

PLAN POUR LA SESSION DE MAI 2026

4, 5, 6, 7 et 8 mai 2026

LUNDI 4 MAI	MARDI 5 MAI	MERCREDI 6 MAI
1. Entrée en matière: Modification de la loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle (<i>première lecture</i>) 2. Entrée en matière et lecture: Décision concernant l'octroi du crédit-cadre 2026-2028 portant sur les contributions cantonales aux institutions tertiaires selon la loi sur l'encouragement des hautes écoles et de la recherche 3. Entrée en matière et lecture: Décision concernant l'initiative populaire cantonale pour un salaire minimum légal 4. Traitements DEF: I2021.11.381, P2023.06.239, P2024.11.311, P2024.12.371, P2025.02.077, I2025.06.266, I2025.06.279, I2025.06.281 5. Traitements Présidence: P2024.11.359, I2025.05.119, I2025.05.149 10 h 00: Dernier délai pour le dépôt des questions et des urgences Séance du Bureau à l'issue des débats	1. Premières lectures (1^{ère} parti): - Loi sur l'École valaisanne - Loi sur l'enseignement privé - Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général	1. Première lecture: Modification de la loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle 2. Premières lectures (2^e partie): - Loi sur l'École valaisanne - Loi sur l'enseignement privé - Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général
1. Entrée en matière: Modification de la loi d'application du code civil suisse (<i>première lecture</i>) 2. Entrée en matière: Modification de la loi fixant le tarif des frais et dépens devant les autorités judiciaires ou administratives (<i>première lecture</i>) 3. Entrée en matière et première lecture: Loi d'adhésion à la convention entre la Confédération et les cantons sur la corporation «justitia.swiss» 4. Entrée en matière et lecture: Décision concernant la fusion des communes municipales de Bellwald, Fiesch et Lax 5. Entrée en matière et lecture: Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en place d'une solution unique entre le canton et les communes pour la gestion des données cadastrales 6. Traitements DFE: M2025.02.061, M2025.02.073, M2025.05.138, P2025.05.157, I2025.06.203, I2025.09.380, I2025.11.511	SÉANCES DES COMMISSIONS	1. Premières lectures (fin): - Loi sur l'École valaisanne - Loi sur l'enseignement privé - Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général

JEUDI 7 MAI	VENDREDI 8 MAI
1. Requête de la Commission des finances pour levée du secret de fonction 2. Première lecture: Modification de la loi d'application du code civil suisse 3. Première lecture: Modification de la loi fixant le tarif des frais et dépens devant les autorités judiciaires ou administratives 4. Traitements DSIS: M2025.02.023, P2025.02.028, M2025.02.062, I2025.09.320, I2025.09.337, I2025.09.370, I2025.09.379, I2025.09.389 5. Débat et décision sur l'opportunité: Initiative parlementaire 2025.12.582 «Renforcer la transparence dans le cadre des procédures de naturalisation» 6. Naturalisations 7. Recours en grâce (huis clos)	<u>08 h 00 ouverture de la session</u> <u>08 h 15 messe solennelle à la Cathédrale</u> 1. Élection de la Présidente du Grand Conseil 2. Élection du 1^{er} vice-président du Grand Conseil 3. Élection du 2^e vice-président du Grand Conseil 4. Élection d'un membre de la commission de gestion 10 h 00: Heure des questions
1. Rapports spéciaux portant sur la mise en œuvre de deux interventions parlementaires pour lesquelles le classement est contesté: P2024.03.006, P2024.05.116 2. Traitements DMTE: I2025.09.372, I2025.11.517 3. Traitements Grand Conseil: R2025.06.245, R2025.06.277, R2025.06.290 4. Développements Grand Conseil: M2025.06.254, M2025.06.271 5. Développements DEF: P2025.06.207, P2025.06.210, M2025.06.227, P2025.06.246, P2025.06.251, M2025.06.256, P2025.06.262, P2025.06.283, P2025.06.284, P2025.06.291 6. Urgences	RÉCEPTION DE LA PRÉSIDENTE DU GRAND CONSEIL

**Message
accompagnant le projet de modification de la loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation
professionnelle**

Le Conseil d'Etat du Canton du Valais

au

Grand Conseil

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Nous avons l'honneur de vous soumettre, avec le présent message, un projet de modification de la loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle (ci-après LFFP), découlant de l'acceptation par le Grand Conseil de la motion 2023.05.151 « Maintenir un soutien fort à la formation professionnelle et aux entreprises formatrices ».

1. Introduction

Le Canton du Valais a créé en 2006 le Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle (ci-après le Fonds). Il permet de répartir les charges financières liées à la formation professionnelle entre toutes les entreprises du canton.

Le Fonds est alimenté par une contribution annuelle versée par les employeurs et les indépendants assujettis à la loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales du 11 septembre 2008 (LALAFam), y compris le Canton du Valais et les communes valaisannes.

Selon les termes de l'article 9, alinéa 2 de la LFFP, le taux de la contribution ne peut pas dépasser 1 ‰ de la masse salariale.

En mai 2023, Mesdames et Messieurs les Députés Claire-Lise Bonvin, Patricia Constantin, Nathalie Cretton et Julien Besson ont déposé la motion « Maintenir un soutien fort à la formation professionnelle et aux entreprises formatrices », demandant les adaptations :

- 1) de l'article, 9 alinéa 2 de la LCFP en renvoyant la limite du taux de contribution à une Ordonnance d'application avec un plafond fixé à 1,5 pour mille, gagnant ainsi en flexibilité par la fixation du taux par le Conseil d'Etat sur proposition de la Commission de gestion du FCFP,
- 2) de l'article 18, alinéa 2 de la LCFP prévoyant actuellement la constitution de réserve en fonction des contributions annuelles ; à l'avenir ces réserves devraient être fixées en fonction d'un pourcentage des dépenses à l'instar de ce qui se fait dans d'autres domaines similaires comme l'AVS.

Les arguments des motionnaires étaient les suivants :

- 1) l'augmentation du nombre de jours de cours interentreprises (ci-après CIE) dans la majorité des professions ainsi que de leurs coûts respectifs,
- 2) la situation financière du Fonds,
- 3) le maintien des prestations du Fonds et
- 4) l'importance de la formation dans un contexte des difficultés à recruter de la main-d'œuvre qualifiée.

Dans sa réponse de juillet 2024, le Conseil d'Etat a proposé l'acceptation de la motion en précisant les points ci-après :

- 1) après analyse du cadre légal, au même titre que le Fonds pour la Famille ou le Fonds cantonal en faveur de la formation continue des adultes, les limites du taux de contribution doivent rester dans une base légale formelle, à savoir une loi,
- 2) la Commission de gestion du Fonds doit veiller à prioriser ses actions en fonction des revenus à disposition ; les actions réduisant la charge financière assumée par les entreprises formatrices demeurent prioritaires, principalement les coûts des CIE.

Le 11 septembre 2024, le Grand Conseil a accepté cette motion par 112 Oui contre 15 Non.

2. Prestations du Fonds

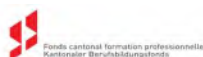
Avec les contributions perçues, actuellement 1 ‰ de la masse salariale des entreprises valaisannes, le Fonds participe principalement :

- aux coûts de fonctionnement des CIE organisés dans les ateliers-écoles gérés par le canton (fr. 89.-/jour de CIE par apprenti),
- aux coûts de fonctionnement des CIE qui sont organisés directement par des associations professionnelles, avec une limite maximale du coût moyen fixe par jour CIE/apprenti, par profession fixée par la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP),
- au financement partiel des équipements des ateliers-écoles gérés par le canton (couverture de l'utilisation),
- aux frais de matériel des procédures de qualification et
- aux coûts des actions de promotion.

Ainsi la charge financière que les entreprises formatrices doivent assumer en fonction des obligations légales est réduite.

3. Situation financière actuelle du Fonds selon le rapport de gestion

Jusqu'au terme de l'exercice 2018, les comptes du Fonds ont été bénéficiaires. Ainsi les fonds propres ont été consolidés et permettent d'assumer, actuellement, les charges financières des prestations.



Evolution financière du FCFP

Fonds propres et réserves	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total des fonds propres	4'923'889	4'600'960	4'042'047	3'170'802	3'053'384	3'178'684	3'751'429
Total des prestations (après déduction des cotisations)	8'719'419	9'412'610	9'451'044	9'904'408	10'210'208	10'831'179	10'581'463
Ratio de réserve	56%	49%	43%	32%	30%	29%	35%
Fonctionnement	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
TOTAL DES PRODUITS	9'336'920	9'424'201	9'153'015	9'318'773	10'450'613	11'217'316	11'431'118
/. Cotisations au FCFA	0	0	0	197'772	212'358	227'817	0
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (après déduction des cotisations reversées au FCFA)	9'336'920	9'424'201	9'153'015	9'121'001	10'238'254	10'989'499	11'431'118
TOTAL CHARGES	8'939'976	9'685'101	9'655'783	10'159'980	10'422'928	11'028'384	10'850'345
/. Cotisations au FCFA	0	0	0	197'772	212'358	227'817	0
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (après déduction des cotisations reversées au FCFA)	8'939'976	9'685'101	9'655'783	9'962'208	10'210'570	10'800'567	10'850'345
RESULTAT DE L'EXERCICE	283'948	-322'929	-558'913	-871'246	-117'418	125'302	572'745
Frais CIE et examens	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total charges CIE	7'992'094	8'679'589	8'834'086	9'041'496	9'370'081	9'829'649	10'012'003
Frais d'examen EFA ¹	598'193	572'599	487'439	612'140	567'646	619'246	561'210
Total charges CIE et examens	8'590'286	9'252'188	9'321'524	9'653'636	9'937'727	10'448'895	10'573'213
Ratio charges CIE et examens en % des charges globales	96%	96%	97%	97%	97%	97%	97%

En 2022, le Fonds a pu enregistrer une hausse sensible de ses revenus liée à l'arrivée des entreprises du secteur principal de la construction en son sein. Les entreprises du gros-cœur avaient jusqu'alors une solution propre.

Les produits du Fonds sont les contributions perçues auprès des entreprises valaisannes :

- de 2006 à 2010 : 0.80‰ de la masse salariale,
- de 2011 à 2019 : 1.00‰ de la masse salariale,
- de 2020 à 2021 : 0.95‰ de la masse salariale,
- de 2022 à ce jour : 1.00‰ de la masse salariale.

Avec l'entrée en vigueur de la loi sur la formation continue des adultes (LFCA) en 2021, le Fonds perçoit également la contribution qui revient au Fonds cantonal pour la formation continue des adultes (FCFA). Cette contribution est définie à l'article 9, alinéa 3 de la LFFP en ces termes :

Art. 9 Montant de la contribution

¹ ...

² ...

³ La part allouée au Fonds cantonal en faveur de la formation continue varie entre 0,03 et 0,06 pour mille en fonction des besoins de ce fonds. La part employeurs s'élève entre 0,02 et 0,04 pour mille et la part employés entre 0,01 et 0,02 pour mille.

En 2024 cela représentait un montant de fr. 236'934.-. Le FCFP est responsable de l'encaissement des cotisations des travailleurs indépendants et de leur transfert au FCFA, ce montant n'est pas une charge à proprement parlé du FCFP, il est désormais inscrit dans un compte courant au bilan ; ce

compte est en principe à zéro à la fin de chaque exercice, étant donné que les montants encaissés sont reversés sur le même exercice au FCFCA.

Depuis 2013, le Fonds peut constituer une réserve de 20% à 30% des contributions annuelles. Cela correspond au Fonds propres mentionnés ci-dessus.

Le coût des cours interentreprises et des procédures de qualification représente la plus grande partie des dépenses du Fonds.

4. Evolution future des coûts des prestations du Fonds

Divers organismes fédéraux ont émis des prévisions quant à l'évolution future des coûts de la formation professionnelle, et donc indirectement ceux du Fonds. Nous les synthétisons ci-après.

4.1 Évolution des prescriptions relatives aux cours interentreprises – Rapport du 8 décembre 2023 du Conseil fédéral donnant suite au postulat 21.3687, Bauer, du 10 juin 2021

Le système de financement des CIE est complexe. Tous les milieux appellent à des clarifications et à des optimisations, sous peine de voir une grande partie des entreprises renoncer à former des apprentis. Telle est la conclusion de ce rapport.

Le nombre de jours de CIE pour les formations professionnelles initiales de quatre ans et les coûts par jour de CIE ont augmenté entre 2012 et 2021.

Concernant les CIE, l'évolution du nombre moyen de jours entre 2012 et 2021 est la suivante :

- attestations fédérales de formation pratique (AFP) :
 - o Augmentation de 16 à 17 jours (la médiane restant identique),
- certificats fédéraux de capacité (CFC) en 3 ans :
 - o Diminution de 26 à 25 jours (la médiane restant identique),
- certificats fédéraux de capacité (CFC) en 4 ans :
 - o Augmentation de 32 à 33 jours (la médiane passant de 28 à 32).

Pour ce qui est de l'augmentation des coûts des CIE par jour, ceux-ci ont augmenté en moyenne de 15% entre 2012 et 2021, passant de fr. 273.- à fr. 313.-. Le coût médian a augmenté de 13%, passant de fr. 248.- à fr. 281.-/jour.

En ce qui concerne le Fonds, l'évolution des dépenses est directement liée à l'évolution du nombre de jours de cours pour les valaisans qui se forment en Valais et en dehors du canton ainsi qu'à l'évolution du nombre de jeunes qui optent pour cette formation duale. Le rapport de gestion du Fonds montre l'évolution suivante :

Année scolaire	Nbre apprentis	Evolution en %	Nbre de jours CIE	Evolution en %
2018/2019	7'376		60'074	
2019/2020	7'454	+1%	61'640	+3%
2020/2021	7'320	-1%	60'576	+1%
2021/2022	7'398	0%	63'768	+6%
2022/2023	7'326	-1%	63'625	+6%
2023/2024	7'484	+1%	65'700	+9%

Si le nombre d'apprentis reste assez stable sur les 5 dernières années, nous observons une augmentation sensible, + 9 %, du nombre de jours de cours indemnisés entre 2018/2019 et 2023/2024.

Les facteurs d'influence de l'évolution des coûts répertoriés sont le nombre d'apprentis, la répartition des apprentis par profession, ainsi que notamment les spécialisations des CIE.

Le rapport de la société BSS ayant servi de base à celui du Conseil fédéral donne aussi quelques indications au sujet de l'évolution future des coûts des CIE :

- « Interrogés sur l'évolution future des coûts des CIE (horizon de 5 à 10 ans), les acteurs sont unanimes : les coûts vont augmenter »
- augmentation du nombre de jours CIE,
- augmentation des coûts par jour CIE (p. ex. augmentation des coûts de location, de matériel et de personnel et coûts liés à la numérisation ; inflation ; crise énergétique ; nouveautés induites par la modification des ordonnances ; spécialisation/modularisation) et
- plusieurs cantons indiquent une augmentation du nombre d'apprentis liée, notamment à l'évolution démographique.

4.2 Statistiques des apprentis

Dans son communiqué de presse du 25 octobre 2024, l'Office fédéral de la statistique s'attend à une forte hausse du nombre d'élèves et d'étudiants dans la formation post-obligatoire d'ici 2033.

Entre 2014 et 2023, le nombre de jeunes débutant une formation professionnelle initiale a reculé de 11%. Dès 2024, les chiffres devraient, selon le scénario de référence, repartir à la hausse et le nombre d'élèves de 1^{ère} année devrait progresser de 10% entre 2024 et 2033.

4.3 Evolution générale des coûts de la formation professionnelle

Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) établit périodiquement une prévision des coûts de la formation professionnelle. Cette prévision est soumise à la Commission des finances de la Conférence des offices de la formation professionnelle.

Le SEFRI tient notamment compte des effets/facteurs suivants :

- la durée des apprentissages (le passage de 3 ans à 4 ans est plus fréquent),
- l'intégration des jeunes étrangers arrivés tardivement en Suisse,
- l'augmentation du nombre de branches souhaitée par certaines organisations du monde du travail,
- l'évolution démographique et la promotion des places d'apprentissage et
- de l'évolution des prix.

Les prévisions faites au 1^{er} trimestre 2025 sont les suivantes :

- coûts nets totaux = 3,6 milliards de fr. en 2024 à 4,2 milliards en 2031, soit + 16.60%,
- coûts des CIE = 116 millions de fr. en 2024 à 139 millions de fr. en 2031, soit + 19.83 %.

4.4 Discussions au niveau de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

Deux groupes de travail sont nommés pour réfléchir au futur des cours interentreprises.

Il est prévu de procéder à une analyse complète du système actuel de financement des CIE. Dans ce but, il sera procédé, par profession et au niveau national, à un relevé des coûts actuels des cours interentreprises.

Les expériences passées peuvent nous laisser penser que les nouveaux coûts seront plus élevés que ceux actuellement admis.

5. Modifications législatives proposées

	Version actuelle	Modifications proposées
Art. 9 Montant de la contribution	1 La contribution est fixée chaque année par le Conseil d'Etat sur proposition de la commission de gestion du fonds en pour mille de la masse salariale déclarée à l'AVS.	Sans changement
	2 Le taux de la contribution ne peut dépasser un pour mille de la masse salariale.	2 Le taux de la contribution ne peut dépasser un 1.5 pour mille de la masse salariale.
	3 La part allouée au Fonds cantonal en faveur de la formation continue varie entre 0,03 et 0,06 pour mille en fonction des besoins de ce fonds. La part employeurs s'élève entre 0,02 et 0,04 pour mille et la part employés entre 0,01 et 0,02 pour mille.	Sans changement

Il est ainsi proposé l'élévation du plafond pour faire face aux défis futurs du Fonds à 1,5 ‰ et non pas un taux fixe. Le taux pourra en conséquence varier, chaque année, entre 0 et 1,5 ‰.

Conformément à l'article 18 al. 1 de la LFFP, le Conseil d'Etat devra tenir compte des éventuels excédents ou déficits lors de la fixation du taux.

	Version actuelle	Modifications proposées
Art. 18 Excédents du fonds	1 Les éventuels excédents ou déficits du fonds sont reportés sur l'exercice suivant. Le Conseil d'Etat en tient compte pour fixer le taux de la contribution de l'année suivante.	Sans changement
	2 En cas d'excédents, le fonds peut constituer une réserve de 20 à 30 pour cent des contributions annuelles afin de rembourser rapidement les différents frais relatifs aux entreprises formatrices.	2 En cas d'excédents, le fonds peut constituer une réserve de 20 à 30 pour cent ~~des contributions annuelles~~ des dépenses annuelles des prestations figurant à l'article 4 afin de rembourser rapidement les différents frais relatifs aux entreprises formatrices.

La modification s'inscrit dans la pratique courante en matière de création de réserves, consistant à allouer des montants destinés à couvrir des dépenses futures. Le montant affecté à la réserve est ainsi déterminé en fonction de ces dépenses prévisibles.

Cette manière de procéder existe déjà dans d'autres actes législatifs notamment l'AVS. Ainsi l'Article 107, alinéa 3 de la LAVS dispose :

Chapitre II Le Fonds de compensation de l'AVS

Art. 107 Formation

¹ ...

² ...

³ Le Fonds de compensation de l'AVS ne doit pas, en règle générale, tomber au-dessous du montant des dépenses annuelles.

6. Conséquences financières

6.1 Contributions

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Etat serait amené à fixer le taux à 1,5 ‰, le montant des contributions de l'économie valaisanne serait de 17,1 millions de francs à la place de 11,4 millions de francs (total des produits d'exploitation selon comptes 2024 du Fonds).

La contribution du Canton du Valais serait de 1'383'000 francs à la place de 922'000 francs et augmenterait donc d'un peu moins de 500'000.-.

Il s'agit bien d'une hypothèse maximale, car en tenant compte des fonds propres actuels, le Fonds a encore les capacités d'assumer ses prestations pour les 2 à 3 prochaines années avec le taux de contribution actuellement fixé à 1 ‰. Il est prudent d'anticiper cette évolution législative en amont afin d'éviter toute situation d'urgence ou des réductions dans le financement de la formation des apprentis, indispensables aux entreprises formatrices.

6.2 Réserves

Au 31 décembre 2024, les réserves actuelles (= les capitaux propres) du Fonds se montent à fr. 3'751'429, soit le 35,45% des contributions annuelles.

Sur la base des comptes 2024, les réserves admissibles en vertu des modifications proposées seraient au maximum de fr. 3'174'438, soit le 30 % des charges des prestations selon l'art. 4 de la LFFP se montant à 10'581'463 francs.

A noter que le budget 2025 présente des charges de fr. 11'045'500, de sorte que les fonds propres admissibles seraient de fr. 3'313'650.

7. Position des milieux professionnels

La majorité des associations professionnelles valaisannes se sont montrées favorables à ces modifications permettant, si nécessaire, au Fonds d'asseoir sa situation financière pour le bien de la formation professionnelle des jeunes et ainsi de donner à l'économie valaisanne la main-d'œuvre qualifiée nécessaire à son bon fonctionnement.

8. Conclusions

Le passage du plafond du taux de cotisations de 1 ‰ à 1,5 ‰ n'implique pas que ce dernier soit fixé à 1,5 ‰. Sur proposition de la commission de gestion qui le fixera, le Conseil d'Etat pourra toujours, comme jusqu'à aujourd'hui avaliser ou non les propositions d'adaptation du taux de contribution dans les limites légales fixées en tenant compte des excédents et des réserves disponibles.

Il s'agit tout d'abord de garantir une offre suffisante de places d'apprentissage en soutenant les entreprises qui s'engagent activement dans la formation professionnelle. Ensuite, le Fonds entend renforcer la solidarité entre les entreprises du canton dans ce domaine : toutes alimentent le fonds, mais seules les entreprises formatrices peuvent bénéficier de ses prestations, selon un principe équitable de type bonus-malus.

Le projet vise également à assurer la stabilité financière du Fonds afin qu'il puisse poursuivre ses prestations, notamment celles qui allègent la charge financière des entreprises formatrices, en particulier concernant les CIE.

L'objectif principal demeure de garantir à notre économie l'accès à une main-d'œuvre qualifiée, indispensable à son bon fonctionnement et à sa compétitivité.

Nous espérons que le Grand Conseil adoptera la modification de la loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle, telle que proposée dans le présent message afin qu'elle puisse être mise en vigueur dans les meilleures conditions possibles au 1^{er} janvier 2027.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, l'assurance de notre haute considération et vous recommandons, avec nous, à la protection divine.

Sion, le 10 décembre 2025

Le président du Conseil d'Etat : **Mathias Reynard**
La chancelière d'Etat : **Monique Albrecht**

Tableau synoptique spécial

Loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle, modification

Projet du Conseil d'Etat 10.12.2025	Commission EFCS février 2026
Loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle (LFFP)	
<i>Le Grand Conseil du canton du Valais</i> vu les articles 31 alinéa 1 lettre a et alinéa 2 et 42 alinéas 1 et 2 de la Constitution cantonale; sur la proposition du Conseil d'Etat, <i>ordonne:</i>	
I.	
L'acte législatif intitulé Loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle (LFFP) du 17.06.2005[RS 412.5] (Etat 01.01.2021) est modifié comme suit:	
Art. 9 al. 2 (modifié) ² Le taux de la contribution ne peut dépasser ~~un~~ <u>1,5</u> pour mille de la masse salariale.	
Art. 18 al. 2 (modifié) ² En cas d'excédents, le fonds peut constituer une réserve de 20 à 30 pour cent des ~~contributions~~ <u>dépenses</u> annuelles ~~des prestations figurant à l'article 4~~ afin de rembourser rapidement les différents frais relatifs aux entreprises formatrices.	
II.	
<i>Aucune modification d'autres actes.</i>	

Projet du Conseil d'Etat 10.12.2025	Commission EFCS février 2026
III.	
<i>Aucune abrogation d'autres actes.</i>	
IV.	
Le présent acte législatif est soumis au référendum facultatif. [Délai pour le dépôt des 3'000 signatures du référendum: ...] Le Conseil d'Etat fixe l'entrée en vigueur.	
Sion, le -	

Rapport de la Commission EFCS

sur le projet de modification de la loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle (LFFP)

1. Déroulement des travaux

La Commission EFCS s'est réunie le jeudi 26 février 2026 de 13 h 30 à 14 h 30 dans la salle de conférence 4 du bâtiment du Grand Conseil.

Membres	26 février 2026
LUYET Swen, PLR/FDP, président	X
BALLESTRAZ BLANC Mariève, Le Centre, vice-présidente	X
VOUILLAMOZ Périne, Le Centre, rapportrice	X
AMOS Sylvain, Les Vert.e.s	PUSTEL Christine
IMBODEN Olivier, die Mitte Oberwallis	X
THELER Maud, PS/GC	X
KALBERMATTEN Bernd, die Mitte Oberwallis	X
BOVIER-MICHELET Audrey, Le Centre	HUG Sandy
OREILLER Marie, PS/GC	GIROUD Roxane
LIPS Aïda, UDC	X
CARRUZZO Mathieu, PLR/FDP	X
DUCHOUD Andrea, PLR/FDP	X
MATTER Thomas, neo – Die sozialliberale Mitte	X

Service parlementaire

DELALOYE Sophie, collaboratrice scientifique

Administration cantonale

DARBELLAY Christophe, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

FUX Tanja, cheffe du Service de la formation professionnelle (SFOP)

REY Alexandre, adjoint de la cheffe du SFOP

BONVIN François, secrétaire général adjoint du DEF

DELASOIE Stève, président de la commission de gestion du fonds pour la formation professionnelle

MOOS Laure, secrétaire adjointe du Bureau des métiers et gestionnaire du fonds pour la formation professionnelle

2. Présentation du projet

En complément au message détaillé du Conseil d'État accompagnant le présent projet de modification de loi, les éléments suivants sont à souligner :

Le fonds pour la formation professionnelle, qui a été créé en Valais en 2006, est un modèle solidaire interentreprises repris dans plusieurs autres cantons et qui vise à renforcer la filière de l'apprentissage par la mise en commun des frais dus à la formation professionnelle. Si seules les entreprises formatrices peuvent bénéficier des prestations du fonds, les coûts sont répartis équitablement entre les différentes entreprises, qu'elles soient formatrices ou non. En effet, le fonds est alimenté par une contribution annuelle versée par les employeurs et les indépendants assujettis à la loi d'application sur les allocations familiales (LALAFam). Le taux de contribution de l'ensemble des entreprises du tissu économique valaisan est actuellement plafonné à 1 ‰. En septembre 2024, le Grand Conseil a accepté une [motion](#) demandant d'augmenter ce plafond à 1,5 ‰ en raison de l'augmentation du nombre de cours interentreprises (CIE) et du prix de chacun de ces cours. Si le plafond de ce taux est encore suffisant pour les 2-3 prochaines années, il est important d'anticiper son augmentation pour assurer la sécurité financière du fonds à moyen terme. L'objectif de cette modification de loi est donc d'assurer un soutien fort à la formation professionnelle.

3. Entrée en matière

3.1 Débat d'entrée en matière

Lors du débat d'entrée en matière, les questions des membres de la commission se sont concentrées sur les points suivants :

Cours interentreprises (CIE)

Les coûts des CIE représentent près de 90% des dépenses du fond, le solde étant utilisé pour la promotion des métiers et pour des frais de matériel des procédures de qualification. Selon les branches, les CIE sont organisés sur quelque 15 à 30 journées par an (durée qui varie selon les professions) dans des ateliers prévus à cet effet. Le fonds couvre les coûts de l'organisation (matériel, formateur, salle, infrastructure, transport et logement si les cours ont lieu hors canton, etc.) qui sont en augmentation. La liste des frais à prendre en charge ne tend pas à augmenter, explique la cheffe du SFOP à un député. Toutefois, ce n'est pas le SFOP, mais les associations faitières nationales des différentes branches (ORTRA) qui gèrent l'organisation et le contenu des cours. Le système est régi par des ordonnances fédérales. Une tendance à l'augmentation du nombre de cours est constatée pour l'ensemble des branches (+9% en 6 ans). Le fonds ne paie pas le 100% des coûts, mais un montant maximal correspondant à la moyenne du coût sur l'ensemble de la Suisse.

Participation de l'État du Valais

Le fonds étant alimenté par une contribution annuelle versée par tous les employeurs et indépendants assujettis à la LALAFam, le canton ne participe qu'en qualité d'employeur, puisqu'il paie également des allocations familiales.

Position des associations professionnelles

Toutes les associations professionnelles se sont exprimées favorablement quant à l'augmentation de ce taux lors d'un sondage effectué il y a quelques années : l'Association valaisanne des entrepreneurs (AVE) y était favorable, comme la plupart des autres faitières, y compris la Chambre Valaisanne d'agriculture.

Mise en œuvre

Le taux est fixé chaque année par le Conseil d'État en fonction des besoins réels. L'évolution du taux ces dernières années est la suivante :

- de 2006 à 2010 : 0.80‰ de la masse salariale,
- de 2011 à 2019 : 1.00‰ de la masse salariale,
- de 2020 à 2021 : 0.95‰ de la masse salariale,
- de 2022 à ce jour : 1.00‰ de la masse salariale.

Les années où une augmentation du taux aurait été bénéfique pour couvrir les coûts, l'augmentation nécessaire était d'environ 0,06 ‰. Une augmentation de 0,5 ‰ laisse donc une grande marge de manœuvre pour faire face aux défis des années futures (horizon 10 – 15 ans) et continuer de promouvoir la voie de la formation professionnelle, essentielle à l'économie du canton. Toutefois, le chef du DEF rassure la commission en affirmant que le Conseil d'État ne ponctionnera pas inutilement les entreprises au prétexte de l'augmentation du taux de contribution. En cas d'augmentation du taux, c'est toute la masse salariale de l'entreprise qui est concernée.

4. Lecture par article

Ne figurent dans le présent rapport que les dispositions ayant fait l'objet de propositions de la part des députés ou ayant suscité des discussions. Toutes les autres dispositions ont été acceptées tacitement.

Loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle (LFFP)

Art. 9 Montant de la contribution

Al. 1 à 3

La commission de gestion du fonds propose chaque année un taux au Conseil d'État, qui prend la décision finale en tenant compte des excédents et des réserves disponibles. Une partie de l'argent prélevé pour le fonds pour la formation professionnelle est ensuite attribuée au fonds cantonal en faveur de la formation continue des adultes, mais les deux fonds sont distincts.

Art. 18 Excédents du fonds

Al. 2

À l'instar de ce qui se fait dans d'autres domaines similaires comme l'AVS, la réserve du fonds est désormais exprimée en pourcentage des dépenses annuelles des prestations et non des contributions. Les réserves du fond servent à financer des dépenses supplémentaires et à donner une certaine souplesse au fonds. Elles ne doivent cependant pas excéder 20 à 30 % des dépenses annuelles, le but n'étant pas de créer des réserves inutilement.

5 Débat et vote final

La commission EFCS accepte le projet issu de ses travaux **à l'unanimité des 13 membres présents.**

Sion, le 25 mars 2026

Le président
Swen Luyet

La rapportrice
Périne Vouillamoz

**Rapport sur la recherche et la formation en Valais
accompagnant le projet de décision concernant l'octroi du crédit-cadre 2026-2028 portant sur
les contributions cantonales aux institutions tertiaires selon la loi sur l'encouragement des
hautes écoles et de la recherche (LEHER) du 15 mai 2024**

Table des matières

1. Formation, recherche et innovation en Valais.....	3
1.1 Le rôle stratégique du Paysage valaisan de la formation, de la recherche et de l'innovation	3
1.2 Compétences fédérales et cantonales	5
1.3 Financement du domaine LEHER en Valais.....	5
1.4 Institutions constituant le paysage de la LEHER	6
1.5 Le Paysage valaisan de la formation et de la recherche à l'aube de la LEHER 2026–2028.....	8
1.5.1. <i>Un cadre législatif en pleine évolution</i>	8
1.5.2. <i>Un écosystème académique dynamique et attractif</i>	9
1.5.3. <i>Un contexte économique et démographique porteur</i>	9
1.5.4. <i>Une dynamique de transformation durable</i>	9
2. Bilan de la période de financement 2022 à 2024	10
2.1 Dynamiques et positionnement stratégique de l'écosystème valaisan de la formation ,de la recherche et de l'innovation	10
2.1.1 <i>Collaboration interinstitutionnelle et ancrage territorial</i>	10
2.1.2. <i>Rayonnement national et international</i>	10
2.2 Stratégies de formation adaptées aux enjeux contemporains.....	11
2.2.1 <i>Évolution de l'offre de formation et dynamique des effectifs</i>	11
2.2.2 <i>Insertion professionnelle</i>	13
2.3 Valorisation de la recherche et de l'innovation.....	13
2.3.1 <i>Positionnement stratégique et écosystème collaboratif</i>	13
2.3.2 <i>Synergies avec les acteurs économiques et les collectivités publiques</i>	14
2.3.3 <i>Production scientifique et résultats de la recherche</i>	14
3. Enjeux stratégiques pour la période LEHER 2026-2028.....	18
3.1 Renforcer la connaissance et la reconnaissance du rôle essentiel joué par le Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche et ses institutions.....	19
3.1.1 <i>Positionnement et domaines de compétences en réponse aux défis sociétaux</i>	19
3.1.2 <i>Attractivité et visibilité au service du territoire valaisan</i>	20
3.1.3 <i>Impacts économiques, sociaux et culturels pour le Valais</i>	21
3.2 Consolider et développer les moyens à disposition du Paysage valaisan des hautes écoles et de ses institutions.....	22
3.2.1 <i>L'importance du financement de base dans la LEHER</i>	22
3.2.2 <i>La capacité d'acquisition de financements compétitifs</i>	22
3.2.3 <i>L'évolution des instruments d'encouragement et des infrastructures</i>	23
3.3 Renforcer la coordination interne du paysage ainsi que son ancrage territorial	23
3.3.1 <i>Mise en place de la Conférence de coordination</i>	23
3.3.2 <i>Écosystèmes, synergies et partenariats</i>	23
3.4 Pérenniser et amplifier le dialogue entre science et société porté collectivement par les institutions du paysage	24
4. Financement LEHER 2026-2028	26
4.1 Lien avec les enjeux stratégiques	26
4.1.1. <i>Un financement au service du positionnement face aux défis contemporains</i>	26
4.1.2. <i>Effet de levier et vision à long terme</i>	26
4.1.3. <i>Consolider les moyens matériels et humains pour l'excellence et la compétitivité</i>	26
4.1.4. <i>Favoriser la coordination et l'ancrage territorial</i>	26
4.1.5. <i>Soutenir le dialogue science-société et la médiation scientifique</i>	27
4.2 Dispositif d'encouragement financier de la LEHER.....	27
4.2.1. <i>Contributions de base</i>	27
4.2.2. <i>Autres contributions (pour projets)</i>	28

4.3 Crédit-cadre LEHER 2026-2028.....	28
4.3.1 Contexte.....	28
4.3.2 Evolution de 2025 à 2026.....	28
4.3.3 Crédit-cadre LEHER 2026-2028.....	29
4.3.4 Projections estimées pour les fonds de tiers et effet de levier.....	30
4.3.5 Divers.....	31
5. Conclusion	32

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Nous avons l'honneur de vous soumettre, avec le présent rapport sur la formation, la recherche, et l'innovation en Valais, le projet de décision concernant l'octroi du crédit-cadre 2026-2028 portant sur les contributions cantonales aux institutions tertiaires selon la Loi sur l'encouragement des hautes écoles et de la recherche (LEHER) du 15 mai 2024.

1. Formation, recherche et innovation en Valais

1.1 Le rôle stratégique du Paysage valaisan de la formation, de la recherche et de l'innovation

La formation tertiaire constitue un facteur-clé et un socle pour le développement de la compétitivité économique du canton ainsi que pour l'épanouissement individuel, l'intégration, la cohésion cantonale, la situation sociale et économique de la population. Dans notre canton, depuis plus de 30 ans, les politiques, les institutions et la société valaisanne ont œuvré à la construction et au développement des institutions de formation et de recherche de niveau tertiaire en Valais. Un écosystème remarquable s'est mis progressivement en place alliant Formation – Recherche – Innovation – Transfert – Développement économique, social et culturel. Des institutions d'excellence se sont développées dans le canton grâce notamment au fort soutien politique (Grand Conseil et Conseil d'Etat), à l'engagement des entreprises et de la population valaisannes.

Le Paysage valaisan de la formation, de la recherche et de l'innovation constitue un pilier essentiel du développement économique, social et culturel du canton. Grâce à la diversité et à la complémentarité de ses établissements – hautes écoles universitaires, hautes écoles spécialisées, hautes écoles pédagogiques et instituts de recherche –, le Valais dispose d'un écosystème académique et scientifique à haute valeur ajoutée, solidement ancré dans son territoire tout en étant pleinement intégré aux réseaux nationaux et internationaux.

Les institutions de formation remplissent une mission fondamentale de transmission et de qualification. Elles préparent une main-d'œuvre hautement qualifiée, capable de répondre aux besoins d'un tissu économique en constante évolution technologique et sociétale. En proposant des filières de formation de niveau haute école et des offres de formation continue adaptées, elles renforcent l'employabilité et la mobilité, améliorant ainsi l'attractivité du canton pour les talents d'aujourd'hui et de demain.

Les activités de recherche, d'innovation et de transfert de connaissances menées au sein des hautes écoles et des instituts de recherche constituent un moteur essentiel de la compétitivité régionale, nationale et internationale. En développant des partenariats étroits avec les entreprises, les collectivités publiques et les acteurs socio-économiques, ces institutions stimulent la création de valeur, soutiennent la naissance de start-up et de projets innovants et positionnent le Valais comme un canton à forte intensité de recherche et d'innovation durable.

La recherche menée en Valais englobe tous les types de sciences et technologies, y compris les sciences humaines, sociales, environnementales et pédagogiques, contribuant à une compréhension globale des enjeux du développement territorial et à l'élaboration de solutions concrètes au service de la population.

Au-delà de leurs missions économiques et scientifiques, les hautes écoles jouent un rôle social et culturel déterminant. Elles favorisent l'intégration des jeunes et des adultes dans le tissu social et professionnel, renforcent la cohésion entre les régions linguistiques et culturelles du canton et participent activement à la vie culturelle et citoyenne. Par la diffusion du savoir, la vulgarisation scientifique et la promotion de la formation tout au long de la vie, elles contribuent à affermir le sentiment d'appartenance à un Valais innovant, ouvert et solidaire.

Soutenir et renforcer le Paysage valaisan de la formation, de la recherche et de l'innovation, c'est investir dans l'avenir du canton. Ces institutions constituent un maillon essentiel entre la jeunesse, les entreprises et la société. Elles jouent un rôle déterminant dans les transitions énergétique,

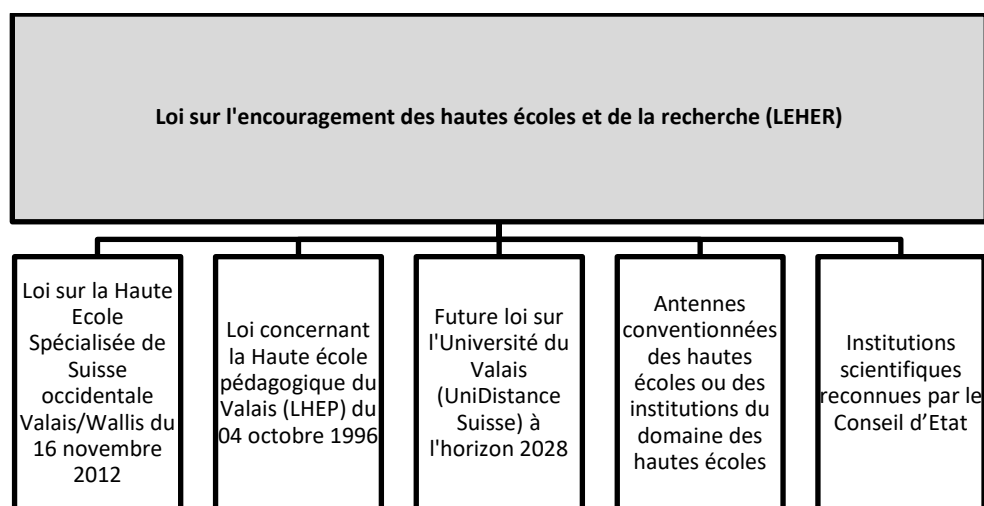
environnementale, numérique, sociale et sanitaire auxquelles le Valais est confronté. Leur développement, à la fois autonome et coordonné, représente une condition indispensable à la prospérité, à la durabilité et à la résilience du territoire.

Par leurs activités et leurs réseaux, ces institutions contribuent de manière décisive à l'attractivité et à la compétitivité du Valais. Elles forment la relève scientifique, accompagnent la transition numérique, soutiennent l'innovation entrepreneuriale et s'engagent en faveur d'une science ouverte et accessible à toutes et tous. Par leur action, elles répondent aux besoins croissants en main-d'œuvre qualifiée et agissent comme un levier stratégique pour le développement durable et l'excellence du canton.

Au cours des deux dernières décennies, ce paysage s'est profondément transformé, renforçant progressivement le rôle du Valais en tant qu'acteur reconnu de l'espace suisse et international de la formation, de la recherche et de l'innovation.

Afin de consolider et de poursuivre ce développement, le canton s'est doté d'une reconnaissance institutionnelle formelle à travers la *Loi sur l'encouragement des hautes écoles et de la recherche (LEHER)*, mise en vigueur le 1^{er} janvier 2026. Cette loi inscrit désormais le Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche dans un cadre légal clair, garantissant un soutien structuré, cohérent et durable aux établissements qui le composent.

Figure 1 : Cadre légal du Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche - bases légales, réglementaires et conventionnelles du domaine des hautes écoles sous l'égide de la loi-cadre LEHER



Pour le canton du Valais, comme pour la Suisse dans son ensemble, le soutien aux hautes écoles et aux instituts de recherche constitue un levier stratégique majeur du développement social, économique et culturel. Cette politique revêt une importance particulière pour le Valais, qui ne bénéficie pas des mêmes avantages structurels que les cantons du Plateau suisse ou de l'Arc lémanique. L'objectif est de renforcer le positionnement du canton grâce à l'excellence de ses institutions et à la richesse de son paysage académique et scientifique, afin de s'affirmer durablement dans l'espace suisse, européen et international.

La capacité de proposer une offre de formation cohérente et de qualité, de l'école obligatoire au niveau tertiaire – y compris la formation continue – constitue un atout clé pour l'épanouissement individuel, l'intégration sociale et la réponse aux besoins du marché du travail. Une population active hautement qualifiée représente un avantage compétitif majeur pour attirer des entreprises innovantes et générer de nouvelles activités économiques. En Valais, cette dynamique se traduit déjà par une croissance démographique soutenue (+6 % entre 2015 et 2022).

Le dispositif cantonal d'encouragement dans le domaine des hautes écoles et de la recherche s'appuie sur des institutions diverses et complémentaires. Chacune développe ses spécificités tout en s'inscrivant dans un positionnement cohérent à l'échelle cantonale, nationale et internationale. Avec la LEHER, les institutions valaisannes devront démontrer l'excellence de leurs prestations en matière de formation, la recherche et l'innovation. Le système de soutien cantonal fixe un cadre clair, associant exigence, ambition et compétitivité, avec un retour sur investissement tangible pour la société et l'économie valaisannes.

L'investissement public dans la formation et la recherche poursuit un double objectif : consolider l'excellence académique et scientifique, tout en stimulant l'innovation et la compétitivité. Ses retombées

sont multiples : il permet de former des talents hautement qualifiés, de favoriser le transfert de technologies et de connaissances vers les entreprises, de renforcer la compétitivité du canton et d'attirer des partenaires économiques et académiques nationaux et internationaux.

À travers ces dynamiques, le Valais confirme son rôle d'acteur incontournable du paysage suisse et européen de la formation, de la recherche et de l'innovation, tout en contribuant activement à un développement durable, inclusif et prospère pour l'ensemble de sa population.

1.2 Compétences fédérales et cantonales

La formation, la recherche et l'innovation (FRI) en Suisse reposent sur une gouvernance partagée entre la Confédération et les cantons. L'équilibre de ce système découle du principe de subsidiarité, du respect de l'autonomie cantonale et institutionnelle, ainsi que d'une coopération étroite entre les différents acteurs.

La Confédération définit le cadre général en matière de formation et de recherche, conformément aux principes constitutionnels de coordination et de subsidiarité (art. 61a et 63a Constitution fédérale). Elle fixe les orientations stratégiques nationales à travers le message FRI quadriennal, qui détermine les priorités, les instruments d'encouragement et les enveloppes de financement à l'échelle du pays.

La *Loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE)* constitue la base légale de cette gouvernance Confédération – cantons, tandis que la *Loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI)* en fixe les principes dans le domaine spécifique de la recherche.

Sur cette base, l'encouragement cantonal s'applique aux institutions actives en Valais, telles que définies dans la LEHER. Cette dernière s'inscrit dans la continuité du cadre légal fédéral (LEHE, LERI) tout en l'adaptant aux spécificités du contexte valaisan.

Afin d'assurer la cohérence du dispositif fédéral et cantonal, les enveloppes financières quadriennales du canton seront désormais alignées sur les mêmes périodes que celles des messages FRI fédéraux. En effet, ces messages constituent la référence pour la planification et la coordination des politiques publiques en matière de formation, de recherche et d'innovation et servent de base pour la planification des institutions concernées.

Pour la première période suivant l'entrée en vigueur de la LEHER, le 1^{er} janvier 2026 – au cours de la période FRI 2025–2028 –, il est proposé au Grand Conseil d'adopter un crédit-cadre de trois ans (2026–2028). Le prochain crédit-cadre cantonal s'alignera ensuite sur la nouvelle période FRI 2029–2032.

La LEHER prévoit également la création d'une Conférence de coordination du Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche (ci-après : la Conférence), réunissant les recteurs, directeurs et représentants en Valais des institutions tertiaires. Cette instance, qui a déjà entamé ses travaux préparatoires, constitue un nouvel espace de dialogue et de concertation entre le canton et les milieux académiques. Elle représente une valeur ajoutée stratégique pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique cantonale des hautes écoles.

La Conférence sera systématiquement associée à la préparation des rapports pluriannuels relatifs à la recherche et à la formation. Pour le présent rapport, bien que la Conférence ne soit pas encore formellement constituée – la LEHER n'entrant en vigueur qu'en 2026 –, ses futurs membres ont été associés à la phase préparatoire et consultés sur la version finale du texte.

1.3 Financement du domaine LEHER en Valais

Le dispositif d'encouragement de la LEHER a pour objectif de fournir un financement adéquat aux institutions du Paysage valaisan, afin de favoriser le développement d'activités de formation et de recherche de qualité, dans la limite des disponibilités budgétaires de l'État (art.12 al.1 LEHER).

Le financement LEHER est conçu pour compléter les ressources existantes et vise à optimiser l'impact des subventions cantonales. En effet, l'institution bénéficiaire se voit attribuer une part de ce financement complémentaire sous forme de contributions de base, lui permettant de disposer d'un socle financier pour l'élaboration et le dépôt de projets de recherche. Un système d'incitations à la performance, inspiré du modèle fédéral, y est inclus pour la première fois s'agissant du domaine des hautes écoles au niveau cantonal. S'y ajoute un mécanisme d'appel à projets visant à rendre une partie du financement cantonal compétitif.

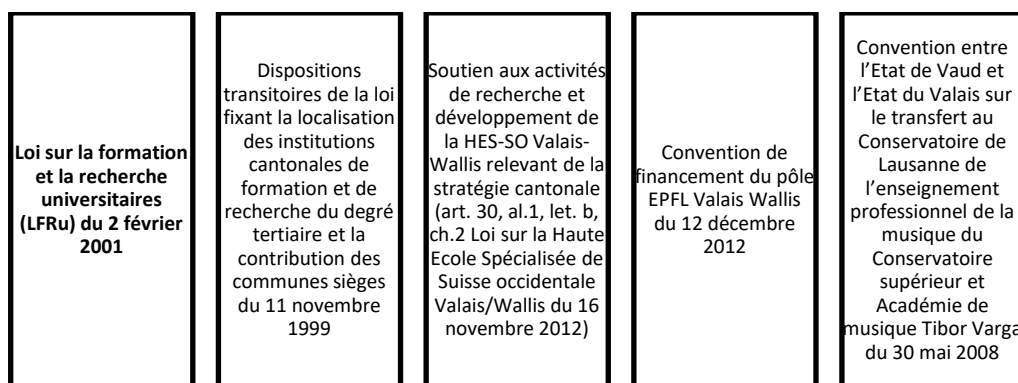
En dehors du cadre financier de la LEHER, les subventions sont définies par les lois cantonales spécifiques aux institutions du Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche, par les dispositions intercantionales et par les lois fédérales pertinentes. Ces soutiens financiers comprennent notamment :

1. lois fédérales : *loi sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination du système suisse des hautes écoles (LEHE)* du 30 septembre 2011 et *loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation* du 14 décembre 2012 (LERI) ;
2. accords intercantonaux : *accord intercantonal universitaire* du 27 juin 2019 (AIU) et *accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES)* du 12 juin 2003 ;
3. lois cantonales : *loi sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale Valais/Wallis* du 16 novembre 2012 (LHES-SO VS/WS), *loi concernant la Haute école pédagogique du Valais (LHEP)* du 4 octobre 1996 (ainsi que la future loi concernant l'Université du Valais).

De fait, l'encouragement des hautes écoles et de la recherche en Valais est complémentaire au soutien financier direct des institutions dans le cas où des lois cantonales spécifiques existent déjà. C'est le cas de la HES-SO Valais-Wallis (L-HES-SO Valais-Wallis) et de la Haute école pédagogique du Valais (LHEP-VS). Le soutien financier est également complémentaire et réglé par des engagements contractuels pour les antennes sises sur le territoire du canton dont le subventionnement est réglé par convention (EPFL Valais Wallis, UNIL site de Sion, UNIGE site de Sion et Fondation Haute école de musique Vaud Valais Fribourg, ci-après HEMU Valais-Wallis).

Afin de soutenir le Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche et les institutions qui le composent, la LEHER intègre dans son périmètre l'ensemble des éléments financiers relevant, avant 2026, des bases légales, réglementaires ou contractuelles présentées dans le schéma 2 ci-dessous.

Figure 2 : Bases légales, réglementaires ou contractuelles reprises par la LEHER dès 2026



1.4 Institutions constituant le paysage de la LEHER

La LEHER tient compte de la diversité des institutions formant le Paysage valaisan en les regroupant en quatre familles. Pour la période 2026-2028, ces institutions sont listées ci-dessous selon leur famille d'appartenance :

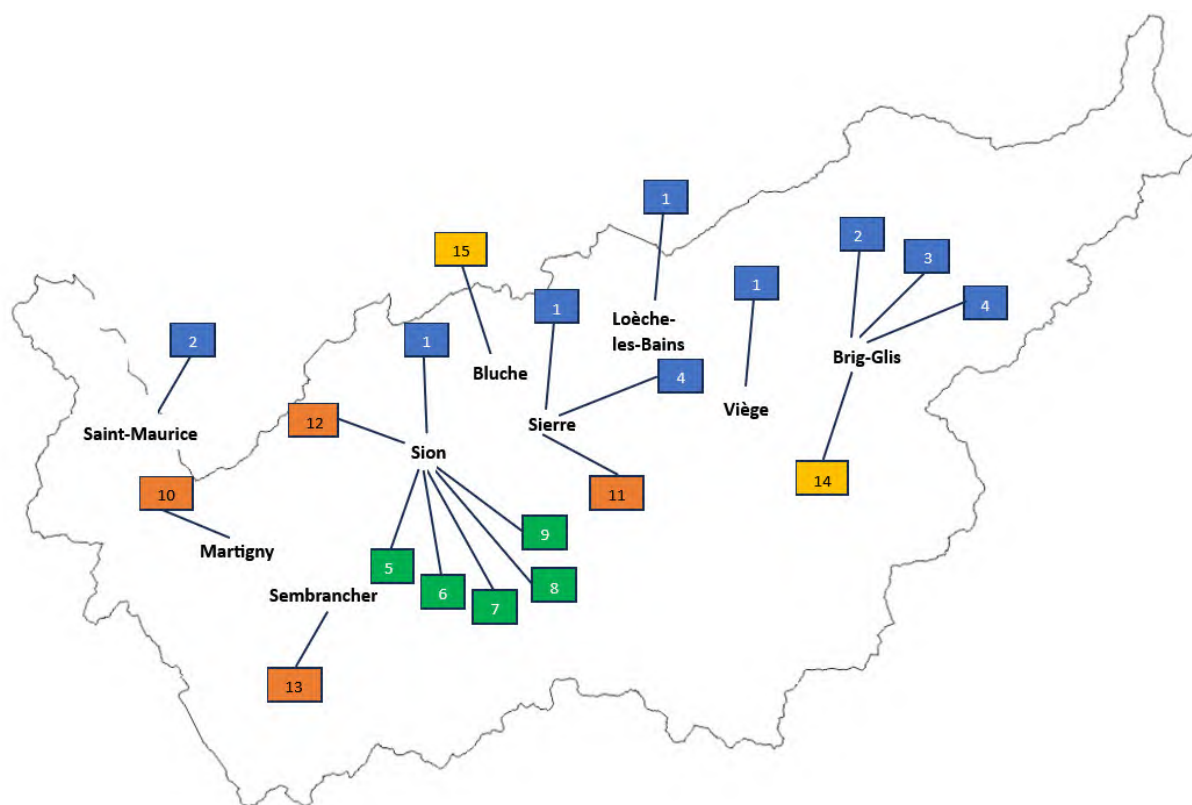
1. La famille 1 regroupe les institutions accréditées selon la LEHE et qui offrent un enseignement public au sens de l'article 45 alinéa 3 LEHE¹ ; il s'agit des hautes écoles ou institutions du domaine des hautes écoles, ainsi que des institutions autonomes membres d'une haute école ou d'une institution du domaine des hautes écoles suivantes :
 - la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale Valais-Wallis (HES-SO Valais-Wallis), membre de la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) ;
 - la Haute Ecole spécialisée Fernfachhochschule Schweiz (FFHS), affiliée à la Haute Ecole spécialisée de la Suisse italienne (Scuola Universitaria della Svizzera italiana SUPSI) ;
 - la Haute école pédagogique du Valais (HEP-VS) ;
 - l'institut universitaire UniDistance Suisse.

¹ « Un enseignement est réputé public s'il remplit les conditions suivantes :

a. il répond à un besoin public;
 b. il découle d'un mandat public fixé par la loi;
 c. ses programmes d'études ou les diplômes qui les sanctionnent sont définis dans le cadre de la politique publique de la formation. »

2. La famille 2 comprend les antennes en Valais des hautes écoles ou des institutions du domaine des hautes écoles accréditées selon la LEHE ; il s'agit de :
 - l'EPFL Valais Wallis ;
 - l'Université de Genève ;
 - l'Université de Lausanne ;
 - l'HEMU Valais-Wallis ;
 - la Fondation Universitaire Kurt Bösch, non pas en tant qu'acteur académique, mais comme institution accueillant les antennes valaisannes des Universités de Genève et de Lausanne.
3. La famille 3 concerne les autres institutions scientifiques, reconnues par le Conseil d'Etat; il s'agit pour la période considérée de :
 - l'Institut de recherche Idiap ;
 - l'Institut de recherche en informatique Icare ;
 - le Service de recherche de la Clinique Romande de Réadaptation CRR ;
 - le Centre régional d'études des populations alpines CREPA.
4. La famille 4 concerne les institutions accréditées selon la LEHE et qui n'offrent pas un enseignement public au sens de l'article 45 alinéa 3 LEHE ; il s'agit de hautes écoles ou institutions du domaine des hautes écoles, ainsi que d'institutions autonomes membres d'une haute école ou d'une institution du domaine des hautes écoles, à savoir :
 - l'institut de type HES, César Ritz Colleges Switzerland;
 - l'institut de type HES, Les Roches Global Hospitality Education.

Figure 3 : Institutions constituant le Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche (état 2025) – voir la légende ci-après



Famille 1 (bleu)

- 1 — HES-SO Valais-Wallis – Sion, Sierre, Loèche-les-Bains, Viège
- 2 — Haute école pédagogique du Valais (HEP-VS) – Saint-Maurice, Brig-Glis
- 3 — Fernfachhochschule Schweiz (FFHS) - Brig-Glis
- 4 — Institut universitaire UniDistance Suisse – Brig-Glis, Sierre

Famille 2 (vert) :

- 5 — EPFL Valais Wallis – Sion
- 6 — Université de Genève, Site de Sion – Sion
- 7 — Université de Lausanne, Site de Sion – Sion
- 8 — Fondation Universitaire Kurt Bösch – Sion
- 9 — HEMU Valais-Wallis – Sion

Famille 3 (orange) :

- 10 — Institut de recherche Idiap – Martigny
- 11 — Institut de recherche en informatique Icare – Sierre
- 12 — Service de recherche de la Clinique romande de réadaptation CRR – Sion
- 13 — Centre régional d'études des populations alpines CREPA – Sembrancher

Famille 4 (jaune)

- 14 — Institut de type HES, César Ritz Colleges Switzerland – Brig-Glis
- 15 — Institut de type HES, Les Roches – Bluche (Crans-Montana)

1.5 Le Paysage valaisan de la formation et de la recherche à l'aube de la LEHER 2026–2028

1.5.1. Un cadre législatif en pleine évolution

La période 2024–2025 constitue une étape déterminante dans la structuration et la consolidation du Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche.

En 2024, le Grand Conseil a adopté la LEHER. Cette loi cadre dote le canton d'un outil stratégique de pilotage et de coordination visant à soutenir durablement ses institutions de formation et de recherche, tout en renforçant leur visibilité et leur impact à l'échelle nationale et internationale.

Parallèlement, le Campus Energypolis est pleinement entré dans sa phase d'exploitation, tandis que les Campus du Pôle Santé et de l'Edhëa poursuivent leur construction. La même année, deux nouveaux projets d'infrastructures majeurs ont été lancés : le Campus HEP-VS à Saint-Maurice et le Campus commun HES-SO Valais-Wallis/HEP-VS/École supérieure de santé à Brigue. Ces réalisations illustrent le renforcement de la présence académique dans les deux régions linguistiques et témoignent de la volonté du Valais de développer un réseau d'enseignement supérieur cohérent, moderne et accessible.

En 2025, le projet de loi portant sur la création de l'Université du Valais est soumis au Grand Conseil. Cette initiative s'inscrit dans la continuité de la dynamique engagée et vise à affirmer davantage la place du canton dans l'espace suisse de la formation supérieure, en offrant un cadre institutionnel propice à l'excellence académique, à la recherche et à l'innovation.

1.5.2. Un écosystème académique dynamique et attractif

En 2024, le paysage LEHER se caractérise par un ancrage fort dans le territoire et une capacité d'attraction croissante :

- 7'133 personnes étudient en formation de base (bachelor et master) en Valais ou depuis le Valais dans une haute école de type Haute école spécialisée (HES), Haute école pédagogique (HEP) et Haute école universitaire (HEU). Sur ce total, 1'999 valaisans étudient en Valais dans une HES, HEP ou HEU (source : données OFS) ;
- près de 70 % des diplômés du tertiaire résident encore en Valais cinq ans après leurs études (jusqu'à 80 % pour les diplômés HES), ce qui témoigne d'un fort ancrage régional et d'une contribution directe au développement économique local (source : données OFS) ;
- la recherche représente un secteur en plein essor, avec près de 850 EPT actifs dans des activités de recherche en Valais. Le volume total de la mission recherche dans les charges des institutions atteint environ 120 millions de francs tandis que le volume total des fonds tiers compétitifs comptabilisés pour les projets de recherche en Valais atteint environ 40 millions de francs (source : comptes annuels des institutions) ;
- de plus, 1'274 certificats ont été délivrés par les hautes écoles valaisannes. Les Certificates of Advanced Studies (CAS) représentent le 87.6 % du total, devant les Diplomas of Advanced Studies (DAS, 5.6 %) et les Master of Advanced Studies (MAS, 6.8 %).

1.5.3. Un contexte économique et démographique porteur

Le Valais de 2024 présente un environnement économique solide et en croissance :

- population : 371'000 habitants ;
- produit intérieur brut (PIB) : 23.2 milliards de francs ;
- emplois : 199'000 postes (155'000 EPT), avec une croissance notable dans le secteur secondaire ;
- entreprises : environ 32'000 sur le territoire cantonal ;
- innovation et entrepreneuriat : depuis 2004, la Fondation The Ark a accompagné plus de 250 start-up et projets innovants, illustrant le dynamisme de l'écosystème valaisan de l'innovation.

1.5.4. Une dynamique de transformation durable

À la veille de l'entrée en vigueur de la LEHER, le Valais se positionne comme un canton en transition vers une gouvernance structurée et ambitieuse de la formation et de la recherche.

Entre renforcement institutionnel, développement d'infrastructures académiques modernes, croissance de la recherche et fort ancrage territorial des diplômés, le canton consolide les fondations d'un système intégré, attractif et compétitif, au service de son développement économique, social et culturel.

2. Bilan de la période de financement 2022 à 2024

À partir des différents bilans réalisés par les institutions à l'intention du canton, ce chapitre en présente une synthèse. Les éléments exposés dans les sous-chapitres suivants constituent quelques illustrations sous forme d'exemples. Ils ne sont **pas exhaustifs**, mais reflètent l'ensemble des contributions issues de toutes les institutions du paysage.

2.1 Dynamiques et positionnement stratégique de l'écosystème valaisan de la formation, de la recherche et de l'innovation

Le paysage académique et scientifique du canton du Valais se caractérise par un écosystème collaboratif dynamique. Son positionnement s'articule autour de deux axes stratégiques interdépendants :

- l'excellence individuelle des institutions, marquée également par une collaboration interinstitutionnelle au niveau cantonal via un ancrage territorial générateur de contributions régionales significatives ;
- le rayonnement tant au niveau national qu'à l'international.

2.1.1 Collaboration interinstitutionnelle et ancrage territorial

Le Paysage valaisan de la formation, de la recherche et de l'innovation puise sa force dans l'excellence de ses institutions, renforcée ces dernières années par une coopération interinstitutionnelle accrue. Cette dynamique constitue un véritable moteur du développement scientifique, de l'innovation et de la valorisation des savoirs.

Ces synergies se concrétisent à travers des projets de recherche conjoints, des partenariats structurés et des réseaux de transfert de connaissances, illustrant une complémentarité et un partage efficaces des expertises.

Ainsi, l'écosystème académique valaisan se distingue par un engagement profond envers son territoire. Il agit comme un acteur clé du développement socio-économique et culturel du canton, en reliant la recherche de pointe aux besoins locaux. Les avancées scientifiques s'y traduisent par des retombées concrètes et pertinentes pour la région.

Cet ancrage régional se traduit par des initiatives concrètes répondant aux enjeux spécifiques du territoire. La HES-SO Valais-Wallis en offre plusieurs exemples, notamment à travers le développement d'infrastructures stratégiques telles que le laboratoire STREAM, dédié à la gestion de l'eau ou encore le Centre pédagogique de prévention des séismes (CPPS). Parallèlement, des instituts comme le CREPA mènent des mandats au service des collectivités locales — à l'image de l'inventaire du patrimoine culturel immatériel de la Vallée du Trient — tandis que le Forschungsinstitut zur Geschichte des Alpenraums (FGA) contribue à la valorisation de l'histoire régionale par ses travaux scientifiques.

Le Net Zero Lab Valais illustre quant à lui la convergence entre recherche et industrie : fondé par Novelis en partenariat avec l'EPFL et la HES-SO Valais-Wallis, il vise le développement de solutions pour une production d'aluminium neutre en carbone, ancrant l'innovation au cœur du tissu économique régional. Dans la même dynamique, la création du Campus Energypolis a permis à l'EPFL et à la HES-SO Valais-Wallis de réaliser des démonstrateurs dans le domaine de l'énergie et de lancer conjointement une offre de formation continue (CAS & MAS) en ingénierie des systèmes énergétiques durables.

Au-delà de projets emblématiques, cette intégration s'inscrit dans la durée. Forte de plus de 2'600 étudiantes et étudiants (toutes missions confondues) répartis sur cinq sites, la HES-SO Valais-Wallis irrigue l'ensemble du territoire, entretenant des liens étroits avec le tissu économique — à travers des partenariats stratégiques avec des entreprises telles que Debiopharm ou Lonza — ainsi qu'avec les hôpitaux et les collectivités publiques. Elle incarne ainsi un véritable partenaire systémique de la formation, de l'innovation et de la compétitivité régionales.

Cette stratégie de territorialisation de l'excellence trouve son aboutissement dans l'implantation de l'EPFL Valais Wallis et de la HES-SO Valais-Wallis au cœur du Campus Energypolis.

2.1.2. Rayonnement national et international

En complément de leur solide ancrage territorial, les institutions valaisannes déploient une stratégie active de positionnement sur les scènes nationale et internationale, renforçant ainsi leur attractivité et

leur compétitivité. Cette double projection leur permet de jouer un rôle influent tant au sein des réseaux suisses que des consortiums scientifiques mondiaux.

Sur le plan national, la Haute École Pédagogique du Valais (HEP-VS) illustre par exemple ce leadership en occupant une position centrale au sein de la formation des enseignants en Suisse romande. Par son pilotage de programmes intercantonaux d'envergure et sa contribution aux orientations de swissuniversities, elle affirme son rôle de coordination et d'influence bien au-delà des frontières cantonales.

Cette influence s'étend avec succès à l'échelle internationale, où l'écosystème valaisan s'intègre de manière proactive dans des réseaux de premier plan. Cette projection s'articule autour de plusieurs axes :

- l'intégration dans des alliances stratégiques : l'antenne de l'UNIL à Sion participe activement à l'alliance universitaire européenne CIVIS, tandis qu'UniDistance Suisse renforce son ancrage continental via son adhésion à des associations clés de l'enseignement à distance ;
- le leadership dans des domaines de pointe : plusieurs institutions se distinguent par leur excellence. L'Institut Idiap confirme son statut d'acteur mondial en intelligence artificielle, l'EPFL Valais Wallis s'impose comme un pôle de compétences internationalement reconnu dans les domaines clés de l'énergie, de l'environnement et de la santé, ainsi que l'UNIGE, site de Sion, concernant les droits de l'enfant.
- la participation active aux programmes compétitifs : la présence régulière des institutions valaisannes (en particulier l'EPFL Valais Wallis, l'Idiap et la HES-SO Valais-Wallis) des programmes européens sélectifs atteste de la haute qualité et de la compétitivité de leur recherche.

Enfin, la HES-SO Valais-Wallis incarne parfaitement la stratégie consistant à transformer des innovations locales en solutions à portée internationale. En développant des partenariats mondiaux et en participant à des réseaux transfrontaliers, elle assure la diffusion de projets nés de problématiques régionales.

2.2 Stratégies de formation adaptées aux enjeux contemporains

L'offre de formation au sein du Paysage valaisan de la formation, de la recherche et de l'innovation a connu des évolutions stratégiques entre 2022 et 2024, marquées par une diversification des cursus, une adaptation aux populations étudiantes et un engagement résolu en faveur de l'innovation pédagogique. Ces dynamiques visent à garantir l'excellence académique, la pertinence des qualifications et une insertion professionnelle réussie pour les diplômés.

2.2.1 Évolution de l'offre de formation et dynamique des effectifs

L'évolution des populations étudiantes reflète l'adaptabilité et le dynamisme du paysage académique valaisan face aux nouvelles aspirations en matière de formation. La croissance soutenue des dispositifs flexibles proposés par UniDistance Suisse, la FFHS et la HES-SO Valais-Wallis illustre le succès des parcours flexibles, répondant à une demande croissante de formation.

Parallèlement, la refonte des programmes dans certaines filières traditionnelles est appréhendée comme une opportunité de repositionnement stratégique. Cette évolution encourage les institutions à innover, à faire évoluer les compétences, à intégrer de nouvelles formes de pédagogies, à moderniser leurs infrastructures et ainsi à anticiper les besoins émergents du marché du travail, afin d'assurer la disponibilité des compétences dans des domaines essentiels de l'économie valaisanne et nationale.

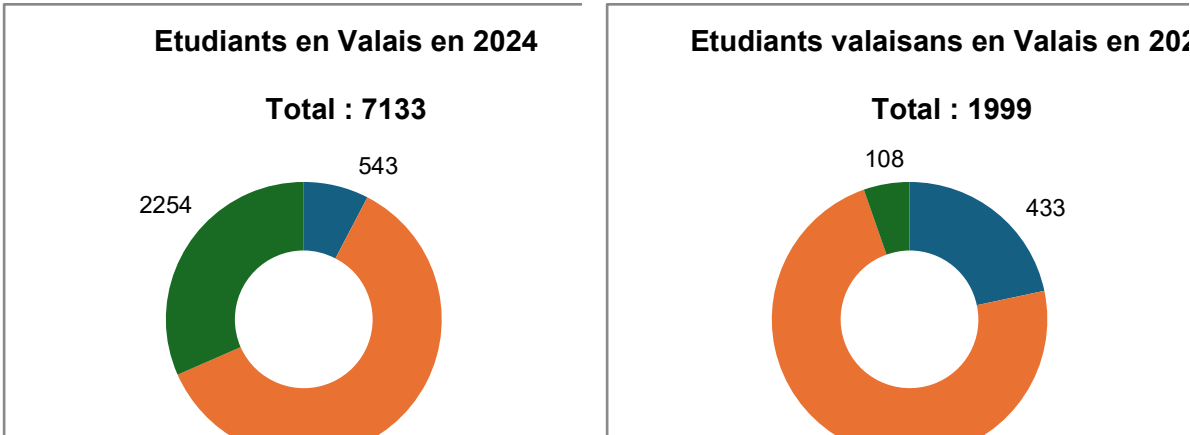
L'accent mis sur la flexibilité des cursus et sur l'internationalisation constitue dès lors un levier stratégique de développement, renforçant à la fois l'attractivité et la pertinence de l'offre de formation valaisanne.²

D'autre part, la HEP-VS poursuit le développement d'innovations pédagogiques dans ses différentes filières de formation. L'enseignement hybride est ainsi déjà largement adopté dans toutes les formations de base. Les innovations pédagogiques s'ancrent actuellement dans des dispositifs de formation qui se veulent partiellement en emploi. C'est par exemple le cas pour le projet de formation des enseignants spécialisés réalisé avec la Haute école intercantonale en pédagogie spécialisée (Interkantonale

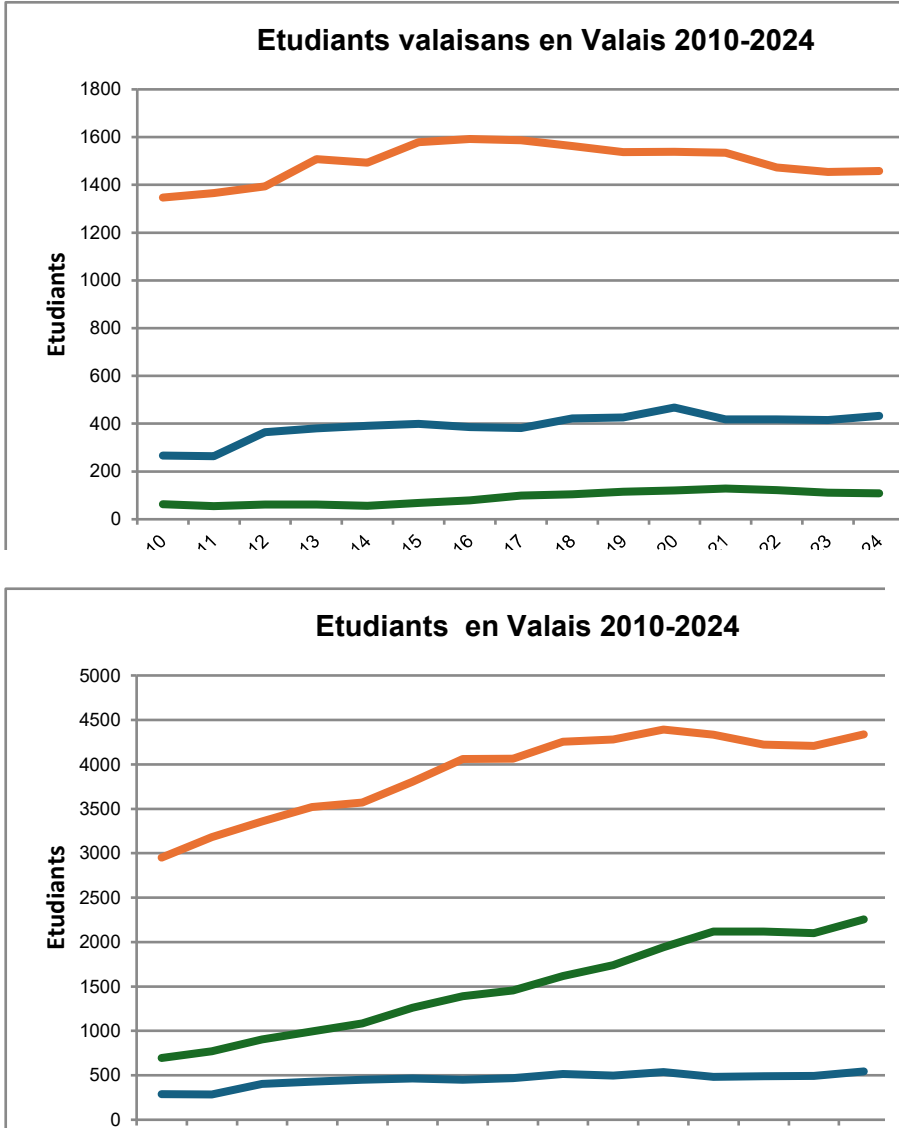
² Rapport cantonal sur les hautes écoles 2025, chapitre 6, Paysage valaisan des hautes écoles

Hochschule für Heilpädagogik, HfH) de Zurich ou pour le Bachelor primaire qui offre la possibilité pour les étudiants de dernière année d'effectuer un stage long rémunéré dans les écoles. Ce dispositif a l'avantage d'accroître la présence sur le terrain et d'offrir davantage de flexibilité aux étudiants.

Figures 4 : Étudiants en Valais par type de haute école, 2024, source : OFS



Figures 5 : Évolution des étudiants en Valais par type de haute école, 2010-2024, source : OFS



Un investissement significatif a été consacré à l'innovation pédagogique. L'intégration de dispositifs hybrides et numériques, dont UniDistance Suisse, la FFHS et la HES-SO Valais-Wallis, par son centre Cyberlearn furent des pionniers à l'échelle nationale, s'est diffusée dans l'ensemble des institutions.

Cette transformation s'accompagne de l'adoption de pédagogies actives, réflexives et collaboratives. La HES-SO Valais-Wallis en offre une parfaite illustration avec l'introduction de concepts tels que les

Business, Digital et Social Team Academies ou l'apprentissage par les pairs (Peer Learning). Parallèlement, la modularisation des plans d'études et le développement de formations en emploi, comme les stages longs rémunérés proposés par la HEP-VS, témoignent d'une volonté d'adapter les cursus à la diversité des profils étudiants et aux exigences du marché du travail.

Cette modernisation des pratiques pédagogiques est indissociable de la synergie étroite entre enseignement et recherche. En participant directement à des travaux de recherche de pointe, souvent en collaboration avec des partenaires industriels, les étudiants développent des compétences analytiques et professionnelles avancées. Cette immersion précoce dans le monde de l'innovation renforce non seulement l'attractivité des formations, mais assure surtout une préparation optimale des diplômés aux défis complexes du marché.

2.2.2 Insertion professionnelle

Les indicateurs de réussite et d'insertion professionnelle des diplômés du Paysage valaisan de la formation, de la recherche et de l'innovation sont globalement très positifs. Les taux de diplômés se maintiennent à un niveau élevé.

Le suivi des cohortes atteste d'une intégration rapide et réussie dans le tissu socio-économique. De fait, le 70% des étudiants tertiaires résident en Valais 5 ans après la fin de leurs études. Selon les données de l'OFS, 96 % des personnes diplômées auprès de la HES-SO trouvent un emploi dans l'année qui suit la fin de leur formation.

L'employabilité des diplômés est favorisée par une forte connexion avec le monde professionnel, entretenue par des stages, des mandats pratiques et des collaborations structurées. La pertinence des compétences acquises se reflète dans la diversité et l'adaptabilité des parcours de carrière observés. Néanmoins, les institutions reconnaissent la nécessité de consolider les dispositifs d'accompagnement académique pour garantir une adéquation continue et optimale entre l'offre de formation et les besoins évolutifs du marché du travail.

2.3 Valorisation de la recherche et de l'innovation

L'écosystème de recherche et d'innovation du canton du Valais a consolidé son positionnement entre 2022 et 2024 en s'appuyant sur des axes thématiques interdisciplinaires, une intensification des synergies à plusieurs échelles ainsi qu'une production scientifique, technologique et culturelle à forte valeur ajoutée. Cette stratégie concertée vise à concilier la pertinence territoriale avec un rayonnement international, positionnant le Valais comme un pôle de recherche compétitif.

2.3.1 Positionnement stratégique et écosystème collaboratif

La stratégie de recherche et d'innovation des institutions valaisannes s'est articulée autour de la consolidation de pôles d'excellence thématiques et du renforcement d'un réseau de collaborations.

Les orientations stratégiques se sont concrétisées par le développement de domaines de recherche à haute technicité et à fort impact sociétal. Par exemple, l'Idiap a été re-confirmé par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) en décembre 2024 comme institut de recherche d'importance nationale et a poursuivi son leadership en intelligence artificielle, comme en témoignent ses distinctions internationales et le développement de plus de 150 licences logicielles. L'Institut ICARE s'est affirmé comme un acteur central dans les projets nationaux d'envergure (Flagships) portant sur l'énergie, la santé numérique et l'Industrie 4.0. La HES-SO Valais-Wallis a renforcé ses axes en sciences de la vie et en ingénierie. L'EPFL Valais Wallis s'est renforcée autour des thématiques de la durabilité et de la résilience (transition numérique, chimie verte et technologies environnementales), en se concentrant sur les domaines énergétiques pour le développement de sa troisième phase. De son côté, l'Université de Genève s'est affirmée en Valais par les activités du Centre interfacultaire en droits de l'enfant (CIDE), qui développe une expertise reconnue à l'échelle nationale et internationale dans les domaines des politiques de l'enfance, de la protection des mineurs et de la formation spécialisée. Parallèlement, l'antenne valaisanne de l'UNIL a piloté des projets interdisciplinaires sur les transformations des environnements de montagne. Dans le secteur de la santé, le Service de recherche de la CRR a consolidé sa recherche clinique appliquée, en particulier dans les domaines de la neuroréadaptation et de la réadaptation numérique, en partenariat avec l'EPFL Valais Wallis et les centres hospitaliers universitaires. UniDistance Suisse a œuvré à l'intégration systématique de ses activités de recherche au sein de réseaux nationaux et européens pour accroître leur reconnaissance et leur portée internationale.

Dans ce cadre, le Campus Energypolis s'inscrit dans un écosystème d'innovation où coexistent sur un même site l'EPFL Valais Wallis (recherche fondamentale et doctorale), la HES-SO Valais-Wallis (recherche appliquée et formation HES), la Fondation The Ark (transfert technologique, incubation et soutien aux start-ups). Cette proximité institutionnelle et le rôle joué par Energypolis SA³ dans le développement de l'écosystème du Campus Energypolis sont essentiels afin de renforcer les liens entre recherche, formation et industrie. Les collaborations entre ces acteurs ont donné naissance à plusieurs projets, dont le BlueArk Water Hub (gestion intelligente de l'eau) et des projets conjoints EPFL Valais Wallis – HES-SO Valais-Wallis dans les domaines de l'hydrogène, de l'efficacité énergétique et de la modélisation numérique. L'EPFL Valais Wallis agit comme moteur scientifique de cet écosystème, tout en s'appuyant sur la force de l'innovation appliquée développée par ses partenaires régionaux.

2.3.2 Synergies avec les acteurs économiques et les collectivités publiques

L'intensification des partenariats avec le tissu socio-économique constitue un axe majeur de la stratégie de valorisation de la recherche.

Les collaborations avec le secteur privé ont généré des innovations technologiques significatives. La HES-SO Valais-Wallis a mené des projets de pointe, comme le Debiolab 2.0 avec Debiopharm pour la vectorisation d'anticorps en oncologie et a collaboré avec la Lonza pour la co-construction de programmes de formation répondant aux besoins de l'industrie (Bachelor en *Digital Life Sciences*). L'Idiap a également conduit des projets de recherche appliquée avec Novartis et Debiopharm sur des thématiques d'immunothérapie, tandis que l'Institut ICARE a développé des solutions concrètes pour la transition énergétique.

L'EPFL Valais Wallis agit comme un moteur de transfert technologique et d'innovation au service du tissu économique valaisan. Grâce à sa proximité avec les entreprises locales et les institutions publiques, le Campus facilite la valorisation des résultats de la recherche, stimule la création d'entreprises à haute valeur ajoutée, renforce la compétitivité régionale dans des secteurs stratégiques comme l'énergie, la chimie verte, les matériaux avancés et la santé. De nombreuses collaborations entre les laboratoires de l'EPFL Valais Wallis et les entreprises implantées en Valais (PME, start-ups, grandes industries) permettent de valoriser la recherche scientifique en innovation appliquée. L'implantation de spin-offs et le développement de nombreux projets Innosuisse et européens témoignent de cet impact direct sur l'économie régionale.

Dans ce cadre, il est possible de citer quelques start-ups basées dans le canton du Valais issues des travaux des institutions entre 2022 et 2024 :

- WattAnyWhere: Cleantech développant un générateur d'électricité « off-grid » alimenté à l'éthanol renouvelable ;
- Urbio: start-up issue de l'EPFL Valais Wallis, qui développe une plateforme SaaS utilisant l'intelligence artificielle pour la planification énergétique des bâtiments et réseaux urbains ;
- DePoly: Cleantech spécialisée dans le recyclage chimique des plastiques/polyesters, qui figure dans le classement national suisse « Top 100 Swiss Startup » pour 2023 ;
- Destinazio : start-up fondée dans le cadre du programme entrepreneurial Business eXperience de la HES-SO Valais-Wallis qui est devenue la première et unique agence web suisse à obtenir le label « Webflow Enterprise Partner ».

2.3.3 Production scientifique et résultats de la recherche

A. Chiffres clés

Personnel actif dans la recherche en Valais. Entre 2022 et 2024, le nombre total d'EPT en actifs dans la recherche en Valais a augmenté de 17.1 %. Les EPT de professeurs, autres enseignants, assistants et collaborateurs scientifiques augmentent de 16.8 % sur la période. Enfin, le personnel de direction et administratif croît de 19.4 %. Dans l'ensemble, la croissance observée traduit un renforcement soutenu et équilibré des ressources humaines dans le domaine de la recherche sur le territoire cantonal.

³ Energypolis SA est une société anonyme dont le siège est à Sion, active dans la recherche et le développement. Elle résulte d'une loi validée par le parlement cantonal valaisan pour instituer une structure indépendante, majoritairement détenue par le canton, la Ville de Sion et l'EPFL Valais Wallis, afin de gérer, exploiter et développer le Campus Energypolis.

Tableau 1 : Nombre d'EPT du personnel affilié à la recherche actif en Valais par catégorie (en moyenne annuelle)

Détail	2022	2023	2024
Nombre d'EPT du personnel en charge de la mission recherche en Valais – professeurs, autres enseignants, assistants et collaborateurs scientifiques	624.3	704.9	729.0
Nombre d'EPT du personnel en charge de la mission recherche en Valais - personnel de direction et administratif	91.6	106.5	109.4
Total EPT	716.0	811.3	838.4

Financement de base de la recherche. Le financement de base de la recherche atteint 41.4 millions de francs en 2024. Les contributions de la Confédération progressent de 8.5 à 10.4 millions de francs (+22.3 %), tandis que les apports du canton et des communes augmentent de 34.4 à 41.8 millions de francs (+21.5 %). Cette évolution traduit un renforcement soutenu du soutien public à la recherche en Valais, confirmant la confiance des partenaires institutionnels dans le développement scientifique régional.

Tableau 2 : Volume de fonds pour le financement de base de la recherche (subventions), en millions de francs

Détail	2022	2023	2024
Total Confédération*	8.5	9.3	10.4
Total canton/communes	34.4	37.9	41.8
Montant total - financement de base	42.9	47.2	52.2

*sans le financement de la Confédération pour l'EPFL Valais Wallis

Volume des fonds de tiers comptabilisés pour des projets de recherche compétitifs. En 2024, le volume total des fonds tiers compétitifs comptabilisés pour les projets de recherche en Valais atteint 40 millions de francs, contre 34.8 millions de francs en 2022. Cela représente une croissance de 15 % sur la période, confirmant la solidité et l'attractivité du site valaisan dans le domaine de la recherche compétitive. Dans l'ensemble, ces résultats témoignent d'une diversification croissante des sources de financement et d'une forte compétitivité des équipes de recherche valaisannes à l'échelle nationale et internationale.

Tableau 3 : Volume des fonds de tiers comptabilisés (réalisés) pour des projets de recherche compétitifs par typologie, en million de francs

Détail	2022	2023	2024
Subsides du FNS (Fonds National Suisse)	11.6	19.8	21.9
Subsides Innosuisse	6.8	7.6	8.7
Autres subsides de la Confédération	1.9	2.1	2.7
Subsides programme de recherche UE et internationaux	9.3	4.4	2.0
Autres produits de tiers compétitifs	5.2	5.3	4.7
Montant total - compétitif	34.8	39.2	40.0

*sans les financements considérés comme non compétitifs soit pour des projets industriels, soit attribués par des institutions, par exemple des fondations privées, ne prévoyant pas de dispositif compétitif d'octroi de leur soutien financier.

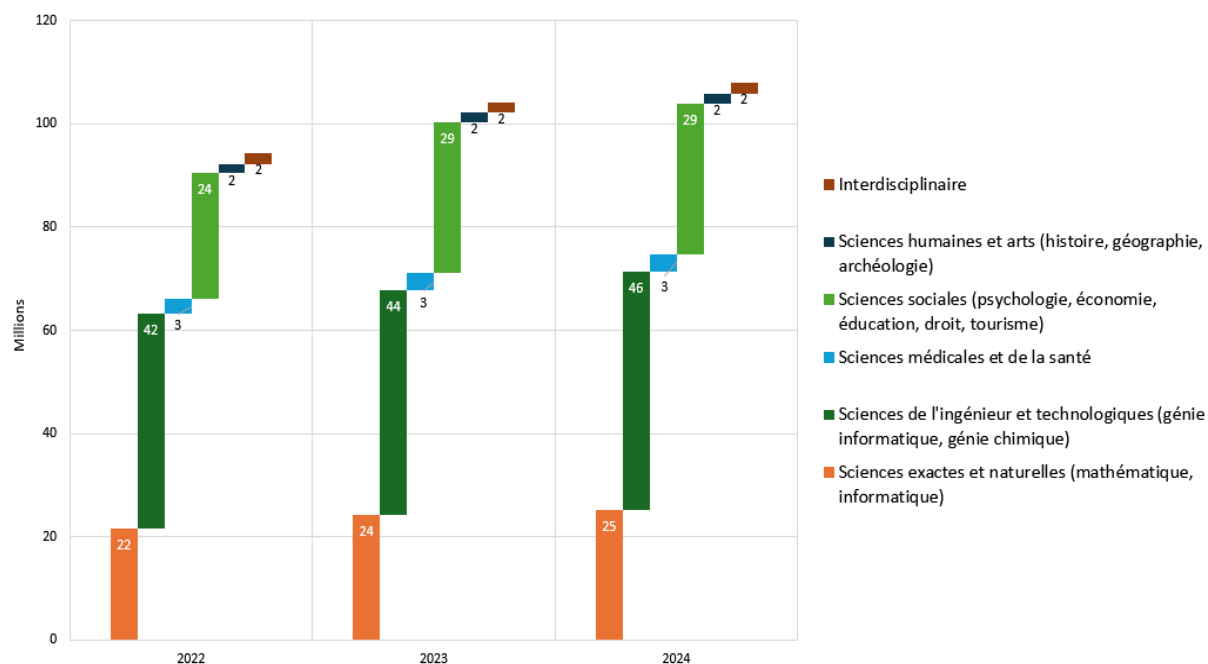
En ce qui concerne le volume total de la mission recherche dans les charges des institutions, celui-ci est passé de 97.8 millions de francs en 2022 à 121.2 millions de francs en 2024.

Tableau 4 : Volume total de la mission recherche dans les charges des institutions, en millions de francs

Années	2022	2023	2024	cumul 2022-2024
Volume de la recherche en Valais (charges)	97.8	113.3	121.2	332.3

Évolution de la recherche en Valais par domaine. Les sciences de l'ingénieur et technologiques constituent le principal domaine de recherche, avec 46.3 millions de francs, suivies des sciences sociales (29.1 millions de francs) et des sciences exactes et naturelles (25.2 millions de francs). Les sciences médicales et de la santé ainsi que les sciences humaines et arts présentent des montants stables, tandis que la recherche interdisciplinaire connaît une progression de plus de 6 % sur la période.

Figure 6 : Répartition du total des recettes de recherche par domaine, en millions de francs



Nombre de publications. Entre 2022 et 2024, le nombre de publications annuelles de type « Articles Peer Reviewed », « book », « inbook », « articles et proceedings » en Valais est passé de 576 à 747, soit une progression de +29.7 %. La hausse est régulière, avec 668 publications en 2023 (+16.0 % par rapport à 2022) puis une nouvelle croissance en 2024 (+11.8 % par rapport à 2023). Globalement, ces chiffres traduisent une dynamique de production scientifique soutenue et en forte accélération sur la période.

B. Valorisation et transfert de connaissances et de technologies

Mécanismes et stratégies de transfert. Les institutions valaisannes ont mobilisé un portefeuille varié de mécanismes de transfert pour assurer la valorisation de leurs résultats de recherche. Ces dispositifs incluent des canaux formels tels que le dépôt de brevet, l'octroi de licences et le soutien à la création de start-ups et de spin-offs académiques, particulièrement dans les secteurs de l'ingénierie et des sciences de la vie.

Au-delà de la propriété intellectuelle, le transfert s'opère par le développement de solutions directement applicables. Par exemple, la mise à disposition d'infrastructures et de plateformes de recherche partagées, à l'instar du laboratoire de recherche STREAM et du centre Sense de la HES-SO Valais-Wallis, favorise également les synergies entre la recherche académique, les entreprises et les collectivités publiques. Cette approche est complétée par des formes de transfert immatériel, incluant la formation continue, la médiation scientifique et la participation à des projets collaboratifs, qui ancrent la recherche dans les pratiques professionnelles et stimulent l'innovation.

Dans ce cadre, l'EPFL Valais Wallis met en œuvre plusieurs stratégies de transfert complémentaires :

1. innovation ouverte (open innovation) : création de plateformes de partage entre laboratoires, entreprises et institutions publiques pour accélérer l'innovation collaborative ;
2. co-innovation territoriale : intégration des besoins régionaux dans les thématiques de recherche (énergie, environnement, santé, numérique) ;
3. valorisation des talents : accompagnement des chercheurs et étudiants dans l'entrepreneuriat scientifique ;
4. soutien aux politiques publiques : mise à disposition d'expertise scientifique pour les stratégies cantonales (énergie 2050, climat, mobilité).

Ces stratégies visent à maximiser les retombées économiques, sociétales et environnementales de la recherche tout en assurant la pérennité du modèle EPFL Valais Wallis.

Impact sociétal et économique du transfert. D'un point de vue économique, le transfert de connaissances stimule le dynamisme régional par la création d'emplois qualifiés, le soutien à l'entrepreneuriat et le renforcement de la compétitivité des entreprises. Les partenariats industriels stratégiques (par ex., HES-SO Valais-Wallis avec Debiopharm et Lonza ; Idiap avec OIKEN) en sont la preuve directe.

D'autre part, les institutions contribuent de manière significative à la transformation sociale. Par exemple les travaux de l'Institut ICARE sur la transition énergétique, les innovations de la HEP-VS dans le domaine de l'éducation et les projets de l'UNIL et du CREPA pour la valorisation du patrimoine démontrent un impact qualitatif tangible, mesurable en termes d'amélioration du cadre de vie et de renforcement de la cohésion sociale. Les mécanismes de transfert de l'EPFL Valais Wallis ont permis : la création de plusieurs start-up et spin-offs actives dans l'énergie, les matériaux et la santé ; la mise en œuvre de plus de 60 projets collaboratifs avec des partenaires industriels depuis 2018 ; la mobilisation de fonds externes significatifs (fonds de tiers, Innosuisse, Horizon Europe) ; la contribution à des innovations territoriales concrètes, comme la valorisation de la chaleur industrielle, les réseaux intelligents (smart grids) ou la gestion durable de l'eau. Le site de Sion s'affirme ainsi comme un pôle d'excellence reconnu pour le transfert technologique et la recherche partenariale au service de la transition énergétique et climatique.

Adaptation, évolution et enrichissement des programmes de formation. L'adaptation continue des programmes de formation représente une autre forme essentielle de transfert. Elle permet d'intégrer rapidement les avancées scientifiques et technologiques issues de la recherche dans les cursus académiques (tant bachelor, master que formations continues). Les institutions valaisannes sont particulièrement proactives dans le renforcement de ce lien entre formation et recherche.

Cette dynamique se manifeste notamment par l'introduction de nouveaux modules spécialisés, l'intégration de compétences transversales (data science, durabilité, innovation sociale), ou encore par la création de filières inédites en lien direct avec les axes de recherche prioritaires. Par exemple, la HES-SO Valais-Wallis a renforcé ses formations dans les domaines des technologies de l'énergie, de la cybersécurité, de la santé numérique et de l'ingénierie biomédicale, en cohérence avec les expertises de ses instituts de recherche. De son côté, l'EPFL Valais Wallis contribue à ce renouvellement par l'accueil d'étudiants de master et de doctorat dont les travaux sont intégrés aux projets en cours, favorisant ainsi un apprentissage par la recherche (research-based learning).

Les collaborations entre professeurs, chercheurs et partenaires du terrain (entreprises, écoles, collectivités communales, acteurs régionaux, administration cantonale...) jouent également un rôle structurant. Elles permettent de co-construire des contenus pédagogiques alignés sur les réalités professionnelles, notamment à travers des études de cas réels, des stages en entreprise ou encore des projets interdisciplinaires. Ces dispositifs renforcent la pertinence des formations tout en offrant aux étudiants un accès direct à des problématiques concrètes et à des solutions innovantes.

Communication, diffusion et science ouverte. Les efforts de communication et de diffusion ont été intensifiés afin d'accroître la visibilité et l'accessibilité des résultats scientifiques. Cette stratégie s'est traduite par l'organisation d'événements scientifiques de haut niveau et par une participation accrue aux forums académiques internationaux.

Ainsi, afin de renforcer la valorisation et la diffusion de ses résultats de recherche et d'innovation, la HES-SO Valais-Wallis a initié la mise en place d'une stratégie de contenu structurée. Celle-ci vise à accroître la visibilité des projets, à favoriser la compréhension de leurs retombées auprès de publics diversifiés et à soutenir la reconnaissance institutionnelle et le transfert de connaissances. L'EPFL Valais Wallis joue un rôle actif dans la médiation scientifique et la sensibilisation du public aux enjeux de la transition énergétique, climatique et technologique. Chaque année, le Campus organise ou participe à de nombreux événements de vulgarisation et de dialogue entre science et société : portes ouvertes, expositions et conférences publiques, notamment lors du festival Energypolis ou de la Nuit de la Science; activités de sensibilisation dans les écoles, en collaboration avec le Service de l'enseignement et la HEP-VS; participation à des forums et journées thématiques (énergie, climat, numérique, innovation) destinés aux collectivités et entreprises. Ces initiatives visent à rapprocher les citoyens de la science et à renforcer la compréhension des enjeux liés à l'innovation et à la durabilité. Elles contribuent également à promouvoir les vocations scientifiques et à soutenir la relève académique en Valais. D'autres exemples illustrent cette démarche de médiation scientifique auprès de la population valaisanne tels que la participation de la HES-SO Valais-Wallis au MintWorld, la co-organisation d'actions de médiation des antennes universitaires avec la Médiathèque Valais, les activités de médiation du CREPA auprès des communes de l'Entremont et de la Vallée du Trient ou encore les cours d'été pour les jeunes de la HES-SO Valais-Wallis et les KidsUni d'Unidistance Suisse.

3. Enjeux stratégiques pour la période LEHER 2026-2028

À l'échelle nationale comme internationale, les institutions du Paysage valaisan des hautes écoles, de la recherche et de l'innovation évoluent dans un contexte de forte concurrence pour attirer les talents scientifiques et disposer de ressources à la hauteur de leurs ambitions. Au-delà de cette dimension compétitive, elles contribuent de manière décisive à relever les grands défis contemporains — sociaux, économiques, environnementaux et culturels. En collaboration avec l'ensemble du monde académique, elles mènent des projets de recherche qui nourrissent l'innovation, éclairent la décision publique, soutiennent le tissu économique local et national et participent à l'enrichissement collectif des savoirs au service de la société.

Le Paysage valaisan des hautes écoles, de la recherche et de l'innovation fait face à un certain nombre d'enjeux majeurs. Autour des différents enjeux identifiés par chacune des institutions selon son contexte propre, celles-ci mettent en œuvre leur plan stratégique de développement.

Dans ce rapport, sont présentés pour la première fois, les enjeux stratégiques identifiés comme prioritaires pour les institutions prises collectivement en tant que paysage et ce pour la période 2026-2028.

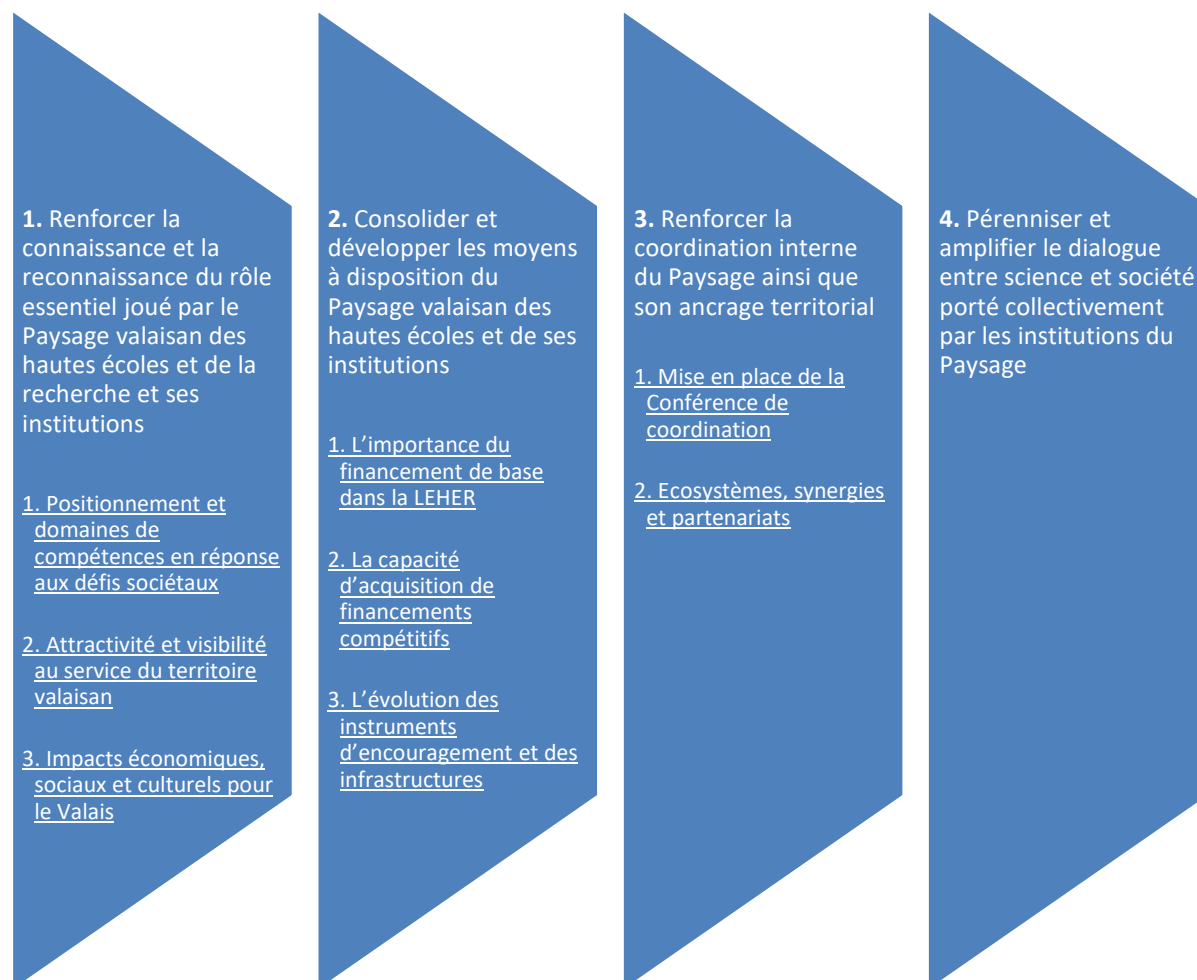
Ces constats sont issus d'un travail de réflexion et d'échanges mené avec l'ensemble des directions des institutions, dans une démarche participative et préparatoire. Il en ressort plusieurs observations :

1. Si les institutions sont globalement bien connues, leurs compétences, leurs expertises et leurs domaines d'action restent encore largement peu connus ;
2. Pourtant présentes et actives depuis plus de trente ans pour certaines, les institutions tertiaires sont sous-estimées dans leur rôle et leur contribution à de nombreux aspects de la vie du canton qu'il s'agisse du bien-être de la population, du développement économique et industriel, social ou culturel du Valais ;
3. Des pressions croissantes sur les financements fédéraux, dans un contexte de concurrence accrue entre institutions pour l'obtention de fonds tiers compétitifs ;
4. Des collaborations interinstitutionnelles encore limitées, parfois insuffisamment dynamiques sur le terrain ;
5. Des partenariats régionaux d'intensité variable, selon les périodes et les établissements, notamment avec les entreprises, les acteurs culturels ou les collectivités publiques ;
6. Une volonté affirmée de renforcer le lien entre science et société, par le développement d'actions de vulgarisation, de dialogue et de communication scientifique à destination de différents publics. Les institutions reconnaissent à ce titre la valeur d'initiatives telles que Science Valais ou l'association Dialogue des sciences, mais aussi les limites de fonctionnements individuels.

Face à ces constats, les enjeux stratégiques sont formulés pour la période 2026-2028 (cf. figure 7) autour des quatre axes suivants :

1. Renforcer la connaissance et la reconnaissance du rôle essentiel joué par le Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche et ses institutions.
2. Consolider et développer les moyens à disposition du Paysage valaisan des hautes écoles et de ses institutions.
3. Renforcer la coordination interne du paysage ainsi que son ancrage territorial.
4. Pérenniser et amplifier le dialogue entre science et société porté collectivement par les institutions du paysage.

Figure 7 : Les enjeux stratégiques du Paysage valaisan de la formation, de la recherche et de l'innovation pour les années 2026 à 2028



3.1 Renforcer la connaissance et la reconnaissance du rôle essentiel joué par le Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche et ses institutions

La première période suivant l'entrée en vigueur de la LEHERest aussi celle de la mise en œuvre du concept de « Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche ».

Cette décision législative s'est appuyée sur la volonté marquée de la part des hautes écoles et instituts de recherche de s'inscrire, aussi au niveau cantonal, comme parties d'un système, membres d'un collectif à l'échelle du Valais. La diversité des institutions qui composent ce paysage, leur maturité acquise sur près de trente ans d'existence, ainsi que la cohérence de leurs positionnements individuels — renforcée par la cohérence collective qui se dégage de l'ensemble — constituent de véritables atouts.

Les résultats obtenus dans la précédente période de financement démontrent un grand nombre de succès propres à chacune des institutions.

Le développement d'une vision commune entre les institutions du domaine constitue une formidable opportunité pour mettre en lumière leur contribution individuelle et collective au territoire valaisan : répondre individuellement et collectivement aux grands défis sociétaux, accroître la visibilité et l'attractivité du Valais et renforcer ses retombées économiques, sociales et culturelles.

3.1.1 Positionnement et domaines de compétences en réponse aux défis sociétaux

Le vieillissement de la population et les enjeux de santé, les effets du réchauffement climatique sur l'environnement naturel et bâti, les questions d'énergie et de gestion de l'eau, ainsi que la révolution numérique et l'essor de l'intelligence artificielle comptent parmi les grands défis sociétaux actuels, à toutes les échelles — internationale, nationale, cantonale, communale et individuelle. Face à ces transformations profondes, les attentes de la société sont fortes. Le monde scientifique y joue un rôle

déterminant, à travers la recherche comme par la formation, pour éclairer les décisions, proposer des solutions et accompagner les transitions.

De plus, la période 2022-2024 a révélé que les institutions du Paysage valaisan en particulier ne font plus face à des défis isolés, mais à une convergence de risques pesant sur leur pérennité et leur croissance. Appréhender ces risques et leur atténuation de façon systémique, mais aussi avec une approche collective, favorise les chances de succès pour les solutions qui pourront être apportées. Cela demande au préalable une meilleure connaissance mutuelle des positionnements et domaines de compétences et d'expertise entre institutions du paysage. Cette démarche qui a déjà débuté délivrera à terme une cartographie détaillée de la situation actuelle.

En réponse aux défis sociétaux contemporains, les hautes écoles et institutions de recherche du Valais mobilisent une large palette de disciplines, allant des sciences exactes et de l'ingénierie (mathématiques, informatique et intelligence artificielle, chimie, énergie, biotechnologie) aux sciences humaines et sociales (psychologie, droit, histoire, économie et gestion, sciences sociales, pédagogie), en passant par les arts (arts visuels, musique).

À ces disciplines s'ajoutent des approches transversales, telles que l'interdisciplinarité, la digitalisation, la durabilité, l'innovation ou encore l'articulation entre ancrage local et ouverture internationale.

Ces compétences nourrissent enfin plusieurs thématiques de recherche et d'application, telles que notamment l'énergie, la santé et la réadaptation, le social, l'éducation, le droit de l'enfance, l'environnement, le tourisme et l'hospitality management. La diversité de ces domaines constitue une véritable richesse et un levier d'innovation.

Anticiper au mieux l'évolution des besoins en matière de formation est au centre de la mission des institutions de formation. Face à l'accélération des transformations économiques, sociales et technologiques, le défi est réel. Un travail d'importance est mené autour des évolutions de programmes d'études-cadres dans les différentes filières offertes à la HES-SO Valais-Wallis par exemple. Il s'agit également de rester prospectif pour répondre aux besoins du marché du travail tant pour la formation de base que pour la formation continue et servir le positionnement institutionnel au sein du paysage et du canton. *In fine*, c'est l'employabilité des diplômés qui en sera encore améliorée et également l'engagement de publics variés dans une dynamique de formation tout au long de la vie.

Les analyses prospectives nécessitent d'être alimentées par le dialogue avec les acteurs du terrain, telles que les entreprises, les collectivités publiques et les associations professionnelles. Les thèmes transversaux tels que le numérique (IA, cybersécurité, culture de la donnée, etc.), la durabilité dans toutes ses dimensions (économique, sociale, environnementale), les *softs skills* (collaboration, pensée critique, créativité) font déjà partie des évolutions en cours dans les filières de formation. Des thèmes comme la prévention de la santé, les territoires énergétiques durables, la cybersécurité et l'IA sont déjà implémentés ou en cours d'implémentation au sein du Paysage valaisan, enrichissant les portefeuilles de formation. Seront également encore développés des nouveaux champs de recherche et de formation autour des énergies vertes et de la santé.

3.1.2 Attractivité et visibilité au service du territoire valaisan

Le recrutement de nouveaux étudiants est au centre de l'attention des acteurs de la formation. Un flux important d'étudiants valaisans étudie hors canton dans des filières proposées en Valais. C'est particulièrement le cas dans le domaine de la pédagogie et de la santé (soins infirmiers) ou encore de l'économie, avec un fort exode depuis le Haut-Valais et le Chablais valaisan en particulier. Cette problématique impacte les ressources cantonales pour le domaine de la formation tertiaire et risque de priver le canton de diplômés formés qui ne reviennent plus dans leur canton d'origine : améliorer l'attractivité et la visibilité du paysage constitue une première réponse à cette problématique.

Au cours des deux dernières décennies, le Paysage valaisan de la formation supérieure a connu un développement remarquable, marqué par la création et la consolidation de hautes écoles et d'institutions de recherche. Cette dynamique a conduit à la situation actuelle présentée précédemment. Cependant, les dernières années montrent une évolution contrastée des effectifs étudiants.

Dans un contexte de ralentissement démographique, plus spécifiquement des jeunes, public-cible des institutions concernées par la LEHER, et de concurrence accrue entre prestataires de formation, il est essentiel de maintenir une forte attractivité et une visibilité claire auprès des publics cibles. Celle-ci repose notamment sur la qualité des offres de formation, mais aussi sur des campus offrant d'excellentes conditions d'enseignement : infrastructures modernes, accessibilité, intégration dans un environnement économique, scientifique et culturel dynamique.

Afin de renforcer cette attractivité, les différents campus valaisans sont valorisés à travers les politiques institutionnelles et les outils de communication des établissements auxquels ils appartiennent. Cette visibilité pourrait être amplifiée par une démarche concertée à l'échelle du Paysage valaisan.

Des événements comme le « Forum Formation » annuel, organisé à Sierre pour les étudiants du secondaire II général et professionnel, pourra être retenu pour implémenter cette démarche. De plus, à chaque rentrée académique, un événement annuel fédérateur du paysage cantonal pourrait servir de tribune au « baromètre valaisan du domaine tertiaire ». Une première édition « test » a eu lieu à la rentrée 2025. Le bilan tiré permettra de faire évoluer le concept dont le principe est acquis parmi les partenaires du paysage et le canton.

L'attractivité de notre territoire est aussi un enjeu afin que les employeurs privés ou publics valaisans puissent recruter suffisamment de talents hautement qualifiés. Il s'agit de former suffisamment de futurs diplômés sur le territoire valaisan avec les compétences attendues par le marché du travail et anticiper les compétences d'avenir, de rester attractif avec les offres de formations proposées en Valais et d'attirer des talents provenant d'autres cantons, d'autres pays. Ces talents peuvent être attirés par les institutions du paysage pour l'excellence de leur recherche et les opportunités de carrière qu'elles offrent et/ou les possibilités d'intégrer des entreprises dynamiques, de créer de nouvelles entreprises (start-up, etc.), de participer à des projets d'innovation au sein d'écosystèmes performants. Il s'agit de renforcer le cercle vertueux de l'attractivité (talents, entreprises, investissements, création d'emplois à forte valeur ajoutée).

Concernant les infrastructures, figure la finalisation des projets de campus — notamment à Brigue pour la HES-SO Valais-Wallis, la HEP-VS et la Fondation ES Santé, ainsi qu'à Saint-Maurice pour la HEP-VS — et le développement des extensions du Campus de l'EPFL dédiées aux énergies vertes.

3.1.3 Impacts économiques, sociaux et culturels pour le Valais

Depuis plusieurs décennies et au rythme des évolutions structurelles et institutionnelles, les hautes écoles et instituts du Paysage valaisan actuel ont contribué à la mesure de leur impact qualitatif et quantitatif au développement économique, social et culturel de notre canton. Objectiver l'ensemble des apports de ce développement pour le Valais reste indispensable. Selon le principe de transparence, la population valaisanne et les décideurs politiques doivent pouvoir prendre conscience que l'investissement public régulièrement consenti durant toutes ces années a eu un impact considérable pour notre canton. Le bilan 2022-2024 présente un certain nombre de résultats chiffrés et de retours qualitatifs tirés des auto-évaluations des institutions du Paysage valaisan.

L'ambition présentée ici vise à disposer d'ici mi-2027 d'une analyse d'impact pour le Valais portant sur l'ensemble du Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche intégrant si possible les dimensions économique, sociale et culturelle selon les orientations suivantes :

- **L'impact économique** : quantifier les bénéfices directs et indirects, tels que la création de start-ups et de spin-offs, les dépôts de brevets, les mandats de recherche appliquée pour les entreprises locales et le renforcement de la compétitivité des filières clés du canton. L'indicateur le plus stratégique reste cependant la contribution à la formation d'une main-d'œuvre hautement qualifiée qui, en demeurant en Valais, attire les investissements et prévient la pénurie de talents.
- **L'impact sociétal** : mettre en lumière la manière dont la recherche et la formation apportent des réponses concrètes aux grands défis du canton. Cela inclut les avancées en matière de santé publique (développement de nouvelles thérapies, innovation dans la réadaptation), la contribution à la transition énergétique et écologique, l'adaptation au changement climatique en milieu alpin, ou encore le renforcement de la cohésion sociale et de la qualité de vie des citoyens.
- **L'impact culturel** : évaluer la contribution des institutions à la vitalité du débat public, à la préservation et à l'interprétation du patrimoine historique, naturel et immatériel valaisan, ainsi qu'à l'enrichissement de l'offre culturelle par l'organisation d'événements, d'expositions et de conférences accessibles à tous.

C'est à partir notamment d'une telle étude d'impact réalisée au cours de cette première période LEHER que sera élaboré le prochain rapport valaisan sur la recherche et la formation pour la période 2029-2032.

3.2 Consolider et développer les moyens à disposition du Paysage valaisan des hautes écoles et de ses institutions

Le deuxième enjeu stratégique du Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche s'articule autour des moyens à sa disposition. Il s'agit de consolider et développer les moyens « matériels » (ressources financières et infrastructures).

Pour les grands acteurs du Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche, le canton du Valais et la Confédération ont soutenu de façon intensive le développement de leurs prestations de formation et/ou de recherche ainsi que leurs infrastructures au cours de la dernière décennie.

Dans un contexte hautement compétitif et pour contribuer aux objectifs de positionnement, d'attractivité et d'impact du paysage sur le territoire cantonal, cet effort doit être poursuivi. La juste hauteur du financement de base prend une importance majeure dans le dispositif de la LEHER de même que l'acquisition de financements tiers compétitifs, l'évolution des instruments d'encouragement et des infrastructures.

3.2.1 L'importance du financement de base dans la LEHER

Le financement de base constitue le pilier essentiel du soutien aux institutions du Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche. Dans le cadre de la LEHER, il est attribué selon deux principes : d'une part, en fonction des besoins de financement définis par convention ou par négociation concernant la participation aux charges d'exploitation et d'autre part, sur la base de critères de performance.

Ce financement doit garantir les conditions nécessaires à la conduite d'une recherche de qualité, en phase à la fois avec les ambitions politiques et avec les besoins propres des institutions. Il doit également offrir la flexibilité requise pour allouer des ressources supplémentaires en cas de performances élevées.

Le financement de base cantonal doit ainsi être adapté, à la fois à l'échelle de chaque institution — en veillant à une diversification équilibrée de ses sources de financement — et à celle du paysage dans son ensemble. Les projections financières LEHER 2026–2028 présentées ci-dessous tiennent compte des perspectives de croissance du paysage pour la période considérée.

Inspiré du modèle fédéral de répartition des contributions de base, le dispositif cantonal intègre lui aussi une composante liée à la performance. Celle-ci tient compte, pour la formation, du nombre d'étudiants et de diplômés et pour la recherche, des fonds tiers obtenus ainsi que des emplois scientifiques créés.

3.2.2 La capacité d'acquisition de financements compétitifs

La capacité des institutions du Paysage valaisan à acquérir des financements tiers compétitifs est hétérogène. Elle varie selon la taille des institutions, les domaines de recherche et dépend souvent de collaborations ponctuelles plutôt que d'une stratégie institutionnelle.

Pour les institutions du paysage, l'effet incitatif des contributions à la performance doit s'accompagner de la possibilité d'accroître sa capacité à obtenir de tels financements. C'est pourquoi, afin de poursuivre sur le chemin de l'excellence scientifique, le Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche ne peut rester sans croissance de ses moyens tant humains (talents scientifiques) que matériels (ressources financières, infrastructures de pointe). Cette croissance servira à renforcer le positionnement et les domaines de compétences du paysage en cohérence avec les priorités cantonales.

Au sein du paysage, certaines institutions en particulier ont besoin de collaborations stratégiques pour développer leur capacité d'acquisition de financement compétitifs. Il s'agit également, dans l'esprit de la LEHER, d'encourager la collaboration interinstitutionnelle, par exemple avec la création de consortiums académiques depuis le Valais, positionnés dans des domaines d'excellence et complémentaires permettant de répondre avec de réelles chances de succès à des appels à projets exigeants.

Une première ambition pour la période 2026-2028 sera de pouvoir financer au niveau cantonal le lancement d'un programme de recherche pluriannuel répondant à un besoin direct pour le canton du Valais, ses collectivités, ses acteurs.

3.2.3 L'évolution des instruments d'encouragement et des infrastructures

Les instruments d'encouragement du paysage des hautes écoles et de la recherche présentent un potentiel d'évolution. Pendant les trois années de transition avant la fin de l'obligation légale des contributions communales aux charges salariales pour la formation et la recherche des institutions tertiaires en Valais, l'instrument des projets de recherche interinstitutionnels a été « testé ». Il a permis en particulier de créer ou renforcer des collaborations en matière de recherche entre institutions du Paysage valaisan. L'analyse de ses forces et faiblesses constitue un point de départ pour mettre en place l'instrument d'encouragement aux programmes pluriannuels de recherche. Les conditions de départ portent notamment sur une hauteur minimale des moyens financiers (4 millions), un cycle sur plusieurs années (3 à 4 ans), des thématiques à forte valeur ajoutée pour le Valais (santé, IA, énergie, patrimoine), les critères pour le soutien du consortium des institutions partenaires, etc.

L'évolution des infrastructures en particulier pour la mission recherche se poursuivra sur la base des planifications stratégiques tant au niveau cantonal que fédéral, cas échéant. Les infrastructures actuelles et les mises en exploitation des futurs Campus impactent et impacteront les budgets de fonctionnement des institutions du Paysage valaisan. Ces moyens servent l'enjeu stratégique de l'attractivité du territoire cantonal. La coordination avec les communes sièges reste essentielle et légalement obligatoire en cas de projet d'investissement à partir d'1 million de francs. En outre, l'avenir se profile avec des solutions de mutualisation d'infrastructures et d'équipements portées par la Conférence de coordination du Paysage valaisan de la formation, de la recherche et de l'innovation.

Il convient également de mentionner le modèle de mutualisation éprouvé de l'Association VSnet, qui assure depuis de nombreuses années l'accès au réseau scientifique national SWITCH pour les principales institutions de recherche et de formation du canton (HES-SO Valais-Wallis, HEP-VS, UniDistance Suisse, Ildiap). La gouvernance de ce dispositif a été récemment modernisée. Alors qu'il reposait historiquement sur une convention entre l'État du Valais et VSnet, le modèle a évolué vers un accord entre l'association et chaque institution membre. Ces nouvelles conventions permettent de formaliser précisément les contributions et les prestations mutuelles, renforçant ainsi la clarté et l'efficacité du partenariat.

3.3 Renforcer la coordination interne du paysage ainsi que son ancrage territorial

Un développement pérenne du Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche se base aussi sur une capacité à renforcer sa coordination interne ainsi que son ancrage territorial. À cet effet, on soulignera l'importance des leviers ou instruments suivants : Conférence de coordination, écosystèmes, synergies et partenariats.

3.3.1 Mise en place de la Conférence de coordination

La coordination du Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche est l'un des buts de la LEHER. Pour favoriser la coordination de ce paysage, le canton peut compter sur la future Conférence de coordination. Elle se compose des recteurs ou directeurs des institutions tertiaires localisées sur le territoire du canton. Tout comme les institutions sont autonomes, la Conférence se constitue elle-même et peut se doter d'un règlement d'organisation. Vers l'externe, elle a la légitimité d'agir en tant que représentante de l'ensemble du paysage dans le dialogue avec le canton et le soutien des intérêts collectifs des institutions du paysage. À l'interne, elle peut se charger d'assumer des tâches de coordination entre institutions. La mise en place de la Conférence est une étape importante dans la constitution d'un paysage coordonné. Elle sera constituée formellement en début de période. Plusieurs rencontres et travaux préparatoires ont eu lieu en 2025 et se poursuivent afin de préparer le plan d'action 2026-2028.

La prise de position de la Conférence sur le présent rapport constitue sa première action prioritaire, créant un lien fort avec la réalité du terrain académique. Par ce biais notamment, c'est une culture de la collaboration qui va s'étendre à tous les niveaux que ce soit au sein des différentes institutions elles-mêmes et entre celles-ci.

3.3.2 Écosystèmes, synergies et partenariats

En favorisant les synergies et les partenariats avec les différents acteurs, les écosystèmes FRI présents sur le territoire cantonal sont de véritables centres de développement économique, social et culturel. Cette dynamique FRI doit pouvoir se poursuivre et se renforcer autour des différents domaines de compétence et d'expertise des institutions du paysage et dans un dialogue soutenu avec les acteurs régionaux publics ou privés de l'économie, du social, de la culture....

À partir de cette période, les institutions du paysage prévoient de prioriser le développement de leurs actions visant à approfondir les partenariats notamment avec les acteurs publics au niveau cantonal et communal. Instaurer une systématique dans les échanges et rencontres avec les autorités politiques et leurs responsables (chefs de service) est une première intention qu'il s'agira de concrétiser/coordonner au niveau des institutions du Paysage valaisan (lancement de projets communs etc.). Les instruments d'encouragement de la LEHER offrent au canton la possibilité de soutenir de telles initiatives.

Ce dialogue renforcé permet de faire encore plus remonter du terrain valaisan (communal, cantonal) les besoins de projets de recherche à partir des domaines de compétence des institutions. Ce levier contribue à accélérer le transfert de connaissances et donc l'impact de la recherche sur le territoire valaisan.

Ces démarches d'ancrage régional gagneront à s'accompagner de l'approfondissement des relations entre institutions du paysage, créant un véritable réseau académique et scientifique valaisan. Cette approche en réseau est prometteuse dans la perspective de renforcer chacune des institutions tout en suscitant des synergies et en mutualisant et partageant des ressources.

Au final, le Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche sera vécu et perçu comme un écosystème cohérent, ancré dans les écosystèmes plus larges et où la force réside dans la complémentarité des acteurs et les chaînes de valeur qu'ils créent individuellement et ensemble. Le dernier enjeu stratégique devient alors celui de la communication.

3.4 Pérenniser et amplifier le dialogue entre science et société porté collectivement par les institutions du paysage

Le paysage académique valaisan peut s'appuyer sur l'héritage solide de plusieurs initiatives phares, telles que *Science Valais* et *Dialogue des Sciences*. Depuis près de dix ans, les colloques portés par Dialogue des Sciences favorisent les échanges entre disciplines, tandis que l'initiative Science Valais, pilotée par VSnet, illustre une réussite exemplaire en matière de communication scientifique à l'échelle cantonale. Ces actions ont largement contribué à rapprocher la science de la société, en mettant en lumière les parcours, les engagements et les visages des chercheurs qui font vivre l'écosystème valaisan de la recherche.

Fort de ces expériences réussies, et au-delà de leurs propres stratégies de communication, l'ensemble des institutions du paysage académique valaisan exprime aujourd'hui une volonté commune : pérenniser et amplifier cette mission de dialogue entre science et société. L'enjeu dépasse désormais la simple communication pour s'inscrire dans la construction d'un véritable espace d'échanges durables, ouverts et inclusifs, au service du territoire et de ses habitants. La Conférence de coordination du Paysage valaisan de la formation et de la recherche reprendra sous une forme ou l'autre les activités actuellement couvertes par Dialogue des Sciences et Science Valais.

Une ambition renouvelée face aux enjeux contemporains. Alors que des défis majeurs — transition énergétique, vieillissement de la population, santé numérique, sécurité des infrastructures ou intelligence artificielle — façonnent notre avenir, renforcer la confiance et le dialogue entre citoyens et chercheurs est plus que jamais nécessaire. Créer des lieux de rencontre et d'échanges permet à chacun de découvrir la recherche, de dialoguer avec celles et ceux qui la font, et de mieux comprendre les enjeux qui touchent notre quotidien.

Une stratégie de mutualisation pour l'avenir. Pour concrétiser cette ambition, les institutions entendent s'engager dans une nouvelle dynamique collaborative. Les expériences acquises serviront de fondement à une réflexion stratégique sur la mutualisation d'instruments et de compétences. Plusieurs pistes seront explorées pour construire une offre de médiation scientifique coordonnée et à forte valeur ajoutée :

- création d'une plateforme numérique commune pour centraliser les actualités, les événements et les ressources de médiation scientifique de tout le canton ;
- organisation d'événements phares récurrents (tels qu'une « nuit de la science valaisanne » ou un festival) afin de créer des rendez-vous incontournables pour le grand public ;
- mise en place d'un programme « chercheurs dans les écoles » pour stimuler les vocations scientifiques et familiariser les plus jeunes avec la démarche de recherche ;
- développement d'un pôle de compétences en médiation scientifique offrant formations et soutiens aux chercheurs souhaitant s'engager dans des activités de dialogue avec la société.

Cette nouvelle phase de collaboration pourra s'appuyer également sur un partenaire clé : la **Médiathèque Valais**. La révision en cours de la Loi sur la promotion culture lui confiera un nouveau rôle de coordination des bibliothèques scientifiques du canton. Forte de son expertise en matière de gestion de l'information, de son maillage territorial et de sa mission d'accès au savoir pour tous, la Médiathèque Valais est idéalement positionnée pour devenir le carrefour de cette nouvelle dynamique. Elle pourra agir comme un hub logistique et intellectuel, en hébergeant des expositions, en co-organisant des événements et en facilitant la diffusion des savoirs sur l'ensemble du territoire, créant ainsi un pont solide entre les institutions de recherche et le public.

4. Financement LEHER 2026-2028

4.1 Lien avec les enjeux stratégiques

Le dispositif d'encouragement financier prévu dans le cadre de la LEHER 2026–2028 répond directement aux enjeux stratégiques identifiés pour la période. Les moyens alloués visent non seulement à assurer la stabilité des institutions du Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche, mais également à soutenir leur développement collectif, leur ancrage territorial et leur visibilité nationale et internationale.

4.1.1. Un financement au service du positionnement face aux défis contemporains

Les contributions de base et les soutiens à la performance offrent aux institutions la possibilité de renforcer leurs domaines de compétences dans des thématiques en lien direct avec les défis sociétaux identifiés (santé, réadaptation, durabilité, transition énergétique, intelligence artificielle, cybersécurité, pédagogie, cohésion sociale, etc.).

Le crédit-cadre permet ainsi :

- de garantir la pérennité du socle de financement nécessaire au maintien de programmes de formation et de recherche de qualité ;
- de donner aux institutions les moyens de développer des approches disciplinaires et interdisciplinaires répondant aux enjeux contemporains ;
- d'encourager les analyses prospectives et les évolutions des cursus de formation, contribuant à l'employabilité des diplômés et à l'attractivité du territoire.

L'affectation des financements sur la base de performances pluriannuelles antérieures renforce l'incitation à l'excellence scientifique, à la qualité de la formation et à la contribution au développement économique et social du canton.

4.1.2. Effet de levier et vision à long terme

Le dispositif financier 2026–2028 constitue une étape de consolidation en vue du développement futur du Paysage valaisan de la formation, de la recherche et de l'innovation.

Les mécanismes d'incitation intégrés à la LEHER favorisent :

- une meilleure efficience dans l'utilisation des fonds publics ;
- une synergie accrue entre financements cantonaux, fédéraux et européens ;
- une visibilité renforcée des effets multiplicateurs pour le canton du Valais, mesurable à travers les impacts économiques, sociaux et culturels prévus dans l'étude d'impact à réaliser d'ici 2027.

Ces principes permettront de préparer la transition vers la prochaine période de planification (2029–2032) sur des bases solides, transparentes et coordonnées.

4.1.3. Consolider les moyens matériels et humains pour l'excellence et la compétitivité

Les montants inscrits dans le crédit-cadre 2026–2028 permettent d'assurer une croissance maîtrisée des ressources humaines et des infrastructures au sein du paysage. Cette consolidation est essentielle pour :

- soutenir la capacité d'acquisition des fonds de tiers compétitifs (Innosuisse, FNS, Horizon Europe, etc.) par un financement de base suffisant ;
- maintenir la dynamique d'investissement dans les campus valaisans, garantissant des conditions d'enseignement et de recherche de haut niveau ;
- encourager la mutualisation d'infrastructures et d'équipements scientifiques sous l'égide de la Conférence de coordination.

Le mécanisme de financement permet également le lancement par le canton de programmes de recherche pluriannuel et interinstitutionnel à forte valeur ajoutée.

4.1.4. Favoriser la coordination et l'ancrage territorial

La mise en œuvre de la Conférence constitue un levier clé pour optimiser l'usage des ressources financières.

Le dispositif de financement encourage :

- le partage d'expériences et d'expertises entre institutions ;

- la mise en place de synergies régionales avec les collectivités publiques, les entreprises et les acteurs culturels.

Les instruments financiers de la LEHER permettront d'accompagner les projets collaboratifs en lien avec les enjeux cantonaux, en favorisant le transfert de connaissances et le développement de solutions concrètes pour le territoire. Ainsi, la planification financière soutient la constitution d'un écosystème académique et scientifique cohérent et intégré, véritable moteur d'innovation pour le Valais.

4.1.5. Soutenir le dialogue science-société et la médiation scientifique

Enfin, le dispositif d'encouragement financier intègre la possibilité de financer des actions mutualisées de communication scientifique et de vulgarisation auprès du grand public. Ces actions visent à :

- renforcer la visibilité collective du paysage à travers des événements communs, expositions, ou campagnes médiatiques ;
- renforcer la médiation scientifique en rendant les savoirs scientifiques accessibles, compréhensibles et discutables par tous ;
- encourager la création d'instruments partagés entre institutions (plateformes numériques, coordination par la Médiathèque Valais, etc.).

Un volet spécifique des contributions liées aux projets pourra être affecté à ces initiatives collectives, en coordination avec la Conférence et les acteurs culturels partenaires.

4.2 Dispositif d'encouragement financier de la LEHER

Le dispositif d'encouragement financier de la LEHER prévoit que les montants annuels suivants soient distribués aux institutions du paysage sous forme de contributions de base et d'autres contributions selon les détails ci-après :

4.2.1. Contributions de base

- a) une participation envers les engagements conventionnés du canton, notamment pour les antennes des hautes écoles en Valais, ainsi que d'autres institutions au bénéfice d'une convention ou d'une loi spécifique, soit les institutions suivantes :
- EPFL Valais Wallis ;
 - HES-SO Valais-Wallis ;
 - Fernfachhochschule Schweiz (FFHS) ;
 - Université de Genève ;
 - Université de Lausanne ;
 - HEMU Valais-Wallis ;
 - Fondation Universitaire Kurt Bösch.

Un encouragement cohérent du Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche par le canton nécessite d'inclure dans le périmètre financier de la LEHER le soutien de la recherche à la Fernfachhochschule Schweiz (FFHS). En effet, affiliée à la Haute école spécialisée de la Suisse italienne (Scuola Universitaria della Svizzera italiana SUPSI) pour la partie académique, la FFHS est un acteur important du Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche. Son siège est en Valais, à Brigue. Dès lors, il est essentiel de renforcer le financement de base de la recherche de la FFHS pour lui permettre de développer son activité de recherche et lever des fonds tiers (Innosuisse, FNS, Fonds européens, etc.).

- b) un encouragement forfaitaire aux charges d'exploitation pour les institutions dont le financement n'est pas réglé par des lois spécifiques, afin de leur permettre par un financement approprié de développer ou soutenir des activités de formation et/ou de recherche universitaires, soit les institutions suivantes :
- UniDistance Suisse ;
 - l'Institut de recherche Idiap ;
 - l'Institut de recherche en informatique Icare ;
 - le Service de recherche de la Clinique Romande de Réadaptation CRR ;
 - le Centre régional d'études des populations alpines CREPA.
- c) un encouragement portant sur les performances pluriannuelles antérieures. Il permet d'octroyer aux institutions tertiaires un soutien financier en fonction des résultats pluriannuels qu'elles ont obtenus en matière de formation et/ou de recherche. Ce dispositif basé sur la performance pluriannuelle antérieure, qui a été présenté aux directions des institutions tertiaires, a déjà été en partie testé

durant la période 2023-2025 au moyen de dispositions transitoires de la loi fixant la localisation des institutions cantonales de formation et de recherche du degré tertiaire et la contribution des communes sièges du 11 novembre 1999⁴ (LCCS). Dans le cadre de l'application de la LEHER, les institutions concernées par ce mécanisme sont :

- HES-SO Valais-Wallis ;
- Haute école pédagogique du Valais HEP-VS ;
- Fernfachhochschule Schweiz (FFHS) ;
- UniDistance Suisse ;
- l'Institut de recherche Idiap ;
- l'Institut de recherche en informatique Icare ;
- le Service de recherche de la clinique romande de réadaptation CRR ;
- le Centre régional d'études des populations alpines CREPA.

4.2.2. Autres contributions (pour projets)

Un encouragement est accordé pour des financements de projets autour de thématiques en lien avec les défis futurs du canton (ex. transition énergétique, révolution numérique, enjeux autour de la santé ou de l'innovation pédagogique, soutien à la médiation scientifique), soit à toutes les institutions tertiaires précitées ainsi que les écoles privées reconnues selon la LEHE.

4.3 Crédit-cadre LEHER 2026-2028

4.3.1 Contexte

Le dispositif d'encouragement financier apporte un financement essentiellement complémentaire avec un maximum d'effet de levier recherché pour la subvention cantonale. Dans le dispositif, l'institution doit pouvoir obtenir une part de ce financement sous forme de contributions de base pour disposer d'un socle financier permettant l'élaboration et le dépôt de projets de recherche. Sur une partie de ces contributions de base, un incitatif à la performance est également intégré dans le nouveau dispositif d'encouragement financier ainsi qu'un processus d'appel à projets pour rendre une partie du financement cantonal compétitif.

Pour mémoire, afin de soutenir le Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche et les institutions qui le composent soit de façon complémentaire, soit de façon principale, le crédit-cadre reprend et intègre dans son périmètre les éléments financiers relevant jusqu'en 2025 des quatre bases légales, réglementaires ou contractuelles suivantes :

1. loi sur la formation et la recherche universitaires (LFRu) du 2 février 2001 ;
2. dispositions transitoires de la loi fixant la localisation des institutions cantonales de formation et de recherche du degré tertiaire et la contribution des communes sièges du 11 novembre 1999 (LCCS) ;
3. soutien aux activités de recherche et développement de la HES-SO Valais-Wallis relevant de la stratégie cantonale (art. 30, al.1, let. b, ch.2 Loi sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale Valais/Wallis du 16 novembre 2012) ;
4. convention de financement du pôle EPFL Valais Wallis du 12 décembre 2012 ; convention entre l'Etat de Vaud et l'Etat du Valais sur le transfert au Conservatoire de Lausanne de l'enseignement professionnel de la musique du Conservatoire supérieur et Académie de musique Tibor Varga du 30 mai 2008 ; convention entre la Haute école spécialisée de la Suisse italienne (Scuola Universitaria della Svizzera italiana SUPSI) et le canton du Valais au sujet de la Fernfachhochschule Schweiz (FFHS) du 9 septembre 2023.

4.3.2 Evolution de 2025 à 2026

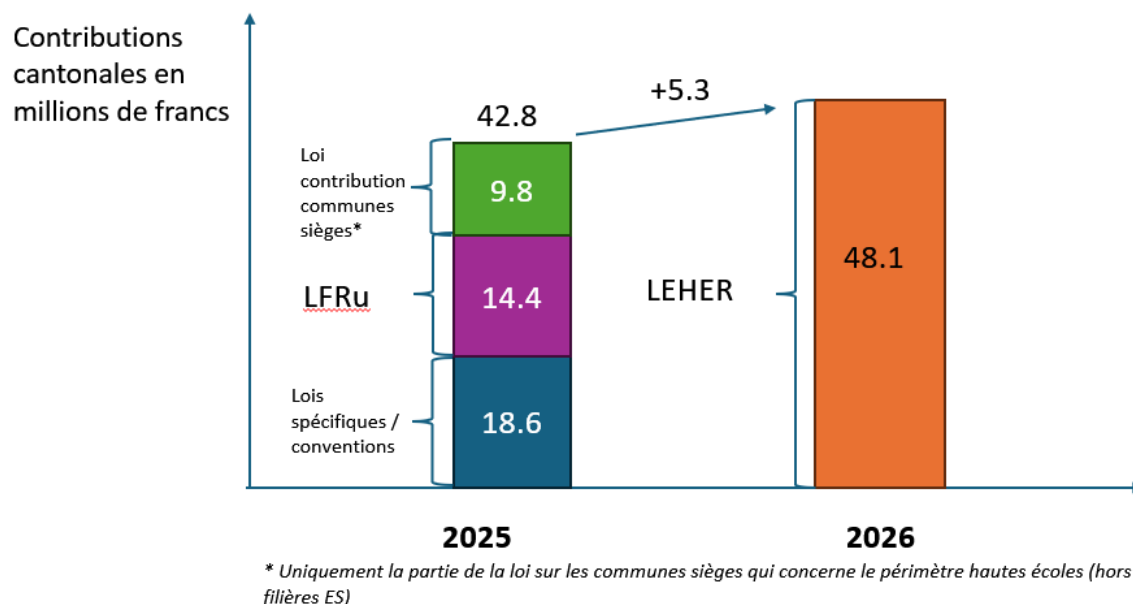
En comparant le budget 2025 validé pour les quatre bases légales mentionnées ci-dessus — soit un total de 42.8 millions de francs de subventions — avec le budget 2026 (48.1 millions de francs) prévu sur la base de la nouvelle loi LEHER, l'incidence financière directe porte sur :

- la reprise par le canton de la dernière tranche des contributions communales selon la LCCS pour un montant de **2.9 millions de francs** ;

⁴ Les contributions sont réparties entre les institutions cantonales de formation et de recherche du degré tertiaire selon des clés intégrant les prestations d'enseignement de base (étudiants valaisans, étudiants non-valaisans et nombre de diplômés) et les prestations effectives de recherche (fonds compétitifs fédéraux et étrangers obtenus et nombre pondéré d'EPT du personnel de formation et de recherche).

- le soutien au développement de la recherche à la HES-SO Valais-Wallis pour un montant additionnel de **0.5 million de francs** ;
- le soutien au développement d'UniDistance Suisse pour un montant additionnel de **1 million de francs** ;
- la nouvelle contribution de **1.5 million de francs** pour le soutien à la recherche de la FFHS ;
- des éléments de la LFRu non repris par la LEHER et des éléments de la LCCS repris par le budget du Service des hautes écoles mais hors LEHER pour un montant global de **-0.6 million de francs**.

Figure 8 : Transition et Comparaison entre l'ancien dispositif et le nouveau système de la LEHER, en millions de francs



4.3.3 Crédit-cadre LEHER 2026-2028

Le crédit-cadre LEHER sollicité sur trois ans s'élève à **151.5 millions de francs, soit :**

- **48.10 millions de francs en 2026 ;**
- **51.95 millions de francs en 2027 ;**
- **51.45 millions de francs en 2028.**

L'ensemble des soutiens financiers prévu dans la LEHER a été intégré dans le budget 2026 soumis au Grand Conseil ainsi que dans la planification intégrée pluriannuelle du Service des hautes écoles et celle du Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation (pour 0.2 million de francs par année) jusqu'en 2028.

Le montant prévu pour 2028 est inférieur à celui de 2027, **car les planifications budgétaires tiennent d'ores et déjà compte de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2028, de la loi sur l'Université du Valais (LUVa)**, qui formalise la transformation d'UniDistance Suisse en Université (Uni Valais–Wallis).

Cette loi spécifique reprendra les contributions cantonales destinées aux prestations de formation d'Uni Valais–Wallis (4.8 millions de francs) dans un budget distinct soumis au Grand Conseil et intégré au crédit-cadre LUVa. Dès lors et par anticipation, ces moyens ne doivent donc plus être inscrits, dès 2028, dans le crédit-cadre LEHER 2026–2028.

Le crédit-cadre LEHER s'articule de la manière suivante en fonction des types de contributions (voir le tableau ci-après).

Tableau 5 : Crédit-cadre LEHER 2026-2028 par type de contributions, en millions de francs

Crédit-cadre LEHER par type de contributions	2026	2027	2028	Evolution 26-27	Evolution 27-28	Explication
Contributions annuelles liées à des conventions cantonales et intercantionales ou des lois spécifiques	23.70	24.75	25.95	+1.05	+1.20	1)
Contributions annuelles liées à une participation aux frais d'exploitation sans UniDistance	3.63	3.53	3.43	-0.10	-0.10	
Contributions annuelles liées à des performances pluriannuelles antérieures sans UniDistance	9.29	9.99	10.99	+0.70	+1.00	2)
Contributions annuelles liées à des projets s'inscrivant dans les missions de formation tertiaire et de recherche	2.00	2.00	2.00	0.00	0.00	
Total contributions LEHER sans UniDistance	38.62	40.27	42.37	+1.65	+2.10	
Contributions UniDistance selon projet LUVa	9.48	11.68	13.88	+2.20	+2.20	3)
Déduction de la part formation UniDistance (hors LEHER)			-4.80		-4.80	
Total contributions LEHER	48.10	51.95	51.45	+3.85	-0.50	

Les principales variations s'expliquent de la manière suivante :

- 1) **Augmentation structurelle de la contribution au développement de la recherche à la HES-SO Valais-Wallis** : une augmentation de 2 millions de francs échelonnée sur 2 ans (1 million de francs en 2027 et 1 million de francs en 2028) est prévue pour accompagner la forte dynamique du chiffre d'affaires des instituts. Il s'agit de garantir un socle suffisant et nécessaire pour l'obtention de nouveaux projets compétitifs dans un contexte de mise en concurrence accrue des hautes écoles au niveau national et international.
- 2) **Augmentation conjoncturelle pour consolider le système intégré, attractif et compétitif en lien avec l'avenir de la recherche dans le canton du Valais**. L'évolution conjoncturelle sur le total des contributions LEHER se monte à 0.7 million de francs en 2027 (+1.4 %) et 1 million de francs en 2028 (+1.9 %) et est intégrée au niveau du mécanisme d'incitation à la performance. Dans son message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) pour les années 2025 à 2028, le Conseil fédéral prévoit une croissance nominale annuelle moyenne de 1.6 % de ses contributions. Jusqu'en 2023, les institutions bénéficiaient d'une évolution annuelle des contributions par les communes sièges en fonction de l'évolution de leurs charges puisque la participation communale était fixée à 10 % des charges d'exploitation.
- 3) **Augmentation structurelle de la contribution pour le développement d'UniDistance** : comme expliqué plus haut, des augmentations de 2.2 millions de francs en 2027 et 2.2 millions de francs en 2028 sont prévues pour soutenir son développement en tant qu'Université du Valais. Ces augmentations feront l'objet d'un crédit spécifique prévu dans la LUVa.

4.3.4 Projections estimées pour les fonds de tiers et effet de levier

Fondé sur l'analyse des performances antérieures et des dynamiques de croissance anticipées, le développement projeté du Paysage valaisan de la formation, de la recherche et de l'innovation pour la période 2026–2028 s'établit comme présenté dans le tableau ci-après, en lien avec les subventions prévues dans le crédit-cadre LEHER.

Tableau 6 : Développement prévu du Paysage valaisan de la formation, de la recherche et de l'innovation sur la période 2026-2028, en millions de francs

Années	2022	2023	2024	cumul 2022- 2024	2026	2027	2028	cumul 2026- 2028
Contributions cantonales (et communales jusqu'en 2025)	34.4	37.9	41.8	114.1	48.1	52.0	51.5	151.5
Fonds de tiers compétitifs	34.8	39.1	40.0	113.9	46.4	44.1	46.3	136.8
Autres produits (mandats, Confédération, autres revenus)	28.6	36.3	39.4	104.3	43.5	45.7	47.9	137.1
Volume de la recherche en Valais (produits)	97.8	113.3	121.2	332.3	138.0	141.7	145.7	425.4
Effet de levier des contributions cantonales (et communales jusqu'en 2025) sur les fonds de tiers compétitifs (produits) - 1 franc investi rapporte ... francs	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	0.8	0.9	0.9
Effet de levier des contributions cantonales (et communales jusqu'en 2025) sur le volume de la recherche (produits sans les contributions cantonales et communales) - 1 franc investi rapporte ... francs	1.8	2.0	1.9	1.9	1.9	1.7	1.8	1.8

Au niveau de l'effet de levier, il est attendu sur la période 2026-2028 que 1 franc investi par le canton permette aux institutions de lever 0.90 francs de fonds de tiers compétitifs et de développer le volume de la recherche des institutions de 1.8 francs. L'un des objectifs politiques centraux est de maintenir un effet de levier fort, à un niveau identique à celui de la période 2022-2024.

Toutefois, compte tenu des incertitudes liées aux mesures d'allègement des finances fédérales et de leur impact sur le domaine FRI, une approche prudente a été retenue. Il est ainsi projeté un ralentissement ponctuel en 2027, en raison des réductions fédérales touchant les moyens alloués à la recherche, notamment les financements compétitifs du FNS et d'Innosuisse (-10 %), ainsi que le financement de base des hautes écoles.

Cette contraction temporaire et intégrée dans les projections met en évidence la très forte sensibilité du financement de la recherche aux décisions nationales et souligne, en conséquence, l'importance et la nécessité du soutien cantonal en la matière.

4.3.5 Divers

A noter encore que, hors du périmètre financier de la LEHER, se trouvent les soutiens financiers réglés dans les lois cantonales spécifiques aux institutions du Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche, les dispositions intercantionales et les lois fédérales du domaine. Il s'agit des soutiens financiers suivants :

1. lois fédérales : loi sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination du système suisse des hautes écoles (LEHE) du 30 septembre 2011 et loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation du 14 décembre 2012 (LERI) ;
2. accords intercantonaux : accord intercantonal universitaire du 27 juin 2019 (AIU) et accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES) du 12 juin 2003 ;
3. lois cantonales : loi sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale Valais/Wallis du 16 novembre 2012 (LHES-SO VS/WS), loi concernant la Haute école pédagogique du Valais (LHEP) du 4 octobre 1996, ainsi que la future loi concernant l'Université du Valais (LUVa) (avec entrée en vigueur en principe au 1^{er} janvier 2028).

5. Conclusion

Le dispositif cantonal d'encouragement proposé s'inspire de celui existant au niveau fédéral avec la LEHE pour les contributions fédérales de base et auquel sont déjà soumises nos hautes écoles et institutions du domaine des hautes écoles accréditées. Il est toutefois plus incitatif et en partie orienté sur la performance. La surveillance du système et des institutions est par ailleurs nettement renforcée, assurant un meilleur respect des droits des étudiants ainsi qu'une amélioration de l'allocation des ressources publiques. Enfin, la participation des institutions tertiaires au dispositif est améliorée par la création notamment d'une Conférence de coordination du Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche.

Pour la période 2026–2028, le Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche se trouve à un moment charnière de son développement. Dans un contexte de forte concurrence nationale et internationale pour attirer les talents, les financements et les projets de recherche, les institutions valaisannes doivent affirmer leur positionnement collectif et renforcer leur visibilité.

Le rapport met en évidence quatre grands enjeux stratégiques pour cette période, qui traduisent une volonté commune de consolider l'écosystème académique et scientifique cantonal tout en renforçant son impact sur le territoire.

Le premier enjeu consiste à **valoriser le rôle et la contribution du Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche face aux défis contemporains**. Il s'agit de mieux faire connaître les compétences, expertises et réalisations des institutions, souvent méconnues du grand public et de démontrer leur apport concret à la société valaisanne en matière d'innovation, de santé, de durabilité, de transformation numérique et de cohésion sociale. Les institutions sont appelées à adapter leurs formations aux évolutions rapides du marché du travail, à encourager la formation tout au long de la vie et à renforcer l'attractivité du territoire pour retenir et attirer étudiants, chercheurs et entreprises. Ce travail de reconnaissance s'appuie également sur la volonté de mesurer et de valoriser les impacts économiques, sociaux et culturels des hautes écoles pour le développement du canton.

Le deuxième enjeu vise à **consolider et développer les moyens financiers, humains et les infrastructures** à disposition du Paysage valaisan. Le financement de base constitue un levier essentiel pour garantir la stabilité des institutions et leur permettre de poursuivre des activités de recherche compétitives. Il est complété par des dispositifs incitatifs fondés sur la performance et par des soutiens à l'innovation. Le renforcement des capacités d'acquisition des fonds de tiers, l'encouragement à la collaboration interinstitutionnelle et la mise en place de programmes pluriannuels de recherche interdisciplinaires figurent parmi les priorités. En parallèle, le développement et la mutualisation d'infrastructures modernes, en lien avec les communes et le canton, doivent contribuer à l'attractivité et à la durabilité du système.

Le troisième enjeu porte sur la **coordination interne et l'ancrage territorial** du Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche. La création de la Conférence de coordination constitue une avancée décisive vers une gouvernance concertée entre les institutions. Celle-ci favorisera les synergies, la planification commune, le partage de ressources et le développement de partenariats avec les acteurs économiques, sociaux, culturels et politiques du canton. L'objectif est de renforcer l'ancrage territorial, d'accélérer le transfert de connaissances vers le tissu local et de faire du Paysage valaisan un véritable écosystème intégré, cohérent et visible au-delà des frontières cantonales.

Enfin, le quatrième enjeu stratégique concerne le **développement d'un dialogue renforcé entre science et société**. Les institutions souhaitent poursuivre et étendre les efforts de médiation scientifique initiés notamment à travers le projet Science Valais, en créant de nouveaux instruments collectifs et mutualisés de communication scientifique à destination du grand public. Ces initiatives contribueront à renforcer la culture scientifique en Valais, à valoriser les chercheurs et à ancrer davantage la science dans la vie culturelle et citoyenne du canton.

De fait, la période 2026–2028 doit permettre au Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche de franchir une nouvelle étape vers une identité collective forte, reconnue et coordonnée, disposant de moyens consolidés et tournée vers les défis de demain, au service du développement durable, économique et social du Valais.

Sur le plan financier, le message LEHER 26-28 reprend les ressources budgétaires des dispositions en vigueur, en y ajoutant la contribution pour FFHS annoncée dans le cadre de l'acceptation de la LEHER. Ce message a un impact limité sur les finances du canton. En outre, les instruments financiers mis en

place prévoient des processus plus incitatifs, au-delà des obligations fédérales et cantonales et favoriseront une meilleure allocation des ressources cantonales.

Nous espérons que le Grand Conseil voudra bien accepter le projet que nous lui soumettons avec le présent message, et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, l'assurance de notre haute considération et vous recommandons, avec nous, à la protection divine.

Sion, le

Le président du Conseil d'Etat : Mathias Reynard
La chancelière d'Etat : Monique Albrecht

Tableau synoptique spécial

Décision concernant l’octroi du crédit-cadre 2026-2028 portant sur les contributions cantonales aux institutions tertiaires selon la loi sur l’encouragement des hautes écoles et de la recherche

Projet du Conseil d'Etat 10.12.2025	Commission EFCS février 2026
Décision concernant l’octroi du crédit-cadre 2026-2028 portant sur les contributions cantonales aux institutions tertiaires selon la loi sur l’encouragement des hautes écoles et de la recherche	
<i>Le Grand Conseil du canton du Valais</i> vu les articles 31 alinéa 3 lettre b et 42 alinéa 4 de la Constitution cantonale; vu la loi fédérale sur l’encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles du 30 septembre 2011 (loi sur l’encouragement et la coordination des hautes écoles, LEHE); vu la loi fédérale sur l’encouragement de la recherche et de l’innovation du 14 décembre 2012 (LERI); vu l’accord intercantonal sur les contributions aux coûts de formation des hautes écoles universitaires du 27 juin 2019 (accord intercantonal universitaire, AIU); vu l’accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées à partir de 2005 du 12 juin 2003 (AHES); vu l’article 7 alinéa 1 de la loi sur l’encouragement des hautes écoles et de la recherche du 15 mai 2024 (LEHER); vu la loi sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale Valais/Wallis du 16 novembre 2012; vu la loi concernant la Haute école pédagogique du Valais du 4 octobre 1996 (LHEP); sur proposition du Conseil d’Etat, <i>décide:</i>	
I.	
Art. 1	Art. 1 al. 0 (nouveau)

Projet du Conseil d'Etat 10.12.2025	Commission EFCS février 2026
¹ Pour la période 2026-2028 un crédit-cadre de 151'500'000 francs portant sur les contributions cantonales aux institutions tertiaires pour les années 2026-2028, sous réserve des disponibilités budgétaires, est octroyé. Ce montant se compose comme suit: a) 48'100'000 francs en 2026; b) 51'950'000 francs en 2027; c) 51'450'000 francs en 2028.	⁰ Pour la période 2026-2028, sont adoptées les grandes orientations en matière de formation tertiaire et de recherche du rapport sur la recherche et la formation en Valais, soit: - renforcer la connaissance et la reconnaissance du rôle essentiel joué par le Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche (ci-après : le Paysage valaisan des hautes écoles) et de ses institutions; - consolider et développer les moyens à disposition du Paysage valaisan des hautes écoles et de ses institutions; - renforcer la coordination interne du Paysage valaisan des hautes écoles ainsi que son ancrage territorial; - pérenniser et amplifier le dialogue entre science et société porté collectivement par les institutions du Paysage valaisan des hautes écoles.
Art. 2 ¹ Le Conseil d'Etat, par le biais du Département de l'économie et de la formation, est chargé de l'application de la présente décision.	
II.	
<i>Aucune modification d'autres actes.</i>	
III.	
<i>Aucune abrogation d'autres actes.</i>	

Projet du Conseil d'Etat 10.12.2025	Commission EFCS février 2026
IV.	
La présente décision portant sur une dépense ordinaire n'est pas soumise au référendum facultatif. Elle entre immédiatement en vigueur.	
Sion, le -	

Rapport de la Commission EFCS

sur le projet de décision concernant l'octroi du crédit-cadre 2026-2028 portant sur les contributions cantonales aux institutions tertiaires selon la loi sur l'encouragement des hautes écoles et de la recherche (LEHER) du 15 mai 2024

1. Déroulement des travaux

La Commission EFCS s'est réunie le jeudi 26 février 2026 de 8h45 à 11h15 dans la salle de conférence 4 du bâtiment du Grand Conseil.

Membres	26 février 2026
LUYET Swen, PLR/FDP, président	X
BALLESTRAZ BLANC Mariève, Le Centre, vice-présidente	X
VOUILLAMOZ Périne, Le Centre, rapportrice	X
AMOS Sylvain, Les Vert.e.s	X
IMBODEN Olivier, die Mitte Oberwallis	X
THELER Maud, PS/GC	X
KALBERMATTEN Bernd, die Mitte Oberwallis	X
BOVIER-MICHELET Audrey, Le Centre	HUG Sandy
OREILLER Marie, PS/GC	X
LIPS Aïda, UDC	X
CARRUZZO Mathieu, PLR/FDP	X
DUCHOUD Andrea, PLR/FDP	X
MATTER Thomas, neo – Die sozialliberale Mitte	X

Service parlementaire

DELALOYE Sophie, collaboratrice scientifique

Administration cantonale

DARBELLAY Christophe, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

REY Yves, chef du Service des hautes écoles (SHE)

2. Présentation du projet

En complément au message détaillé du Conseil d'État accompagnant le présent projet de modification de loi, les éléments suivants sont à souligner :

L'article 7 de la [loi sur l'encouragement des hautes écoles et de la recherche \(LEHER\)](#), en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2026, prévoit que le Grand Conseil décide, sur la base d'un rapport sur la recherche et la formation en Valais, des grandes orientations en matière de formation tertiaire et de recherche ainsi que d'un crédit-cadre sur 4 ans destiné aux institutions tertiaires. Cette première tranche de crédit porte sur 3 ans uniquement (2026-2028) afin de calquer, dès 2028, le rythme sur celui des financements quadriennaux de la formation et de la recherche par la Confédération.

Le rapport sur la recherche et la formation qui étoffe ce projet de décision présente un état des lieux détaillé du paysage valaisan des hautes écoles, qui s'est créé durant les 30 dernières années. La création de cet écosystème a permis au canton d'endiguer la fuite des cerveaux et de créer de belles synergies entre recherche, formation et industrie au sein d'un microcosme regroupant des hautes écoles, des instituts de recherche, des PME et des start-ups visant à répondre aux besoins de l'économie valaisanne et à faire face aux défis de demain, spécifiquement dans les domaines de la santé, du numérique et de l'environnement. Pour les années 2026-2028, des investissements forts doivent être maintenus afin de garantir l'excellence dans le domaine hautement compétitif de la recherche et de garantir que l'effet de levier sur l'économie valaisanne puisse être maintenu. La belle dynamique du Valais dans le domaine de la formation et de la recherche est citée en exemple au niveau suisse et le canton se profile désormais comme un acteur reconnu dans ce domaine.

3. Entrée en matière

3.1 Débat d'entrée en matière

Lors du débat d'entrée en matière, les questions des membres de la commission se sont concentrées sur les axes thématiques suivants :

Excellence et compétitivité

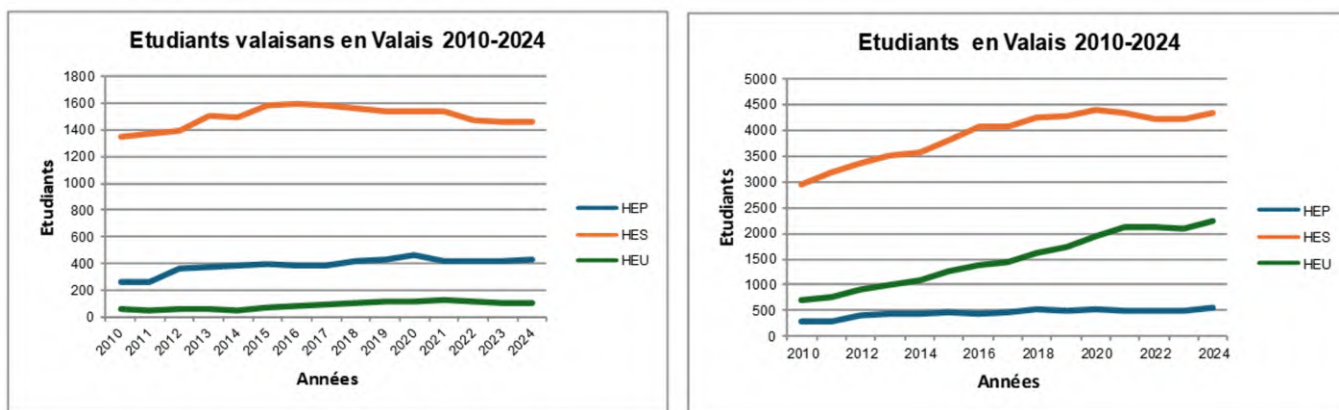
Le milieu de la recherche est très codifié et de plus en plus compétitif. Le taux de réussite pour l'obtention de fonds Innosuisse n'est plus que d'environ 30% aujourd'hui, ce qui implique que deux projets sur trois ne sont pas soutenus et que le travail en amont sur l'excellence dans le dépôt de dossiers devient l'enjeu principal. Un autre axe important est la recherche d'un équilibre entre les différents types de sciences, notamment en travaillant sur la complémentarité des sciences dites dures (sciences naturelles) et des sciences humaines et sociales. Le développement de collaborations interinstitutionnelles permet de décloisonner le paysage des hautes écoles en créant une interaction forte entre les différents types de sciences.

Un éventuel refus d'accréditation d'UniDistance n'inquiète ni le chef du SHE ni le Conseiller d'État. Si ce scénario catastrophe devait se réaliser, les étudiants auront toutefois la garantie de finir leur cursus. En revanche, le scénario attendu est que l'accréditation accordée soit soumise à des conditions. Il peut s'agir par exemple de démontrer, sur une durée définie – probablement deux ans –, que le système prévu dans les bases légales définies fonctionne. Ces conditions vont maintenir une pression positive sur l'institution pour finaliser les bases légales et leur mise en application.

Consolider le nombre d'EPT dans le domaine de la recherche permet de réaliser les objectifs liés aux investissements consentis. De 716 EPT en 2022 on est passé à 838 EPT en 2024, ce qui est conséquent pour un canton comme le Valais. Une croissance de 15% de l'acquisition des fonds de tiers sur cette même période témoigne de la qualité croissante des projets déposés. Pour acquérir ces fonds de tiers, le chef du DEF rappelle qu'il faut que le financement public de base soit solide. Le besoin d'excellence est en effet toujours plus fort, car la compétitivité dans le domaine de la recherche ne cesse de s'accroître.

Nombre d'étudiants

En 2024, 7'133 étudiants fréquentent des institutions de formation tertiaires en Valais, dont 1'999 Valaisans. Avec l'accréditation d'UniDistance et le développement de la recherche à la Fernfachhochschule, 9'000 étudiants sont attendus, ce qui est comparable à une université moyenne en Suisse et positionne le Valais comme un partenaire fiable au niveau national dans ce domaine. L'évolution dans les différents types de hautes écoles suit les courbes ci-dessous :



Près de 70% de ces étudiants résident encore en Valais 5 ans après la fin de leurs études, même si certains pendulent pour travailler dans d'autres cantons. Le taux d'employabilité est excellent, puisque 96% des diplômés HES trouvent un emploi dans l'année qui suit la fin de leur formation. Ce bilan est extrêmement positif pour l'économie valaisanne.

Dans le domaine du travail social, un député relève que les éducateurs ont parfois du mal à trouver un emploi. Le problème est connu du chef du SHE, qui explique que les filières sont régulées et que des répartitions internes ont lieu à l'intérieur des cohortes d'étudiants, afin d'orienter les étudiants vers des métiers répondant aux besoins du marché.

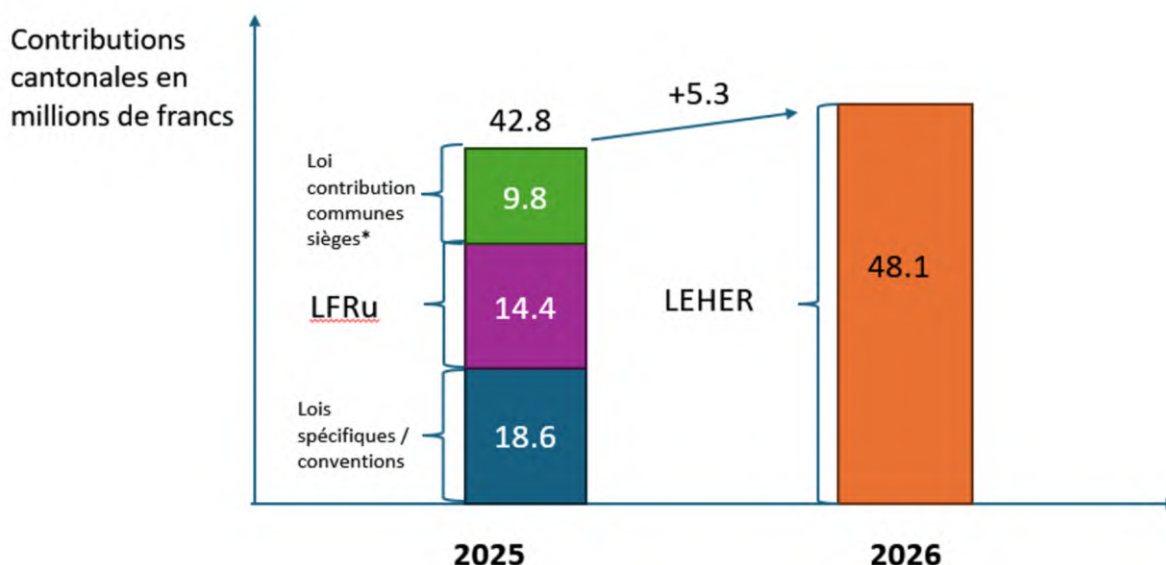
Financement de base

Le financement de base provient de la Confédération et des cantons principalement. Certains projets peuvent obtenir des financements européens, mais nos relations tendues avec l'UE provoquent une forte diminution de ce type de soutiens. Les communes sièges peuvent participer au financement sur une base volontaire. Le chef du DEF constate cependant que peu le font malgré l'intérêt exprimé initialement. Au moment de la rédaction du présent rapport, les Chambres fédérales débattent d'une réduction possible de 10% du budget alloué à la formation et à la recherche, qui aurait pour un effet un report des coûts sur les cantons et probablement une augmentation des taxes d'études. Pour autant, le canton ne peut pas déjà anticiper cette baisse des moyens fédéraux avant qu'une prise de décision n'intervienne. La Conférence de coordination prévue par la LEHER (art. 10) vient d'être créée et a déjà rendu une prise de position à ce sujet à la Confédération. L'État mène des dialogues avec cette conférence, mais n'en fait pas directement partie. Il la consultera en revanche lors de la

rédaction du rapport sur la recherche et la formation en Valais. C'est également un acteur clé pour la mise en œuvre de l'axe stratégique 4 « Pérenniser le dialogue entre science et société ». Elle n'intervient en revanche pas dans les conflits entre institutions ; ceux-ci doivent être réglés de façon autonome.

L'État met en place des outils pour répartir les financements de base en tenant compte du facteur « performance », ce qui est une nouveauté. Les critères du canton sont les mêmes que ceux de la Confédération. Tenir trop fortement compte de la capacité des projets à acquérir des fonds de tiers pourrait prêter à tort les sciences humaines et sociales, estime un député. Le chef du SHE rappelle toutefois que les outils d'évaluation sont suffisamment complexes pour tenir compte de ces particularités et que le coût des chairs n'est pas du tout comparable, ce qui est à l'avantage des sciences humaines et sociales.

Le crédit-cadre demandé pour 2026-2028 entre dans le cadre du budget global du SHE et est intégré à la planification pluriannuelle. Le passage de la loi sur la formation et la recherche universitaire (LFRu) à la LEHER (entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026) s'effectue sur le modèle suivant :



L'augmentation de 5,3 millions de francs se justifie amplement, selon le chef du DEF, au vu des retombées positives des investissements consentis ces dernières années dans la formation et la recherche. Elle s'explique par les éléments suivants :

- Reprise par le canton de la dernière tranche des contributions communales selon la LCCS pour un montant de 2,9 millions de francs – les coûts seront ensuite pris en charge par le canton à la suite de l'abrogation de la prise en charge de 10% par les communes sièges.
- Soutien au développement de la recherche à la HES-SO Valais-Wallis pour un montant de 0,5 million de francs (seule la partie recherche est concernée, pas la formation)
- Soutien supplémentaire au développement d'UniDistance pour un montant de 1 million de francs
- Nouvelle contribution de 1,5 million de francs pour le soutien à la recherche de la FFHS

Les écoles privées reconnues - César Ritz et l'École des Roches – n'obtiennent pas de financement de base, mais peuvent accéder aux appels à projets qui permettent aux institutions de travailler ensemble sur des axes thématiques définis par le canton. C'est le seul soutien financier auquel peuvent prétendre ces écoles. Des projets interinstitutionnels concernant par exemple l'énergie ou l'implémentation de la science dans la société peuvent être soutenus par ce dispositif.

3.2. Vote sur l'entrée en matière

La Commission EFCS accepte l'entrée en matière sur ce projet de **décision à l'unanimité des 13 membres présents**. Elle a pris connaissance de l'oubli de la part du Service des hautes écoles de mentionner les axes stratégiques dans le projet qui lui a été soumis. Le vote d'entrée en matière porte sur le projet tel que présenté avec l'acceptation du dépôt d'un amendement pour compléter le projet afin qu'il soit conforme à la LEHER.

4. Lecture par article

Ne figurent dans le présent rapport que les dispositions ayant fait l'objet de propositions de la part des députés ou ayant suscité des discussions. Toutes les autres dispositions ont été acceptées tacitement.

Décision concernant l'octroi du crédit-cadre 2026-2028 portant sur les contributions cantonales aux institutions tertiaires selon la loi sur l'encouragement des hautes écoles et de la recherche (LEHER) du 15 mai 2024)

Art. 1

Al. 0 (sera renuméroté)

Proposition	Pour la période 2026-2028, sont adoptées les grandes orientations en matière de formation tertiaire et de recherche du rapport sur la recherche et la formation en Valais, soit: - renforcer la connaissance et la reconnaissance du rôle essentiel joué par le Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche (ci-après : le Paysage valaisan des hautes écoles) et de ses institutions; - consolider et développer les moyens à disposition du Paysage valaisan des hautes écoles et de ses institutions; - renforcer la coordination interne du Paysage valaisan des hautes écoles ainsi que son ancrage territorial; - pérenniser et amplifier le dialogue entre science et société porté collectivement par les institutions du Paysage valaisan des hautes écoles.
Arguments	Les axes stratégiques doivent figurer dans le projet conformément à l'article 7, LEHER. Il est préférable qu'ils figurent avant les aspects financiers.
Vote	La proposition est acceptée à l'unanimité des 13 membres présents.

Complément d'information :

« Amplifier le dialogue entre science et société » signifie permettre aux progrès de la science d'être au service de l'évolution de la société. Des cycles de conférences organisés conjointement avec d'autres universités, la Médiathèque Valais ou d'autres partenaires permettent de faire connaître les avancées scientifiques au public. [KidsUni](#) est aussi un des exemples de vulgarisation de la science encouragés par le SHE.

5 Débat et vote final

La commission EFCS accepte le projet issu de ses travaux à l'unanimité des 13 membres présents.

Sion, le 25 mars 2026

Le président
Swen Luyet

La rapportrice
Périne Vouillamoz



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Message accompagnant la réponse à l'initiative populaire cantonale pour un salaire minimum légal

Le Conseil d'Etat du Canton du Valais

au

Grand Conseil

Madame la Présidente du Grand Conseil,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Nous avons l'honneur de vous soumettre, avec le présent message, la position du Conseil d'Etat relative à l'initiative populaire cantonale pour un salaire minimum légal.

Le texte déposé en septembre 2022 par le comité d'initiative pour un salaire minimum légal en Valais est accompagné de 5'058 signatures (annexe 1). Il demande qu'une loi cantonale sur le salaire minimum soit élaborée avec les principes suivants:

1. Les dispositions légales relatives au salaire minimum s'appliquent à tous les travailleurs et à toutes les travailleuses employés par toutes les entreprises ou parties d'entreprises suisses ou étrangères, publiques ou privées, opérant sur le territoire du canton du Valais.
2. Il est institué un salaire horaire minimum de Fr. 22.-, indépendamment du type de contrat de travail. Par salaire, il faut entendre le salaire déterminant au sens de la législation en matière d'assurance-vieillesse et survivants, à l'exclusion des possibles gratifications, primes de production, allocations, remboursements de dépenses et indemnités payées pour jours de vacances et pour jours fériés. Chaque année, le salaire minimum est indexé sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation, mais seulement en cas d'augmentation de celui-ci.
3. Ne sont pas concernés : les stages entrant dans le cadre d'une formation reconnue, les autres stages d'une durée inférieure à six mois, non renouvelables ainsi que les salaires des apprentis. D'autres exceptions au salaire minimum peuvent également être prévues dans les rapports de travail dans un contexte d'intégration professionnelle.
4. Il peut être dérogé au salaire minimum horaire mentionné au chiffre 2 jusqu'à un minimum de Fr. 18.-, dans le secteur de l'agriculture.

(...)

Il s'agit d'une initiative législative conçue en termes généraux (initiative de type unique), et non d'une initiative rédigée de toutes pièces avec des articles clairement formulés. L'initiative décrit uniquement les principes qui devraient être pris en compte lors de sa mise en œuvre. Le Grand Conseil ne peut pas élaborer de contre-projet. Ce droit n'est pas nécessaire dans le cas d'une initiative de type unique, dans la mesure où il s'agit d'une initiative conçue en termes généraux pour laquelle le Parlement dispose d'une relativement grande marge de manœuvre pour la mise en œuvre (cf. document du Service parlementaire « Procédure en cas d'initiative populaire » du 24 octobre 2012).

Le 23 février 2024, la Commission de justice du Grand Conseil (COJU) a constaté que l'initiative n'était pas contraire au droit fédéral ou à la Constitution cantonale, qu'elle respectait l'unité de forme aussi bien que l'unité de la matière, qu'il était en principe possible de la mettre en œuvre et que son objet pouvait être réglé par une loi cantonale. La COJU a dès lors demandé au Conseil d'Etat et au Grand Conseil de déclarer cette initiative comme étant recevable.

Le présent message examine la conformité et la praticabilité de l'initiative et en propose le rejet.

1. Contexte

Depuis 1998, la question de la fixation d'un salaire minimum a fait l'objet de nombreux débats parlementaires, tant au niveau fédéral que cantonal. Elle est d'ailleurs actuellement toujours d'actualité, dans le cadre notamment de diverses initiatives encore pendantes dans plusieurs cantons et villes.

1.1 Historique au niveau valaisan et fédéral

Au niveau cantonal:

Une initiative de même type a été déposée en 2009 en Valais. Le Grand Conseil a rejeté cette initiative qui a été ensuite refusée par le peuple en 2014 (avec 80,7% des voix).

Au niveau fédéral:

- **Initiative populaire fédérale « Pour la protection des salaires équitables »:** Le 23 janvier 2012, l'Union syndicale suisse (USS) a déposé une initiative populaire fédérale demandant l'introduction dans la Constitution fédérale d'un nouvel article 110a intitulé «Protection des salaires», instituant un salaire minimum légal (CHF 22.- par heure) par la Confédération. Cette initiative a été rejetée par le peuple et l'ensemble des cantons le 18 mai 2014 (avec 76,3% des voix).
- **Motion Baumann « Conventions collectives de travail. Renforcer le partenariat social. »:** Le 27 septembre 2018, une motion chargeant le Conseil fédéral de modifier la loi fédérale permettant d'étendre le champ d'application de la convention collective de travail (LECCT) a été déposée au Conseil des Etats. Elle prévoyait que les conventions collectives de travail (CCT) étendues priment sur l'ensemble des dispositions de droit public cantonal contraires. Contre l'avis de sa Commission de l'économie et des redevances, le Conseil des Etats a rejeté cette motion le 19 décembre 2019.

- **Motion Ettlin « Protéger le partenariat social contre des ingérences discutables »** : Le 18 décembre 2020, une motion chargeant le Conseil fédéral de modifier la loi fédérale permettant d'étendre le champ d'application de la convention collective de travail (LECCT) a été déposée au Conseil des Etats afin d'y prévoir que les CCT étendues au niveau cantonal ou national l'emportent sur le droit cantonal. Contre l'avis de sa Commission de l'économie et des redevances, le Conseil des Etats a adopté la motion le 14 juin 2022, tout comme le Conseil national en date du 14 décembre 2022, suivant la proposition majoritaire de sa Commission de l'économie et des redevances. En raison de l'adoption de dite motion par les deux Chambres et en dépit de son opposition, le Conseil fédéral a été chargé d'élaborer en conséquence un projet de modification de la LECCT et a ainsi mis en consultation son projet du 24 janvier au 1^{er} mai 2024. Les résultats de la consultation mettent en relief deux camps opposés : l'un en faveur du projet, représenté par les milieux patronaux, et l'autre en défaveur du projet, porté par les partis politiques de gauche, les syndicats et la quasi-totalité des cantons (à l'exception d'Obwald). Les Chambres fédérales devront se prononcer sur le projet élaboré par le Conseil fédéral.

1.2 Etat de situation dans les autres cantons

Plusieurs cantons disposent déjà d'un salaire horaire minimum dont le montant est le suivant :

- **Genève** : CHF 24.48 dès le 1^{er} janvier 2025.
- **Neuchâtel** : CHF 21.31 dès le 1^{er} janvier 2025.
- **Jura** : CHF 21.40 dès le 1^{er} juillet 2024.
- **Tessin** : salaire minimum différencié par branches, entre CHF 20.- et 20.50, dès le 1^{er} décembre 2024.
- **Bâle-Ville** : CHF 22.- dès le 1^{er} janvier 2025.

Les **villes de Zürich et de Winterthur** disposent elles aussi déjà d'un salaire minimum (avec pour toutes les deux une mise en œuvre retardée en raison de recours).

Dans d'autres cantons, des initiatives en faveur d'un salaire minimum ont été déposées

- **Fribourg** : Une initiative populaire législative pour un salaire minimum a été déposée le 30 novembre 2023. Elle prévoit un salaire à CHF 23.- par heure. Il s'agit d'une initiative visant à modifier la loi sur l'emploi et le marché du travail et non d'une initiative constitutionnelle. Dans son message du 13 mai 2025, le Conseil d'Etat fribourgeois a invité le Grand Conseil à rejeter l'initiative et à ne pas lui opposer de contre-projet. Le 30 novembre 2025, la population fribourgeoise a refusé par 53,5% des voix l'initiative.
- **Vaud** : Deux initiatives, une constitutionnelle et l'autre législative, ont été déposées en 2023. Le 11 avril 2025, le Conseil d'Etat vaudois a proposé un contre-projet législatif visant à renforcer le partenariat social, fixant le salaire minimum cantonal à CHF 23.-, avec notamment la primauté des CCT étendues sur le salaire minimum cantonal et l'introduction d'exceptions ciblées au salaire minimum, afin de faciliter l'accès au marché du travail, notamment pour les jeunes en formation et dans le cadre de stages de réinsertion.
- **Bâle-Campagne** : Une initiative populaire pour un salaire minimum a abouti le 4 juillet 2023, prévoyant une loi cantonale instituant un salaire de CHF 22.- par heure. Le Parlement a rejeté le 17 octobre 2024 le projet de loi ainsi que l'idée d'un contre-projet. Le 9 février 2025, le peuple a rejeté l'introduction d'un salaire minimum (avec 51,4% de non).

- **Soleure** : une initiative populaire prévoyant l'élaboration d'une loi pour un salaire minimum cantonal a également abouti en mars 2024 dans le canton de Soleure. Le Parlement l'a rejetée en date du 5 novembre 2024, tout comme la population le 9 février 2025 (avec 58% de non).

Des initiatives ont également été lancées dans les **villes de Lucerne, Berne, Bienne et Schaffhouse**. Dans la **ville de Kloten**, la population a rejeté en novembre 2021 une initiative prévoyant un salaire minimum de CHF 23.- par heure.

2. Validité juridique de l'initiative

L'initiative déposée dans notre canton en septembre 2022 prévoit l'institution d'un salaire horaire minimum de CHF 22.- avec une dérogation possible jusqu'à un minimum de CHF 18.- dans le secteur de l'agriculture.

Il convient d'examiner, dans un premier temps, sa conformité avec le droit fédéral.

2.1 Principes dégagés par la jurisprudence fédérale

Selon la jurisprudence, l'autorité appelée à statuer sur la validité matérielle d'une initiative doit en interpréter les termes dans le sens le plus favorables aux initiants (principe in dubio pro populo). Lorsque, à l'aide des méthodes reconnues, le texte d'une initiative se prête à une interprétation la faisant apparaître comme conforme au droit supérieur, elle doit être déclarée valable et être soumise au peuple. L'interprétation conforme doit aussi permettre d'éviter autant que possible les déclarations d'invalidité (ATF 1C_357/2009 du 8 avril 2010, consid. 2.2 et la jurisprudence citée).

Ce n'est que si l'inconstitutionnalité de l'initiative « saute aux yeux et ne peut être raisonnablement niée » que le Grand Conseil est tenu de la déclarer invalide. De même, de grandes difficultés de mise en œuvre, si elles suscitent des doutes quant à la validité de l'initiative, ne suffisent pas à la rendre manifestement et indubitablement contraire au droit supérieur. En effet, encore faut-il que l'obstacle à sa réalisation soit insurmontable, faute de quoi l'initiative doit être déclarée recevable et soumise au vote populaire. La marge d'appréciation de l'autorité de contrôle est d'autant plus grande que l'initiative est conçue en termes généraux et qu'il appartiendra au législateur de la concrétiser en adoptant les normes nécessaires à sa réalisation, dans le respect du droit supérieur. Tout en tenant compte de la volonté des initiants, il lui appartiendra de corriger les imperfections de l'initiative lors de sa concrétisation.

La validité d'une initiative doit avant tout être analysée sous l'angle du principe de la force dérogatoire – ou de la primauté – du droit fédéral, mais aussi du respect des droits fondamentaux, au nombre desquels comptent les libertés économiques et syndicales (cf. notamment ATF 134 I 172 consid. 2.1). En vertu du principe de la force dérogatoire du droit fédéral, une initiative populaire cantonale ne doit rien contenir de contraire au droit supérieur, qu'il soit cantonal, intercantonal, fédéral ou international (art. 49 al. Cst. féd.; ATF 133 I 110, consid. 4.1).

La question du salaire minimum a fait l'objet de plusieurs jurisprudences, et notamment d'un arrêt du Tribunal fédéral (ATF 143 I 403 du 21 juillet 2017). Cet arrêt de principe, qui est postérieur au rejet par le peuple valaisan de la précédente initiative, a trait à une initiative pour un salaire minimum déposée dans le canton de Neuchâtel. Il fait suite à des recours en matière de droit public déposés contre la modification de la loi cantonale sur l'emploi et l'assurance-chômage neuchâteloise, concrétisant l'instauration d'un salaire minimum après acceptation en votation populaire de la modification de la Constitution cantonale. Le Tribunal fédéral a jugé dite loi cantonale conforme à la Constitution fédérale et a ainsi rejeté les recours. Il a en

particulier considéré que les mesures de politique sociale ne constituent pas une entrave à la liberté économique dans sa dimension institutionnelle (art. 94 de la Constitution fédérale [Cst]), ni au respect de la liberté économique individuelle (art. 27 et 36 Cst), pour autant qu'elles prévoient un salaire minimum à un montant relativement bas et reposant sur des critères objectifs. Selon la Haute Cour, de telles mesures de politique sociale ne sont pas non plus contraires au principe de la primauté du droit fédéral (art. 49 Cst). La loi neuchâteloise avait pour but principal de lutter contre la pauvreté, elle poursuivait donc un objectif essentiellement de politique sociale et elle ne violait dès lors pas le principe de la primauté du droit fédéral, ni les principes de la proportionnalité, de la liberté économique et de la liberté syndicale. Par la suite, le Tribunal fédéral a confirmé cette jurisprudence, dans le cadre d'un autre arrêt concernant le salaire minimum tessinois (2C_302/2020 et 2C_306/2020 du 11 novembre 2021).

2.2 Validité de l'initiative déposée en Valais

Dans son argumentaire, le comité d'initiative indique notamment que le salaire minimum de CHF 22.- vise à garantir la dignité des travailleuses et travailleurs, à tendre à davantage de justice sociale, à lutter de front contre la précarité et à gommer l'existence des «working poor».

Au vu de la jurisprudence constante du Tribunal fédéral mentionnée ci-dessus, le caractère social - et non économique - du salaire horaire minimum de CHF 22.- prévu dans l'initiative valaisanne ne peut pas être mis en doute. Ce montant apparaît de plus raisonnable.

Pour le reste, il apparaît que le comité d'initiative a tenu compte de certains obstacles soulevés lors du dépôt du texte de la précédente initiative en 2009, en prenant notamment en compte les spécificités de l'agriculture et de certaines autres catégories de salariés, notamment en cours de formation, de réinsertion ou en apprentissage. Sous l'angle du principe de la proportionnalité, ces exceptions possibles vont dans le sens de la jurisprudence précitée du Tribunal fédéral (ATF 143 I 403 consid. 5.6.3 ss).

Force est dès lors de considérer, au vu également des autres principes dégagés par la jurisprudence du Tribunal fédéral (cf. chiffre 2.1 ci-dessus), que l'initiative déposée dans notre canton est valide.

3. Opportunité socio-économique d'un salaire minimal

Il s'agit d'examiner à ce stade si, en l'espèce, le texte déposé apporte une solution adéquate et praticable aux problèmes socio-économiques auxquels il entend remédier.

3.1 Impact négatif sur le marché de l'emploi et menace pour certains secteurs de l'économie valaisanne

L'examen des salaires actuellement en vigueur en Valais fait apparaître que le salaire minimum horaire de CHF 22.- (et de CHF 18.- dans le secteur de l'agriculture), proposé par les initiants, impacterait principalement les secteurs de l'économie domestique, de la vente, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration et de la coiffure qui offrent pour certaines catégories de travailleurs des salaires inférieurs aux montants précités.

Le but de l'initiative, qui vise à améliorer les conditions de vie des salariés les moins bien payés, est louable. Un examen attentif des effets d'une telle initiative fait toutefois apparaître qu'elle comporte de nombreux risques pour notre économie locale, pour nos entreprises mais aussi pour les travailleurs et travailleuses qu'elle cherche à protéger.

L'initiative ne manquera pas d'avoir un impact négatif sur le marché de l'emploi et le taux de chômage, surtout dans les domaines économiques où la concurrence est importante et qui connaissent des difficultés, créant des barrières pour les groupes déjà vulnérables comme les jeunes et les travailleurs peu qualifiés désireux de trouver un nouvel emploi. De par leur profil, ces catégories de personnes sont souvent considérées par les entreprises comme moins productives. Si ces dernières devaient in fine leur offrir un salaire dépassant leur apport initial, elles pourraient décider de ne pas les engager.

Ainsi, au lieu de relever le niveau de vie des travailleurs les moins bien payés, l'acceptation de l'initiative pourrait finalement avoir un effet inverse à celui escompté en augmentant le nombre de personnes qui n'auront que très peu de chance d'intégrer ou de réintégrer le marché primaire de l'emploi. Ces personnes pourraient être tentées d'accepter des conditions de travail inférieures dans le cadre de rapports de travail non déclarés, ce qui conduirait à une augmentation du travail au noir.

De même, l'intérêt à se former, également de manière continue, pourrait diminuer avec la mise en œuvre d'un salaire minimum, ce qui dévaloriserait la formation professionnelle.

L'introduction d'un salaire minimum menace par ailleurs certains secteurs de l'économie valaisanne, notamment l'agriculture et certains petits commerces situés dans les vallées latérales, dont la situation est notoirement précaire avec des marges bénéficiaires qui sont déjà très réduites et une concurrence vive. Cela est notamment lié à une augmentation générale des prix de production, des frais de transport et des prix de l'énergie, au tourisme d'achat et à la vente en ligne. Il ne faut également pas négliger l'impact économique qu'aurait cette initiative sur l'emploi dans les petites et moyennes entreprises (PME) sur lesquelles repose grandement le tissu économique valaisan. Concrètement, certaines entreprises pourraient être contraintes de réduire leurs effectifs, de freiner d'éventuels nouveaux engagements, d'augmenter leurs prix et même, dans le pire des cas, de devoir cesser toute activité. Ces conséquences seraient ainsi contraires aux objectifs visés initialement.

La compétitivité du Valais tant sur le plan national qu'international pourrait être négativement impactée par la mise en œuvre d'une telle initiative, a fortiori pour un canton qui partage des frontières avec des pays où les coûts salariaux sont nettement inférieurs. Cet avantage pour la concurrence étrangère pourrait créer un phénomène de délocalisation des activités hors du canton, accentuant ainsi la pression sur l'emploi local.

De même, une hausse généralisée des salaires pourrait engendrer une augmentation des prix dans certains secteurs, comme la restauration ou les services de proximité. Cette inflation locale pourrait annihiler les gains de pouvoir d'achat pour les salariés, tout en pesant sur les autres catégories de la population qui – elles – ne sont pas ou plus salariées. Par ailleurs, par effet domino, une hausse des bas salaires entraînerait mécaniquement une pression à la hausse sur l'ensemble des salaires.

Il convient enfin de prendre en compte le contexte économique et géopolitique dans lequel nous évoluons actuellement. L'introduction de nouveaux tarifs douaniers par l'administration américaine génère en effet de nombreuses incertitudes pour le tissu économique valaisan et plus particulièrement pour toute l'industrie exportatrice ainsi que pour les secteurs exposés à la concurrence internationale. Un des effets redoutés est la forte appréciation du franc suisse par rapport à l'euro et au dollar américain, qui pourrait réduire l'attractivité des biens et services exportés et, par extension, les marges des entreprises locales qui exportent.

3.2 Importance d'un partenariat social solide et efficacité du système actuel

Notre canton bénéficie depuis des décennies d'un partenariat social solide. Les syndicats et le patronat ont, de manière pragmatique et concrète, dans un très grand nombre de branches professionnelles, défini de manière commune les conditions de travail et de salaires, tenant compte des particularités de chaque profession. Cela se concrétise par l'existence de nombreuses conventions collectives de travail étendues (CCT) propres au Valais et qui s'ajoutent au tissu déjà dense au niveau fédéral et intercantonal.

Dans les domaines où le partenariat social est insuffisant, le Conseil d'Etat a édicté de longue date plusieurs contrats-types de travail (CTT), dont les salaires, même s'ils ne sont pour certains pas obligatoires, sont dans l'ensemble respectés.

Par ailleurs, dans les secteurs non soumis à une CCT étendue, le système actuel basé sur l'observation du marché du travail permet d'introduire, à la demande de la commission tripartite cantonale, des salaires minimaux impératifs ciblés en fonction de la branche économique ou de la profession concernée, en cas de sous-enchères abusives et répétées.

Au vu du tissu très dense de CCT et de CTT dans notre canton, introduire un salaire minimum uniformisé ne nous paraît pas nécessaire et pourrait venir perturber cet équilibre bien établi et négocié au fil des années. De plus, une homogénéisation des salaires ne tient, par définition, pas compte des différences régionales et sectorielles qui existent en Valais. A titre d'exemple, les régions périphériques ou de montagne pourraient être davantage pénalisées que les régions de plaine.

L'Etat doit continuer à n'avoir qu'un rôle subsidiaire en laissant les partenaires sociaux négocier et en se bornant à encourager ce processus, qui continue de faire ses preuves. Accepter l'initiative obligerait l'Etat à s'impliquer directement dans la sphère relevant du droit privé.

De surcroît, dans certaines branches, un salaire minimum a déjà été mis œuvre, que ce soit par la Confédération ou notre canton. Cela concerne notamment le secteur de l'économie domestique dans lequel, selon le CTT fédéral de force obligatoire, certains salaires se situent en-dessous du salaire minimum proposé par les initiants. Le secteur des remontées mécaniques est confronté à la même problématique avec un CTT cantonal de force obligatoire qui prévoit des salaires inférieurs au salaire minimum de l'initiative, notamment s'agissant des jeunes de 15 à 19 ans. L'initiative proposée, qui n'est pas suffisamment aboutie, ne tient ainsi pas compte de cette problématique et, de manière générale, des spécificités des différents secteurs économiques valaisans.

L'instauration d'un salaire minimum impliquerait finalement la mise en œuvre de contrôles par l'Etat, avec toutes les conséquences financières que cela implique, en terme également de ressources à mettre à disposition.

4. Synthèse et conclusion

Au vu de ce qui précède, force est de constater que l'initiative ne tient pas suffisamment compte des conditions régionales et sectorielles de notre canton, notamment pour les secteurs économiques à revenus faibles, comme le commerce de détail pratiqué dans les vallées latérales. Les intentions des porteurs de l'initiative sont certes louables mais il est nécessaire de prendre en compte le contexte socio-économiques dans son entièreté au moment d'analyser les impacts d'une telle mesure. Une fois tous les éléments mis dans la balance, les conséquences pourraient être largement contre-productives: secteurs de l'économie valaisanne fragilisés, emplois menacés ou encore souplesse du système actuel mis à mal. Des solutions plus ciblées et adaptées aux réalités locales seraient préférables pour améliorer les conditions de vie des salariés sans compromettre l'avenir économique du canton.

De plus, la mise en œuvre de cette initiative pourrait à la fois diminuer l'attrait de la formation professionnelle et avoir pour effet de créer à moyen terme un fossé entre les personnes au bénéfice d'une formation et ceux qui n'en ont pas, ces derniers risquant de se voir systématiquement écartés du marché du travail. Le partenariat social serait quant à lui mis à mal par l'introduction d'un salaire minimum cantonal. Des mesures alternatives ciblées apparaissent plus à même de lutter contre la précarité sans pénaliser la compétitivité.

Par ces motifs, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil:

- 1. de refuser l'initiative;**
- 2. de la soumettre au peuple en lui demandant de la rejeter;**
- 3. de ne pas présenter un contre-projet.**

Dans cette attente, le Conseil d'Etat poursuivra sa politique consistant à encourager les négociations visant à augmenter les salaires minimaux dans les domaines servant des salaires inférieurs aux montants minimaux proposés par l'initiative cantonale.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente du Grand Conseil, Mesdames et Messieurs les députés, à l'assurance de notre haute considération.

Lieu, date Sion, le 10 décembre 2025

Le président du Conseil d'Etat: **Mathias Reynard**
La chancelière d'Etat: **Monique Albrecht**

Annexe mentionnée

Initiative populaire cantonale pour un salaire minimum légal

Les citoyennes et citoyens soussignés ayant le droit de vote dans le canton demandent, en vertu des articles 33 et ss de la Constitution cantonale, qu'une loi cantonale sur le salaire minimum soit élaborée avec les principes suivants :

1. Les dispositions légales relatives au salaire minimum s'appliquent à tous les travailleurs et à toutes les travailleuses employé.e.s par toutes les entreprises ou parties d'entreprises suisses ou étrangères, publiques ou privées, opérant sur le territoire du canton du Valais.
2. Il est institué un salaire horaire minimum de Fr. 22.-, indépendamment du type de contrat de travail. Par salaire, il faut entendre le salaire déterminant au sens de la législation en matière d'assurance-vieillesse et survivants, à l'exclusion des possibles gratifications, primes de production, allocations, remboursements de dépenses et indemnités payées pour jours de vacances et pour jours fériés. Chaque année, le salaire minimum est indexé sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation, mais seulement en cas d'augmentation de celui-ci.
3. Ne sont pas concernés: les stages entrant dans le cadre d'une formation reconnue, les autres stages d'une durée inférieure à six mois, non renouvelables ainsi que les salaires des apprenti.e.s.

- D'autres exceptions au salaire minimum peuvent également être prévues dans les rapports de travail dans un contexte d'intégration professionnelle.
4. Il peut être dérogé au salaire minimum horaire mentionné au chiffre 2 jusqu'à un minimum de Fr. 18.-, dans le secteur de l'agriculture.
 5. Le Service de protection des travailleurs et des relations de travail du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture est responsable du contrôle et de l'exécution de la loi sur le salaire minimum.
 6. Les commissions tripartites cantonales existantes soutiennent le département compétent dans la surveillance et le contrôle du salaire minimum.
 7. Lorsqu'un employeur ne respecte pas le salaire minimum prévu à l'article 2 ou, dans l'agriculture, à l'article 4, le département compétent peut prononcer des sanctions à son égard.
 8. Les travailleurs et travailleuses se voient accorder un droit individuel au salaire minimum directement invocable en Justice.

Seuls les électrices et électeurs résidant dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Ils ne peuvent signer qu'une fois cette initiative.

Celui qui intentionnellement appose une autre signature que la sienne, qui signe pour un tiers ou qui signe plus d'une fois, est punissable selon l'article 282 du code pénal.

	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Signature	Contrôle
1						
2						
3						
4						
5						
6						

Expiration du délai pour le dépôt des signatures à la Chancellerie d'Etat: 15 janvier 2024

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres:

Adrien D'Errico, Route d'Outre-Vièze 115, 1871 Choëx; Alexandre Ferchaud, Rue Tsareire 4, 1955 Chamoson; Alexandre Martinez, Rue du Coppet 7, 1870 Monthey; Blaise Carron, Pierre à Muguet 5, 1870 Monthey; Brigitte Wolf, Ebnetstrasse 21, 3982 Bitsch; Claudia Alpiger, Furkastrasse 19, 3900 Brig-Glis; Denis Varrin, Lonzerayes 20, 3972 Miège; Emma Crettenand, Rue de la Source 25, 1994 Nendaz; Emmanuel Amos, Beausite 5, 3960 Sierre; Francine Zufferey, Rue Prés Fleuris 6, 3965 Chippis; Jean-Marie Meilland, Rue du Bourg 12, 1920 Martigny; Jorge Pablo Valencia, Route des Champs Longs 11, 1912 Leytron; Luc Monsciani, Route de l'Etant 45, 1955 Chamoson; Martin Dremelj, Bahnhofstrasse 5, 3904 Naters; Mathieu Estrugo, Rue des Amandiers 15, 1950 Sion; Matthieu Besse, Condémines 21, 1950 Sitten; Olivier Cottagnoud, Ruelle du Manège 5, 1963 Vétroz; Samuel Verly, Avenue de la Gare 31, 1950 Sion; Sandro Werlen, Ringstrasse 32, 3951 Agarn; Sascha Erpen, Blattenstrasse 15, 3904 Naters; Sylvain Morand, Étales 42, 1934 Le Châble.

Le/la président/e de commune soussigné/e certifie que les (nombre) signataires identifiables de l'initiative populaire figurent au registre électoral de la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques (art. 103 LcDP).

Sceau et signature

Lieu et date: _____

Si vous souhaitez appuyer la demande de cette initiative populaire, vous pouvez imprimer cette liste de signatures, la remplir, la mettre dans une enveloppe et la renvoyer le plus vite possible avant le 8 janvier 2024 au comité d'initiative (Comité d'initiative pour un salaire minimum, c/o POP Valais-Wallis, Rue du Bourg 12, 1920 Martigny).

Tableau synoptique spécial

Décision concernant l'initiative populaire cantonale pour un salaire minimum légal

Projet du Conseil d'Etat 10.12.2025	Version de la commission
Arrêté concernant l'initiative populaire cantonale pour un salaire minimum légal	
<i>Le Grand Conseil du canton du Valais</i> vu les articles 33, 34 et 35 de la Constitution cantonale; vu les articles 117 et 118 de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs du 28 mars 1996 (LOCRP); vu l'article 111 de la loi sur les droits politiques du 13 mai 2004 (LcDP); sur la proposition du Conseil d'Etat, <i>arrête:</i>	
I.	
Arrêté concernant l'initiative populaire cantonale pour un salaire minimum légal	Titre (modifié) Arrêté <u>Décision</u> concernant l'initiative populaire cantonale pour un salaire minimum légal
Art. 1 Article unique ¹ Le Grand Conseil refuse l'initiative pour un salaire minimum légal. ² Sous réserve du retrait de l'initiative dans le délai prévu à l'article 111 de la loi sur les droits politiques (LcDP), le Grand Conseil recommande au peuple de la rejeter. ³ Le Conseil d'Etat renonce à présenter un contre-projet.	
II.	
<i>Aucune modification d'autres actes.</i>	
III.	

Projet du Conseil d'Etat 10.12.2025	Version de la commission
<i>Aucune abrogation d'autres actes.</i>	
IV. -	
Sion, le -	

Rapport de la commission EE concernant le projet de décision concernant l'initiative populaire cantonale pour un salaire minimum légal

1. Généralités

La Commission de l'économie et de l'énergie (EE) s'est réunie le vendredi 27 février 2026, de 10h00 à 11h00, à la salle de conférence 4 du bâtiment du Grand Conseil à Sion.

Commission EE

Membres	27.02.2026
BARRAS Dominique, Le Centre, Président	X
PRAVATO Vincent, PLR/FDP, Vice-président	X
NENDAZ Sébastien, PS, rapporteur	X
BERRA Jacques, Le Centre	FONTANA Sandro
BURGENER Melanie, neo-Die sozialliberale Mitte	X
CARRON Blaise, PS	X
EYHOLZER Iwan, Die Mitte Oberwallis	SCHALLER Pascal
FILLIEZ Raphaël, UDC	BESSON Julien
GIACHINO Martin, SVPO	X
HEINZMANN Niklaus, PLR/FDP	X
LOVISA Blaise, Le Centre	X
MAISTRE Yvan, PLR/FDP	X
RABOUD Damien, UDC	X

Service parlementaire

GASSER Diane, collaboratrice scientifique

Administration cantonale

DARBELLAY Christophe, Conseiller d'Etat, Chef du département de l'économie et de la formation (DEF)

BONVIN François, Secrétaire général adjoint

KALBERMATTEN Peter, Chef du Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT)

FELLEY Jean-Yves, Chef de la section affaires juridiques auprès du SICT

2. Procédure pour le traitement de cette initiative (art. 115 à 122 LOCRP)

2.1. Rappel des faits

- L'initiative populaire « pour un salaire minimum légal » munie de 5'058 signatures a été déposée en septembre 2022 par le comité d'initiative.
- La Commission de justice a préavisé la recevabilité de l'initiative le 23 février 2024 et a transmis son préavis au Conseil d'Etat.
- Le Conseil d'Etat a transmis, le 10 décembre 2025, l'initiative au Grand Conseil en proposant de la refuser, de la soumettre au peuple en lui demandant de la rejeter et de ne pas présenter un contre-projet.
- La Commission thématique EE a été chargée par le Bureau du Grand Conseil de préavisier l'objet.

2.2. Travail de la commission (art. 115 al. 3 et art. 116 al.1 LOCRP)

Sur la base de ces articles, la Commission examine à l'attention du Grand Conseil :

- la recevabilité de l'initiative
- le fond de l'initiative

2.3. Traitement par le Grand Conseil

2.3.1. Recevabilité (art. 115 al.3 LOCRP)

- La question de la recevabilité peut être soulevée lors des débats du Grand Conseil consacré à l'examen, au fond, de l'initiative.

2.3.2. Examen sur le fond (art. 121 LOCRP)

- si le Grand Conseil accepte l'initiative, il charge le Conseil d'Etat ou la commission chargée de son examen, de la réaliser en un projet d'acte législatif.
- si le Grand Conseil refuse l'initiative, il la soumet au vote populaire avec son préavis adopté à la suite d'une seule délibération.

3. Présentation de l'initiative

La présente initiative est une initiative législative conçue en termes généraux (initiative de type unique). Le Grand Conseil ne peut pas élaborer de contre-projet. Le texte de l'initiative demande l'élaboration d'une loi cantonale sur le salaire minimum avec les principes suivants :

- Application des dispositions légales relatives au salaire minimum à l'ensemble des travailleurs employés par toutes les entreprises ou parties d'entreprises suisses ou étrangères, publiques ou privées, opérant sur le territoire du canton.
- Salaire minimum horaire de CHF 22.-, indépendamment du type de contrat de travail ; dérogation possible jusqu'à un salaire minimum horaire de CHF 18.- dans le secteur de l'agriculture.
- Ne sont pas concernés : les stages dans le cadre d'une formation reconnue, les autres stages d'une durée inférieure à six mois, non renouvelables ainsi que les salaires des apprentis. D'autres exceptions peuvent être prévues dans les rapports de travail dans un contexte d'intégration professionnelle.

Récemment, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats a souhaité, comme le Conseil national, inscrire dans la loi que les salaires minimaux fixés dans les conventions collectives de travail déclarées de force obligatoire puissent prévaloir sur les salaires minimums légaux cantonaux. Bien qu'il estime le but de l'initiative populaire louable, le Conseil d'Etat n'est pas favorable à l'introduction d'un salaire minimum légal de CHF 22.- notamment pour les raisons suivantes :

- L'instauration d'un salaire minimum pourrait compromettre les emplois, en particulier dans les secteurs tels que la vente, l'économie domestique, l'agriculture et l'hôtellerie-restauration. En effet, une hausse imposée des coûts salariaux est susceptible d'entraîner des suppressions de postes, un gel des recrutements et, dans certains cas, la cessation d'activité de certaines entreprises. Par ailleurs, une hausse généralisée des bas salaires exercerait mécaniquement une pression à la hausse sur l'ensemble de l'échelle salariale. Cette dynamique pourrait notamment entraîner une augmentation des prix dans certains secteurs, tels que la restauration ou les services de proximité.
- Le canton bénéficie d'un partenariat social solide. Dans de nombreuses branches, il existe des conventions collectives de travail étendues (CCT) ou des contrats-types de travail (CTT). Des salaires minimaux obligatoires peuvent être introduits en cas de sous-enchère salariale abusive. Dans ce contexte, l'instauration d'un salaire minimum légal pourrait affaiblir le partenariat social.
- L'Etat doit continuer à jouer un rôle subsidiaire en laissant aux partenaires sociaux la responsabilité de négocier les conditions de travail.
- L'instauration d'un salaire minimum impliquerait la mise en place de contrôle par l'Etat, avec les coûts que cela suppose.

Pour davantage de détails, nous vous renvoyons au message du Conseil d'Etat, qui expose les motifs l'ayant conduit à proposer au Grand Conseil de refuser de l'initiative et de la soumettre au peuple, sans contre-projet, en lui recommandant de la rejeter.

4. Entrée en matière et examen de la recevabilité

4.1. Entrée en matière

En préambule, un commissaire exprime son étonnement quant au fait que ce thème, qu'il considère relever de la politique sociale, ait été abordé sous l'angle de la politique économique et présenté par le Département de l'économie et de la formation. Le Chef du département réfute cette critique, précisant avoir repris ce dossier afin de soutenir son collègue. Un député ne partage pas cet avis, dès lors que le projet émane du Conseil d'Etat.

Le commissaire revient sur plusieurs arguments présentés par le Conseil d'Etat dans son message, dont il remet en doute la pertinence. Selon les conclusions de l'étude réalisée par la HES-SO Genève et l'Université de Genève sur le salaire minimum genevois, il n'y aurait pas d'impact négatif significatif sur l'emploi. L'initiative populaire prévoit d'ailleurs des dérogations afin de limiter l'impact constaté sur l'emploi des jeunes. Il déplore que le département n'ait pas pu fournir de chiffres ou de pourcentages concernant l'emploi couvert par une CCT à salaire obligatoire, afin de confirmer la solidité du partenariat social dans le canton. Il interroge également le service concernant les modalités permettant d'affirmer que les salaires prévus par les CTT sont respectés, en l'absence de contrôle effectué. Le Chef du service lui indique que des enquêtes ont été effectuées par la commission tripartite et qu'ils n'ont pas reçu de dénonciation ou de plainte. Le commissaire doute que l'introduction d'un salaire minimum risque de rendre la formation professionnelle moins

attractive. De plus, considérant que l'initiative populaire est soutenue par des syndicats, il estime que le partenariat social ne serait pas compromis. Il rappelle que la décision appartient au peuple. Enfin, il relève que l'introduction d'un salaire minimum pourrait contribuer à diminuer certaines aides sociales versées.

L'entrée en matière est **acceptée** à l'unanimité des 13 membres présents de la commission.

4.2. Recevabilité de l'initiative

Se référant au préavis de la COJU à l'attention du Conseil d'Etat et tenant compte de l'évaluation faite par le Conseil d'Etat lui-même dans son message, la commission se prononce **en faveur de la recevabilité de l'initiative** à l'unanimité des 13 membres présents de la commission.

5. Lecture de détail

Art. 1

AI 1

Proposition d'un député	¹ Le Grand Conseil ~~refuse~~ <u>accepte</u> l'initiative pour un salaire minimum légal.
Vote	La proposition est refusée par 11 voix contre 2.

AI 2

Proposition d'un député	² Sous réserve du retrait de l'initiative dans le délai prévu à l'article 111 de la loi sur les droits politiques (LcDP), le Grand Conseil recommande au peuple ~~de la rejeter~~ <u>l'accepter</u> .
Vote	La proposition est refusée par 11 voix contre 2.

AI 3

Par 7 voix contre 5 et 1 abstention, la commission refuse le principe de formuler une proposition au nom de la commission pour la suppression de l'alinéa 3.

Proposition d'un député	³ ~~Le Conseil d'Etat renonce à présenter un contre-projet.~~
Argument	Comme il s'agit d'une initiative législative conçue en termes généraux (initiative de type unique), il n'y a pas la possibilité de présenter un contre-projet. Cet alinéa n'est donc pas nécessaire.
Vote	La proposition est refusée par 7 voix contre 5 et 1 abstention.

6. Débat et vote final

6.1 Débat final

La parole n'est pas demandée.

6.2 Vote final

La commission EE propose au Grand Conseil le **refus** de l'initiative populaire cantonale pour un salaire minimum légal et propose de la soumettre au peuple en lui demandant de la rejeter par 9 voix contre 4.

Le président
Dominique Barras

Le rapporteur
Sébastien Nendaz

Sion, le 16 avril 2026

VERSION DE LA COMMISSION
Décision concernant l'initiative populaire cantonale pour un salaire minimum légal

VERSION DER KOMMISSION
Beschluss über die kantonale Volksinitiative für einen gesetzlichen Mindestlohn

Propositions de modification Abänderungsanträge

Président de la commission / Kommissionspräsident : Dominique Barras
Rapporteur / Berichterstatter : Patrick Brigante
Version: Grand Conseil

1 Initiative populaire cantonale pour un salaire minimum légal, art. 1 al. 1 <i>Proposition du groupe PS, par Blaise Carron</i> ¹ Le Grand Conseil ~~refuse~~ <u>accepte</u> l'initiative pour un salaire minimum légal. Décision de la commission: refusé	1 kantonale Volksinitiative für einen gesetzlichen Mindestlohn, Art. 1 Abs. 1 <i>Antrag der PS-Fraktion, durch Blaise Carron</i> ¹ Der Grossrat ~~lehnt~~ <u>nimmt</u> die Initiative für einen gesetzlichen Mindestlohn ~~ab~~ <u>an</u>. Beschluss der Kommission: abgelehnt
2 Initiative populaire cantonale pour un salaire minimum légal, art. 1 al. 1 <i>Proposition du groupe Les Vert.e.s, par Mathieu Clerc</i> ¹ Le Grand Conseil ~~refuse~~ <u>accepte</u> l'initiative pour un salaire minimum légal. Décision de la commission: refusé	2 kantonale Volksinitiative für einen gesetzlichen Mindestlohn, Art. 1 Abs. 1 <i>Antrag der Les Vert.e.s-Fraktion, durch Mathieu Clerc</i> ¹ Der Grossrat ~~lehnt~~ <u>nimmt</u> die Initiative für einen gesetzlichen Mindestlohn ~~ab~~ <u>an</u>. Beschluss der Kommission: abgelehnt

3 Initiative populaire cantonale pour un salaire minimum légal, art. 1 al. 2 <i>Proposition du groupe PS, par Blaise Carron</i> ² Sous réserve du retrait de l'initiative dans le délai prévu à l'article 111 de la loi sur les droits politiques (LcDP), le Grand Conseil recommande au peuple de ~~la rejeter~~ <u>l'accepter</u>. Décision de la commission: refusé	3 kantonale Volksinitiative für einen gesetzlichen Mindestlohn, Art. 1 Abs. 2 <i>Antrag der PS-Fraktion, durch Blaise Carron</i> ² Unter Vorbehalt des Rückzugs der Initiative innerhalb der im Artikel 111 des Gesetzes über die politischen Rechte (kGPR) vorgesehenen Frist empfiehlt der Grossrat der Bevölkerung die Initiative zur ~~Ablehnung~~ <u>Annahme</u>. Beschluss der Kommission: abgelehnt
4 Initiative populaire cantonale pour un salaire minimum légal, art. 1 al. 2 <i>Proposition du groupe Les Vert.e.s, par Mathieu Clerc</i> ² Sous réserve du retrait de l'initiative dans le délai prévu à l'article 111 de la loi sur les droits politiques (LcDP), le Grand Conseil recommande au peuple de ~~la rejeter~~ <u>l'accepter</u>. Décision de la commission: refusé	4 kantonale Volksinitiative für einen gesetzlichen Mindestlohn, Art. 1 Abs. 2 <i>Antrag der Les Vert.e.s-Fraktion, durch Mathieu Clerc</i> ² Unter Vorbehalt des Rückzugs der Initiative innerhalb der im Artikel 111 des Gesetzes über die politischen Rechte (kGPR) vorgesehenen Frist empfiehlt der Grossrat der Bevölkerung die Initiative zur ~~Ablehnung~~ <u>Annahme</u>. Beschluss der Kommission: abgelehnt
5 Initiative populaire cantonale pour un salaire minimum légal, art. 1 al. 3 <i>Proposition du groupe Le Centre, par Carole Melly-Basili</i> ³ Le Conseil d'Etat <u>et le Grand Conseil</u> <u>renoncent</u> à présenter un contre-projet. Décision de la commission: retiré	5 kantonale Volksinitiative für einen gesetzlichen Mindestlohn, Art. 1 Abs. 3 <i>Antrag der Le Centre-Fraktion, durch Carole Melly-Basili</i> ³ Der Staatsrat <u>und der Grossrat</u> <u>verzichten</u> auf einen Gegenvorschlag. Beschluss der Kommission: zurückgezogen

6 Initiative populaire cantonale pour un salaire minimum légal, art. 1 al. 3 <i>Proposition du groupe Le Centre, par Carole Melly-Basili</i> ³ ~~Le Conseil d'Etat renonce à présenter un contre-projet.~~ Décision de la commission: retiré	6 kantonale Volksinitiative für einen gesetzlichen Mindestlohn, Art. 1 Abs. 3 <i>Antrag der Le Centre-Fraktion, durch Carole Melly-Basili</i> ³ ~~Der Staatsrat verzichtet auf einen Gegenvorschlag.~~ Beschluss der Kommission: zurückgezogen
7 Initiative populaire cantonale pour un salaire minimum légal, art. 1 al. 3 <i>Proposition du groupe Les Vert.e.s, par Mathieu Clerc</i> ³ ~~Le Conseil d'Etat renonce à présenter un contre-projet.~~ Décision de la commission: refusé	7 kantonale Volksinitiative für einen gesetzlichen Mindestlohn, Art. 1 Abs. 3 <i>Antrag der Les Vert.e.s-Fraktion, durch Mathieu Clerc</i> ³ ~~Der Staatsrat verzichtet auf einen Gegenvorschlag.~~ Beschluss der Kommission: abgelehnt

INTERPELLATION

Auteur PS/GC, par Blaise Carron, Patricia Constantin, Valentin Aymon et Christian Roduit
Objet Tout licenciement collectif prononcé en Valais accompagné par un plan social ?
Date 14/11/2021
Numéro 2021.11.381

Actuellement un plan social est obligatoire seulement dans le cadre d'un licenciement collectif concernant plus de 30 travailleurs et dans des entreprises employant plus de 250 personnes. Cette obligation peut aussi être prévue si l'entreprise est soumise à une convention collective. Ce cas de figure est cependant fort rare en Valais.

Ce qui signifie que lors d'un licenciement collectif très peu de salarié-e-s de ce canton sont en mesure de bénéficier d'un plan social, mesure qui a pour objectif d'atténuer les conséquences pénibles, voire parfois dramatiques, d'une perte d'emploi.

En effet, en dessous du seuil de 250 personnes employées dans une entreprise et d'un licenciement de 30 personnes, conditions cumulatives qui doivent être réunies pour rendre sa conclusion obligatoire, l'octroi et le contenu d'un plan social dépend exclusivement du bon vouloir de l'employeur.

Ce qui signifie, sauf exception récente comme pour le personnel de Sanaro, que là où les conditions légales actuelles ne sont pas réunies, le personnel doit subir un licenciement sec, sans mesures particulières, comme l'ont vécu les 117 personnes qui ont été licenciées en juin 2021 aux Bains de Saillon ou en juillet les salarié-e-s de Djeva à Monthey.

Or le principe même de la procédure qui accompagne tout licenciement collectif a pour objectif de mettre en place des mesures afin d'en atténuer les conséquences pour les salarié-e-s qui perdront leur emploi.

En fixant ces deux conditions, d'une part le nombre de salarié-e-s occupé-e-s (250) et de l'autre le nombre de salarié-e-s licencié-e-s (30), la législation fédérale actuelle prive d'un soutien pourtant nécessaire, le plus grand nombre de salarié-e-s qui travaillent en Valais et qui perdent leur emploi dans le cadre d'une restructuration, alors même que la situation de grandes difficultés financières que peut connaître une personne qui perd son emploi dans le cadre d'un licenciement collectif, n'est dépendante ni de la taille de l'entreprise ni du nombre de personnes licenciées. Cette barrière législative arbitraire peut donc contribuer à pousser vers la précarité de très nombreuses personnes qui perdent leur emploi lors d'un licenciement collectif.

Conclusion

Sur la base de ces éléments, nous interpellons le Conseil d'Etat en lui soumettant les questions suivantes :

- Le Conseil d'Etat partage-t-il le point de vue que tout licenciement collectif au sens de l'article 335d du code des obligations (licenciement égal à 10 personnes dans les établissements employant habituellement plus de 20

et moins de 100 travailleurs; de 10 % du nombre des travailleurs dans les établissements employant habituellement au moins 100 et moins de 300 travailleurs; égal à 30 dans les établissements employant habituellement au moins 300 travailleurs), prononcé en Valais, quels que soient la taille de l'entreprise et le nombre de licenciements prévus devrait être accompagné d'un plan social en faveur du personnel? Si non pour quelles raisons ?

- Le Conseil d'Etat est-il disposé à entreprendre des démarches au niveau fédéral afin permettre les modifications de la législation nationale qui ancreraient légalement cette obligation ? Si non pour quelles raisons ?

- Dans le cadre de la promotion économique, le Conseil d'Etat a toute la latitude pour imposer cette protection favorable aux salarié-e-s à des entreprises qui souhaiteraient s'implanter en Valais. Le Conseil d'Etat est-il disposé à utiliser cette liberté ?

- Si cette obligation devait être ancrée dans la loi, le Conseil d'Etat fait-il néanmoins le constat que l'immense majorité des licenciements économiques tels que pratiqués par le PME en Valais qui forment le toute la grande partie du tissu économique du canton, ne seraient cependant pas concernés et pourraient continuer à être prononcés tel que maintenant ?



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE À L'INTERPELLATION

Auteur	Groupe PS/GC, par les députés Blaise Carron, Patricia Constantin, Valentin Aymon (suppl.) et Christian Roduit
Objet	Tout licenciement collectif prononcé en Valais accompagné par un plan social ?
Date	14.11.2021
Numéro	2021.11.381

En introduisant l'obligation de négocier un plan social pour certaines entreprises, le législateur fédéral a voulu garantir un équilibre entre la protection des travailleurs et la viabilité économique des entreprises, en réservant cette obligation aux sociétés de grande taille.

Concrètement, l'article 335i du Code des obligations impose à toute entreprise employant au moins 250 collaborateurs et prévoyant de licencier 30 personnes ou plus pour des raisons économiques de négocier un plan social. Le seuil de 250 collaborateurs découle d'un compromis entre la volonté de garantir une protection sociale minimale et la nécessité d'éviter des charges excessives pour les PME.

Le Conseil d'Etat ne partage pas le point de vue des auteurs de l'interpellation. Les entrepreneurs valaisans sont conscients de l'importance du facteur humain dans la réussite de leur entreprise. Dans nos PME, qui constituent la très grande majorité de nos entreprises, le dialogue social est vivace, la proximité entre employeurs et collaborateurs réelle, et les restructurations sont toujours envisagées en dernier recours. Imposer des obligations uniformes pour répondre à quelques cas exceptionnels reviendrait à fragiliser tout un pan de notre tissu économique et serait contraire au principe de proportionnalité.

Une telle contrainte risquerait d'accroître l'insécurité pour les dirigeants, à une époque où l'esprit d'entreprise est déjà mis à l'épreuve par des exigences administratives et réglementaires croissantes. Créer de nouvelles obligations n'apporterait pas de valeur ajoutée substantielle, mais affaiblirait la compétitivité de nos PME et freinerait la création d'emplois.

Le Conseil d'Etat tient également à rappeler que l'attractivité économique du Valais reste en deçà de celle d'autres cantons. Alourdir les conditions-cadres reviendrait à décourager les entreprises désireuses de s'y établir, alors que notre priorité doit être de favoriser l'investissement et la diversification de notre tissu économique.

En conclusion, le Conseil d'Etat considère que le cadre actuel du droit fédéral est équilibré, proportionné et adapté à la réalité valaisanne. Il assure une protection suffisante des travailleurs tout en préservant la compétitivité et la vitalité de notre économie cantonale. Le Conseil d'Etat n'est dès lors pas disposé à entreprendre des démarches en vue de modifier la législation fédérale.

Sion, le 26 novembre 2025

POSTULAT

Auteur	Die Mitte Oberwallis, par Charlotte Salzmann-Briand, Urs Juon et Aron Pfammatter
Objet	Soutenir les communes de montagne avec l'aide au logement
Date	16/06/2023
Numéro	2023.06.239

La situation des communes de montagne valaisannes en matière de logement est marquée par des défis spécifiques résultant de la situation topographique. La loi sur la politique régionale vise une occupation décentralisée du territoire. La construction de logements est souhaitable en particulier dans les zones au-dessus de 1000 mètres.

Dans le présent postulat, nous demandons donc d'encourager la construction de logements pour les communes dont une partie de la population vit au-dessus de 1000 mètres. Il faut créer des incitations financières pour soutenir la construction et la rénovation d'habitations dans ces régions. Entre 2013 et 2020, trois nouveaux logements sur quatre ont été construits en dessous de 1000 mètres.

Afin de viser une occupation décentralisée du territoire, il est souhaitable, voire indispensable de créer des programmes spécifiques de soutien à la construction d'habitations en altitude, où les défis à relever sont particuliers. Ces programmes doivent offrir un soutien financier pour la construction de logements durables et énergétiquement efficaces, et pour moderniser et agrandir les bâtiments existants.

L'article 3 de l'ordonnance sur la loi sur la politique régionale définit les paiements des encouragements au logement sur la base des critères suivants:

- a) l'évolution démographique;
- b) l'extensification/l'intensification de l'utilisation du sol;
- c) le développement soutenu de la fiscalité et de l'infrastructure bâtie;
- d) le dynamisme du secteur tertiaire.

Ces critères ne sont ni clairs ni adaptés à notre époque, comme le montre l'exemple suivant.

Les communes de plaine de Blatten, de Ferden et de Kippel, toutes situées dans le Lötschental, bénéficient de l'aide au logement. Le village de Wiler, lui aussi dans le Lötschental, n'est même pas à un kilomètre des trois autres villages, mais il ne reçoit pas d'aide au logement. On trouve aussi de tels exemples dans le Bas-Valais.

Ces critères ne permettent pas de couvrir entièrement la collaboration avec les communes concernées afin de mieux comprendre leurs besoins et leurs demandes dans le domaine de l'encouragement au logement.

En remaniant ces mesures et ces critères, le postulat vise à améliorer la situation en matière de logement et à renforcer les infrastructures dans les communes de montagne valaisannes. Un développement bénéficiant des mêmes chances et une répartition équilibrée des logements doivent être possibles dans toutes les régions du canton.

Conclusion

Nous exigeons du Conseil d'Etat d'étudier le soutien aux projets de construction dans des endroits confrontés à des problématiques spécifiques aux zones de montagne et au milieu rural (loi sur la politique régionale, art. 10) et d'approcher les communes et potentiels requérants avec des critères compréhensibles. Cela devrait permettre de garantir que l'aide au logement puisse être appliquée de manière ciblée et efficace, afin de tenir compte des défis et besoins particuliers de ces régions et de contribuer à une évolution durable et au renforcement des zones de montagne et du milieu rural.



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

REPONSE AU POSTULAT

Auteur	Groupe Die Mitte Oberwallis, par les députés Charlotte Salzmann-Briand, Urs Juon et Aron Pfammatter
Objet	Soutenir les communes de montagne avec l'aide au logement
Date	16.06.2023
Numéro	2023.06.239 <i>en collaboration avec le DMTE</i>

Les députés du groupe Die Mitte Oberwallis demandent une révision de l'article 3 de l'ordonnance sur la politique régionale du 9 décembre 2009, notamment en ce qui concerne les critères de délimitation des zones présentant des problèmes spécifiques aux régions de montagne et aux zones rurales (communes dites PSRM). Dans ces communes, le Canton accorde une aide financière pour la construction, l'achat ou la rénovation de résidences principales. Les particuliers bénéficient de contributions à fonds perdu, tandis que les personnes morales obtiennent des prêts sans intérêt.

Le postulat demande qu'à l'avenir, seuls les objets situés à plus de 1'000 mètres d'altitude puissent bénéficier de l'aide au logement.

Jusqu'à présent, le Conseil d'Etat a fait déterminer les zones PSRM concernées tous les quatre ans, conformément à la loi et à l'ordonnance, par des études approfondies menées par des professeurs de l'Université de Genève. Les communes PSRM identifiées à partir de ces études sont répertoriées dans l'annexe de l'ordonnance relative à la politique régionale. Conformément à la loi, cette procédure d'évaluation doit être répétée tous les quatre ans afin de garantir la répartition des communes PSRM. Les communes qui ne sont pas classées comme communes PSRM enregistrent en principe une évolution positive au regard des critères définis à l'article 3 de l'ordonnance et ne bénéficient d'aucune aide financière.

Néanmoins, dans la pratique, la classification scientifique des communes par le PSRM conduit parfois à des situations où des communes voisines qui, à première vue, présentent un développement similaire, sont classées différemment, et selon les députés, cette évaluation n'est pas compréhensible.

Le Conseil d'Etat est prêt à adapter les critères fixés à l'article 3 de l'ordonnance à la demande du Parlement. Il estime toutefois que la limite de 1'000 mètres au-dessus du niveau de la mer devrait être complétée par le critère supplémentaire de la péréquation financière intercommunale. Concrètement, une aide financière n'est accordée que pour les logements réalisés à plus de 1'000 mètres d'altitude et à condition que la commune dans laquelle le logement est construit bénéficie de la péréquation financière intercommunale (PFI).

Le Conseil d'Etat estime que les communes qui contribuent à la péréquation financière intercommunale disposent elles-mêmes de ressources financières suffisantes pour introduire une aide au logement au niveau communal au moyen d'un règlement communal ou pour promouvoir des projets visant à accroître l'attractivité du logement.

Il faut noter, par souci d'exhaustivité, qu'une adaptation de l'attribution des communes PSRM conformément au postulat aura, outre les aides au logement, également des répercussions sur l'octroi de prêts et de subventions pour les infrastructures. Le Conseil d'Etat est disposé à adapter également les dispositions relatives à ces aides, par analogie avec la décision sur les aides au logement.

L'adaptation de la législation peut également être intégrée dans les réflexions du Conseil d'Etat sur le thème du logement, qui sont menées dans le cadre du mandat confié au groupe de travail présidé par le Service de l'action sociale (SAS).

Il est proposé l'acceptation du postulat.

Conséquences sur la bureaucratie :

Economie réalisée grâce à l'étude d'évaluation quadriennale réalisée par l'Université de Genève.

Conséquences financières :

Difficile à évaluer, augmentation éventuelle du budget du Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation.

Voir la liste des communes PSRM en annexe.

Conséquences équivalent plein temps (EPT) : aucune

Conséquences RPT : aucune

Sion, le 5 novembre 2025

**PSRM-Gemeinden gemäss geltender
Verordnung zum Gesetz über die
Regionalpolitik vom 9. Dezember 2009**

**Variante gemäss Forderung Postulat:
Unterstützung für Wohnobjekte oberhalb
1'000 m.ü.Meer, ohne Gebergemeinden des
interkommunalen Finanzausgleichs (Stand:
1. Januar 2025)**

Grün = PSRM-Gemeinde

**Grün = PSRM-Gemeinde, aber nur falls das
Wohnobjekt über 1'000 m.ü.M. zu stehen
kommt.**

Bezirk Brig

Brig-Glis	Brig-Glis
Eggerberg	Eggerberg
Naters	Naters
Ried-Brig	Ried-Brig
Simplon	Simplon
Termen	Termen
Zwischbergen	Zwischbergen

Bezirk Brig

Bezirk Entremont

Bagnes	Bagnes
Bourg-St-Pierre	Bourg-St-Pierre
Liddes	Liddes
Orsières	Orsières
Sembracher	Sembracher

Bezirk Entremont

Bezirk Ering

Ayent	Ayent
Evolène	Evolène
Hérémece	Hérémece
Mont-Noble	Mont-Noble
St-Martin	St-Martin
Vex	Vex

Bezirk Ering

Bezirk Goms

Bellwald	Bellwald
Binn	Binn
Ernen	Ernen
Fiesch	Fiesch
Fieschertal	Fieschertal
Goms	Goms
Lax	Lax
Obergoms	Obergoms

Bezirk Goms

Bezirk Gundis

Ardon
Chamoson
Conthey
Nendaz
Vétroz

Bezirk Gundis

Ardon
Chamoson
Conthey
Nendaz
Vétroz

Bezirk Leuk

Agarn
Albinen
Ergisch
Gampel-Bratsch
Guttet-Feschel
Inden
Leuk
Leukerbad
Oberems
Salgesch
Turtmann-Unterems
Varen

Bezirk Leuk

Agarn
Albinen
Ergisch
Gampel-Bratsch
Guttet-Feschel
Inden
Leuk
Leukerbad
Oberems
Salgesch
Turtmann-Unterems
Varen

Bezirk Martinach

Bovernier
Fully
Isérables
Leytron
Martigny
Martigny-Combe
Riddes
Saillon
Saxon
Trient

Bezirk Martinach

Bovernier
Fully
Isérables
Leytron
Martigny
Martigny-Combe
Riddes
Saillon
Saxon
Trient

Bezirk Monthey

Champéry
Collombey-Muraz
Monthey
Port-Valais
St-Gingolph
Troistorrents
Val-d'Illiez
Vionnaz
Vouvry

Bezirk Monthey

Champéry
Collombey-Muraz
Monthey
Port-Valais
St-Gingolph
Troistorrents
Val-d'Illiez
Vionnaz
Vouvry

Bezirk Siders

Anniviers
Chalais
Chippis
Crans-Montana
Grône
Icogne
Lens
Noble-Contrée
Siders
St-Léonard

Bezirk Siders

Anniviers
Chalais
Chippis
Crans-Montana
Grône
Icogne
Lens
Noble-Contrée
Siders
St-Léonard

Bezirk Sitten

Arbaz
Grimisuat
Savièse
Sitten
Veysonnaz

Bezirk Sitten

Arbaz
Grimisuat
Savièse
Sitten
Veysonnaz

Bezirk St-Maurice

Collonges
Dorénaz
Evionnaz
Finhaut
Massongex
Salvan
St-Maurice
Vernayaz
Vérossaz

Bezirk St-Maurice

Collonges
Dorénaz
Evionnaz
Finhaut
Massongex
Salvan
St-Maurice
Vernayaz
Vérossaz

Bezirk Visp

Baltschieder
Eisten
Embd
Grächen
Lalden
Randa
Saas-Almagell
Saas-Balen
Saas-Fee
Saas-Grund
St. Niklaus
Stalden

Bezirk Visp

Baltschieder
Eisten
Embd
Grächen
Lalden
Randa
Saas-Almagell
Saas-Balen
Saas-Fee
Saas-Grund
St. Niklaus
Stalden

Staldenried	Staldenried
Täsch	Täsch
Törbel	Törbel
Visp	Visp
Visperterminen	Visperterminen
Zeneggen	Zeneggen
Zermatt	Zermatt

Halbbezirk Östlich Raron

Halbbezirk Östlich Raron

Bettmeralp	Bettmeralp
Bister	Bister
Bitsch	Bitsch
Grengiols	Grengiols
Mörel-Filet	Mörel-Filet
Riederalp	Riederalp

Halbbezirk Westlich Raron

Halbbezirk Westlich Raron

Ausserberg	Ausserberg
Blatten	Blatten
Bürchen	Bürchen
Eischoll	Eischoll
Ferden	Ferden
Kippel	Kippel
Niedergesteln	Niedergesteln
Raron	Raron
Steg-Hohtenn	Steg-Hohtenn
Unterbäch	Unterbäch
Wiler	Wiler

TOTAL 122 Gemeinden

TOTAL 122 Gemeinden

FZA-Gebergemeinden 15 (rot)

FZA-Nehmergeinden 107 (grün)

PSRM-Gemeinden 36

PSRM-Gemeinden 107, aber nur falls
Wohnobjekt auf über 1'000 m.ü.M. realisiert
wird.

Auteur	Die Mitte Oberwallis, par Olivier Imboden, Andrea Amherd-Burgener et Bernd Kalbermatten
Objet	Intégration de l'intelligence artificielle: des renforts pour les écoles, les directions et le personnel enseignant
Date	11/11/2024
Numéro	2024.11.311

Source à la fois de risques et de potentialités, l'intelligence artificielle ne s'arrête pas aux portes des écoles. Différents cantons ont déjà réagi aux dernières évolutions pour soutenir les établissements scolaires, les directions et le personnel enseignant. C'est le cas du canton de Zurich, qui a mis sur pied un atelier introductif, ou encore du canton de Berne, dont le Conseil-exécutif est chargé de définir des directives.

Si la réflexion touche en premier lieu des aspects juridiques, concernant par exemple l'utilisation des outils lors d'examens et de travaux, elle concerne également les questions éthiques qui doivent être abordées, clarifiées et uniformisées.

Au vu de l'importance de la dynamique et de la rapidité avec laquelle la situation évolue, il convient d'agir sans tarder, à l'échelle du canton et pour l'ensemble du système scolaire. Conscients qu'actuellement, les écoles sont déjà fortement sollicitées, nous formulons le présent postulat de manière délibérément ouverte.

Conclusion

Le Conseil d'État est prié d'établir un concept visant à réglementer les aspects juridiques, éthiques et pédagogiques liés à l'utilisation de l'intelligence artificielle en classe. Ce concept doit servir de lignes directrices pour soutenir et guider les écoles, les directions, le personnel enseignant et les élèves dans la gestion et l'intégration de ces outils, les instructions à donner et les interdictions à imposer. Il faut faire en sorte que les enseignantes et enseignants soient en mesure d'exploiter au mieux ce moyen technologique, tout en étant conscients des risques et des chances qu'il présente.



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE AU POSTULAT

Auteurs	Groupe Die Mitte Oberwallis, par les députés Olivier Imboden, Andrea Amherd-Burgener et Bernd Kalbermatten
Objet	Intégration de l'intelligence artificielle : des renforts pour les écoles, les directions et le personnel enseignant
Date	11.11.2024
Numéro	2024.11.311

L'intelligence artificielle générative est désormais partout. Dans le monde scolaire, des initiatives personnelles ou de groupes d'enseignants éclosent de tous les côtés : préparation d'exercices, proposition d'évaluation, création de séquence pédagogique, corrections de travaux d'élèves.

Un document définit déjà l'utilisation d'IA génératives dans le cadre des travaux de maturité, du travail interdisciplinaire centré sur un projet (maturité professionnelle) et du travail personnel (ECCG). L'animation pédagogique de la Haute école pédagogique du Valais (HEP-VS) anticipe également cette vague de fond en proposant un accompagnement et des formations spécifiques au corps enseignant, lesquels rencontrent un vif succès.

Deux dynamiques institutionnelles se conjuguent. A l'échelle supracantonale, la Conférence intercantonale de l'instruction publique et de la culture de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) et la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) ont récemment publié – ou invité à formuler – des recommandations autour de quatre axes majeurs : enjeux sociétaux et éthiques, usages et finalités éducatives, cadres légaux et institutionnels, aspects techniques. A l'échelle cantonale, la stratégie d'éducation numérique, en cours de mise à jour, intègre désormais l'IA. Elle prévoit la création de guides pratiques pour les enseignants et pour les élèves, ainsi que l'enrichissement du plan de formation continue par des modules spécifiques sur les usages de l'IA dans l'enseignement reprenant les axes. A cela, il s'agira aussi de réfléchir au cadre donné aux administrations scolaires pour un usage éthique de l'intelligence artificielle générative.

La HEP-VS a réorienté son Laboratoire pour l'Enseignement et l'Apprentissage Numérique (LEAN) vers plus d'activités de recherche appliquée et de veille dans la didactique et l'ingénierie pédago-numérique. Le LEAN collabore de manière étroite et continue avec le nouvel Office de l'éducation numérique (OEN) afin d'assurer la cohérence et la pertinence des actions menées à l'échelle cantonale.

Dans ce contexte, même s'il est difficile de suivre le rythme des nouveautés liées à l'IA générative, le développement d'un concept cantonal, tel que formulé dans le postulat, fait sens

Il est proposé l'acceptation du postulat.

Conséquences sur la bureaucratie :	mise à jour de la stratégie EdNum réalisation du concept
Conséquences financières :	aucune
Conséquences équivalent plein temps (EPT) :	aucune
Conséquences RPT :	aucune

Sion, le 8 octobre 2025

POSTULAT

Auteur	Le Centre, par Delphine Michaud, Françoise Métrailler et Sandra Cretton
Objet	Création d'un abonnement général cantonal pour les moins de 25 ans en remplacement des rail-checks
Date	09/12/2024
Numéro	2024.12.371

Les rail-checks existent dans notre canton depuis très longtemps, avec les années et les modifications apportées, le système est devenu chronophage en personnel tant au niveau communal que cantonal. Les rail-checks sont désuets et ne répondent plus aux besoins de mobilité de la population estudiantine.

Le canton du Valais, avec ses particularités géographiques et ses nombreux déplacements liés à l'éducation, aux loisirs et au travail, doit encourager une mobilité durable et accessible.

Les jeunes représentent une part importante des usagers potentiels des transports publics qui sont au coeur de cette transition. Cependant, les dispositifs actuels, comme le traitement des rail-checks, sont souvent perçus comme complexes et contraignants, tant pour les usagers que pour les divers intervenants administratifs.

La mise en place d'un abonnement jeunesse à tarif réduit pour les jeunes résidant dans le canton du Valais offrirait un accès illimité aux transports publics régionaux. Ce dispositif vise à simplifier la gestion des réductions, à favoriser l'usage des transports publics et à contribuer aux objectifs climatiques cantonaux.

En incitant les jeunes à privilégier les transports publics plutôt que les voitures individuelles, cet abonnement contribuerait à diminuer les émissions de gaz à effet de serre liées à la mobilité dans le canton. Une diminution du trafic automobile permet également de limiter les embouteillages, le parcage toujours problématique et les nuisances environnementales dans les vallées et les zones urbaines.

Il est impératif de promouvoir des solutions durables. Les transports publics représentent une alternative écologique aux déplacements en véhicules individuels. Cependant, pour encourager un plus grand nombre de jeunes à les utiliser, il est nécessaire de rendre ces moyens de transport plus accessibles économiquement et plus simples dans la manière de faire.

Conclusion

Nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier la mise en place d'un abonnement général cantonal pour les jeunes jusqu'à 25 ans à tarif réduit, en collaboration avec le canton, les communes, les parents et les transports publics en remplacement des rail-checks.

Il est essentiel d'intégrer une réflexion spécifique pour le Chablais, une zone caractérisée par sa proximité et ses relations intercantionales afin de répondre aux besoins uniques de cette région en matière de mobilité.

Adoptons ensemble ce postulat pour offrir aux jeunes un accès élargi et à moindre coût aux transports publics,

tout en renforçant nos engagements pour le climat et en favorisant des habitudes de mobilité durables.



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE AU POSTULAT

Auteur	Le Centre, par les députées Delphine Michaud, Françoise Métrailler et Sandra Cretton
Objet	Création d'un abonnement général cantonal pour les moins de 25 ans en remplacement des Rail-Checks
Date	09.12.2024
Numéro	2024.12.371 <i>en collaboration avec le DMTE</i>

Le Département de l'économie et de la formation et le Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement sont conscients que le système actuel des Rail-Checks ne répond plus aux besoins des jeunes en matière de mobilité et nécessite un énorme travail administratif. C'est pourquoi, ils travaillent déjà ensemble sur le sujet et examinent différentes alternatives. Parmi celles-ci, figure la possibilité de créer un AG cantonal à prix réduit pour les jeunes. Toutefois, celle-ci a été clairement rejetée par les CFF. Leur volonté est de ne plus développer de nouveaux produits, mais de s'appuyer sur l'assortiment existant et de travailler sur un nouveau système de prix. Ils craignent également une concurrence à l'abonnement général national. L'idée d'un AG cantonal n'est pas abandonnée pour autant et les discussions vont se poursuivre sur le plan politique.

La volonté d'élargir le cercle des bénéficiaires, actuellement les jeunes du secondaire II, aux jeunes de moins de 25 ans impliquerait des conséquences administratives et financières très élevées. Il y aurait deux fois plus de bénéficiaires potentiels qu'actuellement, de 19'000 à 38'000 jeunes, dont certains, déjà actifs dans le monde du travail, qui perçoivent un salaire et ne devraient donc pas entrer dans le cercle des bénéficiaires.

La généralisation de l'abonnement général, selon le modèle actuel, pour les jeunes de moins de 25 ans aurait un coût de l'ordre de 10 millions de francs pour le Canton, idem pour les communes. A noter que les parents ou les représentants légaux seraient également mis à contribution pour assumer la partie non-couverte par les pouvoirs publics.

En étroite collaboration avec l'Alliance SwissPass et les CFF, les Services de la formation professionnelle, de l'enseignement et de la mobilité étudient aussi d'autres alternatives pour proposer aux jeunes une offre élargie à un tarif attractif et adaptée à leurs besoins et aux spécificités de notre canton, notamment les composantes suprarégionales dans le Chablais en direction du canton de Vaud et du Haut-Valais en direction de Berne. Il sera tenu compte des produits actuellement disponibles sur le marché, mais aussi des importantes conséquences financières et organisationnelles y découlant, notamment pour le Canton, les communes et les jeunes.

Dans l'attente d'une nouvelle solution, le système des Rail-Checks est en cours de simplification, afin de diminuer la charge administrative pour les bénéficiaires comme pour le Service émetteur et de mieux prendre en compte les besoins des jeunes en termes de mobilité.

Il est proposé l'acceptation du postulat.

Conséquences sur la bureaucratie :	Moyenne
Conséquences financières :	10'000'000 fr. pour Canton
Conséquences équivalent plein temps (EPT) :	1 à 2 EPT pour le Canton
Conséquences RPT :	10'000'000 fr. pour les communes + charges administratives

Sion, le 3 décembre 2025

Auteur Die Mitte Oberwallis, par Aron Pfammatter
Objet Promouvoir l'apprentissage de la langue avant l'entrée à l'école
Date 14/02/2025
Numéro 2025.02.077

L'encouragement linguistique précoce vise à promouvoir le développement des compétences linguistiques en allemand ou en français afin d'améliorer les chances de formation des enfants ayant besoin d'un soutien dans ces langues. Le canton de Bâle-Ville a introduit ce que l'on appelle «l'obligation sélective» de l'apprentissage précoce de l'allemand avant la scolarisation. La démarche est la suivante: contact est pris avec toutes les familles dont les enfants sont appelés à entrer à l'école enfantine l'année suivante, et les parents remplissent un questionnaire sur les connaissances linguistiques de leur enfant. Si, après évaluation du questionnaire, le service compétent établit que les connaissances linguistiques (en allemand ou en français) sont effectivement insuffisantes, l'obligation sélective s'applique. Avant l'entrée à l'école maternelle, les enfants concernés devront fréquenter pendant un an une structure intégrant l'apprentissage linguistique pendant trois heures, à raison de trois demi-journées par semaine. Il peut s'agir d'une crèche ou d'un groupe de jeu intégrant la matière à enseigner, d'une famille de jour appropriée ou d'une offre comparable.

Selon une étude à long terme menée par l'Université de Bâle, plus les enfants issus de l'immigration bénéficient d'un encouragement précoce en matière d'acquisition de compétences linguistiques, plus ils apprennent rapidement la langue du pays. Et plus cela réduit les problèmes rencontrés en classe par les enseignants.

Le canton du Valais dispose déjà d'offres correspondantes, mais celles-ci sont facultatives.

Or la langue est la clé de l'intégration.

Conclusion

Le canton du Valais doit introduire ce que l'on appelle «l'obligation sélective» de l'apprentissage précoce de l'allemand ou du français avant le début de la scolarisation.



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE AU POSTULAT

Auteur	Groupe Die Mitte Oberwallis, par le député Aron Pfammatter
Objet	Promouvoir l'apprentissage de la langue avant l'entrée à l'école
Date	14.02.2025
Numéro	2025.02.077

Pionnier dans ce domaine (2021), le Canton du Valais propose aux enfants allophones en âge préscolaire n'ayant encore jamais fréquenté une structure d'accueil de jour la possibilité d'y participer durant l'année précédant l'entrée à l'école, à raison de deux heures, deux fois par semaine, sur une période de 38 semaines. Les enfants sont intégrés dans un groupe mixte, rassemblant à la fois des enfants parlant la langue de la région et des enfants allophones. Cette diversité est primordiale pour favoriser un apprentissage plus rapide de la langue ainsi qu'une intégration progressive aux repères culturels de la région. Quant au personnel d'accompagnement, il s'engage à suivre une formation spécifique pour l'encadrement d'enfants allophones. Dans le cadre du projet « Parle avec moi » (PAM), un ou une logopédiste intervient également au sein des structures favorisant ainsi l'acquisition du langage et de la communication dans une perspective de prévention des inégalités à l'entrée à l'école.

Actuellement, une centaine d'enfants prennent part au programme chaque année dans dix communes valaisannes. Le principe de gratuité y est appliqué afin que l'aspect financier ne fasse pas obstacle à l'accord des parents.

Il existe en parallèle d'autres programmes, menés notamment par les délégués communaux à l'intégration ou par différentes associations, permettant à l'enfant d'apprendre la langue de la région. Ils se déclinent par la mise en place d'ateliers, la mise à disposition d'outils didactiques et/ou de personnes ressources. Autre exemple avec l'Office de l'asile, qui favorise les placements en structures d'accueil pour les enfants relevant du domaine de l'asile. Pour les élèves arrivant en cours de scolarité, les efforts d'accompagnement linguistique sont assurés par la mise en place d'un soutien pédagogique (cours intensif), sur le temps d'école.

Grâce à l'ensemble des actions menées sur le territoire valaisan, il est estimé que très peu d'enfants échappent à l'apprentissage de la langue régionale. Les retours du personnel enseignant sont très positifs. Ils relèvent une bien meilleure aisance dans la compréhension et la participation en classe. Dans ce contexte, le Conseil d'État ne juge pas opportun de rendre cette démarche obligatoire, préférant maintenir une approche souple, adaptée aux besoins locaux et aux capacités de mise en œuvre de chaque commune. De plus, pour garantir notamment le principe d'équité, le caractère obligatoire de la mesure nécessiterait l'engagement de personnel supplémentaire, tout comme la mise à disposition de locaux.

Il est proposé le rejet du postulat.

Conséquences sur la bureaucratie : aucune

Conséquences financières : aucune

Conséquences équivalent plein temps (EPT) : aucune

Conséquences RPT : aucune

Sion, le 14 janvier 2026

INTERPELLATION

Auteur	neo - Die sozialliberale Mitte, par Philipp Loretan, Graziella Collenberg et Thomas Matter
Objet	Utilisation et subventionnement des moyens d'enseignement dans le cadre de la formation scolaire
Date	12/06/2025
Numéro	2025.06.266

Dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'études pour l'école obligatoire, l'acquisition de moyens d'enseignement appropriés constitue un aspect essentiel de la planification. Selon l'article 12 de la loi sur l'enseignement primaire (LEP), les communes commandent les manuels officiels dont elles ont besoin auprès de la centrale cantonale des moyens d'enseignement. Le règlement concernant la prise en charge des frais pour les ressources pédagogiques fixe la subvention qu'octroie le canton pour les ressources pédagogiques afin de soutenir le financement des moyens d'enseignement. En dépit de cette réglementation, de la collaboration avec les cantons romands et du fait que les moyens d'enseignement sont acquis en grandes quantités, les coûts restent importants pour les communes, car les moyens d'enseignement sont souvent plus avantageux sur le marché libre des livres, malgré une subvention de 30%. En outre, les fournisseurs du marché libre offrent certains avantages, comme une livraison flexible à domicile et la possibilité d'acquérir les ouvrages en question au moment souhaité.

Dans la loi sur le cycle d'orientation (LCO), les moyens d'enseignement ne sont mentionnés qu'à l'art. 5.3.

Conclusion

Dans ce contexte, nous adressons au Conseil d'État les questions suivantes:

1. La commune est-elle autorisée à acquérir des moyens d'enseignement sur le marché libre plutôt que de les commander auprès de la centrale cantonale des moyens d'enseignement?
2. Quelles prescriptions légales ou administratives existent pour permettre ou régir l'acquisition de moyens d'enseignement sur le marché libre?
3. Dans quelle mesure l'acquisition de moyens d'enseignement sur le marché libre influence la couverture des coûts et la réglementation des subventions par le canton?
4. Quels critères s'appliquent pour garantir que les moyens d'enseignement acquis sur le marché libre répondent aux exigences pédagogiques et puissent être subventionnés?
5. Quelle base légale régit l'acquisition des moyens d'enseignement au cycle d'orientation? L'absence de base légale équivaut-elle à ouvrir les possibilités d'achat de moyens pédagogiques?



RÉPONSE À L'INTERPELLATION

Auteur	neo - Die sozialliberale Mitte, par les députés Philipp Loretan, Graziella Collenberg (suppl.) et Thomas Matter
Objet	Utilisation et subventionnement des moyens pédagogiques dans le cadre de la formation scolaire
Date	12.06.2025
Numéro	2025.06.266

Les auteurs de l'interpellation demandent s'il est possible que les communes s'approvisionnent en ressources pédagogiques sur le libre marché pour des motifs d'ordre économique et sur l'octroi de la subvention cantonale dans ce cas. Ils critiquent aussi les prix pratiqués par la Centrale cantonale des moyens d'enseignement (CECAME) jugés plus élevés que ceux du marché malgré une subvention de 30 % ainsi que le manque de flexibilité dans les livraisons.

En tant qu'économat cantonal, la CECAME est considérée par les éditeurs comme un revendeur et bénéficie à ce titre de rabais, à l'instar des librairies. Ces rabais peuvent varier d'un éditeur à l'autre et dépendre des quantités commandées ou du montant total de la commande. La CECAME procède en début d'année civile à des commandes visant à couvrir les besoins de l'année scolaire suivante. Ces commandes sont importantes (quantité d'articles commandés et montants engagés), ce qui permet à la CECAME d'obtenir les rabais maximums. La CECAME passe également des commandes complémentaires pour ajuster ses stocks en fonction des commandes effectives des établissements scolaires. Les quantités de ces commandes de réassortiment étant inférieures à celles des commandes globales, les rabais accordés le sont également. Comme la CECAME doit autofinancer son activité, elle applique une marge sur chaque article vendu pour couvrir ses charges d'exploitation. Cette marge reste largement inférieure à la subvention cantonale (30 % du prix de vente TTC) ce qui rend ses prix compétitifs par rapport au marché.

Pour les livraisons, les établissements scolaires ont la possibilité de transmettre à la CECAME les dates et heures souhaitées. Les demandes sont généralement respectées, ce qui a été effectivement le cas en 2024 et en 2025, dans le Haut-Valais. La CECAME offre également une grande flexibilité pour les retours d'articles, échanges et crédits, même pour de très petites quantités.

En réponse aux questions posées par les auteurs de l'interpellation, les communes doivent acheter les manuels scolaires officiels auprès de la CECAME, la base légale étant l'art. 12 al. 1 LEP en vertu duquel « *Les communes font l'acquisition des manuels officiels nécessaires à l'application des plans d'études auprès de la centrale cantonale des moyens d'enseignement.* ». Pour les fournitures scolaires, elles sont libres de passer par le marché.

En complément à l'art. 12 al. 1 LEP, s'applique l'art. 2 al. 2 let. b du Règlement concernant la prise en charge des frais pour les ressources pédagogiques relatives à la scolarité obligatoire, (RFRP) : seuls les moyens d'enseignement fournis par des prestataires reconnus par le Département de l'économie et de la formation sont subventionnés. Aucune subvention cantonale ne peut donc être versée en cas d'achat de moyens d'enseignement à des prestataires tiers non reconnus.

S'agissant du cycle d'orientation, la base légale existe. En effet, l'art. 71a LCO prévoit expressément que l'art. 12 LEP est appliqué par analogie au CO, de telle sorte que les mêmes règles s'appliquent sur l'ensemble de la scolarité obligatoire.

INTERPELLATION

Auteur	Die Mitte Oberwallis, par Aurel Schmid, Andrea Amherd-Burgener, Olivier Imboden et Markus Ammann
Objet	Jusqu'où va la compensation des désavantages dans les écoles valaisannes?
Date	13/06/2025
Numéro	2025.06.279

La «compensation des désavantages» est un instrument qui sert à atténuer des troubles ou des handicaps dont souffrent certains élèves, le but étant d'assurer l'égalité des chances. Cet outil permet d'adapter les conditions formelles lors de contrôles selon les besoins individuels des personnes concernées. La compensation des désavantages peut être accordée à tous les niveaux de formation, de l'école primaire à l'enseignement tertiaire. Les professionnels de la branche font état d'une augmentation du nombre d'élèves et étudiants qui bénéficient de ces aménagements, en particulier dans les niveaux inférieurs concernés par les mesures d'enseignement spécialisé.

Cela suscite des inquiétudes concernant la qualité de l'enseignement, surtout dans les établissements d'enseignement supérieur. En effet, une fois sur le marché du travail (si ce n'est plus tôt), les exigences de forme ou de fond à l'égard des employés ne donnent plus lieu à un traitement différencié. Si les élèves sont toujours plus nombreux à terminer leur formation en ayant bénéficié de la compensation des désavantages, c'est la valeur des diplômes qui en pâtit, avec les problèmes que cela suppose pour le marché du travail. Autre corollaire: il y a un risque croissant que certains choisissent des formations qui, in fine, ne correspondent pas à leurs compétences personnelles.

Conclusion

Au vu de ces réflexions, nous demandons au Conseil d'État de répondre aux questions suivantes:

- Combien de compensations des désavantages ont été accordées lors de l'année scolaire passée pour chaque niveau de formation (primaire, secondaire I et II, tertiaire)?
- Comment se répartissent-elles selon les régions constitutionnelles?
- Quels sont les troubles les plus fréquents et quels types d'aménagements sont accordés dans ces cas?
- Quel est le taux de refus des demandes de compensation des désavantages?
- Comment les chiffres ont-ils évolué au cours des dix dernières années?
- Comment le Conseil d'État évalue-t-il la situation au vu de la problématique décrite ci-dessus (qualification pour le marché du travail et formation qui ne correspond pas aux compétences individuelles)?
- Constate-t-on des écarts statistiques entre l'école publique et d'autres modèles scolaires tels que le Bildungspunkt Eggerberg, la GD Schule Bratsch ou encore le Bauernhof Schmeli?
- Quels retours le Conseil d'État reçoit-il de la part du personnel spécialisé qui travaille sur le terrain?
- Comment le Conseil d'État évalue-t-il la situation en comparaison avec les autres cantons?



RÉPONSE À L'INTERPELLATION

Auteurs	Die Mitte Oberwallis, par les députés Aurel Schmid (suppl.), Andrea Amherd-Burgener, Olivier Imboden et Markus Ammann (suppl.)
Objet	Jusqu'où va la compensation des désavantages dans nos écoles ?
Date	13.06.2025
Numéro	2025.06.279

L'égalité des chances constitue un principe directeur de notre système de formation. Le droit à la compensation des désavantages s'appuie sur la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), la Constitution fédérale (Cst.) et la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand). Ces principes sont également intégrés dans d'autres législations fédérales, notamment la Loi sur la formation professionnelle (LFPr) et la Loi sur la formation continue (LFC). Différentes dispositions cantonales reprennent ces lignes directrices. Seules les modalités d'évaluation peuvent être adaptées. Les objectifs de formation ne sont pas modifiés. Cela garantit la validité des procédures de qualification ainsi que celle des diplômes obtenus.

Les avancées des neurosciences et l'accès aux bilans expliquent en grande partie l'augmentation progressive du nombre de cas constatée au cours des dix dernières années. Au niveau du Service de la formation professionnelle, une augmentation de 1066 % a été observée ces dix dernières années. Les ressources actuelles des services – tant humaines qu'informatiques – ne permettent pas encore un suivi statistique suffisamment fin pour répondre de manière chiffrée à l'ensemble des questions soulevées. Le tableau 1 en annexe tiré d'études internationales concerne le pourcentage de jeunes atteints par les principaux troubles. Ces études ne tiennent pas compte des comorbidités et peuvent légèrement différer selon les auteurs. Le tableau 2 relève le pourcentage d'élèves au bénéfice de mesures de compensation en Valais.

Sur la base d'un diagnostic reconnu, la procédure prévoit que les mesures de compensation, ne peuvent pas être refusées. Leur mise en place doit néanmoins respecter le principe de proportionnalité et être réévaluée régulièrement afin d'en apprécier l'efficacité et, le cas échéant, d'en réduire la portée. Pour le secondaire II, le Service de la formation professionnelle et le Service de l'enseignement ont nommé des coordinateurs, afin d'assurer une meilleure cohérence. Pour le tertiaire, tant la Haute école pédagogique du Valais (HEP) que la HES-SO Valais Wallis ont mis en place des dispositifs formels permettant le cas échéant d'accorder des mesures compensatoires aux étudiants. Les mesures accordées sont essentiellement du temps de travail en plus pour des troubles de type DYS.

L'enjeu majeur est de ne pas écarter des élèves talentueux qui, malgré certaines difficultés diagnostiquées, développent des compétences et des qualités remarquables comme l'ont illustré des personnalités telles que Jacques Dubochet, Ingvar Kamprad, Thomas Edison, Steven Spielberg ou encore Albert Einstein. Par ailleurs, le Grand Conseil a mandaté une étude sur l'intégration, qui analysera également l'efficacité du système et, le cas échéant, proposera des améliorations.

Il convient de rappeler qu'une orientation réaliste est indispensable. Un malvoyant ne peut pas devenir pilote d'avion mais être un excellent professionnel dans un autre domaine : certains troubles ou diagnostics limitent objectivement certaines voies. Il est par conséquent de la responsabilité conjointe des autorités, des établissements, des familles et des jeunes eux-mêmes d'aborder ces situations avec courage mais réalisme, afin de garantir des parcours adaptés et porteurs de réussite.

Tableau 1 : Pourcentage de jeunes atteints des principaux troubles selon des études internationales

Troubles spécifiques des apprentissages (langues)	6 à 8 %	Dyspraxie	5 à 7 %
Troubles spécifiques des apprentissages (mathématiques)	3 à 7 %	Troubles du spectre de l'autisme	1 %
Trouble du déficit de l'attention/hyperactivité	5 %	Trouble de l'audition	0,7 %
Haut potentiel intellectuel	2,3 %	Trouble de la vision	1,2 %

Tableau 2 : Pourcentage d'élèves au bénéfice de mesures de compensation en Valais

	Scolarité obligatoire		Secondaire 2 général		Formation professionnelle
	Primaire	CO	ECCG	Collèges	
Haut Valais	2.9 %	2.8 %	4.2 %	3.1 %	1.5 %
Valais Romand	6.3 %	14.2 %	6.1 %	7.1 %	8 %
Par filière	5.25 %	11.8 %			
Global	7.40 %		5.8 %	6.3 %	7 %

INTERPELLATION

Auteur PS, par Marie-Josée Reuse, Adrien Pinho et Elda Weissbrodt
Objet les bibliothèques en danger
Date 13/06/2025
Numéro 2025.06.281

Le rapport PISA sur la lecture ainsi que la lettre écrite par la SEV (Société des écrivain.es Valaisans) au Conseil d'État a retenu notre attention.

En effet nous n'avions pas pris conscience du fait que les nouveaux collèges n'avaient pas de bibliothèque prévue. Pour St-Maurice, nous comprenons que la médiathèque se trouve à 100m et qu'il est facile de s'y rendre.

Et c'est justement car la médiathèque se trouve à 100m du collège de la Planta que la bibliothèque interne a été abandonnée il y a quelques années.

Par contre, pour le nouveau collège Ella Maillard , c'est une incompréhension. La médiathèque de Sion se trouve à 1km, et donc peu accessible pour y aller entre 2 cours ou sur le temps de midi.

De plus il semblerait que le poste de bibliothécaire du collège des Creusets soit en danger, avec le départ à la retraite prévu de la bibliothécaire cette année encore. Alors que c'est une bibliothèque qui fonctionne bien, justement grâce à sa bibliothécaire qui peut orienter et guider les étudiantes et étudiants.

De gros efforts sont consentis à l'école primaire et au cycle d'orientation pour rendre la lecture attractive grâce à des bibliothèques avec bibliothécaires présentes dans tous les établissements.

Dans les HES , elles sont également présentes.

Pourquoi ce vide dans les collèges ?

Il est prouvé que les livres attirent les lectrices et les lecteurs, et sont bien souvent des sources que l'on ne trouve pas sur internet. A l'ère du tout numérique, de l'IA et du plagiat, il est toujours intéressant de pouvoir consulter des ouvrages pour de vrai avec des références sécurisées.

Conclusion

Nos demandes sont les suivantes:

- Est ce que c'est une volonté délibérée du département de ne pas avoir prévu de bibliothèque, et si oui comment le justifier ?
- Le poste de bibliothécaire est il en danger dans les écoles secondaires sédunoises ?
- A-t-on pris contact avec les étudiants qui sont les premiers concernés avant de prendre la décision de ne pas mettre de bibliothèque au collège Ella Maillard ?
- Quelle est la situation dans les autres établissements de secondaire II, notamment l'ECG de Sion, qui va d'ailleurs déménager dans les locaux du collège de la Planta?
- Plus généralement, qu'elle est la position du département sur les livres papier, la recherche documentaire et l'accès à ces deux éléments grâce aux bibliothèques ?



Conseil d'État
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE À L'INTERPELLATION

Auteur	Groupe PS, par les députés Marie-Josée Reuse, Adrien Pinho (suppl.) et Elda Weissbrodt (suppl.)
Objet	Les bibliothèques en danger
Date	13.06.2025
Numéro	2025.06.281

Le Département de l'économie et de la formation défend avec vigueur la place du livre et de la culture dans les établissements du Secondaire II général. Il faut rappeler que le corps professoral a également pour mission de faire vivre le livre tout au long d'une vie estudiantine, au travers d'actions de médiation, de rencontres avec des auteurs, de clubs de lecture ou d'écriture.

La place des bibliothèques d'établissement n'est plus celle qu'elles occupaient autrefois. Le lien avec les centres de documentation a été clairement renforcé et les différents sites de la Médiathèque Valais, qui bénéficient d'un personnel hautement qualifié, accueillent nombre d'étudiants des écoles. Il n'est donc pas question d'une rupture avec les bibliothèques communales ou régionales. Au contraire, l'offre tant culturelle que celle liée au nombre d'ouvrages à disposition a été significativement améliorée grâce à ces collaborations.

La question de la distance entre le futur Lycée-Collège Ella Maillart et la Médiathèque de Sion n'est pas un problème car il est rare qu'il faille se rendre dans un lieu de consultation pour quelques minutes seulement. Le quart d'heure séparant cette école de la Médiathèque sédunoise ne devrait donc pas représenter un obstacle. De plus, comme cela se fait aujourd'hui déjà, des visites y seront régulièrement organisées pour favoriser le lien établi avec ces espaces culturels notamment au moment de rédiger les travaux de maturité.

Enfin, la place des spécialistes en documentation dévolus aux établissements sédunois est en cours d'analyse. Ils devraient conserver leur mission de facilitateurs et d'intermédiaire entre le monde du livre et les étudiants.

Sion, le 8 octobre 2025

Auteur Die Mitte Oberwallis, par Aron Pfammatter
Objet Visite de terrain dans la juridiction administrative
Date 14/11/2024
Numéro 2024.11.359

Pour qu'une instance de recours (autorité administrative, Conseil d'État ou Tribunal cantonal) puisse rendre une décision en toute connaissance de cause, il peut s'avérer important qu'elle effectue une inspection sur le terrain. Cela concerne notamment les affaires relevant du droit public des constructions, du droit en matière d'aménagement du territoire, du droit en matière d'énergie ou encore des cas d'expropriation. Or en pratique, dans la juridiction administrative, l'autorité ou le tribunal compétent ne se rend quasiment jamais sur place pour évaluer la situation. D'après les témoignages de certains juges à la retraite, et même de juges fédéraux, cette pratique était bien plus fréquente auparavant et se révélait extrêmement bénéfique en vue de rendre une décision. La réalité sur le terrain peut fournir des éléments qu'on ne peut obtenir en lisant des dossiers dans son bureau. Une visite de terrain devrait être obligatoire, du moins lorsque toutes les parties impliquées dans la procédure le souhaitent ou qu'aucune partie ne s'y oppose.

Conclusion

Les bases légales doivent être adaptées de telle sorte que, dans le cadre de la juridiction administrative (procédure de recours), l'autorité ou le tribunal doive procéder à une visite de terrain lorsque cela est demandé. On pourrait prévoir dans une disposition plus restrictive que l'ensemble des parties doivent donner leur accord.



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE AU POSTULAT (MOTION TRANSFORMÉE EN POSTULAT)

Auteur Die Mitte Oberwallis, par Aron Pfammatter
Objet Visite de terrain dans la juridiction administrative
Date 14/11/2024
Numéro 2024.11.359

De l'avis de l'auteur de la motion, transformée en postulat en date du 6 mai 2025, pour les affaires relevant du droit public des constructions, du droit en matière d'aménagement du territoire, du droit en matière d'énergie ou encore des cas d'expropriation, il se révélerait extrêmement bénéfique en vue de rendre une décision que l'aménagement d'une visite des lieux soit rendu obligatoire, du moins lorsque les parties impliquées dans la procédure le souhaitent ou qu'aucune partie ne s'y oppose. Aussi, il est requis que les bases légales soient adaptées de telle sorte que, dans le cadre de la procédure de recours, l'autorité administrative ou judiciaire doive procéder à une visite des lieux lorsque cela est demandé par les parties.

Le Conseil d'Etat comprend la préoccupation motivant le dépôt de ce postulat, en ce sens qu'une appréhension concrète du terrain de la part de l'autorité administrative ou judiciaire est plus que nécessaire avant de statuer et de rendre une décision. Cette exigence, imposée d'ailleurs à l'art. 17 al. 1 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives, découle du principe même de l'instruction, principe imposant à l'autorité saisie de clarifier d'office de manière complète et correcte les faits de la cause. Ancrer l'obligation de la tenue d'une inspection locale dans le cadre d'une disposition légale relative à la procédure administrative risque, toutefois, de prolonger inutilement la procédure ou d'imposer à l'endroit de l'autorité concernée l'administration de moyens de preuve superfétatoires, d'autant si figurent au dossier de la cause des plans détaillés, des photographies, ou des orthophotos ou encore tout autre moyen lui permettant de se faire une image fidèle des lieux et de la renseigner correctement sur les circonstances locales concernées par la procédure. C'est pourquoi, le Conseil d'Etat est d'avis que l'exigence d'une inspection locale doit demeurer facultative et être appréciée, dans le respect du principe de l'instruction et au gré non seulement des nécessités induites par les pièces figurant au dossier, mais également de la libre appréciation de l'autorité saisie du dossier.

Eu égard aux considérations qui précèdent, le Conseil d'Etat propose de rejeter le postulat.

Conséquences sur la bureaucratie : aucune.

Conséquences financières : aucune.

Conséquences équivalent plein temps (EPT) : aucune.

Conséquences RPT : aucune.

Sion, le 15 octobre 2025

INTERPELLATION

Auteur Bernd Kalbermatten, Aron Pfammatter et Charlotte Salzmann-Briand, Die Mitte Oberwallis
Objet Transmission des résultats des élections au Grand Conseil de mars 2025
Date 05/05/2025
Numéro 2025.05.119

Lors des élections des députés et suppléants au Grand Conseil de mars passé, la mise à disposition des données sur le site Internet et l'application du canton du Valais n'a pas du tout fonctionné de manière satisfaisante.

Dans le district de Viège, par exemple, si les résultats de la première commune ont déjà été publiés à 12 h 06, il a fallu attendre 14 h 30 environ pour connaître ceux de huit autres communes. Ce n'est que vers 17 h 30 que la troisième et dernière série de résultats ont été mis en ligne.

Les communes, elles, n'y sont pour rien: elles avaient déjà déposé les résultats en début d'après-midi.

Conclusion

- * Pourquoi la transmission des résultats des élections des députés et suppléants au Grand Conseil a-t-elle si mal fonctionné?
- * Pourquoi les médias n'ont-ils pas été informés de ce retard dans la transmission des résultats?
- * Pourquoi les communes n'ont-elles pas été informées de ce retard dans la transmission des résultats?
- * Quelles sont les mesures qui seront prises pour que, lors de prochaines élections, les résultats soient transmis rapidement, comme cela avait été le cas ces dernières années?



Conseil d'État
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE À L'INTERPELLATION

Auteur	Bernd Kalbermatten, Aron Pfammatter et Charlotte Salzmann-Briand, Die Mitte Oberwallis
Objet	Transmission des résultats des élections au Grand Conseil de mars 2025
Date	05.05.2025
Numéro	2025.05.119

La partie principale de l'interpellation fait référence à la publication des résultats des élections dans différentes communes, alors que les questions que les auteurs posent dans leur conclusion se limitent à évoquer les problèmes de transmission de ces résultats.

Vue d'ensemble

Cette année, c'est la première fois que les résultats des élections cantonales (élections au Conseil d'État, élections au Grand Conseil) ont été saisis à l'aide d'un nouveau programme de dépouillement. Ce programme constituait une nouveauté aussi bien pour les communes que pour le Service des affaires intérieures et communales (SAIC). Lors de la saisie des résultats, le SAIC se tient téléphoniquement à la disposition des communes. Selon les circonstances, il est également nécessaire que le service s'informe auprès de celles-ci afin de savoir où en est la situation. Dans ce contexte, il convient de rappeler qu'il s'agit de 122 communes dont le service à la charge.

Analyse plus approfondie

Une analyse des intervalles entre les publications, envisagée par rapport au nombre de communes dont les résultats ont été dépouillés dans l'arrondissement électoral de Viège plutôt qu'en fonction de l'axe temporel, démontre une certaine régularité. Une première publication a eu lieu après le dépouillement des élections au Grand Conseil dans 4 communes, une deuxième après le dépouillement dans 17 communes et une autre après le dépouillement dans 28 des 42 communes. L'arrondissement électoral de Viège a finalement été le premier dont les résultats ont été entièrement dépouillés. Les résultats définitifs ont été mis en ligne à 17h36. En comparaison avec les précédentes élections cantonales, les résultats ont pu être mis en ligne plus tôt cette année.

De manière analogue, les résultats de plusieurs communes dans les autres arrondissements électoraux ont également pu être publiés en même temps. Dans l'arrondissement électoral de Brigue, les publications ont eu lieu après le dépouillement des résultats des élections au Grand Conseil dans 7, 14 et finalement dans les 21 communes qui le composent. Dans les autres arrondissements électoraux, les publications relatives au nombre de communes dépouillées ont certes eu lieu plus souvent, mais les 59 communes restantes ne se répartissaient que sur 4 arrondissements électoraux. Sur l'ensemble du territoire cantonal, de nouveaux résultats intermédiaires ont été mis en ligne environ chaque demi-heure.

Un intervalle plus court entre les différentes publications des résultats intermédiaires n'apporte aucune valeur ajoutée concrète, dans la mesure où il faut attendre les résultats de l'ensemble de l'arrondissement électoral pour pouvoir communiquer la répartition des sièges.

Conclusion

Les retours obtenus aussi bien de la part des communes que du fournisseur du programme informatique que de manière interne à l'administration ont tous été positifs. Lors des prochaines élections, le SAIC va prendre en compte les remarques formulées dans l'interpellation et publier dans la mesure du possible plus souvent des résultats intermédiaires.

Lieu, date **Sion, le 8 octobre 2025**

INTERPELLATION

Auteur Rahel Zimmermann, Pascal Clivaz et Sarah Constantin, PS
Objet Programme d'allègement budgétaire 2027: conséquences pour le canton du Valais
Date 05/05/2025
Numéro 2025.05.149

Entre le 29 janvier et le 5 mai 2025, le Conseil fédéral a procédé à la consultation sur le programme d'allègement budgétaire 2027. Celui-ci doit permettre de réaliser dès 2027 des économies structurelles de l'ordre de 2,7 à 3,6 milliards de francs en vue de stabiliser les finances fédérales. Le paquet proposé concerne de nombreux domaines, comme la formation, les transports publics ou encore le sport.

Concrètement, il comprend notamment les mesures d'économie suivantes:

- * réductions des contributions fédérales octroyées à la formation professionnelle et aux hautes écoles,
- * baisse du financement des réductions de primes par la Confédération,
- * économies dans les transports publics via une diminution des subventions accordées au trafic régional,
- * économies sur les mesures de protection contre les dangers naturels et les crues,
- * réduction de la durée de paiement des forfaits globaux pour l'asile,
- * réduction des aides financières prévues par la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse,
- * réduction de l'encouragement du sport,
- * réduction de la compensation des charges excessives dues à des facteurs socio-démographiques.

Le programme d'allègement budgétaire 2027 entraînera des répercussions considérables sur les cantons et sur une large partie de la population. Dans des domaines cruciaux, les coûts seront ainsi reportés sur les finances cantonales ou sur les générations futures. La Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) critique vivement ce programme et l'absence d'intégration des cantons au processus de décision.

Conclusion

1. Quelles répercussions financières les mesures proposées engendreront-elles pour le canton du Valais, en particulier dans les domaines suivants:
pour les hautes écoles, l'enseignement supérieur, la formation professionnelle, la promotion des compétences de base des adultes et la recherche;
pour le financement des réductions de primes;
pour les transports publics;
pour les mesures de protection contre les dangers naturels et les crues;
pour le domaine de l'asile et les forfaits globaux;
pour le sport et l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse?
2. Quelles conséquences doit-on attendre pour le canton du Valais en raison de la réduction de la compensation des charges excessives dues à des facteurs socio-démographiques?
3. Comment le canton du Valais entend-il financer ces transferts de coûts?
4. Comment le canton du Valais s'est-il positionné lors de la consultation sur le programme d'allègement

budgétaire 2027?

5. Quelles mesures (lobbying politique, collaboration intercantonale, négociations avec la Confédération) le canton prend-il pour empêcher ces importants transferts de coûts sur les cantons?



RÉPONSE À L'INTERPELLATION

Auteurs	Rahel Zimmermann, Pascal Clivaz et Sarah Constantin, PS
Objet	Programme d'allègement budgétaire 2027: conséquences pour le canton du Valais
Date	05/05/2025
Numéro	2025.05.149

Les auteurs et auteures de l'interpellation veulent savoir quelles répercussions le programme d'allègement budgétaire 2027 aura pour le canton du Valais, quelle est sa position par rapport à ce programme et quelles mesures il envisage de prendre afin d'éviter un transfert de coûts sur les cantons.

1. Le Conseil fédéral a transmis le message concernant le programme d'allègement budgétaire 2027 aux chambres fédérales le 19 septembre 2025. Ce programme prévoit un allègement budgétaire de 2,4 milliards de francs en 2027 et d'environ 3 milliards de francs en 2028 et 2029. Le projet mis en consultation prévoyait encore des économies de l'ordre de 3,6 milliards de francs. L'effet sur les flux financiers entre la Confédération et le canton est estimé à environ 30 millions de francs à court terme et jusqu'à 65 millions de francs à long terme. Dans les domaines cités par les auteurs et auteures de l'interpellation, voici comment les flux financiers en direction du canton du Valais vont se modifier de manière directe, selon les estimations actuelles :
 - Les montants forfaitaires dans le domaine de la formation professionnelle et les subventions à la formation professionnelle supérieure ne devraient pour le moment pas être réduits. L'augmentation du financement par les utilisateurs des hautes écoles cantonales proposée dans le message pourrait avoir pour conséquence un transfert de coûts de l'ordre de 5,4 millions de francs par an. L'abrogation des dispositions de la loi fédérale sur la formation continue (LFCo) relatives à l'encouragement de la formation continue conduira également à une perte de recettes. La réduction du taux des contributions à des projets et à des innovations dans le domaine de la formation professionnelle ne devrait avoir qu'un effet marginal sur le budget cantonal. La réduction de la contribution fédérale à Innosuisse et au Fonds national suisse touchera également des institutions établies en Valais. Il faut partir du principe que celles-ci devront chercher de nouvelles sources de financement ou renoncer à des projets.
 - Pour ce qui est de la réduction des primes d'assurance maladie, le Conseil fédéral avait proposé dans le cadre de la consultation de laisser croître les contributions de la Confédération au même rythme que son objectif de coûts globaux. Il propose à présent de renoncer à cette mesure. Aucune conséquence financière liée au programme d'allègement budgétaire n'est ainsi actuellement attendue dans ce domaine.
 - Dans le domaine des transports publics, la réduction des apports au fonds d'infrastructure ferroviaire n'a aucune conséquence financière directe pour le canton. Elle conduira cependant à une priorisation accrue des projets, ce qui pourrait rendre plus difficile l'acquisition des moyens nécessaires aux projets cantonaux prévus. L'augmentation du degré de couverture des coûts dans le transport régional de voyageurs de 5 pour cent pourrait avoir pour conséquence une modification du flux financier de l'ordre de 2,8 millions de francs pour le canton et les communes. La suppression partielle de l'encouragement des systèmes de

propulsion alternatifs pour bus et bateaux aurait des conséquences financières de 1,3 millions de francs pour les pouvoirs publics cantonaux et communaux.

Pour ce qui est de la mobilité en général, il semble également important de mentionner que les routes principales seront également touchées par des réductions des contributions fédérales à hauteur de 2,2 millions de francs.

- Dans le domaine des mesures de protection contre les dangers naturels et les crues, c'est une perte de contributions fédérales de l'ordre de 4,5 à 4,6 millions de francs qui est attendue. Il est important de souligner que la réduction des contributions pour les tâches communes dans le domaine de l'environnement ne touche pas que les dangers naturels et la protection contre les crues, mais également d'autres domaines de l'environnement comme la forêt, la nature et le paysage, la revitalisation, la protection contre le bruit ainsi que les animaux sauvages. Si les moyens disponibles diminuent suite à une réduction des contributions fédérales, les cantons devront revoir leurs priorités en soutenant moins de projets ou en repoussant la réalisation de certains autres. Cela aura un impact non seulement pour le canton, mais aussi pour les communes municipales et les bourgeoises.
 - Les réductions proposées dans le domaine de l'asile auront pour conséquence un important report de charges sur le canton du Valais. La première version du programme d'allègement budgétaire 2027 prévoyait de limiter l'indemnisation pour les personnes relevant du domaine de l'asile à 4 ans au lieu de 5 ans pour les réfugiés et de 7 ans pour les personnes admises à titre provisoire ainsi que pour les titulaires d'un permis S. La nouvelle proposition du Conseil fédéral de limiter l'indemnisation des personnes relevant du domaine de l'asile à 5 ans (au lieu des 4 ans initialement prévus) aurait pour conséquence une modification des flux financiers à hauteur de 14,8 millions de francs en 2027, de 21,8 millions de francs en 2028, de 12,6 millions de francs en 2029, de 6,9 millions de francs en 2030 et de 4,7 millions de francs à long terme à partir de 2031.
 - Dans le domaine du sport, ce ne sont actuellement que des modifications mineures des flux financiers directs qui sont attendues. Le Conseil d'État salue toutefois la décision du Conseil fédéral du 12 septembre 2025 de ne pas réduire les contributions de la Confédération aux cours et aux camps J+S pour les deux années à venir. La suppression des contributions destinées aux manifestations sportives internationales récurrentes devrait avoir des conséquences pour les manifestations sportives ayant lieu dans le canton (Omega European Masters de Crans-Montana, organisation d'épreuves de coupe du monde de ski alpin et de ski de fond). Ces effets indirects potentiels sur le budget du canton ne peuvent à l'heure actuelle pas être estimés. Plusieurs infrastructures cantonales seront en outre touchées par la suppression de la contribution d'utilisation des installations répondant aux critères CISIN (18 installations valaisannes sont répertoriées dans le catalogue CISIN), qui seront ainsi moins fréquentées. Les fédérations sportives nationales seront également impactées (financement des camps d'entraînement) et ainsi indirectement aussi les fédérations cantonales. Ici non plus, les effets indirects potentiels sur le budget du canton ne peuvent à l'heure actuelle pas être estimés.
2. La réduction de la compensation des charges excessives dues à des facteurs sociodémographiques signifierait une perte d'environ 3,1 millions de francs par an pour le canton du Valais. La nouvelle proposition du Conseil fédéral consiste à distribuer aux cantons à faible potentiel de ressources environ 60 millions de francs par année provenant du montant d'économies originellement prévu de 140 millions de francs jusqu'en 2031. Le canton du Valais pourrait profiter d'une telle proposition de compromis. Cette mesure lui permettrait d'enregistrer des recettes supplémentaires de 13,5 millions de francs en moyenne jusqu'en 2031.

3. C'est uniquement à la fin des débats parlementaires – selon toute vraisemblance en mars 2026 – que l'impact définitif du programme d'allègement budgétaire 2027 sera connu. Le Conseil d'État examinera les mesures à prendre dès qu'il sera clair si et dans quels domaines le programme d'allègement budgétaire sera effectivement mis en œuvre.
4. Le Conseil d'État s'est exprimé de manière claire et véhémement contre le programme d'allègement budgétaire prévu et a exigé dans de nombreux domaines que le Conseil fédéral renonce aux mesures proposées. Le programme d'allègement budgétaire soumis au Parlement impactera le canton du Valais en tant que canton périphérique et touristique plus fortement que la moyenne. La position du Conseil d'État se trouve sur le site internet du canton sous «Consultations fédérales».
5. Le Conseil d'État s'est impliqué avec ténacité au sein de la Conférence des gouvernements cantonaux pour que les préoccupations particulières du canton soient prises en compte. C'est en particulier en coordination et en concertation avec les cantons siégeant à la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) qu'il a fait part de ses préoccupations ainsi que de possibles mesures. De plus, il a pris part de manière prépondérante à l'élaboration de la prise de position de la Conférence gouvernementale des cantons alpins (CGCA). En outre, les préoccupations du canton ont été portées à la connaissance des associations et organisations concernées et des mesures correspondantes ont été élaborées en accord avec celles-ci. Depuis la fin de l'année passée, le Conseil d'État a finalement régulièrement discuté de cet objet dans le cadre de ses rencontres avec les parlementaires fédéraux valaisans et les a sensibilisés aux préoccupations du canton ainsi qu'aux conséquences que le programme d'allègement budgétaire aurait sur celui-ci. Le canton s'impliquera également dans le débat parlementaire.

Sion, le 8 octobre 2025

Séance du lundi matin 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagmorgen 4. Mai 2026

Description	Séance du Grand Conseil
Début de la réunion	04.05.2026 07:57:23
Fin de la réunion	04.05.2026 11:56:35
Durée de la réunion	3h 59m

Séance du lundi matin 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagmorgen 4. Mai 2026

Présence:

Le Centre

Mariève BALLESTRAZ BLANC	Le Centre	3h5m
Dominique BARRAS	Le Centre	2h59m
Nathan BENDER	Le Centre	2h57m
Jacques BERRA	Le Centre	3h8m
Chloé BERTHOLET	Le Centre	3h10m
Claire-Lise BONVIN	Le Centre	3h9m
Emmanuel CHASSOT	Le Centre	2h59m
Sarah DÉLÈZE	Le Centre	3h11m
Sandro FONTANA	Le Centre	3h1m
Benoît FOURNIER	Le Centre	3h1m
Nicolas GABIOUD	Le Centre	2h54m
Alexia HÉRITIER	Le Centre	3h0m
Anthony LAMBIEL	Le Centre	3h0m
Anthony LAMON	Le Centre	3h14m
Blaise LOVISA	Le Centre	2h56m
Ludivine LUY	Le Centre	2h26m
Alexandre MARET	Le Centre	2h59m
David MARIÉTAN	Le Centre	2h57m
Carole MELLY-BASILI	Le Centre	3h5m
Delphine MICHAUD	Le Centre	3h12m
Maxime MOIX	Le Centre	3h6m
Malvine MOULIN	Le Centre	3h2m
Frédéric PITTELOUD	Le Centre	2h39m
Renaud PITTELOUD	Le Centre	2h39m
Pascal PRAZ	Le Centre	3h10m
Laurence RAUSIS	Le Centre	2h56m
Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	Le Centre	3h1m
François VAUDAN	Le Centre	2h59m
Corentin ZUBER	Le Centre	3h5m

PLR/FDP

Natacha ALBRECHT	PLR/FDP	3h13m
Florent AYMON	PLR/FDP	3h19m
Sébastien BERGUERAND	PLR/FDP	3h1m
Joël BESSARD	PLR/FDP	3h10m
Jordy BONVIN	PLR/FDP	3h10m
Nicole CARRUPT	PLR/FDP	3h2m
Adeline CRETENAND	PLR/FDP	3h3m
Leyla Solène DARAGON	PLR/FDP	3h4m
Stève DELASOIE	PLR/FDP	2h54m
Andrea DUCHOUD	PLR/FDP	3h9m
Christian FLOREY	PLR/FDP	3h2m
Géraldine GIANADDA	PLR/FDP	3h0m
Patrick GIROUD	PLR/FDP	3h11m
Valérie GRICHTING	PLR/FDP	3h19m
Niklaus HEINZMANN	PLR/FDP	2h58m
Michaël HUGON	PLR/FDP	3h18m
Swen LUYET	PLR/FDP	3h5m
Sylvie MASSEREY ANSELIN	PLR/FDP	2h56m
Jessica MÉTRAILLER	PLR/FDP	3h1m
Didier MORARD	PLR/FDP	3h10m
Florian PIASENTA	PLR/FDP	3h4m
Vincent PRAVATO	PLR/FDP	3h1m
Damien REVAZ	PLR/FDP	3h26m
Fabienne RIME	PLR/FDP	3h6m
Monique ROH-RODUIT	PLR/FDP	2h58m
Evelyne SCALETTA	PLR/FDP	3h19m
Sonia TAUSS-CORNUT	PLR/FDP	3h0m

PS

Claudia ALPIGER	PS	2h56m

Séance du lundi matin 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagmorgen 4. Mai 2026

Aline BAERISWYL	PS	3h2m
Blaise CARRON	PS	3h9m
Pascal CLIVAZ	PS	2h56m
Patricia CONSTANTIN	PS	3h32m
Silvia EYER	PS	3h0m
Julien GIROD	PS	3h1m
Roxanne GIROUD	PS	3h8m
Johanne GUEX	PS	3h25m
Samuel JACQUIER	PS	3h2m
Benoît MORET	PS	2h59m
Esther POSSE	PS	3h6m
Marie-Josée REUSE	PS	2h57m
Christian RODUIT	PS	3h0m
Marie Soline ROUVINEZ	PS	3h8m
Anne-Laure SECCO	PS	3h0m
Emilie TEIXEIRA	PS	3h9m
Maud THELER	PS	2h57m
Elda WEISSBRODT	PS	3h25m
Rahel ZIMMERMANN	PS	2h58m

UDC

Vincent BOAND	UDC	3h12m
Thierry BONVIN	UDC	2h59m
Patrick BRIGANTE	UDC	2h57m
Alexandre CIPOLLA	UDC	3h3m
Mathias DELALOYE	UDC	3h4m
Jérôme DESMEULES	UDC	3h2m
Grégoire EMONET	UDC	2h53m
Cyrille FAUCHÈRE	UDC	3h25m
Guillaume FROSSARD	UDC	3h53m
Damien FUMEUX	UDC	2h56m
Pierre GABIOUD	UDC	2h33m
Romain GEX-FABRY	UDC	3h10m
Grégory LOGEAN	UDC	3h0m
Brian NEUKOM	UDC	3h17m
Nadine REICHEN	UDC	3h9m
Serge REY	UDC	3h12m
Valentin REYNARD	UDC	3h0m
Jean-Baptiste UDRESSY	UDC	3h8m

Die Mitte Oberwallis

Iwan EYHOLZER	Die Mitte Oberwallis	3h7m
Gilles FLOREY	Die Mitte Oberwallis	3h20m
Marceline GEMMET	Die Mitte Oberwallis	2h56m
Matthias HILDBRAND	Die Mitte Oberwallis	3h0m
Olivier IMBODEN	Die Mitte Oberwallis	3h21m
Urs JUON	Die Mitte Oberwallis	2h55m
Bernd KALBERMATTEN	Die Mitte Oberwallis	3h10m
Karl KUMMER	Die Mitte Oberwallis	3h6m
Pascal MARTIG	Die Mitte Oberwallis	3h25m
Aron PFAMMATTER	Die Mitte Oberwallis	2h52m
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	Die Mitte Oberwallis	2h45m
Charlotte SALZMANN-BRIAND	Die Mitte Oberwallis	3h2m

Les Vert.e.s

Claudine BERTHOD	Les Vert.e.s	3h0m
Julie CACHEIRO	Les Vert.e.s	2h54m
Mathieu CLERC	Les Vert.e.s	3h5m
Céline DESSIMOZ	Les Vert.e.s	3h10m
Angela ESCHER	Les Vert.e.s	2h56m
Sophie PIGNAT DELAVY	Les Vert.e.s	3h10m
Emmanuel REVAZ	Les Vert.e.s	3h3m
Jérémy SAVIOZ	Les Vert.e.s	3h5m

SVPO

Séance du lundi matin 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagmorgen 4. Mai 2026

Romano AMACKER	SVPO	3h19m
Barbara ANTHAMATTEN	SVPO	3h13m
Andreas AQUILINO	SVPO	3h6m
Martin GIACHINO	SVPO	3h0m
Renato KARLEN	SVPO	3h18m
Marco SCHNYDRIG	SVPO	3h5m
Daiana SQUARATTI	SVPO	3h11m
Patric ZIMMERMANN	SVPO	3h4m

neo - Die sozialliberale Mitte

Graziella COLLENBERG	neo - Die sozialliberale Mitte	3h12m
Urban FURRER	neo - Die sozialliberale Mitte	3h4m
Martin KALBERMATTER	neo - Die sozialliberale Mitte	2h56m
Gerhard KIECHLER	neo - Die sozialliberale Mitte	3h3m
Philipp LORETAN	neo - Die sozialliberale Mitte	3h11m
Thomas MATTER	neo - Die sozialliberale Mitte	2h52m
Marco WENGER	neo - Die sozialliberale Mitte	3h5m

Conseil d'etat / Staatsrat

Christophe DARBELLAY	Conseil d'etat / Staatsrat	2h58m
Stéphane GANZER	Conseil d'etat / Staatsrat	0h24m

Staatsrat / Conseil d'etat

Franziska BINDER	Staatsrat / Conseil d'etat	1h57m

Séance du lundi matin 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagmorgen 4. Mai 2026

Éléments à l'ordre du jour

04.05.2026 **1. EM: Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle / ED: Kantonaler Berufsbildungsfonds**
09:14 f63597f3-f126-4943-8908-b6a0c39c6805

04.05.2026 **2. EM et lecture: Crédit-cadre 2026-2028 aux institutions tertiaires / ED und Lesung: Rahmenkredit 2026-2028 an die Institutionen der Tertiärstufe**
09:38 043fca94-2a02-4ceb-ae0-c765b0f85a58

Temps	Sujet	Oui/Ja	Non/Nein	Abst./Enth.
10:06	Vote final / Schlussabstimmung	123	0	0

04.05.2026 **3. EM et lecture: Initiative populaire cantonale pour un salaire minimum légal / ED und Lesung: Kantonale Volksinitiative für einen gesetzlichen Mindestlohn**
10:06 92909ebe-9f74-4124-99a9-493fbe958c02

04.05.2026 **4. I2021.11.381**
11:07 e7278de2-419a-4a87-92f3-ba54653b137c

04.05.2026 **5. P2023.06.239**
11:09 ed827385-c414-4bfd-beb3-d8eea6921105

Temps	Sujet	Oui/Ja	Non/Nein	Abst./Enth.
11:23	P2023.06.239	80	43	1

04.05.2026 **6. P2024.11.311**
11:24 3bddf778-531a-4311-9ded-bc8b9e4bd766

04.05.2026 **7. P2024.12.371**
11:24 abf504b1-a4ad-484e-8e84-14bef075b0d8

Temps	Sujet	Oui/Ja	Non/Nein	Abst./Enth.
11:41	P2024.12.371	64	63	0

04.05.2026 **8. P2025.02.077**
11:41 fce4ad46-329a-48f1-af64-ae9c44b663f2

Temps	Sujet	Oui/Ja	Non/Nein	Abst./Enth.
11:50	P2025.02.077	48	75	1

04.05.2026 **9. I2025.06.266**
11:51 94adbcad-7b02-4f0d-b2b8-bbfd908cc3ff

04.05.2026 **10. I2025.06.279**
11:51 0a3741f0-2651-4b2d-af56-133f7e3cc369

04.05.2026 **11. I2025.06.281**
11:51 512fb518-ad9e-4a2b-992b-335a332c50d0

Séance du lundi matin 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagmorgen 4. Mai 2026

04.05.2026 **12. P2024.11.359**
11:52 2fb991a0-41be-4f55-840f-beabe0fa8f21

Temps	Sujet	Oui/Ja	Non/Nein	Abst./Enth.
11:55	P2024.11.359	62	63	1

04.05.2026 **13. I2025.05.119**
11:55 20cb554a-cd3a-4c64-9c7a-3f7650875b43

04.05.2026 **14. I2025.05.149**
11:56 5898d27e-942b-4208-9fa7-0d01c079704b

04.05.2026 **14. I2025.05.149**
11:56 5898d27e-942b-4208-9fa7-0d01c079704b

Séance du lundi matin 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagmorgen 4. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du lundi matin 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagmorgen 4. Mai 2026
Nom agenda:	2. EM et lecture: Crédit-cadre 2026-2028 aux institutions tertiaires / ED und Lesung: Rahmenkredit 2026-2028 an die Institutionen der Tertiärstufe
Nom du vote:	Vote final / Schlussabstimmung
Sujet du vote:	043fca94-2a02-4ceb-ae0-c765b0f85a58
Début du Vote:	04.05.2026 10:06:21
Fin du vote:	04.05.2026 10:06:37

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	123

Votes:

Oui/Ja	123	100%
Non/Nein	0	0%
Abst./Enth.	0	0%

Séance du lundi matin 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagmorgen 4. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Iwan EYHOLZER	1	Gilles FLOREY	1
Marceline GEMMET	1	Matthias HILDBRAND	1
Olivier IMBODEN	1	Urs JUON	1
Bernd KALBERMATTEN	1	Karl KUMMER	1
Pascal MARTIG	1	Aron PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Charlotte SALZMANN-BRIAND	1

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Dominique BARRAS	1
Nathan BENDER	1	Jacques BERRA	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Emmanuel CHASSOT	1	Sarah DÉLÈZE	1
Sandro FONTANA	1	Benoît FOURNIER	1
Nicolas GABIOUD	1	Alexia HÉRITIER	1
Anthony LAMBIEL	1	Anthony LAMON	1
Blaise LOVISA	1	Ludivine LUY	1
Alexandre MARET	1	David MARIÉTAN	1
Carole MELLY-BASIL	1	Delphine MICHAUD	1
Maxime MOIX	1	Malvine MOULIN	1
Frédéric PITTELOUD	1	Renaud PITTELOUD	1
Pascal PRAZ	1	Laurence RAUSIS	1
Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1	François VAUDAN	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Claudine BERTHOD	1	Julie CACHEIRO	1
Mathieu CLERC	1	Angela ESCHER	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Emmanuel REVAZ	1
Jérémy SAVIOZ	1		

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Martin KALBERMATTER	1	Gerhard KIECHLER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marco WENGER	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Florent AYMON	1
Sébastien BERGUERAND	1	Joël BESSARD	1
Jordy BONVIN	1	Nicole CARRUPT	1
Adeline CRETENAND	1	Leyla Solène DARAGON	1
Stève DELASOIE	1	Andrea DUCHOUD	1
Christian FLOREY	1	Géraldine GIANADDA	1
Patrick GIROUD	1	Valérie GRICHTING	1
Niklaus HEINZMANN	1	Michaël HUGON	1
Swen LUYET	1	Sylvie MASSEREY ANSELIN	1
Jessica MÉTRAILLER	1	Florian PIASENTA	1
Vincent PRAVATO	1	Damien REVAZ	1
Fabienne RIME	1	Monique ROH-RODUIT	1
Evelyne SCALETTA	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1

PS

Séance du lundi matin 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagmorgen 4. Mai 2026

Oui/Ja

Claudia ALPIGER	1	Aline BAERISWYL	1
Blaise CARRON	1	Pascal CLIVAZ	1
Silvia EYER	1	Julien GIROD	1
Roxanne GIROUD	1	Johanne GUEX	1
Samuel JACQUIER	1	Benoît MORET	1
Esther POSSE	1	Marie-Josée REUSE	1
Christian RODUIT	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Anne-Laure SECCO	1	Emilie TEIXEIRA	1
Maud THELER	1	Elda WEISSBRODT	1
Rahel ZIMMERMANN	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Andreas AQUILINO	1	Martin GIACHINO	1
Renato KARLEN	1	Marco SCHNYDRIG	1
Daiana SQUARATTI	1		

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Patrick BRIGANTE	1	Mathias DELALOYE	1
Jérôme DESMEULES	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Guillaume FROSSARD	1
Damien FUMEAUX	1	Pierre GABIOUD	1
Romain GEX-FABRY	1	Brian NEUKOM	1
Nadine REICHEN	1	Serge REY	1
Valentin REYNARD	1	Jean-Baptiste UDRESSY	1

Séance du lundi matin 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagmorgen 4. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du lundi matin 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagmorgen 4. Mai 2026
Nom agenda:	5. P2023.06.239
Nom du vote:	P2023.06.239
Sujet du vote:	ed827385-c414-4bfd-beb3-d8eea6921105
Début du Vote:	04.05.2026 11:23:44
Fin du vote:	04.05.2026 11:24:00

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	124	
Votes:			
	Oui/Ja	80	64,5%
	Non/Nein	43	34,7%
	Abst./Enth.	1	,8%

Séance du lundi matin 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagmorgen 4. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Iwan EYHOLZER	1	Gilles FLOREY	1
Marceline GEMMET	1	Matthias HILDBRAND	1
Olivier IMBODEN	1	Urs JUON	1
Bernd KALBERMATTEN	1	Karl KUMMER	1
Pascal MARTIG	1	Aron PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Charlotte SALZMANN-BRIAND	1

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Dominique BARRAS	1
Nathan BENDER	1	Jacques BERRA	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Emmanuel CHASSOT	1	Sarah DÉLÈZE	1
Sandro FONTANA	1	Benoît FOURNIER	1
Nicolas GABIOUD	1	Alexia HÉRITIER	1
Anthony LAMON	1	Blaise LOVISA	1
Ludivine LUY	1	Alexandre MARET	1
David MARIÉTAN	1	Carole MELLY-BASIL	1
Delphine MICHAUD	1	Maxime MOIX	1
Malvine MOULIN	1	Frédéric PITTELOUD	1
Renaud PITTELOUD	1	Pascal PRAZ	1
Laurence RAUSIS	1	Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1
François VAUDAN	1	Corentin ZUBER	1

Les Vert.e.s

Non/Nein

Claudine BERTHOD	1	Julie CACHEIRO	1
Mathieu CLERC	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Sophie PIGNAT DELAVY	1
Emmanuel REVAZ	1	Jérémy SAVIOZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Martin KALBERMATTER	1	Gerhard KIECHLER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marco WENGER	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Florent AYMON	1
Sébastien BERGUERAND	1	Joël BESSARD	1
Nicole CARRUPT	1	Adeline CRETTEHAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Stève DELASOIE	1
Andrea DUCHOUD	1	Christian FLOREY	1
Géraldine GIANADDA	1	Patrick GIROUD	1
Valériane GRICHTING	1	Niklaus HEINZMANN	1
Michaël HUGON	1	Swen LUYET	1
Sylvie MASSEREY ANSELIN	1	Jessica MÉTRAILLER	1
Didier MORARD	1	Florian PIASENTA	1
Vincent PRAVATO	1	Damien REVAZ	1
Fabienne RIME	1	Monique ROH-RODUIT	1
Evelyne SCALETTA	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1

Séance du lundi matin 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagmorgen 4. Mai 2026

Abst./Enth.

Jordy BONVIN

1

PS**Non/Nein**

Claudia ALPIGER

1

Aline BAERISWYL

1

Blaise CARRON

1

Pascal CLIVAZ

1

Silvia EYER

1

Julien GIROD

1

Roxanne GIROUD

1

Johanne GUEX

1

Samuel JACQUIER

1

Benoît MORET

1

Esther POSSE

1

Marie-Josée REUSE

1

Christian RODUIT

1

Marie Soline ROUVINEZ

1

Anne-Laure SECCO

1

Emilie TEIXEIRA

1

Maud THELER

1

Elda WEISSBRODT

1

Rahel ZIMMERMANN

1

SVPO**Oui/Ja**

Romano AMACKER

1

Barbara ANTHAMATTEN

1

Martin GIACHINO

1

Renato KARLEN

1

Marco SCHNYDRIG

1

Daiana SQUARATTI

1

Patric ZIMMERMANN

1

UDC**Non/Nein**

Vincent BOAND

1

Thierry BONVIN

1

Patrick BRIGANTE

1

Alexandre CIPOLLA

1

Mathias DELALOYE

1

Jérôme DESMEULES

1

Grégoire EMONET

1

Guillaume FROSSARD

1

Damien FUMEUX

1

Pierre GABIOUD

1

Romain GEX-FABRY

1

Grégory LOGEAN

1

Brian NEUKOM

1

Nadine REICHEN

1

Serge REY

1

Jean-Baptiste UDRESSY

1

Séance du lundi matin 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagmorgen 4. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du lundi matin 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagmorgen 4. Mai 2026
Nom agenda:	7. P2024.12.371
Nom du vote:	P2024.12.371
Sujet du vote:	abf504b1-a4ad-484e-8e84-14bef075b0d8
Début du Vote:	04.05.2026 11:41:16
Fin du vote:	04.05.2026 11:41:39

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	127	
Votes:	Oui/Ja	64	50,4%
	Non/Nein	63	49,6%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du lundi matin 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagmorgen 4. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Non/Nein

Iwan EYHOLZER	1	Gilles FLOREY	1
Marceline GEMMET	1	Matthias HILDBRAND	1
Olivier IMBODEN	1	Urs JUON	1
Bernd KALBERMATTEN	1	Karl KUMMER	1
Pascal MARTIG	1	Aron PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Charlotte SALZMANN-BRIAND	1

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Dominique BARRAS	1
Nathan BENDER	1	Jacques BERRA	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Emmanuel CHASSOT	1	Sarah DÉLÈZE	1
Sandro FONTANA	1	Benoît FOURNIER	1
Nicolas GABIOUD	1	Alexia HÉRITIER	1
Anthony LAMBIEL	1	Anthony LAMON	1
Blaise LOVISA	1	Ludivine LUY	1
Alexandre MARET	1	David MARIÉTAN	1
Carole MELLY-BASIL	1	Delphine MICHAUD	1
Maxime MOIX	1	Malvine MOULIN	1
Frédéric PITTELOUD	1	Renaud PITTELOUD	1
Pascal PRAZ	1	Laurence RAUSIS	1
Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1	François VAUDAN	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Claudine BERTHOD	1	Julie CACHEIRO	1
Mathieu CLERC	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Sophie PIGNAT DELAVY	1
Emmanuel REVAZ	1	Jérémy SAVIOZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Martin KALBERMATTER	1	Gerhard KIECHLER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marco WENGER	1		

PLR/FDP

Non/Nein

Natacha ALBRECHT	1	Florent AYMON	1
Sébastien BERGUERAND	1	Joël BESSARD	1
Jordy BONVIN	1	Nicole CARRUPT	1
Adeline CRETENAND	1	Leyla Solène DARAGON	1
Stève DELASOIE	1	Andrea DUCHOUD	1
Christian FLOREY	1	Géraldine GIANADDA	1
Patrick GIROUD	1	Valérie GRICHTING	1
Niklaus HEINZMANN	1	Michaël HUGON	1
Swen LUYET	1	Sylvie MASSEREY ANSELIN	1
Jessica MÉTRAILLER	1	Didier MORARD	1
Florian PIASENTA	1	Vincent PRAVATO	1
Damien REVAZ	1	Fabienne RIME	1
Monique ROH-RODUIT	1	Evelyne SCALETTA	1

Séance du lundi matin 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagmorgen 4. Mai 2026

Sonia TAUSS-CORNUT

1 |

PS

Oui/Ja

Claudia ALPIGER	1	Aline BAERISWYL	1
Blaise CARRON	1	Pascal CLIVAZ	1
Patricia CONSTANTIN	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Roxanne GIROUD	1
Johanne GUEX	1	Samuel JACQUIER	1
Benoît MORET	1	Esther POSSE	1
Marie-Josée REUSE	1	Christian RODUIT	1
Marie Soline ROUVINEZ	1	Anne-Laure SECCO	1
Emilie TEIXEIRA	1	Maud THELER	1
Elda WEISSBRODT	1	Rahel ZIMMERMANN	1

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Andreas AQUILINO	1	Martin GIACHINO	1
Renato KARLEN	1	Marco SCHNYDRIG	1
Daiana SQUARATTI	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Patrick BRIGANTE	1	Alexandre CIPOLLA	1
Mathias DELALOYE	1	Jérôme DESMEULES	1
Grégoire EMONET	1	Guillaume FROSSARD	1
Damien FUMEAUX	1	Pierre GABIOUD	1
Romain GEX-FABRY	1	Grégory LOGEAN	1
Brian NEUKOM	1	Nadine REICHEN	1
Serge REY	1	Jean-Baptiste UDRESSY	1

Séance du lundi matin 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagmorgen 4. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du lundi matin 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagmorgen 4. Mai 2026
Nom agenda:	8. P2025.02.077
Nom du vote:	P2025.02.077
Sujet du vote:	fce4ad46-329a-48f1-af64-ae9c44b663f2
Début du Vote:	04.05.2026 11:50:55
Fin du vote:	04.05.2026 11:51:11

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	124	
Votes:	Oui/Ja	48	38,7%
	Non/Nein	75	60,5%
	Abst./Enth.	1	,8%

Séance du lundi matin 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagmorgen 4. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Iwan EYHOLZER	1	Gilles FLOREY	1
Marceline GEMMET	1	Matthias HILDBRAND	1
Olivier IMBODEN	1	Urs JUON	1
Bernd KALBERMATTEN	1	Karl KUMMER	1
Pascal MARTIG	1	Aron PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Charlotte SALZMANN-BRIAND	1

Le Centre

Non/Nein

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Dominique BARRAS	1
Nathan BENDER	1	Jacques BERRA	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Emmanuel CHASSOT	1	Sarah DÉLÈZE	1
Benoît FOURNIER	1	Nicolas GABIOUD	1
Alexia HÉRITIER	1	Anthony LAMBIEL	1
Anthony LAMON	1	Blaise LOVISA	1
Ludivine LUY	1	Alexandre MARET	1
Carole MELLÉ-BASIL	1	Maxime MOIX	1
Malvine MOULIN	1	Frédéric PITTELOUD	1
Renaud PITTELOUD	1	Pascal PRAZ	1
Laurence RAUSIS	1	Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1
François VAUDAN	1	Corentin ZUBER	1

Abst./Enth.

Sandro FONTANA	1		

Les Vert.e.s

Non/Nein

Claudine BERTHOD	1	Julie CACHEIRO	1
Mathieu CLERC	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Sophie PIGNAT DELAVY	1
Emmanuel REVAZ	1	Jérémy SAVIOZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Martin KALBERMATTER	1	Gerhard KIECHLER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marco WENGER	1		

PLR/FDP

Non/Nein

Natacha ALBRECHT	1	Florent AYMONT	1
Sébastien BERGUERAND	1	Joël BESSARD	1
Jordy BONVIN	1	Nicole CARRUPT	1
Adeline CRETENAND	1	Leyla Solène DARAGON	1
Stève DELASOIE	1	Andrea DUCHOUD	1
Christian FLOREY	1	Géraldine GIANADDA	1
Patrick GIROUD	1	Valériane GRICHTING	1
Niklaus HEINZMANN	1	Michaël HUGON	1
Sven LUYET	1	Sylvie MASSEREY ANSELIN	1
Jessica MÉTRAILLER	1	Didier MORARD	1
Vincent PRAVATO	1	Damien REVAZ	1
Fabienne RIME	1	Monique ROH-RODUIT	1

Séance du lundi matin 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagmorgen 4. Mai 2026

Evelyne SCALETTA	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1

PS

Oui/Ja

Claudia ALPIGER	1	Pascal CLIVAZ	1
Silvia EYER	1	Rahel ZIMMERMANN	1

Non/Nein

Aline BAERISWYL	1	Blaise CARRON	1
Julien GIROD	1	Roxanne GIROUD	1
Johanne GUX	1	Samuel JACQUIER	1
Benoît MORET	1	Esther POSSE	1
Marie-Josée REUSE	1	Christian RODUIT	1
Marie Soline ROUVINEZ	1	Anne-Laure SECCO	1
Emilie TEIXEIRA	1	Maud THELER	1
Elda WEISSBRODT	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Andreas AQUILINO	1	Martin GIACHINO	1
Renato KARLEN	1	Marco SCHNYDRIG	1
Daiana SQUARATTI	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Patrick BRIGANTE	1	Alexandre CIPOLLA	1
Mathias DELALOYE	1	Jérôme DESMEULES	1
Grégoire EMONET	1	Guillaume FROSSARD	1
Damien FUMEUX	1	Pierre GABIOUD	1
Romain GEX-FABRY	1	Grégory LOGEAN	1
Brian NEUKOM	1	Nadine REICHEN	1
Serge REY	1	Valentin REYNARD	1
Jean-Baptiste UDRESSY	1		

Séance du lundi matin 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagmorgen 4. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du lundi matin 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagmorgen 4. Mai 2026
Nom agenda:	12. P2024.11.359
Nom du vote:	P2024.11.359
Sujet du vote:	2fb991a0-41be-4f55-840f-beabe0fa8f21
Début du Vote:	04.05.2026 11:55:24
Fin du vote:	04.05.2026 11:55:40

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	126	
Votes:	Oui/Ja	62	49,2%
	Non/Nein	63	50%
	Abst./Enth.	1	,8%

Séance du lundi matin 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagmorgen 4. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Iwan EYHOLZER	1	Gilles FLOREY	1
Marceline GEMMET	1	Matthias HILDBRAND	1
Olivier IMBODEN	1	Urs JUON	1
Bernd KALBERMATTEN	1	Karl KUMMER	1
Pascal MARTIG	1	Aron PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Charlotte SALZMANN-BRIAND	1

Le Centre

Non/Nein

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Dominique BARRAS	1
Nathan BENDER	1	Jacques BERRA	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Emmanuel CHASSOT	1	Sarah DÉLÈZE	1
Sandro FONTANA	1	Benoît FOURNIER	1
Nicolas GABIOUD	1	Alexia HÉRITIER	1
Anthony LAMBIEL	1	Anthony LAMON	1
Blaise LOVISA	1	Ludivine LUY	1
Alexandre MARET	1	Carole MELLY-BASIL	1
Delphine MICHAUD	1	Maxime MOIX	1
Malvine MOULIN	1	Frédéric PITTELOUD	1
Renaud PITTELOUD	1	Pascal PRAZ	1
Laurence RAUSIS	1	Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1
François VAUDAN	1	Corentin ZUBER	1

Les Vert.e.s

Non/Nein

Claudine BERTHOD	1	Julie CACHEIRO	1
Mathieu CLERC	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Sophie PIGNAT DELAVY	1
Emmanuel REVAZ	1	Jérémy SAVIOZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Martin KALBERMATTER	1	Gerhard KIECHLER	1
Thomas MATTER	1	Marco WENGER	1

Non/Nein

Philipp LORETAN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Florent AYMONT	1
Sébastien BERGUERAND	1	Joël BESSARD	1
Jordy BONVIN	1	Nicole CARRUPT	1
Adeline CRETENAND	1	Leyla Solène DARAGON	1
Andrea DUCHOUD	1	Christian FLOREY	1
Géraldine GIANADDA	1	Patrick GIROUD	1
Valérie GRICHTING	1	Niklaus HEINZMANN	1
Michaël HUGON	1	Sven LUYET	1
Sylvie MASSEREY ANSELIN	1	Jessica MÉTRAILLER	1
Didier MORARD	1	Florian PIASENTA	1
Vincent PRAVATO	1	Damien REVAZ	1
Fabienne RIME	1	Monique ROH-RODUIT	1

Séance du lundi matin 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagmorgen 4. Mai 2026

Evelyne SCALETTA	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1

PS

Non/Nein

Claudia ALPIGER	1	Aline BAERISWYL	1
Blaise CARRON	1	Pascal CLIVAZ	1
Silvia EYER	1	Julien GIROD	1
Roxanne GIROUD	1	Johanne GUEX	1
Samuel JACQUIER	1	Benoît MORET	1
Esther POSSE	1	Marie-Josée REUSE	1
Christian RODUIT	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Anne-Laure SECCO	1	Emilie TEIXEIRA	1
Maud THELER	1	Elda WEISSBRODT	1
Rahel ZIMMERMANN	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Andreas AQUILINO	1	Martin GIACHINO	1
Renato KARLEN	1	Daiana SQUARATTI	1
Patric ZIMMERMANN	1		

Abst./Enth.

Marco SCHNYDRIG	1		

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Patrick BRIGANTE	1	Alexandre CIPOLLA	1
Mathias DELALOYE	1	Jérôme DESMEULES	1
Grégoire EMONET	1	Cyrille FAUCHÈRE	1
Guillaume FROSSARD	1	Damien FUMEAUX	1
Pierre GABIOUD	1	Romain GEX-FABRY	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Nadine REICHEN	1	Serge REY	1
Valentin REYNARD	1	Jean-Baptiste UDRESSY	1

La séance en quelques mots

04.05.2026, Matin

Sitzung in Kürze

04.05.2026, Vormittag

Salutations et communications

Begrüssung und Mitteilungen

Entrée en matière: Modification de la loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle (première lecture)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Eintretensdebatte: Änderung des Gesetzes über den kantonalen Berufsbildungsfonds (erste Lesung)

Eintreten wird nicht bestritten.

Entrée en matière et lecture: Décision concernant l'octroi du crédit-cadre 2026-2028 portant sur les contributions cantonales aux institutions tertiaires selon la loi sur l'encouragement des hautes écoles et de la recherche

Décidé par le Grand Conseil par 123 Oui contre 0 Non et 0 abstention.

Eintretensdebatte und Lesung: Beschluss über die Gewährung des Rahmenkredits 2026-2028 für die Kantonsbeiträge an die Institutionen der Tertiärstufe gemäss dem Gesetz über die Förderung von Hochschulen und Forschung

Vom Grossen Rat beschlossen mit 123 Ja zu 0 Nein bei 0 Enthaltungen.

Entrée en matière: Décision concernant l'initiative populaire cantonale pour un salaire minimum légal

L'entrée en matière est obligatoire (art. 68 al. 3 LOC RP). Elle est tacitement décidée.

Eintretensdebatte: Beschluss über die kantonale Volksinitiative für einen gesetzlichen Mindestlohn

Eintreten ist obligatorisch (Art. 68 Abs. 3 GORBG) und stillschweigend beschlossen.

Interpellation PS/GC, par Blaise Carron, Patricia Constantin, Valentin Aymon et Christian Roduit :
Tout licenciement collectif prononcé en Valais accompagné par un plan social? 2021.11.381

Le Conseiller d'Etat Christophe Darbellay répond à cette interpellation.

Interpellation PS/GC, durch Blaise Carron, Patricia Constantin, Valentin Aymon und Christian Roduit:
Sozialplan für jede Massenentlassung im Wallis? 2021.11.381

Staatsrat Christophe Darbellay antwortet auf diese Interpellation.

Postulat Die Mitte Oberwallis, par Charlotte Salzmänn-Briand, Urs Juon et Aron Pfammatter : Soutenir
les communes de montagne avec l'aide au logement 2023.06.239

Par 80 voix contre 43 et 1 abstention, le Grand Conseil accepte ce postulat ; il est donc transmis au Conseil d'Etat pour
exécution.

Postulat Die Mitte Oberwallis, durch Charlotte Salzmänn-Briand, Urs Juon und Aron Pfammatter:
Berggemeinden durch Wohnbauförderung stärken 2023.06.239

Mit 80 gegen 43 Stimmen bei 1 Enthaltung nimmt der Grosse Rat dieses Postulat an und überweist es zum Vollzug an
den Staatsrat.

Postulat Die Mitte Oberwallis, par Olivier Imboden, Andrea Amherd-Burgener et Bernd Kalbermatten :
Intégration de l'intelligence artificielle: des renforts pour les écoles, les directions et le personnel
enseignant 2024.11.311

Ce postulat n'est pas combattu; il est donc transmis au Conseil d'Etat pour exécution.

Postulat Die Mitte Oberwallis, durch Olivier Imboden, Andrea Amherd-Burgener und Bernd
Kalbermatten: Stärkung von Schulen, Schulleitungen und Lehrpersonen im Umgang mit der
künstlichen Intelligenz 2024.11.311

Dieses Postulat wird nicht bekämpft und mithin an den Staatsrat zum Vollzug überwiesen.

Postulat Le Centre, par Delphine Michaud, Françoise Métrailler et Sandra Cretton : Création d'un
abonnement général cantonal pour les moins de 25 ans en remplacement des rail-checks
2024.12.371

Par 64 voix contre 63 et 0 abstention, le Grand Conseil accepte ce postulat ; il est donc transmis au Conseil d'Etat pour
exécution.

Postulat Le Centre, durch Delphine Michaud, Françoise Métrailler und Sandra Cretton: Schaffung
eines kantonalen GA für unter 25-Jährige als Ersatz für die Rail-Checks 2024.12.371

Mit 64 gegen 63 Stimmen bei 0 Enthaltungen nimmt der Grosse Rat dieses Postulat an und überweist es zum Vollzug an
den Staatsrat.

Postulat Die Mitte Oberwallis, par Aron Pfammatter : Promouvoir l'apprentissage de la langue avant l'entrée à l'école 2025.02.077

Par 75 voix contre 48 et 1 abstention, le Grand Conseil refuse ce postulat.

Postulat Die Mitte Oberwallis, durch Aron Pfammatter: Sprachförderung vor der Einschulung 2025.02.077

Mit 75 gegen 48 Stimmen bei 1 Enthaltung lehnt der Grosse Rat dieses Postulat ab.

Interpellation neo - Die sozialliberale Mitte, par Philipp Loretan, Graziella Collenberg et Thomas Matter : Utilisation et subventionnement des moyens d'enseignement dans le cadre de la formation scolaire 2025.06.266

Le Conseiller d'Etat Christophe Darbellay répond à cette interpellation.

Interpellation neo - Die sozialliberale Mitte, durch Philipp Loretan, Graziella Collenberg und Thomas Matter: Einsatz und Subventionierung von Lehrmitteln im Rahmen der Schulausbildung 2025.06.266

Staatsrat Christophe Darbellay antwortet auf diese Interpellation.

Interpellation Die Mitte Oberwallis, par Aurel Schmid, Andrea Amherd-Burgener, Olivier Imboden et Markus Ammann : Jusqu'où va la compensation des désavantages dans les écoles valaisannes? 2025.06.279

Le Conseiller d'Etat Christophe Darbellay répond à cette interpellation.

Interpellation Die Mitte Oberwallis, durch Aurel Schmid, Andrea Amherd-Burgener, Olivier Imboden und Markus Ammann: Wie weit geht der Nachteilsausgleich an unseren Schulen? 2025.06.279

Staatsrat Christophe Darbellay antwortet auf diese Interpellation.

Interpellation PS, par Marie-Josée Reuse, Adrien Pinho et Elda Weissbrodt : Les bibliothèques en danger 2025.06.281

Le Conseiller d'Etat Christophe Darbellay répond à cette interpellation.

Interpellation PS, durch Marie-Josée Reuse, Adrien Pinho und Elda Weissbrodt: Bibliotheken in Gefahr 2025.06.281

Staatsrat Christophe Darbellay antwortet auf diese Interpellation.

Postulat Die Mitte Oberwallis, par Aron Pfammatter : Visite de terrain dans la juridiction administrative 2024.11.359

Par 63 voix contre 62 et 1 abstention, le Grand Conseil refuse ce postulat.

Postulat Die Mitte Oberwallis, durch Aron Pfammatter: Mehr Realitätsnähe in der Verwaltungsrechtspflege 2024.11.359

Mit 63 gegen 62 Stimmen bei 1 Enthaltung lehnt der Grosse Rat dieses Postulat ab.

Interpellation Bernd Kalbermatten, Die Mitte Oberwallis, Aron Pfammatter, Die Mitte Oberwallis, et Charlotte Salzmann-Briand, Die Mitte Oberwallis : Transmission des résultats des élections au Grand Conseil de mars 2025 2025.05.119

Le Conseiller d'Etat Christophe Darbellay répond à cette interpellation.

[Interpellation Bernd Kalbermatten, Die Mitte Oberwallis, Aron Pfammatter, Die Mitte Oberwallis, und Charlotte Salzmann-Briand, Die Mitte Oberwallis: Datenübertragung Resultate Grossrats- und Suppleantenwahlen 2025 2025.05.119](#)

[Staatsrat Christophe Darbellay antwortet auf diese Interpellation.](#)

Interpellation Rahel Zimmermann, PS, Pascal Clivaz, PS, et Sarah Constantin, PS : Programme d'allègement budgétaire 2027: conséquences pour le canton du Valais 2025.05.149

Le Conseiller d'Etat Christophe Darbellay répond à cette interpellation.

[Interpellation Rahel Zimmermann, PS, Pascal Clivaz, PS, und Sarah Constantin, PS: Auswirkungen des Entlastungspakets 2027 auf den Kanton Wallis 2025.05.149](#)

[Staatsrat Christophe Darbellay antwortet auf diese Interpellation.](#)

Message

accompagnant le projet de loi modifiant la loi d'application du code civil suisse

Le Conseil d'Etat du Canton du Valais

au

Grand Conseil

Madame la Présidente du Grand Conseil,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Nous avons l'honneur de vous soumettre pour approbation, avec le présent message, le projet de loi modifiant la loi du 24 mars 1998 d'application du code civil suisse (LACC ; RS/VS 211.1).

1. Nécessité législative

Le présent projet permet de concrétiser les interventions parlementaires suivantes :

- motion 2024.06.163 de Marc Kalbermatter et Claudia Alpiger, PS/GC, Evelyne Pfammatter, Die Mitte Oberwallis et Martine Tristan, PLR/FDP « Rémunération des curatelles : une révision s'impose », transmise le 12 février 2025 au Conseil d'Etat lequel y a répondu le 9 avril 2025, puis acceptée, dans le sens de la réponse du Conseil d'Etat, par le Grand Conseil en session de septembre 2025 et transmise au Conseil d'Etat pour exécution ;
- postulat 2024.06.174 de Mélissa Cavallo, PS/GC, Carole Melly-Basili, Le Centre et Natacha Albrecht, PLR/FDP « Améliorer le fonctionnement des PAFA en Valais », transmis le 12 février 2025 au Conseil d'Etat lequel y a répondu le 9 avril 2025, puis accepté par le Grand Conseil en session de septembre 2025 et transmis au Conseil d'Etat pour exécution.

Il vise également à améliorer la pratique en intégrant les enseignements de la cantonalisation des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) intervenue le 1^{er} janvier 2023.

2. Consultation

Une consultation technique a eu lieu du 2 au 31 octobre 2025, à laquelle les entités suivantes ont été associées : le Tribunal cantonal, le Service de la santé publique, le Service de l'action sociale, les doyens et présidents uniques des APEA, le Préposé cantonal à la protection des données et à la transparence, le Service cantonal de la jeunesse (SCJ), la Fédération des communes valaisannes (FCV), le Groupement valaisan des centres médico-sociaux, Pro Senectute Valais-Wallis, l'Association valaisanne des Institutions en faveur de personnes en difficulté, l'Association des Curatrices et Curateurs Professionnel-le-s du Valais Romand, l'Hôpital du Valais et la Haute Ecole et Ecole supérieure de Travail Social. La révision proposée a bien été accueillie.

3. Commentaire par articles

3.1 Article 14b alinéa 4 LACC

Lorsque l'APEA est composée de plusieurs chambres, il s'agit de prévoir une organisation plus flexible et pragmatique et de permettre ainsi à un autre président de pouvoir remplacer celui qui est empêché (absent, malade, accidenté ou en vacances) ou récusé. Lorsque l'APEA n'est composée que d'une seule chambre, le président unique est remplacé par un membre.

3.2 Article 19c alinéa 1 lettre c LACC

La production de l'extrait spécial du casier judiciaire destiné aux particuliers tous les deux ans ne s'avère pas pertinente si aucune condamnation ne ressort de la production du casier judiciaire destiné aux particuliers. Il est ainsi proposé de laisser aux autorités le soin d'apprécier le moment qu'elles jugent nécessaire pour demander une nouvelle production de l'extrait spécial du casier judiciaire destiné aux particuliers.

Cette modification permet ainsi plus d'efficacité et moins de lourdeur administrative. Par ailleurs, elle permet d'engendrer moins de frais pour l'Etat, puisque les frais de production de casier judiciaire sont remboursés aux curateurs privés.

La terminologie est adaptée au nouveau droit relatif au casier judiciaire entré en vigueur le 23 janvier 2023.

3.3 Article 19d alinéa 3 LACC

Voir commentaire sous 3.2.

Le Préposé cantonal à la protection des données et à la transparence a relevé que la loi du 9 octobre 2008 sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (LIPDA ; RS/VS 170.2) avait été modifiée le 16 mars 2023. Cette modification, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024, implique une adaptation des articles 19d alinéa 3 et 19e alinéa 2 LACC. Ainsi, il y a lieu de préciser qu'il incombe aux autres curateurs, tuteurs professionnels, curateurs et tuteurs privés de produire un extrait récent et un extrait récent spécial du casier judiciaire destinés aux particuliers, ainsi qu'un extrait récent du registre des poursuites et faillites. Ces documents permettent à l'APEA, comme c'est déjà le cas avec le cadre légal actuel, de s'assurer de la bonne réputation de ces personnes avant de les nommer.

3.4 Article 19e alinéa 1 LACC

A la suite de la mise en place de la formation initiale pour les tuteurs et curateurs privés, il a été constaté qu'il était parfois difficile pour ces derniers d'effectuer l'entier de cette formation dans les six mois qui suivent leur nomination. Il n'est pas toujours possible pour les curateurs privés qui exercent une activité lucrative de participer à l'ensemble des 3 modules lors de la même session. En outre, comme il n'y a pas beaucoup de nouveaux curateurs privés dans le Haut-Valais, une seule session est organisée par année. Les curateurs privés nommés dans l'intervalle devront ainsi parfois attendre plus de 6 mois avant de suivre la formation.

Il convient donc de modifier cet alinéa dans le sens que les tuteurs et curateurs privés doivent s'inscrire à la formation initiale obligatoire dans les 6 mois qui suivent leur nomination.

3.5 Article 19e alinéa 2 LACC

Voir commentaires sous 3.2 et 3.3.

3.6 Article 31 alinéa 4 lettre a LACC

Dans le souci de rémunérer les curateurs de manière uniforme, quelle que soit la situation financière de la personne concernée (personne au bénéfice d'une mesure de protection), il convient de supprimer cette lettre. En effet, elle prévoit que si la personne concernée est indigente et que la rémunération du curateur est avancée par la commune de domicile, le curateur ne perçoit qu'une indemnité correspondant à 70 % des honoraires fixés par l'APEA.

Du reste, dans les cantons romands, aucun canton n'a prévu une réduction de la rémunération du curateur, en cas d'indigence de la personne concernée.

La suppression de cette lettre permet également de trouver plus de curateurs et d'éviter que certains n'arrêtent à cause de cette iniquité. En effet, beaucoup de curateurs privés et de curateurs professionnels (Pro Senectute et centres médico-sociaux [CMS]) se sont insurgés auprès des APEA de cette iniquité, car le travail fourni, que la personne soit indigente ou non, est le même, sauf que dans un cas, ils sont moins rémunérés.

La différence de 30 % sera à la charge des communes de domicile de la personne concernée qui est indigente, conformément à l'actuel article 31 alinéa 4 lettre b LACC.

C'est également le cas par exemple dans le canton de Fribourg (art. 11 al. 2 LPEA ; RSF 212.5.1). Actuellement, certains CMS ou Pro Senectute demandent déjà aux communes de payer la différence.

Enfin, cette suppression permet également de répondre aux objectifs visés par la motion 2024.06.163 « Rémunération des curatelles : une révision s'impose ».

3.7 Article 31 alinéa 4^{bis} LACC

Les personnes prises en charge financièrement par l'office de l'asile n'ont, en principe, pas le choix de leur domicile (art. 28 de loi du 26 juin 1998 sur l'asile [LAsi ; RS 142.31]), car elles se trouvent en hébergement collectif ou dans un logement individuel loué par l'office de l'asile qui le met à disposition. Il ne serait dès lors pas équitable de faire porter cette charge à la commune du lieu de séjour.

Dès lors, lorsque le mandat concerne une personne relevant du domaine de l'asile et percevant des prestations d'aide sociale du service cantonal en charge de l'action sociale, les coûts du mandat sont couverts par ce service.

Les personnes prises en charge sur délégation du canton par un tiers (actuellement La Croix-Rouge) ont, au contraire, le choix de leur lieu de domicile et disposent d'un contrat de bail à leur nom. Il s'agit en outre de personnes ayant un statut de réfugié et les règles usuelles liées au financement des curatelles doivent s'appliquer.

La dérogation à l'article 31 alinéa 4 lettre b LACC ne s'applique ainsi pas aux personnes prises en charge par un organisme délégué.

3.8 Article 113 alinéas 1 et 1^{bis} LACC

En cas de troubles psychiques ou de péril en la demeure, seuls les médecins de premier recours qui font partie d'un cercle de garde sont habilités à effectuer un placement à des fins d'assistance (PAFA).

Or, cette limitation s'avère aujourd'hui problématique et ne correspond plus aux besoins du terrain. Le Conseil d'Etat entend clarifier la situation pour les professionnels et aussi assurer la viabilité du dispositif.

Il se justifie dès lors de préciser les catégories de médecins habilités à effectuer un PAFA en mentionnant expressément que ceux-ci doivent être autorisés à pratiquer en Valais. Outre les médecins de premier recours, les professionnels concernés sont les médecins psychiatres en pratique privée, les médecins rattachés à un service d'urgence et les autres médecins qui ont été formés dans le domaine du PAFA.

Il est par ailleurs nécessaire que les médecins habilités à décider d'un PAFA disposent d'une formation ad hoc, le PAFA portant atteinte au droit fondamental qu'est la liberté. C'est la raison pour laquelle l'alinéa 1^{bis} prévoit que le département en charge de la santé veille à la formation des médecins habilités à décider d'un PAFA. Les exigences en matière de formation de base et de formation continue seront précisées dans une directive.

Cette modification législative permet également de répondre aux objectifs visés par le postulat 2024.06.174 « Améliorer le fonctionnement des PAFA en Valais ».

3.9 Article 116c LACC

S'agissant plus particulièrement des enfants, il arrive que les APEA mandatent l'Office pour la protection de l'enfant (OPE) du SCJ pour effectuer une enquête sociale. L'OPE peut alors s'appuyer sur l'article 58 alinéa 2 de la loi du 11 mai 2000 en faveur de la jeunesse (LJe ; RS/VS 850.4) pour obtenir les renseignements dont il a besoin pour rendre son rapport et faire des propositions aux APEA. Or, cette enquête sociale ne se justifie pas dans chaque situation. Il s'avère ainsi nécessaire que les APEA puissent obtenir elles-mêmes les informations auprès des partenaires et/ou autorités (notamment les directions scolaires, souvent en première ligne lorsqu'il s'agit d'enfants scolarisés).

La nouvelle teneur de l'article 116c LACC permettra ainsi aux APEA de prendre tous les renseignements utiles auprès des partenaires et autorités impliqués, sans mandater un tiers ou l'OPE dans des situations où cela ne se justifierait pas. Cela permettra également de décharger l'OPE d'enquêtes sociales non urgentes puisque l'instruction pourra être menée directement par les APEA.

4. Conséquences sur les interventions parlementaires

Les modifications législatives envisagées concrétisent les interventions parlementaires suivantes :

- motion 2024.06.163 « Rémunération des curatelles : une révision s'impose » et
- postulat 2024.06.174 « Améliorer le fonctionnement des PAFA en Valais ».

5. Incidences (financières et autres)

Le présent projet ne comporte pas d'incidences financières significatives pour le canton.

La FCV a souligné que les modifications envisagées concernant le financement des curateurs et des tuteurs auront des incidences financières directes sur les communes. Tout en comprenant les raisons qui motivent ces adaptations, il est évident qu'elles entraîneront une charge financière supplémentaire pour les communes.

6. Impacts en termes de durabilité (économique, environnementale et sociale)

La présente révision n'engendre aucun impact significatif sur la durabilité (sur la base des critères établis avec la Boussole21).

7. Conclusion

Vu le développement qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente du Grand Conseil, Mesdames et Messieurs les Députés, d'accepter le projet de loi modifiant la loi d'application du code civil suisse, et vous recommandons, avec nous, à la protection divine.

Sion, le 21 janvier 2026

Le président du Conseil d'Etat: **Mathias Reynard**
La chancelière d'Etat: **Monique Albrecht**

Tableau synoptique spécial

Loi d'application du code civil suisse, modification

Base	Projet du Conseil d'Etat 21.01.2026	Projet de la commission IF - 25 mars 2026
	Loi d'application du code civil suisse (LACC)	
	<i>Le Grand Conseil du canton du Valais</i> vu les articles 31, 38 et 42 de la Constitution cantonale; sur la proposition du Conseil d'Etat, <i>ordonne:</i>	
	I.	
	L'acte législatif intitulé Loi d'application du code civil suisse (LACC) du 24.03.1998[RS 211.1] (Etat 01.01.2023) est modifié comme suit:	
Art. 14b Présidence ⁴ En cas d'empêchement ou de récusation du président, celui-ci est remplacé par un membre.	Art. 14b al. 4 (modifié) ⁴ En cas d'empêchement ou de récusation du président, celui-ci est remplacé par un <u>autre président, respectivement un</u> membre.	Art. 14b al. 4 (modifié) ⁴ En cas d'empêchement ou de récusation du président, celui-ci est remplacé par un autre président, <u>de cette autorité</u> , respectivement un membre.
Art. 19c Curateurs et tuteurs du service officiel de la curatelle ¹ Les curateurs et tuteurs du service officiel de la curatelle doivent:	Art. 19c al. 1 ¹ Les curateurs et tuteurs du service officiel de la curatelle doivent:	Art. 19c al. 1 ¹ Les curateurs et tuteurs du service officiel de la curatelle doivent:

Base	Projet du Conseil d'Etat 21.01.2026	Projet de la commission IF - 25 mars 2026
c) produire à l'autorité d'engagement un extrait récent des poursuites et un extrait récent ordinaire et spécial du casier judiciaire. Cette démarche est renouvelée tous les 2 ans ou lorsque l'autorité d'engagement l'estime nécessaire.	c) (modifié) produire à l'autorité d'engagement un extrait récent des poursuites et un extrait récent-~~ordinaire et~~, <u>ainsi qu'un extrait récent</u> spécial du casier judiciaire.~~Cette destinés aux particuliers.~~ <u>A l'exception de la production de l'extrait spécial du casier judiciaire destiné aux particuliers, cette</u> démarche est renouvelée tous les 2 ans ou lorsque l'autorité d'engagement l'estime nécessaire.	c) (modifié) produire à l'autorité d'engagement un extrait récent des poursuites et ~~un extrait récent~~ <u>du casier judiciaire</u>, ainsi qu'un extrait récent spécial du casier judiciaire-~~destinés aux particuliers.~~ A l'exception de la production de l'extrait spécial du casier judiciaire-~~destiné aux particuliers~~, cette démarche est renouvelée tous les 2 ans ou lorsque l'autorité d'engagement l'estime nécessaire.
Art. 19d Autres curateurs et tuteurs professionnels ³ Elle s'assure notamment, au moment de la nomination, que ceux-ci ne fassent ni l'objet d'inscription au casier judiciaire ordinaire et spécial, ni l'objet d'inscription au registre des poursuites et faillites. Cette démarche est renouvelée tous les 2 ans ou lorsque l'autorité de protection l'estime nécessaire.	Art. 19d al. 3 (modifié) ³ Elle s'assure notamment, ~~au moment de~~ <u>avant</u> la nomination, que ceux-ci ne fassent ni l'objet d'inscription ~~au~~ <u>aient produit un extrait récent et un extrait récent spécial du</u> casier judiciaire ordinaire et spécial, ~~ni l'objet d'inscription au~~ <u>destinés aux particuliers,</u> <u>ainsi qu'un extrait récent du</u> registre des poursuites et faillites. ~~Cette~~<u>A l'exception de la production de l'extrait spécial du casier judiciaire destiné aux particuliers, cette</u> démarche est renouvelée tous les 2 ans ou lorsque l'autorité de protection l'estime nécessaire.	Art. 19d al. 3 (modifié) ³ Elle s'assure notamment, avant la nomination, que ceux-ci aient produit un extrait récent ~~et un extrait récent spécial des poursuites et~~ du casier judiciaire-~~destinés aux particuliers~~, ainsi qu'un ~~un~~ <u>un</u> extrait récent <u>spécial du registre des poursuites et faillites</u> ~~casier judiciaire~~. A l'exception de la production de l'extrait spécial du casier judiciaire-~~destiné aux particuliers~~, cette démarche est renouvelée tous les 2 ans ou lorsque l'autorité de protection l'estime nécessaire.
Art. 19e Curateurs et tuteurs privés ¹ Les tuteurs et les curateurs privés, hormis ceux nommés pour leurs compétences particulières et ceux assumant un mandat en faveur de proches, devront suivre une formation en matière de protection de l'enfant et de l'adulte, dans les 6 mois suivant leur nomination. L'autorité de protection veillera au suivi de cette formation, dont le contenu et les modalités seront définis par voie d'ordonnance.	Art. 19e al. 1 (modifié), al. 2 (modifié) ¹ Les tuteurs et les curateurs privés, hormis ceux nommés pour leurs compétences particulières et ceux assumant un mandat en faveur de proches, devront ~~suivre~~ <u>être inscrits à</u> une formation en matière de protection de l'enfant et de l'adulte, dans les 6 mois suivant leur nomination. L'autorité de protection veillera au suivi de cette formation, dont le contenu et les modalités seront définis par voie d'ordonnance.	Art. 19e al. 2 (modifié)

Base	Projet du Conseil d'Etat 21.01.2026	Projet de la commission IF - 25 mars 2026
² L'autorité de protection s'assure notamment, au moment de la nomination, que les curateurs et tuteurs privés ne fassent ni l'objet d'inscription au casier judiciaire ordinaire et spécial, ni l'objet d'inscription au registre des poursuites et faillites. Cette démarche est renouvelée tous les 2 ans ou lorsque l'autorité de protection l'estime nécessaire.	² ~~L'autorité~~ <u>L'autorité</u> de protection s'~~assures~~ <u>assure</u> notamment, ~~au moment de~~ <u>avant</u> la nomination, que ~~les curateurs~~ <u>ceux-ci aient produit un extrait récent et</u> ~~tuteurs privés ne fassent ni l'objet d'inscription au~~ <u>un extrait récent spécial du</u> casier judiciaire ordinaire et spécial, ni l'objet d'inscription au ~~destinés aux particuliers, ainsi qu'un extrait récent du~~ <u>registre des</u> poursuites et faillites. ~~Cette~~ <u>A l'exception de la production de l'extrait spécial du casier judiciaire destiné aux particuliers, cette</u> démarche est renouvelée tous les 2 ans ou lorsque l'autorité de protection l'estime nécessaire.	² L'autorité de protection s'assure notamment, avant la nomination, que ceux-ci aient produit un extrait récent et un ~~extrait récent spécial des poursuites et~~ <u>extrait récent spécial</u> du casier judiciaire ordinaire et spécial, ainsi qu'un extrait récent <u>spécial</u> du registre ~~des poursuites et faillites~~ <u>casier judiciaire</u>. A l'exception de la production de l'extrait spécial du casier judiciaire ~~destiné aux particuliers, cette~~ démarche est renouvelée tous les 2 ans ou lorsque l'autorité de protection l'estime nécessaire.
Art. 31 Rémunération et remboursement des frais ⁴ Lorsque les sommes afférentes à la rémunération et au remboursement des frais ne peuvent être prélevées sur les biens de la personne concernée: a) le curateur perçoit, en sus du remboursement de ses frais, une indemnité correspondant au 70 pour cent de la rémunération ordinaire;	Art. 31 al. 4, al. 4^{bis} (nouveau) ⁴ Lorsque les sommes afférentes à la rémunération et au remboursement des frais ne peuvent être prélevées sur les biens de la personne concernée: a) Abrogé. ^{4bis} En dérogation à l'alinéa 4 lettre b, lorsque le mandat concerne une personne relevant du domaine de l'asile et percevant des prestations d'aide sociale du service cantonal en charge de l'action sociale, les coûts du mandat sont couverts par ce service. Cette dérogation ne s'applique pas aux personnes prises en charge par un organisme délégué.	Art. 31 al. 4^{bis} (inchangé) [DE: (modifié)] ^{4bis} En dérogation à l'alinéa 4 lettre b, lorsque le mandat concerne une personne relevant du domaine de l'asile et percevant des prestations d'aide sociale du service cantonal en charge de l'action sociale, les coûts du mandat sont couverts par ce service. Cette dérogation ne s'applique pas aux personnes prises en charge par un organisme délégué.
Art. 113 Médecin - Etablissement	Art. 113 al. 1 (modifié), al. 1^{bis} (nouveau)	

Base	Projet du Conseil d'Etat 21.01.2026	Projet de la commission IF - 25 mars 2026
¹ En cas de trouble psychique ou de péril en la demeure, les médecins de premier recours qui font partie d'un cercle de garde sont habilités à effectuer un placement à des fins d'assistance pour une durée indéterminée qui ne peut toutefois dépasser six semaines (art. 429 al. 1 CC).	¹ En cas de ~~trouble psychique~~<u>troubles psychiques</u> ou de péril en la demeure, ~~les médecins de premier recours qui font partie d'un cercle de garde~~ sont habilités à effectuer un placement à des fins d'assistance (<u>PAFA</u>) pour une durée indéterminée qui ne peut toutefois dépasser six semaines (art. 429 al. 1 CC)- <u>les médecins suivants autorisés à pratiquer en Valais:</u> a) (nouveau) médecins de premier recours au sens de la directive du département en charge de la santé publique; b) (nouveau) médecins psychiatres en pratique privée; c) (nouveau) médecins rattachés à un service d'urgence; d) (nouveau) autres médecins ayant été formés dans le domaine du PAFA conformément à la directive du département en charge de la santé publique. ^{1bis} Le département en charge de la santé veille, par voie de directive, à la formation des médecins habilités à décider d'un PAFA.	
Art. 116c Entraide administrative	Art. 116c al. 1 (modifié) ~~Entraide administrative~~<u>Concours des autorités et des tiers</u> (Titre modifié)	

Base	Projet du Conseil d'Etat 21.01.2026	Projet de la commission IF - 25 mars 2026
¹ Les autorités administratives cantonales et communales et les tribunaux sont tenus de fournir gratuitement à l'autorité de protection les documents nécessaires et de communiquer les informations requises, à moins que des intérêts dignes de protection ne s'y opposent.	¹ Les <u>tribunaux, les autorités administratives cantonales de poursuite pénale, les services administratifs cantonaux et communales communaux, les établissements publics et privés, les tribunaux personnes actives dans le domaine médical aux conditions des articles 314e alinéa 3 CC et 448 alinéa 2 CC ou social, les autorités scolaires ainsi que les collaborateurs des institutions privées et semi-privées s'occupant d'enfants</u> sont tenus de fournir gratuitement à l'autorité de protection, <u>sur demande</u>, les documents nécessaires et de communiquer les informations requises nécessaires, à moins que des intérêts dignes de protection ne s'y opposent.	
	II.	
	<i>Aucune modification d'autres actes.</i>	
	III.	
	<i>Aucune abrogation d'autres actes.</i>	
	IV.	
	Le présent acte législatif est soumis au référendum facultatif. [Délai pour le dépôt des 3'000 signatures du référendum: ...] Le Conseil d'Etat fixe l'entrée en vigueur.	
	Sion, le -	

Projet de Loi modifiant la Loi d'application du code civil suisse

Rapport de la Commission IF

1. Déroulement des travaux

La Commission des institutions et de la famille (IF) s'est réunie à Sion, dans la salle 4 du Grand Conseil :

Commission IF

Membres	23.02.2026
FLOREY Gilles, Die Mitte Oberwallis, président	☒
AMACKER Romano, SVPO, vice-président	☒
ALBRECHT Natacha, PLR/FDP	☒
ALPIGER Claudia, PS, Rapporteure	☒
BONVIN Nicolas, Le Centre	☒
CARRUPT Nicole, PLR/FDP	☒
FAUCHÈRE Cyrille, UDC	☒
FOURNIER Benoît, Le Centre	☒
PELLOUCHOU Kevin, UDC	BONVIN Claudia
PRAZ Elodie, Les Vert.e.s	☒
RAPIN Aude, PS	REXHEPI Milaim
REVAZ Damien, PLR/FDP	SCALETTA Evelyne
REVAZ MARTIGNONI Stéphanie, Le Centre	REY-BELLET Frédéric

Service parlementaire

PERRUCHOUD Vaïc, Collaborateur scientifique

Département de la sécurité, des institutions et du sport

GANZER Stéphane, Conseiller d'État, Chef du DSIS

HUGUET Sophie, Cheffe du Service juridique de la sécurité et de la justice (SJSJ)

TILLE Marc, Chef de la section légistique du SJSJ

Tous les liens contenus dans ce rapport ont été consultés entre le 24 février 2026 et le 25 mars 2026. Le Service parlementaire n'a pas d'influence sur les liens externes dont la validité peut évoluer au fil du temps.

2. Entrée en matière

Les [requérants d'asile](#) ainsi que les bénéficiaires d'un [permis S](#) qui feraient l'objet d'une curatelle verraient ces frais, selon le Département, pris en charge par le canton via le Service de l'action sociale.

Les personnes prises en charge sur délégation du canton par un tiers ne bénéficient pas de cette prise en charge.

La commission IF accepte l'entrée en matière à l'unanimité.

3. Lecture article par article

Art. 14b al. 4 LACC

Proposition d'un député	<i>⁴ En cas d'empêchement ou de récusation du président, celui-ci est remplacé par un autre président <u>de cette autorité</u>, respectivement un membre.</i>
Arguments	• L'autorité de protection est notamment composée d'un président (art. 14 al. 1 LACC) ; • Les APEA des grandes villes disposent parfois de plusieurs chambres et aussi de plusieurs présidents sous le même toit ; • Un nouveau président n'est nommé que par intérim, pour la durée d'un remplacement ; • La commission privilégie un remplacement par un membre d'une même autorité plutôt qu'un membre d'une autre autorité, afin de maintenir une certaine cohérence et continuité.
Vote	La proposition est acceptée à l'unanimité

Art. 19c al. 1 let. c LACC

Proposition d'un député	<i>c) produire à l'autorité d'engagement un extrait récent des poursuites et <u>du casier judiciaire</u> ~~un extrait récent ordinaire et, ainsi qu'un extrait récent spécial du casier judiciaire destinés aux particuliers~~. A l'exception de la production de l'extrait spécial du casier judiciaire ~~destiné aux particuliers~~, cette démarche est renouvelée tous les 2 ans ou lorsque l'autorité d'engagement l'estime nécessaire.</i>
Arguments	• L'extrait des poursuites peut notamment contenir des références à d'éventuelles faillites ; • L'extrait du casier judiciaire contient tous les jugements pour crimes ou délits commis par un adulte, jusqu'à l'expiration de certains délais ; • L'extrait spécial peut être demandé pour une activité professionnelle ou non professionnelle organisée impliquant des contacts réguliers avec des mineurs ou d'autres personnes particulièrement vulnérables ; • Il référence les jugements contenant une interdiction d'exercer une profession ou une activité, ou une interdiction de contact ou une interdiction géographique ordonnée pour protéger des mineurs ou des personnes particulièrement vulnérables.
Vote	La proposition est acceptée à l'unanimité

Proposition d'un député	<i>c) der Anstellungsbehörde einen aktuellen Betreibungsregisterauszug und einen aktuellen Privatauszuges sowie einen aktuellen Sonderprivatauszug aus dem Strafregister vorlegen. Mit Ausnahme der Einholung des Sonderprivatauszuges aus dem Strafregister wird dieser Vorgang alle 2 Jahre oder wenn es die Anstellungsbehörde für notwendig erachtet erneuert.</i>
Arguments	• Une correction de forme est effectuée dans la version allemande.
Vote	La proposition est acceptée à l'unanimité

Art. 19d al. 3 LACC

Proposition d'un député	³ <i>Elle s'assure notamment, avant la nomination, que ceux-ci aient produit un extrait récent <u>des poursuites et du casier judiciaire, ainsi qu'un extrait récent spécial du casier judiciaire.</u> ~~et un extrait récent spécial du casier judiciaire destinés aux particuliers, ainsi qu'un extrait récent du registre des poursuites et faillites.~~ A l'exception de la production de l'extrait spécial du casier judiciaire ~~destiné aux particuliers~~, cette démarche est renouvelée tous les 2 ans ou lorsque l'autorité de protection l'estime nécessaire.</i>
Arguments	• La formulation des articles précédents est reprise afin d'assurer une unité de doctrine.
Vote	La proposition est acceptée à l'unanimité

Art. 19e al. 1 LACC

Proposition d'un député	<i>Formulation du projet du conseil d'Etat</i>
Arguments	• La formulation « être inscrit » implique qu'il n'est plus nécessaire d'avoir finalisé la formation en matière de protection de l'enfant et de l'adulte, dans les 6 mois suivant la nomination ; • Cette formulation a été retenue en raison de contingences liées au partenaire offrant ces formations ; • La HES ne dispose pas toujours de suffisamment de places de formation pour assurer le volume requis, notamment dans le Haut-Valais ; • Les APEA tiennent des listes de suivi de ces formations, qui restent exigées, à terme.
Vote	La proposition est acceptée à l'unanimité

Art. 19e al. 2 LACC

Proposition d'un député	<i>2 L'autorité de protection s'assure notamment, avant la nomination, que ceux-ci aient produit un extrait récent <u>des poursuites et du casier judiciaire</u>, ainsi qu'un <u>extrait récent spécial du casier judiciaire</u>, et un <u>extrait récent spécial du casier judiciaire destinés aux particuliers</u>, ainsi qu'un <u>extrait récent du registre des poursuites et faillites</u>. A l'exception de la production de l'extrait spécial du casier judiciaire <u>destiné aux particuliers</u>, cette démarche est renouvelée tous les 2 ans ou lorsque l'autorité de protection l'estime nécessaire.</i>
Arguments	La formulation des articles précédents est reprise afin d'assurer une unité de doctrine.
Vote	La proposition est acceptée à l'unanimité

Art. 31 al. 4 let. a LACC

Proposition d'un député	<i>Retour à la version originale</i>
Arguments	- Une partie de la commission souhaite maintenir la version actuelle de la loi, qui permet notamment de moins charger les communes ; - Une majorité de la commission estime cette différence injustifiée, car le travail fourni par les curateurs reste le même ; - Une telle réduction n'existe pas dans les autres cantons ; - La plupart des communes ont mis en place des mandats de prestations avec des entités tierces, souvent des EMS, à défaut d'avoir créé leurs propres services ; - La plupart des communes acceptent ainsi de couvrir cette différence de 30%, afin que les partenaires continuent de maintenir ces prestations, que les communes sont astreintes à fournir ; - La commission estime qu'un retour à la version originale comporte un risque, qui verrait les curateurs privilégier les cas où de l'argent peut être perçu et délaisser les cas où cela n'est pas possible.
Vote	La proposition est refusée à 10 voix contre et 3 abstentions.

Art. 31 al. 4bis LACC

Proposition d'un député	<i>^{4bis} In Abweichung von Absatz 4 Buchstabe b werden die Kosten des Mandats von der kantonalen Dienststelle für Sozialwesen übernommen, wenn das Mandat eine Person betrifft, die dem Asylbereich untersteht und Sozialhilfeleistungen dieser Dienststelle bezieht. Diese Ausnahmeregelung gilt nicht für Personen, die von einer beauftragten Stelle betreut werden.</i>
Arguments	Une correction de forme est effectuée dans la version allemande (Sozialhilfeleistungen en un mot).
Vote	La proposition est acceptée à 12 voix pour et 1 abstention

Art. 113 al. 1 LACC

Proposition d'un député	Formulation du projet du conseil d'Etat
Arguments	- Le terme de « péril en la demeure » fait référence à une notion d'urgence, sans laquelle un placement à des fins d'assistance ne peut être effectué ; - La liste des médecins autorisés à pratiquer est nécessaire, afin de clarifier les compétences de ces derniers ; - Par le passé, sans liste ancrée dans la loi, certains praticiens refusaient de s'impliquer. À cet effet, un listing est préférable à une clause générale, précisée par ordonnance ; - La formulation de cet alinéa a été arrêtée à la suite d'un consensus au sein des domaines professionnels concernés ; - La lettre d) permet à d'autres médecins, pour autant qu'ils se soient formés, à effectuer un placement. En ce sens, un ophtalmologue pourrait ordonner un placement, s'il dispose de la formation requise ; - La lettre d) permet une plus grande flexibilité, au cas les professionnels cités aux lettres a) à c) ne seraient pas suffisants pour assurer une couverture adéquate du territoire.
Vote	La proposition est acceptée à l'unanimité

Art. 116c al. 1 LACC

Proposition d'un député	Formulation du projet du conseil d'Etat
Arguments	Cet article a été validé par le Préposé cantonal à la protection des données et à la transparence.
Vote	La proposition est acceptée à l'unanimité

4. Débat et vote final

4.1. Débat final

Pas de prise de parole.

4.2. Vote final

La commission IF accepte le *Projet de Loi modifiant la Loi d'application du code civil suisse* à l'unanimité.

Sion, le 25 mars 2026

Le Président
Gilles FLOREY

La Rapporteuse
Claudia ALPIGER

PROJET DE LA COMMISSION IF - 25 MARS 2026
Loi d'application du code civil suisse (LACC)

ENTWURF DER KOMMISSION IF - 25. MÄRZ 2026
Einführungsgesetz zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch (EGZGB)

Propositions de modification

Abänderungsanträge

Président de la commission / Kommissionspräsident : Gilles FLOREY
Rapporteure / Berichterstatterin : Claudia ALPIGER
Version: Grand Conseil

1 Loi d'application du code civil suisse (LACC), art. 14b al. 4 <i>Proposition du groupe PLR/FDP, par Géraldine Gianadda</i> ⁴ En cas d'empêchement ou de récusation du président, celui-ci est remplacé par un autre président de cette autorité, respectivement un membre <u>bénéficiant de la formation prévue à l'art. 14 al. 1.</u> Décision de la commission: refusée au profit de la proposition de la commission	1 Einführungsgesetz zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch (EGZGB), Art. 14b Abs. 4 <i>Antrag der PLR/FDP-Fraktion, durch Géraldine Gianadda</i> ⁴ Falls der Präsident verhindert ist oder in den Ausstand tritt, wird er durch einen anderen Präsidenten dieser Behörde beziehungsweise ein Mitglied <u>mit der in Artikel 14 Absatz 1 vorgesehenen Ausbildung</u> vertreten. Beschluss der Kommission: abgelehnt zugunsten des Antrags der Kommission
1.1 Loi d'application du code civil suisse (LACC), art. 14b al. 4 <i>Proposition de la Commission</i> ⁴ En cas d'empêchement ou de récusation du président, celui-ci est remplacé par un autre président ~~de cette autorité, respectivement un membre.~~ Décision de la commission: acceptée	1.1 Einführungsgesetz zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch (EGZGB), Art. 14b Abs. 4 <i>Antrag der Kommission</i> ⁴ Falls der Präsident verhindert ist oder in den Ausstand tritt, wird er durch einen anderen Präsidenten dieser Behörde beziehungsweise ein Mitglied vertreten. Beschluss der Kommission: angenommen

2 Loi d'application du code civil suisse (LACC), art. 19c al. 1 <i>Proposition du groupe Le Centre, par Laurence Rausis</i> c) produire à l'autorité d'engagement un extrait récent des poursuites et du casier judiciaire, ainsi qu'un extrait récent spécial du casier judiciaire. ~~A l'exception de la production de l'extrait spécial du casier judiciaire,~~ Cette démarche est renouvelée tous les 2 ans ou lorsque l'autorité d'engagement l'estime nécessaire. Décision de la commission: refusée	2 Einführungsgesetz zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch (EGZGB), Art. 19c Abs. 1 <i>Antrag der Le Centre-Fraktion, durch Laurence Rausis</i> c) der Anstellungsbehörde einen aktuellen Betreibungsregisterauszug und einen aktuellen Strafregisterauszug sowie einen aktuellen Sonderprivatauszug aus dem Strafregister vorlegen. ~~Mit Ausnahme der Einholung des Sonderprivatauszuges aus dem Strafregister wird~~ Dieser Vorgang <u>wird erneuert, alle 2 Jahre oder</u> wenn es die Anstellungsbehörde für notwendig erachtet ~~erneuert~~. Beschluss der Kommission: abgelehnt
3 Loi d'application du code civil suisse (LACC), art. 19d al. 3 <i>Proposition du groupe Le Centre, par Laurence Rausis</i> ³ Elle s'assure notamment, avant la nomination, que ceux-ci aient produit un extrait récent des poursuites et du casier judiciaire, ainsi qu'un extrait récent spécial du casier judiciaire. ~~A l'exception de la production de l'extrait spécial du casier judiciaire,~~ Cette démarche est renouvelée tous les 2 ans ou lorsque l'autorité de protection l'estime nécessaire. Décision de la commission: refusée	3 Einführungsgesetz zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch (EGZGB), Art. 19d Abs. 3 <i>Antrag der Le Centre-Fraktion, durch Laurence Rausis</i> ³ Vor der Ernennung verlangt sie die Vorlage eines aktuellen Betreibungsregister- und Strafregisterauszeuges sowie eines aktuellen Sonderprivatauszuges aus dem Strafregister. ~~Mit Ausnahme der Einholung des Sonderprivatauszuges aus dem Strafregister wird~~ Dieser Vorgang <u>wird erneuert, alle 2 Jahre oder</u> wenn es die Schutzbehörde für notwendig erachtet ~~erneuert~~. Beschluss der Kommission: abgelehnt

4 Loi d'application du code civil suisse (LACC), art. 19e al. 1 <i>Proposition du groupe Le Centre, par Laurence Rausis</i> ¹ Les tuteurs et les curateurs privés, hormis ceux nommés pour leurs compétences particulières et ceux assumant un mandat en faveur de proches, devront <u>suivre être inscrits</u> à une formation en matière de protection de l'enfant et de l'adulte, dans les <u>12 6</u> mois suivant leur nomination. L'autorité de protection veillera au suivi de cette formation, dont le contenu et les modalités seront définis par voie d'ordonnance. Décision de la commission: acceptée	4 Einführungsgesetz zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch (EGZGB), Art. 19e Abs. 1 <i>Antrag der Le Centre-Fraktion, durch Laurence Rausis</i> ¹ Private Beistände und Vormunde, die nicht aufgrund von besonderen Kompetenzen ernannt wurden und ein Mandat zugunsten von Angehörigen übernommen haben, müssen binnen <u>612</u> Monaten nach ihrer Ernennung <u>zu einer Ausbildung in Kindes- und Erwachsenenschutz angemeldet sein absolvieren</u>. Die Schutzbehörde stellt sicher, dass diese Ausbildung, deren Inhalt und Modalitäten auf dem Verordnungsweg definiert werden, absolviert wird. Beschluss der Kommission: angenommen
5 Loi d'application du code civil suisse (LACC), art. 19e al. 1 <i>Proposition du groupe PLR/FDP, par Géraldine Gianadda</i> ¹ Les tuteurs et les curateurs privés, hormis ceux nommés pour leurs compétences particulières et ceux assumant un mandat en faveur de proches, devront être inscrits à une formation en matière de protection de l'enfant et de l'adulte, dans les 6 mois suivant leur nomination <u>et la terminer dans un délai de 18 mois suivant leur nomination</u>. L'autorité de protection veillera au suivi de cette formation, dont le contenu et les modalités seront définis par voie d'ordonnance. Décision de la commission: refusée	5 Einführungsgesetz zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch (EGZGB), Art. 19e Abs. 1 <i>Antrag der PLR/FDP-Fraktion, durch Géraldine Gianadda</i> ¹ Private Beistände und Vormunde, die nicht aufgrund von besonderen Kompetenzen ernannt wurden und ein Mandat zugunsten von Angehörigen übernommen haben, müssen binnen 6 Monaten nach ihrer Ernennung zu einer Ausbildung in Kindes- und Erwachsenenschutz angemeldet sein <u>und diese innerhalb einer Frist von 18 Monaten nach ihrer Ernennung abschliessen</u>. Die Schutzbehörde stellt sicher, dass diese Ausbildung, deren Inhalt und Modalitäten auf dem Verordnungsweg definiert werden, absolviert wird. Beschluss der Kommission: abgelehnt

6 Loi d'application du code civil suisse (LACC), art. 19e al. 2 <i>Proposition du groupe Le Centre, par Laurence Rausis</i> ² L'autorité de protection s'assure notamment, avant la nomination, que ceux-ci aient produit un extrait récent des poursuites et du casier judiciaire, ainsi qu'un extrait récent spécial du casier judiciaire. ~~A l'exception de la production de l'extrait spécial du casier judiciaire,~~ <u>Cette démarche est renouvelée tous les 2 ans ou</u> lorsque l'autorité de protection l'estime nécessaire. Décision de la commission: refusée	6 Einführungsgesetz zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch (EGZGB), Art. 19e Abs. 2 <i>Antrag der Le Centre-Fraktion, durch Laurence Rausis</i> ² Vor der Ernennung des privaten Beistandes oder Vormundes verlangt die Schutzbehörde insbesondere die Vorlage eines aktuellen Betreibungsregister- und Strafregistrauszuges sowie eines aktuellen Sonderprivatauszuges aus dem Strafregister. ~~Mit Ausnahme der Einholung des Sonderprivatauszuges aus dem Strafregister wird~~ <u>dieser Vorgang wird erneuert, alle 2 Jahre oder</u> wenn es die Schutzbehörde für notwendig erachtet ~~erneuert~~. Beschluss der Kommission: abgelehnt
7 Loi d'application du code civil suisse (LACC), art. 31 al. 4 <i>Proposition du groupe SVPO, par Romano Amacker</i> a) ~~Abrogé le curateur perçoit, en sus du remboursement de ses frais, une indemnité correspondant au 80 pour cent de la rémunération ordinaire;~~ Décision de la commission: refusée	7 Einführungsgesetz zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch (EGZGB), Art. 31 Abs. 4 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Romano Amacker</i> a) ~~Aufgehoben~~ <u>erhält der Beistand zusätzlich zum Spesenersatz 80 Prozent der regulären Entschädigung;</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
8 Loi d'application du code civil suisse (LACC), art. 31 al. 4 <i>Proposition du groupe UDC, par Claudia Bonvin</i> b) Les coûts du mandat sont à la charge <u>du canton de la commune de domicile de la personne concernée. Cette dernière</u> La <u>personne concernée</u> est tenue de rembourser l'avance effectuée par <u>le canton la commune</u> dès son retour à meilleure fortune. Décision de la commission: refusée	8 Einführungsgesetz zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch (EGZGB), Art. 31 Abs. 4 <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Claudia Bonvin</i> b) <u>übernimmt der Kanton Wohnsitzgemeinde der betroffenen Person</u> die Kosten für die Mandatsführung. ~~Diese~~ <u>Die betroffene Person</u> ist verpflichtet, den vom Kanton ~~der Gemeinde~~ geleisteten Vorschuss zurückzuzahlen, sobald sie zu neuem Vermögen kommt. Beschluss der Kommission: abgelehnt

9 Loi d'application du code civil suisse (LACC), art. 31 al. 4bis <i>Proposition du groupe Die Mitte Oberwallis, par Bernd Kalbermatten</i> 4bis En dérogation à l'alinéa 4 lettre b, lorsque le mandat concerne une personne relevant du domaine de l'asile et percevant des prestations d'aide sociale du service cantonal en charge de l'action sociale, les coûts du mandat sont couverts par ce service. Cette dérogation ~~ne s'applique pas aussi~~ aux personnes prises en charge par un organisme délégué. Décision de la commission: retirée au profit de la proposition de la commission	9 Einführungsgesetz zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch (EGZGB), Art. 31 Abs. 4bis <i>Antrag der Die Mitte Oberwallis-Fraktion, durch Bernd Kalbermatten</i> 4bis In Abweichung von Absatz 4 Buchstabe b werden die Kosten des Mandats von der kantonalen Dienststelle für Sozialwesen übernommen, wenn das Mandat eine Person betrifft, die dem Asylbereich untersteht und Sozialhilfeleistungen dieser Dienststelle bezieht. Diese Ausnahmeregelung gilt ~~nicht auch~~ für Personen, die von einer beauftragten Stelle betreut werden. Beschluss der Kommission: zurückgezogen zugunsten des Antrags der Kommission
10 Loi d'application du code civil suisse (LACC), art. 31 al. 4bis <i>Proposition du groupe SVPO, par Romano Amacker</i> 4bis En dérogation à l'alinéa 4 lettre b, lorsque le mandat concerne une personne ~~relevant du domaine de l'asile et percevant des prestations d'aide sociale du service cantonal en charge de l'action sociale~~ <u>qui dispose d'un permis N (requérants d'asile), d'un permis F (étrangers admis provisoirement) ou d'un permis S (personnes à protéger)</u>, les coûts du mandat sont couverts par ~~eele~~ <u>le service cantonal chargé de l'action sociale</u>. Cette dérogation ~~ne s'applique pas aux personnes prises en charge par un organisme délégué~~. Décision de la commission: retirée au profit de la proposition de la commission	10 Einführungsgesetz zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch (EGZGB), Art. 31 Abs. 4bis <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Romano Amacker</i> 4bis In Abweichung von Absatz 4 Buchstabe b werden die Kosten des Mandats von der kantonalen Dienststelle für Sozialwesen übernommen, wenn das Mandat eine Person betrifft, die ~~dem Asylbereich untersteht und Sozialhilfeleistungen dieser Dienststelle bezieht. Diese Ausnahmeregelung gilt nicht für Personen, die von einer beauftragten Stelle betreut werden.~~ <u>über einen Ausweis N (Asylsuchende), einen Ausweis F (vorläufig aufgenommene Ausländer) oder einen Ausweis S (schutzbedürftige Personen) verfügt.</u> Beschluss der Kommission: zurückgezogen zugunsten des Antrags der Kommission

10.1 Loi d'application du code civil suisse (LACC), art. 31 al. 4bis <i>Proposition de la Commission</i> 4bis En dérogation à l'alinéa 4 lettre b, lorsque le mandat concerne une personne relevant du domaine de l'asile, <u>à savoir les personnes disposant d'un permis N (requérants d'asile), d'un permis F (étranger admis provisoirement) ou d'un permis S (personnes à protéger)</u> et percevant des prestations d'aide sociale du service cantonal en charge de l'action sociale, les coûts du mandat sont couverts par ce service. ~~Cette dérogation ne s'applique pas aux personnes prises en charge par un organisme délégué.~~ Décision de la commission: acceptée	10.1 Einführungsgesetz zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch (EGZGB), Art. 31 Abs. 4bis <i>Antrag der Kommission</i> 4bis In Abweichung von Absatz 4 Buchstabe b werden die Kosten des Mandats von der kantonalen Dienststelle für Sozialwesen übernommen, wenn das Mandat eine Person <u>mit einem Ausweis N (Asylsuchende), einem Ausweis F (vorläufig aufgenommene Ausländer) oder einem Ausweis S (Schutzbedürftige)</u> betrifft, die dem Asylbereich untersteht und Sozialhilfeleistungen dieser Dienststelle bezieht. ~~Diese Ausnahmeregelung gilt nicht für Personen, die von einer beauftragten Stelle betreut werden.~~ Beschluss der Kommission: angenommen
11 Loi d'application du code civil suisse (LACC), art. 31 al. 4bis <i>Proposition du groupe UDC, par Claudia Bonvin</i> Supprimer l'alinéa 4bis Décision de la commission: retirée au profit de la proposition de la commission	11 Einführungsgesetz zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch (EGZGB), Art. 31 Abs. 4bis <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Claudia Bonvin</i> Absatz 4bis Streichen Beschluss der Kommission: zurückgezogen zugunsten des Antrags der Kommission
12 Loi d'application du code civil suisse (LACC), art. 113 al. 1 <i>Proposition du groupe PLR/FDP, par Géraldine Gianadda</i> ¹ En cas de troubles psychiques ou de péril en la demeure, sont habilités à ~~effectuer~~ <u>décider d'un placement</u> à des fins d'assistance (PAFA) pour une durée indéterminée qui ne peut toutefois dépasser six semaines (art. 429 al. 1 CC) les médecins suivants autorisés à pratiquer en Valais: Décision de la commission: refusée au profit de la proposition de la commission	12 Einführungsgesetz zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch (EGZGB), Art. 113 Abs. 1 <i>Antrag der PLR/FDP-Fraktion, durch Géraldine Gianadda</i> ¹ Wenn eine Person an einer psychischen Störung leidet und Gefahr im Verzug ist, sind die folgenden im Wallis zugelassenen Ärzte ermächtigt, eine fürsorgliche Unterbringung (FU) ~~anzuordnen zu beschliessen~~. Diese kann auf unbestimmte Zeit erfolgen, sie darf jedoch sechs Wochen nicht überschreiten (Art. 429 Abs. 1 ZGB): Beschluss der Kommission: abgelehnt zugunsten des Antrags der Kommission

12.1 Loi d'application du code civil suisse (LACC), art. 113 al. 1 <u>Proposition de la Commission</u> ¹ En cas de troubles psychiques ou de péril en la demeure, sont habilités à ~~effectuer~~ <u>ordonner</u> un placement à des fins d'assistance (PAFA) pour une durée indéterminée qui ne peut toutefois dépasser six semaines (art. 429 al. 1 CC) les médecins suivants autorisés à pratiquer en Valais: Décision de la commission: acceptée	12.1 Einführungsgesetz zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch (EGZGB), Art. 113 Abs. 1 <u>Antrag der Kommission</u> <i>Keine Änderung auf Deutsch.</i> Beschluss der Kommission: angenommen
13 Loi d'application du code civil suisse (LACC), art. 113 (nouveau) <u>Proposition du groupe PLR/FDP, par Géraldine Gianadda</u> ^{1ter} En cas de situation exceptionnelle, les médecins désignés par la loi peuvent ordonner le transfert des patients par les services sanitaires vers un centre médicalisé, en collaboration au besoin avec la police, afin d'évaluer la situation et l'indication au PAFA. Décision de la commission: acceptée	13 Einführungsgesetz zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch (EGZGB), Art. 113 (neu) <u>Antrag der PLR/FDP-Fraktion, durch Géraldine Gianadda</u> ^{1ter} In Ausnahmesituationen können die im Gesetz aufgeführten Ärzte die Überweisung der Patienten durch die Gesundheitsdienste an ein medizinisches Zentrum anordnen, bei Bedarf in Zusammenarbeit mit der Polizei, um die Situation und die Angemessenheit einer FU zu beurteilen. Beschluss der Kommission: angenommen
14 Loi d'application du code civil suisse (LACC), art. 116c al. 1 <u>Proposition du groupe Le Centre, par Laurence Rausis</u> ¹ Les tribunaux, les autorités de poursuite pénale, les services administratifs cantonaux et communaux, les établissements publics et privés, les personnes actives dans le domaine médical aux conditions des articles 314e alinéa 3 CC et 448 alinéa 2 CC ou social, les autorités scolaires ainsi que les collaborateurs des institutions privées et semi-privées s'occupant d'enfants sont tenus de fournir gratuitement à l'autorité de protection, sur demande, les documents et informations nécessaires, ~~à moins que des intérêts dignes de protection ne s'y opposent.~~ Décision de la commission: refusée	14 Einführungsgesetz zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch (EGZGB), Art. 116c Abs. 1 <u>Antrag der Le Centre-Fraktion, durch Laurence Rausis</u> ¹ Die Gerichte, die Strafverfolgungsbehörden, die kantonalen und kommunalen Verwaltungsbehörden, die öffentlichen und privaten Anstalten, die Personen, die im medizinischen gemäss den in den Artikeln 314e Absatz 3 und 448 Absatz 2 ZGB genannten Bedingungen oder sozialen Bereich tätig sind, die Schulbehörden sowie die Mitarbeiter privater und halbprivater Einrichtungen, die sich um Kinder kümmern, sind verpflichtet, der Schutzbehörde auf Anfrage die erforderlichen Dokumente und Informationen kostenlos zur Verfügung zu stellen ~~soweit nicht schutzwürdige Interessen entgegenstehen.~~ Beschluss der Kommission: abgelehnt

Message

accompagnant le projet de loi modifiant la loi fixant le tarif des frais et dépens devant les autorités judiciaires ou administratives

Le Conseil d'Etat du Canton du Valais

au

Grand Conseil

Madame la Présidente du Grand Conseil,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Nous avons l'honneur de vous soumettre pour approbation, avec le présent message, le projet de loi modifiant la loi fixant le tarif des frais et dépens devant les autorités judiciaires ou administratives.

1. Nécessité législative

Le présent projet donne suite à la motion du 14 décembre 2023 « *Pour une adaptation des tarifs en procédure administrative* » (2023.12.457) des députés Damien Revaz, PLR/FDP et Aron Pfammatter, Die Mitte Oberwallis. Le Grand Conseil a accepté cette intervention le 8 mai 2025 et l'a transmise au Conseil d'Etat, pour exécution.

Le but de cette motion est de réviser, la loi du 11 février 2009 fixant le tarif des frais et dépens devant les autorités judiciaires ou administratives (LTar ; RS/VS 173.8) s'agissant des procédures de recours, afin :

- a) d'adapter les frais de justice et les dépens en procédure administrative à l'enjeu des procédures ;
- b) de fixer les frais et dépens en fonction du coût de construction du projet litigieux, dans les procédures concernant une autorisation de construire ;
- c) de fixer les frais et dépens en fonction de la valeur du marché, dans les procédures de marchés publics.

2. Généralités

En préambule, il y a lieu de rappeler dans une première partie les définitions des principaux termes en matière de frais et dépens, dans les causes de droit public et dans une seconde partie de développer les conséquences de l'augmentation des émoluments et des dépens.

2.1 Définitions

2.1.1 Les frais

Les frais sont les montants prélevés par l'autorité saisie de la cause pour l'administration de la justice ou la prise de décisions administratives. Ils comprennent les débours de l'autorité et l'émolument de justice (art. 3 al. 1 LTar).

a) Les débours de l'autorité

Les débours de l'autorité concernent les honoraires des experts, interprètes et traducteurs, les indemnités de déplacement et de présence et les autres dépenses nécessitées par la procédure engagée (art. 3 al. 2 LTar).

b) L'émolument de justice

L'émolument de justice (ci-après : émolument) est la taxe perçue en contrepartie de l'intervention de l'autorité saisie de la cause couvrant en outre, forfaitairement, les frais de chancellerie et autres frais analogues (art. 3 al. 3 LTar). Le montant de l'émolument oscille entre un minimum et un maximum fixés dans la loi (art. 13 al. 2 LTar). C'est l'autorité saisie de la cause qui détermine le montant exact de l'émolument, selon la valeur litigieuse de l'affaire, l'ampleur et la difficulté de la cause, la façon de procéder des parties, ainsi que leur situation financière (art. 13 al. 1 LTar).

Selon le principe de la couverture des frais, le montant de l'émolument ne peut pas être supérieur aux dépenses de la collectivité pour l'activité en cause (art. 13 al. 2 LTar). En effet, le produit global des contributions ne doit pas dépasser, ou seulement de très peu, l'ensemble des coûts engendrés par la branche ou subdivision concernée de l'administration, y compris, dans une mesure appropriée, les provisions (ATF 143 I 227 consid. 4.2.2).

Aussi, selon le principe de l'équivalence des prestations, le montant de l'émolument doit être en adéquation avec la valeur objective de la prestation (art. 13 al. 2 LTar). Il s'agit de l'expression du principe de la proportionnalité en matière de contributions publiques (art. 5 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999 [Cst ; RS 101]). Ainsi, le montant de la contribution exigée d'une personne déterminée doit être en rapport avec la valeur objective de la prestation qui lui est fournie (ATF 143 I 227 consid. 4.2.2).

2.1.2 Les dépens

Les dépens couvrent, en principe, les frais indispensables occasionnés par le litige. Ils comprennent l'indemnité à la partie pouvant y prétendre et ses frais de conseil juridique (art. 4 LTar).

a) L'indemnité allouée à la partie pouvant y prétendre

Elle compte le remboursement de ses débours (notamment de voyage, de port, de copies, etc.) et, lorsque des circonstances particulières le justifient, un dédommagement pour la perte de temps ou de gain (art. 4 al. 2 LTar).

b) Les honoraires du conseil juridique

L'autorité saisie de la cause fixe un montant pour le remboursement des honoraires du conseil juridique de la partie pouvant y prétendre. Ce montant ne lie pas le conseil juridique et son client, dans leurs relations internes (art. 4 al. 1 LTar).

Le montant des honoraires est fixé entre un minimum et un maximum prévus par la loi. Le montant exact des honoraires remboursés est fixé par l'autorité saisie, selon la nature et l'importance de la cause, ses difficultés, l'ampleur du travail, le temps utilement consacré par le conseil juridique et la situation financière de la partie (art. 27 al. 1 LTar). Les honoraires sont, en général, proportionnels à la valeur litigieuse (art. 27 al. 2 LTar).

Dans les causes qui ont nécessité un travail particulier, notamment lorsque le mandat a dû être exécuté en partie en dehors des heures de travail, que les moyens de preuve ont été longs et difficiles à réunir ou coordonner, que le dossier de la procédure probatoire a pris une ampleur considérable, que les questions de fait ou de droit ont été spécialement compliquées, que le conseil juridique représente plusieurs parties ou que son client est opposé à plusieurs parties, l'autorité peut accorder des honoraires d'un montant supérieur à celui prévu par le tarif (art. 29 al. 1 LTar).

Lorsqu'il y a une disproportion manifeste entre la valeur litigieuse et l'intérêt des parties au procès ou entre la rémunération due d'après le tarif et le travail effectif du conseil juridique, l'autorité peut ramener les honoraires au-dessous du minimum prévu (art. 29 al. 2 LTar).

En cas de désistement, de retrait du recours, de jugement par défaut, de transaction, d'irrecevabilité et, d'une manière générale, lorsque la cause ne se termine pas par un jugement au fond, les honoraires peuvent être réduits en conséquence (art. 29 al. 3 LTar).

2.2 Conséquences de l'augmentation des émoluments et des dépens

2.2.1 Respect des principes de l'équivalence et de la couverture des frais

Comme évoqué supra, selon le principe de la couverture des frais, le montant de l'émolument ne peut pas être supérieur aux dépenses de la collectivité pour l'activité en cause et selon le principe de l'équivalence des prestations, le montant de l'émolument doit être en adéquation avec la valeur objective de la prestation.

2.2.2 Impact sur l'accessibilité de la justice

L'augmentation ne peut pas être trop importante, sous peine de mettre en péril l'accès au juge, garanti par l'article 29a Cst. En effet, des frais et dépens trop élevés pourraient engendrer un effet prohibitif pour le justiciable de bonne foi, notamment, les petites et moyennes entreprises (PME) ou les acteurs économiques disposant de ressources limitées. Ceux-ci pourraient être découragés d'introduire un recours en raison de la charge financière initiale, même si leurs arguments sont fondés. Cette situation est susceptible de créer une inégalité de traitement entre les acteurs économiques.

2.2.3 Risque de limitation de la concurrence

En réduisant la possibilité pour certaines entreprises d'engager une procédure de recours, une telle augmentation pourrait indirectement restreindre la concurrence dans le domaine des marchés publics. Des adjudications contestées uniquement par des acteurs disposant de moyens financiers conséquents pourraient conduire à un déséquilibre dans la participation au marché et affaiblir la diversité de l'offre.

2.2.4 Effet dissuasif sur les recours abusifs

A l'inverse, le relèvement du montant des avances peut avoir un effet positif en réduisant le nombre de recours manifestement infondés ou dilatoires.

Les parties devront mieux évaluer la solidité de leurs arguments avant de saisir le Tribunal cantonal, ce qui pourrait contribuer à le désengorger et à concentrer les ressources sur les litiges véritablement substantiels.

2.2.5 Conséquences financières pour les parties

En cas de rejet d'un recours, le montant plus élevé des avances, combiné aux dépens potentiellement accrus, peuvent engendrer des charges financières significatives pour le recourant. Cette situation pourrait aggraver le risque économique pour les entreprises et influencer leur stratégie procédurale en amont.

2.2.6 Considérations institutionnelles et de confiance

Si l'augmentation des avances est perçue comme disproportionnée, elle peut susciter un sentiment de restriction de l'accès à la justice et nuire à la confiance des acteurs économiques dans l'équité du système de marchés publics. À l'inverse, si elle est justifiée par des coûts réels et accompagnée de mesures d'équité (par exemple des possibilités de réduction ou d'exonération dans certaines situations), elle peut être perçue comme un moyen légitime d'assurer une procédure efficace et responsable.

3. Contenu du projet

Comme précédemment indiqué, les motionnaires demandent de réviser la LTar, s'agissant des procédures de recours, afin :

- a) d'adapter les frais de justice et les dépens en procédure administrative à l'enjeu des procédures ;
- b) de fixer les frais et dépens en fonction du coût de construction du projet litigieux, dans les procédures concernant une autorisation de construire ;
- c) de fixer les frais et dépens en fonction de la valeur du marché, dans les procédures de marchés publics.

Les motionnaires demandent que l'enjeu de la procédure soit pris en considération comme seul critère (que ce soit en procédure administrative, en procédure concernant une autorisation de construire [en fonction du coût de construction du projet litigieux] et dans les procédures de marchés publics [en fonction de la valeur du marché]). Cependant, il ne saurait devenir l'unique critère déterminant ou systématique pour la fixation des émoluments. En effet, l'importance économique ou juridique d'une affaire n'est pas nécessairement corrélée à la charge de travail de l'autorité de recours : une affaire à enjeu élevé peut être juridiquement simple et rapidement traitée ; inversement, une affaire à enjeu limité peut se révéler complexe et exiger un investissement important en temps et en ressources.

Néanmoins, dans le prolongement du point 2 développé supra, le Conseil d'Etat propose de maintenir les principes généraux ancrés dans la LTar, selon lesquels l'émolument et les honoraires du conseil juridique sont fixés entre un minimum et un maximum définis dans la loi et que le montant exact de l'émolument ou des honoraires est, quant à lui, déterminé par l'autorité saisie de la cause, au regard des spécificités du dossier concerné.

Par ailleurs, l'émolument constitue une contribution causale. Il s'agit ainsi de la contrepartie pour une prestation ou un avantage accordé par une autorité (ATF 135 I 130 consid. 2). Dans ce sens, l'émolument doit obéir au principe d'équivalence selon lequel le montant de la contribution doit être en rapport avec la valeur objective de la prestation fournie par l'autorité. Il s'agit de l'expression, en matière de contributions publiques, du principe de proportionnalité (art. 5 Cst).

Ainsi, de par la conformité au principe constitutionnel susmentionné, le Conseil d'Etat propose de maintenir le système actuel, c'est-à-dire un émolument fixé selon la valeur litigieuse de l'affaire, l'ampleur et la difficulté de la cause, la façon de procéder des parties, ainsi que de leur situation financière (art. 13 al. 1 LTar).

En ce qui concerne les honoraires du conseil juridique, ils sont définis selon la nature et l'importance de la cause, ses difficultés, l'ampleur du travail, le temps utilement consacré par le conseil juridique et la situation financière de la partie (art. 27 al. 1 LTar).

Ce procédé pour déterminer le montant de l'émolument et les honoraires du conseil juridique est largement appliqué en Suisse, que ce soit à l'échelon cantonal ou sur le plan fédéral.

A titre d'exemple, le Tribunal fédéral, à l'instar des autorités valaisannes, détermine le tarif de l'émolument « [...] *en fonction de la valeur litigieuse, de l'ampleur et de la difficulté de la cause, de la façon de procéder des parties et de leur situation financière.* », tout en observant un minimum et un maximum fixés par la loi (art. 65 de la loi du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral [LTF ; RS 173.110]). Il en va de même du Tribunal administratif fédéral (art. 2 al. 1 du règlement du 21 février 2008 concernant les frais, dépens et indemnités fixés par le Tribunal administratif fédéral [FITAF ; RS 173.320.2]). En ce qui concerne les dépens pour les causes pécuniaires, ils sont fixés par le Tribunal fédéral de manière proportionnelle à la valeur litigieuse et d'après l'importance de la cause, ses difficultés, l'ampleur du travail et le temps employé par l'avocat, dans les limites des fourchettes en vigueur (art. 3 du règlement du 31 mars 2006 sur les dépens alloués à la partie adverse et sur l'indemnité pour la représentation d'office dans les causes portées devant le Tribunal fédéral [RS 173.110.210.3]).

3.1 Augmentation du tarif des émoluments en matière de droit public (let. a de la motion)

Les motionnaires demandent, en matière de droit public, une adaptation même modeste des frais et dépens mis à la charge de la partie qui succombe, afin de freiner les ardeurs procédurales de certains justiciables.

Une augmentation des émoluments dans les procédures administratives, sans changer les principes généraux de la LTar, est possible.

La présente révision propose ainsi une augmentation des fourchettes en vigueur pour fixer le montant forfaitaire de l'émolument, en matière de droit public.

Ces minima et maxima arrêtés dans la loi sont restés inchangés depuis l'adoption de la LTar, le 11 février 2009. Aussi, au regard de l'émolument prélevés dans les autres cantons, une augmentation semble justifiée.

De plus, cette augmentation s'inscrit parfaitement dans la tendance actuelle, puisque divers objets ont été déposés récemment, tant sur le plan fédéral que dans d'autres cantons, en vue d'une augmentation de l'émolument.

En ce qui concerne l'étendue de l'augmentation, elle s'élève à environ 10%.

Une part de cette augmentation, 7%, reflète l'adaptation de l'émolument et des honoraires à l'évolution de l'indice suisse des prix à la consommation, depuis l'entrée en vigueur de la LTar. Les 3% restants, quant à eux, constituent l'augmentation au sens strict.

Cette augmentation de 10% est une indication approximative, puisque les montants sont arrondis.

En matière de droit public, le Conseil d'Etat prélève, à ce jour, un émolument dont le montant se situe entre 90 à 1'800 francs en ce qui concerne les affaires non pécuniaires et entre 90 à 5'400 francs dans les affaires pécuniaires (art. 23 al. 1 let. c et al. 2 LTar). Quant au Tribunal cantonal, il fixe un émolument entre 280 et 5'000 francs (art. 25 al. 1 LTar).

Les montants susmentionnés peuvent être quintuplés lorsque des circonstances particulières le justifient (cf. art. 13 al. 3 LTar).

Selon la présente révision, l'émolument prélevé par le Conseil d'Etat dans les affaires non pécuniaires est augmenté pour s'élever à un montant entre 100 à 2'000 francs et entre 100 à 6'000 francs dans les affaires pécuniaires (art. 23 al. 1 let. c et al. 2 nLTar). En ce qui concerne le Tribunal cantonal, le montant de l'émolument est fixé entre 300 à 5'500 francs (art. 25 al. 1 nLTar).

Il s'agit d'une augmentation modérée, mais qui s'inscrit parfaitement dans les tarifs en vigueur dans les autres cantons et qui respecte les principes de l'équivalence des prestations et de la couverture des frais. Plus particulièrement, les nouvelles fourchettes se situent entre le tarif en vigueur dans les cantons de Vaud et de Berne. Elle correspond à la volonté des motionnaires qui demandent une augmentation même modeste.

3.2 Augmentation du tarif des émoluments dans les procédures de recours concernant une autorisation de construire (let. b de la motion)

Il y a lieu tout d'abord de relever que le coût de construction ne constitue pas un indicateur pertinent de la charge de travail de l'autorité de recours. Un projet de grande ampleur peut soulever des questions juridiques simples et standardisées, tandis qu'un projet modeste peut donner lieu à des problématiques complexes nécessitant un examen approfondi.

Ensuite, fixer un émolument en fonction du coût de construction du projet litigieux ne permettrait pas d'obéir au principe d'équivalence, puisque le montant de l'émolument ne serait pas forcément en rapport avec la valeur objective de la prestation fournie par l'autorité de recours. Par exemple, il serait disproportionné de prendre en considération le coût de construction d'un immeuble estimé à 4 millions et demander un émolument y relatif, alors que l'objet du litige pourrait concerner le dimensionnement d'une place de parc portant sur une valeur bien moindre que la valeur globale du coût de construction.

Enfin, une tarification indexée sur le coût de construction introduirait une complexité accrue dans la fixation des émoluments, nécessitant des estimations parfois contestées par les parties du coût du projet, au détriment de la sécurité juridique, de la rapidité de la procédure et de la prévisibilité des coûts pour les justiciables.

Une augmentation des émoluments et dépens dans les procédures de recours en matière de construction, sans changer les principes généraux de la LTar, reste néanmoins possible. Cette augmentation est proposée par le Conseil d'Etat aux points 3.1 et 3.4.

3.3. Augmentation de l'émolument en matière de marchés publics (let. c de la motion)

Une augmentation des émoluments et dépens dans le domaine des marchés publics, sans changer les principes généraux de la LTar, est possible.

L'émolument maximum prélevé lors d'un recours dans le domaine des marchés publics est insuffisamment élevé, vu les enjeux et la complexité de la matière, même après l'augmentation commentée ci-devant (point 3.1).

Afin de mieux tenir compte des montants concernés et de l'importance du travail de la justice, il est plus pertinent d'établir des fourchettes propres aux marchés publics, plutôt que d'appliquer les fourchettes « *générales* » en matière de droit public.

Les cantons du Jura et de Vaud ont d'ores et déjà un article dans leur législation consacré spécifiquement à l'émolument en matière de marchés publics, dont les montants sont plus élevés que dans les autres affaires en matière de droit publics (art. 19 du décret du 24 mars 2010 fixant les émoluments judiciaires ; [RSJU 176.511] et art. 3 du tarif du 28 avril 2015 des frais judiciaires et des dépens en matière administrative [TFJDA ; BLV 173.36.5.1]).

En Valais, l'autorité compétente pour connaître des recours en matière de marchés publics est le Tribunal cantonal, en tant qu'instance cantonale unique (art. 52 al. 1 de l'accord intercantonal du 15 novembre 2019 sur les marchés publics [AIMP ; RS/VS 726. 1-1] et art. 18 de la loi du 15 mars 2023 concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal du 15 novembre 2019 sur les marchés publics [LcAIMP ; RS/VS 726.1]).

Le Conseil d'Etat propose une nouvelle disposition selon laquelle le Tribunal cantonal prélève, lors d'un recours en matière de marchés publics, un émolument fixé selon les fourchettes du tableau ci-dessous (art. 25a nLTar). Il s'agit des mêmes montants que ceux en vigueur dans le canton de Vaud (art. 3 al. 1 TFJDA).

<i>Pour une valeur litigieuse</i>	<i>L'émolument est fixé dans les limites</i>
jusqu'à 250'000 francs	de 1'500 à 2'500 francs
de 250'001 à 500'000 francs	de 2'500 à 5'000 francs
de 500'001 à 1'000'000 francs	de 5'000 à 10'000 francs
de 1'000'001 à 10'000'000 francs	de 10'000 à 15'000 francs
de 10'000'001 à 30'000'000 francs	de 15'000 à 20'000 francs
au-dessus de 30'000'000 francs	de 20'000 à 30'000 francs

Dans l'éventualité d'un litige non pécuniaire, par exemple en cas de recours concernant une demande de récusation, le Tribunal cantonal prélève, selon la nouvelle disposition, un émolument allant de 1'500 à 15'000 francs (art. 25 al. 2 nLTar), ce qui correspond également au barème vaudois (art. 3 al. 2 TFJDA).

Conformément aux dispositions générales de la LTar, les montants figurant dans les différents barèmes peuvent être quintuplés lorsque des circonstances particulières le justifient (art. 13 al. 3 LTar).

3.4 Augmentation des dépens en matière de droit public (y compris pour les procédures de recours concernant une autorisation de construire et les procédures de recours dans le domaine des marchés publics)

La présente révision propose une augmentation des fourchettes en vigueur pour fixer le montant forfaitaire des honoraires des conseils juridiques, en matière de droit public. Ces minima et maxima arrêtés dans la loi sont en effet restés inchangés depuis l'adoption de la LTar, le 11 février 2009.

Aussi, au regard des honoraires des conseils juridiques prélevés dans les autres cantons, une augmentation semble justifiée.

Les honoraires du conseil juridique lors d'un recours contre une décision de l'administration sont fixés actuellement entre 550 et 8'800 francs (art. 37 al. 2 LTar). En ce qui concerne la procédure de recours auprès du Tribunal cantonal, les honoraires sont fixés entre 1'100 et 11'000 francs (art. 39 LTar).

Dans des cas spéciaux, l'autorité peut réduire ou augmenter ces fourchettes (voir point 2.1.2 lettre b et art. 29 LTar).

Selon les nouvelles dispositions, les honoraires du conseil juridique, en ce qui concerne le recours contre une décision de l'administration, sont fixés entre 600 et 9'700 francs (art. 37 al. 2 nLTar) et pour la procédure de recours auprès du Tribunal cantonal entre 1'200 et 12'000 francs (art. 39 nLTar).

Ces nouveaux montants pourront également être réduits ou augmentés par l'autorité, dans des cas spéciaux (voir point 2.1.2 lettre b et art. 29 LTar).

4. Consultation

Une consultation technique a eu lieu du 25 novembre 2025 au 23 décembre 2025 auprès du Tribunal cantonal, de l'Ordre des avocats valaisans (ci-après : OAVS), de la commission d'estimation en matière d'expropriation, de la Chancellerie d'Etat, du service des affaires intérieures et communales (SAIC) ainsi que de l'autorité cantonale de surveillance des avocats. D'une manière générale, le projet a été bien accueilli par les participants à la consultation.

Le Tribunal cantonal, l'OAVS, la Chancellerie d'Etat, le SAIC ainsi que l'autorité de surveillance n'ont pas formulé de proposition de modification.

En ce qui concerne la commission d'estimation en matière d'expropriation (ci-après : la commission), elle relève ce qui suit : *« une révision à la hausse de l'émolument est saluée par le Collège d'experts. Il se pose toutefois la question de savoir si la modification apportée ne serait pas trop modeste au regard des enjeux financiers et de la complexité de certaines procédures traitées par les Commission d'estimation. »*. La commission avance que ces procédures d'estimation engendrent un travail conséquent que l'émolument, même maximum, ne permet pas de couvrir. Le Conseil d'Etat rappelle que le rôle de l'émolument n'est pas de couvrir l'entier des frais de la procédure, mais bien plus de contribuer aux frais de fonctionnement. Aussi, il sied de relever que la hauteur de l'émolument cité par la commission dans sa prise de position peut encore être quintuplé lorsque des circonstances particulières le justifient, par exemple, dans le cas d'une procédure spécialement complexe (art. 13 al. 3 LTar, voir aussi point 3.3.1 § 2). C'est dire que selon le droit en vigueur, le montant maximum de l'émolument que peut prélever la commission s'élève non pas à 5'400 francs, mais à 27'000 francs. Selon la révision proposée, le montant maximum de l'émolument sera de 30'000 francs.

Au regard du tarif appliqué dans les autres cantons romands, une augmentation plus importante que celle prévue par le projet mis en consultation ne se justifie pas, en ce qui concerne les décisions de la commission. Ainsi, le Conseil d'Etat propose de maintenir les 10% (environ) d'augmentation.

5. Commentaire article par article

Article 23 alinéa 1 LTar

L'émolument prélevé par le Conseil d'Etat en matière de droit public, dans les affaires non pécuniaires, est augmenté. Selon le droit en vigueur, il se situe entre 90 et 1'800 francs et selon la disposition révisée, entre 100 et 2'000 francs.

Dans les affaires pécuniaires, le montant de cette fourchette peut tripler, soit s'élever jusqu'à 6'000 francs. Avant l'augmentation, le montant maximal était de 5'400 francs (le triple de 1'800 francs, art. 23 al. 2 LTar).

Article 25 alinéa 1 LTar

Dans les procédures de recours de droit administratif, la fourchette de l'émolument perçu par le Tribunal cantonal de 280 et 5'000 francs est augmentée de 300 à 5'500 francs.

Article 25a (nouveau)

Cette nouvelle disposition est consacrée spécifiquement aux marchés publics. De par la complexité et l'ampleur des causes, il est pertinent d'établir un barème spécifique aux marchés publics, en ce qui concerne les émoluments prélevés en matière de recours.

Le barème proposé est celui en vigueur dans le canton de Vaud.

Article 37 alinéa 2 LTar

En matière de recours contre une décision de l'administration, les honoraires du conseil juridique sont augmentés pour s'élever à un montant oscillant entre 600 et 9'700 francs (art. 37 al. 2 nLTar) alors qu'à ce jour, ils sont fixés entre 550 à 8'800 francs.

Article 39 alinéa 1 LTar

En ce qui concerne la procédure de recours auprès du Tribunal cantonal, les honoraires sont augmentés pour s'élever à un montant qui se situe entre 1'200 et 12'000 francs. Selon le droit en vigueur, le montant oscille entre 1'100 et 11'000 francs (art. 39 LTar).

6. Incidences financières pour le canton

La présente révision pourrait engendrer une rentrée supplémentaire pour les autorités cantonales et le Tribunal cantonal et la commission, dont le montant exact variera selon le nombre d'affaires et leur contenu.

7. Impacts en termes de durabilité (économique, environnementale et sociale)

Après un examen à l'aide de l'outil « *Boussole 21* », le Conseil d'Etat conclut que le présent projet ne présente aucun impact significatif sur la durabilité.

8. Conclusion

Vu le développement qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente du Grand Conseil, Mesdames et Messieurs les Députés, d'accepter le projet de loi modifiant la loi fixant le tarif des frais et dépens devant les autorités judiciaires ou administratives et vous recommandons, avec nous, à la protection divine.

Sion, le 4 mars 2026.

Le président du Conseil d'Etat: **Mathias Reynard**
La chancelière d'Etat: **Monique Albrecht**

Tableau synoptique spécial

Loi fixant le tarif des frais et dépens devant les autorités judiciaires ou administratives, modification

Base	Projet du Conseil d'Etat 04.03.2026	Projet de la commission IF - 25 mars 2026
	Loi fixant le tarif des frais et dépens devant les autorités judiciaires ou administratives (LTar)	
	<i>Le Grand Conseil du canton du Valais</i> vu les articles 31 alinéa 1 lettre a, 38 alinéa 1 et 42 alinéa 1 de la Constitution cantonale; sur la proposition du Conseil d'Etat, <i>ordonne:</i>	
	I.	
	L'acte législatif intitulé Loi fixant le tarif des frais et dépens devant les autorités judiciaires ou administratives (LTar) du 11.02.2009[RS 173.8] (Etat 01.01.2025) est modifié comme suit:	
Art. 23 Procédures devant les autorités administratives ¹ Dans les affaires non pécuniaires, les autorités administratives perçoivent l'émolument suivant: c) Conseil d'Etat, autorité cantonale de surveillance des avocats et commission d'estimation en matière d'expropriation de 90 à 1'800 francs.	Art. 23 al. 1 ¹ Dans les affaires non pécuniaires, les autorités administratives perçoivent l'émolument suivant: c) (modifié) Conseil d'Etat, autorité cantonale de surveillance des avocats et commission d'estimation en matière d'expropriation de ~~90~~ <u>100</u> à 1'800 ~~2'000~~ francs.	
Art. 25 Procédures de recours	Art. 25 al. 1 (modifié)	

Base	Projet du Conseil d'Etat 04.03.2026	Projet de la commission IF - 25 mars 2026
¹ Dans les procédures de recours de droit administratif, il est perçu un émolument de 280 à 5'000 francs.	¹ Dans les procédures de recours de droit administratif, il est perçu un émolument de ~~280~~ <u>300</u> à 5'000 <u>5'500</u> francs.	
	Art. 25a (nouveau) Marchés publics ¹ Dans les procédures de recours en matière de marchés publics, l'émolument est calculé, dans les affaires pécuniaires, d'après le barème suivant: Tableau introduit Tableau 1 ² Dans les affaires non pécuniaires, l'émolument est de 1'500 à 15'000 francs.	Art. 25a Supprimé. ¹ Supprimé. ² Supprimé.
Art. 37 Procédures devant les autorités administratives ² Pour la procédure de recours administratif, les honoraires sont fixés entre 550 et 8'800 francs.	Art. 37 al. 2 (modifié) ² Pour la procédure de recours administratif, les honoraires sont fixés entre ~~550~~<u>600</u> et ~~8'800~~<u>7'00</u> francs.	
Art. 39 Procédures de recours ¹ Pour la procédure de recours de droit administratif, les honoraires sont fixés entre 1'100 et 11'000 francs.	Art. 39 al. 1 (modifié) ¹ Pour la procédure de recours de droit administratif, les honoraires sont fixés entre ~~1'100~~<u>1'200</u> et ~~11'000~~<u>12'000</u> francs.	
	II.	
	<i>Aucune modification d'autres actes.</i>	
	III.	
	<i>Aucune abrogation d'autres actes.</i>	

Base	Projet du Conseil d'Etat 04.03.2026	Projet de la commission IF - 25 mars 2026
	IV.	
	Le présent acte législatif est soumis au référendum facultatif. [Délai pour le dépôt des 3'000 signatures du référendum: ...] Le Conseil d'Etat fixe l'entrée en vigueur.	
	Sion, le -	

Tableau 1

Pour une valeur litigieuse	L'émolument est fixé dans les limites
jusqu'à 250'000 francs	de 1'500 à 2'500 francs
de 250'001 à 500'000 francs	de 2'500 à 5'000 francs
de 500'001 à 1'000'000 francs	de 5'000 à 10'000 francs
de 1'000'001 à 10'000'000 francs	de 10'000 à 15'000 francs
de 10'000'001 à 30'000'000 francs	de 15'000 à 20'000 francs
au-dessus de 30'000'000 francs	de 20'000 à 30'000 francs

Projet de loi modifiant la loi fixant le tarif des frais et dépens devant les autorités judiciaires ou administratives

Rapport de la Commission IF

1. Déroulement des travaux

La Commission des institutions et de la famille (IF) s'est réunie à Sion, dans la salle 2 du Grand Conseil :

Commission IF

Membres	23.03.2026
FLOREY Gilles, Die Mitte Oberwallis, président	☒
AMACKER Romano, SVPO, vice-président	☒
ALBRECHT Natacha, PLR/FDP	BERGUERAND Sébastien
ALPIGER Claudia, PS, Rapporteuse	☒
BONVIN Nicolas, Le Centre	☒
CARRUPT Nicole, PLR/FDP	☒
FAUCHÈRE Cyrille, UDC	BONVIN Claudia
FOURNIER Benoît, Le Centre	☒
PELLOUCHOUD Kevin, UDC	☒
PRAZ Elodie, Les Vert.e.s	☒
RAPIN Aude, PS	REXHEPI Milaim
REVAZ Damien, PLR/FDP	RIME Fabienne
REVAZ MARTIGNONI Stéphanie, Le Centre	REY-BELLET Frédéric

Service parlementaire

PERRUCHOUD Vaïc, Collaborateur scientifique

Département de la sécurité, des institutions et du sport

GANZER Stéphane, Conseiller d'État, Chef du DSIS

HUGUET Sophie, Cheffe du Service juridique de la sécurité et de la justice (SJSJ)

TILLE Marc, Chef de la section légistique du SJSJ

Tous les liens contenus dans ce rapport ont été consultés entre le 24 mars 2026 et le 25 mars 2026. Le Service parlementaire n'a pas d'influence sur les liens externes dont la validité peut évoluer au fil du temps.

2. Entrée en matière

Vu la portée des changements proposés par le projet ainsi que la mise en œuvre partielle de la motion, l'absence de procédure de consultation ouverte (art. 94 [LOCRP](#)) est déplorée par une partie de la commission, qui estime que certains éléments auraient pu être traités en amont.

Le Conseil d'Etat est tenu d'effectuer une procédure de consultation pour les projets législatifs importants. Les débats ayant eu lieu au Grand Conseil, qui a accepté la motion à l'origine du présent projet, le Conseil d'Etat a considéré que les différents groupes d'intérêts avaient déjà pu s'exprimer. Il a ainsi privilégié une consultation technique, notamment pour une plus grande célérité dans la procédure.

Une partie de la commission estime que le présent projet ne va pas assez loin. Le droit pénal devrait également être couvert, ce qui aurait notamment pu ressortir dans le cadre d'une procédure de consultation. L'administration indique s'être concentrée uniquement sur la concrétisation de la motion [2023.12.457](#).

Une partie de la commission craint qu'une augmentation des frais et dépens pourrait faire réfléchir des citoyens ayant des préoccupations légitimes à deux fois avant de déposer recours.

L'augmentation proposée par le projet du Conseil d'Etat s'élève à 10% et inclut notamment une augmentation de 7% liée au renchérissement, selon l'[indice suisse des prix à la consommation](#).

L'augmentation réelle des frais et dépens n'est ainsi que de 3%. Ceci permet, aux yeux du département, de concrétiser la motion sans entraver l'accessibilité de la justice, garantie par l'article [29a](#) de la Constitution fédérale de la Confédération suisse.

La marge de manœuvre pour l'augmentation des frais et dépens est thématisée. Aux yeux de l'administration, seule une autorité judiciaire serait apte à établir ces éléments, dans le cadre d'un cas concret, sur demande de la partie adverse.

La motion exigeait notamment de fixer les frais et dépens en fonction du coût de construction du projet litigieux, ce qui n'a pas été concrétisé aux yeux d'une partie de la commission.

Le Conseil d'Etat a souhaité maintenir les principes généraux de la [LTar](#) et n'a donc pas entièrement concrétisé cette demande de la motion.

La commission IF accepte l'entrée en matière à 11 voix pour et 2 voix contre.

3. Lecture article par article

Ne figurent dans le présent rapport que les dispositions ayant fait l'objet de propositions de la part des députés ou ayant suscité des discussions. Toutes les autres dispositions ont été acceptées tacitement.

Art. 23 al. 1 let. c LTar

La mise en place d'un mécanisme d'adaptation au renchérissement est thématisée.

Le Service a privilégié des fourchettes afin de pouvoir notamment éviter une adaptation annuelle au renchérissement de cet acte législatif.

D'autres législations octroient au Conseil d'Etat le droit d'adapter les montants au renchérissement directement dans la loi (ex. art. 32 al. 1 [LF](#)), ou par voie d'ordonnance (art. 12 [LALAFam](#)), afin d'assurer une certaine transparence pour le citoyen des coûts réels.

Proposition d'un député	<i>Formulation du projet du Conseil d'Etat</i>
Arguments	Le vote sur la formulation du projet du Conseil d'Etat est exigé par un député.
Vote	La proposition est acceptée à 11 voix pour et 2 voix contre.

Art. 25 al. 1 LTar

Proposition d'un député	<i>Formulation du projet du Conseil d'Etat</i>
Arguments	Le vote sur la formulation du projet du Conseil d'Etat est exigé par un député.
Vote	La proposition est acceptée à 11 voix pour et 2 voix contre.

Art. 25a LTar

Proposition	Vote sur l'article 25a du projet du Conseil d'Etat
Arguments	• Dans le cadre des marchés publics, un recours ne bloque pas nécessairement l'adjudicateur, qui peut malgré tout conclure un marché (art. 54 al. 1 AIMP) ; • Cependant, si le requérant obtient gain de cause, il a alors droit au remboursement des frais de justice qu'il a avancé (art. 58 al. 4 AIMP) ; • La motion exigeait notamment de fixer les frais et dépens en fonction du cout de construction du projet litigieux, ce qui n'a pas été concrétisé aux yeux d'une partie de la commission ; • L'utilisation du tableau 1 pour les affaires liées à la législation sur les constructions est ainsi thématisée. L'administration indique qu'il est nécessaire de distinguer la valeur du marché et la valeur litigieuse, le tableau 1 ne faisant référence qu'à la valeur litigieuse ; • L'émolument de 15'000 CHF pour une valeur litigieuse de 1'000'001 à 10'000'000 CHF est thématisé. L'administration s'est inspirée de la législation vaudoise en la matière. Le Grand Conseil reste libre d'adapter ces valeurs ; • Le Conseil d'Etat tient néanmoins à ne pas augmenter l'émolument minimum au-delà de 1'500 CHF pour une valeur litigieuse allant jusqu'à 250'000 CHF ; • L'augmentation proposée permet d'accroître la dissuasion pour d'éventuels recours abusifs, visant à prolonger le traitement de procédures ; • Le Conseil d'Etat a souhaité maintenir les principes généraux de la LTar et n'a ainsi pas concrétisé la demande de la motion visant à fixer les frais et dépens en fonction du cout de construction du projet litigieux, notamment pour les raisons suivantes : ○ Le coût de construction ne constitue pas un indicateur pertinent de la charge de travail de l'autorité de recours ; ○ Fixer un émolument en fonction du coût de construction du projet litigieux ne permettrait pas d'obéir au principe d'équivalence ; ○ Une tarification indexée sur le coût de construction introduirait une complexité accrue dans la fixation des émoluments, au détriment de la sécurité juridique, de la rapidité de la procédure et de la prévisibilité des coûts pour les justiciables. • Une majorité de la commission estime que la position du Conseil d'Etat manque de cohérence. Les arguments précités prévalant pour le refus du Conseil d'Etat à introduire des frais et dépens en fonction du cout de construction du projet litigieux sont également valables pour infirmer l'introduction de cette pratique pour les marchés publics ; • Une majorité de la commission ne souhaite pas introduire de frais et dépens en fonction de la valeur du marché dans les procédures de marchés publics.
Vote	La proposition est refusée à 6 voix pour et 7 voix contre. La commission supprime ainsi cet article introduit par le projet du Conseil d'Etat.

Art. 36 LTar (hors projet)

Proposition d'un député	~~¹En cas de procédure devant l'autorité pénale, les honoraires sont fixés comme il suit:~~ ~~a) devant le tribunal de police de 250 à 650 francs;~~ ~~b) devant la police, dans la procédure d'investigation (avocat de la première heure) de 250 à 1'600 francs;~~ ~~c) devant le ministère public comme autorité de conciliation de 60 à 1'100 francs;~~ ~~d) devant le ministère public pour les autres procédures de 550 à 5'500 francs;~~ ~~e) devant le tribunal des mesures de contrainte de 550 à 3'300 francs;~~ ~~f) devant le tribunal de district de 550 à 3'300 francs;~~ ~~g) devant le tribunal d'arrondissement de 1'100 à 8'800 francs;~~ ~~h) devant le juge ou le tribunal des mineurs, en première instance de 550 à 3'300 francs;~~ ~~i) devant le tribunal des mineurs, en appel de 550 à 5'500 francs;~~ ~~j) devant le Tribunal cantonal, en appel et en révision de 1'100 à 8'800 francs;~~ ~~k) devant un juge du Tribunal cantonal ou la chambre pénale, en recours de 300 à 2'200 francs;~~ ~~l) devant le tribunal de l'application des peines et mesures et dans les procédures d'autres affaires judiciaires pénales au sens de la loi d'application code pénal suisse de 300 à 2'200 francs~~ <u>¹ En causes pénales, la rémunération se mesure en fonction du temps raisonnablement requis par l'avocat.</u> <u>² Le tarif horaire s'élève en général à 240 francs et peut être réduit jusqu'à 200 francs dans des cas simples et augmenté jusqu'à 270 francs dans des cas difficiles. Les débours et la taxe sur la valeur ajoutée sont rémunérés séparément.</u> <u>³ La rémunération en causes pénales s'applique également pour la représentation de la partie plaignante.</u> <u>⁴ Pour la défense d'office et l'assistance judiciaire gratuite de la partie plaignante, le tarif horaire s'élève en général à 220 francs et peut être réduit jusqu'à 200 francs dans des cas simples. Les débours et la taxe sur la valeur ajoutée sont rémunérés séparément.</u>
Arguments	• La présente proposition s'inspire de la législation argovienne (art. 9 Anwaltstarif) ; • Les montants minimums prévus dans la version actuelle sont jugés trop bas par une minorité de la commission ; • Cette proposition fait suite à des cas pratiques, où des avocats se sont vu supprimer les heures de travail pourtant effectuées par les juges ; • La législation argovienne fixe ces éléments dans un décret et non dans une loi ; • Il conviendrait d'analyser si une distinction s'avère opportune entre les cas ordinaires et les cas où des avocats officient pour la défense obligatoire ; • La commission ne souhaite pas introduire des éléments dont la portée n'a pas fait l'objet d'une analyse préalable.
Vote	La proposition est refusée à 3 voix pour, 7 voix contre et 3 abstentions.

Art. 37 al. 2 LTar

Proposition d'un député	<i>Formulation du projet du Conseil d'Etat</i>
Arguments	Le vote sur la formulation du projet du Conseil d'Etat est exigé par un député.
Vote	La proposition est acceptée à 11 voix pour et 2 voix contre.

Art. 39 al. 1 LTar

Proposition d'un député	<i>Formulation du projet du Conseil d'Etat</i>
Arguments	Le vote sur la formulation du projet du Conseil d'Etat est exigé par un député.
Vote	La proposition est acceptée à 11 voix pour et 2 voix contre.

4. Débat et vote final

4.1. Débat final

Pas de prise de parole.

4.2. Vote final

La commission IF accepte le *Projet de loi modifiant la loi fixant le tarif des frais et dépens devant les autorités judiciaires ou administratives* à 11 voix pour et 2 voix contre.

Sion, le 25 mars 2026

Le Président
Gilles FLOREY

La Rapporteuse
Claudia ALPIGER

PROJET DE LA COMMISSION IF - 25 MARS 2026
Loi fixant le tarif des frais et dépens devant les autorités judiciaires ou administratives (LTar)

ENTWURF DER KOMMISSION IF - 25. MÄRZ 2026
Gesetz betreffend den Tarif der Kosten und Entschädigungen vor Gerichts- oder Verwaltungsbehörden (GTar)

Propositions de modification

Abänderungsanträge

Président de la commission / Kommissionspräsident : Gilles FLOREY
Rapporteure / Berichterstatterin : Claudia ALPIGER
Version: Grand Conseil

1 Loi fixant le tarif des frais et dépens devant les autorités judiciaires ou administratives (LTar), art. 23 al. 1 <i>Proposition du groupe Les Vert.e.s, par Elodie Praz</i> c) Conseil d'Etat, autorité cantonale de surveillance des avocats et commission d'estimation en matière d'expropriation de ~~90'400~~ à 2'000 francs. Décision de la commission: refusée	1 Gesetz betreffend den Tarif der Kosten und Entschädigungen vor Gerichts- oder Verwaltungsbehörden (GTar), Art. 23 Abs. 1 <i>Antrag der Les Vert.e.s-Fraktion, durch Elodie Praz</i> c) Staatsrat, kantonale Aufsichtsbehörde der Anwälte und Schätzungskommission in Enteignungssachen ~~90'400~~ bis 2'000 Franken. Beschluss der Kommission: abgelehnt
2 Loi fixant le tarif des frais et dépens devant les autorités judiciaires ou administratives (LTar), art. 23 al. 1 <i>Proposition du groupe PS, par Milaim Rexhepi</i> c) Conseil d'Etat, autorité cantonale de surveillance des avocats et commission d'estimation en matière d'expropriation de ~~100'90~~ à ~~2'000~~ <u>1'800</u> francs. Décision de la commission: refusée	2 Gesetz betreffend den Tarif der Kosten und Entschädigungen vor Gerichts- oder Verwaltungsbehörden (GTar), Art. 23 Abs. 1 <i>Antrag der PS-Fraktion, durch Milaim Rexhepi</i> c) Staatsrat, kantonale Aufsichtsbehörde der Anwälte und Schätzungskommission in Enteignungssachen ~~90'400~~ bis <u>1'800</u> ~~2'000~~ Franken. Beschluss der Kommission: abgelehnt

3 Loi fixant le tarif des frais et dépens devant les autorités judiciaires ou administratives (LTar), art. 23 (nouveau)

Proposition du groupe PS, par Sebastian Werlen

- 1bis L'émolument est fixé proportionnellement à l'importance économique et à la capacité économique de la partie astreinte au paiement des frais.

Décision de la commission: refusée

4 Article 25a Marchés publics (retour au projet du Conseil d'Etat) (nouveau)

Proposition du groupe PLR/FDP, par Thomas Birbaum

- 1 Dans les procédures de recours en matière de marchés publics, l'émolument est calculé, dans les affaires pécuniaires, d'après le barème suivant:

Tableau 1

Pour une valeur litigieuse	L'émolument est fixé dans les limites
jusqu'à 250'000 francs	de 1'500 à 2'500 francs
de 250'001 à 500'000 francs	de 2'500 à 5'000 francs
de 500'001 à 1'000'000 francs	de 5'000 à 10'000 francs
de 1'000'001 à 10'000'000 francs	de 10'000 à 15'000 francs
de 10'000'001 à 30'000'000 francs	de 15'000 à 20'000 francs
au-dessus de 30'000'000 francs	de 20'000 à 30'000 francs

- 2 Dans les affaires non pécuniaires, l'émolument est de 1'500 à 15'000 francs.

Décision de la commission: refusée

3 Gesetz betreffend den Tarif der Kosten und Entschädigungen vor Gerichts- oder Verwaltungsbehörden (GTar), Art. 23 (neu)

Antrag der PS-Fraktion, durch Sebastian Werlen

- 1bis Die Gebühr wird unter Berücksichtigung der wirtschaftlichen Bedeutung des Verfahrens sowie der wirtschaftlichen Leistungsfähigkeit der kostenpflichtigen Partei verhältnismässig festgesetzt.

Beschluss der Kommission: abgelehnt

4 Artikel 25a Öffentliches Beschaffungswesen (Rückkehr zum Entwurf des Staatsrats) (neu)

Antrag der PLR/FDP-Fraktion, durch Thomas Birbaum

- 1 Bei Beschwerdeverfahren im Bereich des öffentlichen Beschaffungswesens wird die Gebühr bei geldwerten Fällen nach folgender Tabelle berechnet:

Tabelle 1

Für den Streitwert	Wird die Gebühr wie folgt festgesetzt
bis 250'000 Franken	von 1'500 bis 2'500 Franken
von 250'001 bis 500'000 Franken	von 2'500 bis 5'000 Franken
von 500'001 bis 1'000'000 Franken	von 5'000 bis 10'000 Franken
von 1'000'001 bis 10'000'000 Franken	von 10'000 bis 15'000 Franken
von 10'000'001 bis 30'000'000 Franken	von 15'000 bis 20'000 Franken
über 30'000'000 Franken	von 20'000 bis 30'000 Franken

- 2 Bei nicht geldwerten Fällen wird eine Gebühr von 1'500 bis 15'000 Franken erhoben.

Beschluss der Kommission: abgelehnt

5 Article 25b Constructions et aménagements du territoire (nouveau) <i>Proposition du groupe PLR/FDP, par Thomas Birbaum</i> ¹ En matière d'autorisations de construire et d'aménagement du territoire, dans les procédures de recours administratif et de recours de droit administratif, il est perçu un émolument de 500 à 3000 francs et jusqu'à 5000 francs devant le Tribunal cantonal. ² L'autorité fixe l'émolument en fonction de l'importance du projet de construction ou de planification en cause, en prenant notamment en considération son coût, son ampleur ou la complexité du dossier. Décision de la commission: retirée au profit de la proposition de la commission	5 Artikel 25b Bauvorhaben und Raumplanung (neu) <i>Antrag der PLR/FDP-Fraktion, durch Thomas Birbaum</i> ¹ Bei Verwaltungs- und Verwaltungsgerichtsbeschwerdeverfahren im Baubewilligungs- und Raumplanungsbereich wird eine Gebühr von 500 bis 3'000 Franken und bis zu 5'000 Franken vor dem Kantonsgericht erhoben. ² Die Behörde setzt die Gebühr anhand der Bedeutung des betreffenden Bau- oder Planungsvorhabens fest und berücksichtigt dabei insbesondere dessen Kosten, dessen Umfang oder die Komplexität des Dossiers. Beschluss der Kommission: zurückgezogen zugunsten des Antrags der Kommission
5.1 Loi fixant le tarif des frais et dépens devant les autorités judiciaires ou administratives (LTar) art. 13 al. 1bis (nouveau) <i>Proposition de la Commission</i> En matière d'autorisation de construire et d'aménagement du territoire, l'autorité fixe l'émolument également en fonction de l'importance du projet de construction ou de planification en cause, en prenant notamment en considération son coût, son ampleur ou la complexité du dossier. Décision de la commission: acceptée	5.1 Gesetz betreffend den Tarif der Kosten und Entschädigungen vor Gerichts- oder Verwaltungsbehörden (GTar), art. 13 abs. 1bis (neu) <i>Antrag der Kommission</i> Im Baubewilligungs- und Raumplanungsbereich setzt die Behörde die Gebühr auch anhand der Bedeutung des betreffenden Bau- oder Planungsvorhabens fest und berücksichtigt dabei insbesondere dessen Kosten, dessen Umfang oder die Komplexität des Dossiers. Beschluss der Kommission: angenommen
6 Loi fixant le tarif des frais et dépens devant les autorités judiciaires ou administratives (LTar), art. 25 al. 1 <i>Proposition du groupe Les Vert.e.s., par Elodie Praz</i> ¹ Dans les procédures de recours de droit administratif, il est perçu un émolument de ~~280 300~~ à 5'500 francs. Décision de la commission: refusée	6 Gesetz betreffend den Tarif der Kosten und Entschädigungen vor Gerichts- oder Verwaltungsbehörden (GTar), Art. 25 Abs. 1 <i>Antrag der Les Vert.e.s.-Fraktion, durch Elodie Praz</i> ¹ Für das Verfahren bei einer Verwaltungsgerichtsbeschwerde wird eine Gebühr von ~~280 300~~ bis 5'500 Franken erhoben. Beschluss der Kommission: abgelehnt

7 Loi fixant le tarif des frais et dépens devant les autorités judiciaires ou administratives (LTar), art. 25 al. 1 <i>Proposition du groupe PS, par Milaim Rexhepi</i> ¹ Dans les procédures de recours de droit administratif, il est perçu un émolument de ~~300~~<u>280</u> à ~~5'500~~ <u>5'000</u> francs. Décision de la commission: refusée	7 Gesetz betreffend den Tarif der Kosten und Entschädigungen vor Gerichts- oder Verwaltungsbehörden (GTar), Art. 25 Abs. 1 <i>Antrag der PS-Fraktion, durch Milaim Rexhepi</i> ¹ Für das Verfahren bei einer Verwaltungsgerichtsbeschwerde wird eine Gebühr von ~~280~~<u>300</u> bis ~~5'000~~ <u>5'500</u> Franken erhoben. Beschluss der Kommission: abgelehnt
8 Loi fixant le tarif des frais et dépens devant les autorités judiciaires ou administratives (LTar), art. 25 (nouveau) <i>Proposition du groupe PS, par Sebastian Werlen</i> ^{1bis} L'émolument est fixé proportionnellement à l'importance économique et à la capacité économique de la partie astreinte au paiement des frais. Décision de la commission: refusée	8 Gesetz betreffend den Tarif der Kosten und Entschädigungen vor Gerichts- oder Verwaltungsbehörden (GTar), Art. 25 (neu) <i>Antrag der PS-Fraktion, durch Sebastian Werlen</i> ^{1bis} Die Gebühr wird unter Berücksichtigung der wirtschaftlichen Bedeutung des Verfahrens sowie der wirtschaftlichen Leistungsfähigkeit der kostenpflichtigen Partei verhältnismässig festgesetzt. Beschluss der Kommission: abgelehnt

9 Modification hors projet présenté <u>Proposition du groupe SVPO, par Diego Schmid</u> Art. 27 al. 1 Les honoraires sont fixés entre un minimum et un maximum prévus par le présent chapitre, d'après la nature et l'importance de la cause, ses difficultés, l'ampleur du travail, le temps ~~utilement~~ consacré par le conseil juridique, et la situation financière de la partie. Décision de la commission: acceptée	9 Abänderung ausserhalb des unterbreiteten Entwurfs <u>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Diego Schmid</u> Art. 27 Abs. 1 Das Honorar hält sich zwischen einem in diesem Kapitel vorgesehenen Minimum und Maximum; berücksichtigt ~~wird~~ <u>werden</u> die Natur und Bedeutung des Falls, die Schwierigkeit, der Umfang, die vom Rechtsbeistand ~~nützlich~~ aufgewandte Zeit und die finanzielle Situation der Partei. Beschluss der Kommission: angenommen
10 Modification hors projet présenté <u>Proposition du groupe SVPO, par Diego Schmid</u> Art. 27 al. 1 ~~Les honoraires sont fixés entre un minimum et un maximum prévus par~~ ~~découlent des dispositions définies dans le présent chapitre,~~ ~~d'après~~<u>Sont pris en compte</u> la nature et l'importance de la cause, ses difficultés, l'ampleur du travail, le temps ~~utilement~~ consacré par le conseil juridique, et la situation financière de la partie. Décision de la commission: acceptée	10 Abänderung ausserhalb des unterbreiteten Entwurfs <u>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Diego Schmid</u> Art. 27 Abs. 1 Das Honorar ~~hält~~ <u>ergibt sich</u> ~~zwischen einem aus den Bestimmungen in diesem Kapitel vorgesehenen Minimum und Maximum;~~ <u>berücksichtigt</u> ~~wird~~ <u>werden</u> die Natur und Bedeutung des Falls, die Schwierigkeit, der Umfang, die vom Rechtsbeistand ~~nützlich~~ aufgewandte Zeit und die finanzielle Situation der Partei. Beschluss der Kommission: angenommen

11 Modification hors projet présenté <u>Proposition du groupe SVPO, par Diego Schmid</u> Art. 36 al. 1 1 En cas de procédure devant l'autorité pénale, les honoraires sont fixé comme il suit: a) devant le tribunal de police de 250 à 650 francs; b) devant la police, dans la procédure d'investigation (avocat de la première heure) de 250 à 1'600 francs; c) devant le ministère public comme autorité de conciliation de 60 à 1'100 francs; d) devant le ministère public pour les autres procédures de 550 à 5'500 francs; e) devant le tribunal des mesures de contrainte de 550 à 3'300 francs; f) devant le tribunal de district de 550 à 3'300 francs; g) devant le tribunal d'arrondissement de 1'100 à 8'800 francs; h) devant le juge ou le tribunal des mineurs, en première instance de 550 à 3'300 francs; i) devant le tribunal des mineurs, en appel de 550 à 5'500 francs; j) devant le Tribunal cantonal, en appel et en révision de 1'100 à 8'800 francs; k) devant un juge du Tribunal cantonal ou la chambre pénale, en recours de 300 à 2'200 francs; l) devant le tribunal de l'application des peines et mesures et dans les procédures d'autres affaires judiciaires pénales au sens de la loi d'application code pénal suisse de 300 à 2'200 francs. <u>¹ En matière pénale, les honoraires sont déterminés selon le temps nécessaire et attesté consacré par l'avocat.</u> Décision de la commission: acceptée	11 Abänderung ausserhalb des unterbreiteten Entwurfs <u>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Diego Schmid</u> Art. 36 Abs. 1 1 Beim Verfahren vor der Strafbehörde wird das Honorar wie folgt festgesetzt: a) vor dem Polizeigericht 250 bis 650 Franken; b) vor der Polizei, im Untersuchungsverfahren (Anwalt der ersten Stunde) 250 bis 1'600 Franken; c) vor der Staatsanwaltschaft als Schlichtungsbehörde 60 bis 1'100 Franken; d) vor der Staatsanwaltschaft für die übrigen Verfahren 550 bis 5'500 Franken; e) vor dem Zwangsmassnahmengericht 550 bis 3'300 Franken; f) vor dem Bezirksgericht 550 bis 3'300 Franken; g) vor dem Kreisgericht 1'100 bis 8'800 Franken; h) vor dem Richter oder Jugendgericht in erster Instanz 550 bis 3'300 Franken; i) vor dem Jugendgericht im Berufungsverfahren 550 bis 5'500 Franken; j) vor dem Kantonsgericht im Berufungs- und Revisionsverfahren 1'100 bis 8'800 Franken; k) vor einem Richter des Kantonsgerichts oder der Strafkammer im Beschwerdeverfahren 300 bis 2'200 Franken; l) vor dem Straf- und Massnahmenvollzugsrichter und in den anderen Strafgerichtsverfahren im Sinne des EGStGB 300 bis 2'200 Franken. <u>¹ In Strafsachen bemisst sich das Honorar nach dem notwendigen und ausgewiesenen Zeitaufwand des Anwalts.</u> Beschluss der Kommission: angenommen

12 Modification hors projet présenté <i>Proposition du groupe SVPO, par Diego Schmid</i> Art. 36 al. 2 (nouveau) <u>² Le tarif horaire se monte en règle générale à 240 francs. Il peut être réduit jusqu'à 210 francs dans les cas simples et augmenté jusqu'à 270 francs dans les cas complexes. Les débours et la taxe sur la valeur ajoutée sont remboursés séparément.</u> Décision de la commission: acceptée	12 Abänderung ausserhalb des unterbreiteten Entwurfs <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Diego Schmid</i> Art. 36 Abs. 2 (neu) <u>² Der Stundenansatz beträgt in der Regel 240 Franken und kann in einfachen Fällen bis auf 210 Franken reduziert und in schwierigen Fällen bis auf 270 Franken erhöht werden. Auslagen und Mehrwertsteuer werden separat entschädigt.</u> Beschluss der Kommission: angenommen
13 Modification hors projet présenté <i>Proposition du groupe SVPO, par Diego Schmid</i> Art. 36 al. 3 (nouveau) <u>³ Les honoraires en matière pénale s'appliquent aussi pour la représentation de la partie privée.</u> Décision de la commission: refusée	13 Abänderung ausserhalb des unterbreiteten Entwurfs <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Diego Schmid</i> Art. 36 Abs. 3 (neu) <u>³ Das Honorar in Strafsachen gilt auch für die Vertretung der Privatküglerschaft.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
14 Modification hors projet présenté <i>Proposition du groupe SVPO, par Diego Schmid</i> Art. 36 al. 4 (nouveau) <u>⁴ Les dispositions de l'article 30 demeurent réservées.</u> Décision de la commission: acceptée	14 Abänderung ausserhalb des unterbreiteten Entwurfs <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Diego Schmid</i> Art. 36 Abs. 4 (neu) <u>⁴ Vorbehalten bleibt Artikel 30.</u> Beschluss der Kommission: angenommen

15 Loi fixant le tarif des frais et dépens devant les autorités judiciaires ou administratives (LTar), art. 37 al. 2 <i>Proposition du groupe Les Vert.e.s, par Elodie Praz</i> ² Pour la procédure de recours administratif, les honoraires sont fixés entre <del>550</del>~~600~~ et 9'700 francs. Décision de la commission: refusée	15 Gesetz betreffend den Tarif der Kosten und Entschädigungen vor Gerichts- oder Verwaltungsbehörden (GTar), Art. 37 Abs. 2 <i>Antrag der Les Vert.e.s-Fraktion, durch Elodie Praz</i> ² Für das Verfahren bei einer Verwaltungsbeschwerde wird das Honorar festgesetzt auf <del>550</del>~~600~~ bis 9'700 Franken. Beschluss der Kommission: abgelehnt
16 Loi fixant le tarif des frais et dépens devant les autorités judiciaires ou administratives (LTar), art. 37 al. 2 <i>Proposition du groupe PS, par Milaim Rexhepi</i> ² Pour la procédure de recours administratif, les honoraires sont fixés entre ~~600~~ <u>550</u> et ~~9'700~~ <u>8'800</u> francs. Décision de la commission: refusée	16 Gesetz betreffend den Tarif der Kosten und Entschädigungen vor Gerichts- oder Verwaltungsbehörden (GTar), Art. 37 Abs. 2 <i>Antrag der PS-Fraktion, durch Milaim Rexhepi</i> ² Für das Verfahren bei einer Verwaltungsbeschwerde wird das Honorar festgesetzt auf <u>550</u> ~~600~~ bis <u>8'800</u> ~~9'700~~ Franken. Beschluss der Kommission: abgelehnt
17 Loi fixant le tarif des frais et dépens devant les autorités judiciaires ou administratives (LTar), art. 37 al. 2 <i>Proposition du groupe PLR/FDP, par Thomas Birbaum</i> ² Pour la procédure de recours administratif, les honoraires sont fixés entre 600 et 9'700 francs. <u>Dans les affaires d'autorisations de construire et d'aménagement du territoire l'autorité tient compte des critères de l'art. 25b al. 2.</u> Décision de la commission: retirée au profit de la proposition de la commission	17 Gesetz betreffend den Tarif der Kosten und Entschädigungen vor Gerichts- oder Verwaltungsbehörden (GTar), Art. 37 Abs. 2 <i>Antrag der PLR/FDP-Fraktion, durch Thomas Birbaum</i> ² Für das Verfahren bei einer Verwaltungsbeschwerde wird das Honorar festgesetzt auf 600 bis 9'700 Franken. <u>Bei Baubewilligungs- und Raumplanungsangelegenheiten berücksichtigt die Behörde die Kriterien in Artikel 25b Absatz 2.</u> Beschluss der Kommission: zurückgezogen zugunsten des Antrags der Kommission

17.1 Loi fixant le tarif des frais et dépens devant les autorités judiciaires ou administratives (LTar), art. 27 al. 1bis (nouveau) <u>Proposition de la Commission</u> ² dans les affaires d'autorisation de construire et d'aménagement du territoire, l'autorité tient compte des critères fixés à l'article. 13 al. 1bis. Décision de la commission: acceptée	17.1 Gesetz betreffend den Tarif der Kosten und Entschädigungen vor Gerichts- oder Verwaltungsbehörden (GTar), Art. 27 Abs. 1bis (neu) <u>Antrag der Kommission</u> ² <u>Bei Baubewilligungs- und Raumplanungsangelegenheiten berücksichtigt die Behörde die Kriterien in Artikel 13 Absatz 1bis.</u> Beschluss der Kommission: angenommen
18 Loi fixant le tarif des frais et dépens devant les autorités judiciaires ou administratives (LTar), art. 39 al. 1 <u>Proposition du groupe Les Vert.e.s, par Elodie Praz</u> ¹ Pour la procédure de recours de droit administratif, les honoraires sont fixés entre ~~1'100~~^{1'200} et 12'000 francs. Décision de la commission: refusée	18 Gesetz betreffend den Tarif der Kosten und Entschädigungen vor Gerichts- oder Verwaltungsbehörden (GTar), Art. 39 Abs. 1 <u>Antrag der Les Vert.e.s-Fraktion, durch Elodie Praz</u> ¹ Für das Verfahren bei einer Verwaltungsgerichtsbeschwerde wird das Honorar festgesetzt auf ~~1'100~~^{1'200} bis 12'000 Franken. Beschluss der Kommission: abgelehnt
19 Loi fixant le tarif des frais et dépens devant les autorités judiciaires ou administratives (LTar), art. 39 al. 1 <u>Proposition du groupe PS, par Milaim Rexhepi</u> ¹ Pour la procédure de recours de droit administratif, les honoraires sont fixés entre ~~1'200~~ ^{1'100} et ~~12'000~~ ^{11'000} francs. Décision de la commission: refusée	19 Gesetz betreffend den Tarif der Kosten und Entschädigungen vor Gerichts- oder Verwaltungsbehörden (GTar), Art. 39 Abs. 1 <u>Antrag der PS-Fraktion, durch Milaim Rexhepi</u> ¹ Für das Verfahren bei einer Verwaltungsgerichtsbeschwerde wird das Honorar festgesetzt auf ~~1'100~~ ^{1'200} bis ~~11'000~~ ^{12'000} Franken. Beschluss der Kommission: abgelehnt

20 Loi fixant le tarif des frais et dépens devant les autorités judiciaires ou administratives (LTar), art. 39 al. 1 <i>Proposition du groupe PLR/FDP, par Thomas Birbaum</i> ¹ Pour la procédure de recours de droit administratif, les honoraires sont fixés entre 1'200 et 12'000 francs. <u>Dans les affaires d'autorisations de construire et d'aménagement du territoire l'autorité tient compte des critères de l'art. 25b al. 2.</u> Décision de la commission: retirée	20 Gesetz betreffend den Tarif der Kosten und Entschädigungen vor Gerichts- oder Verwaltungsbehörden (GTar), Art. 39 Abs. 1 <i>Antrag der PLR/FDP-Fraktion, durch Thomas Birbaum</i> ¹ Für das Verfahren bei einer Verwaltungsgerichtsbeschwerde wird das Honorar festgesetzt auf 1'200 bis 12'000 Franken. <u>Bei Baubewilligungs- und Raumplanungsangelegenheiten berücksichtigt die Behörde die Kriterien in Artikel 25b Absatz 2.</u> Beschluss der Kommission: zurückgezogen

Message

accompagnant le projet de loi d'adhésion à la convention entre la Confédération et les cantons sur la corporation « justitia.swiss » (Convention justitia.swiss)

Le Conseil d'Etat du Canton du Valais

au

Grand Conseil

Madame la Présidente du Grand Conseil,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Nous avons l'honneur de vous soumettre pour approbation, avec le présent message, le projet de loi d'adhésion à la convention entre la Confédération et les cantons sur la corporation « justitia.swiss » (ci-après : la convention).

1. Contexte

Le 20 décembre 2024, l'Assemblée fédérale a adopté la loi fédérale sur les plateformes de communication électronique dans le domaine judiciaire (LPCJ ; FF 2025 19).

Cette loi vise à garantir une communication électronique simple et sûre dans le domaine judiciaire, d'une part, entre les particuliers et les autorités, et entre les autorités, d'autre part. Elle prévoit que les parties à une procédure judiciaire pourront utiliser une plateforme centralisée pour échanger des données avec les tribunaux, les ministères publics et les autorités d'exécution des peines.

La LPCJ implique la constitution d'une corporation de droit public par la Confédération et les cantons, dont la tâche principale sera de mettre en place et d'exploiter cette plateforme permettant la communication électronique dans le domaine judiciaire. Pour ce faire, une convention intercantonale au sens de l'article 48 alinéa 1 de la Constitution fédérale du 18 avril 1999 (Cst. ; RS 101), avec possibilité pour la Confédération d'y participer (art. 48 al. 2 Cst.) avec les cantons concernés doit être conclue.

Le 2 mai 2025, la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) a adopté la convention.

En annexe, le rapport explicatif élaboré par l'équipe de projet Justitia 4.0 présente de manière détaillée l'évolution législative qui a permis d'aboutir à la conclusion de la signature de la convention « justitia.swiss » entre la Confédération et les cantons à laquelle le canton du Valais est invité à adhérer.

La ratification de la convention relève de la compétence du Grand Conseil conformément aux articles 38 alinéa 2 de la Constitution du canton du Valais du 8 mars 1907 (Cst. cant. ; RS/VS 101.1) et 41 alinéa 1 de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs (LOCRP ; RS/VS 171.1).

La convention entrera en vigueur que sitôt que la Confédération et 18 cantons y auront adhéré (art. 3 al. 3 LPCJ).

2. Consultation

Une consultation technique a eu lieu du 29 juillet 2025 au 12 septembre 2025 auprès du Tribunal cantonal (TC), du Ministère public (MP), de la Chancellerie d'Etat, de l'Association des juges et vice-juges de commune du canton du Valais, de l'Ordre des avocats valaisans (OAVS), des Jeunes Barreau et Notariat Valaisans (JBNVS), de la Fédération des communes valaisannes (FCV), du Préposé cantonal à la protection des données et à la transparence et des secrétariats généraux des départements de l'administration cantonale.

Les partenaires et les services de l'administration qui se sont exprimés ont accueilli favorablement le présent projet.

3. Convention et commentaire article par article

La convention, en annexe, est commentée, article par article, dans le rapport explicatif de l'équipe de projet de Justitia 4.0.

Ces commentaires ne sont pas repris ici car ils n'appellent aucun complément.

Il y a lieu de préciser qu'il appartiendra au Conseil d'Etat de désigner la représentation du canton au sein de l'Assemblée de la corporation « justitia.swiss ». En effet, conformément à l'article 9 alinéa 2 lettre b LCPJ, l'Assemblée est composée notamment de deux représentants de chaque canton partie à la convention. Vu la thématique, il s'agira d'un représentant de la justice valaisanne et du chef du département en charge de la sécurité, des institutions et du sport.

4. Incidences (financières et autres)

S'agissant du financement de la plateforme centralisée, la CCDJP et les tribunaux (le Tribunal fédéral, 18 cours suprêmes et autorités judiciaires des cantons) se sont accordés pour se partager les coûts, la CCDJP prenant en charge une moitié et les tribunaux l'autre. Parmi les tribunaux, le Tribunal fédéral s'est engagé à supporter à son tour la moitié des coûts, soit 25 % des coûts totaux du projet. Ce chiffre a été repris dans la loi (art. 33 LPCJ), à titre de participation de la Confédération aux coûts de mise en place de la plateforme. Les autres 75 % seront supportés par les cantons. Le budget global 2020-2027 du projet Justitia 4.0 s'élève à CHF 89 millions.

Le projet Justitia 4.0 existe déjà et le fait d'adhérer à la convention n'a qu'une influence minime sur les coûts supplémentaires en tant que tel.

Le tableau ci-dessous reprend les coûts effectifs de 2020 à 2025, le budget 2026 ainsi que la planification financière de 2027 à 2030 telle qu'approuvée par la CCDJP le 2 mai 2025 :

Année	Budget (en CHF millions)	Dépenses effectives (en CHF millions)
2030	20.0	-
2029	20.0	-
2028	20.0	-
2027	17.30	-
2026	18.25	-
2025	17.6	-
2024	20.0	14.0
2023	11.76	9.19
2022	7.4	4.1
2021	4.9	2.52
2020		1.82

Pour le canton du Valais, cela représente un montant annuel estimé à CHF 394'000.00 pour les années 2027 à 2030 selon la planification financière de la CCDJP.

Les coûts d'exploitation et de développement de la plateforme centralisée seront couverts par la perception d'émoluments dès 2031. A relever également que l'échange électronique de données et l'accès en ligne aux dossiers permettront de réaliser des économies notamment sur les frais postaux des tribunaux valaisans qui s'élèvent à environ CHF 800'000.00 par an.

5. Impacts en termes de durabilité (économique, environnementale et sociale)

Le présent projet n'engendre aucun impact significatif sur la durabilité.

6. Conclusion

L'adhésion à la convention « justitia.swiss » n'est pas simplement une formalité administrative ; c'est un pas vers l'avenir de notre système judiciaire valaisan.

Vu le développement qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente du Grand Conseil, Mesdames et Messieurs les Députés, d'accepter la loi d'adhésion à la convention entre la Confédération et les cantons sur la corporation « justitia.swiss », et vous recommandons, avec nous, à la protection divine.

Sion, le 5 novembre 2025

Le président du Conseil d'Etat: **Mathias Reynard**
La chancelière d'Etat: **Monique Albrecht**

Annexes : les annexes mentionnées se trouvent sur le site internet du Grand Conseil.



Convention justitia.swiss

Rapport explicatif

Version mai 2025

Table des matières

Table des matières	2
1 Introduction.....	3
1.1 Généralités	3
1.2 Structure de la convention «justitia.swiss»	4
2 Commentaire des dispositions	4
2.1 Préambule	4
2.2 Section 1 : Dispositions générales	4
2.2.1 Art. 1 Objet de la convention (art. 3 al. 2 et 7 LPCJ)	4
2.2.2 Art. 2 Forme juridique et but de la corporation justitia.swiss	5
2.3 Section 2 : Organes de justitia.swiss	6
2.3.1 Art. 3 Organes (art. 8 LPCJ)	6
2.3.2 Art. 4 Assemblée (art. 9 et 13 LPCJ)	7
2.3.3 Art. 5 Comité (art. 10 et 13 LPCJ).....	8
2.3.4 Art. 6 Direction (art. 11 LPCJ)	9
2.4 Section 3 : Représentation de justitia.swiss.....	10
2.4.1 Art. 7 Droit de signature (art. 10 al. 6 let. d LPCJ)	10
2.5 Section 4 : Organisation de justitia.swiss	10
2.5.1 Art. 8 Règlements	10
2.5.2 Art. 9 Personnel mis à disposition (art. 15 al. 3 LPCJ)	11
2.5.3 Art. 10 Prestataires de services externes	11
2.6 Section 5 : Prestations de justitia.swiss	12
2.6.1 Art. 11 Plateforme centralisée et prestations supplémentaires	12
2.6.2 Art. 12 Projets visant au développement de prestations supplémentaires et fonctionnalités	13
2.6.3 Art. 13 Utilisation des prestations	13
2.7 Section 6 : Finances.....	14
2.7.1 Art. 14 Comptabilité et présentation des comptes	14
2.7.2 Art. 15 Financement de la plateforme centralisée	15
2.7.3 Art. 16 Financement des projet relatifs à des prestations supplémentaires et fonctionnalités	15
2.8 Section 7 : Marchés publics	15
2.8.1 Art. 17 Compétence	15
2.9 Section 8 : Dispositions finales	16
2.9.1 Art. 18 Conclusion de la convention	16
2.9.2 Art. 19 Adhésion.....	16
2.9.3 Art. 20 Entrée en vigueur de la convention et fondation de justitia.swiss.....	16
2.9.4 Art. 21 Dissolution de justitia.swiss et art. 22 Dénonciation de la convention	16
2.9.5 Art. 23 Règlement des différends	17

1 Introduction

1.1 Généralités

La numérisation des activités humaines est toujours plus présente dans notre société. Peu de choses ne peuvent être aujourd'hui réalisées par l'intermédiaire d'un ordinateur ou d'un téléphone portable. Depuis quelques années, cette transformation s'accélère également dans le domaine des relations entre l'Etat et les citoyens, avec l'apparition de prestations en ligne voire de guichets numériques. Il devient aujourd'hui normal de pouvoir traiter les demandes administratives par un biais intégralement dématérialisé. Le domaine judiciaire n'a jusqu'à aujourd'hui été que peu impliqué dans cette modification fondamentale de la société¹. Or, l'accès à la justice est un principe cardinal d'un état de droit démocratique et la transition numérique constitue à ce titre tant un enjeu qu'une opportunité. Il s'agit en effet, d'une part, de répondre aux besoins des justiciables et des professionnels du droit – en particulier du personnel des tribunaux – et, d'autre part, de rendre plus aisé l'accès aux tribunaux à l'aide de technologies modernes.

En 2016, la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP), le Ministère public de la Confédération et les tribunaux (Tribunal fédéral et ordres judiciaires cantonaux) ont décidé de mettre en place le projet «Justitia 4.0» avec pour but la numérisation du système judiciaire suisse. Celle-ci comprend, d'une part, le remplacement du dossier physique actuel par un dossier électronique et, d'autre part, l'échange électronique entre les parties concernées. Afin de faciliter cet échange, il a été décidé de mettre en place une plateforme centralisée de communication nommée plateforme «justitia.swiss».

La loi fédérale du 20 décembre 2024 sur les plateformes de communication électronique dans le domaine judiciaire² constitue aujourd'hui la base légale pour la mise en place d'une plateforme centralisée (plateforme «justitia.swiss»). Le texte légal confie l'institution de celle-ci à une corporation dotée de la personnalité juridique, qui sera également chargée de son exploitation³. Cette corporation, dont la structure et les attributions générales sont définies dans la loi, doit faire l'objet d'une convention conclue entre la Confédération et les cantons⁴. Le contenu de ce document est peu détaillé par les dispositions légales et la répartition concrète des responsabilités et des tâches entre les partenaires et la corporation ne fait pas l'objet d'une réglementation précise. Ce point, crucial, a déjà fait l'objet de réflexions et de discussions au sein du projet «Justitia 4.0», desquelles il est ressorti les principes suivants: le pilotage et les décisions sur le développement ultérieur de la plateforme centralisée incombent aux autorités judiciaires, le «travail détaillé» sur le plan métier (p. ex. la formulation des exigences envers la plateforme et les cycles de vie du service) restent auprès de la corporation, le développement à proprement parler de la plateforme et le design technique seront effectués par des entreprises spécialisées, l'exploitation technique, l'aide à l'utilisateur et l'équipe interne chargée de la sécurité exploitent et surveillent l'infrastructure, ils sont les interlocuteurs privilégiés des utilisatrices et utilisateurs et garantissent les standards d'exigence élevés nécessaires⁵ (un partenaire d'exploitation technique a été sélectionné pour ces activités⁶).

La convention «justitia.swiss» vise donc à répondre aux obligations fixées par la LPCJ, à répondre aux enjeux de gouvernance et de mise en œuvre des projets ainsi qu'à préciser certains aspects du fonctionnement de la corporation «justitia.swiss» (ci-après «justitia.swiss» ou «la corporation»). Elle sert

¹ A l'exception du canton de Bâle-Ville et des systèmes de transmission de communication tels que PrivaSphere ou IncaMail.

² LPCJ; RS ...

³ Art. 1 al. 2 let b et 3 al. 1 LPCJ.

⁴ Convention entre la Confédération et les cantons sur la corporation «justitia.swiss», abrégée convention «justitia.swiss» (cf. art. 3 al. 2 LPCJ).

⁵ Cf. Projet «Justitia 4.0», rapport annuel 2020, p. 8 n. 1.6.

⁶ Cf. Projet «Justitia 4.0», rapport annuel 2022, p. 11 n. 2.1.

ainsi de cadre à l'activité de cette dernière tout en lui laissant la marge de manœuvre nécessaire à une gestion opérationnelle agile.

1.2 Structure de la convention «justitia.swiss»

Les dispositions de la présente convention complètent celles présentes dans la LPCJ, selon le principe que, sauf si cela est nécessaire pour la bonne compréhension du texte, le contenu des normes légales n'est pas repris. Cette option permet, autant que possible, de distinguer la teneur des deux textes et ainsi d'éviter de les confondre, la possibilité de les modifier relevant d'autorités différentes (les parties pour la convention, l'assemblée fédérale pour la loi).

De manière générale, le texte de la convention a pour but d'être simple et synthétique, ne précisant que des principes généraux de fonctionnement de la corporation. Le règlement d'organisation⁷ ainsi que d'autres règlements le cas échéant⁸ constituent le siège de la matière pour les dispositions relatives à l'exécution quotidienne des tâches des différents organes.

La structure adoptée reprend tout d'abord les éléments structurels liés aux organes de la corporation pour préciser certains points laissés sans réponse dans la législation fédérale ou demandant des compléments. Les prestations font l'objet d'une section spécifique afin de préciser le cadre que la corporation peut offrir et le processus d'élaboration des projets, ceci dans les limites fixées par l'art. 5 LPCJ. Des dispositions relatives aux finances et au lancement de marchés publics sont également intégrées.

2 Commentaire des dispositions

2.1 Préambule

La LPCJ définit précisément qui sont les parties à la convention, soit la Confédération et les cantons intéressés⁹. Le Tribunal fédéral n'est donc pas signataire direct de la convention, bien qu'il s'agisse de l'un des partenaires de la corporation¹⁰, il en va de même des ordres judiciaires cantonaux. Le préambule ne vise donc qu'à préciser qui sont les parties ayant signé le texte, étant relevé que la ratification de celle-ci intervient selon les processus propres à chacune¹¹.

2.2 Section 1 : Dispositions générales

2.2.1 Art. 1 Objet de la convention (art. 3 al. 2 et 7 LPCJ)

Le contenu de la convention dépend tout d'abord de la LPCJ et du cadre qu'elle donne à ce document. L'art. 1 renvoie donc expressément à l'art. 3 LPCJ qui constitue la base légale pour la corporation. Il se rattache aussi à l'art. 7 LPCJ, qui définit le contenu minimal de la convention.

Cette dernière disposition indique que la convention peut comprendre des normes relatives à la convocation des organes, au droit de vote des membres des organes, à la manière dont sont prises les décisions, à la procédure en cas de litige, à la répartition des coûts entre les cantons et aux prestations fournies en sus de la plateforme centralisée. Il ne s'agit cependant pas d'une liste exhaustive au vu de

⁷ Cf. art. 9 al. 3 let. e LPCJ.

⁸ Cf. art. 8 de la convention.

⁹ Art. 3 al. 1 et 2 LPCJ.

¹⁰ Ce qui explique qu'il dispose de représentants au sein des organes ; cf. art. 9 al. 2 let. c et 10 al. 2 let. c LPCJ.

¹¹ Voir le Message concernant la loi fédérale sur les plateformes de communication électronique dans le domaine judiciaire (FF 2023 679; ci-après «Message»), p. 20 ad art. 3 LPCJ qui rappelle qu'il s'agit d'une convention intercantonale au sens de l'art. 48 al. 2 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999 (Cst.; RS 101).

la variété des prestations que la corporation fournit¹², respectivement de ses besoins d'organisation. Ces derniers impliquent notamment de pouvoir traiter le statut de son personnel, son financement, sa gestion comptable, les relations avec des tiers ou encore les relations entre les organes de la corporation. La convention constitue à ce titre par endroits un développement et à d'autres une précision des dispositions légales. Elle renvoie, comme le fait la loi¹³, également à des règlements, notamment d'organisation, en précisant leur contenu¹⁴, soit des dispositions d'exécution. Les dispositions de la convention sont toutefois rédigées de manière à laisser une liberté d'action importante aux organes sociaux, notamment à la direction, en matière opérationnelle.

2.2.2 Art. 2 Forme juridique et but de la corporation justitia.swiss

Les principes selon lesquels justitia.swiss est soumise au droit public et est dotée de la personnalité juridique figurent aux art. 1 al. 2 let. b et 3 LPCJ. Si le droit suisse connaît un système des personnes morales en principe fermé¹⁵, le Code civil suisse du 10 décembre 1907¹⁶ réserve notamment les prescriptions du droit public fédéral et cantonal¹⁷. La soumission de la corporation au droit public permet donc d'en définir les organes et le fonctionnement de manière libre sans être lié par les prescriptions des formes sociales reconnues par le droit privé¹⁸. La LPCJ constitue ainsi la base légale nécessaire à définir la structure de base de la corporation et son fonctionnement¹⁹. La convention – qui constitue l'acte constitutif de la corporation²⁰ – rappelle donc cette soumission au droit public.

La notion de personnalité juridique relève du droit civil et en particulier des art. 52 ss CC. Cela implique en particulier que la corporation est en mesure, dès sa constitution, d'acquérir tous droits et d'assumer toutes obligations qui relèvent de sa mission²¹. Elle pourra ainsi s'engager en son nom propre et disposer d'un patrimoine afin d'assurer la fourniture des prestations prévues par la loi et la convention.

Le siège de la corporation est à Berne, où elle dispose d'une adresse²². S'agissant d'une entité qui regroupe les cantons et la Confédération, la question s'est posée du lieu adéquat pour la situation du siège. La LPCJ prévoit que la présidence de l'assemblée – et donc de la corporation – est choisie par les membres de cet organe²³. Si le siège devait être dépendant du lieu de situation de la présidence, cela signifierait qu'il changerait à chaque nouveau président. Toutefois, si la corporation n'a pas besoin d'être inscrite au Registre du commerce pour bénéficier de la personnalité juridique²⁴ ni pour pouvoir remplir ses buts²⁵, une telle inscription est prévue au lieu du siège²⁶. Dès lors, un siège situé au lieu de la présidence impliquerait une modification des inscriptions au Registre du commerce, ce qui n'est pas

¹² Cf. art. 5 LPCJ; cf. également Message, p. 22 ad art. 7 LPCJ.

¹³ Cf. art. 9 al. 3 let. e LPCJ.

¹⁴ Art. 8 de la convention.

¹⁵ ATF 104 Ia 440 consid. 4c – JT 1980 I 514.

¹⁶ CC; RS 210.

¹⁷ Art. 59 al. 1 CC.

¹⁸ Par exemple, l'association, la société anonyme ou encore la société coopérative.

¹⁹ Conformément aux exigences de la jurisprudence, cf. ATF 104 Ia 440 déjà cité.

²⁰ Art. 3 al. 2 LPCJ.

²¹ Cf. art. 53 CC.

²² La convention prévoit le lieu du siège, conformément à l'art. 7 al. 1 LPCJ. La constitution du siège dans le canton de Berne ne constitue toutefois pas un renvoi au droit de ce canton pour les aspects juridiques qui ne seraient pas traités dans la LPCJ ou dans la convention.

²³ Art. 9 al. 3 let. a ch. 1 LPCJ.

²⁴ Cf. art. 3 al. 4 LPCJ qui prévoit que la corporation est dotée de la personnalité juridique dès sa constitution, art. 14 al. 2 LPCJ qui précise que l'inscription au registre du commerce a un effet déclaratif, et art. 52 al. 2 CC qui dispense les corporations et les établissements de droit public de l'inscription au registre du commerce pour acquérir la personnalité. Cf. également Message, p. 25 ad art. 14 LPCJ.

²⁵ Art. 14 al. 2 LPCJ qui prévoit que l'inscription au registre du commerce est purement déclarative. Cf. également Message, p. 25 ad art. 14 LPCJ.

²⁶ Art. 14 al. 1 LPCJ.

praticable. En conséquence, le choix d'un siège fixe a été retenu. Berne paraît à ce titre opportun dans la mesure où elle regroupe l'administration fédérale et est symbolique de l'unité confédérale.

Les alinéas 2 et 3 rappellent les tâches principales qui incombent à la corporation et en particulier celle d'instituer, d'exploiter et de développer la plateforme centralisée.

2.3 Section 2 : Organes de justitia.swiss

2.3.1 Art. 3 Organes (art. 8 LPCJ)

La LPCJ définit exhaustivement les organes de la corporation soit l'assemblée, le comité, la direction et l'organe de révision²⁷, ce que rappelle la convention.

Si la loi prévoit la durée de fonction de l'organe de révision (soit deux ans)²⁸, elle ne mentionne rien en ce qui concerne l'assemblée, le comité et la direction. Les relations des membres de cette dernière avec la corporation feront l'objet de contrats soumis aux dispositions du règlement d'organisation²⁹ et du Code des obligations du 30 mars 1911³⁰, en leur qualité d'employés. Il n'y a donc pas lieu de fixer dans la présente convention une durée de mandat. La situation des autres organes, soit l'assemblée et le comité, doit être distinguée. En effet, certains de leurs membres y sont intégrés en raison de leur fonction (le chef du Département fédéral de justice et police (DFJP), le président du Tribunal fédéral³¹ et le représentant des avocats au comité³²), d'autres étant désignés par les parties³³. Il n'y a pas lieu de prévoir une durée de mandat pour les premiers, celle-ci étant évidemment dépendant de l'exercice de la fonction concernée. Il en va de même pour les membres cantonaux de l'assemblée, qui seront désignés selon des modalités propres à chaque canton³⁴. Pour les membres du comité³⁵, la loi ne prévoit aucune modalité. Une première solution serait donc de laisser l'assemblée³⁶ ou les parties représentées³⁷ prévoir en interne les remplacements au moment qui leur paraît opportun. Une seconde solution est de prévoir la durée du mandat dans la convention. C'est cette dernière option qui est retenue, afin de disposer d'une solution transparente et identique pour l'ensemble des membres concernés. Cela permet également aux parties de savoir qu'elles devront réévaluer périodiquement leur représentation. La solution retenue n'exclut naturellement pas une reconduction des représentants, notamment si l'organisation interne d'un canton ou de la Confédération prévoit que son représentant assume une fonction particulière dans son administration. A ce titre, la convention ne limite pas la liberté des parties de désigner la personne de leur choix. Au vu des conditions de désignation des membres du comité, la convention renonce à fixer une limite du nombre de mandats, le renouvellement pouvant être suffisamment assuré avec les départs naturels, étant rappelé que l'assemblée peut décider de ne pas reconduire les membres cantonaux.

²⁷ Art. 8 LPCJ.

²⁸ Art. 12 al. 2 LPCJ; le Message, p. 24 ad art. 12 al. 3 LPCJ, mentionne toutefois qu'il serait souhaitable que l'organe de révision soit élu pour quatre ans. Ce passage vise manifestement à ce que l'assemblée envisage une réélection de l'organe de révision au bout des deux ans du premier mandat.

²⁹ Art. 8 al. 2 let. e de la convention.

³⁰ CO; RS 220. Cf. art. 15 al. 2 LPCJ.

³¹ Art. 9 al. 2 let. a et c LPCJ.

³² Les modalités complémentaires relatives à la désignation du représentant des avocats figureront dans le règlement d'organisation (cf. art. 8 al. 2 let. a de la convention).

³³ Soit les membres cantonaux de l'assemblée (art. 9 al. 2 let. b LPCJ) et les membres du comité, élus par l'assemblée (art. 9 al. 3 let. a ch. 2 et 10 al. 2 let. b LPCJ) ou désignés par les autorités fédérales (art. 10 al. 2 let. a et c ainsi qu'al. 3 et 4 LPCJ).

³⁴ Message, p. 22 ad art. 9 LPCJ.

³⁵ Qui ne sont pas forcément membres de l'assemblée (Message, p. 23 ad art. 10 al. 1 et 2 LPCJ).

³⁶ Pour les membres cantonaux du comité.

³⁷ Pour les représentants du DFJP et du Tribunal fédéral au comité.

2.3.2 Art. 4 Assemblée (art. 9 et 13 LPCJ)

Les fondements de l'organisation et de la composition de l'assemblée figurent à l'art. 9 LPCJ. La loi renvoie toutefois à la convention s'agissant notamment de sa convocation ou du droit de vote de ses membres³⁸, respectivement des modalités particulières de vote³⁹.

S'agissant de la convocation, la convention prévoit des règles communément utilisées, soit une convocation annuelle ou à la demande d'un tiers des membres. La manière dont la convocation – qui doit être accompagnée de l'ordre du jour – est adressée n'est pas définie par la convention afin de laisser la liberté à l'assemblée de s'organiser sur ce point⁴⁰.

La LPCJ prévoit que l'assemblée peut statuer valablement si au moins la moitié de ses membres sont présents⁴¹, et que les décisions sont valables si elles sont prises à la majorité des voix des membres présents, le président ayant une voix prépondérante⁴². Ces modalités sont adéquates pour l'essentiel des décisions que l'assemblée peut avoir à prendre, notamment en lien avec la désignation des membres du comité ou encore l'adoption du règlement d'organisation. Dans certains cas, une majorité qualifiée est toutefois pertinente, et réservée par la loi⁴³.

Tel est en particulier le cas lors qu'il s'agit de modifier la convention, par exemple, sur les modalités de vote, sur la nature des prestations fournies ou encore sur le financement de la corporation. En raison de l'importance de ces sujets, une majorité des deux tiers des membres présents est nécessaire. Une unanimité⁴⁴ des représentants des cantons et de la Confédération⁴⁵ se justifie en revanche lorsque les dispositions modifiées portent sur la plateforme centralisée. Sur ce point, il convient de rappeler que toutes modifications de la convention ne peuvent entrer en vigueur qu'après avoir été ratifiée par la Confédération et les cantons, qui sont parties à la convention⁴⁶.

Cette unanimité est également nécessaire si l'assemblée veut mettre fin à la convention. En effet, une telle décision implique la fin de la corporation – donc l'arrêt de l'exploitation de la plateforme centralisée et des prestations supplémentaires – et la mise en place d'une plateforme par la Confédération voire de plateformes cantonales⁴⁷.

Il existe également une particularité quant à la prise de décision en relation avec les prestations supplémentaires au sens de l'art. 5 LPCJ. La décision de principe d'approuver une telle prestation appartient à l'assemblée, conformément à la loi⁴⁸. En revanche, celles relatives aux modalités de fonctionnement et au financement de cette prestation relèvent des participants au projet, respectivement, une fois la

³⁸ Art. 7 al. 2 let. a et b LPCJ.

³⁹ Art. 13 al. 2 LPCJ, qui fixe le principe d'un vote à la majorité des membres présents, avec voix présidentielle prépondérante, ceci sous réserve d'autres règles prévues par la convention, étant précisé que l'art. 13 al. 4 LPCJ prévoit la possibilité que les décisions soient prises par des moyens de communication électroniques, tels que la téléconférence ou la vidéoconférence.

⁴⁰ Le cas échéant dans le règlement d'organisation, cf. art. 8 al. 2 let. a de la convention. Celui-ci pourra en particulier prévoir un délai plus long que celui, minimal, prévu dans la convention pour l'envoi des convocations et des documents, par exemple 20 jours (en référence à la norme applicable dans le cadre du droit de la société anonyme; cf. art. 700 CO).

⁴¹ Art. 13 al. 1 LPCJ; cf. art. 13 al. 4 LPCJ. Il est envisageable qu'un membre empêché puisse se faire représenter.

⁴² Art. 13 al. 2 LPCJ.

⁴³ Art. 13 al. 2 *in fine* LPCJ.

⁴⁴ Cette unanimité à l'assemblée découle du principe posé à l'art. 9 al. 6 LPCJ qui impose que les modifications concernant la plateforme centralisée soient approuvées par les cantons et la Confédération, ceci en plus du vote intervenu à l'assemblée.

⁴⁵ Soit pour la Confédération, le chef du Département fédéral de justice et police et le Président du Tribunal fédéral.

⁴⁶ Cette ratification intervient selon les modalités prévues par le droit de chacune des parties à la convention «justitia.swiss». Pour la Confédération, le Conseil fédéral est compétent.

⁴⁷ Cf. art. 4 al. 1 et 2 LPCJ ainsi que le Message p. 21 ad art. 4 al. 1 à 3 LPCJ. Si l'hypothèse envisagée par le législateur est essentiellement celle où la convention n'est pas conclue à l'origine, respectivement celle où des cantons ne désirent pas y adhérer, cela s'appliquera également en cas de résiliation de la convention.

⁴⁸ Cf. art. 9 al. 3 let. f LPCJ.

prestation supplémentaire développée, de ses utilisateurs, qui sont membres de la corporation, ce qui est prévu par la présente convention⁴⁹.

L'articulation entre les art. 9 et 10 LPCJ montre que les membres du comité ne seront pas forcément membres de l'assemblée (en particulier pour les représentants du DFJP et du Tribunal fédéral), ce que le Message prévoit expressément⁵⁰. Il paraît néanmoins important qu'ils puissent assister aux séances de cette dernière, en qualité d'organe de gestion stratégique⁵¹. En outre, il serait peu opportun – dans le cas où le comité serait composé en partie de personnes également membres de l'assemblée – que seuls certains membres du comité puissent assister aux réunions de l'organe suprême, alors que d'autres ne pourraient y avoir accès. La convention prévoit ainsi que les membres du comité participent avec une voix consultative à ces séances⁵². Il en va de même des membres de la direction⁵³.

2.3.3 Art. 5 Comité (art. 10 et 13 LPCJ)

L'art. 10 LPCJ définit la composition et les tâches du comité. L'art. 5 de la convention y ajoute la compétence de participer à l'élaboration du règlement sur le traitement des données et à la désignation de l'autorité de surveillance de la sécurité de l'information, tâches attribuées par la loi à la corporation et aux collectivités publiques exploitant une plateforme propre⁵⁴. Le comité est la structure adéquate pour définir ces points, techniques et organisationnels. Pour le reste l'art. 5, qui porte sur l'organisation du comité, aborde les mêmes éléments que l'art. 4 pour l'assemblée, soit en particulier les modalités de convocation et de prise de décision.

S'agissant de la composition du comité, la LPCJ prévoit qu'il compte au moins un représentant du DFJP, un représentant des avocats, trois des cantons et un du Tribunal fédéral⁵⁵ et que les diverses régions et communautés linguistiques doivent être équitablement représentées⁵⁶. Elle ne fixe pas le nombre maximum de membres⁵⁷. Un organe pléthorique ne serait toutefois pas opportun, en raison des compétences stratégiques qui lui sont imparties et de la rapidité d'action parfois nécessaire. Afin de garantir un fonctionnement adéquat du comité, la convention prévoit donc de limiter le nombre de membres à sept, soit un chiffre permettant une représentation plus large des cantons⁵⁸. Il convient de relever que la loi prévoit une représentation équitable des régions et communautés linguistiques sans toutefois indiquer la manière dont celle-ci doit être faite⁵⁹. Cela étant, la seule manière d'assurer une telle représentation est que l'assemblée y veille dans le cadre de la désignation des représentants des cantons au comité, ce que la convention précise en conséquence. Il convient enfin de mentionner que les représentants des institutions fédérales sont désignés par celles-ci et celui des avocats est proposé par la Fédération suisse des avocats⁶⁰.

Aucune majorité qualifiée n'a été prévue pour les décisions prises par le comité. En effet, s'il s'agit d'un organe stratégique⁶¹, les décisions qui relèvent de sa compétence, plus opérationnelles que celles prises par l'assemblée, n'imposent pas d'évidence qu'une majorité qualifiée soit requise. En outre, au vu des

⁴⁹ Cf. art. 16 al. 2 de la convention.

⁵⁰ Message, p. 23 ad art. 10 al. 1 et 2 LPCJ.

⁵¹ Cf. art. 10 al. 6 let. a LPCJ.

⁵² Art. 4 al. 8 de la convention.

⁵³ Art. 6 al. 2 de la convention.

⁵⁴ Art. 28 al. 1 et 2 LPCJ.

⁵⁵ Art. 10 al. 2 let a à d LPCJ.

⁵⁶ Art. 10 al. 5 LPCJ.

⁵⁷ Message, p. 23 ad art. 10 al. 1 et 2 LPCJ.

⁵⁸ Cf. art. 10 al. 2 LPCJ et Message, p. 23 ad art. 10 al. 1 et 2 LPCJ. Les membres du comité excédant le minimum prévu par l'art. 10 LPCJ doivent nécessairement représenter les cantons.

⁵⁹ Cf. art. 10 al. 5 LPCJ; Message, p. 23 ad art. 10 al. 5 LPCJ.

⁶⁰ Les modalités complémentaires relatives à la désignation du représentant des avocats figureront dans le règlement d'organisation (cf. art. 8 al. 2 let. a de la convention).

⁶¹ Cf. art. 10 al. 6 let. a LPCJ qui prévoit que le comité assume la gestion stratégique de la corporation.

règles de quorum prévues par la loi, soit la participation de la moitié des membres⁶², une majorité qualifiée pourrait devenir un facteur bloquant pour la prise de décision. Les règles fixées par l'art. 13 al. 2 LPCJ seront donc applicables (majorité des membres présents, voix prépondérante du président).

En raison du rôle opérationnel et stratégique du comité, il n'y a pas lieu de prévoir la possibilité pour les membres de se faire remplacer.

Au vu du caractère particulièrement technique des prestations de justitia.swiss, il est judicieux que le comité puisse faire appel aux services d'experts afin de le conseiller ou de le renseigner sur un sujet particulier. Il n'est en effet pas certain que les employés de la corporation puissent disposer de l'ensemble des compétences utiles pour un projet en particulier. De même, afin de pouvoir assurer sa mission de haute surveillance de la gestion de la corporation⁶³, il pourra être nécessaire que le comité bénéficie de compétences techniques prises en dehors de la corporation, ceci par exemple afin d'évaluer une prestation spécifique. La convention prévoit donc une telle possibilité en la soumettant à la seule appréciation du comité lui-même.

Comme pour les séances de l'assemblée, les membres de la direction assistent aux séances du comité⁶⁴.

2.3.4 Art. 6 Direction (art. 11 LPCJ)

La loi indique que la direction exécute les décisions des organes supérieurs et représente la corporation à l'égard des tiers⁶⁵. Pour le reste, elle ne définit les compétences de la direction que de manière très générale en indiquant que celle-ci est responsable des affaires qui n'ont pas été attribuées à un autre organe⁶⁶. Les listes de compétences figurant aux art. 9 et 10 LPCJ⁶⁷ pour l'assemblée et le comité ne sont pas exhaustives, la présente convention pouvant les étendre⁶⁸. Sous réserve de ces compétences, la direction assume l'ensemble des tâches courantes de la corporation.

Le comité est responsable de l'organisation de la corporation⁶⁹. Il en résulte qu'il lui appartiendra de définir les principes relatifs à la structure de la direction, en parallèle au futur contenu du règlement d'organisation⁷⁰. Cette structure doit pouvoir s'adapter facilement à l'évolution des besoins. Il ne se justifie donc pas de poser des principes contraignants dans la convention. Cela étant, le fonctionnement quotidien de la corporation relève de la compétence de la direction⁷¹, à laquelle il appartient de gérer les collaborateurs et les différents projets et prestations en cours ainsi que d'en rendre compte aux autres organes. A cette fin, la direction doit bénéficier d'une autonomie importante.

La présence des membres de la direction aux séances de l'assemblée ou du comité leur permet d'obtenir des informations directes sur les sujets traités. La convention prévoit donc que la direction prend part aux séances de l'assemblée et du comité.

⁶² Art. 13 al. 1 LPCJ. Comme pour l'assemblée, les décisions peuvent être prises par des moyens de communication électroniques (art. 13 al. 4 LPCJ); la présence personnelle n'est pas demandée.

⁶³ Art. 10 al. 6 let. e LPCJ.

⁶⁴ Art. 6 al. 2 de la convention.

⁶⁵ Art. 11 al. 1 LPCJ.

⁶⁶ Art. 11 al. 2 LPCJ.

⁶⁷ Cf. art. 9 al. 3 et 5 ainsi que 10 al. 6 LPCJ.

⁶⁸ Par exemple, art. 10 al. 1, 12, 13 al. 4 et 17 de la convention.

⁶⁹ Art. 10 al. 6 let. b LPCJ.

⁷⁰ L'art. 8 al. 2 let. a de la convention prévoit en effet que le règlement porte notamment sur l'organisation des organes de la corporation.

⁷¹ Cf. Message, p. 23 ad art. 11 LPCJ.

2.4 Section 3 : Représentation de justitia.swiss

2.4.1 Art. 7 Droit de signature (art. 10 al. 6 let. d LPCJ)

La loi confie au comité la compétence de désigner les personnes disposant du droit de signature⁷² sans toutefois indiquer si le cercle des personnes auxquelles ce droit peut être conféré doit être restreint⁷³. La capacité d'engager la corporation étant cruciale, il convient toutefois de limiter les personnes éligibles aux membres du comité⁷⁴ ou de la direction désignés à cet effet. Il ne fait en effet aucun sens que des personnes tierces, n'ayant pas de fonction exécutive au sein de la corporation, puissent engager celle-ci, sous réserve qu'une procuration spécifique ne leur soit donnée. L'identité des personnes aptes à engager la corporation sera inscrite au registre du commerce⁷⁵.

Comme usuellement pratiqué, la convention prévoit que le pouvoir de signature ne peut s'exercer que collectivement à deux. Cela permet de garantir un certain contrôle sur les engagements financiers et sur le fonctionnement de la corporation. Le règlement d'organisation ou un autre règlement fixera en outre la répartition entre les organes des compétences relatives à l'engagement financier⁷⁶.

2.5 Section 4 : Organisation de justitia.swiss

2.5.1 Art. 8 Règlements

Si l'existence d'un règlement d'organisation est prévue à l'art. 9 al. 3 let. e LPCJ, l'assemblée étant compétente pour l'adopter, la loi ne définit en revanche pas son contenu⁷⁷. L'organisation proprement dite de la corporation relevant du comité⁷⁸, le règlement précité ne saurait porter dans le détail sur la manière dont l'administration de la corporation est structurée. Cela étant, la LPCJ ne règle pas de nombreux domaines de l'activité sociale qui doivent dès lors faire l'objet de normes supplémentaires, d'une part dans la présente convention et, d'autre part, dans l'un des règlements que la corporation est en mesure d'édicter (dont le règlement d'organisation précité).

Afin de conserver au comité et à la direction leurs prérogatives⁷⁹, les règlements doivent uniquement contenir des dispositions relatives à des sujets de portée générale. La convention prévoit ainsi qu'ils traitent des problématiques liées aux organes (organisation, compétences, responsabilités, rapports internes, rémunération, etc.), aux aspects financiers (contrôle interne, gestion des risques, budgétisation, etc.), au statut des personnes actives dans la corporation (membres des organes et employés) ou encore à la possibilité pour le comité de mettre en place des groupes d'experts et d'utilisateurs consultatifs⁸⁰. La notion d'utilisateur comprend ici les groupes extérieurs aux autorités et faisant usage des prestations offertes, comme les avocats et autres représentants des parties. Il convient également de relever que ces utilisateurs peuvent être actifs non seulement dans ces groupes mais également au sein de l'accompagnement des développements ultérieurs et de l'exploitation de la plateforme centralisée⁸¹. Cette liste n'est toutefois pas exhaustive pour tenir compte de l'évolution des besoins de la corporation et l'assemblée pourra y inclure les dispositions qui s'avéreront nécessaires.

⁷² Art. 10 al. 6 let. d LPCJ.

⁷³ Le Message, p. 23 ad art. 10 al. 6 LPCJ ou p. 25 ad art. 14 LPCJ, ne précise rien à ce sujet.

⁷⁴ Le droit de signature des membres du comité découle implicitement de la structure organisationnelle de justitia.swiss. L'organisation est définie par le comité, art. 10 al. 6 let. b LPCJ.

⁷⁵ Message, p. 25 ad art. 14 LPCJ, qui renvoie à l'art. 107 de l'ordonnance du 17 octobre 2007 sur le registre du commerce (ORC; RS 221.411).

⁷⁶ Cf. art. 8 al. 2 let. c de la convention.

⁷⁷ Le Message est également muet à ce sujet; cf. Message, pp. 22-23 ad art. 9 LPCJ.

⁷⁸ Art. 10 al. 6 let. b LPCJ.

⁷⁹ Cf. art. 10 et 11 LPCJ.

⁸⁰ Certains des aspects inclus dans l'art. 8 de la convention sont réglés de manière plus ou moins détaillée dans la LPCJ. Les règlements de justitia.swiss complètent et précisent les dispositions de la loi.

⁸¹ Cf. art. 12 de la convention quant au développement de prestations supplémentaires et de nouvelles fonctionnalités.

2.5.2 Art. 9 Personnel mis à disposition (art. 15 al. 3 LPCJ)

La LPCJ prévoit qu'une collectivité publique peut mettre du personnel à disposition de la corporation⁸². L'intention du législateur est ainsi non seulement que la corporation puisse engager elle-même du personnel⁸³, mais également qu'elle puisse bénéficier des compétences de personnes prêtées par d'autres. Cette situation nécessite de préciser les rapports entre les employés mis à disposition et la corporation ainsi que ceux avec l'employeur. En effet, les devoirs de dits employés envers les deux institutions peuvent se recouvrir et créer des quiproquos rendant la collaboration difficile. Ainsi, la convention prévoit – d'une manière à engager les partenaires, raison pour laquelle cette disposition y est intégrée – que seule la corporation est compétente pour leur donner des instructions, à l'exclusion de leur employeur ordinaire, ceci en ce qui concerne l'accomplissement des tâches confiées par la corporation. Dans les faits, la personne mise à disposition fonctionnera comme un employé directement engagé par la corporation et non comme un délégué de sa structure d'origine.

La loi règle le droit applicable à chacune de ces catégories d'employés (engagés directement par la corporation ou prêtés), soit le CO pour la première et le droit de la collectivité mettant à disposition un employé pour la seconde⁸⁴. Elle ne traite en revanche pas des modalités liant cette collectivité et la corporation. Il convient néanmoins que le cadre entourant la mise à disposition d'un employé soit défini avant son entrée en fonction. Il appartiendra dès lors au comité de conclure à cette fin une convention avec l'employeur concerné.

Comme évoqué ad art. 8 ci-dessus, les règlements d'organisation contiendront des dispositions relatives au statut du personnel de la corporation, le cas échéant en lien avec le for d'éventuels litiges. Le statut public de celle-ci impose en effet la définition d'un cadre minimal pour le statut des employés, en comparaison avec ce qui peut exister dans d'autres corporations de droit public⁸⁵. L'assemblée décidera dans quelle mesure elle désire uniformiser le statut ou au contraire privilégier les contrats individuels⁸⁶.

2.5.3 Art. 10 Prestataires de services externes

Les prestations offertes par justitia.swiss (plateforme centralisée ou prestations supplémentaires) pourront être très diverses. Elles imposeront ainsi d'avoir à disposition des compétences techniques spécialisées qui varieront en fonction des besoins de développement des projets ou des prestations, respectivement de leur maintenance. Il n'est pas concevable que la corporation ait en permanence du personnel disposant de l'ensemble de ces compétences, en particulier pour des raisons financières. Il est plus rationnel de faire appel à des spécialistes de manière ponctuelle, par exemple pour un projet particulier ou même une phase de projet spécifique. Ainsi, la convention autorise la corporation à faire appel à ces spécialistes si elle ne dispose pas des compétences nécessaires en interne. En ce cas, le mandat fera l'objet d'un contrat spécifique conclu entre la corporation et le prestataire de services⁸⁷.

L'éventualité de la mise à disposition par une collectivité de personnel spécialisé doit être distinguée, celle-ci relevant de l'intégration de personnel au sein de la corporation⁸⁸ et non de l'appel à un prestataire externe.

⁸² Art. 15 al. 3 LPCJ.

⁸³ Cf. art. 15 al. 2 LPCJ qui soumet les rapports de travail au droit privé et donc autorise implicitement la corporation à engager son propre personnel.

⁸⁴ Art. 15 al. 2 et 3 LPCJ.

⁸⁵ Cf. par exemple l'art. 3a al. 2 de la loi vaudoise du 17 novembre 1952 concernant l'assurance des bâtiments et du mobilier contre l'incendie et les éléments naturels (LAIEN; BLV 963.41) qui attribue au conseil d'administration de l'Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud (ECA) la définition des bases générales du traitement des membres de la direction et du personnel.

⁸⁶ Il peut s'agir notamment de coordonner le statut des employés engagés par la corporation avec le statut de ceux mis à disposition par les parties à la convention.

⁸⁷ Le droit applicable à ce type de contrat est le droit privé, à défaut de base légale de droit public régissant ces rapports. Il convient de réserver le droit public, applicable aux adjudications de marchés publics. Les règles applicables à de tels marchés sont celles du droit fédéral, art. 15 al. 1 let. b LPCJ.

⁸⁸ Cf. art. 15 al. 3 LPCJ et 9 de la convention.

2.6 Section 5 : Prestations de justitia.swiss

2.6.1 Art. 11 Plateforme centralisée et prestations supplémentaires

Cette disposition rappelle tout d'abord l'étendue des prestations pouvant être offertes par justitia.swiss, telle que ressortant de la LPCJ.

Pour l'essentiel, le fonctionnement et les performances de la plateforme centralisée sont définis dans la loi⁸⁹. Le reste des fonctionnalités sera défini dans le règlement d'utilisation édicté par le comité. L'évolution des fonctionnalités fera l'objet de mandats de projet émis par l'assemblée. En particulier, il conviendra de définir les modalités de maintenance afin notamment que les utilisateurs puissent anticiper les indisponibilités de la plateforme.

Les règles relatives aux délais judiciaires et les conséquences de leur non-respect impliquent qu'il doit être possible de communiquer avec les tribunaux presque en tout temps. Certes, la LPCJ prévoit une prolongation automatique des délais en cas d'indisponibilité de la plateforme⁹⁰, mais pour assurer le déroulement normal des procédures, cette disposition ne peut être appliquée qu'exceptionnellement lorsque des problèmes techniques imprévus apparaissent et non pour des opérations standards de maintenance.

La LPCJ prévoyant qu'il appartient à celui qui entend s'en prévaloir de rendre vraisemblable que la plateforme n'était pas accessible⁹¹, celui-ci doit pouvoir requérir de la corporation une confirmation de cette indisponibilité. A défaut, la preuve demandée serait potentiellement complexe à apporter, en particulier au vu de la jurisprudence actuelle dans ce domaine⁹².

Il n'appartient cependant pas à la corporation de prévoir un système alternatif de transmission des documents aux autorités judiciaires. Cela sort manifestement du cadre de son mandat tel que fixé par l'art. 3 al. 1 LPCJ, qui le limite à la mise en place et l'exploitation de la plateforme.

Par ailleurs, l'art. 5 LPCJ prévoit que la corporation peut fournir des prestations supplémentaires et moyens techniques pour la communication électronique dans le domaine judiciaire. La loi prévoit en particulier la possibilité de développer une application destinée à permettre le traitement des dossiers électroniques. La création d'une telle application correspond aux objectifs du projet «Justitia 4.0». Celle-ci, développée en parallèle avec la plateforme centralisée, devra être exploitée par justitia.swiss sur la base de la LPCJ. Par ailleurs, la loi cite comme exemple les prestations en lien avec la transmission du son et de l'image, la publication des décisions et notifications ainsi que l'aménagement des postes de travail. Il s'agit cependant d'interpréter la notion de «*prestation pour la communication électronique dans le domaine judiciaire*» de manière large, comme l'usage du terme «notamment» à l'art. 5 LPCJ l'indique. En effet, de nouveaux outils numériques sont constamment développés et les besoins des utilisateurs évoluent en parallèle, que ce soit en raison du changement des habitudes de travail, de la technologie ou encore des règles de procédure. Il convient donc que la corporation soit en mesure de répondre aux attentes des autorités judiciaires, des justiciables et des représentants professionnels. Naturellement, cela ne signifie aucunement que n'importe quel type de prestations pourront être offertes, celles-ci étant restreintes à la numérisation de la justice.

⁸⁹ Art. 18 ss LPCJ.

⁹⁰ Art. 26 al. 1 LPCJ.

⁹¹ Art. 26 al. 3 LPCJ. On relèvera néanmoins l'al. 5 de cette même disposition qui prévoit que l'impossibilité d'accéder à la plateforme ne doit pas être rendue vraisemblable lorsque l'utilisateur a remis les documents sur papier, ou la preuve de l'existence des documents à remettre, le jour de l'échéance du délai, soit à l'autorité compétente, soit, à l'attention de cette dernière, à La Poste Suisse ou à une représentation diplomatique ou consulaire suisse. Il doit les remettre ultérieurement par voie électronique dans le délai approprié imparti par l'autorité qui dirige la procédure.

⁹² Il convient en effet par exemple, pour déjouer la présomption résultant de la date du sceau postal apposé sur le pli, d'indiquer spontanément, avant l'échéance du délai de recours, à quelle date antérieure celui-ci a été posté (par exemple arrêt TF 6B_157/2020 du 7 février 2020 consid. 2.3 rés. in SJ 2020 I 232). On peut également préciser que la prise d'une image n'est pas forcément susceptible d'apporter une preuve suffisante (cf. concernant les enregistrements vidéo de la mise d'un pli dans une boîte aux lettres, arrêt TF 4A_317/2019 du 30 juin 2020 consid. 1.2 qui rappelle quelques principes généraux et qui renvoie à l'arrêt TF 1B_337/2019 du 13 mars 2020).

Enfin, il conviendra que le comité définisse également les conditions d'utilisation des prestations supplémentaires fournies par la corporation. Les règlements d'utilisation devront notamment comprendre des dispositions relatives au financement des prestations et aux coûts facturés aux utilisateurs.

2.6.2 Art. 12 Projets visant au développement de prestations supplémentaires et fonctionnalités

La compétence décisionnelle pour le lancement d'un nouveau projet en vue d'élaborer une prestation supplémentaire ou une nouvelle fonctionnalité d'une prestation existante⁹³, appartient à l'assemblée. En effet, les représentants des parties en son sein sont les mieux placés pour pouvoir évaluer les besoins des autorités judiciaires fédérales et cantonales. En outre, une prestation supplémentaire implique un investissement financier important qui incombera dans la phase préliminaire à la corporation puis aux diverses parties intéressées. Il est donc naturel que leurs représentants puissent en prendre la décision. En cas d'accord de la majorité⁹⁴, l'assemblée confie un mandat au comité⁹⁵ définissant l'étendue du projet et la gouvernance de celui-ci. En particulier, le mandat indiquera, si cela est nécessaire, de quelle manière les utilisateurs, y compris ceux qui n'appartiennent pas à une autorité judiciaire, seront intégrés au projet.

Il ressort de la systématique du fonctionnement de la corporation qu'aucune partie ne peut être contrainte à participer à un projet⁹⁶, ce qui impose qu'elle puisse cesser d'y participer également. Ce fonctionnement implique, naturellement, que la possibilité soit offerte à une partie de rejoindre plus tard le projet, ou encore de pouvoir utiliser la prestation ou la fonctionnalité développée⁹⁷. Aucune raison ne justifierait en effet de restreindre le cercle des utilisateurs d'une prestation dont l'objectif est ici de pouvoir répondre aux besoins du plus grand nombre⁹⁸.

Il est par ailleurs prévu que la corporation coordonne ses projets avec les organisations également actives dans la numérisation dans le domaine judiciaire (par exemple HIJP Suisse⁹⁹). L'information mutuelle et la coordination sur les projets envisagés et mis en œuvre apparaît nécessaire, en particulier entre la corporation et HIJP, afin d'éviter que des projets identiques soient menés en parallèle.

2.6.3 Art. 13 Utilisation des prestations

Les parties à la convention peuvent décider, selon leurs propres procédures, quelles prestations supplémentaires et quelles fonctionnalités en lien avec la plateforme centralisée elles veulent utiliser. Les conditions de cette utilisation seront fixées dans les règlements édictés par le comité¹⁰⁰. Il convient de relever que l'utilisation de la plateforme centralisée sera en revanche obligatoire, l'art. 4 LPCJ ne

⁹³ Celle-ci peut être la plateforme centralisée ou une prestation supplémentaire au sens de l'art. 5 LPCJ déjà existante.

⁹⁴ La règle de la majorité simple est adéquate ici, dans la mesure où les dépenses sont acquittées par le patrimoine de la corporation jusqu'à l'élaboration du mandat (art. 16 al. 1 de la convention) puis uniquement par les participants au projet, soit ceux ayant donné leur accord (art. 16 al. 2 de la convention).

⁹⁵ Il est probable que le lancement d'un projet visant à offrir une prestation supplémentaire ou une nouvelle fonctionnalité soit initié par le comité ou par un membre de l'assemblée et qu'un tel mandat soit proposé à l'assemblée par le comité en vue d'une validation préalable par l'assemblée. Selon le degré de détail de la proposition, celle-ci peut d'emblée remplir les critères d'un mandat élaboré, qui est accepté ou rejeté par décision de l'assemblée. Si la proposition n'est que sommairement motivée, le comité sera chargé - en cas d'approbation de la proposition - d'élaborer le mandat (1ère étape). Le mandat élaboré sera à nouveau soumis à l'assemblée. Celle-ci décidera de la validation définitive (2ème étape).

⁹⁶ Il en va différemment de l'utilisation d'une plateforme de communication électronique – soit la plateforme centralisée, soit une autre plateforme au sens de l'art. 4 LPCJ – qui doit être utilisée par les autorités et les représentants professionnels en procédure civile (art. 128c CPC) et procédure pénale (art. 85 al. 2 et 103c CPP) ainsi que pour les recours au Tribunal fédéral (art. 38c al. 1 LTF).

⁹⁷ Sur ce dernier point, cf. art. 13 et 16 de la convention.

⁹⁸ L'art. 13 de la convention prévoit d'ailleurs à ce sujet la possibilité pour des tiers qui ne sont pas parties à la convention de pouvoir utiliser une prestation.

⁹⁹ HIJP: Harmonisation de l'informatique dans la justice pénale. La corporation HIJP Suisse fait l'objet d'une convention du 23 novembre 2023 entre la Confédération et les cantons.

¹⁰⁰ Cf. art. 11 al. 3 de la convention.

permettant pas à un canton partie à la convention de mettre à disposition une autre plateforme pour la communication électronique dans le cadre de procédures judiciaires¹⁰¹.

En plus de l'utilisation par les parties à la convention, la LPCJ prévoit à son art. 6 que la corporation peut mettre ses prestations à la disposition des cantons qui n'en sont pas parties. Cela étant, rien ne permet de déduire du texte de cette disposition ou du message qu'il est exclu que l'ensemble des collectivités publiques appartenant à un canton ne puissent passer un accord semblable¹⁰². On ne saurait dès lors circonscrire le cercle des utilisateurs potentiels uniquement aux cantons qui ne sont pas parties à la convention et on doit admettre que d'autres types de collectivités publiques doivent pouvoir mettre à disposition une prestation. Cela étant, il convient de les distinguer de l'ensemble des personnes faisant finalement usage de cette prestation, qui peuvent en réalité ne pas faire partie des dites collectivités sans toutefois être des utilisateurs au sens de la convention. En effet, des tiers auront accès aux services destinés de manière générale au public ou à des partenaires du système judiciaire¹⁰³. Ainsi, la convention consacre une interprétation large de l'art. 6 LPCJ. Une accessibilité accrue aux prestations aura pour conséquences positives non seulement une diffusion des pratiques mais également d'apporter des ressources financières complémentaires pouvant être affectées au développement des prestations.

La collaboration avec les collectivités publiques qui ne sont pas parties à la convention fera l'objet d'une convention¹⁰⁴. Le cadre général de l'utilisation par des tiers devra être conforme aux indications figurant dans le règlement d'utilisation applicable à la prestation concernée. Cela étant le comité, chargé de conclure la convention, ne doit pas être contraint par des règles très rigides concernant le contenu d'une telle convention. En effet, les circonstances pratiques peuvent être très différentes en fonction des besoins et de la situation du futur partenaire. Au vu des enjeux financiers, il est nécessaire que l'assemblée, approuve la convention avant sa signature formelle¹⁰⁵.

En conclusion, une collectivité publique utilisatrice ne disposera pas des mêmes droits que les parties à la convention.

2.7 Section 6 : Finances

La LPCJ prévoit que la corporation n'a pas de but lucratif et ne constitue de patrimoine que pour assurer son fonctionnement et sa solvabilité¹⁰⁶. Son patrimoine comprendra la propriété de la plateforme centralisée¹⁰⁷. Il n'y a donc pas lieu de rappeler ces principes dans la convention.

2.7.1 Art. 14 Comptabilité et présentation des comptes

Si les dispositions ordinaires relatives à la présentation des comptes sociaux sont applicables à la corporation¹⁰⁸, le fonctionnement de celle-ci sur la base de projets, ayant des postes de coûts et des

¹⁰¹ L'art. 4 al. 1 LPCJ prévoit en effet que les cantons doivent mettre à disposition une autre plateforme s'ils ne sont pas parties à la convention ou si la convention n'est pas conclue.

¹⁰² Dans certains cantons en effet, d'autres types de collectivités peuvent avoir des compétences juridictionnelles, telles que les communes. On peut même imaginer que des associations de commune, ou même des organismes indépendants auxquels des compétences sont déléguées, aient de telles compétences. L'art. 6 LPCJ doit donc être interprété comme couvrant ces hypothèses.

¹⁰³ Par exemple, les représentants professionnels ou les parties feront usage de la plateforme centralisée ou de services de vidéoconférences. Ils ne sont toutefois pas considérés comme des utilisateurs au sens de la convention.

¹⁰⁴ Cf. art. 6 LPCJ qui mentionne une relation contractuelle.

¹⁰⁵ Etant précisé que l'art. 6 LPCJ prévoit un achat de la prestation à prix coûtant, mais intégrant les frais d'investissement (cf. Message, p. 22 ad art. 6 LPCJ).

¹⁰⁶ Art. 16 al. 1 LPCJ.

¹⁰⁷ Art. 34 LPCJ.

¹⁰⁸ L'art. 962a CO auquel renvoie l'art. 14 al. 1 de la convention traite des normes comptables admises pour les états financiers. Les art. 9 al. 3 let. b LPCJ et 957 al. 1 ch. 2 CO imposent pour le reste la tenue d'une comptabilité, la corporation étant inscrite au registre du commerce, et l'application des principes fixés par la loi aux art. 957a ss CO.

financements différenciés, impose que chaque prestation et projet soit comptabilisé distinctement¹⁰⁹. Ainsi, les résultats financiers de chaque prestation et projet seront clairement déterminés afin que l'assemblée et le comité puissent avoir une vision globale et spécifique claire de la situation sociale.

Il est toutefois renoncé à définir de manière plus précise les aspects comptables dans la mesure où le fonctionnement par projet impliquera sans nul doute des particularités qui ne sauraient être définies de manière rigide et devront faire l'objet de disposition réglementaire¹¹⁰.

2.7.2 Art. 15 Financement de la plateforme centralisée

La LPCJ prévoit que les coûts d'institution de la plateforme centralisée seront à charge de la Confédération, à hauteur de 25 %, et des cantons, à hauteur de 75 %¹¹¹. Quant aux coûts d'exploitation et de développement, la loi prévoit implicitement que ceux-ci doivent être couverts par des émoluments prélevés auprès des autorités¹¹², ce que la convention prévoit de manière explicite.

2.7.3 Art. 16 Financement des projet relatifs à des prestations supplémentaires et fonctionnalités

La répartition des frais liés aux prestations supplémentaires au sens de l'art. 5 LPCJ, respectivement aux nouvelles fonctionnalités développées, doit tenir compte du fonctionnement particulier de la corporation. En effet, les travaux antérieurs à la phase d'initialisation d'un projet, soit avant qu'un mandat soit validé par l'assemblée, ne peuvent être supportés que par la corporation elle-même, sur son propre patrimoine. Le cadre des participants au projet et les ressources nécessaires ne sont alors pas encore définis. Ce n'est qu'au moment où les parties à la convention décident d'adhérer à un projet qu'une répartition des frais entre les participants est envisageable. Naturellement, il n'y a alors pas lieu que les parties qui ont renoncé à participer soient astreintes au financement du projet.

L'art. 16 al. 2 prévoit qu'une convention spécifique soit conclue afin de déterminer les modalités de financement du projet, étant précisé que le contenu de ce type de convention peut faire l'objet de dispositions d'un règlement adopté par l'assemblée¹¹³ afin de le standardiser. Il s'agira en outre pour les participants au projet et la corporation de régler les conséquences de la fin du projet et, notamment, de traiter de la question du transfert de propriété des éventuelles applications développées, respectivement de déterminer dans quelle mesure les futurs utilisateurs devront contribuer aux frais de développement (contribution de rachat).

2.8 Section 7 : Marchés publics

2.8.1 Art. 17 Compétence

La LPCJ prévoit que le droit fédéral est applicable aux marchés publics lancés par la corporation¹¹⁴. Les décisions sujettes à recours rendues dans le cadre de la procédure sont de la compétence de la direction¹¹⁵. Toutefois, s'agissant d'une opération stratégique, il paraît opportun de donner au comité, qui assume la gestion stratégique de la corporation¹¹⁶, la haute main sur le lancement du marché et son

¹⁰⁹ Les coûts de la plateforme centralisée doivent être couverts par les émoluments prévus par l'art. 32 al. 1 LPCJ. S'agissant des prestations supplémentaires, leur financement appartient, avant l'adoption du mandat, à la corporation elle-même, puis aux participants au projet, respectivement aux collectivités bénéficiaires de la prestation (art. 16 al. 1 et 2 de la convention). Ces différences imposent une comptabilité différenciée.

¹¹⁰ Cf. art. 8 de la convention.

¹¹¹ Art. 33 LPCJ.

¹¹² Le Message (p. 35 ad art. 32 LPCJ) le précise clairement, le Conseil fédéral devant veiller à ce que le montant soit suffisamment élevé pour couvrir les coûts d'exploitation et de développement, et donc également régler le cas où tel ne serait pas le cas. Rappelons également que les autorités pourront répercuter ces émoluments sur les parties aux procédures (cf. Message, p. 35 ad art. 32 LPCJ).

¹¹³ Cf. art. 8 al. 2 let. g de la convention.

¹¹⁴ Art. 15 al. 1 let. b LPCJ. L'objectif étant que le même droit soit applicable quel que soit le lieu du siège de la corporation (cf. Message, p. 25 ad art. 15 LPCJ).

¹¹⁵ Art. 15 al. 4 LPCJ.

¹¹⁶ Art. 10 al. 6 let. a LPCJ.

attribution. La convention prévoit ainsi un double échelon de compétence, le comité étant responsable de la décision de lancer une procédure de marché public et d'attribuer ledit marché, la direction étant quant à elle responsable du déroulement de la procédure¹¹⁷ et de présenter les offres ainsi que son analyse au comité. De plus, conformément au droit fédéral, elle rendra les décisions formelles et assurera la représentation de la corporation dans le cadre d'une éventuelle procédure de recours.

2.9 Section 8 : Dispositions finales

2.9.1 Art. 18 Conclusion de la convention

Cette disposition rappelle le principe fixé par la LPCJ que tous les cantons et la Confédération peuvent signer la convention¹¹⁸. Dans la mesure où les dispositions qui suivent portent justement sur les modalités d'adhésion (art. 19), les modalités d'entrée en vigueur de la convention et la date de constitution de justitia.swiss (art. 20), il est utile de rappeler le principe précité par souci de clarté.

2.9.2 Art. 19 Adhésion

L'adhésion à la convention par un canton – la Confédération étant de toute façon partie pour que celle-ci puisse entrer en vigueur¹¹⁹ – doit être simple et ne pas être sujette à une approbation par l'assemblée. En effet, au vu des enjeux traités par la convention et la LPCJ, il est désiré que tous les cantons y adhèrent¹²⁰. Dès lors, l'art. 19 prévoit que l'adhésion a lieu par une simple déclaration.

Il convient toutefois de distinguer la situation d'un canton qui, sans être partie à la convention, aurait conclu des conventions d'utilisation avec la corporation¹²¹. En ce cas, avant que l'adhésion ne puisse produire des effets, il convient que les relations préexistantes soient liquidées. Les conventions d'utilisation étant de la compétence de l'assemblée, celles réglant leur liquidation le sont également.

2.9.3 Art. 20 Entrée en vigueur de la convention et fondation de justitia.swiss

Conformément à l'art. 3 al. 3 LPCJ, la corporation est créée par l'entrée en vigueur de la convention aux conditions fixées par la loi. Ainsi, si moins de 18 cantons adhèrent à la convention, respectivement si la Confédération ne le fait pas, la corporation n'est pas créée. Si le quorum est atteint, l'assemblée se réunit en tant d'une assemblée constitutive, qui fixe la date d'entrée en vigueur de la convention¹²². Le texte de la convention prévoit pour le reste que les élections nécessaires seront organisées lors de l'assemblée constitutive.

2.9.4 Art. 21 Dissolution de justitia.swiss et art. 22 Dénonciation de la convention

La LPCJ distingue la fin de la convention par décision de l'assemblée¹²³ et la dénonciation par l'une des parties¹²⁴. Dans le premier cas, la convention ne perdure pas et il est y mis un terme pour l'ensemble des parties; cette décision implique la dissolution de justitia.swiss. Une majorité des deux tiers des membres présents est alors nécessaire pour prendre la décision¹²⁵. La dénonciation vise le cas où seule une partie désire se départir de la convention, étant précisé qu'elle doit le faire pour la fin d'une année civile moyennant un préavis de trois ans¹²⁶. Il restera alors à déterminer si des conventions d'utilisation

¹¹⁷ Par exemple par la rédaction de l'appel d'offres (cf. art. 35 et 36 de la loi fédérale du 21 juin 2019 sur les marchés publics [LMP; RS 172.056.1]), ou encore par l'évaluation des offres (art. 40 LMP).

¹¹⁸ Cf. art. 3 al. 1 à 3 LPCJ. La loi n'exclut la participation d'aucun canton.

¹¹⁹ Cf. art. 3 al. 3 LPCJ qui précise que la convention entre en vigueur lorsque la Confédération et 18 cantons au moins l'ont approuvée.

¹²⁰ Cf. également l'art. 1 al. 2 let. b LPCJ qui indique que la plateforme centralisée doit être, si possible, utilisée dans l'ensemble du pays.

¹²¹ Cf. art. 13 al. 2 de la convention.

¹²² Conformément à ce que permet expressément le Message, pp. 20-21 ad art. 3 LPCJ.

¹²³ Art. 9 al. 5 LPCJ.

¹²⁴ Art. 17 LPCJ.

¹²⁵ Art. 4 al. 5 de la convention.

¹²⁶ Art. 17 al. 1 LPCJ.

doivent être conclues dans l'hypothèse où la collectivité concernée désire continuer à utiliser certaines prestations¹²⁷.

La LPCJ ne précise pas ce qu'il advient en cas de réduction du nombre d'adhérents en dessous de celui prévu pour l'entrée en vigueur de la convention¹²⁸. Toutefois, la loi mentionne que la dénonciation de celle-ci par l'une des parties n'entraîne pas la dissolution de la corporation¹²⁹. Il n'y a donc pas lieu de prévoir un système de résiliation automatique de la convention, seule une décision de l'assemblée pouvant avoir cet effet.

Cela étant, la convention traite de la liquidation de la corporation et du sort qui doit être donné aux avoirs et dettes de celle-ci. Dans la mesure où la comptabilité de la corporation est organisée par projets et prestations¹³⁰ et que les parties à la convention ne participent pas dans tous les cas à l'ensemble desdits, il est nécessaire de procéder à une liquidation par poste et non générale. S'agissant de la plateforme centralisée, le résultat de liquidation devra être réparti entre la Confédération et les cantons parties à la convention selon les modalités prévues par l'art. 33 LPCJ¹³¹. Quant aux autres projets et prestations, leur solde, bénéficiaire ou négatif, doit être réparti entre les participants ou utilisateurs parties à la convention.

2.9.5 Art. 23 Règlement des différends

La Constitution fédérale prévoit que les conflits entre cantons et Confédération sont réglés, autant que possible, par la négociation et la médiation¹³². Dans la mesure où il s'agit des parties à la convention, une telle règle est opportune en cas de conflit lié à celle-ci. Il est prévu d'étendre cette règle aux conflits avec les bénéficiaires de prestations ou les partenaires des projets de la corporation pour éviter des situations d'enlisement. Les litiges entre la corporation et son personnel, les prestataires externes ou les fournisseurs ne sont toutefois pas soumis à cette disposition, les règles usuelles de procédure étant applicables.

¹²⁷ Art. 6 LPCJ ainsi que 13 al. 2 à 4 de la convention.

¹²⁸ Cf. art. 3 al. 3 LPCJ, soit 18 cantons et la Confédération.

¹²⁹ Art. 17 al. 2 LPCJ. Le Message, p. 27 ad art. 17, précise qu'une dénonciation n'entraîne pas la dissolution de la corporation, règle qui vaut également si la Confédération se retire ou s'il reste moins de 18 cantons membres.

¹³⁰ Cf. art. 14 al. 2 de la convention.

¹³¹ Normalement, les émoluments prévus à l'art. 32 LPCJ devraient couvrir les coûts et donc éviter que l'on se trouve devant un résultat négatif à assumer par les partenaires.

¹³² Art. 44 al. 3 Cst. Il ne s'agit toutefois pas d'une disposition directement applicable (Olivier Bigler-de-Mooij, Commentaire romand de la Constitution fédérale, Bâle 2021, n. 19 ad art. 44 Cst.). A défaut d'entente, les parties ont la possibilité de saisir le Tribunal fédéral par voie d'action (art. 120 de la loi fédérale du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral (LTF; RS 173.110)).

Tableau synoptique

Loi d'adhésion à la convention entre la Confédération et les cantons sur la corporation "justitia.swiss"

Actes législatifs concernés par ce projet (RS numéros)

Nouveau:

Modifié: –

Abrogé: –

Projet du Conseil d'Etat 05.11.2025	Projet de la commission IF - 28 janvier 2026
	Loi d'adhésion à la convention entre la Confédération et les cantons sur la corporation "justitia.swiss"
	<i>Le Grand Conseil du canton du Valais</i> vu la convention entre la Confédération et les cantons sur la corporation "justitia.swiss" du 2 mai 2025 (Convention justitia.swiss); vu les articles 31 alinéa 1 lettre b, 38 alinéa 2 et 54 alinéa 1 lettre e de la Constitution cantonale; vu l'article 41 de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs du 28 mars 1996 (LOCRP); sur la proposition du Conseil d'Etat, <i>ordonne:</i>
	I.
Art. 1 ¹ Le canton du Valais adhère à la convention entre la Confédération et les cantons sur la corporation "justitia.swiss" du 2 mai 2025.	
	II.
	<i>Aucune modification d'autres actes.</i>
	III.

Projet du Conseil d'Etat 05.11.2025	Projet de la commission IF - 28 janvier 2026
	<i>Aucune abrogation d'autres actes.</i>
	IV.
	Le présent acte législatif est soumis au référendum facultatif. [Délai pour le dépôt des 3'000 signatures du référendum: ...] Le Conseil d'Etat fixe l'entrée en vigueur.
	Sion, le -

Tableau synoptique

Convention entre la Confédération et les cantons sur la corporation justitia.swiss (Convention justitia.swiss)

Documents concernés par ce dossier (RS numéros)

Nouveau:
Modifié: –
Abrogé: –

Projet du Conseil d'Etat 05.11.2025	Projet de la commission IF - 28 janvier 2026
	Convention entre la Confédération et les cantons sur la corporation justitia.swiss (Convention justitia.swiss)
	<i>Les cantons et la Confédération,</i> vu l'article 48 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse [Cf. Cst. (RS 101)] et vu les articles 3 alinéa 2 et 7 de la loi fédérale sur les plateformes de communication électronique dans le domaine judiciaire du 20 décembre 2024 (LPCJ) [Cf. LPCJ (RS 172.023)] <i>concluent la présente convention:</i>
	I.
1 Dispositions générales	
Art. 1 Objet de la convention (art. 3 al. 2 et 7 LPCJ) ¹ La présente convention règle la constitution, les compétences et le fonctionnement de la corporation de droit public prévue à l'article 3 LPCJ.	
Art. 2 Forme juridique et but de la corporation justitia.swiss ¹ La corporation justitia.swiss (ci-après: "justitia.swiss") est une corporation de droit public dotée de la personnalité juridique (art. 3 al. 1 LPCJ). Son siège est à Berne.	

Projet du Conseil d'Etat 05.11.2025	Projet de la commission IF - 28 janvier 2026
² Elle met en oeuvre, exploite et développe la plateforme centralisée permettant la transmission électronique de documents dans le domaine judiciaire. ³ Elle fournit également des prestations supplémentaires conformément à l'article 5 LPCJ.	
2 Organes de justitia.swiss	
Art. 3 Organes (art. 8 LPCJ) ¹ Les organes de justitia.swiss sont l'assemblée, le comité, la direction et l'organe de révision.	
Art. 4 Assemblée (art. 9 et 13 LPCJ) ¹ L'assemblée est convoquée au moins une fois par année. ² Elle est également convoquée si un tiers des membres en font la demande. ³ L'ordre du jour et les documents pour la réunion sont adressés au 14 quatorze jours avant la date prévue pour la réunion. ⁴ Les prises de décisions se font conformément à l'article 13 LPCJ. ⁵ Une majorité des deux tiers des membres participant à la séance est nécessaire pour modifier la présente convention (art. 9 al. 5 et 13 al. 2 LPCJ). ⁶ Une modification des dispositions de la convention qui ne concernent pas exclusivement les prestations offertes en sus de la plateforme centralisée ainsi que la décision de mettre fin à la présente convention (art. 9 al. 5 LPCJ) nécessitent l'unanimité des représentants des cantons et de la Confédération. ⁷ Chaque membre de l'assemblée dispose d'une voix. ⁸ Les membres du comité assistent, avec voix consultative, aux séances de l'assemblée.	

Projet du Conseil d'Etat 05.11.2025	Projet de la commission IF - 28 janvier 2026
Art. 5 Comité (art. 10 et 13 LPCJ) ¹ Le comité comporte sept membres, dont un représentant du DFJP, un du Tribunal fédéral et un représentant des avocats proposé par la Fédération suisse des avocats. Les autres membres représentent les cantons. Ces derniers sont élus par l'assemblée en tenant compte d'une représentation équitable des diverses régions, des communautés linguistiques et de la taille de la population des cantons. ² La durée du mandat des membres du comité est de 4 ans. ³ Le comité se réunit autant de fois que nécessaire, mais au moins deux fois par année. ⁴ Une séance peut être convoquée en tout temps par le président du comité ou sur demande de deux membres ⁵ L'ordre du jour et les documents pour la réunion sont adressés au moins 14 jours avant la date prévue pour la réunion. ⁶ Les prises de décisions se font conformément à l'article 13 LPCJ. ⁷ Chaque membre du comité dispose d'une voix. ⁸ Le président du comité dispose d'une voix prépondérante en cas d'égalité. ⁹ Le comité peut faire appel aux services d'experts, à titre consultatif, et mettre en place des groupes d'experts (art. 8 al. 2 let. h). ¹⁰ En sus des compétences attribuées à l'article 10 alinéa 6 LPCJ, le comité est compétent pour édicter le règlement sur le traitement des données ainsi que désigner l'autorité de surveillance de la sécurité de l'information, conformément à l'article 28 alinéas 1 et 2 LPCJ.	
Art. 6 Direction (art. 11 LPCJ) ¹ La direction assume les affaires courantes de justitia.swiss.	

Projet du Conseil d'Etat 05.11.2025	Projet de la commission IF - 28 janvier 2026
² Elle prend part aux séances de l'assemblée et du comité, avec voix consultative, sauf décision contraire de ces organes.	
3 Représentation de justitia.swiss	
Art. 7 Droit de signature (art. 10 al. 6 let. d LPCJ) ¹ Le comité désigne ses membres et ceux de la direction disposant du droit de signature. Il peut octroyer à une autre personne le droit de représenter justitia.swiss. ² Il peut uniquement conférer un droit de signature collective à deux.	
4 Organisation de justitia.swiss	
Art. 8 Règlements ¹ L'assemblée arrête le règlement d'organisation prévu par l'article 9 alinéa 3 lettre e LPCJ. Elle peut arrêter d'autres règlements. ² Les règlements contiennent notamment des dispositions sur les points suivants: a) l'organisation, les tâches, les compétences et la responsabilité des organes; b) les rapports entre les organes; c) la répartition des compétences entre les organes quant à l'engagement de justitia.swiss sur le plan financier; d) la rémunération des membres du comité; e) le statut du personnel; f) le système de contrôle interne (SCI) et la gestion de risques; g) les règles comptables applicables, la budgétisation, le plan financier et le financement des projets et de l'exploitation;	

Projet du Conseil d'Etat 05.11.2025	Projet de la commission IF - 28 janvier 2026
h) la mise en place par le comité de groupes spécialisés composés d'experts et d'utilisateurs de prestations.	
Art. 9 Personnel mis à disposition (art. 15 al. 3 LPCJ) ¹ En cas de mise à disposition de personnel par une collectivité publique, le comité conclut une convention-cadre avec celle-ci. ² Le personnel mis à disposition est soumis, pour la réalisation de ses tâches pour justitia.swiss, aux directives de la direction et reçoit à ce titre aucune instruction de la collectivité publique.	
Art. 10 Prestataires de services externes ¹ La direction, avec l'accord du comité, peut faire appel aux services d'un ou de plusieurs prestataires externes, notamment pour le développement et l'exécution des tâches liées à la plateforme centralisée ou aux prestations supplémentaires fournies par justitia.swiss. ² La relation entre justitia.swiss et un prestataire fait l'objet d'un contrat précisant notamment la nature des services attendus et la rémunération du prestataire.	
5 Prestations de justitia.swiss	
Art. 11 Plateforme centralisée et prestations supplémentaires ¹ Justitia.swiss met en oeuvre, exploite et développe la plateforme centralisée prévue à l'article 1 alinéa 2 lettre a LCPJ. ² Elle offre également des prestations supplémentaires conformément à l'article 5 LPCJ. ³ Le comité est compétent pour adopter les règlements d'utilisation de la plateforme centralisée et des prestations supplémentaires au sens de l'article 5 LPCJ.	

Projet du Conseil d'Etat 05.11.2025	Projet de la commission IF - 28 janvier 2026
⁴ Les prestations de nature informatique sont exploitées conformément à des normes reconnues.	
Art. 12 Projets visant au développement de prestations supplémentaires et fonctionnalités ¹ L'assemblée est compétente pour décider de la création d'une prestation supplémentaire ou du développement de nouvelles fonctionnalités d'une prestation existante. ² La décision prend la forme d'un mandat confié au comité. ³ Les organes coordonnent, selon leurs compétences propres, les différents projets avec les organisations actives dans le même domaine. ⁴ Chaque partie à la présente convention détermine seule, conformément aux règles qui lui sont applicables, les projets auxquels elle participe. ⁵ Les projets sont menés conformément aux normes reconnues en la matière	
Art. 13 Utilisation des prestations ¹ Les parties à la convention décident, conformément aux règles qui leur sont applicables, si elles utilisent une prestation offerte par justitia.swiss aux conditions prévues par le règlement d'utilisation (art. 11 al. 3). ² Les conditions auxquelles une collectivité publique sans statut de partie à la convention peut utiliser une prestation sont réglées par une convention d'utilisation (art. 6 LPCJ), qui porte notamment sur les coûts à charge de la collectivité. ³ La convention d'utilisation s'inspire des règles applicables aux parties à la convention, telles que définies dans le règlement d'utilisation. ⁴ Elle est soumise à l'approbation préalable de l'assemblée et est conclue par le comité.	
6 Finances	

Projet du Conseil d'Etat 05.11.2025	Projet de la commission IF - 28 janvier 2026
Art. 14 Comptabilité et présentation des comptes ¹ Les comptes sont présentés selon une norme comptable reconnue au sens de l'article 962a du Code des obligations [Cf. CO (RS 220)]. ² Chaque prestation et projet est géré comme un poste séparé de coût. ³ L'année d'exercice correspond à l'année civile.	
Art. 15 Financement de la plateforme centralisée ¹ Les coûts d'institution de la plateforme centralisée sont supportés par les cantons et la Confédération selon l'article 33 LPCJ. La part cantonale est répartie entre eux au prorata de leur population résidante permanente de l'année précédente (STATPOP; Office fédéral de la statistique). ² Les coûts d'exploitation et de développement de la plateforme sont couverts par les émoluments encaissés en application de l'article 32 LPCJ.	
Art. 16 Financement des projets relatifs à des prestations supplémentaires et fonctionnalités ¹ Les coûts du projet préalables à la décision de l'assemblée portant sur la création d'une prestation supplémentaire ou le développement d'une nouvelle fonctionnalité (art. 12 al. 1) sont pris en charge par justitia.swiss. ² Une fois la décision prise, seuls les participants au projet assument son financement. Ceux-ci et justitia.swiss, par son comité, règlent les modalités dans une convention. ³ Les participants à un projet et justitia.swiss règlent les conséquences de la fin du projet dans une convention.	
7 Marchés publics	
Art. 17 Compétence	

Projet du Conseil d'Etat 05.11.2025	Projet de la commission IF - 28 janvier 2026
¹ Le comité est compétent pour lancer et adjuger un marché public. ² La direction rend les décision (art. 15 al. 4 LPCJ) et représente justitia.swiss dans le cadre de la procédure.	
8 Dispositions finales	
Art. 18 Conclusion de la convention ¹ Tous les cantons et la Confédération peuvent signer la présente convention.	
Art. 19 Adhésion ¹ Par déclaration unilatérale adressée au comité, chaque canton peut adhérer à la présente convention après son entrée en vigueur. L'adhésion déploie ses effets au 1^{er} janvier de l'année suivante ou à une date déterminée d'un commun accord entre le canton et le comité. ² Si une convention d'utilisation existe (art. 13), l'adhésion n'aura d'effet que si le canton et le comité ont trouvé un accord sur la résiliation et le règlement de la convention d'utilisation. Cet accord est soumis à l'approbation de l'assemblée.	
Art. 20 Entrée en vigueur de la convention et fondation de justitia.swiss ¹ Justitia.swiss est fondée par l'entrée en vigueur de la présente convention. ² L'assemblée siège en tant qu'assemblée constitutive. Elle peut se réunir dès que le nombre de participants prévu par l'article 3 alinéa 3 LPCJ a été atteint. ³ L'assemblée constitutive détermine la date d'entrée en vigueur de la convention. ⁴ Lors de l'assemblée constitutive, elle tient les élections nécessaires.	
Art. 21 Dissolution de justitia.swiss	

Projet du Conseil d'Etat 05.11.2025	Projet de la commission IF - 28 janvier 2026
¹ Si l'assemblée met fin à la présente convention (art. 9 al. 5 LPCJ), les montants versés par les parties et les utilisateurs ne sont pas remboursés. ² En cas de dissolution de justitia.swiss, l'assemblée décide des modalités de la liquidation. ³ Les comptes liés à l'exploitation et au développement de la plateforme et chaque compte lié à une prestation supplémentaire ou un projet font toutefois l'objet d'une liquidation séparée: a) le solde de liquidation des comptes liés à l'exploitation et au développement de la plateforme est réparti entre la Confédération et les cantons conformément à la clé de répartition figurant à l'article 33 LPCJ, et entre chaque canton au pro-rata de sa population; b) les soldes de liquidation de chaque compte lié à une prestation supplémentaire sont répartis entre les utilisateurs de celle-ci qui sont parties à la convention; c) les soldes de liquidation de chaque compte lié à un projet sont répartis entre les participants à celui-ci qui sont parties à la convention.	
Art. 22 Dénonciation de la convention ¹ Si une partie dénonce la présente convention, les montants qu'elle a versés ne lui sont pas remboursés (art. 17 al. 3 LPCJ). ² Si une partie qui a dénoncé la convention continue à utiliser des prestations de justitia.swiss, les règles relatives à l'utilisation par des collectivités publiques non-parties à la convention (art. 6 LPCJ et art. 13 de la convention) sont applicables.	
Art. 23 Règlement des différends ¹ Les différends entre les parties à la présente convention, les participants aux projets et les bénéficiaires de prestations non-parties et justitia.swiss sont, autant que possible, réglés par la négociation ou par la médiation (art. 44 al. 3 de la Constitution fédérale [Cf. Cst. (RS 101)]).	

Projet du Conseil d'Etat 05.11.2025	Projet de la commission IF - 28 janvier 2026
	II.
	<i>Aucune modification d'autres actes.</i>
	III.
	<i>Aucune abrogation d'autres actes.</i>
	IV.
	La convention ne peut entrer en vigueur qu'une fois que la Confédération et 18 cantons au moins l'ont approuvée.
	Berne, le 2 mai 2025 Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police

Projet de Loi d'adhésion à la convention entre la Confédération et les cantons sur la corporation "justitia.swiss"

Rapport de la Commission IF

1. Déroulement des travaux

La Commission des institutions et de la famille (IF) s'est réunie à Sion, dans la salle du Grand Conseil, de 15h00 à 17h00 :

Commission IF

Membres	12.01.2026
FLOREY Gilles, Die Mitte Oberwallis, président	☒
AMACKER Romano, SVPO, vice-président	☒
ALBRECHT Natacha, PLR/FDP	BERGUERAND Sébastien
ALPIGER Claudia, PS, Rapporteuse	☒
BONVIN Nicolas, Le Centre	☒
CARRUPT Nicole, PLR/FDP	☒
FAUCHÈRE Cyrille, UDC	☒
FOURNIER Benoît, Le Centre	☒
PELLOUCHOUD Kevin, UDC	DUAY Marie-Bertrande
PRAZ Elodie, Les Vert.e.s	☒
RAPIN Aude, PS	REXHEPI Milaim
REVAZ Damien, PLR/FDP	METRAILLER Jessica
REVAZ MARTIGNONI Stéphanie	☒

Service parlementaire

PERRUCHOUD Vaïc, Collaborateur scientifique

Ministère public (MP)

PILLOUD Béatrice, Procureure générale, Présidente du Copil eJustice VS, Ministère public

PAPILLOUD Fabien, Chef de programme eJustice VS, Tribunaux

Tribunal cantonal (TC)

PRALONG Christophe, Juge, membre du Copil eJustice VS, Tribunal cantonal

Département de la sécurité, des institutions et du sport

GANZER Stéphane, Conseiller d'État, membre du Copil eJustice VS, Chef du DSIS

TILLE Marc, Chef de la section légistique du SJSJ

Tous les liens contenus dans ce rapport ont été consultés entre le 13 janvier 2026 et le 28 janvier 2026. Le Service parlementaire n'a pas d'influence sur les liens externes dont la validité peut évoluer au fil du temps.

Plusieurs articles de loi cités ci-dessous se trouvent encore au stade de la publication officielle au moment de la rédaction du présent rapport. Ils ne sont ainsi pas encore en vigueur et pourraient encore être soumis à référendum.

2. Entrée en matière

Au moment de la séance, les cantons de Genève et Schaffhouse avaient déjà ratifié la présente convention.

Le Conseil d'État a fixé le cadre général du Programme eJustice VS en février 2025, en y allouant 21'079'500 CHF, sur cinq ans. De ce montant, 25% sont prévus en tant que réserve.

11% seront alloués à la gestion du changement, ce qui inclut notamment les formations et l'accompagnement du personnel.

13% seront alloués à la gestion de projet, ce qui inclut notamment les coûts de traduction, les prestations des chefs de projets ou analystes.

À l'échelle fédérale, la numérisation de l'ensemble des données administrative par la confédération est envisagée. Le présent programme inclut cependant la numérisation des données propres à la Justice uniquement.

À l'échelle cantonale, une numérisation de l'ensemble des données administratives du canton nécessiterait des ressources bien plus conséquentes que celles prévues dans le cadre du présent projet.

Le canton y travaille néanmoins, notamment au travers du Service de l'administration numérique. L'acceptation de l'identité numérique en [votation populaire](#) était une pierre angulaire pour avancer en ce sens.

Pour le canton du Valais, le coût annuel de [justitia.swiss](#) est estimé à CHF 394'000.00 pour les années 2027 à 2030.

Le canton du Valais pourrait décider de ne pas rejoindre justitia.swiss. Cela impliquerait alors le développement de sa propre plateforme. Les coûts tout comme les risques ainsi engendrés sont estimés trop conséquents pour qu'une telle alternative soit viable.

Le présent projet vise à couvrir les prestations pour les entités cantonales. Un litige débutant à l'échelle du juge de commune ne serait ainsi pas entamé via cette plateforme. Il y serait cependant par la suite inclus, dans le cas où l'affaire passerait à l'échelle des tribunaux cantonaux.

La plateforme a pour vocation principale d'être une boîte aux lettres numérique pour le transfert de documents. Un fonctionnement similaire à SwissTransfer est cité en exemple.

Les autorités tout comme les privés recevraient des notifications sur leur mail respectif. Ils seraient alors invités à se rendre sur la plateforme pour télécharger les documents sur leur propre environnement.

La plateforme n'a pas vocation à jouer un rôle d'archive, raison pour laquelle les documents ne seraient pas disponibles ad aeternam.

Les données de la plateforme seront conservées et traitées en Suisse et en application du droit suisse. Les tiers qui bénéficient d'un accès aux données doivent être soumis au droit suisse et avoir leur siège ou leur domicile en Suisse (art. 27 al. 1 [LPCJ](#)).

L'entreprise [ELCA](#) sera responsable de l'hébergement de la plateforme justitia.swiss. Le développement de la plateforme est opéré par l'entreprise [Zühlke Engineering AG](#).

Les autorités tiennent les dossiers sous forme électronique et transmettent les pièces au moyen de la plateforme. Font exception les pièces qui ne s'y prêtent pas techniquement (art. 6b [Loi fédérale sur la procédure administrative](#)).

Les autorités et les personnes qui représentent les parties à titre professionnel devant les autorités judiciaires suisses seront tenues d'utiliser la plateforme pour échanger des documents avec les autorités de recours (art. 47a al. 1 [Loi fédérale sur la procédure administrative](#)).

Les citoyens resteront, eux, à ce stade, libres de renoncer au format numérique (art. 47b [Loi fédérale sur la procédure administrative](#)).

Une partie ou son mandataire aura le droit de consulter certaines pièces sous la forme disponible au siège de l'autorité appelée à statuer ou à celui d'une autorité cantonale désignée par elle (art. 26 al. 1 [Loi fédérale sur la procédure administrative](#)).

La commission IF accepte l'entrée en matière à l'unanimité.

3. Lecture article par article

Art. 1

La commission IF accepte l'art. 1 à l'unanimité.

4. Débat et vote final

4.1. Débat final

Pas de prise de parole.

4.2. Vote final

La commission IF accepte le *Projet de Loi d'adhésion à la convention entre la Confédération et les cantons sur la corporation "justitia.swiss"* à l'unanimité.

Sion, le 28 janvier 2026

Le Président
Gilles FLOREY

La Rapporteuse
Claudia ALPIGER

Message

accompagnant le projet de décision concernant la fusion des communes municipales de Bellwald, Fiesch et Lax

Le Conseil d'Etat du canton du Valais

au

Grand Conseil

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les députés,

Nous avons l'avantage de vous soumettre pour approbation le projet de décision concernant la fusion des communes municipales de Bellwald, Fiesch et Lax, accompagné du présent message explicatif.

1. Introduction

1.1 Considérations générales

Depuis février 2024, les conseils communaux de Bellwald, Fiesch et Lax ont tenu des discussions sur une éventuelle fusion de leurs communes. Sur la base des conclusions positives des enquêtes préliminaires, les conseils communaux ont décidé de commander une étude de fusion.

La population a accepté la fusion des communes municipales lors des votations respectives.

Le Conseil d'Etat s'est prononcé à plusieurs reprises sur la fusion de communes, que ce soit lors de l'adoption de la loi sur les communes du 5 février 2004 (LCo) ou lorsque le Grand Conseil a statué sur des projets de fusion ou encore en réponse à des interventions parlementaires.

En fait, la LCo concrétise la politique que le canton entend mener en matière de fusion de communes. En bref, le canton encourage la fusion de communes, notamment en y consacrant des ressources financières (art. 129 LCo). Le Conseil d'Etat est en effet convaincu qu'une véritable politique de fusion de communes doit être accompagnée de contributions financières généreuses. L'art. 130 LCo mentionne le principe d'une participation financière du canton à la fusion, les diverses aides financières étant réglées dans l'ordonnance sur les fusions de communes du 25 janvier 2012 (OFus).

1.2 La procédure de fusion des communes de Bellwald, Fiesch et Lax

Les communes de Bellwald, Fiesch et Lax ont informé, par courrier du 24 juin 2024, le Département de la sécurité, des institutions et du sport de leur intention d'entamer le processus de fusion des communes. Cette lettre comprenait une demande de subvention pour les frais d'étude de fusion, conformément à l'art. 131, al. 1 de la loi sur les communes du 5 février 2004 (LCo) et à l'art. 8, al. 1 de l'ordonnance sur les fusions de communes du 25 janvier 2012 (OFus). Par décision du 17 juillet 2024, le Conseil d'Etat a approuvé la demande et, sur la base de l'art. 8, al. 2 OFus, a accordé un montant maximal de CHF 90'000.- étant précisé que le canton assumerait les frais effectifs si les coûts liés à l'établissement du rapport étaient inférieurs à CHF 90'000.-.

La votation à l'urne (consultation des assemblées primaires et bourgeoiales au sens de l'art. 68, al. 1, let. d, art. 137 et 139, al. 2 LCo) s'est ensuite déroulée le dimanche 15 juin 2025 dans les trois communes. Les communes municipales ont accepté la fusion. Les communes bourgeoiales ont refusé de fusionner et demeurent donc indépendantes.

1.3 Motifs du projet de fusion

Dans de nombreux domaines, il existe déjà une collaboration entre les trois communes. Une fusion permettra de soutenir l'économie avec de bonnes conditions-cadres et facilitera la mise à disposition de terrains industriels et commerciaux.

Les petites communes éprouvent de plus en plus de difficultés à recruter des candidats pour les postes de conseillers communaux. Le manque de personnel qualifié est également un problème majeur. La fusion des trois communes permettra de mettre en place une organisation administrative professionnelle et efficace, ainsi qu'une spécialisation dans les différents domaines de compétences. De plus, de nombreuses tâches sont déjà aujourd'hui déléguées à des organisations régionales ou à des associations intercommunales : écoles, santé, affaires sociales, sécurité, gestion des déchets, etc. À l'avenir, la collaboration sera encore simplifiée, puisque les décisions pourront être prises par un seul conseil communal de cinq membres, au lieu de trois conseils distincts de même taille.

En matière fiscale, la fusion apportera un allègement perceptible pour les habitants de Lax et de Bellwald. À Fiesch, la charge fiscale restera au niveau actuel.

La commune fusionnée d'Unnergoms constitue, avec près de 1'000 emplois, le centre économique du district de Conches. Grâce à la liaison par télécabine prévue, la station touristique de Bellwald sera reliée à l'Aletsch Arena, ce qui permettra à la commune fusionnée d'exploiter encore mieux son potentiel touristique.

2. Résultats du scrutin et requête de fusion

Le résultat du scrutin du 15 juin 2025 dans les communes municipales et bourgeoises de Bellwald, Fiesch und Lax est synthétisé dans le tableau ci-dessous:

	Electeurs	Votants	Participation %	Bulletins blancs	Bulletins nuls	Bulletins valables	Oui	Pourcentage % des bulletins valables	Non	Pourcentage % des bulletins valables
Communes municipales										
Fiesch	625	407	65.12	0	10	397	323	81.36	74	18.64
Lax	224	171	76.3	0	1	170	156	91.8	14	8.2
Bellwald	245	182	71.9	0	0	182	144	79.1	38	20.9
Communes bourgeoises										
Fiesch	219	160	73.0	0	3	157	39	24.8	118	75.2
Lax	95	83	87.4	0	0	83	27	32.5	56	67.5
Bellwald	130	105	80.8	0	0	105	19	18.1	86	81.9

Les trois communes ont clairement approuvé la fusion des communes municipales : Fiesch avec 81,36 % de oui et un taux de participation de 65,12 % ; Lax a accepté la fusion à 91,8 % avec un taux de participation de 76,3 % ; et Bellwald a approuvé la fusion à 79,1 % avec un taux de participation de 71,9 %.

Les trois communes bourgeoises ont refusé la fusion. A Fiesch, 75,2 % ont voté contre, avec un taux de participation de 73,0 %, à Lax 67,5 % avec un taux de participation de 87,4 %, et à Bellwald 81,9 % avec un taux de participation de 80,8 %.

Suite à ces résultats, les communes de Bellwald, Fiesch et Lax ont déposé le 6 octobre 2025 (date du timbre postal) auprès du Conseil d'État du canton du Valais une demande de fusion des communes municipales de Bellwald, Fiesch et Lax en une nouvelle commune municipale d'Unnergoms.

Les communes partenaires ont renoncé à conclure de contrat de fusion.

3. Maintien des bourgoisies actuelles

Deux ou plusieurs communes peuvent fusionner, même si les communes bourgoisiales correspondantes ne fusionnent pas (art. 139, al. 4, LCo). Cette disposition a été introduite pour permettre aux bourgeois du lieu de conserver une certaine identité, notamment si la nouvelle commune change de nom après la fusion.

Compte tenu des résultats de la votation, selon lesquels les bourgeoisies de Bellwald, Fiesch et Lax ont refusé une fusion, les trois bourgeoisies de Bellwald, Fiesch et Lax seront maintenues.

Les communes bourgeoisiales de Fiesch et Lax possèdent leur propre conseil. La commune bourgeoisiale de Bellwald, qui a été gérée par la commune municipale, va élire son propre conseil durant l'automne 2026. Le nombre de conseillers bourgeoisiaux est fixé à trois. Elles conservent leur nom actuel, leurs armoiries et leur territoire. Les bourgeois de Bellwald, Fiesch et Lax restent bourgeois de leur commune.

4. Données statistiques relatives aux communes de Bellwald, Fiesch et Lax

4.1 Superficie

	Commune				
	Bellwald	Fiesch	Lax	Unnergoms	
Utilisation	ha	ha	ha	ha	%
Zones bâties	73	81	29	183	6.0
Zones agricoles	501	337	174	1'012	33.2
Surfaces boisées	365	466	248	1'079	35.4
Surfaces improductives	459	221	90	770	25.3
Total	1'398	1'105	541	3'044	100

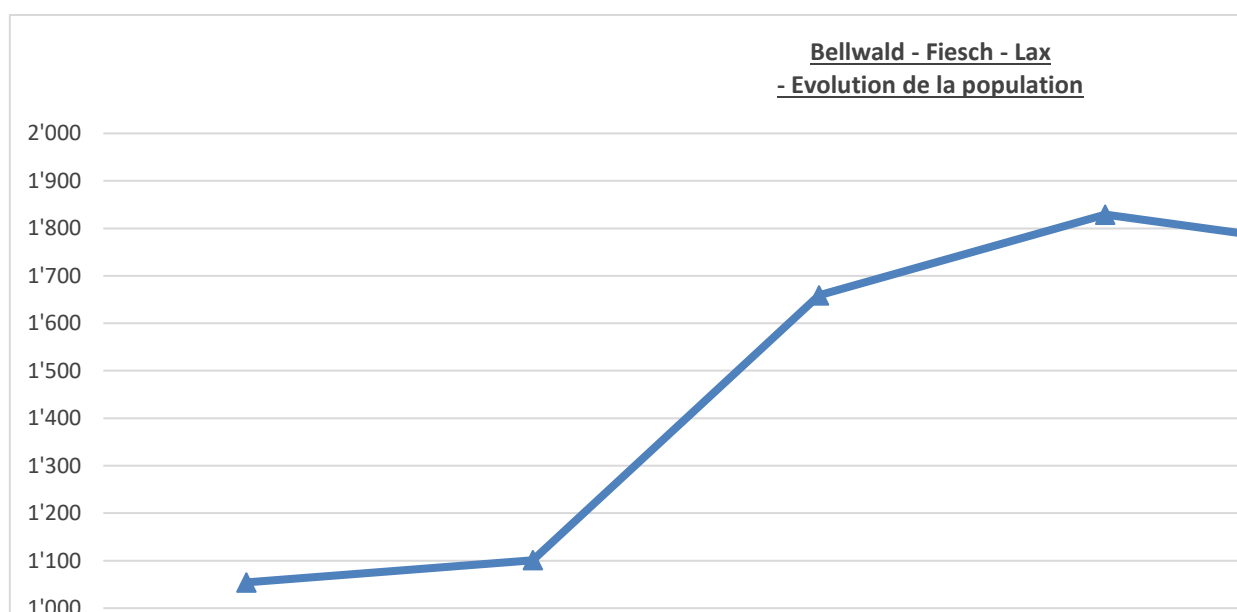
La commune de Bellwald représente 45,9 % de la superficie de la commune fusionnée, soit 1 387 hectares, Fiesch 36,3 % avec 1 105 hectares, et Lax 17,8 % avec 541 hectares. La superficie totale de la nouvelle commune s'élève à 3 044 hectares. De par sa superficie, la nouvelle commune de Unnergoms se place au 6. rang du district de Conches et au 53. rang du canton du Valais.

4.2 Population au 31.12.2024

	Bellwald	Fiesch	Lax	Total
Population résidente permanente	363	910	339	1'612

La nouvelle commune représente une part de 36.2% de la population du district de Conches et reste bien entendu, avec ses 1'612 habitants, la commune la plus peuplée du district de Conches. Avec plus de 1'600 habitants, la commune fusionnée d'Unnergoms deviendra la treizième plus grande commune du Haut-Valais. Le district de Conches comptera encore six communes.

4.3 Evolution démographique



Evolution globale de la population de 1950 à 2024 (graphique)

La courbe ci-dessus montre l'évolution de la population sur 74 ans, de 1950 à 2024, dans l'ensemble des trois communes. On constate que la population a fortement augmenté entre 1970 et 2000 passant, en 30 ans, de 1'101 à 1'829 habitants. Cela correspond à une augmentation de 66.1%. L'évolution de la population au cours des 24 années suivantes, soit de 2000 à 2024, a été négative. En chiffres, on passe de 1'829 à 1'612 habitants. Cela correspond à une diminution de 11.9%. On peut affirmer avec certitude qu'il s'agit là d'une conséquence de l'émigration, comme c'est le cas dans nombre d'autres régions/villages de montagne.

4.4 Charge fiscale

Communes	Coefficient 1.0 < 1.5	Indexation 173 % < 100 %
Bellwald	1.3	160%
Fiesch	1.15	160%
Lax	1.4	163%

Commune fusionnée	1.15	160%

Pour les contribuables de Fiesch, la fusion n'a aucun impact. Ceux de Bellwald bénéficieront d'une baisse d'impôt due à la réduction du coefficient fiscal de 0.15 point. Ceux de Lax bénéficieront d'une baisse d'impôt due à la réduction du coefficient fiscal de 0.25 point, malgré une réduction de l'indexation de 3%.

5. Indicateurs financiers des trois communes Bellwald, Fiesch et Lax

5.1 Taux d'endettement net

L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

Calcul:

$$\text{Taux d'endettement net} = \frac{\text{Dette nette I}}{\text{Revenus fiscaux}}$$

Taux d'endettement net	2023	2024	Moyenne
Bellwald	66.24%	65.78%	66.00%
Fiesch	203.60%	192.09%	197.90%
Lax	- 12.29%	- 21.39%	- 17.14%

Commune fusionnée Unnergoms	126.23%	112.66%	119.28%

Valeurs indicatives	< 100%	bon
	100% – 150%	suffisant
	> 150%	mauvais

Les valeurs moyennes des communes de Bellwald et Fiesch reflètent un taux d'endettement positif, tandis que celui de Lax est négatif, ce qui signifie une fortune nette. Vu le poids de la commune de Fiesch, le résultat moyen de la commune fusionnée est positif, apprécié « suffisant ».

5.2 Degré d'autofinancement

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.

Calcul:

$$\text{Degré d'autofinancement} = \frac{\text{Autofinancement} \times 100}{\text{Investissements nets}}$$

Le degré d'autofinancement de la commune de Fiesch est légèrement inférieur à 100% (2023) ou nettement supérieur à 100% (2024) et est apprécié "Haute conjoncture". La situation est similaire pour la commune de Lax. Le résultat est différent pour la commune de Bellwald. L'indicateur se situe à 160% (2023) ou 74% (2024) et est évalué en "Récession". Le passage de l'évaluation de la "Récession" au "Cas normal" est de 80%.

Degré d'autofinancement	2023	2024	Moyenne
Bellwald	160.86%	74.82%	102.25%
Fiesch	98.84%	145.26%	116.73%
Lax	83.87%	203.72%	120.79%

Commune fusionnée Unnergoms	103.74%	127.97%	114.30%

Valeurs indicatives	> 100%	Haute conjoncture
	80% – 100%	Cas normal
	50% – 80%	Récession

La commune fusionnée bénéficie d'un indicateur supérieur à 100% et est apprécié "Haute conjoncture".

5.3 Part des charges d'intérêts

Cet indicateur renseigne sur la part du "revenu disponible" absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.

$$\text{Calcul:} \quad \text{Part des charges d'intérêts} = \frac{\text{Charges d'intérêts nets} \times 100}{\text{Revenus courants}}$$

La part des charges d'intérêts est inférieure à 4% pour les trois communes ainsi que pour la commune fusionnée. Elle se situe donc dans la catégorie d'évaluation "bon".

Part des charges d'intérêts	2023	2024	Moyenne
Bellwald	0.70%	1.07%	0.89%
Fiesch	1.59%	2.45%	2.03%
Lax	0.43%	0.25%	0.34%

Commune fusionnée Unnergoms	1.15%	1.70%	1.43%

Valeurs indicatives	0% – 4%	bon
	4% – 9%	suffisant
	> 9%	mauvais

5.4 Dette brute par rapport aux revenus

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

$$\text{Calcul:} \quad \text{Dette brute par rapport aux revenus} = \frac{\text{Dette brute} \times 100}{\text{Revenus courants}}$$

La valeur moyenne de la dette brute par rapport aux revenus de la commune de Lax se situe dans la fourchette de 50 à 100% avec une appréciation "bon". La part de la dette brute de la commune de Bellwald est légèrement supérieure à 100% avec une appréciation "moyen". Le résultat est différent pour la commune de Fiesch. L'indicateur se situe à 303.20% ou 255.22% et est évalué en "critique". Le passage de l'évaluation de "mauvais" à "critique" est de 200%. L'indicateur de la commune fusionnée est très élevé avec une moyenne proche de l'évaluation "critique".

Dette brute par rapport aux revenus	2023	2024	Moyenne
Bellwald	124.93%	103.44%	113.91%
Fiesch	303.20%	255.22%	278.66%
Lax	83.78%	61.40%	71.98%

Commune fusionnée Unnergoms	217.41%	179.91%	198.13%

Valeurs indicatives	< 50%	très bon
	50% – 100%	bon
	100% – 150%	moyen
	150% – 200%	mauvais
	> 200%	critique

5.5 Proportion des investissements

Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité publique.

$$\text{Calcul:} \quad \text{Proportion des investissements} = \frac{\text{Investissements bruts} \times 100}{\text{Dépenses totales}}$$

La valeur moyenne de la proportion des investissements de la commune de Bellwald se situe dans la fourchette de 10 à 20% avec une appréciation "effort d'investissement moyen". Pour la commune de Fiesch, la proportion des investissements se situe à 32.24% et 20.99% et est évaluée comme "effort d'investissement très élevé" et "effort d'investissement élevé". Pour la commune de Lax, la proportion des investissements est de 23.64% et 9.06% et est évaluée comme "effort d'investissement élevé" et "effort d'investissement faible". Le passage de l'évaluation de "effort d'investissement moyen" à "effort d'investissement élevé" est de 20%. Le passage de l'évaluation de "effort d'investissement élevé" à "effort d'investissement très élevé" est de 30%. La commune fusionnée reste avec un indicateur moyen de 21.33% dans une appréciation "effort d'investissement élevé".

Proportion des investissements	2023	2024	Moyenne
Bellwald	11.20%	15.41%	13.38%
Fiesch	32.24%	20.99%	26.80%
Lax	23.64%	9.06%	16.57%
Commune fusionnée Unnergoms	25.12%	17.47%	21.33%

Valeurs indicatives	< 10%	effort d'investissement faible
	10% – 20%	effort d'investissement moyen
	20% – 30%	effort d'investissement élevé
	> 30%	effort d'investissement très élevé

5.6 Part du service de la dette

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte.

$$\text{Calcul:} \quad \text{Part du service de la dette} = \frac{\text{Service de la dette} \times 100}{\text{Revenus courants}}$$

Les parts du service de la dette pour les communes de Bellwald et de Lax se situent entre 9.64% et 13.02% avec une appréciation "charge acceptable". Pour la commune de Fiesch, le résultat est un peu différent. Sa valeur de ratio se situe entre 19.56% et 23.99% avec par conséquent une appréciation "charge forte". Le passage de l'évaluation de "charge acceptable" à "charge forte" est de 15%. La commune fusionnée reste avec une appréciation moyenne de "charge forte".

Part du service de la dette	2023	2024	Moyenne
Bellwald	13.02%	12.20%	12.60%
Fiesch	23.99%	19.56%	21.73%
Lax	11.16%	9.64%	10.36%
Commune fusionnée Unnergoms	18.81%	15.83%	17.28%

Valeurs indicatives	< 5%	charge faible
	5% – 15%	charge acceptable
	> 15%	charge forte

5.7 Dette nette I ou II par habitant en francs

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

$$\text{Calcul:} \quad \text{Dette nette I} = \frac{\text{Dette nette I}}{\text{Population résidante permanente}}$$

La commune de Lax présente une fortune nette. La dette nette I de la commune de Bellwald s'élève à CHF 3'709 et CHF 4'014 et se situe donc dans la catégorie d'appréciation "endettement important". Pour la commune de Fiesch, le résultat est différent. Sa valeur de ratio est de CHF 7'457 respectivement CHF 7'000 et se situe donc dans la catégorie "endettement très important". Le passage de l'évaluation d'un "endettement important" à "endettement très important" se situe à CHF 5'000. L'indicateur moyen de la commune fusionnée est proche des CHF 5'000 avec une appréciation "endettement important".

Dette nette I	2023	2024	Moyenne
Bellwald	CHF 3'709	CHF 4'014	CHF 3'864
Fiesch	CHF 7'457	CHF 7'000	CHF 7'230
Lax	- CHF 396	- CHF 780	- CHF 589
Commune fusionnée Unnergoms	CHF 5'025	CHF 4'711	CHF 4'868

Valeurs indicatives	< 0 CHF	patrimoine net
	0 – 1'000 CHF	endettement faible
	1'001 – 2'500 CHF	endettement moyen
	2'501 – 5'000 CHF	endettement important
	> 5'000 CHF	endettement très important

5.8 Taux d'autofinancement

Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.

$$\text{Calcul:} \quad \text{Taux d'autofinancement} = \frac{\text{Autofinancement} \times 100}{\text{Revenus courants}}$$

Le taux d'autofinancement de la commune de Fiesch est supérieur à 20% et se situe donc dans la catégorie d'appréciation "bon". Pour les communes de Bellwald et de Lax, les résultats sont un peu différents. Leurs valeurs de ratio se situent entre 11.84% et 16.15% et sont évaluées comme "moyen". Le passage de l'évaluation de "moyen" à "bon" est de 20%. Le poids de la commune de Fiesch dans la commune fusionnée permet de dépasser les 20% en moyenne, avec une appréciation "bon".

Taux d'autofinancement	2023	2024	Moyenne
Bellwald	12.52%	11.84%	12.17%
Fiesch	27.30%	24.03%	25.63%
Lax	16.15%	15.67%	15.90%
Commune fusionnée Unnergoms	21.24%	19.11%	20.15%

Valeurs indicatives	> 20%	bon
	10% – 20%	moyen
	< 10%	mauvais

6. Situation financière de la commune fusionnée d'Unnergoms

Afin d'obtenir une vue d'ensemble des comptes de résultats et des investissements ainsi que des indicateurs financiers et de l'évolution de ceux-ci pour la nouvelle commune fusionnée d'Unnergoms, les valeurs des trois communes de Bellwald, Fiesch et Lax ont été consolidées dans les présentations suivantes.

Aperçu du compte de résultats et investissements		Compte 2023	Compte 2024
Compte de résultats			
Résultat avant amortissements comptables			
Charges financières	- CHF	9'951'213.45	10'670'781.88
Revenus financiers	+ CHF	12'468'289.56	13'068'341.91
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	2'517'076.11	2'397'560.03
Résultat après amortissements comptables			
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	2'517'076.11	2'397'560.03
Amortissements planifiés	- CHF	2'086'792.44	1'769'141.35
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	150'131.93	328'715.75
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	14'431.23	29'936.41
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	5'990.60	3'000.00
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-
Excédent de revenus	= CHF	288'592.37	326'639.34
Compte des investissements			
Dépenses	+ CHF	3'126'659.41	2'141'062.72
Recettes	- CHF	700'386.37	267'541.37
Investissements nets	= CHF	2'426'273.04	1'873'521.35
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-
Financement			
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	2'517'076.11	2'397'560.03
Investissements nets	- CHF	2'426'273.04	1'873'521.35
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	-
Excédent de financement	= CHF	90'803.07	524'038.68

Les comptes consolidés 2023 et 2024 ainsi que le budget 2025 et le plan financier 2026-2028, compte tenu de la contribution à la fusion de CHF 2'204'600.-- demandée en 2027, permettent de prévoir la situation suivante (évolution indicateurs):

Evolution indicateurs	C 2023	C 2024	B 2025	PF 2026	PF 2027	PF 2028
Taux d'endettement net	126.23%	112.66%	145.12%	171.68%	126.54%	121.20%
Degré d'autofinancement	103.74%	127.97%	61.87%	57.13%	174.41%	109.31%
Part des charges d'intérêts	1.15%	1.70%	1.96%	3.26%	2.96%	3.42%
Dette brute par rapport aux revenus	228.71%	188.76%	219.50%	219.79%	159.27%	188.51%
Proportion des investissements	25.12%	17.47%	26.70%	32.86%	24.06%	20.48%
Part du service de la dette	18.81%	15.85%	19.12%	19.93%	15.87%	19.05%
Dette nette I par habitant en francs	CHF 5'025	CHF 4'711	CHF 5'434	CHF 6'710	CHF 5'256	CHF 5'106
Taux d'autofinancement	21.24%	19.14%	17.55%	22.36%	35.56%	21.94%

L'évaluation ci-dessus s'est basée sur les données des fichiers des indicateurs financiers des budgets communaux 2025 et des comptes communaux 2024.

La situation financière de la future commune d'Unnergoms peut être qualifiée de suffisante. Ainsi, dans l'optique de 2028, deux indicateurs de la nouvelle commune se situent dans la catégorie "bon". Un indicateur se situe dans la catégorie "moyen" et un indicateur dans la catégorie "mauvais". La proportion des investissements de la nouvelle commune se situe dans la catégorie d'évaluation "effort d'investissement élevé". La part du service de la dette de la nouvelle commune se situe dans la catégorie d'évaluation "charge forte". Le degré d'autofinancement de la nouvelle commune est supérieur à 100% et se situe donc dans la catégorie d'évaluation "haute conjoncture". La dette nette I de la nouvelle commune est de CHF 5'106, ce qui la place dans la catégorie d'évaluation "endettement très important".

7. Aide financière du canton à la nouvelle commune

Le canton encourage la fusion des communes; il peut, en particulier, y consacrer des ressources financières (art. 129 LCo). La participation financière du canton à un projet de fusion est fixée par voie d'ordonnance (art. 130 al. 1 LCo). L'ordonnance sur les fusions de communes (OFus), modifiée le 22 octobre 2014, met en œuvre les art. 129 et 130 LCo et prévoit plusieurs aides financières. Dans le détail, le Conseil d'Etat propose d'allouer les aides financières suivantes à la nouvelle commune d'Unnergoms.

7.1 Aide financière de base (art. 4 et 11 OFus)

L'art. 4 OFus prévoit une « aide de base », qui se calcule pour chaque commune en tenant compte de la population résidente ressortant de la dernière statistique officielle précédant l'approbation de la fusion par le Grand Conseil.

En l'espèce, au 31 décembre 2024, les communes de Bellwald, Fiesch et Lax comptent respectivement 363, 910 et 339 habitants. Le tableau suivant présente le montant à allouer à la commune fusionnée d'Unnergoms en application de l'art. 4 OFus :

	Population résidente	Montant par habitants	Montant minimal
Bellwald	363	Jusqu'à 100 hab. 300'000.- En en sus de 101 à 500 hab. 500 francs par habitant (263 x 500 = 131'500)	431'500
Fiesch	910	Jusqu'à 500 hab. 500'000.- En en sus de 501 à 1'000 hab. 400 francs par habitant (410 x 400 = 164'000)	664'000
Lax	339	Jusqu'à 100 hab. 300'000.- En en sus de 101 à 500 hab. 500 francs par habitant (239 x 500 = 119'500)	419'500
Total			1'515'000

L'aide financière selon l'art. 4 OFus s'élève donc à 1'515'000 francs.

7.2 Aide additionnelle (art. 5 OFus)

Selon l'art. 5 OFus, il est alloué à la commune fusionnée une aide additionnelle si la population de cette dernière est supérieure 500 habitants. Dans le cas présent, cela représente 300 francs par habitant pour les 1'000 premiers habitants (maximum 300'000 francs) et en sus 600 francs par habitant entre 1'001 et 1'500 habitants (maximum 600'000 francs) et en sus 800 francs par habitant entre 1'501 et 2'000 habitants. La commune fusionnée d'Unnergoms, qui compte 1'612 habitants, recevra donc une aide supplémentaire de 689'600 francs.

7.3 Récapitulatif de l'aide financière du canton à la nouvelle commune

L'aide financière du canton, laquelle sera versée dans l'année qui suit la fusion, se compose d'un montant de base et de l'aide additionnelle, soit au total CHF 2'204'600.-- selon le détail suivant:

- Montant de base selon les art. 4 et 11 OFus	CHF	1'515'000
- Aide additionnelle selon l'art. 5 OFus	CHF	689'600
Total	CHF	2'204'600

8. Données de référence de la nouvelle commune

8.1 Nom de la nouvelle commune

Les communes municipales de Bellwald, Fiesch et Lax sont réunies sous le nom de "commune municipale d'Unnergoms". Les armoiries de la nouvelle commune municipale ont été redessinées. Elles reprennent des éléments des armoiries des trois anciennes communes et se présentent comme suit :



Conformément à l'art. 68 al. 1 let. e LCo, la modification des armoiries de la commune fusionnée fera l'objet d'un scrutin secret dans les formes prévues par la législation régissant les élections et les votations.

8.2 Nombre des membres du conseil municipal

Le conseil municipal peut être composé de trois à quinze membres, ce nombre devant être impair (art. 78 alinéa 2 Cst. cant. et art. 169 loi cantonale sur les droits politiques du 13 mai 2004 - LcDP).

Aujourd'hui, les trois communes disposent de cinq conseillers communaux. Dans le cadre de l'étude de fusion elles ont exprimé le vœu que la commune fusionnée soit gouvernée par cinq conseillers communaux. Il n'y a aucune raison de ne pas suivre cette proposition.

8.3 Modalités de l'élection au conseil municipal

Les élections municipales et bourgeoisiales se déroulent en principe selon le système de la représentation proportionnelle (art. 87 al. 2 Cst. cant.). Lorsqu'une nouvelle commune est formée, ce qui est le cas lors d'une fusion, il y a lieu d'appliquer en règle générale ce principe.

Un changement ultérieur du système électoral n'est pas possible sur la base du droit en vigueur, compte tenu du nombre d'habitants (art. 206, al. 1 LcDP). Cette restriction ne s'applique pas à la commune bourgeoisiale de Bellwald.

9. Entrée en vigueur

La fusion entre en vigueur le 1^{er} janvier 2027. Comme cette date ne coïncide pas avec le début d'une nouvelle période administrative - ce que les bases légales actuelles permettent (art. 142 al. 2 LCo e contrario) - il convient de régler le transfert des organes.

La période administrative actuelle se termine à la fin 2026. Selon la proposition des communes de Bellwald, Fiesch et Lax, la fusion prendra effet au 1^{er} janvier 2027.

10. Elections communales 2026

Les élections communales 2026 auront lieu au mois d'octobre, soit à un moment où la fusion des trois communes ne sera pas encore en vigueur. Les trois communes devront élire les autorités de la nouvelle commune pour la période administrative 2027–2028. Le Conseil d'État adoptera un arrêté concernant la nouvelle commune municipale d'Unnergoms pour la fin de la législature 2025–2028.

Les communes bourgeoisiales de Fiesch et de Lax ne sont pas concernées par cette situation. Les conseils bourgeoisiaux élus resteront en fonction pour toute la période 2025–2028. La commune bourgeoisiale de Bellwald élira son propre Conseil bourgeoisial à l'automne 2026. Cette élection du Conseil bourgeoisial aura lieu en même temps que les élections du Conseil communal de la commune municipale.

11. Règlements

Les règlements en vigueur dans les trois communes de Bellwald, Fiesch et Lax lors de la fusion restent en force pendant une période transitoire échéant le 31 décembre 2031 pour autant qu'ils ne soient pas abrogés avant cette date par une réglementation uniforme. Demeurent réservés les règlements déjà uniformisés.

L'uniformisation des PAZ/RCCZ est réalisée conformément aux dispositions transitoires de la LCAT, entrée en vigueur le 15 avril 2019, et aux dispositions transitoires de la LC, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

12. Clôture des comptes et bilan de fusion

Selon la loi, la fusion des trois communes municipales de Bellwald, Fiesch et Lax entraîne la reprise des actifs et passifs de ces trois collectivités de droit public. En principe, la reprise des actifs et des passifs est effectuée à la date de l'entrée en vigueur de la fusion. Les comptes des trois communes municipales de Bellwald, Fiesch et Lax devront donc être clos au 31 décembre 2026 et le bilan de fusion établi au 1^{er} janvier 2027. Les comptes des trois communes municipales de Bellwald, Fiesch et Lax au 31 décembre 2026, ainsi que le bilan de fusion au 1^{er} janvier 2027 de la nouvelle commune municipale, seront soumis, dans les délais légaux, à l'approbation de l'assemblée primaire. Il en sera de même du budget 2027 de la nouvelle commune.

13. Incidences financières de la décision

La décision entraînera des dépenses supplémentaires pour le canton du Valais dans la mesure où un total de CHF 2'204'600.-- sera prélevé dans le fonds spécial d'encouragement aux fusions de communes. Ce fonds a été alimenté par un prélèvement annuel de 5 à 10 % des contributions cantonales et communales au fonds de péréquation intercommunale jusqu'au 31 décembre 2011. Rappelons que dès 2012, il est alimenté par le budget ordinaire de l'Etat et que son postfinancement est possible aux termes de l'art. 2 al. 3 de l'OFus du 25 janvier 2012.

14. Conclusion

Fort des considérations qui précèdent, et au vu de l'intention affichée par le Conseil d'Etat d'encourager et de soutenir les fusions de communes, le Grand Conseil du Canton du Valais est invité à prononcer la fusion des communes municipales de Bellwald, Fiesch et Lax.

Nous saisissons la présente occasion pour vous renouveler, Madame la présidente du Grand Conseil, Mesdames et Messieurs les députés, l'assurance de notre très haute considération et vous recommander avec nous à la protection divine.

Sion, le 4 février 2026

Le président du Conseil d'Etat : **Mathias Reynard**
La chancelière d'Etat : **Monique Albrecht**

Tableau synoptique

Décision concernant la fusion des communes municipales de Bellwald, Fiesch et Lax

Actes législatifs concernés par ce projet (RS numéros)

Nouveau:

Modifié: –

Abrogé: –

Projet du Conseil d'Etat 04.02.2026	Projet de la commission IF - 25 mars 2026
	Décision concernant la fusion des communes municipales de Bellwald, Fiesch et Lax
	<i>Le Grand Conseil du canton du Valais</i> vu l'article 26 de la Constitution cantonale; vu la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs du 28 mars 1996 (LOCRP); vu la loi sur les communes du 5 février 2004 (LCo); vu l'ordonnance sur les fusions de communes du 25 janvier 2012 (OFus); vu la loi sur les droits politiques du 13 mai 2004 (LcDP); sur la proposition du Conseil d'Etat, <i>décide:</i>
	I.
Art. 1 ¹ Les communes municipales de Bellwald, Fiesch et Lax sont réunies en une seule commune sous le nom de "commune municipale d'Unnergoms". ² Les territoires de Bellwald, Fiesch et Lax forment le territoire de la nouvelle commune d'Unnergoms.	
Art. 2	

Projet du Conseil d'Etat 04.02.2026	Projet de la commission IF - 25 mars 2026
¹ Les communes bourgeoisiales de Bellwald, Fiesch et Lax ne sont pas réunies. ² Les territoires des communes bourgeoisiales de Bellwald, Fiesch et Lax sont maintenus et correspondent aux territoires des anciennes communes municipales. ³ Les bourgeois de Bellwald, Fiesch et Lax restent bourgeois de leur commune bourgeoisiale respective.	
Art. 3 ¹ La fusion des communes municipales de Bellwald, Fiesch et Lax prend effet le 1^{er} janvier 2027.	
Art. 4 ¹ La nouvelle commune municipale décide de ses armoiries par voie de scrutin secret. ² Cette décision doit être homologuée par le Conseil d'Etat.	
Art. 5 ¹ La réunion entraîne de plein droit la reprise des actifs et passifs des trois communes municipales de Bellwald, Fiesch et Lax. ² Les comptes des trois communes municipales sont clôturés au 31 décembre 2026. ³ Les comptes au 31 décembre 2026 ainsi que le bilan de la fusion au 1^{er} janvier 2027 et le budget 2027 sont soumis, dans les délais légaux à l'approbation de la première assemblée primaire que tiendra la nouvelle commune municipale d'Unnergoms en 2027.	

Projet du Conseil d'Etat 04.02.2026	Projet de la commission IF - 25 mars 2026
Art. 6 ¹ Les règlements en vigueur dans les trois communes de Bellwald, Fiesch et Lax restent en vigueur pour une période transitoire échéant le 31 décembre 2031, ce pour autant qu'ils n'aient pas été abrogés dans l'intervalle, par une réglementation uniforme. Font exception les règlements déjà uniformisés. ² L'uniformisation du Règlement communal des constructions et des zones et du plan d'affectation des zones (RCCZ/PAZ) se fera conformément aux dispositions transitoires contenues dans la LcAT et la LC.	
Art. 7 ¹ Le nombre des conseillers municipaux de la nouvelle commune municipale d'Unnergoms est arrêté à cinq. ² L'élection du conseil municipal de la nouvelle commune municipale d'Unnergoms se déroulera selon le système de la représentation proportionnelle. ³ Le Conseil d'Etat arrête les mesures nécessaires à l'organisation et au déroulement des élections communales 2026 de la nouvelle commune.	
Art. 8 ¹ Le nombre de conseillers bourgeoisiaux de la commune bourgeoisiale de Bellwald est arrêté à trois. ² L'élection du premier conseil bourgeoisial de la commune bourgeoisiale de Bellwald se déroulera selon le système de la représentation proportionnelle. ³ Le Conseil d'Etat arrête les mesures nécessaires à l'organisation et au déroulement de cette élection laquelle se déroulera en même temps que l'élection du conseil municipal de la commune fusionnée.	

Projet du Conseil d'Etat 04.02.2026	Projet de la commission IF - 25 mars 2026
Art. 9 ¹ Il est alloué à la nouvelle commune municipale d'Unnergoms une aide à la fusion d'un montant global de 2'204'600 francs en application de l'ordonnance sur les fusions de communes. ² Ce montant est prélevé dans le fonds spécial d'encouragement aux fusions de communes.	
Art. 10 ¹ Le Conseil d'Etat est chargé d'arrêter les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.	
	II.
	<i>Aucune modification d'autres actes.</i>
	III.
	<i>Aucune abrogation d'autres actes.</i>
	IV.
	Le présent acte législatif entre en vigueur dès sa publication sur la plate-forme en ligne sur le site officiel du canton du Valais.
	Sion, le -

Projet de décision concernant la fusion des communes municipales de Bellwald, Fiesch et Lax

Rapport de la Commission IF

1. Déroulement des travaux

La Commission des institutions et de la famille (IF) s'est réunie à Sion, dans la salle 2 du Grand Conseil :

Commission IF

Membres	23.03.2026
FLOREY Gilles, Die Mitte Oberwallis, président	☒
AMACKER Romano, SVPO, vice-président	☒
ALBRECHT Natacha, PLR/FDP	BERGUERAND Sébastien
ALPIGER Claudia, PS, Rapporteuse	☒
BONVIN Nicolas, Le Centre	☒
CARRUPT Nicole, PLR/FDP	☒
FAUCHÈRE Cyrille, UDC	BONVIN Claudia
FOURNIER Benoît, Le Centre	☒
PELLOUCHOUD Kevin, UDC	☒
PRAZ Elodie, Les Vert.e.s	☒
RAPIN Aude, PS	REXHEPI Milaim
REVAZ Damien, PLR/FDP	RIME Fabienne
REVAZ MARTIGNONI Stéphanie, Le Centre	REY-BELLET Frédéric

Service parlementaire

PERRUCHOUD Vaïc, Collaborateur scientifique

Département de la sécurité, des institutions et du sport

GANZER Stéphane, Conseiller d'État, Chef du DSIS

CHEVRIER Maurice, Chef du Service des affaires intérieures et communales

AMACKER Gottlieb, Collaborateur économique du Service des affaires intérieures et communales

Tous les liens contenus dans ce rapport ont été consultés entre le 24 mars 2026 et le 25 mars 2026. Le Service parlementaire n'a pas d'influence sur les liens externes dont la validité peut évoluer au fil du temps.

2. Entrée en matière

Les Communes de Bellwald, Fiesch et Lax ont manifesté leur volonté de fusionner. Cette volonté a été avalisée par les citoyens de ces communes aux urnes en 2025, ou la fusion a été acceptée par la population.

Les communes bourgeoisiales ne sont pas concernées.

La commission IF accepte l'entrée en matière à l'unanimité.

3. Lecture article par article

Art. 4

Le vote est effectué par voie de scrutin secret, selon les modalités de la Loi sur les droits politiques ([LcDP](#)).

Art. 6

Cet article fait référence à la Loi sur les constructions ([LC](#)).

Art. 7

Des élections doivent être organisées dans le courant de l'année, une fois l'aval du Grand Conseil octroyé. Une certaine célérité de traitement serait appréciée.

Art. 9

La décision fait référence à un montant global de 2'204'600 CHF, alors que les communes ont annoncé un montant de 2,7 Mio. CHF.

Le montant ancré dans la décision est celui faisant foi. Il a été communiqué aux communes comme tel. Le Service indique que les communes ont probablement inclut les montants issus de la péréquation financière intercommunale dans sa communication.

Un montant de 90'000 CHF a été octroyé pour le rapport de fusion, en sus du montant de la présente décision.

Le fonds spécial pour les fusions de communes est suffisamment doté pour inclure la présente ponctuation (dotation actuelle ≈ 5 Mio. CHF).

4. Débat et vote final

4.1. Débat final

Pas de prise de parole.

4.2. Vote final

La commission IF accepte le *Projet de décision concernant la fusion des communes municipales de Bellwald, Fiesch et Lax* à l'unanimité.

Sion, le 25 mars 2026

Le Président
Gilles FLOREY

La Rapporteuse
Claudia ALPIGER

Message accompagnant le projet de décision d'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en place d'une solution unique entre le Canton et les Communes pour la gestion des données cadastrales

Le Conseil d'Etat du Canton du Valais

au

Grand Conseil

Monsieur le président du Grand Conseil,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Le Conseil d'Etat a l'honneur de vous soumettre, ci-joint, le projet de décision se rapportant à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en place d'une solution unique entre le Canton et les Communes pour la gestion des données cadastrales.

1. Contexte

Le Canton du Valais compte actuellement 122 communes avec, pour chacune, un cadastre géré par un teneur des registres. Actuellement, les données relatives à la mensuration officielle et aux propriétaires, gérées respectivement par le Service de la géoinformation et le Service du registre foncier, sont saisies à double par les teneurs de registres et le Canton. Ce fonctionnement engendre des processus lourds, redondants et peu efficaces. De plus, les modifications liées aux taxes cadastrales sont traitées via des processus fastidieux, non digitalisés, nécessitant l'implication de nombreuses ressources, principalement issues de l'administration cantonale.

Les impôts fonciers représentent des recettes importantes pour le Canton et les Communes, de l'ordre de CHF 100 millions par année, répartis à 80% au bénéfice des Communes et 20% au bénéfice du Canton.

2. Nécessité d'intervention

Il existe actuellement cinq solutions informatiques permettant la gestion de ces données. Suites à des annonces de quatre de ces éditeurs, les solutions actuelles doivent être remplacées dans les prochaines années et des solutions transitoires doivent être mises en place dans les plus brefs délais. Dès lors, l'engagement du projet n'est pas un choix mais une nécessité. Le choix réside uniquement dans le niveau de collaboration entre le Canton et les Communes.

3. Décisions et engagement du projet

En novembre 2024, deux postulats ont été approuvés devant le Grand Conseil, qui a prié le Conseil d'Etat de piloter le développement et la mise en œuvre d'une solution collective et uniforme pour la gestion des données cadastrales des

Communes et du Canton. Le Grand Conseil a souligné l'importance de cette question, dans la mesure où ces données sont indispensables pour les communes, le Service cantonal des contributions, le Service du registre foncier ainsi que pour d'autres services de l'administration.

Dès lors, les deux Départements concernés et la Fédération des communes valaisannes (FCV) ont entamé les discussions en vue de définir les conditions d'engagement d'un projet commun, visant à saisir l'opportunité offerte par la disparition des solutions informatiques utilisées par les Communes au profit d'une solution centralisée. Celle-ci permettra de bénéficier de l'ensemble des fonctionnalités d'une solution informatique moderne et d'améliorer l'efficacité des processus concernés.

Face à ce constat, l'Etat du Valais, par l'intermédiaire du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS) et du Département des finances et de l'énergie (DFE), ainsi que la FCV ont lancé le projet visant à mettre en place une solution informatique unique pour la gestion des données cadastrales. Cette solution doit permettre de remplacer les solutions actuelles déployées indépendamment dans chaque commune. Le projet vise à centraliser, sécuriser et améliorer la qualité des données cadastrales tout en assurant la continuité opérationnelle des services fournis par les Communes et le Canton. À cette date, une équipe de projet réduite a été constituée, composée de l'ensemble des partenaires. Cette équipe a été chargée de définir de manière détaillée les conditions permettant la réalisation d'un tel projet sous les angles techniques, mais également juridiques, financiers, de la gouvernance et de la planification.

Le 30 juillet 2025, le Conseil d'Etat a approuvé le principe de la mise en place d'une solution unique entre le Canton et les Communes pour la gestion des données cadastrales, ainsi que l'octroi d'un crédit d'engagement destiné aux travaux préparatoires.

4. Objectifs du projet

Le projet vise plusieurs objectifs prioritaires :

- Assurer la continuité opérationnelle des services fournis par les Communes et le Canton, en particulier durant la phase de transition vers la solution informatique centralisée,
- Centraliser et harmoniser les données cadastrales avec une solution unique commune pour le Canton et les Communes, à l'horizon 2028,
- Supprimer les tâches redondantes entre le Canton et les Communes,
- Automatiser les échanges de données grâce à l'utilisation de standards de la confédération (eCH),
- Reprendre les données directement depuis les sources officielles afin de garantir leur fiabilité,
- Améliorer la qualité, la traçabilité et le cycle de vie des données cadastrales en assurant leur mise à jour cohérente et pérenne.

Ce projet se limite à la mise en œuvre d'un outil informatique unique entre le Canton et les Communes. Ce projet n'a pas pour objectif de revoir la répartition des responsabilités entre le Canton et les Communes en matière de gestion des données cadastrales. Si les tâches des teneurs de registres vont naturellement évoluer – via par exemple la suppression des doubles-saisies –, les responsabilités resteront inchangées.

5. Description synthétique de la solution envisagée

Actuellement, les données utilisées pour l'estimation des taxes cadastrales sont saisies et mises à jour à double, une fois par les teneurs de registres dans les systèmes communaux et une fois par l'administration cantonale qui doit reprendre ces données dans son propre système. De plus, la transmission de ces données s'effectue manuellement avec les 122 communes, via cinq solutions logicielles différentes, dont quatre qui ne seront plus maintenues à court terme. Cette situation constitue une opportunité pour repenser le processus, le simplifier, le centraliser et clarifier la répartition des tâches entre le Canton et les Communes (RPT II).

La solution envisagée consiste en la mise en œuvre d'un système informatique unifié, mutualisé entre le Canton et les Communes, permettant une gestion centralisée des données cadastrales et la suppression des saisies en doublon. Ce système viendra remplacer les solutions actuelles, hétérogènes, utilisées indépendamment par chaque commune. Les responsabilités restent inchangées.

Les teneurs de registres disposeront d'un accès uniquement aux données de leur propre commune et pourront mettre à jour les taxes cadastrales. Ces mises à jour s'appuieront sur les données de base (mensuration officielle, propriétaires), reprises de manière automatique et fournies par le Service du registre foncier et le Service de la géoinformation.

Le Service cantonal des contributions, les commissions fiscales ainsi que le Service du registre foncier accéderont aux taxes directement sur le système. Ainsi, le Service cantonal des contributions pourrait évaluer de façon ordinaire tous les objets du Canton du Valais.

Les plus-values attendues du projet sont notamment :

- Une amélioration significative de la qualité, fiabilité et cohérence des données cadastrales.
- Une réduction des redondances (plus de double saisie) et des charges administratives.
- Un gain de temps pour les collaborateurs communaux et cantonaux, leur permettant de se concentrer sur des tâches à plus forte valeur ajoutée ;
- Une réactivité accrue dans le traitement des demandes liées au cadastre.
- Une vision globale et partagée du territoire cantonal pour les services cantonaux.
- Sécurité renforcée des données sensibles grâce à un hébergement sécurisé et une gestion rigoureuse des accès.

Deux options sont actuellement à l'étude pour la mise en œuvre de cette solution :

- L'acquisition d'une solution intercantonale existante, parmi les quatre identifiées à l'issue d'un benchmark et d'une procédure de Request for Information (RFI),
- Le développement d'une solution propre au canton du Valais, adaptée aux besoins spécifiques de ses communes.

Compte tenu du besoin d'investissement estimé (voir chapitre 8. Budget et financement), le choix de la solution devra se faire dans le cadre d'une procédure de marché public conforme à la législation en vigueur.

6. Planification

Le planning estimatif prévoit une durée d'environ deux ans pour le développement ou l'acquisition d'une solution informatique pérenne. À cela s'ajoutent deux années supplémentaires pour la migration progressive de l'ensemble des communes vers le nouvel outil. Le planning comprend la phase d'initialisation, engagée au début de l'année 2025, avec une clôture du projet prévue au début de l'année 2029.

La procédure de marché public a été lancée en automne 2025 afin de choisir, d'ici l'été 2026, la solution unique Canton/Communes. Les résultats permettront d'affiner les coûts et la roadmap du projet.

Durant cette période de transition, il est nécessaire que la continuité opérationnelle des services fournis par les Communes et le Canton soit assurée.

7. Organisation

En concertation avec la Fédération des communes valaisannes (FCV), il a été convenu que la conduite politique du projet sera assurée par la FCV. Cette dernière sera soutenue par le Conseil d'État, représenté par le Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS) et le Département des finances et de l'énergie (DFE).

La conduite opérationnelle du projet sera quant à elle assurée par le Canton du Valais, et plus spécifiquement par le Service du registre foncier en collaboration avec le Service cantonal des contributions. Ces derniers se coordonneront également avec les autres services concernés.

8. Budget et financement

Le 30 juillet 2025, le Conseil d'Etat a octroyé un crédit d'engagement de CHF 3'630'000.- pour les travaux préparatoires du projet.

L'estimation du besoin d'investissement se base sur une analyse faisabilité et une procédure officielle de demande d'informations (RFI).

À ce stade, le coût estimé pour une solution unique et centralisée s'élève à environ CHF 6 millions pour la période 2026-2029, y compris les travaux pour les solutions transitoires.

Description	Projet 2025-2028	Annuels 2029-...
Solutions transitoires	1'180'000 CHF	
Projet total de la solution centralisée	4'750'000 CHF	
Achat ou développement d'une solution	2'000'000 CHF	
Migrations des 122 communes	1'500'000 CHF	
Pilotage et gestion du changement	450'000 CHF	
Démarches de marché public	150'000 CHF	
Supports externes ponctuels	250'000 CHF	
Marge	400'000 CHF	
Maintenance		400'000 CHF
Support		300'000 CHF
Coûts totaux	5'930'000.00 CHF	700'000.00 CHF

Les coûts de prolongation des solutions actuelles (solutions transitoires) estimés à hauteur de CHF 1'180'000.- seront absorbés par les Communes actuellement utilisatrices desdites solutions.

Les coûts du projet et de fonctionnement de la solution centralisée, estimés à CHF 4'750'000.-, seront assumés conjointement par le Canton et les Communes, selon la clé de répartition fixée par le comité de pilotage (composé de la FCV, du DSIS et du DFE), à savoir 50 % à charge du Canton et 50 % à charge des Communes.

Cette répartition se justifie par le fait que le Canton est le propriétaire des données, tandis que les Communes assument la responsabilité de l'estimation des taxes cadastrales. Les intérêts étant équitablement partagés entre les deux parties, la répartition des coûts reflète cette symétrie.

La répartition détaillée des coûts entre le Canton et les Communes, selon la clé définie par le comité de pilotage, est présentée dans le tableau ci-dessous :

Description	À charge du Canton	À charge des Communes
Solutions transitoires	CHF 0.-	CHF 1'180'000.-
Projet total de la solution centralisée	CHF 2'375'000.-	CHF 2'375'000.-
Coûts totaux	CHF 2'375'000.-	CHF 3'555'000.-

Cette clé de répartition s'applique tant aux coûts d'acquisition et de projet qu'aux frais de maintenance subséquents à sa mise en œuvre.

Pour rappel, les données cadastrales génèrent annuellement des recettes d'environ CHF 100 millions en matière d'impôts fonciers pour le Canton et les Communes. Sur la durée du projet, ces données devraient générer des recettes d'environ CHF 400 millions, réparties approximativement à 20 % pour le Canton et à 80 % pour les Communes. L'investissement reste donc minime au regard de l'importance de ces recettes.

La clé de répartition entre les 122 communes sera coordonnée par la FCV, avec l'aide du Canton.

Le Canton anticipe les besoins financiers du projet en assurant le financement par le biais du crédit d'engagement demandé. Le canton refacturera ensuite les coûts aux communes valaisanne.

Les montants nécessaires ont été réservés dans la PIP sous le numéro d'ordre 301661.

Suite à la mise en œuvre du projet et au déploiement de la solution centralisée, des mesures d'efficience pourront être envisagées dans les Communes et dans les Services concernés de l'Etat du Valais. Ces mesures, très hétérogènes suivant les Communes et les Services, ne sont volontairement pas prises en compte dans le budget, puisqu'elles ne permettent pas de réduire le montant de l'investissement nécessaire.

9. Besoin en ressources et en moyens

La réussite du projet repose sur une allocation adéquate des ressources humaines et matérielles.

Des ressources spécifiques seront nécessaires et ont été intégrées dans le budget de la demande du crédit d'engagement :

EPT	Coûts sur 4 ans	Description	Financement
1	CHF 480'000.-	Maintien de la solution Valreg	Financé par les communes utilisatrices de Valreg via le budget de la solution transitoire
1	CHF 480'000.-	Conduite du projet	Financé conjointement à 50 % par le Canton et à 50 % par les communes via le budget du projet de la solution centralisée

Les montants liés à ces EPT ont été réservés au budget 2026 et dans la PIP sous le numéro d'ordre 301661.

Les ressources humaines suivantes sont nécessaires :

- Comité de pilotage (le président et un membre du comité de la FCV, le Chef du DSIS et la Cheffe du DFE),
- Comité spécialisé regroupant les spécialistes métiers (mensuration officielle, registre foncier, teneurs de registres, contributions, informatique),
- Juristes pour les adaptations nécessaires des règlements et des directives (Canton),
- Spécialistes IT (développement, cybersécurité et interopérabilité),
- Formateurs et accompagnateurs du changement.

Concernant les efforts internes à fournir par les différentes entités (teneurs de registres, FCV, SRF, SCC, SCI, etc.), 550 jours-homme sont estimés pour les 4 années du projet.

Pour soutenir les différentes étapes, un budget dédié à des mandats externes a également été prévu dans la demande de crédit d'engagement.

Les moyens techniques suivants sont nécessaires :

- Infrastructure d'hébergement,
- Outils de gestion de projet et de documentation.

10. Conclusion

Ce projet a vu le jour en réponse à :

- La nécessité de répondre à la fin programmée de plusieurs solutions informatiques utilisées pour la gestion des données cadastrales ;
- Une volonté conjointe du Canton et des Communes de s'associer afin de saisir les opportunités offertes par cette situation ;
- Deux interpellations parlementaires soulignant la nécessité de trouver une solution performante pour la gestion des données cadastrales sur l'ensemble du territoire cantonal.

Au-delà de la nécessité de répondre à un besoin découlant des annonces de plusieurs éditeurs de solutions actuelles, la mise en œuvre d'une solution informatique unifiée pour la gestion des données cadastrales représente une opportunité stratégique pour le Canton du Valais et ses Communes. Ce projet permettra non seulement d'améliorer l'efficacité administrative, mais aussi d'optimiser la qualité et l'accessibilité des données, en renforçant la collaboration entre le Canton et les Communes.

Par conséquent, nous recommandons de prendre en charge un investissement de **CHF 5'930'000.-** pour la mise en place d'une solution unique entre le Canton et les Communes pour la gestion des données cadastrales. Ces coûts seront partiellement refacturés aux Communes selon la clé de répartition décrite au point « 8. Budget et financement ». Ce coût, bien qu'important, reste limité comparé aux recettes générées pour le Canton et les Communes.

Nous espérons que le Grand Conseil voudra bien accepter le projet que nous lui soumettons avec le présent message, et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, l'assurance de notre haute considération et vous recommandons, avec nous, à la protection divine.

Lieu, date

Le président du Conseil d'Etat: **Mathias Reynard**
La chancelière d'Etat: **Monique Albrecht**

Tableau synoptique

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en place d'une solution unique entre le canton et les communes pour la gestion des données cadastrales

Documents concernés par ce dossier (RS numéros)

Nouveau:

Modifié: –

Abrogé: –

Projet du Conseil d'Etat 10.12.2025	Projet de la commission ATE - 25 mars 2026
	Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en place d'une solution unique entre le canton et les communes pour la gestion des données cadastrales
	<i>Le Grand Conseil du canton du Valais</i> vu la loi fiscale du 10 mars 1976 (LF) et ses dispositions d'exécution; vu la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton du 24 juin 1980 (LGCAF); vu les postulats numéros 2024.11.324 et 2024.11.307 approuvés à la session du Grand-Conseil de novembre 2024; vu la décision du Conseil d'Etat concernant l'octroi crédit d'engagement pour les travaux préparatoires du projet de mise en place d'une solution unique entre le canton et les communes pour la gestion des données cadastrales du 30 juillet 2025; sur la proposition du Conseil d'Etat, <i>décide:</i>
	I.
Art. 1 ¹ Le Conseil d'Etat est autorisé à entreprendre les travaux pour la mise en place d'une solution unique entre le canton et les communes pour la gestion des données cadastrales.	

Projet du Conseil d'Etat 10.12.2025	Projet de la commission ATE - 25 mars 2026
Art. 2 ¹ Le coût total des études et travaux, selon devis approuvé par le Département de la sécurité, des institutions et du sport, est estimé à 5'930'000 francs. ² Les coûts du projet et de fonctionnement de la solution unique seront assumés conjointement par le canton et les communes, selon la clé de répartition fixée par le comité de pilotage, à savoir 50 pour cent à charge du canton et 50 pour cent à charges des communes. ³ Le canton anticipe les besoins financiers du projet en assurant le financement par le biais du crédit d'engagement demandé. Le canton refacturera ensuite les coûts aux communes valaisanne. ⁴ La clé de répartition entre les communes est fixée par les communes par l'intermédiaire de la Fédération des communes valaisannes.	³ Le canton anticipe les besoins financiers du projet en assurant le financement par le biais du crédit d'engagement demandé. Le canton refacturera ensuite les coûts aux communes ~~valaisanne~~<u>valaisannes</u>. [DE: inchangé] ⁴ La clé de répartition entre les communes est fixée par ~~les communes~~ par l'intermédiaire de la Fédération des communes valaisannes.
	Art. 2^{bis} ¹ Le Grand conseil octroie un crédit d'engagement de 5'930'000 francs.
	II.
	<i>Aucune modification d'autres actes.</i>
	III.
	<i>Aucune abrogation d'autres actes.</i>
	IV.
	La présente décision portant sur une dépense ordinaire n'est pas soumise au référendum facultatif. Elle entre immédiatement en vigueur.

Projet du Conseil d'Etat 10.12.2025	Projet de la commission ATE - 25 mars 2026
	Sion, le -

Projet de décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en place d'une solution unique entre le canton et les communes pour la gestion des données cadastrales

-

Rapport de la Commission ATE

1. Déroulement des travaux

La Commission ATE s'est réunie comme suit, à Sion :

Membres	02.03.2025
REY Laurent, Le Centre, président	☐
BOAND Vincent, UDC, vice-président	☒
CHAPPOT Florian, PS	☒
CLERC Mathieu, Les Vert.e.s	☒
CRETTENAND Emma, PS, Rapporteuse	☒
EMONET Grégoire, UDC	☒
FUX ZENKLUSEN Jenny Die Mitte Oberwallis	☒
GABIOUD Nicolas, Le Centre	☒
GIROUD Patrick, PLR/FDP	☒
KUMMER Karl, Die Mitte Oberwallis	☒
MORAND Julien, PLR/FDP	☒
ROTEN Vincent, Le Centre	☒
SCHNYDRIG Marco, SVPO	☒

Service parlementaire

PERRUCHOUD Vaïc, collaborateur scientifique

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

GANZER Stéphane, Conseiller d'Etat, Chef du DSIS

TOSCHINI-MÉTROZ Marie-Claude, Cheffe du Service du registre foncier (SRF)

DOMINGUES PINTO Stéphanie, Cheffe de projets transverses du SRF

Tous les liens contenus dans ce rapport ont été consultés entre le 03.03.2026 et le 25.03.2026. Le Service parlementaire n'a pas d'influence sur les liens externes dont la validité peut évoluer au fil du temps.

2. Entrée en matière

La durée du projet s'étend sur plusieurs années, la phase d'initialisation ayant débuté en 2025 et la clôture étant prévue pour 2029.

Entre le rachat d'une solution informatique et le développement propre d'une telle plateforme, les incidences divergent de manière conséquente. À ce stade, le service privilégiera une solution existante, qu'il conviendra d'adapter aux besoins spécifiques du canton.

Le service a basé ses estimations sur une analyse d'une plateforme similaire existant déjà. À la suite des réponses reçues, il a effectué une moyenne des incidences financières, afin d'estimer la globalité des coûts, qui se monteraient à 5'930'000 francs.

Le canton endosse un rôle proactif via ce projet, dans le but d'éviter la double saisie des données, une première fois par les teneurs de registres dans les systèmes communaux et une seconde fois par l'administration cantonale qui reprend ces données dans son propre système.

La situation actuelle implique ainsi de longs et laborieux processus, tant pour la saisie que pour les contrôles à effectuer afin de garantir l'exactitude des données. Ces processus ne sont ni efficaces, ni satisfaisants. Il relève donc de l'intérêt mutuel, tant pour le canton que pour les communes, de collaborer en la matière.

Sans ce projet, les communes seraient appelées à renégocier ces mandats avec leurs prestataires individuellement, ce qui limiterait leur capacité de négociation et résulterait fort probablement à nouveau à plusieurs solutions informatiques différentes, pour lesquelles il conviendrait d'envisager des compatibilités ou de persister avec une double saisie des données.

L'ancien programme eRF Valais, clos fin 2024, est thématiqué. Le principal projet issu de ce programme encore d'actualité pour le service reste l'introduction et la numérisation du registre foncier fédéral.

Les teneurs de cadastre sont principalement des employés communaux, bien que certains travaillent en tant qu'indépendants, sur mandat des communes concernées. Leur statut est ainsi hybride, les pratiques différents sur le territoire cantonal.

Les solutions transitoires pour le maintien de la solution Valreg seront financées par les communes utilisatrices de Valreg via le budget de la solution transitoire. 1 EPT externalisé est prévu à cet effet, sur quatre ans, soit 480'000 francs.

Les solutions transitoires pour la conduite du présent projet seront financées conjointement à 50 % par le Canton et à 50 % par les communes via le budget du projet de la solution centralisée. 1 EPT externalisé est prévu à cet effet, sur quatre ans, soit 480'000 francs.

La clé de répartition 50/50 entre le canton et les communes a été arrêté en raison de la responsabilité du canton pour la saisie de ces données ainsi que de la responsabilité des communes pour l'estimation des taxes cadastrales.

Concernant la solution T2i, l'éditeur du même nom a établi un budget et l'a présenté aux communes concernées. L'éditeur a accepté les travaux à entreprendre, faute de quoi il n'aurait pas pu continuer ses services. La répartition de ces coûts sera déterminée par la Fédération valaisanne des communes. Le canton ne prend pas part à cette solution, qui implique uniquement les communes concernées.

Après l'introduction du projet, le Service du registre foncier sera responsable de la saisie des données relatives aux immeubles ainsi qu'aux propriétaires. Une transmission électronique sera alors effectuée envers les teneurs de registres, qui seront responsables de l'estimation des taxes cadastrales correspondantes et disposeront de données actuelles, sans qu'une seconde saisie soit nécessaire tant pour le canton que pour les communes.

2.2. Vote d'entrée en matière

La commission ATE accepte l'entrée en matière à l'unanimité.

3. Lecture de détail

Art. 2 al. 3

Proposition d'un député	³ <i>Le canton anticipe les besoins financiers du projet en assurant le financement par le biais du crédit d'engagement demandé. Le canton refacturera ensuite les coûts aux communes valaisannes.</i>
Arguments	La commission corrige une erreur de syntaxe.
Vote	La proposition est acceptée à l'unanimité

Art. 2 al. 4

Proposition d'un député	⁴ <i>La clé de répartition entre les communes est fixée ~~par les communes~~ par l'intermédiaire de la Fédération des communes valaisannes.</i>
Arguments	La commission corrige une redondance de forme.
Vote	La proposition est acceptée à l'unanimité

Art. 2bis (nouveau)

Proposition d'un député	¹ <i>Le Grand conseil octroie un crédit d'engagement de 5'930'000 francs.</i>
Arguments	- L'art. 17 al. 1 LGCAF implique un montant déterminé dans toute décision relative à un crédit d'engagement ; - La décision présentée autorise le conseil d'Etat à effectuer le projet (art. 1), elle mentionne une estimation (art. 2 al. 1), mais sans citer de montant déterminé ; - Le Conseil d'Etat est compétent pour décider des crédits complémentaires concernant des crédits d'engagement arrêtés par le Grand Conseil jusqu'à concurrence du dix pour cent du crédit initial et dans la limite posée par l'article 29 alinéa 2 LGCAF de max 4 mio. de francs (art. 19 al. 3 LGCAF) ; - La commission ancre un montant déterminé à hauteur de l'estimation du Département dans sa décision ; - En ce sens, tout dépassement de plus de 593'000 francs devra faire l'objet d'une demande de crédit complémentaire auprès de l'autorité compétente, usuellement auprès de la Commission des finances du Grand Conseil (art. 19 al. 1 LGCAF).
Vote	La proposition est acceptée à l'unanimité

4. Débat et vote final

4.1. Débat final

Pas de prise de parole.

4.2. Vote final

La **commission ATE accepte le Projet de décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en place d'une solution unique entre le canton et les communes pour la gestion des données cadastrales à l'unanimité.**

Sion, le 25 mars 2026

Le Président par interim
BOAND Vincent

La Rapporteuse
CRETENAND Emma

PROJET DE LA COMMISSION ATE - 25 MARS 2026

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en place d'une solution unique entre le canton et les communes pour la gestion des données cadastrales

ENTWURF DER KOMMISSION LTU - 25. MÄRZ 2026

Beschluss über die Gewährung eines Verpflichtungskredits für die Einführung einer einheitlichen Lösung zwischen dem Kanton und den Gemeinden für die Verwaltung der Katasterdaten

Propositions de modification

Abänderungsanträge

Président de la commission / Kommissionspräsident : Vincent BOAND

Rapporteur / Berichterstatter : Marco SCHNYDRIG

Version: Grand Conseil

1 Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en place d'une solution unique entre le canton et les communes pour la gestion des données cadastrales, art. 2 al. 2 <u>Proposition du groupe Die Mitte Oberwallis, par Bernd Kalbermatten</u> ² Les coûts du projet et de fonctionnement de la solution unique seront assumés ~~conjointement~~ par le canton et les communes, ~~selon la clé de répartition fixée par le comité de pilotage~~, à savoir ~~50~~<u>70</u> pour cent à charge du canton et ~~50~~<u>30</u> pour cent à charges des communes. Décision de la commission: refusée	1 Beschluss über die Gewährung eines Verpflichtungskredits für die Einführung einer einheitlichen Lösung zwischen dem Kanton und den Gemeinden für die Verwaltung der Katasterdaten, Art. 2 Abs. 2 <u>Antrag der Die Mitte Oberwallis-Fraktion, durch Bernd Kalbermatten</u> ² Die Projekt- und Betriebskosten der einheitlichen Lösung werden vom Kanton und den Gemeinden ~~gemeinsam~~ getragen, ~~gemäss dem vom Lenkungsausschuss festgelegten Verteilungsschlüssel~~, d. h. ~~50~~<u>70</u> Prozent zu Lasten des Kantons und ~~50~~<u>30</u> Prozent zu Lasten der Gemeinden. Beschluss der Kommission: abgelehnt

2 Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en place d'une solution unique entre le canton et les communes pour la gestion des données cadastrales, art. 2 al. 4 <i>Proposition du groupe PLR/FDP, par Christel Duc</i> ⁴ ~~La clé de répartition entre les communes se base sur le chiffre de la population résidente au 31.12.2025. est fixée par l'intermédiaire de la Fédération des communes valaisannes.~~ Décision de la commission: refusée	2 Beschluss über die Gewährung eines Verpflichtungskredits für die Einführung einer einheitlichen Lösung zwischen dem Kanton und den Gemeinden für die Verwaltung der Katasterdaten, Art. 2 Abs. 4 <i>Antrag der PLR/FDP-Fraktion, durch Christel Duc</i> ⁴ ~~Der Verteilungsschlüssel zwischen den Gemeinden basiert auf der Einwohnerzahl am 31. Dezember 2025. wird über den Verband Walliser Gemeinden festgelegt.~~ Beschluss der Kommission: abgelehnt

Auteur PLR/FDP, par Swen Luyet
Objet Baisser la fiscalité des personnes morales, une nécessité pour le Valais
Date 13/02/2025
Numéro 2025.02.061

Le Valais est actuellement le canton imposant le plus fortement les entreprises, le taux d'imposition est plus de deux fois supérieur à la moyenne suisse en la matière.

Le deuxième canton le plus imposé, le Tessin, est déjà bien en-dessous de notre législation en place et montre un écart significatif avec le Valais, dernier de classe et de loin.

De plus, l'écart avec d'autres cantons romands est criant. Genève, Neuchâtel ou Fribourg disposent de taux largement plus attractifs. En Suisse Romande, le canton de Vaud est le plus attractif en ce qui concerne l'imposition des entreprises, se classant à la 9ème place des cantons suisses. Ces taux d'imposition attirent les entreprises et les investissements. Une fiscalité excessive nuit à l'attractivité économique du canton, limitant l'implantation de nouvelles sociétés et freinant, également et largement, le développement des entreprises locales.

Une réforme fiscale ambitieuse permettrait d'attirer des investissements, d'aider concrètement et réellement nos entreprises implantées, de créer des emplois et d'augmenter à terme la base imposable, compensant ainsi une éventuelle baisse initiale des recettes fiscales.

Une telle réforme permettrait au Valais de renforcer son attractivité économique et d'assurer un développement dynamique du tissu entrepreneurial. Une fiscalité plus modérée attirerait de nouvelles entreprises et encouragerait la croissance des sociétés locales.

Conclusion

Les motionnaires demandent au Conseil d'État :

1. D'élaborer un projet de réforme fiscale réduisant l'imposition des entreprises valaisannes de manière progressive pour se rapprocher au maximum de la moyenne suisse.
2. Revoir les impôts sur le bénéfice et sur le capital afin de garantir un cadre fiscal compétitif et incitatif pour les personnes morales.
3. S'inspirer des modèles fiscaux des cantons les plus compétitifs en étudiant l'impact de leurs politiques fiscales sur l'attractivité économique et le marché de l'emploi.

4. Instaurer une consultation avec les acteurs économiques locaux, notamment les entreprises et les faîtières professionnelles, pour garantir une réforme adaptée aux réalités économiques du canton.



Conseil d'État
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE À LA MOTION

Auteur	PLR/FDP, par Swen Luyet
Objet	Baisser la fiscalité des personnes morales, une nécessité pour le Valais
Date	13 février 2025
Numéro	2025.02.061 <i>en collaboration avec le DEF</i>

L'auteur demande au Conseil d'Etat :

1.- D'élaborer un projet de réforme fiscale réduisant l'imposition des entreprises valaisanne de manière progressive pour se rapprocher au maximum de la moyenne suisse.

Nous admettons que nous faisons partie des cantons suisses les plus chers en matière **d'impôts sur le capital** et que cela influe négativement l'indice global des PM. Toutefois, en matière de recettes d'impôt sur le bénéfice, nous présentons un niveau d'exploitation du potentiel fiscal similaire à ceux des cantons du Tessin et d'Argovie à hauteur d'env. 12 % alors que le taux d'exploitation du potentiel fiscal liée aux autres types d'impôts varie fortement entre ces cantons. Il y a une forte hétérogénéité de la structure du taux d'exploitation du potentiel fiscal des PM entre cantons.

2. – Revoir les impôts sur le bénéfice et sur le capital afin de garantir un cadre fiscal compétitif et incitatif pour les personnes morales.

A partir de la période fiscale 2020, le **bénéfice** est imposé par palier (ce qui n'est que partiellement reflété dans le présent indice basé sur 2019, 2020 et 2021). Le premier palier s'établit à hauteur de 250'000 francs est imposé à un taux brut de 2.25 % pour l'impôt cantonal et 2,75 % pour les impôts communaux, un taux d'imposition très compétitif au plan national qui s'applique aux 92 % des contribuables et certainement à toutes les PME et les start-up de notre territoire.

Les résultats de l'indice d'exploitation du potentiel fiscal des PM des années 2025 et suivantes, et en particulier ceux dès 2028, avec la prise en considération des années 2022, 2023 et 2024, soit après l'introduction de la 3^e étape de la STAF-VS, modifieront sensiblement le résultat en faveur d'un meilleur classement du Valais par rapport aux autres cantons suisses.

Les taux de référence retenus dans l'indice 2025 s'appliquent aux bénéfices imposables supérieurs à 250'000 francs. Nous soulignons que notre canton présente un taux d'imposition net de 11.89 % (Canton, Commune et Confédération) pour environ 92 % des entreprises valaisannes jusqu'à concurrence d'un bénéfice imposable de 250'000 francs, ce qui le placerait dans les premiers 10 cantons suisses.

3. – S'inspirer des modèles fiscaux des cantons les plus compétitifs et étudiant l'impact de leurs politiques fiscales sur l'attractivité économique et le marché de l'emploi.

Le fait que la plupart des autres cantons ait mis en œuvre l'intégralité de leurs réductions de l'impôt sur le bénéfice avant ou avec l'introduction de la STAF en 2020 et non pas en 3 étapes de 2020 à 2022 comme en Valais, contribue certainement à ce que notre canton affiche un indice d'exploitation fiscale des PM élevé en comparaison suisse.

Les taux de référence retenus dans l'indice 2025 s'appliquent aux bénéfices imposables supérieurs à 250'000 francs.

Une politique fiscale favorable à la croissance économique faisait déjà partie du programme gouvernemental actuel et restera certainement un élément important de la nouvelle législature. L'examen de l'attractivité fiscale en comparaison intercantonale est une tâche permanente du département responsable. Pour la période fiscale 2024, on constate une augmentation des contribuables PM d'environ 1'200 dossiers, ce qui témoigne de l'attractivité économique de notre canton.

4. – Instaurer une consultation avec les acteurs économiques locaux, notamment les entreprises et les faïtières professionnelles, pour garantir une réforme adaptée aux réalités économiques du canton.

Le Conseil d'État est volontiers prêt à écouter tous les milieux intéressés à une consultation lors du lancement d'une future révision de la loi fiscale.

Il est proposé le rejet de cette motion.

Conséquences financières en francs : -

Conséquences sur le personnel en EPT : Nécessité d'EPT supplémentaires pour compenser l'augmentation continue du nombre de contribuables PM

Conséquences sur la RPT : -

Conséquences sur la bureaucratie : -

Lieu, date Sion, le 3 décembre 2025

MOTION

Auteur UDC, par Jérôme Desmeules
Objet Pour que le Valais ne soit plus la lanterne rouge de l'attractivité fiscale pour les PME
Date 14/02/2025
Numéro 2025.02.073

Considérant :

- Que l'indice d'exploitation du potentiel fiscal des personnes morales en Valais est actuellement parmi les plus élevé de Suisse, bien au-dessus de la moyenne nationale.
- Que cette situation nuit à l'attractivité économique du canton et à sa compétitivité par rapport aux autres cantons;
- Que les PME et les start-ups jouent un rôle crucial dans l'innovation et la création d'emplois en Valais;

Conclusion

Le Conseil d'État est chargé de :

- Élaborer un plan de réduction progressive des taux d'imposition pour les personnes morales, avec une attention particulière pour les PME et les start-ups.
- Fixer comme objectif de ramener l'indice d'exploitation du potentiel fiscal des personnes morales à un niveau plus proche de la moyenne suisse sur une période de 5 ans.
- Proposer des mesures fiscales spécifiques pour soutenir l'innovation et la croissance des start-ups, encourageant l'investissement et l'innovation.
- Présenter une analyse détaillée de l'impact budgétaire de ces réductions, accompagnée de propositions pour compenser les éventuelles pertes de recettes à court terme.
- Mettre en place un système de suivi annuel pour évaluer l'efficacité de ces mesures sur l'attractivité économique du canton et ajuster la stratégie si nécessaire.



Conseil d'État
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE À LA MOTION

Auteur	UDC, par Jérôme Desmeules
Objet	Pour que le Valais ne soit plus la lanterne rouge de l'attractivité fiscale pour les PME
Date	14 février 2025
Numéro	2025.02.073 <i>en collaboration avec le DEF</i>

L'auteur demande que le Valais puisse devenir le canton romand le plus attractif fiscalement pour les PME, cela compte tenu que :

- l'indice d'exploitation du potentiel fiscal des personnes morales (PM) du Valais est actuellement parmi le plus élevé de Suisse, bien au-dessus de la moyenne nationale ;
- que cette situation nuit à l'attractivité économique du canton et à sa compétitivité par rapport aux autres cantons ;
- que les PME et les start-up jouent un rôle crucial dans l'innovation et la création d'emplois en Valais.

L'auteur se réfère à l'indice 2025 de l'exploitation du potentiel fiscal publié le 4 février 2025 par Administration fédérale des finances (AFF).

Toutefois, il convient de préciser que l'utilisation de cet indice pour **évaluer la compétitivité fiscale des cantons est limitée**, il s'agit d'une mesure macroéconomique de la charge fiscale effective qui montre dans quelle mesure la substance fiscalement exploitable (bénéfice, capital et autres impôts pour les PM) des contribuables est effectivement imposée. Cet indice constitue une mesure agrégée de la charge fiscale effective totale dans un canton pour l'ensemble des contribuables concernés. Il se distingue, entre autres, des taux d'imposition nominaux (ou légaux), et ne permet pas de déterminer la charge fiscale effective ou légale pesant sur un profil de contribuable particulier résidant dans une commune ou une région spécifique de Suisse. Le calcul de l'indice pour l'année de référence 2025 est basé sur la moyenne des années de calcul 2019, 2020 et 2021.

En 2025, le Valais présente un taux d'exploitation du potentiel fiscal des PM de 20.5 %, supérieur au taux moyen suisse, lequel se monte à 9.1 %.

1. - Élaborer un plan de réduction progressive des taux d'imposition pour les personnes morales, avec une attention particulière pour les PME et les start-up.

Le résultat de l'exploitation du potentiel fiscal des PM (impôt sur le bénéfice, impôt sur le capital et autres impôts) place le canton du Valais en dernière position, très loin de la moyenne suisse.

Nous admettons que nous faisons partie des cantons suisses les plus chers en matière **d'impôts sur le capital** et que cela influe négativement l'indice global des PM. Toutefois, en matière de recettes d'impôt sur le bénéfice, nous présentons un niveau d'exploitation du potentiel fiscal similaire à ceux des cantons du Tessin et d'Argovie à hauteur d'env. 12 % alors que le taux d'exploitation du potentiel fiscal liée aux autres types d'impôts varie fortement entre ces cantons. Il y a une forte hétérogénéité de la structure du taux d'exploitation du potentiel fiscal des PM entre cantons.

A partir de la période fiscale 2020, le **bénéfice** est imposé par palier (ce qui n'est que partiellement reflété dans le présent indice basé sur 2019, 2020 et 2021).

Le premier palier s'établit à hauteur de CHF 250'000 est imposé à un taux brut de 2.25 % pour l'impôt cantonal et 2,75% pour les impôts communaux, un taux d'imposition très compétitif au plan national qui s'applique au 92 % des contribuables et certainement à toutes les PME et les start-up de notre territoire.

Le fait que la plupart des autres cantons ait mis en œuvre l'intégralité de leurs réductions de l'impôt sur le bénéfice avant ou avec l'introduction de la STAF en 2020 et non pas en 3 étapes de 2020 à 2022 comme le Valais, contribue manifestement à ce que notre canton affiche un indice d'exploitation fiscale des PM élevé en comparaison Suisse.

2. - Fixer comme objectif de ramener l'indice d'exploitation fiscal des PM à un niveau plus proche de la moyenne suisse sur une période de 5 ans.

Les résultats de l'exploitation du potentiel fiscal des PM des années 2025 et suivantes, et en particulier ceux dès 2028, avec la prise en considération des années 2022, 2023 et 2024, soit après l'introduction de la 3^e étape de la STAF-VS, modifieront sensiblement l'indice en faveur d'un meilleur classement du Valais par rapport aux autres cantons suisses.

Les taux de référence retenus dans l'indice 2025 s'appliquent aux bénéfices imposables supérieurs à 250'000 francs. Nous soulignons que notre canton présente un taux d'imposition net de 11.89 % (canton, commune et confédération) pour environ 92 % des entreprises valaisannes jusqu'à concurrence d'un bénéfice imposable de 250'000 francs, ce qui le placerait dans les premiers 10 cantons suisses.

3. - Proposer des mesures fiscales spécifiques pour soutenir l'innovation et la croissance des start-up encourageant l'investissement et l'innovation.

Pour un traitement fiscal concurrentiel des start-up et des participations détenues par leurs collaborateurs, nous appliquons ce qui est prévu à la circulaire 28 de la Conférence suisse des impôts (CSI) en matière d'évaluation des titres non cotés (Instructions concernant l'estimation des titres non cotés en vue de l'impôt sur la fortune ; Circulaire 28 du 28 août 2008, Commentaire 2024), soit :

Sociétés start-up, jusqu'à l'existence de résultats commerciaux représentatifs, la valeur déterminante pour l'imposition en fortune de participations à des sociétés start-up, c'est à dire, des sociétés de capitaux avec un modèle d'affaires innovateur (habituellement axé sur la technologie) et évolutif, correspond à la valeur de substance. A cause de la très haute incertitude liée à leur évaluation – en comparaison avec d'autres entreprises – on ne peut pas se fonder sur les prix payés par les investisseurs dans les tours de financement. Les prix consentis par les investisseurs ne sont déterminants que lorsqu'ils sont payés après clôture de la phase de constitution. Ces conditions cadres améliorées, introduite par la CSI en lien avec la motion parlementaire 17.3261 "Pour un traitement fiscal concurrentiel des start-up et des participations détenues par leurs collaborateurs" a été reprise entièrement par notre canton dans sa pratique.

4. - Présenter une analyse détaillée de l'impact budgétaire de ces réductions, accompagnée de propositions pour compenser les éventuelles pertes de recettes à court terme.

Nous n'avons pas budgété pour les PM pour les années 2025 et 2026 une diminution des recettes fiscales compte tenu de l'environnement conjoncturel et économique favorable. A ce jour, il est difficile de mesurer les éventuelles conséquences négatives sur l'activité des entreprises valaisannes qu'auront les taxes douanières américaines.

5. - Mettre en place un système de suivi annuel pour évaluer l'efficacité de ces mesures sur l'attractivité économique du canton et ajuster la stratégie si nécessaire.

Les processus comptable et budgétaire assurent le suivi de l'évaluation des mesures. Pour la période fiscale 2024, on constate une augmentation des contribuables PM d'environ 1'200 dossiers, ce qui témoigne de l'attractivité économique de notre canton.

Il est proposé le rejet de cette motion.

Conséquences financières en francs : -

Conséquences sur le personnel en EPT : Nécessité d'EPT supplémentaires pour compenser l'augmentation continue du nombre de contribuables PM.

Conséquences sur la RPT : -

Conséquences sur la bureaucratie : -

Lieu, date Sion, le 3 décembre 2025

MOTION

Auteur Die Mitte Oberwallis, par Olivier Imboden et Aron Pfammatter
Objet Registre des liens d'intérêts des chefs de service et des adjoints
Date 05/05/2025
Numéro 2025.05.138

Lors de la session de février 2025, la question suivante a été posée: les chefs de service et les adjoints doivent-ils déclarer les mandats qu'ils assument? Le conseiller d'État en charge à ce moment-là, Roberto Schmid, a répondu que l'exercice de mandats privés au sein d'un conseil d'administration requérait une autorisation et que lesdits mandats étaient ensuite répertoriés dans le système de d'information sur le personnel, sans pour autant être accessibles au public.

Étant donné le pouvoir dont disposent les chefs de service et les adjoints, il est important que la population sache quels mandats ils exercent. Il est incompréhensible que les députés et suppléants au Grand Conseil doivent faire état de leurs liens d'intérêts, alors que les chefs de service et les adjoints en sont exemptés.

Conclusion

Nous demandons au Conseil d'État d'adapter les bases légales de manière analogue au Règlement du Grand Conseil, de sorte que les liens d'intérêts des chefs de service et des adjoints soient accessibles à la population.



Conseil d'État
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE À LA MOTION

Auteurs	Die Mitte Oberwallis, par Olivier Imboden et Aaron Pfammatter
Objet	Registre des liens d'intérêts des chefs de service et des adjoints
Date	05.05.2025
Numéro	2025.05.138

Les motionnaires demandent au Conseil d'État d'adapter les bases légales de manière analogue au Règlement du Grand Conseil (art. 13 RGC) de sorte que les liens d'intérêts des chefs de service et des adjoints soient accessibles à la population.

Situation de départ et préoccupation du parlement

Le Conseil d'État a pris connaissance de l'intervention parlementaire par laquelle la publication des liens d'intérêts des cadres supérieurs de l'administration cantonale est demandée.

Une telle mesure a pour but de renforcer la transparence et la confiance dans l'action de l'État. Le Conseil d'État partage fondamentalement le souci des motionnaires d'éviter les conflits d'intérêts et de garantir l'intégrité de l'administration.

Règles de droit en vigueur dans le canton

Les cadres supérieurs de l'administration cantonale sont déjà actuellement soumis à des exigences légales et organisationnelles claires.

- Les activités accessoires, les mandats externes et autres activités générant de potentiels conflits d'intérêts doivent être annoncés avant de commencer à les exercer.
- Les annonces se font par voie hiérarchique et font l'objet d'un examen de la part des services compétents.
- Selon la fonction et la portée, la décision est prise par la direction du département ou par le Conseil d'État.
- L'exercice de l'activité peut être autorisé, assorti de conditions ou interdit.

Cette réglementation a en particulier pour but:

- de préserver l'indépendance de l'administration;
- de permettre que les tâches étatiques soient accomplies en conformité avec les règles;
- de protéger l'image du canton.

Participations et représentations étatiques

Le Conseil d'État souligne avec insistance qu'une base légale spécifique existe déjà aujourd'hui en ce qui concerne les participations de l'État.

La loi sur les participations de l'État à des personnes morales et autres entités règle la représentation de l'État par des cadres supérieurs de l'administration cantonale au sein des conseils d'administration d'entités auxquelles celui-ci participe. Selon l'article 16 alinéa 1 de cette loi, la liste des représentants de l'État (en particulier de ceux dont l'État est l'employeur) au sein de la haute direction des personnes morales est publiée sur le site internet de l'État (Liste Participations État - Chancellerie d'État (CHE) - vs.ch).

La publication concerne le mandat en tant que tel et non la totalité des liens d'intérêts personnels de la personne en question dans le cadre de son rapport de travail de droit public.

Comparaison avec la Confédération et les autres cantons

Une comparaison avec d'autres entités juridiques étatiques montre une image largement homogène.

- **Confédération:**

Pour les cadres supérieurs de l'administration fédérale, il existe des obligations internes de déclaration et d'autorisation, mais aucune obligation de publier les liens d'intérêts. La tenue de registres accessibles au public est généralement réservée à des responsables politiques ou à certains organismes extra-parlementaires.

- **Autres cantons (entre autres BE, ZH, VD):**

Pour les cadres supérieurs de leur administration, ces cantons appliquent en principe également le système de la transparence et du contrôle interne, sans que les liens d'intérêts ne soient publiés de manière généralisée.

- **Fonctions politiques:**

Une obligation de publier n'existe que pour les organes qui sont démocratiquement astreints à rendre des comptes (parlements, gouvernements), ce qui n'est pas le cas des cadres de l'administration ayant un statut d'employés.

Avec sa réglementation actuelle, le canton du Valais se trouve donc en adéquation avec la pratique ayant cours au niveau suisse.

Aspects légaux

La publication des liens d'intérêts des cadres supérieurs de l'administration constitue une violation des droits à la protection de la personnalité et à la protection des données.

Une telle violation n'est en principe autorisée que si:

- une base légale claire existe;
- un intérêt public prépondérant l'exige;
- la mesure est conçue de manière proportionnée.

Le droit du personnel actuellement en vigueur est orienté vers une gestion préventive et efficace des conflits d'intérêts (obligation d'annonce - examen - décision) et non vers une transparence envers le public s'apparentant à un contrôle politique.

Réponse aux préoccupations des parlementaires et possible suite à donner

Le Conseil d'État reconnaît que les attentes de la population en matière de transparence de la part des autorités publiques augmentent. Dans un même temps, il convient de tenir compte du fait que:

- les cadres supérieurs de l'administration ne sont pas soumis à la même obligation de rendre des comptes que les autorités élues;
- une publication généralisée des liens d'intérêts comporte des risques pour le bon fonctionnement et l'attractivité de la fonction publique;
- la transparence produit sa plus grande valeur ajoutée là où elle est ciblée et justifiée par des raisons pratiques.

Conclusion

Le Conseil d'État arrive à la conclusion que:

- la réglementation actuelle assure un contrôle plutôt efficace des liens d'intérêts des cadres supérieurs de l'administration;
- la publication généralisée de ces liens d'intérêts ne correspond actuellement pas au cadre juridique en vigueur.
- dans un même temps, un examen matériel de certains éléments ciblés de transparence dans le sens d'une bonne gouvernance se justifie.

Le Conseil d'État est prêt à examiner dans le cadre de la motion déposée:

- si les mécanismes qui existent déjà pour traiter les liens d'intérêts peuvent être mieux expliqués ou rendus plus visibles;
- s'il est judicieux de communiquer des informations spécifiques à chaque fonction dans le cadre de rapports rendus par l'administration;
- si une transparence spécifique, clairement réglée par la loi se justifie pour des fonctions particulièrement exposées (vice-chancelier, secrétaires généraux, secrétaires généraux adjoints, chefs de service, adjoints etc.).

Il est proposé au Grand Conseil de transformer la motion en postulat, afin de permettre une analyse approfondie, avant qu'une décision sur sa mise en œuvre ne soit prise.

Conséquences au niveau des finances:	50'000 francs
Conséquences au niveau du personnel (EPT):	0.2 EPT
Conséquences au niveau de la RPT:	---
Conséquences au niveau de l'administration:	Élaboration de bases légales, de directives, de processus d'obligation d'annoncer et publication adaptée d'informations, création, contrôles réguliers et mises à jour des registres correspondants.

Lieu, date Sion, le 4 mars 2026

Auteur PLR/FDP, par Alexandre Luy
Objet Obligation de motivation suffisante des corrections fiscales dans le PV de taxation
Date 05/05/2025
Numéro 2025.05.157

Actuellement, lorsque l'autorité fiscale corrige des rubriques ou ajuste des montants par rapport à la déclaration déposée, par exemple en refusant tout ou partie d'une déduction, elle se limite souvent à une justification sommaire, en trois ou quatre mots. Cette pratique, insuffisamment détaillée, ne permet pas au contribuable de comprendre pleinement le raisonnement suivi par l'administration.

Or, afin de pouvoir apprécier la pertinence de la décision rendue et décider, le cas échéant, d'exercer un recours, il est essentiel que le contribuable dispose d'une motivation claire, compréhensible et circonstanciée.

Les postulants demandent dès lors au Conseil d'État d'étudier la possibilité d'exiger que toute correction opérée dans un procès-verbal de taxation soit accompagnée d'une motivation suffisante, explicitant de manière concise mais claire les raisons juridiques et factuelles ayant conduit à la modification. Les postulants partent du principe qu'une motivation plus complète permettra, de manière pragmatique, d'éviter des appels, des échanges de courrier ou des recours inutiles, lesquels, bien que gratuits pour le contribuable, génèrent des coûts importants pour l'État.

Conclusion

Les soussignés demandent au Conseil d'État d'étudier l'opportunité d'imposer une exigence de motivation plus complète dans les décisions fiscales modifiant la déclaration d'impôt du contribuable.



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE AU POSTULAT

Auteur	PLR/FDP, par Alexandre Luy (suppl.)
Objet	Obligation de motivation suffisante des corrections fiscales dans le PV de taxation
Date	05/05/2025
Numéro	2025.05.157

Les auteurs du postulat demandent au Conseil d'Etat d'étudier l'opportunité d'imposer une exigence de motivation plus complète dans les décisions fiscales modifiant la déclaration d'impôt du contribuable.

Le Service cantonal des contributions a conscience de l'importance et de la nécessité que les contribuables puissent saisir les motifs qui l'ont conduit à modifier la déclaration d'impôt déposée.

La pratique du fisc en la matière est cependant conforme aux exigences légales et jurisprudentielles. Conformément aux articles 131 al. 2 LIFD, 46 al. 2 LHID et 138 al. 2 LF, l'autorité fiscale doit en effet uniquement indiquer dans la décision de taxation les modifications apportées à la déclaration d'impôts déposée. A ce stade de la procédure, le contribuable n'a en revanche pas droit à une motivation complète. Une décision de taxation satisfait ainsi aux exigences de motivation si elle permet au contribuable de reconnaître les éléments qui ont été modifiés par l'autorité fiscale, au moyen par exemple d'indications standardisées liées aux chiffres de la déclaration d'impôt, et si elle est succinctement motivée ; un mot ou une expression précisant la raison de la modification sont suffisants à cet égard (ATF 105 Ib 245 consid. 2a ; arrêt de la Commission cantonale de recours en matière fiscale du 13 septembre 2018 dans la cause H. P.).

Actuellement, les collaborateurs en charge de la taxation des personnes physiques disposent à cet effet d'un espace limité à 10 lignes de 80 caractères chacune. Ces lignes apparaissent au bas du verso du procès-verbal de taxation.

Le logiciel de taxation actuellement en usage (TAO I) ne permettant plus de nouveaux développements, le Service cantonal des contributions veillera à ce qu'une zone de rédaction plus étendue soit prévue dans le programme de taxation appelé à remplacer le logiciel TAO 1 dans le futur.

Dans l'intervalle, les collaborateurs en charge de la taxation seront à nouveau rendus attentifs au fait que les décisions de taxation doivent impérativement permettre au contribuable de saisir sans difficulté les corrections qui ont été apportées à sa déclaration d'impôts. Le SCC insistera ainsi pour que les taxateurs indiquent systématiquement le chiffre correspondant à la rubrique concernée et décrivent bien en quelques mots la modification apportée, en s'abstenant d'utiliser des abréviations ou des acronymes ("TP" au lieu de "transports publics", "PAA" au lieu de "prestations appréciables en argent", etc.). Il examinera également la nécessité de revoir la teneur des motifs de modification standardisés à disposition des taxateurs et d'en étendre la liste.

Il est proposé d'accepter le postulat dans le sens de la réponse.

Conséquences financières en francs :

Conséquences sur le personnel en EPT :

Conséquences sur la RPT :

Conséquences sur la bureaucratie :

Lieu, date Sion, le 4 mars 2026

INTERPELLATION

Auteur Paola Riva Gapany, Marie-Josée Reuse, Rahel Zimmermann et Claudia Alpiger, PS
Objet Equité et transparence dans l'usage de l'intelligence artificielle par l'administration valaisanne
Date 09/06/2025
Numéro 2025.06.203

L'intelligence artificielle (IA) et les systèmes algorithmiques sont de plus en plus utilisés dans les administrations publiques pour automatiser des décisions, optimiser des processus ou détecter des fraudes. Toutefois, ces technologies ne sont pas exemptes de biais : elles peuvent reproduire ou amplifier des discriminations existantes, notamment à l'encontre des femmes, des personnes en situation de handicap ou issues de minorités.

En Suisse, des préoccupations ont émergé notamment concernant l'utilisation de l'IA dans le domaine des assurances et des services sociaux. Il est légitime de s'interroger sur l'usage actuel et futur de l'IA dans notre administration cantonale

Conclusion

Nous posons donc les questions suivantes au Conseil d'État :

- 1) Utilisation actuelle de l'IA : Quels systèmes algorithmiques ou d'IA sont actuellement utilisés par l'administration cantonale valaisanne, notamment dans les domaines de la fiscalité, de l'aide sociale, de la santé, de la sécurité ou des ressources humaines ?
- 2) Évaluation des risques : Des analyses d'impact ont-elles été réalisées pour évaluer les risques éthiques, sociaux et juridiques liés à l'utilisation de ces systèmes ? Si oui, quels en sont les résultats ?
- 3) Transparence et responsabilité : Bien que le Valais ait indiqué utiliser des systèmes d'automatisation dans le domaine fiscal, notamment au sein du Service des contributions, il n'existe pas de registre public détaillant ces systèmes, leurs finalités, les données traitées ou les mécanismes de décision impliqués. Le Conseil d'État envisage-t-il de mettre en place un registre public des systèmes algorithmiques utilisés par l'administration, à l'instar de ce qui est proposé dans d'autres cantons comme Vaud, Jura, Glaris ou Bâle-Campagne?
- 4) Voies de recours : Quelles procédures actuelles sont en place pour permettre aux citoyens et citoyennes de contester une décision prise ou influencée par un système algorithmique ?
- 5) Formation et sensibilisation : Des formations sont-elles prévues pour le personnel de l'administration afin de le sensibiliser aux biais algorithmiques et à l'importance de l'équité dans l'utilisation de l'IA ?
- 6) Collaboration inter-cantonale et fédérale : Le Conseil d'État participe-t-il à des initiatives ou groupes de travail au niveau intercantonal ou fédéral visant à encadrer l'utilisation de l'IA dans le secteur public ?



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE À L'INTERPELLATION

Auteurs	Paola Riva Gapany, Marie-Josée Reuse, Rahel Zimmermann et Claudia Alpiger, PS
Objet	Equité et transparence dans l'usage de l'intelligence artificielle par l'administration valaisanne
Date	09.06.2025
Numéro	2025.06.203 <i>en collaboration avec la Présidence</i>

De manière générale, depuis la mise en place de systèmes informatiques dans l'administration les logiciels utilisent des algorithmes définissant des règles de gestions. Du simple tableur Excel à l'outil de Taxation Assistée par Ordinateur (TAO). L'utilisation autonome de l'IA par des systèmes agentiques, n'est ni en production, ni planifiée à court terme.

Des outils d'aide à la rédaction comme ChatGPT ou à la traduction comme DeepL sont à disposition des employés d'Etat moyennant le respect d'une recommandation interne (pas de données personnelles ou sensibles transmises, mise en garde par rapport aux biais, information sur le fait que la responsabilité de l'utilisation et du résultat reste chez l'utilisateur de l'outil, sensibilisation à la consommation énergétique [durabilité]).

Des formations sur le sujet de l'IA sont offertes aux employés d'Etat qui le souhaitent. La formation de base met un accent sur les risques, la protection des données, la sécurité et l'éthique.

Dans les domaines de l'aide sociale, de la santé, de la sécurité ou des ressources humaines aucun outil spécifique d'IA n'a été mis en place en production pour répondre à des besoins citoyens.

Le Conseil d'Etat ne participe pas à des initiatives ou groupes de travail au niveau intercantonal ou fédéral visant à encadrer l'utilisation de l'IA dans le secteur public.

En dehors d'éventuelles discussions intercantionales entre Conseils d'Etats, certains Services de l'administration cantonale participent à des échanges ou des groupes de travail. C'est notamment le cas du Service cantonal de l'informatique qui traite notamment ces questionnements via le GNCL (Groupe Numérique des Cantons Latins) et par des échanges avec la Confédération.

Dans le domaine de la fiscalité, les travaux de taxation se déroulent au moyen d'un logiciel de Taxation Assistée par Ordinateur (TAO). Ce logiciel, en usage depuis 30 ans, utilise des règles de comparaison mathématiques ou de type conditionnelle (SI, ALORS, SINON) de manière à mettre en évidence les dossiers dits "*simples*" et à proposer des corrections à apporter à la déclaration d'impôts déposée. La TAO n'est pas un système d'intelligence artificielle générative ou agentique. Elle ne peut en aucun cas opérer des choix, agir ou décider en dehors du cadre strict des règles de comparaison qui y ont été implémentées. La TAO est un outil de travail absolument neutre qui ne peut pas être influencé par le sexe ou l'appartenance du contribuable à une minorité.

Le Service cantonal des contributions développe en outre actuellement un Chatbot à usage interne. Le but est d'accélérer la recherche de solutions dans la documentation qui est déjà à disposition du personnel du SCC sous une autre forme (papier, documents PDF, etc.). Le Chatbot offre également une aide à la rédaction. Il s'agit d'un outil de recherche documentaire et non d'une intelligence artificielle agentique ayant vocation à rendre des décisions de manière autonome.

La base documentaire qui a été fournie au Chatbot est exclusivement composée de documents établis par le SCC ou d'autres autorités compétentes dans le champ du droit fiscal (Administration fédérale des contributions, Conférence suisse des impôts, jurisprudence des tribunaux, etc.) et qui sont pour l'essentiel également accessibles au public via internet, notamment sur le site www.vs.ch/web/scc. Le Chatbot ne peut pas opérer de recherche dans d'autres bases documentaires ou via l'internet général. Il ne peut en conséquence pas proposer une solution qui ne se trouverait pas déjà dans les informations mises à sa disposition par le SCC.

Ses réponses ne peuvent donc pas être influencées par des critères qui ne seraient pas propres au droit fiscal. A l'image de la TAO, il s'agit d'un outil de travail absolument neutre.

Les personnes à qui le Chatbot est mis à disposition doivent préalablement suivre une formation sur l'intelligence artificielle générative au cours de laquelle elles sont sensibilisées à la nécessité de relire toutes les réponses fournies pour les valider, les corriger ou les affiner. Elles sont également rendues attentives à la directive d'utilisation des systèmes d'information émise par l'Etat du Valais.

Enfin, les décisions de taxation rendues par l'administration fiscale cantonale peuvent être contestées par le contribuable.

Lieu, date Sion, le 8 octobre 2025

INTERPELLATION

Auteur Les Vert.e.s, par Angela Escher
Objet Quelles sont les perspectives de mise en œuvre du MoPEC 2025?
Date 11/09/2025
Numéro 2025.09.380

La Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK) édicte le modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC 2025). Celles-ci servent de dénominateur commun aux cantons et visent à harmoniser les prescriptions énergétiques cantonales. L'objectif est de simplifier la planification des constructions et les procédures d'autorisation pour les maîtres d'ouvrage et les professionnels qui travaillent dans plusieurs cantons.

En 2015, l'EnDK a publié le MoPEC 2014. Celui-ci établissait par exemple que lors du remplacement des installations de chauffage dans les bâtiments résidentiels, au moins 10% des besoins énergétiques devaient être couverts par des énergies renouvelables. Dix ans plus tard, presque tous les cantons ont intégré ces exigences dans leur législation, mais ces dernières sont désormais considérées comme obsolètes. L'EnDK a donc révisé le MoPEC et a adopté la nouvelle version en août 2025.

Les nouvelles prescriptions prévoient notamment que les énergies fossiles ne peuvent plus être utilisées ni dans la construction de nouveaux bâtiments ni lors du remplacement de systèmes de chauffage vétustes. Des exceptions techniques et économiques restent toutefois possibles. Le MoPEC 2025 est composé de modules obligatoires et facultatifs. Les exigences contraignantes portent notamment sur l'utilisation d'énergies renouvelables dans les bâtiments et sur les systèmes de chauffage. Ces mesures sont nécessaires, car la population suisse a décidé à la fois de développer les énergies renouvelables et d'atteindre le zéro émission nette de gaz à effet de serre, deux objectifs qui ne pourront pas être réalisés si l'on maintient le rythme actuel.

Le MoPEC 2025 a notamment les visées suivantes:

- développement de la production d'électricité renouvelable en Suisse,
- décarbonation des systèmes de chauffage,
- collecte systématique des données énergétiques dans les bâtiments,
- réduction des émissions grises dans le secteur du bâtiment,
- et électrification du parc automobile.

Conclusion

Les questions suivantes se posent donc :

- Comment le Conseil d'État met-il en œuvre le MoPEC 2025 au niveau cantonal?
- Quel est le calendrier prévu?
- Quelles sont les priorités du Conseil d'État?
- Selon lui, où se situent les principaux défis liés à la mise en œuvre du MoPEC 2025?



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE À L'INTERPELLATION

Auteurs	Les Vert.e.s, par Angela Escher
Objet	Quelles sont les perspectives de mise en œuvre du MoPEC 2025?
Date	11.09.2025
Numéro	2025.09.380

Selon un communiqué de presse du 29 août 2025, l'Assemblée plénière de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK) a adopté la révision du Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC 2025). Cette révision permet d'adapter les prescriptions énergétiques harmonisées des cantons pour les bâtiments à l'état de la technique. Les cantons disposent ainsi de recommandations actualisées pour la mise en œuvre des objectifs de politique énergétique et climatique dans le domaine du bâtiment.

Le Conseil d'Etat peut ainsi répondre de la manière suivante aux questions que l'auteure de l'interpellation a posées dans ce contexte :

La nouvelle loi cantonale sur l'énergie (LcEne), entrée en vigueur le 1er janvier 2025, contient déjà plusieurs dispositions issues du module de base du MoPEC 2025 qui ne figuraient pas encore dans le MoPEC 2014. Il s'agit par exemple des dispositions suivantes :

1. Art. 32 al. 3 LcEne : aucune énergie fossile pour chauffer des bâtiments et pour produire de l'eau chaude
2. Art. 43 LcEne : production propre d'électricité en cas de dépose de la couverture de toiture de bâtiments existants

Les nouvelles dispositions du module de base du MoPEC 2025 qui ne figurent pas dans la nouvelle loi cantonale sur l'énergie sont les suivantes :

1. Justification de la limitation de l'énergie grise nécessaire pour les nouveaux bâtiments en application de l'article 45 alinéa 3 lettre e de la loi fédérale sur l'énergie
2. Possibilité de déposer le justificatif énergétique sur une plateforme internet
3. Simplification du justificatif énergétique pour le chauffage de nouveaux bâtiments

Étant donné que la plupart des nouveaux articles du MoPEC 2025 figurent dans la nouvelle législation cantonale, le Conseil d'Etat souhaite d'abord laisser au service de l'énergie et des forces hydrauliques, aux communes ainsi qu'aux spécialistes concernés le temps de mettre en œuvre la nouvelle législation sur l'énergie avant d'envisager d'introduire des exigences supplémentaires.

La possibilité de déposer le justificatif énergétique sur une plateforme internet et la simplification du justificatif énergétique pour le chauffage de nouveaux bâtiments seront toutefois analysées prochainement.

Lieu, date Sion, le 11 février 2026

INTERPELLATION

Auteur	Sebastian Werlen, Clément Borgeaud, Rahel Zimmermann et Pascal Clivaz, PS
Objet	Abolition de la valeur locative: quelle est la stratégie du Conseil d'État pour compenser les pertes de recettes?
Date	14/11/2025
Numéro	2025.11.511

Lors de la votation populaire du 28 septembre 2025, les citoyens suisses ont accepté la réforme de l'imposition du logement par 57,7% contre 42,3% des voix. La population valaisanne, elle, a clairement rejeté cet objet, à 60,3%. Ce résultat montre clairement que les Valaisans ne veulent pas d'autre cadeau fiscal.

Lors de la session de mai 2025, la députée Claudia Alpiger a demandé à combien se monteraient les pertes de recettes pour le canton et les communes. Réponse de la conseillère d'État Franziska Biner: il faut compter 70 millions de francs. Plus tard, on a pu lire dans les médias valaisans que le canton tablait sur des pertes de recettes de l'ordre de 35 millions chacun pour le canton et les communes.

Cumulés à d'autres cadeaux fiscaux que le Parlement a distribués ces dernières années, une perte de recettes fiscales de cette ampleur contraindrait le canton et les communes valaisannes à appliquer des programmes d'austérité stricts, qui se feraient aux dépens de la population et de l'économie du canton.

À nos yeux, il est clair que la mise en œuvre cantonale de ce changement de système ne doit pas avoir d'incidence sur les recettes du canton et des communes valaisannes.

Conclusion

Questions adressées au Conseil d'État:

1. Où en est le processus d'introduction d'un impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires?
2. Le canton prévoit-il d'introduire un impôt immobilier cantonal progressif sur les résidences secondaires?
3. Le canton sait-il globalement dans quelle mesure les différentes communes sont affectées par ces pertes de recettes? Si ce n'est pas le cas, prévoit-il d'établir un tel aperçu?
4. Comment les communes particulièrement touchées par des pertes de recettes sont-elles intégrées dans le processus?
5. Le canton prévoit-il des mesures pour permettre aussi aux communes qui profiteraient moins d'un impôt immobilier sur les résidences secondaires d'obtenir une compensation pour les pertes de recettes fiscales subies?
6. Le Conseil d'État prévoit-il de compenser l'ensemble des pertes de recettes fiscales attendues pour le canton au travers de l'impôt immobilier sur les résidences secondaires?
7. Le Conseil d'État prévoit-il d'autres mesures pour compenser les pertes de recettes fiscales, au cas où l'on ne parviendrait pas à une majorité au Grand Conseil ou devant le peuple en faveur de l'introduction d'un impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires?
8. Le Conseil d'État estime-t-il toujours les pertes de recettes fiscales à 35 millions respectivement pour les communes et pour le canton?
9. Le canton s'engage-t-il auprès de la Confédération pour que le changement de système ne soit introduit

qu'une fois que le canton du Valais et les communes valaisannes auront pu prendre des mesures destinées à compenser les pertes de recettes attendues?



Conseil d'État
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE À L'INTERPELLATION

Auteurs	Sebastian Werlen (suppl.), Clément Borgeaud, Rahel Zimmermann et Pascal Clivaz, PS
Objet	Abolition de la valeur locative: quelle est la stratégie du Conseil d'État pour compenser les pertes de recettes?
Date	14.11.2025
Numéro	2025.11.511 <i>en collaboration avec le DSIS</i>

Aux questions concernant la compensation des pertes de recettes suite à l'abolition de la valeur locative que les auteurs de l'interpellation posent au Conseil d'État, il peut être répondu de la manière suivante :

1. Où en est le processus d'introduction d'un impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires ?

Il est prévu qu'un groupe de travail disposant d'une très large assise élabore en étroite collaboration avec les communes concernées et en concertation avec d'autres cantons une solution équilibrée pour le canton du Valais et ses communes. Une première table ronde réunie sous la houlette du Conseil d'État est prévue pour mars 2026.

2. Le canton prévoit-il d'introduire un impôt immobilier cantonal progressif sur les résidences secondaires ?

L'élaboration d'un impôt immobilier particulier sur les logements acquis pour un usage personnel relève dans un premier temps de la compétence du groupe de travail mentionné ci-dessus et sera ensuite soumise au parlement.

3. Le canton sait-il globalement dans quelle mesure les différentes communes sont affectées par ces pertes de recettes ? Si ce n'est pas le cas, prévoit-il d'établir un tel aperçu ?

Le service cantonal des contributions a calculé ces pertes de recettes et a transmis à chaque commune le résultat de ces calculs en décembre 2025.

4. Comment les communes particulièrement touchées par des pertes de recettes sont-elles intégrées dans le processus ?

Des représentants des communes de chaque région proposés par la Fédération des communes valaisannes feront partie du groupe de travail susmentionné.

5. Le canton prévoit-il des mesures pour permettre aussi aux communes qui profiteraient moins d'un impôt immobilier sur les résidences secondaires d'obtenir une compensation pour les pertes de recettes fiscales subies ?

L'élaboration d'un impôt immobilier particulier sur les logements acquis pour un usage personnel relève dans un premier temps de la compétence du groupe de travail mentionné ci-dessus et sera ensuite soumise au parlement.

6. Le Conseil d'État prévoit-il de compenser l'ensemble des pertes de recettes fiscales attendues pour le canton au travers de l'impôt immobilier sur les résidences secondaires ?

L'élaboration d'un impôt immobilier particulier sur les logements acquis pour un usage personnel relève dans un premier temps de la compétence du groupe de travail mentionné ci-dessus et sera ensuite soumise au parlement.

7. Le Conseil d'État prévoit-il d'autres mesures pour compenser les pertes de recettes fiscales, au cas où l'on ne parviendrait pas à une majorité au Grand Conseil ou devant le peuple en faveur de l'introduction d'un impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires ?

Cette question reste à l'heure actuelle encore ouverte.

8. Le Conseil d'État estime-t-il toujours les pertes de recettes fiscales à 35 millions de francs respectivement pour les communes et pour le canton ?

Oui, les pertes de recettes sont estimées à 35 millions de francs que ce soit pour le canton ou pour les communes.

9. Le canton s'engage-t-il auprès de la Confédération pour que le changement de système ne soit introduit qu'une fois que le canton du Valais et les communes valaisannes auront pu prendre des mesures destinées à compenser les pertes de recettes attendues ?

La durée du processus législatif pour la compensation des pertes de recettes au moyen d'un impôt immobilier sur les résidences secondaires ne peut à l'heure actuelle pas encore être estimée. Le Conseil d'État va toutefois s'engager pour qu'aucune lacune juridique ne puisse voir le jour entre le moment de l'abolition de la valeur locative et l'introduction d'un impôt réel sur les résidences secondaires élaboré par le groupe de travail et le parlement.

Lieu, date Sion, le 11 février 2026

Séance du lundi après-midi 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagnachmittag 4. Mai 2026

Description	Séance du Grand Conseil
Début de la réunion	04.05.2026 12:30:57
Fin de la réunion	04.05.2026 17:08:58
Durée de la réunion	4h 38m

Séance du lundi après-midi 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagnachmittag 4. Mai 2026

Présence:

Le Centre

Mariève BALLESTRAZ BLANC	Le Centre	2h59m
Dominique BARRAS	Le Centre	4h23m
Nathan BENDER	Le Centre	4h30m
Jacques BERRA	Le Centre	4h22m
Chloé BERTHOLET	Le Centre	4h19m
Claire-Lise BONVIN	Le Centre	4h23m
Nicolas BONVIN	Le Centre	3h0m
Adea DALLOSHI	Le Centre	3h6m
Sarah DÉLÈZE	Le Centre	4h22m
Sandro FONTANA	Le Centre	4h24m
Benoît FOURNIER	Le Centre	2h50m
Nicolas GABIOUD	Le Centre	4h22m
Anthony LAMBIEL	Le Centre	4h19m
Anthony LAMON	Le Centre	4h22m
Blaise LOVISA	Le Centre	4h22m
Ludivine LUY	Le Centre	4h24m
Alexandre MARET	Le Centre	4h23m
David MARIÉTAN	Le Centre	4h24m
Carole MELLY-BASILI	Le Centre	4h22m
Delphine MICHAUD	Le Centre	4h23m
Malvine MOULIN	Le Centre	4h22m
Frédéric PITTELOUD	Le Centre	2h54m
Pascal PRAZ	Le Centre	2h57m
Laurence RAUSIS	Le Centre	4h24m
Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	Le Centre	4h22m
Myriam RODUIT	Le Centre	2h56m
Virginie ROSSIER	Le Centre	2h57m
Charlotte THÉTAZ	Le Centre	3h26m
Périne VOUILLAMOZ	Le Centre	2h58m

PLR/FDP

Natacha ALBRECHT	PLR/FDP	3h3m
Sébastien BERGUERAND	PLR/FDP	4h23m
Joël BESSARD	PLR/FDP	4h22m
Thomas BIRBAUM	PLR/FDP	3h1m
Jordy BONVIN	PLR/FDP	4h22m
Nicole CARRUPT	PLR/FDP	4h22m
Adeline CRETENAND	PLR/FDP	3h2m
Leyla Solène DARAGON	PLR/FDP	4h22m
Stève DELASOIE	PLR/FDP	1h15m
Christel DUC	PLR/FDP	3h8m
Christian FLOREY	PLR/FDP	3h0m
Géraldine GIANADDA	PLR/FDP	3h37m
Patrick GIROUD	PLR/FDP	4h35m
Valérie GRICHTING	PLR/FDP	4h22m
Niklaus HEINZMANN	PLR/FDP	3h1m
Michaël HUGON	PLR/FDP	4h23m
Swen LUYET	PLR/FDP	4h26m
Sylvie MASSEREY ANSELIN	PLR/FDP	4h19m
Jessica MÉTRAILLER	PLR/FDP	4h22m
Didier MORARD	PLR/FDP	4h36m
Nadine PARDO	PLR/FDP	3h6m
Vincent PRAVATO	PLR/FDP	4h23m
Damien REVAZ	PLR/FDP	2h17m
Fabienne RIME	PLR/FDP	4h22m
Monique ROH-RODUIT	PLR/FDP	4h22m
Evelyne SCALETTA	PLR/FDP	3h7m
Sandra SCHENKEL	PLR/FDP	3h4m
Sonia TAUSS-CORNUT	PLR/FDP	4h22m

PS

Séance du lundi après-midi 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagnachmittag 4. Mai 2026

Claudia ALPIGER	PS	2h46m
Aline BAERISWYL	PS	4h23m
Marine BARRAS	PS	3h9m
Blaise CARRON	PS	4h27m
Florian CHAPPOT	PS	3h3m
Pascal CLIVAZ	PS	3h13m
Patricia CONSTANTIN	PS	4h25m
Emma CRETENAND	PS	2h47m
Julien GIROD	PS	3h10m
Roxanne GIROUD	PS	4h23m
Esther POSSE	PS	3h8m
Milaim REXHEPI	PS	2h54m
Paola RIVA GAPANY	PS	3h13m
Christian RODUIT	PS	4h23m
Marie Soline ROUVINEZ	PS	3h10m
Lisa SALAMIN	PS	3h2m
Emilie TEIXEIRA	PS	3h3m
Elda WEISSBRODT	PS	4h24m
Sebastian WERLEN	PS	2h55m
Rahel ZIMMERMANN	PS	2h54m

UDC

Vincent BOAND	UDC	2h56m
Thierry BONVIN	UDC	4h22m
Patrick BRIGANTE	UDC	2h50m
Alexandre CIPOLLA	UDC	4h22m
Jérôme DESMEULES	UDC	3h5m
Marie-Bertrande DUAY	UDC	2h57m
Grégoire EMONET	UDC	4h22m
Cyrille FAUCHÈRE	UDC	4h22m
Guillaume FROSSARD	UDC	4h27m
Pierre GABIOUD	UDC	4h22m
Romain GEX-FABRY	UDC	2h56m
Grégory LOGEAN	UDC	4h23m
Brian NEUKOM	UDC	4h22m
Nadine REICHEN	UDC	4h22m
Serge REY	UDC	4h36m
Valentin REYNARD	UDC	4h24m
Jean-Baptiste UDRESSY	UDC	4h22m
Blaise VOUILLAMOZ	UDC	3h21m

Die Mitte Oberwallis

Sophie BIFFIGER-RUPPEN	Die Mitte Oberwallis	3h3m
Iwan EYHOLZER	Die Mitte Oberwallis	4h23m
Gilles FLOREY	Die Mitte Oberwallis	4h22m
Marceline GEMMET	Die Mitte Oberwallis	4h22m
Matthias HILDBRAND	Die Mitte Oberwallis	4h22m
Olivier IMBODEN	Die Mitte Oberwallis	4h19m
Urs JUON	Die Mitte Oberwallis	2h51m
Bernd KALBERMATTEN	Die Mitte Oberwallis	4h22m
Karl KUMMER	Die Mitte Oberwallis	4h22m
Pascal MARTIG	Die Mitte Oberwallis	1h30m
Aron PFAMMATTER	Die Mitte Oberwallis	4h18m
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	Die Mitte Oberwallis	2h56m

Les Vert.e.s

Julie CACHEIRO	Les Vert.e.s	2h56m
Mathieu CLERC	Les Vert.e.s	4h25m
Ariane COURTINE MUDRY	Les Vert.e.s	3h7m
Serge DARBELLAY	Les Vert.e.s	2h57m
Céline DESSIMOZ	Les Vert.e.s	4h22m
Léonard DORSAZ	Les Vert.e.s	3h4m
Angela ESCHER	Les Vert.e.s	3h10m
Emmanuel REVAZ	Les Vert.e.s	4h23m

Séance du lundi après-midi 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagnachmittag 4. Mai 2026

SVPO

Romano AMACKER	SVPO	4h23m
Andreas AQUILINO	SVPO	4h22m
Martin GIACHINO	SVPO	3h5m
Renato KARLEN	SVPO	4h23m
Diego SCHMID	SVPO	3h5m
Marco SCHNYDRIG	SVPO	2h5m
Daiana SQUARATTI	SVPO	4h23m
Patric ZIMMERMANN	SVPO	4h22m

neo - Die sozialliberale Mitte

Graziella COLLENBERG	neo - Die sozialliberale Mitte	4h23m
Urban FURRER	neo - Die sozialliberale Mitte	4h24m
Martin KALBERMATTER	neo - Die sozialliberale Mitte	4h22m
Gerhard KIECHLER	neo - Die sozialliberale Mitte	4h24m
Philipp LORETAN	neo - Die sozialliberale Mitte	4h24m
Thomas MATTER	neo - Die sozialliberale Mitte	4h24m
Marco WENGER	neo - Die sozialliberale Mitte	4h22m

Conseil d'etat / Staatsrat

Stéphane GANZER	Conseil d'etat / Staatsrat	4h18m

Staatsrat / Conseil d'etat

Franziska BINDER	Staatsrat / Conseil d'etat	1h35m

Séance du lundi après-midi 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagnachmittag 4. Mai 2026

Éléments à l'ordre du jour

04.05.2026 **1. EM: Loi d'application du code civil suisse / ED: Einführungsgesetz zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch**
14:01 0435ab63-f6ac-4ea7-914a-4bc7b5530353

04.05.2026 **2. EM: Frais et dépens devant les autorités judiciaires ou administratives / ED: Kosten und Entschädigungen vor Gerichts- oder Verwaltungsbehörden**
14:22 fc2b4c23-e9e8-40fa-ae12-0a26a1f3e940

Temps	Sujet	Oui/Ja	Non/Nein	Abst./Enth.
14:48	EM: Frais et dépens devant les autorités judiciaires ou administratives / ED: Kosten und Entschädigungen vor Gerichts- oder Verwaltungsbehörden	108	19	0

04.05.2026 **3. EM et lecture: Adhésion à la convention «justitia.swiss» / ED und Lesung: Beitritt zur Vereinbarung «justitia.swiss»**
14:49 b6eba77f-8561-413a-9ea6-3061c42141d6

Temps	Sujet	Oui/Ja	Non/Nein	Abst./Enth.
15:07	Vote final / Schlussabstimmung	126	0	0
15:08	lecture unique	127	0	0

04.05.2026 **4. EM et lecture: Fusion des communes municipales de Bellwald, Fiesch et Lax / ED und Lesung: Zusammenschluss der Einwohnergemeinden Bellwald, Fiesch und Lax**
15:09 09044bcf-5e30-4d4d-95cc-55a0b6efbe0d

Temps	Sujet	Oui/Ja	Non/Nein	Abst./Enth.
15:29	Vote final / Schlussabstimmung	123	0	1

04.05.2026 **5. EM et lecture: Crédit d'engagement gestion des données cadastrales / ED und Lesung: Verpflichtungskredit Verwaltung der Katasterdaten**
15:48 fc332b6b-dcdc-490f-973b-ef5cb9c4b895

04.05.2026 **6. M2025.02.061**
16:13 3c70b15d-5159-4b15-8f1b-660a7e0d684c

Temps	Sujet	Oui/Ja	Non/Nein	Abst./Enth.
16:36	M2025.02.061	71	56	0

04.05.2026 **7. M2025.02.073**
16:37 5feb4a06-cdf6-47a7-90e2-99d0af317657

Temps	Sujet	Oui/Ja	Non/Nein	Abst./Enth.
16:40	M2025.02.073	71	56	0

04.05.2026 **8. M2025.05.138**
16:40 4e1ac83a-b558-432e-9d70-da7a39d3a975

Temps	Sujet	Oui/Ja	Non/Nein	Abst./Enth.
16:49	M2025.05.138	94	33	0

04.05.2026 **9. P2025.05.157**
16:50 e02920af-b2a9-451f-9431-bf89921b8e78

Séance du lundi après-midi 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagnachmittag 4. Mai 2026

04.05.2026 **10. I2025.06.203**
16:50 03571ef1-b933-4cf8-a57a-fae526b119d9

04.05.2026 **11. I2025.09.380**
16:50 3f25b5f2-8c43-4f64-89a5-3071251909b3

04.05.2026 **12. I2025.11.511**
16:54 f0e46b3f-bca0-4c65-8fcb-9fc2d2f7cfcf

Séance du lundi après-midi 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagnachmittag 4. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du lundi après-midi 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagnachmittag 4. Mai 2026
Nom agenda:	2. EM: Frais et dépens devant les autorités judiciaires ou administratives / ED: Kosten und Entschädigungen vor Gerichts- oder Verwaltungsbehörden
Nom du vote:	EM: Frais et dépens devant les autorités judiciaires ou administratives / ED: Kosten und Entschädigungen vor Gerichts- oder Verwaltungsbehörden
Sujet du vote:	Entschädigung vor Gericht oder Verwaltung
Début du Vote:	04.05.2026 14:48:59
Fin du vote:	04.05.2026 14:49:15

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	127	
Votes:			
	Oui/Ja	108	85%
	Non/Nein	19	15%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du lundi après-midi 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagnachmittag 4. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Iwan EYHOLZER	1
Gilles FLOREY	1	Marceline GEMMET	1
Matthias HILDBRAND	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Aron PFAMMATTER	1	Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Dominique BARRAS	1
Nathan BENDER	1	Jacques BERRA	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Adea DALLOSHI	1
Sarah DÉLÈZE	1	Sandro FONTANA	1
Benoît FOURNIER	1	Nicolas GABIOUD	1
Anthony LAMBIEL	1	Anthony LAMON	1
Blaise LOVISA	1	Ludivine LUY	1
Alexandre MARET	1	David MARIÉTAN	1
Carole MELLÉ-BASIL	1	Delphine MICHAUD	1
Malvine MOULIN	1	Frédéric PITTELOUD	1
Pascal PRAZ	1	Laurence RAUSIS	1
Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Charlotte THÉTAZ	1
Périne VOUILLAMOZ	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Julie CACHEIRO	1	Mathieu CLERC	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Serge DARBELLAY	1
Céline DESSIMOZ	1	Léonard DORSAZ	1
Angela ESCHER	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Martin KALBERMATTER	1	Gerhard KIECHLER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marco WENGER	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Sébastien BERGUERAND	1
Joël BESSARD	1	Thomas BIRBAUM	1
Jordy BONVIN	1	Nicole CARRUPT	1
Adeline CRETENAND	1	Leyla Solène DARAGON	1
Christel DUC	1	Christian FLOREY	1
Géraldine GIANADDA	1	Patrick GIROUD	1
Valérie GRICHTING	1	Niklaus HEINZMANN	1
Michaël HUGON	1	Sven LUYET	1
Sylvie MASSEREY ANSELIN	1	Jessica MÉTRAILLER	1
Didier MORARD	1	Nadine PARDO	1
Vincent PRAVATO	1	Damien REVAZ	1
Fabienne RIME	1	Monique ROH-RODUIT	1
Evelyne SCALETTA	1	Sandra SCHENKEL	1

Séance du lundi après-midi 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagnachmittag 4. Mai 2026

Sonia TAUSS-CORNUT

1 |

PS

Non/Nein

Claudia ALPIGER	1	Aline BAERISWYL	1
Marine BARRAS	1	Blaise CARRON	1
Florian CHAPPOT	1	Pascal CLIVAZ	1
Emma CRETENAND	1	Julien GIROD	1
Roxanne GIROUD	1	Esther POSSE	1
Milaim REXHEPI	1	Paola RIVA GAPANY	1
Christian RODUIT	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Lisa SALAMIN	1	Emilie TEIXEIRA	1
Elda WEISSBRODT	1	Sebastian WERLEN	1
Rahel ZIMMERMANN	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Andreas AQUILINO	1
Martin GIACHINO	1	Renato KARLEN	1
Diego SCHMID	1	Daiana SQUARATTI	1
Patric ZIMMERMANN	1		

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Patrick BRIGANTE	1	Alexandre CIPOLLA	1
Jérôme DESMEULES	1	Marie-Bertrande DUAY	1
Grégoire EMONET	1	Cyrille FAUCHÈRE	1
Guillaume FROSSARD	1	Pierre GABIOUD	1
Romain GEX-FABRY	1	Grégory LOGEAN	1
Brian NEUKOM	1	Nadine REICHEN	1
Serge REY	1	Valentin REYNARD	1
Jean-Baptiste UDRESSY	1	Blaise VOUILLAMOZ	1

Séance du lundi après-midi 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagnachmittag 4. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du lundi après-midi 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagnachmittag 4. Mai 2026
Nom agenda:	3. EM et lecture: Adhésion à la convention «justitia.swiss» / ED und Lesung: Beitritt zur Vereinbarung «justitia.swiss»
Nom du vote:	Vote final / Schlussabstimmung
Sujet du vote:	b6eba77f-8561-413a-9ea6-3061c42141d6
Début du Vote:	04.05.2026 15:07:50
Fin du vote:	04.05.2026 15:08:06

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	126	
Votes:			
	Oui/Ja	126	100%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du lundi après-midi 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagnachmittag 4. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Iwan EYHOLZER	1
Gilles FLOREY	1	Marceline GEMMET	1
Matthias HILDBRAND	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Aron PFAMMATTER	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Dominique BARRAS	1
Nathan BENDER	1	Jacques BERRA	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Adea DALLOSHI	1
Sarah DÉLÈZE	1	Sandro FONTANA	1
Benoît FOURNIER	1	Nicolas GABIOUD	1
Anthony LAMBIEL	1	Anthony LAMON	1
Blaise LOVISA	1	Ludivine LUY	1
Alexandre MARET	1	David MARIÉTAN	1
Carole MELLY-BASIL	1	Delphine MICHAUD	1
Malvine MOULIN	1	Frédéric PITTELOUD	1
Pascal PRAZ	1	Laurence RAUSIS	1
Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Charlotte THÉTAZ	1
Périne VOUILLAMOZ	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Julie CACHEIRO	1	Mathieu CLERC	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Serge DARBELLAY	1
Céline DESSIMOZ	1	Léonard DORSAZ	1
Angela ESCHER	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Martin KALBERMATTER	1	Gerhard KIECHLER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marco WENGER	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Sébastien BERGUERAND	1
Joël BESSARD	1	Thomas BIRBAUM	1
Jordy BONVIN	1	Nicole CARRUPT	1
Adeline CRETENAND	1	Leyla Solène DARAGON	1
Christel DUC	1	Christian FLOREY	1
Géraldine GIANADDA	1	Patrick GIROUD	1
Valérie GRICHTING	1	Niklaus HEINZMANN	1
Michaël HUGON	1	Swen LUYET	1
Sylvie MASSEREY ANSELIN	1	Jessica MÉTRAILLER	1
Didier MORARD	1	Nadine PARDO	1
Vincent PRAVATO	1	Damien REVAZ	1
Fabienne RIME	1	Monique ROH-RODUIT	1
Evelyne SCALETTA	1	Sandra SCHENKEL	1

Séance du lundi après-midi 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagnachmittag 4. Mai 2026

Sonia TAUSS-CORNUT

1 |

PS

Oui/Ja

Claudia ALPIGER	1	Aline BAERISWYL	1
Marine BARRAS	1	Blaise CARRON	1
Florian CHAPPOT	1	Pascal CLIVAZ	1
Emma CRETENAND	1	Julien GIROD	1
Roxanne GIROUD	1	Esther POSSE	1
Milaim REXHEPI	1	Paola RIVA GAPANY	1
Christian RODUIT	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Lisa SALAMIN	1	Emilie TEIXEIRA	1
Elda WEISSBRODT	1	Sebastian WERLEN	1
Rahel ZIMMERMANN	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Andreas AQUILINO	1
Martin GIACHINO	1	Renato KARLEN	1
Diego SCHMID	1	Marco SCHNYDRIG	1
Daiana SQUARATTI	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Patrick BRIGANTE	1	Jérôme DESMEULES	1
Marie-Bertrande DUAY	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Guillaume FROSSARD	1
Pierre GABIOUD	1	Romain GEX-FABRY	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Nadine REICHEN	1	Serge REY	1
Valentin REYNARD	1	Jean-Baptiste UDRESSY	1
Blaise VOUILLAMOZ	1		

Séance du lundi après-midi 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagnachmittag 4. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du lundi après-midi 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagnachmittag 4. Mai 2026
Nom agenda:	3. EM et lecture: Adhésion à la convention «justitia.swiss» / ED und Lesung: Beitritt zur Vereinbarung «justitia.swiss»
Nom du vote:	lecture unique
Sujet du vote:	
Début du Vote:	04.05.2026 15:08:54
Fin du vote:	04.05.2026 15:09:09

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	127	
Votes:			
	Oui/Ja	127	100%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du lundi après-midi 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagnachmittag 4. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Iwan EYHOLZER	1
Gilles FLOREY	1	Marceline GEMMET	1
Matthias HILDBRAND	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Aron PFAMMATTER	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Dominique BARRAS	1
Nathan BENDER	1	Jacques BERRA	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Adea DALLOSHI	1
Sarah DÉLÈZE	1	Sandro FONTANA	1
Benoît FOURNIER	1	Nicolas GABIOUD	1
Anthony LAMBIEL	1	Anthony LAMON	1
Blaise LOVISA	1	Ludivine LUY	1
Alexandre MARET	1	David MARIÉTAN	1
Carole MELLÉ-BASIL	1	Delphine MICHAUD	1
Malvine MOULIN	1	Frédéric PITTELOUD	1
Pascal PRAZ	1	Laurence RAUSIS	1
Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Charlotte THÉTAZ	1
Périne VOUILLAMOZ	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Julie CACHEIRO	1	Mathieu CLERC	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Serge DARBELLAY	1
Céline DESSIMOZ	1	Léonard DORSAZ	1
Angela ESCHER	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Martin KALBERMATTER	1	Gerhard KIECHLER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marco WENGER	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Sébastien BERGUERAND	1
Joël BESSARD	1	Thomas BIRBAUM	1
Jordy BONVIN	1	Nicole CARRUPT	1
Adeline CRETENAND	1	Leyla Solène DARAGON	1
Christel DUC	1	Christian FLOREY	1
Géraldine GIANADDA	1	Patrick GIROUD	1
Valérie GRICHTING	1	Niklaus HEINZMANN	1
Michaël HUGON	1	Sven LUYET	1
Sylvie MASSEREY ANSELIN	1	Jessica MÉTRAILLER	1
Didier MORARD	1	Nadine PARDO	1
Vincent PRAVATO	1	Damien REVAZ	1
Fabienne RIME	1	Monique ROH-RODUIT	1
Evelyne SCALETTA	1	Sandra SCHENKEL	1

Séance du lundi après-midi 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagnachmittag 4. Mai 2026

Sonia TAUSS-CORNUT

1 |

PS

Oui/Ja

Claudia ALPIGER	1	Aline BAERISWYL	1
Marine BARRAS	1	Blaise CARRON	1
Florian CHAPPOT	1	Pascal CLIVAZ	1
Emma CRETENAND	1	Julien GIROD	1
Roxanne GIROUD	1	Esther POSSE	1
Milaim REXHEPI	1	Paola RIVA GAPANY	1
Christian RODUIT	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Lisa SALAMIN	1	Emilie TEIXEIRA	1
Elda WEISSBRODT	1	Sebastian WERLEN	1
Rahel ZIMMERMANN	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Andreas AQUILINO	1
Martin GIACHINO	1	Renato KARLEN	1
Diego SCHMID	1	Marco SCHNYDRIG	1
Daiana SQUARATTI	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Patrick BRIGANTE	1	Alexandre CIPOLLA	1
Jérôme DESMEULES	1	Marie-Bertrande DUAY	1
Grégoire EMONET	1	Cyrille FAUCHÈRE	1
Guillaume FROSSARD	1	Pierre GABIOUD	1
Romain GEX-FABRY	1	Grégory LOGEAN	1
Brian NEUKOM	1	Nadine REICHEN	1
Serge REY	1	Valentin REYNARD	1
Jean-Baptiste UDRESSY	1	Blaise VOUILLAMOZ	1

Séance du lundi après-midi 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagnachmittag 4. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du lundi après-midi 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagnachmittag 4. Mai 2026
Nom agenda:	4. EM et lecture: Fusion des communes municipales de Bellwald, Fiesch et Lax / ED und Lesung: Zusammenschluss der Einwohnergemeinden Bellwald, Fiesch und Lax
Nom du vote:	Vote final / Schlussabstimmung
Sujet du vote:	09044bcf-5e30-4d4d-95cc-55a0b6effbe0d
Début du Vote:	04.05.2026 15:29:03
Fin du vote:	04.05.2026 15:29:19

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	124	
Votes:			
	Oui/Ja	123	99,2%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	1	,8%

Séance du lundi après-midi 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagnachmittag 4. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Iwan EYHOLZER	1
Gilles FLOREY	1	Marceline GEMMET	1
Matthias HILDBRAND	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Aron PFAMMATTER	1	Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Dominique BARRAS	1
Nathan BENDER	1	Jacques BERRA	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Adea DALLOSHI	1
Sarah DÉLÈZE	1	Sandro FONTANA	1
Benoît FOURNIER	1	Nicolas GABIOUD	1
Anthony LAMBIEL	1	Anthony LAMON	1
Blaise LOVISA	1	Ludivine LUY	1
Alexandre MARET	1	David MARIÉTAN	1
Carole MELLÉ-BASIL	1	Delphine MICHAUD	1
Malvine MOULIN	1	Frédéric PITTELOUD	1
Pascal PRAZ	1	Laurence RAUSIS	1
Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Charlotte THÉTAZ	1

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Julie CACHEIRO	1	Mathieu CLERC	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Serge DARBELLAY	1
Céline DESSIMOZ	1	Léonard DORSAZ	1
Angela ESCHER	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Martin KALBERMATTER	1	Gerhard KIECHLER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marco WENGER	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Sébastien BERGUERAND	1
Joël BESSARD	1	Thomas BIRBAUM	1
Jordy BONVIN	1	Nicole CARRUPT	1
Adeline CRETENAND	1	Leyla Solène DARAGON	1
Christel DUC	1	Christian FLOREY	1
Géraldine GIANADDA	1	Patrick GIROUD	1
Valérie GRICHTING	1	Niklaus HEINZMANN	1
Michaël HUGON	1	Sven LUYET	1
Sylvie MASSEREY ANSELIN	1	Jessica MÉTRAILLER	1
Didier MORARD	1	Nadine PARDO	1
Vincent PRAVATO	1	Damien REVAZ	1
Fabienne RIME	1	Monique ROH-RODUIT	1
Evelyne SCALETTA	1	Sandra SCHENKEL	1
Sonia TAUSS-CORNUT	1		

PS

Séance du lundi après-midi 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagnachmittag 4. Mai 2026

Oui/Ja

Claudia ALPIGER	1	Aline BAERISWYL	1
Marine BARRAS	1	Florian CHAPPOT	1
Pascal CLIVAZ	1	Emma CRETENAND	1
Julien GIROD	1	Roxanne GIROUD	1
Esther POSSE	1	Milaim REXHEPI	1
Paola RIVA GAPANY	1	Christian RODUIT	1
Marie Soline ROUVINEZ	1	Lisa SALAMIN	1
Emilie TEIXEIRA	1	Elda WEISSBRODT	1
Sebastian WERLEN	1	Rahel ZIMMERMANN	1

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Andreas AQUILINO	1
Martin GIACHINO	1	Renato KARLEN	1
Diego SCHMID	1	Marco SCHNYDRIG	1
Daiana SQUARATTI	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Patrick BRIGANTE	1	Alexandre CIPOLLA	1
Jérôme DESMEULES	1	Marie-Bertrande DUAY	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Pierre GABIOUD	1
Romain GEX-FABRY	1	Grégory LOGEAN	1
Brian NEUKOM	1	Nadine REICHEN	1
Serge REY	1	Jean-Baptiste UDRESSY	1
Blaise VOUILAMOZ	1		

Abst./Enth.

Grégoire EMONET	1		

Séance du lundi après-midi 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagnachmittag 4. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du lundi après-midi 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagnachmittag 4. Mai 2026
Nom agenda:	6. M2025.02.061
Nom du vote:	M2025.02.061
Sujet du vote:	3c70b15d-5159-4b15-8f1b-660a7e0d684c
Début du Vote:	04.05.2026 16:36:56
Fin du vote:	04.05.2026 16:37:12

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	127	
Votes:	Oui/Ja	71	55,9%
	Non/Nein	56	44,1%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du lundi après-midi 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagnachmittag 4. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Iwan EYHOLZER	1
Gilles FLOREY	1	Marceline GEMMET	1
Matthias HILDBRAND	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Aron PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1		

Le Centre

Non/Nein

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Dominique BARRAS	1
Nathan BENDER	1	Jacques BERRA	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Adea DALLOSHI	1
Sarah DÉLÈZE	1	Sandro FONTANA	1
Benoît FOURNIER	1	Nicolas GABIOUD	1
Anthony LAMBIEL	1	Anthony LAMON	1
Blaise LOVISA	1	Ludivine LUY	1
Alexandre MARET	1	David MARIÉTAN	1
Carole MELLY-BASILI	1	Delphine MICHAUD	1
Malvine MOULIN	1	Frédéric PITTELOUD	1
Pascal PRAZ	1	Laurence RAUSIS	1
Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Charlotte THÉTAZ	1
Périne VOUILLAMOZ	1		

Les Vert.e.s

Non/Nein

Julie CACHEIRO	1	Mathieu CLERC	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Serge DARBELLAY	1
Céline DESSIMOZ	1	Léonard DORSAZ	1
Angela ESCHER	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Martin KALBERMATTER	1	Gerhard KIECHLER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marco WENGER	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Sébastien BERGUERAND	1
Joël BESSARD	1	Thomas BIRBAUM	1
Jordy BONVIN	1	Nicole CARRUPT	1
Adeline CRETTEHAND	1	Leyla Solène DARAGON	1
Christel DUC	1	Christian FLOREY	1
Géraldine GIANADDA	1	Patrick GIROUD	1
Valérie GRICHTING	1	Niklaus HEINZMANN	1
Michaël HUGON	1	Sven LUYET	1
Sylvie MASSEREY ANSELIN	1	Jessica MÉTRAILLER	1
Didier MORARD	1	Nadine PARDO	1
Vincent PRAVATO	1	Damien REVAZ	1
Fabienne RIME	1	Monique ROH-RODUIT	1
Evelyne SCALETTA	1	Sandra SCHENKEL	1

Séance du lundi après-midi 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagnachmittag 4. Mai 2026

Sonia TAUSS-CORNUT

1 |

PS

Non/Nein

Claudia ALPIGER	1	Aline BAERISWYL	1
Marine BARRAS	1	Blaise CARRON	1
Florian CHAPPOT	1	Pascal CLIVAZ	1
Emma CRETENAND	1	Julien GIROD	1
Roxanne GIROUD	1	Esther POSSE	1
Milaim REXHEPI	1	Paola RIVA GAPANY	1
Christian RODUIT	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Lisa SALAMIN	1	Emilie TEIXEIRA	1
Elda WEISSBRODT	1	Sebastian WERLEN	1
Rahel ZIMMERMANN	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Andreas AQUILINO	1
Martin GIACHINO	1	Renato KARLEN	1
Diego SCHMID	1	Marco SCHNYDRIG	1
Daiana SQUARATTI	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Patrick BRIGANTE	1	Alexandre CIPOLLA	1
Jérôme DESMEULES	1	Marie-Bertrande DUAY	1
Grégoire EMONET	1	Cyrille FAUCHÈRE	1
Guillaume FROSSARD	1	Pierre GABIOUD	1
Romain GEX-FABRY	1	Grégory LOGEAN	1
Brian NEUKOM	1	Nadine REICHEN	1
Serge REY	1	Valentin REYNARD	1
Jean-Baptiste UDRESSY	1	Blaise VOUILLAMOZ	1

Séance du lundi après-midi 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagnachmittag 4. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du lundi après-midi 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagnachmittag 4. Mai 2026
Nom agenda:	7. M2025.02.073
Nom du vote:	M2025.02.073
Sujet du vote:	5feb4a06-cdf6-47a7-90e2-99d0af317657
Début du Vote:	04.05.2026 16:40:17
Fin du vote:	04.05.2026 16:40:33

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	127

Votes:

Oui/Ja	71	55,9%
Non/Nein	56	44,1%
Abst./Enth.	0	0%

Séance du lundi après-midi 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagnachmittag 4. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Iwan EYHOLZER	1
Gilles FLOREY	1	Marceline GEMMET	1
Matthias HILDBRAND	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Aron PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1		

Le Centre

Non/Nein

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Dominique BARRAS	1
Nathan BENDER	1	Jacques BERRA	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Adea DALLOSHI	1
Sarah DÉLÈZE	1	Sandro FONTANA	1
Benoît FOURNIER	1	Nicolas GABIOUD	1
Anthony LAMBIEL	1	Anthony LAMON	1
Blaise LOVISA	1	Ludivine LUY	1
Alexandre MARET	1	David MARIÉTAN	1
Carole MELLÉ-BASIL	1	Delphine MICHAUD	1
Malvine MOULIN	1	Frédéric PITTELOUD	1
Pascal PRAZ	1	Laurence RAUSIS	1
Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Charlotte THÉTAZ	1
Périne VOUILLAMOZ	1		

Les Vert.e.s

Non/Nein

Julie CACHEIRO	1	Mathieu CLERC	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Serge DARBELLAY	1
Céline DESSIMOZ	1	Léonard DORSAZ	1
Angela ESCHER	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Martin KALBERMATTER	1	Gerhard KIECHLER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marco WENGER	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Sébastien BERGUERAND	1
Joël BESSARD	1	Thomas BIRBAUM	1
Jordy BONVIN	1	Nicole CARRUPT	1
Adeline CRETENAND	1	Leyla Solène DARAGON	1
Christel DUC	1	Christian FLOREY	1
Géraldine GIANADDA	1	Patrick GIROUD	1
Valérie GRICHTING	1	Niklaus HEINZMANN	1
Michaël HUGON	1	Sven LUYET	1
Sylvie MASSEREY ANSELIN	1	Jessica MÉTRAILLER	1
Didier MORARD	1	Nadine PARDO	1
Vincent PRAVATO	1	Damien REVAZ	1
Fabienne RIME	1	Monique ROH-RODUIT	1
Evelyne SCALETTA	1	Sandra SCHENKEL	1

Séance du lundi après-midi 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagnachmittag 4. Mai 2026

Sonia TAUSS-CORNUT

1 |

PS

Non/Nein

Claudia ALPIGER	1	Aline BAERISWYL	1
Marine BARRAS	1	Blaise CARRON	1
Florian CHAPPOT	1	Pascal CLIVAZ	1
Emma CRETENAND	1	Julien GIROD	1
Roxanne GIROUD	1	Esther POSSE	1
Milaim REXHEPI	1	Paola RIVA GAPANY	1
Christian RODUIT	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Lisa SALAMIN	1	Emilie TEIXEIRA	1
Elda WEISSBRODT	1	Sebastian WERLEN	1
Rahel ZIMMERMANN	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Andreas AQUILINO	1
Martin GIACHINO	1	Renato KARLEN	1
Diego SCHMID	1	Marco SCHNYDRIG	1
Daiana SQUARATTI	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Patrick BRIGANTE	1	Alexandre CIPOLLA	1
Jérôme DESMEULES	1	Marie-Bertrande DUAY	1
Grégoire EMONET	1	Cyrille FAUCHÈRE	1
Guillaume FROSSARD	1	Pierre GABIOUD	1
Romain GEX-FABRY	1	Grégory LOGEAN	1
Brian NEUKOM	1	Nadine REICHEN	1
Serge REY	1	Valentin REYNARD	1
Jean-Baptiste UDRESSY	1	Blaise VOUILLAMOZ	1

Séance du lundi après-midi 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagnachmittag 4. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du lundi après-midi 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagnachmittag 4. Mai 2026
Nom agenda:	8. M2025.05.138
Nom du vote:	M2025.05.138
Sujet du vote:	4e1ac83a-b558-432e-9d70-da7a39d3a975
Début du Vote:	04.05.2026 16:49:51
Fin du vote:	04.05.2026 16:50:07

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	127	
Votes:			
	Oui/Ja	94	74%
	Non/Nein	33	26%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du lundi après-midi 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagnachmittag 4. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Iwan EYHOLZER	1
Gilles FLOREY	1	Marceline GEMMET	1
Matthias HILDBRAND	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Aron PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Dominique BARRAS	1
Nathan BENDER	1	Jacques BERRA	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Adea DALLOSHI	1
Sarah DÉLÈZE	1	Sandro FONTANA	1
Benoît FOURNIER	1	Nicolas GABIOUD	1
Anthony LAMBIEL	1	Anthony LAMON	1
Blaise LOVISA	1	Ludivine LUY	1
Alexandre MARET	1	David MARIÉTAN	1
Carole MELLÉ-BASIL	1	Delphine MICHAUD	1
Malvine MOULIN	1	Frédéric PITTELOUD	1
Pascal PRAZ	1	Laurence RAUSIS	1
Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Charlotte THÉTAZ	1
Périne VOUILLAMOZ	1		

Les Vert.e.s

Non/Nein

Julie CACHEIRO	1	Mathieu CLERC	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Serge DARBELLAY	1
Céline DESSIMOZ	1	Léonard DORSAZ	1
Angela ESCHER	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Non/Nein

Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Martin KALBERMATTER	1	Gerhard KIECHLER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marco WENGER	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Sébastien BERGUERAND	1
Joël BESSARD	1	Thomas BIRBAUM	1
Jordy BONVIN	1	Nicole CARRUPT	1
Adeline CRETENAND	1	Leyla Solène DARAGON	1
Christel DUC	1	Christian FLOREY	1
Géraldine GIANADDA	1	Patrick GIROUD	1
Valérie GRICHTING	1	Niklaus HEINZMANN	1
Michaël HUGON	1	Sven LUYET	1
Sylvie MASSEREY ANSELIN	1	Jessica MÉTRAILLER	1
Didier MORARD	1	Nadine PARDO	1
Vincent PRAVATO	1	Damien REVAZ	1
Fabienne RIME	1	Monique ROH-RODUIT	1
Evelyne SCALETTA	1	Sandra SCHENKEL	1

Séance du lundi après-midi 4 mai 2026 / Sitzung vom Montagnachmittag 4. Mai 2026

Sonia TAUSS-CORNUT

1

PS

Oui/Ja

Sebastian WERLEN

1

Non/Nein

Claudia ALPIGER

1

Aline BAERISWYL

1

Marine BARRAS

1

Blaise CARRON

1

Florian CHAPPOT

1

Pascal CLIVAZ

1

Emma CRETENAND

1

Julien GIROD

1

Roxanne GIROUD

1

Esther POSSE

1

Milaim REXHEPI

1

Paola RIVA GAPANY

1

Christian RODUIT

1

Marie Soline ROUVINEZ

1

Lisa SALAMIN

1

Emilie TEIXEIRA

1

Elda WEISSBRODT

1

Rahel ZIMMERMANN

1

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER

1

Andreas AQUILINO

1

Martin GIACHINO

1

Renato KARLEN

1

Diego SCHMID

1

Marco SCHNYDRIG

1

Daiana SQUARATTI

1

Patric ZIMMERMANN

1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND

1

Thierry BONVIN

1

Patrick BRIGANTE

1

Alexandre CIPOLLA

1

Jérôme DESMEULES

1

Marie-Bertrande DUAY

1

Grégoire EMONET

1

Cyrille FAUCHÈRE

1

Guillaume FROSSARD

1

Pierre GABIOUD

1

Romain GEX-FABRY

1

Grégory LOGEAN

1

Brian NEUKOM

1

Nadine REICHEN

1

Serge REY

1

Valentin REYNARD

1

Jean-Baptiste UDRESSY

1

Blaise VOUILLAMOZ

1

La séance en quelques mots

04.05.2026, Après-midi

Sitzung in Kürze

04.05.2026, Nachmittag

Salutations et communications

Begrüssung und Mitteilungen

Entrée en matière: Modification de la loi d'application du code civil suisse (première lecture)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Eintretensdebatte: Änderung des Einführungsgesetzes zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch (erste Lesung)

Eintreten wird nicht bestritten.

Entrée en matière: Modification de la loi fixant le tarif des frais et dépens devant les autorités judiciaires ou administratives (première lecture)

Le Grand Conseil accepte l'entrée en matière par 108 voix contre 19 et 0 abstention.

Eintretensdebatte: Änderung des Gesetzes betreffend den Tarif der Kosten und Entschädigungen vor Gerichts- oder Verwaltungsbehörden (erste Lesung)

Der Grosse Rat beschliesst das Eintreten auf die Vorlage mit 108 gegen 19 Stimmen bei 0 Enthaltungen.

Entrée en matière et première lecture: Loi d'adhésion à la convention entre la Confédération et les cantons sur la corporation «justitia.swiss»

Le Grand Conseil accepte cette loi en lecture unique par 126 voix contre 0 et 0 abstention. Avec 127 voix pour, 0 contre et 0 abstention il renonce à une deuxième lecture avec la majorité requise de 2/3.

Eintretensdebatte und erste Lesung: Gesetz über den Beitritt zur Vereinbarung zwischen dem Bund und den Kantonen über die Körperschaft «justitia.swiss»

Der Grosse Rat nimmt dieses Gesetz in einziger Lesung mit 126 gegen 0 Stimmen bei 0 Enthaltungen an. Mit 127 Ja gegen 0 Nein bei 0 Enthaltungen verzichtet er mit der erforderlichen 2/3-Mehrheit auf eine zweite Lesung

Entrée en matière et lecture: Décision concernant la fusion des communes municipales de Bellwald, Fiesch et Lax

Décidé par le Grand Conseil par 123 Oui contre 0 Non et 1 abstention.

Eintretensdebatte und Lesung: Beschluss über den Zusammenschluss der Einwohnergemeinden Bellwald, Fiesch und Lax

Vom Grossen Rat beschlossen mit 123 Ja zu 0 Nein bei 1 Enthaltung.

Entrée en matière: Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en place d'une solution unique entre le canton et les communes pour la gestion des données cadastrales

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Eintretensdebatte: Beschluss über die Gewährung eines Verpflichtungskredits für die Einführung einer einheitlichen Lösung zwischen dem Kanton und den Gemeinden für die Verwaltung der Katasterdaten

Eintreten wird nicht bestritten.

Motion PLR/FDP, par Swen Luyet : Baisser la fiscalité des personnes morales, une nécessité pour le Valais 2025.02.061

Par 71 voix contre 56 et 0 abstention, le Grand Conseil accepte cette motion. Celle-ci est donc transmise au Conseil d'Etat pour exécution.

Motion PLR/FDP, durch Swen Luyet: Steuersenkung für juristische Personen im Wallis unumgänglich 2025.02.061

Mit 71 gegen 56 Stimmen bei 0 Enthaltungen nimmt der Grosse Rat diese Motion an. Diese wird mithin an den Staatsrat zum Vollzug überwiesen.

Motion UDC, par Jérôme Desmeules : Pour que le Valais ne soit plus la lanterne rouge de l'attractivité fiscale pour les PME 2025.02.073

Par 71 voix contre 56 et 0 abstention, le Grand Conseil accepte cette motion. Celle-ci est donc transmise au Conseil d'Etat pour exécution.

Motion UDC, durch Jérôme Desmeules: Damit das Wallis nicht mehr das Schlusslicht in Sachen Steuerattraktivität für KMU ist 2025.02.073

Mit 71 gegen 56 Stimmen bei 0 Enthaltungen nimmt der Grosse Rat diese Motion an. Diese wird mithin an den Staatsrat zum Vollzug überwiesen.

Motion Die Mitte Oberwallis, par Olivier Imboden et Aron Pfammatter : Registre des liens d'intérêts des chefs de service et des adjoints 2025.05.138

Par 94 voix contre 33 et 0 abstention, le Grand Conseil accepte cette motion. Celle-ci est donc transmise au Conseil d'Etat pour exécution.

Motion Die Mitte Oberwallis, durch Olivier Imboden und Aron Pfammatter: Register der Interessenbindung von Dienstchefs und Adjunkten 2025.05.138

Mit 94 gegen 33 Stimmen bei 0 Enthaltungen nimmt der Grosse Rat diese Motion an. Diese wird mithin an den Staatsrat zum Vollzug überwiesen.

Postulat PLR/FDP, par Alexandre Luy : Obligation de motivation suffisante des corrections fiscales dans le PV de taxation 2025.05.157

Ce postulat n'est pas combattu; il est donc transmis au Conseil d'Etat (dans le sens de sa réponse) pour exécution.

Postulat PLR/FDP, durch Alexandre Luy: Pflicht zur ausreichenden Begründung von Steuerkorrekturen im Veranlagungsprotokoll 2025.05.157

Dieses Postulat wird nicht bekämpft und mithin an den Staatsrat (im Sinne seiner Antwort) zum Vollzug überwiesen.

Interpellation Paola Riva Gapany, PS, Marie-Josée Reuse, PS, Rahel Zimmermann, PS, et Claudia Alpiger, PS : Equité et transparence dans l'usage de l'intelligence artificielle par l'administration valaisanne 2025.06.203

La Conseillère d'Etat Franziska Biner répond à cette interpellation.

Interpellation Paola Riva Gapany, PS, Marie-Josée Reuse, PS, Rahel Zimmermann, PS, und Claudia Alpiger, PS: Gleichbehandlung und Transparenz bei der Nutzung künstlicher Intelligenz durch die Kantonsverwaltung 2025.06.203

Staatsrätin Franziska Biner antwortet auf diese Interpellation.

Interpellation Les Vert.e.s, par Angela Escher : Quelles sont les perspectives de mise en œuvre du MoPEC 2025? 2025.09.380

La Conseillère d'Etat Franziska Biner répond à cette interpellation.

Interpellation Les Vert.e.s, durch Angela Escher: Was sind die Perspektiven für die Umsetzung der MuKE 2025? 2025.09.380

Staatsrätin Franziska Biner antwortet auf diese Interpellation.

Interpellation Sebastian Werlen, PS, Clément Borgeaud, PS, Rahel Zimmermann, PS, et Pascal Clivaz, PS : Abolition de la valeur locative: quelle est la stratégie du Conseil d'État pour compenser les pertes de recettes? 2025.11.511

La Conseillère d'Etat Franziska Biner répond à cette interpellation.

Interpellation Sebastian Werlen, PS, Clément Borgeaud, PS, Rahel Zimmermann, PS, und Pascal Clivaz, PS: Eigenmietwert: Kompensation der Mindereinnahmen - Was ist die Strategie des Staatsrats? 2025.11.511

Staatsrätin Franziska Biner antwortet auf diese Interpellation.

COMMISSION EFCS JANVIER 2026
Loi sur l'Ecole valaisanne (LEV)

KOMMISSION EBKS JANUAR 2026
Gesetz über die Walliser Schule (GWS)

Propositions de modification Abänderungsanträge

Président de la commission / Kommissionspräsident : Swen Luyet
Rapporteur / Berichterstatter : Périne Vouillamoz / Pascal Praz
Version: Grand Conseil

1 LEV, art. 1 al. 3 <i>Proposition du groupe SVPO, par Diego Schmid</i> ³ La présente loi sur l'Ecole valaisanne constitue la loi cadre des lois sectorielles de la formation s'appliquant aux élèves ~~de l'âge de 4 ans~~ ~~révolus au 31 juillet~~ jusqu'à l'obtention d'un titre de fin d'étude ou de formation du niveau du secondaire II. Décision de la commission: refusée	1 GWS, Art. 1 Abs. 3 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Diego Schmid</i> ³ Das vorliegende Gesetz über die Walliser Schule bildet das Rahmengesetz der sektoriellen Bildungsgesetze und gilt für Schüler, ~~die das 4. Altersjahr am 31. Juli vollendet haben~~ bis zum Erwerb eines Schul- oder Ausbildungsabschlusses auf Sekundarstufe II. Beschluss der Kommission: abgelehnt

2 LEV, art. 1 al. 3 <i>Proposition du groupe neo - Die sozialliberale Mitte, par Thomas Matter</i> ³ La présente loi sur l'Ecole valaisanne constitue la loi cadre des lois sectorielles de la formation s'appliquant aux élèves dès l'âge de 4 ans révolus au 31 juillet jusqu'à l'obtention d'un titre de fin d'étude ou de formation du niveau du secondaire II. <u>L'âge de la scolarisation peut diverger sur demande des parents et après validation par une tierce personne reconnue (médecin, psychologue) lorsque cela est dans l'intérêt de l'enfant.</u> Décision de la commission: refusée	2 GWS, Art. 1 Abs. 3 <i>Antrag der neo - Die sozialliberale Mitte-Fraktion, durch Thomas Matter</i> ³ Das vorliegende Gesetz über die Walliser Schule bildet das Rahmengesetz der sektoriellen Bildungsgesetze und gilt für Schüler, die das 4. Altersjahr am 31. Juli vollendet haben bis zum Erwerb eines Schul- oder Ausbildungsabschlusses auf Sekundarstufe II. <u>Das Einschulungsalter kann auf Antrag der Eltern und nach Validierung durch eine anerkannte Drittperson (Arzt, Psychologe) abweichen, wenn dies zum Wohle des Kindes geschieht.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
3 LEV, art. 2 al. 3 <i>Proposition du groupe neo - Die sozialliberale Mitte, par Thomas Matter</i> ³ Le terme "~~élève~~"<u>apprenant</u>" s'applique aux enfants, adolescents et jeunes adultes fréquentant les écoles situées sur le territoire du canton du Valais de la formation obligatoire et du secondaire II général et professionnel. Décision de la commission: refusée	3 GWS, Art. 2 Abs. 3 <i>Antrag der neo - Die sozialliberale Mitte-Fraktion, durch Thomas Matter</i> ³ Der Begriff "~~Schüler~~" "<u>Lernende</u>" bezeichnet Kinder, Jugendliche und junge Erwachsene, welche die Schulen der obligatorischen Schulzeit sowie die Schulen der allgemeinbildenden und berufsbildenden Sekundarstufe II auf Walliser Kantonsgebiet besuchen. Beschluss der Kommission: abgelehnt
4 LEV, art. 3 al. 1 <i>Proposition du groupe UDC, par Claudia Bonvin</i> a) ~~les valeurs~~, les principes généraux, les finalités et les buts de la formation obligatoire et du secondaire II général et professionnel; Décision de la commission: refusée	4 GWS, Art. 3 Abs. 1 <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Claudia Bonvin</i> a) ~~die Werte~~, die allgemeinen Grundsätze, die Zwecke und Ziele der obligatorischen Schulzeit sowie der allgemeinbildenden und berufsbildenden Sekundarstufe II; Beschluss der Kommission: abgelehnt

5 LEV, art. 3 al. 1 <i>Proposition du groupe UDC, par Bruno Perroud</i> g) les modalités de collaboration avec les partenaires, <u>y compris les enseignants pour l'élaboration des programmes</u>; Décision de la commission: refusée	5 GWS, Art. 3 Abs. 1 <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Bruno Perroud</i> g) die Modalitäten der Zusammenarbeit mit den Partnern, <u>einschliesslich Lehrpersonen zur Erarbeitung der Programme</u>; Beschluss der Kommission: abgelehnt
6 LEV, art. 3 al. 1 <i>Proposition du groupe PS, par Maud Theler</i> l) <u>l'intégration et la promotion de l'inclusion.</u> Décision de la commission: refusée au profit de la proposition de la commission	6 GWS, Art. 3 Abs. 1 <i>Antrag der PS-Fraktion, durch Maud Theler</i> l) <u>die Integration und die Förderung der Inklusion.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt zugunsten des Antrags der Kommission
6.1 LEV, art. 3 al. 1 <i>Proposition de la Commission</i> l) <u>l'intégration des personnes en situation de handicap et la sensibilisation au respect de la différence.</u> Décision de la commission: acceptée	6.1 GWS, Art. 3 Abs. 1 <i>Antrag der Kommission</i> l) <u>die Integration von Menschen mit Behinderungen und die Sensibilisierung für die Achtung des Andersseins.</u> Beschluss der Kommission: angenommen
7 LEV, art. 4 al. 2 <i>Proposition du groupe UDC, par Marie-Bertrande Duay</i> ² Elle se veut respectueuse, favorise le potentiel de l'élève et prend en compte la diversité des besoins <u>dans une juste proportion.</u> Décision de la commission: refusée	7 GWS, Art. 4 Abs. 2 <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Marie-Bertrande Duay</i> ² Sie berücksichtigt und fördert <u>das Potenzial der Schüler und trägt den unterschiedlichen Bedürfnissen angemessen Rechnung.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt

8 LEV, art. 4 al. 3 <u>Proposition du groupe UDC, par Kevin Pellouchoud</u> ³ Elle promeut une formation humaniste <u>et chrétienne</u>. Décision de la commission: refusée	8 GWS, Art. 4 Abs. 3 <u>Antrag der UDC-Fraktion, durch Kevin Pellouchoud</u> ³ Sie fördert eine humanistische <u>und christliche</u> Bildung. Beschluss der Kommission: abgelehnt
9 LEV, art. 4 al. 4bis (nouveau) <u>Proposition du groupe neo - Die sozialliberale Mitte, par Thomas Matter</u> ^{4bis} <u>Elle aide les apprenants à devenir des personnes positives, responsables, autonomes et capables de vivre en communauté.</u> Décision de la commission: retirée	9 GWS, Art. 4 Abs. 4bis (neu) <u>Antrag der neo - Die sozialliberale Mitte-Fraktion, durch Thomas Matter</u> ^{4bis} <u>Sie unterstützt die Lernenden darin, zu lebensbejahenden, verantwortungsbewussten, eigenständigen und gemeinschaftsfähigen Persönlichkeiten heranzuwachsen.</u> Beschluss der Kommission: zurückgezogen
10 LEV, art. 4 <u>Proposition du groupe UDC, par Claudia Bonvin</u> Supprimer Décision de la commission: refusée	10 GWS, Art. 4 <u>Antrag der UDC-Fraktion, durch Claudia Bonvin</u> Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt
11 LEV, art. 5 al. 0 <u>Proposition du groupe Le Centre, par Sandro Fontana</u> Supprimer l'alinéa 0 Décision de la commission: refusée	11 GWS, Art. 5 Abs. 0 <u>Antrag der Le Centre-Fraktion, durch Sandro Fontana</u> Absatz 0 Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt

12 LEV, art. 5 al. 0 <u>Proposition du groupe UDC, par Claudia Bonvin</u> Supprimer l'alinéa 0 Décision de la commission: refusée au profit de la proposition de la commission	12 GWS, Art. 5 Abs. 0 <u>Antrag der UDC-Fraktion, durch Claudia Bonvin</u> Absatz 0 Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt zugunsten des Antrags der Kommission
12.1 LEV, art. 5 al. 0 (nouveau) <u>Proposition de la Commission</u> ⁰ Dans toutes les décisions et les mesures scolaires, l'intérêt ~~supérieur~~ de l'enfant prime. Décision de la commission: acceptée	12.1 GWS, Art. 5 Abs. 0 (neu) <u>Antrag der Kommission</u> ⁰ Bei allen schulischen Entscheidungen und Massnahmen steht das Wohl des Kindes ~~vorrangig~~ im Zentrum. Beschluss der Kommission: angenommen
13 LEV, art. 5 al. 2 <u>Proposition du groupe SVPO, par Romano Amacker</u> ² Il peut bénéficier d'une formation jusqu'à <u>la fin de la scolarité obligatoire</u> ~~à sa majorité~~ au moins. Décision de la commission: refusée	13 GWS, Art. 5 Abs. 2 <u>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Romano Amacker</u> ² Er kann mindestens bis <u>zum Abschluss der obligatorischen Schulzeit</u> ~~seiner Volljährigkeit~~ eine Ausbildung in Anspruch nehmen. Beschluss der Kommission: abgelehnt
14 LEV, art. 5 al. 4 <u>Proposition du groupe SVPO, par Romano Amacker</u> ⁴ Elle veille à l'égalité des chances et respecte le principe d'~~équité~~ et de proportionnalité. Décision de la commission: refusée	14 GWS, Art. 5 Abs. 4 <u>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Romano Amacker</u> ⁴ Sie sorgt für Chancengleichheit und achtet den Grundsatz ~~der Gerechtigkeit und~~ der Verhältnismässigkeit. Beschluss der Kommission: abgelehnt

15 LEV, art. 5 al. 4 <i>Proposition du groupe Die Mitte Oberwallis, par Bernd Kalbermatten</i> ⁴ Elle ~~veille à~~ <u>favorise</u> l'égalité des chances <u>des élèves</u> et respecte le principe d'équité et de proportionnalité. Décision de la commission: refusée	15 GWS, Art. 5 Abs. 4 <i>Antrag der Die Mitte Oberwallis-Fraktion, durch Bernd Kalbermatten</i> ⁴ Sie ~~sorgt~~ <u>fördert die für</u> Chancengleichheit <u>der Schülerinnen und Schüler</u> und achtet den Grundsatz der Gerechtigkeit und der Verhältnismässigkeit. Beschluss der Kommission: abgelehnt
16 LEV, art. 5 al. 6 <i>Proposition du groupe UDC, par Claudia Bonvin</i> ⁶ L'Ecole valaisanne est neutre ~~tout en respectant la diversité d'opinions~~ du point de vue politique. Décision de la commission: acceptée	16 GWS, Art. 5 Abs. 6 <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Claudia Bonvin</i> ⁶ Die Walliser Schule ist <u>politisch</u> neutral ~~und respektiert die politische Meinungsvielfalt~~. Beschluss der Kommission: angenommen
17 LEV, art. 5 al. 6 <i>Proposition du groupe PLR/FDP, par Natacha Albrecht</i> ⁶ L'Ecole valaisanne est neutre ~~tout en respectant la diversité d'opinions~~ du point de vue politique. Décision de la commission: acceptée	17 GWS, Art. 5 Abs. 6 <i>Antrag der PLR/FDP-Fraktion, durch Natacha Albrecht</i> ⁶ Die Walliser Schule ist <u>politisch</u> neutral ~~und respektiert die politische Meinungsvielfalt~~. Beschluss der Kommission: angenommen
18 LEV, art. 5 al. 6 <i>Proposition du groupe PS, par Marie Oreiller</i> ⁶ L'Ecole valaisanne est neutre ~~tout en respectant la diversité d'opinions~~ du point de vue politique. Décision de la commission: acceptée	18 GWS, Art. 5 Abs. 6 <i>Antrag der PS-Fraktion, durch Marie Oreiller</i> ⁶ Die Walliser Schule ist <u>politisch</u> neutral ~~und respektiert die politische Meinungsvielfalt~~. Beschluss der Kommission: angenommen

19 LEV, art. 5 al. 7 <i>Proposition du groupe PS, par Marie Oreiller</i> ⁷ ~~Héritière de la tradition chrétienne, l'Ecole valaisanne respecte la pluralité confessionnelle. L'Ecole tient compte des fondements culturels et historiques du canton du Valais. Elle respecte la liberté religieuse, la pluralité confessionnelle et l'égalité de traitement de l'ensemble des élèves.~~ Décision de la commission: retirée	19 GWS, Art. 5 Abs. 7 <i>Antrag der PS-Fraktion, durch Marie Oreiller</i> ⁷ ~~Als Erbin der christlichen Tradition respektiert die Walliser Schule die konfessionelle Vielfalt. Die Schule berücksichtigt die kulturellen und historischen Grundlagen des Kantons Wallis. Sie achtet die Religionsfreiheit, die konfessionelle Vielfalt und die Gleichbehandlung aller Schüler.~~ Beschluss der Kommission: zurückgezogen
20 LEV, art. 5 al. 7 <i>Proposition de Olivier Imboden</i> ⁷ ~~Héritière de la tradition chrétienne, l'Ecole valaisanne respecte la pluralité confessionnelle. L'école tient compte des fondements culturels et historiques du canton du Valais. Elle respecte la liberté religieuse et la diversité confessionnelle.~~ Décision de la commission: refusée	20 GWS, Art. 5 Abs. 7 <i>Antrag von Olivier Imboden</i> ⁷ ~~Als Erbin der christlichen Tradition respektiert die Walliser Schule die konfessionelle Vielfalt. Die Schule berücksichtigt die kulturellen und historischen Grundlagen des Kantons Wallis. Sie achtet die Religionsfreiheit und die konfessionelle Vielfalt.~~ Beschluss der Kommission: abgelehnt
21 LEV, art. 5 al. 7 <i>Proposition du groupe PS, par Marie Oreiller</i> ⁷ ~~Héritière de la tradition chrétienne, l'Ecole valaisanne respecte la pluralité confessionnelle.~~ Décision de la commission: refusée	21 GWS, Art. 5 Abs. 7 <i>Antrag der PS-Fraktion, durch Marie Oreiller</i> ⁷ ~~Als Erbin der christlichen Tradition respektiert d~~Die Walliser Schule ~~respektiert~~ die konfessionelle Vielfalt. Beschluss der Kommission: abgelehnt

22 LEV, art. 5 al. 7 <i>Proposition du groupe SVPO, par Diego Schmid</i> ⁷ Héritière de la tradition chrétienne, l'Ecole valaisanne respecte la pluralité confessionnelle. <u>Elle collabore avec les Eglises reconnues par le droit public.</u> Décision de la commission: refusée	22 GWS, Art. 5 Abs. 7 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Diego Schmid</i> ⁷ Als Erbin der christlichen Tradition respektiert die Walliser Schule die konfessionelle Vielfalt. <u>Sie arbeitet mit den öffentlich-rechtlich anerkannten Kirchen zusammen.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
23 LEV, art. 5 al. 7 <i>Proposition du groupe UDC, par Kevin Pellouchoud</i> ⁷ Héritière de la tradition chrétienne, l'Ecole valaisanne respecte la pluralité confessionnelle <u>et collabore avec les Eglises reconnues par la constitution cantonale.</u> Décision de la commission: refusée	23 GWS, Art. 5 Abs. 7 <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Kevin Pellouchoud</i> ⁷ Als Erbin der christlichen Tradition respektiert die Walliser Schule die konfessionelle Vielfalt <u>und arbeitet mit den in der Kantonsverfassung anerkannten Kirchen zusammen.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
24 LEV, art. 5 al. 7bis (nouveau) <i>Proposition du groupe UDC, par Kevin Pellouchoud</i> ^{7bis} <u>Elle permet en particulier à ces dernières de dispenser l'instruction religieuse pendant les heures de cours.</u> Décision de la commission: refusée	24 GWS, Art. 5 Abs. 7bis (neu) <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Kevin Pellouchoud</i> ^{7bis} <u>Sie ermöglicht letzteren insbesondere, während der Schulzeit Religionsunterricht zu erteilen.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
25 LEV, art. 5 al. 8 <i>Proposition du groupe PLR/FDP, par Natacha Albrecht</i> Supprimer l'alinéa 8 Décision de la commission: refusée	25 GWS, Art. 5 Abs. 8 <i>Antrag der PLR/FDP-Fraktion, durch Natacha Albrecht</i> Absatz 8 Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt

26 LEV, art. 5 al. 8 <i>Proposition du groupe Le Centre, par Sandro Fontana</i> Supprimer l'alinéa 8 Décision de la commission: refusée	26 GWS, Art. 5 Abs. 8 <i>Antrag der Le Centre-Fraktion, durch Sandro Fontana</i> Absatz 8 Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt
27 LEV, art. 5 al. 8 <i>Proposition du groupe UDC, par Marie-Bertrande Duay</i> Supprimer l'alinéa 8 Décision de la commission: refusée	27 GWS, Art. 5 Abs. 8 <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Marie-Bertrande Duay</i> Absatz 8 Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt
28 LEV, art. 6 al. 1 <i>Proposition du groupe UDC, par Bruno Perroud</i> ¹ L'Ecole valaisanne ~~assume une mission globale et générale de formation et de socialisation.~~ <u>a pour mission, en collaboration avec les parents, d'instruire les élèves. Elle seconde les parents dans leur tâche éducative .</u> Décision de la commission: refusée	28 GWS, Art. 6 Abs. 1 <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Bruno Perroud</i> ¹ Die <u>Aufgabe der Walliser Schule besteht darin, die Schüler in Zusammenarbeit mit den Eltern zu unterrichten</u>~~hat einen umfassenden und allgemeinen Bildungs- und Sozialisierungsauftrag. Sie unterstützt die Eltern bei ihrer Erziehungsaufgabe.~~ Beschluss der Kommission: abgelehnt
29 LEV, art. 6 al. 1 <i>Proposition du groupe neo - Die sozialliberale Mitte, par Thomas Matter</i> ¹ L'Ecole valaisanne assume ~~une mission globale et générale de formation et de socialisation~~ <u>en priorité une mission de formation. La mission de socialisation est subsidiaire.</u> Décision de la commission: refusée	29 GWS, Art. 6 Abs. 1 <i>Antrag der neo - Die sozialliberale Mitte-Fraktion, durch Thomas Matter</i> ¹ Die Walliser Schule hat ~~einen umfassenden und allgemeinen Bildungs- und Sozialisierungsauftrag.~~ <u>primär einen Bildungsauftrag. Der Sozialisierungsauftrag ist subsidiär.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt

30 LEV, art. 6 al. 2 <i>Proposition du groupe Le Centre, par Sandro Fontana</i> ² Elle ~~soutient~~ <u>collabore avec</u> les parents dans <u>le cadre de</u> leur responsabilité éducative. Décision de la commission: refusée	30 GWS, Art. 6 Abs. 2 <i>Antrag der Le Centre-Fraktion, durch Sandro Fontana</i> ² Sie ~~unterstützt~~ <u>arbeitet mit den</u> Eltern <u>im Rahmen</u> ~~bei~~ ihrer Erziehungsverantwortung <u>zusammen</u>. Beschluss der Kommission: abgelehnt
31 LEV, art. 6 al. 3 <i>Proposition du groupe UDC, par Claudia Bonvin</i> ³ Le projet global de formation s'articule autour de connaissances et compétences scolaires ou professionnelles, ~~complétées par des capacités humaines, sociales et créatrices~~. Il se traduit en plans d'études qui préparent l'élève à son entrée dans le monde professionnel ou à poursuivre sa formation dans les écoles du degré tertiaire. Décision de la commission: refusée	31 GWS, Art. 6 Abs. 3 <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Claudia Bonvin</i> ³ Die gesamtheitliche Ausbildung basiert auf schulischen oder beruflichen Kompetenzen und Fähigkeiten, ~~die durch humane, soziale und kreative Kompetenzen ergänzt werden~~. Sie wird basierend auf den Lehrplänen umgesetzt, welche die Schüler auf den Eintritt in die Berufswelt oder auf die Fortsetzung ihrer Ausbildung in den Schulen der Tertiärstufe vorbereiten. Beschluss der Kommission: abgelehnt
32 LEV, art. 6 al. 4 <i>Proposition du groupe PS, par Maud Theler</i> ⁴ L'enseignement public propose un enseignement adapté aux capacités et aux compétences de l'élève, <u>conformément à des objectifs définis</u>. Décision de la commission: refusée	32 GWS, Art. 6 Abs. 4 <i>Antrag der PS-Fraktion, durch Maud Theler</i> ⁴ Das öffentliche Unterrichtswesen bietet einen Unterricht an, der den Fähigkeiten und Kompetenzen der Schüler <u>gemäss den festgelegten Zielen</u> angepasst ist. Beschluss der Kommission: abgelehnt

33 LEV, art. 6 al. 4 <i>Proposition du groupe Die Mitte Oberwallis, par Bernd Kalbermatten</i> 4 L'enseignement public propose un enseignement adapté aux capacités et aux compétences de l'élève. <u>Il favorise en particulier le développement social et émotionnel des élèves, renforce leur santé psychique et leur résilience, et crée des conditions-cadres favorables à un développement personnel sain.</u> Décision de la commission: refusée	33 GWS, Art. 6 Abs. 4 <i>Antrag der Die Mitte Oberwallis-Fraktion, durch Bernd Kalbermatten</i> 4 Das öffentliche Unterrichtswesen bietet einen Unterricht an, der den Fähigkeiten und Kompetenzen der Schüler angepasst ist. <u>Er fördert insbesondere die soziale und emotionale Entwicklung der Schülerinnen und Schüler, stärkt ihre psychische Gesundheit und Resilienz und schafft Rahmenbedingungen, die eine gesunde persönliche Entwicklung ermöglichen.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
34 LEV, art. 6 al. 5 <i>Proposition du groupe UDC, par Kevin Pellouchoud</i> 5 L'enseignement public développe les compétences nécessaires ~~au~~ <u>vivre ensemble à la socialisation</u>, à l'exercice de la citoyenneté et à la démocratie. Décision de la commission: refusée	34 GWS, Art. 6 Abs. 5 <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Kevin Pellouchoud</i> 5 Das öffentliche Unterrichtswesen entwickelt die Fähigkeiten, die es für ~~das Zusammenleben~~ <u>die Sozialisierung</u>, die Ausübung der Staatsbürgerschaft und die Demokratie braucht. Beschluss der Kommission: abgelehnt
35 LEV, art. 6 al. 6 <i>Proposition du groupe UDC, par Marie-Bertrande Duay</i> 6 L'Ecole valaisanne favorise <u>la performance et la qualité dans le travail</u>, l'ouverture à la richesse culturelle et à la découverte du patrimoine. Décision de la commission: refusée	35 GWS, Art. 6 Abs. 6 <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Marie-Bertrande Duay</i> 6 Die Walliser Schule fördert <u>die Leistung und die Arbeitsqualität</u>, die Offenheit für den kulturellen Reichtum und die Entdeckung des historischen Erbes. Beschluss der Kommission: abgelehnt

36 LEV, art. 6 al. 6 <i>Proposition du groupe neo - Die sozialliberale Mitte, par Thomas Matter</i> ⁶ L'Ecole valaisanne favorise l'ouverture à la richesse culturelle et à la découverte du patrimoine. <u>Elle favorise en particulier le développement social et émotionnel des élèves, renforce leur santé psychique et leur résilience, et crée des conditions-cadres favorables à un développement personnel sain.</u> Décision de la commission: retirée	36 GWS, Art. 6 Abs. 6 <i>Antrag der neo - Die sozialliberale Mitte-Fraktion, durch Thomas Matter</i> ⁶ Die Walliser Schule fördert die Offenheit für den kulturellen Reichtum und die Entdeckung des historischen Erbes. <u>Sie fördert insbesondere die soziale und emotionale Entwicklung der Schülerinnen und Schüler, stärkt deren psychische Gesundheit und Resilienz und schafft Rahmenbedingungen, die eine gesunde, persönliche Entwicklung ermöglichen.</u> Beschluss der Kommission: zurückgezogen
37 LEV, art. 6 al. 8bis (nouveau) <i>Proposition du groupe UDC, par Claudia Bonvin</i> ^{8bis} a) <u>L'élève qui quitte la deuxième année du cycle d'orientation pour être admis en première année de l'enseignement gymnasial reçoit, à l'issue de cette année, un diplôme de fin de cycle d'orientation, pour autant qu'il ait réussi ladite année.</u> b) <u>Le Conseil d'Etat règle les modalités de délivrance par voie d'ordonnance.</u> Décision de la commission: refusée	37 GWS, Art. 6 Abs. 8bis (neu) <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Claudia Bonvin</i> ^{8bis} a) <u>Schüler, die nach dem zweiten Jahr der Orientierungsschule ins erste Jahr des Gymnasiums wechseln, erhalten am Ende dieses Jahres ein Abschlussdiplom der Orientierungsschule, sofern sie dieses Jahr bestanden haben.</u> b) <u>Der Staatsrat regelt die Modalitäten auf dem Verordnungsweg.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
38 LEV, art. 7 al. 1 <i>Proposition du groupe UDC, par Claudia Bonvin</i> ¹ ~~Pour amener l'élève à développer le meilleur de ses potentialités,~~ les objectifs de l'Ecole valaisanne sont les suivants: Décision de la commission: refusée	38 GWS, Art. 7 Abs. 1 <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Claudia Bonvin</i> ¹ ~~Um es dem Schüler zu ermöglichen, sein Potenzial bestmöglich zu entfalten, soll die~~<u>Die Ziele der Walliser Schule sind:</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt

39 LEV, art. 7 al. 1 <u>Proposition du groupe neo - Die sozialliberale Mitte, par Thomas Matter</u> b) transmettre les connaissances et les compétences, <u>ainsi que susciter et encourager le plaisir d'apprendre et la force créatrice en tant que fondements de l'apprentissage tout au long de la vie, qui seront nécessaires à l'accomplissement du projet de formation de l'élève</u>, qu'il soit professionnel ou académique; Décision de la commission: refusée	39 GWS, Art. 7 Abs. 1 <u>Antrag der neo - Die sozialliberale Mitte-Fraktion, durch Thomas Matter</u> b) die Kenntnisse und Fähigkeiten vermitteln <u>sowie die Freude am Lernen und die schöpferische Kraft als Grundlage zu lebenslangem Lernen wecken und fördern.</u>, welche die Schüler zur Erfüllung ihres beruflichen oder akademischen Ausbildungsvorhabens brauchen; Beschluss der Kommission: abgelehnt
40 LEV, art. 7 al. 1 <u>Proposition du groupe neo - Die sozialliberale Mitte, par Thomas Matter</u> c) permettre à l'élève de s'intégrer dans la société, notamment dans le monde professionnel, d'y jouer un rôle actif et de vivre en harmonie avec lui-même et autrui <u>et de mener une vie autonome</u>; Décision de la commission: acceptée	40 GWS, Art. 7 Abs. 1 <u>Antrag der neo - Die sozialliberale Mitte-Fraktion, durch Thomas Matter</u> c) es dem Schüler ermöglichen, sich in die Gesellschaft, insbesondere in die Berufswelt, einzufügen, eine aktive Rolle darin einzunehmen und mit sich selbst und anderen in Harmonie zu leben <u>und ein eigenständiges Leben zu führen</u>; Beschluss der Kommission: angenommen
41 LEV, art. 7 al. 1 <u>Proposition du groupe SVPO, par Romano Amacker</u> c) permettre à l'élève de s'intégrer dans la société, notamment dans le monde professionnel, <u>et</u> d'y jouer un rôle actif ~~et de vivre en harmonie avec lui-même et autrui~~; Décision de la commission: refusée	41 GWS, Art. 7 Abs. 1 <u>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Romano Amacker</u> c) es dem Schüler ermöglichen, sich in die Gesellschaft, insbesondere in die Berufswelt, einzufügen, <u>und</u> eine aktive Rolle darin einzunehmen ~~und mit sich selbst und anderen in Harmonie zu leben~~; Beschluss der Kommission: abgelehnt

42 LEV, art. 7 al. 1 <u>Proposition du groupe SVPO, par Romano Amacker</u> e) assurer un développement équilibré des facultés intellectuelles, sociales, psychologiques, spirituelles, créatives et physiques de l'élève; Décision de la commission: refusée	42 GWS, Art. 7 Abs. 1 <u>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Romano Amacker</u> e) eine ausgewogene Entwicklung der intellektuellen, sozialen, psychologischen, spirituellen, kreativen und körperlichen Fertigkeiten des Schülers gewährleisten; Beschluss der Kommission: abgelehnt
43 LEV, art. 7 al. 1 <u>Proposition du groupe UDC, par Claudia Bonvin</u> ~~fiter)~~ préparer l'élève aux défis d'un monde complexe, numérique et en mutation; Décision de la commission: refusée	43 GWS, Art. 7 Abs. 1 <u>Antrag der UDC-Fraktion, durch Claudia Bonvin</u> ~~fiter)~~ die Schüler auf die Herausforderungen einer komplexen, digitalen und sich verändernden Welt vorbereiten; Beschluss der Kommission: abgelehnt
44 LEV, art. 7 al. 1 <u>Proposition du groupe Le Centre, par Sandro Fontana</u> ^{f^{bis})} mettre en place les aménagements raisonnables, aides humaines et techniques nécessaires à la pleine participation de l'élève; Décision de la commission: acceptée	44 GWS, Art. 7 Abs. 1 <u>Antrag der Le Centre-Fraktion, durch Sandro Fontana</u> ^{f^{bis})} angemessene Vorkehrungen treffen sowie personelle und technische Ressourcen einführen, die für die volle Beteiligung des Schülers erforderlich sind; Beschluss der Kommission: angenommen
45 LEV, art. 7 al. 1 <u>Proposition du groupe SVPO, par Romano Amacker</u> ~~^{f^{bis})} mettre en place les aménagements raisonnables, aides humaines et techniques nécessaires à la pleine participation de l'élève;~~ Décision de la commission: refusée	45 GWS, Art. 7 Abs. 1 <u>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Romano Amacker</u> ~~^{f^{bis})} angemessene Vorkehrungen treffen sowie personelle und technische Ressourcen einführen, die für die volle Beteiligung des Schülers erforderlich sind;~~ Beschluss der Kommission: abgelehnt

46 LEV, art. 7 al. 1 <i>Proposition du groupe Die Mitte Oberwallis, par Bernd Kalbermatten</i> f^{ter}) préparer l'élève aux défis d'un monde complexe, numérique et en mutation; Décision de la commission: acceptée	46 GWS, Art. 7 Abs. 1 <i>Antrag der Die Mitte Oberwallis-Fraktion, durch Bernd Kalbermatten</i> f^{ter}) die Schüler auf die Herausforderungen einer komplexen, digitalen und sich verändernden Welt vorbereiten; Beschluss der Kommission: angenommen
47 LEV, art. 7 al. 1 <i>Proposition du groupe Le Centre, par Sandro Fontana</i> f^{ter}) préparer l'élève aux défis d'un monde complexe, numérique et en mutation; Décision de la commission: retirée	47 GWS, Art. 7 Abs. 1 <i>Antrag der Le Centre-Fraktion, durch Sandro Fontana</i> f^{ter}) die Schüler auf die Herausforderungen einer komplexen, digitalen und sich verändernden Welt vorbereiten; Beschluss der Kommission: zurückgezogen
48 LEV, art. 7 al. 1 <i>Proposition du groupe neo - Die sozialliberale Mitte, par Thomas Matter</i> f^{ter}) ~~préparer l'élève aux défis d'un monde complexe, numérique et en mutation~~ <u>permettre aux apprenants d'apporter des contributions culturelles, sociales et économiques tout au long de leur parcours de vie;</u> Décision de la commission: refusée	48 GWS, Art. 7 Abs. 1 <i>Antrag der neo - Die sozialliberale Mitte-Fraktion, durch Thomas Matter</i> f^{ter}) ~~die Schüler auf die Herausforderungen einer komplexen, digitalen und sich verändernden Welt vorbereiten;~~ <u>die Lernenden befähigen, auf ihrem Lebensweg kulturelle, soziale und wirtschaftliche Leistungen zu erbringen.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt

49 LEV, art. 7 al. 1 <i>Proposition du groupe SVPO, par Romano Amacker</i> g) amener l'élève à connaître sa région, son canton et son pays ainsi que leurs institutions ~~dans leur diversité, lui donner une ouverture sur l'ensemble de la communauté humaine et éveiller sa curiosité culturelle.~~ Décision de la commission: refusée	49 GWS, Art. 7 Abs. 1 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Romano Amacker</i> g) die Schüler dazu anregen, ihre Region, ihren Kanton und ihr Land sowie deren Institutionen ~~in ihrer Vielfalt~~ kennen zu lernen, ~~sowie den Schülern Offenheit gegenüber der gesamten Gemeinschaft vermitteln und kulturelle Neugierde wecken.~~ Beschluss der Kommission: abgelehnt
50 LEV, art. 8 al. 1 <i>Proposition du groupe UDC, par Bruno Perroud</i> ¹ L'enseignement ~~dispensé par~~ ~~dispensé par~~ les écoles publiques ~~dans le cadre de la scolarité de l'école~~ obligatoire est gratuit pour les élèves domiciliés dans le canton. Décision de la commission: refusée	50 GWS, Art. 8 Abs. 1 <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Bruno Perroud</i> ¹ Der Unterricht in den öffentlichen Schulen <u>im Rahmen</u> der obligatorischen Schulzeit ist für Schüler mit Wohnsitz im Kanton unentgeltlich. Beschluss der Kommission: abgelehnt
51 LEV, art. 8 al. 2 <i>Proposition du groupe UDC, par Bruno Perroud</i> ² ~~A l'école obligatoire, La~~ la gratuité s'applique également aux fournitures scolaires et aux activités culturelles et sportives. Décision de la commission: refusée	51 GWS, Art. 8 Abs. 2 <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Bruno Perroud</i> ² ~~In der obligatorischen Schule sind~~ Schulmaterial sowie kulturelle und sportliche Aktivitäten <u>sind</u> unentgeltlich. Beschluss der Kommission: abgelehnt
52 LEV, art. 8 al. 2bis (nouveau) <i>Proposition du groupe Le Centre, par Sandro Fontana</i> ^{2bis} <u>Le remplacement de fournitures scolaires, durant l'année scolaire, peut être mis à charge des parents.</u> Décision de la commission: refusée	52 GWS, Art. 8 Abs. 2bis (neu) <i>Antrag der Le Centre-Fraktion, durch Sandro Fontana</i> ^{2bis} <u>Der Ersatz von Schulmaterial während des Schuljahres kann zulasten der Eltern gehen.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt

53 LEV, art. 8 al. 3 <u>Proposition du groupe PS, par Rahel Zimmermann</u> ³ Dans les écoles du degré secondaire II général et professionnel, l'enseignement est gratuit pour les élèves domiciliés dans le canton, ~~des frais et des taxes pouvant être perçus~~. Les fournitures scolaires, les moyens d'enseignement, le matériel informatique personnel et les activités culturelles et sportives sont <u>gratuits à la charge des élèves</u>, ~~respectivement de leurs parents~~. Décision de la commission: refusée	53 GWS, Art. 8 Abs. 3 <u>Antrag der PS-Fraktion, durch Rahel Zimmermann</u> ³ In den Schulen der allgemeinbildenden und berufsbildenden Sekundarstufe II ist der Unterricht für Schüler mit Wohnsitz im Kanton kostenlos, ~~wobei Kosten und Gebühren erhoben werden können~~. Schulmaterial, Lehrmittel, IT-Ausrüstung sowie kulturelle und sportliche Aktivitäten <u>sind unentgeltlich</u> ~~gehen zu Lasten der Schüler beziehungsweise derer Eltern~~. Beschluss der Kommission: abgelehnt
54 LEV, art. 8 al. 3 <u>Proposition du groupe PLR/FDP, par Natacha Albrecht</u> ³ Dans les écoles du degré secondaire II général et professionnel, l'enseignement est gratuit pour les élèves domiciliés dans le canton, des frais et des taxes, <u>prévus dans le règlement</u>, pouvant être perçus. Les fournitures scolaires, les moyens d'enseignement, le matériel informatique personnel et les activités culturelles et sportives sont à la charge des élèves, respectivement de leurs parents. Décision de la commission: refusée	54 GWS, Art. 8 Abs. 3 <u>Antrag der PLR/FDP-Fraktion, durch Natacha Albrecht</u> ³ In den Schulen der allgemeinbildenden und berufsbildenden Sekundarstufe II ist der Unterricht für Schüler mit Wohnsitz im Kanton kostenlos, wobei <u>im Reglement vorgesehene</u> Kosten und Gebühren erhoben werden können. Schulmaterial, Lehrmittel, IT-Ausrüstung sowie kulturelle und sportliche Aktivitäten gehen zu Lasten der Schüler beziehungsweise derer Eltern. Beschluss der Kommission: abgelehnt
55 LEV, art. 9 al. 1 <u>Proposition du groupe SVPO, par Romano Amacker</u> Décision de la commission: acceptée	55 GWS, Art. 9 Abs. 1 <u>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Romano Amacker</u> b) die Sekundarstufe I; Beschluss der Kommission: angenommen

56 LEV, art. 9 al. 2bis <i>Proposition du groupe UDC, par Bruno Perroud</i> 2bis L'Ecole valaisanne s'assure qu'un lien pédagogique et social est maintenu en cas d'absence pour des raisons médicales. <u>Elle en finance les mesures de compensation nécessaires sous réserve des compétences des assurances sociales.</u> Décision de la commission: refusée	56 GWS, Art. 9 Abs. 2bis <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Bruno Perroud</i> 2bis Die Walliser Schule stellt sicher, dass im Falle einer Abwesenheit aus medizinischen Gründen eine pädagogische und soziale Verbindung aufrechterhalten wird. <u>Sie finanziert unter Vorbehalt der Zuständigkeit der Sozialversicherung die erforderlichen Nachteilsausgleichsmassnahmen.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
57 LEV, art. 9 al. 2bis <i>Proposition du groupe PLR/FDP, par Natacha Albrecht</i> Supprimer l'alinéa 2bis Décision de la commission: refusée	57 GWS, Art. 9 Abs. 2bis <i>Antrag der PLR/FDP-Fraktion, durch Natacha Albrecht</i> Absatz 2bis Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt
58 LEV, art. 10 (titre) <i>Proposition du groupe UDC, par Bruno Perroud</i> Art. 10 <u>La scolarité</u>~~Ecole~~ obligatoire Décision de la commission: refusée	58 GWS, Art. 10 (Überschrift) <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Bruno Perroud</i> Art. 10 Obligatorische <u>Schulzeit</u>~~Schule~~ Beschluss der Kommission: abgelehnt
59 LEV, art. 10 al. 1 <i>Proposition du groupe UDC, par Bruno Perroud</i> ¹ ~~L'école~~ <u>La scolarité</u>-obligatoire comprend l'école primaire et le degré secondaire I, soit le cycle d'orientation. Décision de la commission: refusée	59 GWS, Art. 10 Abs. 1 <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Bruno Perroud</i> ¹ Die obligatorische <u>Schulzeit</u> umfasst die Primarschule und die Sekundarstufe I, d. h. die Orientierungsschule. Beschluss der Kommission: abgelehnt

60 LEV, art. 10 al. 1 <i>Proposition du groupe neo - Die sozialliberale Mitte, par Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen</i> ¹ L'école obligatoire comprend l'école primaire et le degré secondaire I, soit le cycle d'orientation. <u>Elle est organisée sous forme d'école à horaire continu.</u> Décision de la commission: refusée	60 GWS, Art. 10 Abs. 1 <i>Antrag der neo - Die sozialliberale Mitte-Fraktion, durch Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen</i> ¹ Die obligatorische Schule umfasst die Primarschule und die Sekundarstufe I, d. h. die Orientierungsschule. <u>Sie ist als Tagesschule organisiert.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
61 LEV, art. 11 al. 1 <i>Proposition du groupe SVPO, par Romano Amacker</i> b) aux communes pour les tâches d'organisation et de proximité (transports, repas, journées scolaires, locaux, etc.) <u>ainsi que pour les besoins communaux spécifiques dans le domaine pédagogique.</u> Décision de la commission: refusée	61 GWS, Art. 11 Abs. 1 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Romano Amacker</i> b) den Gemeinden für Organisations- und bürgernehe Aufgaben (Transport, Mahlzeiten, Schultage, Räumlichkeiten usw.) <u>sowie für die kommunalen Ausprägungen im pädagogischen Bereich.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
62 LEV, art. 11 al. 2 <i>Proposition du groupe neo - Die sozialliberale Mitte, par Thomas Matter</i> ² Plusieurs communes peuvent collaborer pour optimiser leur organisation scolaire et créer des écoles intercommunales. <u>Elles peuvent collaborer pour ce faire avec des organisations privées.</u> Décision de la commission: refusée	62 GWS, Art. 11 Abs. 2 <i>Antrag der neo - Die sozialliberale Mitte-Fraktion, durch Thomas Matter</i> ² Mehrere Gemeinden können zusammenarbeiten, um ihre Schulorganisation zu optimieren und interkommunale Schulen zu eröffnen. <u>Sie können dazu mit privaten Organisationen zusammenarbeiten.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt

63 LEV, art. 14 al. 1 <i>Proposition du groupe Les Vert.e.s, par Julien Bagnoud</i> ¹ Pour les élèves du degré secondaire II général et professionnel, les frais de déplacement en transports publics, en principe entre les lieux de domicile et de cours dans le canton sont pris en charge à parts égales par le canton et les communes de domicile <u>des détenteurs de l'autorité parentale</u> ~~des élèves~~, déduction faite de la participation parentale. Décision de la commission: refusée	63 GWS, Art. 14 Abs. 1 <i>Antrag der Les Vert.e.s-Fraktion, durch Julien Bagnoud</i> ¹ Für die Schüler der allgemeinbildenden und berufsbildenden Sekundarstufe II werden die Reisespesen für den öffentlichen Verkehr grundsätzlich vom Wohnort bis zum Schulort innerhalb des Kantons nach Abzug des Elternbeitrags zu gleichen Teilen vom Kanton und den Wohnsitzgemeinden <u>der Inhaber der elterlichen Sorge</u> übernommen. Beschluss der Kommission: abgelehnt
64 LEV, art. 14 al. 1 <i>Proposition du groupe Les Vert.e.s, par Julien Bagnoud</i> ¹ Pour les élèves du degré secondaire II général et professionnel, les frais de déplacement en transports publics, en principe entre les lieux de domicile <u>des deux parents</u> et de cours dans le canton sont pris en charge à parts égales par le canton et les communes de domicile <u>des deux parents</u> ~~des élèves~~, déduction faite de la participation parentale. Décision de la commission: retirée	64 GWS, Art. 14 Abs. 1 <i>Antrag der Les Vert.e.s-Fraktion, durch Julien Bagnoud</i> ¹ Für die Schüler der allgemeinbildenden und berufsbildenden Sekundarstufe II werden die Reisespesen für den öffentlichen Verkehr grundsätzlich vom Wohnort <u>der beiden Eltern</u> bis zum Schulort innerhalb des Kantons nach Abzug des Elternbeitrags zu gleichen Teilen vom Kanton und den Wohnsitzgemeinden <u>der beiden Eltern</u> übernommen. Beschluss der Kommission: zurückgezogen
65 LEV, art. 14 al. 1 <i>Proposition du groupe Die Mitte Oberwallis, par Bernd Kalbermatten</i> ¹ Pour les élèves du degré secondaire II général et professionnel, les frais de déplacement en transports publics, en principe entre les lieux de domicile et de cours dans le canton, sont pris en charge à ~~parts égales~~ <u>70%</u> par le canton et à <u>30%</u> par les communes de domicile des élèves, déduction faite de la participation parentale. Décision de la commission: refusée	65 GWS, Art. 14 Abs. 1 <i>Antrag der Die Mitte Oberwallis-Fraktion, durch Bernd Kalbermatten</i> ¹ Für die Schüler der allgemeinbildenden und berufsbildenden Sekundarstufe II werden die Reisespesen für den öffentlichen Verkehr grundsätzlich vom Wohnort bis zum Schulort innerhalb des Kantons nach Abzug des Elternbeitrags zu ~~gleichen Teilen~~ <u>70%</u> vom Kanton und <u>30% von</u> den Wohnsitzgemeinden übernommen. Beschluss der Kommission: abgelehnt

66 LEV, art. 15 (titre) <u>Proposition du groupe SVPO, par Diego Schmid</u> Art. 15 ~~Institut de formation~~ <u>Formation</u> du personnel enseignant Décision de la commission: refusée	66 GWS, Art. 15 (Überschrift) <u>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Diego Schmid</u> Art. 15 ~~Institut für die~~ <u>Institut</u> Ausbildung des Lehrpersonals Beschluss der Kommission: abgelehnt
67 LEV, art. 15 al. 1 <u>Proposition du groupe SVPO, par Diego Schmid</u> ¹ La formation des candidats à l'enseignement, notamment pour les degrés primaires, secondaires I et/ou II général et pour l'enseignement spécialisé, est ~~délégée~~ <u>proposée</u> au niveau cantonal <u>dans les deux langues officielles et déléguée</u> à la Haute Ecole Pédagogique du Valais (HEP-VS) par mandat de prestations. Décision de la commission: refusée	67 GWS, Art. 15 Abs. 1 <u>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Diego Schmid</u> ¹ Die Ausbildung der Kandidaten für die Lehrtätigkeit, namentlich für die Primar-stufe, die Sekundarstufe I und/oder die allgemeinbildende Sekundarstufe II sowie die Sonderschulen, wird auf Kantonsebene <u>in beiden Amtssprachen angeboten und</u> über einen Leistungsauftrag an die Pädagogische Hochschule Wallis (PH-VS) delegiert. Beschluss der Kommission: abgelehnt
68 LEV, art. 17 al. 1 <u>Proposition du groupe UDC, par Bruno Perroud</u> ¹ A <u>la scolarité</u> l'école obligatoire, le lieu de scolarisation est, en principe, le lieu de domicile. Décision de la commission: refusée	68 GWS, Art. 17 Abs. 1 <u>Antrag der UDC-Fraktion, durch Bruno Perroud</u> ¹ In der obligatorischen Schul<u>zeit</u>e ist der Schulort in der Regel der Wohnort. Beschluss der Kommission: abgelehnt

69 LEV, art. 17 al. 1 <i>Proposition du groupe PS, par Joachim Felix Correia</i> ¹ A l'école obligatoire, le lieu de scolarisation est, en principe, le lieu de domicile. <u>Dans des cas justifiés, il est possible de déroger au lieu de domicile si une école située dans une autre commune est mieux accessible pour l'enfant que l'école de sa commune de domicile.</u> Décision de la commission: refusée	69 GWS, Art. 17 Abs. 1 <i>Antrag der PS-Fraktion, durch Joachim Felix Correia</i> ¹ In der obligatorischen Schule ist der Schulort in der Regel der Wohnort. <u>In begründeten Fällen kann vom Wohnort abgewichen werden, wenn eine Schule in einer anderen Gemeinde für das Kind besser erreichbar ist als die Schule in der Wohngemeinde.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
70 LEV, art. 17 al. 3 <i>Proposition du groupe SVPO, par Romano Amacker</i> ³ Au secondaire II général, l'élève peut, ~~en principe,~~ choisir le lieu où il souhaite suivre une formation pour autant qu'il s'agisse d'un établissement cantonal valaisan et qu'il remplisse les conditions d'admission. Décision de la commission: refusée	70 GWS, Art. 17 Abs. 3 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Romano Amacker</i> ³ In der allgemeinbildenden Sekundarstufe II können die Schüler ~~grundsätzlich~~ den Ort wählen, an dem sie ihre Ausbildung absolvieren möchten, sofern es sich um eine Walliser Schule handelt und die Schüler die Zulassungsbedingungen erfüllen. Beschluss der Kommission: abgelehnt
71 LEV, art. 17 al. 4 <i>Proposition du groupe PLR/FDP, par Natacha Albrecht</i> ⁴ Les scolarisations hors canton <u>pour l'école obligatoire</u> sont soumises à l'autorisation du département. Décision de la commission: refusée	71 GWS, Art. 17 Abs. 4 <i>Antrag der PLR/FDP-Fraktion, durch Natacha Albrecht</i> ⁴ Ausserkantonale Schulbesuche <u>in der obligatorischen Schulzeit</u> müssen vom Departement genehmigt werden. Beschluss der Kommission: abgelehnt

72 LEV, art. 18 al. 3

Proposition du groupe PLR/FDP, par Natacha Albrecht

- ³ Les données personnelles sensibles concernant la santé, la sphère intime et les sanctions administratives sont traitées par les directions d'école, le personnel enseignant, les membres des services de la formation et le département afin d'assurer le suivi du parcours scolaire des élèves, de faciliter le pilotage du système scolaire et sa gestion administrative, d'établir des statistiques ou de servir à des fins de recherches scientifiques et elles concernent la santé, la sphère intime et les sanctions administratives. Elles sont conservées jusqu'à la fin de l'année scolaire pour laquelle elles ont été collectées, à l'exception des sanctions administratives qui sont conservées durant tout le parcours scolaire de l'élève et encore durant 10 ans à partir de sa fin.

Décision de la commission: refusée au profit de la proposition de la commission

72 GWS, Art. 18 Abs. 3

Antrag der PLR/FDP-Fraktion, durch Natacha Albrecht

- ³ Die besonders schützenswerten Personendaten betreffend die Gesundheit, die Intimsphäre und administrative Sanktionen werden von den Schuldirektionen, den Lehrpersonen, vom Personal der Dienststellen der Bildung und vom Departement bearbeitet, um die schulische Entwicklung der Schüler zu verfolgen, die Steuerung des Schulsystems und seine Administration zu vereinfachen, Statistiken zu erstellen und wissenschaftliche Forschungszwecke zu erfüllen. Sie betreffen die Gesundheit, die Privatsphäre und die Verwaltungssanktionen. Die Daten werden bis zum Ende des Schuljahres, für das sie erhoben wurden, aufbewahrt, mit Ausnahme von Verwaltungssanktionen, die während der gesamten Schullaufbahn der Schüler und noch während 10 Jahren nach deren Beendigung aufbewahrt werden.

Beschluss der Kommission: abgelehnt zugunsten des Antrags der Kommission

72.1 LEV, art. 18 al. 3 <i>Proposition de la Commission</i> ³ Les données personnelles sensibles <u>concernant la santé, la sphère intime et les sanctions administratives</u> sont traitées par les directions d'école, le personnel enseignant, les membres des services de la formation et le département afin d'assurer le suivi du parcours scolaire des élèves, de faciliter le pilotage du système scolaire et sa gestion administrative, d'établir des statistiques ou de servir à des fins de recherches scientifiques ~~et elles concernent la santé, la sphère intime et les sanctions administratives~~. Elles sont conservées jusqu'à la fin de l'année scolaire pour laquelle elles ont été collectées, à l'exception des sanctions administratives qui sont conservées durant tout le parcours scolaire de l'élève et encore durant 10 ans à partir de sa fin. Décision de la commission: acceptée	72.1 GWS, Art. 18 Abs. 3 <i>Antrag der Kommission</i> ³ Die besonders schützenswerten Personendaten <u>betreffend die Gesundheit, die Intimsphäre und administrative Sanktionen</u> werden von den Schuldirektionen, den Lehrpersonen, vom Personal der Dienststellen der Bildung und vom Departement bearbeitet, um die schulische Entwicklung der Schüler zu verfolgen, die Steuerung des Schulsystems und seine Administration zu vereinfachen, Statistiken zu erstellen und wissenschaftliche Forschungszwecke zu erfüllen. ~~Sie betreffen die Gesundheit, die Privatsphäre und die Verwaltungssanktionen.~~ Die Daten werden bis zum Ende des Schuljahres, für das sie erhoben wurden, aufbewahrt, mit Ausnahme von Verwaltungssanktionen, die während der gesamten Schullaufbahn der Schüler und noch während 10 Jahren nach deren Beendigung aufbewahrt werden. Beschluss der Kommission: angenommen
73 LEV, art. 18 al. 5bis (nouveau) <i>Proposition du groupe Die Mitte Oberwallis, par Bernd Kalbermatten</i> ^{5bis} <u>Les résultats automatisés qui donnent lieu à des décisions et peuvent avoir une influence considérable sur le parcours de formation d'une personne doivent être approuvés par les autorités scolaires et ne peuvent pas s'appliquer de façon automatisée.</u> Décision de la commission: retirée	73 GWS, Art. 18 Abs. 5bis (neu) <i>Antrag der Die Mitte Oberwallis-Fraktion, durch Bernd Kalbermatten</i> ^{5bis} <u>Automatisierte Ergebnisse, die zu Entscheidungen führen und einen erheblichen Einfluss auf den Bildungsweg einer Person haben können, müssen von der Schulbehörde genehmigt werden und dürfen nicht automatisiert erfolgen.</u> Beschluss der Kommission: zurückgezogen

74 LEV, art. 18 al. 8bis (nouveau) <i>Proposition du groupe Die Mitte Oberwallis, par Aurel Schmid</i> 8bis <u>Le département met à disposition les moyens nécessaires à l'application de cet article.</u> Décision de la commission: refusée	74 GWS, Art. 18 Abs. 8bis(neu) <i>Antrag der Die Mitte Oberwallis-Fraktion, durch Aurel Schmid</i> 8bis <u>Das Departement stellt die für den Vollzug dieses Artikels notwendigen Mittel zur Verfügung.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
75 LEV, art. 20 al. 1 <i>Proposition du groupe UDC, par Bruno Perroud</i> b) le département en charge <u>de l'enseignement et</u> de la formation; c) les services <u>de l'enseignement et</u> de la formation; Décision de la commission: refusée	75 GWS, Art. 20 Abs. 1 <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Bruno Perroud</i> b) das für <u>das Unterrichtswesen und</u> die Bildung zuständige Departement; c) die Dienststellen <u>des Unterrichtswesens und</u> der Bildung; Beschluss der Kommission: abgelehnt
76 LEV, art. 21 (titre) <i>Proposition du groupe UDC, par Bruno Perroud</i> Art. 21 Conseil d'Etat <u>et Grand Conseil</u> Décision de la commission: refusée	76 GWS, Art. 21 (Überschrift) <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Bruno Perroud</i> Art. 21 Staatsrat <u>und Grosser Rat</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
77 LEV, art. 21 al. 1 <i>Proposition du groupe UDC, par Bruno Perroud</i> ¹ Le Conseil d'Etat exerce ~~la haute~~ surveillance sur la scolarité obligatoire et sur les degrés du secondaire II général et professionnel et en détermine les orientations générales et les lignes directrices. Décision de la commission: refusée	77 GWS, Art. 21 Abs. 1 <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Bruno Perroud</i> ¹ Der Staatsrat übt die ~~Oberaufsicht~~ <u>Aufsicht</u> über die obligatorische Schule und die allgemeinbildende und berufsbildende Sekundarstufe II aus und legt die allgemeine Ausrichtung sowie die Leitlinien fest. Beschluss der Kommission: abgelehnt

78 LEV, art. 21 al. 1bis (nouveau) <i>Proposition du groupe UDC, par Bruno Perroud</i> ^{1bis} <u>Le Grand Conseil en exerce la haute surveillance.</u> Décision de la commission: refusée	78 GWS, Art. 21 Abs. 1bis (neu) <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Bruno Perroud</i> ^{1bis} <u>Der Grosse Rat übt die Oberaufsicht aus.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
79 LEV, art. 21 al. 3 <i>Proposition du groupe UDC, par Bruno Perroud</i> ³ <u>Le Conseil d'Etat approuve les plans d'études de la scolarité obligatoire. après avoir consulté les préavis des représentants des commissions scolaires.</u> Décision de la commission: refusée	79 GWS, Art. 21 Abs. 3 <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Bruno Perroud</i> ³ <u>Der Staatsrat genehmigt die Lehrpläne der obligatorischen Schulzeit nach Einholung der Vormeinungen der Vertreter der Schulkommissionen.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
80 LEV, art. 21 al. 4 <i>Proposition du groupe neo - Die sozialliberale Mitte, par Thomas Matter</i> ⁴ <u>Le Conseil d'Etat adopte les plans de scolarité de l'ensemble des degrés en fonction des intérêts touristiques et régionaux.</u> Décision de la commission: refusée	80 GWS, Art. 21 Abs. 4 <i>Antrag der neo - Die sozialliberale Mitte-Fraktion, durch Thomas Matter</i> ⁴ <u>Der Staatsrat verabschiedet die Schulpläne sämtlicher Schulstufen aufgrund den touristischen und regionalen Interessen.-</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
81 LEV, art. 21 al. 7 <i>Proposition de Aferdita Bogiqi</i> ⁷ <u>Le Conseil d'Etat définit le cadre des collaborations nécessaires entre les départements, les instituts de formation des enseignants, les parents, les organisations du monde du travail et les autres organes publics ou privés.</u> Décision de la commission: refusée	81 GWS, Art. 21 Abs. 7 <i>Antrag von Aferdita Bogiqi</i> ⁷ <u>Der Staatsrat legt den Rahmen für die notwendige Zusammenarbeit zwischen den Departementen, den Instituten für die Ausbildung des Lehrpersonals, den Eltern, den Organisationen der Arbeitswelt und anderen öffentlichen oder privaten Organen fest.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt

82 LEV, art. 22 al. 2bis (nouveau) <i>Proposition du groupe UDC, par Kevin Pellouchoud</i> ^{2bis} <u>Lors de l'engagement du personnel enseignant, à qualifications et aptitudes égales, le département favorise les personnes domiciliées dans le canton. Cette disposition s'applique dans le respect du droit supérieur.</u> Décision de la commission: refusée	82 GWS, Art. 22 Abs. 2bis (neu) <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Kevin Pellouchoud</i> ^{2bis} <u>Bei der Anstellung von Lehrpersonal begünstigt das Departement bei gleichen Qualifikationen und gleicher Eignung im Kanton wohnhafte Personen. Diese Bestimmung ist im Einklang mit dem übergeordneten Recht anwendbar.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
83 LEV, art. 22 al. 5 <i>Proposition du groupe UDC, par Bruno Perroud</i> ⁵ Le département peut conclure des mandats de prestations ou des conventions pour réaliser certains objectifs spécifiques <u>de scolarisation, d'éducation et de formation.</u> Décision de la commission: refusée	83 GWS, Art. 22 Abs. 5 <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Bruno Perroud</i> ⁵ Zur Verwirklichung bestimmter spezifischer <u>Schulungs-, Erziehungs- und Bildungsziele</u> kann das Departement Leistungsaufträge erteilen oder Vereinbarungen abschliessen. Beschluss der Kommission: abgelehnt
84 LEV, art. 23 al. 1 <i>Proposition du groupe UDC, par Kevin Pellouchoud</i> ¹ Le département, par ses services, met en place les outils qui permettent de piloter l'école, d'en mesurer l'efficience <u>et la qualité</u> dans le but de favoriser l'adaptation du système de formation notamment aux besoins des élèves, des enseignants et des autorités scolaires. Décision de la commission: acceptée	84 GWS, Art. 23 Abs. 1 <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Kevin Pellouchoud</i> ¹ Über seine Dienststellen stellt das Departement die Instrumente zur Steuerung der Schule und Messung ihrer Effizienz <u>und Qualität</u> bereit und fördert so die Anpassung des Bildungssystems insbesondere an die Bedürfnisse von Schülern, Lehrpersonen und Schulbehörden. Beschluss der Kommission: angenommen

85 LEV, art. 23 al. 2 <u>Proposition du groupe UDC, par Kevin Pellouchoud</u> ² La HEP-VS <u>et une délégation du corps professoral par catégorie</u> participent au développement du système de formation par des recherches en sciences de l'éducation. Décision de la commission: refusée	85 GWS, Art. 23 Abs. 2 <u>Antrag der UDC-Fraktion, durch Kevin Pellouchoud</u> ² Die PH-VS <u>und eine Delegation des Lehrkörpers pro Fachbereich</u> beteiligen sich durch Forschung im Bereich Erziehungswissenschaften an der Entwicklung des Bildungssystems. Beschluss der Kommission: abgelehnt
86 LEV, art. 24 (titre) <u>Proposition du groupe UDC, par Claudia Bonvin</u> Art. 24 Services de <u>l'enseignement et de</u> la formation Décision de la commission: refusée	86 GWS, Art. 24 (Überschrift) <u>Antrag der UDC-Fraktion, durch Claudia Bonvin</u> Art. 24 Die Dienststellen <u>des Unterrichtswesens und</u> der Bildung Beschluss der Kommission: abgelehnt
87 LEV, art. 24 (titre) <u>Proposition du groupe UDC, par Bruno Perroud</u> Art. 24 Services de <u>l'enseignement et de</u> la formation Décision de la commission: refusée	87 GWS, Art. 24 (Überschrift) <u>Antrag der UDC-Fraktion, durch Bruno Perroud</u> Art. 24 Die Dienststellen <u>des Unterrichtswesens und</u> der Bildung Beschluss der Kommission: abgelehnt
88 LEV, art. 24 al. 4 <u>Proposition du groupe SVPO, par Romano Amacker</u> Supprimer l'alinéa 4 Décision de la commission: refusée	88 GWS, Art. 24 Abs. 4 <u>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Romano Amacker</u> Absatz 4 Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt

89 LEV, art. 24 al. 5 <u>Proposition du groupe Die Mitte Oberwallis, par Olivier Imboden</u> ⁵ Ils développent une vision prospective des degrés d'enseignement dont ils ont la charge et garantissent une veille pédagogique. Ils soutiennent et développent l'innovation, <u>et notamment des projets pilotes.</u> Décision de la commission: acceptée	89 GWS, Art. 24 Abs. 5 <u>Antrag der Die Mitte Oberwallis-Fraktion, durch Olivier Imboden</u> ⁵ Sie entwickeln eine vorausschauende Vision der Unterrichtsstufen, für die sie zuständig sind, und stellen die pädagogische Begleitung sicher. Sie unterstützen und entwickeln Innovationen, <u>unter anderem auch Pilotprojekte.</u> Beschluss der Kommission: angenommen
90 LEV, art. 24 al. 5 <u>Proposition du groupe SVPO, par Romano Amacker</u> Supprimer l'alinéa 5 Décision de la commission: refusée	90 GWS, Art. 24 Abs. 5 <u>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Romano Amacker</u> Absatz 5 Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt
91 LEV, art. 24 al. 7 <u>Proposition du groupe SVPO, par Romano Amacker</u> Supprimer l'alinéa 7 Décision de la commission: refusée	91 GWS, Art. 24 Abs. 7 <u>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Romano Amacker</u> Absatz 7 Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt
92 LEV, art. 24 al. 8 <u>Proposition du groupe SVPO, par Romano Amacker</u> ⁸ Un office de l'enseignement spécialisé soutient les services de la formation dans les mesures d'aide à l'attention des élèves aux besoins éducatifs particuliers. ~~Des conseillers pédagogiques soutiennent l'inspectorat et les écoles dans le domaine de l'enseignement spécialisé.~~ Décision de la commission: refusée	92 GWS, Art. 24 Abs. 8 <u>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Romano Amacker</u> ⁸ Ein Amt für Sonderschulwesen unterstützt die Dienststellen der Bildung bei Fördermassnahmen für Schüler mit besonderem Bildungsbedarf. ~~Pädagogische Berater unterstützen das Inspektorat und die Schulen im Bereich Sonderschulung.~~ Beschluss der Kommission: abgelehnt

93 LEV, art. 24 al. 8 <i>Proposition du groupe PLR/FDP, par Natacha Albrecht</i> ⁸ Un office de l'enseignement spécialisé soutient les services de la formation dans les mesures d'aide à l'attention des élèves aux besoins éducatifs particuliers. Des conseillers pédagogiques soutiennent l'inspectorat et les ~~écoles~~ <u>directions des écoles et les enseignants</u> dans le domaine de l'enseignement spécialisé. Décision de la commission: refusée	93 GWS, Art. 24 Abs. 8 <i>Antrag der PLR/FDP-Fraktion, durch Natacha Albrecht</i> ⁸ Ein Amt für Sonderschulwesen unterstützt die Dienststellen der Bildung bei Fördermassnahmen für Schüler mit besonderem Bildungsbedarf. Pädagogische Berater unterstützen das Inspektorat, <u>die Schuldirektionen und die Lehrpersonen</u> ~~und die Schulen~~ im Bereich Sonderschulung. Beschluss der Kommission: abgelehnt
94 LEV, art. 24 al. 8 <i>Proposition du groupe UDC, par Bruno Perroud</i> ⁸ Un office de l'enseignement spécialisé soutient les services <u>de l'enseignement et de la formation</u> dans les mesures d'aide à l'attention des élèves aux besoins éducatifs particuliers. Des conseillers pédagogiques soutiennent l'inspectorat et les écoles dans le domaine de l'enseignement spécialisé. Décision de la commission: refusée	94 GWS, Art. 24 Abs. 8 <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Bruno Perroud</i> ⁸ Ein Amt für Sonderschulwesen unterstützt die Dienststellen <u>des Unterrichtswesens und der Bildung</u> bei Fördermassnahmen für Schüler mit besonderem Bildungsbedarf. Pädagogische Berater unterstützen das Inspektorat und die Schulen im Bereich Sonderschulung. Beschluss der Kommission: abgelehnt
95 LEV, art. 24 al. 8bis (nouveau) <i>Proposition du groupe Les Vert.e.s., par Sylvain Amos</i> ^{8bis} <u>Les services de la formation soutiennent les enseignants en leur proposant des offres de conseil, des formations continues, des spécialistes et des ressources afin qu'ils puissent accompagner et soutenir efficacement les élèves ayant des besoins particuliers.</u> Décision de la commission: retirée	95 GWS, Art. 24 Abs. 8bis (neu) <i>Antrag der Les Vert.e.s.-Fraktion, durch Sylvain Amos</i> ^{8bis} <u>Die Dienststellen der Bildung unterstützen die Lehrpersonen durch Beratungsangebote, Weiterbildungen, Fachkräfte und Ressourcen, damit sie Schüler mit besonderem Bildungsbedarf wirksam begleiten und unterstützen können.</u> Beschluss der Kommission: zurückgezogen

96 LEV, art. 24 al. 8bis (nouveau) <u>Proposition du groupe PS, par Maud Theler</u> 8bis <u>Les services de la formation soutiennent les enseignants en leur proposant des offres de conseil, des formations continues, des spécialistes et des ressources afin qu'ils puissent accompagner et soutenir efficacement les élèves ayant des besoins particuliers.</u> Décision de la commission: refusée	96 GWS, Art. 24 Abs. 8bis (neu) <u>Antrag der PS-Fraktion, durch Maud Theler</u> 8bis <u>Die Dienststellen der Bildung unterstützen die Lehrpersonen durch Beratungsangebote, Weiterbildungen, Fachkräfte und Ressourcen, damit sie Schüler mit besonderem Bildungsbedarf wirksam begleiten und unterstützen können.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
97 LEV, art. 25 al. 1 <u>Proposition du groupe Die Mitte Oberwallis, par Aurel Schmid</u> ¹ Un établissement scolaire est placé sous la responsabilité d'une direction d'école-cantonale. Décision de la commission: refusée	97 GWS, Art. 25 Abs. 1 <u>Antrag der Die Mitte Oberwallis-Fraktion, durch Aurel Schmid</u> ¹ Eine Schule steht unter der Verantwortung einer kantonalen Schuldirektion. Beschluss der Kommission: abgelehnt
98 LEV, art. 25 al. 1 <u>Proposition du groupe neo - Die sozialliberale Mitte, par Philipp Loretan</u> ¹ Un établissement scolaire est placé sous la responsabilité d'une direction d'école-cantonale. Décision de la commission: refusée	98 GWS, Art. 25 Abs. 1 <u>Antrag der neo - Die sozialliberale Mitte-Fraktion, durch Philipp Loretan</u> ¹ Eine Schule steht unter der Verantwortung einer kantonalen Schuldirektion. Beschluss der Kommission: abgelehnt
99 LEV, art. 25 al. 1 <u>Proposition du groupe SVPO, par Diego Schmid</u> ¹ Un établissement scolaire est placé sous la responsabilité d'une direction d'école-cantonale. Décision de la commission: refusée	99 GWS, Art. 25 Abs. 1 <u>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Diego Schmid</u> ¹ Eine Schule steht unter der Verantwortung einer kantonalen Schuldirektion. Beschluss der Kommission: abgelehnt

100 LEV, art. 25 al. 2 <i>Proposition du groupe SVPO, par Diego Schmid</i> ² A l'école obligatoire, la direction est ~~proposée~~<u>engagée</u> par l'autorité locale ~~et engagée par le canton.~~ Décision de la commission: refusée	100 GWS, Art. 25 Abs. 2 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Diego Schmid</i> ² In der obligatorischen Schule wird die Direktion von der lokalen Behörde ~~vorgeschlagen und vom Kanton~~ angestellt. Beschluss der Kommission: abgelehnt
101 LEV, art. 25 al. 2 <i>Proposition du groupe Die Mitte Oberwallis, par Aurel Schmid</i> ² A l'école obligatoire, la direction est ~~proposée~~<u>engagée</u> par l'autorité locale ~~et engagée par le canton.~~ Décision de la commission: refusée	101 GWS, Art. 25 Abs. 2 <i>Antrag der Die Mitte Oberwallis-Fraktion, durch Aurel Schmid</i> ² In der obligatorischen Schule wird die Direktion von der lokalen Behörde ~~vorgeschlagen und vom Kanton~~ angestellt. Beschluss der Kommission: abgelehnt
102 LEV, art. 25 al. 2 <i>Proposition du groupe neo - Die sozialliberale Mitte, par Philipp Loretan</i> ² A l'école obligatoire, la direction est ~~proposée~~<u>engagée</u> par l'autorité locale ~~et engagée par le canton.~~ <u>Le canton exerce la haute surveillance pédagogique et subventionne les prestations conformément aux conventions de prestations entre le département et les communes.</u> Décision de la commission: refusée	102 GWS, Art. 25 Abs. 2 <i>Antrag der neo - Die sozialliberale Mitte-Fraktion, durch Philipp Loretan</i> ² In der obligatorischen Schule wird die Direktion von der lokalen Behörde ~~vorgeschlagen und vom Kanton~~ angestellt. <u>Der Kanton übt die pädagogische Oberaufsicht aus und subventioniert die Leistungen gemäss den Leistungsvereinbarungen zwischen Departement und Gemeinden.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt

103 LEV, art. 25 al. 2 <i>Proposition du groupe UDC, par Claudia Bonvin</i> ² A l'école <u>publique</u> ~~obligatoire~~, la direction est proposée par l'autorité locale et <u>soumise pour approbation au département. Elle est engagée par la commune et le traitement est payé par le canton.</u> ~~engagée par le canton.~~ Décision de la commission: refusée	103 GWS, Art. 25 Abs. 2 <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Claudia Bonvin</i> ² In der ~~obligatorischen öffentlichen~~ Schule wird die Direktion von der lokalen Behörde vorgeschlagen und ~~vom Kanton angestellt~~ <u>dem Departement zur Genehmigung unterbreitet. Sie wird von der Gemeinde angestellt und die Besoldung wird vom Kanton entrichtet.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
104 LEV, art. 25 al. 2 <i>Proposition du groupe PS, par Florian Chappot</i> ² A l'école obligatoire, la direction <u>et le personnel administratif qui lui est rattaché, est</u> ~~sont~~ proposées par l'autorité locale et engagée par le canton. Décision de la commission: refusée	104 GWS, Art. 25 Abs. 2 <i>Antrag der PS-Fraktion, durch Florian Chappot</i> ² In der obligatorischen Schule ~~wird~~ <u>werden</u> die Direktion <u>und das ihr angegliederte administrative Personal</u> von der lokalen Behörde vorgeschlagen und vom Kanton angestellt. Beschluss der Kommission: abgelehnt
105 LEV, art. 25 al. 5bis (nouveau) <i>Proposition du groupe Le Centre, par Sandro Fontana</i> ^{5bis} <u>La direction d'école peut autoriser ou mettre en oeuvre des projets pédagogiques destinés notamment à expérimenter des moyens d'enseignement, des méthodes ou des structures scolaires. Le projet doit être limité dans le temps, suivi, évalué et préavisé par le département.</u> Décision de la commission: refusée	105 GWS, Art. 25 Abs. 5bis (neu) <i>Antrag der Le Centre-Fraktion, durch Sandro Fontana</i> ^{5bis} <u>Die Schuldirektion kann pädagogische Projekte bewilligen oder umsetzen, mit denen insbesondere Lehrmittel, Lehrmethoden oder Schulstrukturen erprobt werden. Die Projekte müssen zeitlich begrenzt sein und vom Departement begleitet, bewertet und vorgängig bewilligt werden.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt

106 LEV, art. 25 al. 7 <u>Proposition du groupe SVPO, par Diego Schmid</u> ⁷ Elle prend les mesures nécessaires <u>en cas de violence</u> ~~dans toute situation de violence~~, notamment de harcèlement. Décision de la commission: refusée	106 GWS, Art. 25 Abs. 7 <u>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Diego Schmid</u> ⁷ Sie ergreift <u>bei Gewalt</u> die erforderlichen Massnahmen ~~in allen Gewaltsituationen~~, insbesondere bei Mobbing. Beschluss der Kommission: abgelehnt
107 LEV, art. 25 al. 9 <u>Proposition du groupe SVPO, par Romano Amacker</u> Supprimer l'alinéa 9 Décision de la commission: refusée	107 GWS, Art. 25 Abs. 9 <u>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Romano Amacker</u> Absatz 9 Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt
108 LEV, art. 25 al. 9 <u>Proposition du groupe neo - Die sozialliberale Mitte, par Philipp Loretan</u> Supprimer l'alinéa 9 Décision de la commission: refusée	108 GWS, Art. 25 Abs. 9 <u>Antrag der neo - Die sozialliberale Mitte-Fraktion, durch Philipp Loretan</u> Absatz 9 Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt
109 LEV, art. 25 al. 10 <u>Proposition du groupe neo - Die sozialliberale Mitte, par Philipp Loretan</u> ¹⁰ Le Conseil d'Etat édicte ~~des~~ <u>une</u> ordonnances <u>et un cahier des charges</u> ~~concernant~~ <u>pour</u> les directions. Décision de la commission: retirée	109 GWS, Art. 25 Abs. 10 <u>Antrag der neo - Die sozialliberale Mitte-Fraktion, durch Philipp Loretan</u> ¹⁰ Der Staatsrat erlässt <u>eine</u> Verordnungen ~~und ein Pflichtenheft über~~ <u>für</u> die Schuldirektionen. Beschluss der Kommission: zurückgezogen

110 LEV, art. 25 al. 10 <i>Proposition du groupe SVPO, par Romano Amacker</i> Supprimer l'alinéa 10 Décision de la commission: refusée	110 GWS, Art. 25 Abs. 10 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Romano Amacker</i> Absatz 10 Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt
111 Article 25a Attributions de la commission scolaire (nouveau) <i>Proposition du groupe UDC, par Bruno Perroud</i> ¹ <u>La commission scolaire s'assure de l'exécution des dispositions légales ainsi que des directives du Département et des inspecteurs scolaires et celles des autorités communales et régionales compétentes.</u> ² <u>Elle a notamment les attributions suivantes:</u> a) <u>elle donne son préavis pour l'engagement de l'enseignant et la résiliation de son contrat, pour les mesures disciplinaires et pour l'établissement du plan de scolarité;</u> b) <u>elle informe et consulte les parents et leurs associations sur les questions scolaires importantes.</u> ³ <u>Le règlement communal ou intercommunal peut confier d'autres attributions à la commission scolaire.</u> ⁴ <u>Le Conseil communal ou le conseil d'administration veillent à l'exécution des obligations de la commission scolaire. En cas de négligence, le Département prend les mesures nécessaires.</u> Décision de la commission: refusée	111 Artikel 25a Befugnisse der Schulkommission (neu) <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Bruno Perroud</i> ¹ <u>Die Schulkommission wacht über die Anwendung der gesetzlichen Bestimmungen und der Weisungen des Departements und der Schulinspektoren sowie der zuständigen Gemeinde- und Regionalbehörden.</u> ² <u>Sie hat namentlich folgende Befugnisse:</u> a) <u>sie gibt für die Anstellung und Entlassung des Lehrpersonals, für die Verhängung von Disziplinar massnahmen und für die Erstellung des Schul- und Ferienplans ihre Vormeinung ab;</u> b) <u>sie informiert und konsultiert die Eltern und ihre Vereinigungen in wichtigen Schulfragen.</u> ³ <u>Das Gemeindereglement oder interkommunale Reglement kann der Schulkommission andere Befugnisse zuweisen.</u> ⁴ <u>Der Gemeinde- oder der Regionalrat überwacht die Tätigkeit der Schulkommission. Im Unterlassungsfall trifft das Departement die notwendigen Massnahmen.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt

112 Article 25b Organisation de la commission scolaire (nouveau)

Proposition du groupe UDC, par Bruno Perroud

- ¹ Le Conseil communal ou le conseil d'administration, sur proposition des conseils communaux respectifs, nomme la commission scolaire pour la durée de la période administrative. Dans la commission scolaire des écoles intercommunales, les communes concernées sont représentées équitablement.
- ² Lors de délibérations sur des questions d'enseignement ou d'organisation scolaire, le directeur et un délégué des enseignants assistent à la séance de la commission scolaire avec voix consultative.
- ³ Lors de délibérations sur l'enseignement religieux, un délégué de chaque Eglise concernée assiste à la séance avec voix délibérative si elle n'a pas de représentant permanent.
- ⁴ Les parents sont représentés dans la commission scolaire.
- ⁵ Les dispositions d'exécution concernant la composition de la commission scolaire communale ou intercommunale sont déterminées par une ordonnance du Conseil d'Etat.

Décision de la commission: refusée

112 Artikel 25b Organisation der Schulkommission (neu)

Antrag der UDC-Fraktion, durch Bruno Perroud

- ¹ Auf Vorschlag der beteiligten Gemeinde ernennt der Gemeinde- oder der Regionalrat die Schulkommission für die Dauer einer Verwaltungsperiode. In der Schulkommission einer interkommunalen Schule sind die betreffenden Gemeinden angemessen vertreten.
- ² Der Direktor und ein Lehrervertreter nehmen mit beratender Stimme an den Sitzungen der Schulkommission teil, wenn diese Fragen des Unterrichts oder der Schulorganisation behandelt.
- ³ Ein Vertreter jeder einzelnen Kirche nimmt, sofern sie keinen ständigen Vertreter hat, mit Stimmrecht an den Sitzungen teil, wenn Fragen des Religionsunterrichts beraten werden.
- ⁴ Die Eltern sind in der Schulkommission vertreten.
- ⁵ Die Ausführungsbestimmungen betreffend die Zusammensetzung der kommunalen oder interkommunalen Schulkommission werden in einer Verordnung des Staatsrates geregelt.

Beschluss der Kommission: abgelehnt

113 Article 25c Tâches et organisation (nouveau) <i>Proposition du groupe UDC, par Bruno Perroud</i> ¹ <u>Les commissions cantonales conseillent le Département dans l'élaboration des plans d'études et le choix des manuels de l'enseignement primaire et secondaire</u> ² <u>Les membres des commissions font partie du jury des examens.</u>¹ <u>Les commissions cantonales conseillent le Département dans l'élaboration des plans d'études et le choix des manuels de l'enseignement primaire et secondaire</u> ³ <u>Le règlement organise les commissions et leurs sections. Il fixe leurs autres attributions.</u> Décision de la commission: refusée	113 Artikel 25c Pflichten und Organisation (neu) <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Bruno Perroud</i> ¹ <u>Die kantonalen Kommissionen beraten das Departement bei der Ausarbeitung der Lehrpläne und der Auswahl der Lehrbücher für die Primar-, Sekundar- und Mittelschulen.</u> ² <u>Die Mitglieder der Kommissionen gehören den Prüfungsausschüssen an.</u> ³ <u>Die Kommissionen und ihre Unterabteilungen werden durch das Reglement organisiert. Es legt ihre übrigen Befugnisse fest.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
114 Article 25d Directeur des écoles (nouveau) <i>Proposition du groupe UDC, par Bruno Perroud</i> ² <u>Les communes peuvent confier une partie des attributions de la commission scolaire à un directeur d'école, aux conditions prévues par le règlement communal ou intercommunal y relatif.</u> ² <u>Le Conseil d'Etat édicte une ordonnance concernant les directeurs de la scolarité obligatoire.</u> ³ <u>L'Etat subventionne le traitement du directeur d'école.</u> Décision de la commission: refusée	114 Artikel 25d Schuldirektor (neu) <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Bruno Perroud</i> ¹ <u>Die Gemeinden können einen Teil der Befugnisse der Schulkommission einem Schuldirektor unter den im Gemeindereglement oder interkommunalen Reglement vorgesehenen Bedingungen anvertrauen.</u> ² <u>Der Staatsrat erlässt eine Verordnung über die Direktoren der obligatorischen Schulzeit.</u> ³ <u>Der Staat subventioniert das Gehalt des Schuldirektors.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt

115 Article 25e Contestations (nouveau) <i>Proposition du groupe UDC, par Bruno Perroud</i> ¹ <u>Tout différend dans lequel est impliqué le directeur des écoles est tranché par l'inspecteur, sous réserve de recours au Département, s'il s'agit de tâches pédagogiques.</u> ² <u>Tout différend dans lequel est impliqué le directeur des écoles est tranché par la commission scolaire, sous réserve de recours au Conseil communal, s'il s'agit de tâches de proximité.</u> ³ <u>Les différends dans lesquels est impliqué l'inspecteur sont tranchés par le Département. Le recours au Conseil d'Etat est réservé.</u> Décision de la commission: refusée	115 Artikel 25e Beanstandungen (neu) <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Bruno Perroud</i> ¹ <u>Streitigkeiten im Zusammenhang mit den pädagogischen Aufgaben, die den Schuldirektor betreffen, werden durch den Schulinspektor entschieden. Der Einspruch beim Departement bleibt vorbehalten.</u> ² <u>Streitigkeiten im Zusammenhang mit den bürgernahen Aufgaben, die den Schuldirektor betreffen, werden von der Schulkommission entschieden. Der Einspruch beim Gemeinderat bleibt vorbehalten.</u> ³ <u>Streitigkeiten, die den Schulinspektor betreffen, werden vom Departement entschieden. Der Einspruch beim Staatsrat bleibt vorbehalten.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
116 Article 25f Commissions cantonales de l'enseignement et de la formation Composition - Nomination (nouveau) <i>Proposition du groupe UDC, par Bruno Perroud</i> ¹ <u>Il est constitué une commission cantonale de l'enseignement primaire, une commission cantonale de l'enseignement secondaire et commission pour la formation pour le secondaire II.</u> ² <u>Ces commissions sont nommées par le Conseil d'Etat.</u> Décision de la commission: refusée	116 Artikel 25f Kantonale Unterrichts- und Bildungskommissionen Zusammensetzung - Wahl (neu) <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Bruno Perroud</i> ¹ <u>Es besteht eine kantonale Kommission für den Primarschulunterricht, eine kantonale Kommission für den Sekundarschulunterricht und eine Kommission für den Mittelschulunterricht.</u> ² <u>Diese Kommissionen werden vom Staatsrat ernannt.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
117 LEV, art. 26 al. 1 <i>Proposition du groupe UDC, par Kevin Pellouchoud</i> ¹ A l'école ~~obligatoire~~ <u>publique</u>, l'autorité locale, en collaboration avec la direction de l'école, assume des tâches de proximité notamment relatives: Décision de la commission: refusée	117 GWS, Art. 26 Abs. 1 <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Kevin Pellouchoud</i> ¹ In der ~~obligatorischen~~ <u>öffentlichen</u> Schule übernimmt die lokale Behörde in Zusammenarbeit mit der Schuldirektion bürgernahe Aufgaben, die sich insbesondere auf Folgendes beziehen: Beschluss der Kommission: abgelehnt

118 LEV, art. 26 al. 2 <u>Proposition du groupe SVPO, par Romano Amacker</u> Supprimer l'alinéa 2 Décision de la commission: refusée	118 GWS, Art. 26 Abs. 2 <u>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Romano Amacker</u> Absatz 2 Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt
119 LEV, art. 26 al. 3 <u>Proposition du groupe SVPO, par Romano Amacker</u> ³ Si elle ne met pas en place de transports sur le temps de midi, l'autorité locale organise des repas scolaires à l'intention des enfants de la scolarité obligatoire, ~~à leurs~~ <u>leurs</u> frais, ~~sous réserve de la participation~~ des parents. Décision de la commission: refusée	119 GWS, Art. 26 Abs. 3 <u>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Romano Amacker</u> ³ Wird kein Transport über die Mittagszeit eingerichtet, so organisiert die lokale Behörde Schulmahlzeiten für schulpflichtige Kinder auf ~~eigene Kosten, vorbehaltlich der Beteiligung~~ der Eltern. Beschluss der Kommission: abgelehnt
120 LEV, art. 26 al. 5 <u>Proposition du groupe PS, par Joachim Felix Correia</u> a) infrastructures, notamment les bâtiments, les locaux, les installations, le mobilier et les installations sportives, <u>qui sont conformes aux normes de sécurité, de santé et de sécurité sismique en vigueur</u>, et Décision de la commission: refusée	120 GWS, Art. 26 Abs. 5 <u>Antrag der PS-Fraktion, durch Joachim Felix Correia</u> a) Infrastruktur, namentlich Gebäude, Räume, Einrichtungen, Möbel und Sportanlagen, <u>die den geltenden Sicherheits-, Gesundheitsstandards und Erdbebensicherheitsnormen entsprechen</u>, sowie Beschluss der Kommission: abgelehnt

121 LEV, art. 26 al. 7 <i>Proposition du groupe UDC, par Marie-Bertrande Duay</i> ⁷ Pour la seconder dans ses tâches, l'autorité locale peut déléguer une partie de ses compétences à une commission scolaire communale ou intercommunale. ~~Une ordonnance en définit les attributions et le statut.~~ Décision de la commission: refusée	121 GWS, Art. 26 Abs. 7 <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Marie-Bertrande Duay</i> ⁷ Die lokale Behörde kann einen Teil ihrer Zuständigkeiten an eine kommunale oder interkommunale Schulkommission delegieren, die sie bei ihren Aufgaben unterstützt. ~~Ihre Aufgaben und ihr Status werden in einer Verordnung festgelegt.~~ Beschluss der Kommission: abgelehnt
122 LEV, art. 26 al. 8 <i>Proposition du groupe UDC, par Bruno Perroud</i> ⁸ La commune <u>ne</u> contribue <u>plus</u> à hauteur de 30 pour cent au traitement et aux indemnités du personnel enseignant et des directions des écoles de la scolarité obligatoire. Décision de la commission: refusée	122 GWS, Art. 26 Abs. 8 <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Bruno Perroud</i> ⁸ Die Gemeinde leistet <u>keinen</u> Beitrag von 30 Prozent <u>mehr</u> an die Gehälter und Entschädigungen des Lehrpersonals und der Schuldirektionen der Schulen der obligatorischen Schulzeit. Beschluss der Kommission: abgelehnt
123 LEV, art. 27 al. 2 <i>Proposition du groupe Die Mitte Oberwallis, par Bernd Kalbermatten</i> ² Le personnel enseignant mène à bien sa mission pédagogique avec professionnalisme, exigence, <u>motivation</u> ~~et~~, <u>reconnaissance</u> et bienveillance dans un souci d'équité. Décision de la commission: retirée	123 GWS, Art. 27 Abs. 2 <i>Antrag der Die Mitte Oberwallis-Fraktion, durch Bernd Kalbermatten</i> ² Das Lehrpersonal erfüllt seinen pädagogischen Auftrag kompetent, fordernd, <u>motivierend</u>, wohlwollend, <u>aner kennend</u> und fair. Beschluss der Kommission: zurückgezogen

124 LEV, art. 27 al. 2bis (nouveau) <i>Proposition du groupe Le Centre, par Sandro Fontana</i> 2bis <u>Pour maintenir un climat propice à l'apprentissage durant son cours, l'enseignant a le droit et est apte à prendre des sanctions mineures à l'encontre d'élèves se comportant fautivement.</u> Décision de la commission: refusée	124 GWS, Art. 27 Abs. 2bis (neu) <i>Antrag der Le Centre-Fraktion, durch Sandro Fontana</i> 2bis <u>Um im Unterricht ein lernförderndes Umfeld aufrechtzuerhalten, hat die Lehrperson das Recht, gegen Schüler, die sich unangemessen verhalten, milde Strafen zu verhängen.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
125 LEV, art. 27 al. 4 <i>Proposition du groupe Le Centre, par Sandro Fontana</i> 4 <u>L'enseignant signale sans délai à la direction toute situation semblant nécessiter une mesure prend les mesures nécessaires en matière de protection de l'enfant, en particulier en remplissant son devoir de signalement, respectivement. La direction accompagne l'enseignant dans l'analyse de la situation et met en oeuvre le devoir de signalement ou de dénonciation à l'autorité compétente, selon les prescriptions de la loi en faveur de la jeunesse (LJe).</u> Décision de la commission: acceptée	125 GWS, Art. 27 Abs. 4 <i>Antrag der Le Centre-Fraktion, durch Sandro Fontana</i> 4 <u>Die Lehrperson meldet der Direktion unverzüglich jede Situation, die eine Kindesschutzmassnahme erfordern könnte. Das Lehrpersonal ergreift die notwendigen Massnahmen zum Schutz der Kinder, insbesondere indem es Die Direktion begleitet die Lehrperson bei der Analyse der Situation und kommt der ihrer Meldepflicht bzw. Anzeigepflicht bei der zuständigen Behörde nach den Bestimmungen des Jugendgesetzes (JG) nachkommt.</u> Beschluss der Kommission: angenommen
126 LEV, art. 27 al. 5 <i>Proposition du groupe SVPO, par Diego Schmid</i> Supprimer l'alinéa 5 Décision de la commission: refusée	126 GWS, Art. 27 Abs. 5 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Diego Schmid</i> Absatz 5 Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt

127 LEV, art. 27 al. 7 <i>Proposition du groupe UDC, par Claudia Bonvin</i> ⁷ ~~L'enseignant qui a gravement manqué à ses devoirs se voit retirer son autorisation d'enseigner. En cas de manquement grave aux devoirs professionnels, l'autorisation d'enseigner peut être retirée pour l'ensemble des établissements scolaires du canton, publics et privés.~~ Décision de la commission: refusée	127 GWS, Art. 27 Abs. 7 <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Claudia Bonvin</i> ⁷ ~~Lehrpersonen, die ihre Pflichten schwerwiegend verletzt haben, wird die Unterrichtsbewilligung entzogen. Bei einem schwerwiegenden Verstoss gegen die Berufspflichten kann die Unterrichtsbewilligung für sämtliche öffentlichen und privaten Schulen des Kantons entzogen werden.~~ Beschluss der Kommission: abgelehnt
128 LEV, art. 27 al. 7 <i>Proposition du groupe neo - Die sozialliberale Mitte, par Thomas Matter</i> ⁷ L'enseignant qui a gravement manqué à ses devoirs <u>ou outrepassé ses compétences</u> se voit retirer son autorisation d'enseigner. Décision de la commission: refusée	128 GWS, Art. 27 Abs. 7 <i>Antrag der neo - Die sozialliberale Mitte-Fraktion, durch Thomas Matter</i> ⁷ Lehrpersonen, die ihre Pflichten <u>oder Befugnisse</u> schwerwiegend verletzt haben, wird die Unterrichtsbewilligung entzogen. Beschluss der Kommission: abgelehnt
129 LEV, art. 28 <i>Proposition du groupe SVPO, par Romano Amacker</i> Supprimer Décision de la commission: refusée	129 GWS, Art. 28 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Romano Amacker</i> Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt
130 LEV, art. 29 al. 1 <i>Proposition du groupe Die Mitte Oberwallis, par Bernd Kalbermatten</i> ¹ Durant la scolarité obligatoire, l'élève reçoit un enseignement qui correspond à son âge et à <u>ses aptitudes et stade de développement.</u> Décision de la commission: refusée	130 GWS, Art. 29 Abs. 1 <i>Antrag der Die Mitte Oberwallis-Fraktion, durch Bernd Kalbermatten</i> ¹ Der Schüler hat während der obligatorischen Schulzeit das Recht auf einen Unterricht, der seinem Alter und seinem ~~mm~~ <u>Fähigkeiten Entwicklungsstand</u> entspricht. Beschluss der Kommission: abgelehnt

131 LEV, art. 29 al. 2 <i>Proposition du groupe SVPO, par Diego Schmid</i> ² L'élève a le droit à son intégrité et au respect de sa personne. ~~Aucun élève ne doit subir ou être la cible d'une quelconque forme de violence, notamment de discrimination ou de harcèlement.~~ Décision de la commission: refusée	131 GWS, Art. 29 Abs. 2 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Diego Schmid</i> ² Der Schüler hat das Recht auf Unversehrtheit und Achtung seiner Person. ~~Kein Schüler darf unter irgendeiner Form von Gewalt, insbesondere Diskriminierung oder Mobbing, leiden oder Opfer davon sein.~~ Beschluss der Kommission: abgelehnt
132 LEV, art. 29 al. 3bis (nouveau) <i>Proposition du groupe PS, par Rahel Zimmermann</i> ^{3bis} <u>L'élève a le droit de participer et de s'associer aux affaires scolaires. L'école encourage sa participation ainsi que sa formation politique.</u> Décision de la commission: refusée	132 GWS, Art. 29 Abs. 3bis (neu) <i>Antrag der PS-Fraktion, durch Rahel Zimmermann</i> ^{3bis} <u>Der Schüler hat das Recht auf Partizipation und Mitwirkung in schulischen Angelegenheiten. Die Schule fördert seine Beteiligung sowie seine politische Bildung.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
133 LEV, art. 29 al. 4 <i>Proposition du groupe PLR/FDP, par Natacha Albrecht</i> ⁴ Dans toutes les décisions importantes qui concernent directement l'élève, son avis est requis <u>et dûment pris en considération</u>, eu égard ~~à sa capacité de discernement~~ <u>à son âge et son degré de maturité.</u> Décision de la commission: refusée	133 GWS, Art. 29 Abs. 4 <i>Antrag der PLR/FDP-Fraktion, durch Natacha Albrecht</i> ⁴ Bei allen wichtigen Entscheidungen, welche den Schüler direkt betreffen, wird seine Meinung entsprechend ~~seiner Urteilsfähigkeit~~ <u>seinem Alter und seiner Reife eingeholt und angemessen</u> berücksichtigt. Beschluss der Kommission: abgelehnt

134 LEV, art. 29 al. 4bis (nouveau) <i>Proposition du groupe PS, par Joachim Felix Correia</i> 4bis <u>L'élève a droit à un soutien en cas de difficultés d'apprentissage et à des exigences et un encouragement individuels.</u> Décision de la commission: refusée	134 GWS, Art. 29 Abs. 4bis (neu) <i>Antrag der PS-Fraktion, durch Joachim Felix Correia</i> 4bis <u>Der Schüler hat das Recht auf Unterstützung bei Lernschwierigkeiten und auf individuelle Förder- und Forderung.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
135 LEV, art. 29 al. 4ter (nouveau) <i>Proposition du groupe PS, par Rahel Zimmermann</i> 4ter <u>La participation des élèves est encouragée.</u> Décision de la commission: refusée	135 GWS, Art. 29 Abs. 4ter (neu) <i>Antrag der PS-Fraktion, durch Rahel Zimmermann</i> 4ter <u>Die Beteiligung der Schüler wird begünstigt.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
136 LEV, art. 30 al. 3 <i>Proposition du groupe SVPO, par Diego Schmid</i> Supprimer l'alinéa 3 Décision de la commission: refusée	136 GWS, Art. 30 Abs. 3 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Diego Schmid</i> Absatz 3 Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt
137 LEV, art. 30 al. 4 <i>Proposition du groupe Le Centre, par Sandro Fontana</i> 4 Ils suivent les instructions du personnel enseignant, ~~des autorités scolaires~~ et <u>de toutes les personnes autorisées à intervenir dans le centre scolaire du personnel de l'établissement.</u> Décision de la commission: acceptée	137 GWS, Art. 30 Abs. 4 <i>Antrag der Le Centre-Fraktion, durch Sandro Fontana</i> 4 Sie befolgen die Anweisungen des Lehrpersonals, ~~der Schulbehörden und des Personals der Schule~~ <u>aller Personen, die berechtigt sind, im Schulzentrum zu intervenieren.</u> Beschluss der Kommission: angenommen

138 LEV, art. 30 al. 5 <i>Proposition du groupe UDC, par Claudia Bonvin</i> ⁵ Ils fréquentent l'école dans une tenue appropriée et à visage découvert <u>et sans couvre-chef</u>. Décision de la commission: refusée	138 GWS, Art. 30 Abs. 5 <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Claudia Bonvin</i> ⁵ Sie besuchen die Schule in angemessener Kleidung, ~~und~~ mit unverhülltem Gesicht <u>und ohne Kopfbedeckung</u>. Beschluss der Kommission: abgelehnt
139 LEV, art. 30 al. 5 <i>Proposition du groupe SVPO, par Romano Amacker</i> ⁵ Ils fréquentent l'école dans une tenue appropriée, <u>sans couvre-chef</u> et à visage découvert. Décision de la commission: refusée	139 GWS, Art. 30 Abs. 5 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Romano Amacker</i> ⁵ Sie besuchen die Schule in angemessener Kleidung, <u>ohne Kopfbedeckung</u> und mit unverhülltem Gesicht. Beschluss der Kommission: abgelehnt
140 LEV, art. 30 al. 5 <i>Proposition du groupe PS, par Marie Oreiller</i> ⁵ Ils fréquentent l'école ~~dans une tenue appropriée~~ et à visage découvert. Décision de la commission: refusée	140 GWS, Art. 30 Abs. 5 <i>Antrag der PS-Fraktion, durch Marie Oreiller</i> ⁵ Sie besuchen die Schule ~~in angemessener Kleidung~~ und mit unverhülltem Gesicht. Beschluss der Kommission: abgelehnt
141 LEV, art. 30 al. 6 <i>Proposition du groupe Le Centre, par Sandro Fontana</i> ⁶ Ils font preuve de respect envers le personnel enseignant, <u>le personnel de l'établissement</u> toutes les personnes autorisées à <u>intervenir dans le centre scolaire</u>, les autorités scolaires et leurs camarades. Décision de la commission: acceptée	141 GWS, Art. 30 Abs. 6 <i>Antrag der Le Centre-Fraktion, durch Sandro Fontana</i> ⁶ Sie begegnen dem Lehrpersonal, ~~dem Schulpersonal~~ <u>und allen Personen, die berechtigt sind, im Schulzentrum zu intervenieren</u>, den Schulbehörden sowie ihren Mitschülern mit Respekt. Beschluss der Kommission: angenommen

142 LEV, art. 30 (nouveau) <i>Proposition du groupe Le Centre, par Sandro Fontana</i> ^{6ter} <u>L'élève qui a gravement manqué à ses devoirs peut être exclu de la classe par la direction, pour une durée déterminée.</u> Décision de la commission: refusée	142 GWS, Art. 30 (neu) <i>Antrag der Le Centre-Fraktion, durch Sandro Fontana</i> ^{6ter} <u>Schüler, die ihre Pflichten schwerwiegend verletzt haben, können von der Direktion für eine bestimmte Zeit vom Unterricht ausgeschlossen werden.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
143 LEV, art. 30 al. 7 <i>Proposition du groupe Le Centre, par Sandro Fontana</i> ⁷ Les élèves adoptent un comportement approprié dans leurs actions qui peuvent impacter la vie scolaire, notamment sur le chemin de l'école, dans les transports scolaires et sur les réseaux sociaux. <u>Des mesures disciplinaires peuvent découler de comportements malveillants sur les réseaux sociaux qui portent atteinte à l'intégrité ou à la sécurité d'un élève ou de toute personne intervenant dans le centre scolaire.</u> Décision de la commission: refusée	143 GWS, Art. 30 Abs. 7 <i>Antrag der Le Centre-Fraktion, durch Sandro Fontana</i> ⁷ Die Schüler verhalten sich angemessen bei Handlungen, die das Schulleben beeinflussen können, insbesondere auf dem Schulweg, in den Schülertransporten und in den sozialen Netzwerken. <u>Böswilliges Verhalten in den sozialen Netzwerken, das die Integrität oder die Sicherheit eines Schülers oder einer anderen Person, die im Schulzentrum interveniert, beeinträchtigt, kann mit Disziplinarstrafen geahndet werden.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
144 LEV, art. 31 al. 1 <i>Proposition du groupe PS, par Maud Theler</i> ¹ Les parents des élèves mineurs sont régulièrement informés du parcours scolaire de leur enfant. <u>Pour les parents en situation de handicap, la communication est adaptée à leurs besoins.</u> Décision de la commission: refusée	144 GWS, Art. 31 Abs. 1 <i>Antrag der PS-Fraktion, durch Maud Theler</i> ¹ Die Eltern minderjähriger Schüler werden regelmässig über die schulische Entwicklung ihres Kindes informiert. <u>Für Eltern mit Behinderung muss die Kommunikation ihren Bedürfnissen angepasst werden.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt

145 LEV, art. 31 al. 5bis (nouveau) <i>Proposition du groupe Le Centre, par Sandro Fontana</i> ^{5bis} <u>Lors de tout entretien, la présence d'un tiers accompagnant les représentants légaux est autorisée uniquement si elle est annoncée préalablement, dûment motivée et acceptée par la direction. Les intervenants du réseau pédagogique de l'école, notamment les traducteurs et le personnel médical, ne sont pas concernés par ce devoir d'annonce.</u> Décision de la commission: refusée	145 GWS, Art. 31 Abs. 5bis (neu) <i>Antrag der Le Centre-Fraktion, durch Sandro Fontana</i> ^{5bis} <u>Bei einem Gespräch dürfen die gesetzlichen Vertreter nur von einer Drittperson begleitet werden, wenn dies vorher angekündigt, angemessen begründet und von der Direktion bewilligt wurde. Die pädagogischen Akteure der Schule, insbesondere Übersetzer und medizinisches Personal sind von dieser Ankündigungspflicht nicht betroffen.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
146 LEV, art. 31 al. 6 <i>Proposition du groupe SVPO, par Romano Amacker</i> Supprimer l'alinéa 6 Décision de la commission: refusée	146 GWS, Art. 31 Abs. 6 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Romano Amacker</i> Absatz 6 Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt
147 LEV, art. 32 al. 1 <i>Proposition du groupe neo - Die sozialliberale Mitte, par Thomas Matter</i> ¹ Les parents sont les premiers responsables de l'éducation et de la santé de leur enfant. Décision de la commission: acceptée	147 GWS, Art. 32 Abs. 1 <i>Antrag der neo - Die sozialliberale Mitte-Fraktion, durch Thomas Matter</i> ¹ Die Eltern sind in erster Linie verantwortlich für die Erziehung und Gesundheit ihres Kindes. Beschluss der Kommission: angenommen

148 LEV, art. 32 al. 2 <i>Proposition du groupe SVPO, par Diego Schmid</i> 2 Ils sont responsables de la fréquentation de l'école par leur enfant <u>et du respect des règles scolaires, notamment des instructions du personnel enseignant et des autorités scolaires.</u> Décision de la commission: refusée	148 GWS, Art. 32 Abs. 2 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Diego Schmid</i> 2 Sie sind dafür verantwortlich, dass ihr Kind die Schule besucht <u>und sich an die Schulregeln, insbesondere an die Weisungen von Lehrpersonen und Schulbehörden hält.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
149 LEV, art. 32 al. 6 <i>Proposition du groupe PLR/FDP, par Natacha Albrecht</i> 6 Les parents se conforment aux attentes et aux dispositions réglementaires de l'école, en particulier aux consignes du corps enseignant et des autorités scolaires ~~et sont ouverts au dialogue.~~ Décision de la commission: refusée	149 GWS, Art. 32 Abs. 6 <i>Antrag der PLR/FDP-Fraktion, durch Natacha Albrecht</i> 6 Die Eltern erfüllen die Erwartungen der Schule und halten sich an die Schulregeln, insbesondere an die Weisungen von Lehrpersonen und Schulbehörden ~~und sind offen für den Dialog.~~ Beschluss der Kommission: abgelehnt
150 LEV, art. 32 al. 6 <i>Proposition du groupe Le Centre, par Sandro Fontana</i> 6 Les parents se conforment aux attentes et aux dispositions réglementaires de l'école, en particulier aux consignes du corps enseignant et des autorités scolaires, ~~et sont ouverts au dialogue~~ <u>acceptent de dialoguer avec ceux-ci.</u> Décision de la commission: refusée	150 GWS, Art. 32 Abs. 6 <i>Antrag der Le Centre-Fraktion, durch Sandro Fontana</i> 6 Die Eltern erfüllen die Erwartungen der Schule und halten sich an die Schulregeln, insbesondere an die Weisungen von Lehrpersonen und Schulbehörden, ~~und sind offen für den Dialog~~ <u>akzeptieren den Dialog mit diesen.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt

151 LEV, art. 32 al. 6 <i>Proposition du groupe SVPO, par Diego Schmid</i> ~~6 Les parents se conforment aux attentes et aux dispositions réglementaires de l'école, en particulier aux consignes du corps enseignant et des autorités scolaires.~~ Décision de la commission: refusée	151 GWS, Art. 32 Abs. 6 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Diego Schmid</i> ~~6 Die Eltern erfüllen die Erwartungen der Schule und halten sich an die Schulregeln, insbesondere an die Weisungen von Lehrpersonen und Schulbehörden und sind offen für den Dialog.~~ Beschluss der Kommission: abgelehnt
152 LEV, art. 32 al. 6bis (nouveau) <i>Proposition du groupe PLR/FDP, par Natacha Albrecht</i> ^{6bis} <u>Les parents soutiennent l'action pédagogique de l'école. Ils veillent, dans leur sphère de responsabilité, à ce que leur enfant respecte les règles scolaires, les valeurs de l'établissement et l'autorité du personnel.</u> Décision de la commission: acceptée	152 GWS, Art. 32 Abs. 6bis (neu) <i>Antrag der PLR/FDP-Fraktion, durch Natacha Albrecht</i> ^{6bis} <u>Die Eltern unterstützen die pädagogische Tätigkeit der Schule. Sie achten in ihrem Zuständigkeitsbereich darauf, dass ihr Kind die Regeln der Schule einhält und die Werte der Einrichtung sowie die Autorität des Personals achtet.</u> Beschluss der Kommission: angenommen
153 LEV, art. 32 al. 7 <i>Proposition du groupe PLR/FDP, par Natacha Albrecht</i> ⁷ En cas de manquements ou d'entraves délibérées au bon fonctionnement de l'école, le parent peut être sanctionné. Le Conseil d'Etat édicte des ~~prescriptions en la matière~~ <u>directives claires et uniformise les pratiques en la matière.</u> Décision de la commission: refusée	153 GWS, Art. 32 Abs. 7 <i>Antrag der PLR/FDP-Fraktion, durch Natacha Albrecht</i> ⁷ Bei vorsätzlichen Verfehlungen oder Behinderungen des ordnungsgemässen Schulbetriebs können die Elternteile sanktioniert werden. Der Staatsrat erlässt ~~entsprechende Vorgaben~~ <u>klare Weisungen und vereinheitlicht die diesbezüglichen Praktiken.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt

154 LEV, art. 32 al. 7 <u>Proposition du groupe SVPO, par Diego Schmid</u> Supprimer l'alinéa 7 Décision de la commission: refusée	154 GWS, Art. 32 Abs. 7 <u>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Diego Schmid</u> Absatz 7 Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt
155 LEV, art. 32 al. 7bis (nouveau) <u>Proposition du groupe Le Centre, par Sandro Fontana</u> ^{7bis} <u>Par la fréquentation de l'Ecole valaisanne, les parents consentent à ce que leur enfant soit pris en charge par le titulaire et les enseignants de cette école, et que des sanctions peuvent être prononcées à l'égard de celui-ci.</u> Décision de la commission: refusée	155 GWS, Art. 32 Abs. 7bis (neu) <u>Antrag der Le Centre-Fraktion, durch Sandro Fontana</u> ^{7bis} <u>Durch den Besuch der Walliser Schule erklären sich die Eltern einverstanden, dass ihr Kind von der Klassenlehrperson und den Lehrpersonen dieser Schule betreut wird und dass ihm gegenüber Sanktionen ausgesprochen werden können.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
156 LEV, art. 35 al. 1 <u>Proposition du groupe SVPO, par Romano Amacker</u> ¹ L'enseignement des langues doit permettre à l'élève de communiquer avec des personnes et des entités d'autres régions linguistiques ~~et de s'ouvrir à la diversité culturelle.~~ Décision de la commission: refusée	156 GWS, Art. 35 Abs. 1 <u>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Romano Amacker</u> ¹ Der Sprachunterricht soll den Schülern ermöglichen, mit Personen und Stellen anderer Sprachregionen zu kommunizieren ~~und sich der kulturellen Vielfalt zu öffnen.~~ Beschluss der Kommission: abgelehnt

157 LEV, art. 35 al. 2 <i>Proposition du groupe SVPO, par Romano Amacker</i> ² Dans les classes francophones de l'école publique, la ~~deuxième~~<u>première</u> langue ~~étrangère~~ enseignée est l'allemand, dans les classes germanophones de l'école publique, la ~~deuxième~~<u>première</u> langue ~~étrangère~~ enseignée est le français. Décision de la commission: refusée au profit de la proposition de la commission	157 GWS, Art. 35 Abs. 2 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Romano Amacker</i> ² In den französischsprachigen Klassen der öffentlichen Schule wird als ~~zweite~~<u>erste</u> Fremdsprache Deutsch unterrichtet, in den deutschsprachigen Klassen der öffentlichen Schule Französisch. Beschluss der Kommission: abgelehnt zugunsten des Antrags der Kommission
157.1 LEV, art. 35 al. 2 <i>Proposition de la Commission</i> ² <u>Modification uniquement en allemand</u> Décision de la commission: acceptée	157.1 GWS, Art. 35 Abs. 2 <i>Antrag der Kommission</i> ² In den französischsprachigen Klassen der öffentlichen Schule wird als ~~zweite Fremdsprache~~ <u>zweite Sprache</u> Deutsch unterrichtet, in den deutschsprachigen Klassen der öffentlichen Schule Französisch. Beschluss der Kommission: angenommen
158 LEV, art. 35 al. 2 <i>Proposition du groupe PS, par Joachim Felix Correia</i> ² <u>L'école valaisanne stimule et encourage le bilinguisme en français et en allemand en tant qu'expression de l'identité et de l'unité culturelle du canton.</u> Dans les classes francophones de l'école publique, la deuxième langue enseignée est l'allemand, dans les classes germanophones de l'école publique, la deuxième langue enseignée est le français. <u>Des formes d'enseignement bilingues sont systématiquement mises en œuvre dans le cadre du concept cantonal des langues. Le Conseil d'Etat définit les principes ainsi que les branches et les niveaux scolaires appropriés.</u> Décision de la commission: refusée	158 GWS, Art. 35 Abs. 2 <i>Antrag der PS-Fraktion, durch Joachim Felix Correia</i> ² <u>Die Walliser Schule fördert und fordert die Zweisprachigkeit in Französisch und Deutsch als Ausdruck der kulturellen Identität und der Einheit des Kantons.</u> In den französischsprachigen Klassen der öffentlichen Schule wird als zweite ~~Fremdsprache~~ <u>Sprache</u> Deutsch unterrichtet, in den deutschsprachigen Klassen der öffentlichen Schule Französisch. <u>Bilinguale Unterrichtsformen werden im Rahmen des Sprachkonzepts systematisch umgesetzt. Der Staatsrat legt die Grundsätze sowie die geeigneten Fächer und Schulstufen fest.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt

159 LEV, art. 35 al. 3 <u>Proposition de Swen Luyet, président de la EFCS/EBKS</u> ³ <u>Modification uniquement en allemand</u> Décision de la commission: acceptée	159 GWS, Art. 35 Abs. 3 <u>Antrag von Swen Luyet, Präsident der EFCS/EBKS</u> ³ Als dritte <del>Sprache</del>~~Fremdsprache~~ wird an der öffentlichen Schule Englisch unterrichtet. Beschluss der Kommission: angenommen
160 LEV, art. 35 al. 3 <u>Proposition du groupe PS, par Joachim Felix Correia</u> ³ <u>Modification uniquement en allemand.</u> Décision de la commission: acceptée	160 GWS, Art. 35 Abs. 3 <u>Antrag der PS-Fraktion, durch Joachim Felix Correia</u> ³ Als dritte ~~Fremdsprache~~ <u>Sprache</u> wird an der öffentlichen Schule Englisch unterrichtet. Beschluss der Kommission: angenommen
161 LEV, art. 35 al. 3 <u>Proposition du groupe SVPO, par Romano Amacker</u> ³ La ~~troisième~~<u>deuxième</u> langue <u>étrangère</u> de l'école publique enseignée est l'anglais. Décision de la commission: refusée	161 GWS, Art. 35 Abs. 3 <u>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Romano Amacker</u> ³ Als ~~dritte~~ <u>zweite</u> Fremdsprache wird an der öffentlichen Schule Englisch unterrichtet. Beschluss der Kommission: abgelehnt
162 LEV, art. 35 al. 4 <u>Proposition du groupe SVPO, par Romano Amacker</u> ⁴ En fonction des voies de formation choisies au niveau du secondaire II général, d'autres langues peuvent être enseignées. ~~Un concept des langues définit le cadre de cet enseignement.~~ Décision de la commission: refusée	162 GWS, Art. 35 Abs. 4 <u>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Romano Amacker</u> ⁴ Je nach dem, welche Bildungswege in der allgemeinbildenden Sekundarstufe II gewählt werden, können auch andere Sprachen unterrichtet werden. ~~Ein Sprachenkonzept definiert den Rahmen des Sprachunterrichts.~~ Beschluss der Kommission: abgelehnt

163 LEV, art. 35 al. 6bis (nouveau) <u>Proposition du groupe Les Vert.e.s, par Julien Bagnoud</u> ^{6bis} <u>Le Conseil d'État favorise l'ouverture d'écoles et de filières bilingues à tous les niveaux de la formation.</u> Décision de la commission: refusée	163 GWS, Art. 35 Abs. 6bis (neu) <u>Antrag der Les Vert.e.s-Fraktion, durch Julien Bagnoud</u> ^{6bis} <u>Der Staatsrat fördert die Eröffnung von zweisprachigen Schulen und Bildungsgängen auf allen Bildungsstufen.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
164 LEV, art. 36 al. 1bis (nouveau) <u>Proposition du groupe Le Centre, par Sandro Fontana</u> ^{1bis} <u>Le Conseil d'Etat décide du cadre d'utilisation des outils numériques au sein de l'école et veille au respect de leur utilisation à des fins strictement pédagogiques. Les modalités d'application des conditions d'utilisation sont fixées par les règlements internes aux établissements scolaires.</u> Décision de la commission: refusée	164 GWS, Art. 36 Abs. 1bis (neu) <u>Antrag der Le Centre-Fraktion, durch Sandro Fontana</u> ^{1bis} <u>Der Staatsrat entscheidet über den Rahmen für die Verwendung digitaler Geräte in der Schule und sorgt dafür, dass sie zu rein pädagogischen Zwecken genutzt werden. Die Nutzungsmodalitäten werden in den internen Schulreglementen festgelegt.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
165 LEV, art. 37 al. 2 <u>Proposition du groupe PLR/FDP, par Natacha Albrecht</u> ² L'évaluation a pour but de favoriser les apprentissages, de situer - notamment à l'aide de notes, ~~d'entretiens et de rapports~~ - l'élève par rapport aux compétences à atteindre et de l'accompagner dans son parcours de formation. Décision de la commission: refusée	165 GWS, Art. 37 Abs. 2 <u>Antrag der PLR/FDP-Fraktion, durch Natacha Albrecht</u> ² Die Beurteilung soll das Lernen fördern, die Schüler bezüglich Lernziele und erwartete Kompetenzen einstufen, insbesondere mithilfe von Noten, ~~Gespräche und Berichten~~, und sie in ihren Lernprozessen begleiten. Beschluss der Kommission: abgelehnt

166 LEV, art. 37 al. 2 <i>Proposition du groupe SVPO, par Diego Schmid</i> ² L'évaluation a pour but de favoriser les apprentissages, de situer - notamment à l'aide de notes, ~~d'entretiens et de rapports~~ - l'élève par rapport aux compétences à atteindre et de <u>le guider et l'accompagner</u> dans son parcours de formation. Décision de la commission: refusée	166 GWS, Art. 37 Abs. 2 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Diego Schmid</i> ² Die Beurteilung soll das Lernen fördern, die Schüler bezüglich Lernziele und erwartete Kompetenzen einstufen, insbesondere mithilfe von Noten, ~~Gespräche und Berichten~~, und sie in ihren Lernprozessen <u>anleiten und</u> begleiten. Beschluss der Kommission: abgelehnt
167 LEV, art. 37 al. 2bis (nouveau) <i>Proposition du groupe UDC, par Kevin Pellouchoud</i> ^{2bis} <u>Une évaluation à l'aide de notes, portera notamment sur le comportement, le soin et l'application de l'élève. Elle figurera dans le livret scolaire.</u> Décision de la commission: refusée	167 GWS, Art. 37 Abs. 2bis (neu) <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Kevin Pellouchoud</i> ^{2bis} <u>Eine Beurteilung anhand von Noten bezieht sich insbesondere auf das Verhalten, die Sorgfalt und den Fleiss des Schülers. Sie ist im Schulzeugnis enthalten.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
168 LEV, art. 37 al. 2bis (nouveau) <i>Proposition du groupe Die Mitte Oberwallis, par Aurel Schmid</i> ^{2bis} <u>Les certificats contiennent en principe une mention relative aux mesures de compensation des désavantages accordées.</u> Décision de la commission: refusée	168 GWS, Art. 37 Abs. 2bis (neu) <i>Antrag der Die Mitte Oberwallis-Fraktion, durch Aurel Schmid</i> ^{2bis} <u>Zeugnisse enthalten grundsätzlich einen Hinweis zu gewährten Nachteilsausgleichen.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt

169 LEV, art. 38 al. 1 <i>Proposition de Aferdita Bogiqi</i> ¹ Afin de favoriser l'accomplissement du projet de formation de l'élève, une unité d'organisation dédiée est chargée de soutenir les élèves, les parents et les enseignants du cycle d'orientation et du secondaire II général et professionnel dans les choix d'orientation scolaire, professionnelle et de carrière. <u>Elle facilite les contacts avec le monde du travail et l'immersion des élèves dans celui-ci.</u> Décision de la commission: refusée au profit de la proposition de la commission	169 GWS, Art. 38 Abs. 1 <i>Antrag von Aferdita Bogiqi</i> ¹ Eine spezielle Organisationseinheit berät die Schüler, die Eltern und die Lehrpersonen der Orientierungsschule und der allgemeinbildenden sowie berufsbildenden Sekundarstufe II bei der Wahl des Berufs-, Studien- und Laufbahnwegs, so dass die Schüler ihr Ausbildungsvorhaben erfüllen können. <u>Sie erleichtert die Kontakte mit der Arbeitswelt und die entsprechende Immersion der Schüler.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt zugunsten des Antrags der Kommission
169.1 LEV, art. 38 al. 1 <i>Proposition de la Commission</i> ¹ Afin de favoriser l'accomplissement du projet de formation de l'élève, une unité d'organisation dédiée est chargée de soutenir les élèves, les parents et les enseignants du cycle d'orientation et du secondaire II général et professionnel dans les choix d'orientation scolaire, professionnelle et de carrière. <u>Elle facilite les contacts avec le monde du travail.</u> Décision de la commission: acceptée	169.1 GWS, Art. 38 Abs. 1 <i>Antrag der Kommission</i> ¹ Eine spezielle Organisationseinheit berät die Schüler, die Eltern und die Lehrpersonen der Orientierungsschule und der allgemeinbildenden sowie berufsbildenden Sekundarstufe II bei der Wahl des Berufs-, Studien- und Laufbahnwegs, so dass die Schüler ihr Ausbildungsvorhaben erfüllen können. <u>Sie erleichtert die Kontakte mit der Arbeitswelt.</u> Beschluss der Kommission: angenommen

170 LEV, art. 39 al. 2 <i>Proposition du groupe UDC, par Claudia Bonvin</i> ² La direction d'école prend les dispositions nécessaires afin de veiller à la santé et à la sécurité de toutes les personnes qui fréquentent l'établissement ou qui y travaillent et elle porte une attention particulière à la promotion de la santé et à la prévention. <u>Les parents en sont informés.</u> Décision de la commission: refusée	170 GWS, Art. 39 Abs. 2 <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Claudia Bonvin</i> ² Die Schuldirektion ergreift die notwendigen Massnahmen, um die Gesundheit und die Sicherheit aller Personen, welche die Schule besuchen oder dort arbeiten, zu gewährleisten und achtet besonders auf Gesundheitsförderung und Prävention. <u>Die Eltern werden darüber informiert.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
171 LEV, art. 39 al. 2bis (nouveau) <i>Proposition du groupe PS, par Joachim Felix Correia</i> ^{2bis} <u>Conformément aux dispositions de la loi sur la radioprotection et de l'ordonnance sur la radioprotection, la direction de l'école veille à ce que les niveaux d'exposition et les substances dangereuses présentes dans les bâtiments scolaires, en particulier le radon, soient mesurés et évalués et à ce que des mesures de protection appropriées soient prises en cas de dépassement des valeurs limites.</u> Décision de la commission: refusée	171 GWS, Art. 39 Abs. 2bis (neu) <i>Antrag der PS-Fraktion, durch Joachim Felix Correia</i> ^{2bis} <u>Nach den gesetzlichen Vorgaben des Strahlenschutzgesetzes und der Strahlenschutzverordnung stellt die Schuldirektion sicher, dass Strahlenbelastungen und gefährdende Stoffe in Schulgebäuden, insbesondere Radon, gemessen und beurteilt werden und bei Überschreitung geeignete Schutzmassnahmen ergriffen werden.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
172 LEV, art. 39 al. 3 <i>Proposition du groupe UDC, par Claudia Bonvin</i> ³ Le département sensibilise les élèves en matière de santé et de prévention des comportements à risques, en collaboration avec le département en charge de la santé. <u>Les parents en sont informés.</u> Décision de la commission: refusée	172 GWS, Art. 39 Abs. 3 <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Claudia Bonvin</i> ³ In Zusammenarbeit mit dem für die Gesundheit zuständigen Departement sensibilisiert das Departement die Schüler in den Bereichen Gesundheit und Prävention von Risikoverhalten. <u>Die Eltern werden darüber informiert.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt

173 LEV, art. 40 al. 1bis <u>Proposition du groupe PLR/FDP, par Natacha Albrecht</u> ^{1bis} La participation des élèves est encouragée, <u>notamment par la mise en place dans les écoles de conseils des élèves.</u> Décision de la commission: refusée	173 GWS, Art. 40 Abs. 1bis <u>Antrag der PLR/FDP-Fraktion, durch Natacha Albrecht</u> ^{1bis} Die Beteiligung der Schüler wird begünstigt, <u>insbesondere durch die Einsetzung von Schülerräten in den Schulen.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
174 LEV, art. 40 al. 1bis <u>Proposition du groupe PS, par Rahel Zimmermann</u> Supprimer l'alinéa 1bis Décision de la commission: refusée	174 GWS, Art. 40 Abs. 1bis <u>Antrag der PS-Fraktion, durch Rahel Zimmermann</u> Absatz 1bis Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt
175 LEV, art. 40 al. 2 <u>Proposition du groupe neo - Die sozialliberale Mitte, par Thomas Matter</u> ² Les services de la formation, les directions d'école, le personnel enseignant, ~~et les médiateurs~~ <u>ainsi que le travail social scolaire</u>, en collaboration avec les parents et les partenaires de l'école internes et externes à l'établissement, travaillent en réseau et veillent à la mise en œuvre de ces mesures de prévention et d'intervention. Décision de la commission: retirée	175 GWS, Art. 40 Abs. 2 <u>Antrag der neo - Die sozialliberale Mitte-Fraktion, durch Thomas Matter</u> ² Die Dienststellen der Bildung, die Schuldirektionen, das Lehrpersonal, ~~-sowie~~ die Mediatoren <u>sowie die Schulsozialarbeit</u> arbeiten in Zusammenarbeit mit den Eltern und den internen und externen Partnern der Schule vernetzt und sorgen für die Umsetzung dieser Präventions- und Interventionsmassnahmen. Beschluss der Kommission: zurückgezogen

176 LEV, art. 40 al. 2 <u>Proposition du groupe PS, par Sarah Constantin</u> ² Les services de la formation, les directions d'école, le personnel enseignant, ~~et les médiateurs, et les travailleurs sociaux,~~ en collaboration avec les parents et les partenaires de l'école internes et externes à l'établissement, travaillent en réseau et veillent à la mise en œuvre de ces mesures de prévention et d'intervention. Décision de la commission: refusée	176 GWS, Art. 40 Abs. 2 <u>Antrag der PS-Fraktion, durch Sarah Constantin</u> ² Die Dienststellen der Bildung, die Schuldirektionen, das Lehrpersonal, ~~sowie~~ die Mediatoren <u>und die Sozialarbeiter</u> arbeiten in Zusammenarbeit mit den Eltern und den internen und externen Partnern der Schule vernetzt und sorgen für die Umsetzung dieser Präventions- und Interventionsmassnahmen. Beschluss der Kommission: abgelehnt
177 LEV, art. 40 <u>Proposition du groupe SVPO, par Romano Amacker</u> Supprimer Décision de la commission: refusée	177 GWS, Art. 40 <u>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Romano Amacker</u> Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt
178 LEV, art. 41 (titre) <u>Proposition du groupe neo - Die sozialliberale Mitte, par Thomas Matter</u> Art. 41 Charte et règlement d'école (<u>modification uniquement en allemand</u>) Décision de la commission: acceptée	178 GWS, Art. 41 (Überschrift) <u>Antrag der neo - Die sozialliberale Mitte-Fraktion, durch Thomas Matter</u> Art. 41 <u>Schulleitbild</u>~~Schule~~charta und -reglement Beschluss der Kommission: angenommen

179 LEV, art. 41 al. 1 <u>Proposition du groupe SVPO, par Diego Schmid</u> ¹ Chaque école établit une charte d'établissement ~~et~~<u>ou</u> édicte un règlement, conformes aux lignes définies par le département, définissant au moins les droits et les devoirs des élèves et des personnes qui travaillent en son sein, le respect des autres et de l'environnement de travail, la gestion des lieux et de la vie collective de l'école. Décision de la commission: refusée	179 GWS, Art. 41 Abs. 1 <u>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Diego Schmid</u> ¹ Jede Schule erlässt eine Schulcharta ~~und~~<u>oder</u> ein Reglement, die den Richtlinien des Departements entsprechen. Sie beinhalten mindestens die Rechte und Pflichten der Schüler und der Personen, die in der Schule arbeiten, den Respekt vor anderen und dem Arbeitsumfeld, die Verwaltung der Räumlichkeiten und das Gemeinschaftsleben der Schule. Beschluss der Kommission: abgelehnt
180 LEV, art. 41 al. 1 <u>Proposition du groupe neo - Die sozialliberale Mitte, par Thomas Matter</u> ¹ <u>Modification uniquement en allemand</u> Décision de la commission: acceptée	180 GWS, Art. 41 Abs. 1 <u>Antrag der neo - Die sozialliberale Mitte-Fraktion, durch Thomas Matter</u> ¹ Jede Schule erlässt eine ~~Schulecharta~~ <u>Schulleitbild</u> und ein Reglement, die den Richtlinien des Departements entsprechen. Sie beinhalten mindestens die Rechte und Pflichten der Schüler und der Personen, die in der Schule arbeiten, den Respekt vor anderen und dem Arbeitsumfeld, die Verwaltung der Räumlichkeiten und das Gemeinschaftsleben der Schule. Beschluss der Kommission: angenommen
181 LEV, art. 42 al. 1 <u>Proposition du groupe SVPO, par Diego Schmid</u> Supprimer l'alinéa 1 Décision de la commission: refusée	181 GWS, Art. 42 Abs. 1 <u>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Diego Schmid</u> Absatz 1 Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt

182 LEV, art. 42 al. 2 <i>Proposition du groupe SVPO, par Diego Schmid</i> ² ~~Sans prosélytisme, les fêtes~~ Les jours fériés et les symboles de tradition chrétienne ~~ont leur place à l'école~~ sont un élément essentiel des écoles valaisannes. Décision de la commission: refusée	182 GWS, Art. 42 Abs. 2 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Diego Schmid</i> ² ~~Feste~~ Feiertage und Symbole der christlichen Tradition ~~haben in der Schule ihren Platz, sofern damit kein Proselytismus betrieben wird~~ bilden einen wichtigen Bestandteil der Walliser Schulen. Beschluss der Kommission: abgelehnt
183 LEV, art. 42 al. 2 <i>Proposition du groupe PS, par Marie Oreiller</i> ² Sans prosélytisme, les fêtes et les ~~symboles de traditions chrétienne locales~~ ont leur place à l'école. Décision de la commission: refusée	183 GWS, Art. 42 Abs. 2 <i>Antrag der PS-Fraktion, durch Marie Oreiller</i> ² Feste und ~~Symbole der christlichen~~ lokale Traditionen haben in der Schule ihren Platz, sofern damit kein Proselytismus betrieben wird. Beschluss der Kommission: abgelehnt
184 LEV, art. 42 al. 2 <i>Proposition du groupe UDC, par Kevin Pellouchoud</i> ² ~~Sans prosélytisme, l~~ Les fêtes et les symboles de tradition chrétienne ont leur place à l'école. Décision de la commission: refusée	184 GWS, Art. 42 Abs. 2 <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Kevin Pellouchoud</i> ² Feste und Symbole der christlichen Tradition haben in der Schule ihren Platz, ~~sofern damit kein Proselytismus betrieben wird~~. Beschluss der Kommission: abgelehnt
185 LEV, art. 44 al. 2 <i>Proposition du groupe SVPO, par Romano Amacker</i> ² Les écoles privées sont soumises à la haute surveillance du Conseil d'Etat ~~par l'intermédiaire du département en charge de la formation~~. Décision de la commission: refusée	185 GWS, Art. 44 Abs. 2 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Romano Amacker</i> ² Privatschulen unterliegen der Oberaufsicht des Staatsrats, ~~der diese über das Departement ausübt~~. Beschluss der Kommission: abgelehnt

186 LEV, art. 44 al. 3 <i>Proposition du groupe PLR/FDP, par Sylvie Masserey Anselin</i> ³ <u>Les dispositions relatives aux écoles privées sont précisées dans la loi sur l'enseignement privé (LEPriv). En cas de contravention grave, le Département peut ordonner la fermeture de l'école. Le recours au Conseil d'Etat est réservé.</u> Décision de la commission: retirée	186 GWS, Art. 44 Abs. 3 <i>Antrag der PLR/FDP-Fraktion, durch Sylvie Masserey Anselin</i> ³ <u>Die Bestimmungen für die Privatschulen werden im Gesetz über den Privatunterricht (GPrivU) präzisiert. Im Falle eines schweren Verstosses kann das Departement die Schliessung der Schule anordnen. Die Beschwerde an den Staatsrat ist vorbehalten.</u> Beschluss der Kommission: zurückgezogen
187 LEV, art. 44 al. 3 <i>Proposition du groupe SVPO, par Romano Amacker</i> Supprimer l'alinéa 3 Décision de la commission: refusée	187 GWS, Art. 44 Abs. 3 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Romano Amacker</i> Absatz 3 Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt
188 Article 44a Ouverture de l'école (nouveau) <i>Proposition du groupe PLR/FDP, par Sylvie Masserey Anselin</i> <u>Quiconque entend tenir une école privée en informe le Département. Celui-ci s'assure de la moralité et des compétences du requérant.</u> Décision de la commission: retirée	188 Artikel 44a Eröffnung der Schule (neu) <i>Antrag der PLR/FDP-Fraktion, durch Sylvie Masserey Anselin</i> <u>Wer eine Privatschule führen will, setzt das Departement davon in Kenntnis. Dieses versichert sich, ob der Gesuchsteller die dazu notwendigen sittlichen und beruflichen Voraussetzungen erfüllt.</u> Beschluss der Kommission: zurückgezogen

189 Article 44b Autorisation (nouveau) <i>Proposition du groupe PLR/FDP, par Sylvie Masserey Anselin</i> ¹ <u>L'ouverture de toute école primaire privée est subordonnée à une autorisation du Département.</u> ² <u>Celui-ci s'assure de la moralité et des qualités d'éducateur du requérant et de ses collaborateurs. Il exige que ces derniers soient porteurs des diplômes prévus par la loi ou de diplômes reconnus équivalents.</u> ³ <u>L'école primaire privée est placée sous la surveillance de l'inspecteur scolaire. La commission scolaire communale est représentée de droit dans la commission scolaire de chaque école privée.</u> ⁴ <u>Le Département peut soumettre l'école privée au contrôle de la commission scolaire communale.</u> ⁵ <u>Le règlement organise le contrôle; il prévoit les dispositions utiles pour la surveillance de la scolarité obligatoire.</u> Décision de la commission: retirée	189 Artikel 44b Bewilligung (neu) <i>Antrag der PLR/FDP-Fraktion, durch Sylvie Masserey Anselin</i> ¹ <u>Die Eröffnung jeder privaten Primarschule unterliegt einer Bewilligung durch das Departement.</u> ² <u>Dieses versichert sich, ob der Gesuchsteller und seine Mitarbeiter über die dazu notwendigen sittlichen und erzieherischen Eigenschaften verfügen. Sie müssen im Besitz der im Gesetz vorgesehenen oder vom Departement als gleichwertig anerkannten Lehrpatente sein.</u> ³ <u>Die private Primarschule untersteht der Aufsicht des Schulinspektors. Die kommunale Schulkommission ist von Rechts wegen in der Schulkommission jeder privaten Primarschule vertreten.</u> ⁴ <u>Das Departement kann die private Primarschule der Kontrolle durch die kommunale Schulkommission unterstellen.</u> ⁵ <u>Das Reglement ordnet die Aufsicht; es enthält die notwendigen Bestimmungen betreffend die Kontrolle der obligatorischen Schulpflicht.</u> Beschluss der Kommission: zurückgezogen
190 Article 44c Sclarité (nouveau) <i>Proposition du groupe PLR/FDP, par Sylvie Masserey Anselin</i> ¹ <u>La période de scolarité et la durée de l'année scolaire sont au moins égales à celles des écoles publiques de la même localité.</u> ² <u>Le Département peut accorder des dispenses pour de justes motifs qui seront précisés dans le règlement.</u> Décision de la commission: retirée	190 Artikel 44c Schuldauer (neu) <i>Antrag der PLR/FDP-Fraktion, durch Sylvie Masserey Anselin</i> ¹ <u>Die Dauer der Schulpflicht und des Schuljahres muss mindestens derjenigen der öffentlichen Schulen der gleichen Ortschaft entsprechen.</u> ² <u>Das Departement kann bei ausreichenden Gründen, die im Reglement näher umschrieben werden, Ausnahmen gestatten.</u> Beschluss der Kommission: zurückgezogen

191 Article 44d Retrait de l'autorisation (nouveau) <i>Proposition du groupe PLR/FDP, par Sylvie Masserey Anselin</i> ¹ <u>Le Département retire son autorisation à l'école primaire privée lorsqu'il constate que l'enseignement y est insuffisant, comparé au plan d'études de l'école publique, ou lorsque l'école ne se conforme pas aux dispositions du présent chapitre.</u> ² <u>En cas de retrait de l'autorisation, les parents ou les tuteurs des enfants sont mis en demeure de les envoyer dans une autre école.</u> ³ <u>Les décisions du Département concernant l'école primaire privée peuvent faire l'objet d'un recours au Conseil d'Etat.</u> Décision de la commission: retirée	191 Artikel 44d Entzug der Bewilligung (neu) <i>Antrag der PLR/FDP-Fraktion, durch Sylvie Masserey Anselin</i> ¹ <u>Das Departement entzieht die Bewilligung zur Führung einer privaten Primarschule, wenn der Unterricht im Vergleich zum Lehrplan der öffentlichen Schulen ungenügend ist oder wenn die im vorliegenden Abschnitt enthaltenen Vorschriften nicht beachtet werden.</u> ² <u>Bei Entzug der Bewilligung werden die Eltern oder die Vormünder der Kinder aufgefordert, diese in eine andere Schule zu schicken.</u> ³ <u>Die Beschlüsse des Departements betreffend die private Primarschule können an den Staatsrat weitergezogen werden.</u> Beschluss der Kommission: zurückgezogen
192 Article 44e Reconnaissance (nouveau) <i>Proposition du groupe PLR/FDP, par Sylvie Masserey Anselin</i> ¹ <u>Une école secondaire privée peut solliciter du Conseil d'Etat la reconnaissance officielle de son enseignement.</u> ² <u>Le Conseil d'Etat apprécie l'opportunité de la reconnaissance. Il en prévoit dans un règlement les conditions et les effets. Il retire la reconnaissance lorsqu'il constate que l'enseignement est insuffisant.</u> Décision de la commission: retirée	192 Artikel 44e Anerkennung (neu) <i>Antrag der PLR/FDP-Fraktion, durch Sylvie Masserey Anselin</i> ¹ <u>Eine private Sekundar- oder Mittelschule kann beim Staatsrat um die amtliche Anerkennung ihres Unterrichtes ersuchen.</u> ² <u>Der Staatsrat würdigt die Zweckmässigkeit der Anerkennung. Er legt in einem Reglement die Bedingungen und die Auswirkungen derselben fest. Er zieht die Anerkennung zurück, wenn er feststellt, dass der Unterricht ungenügend ist.</u> Beschluss der Kommission: zurückgezogen

193 Article 44f Subsidies (nouveau) <i>Proposition du groupe PLR/FDP, par Sylvie Masserey Anselin</i> ¹ <u>Le Conseil d'Etat peut octroyer une subvention à l'école secondaire reconnue, si la situation financière de cette école et son utilité publique le justifient.</u> ² <u>Les conditions à remplir pour bénéficier d'une subvention sont arrêtées par un règlement.</u> Décision de la commission: retirée	193 Artikel 44f Beiträge (neu) <i>Antrag der PLR/FDP-Fraktion, durch Sylvie Masserey Anselin</i> ¹ <u>Der Staatsrat kann einer anerkannten Sekundar- oder Mittelschule einen Beitrag gewähren, wenn ihre finanzielle Lage und ihr öffentlicher Nutzen es rechtfertigen.</u> ² <u>Die für die Gewährung eines Beitrages zu erfüllenden Bedingungen werden in einem Reglement festgelegt.</u> Beschluss der Kommission: zurückgezogen
194 Article 44g Officialité des diplômes (nouveau) <i>Proposition du groupe PLR/FDP, par Sylvie Masserey Anselin</i> <u>Le Département peut munir de son sceau et contresigner les diplômes délivrés par une école secondaire reconnue, lorsqu'elle soumet ses plans d'études et ses examens au contrôle de l'Etat.</u> Décision de la commission: retirée	194 Artikel 44g Amtlichkeit der Diplome (neu) <i>Antrag der PLR/FDP-Fraktion, durch Sylvie Masserey Anselin</i> <u>Das Departement kann die von einer anerkannten Sekundar- oder Mittelschule verliehenen Diplome mit seinem Stempel versehen und gegenzeichnen, wenn diese ihre Lehrpläne und ihre Prüfungen der Kontrolle des Staates unterstellt.</u> Beschluss der Kommission: zurückgezogen
195 Article 44h Déclaration d'utilité publique (nouveau) <i>Proposition du groupe PLR/FDP, par Sylvie Masserey Anselin</i> <u>Le Conseil d'Etat peut déclarer d'utilité publique une école secondaire reconnue et l'exonérer de tout impôt cantonal et communal. Les communes seront entendues.</u> Décision de la commission: retirée	195 Artikel 44h Anerkennung als Einrichtung öffentlichen Nutzens (neu) <i>Antrag der PLR/FDP-Fraktion, durch Sylvie Masserey Anselin</i> <u>Der Staatsrat kann eine anerkannte Sekundar- oder Mittelschule als Einrichtung öffentlichen Nutzens erklären und sie von jeder Kantons- und Gemeindesteuer befreien. Die Gemeinden sind anzuhören.</u> Beschluss der Kommission: zurückgezogen

196 Article 44i Autorisation (nouveau) <i>Proposition du groupe PLR/FDP, par Sylvie Masserey Anselin</i> <u>Aussi longtemps que leur plan d'études s'étend sur la période de scolarité obligatoire, les écoles secondaires privées du premier degré peuvent être soumises au régime de l'autorisation, par le Conseil d'Etat agissant d'office ou à la requête de la commune. Les articles 44b à 44d sont applicables par analogie.</u> Décision de la commission: retirée	196 Artikel 44i Bewilligung (neu) <i>Antrag der PLR/FDP-Fraktion, durch Sylvie Masserey Anselin</i> <u>Soweit sich ihr Lehrplan auf die Zeit der obligatorischen Schulpflicht erstreckt, kann der Staatsrat von sich aus oder auf Verlangen der Gemeinde die privaten Sekundarschulen der Bewilligungspflicht unterstellen. Die Artikel 44b bis 44d sind sinngemäss anwendbar.</u> Beschluss der Kommission: zurückgezogen
197 Article 44j Institutions tertiaires privées offrant des formations conduisant à l'obtention de diplômes de niveau haute école (nouveau) <i>Proposition du groupe PLR/FDP, par Sylvie Masserey Anselin</i> <u>L'article 16 de la loi sur l'encouragement des hautes écoles et de la recherche (LEHER) s'applique aux institutions tertiaires privées offrant des formations conduisant à l'obtention de diplômes de niveau haute école.</u> Décision de la commission: retirée	197 Artikel 44j Private tertiäre Leistungsanbieter von Bildungsgängen, die zu Abschlüssen auf Hochschulstufe führen (neu) <i>Antrag der PLR/FDP-Fraktion, durch Sylvie Masserey Anselin</i> <u>Artikel 16 des Gesetzes über die Förderung von Hochschulen und Forschung (FHFG) gilt für private tertiäre Leistungsanbieter von Bildungsgängen, die zu Abschlüssen auf Hochschulstufe führen.</u> Beschluss der Kommission: zurückgezogen
198 LEV, art. 45 al. 3 <i>Proposition du groupe SVPO, par Romano Amacker</i> Supprimer l'alinéa 3 Décision de la commission: refusée	198 GWS, Art. 45 Abs. 3 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Romano Amacker</i> Absatz 3 Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt

199 LEV, art. 46 <i>Proposition du groupe SVPO, par Romano Amacker</i> Supprimer Décision de la commission: refusée	199 GWS, Art. 46 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Romano Amacker</i> Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt
200 LEV, art. 47 <i>Proposition du groupe UDC, par Claudia Bonvin</i> Supprimer Décision de la commission: refusée	200 GWS, Art. 47 <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Claudia Bonvin</i> Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt
201 Article 47a Principes (nouveau) <i>Proposition du groupe UDC, par Claudia Bonvin</i> ¹ <u>Les mesures disciplinaires visent à garantir le bon fonctionnement de l'école, la sécurité, le respect d'autrui et des règles de vie scolaire.</u> ² <u>Elles ont une finalité éducative et respectent le principe de proportionnalité.</u> Décision de la commission: refusée	201 Artikel 47a Grundsätze (neu) <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Claudia Bonvin</i> ¹ <u>Disziplarmassnahmen sollen den reibungslosen Schulbetrieb, die Sicherheit, den Respekt vor anderen und die Einhaltung der Regeln des Schullebens gewährleisten.</u> ² <u>Sie haben einen erzieherischen Zweck und beachten den Grundsatz der Verhältnismässigkeit.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt

202 Article 47b Mesures disciplinaires applicables aux élèves (nouveau)

Proposition du groupe UDC, par Claudia Bonvin

- ¹ En cas de violation des devoirs scolaires, du règlement d'école ou de comportements portant atteinte au bon fonctionnement de l'établissement, les mesures disciplinaires suivantes peuvent notamment être prises:
- a) avertissement oral ou écrit;
 - b) mesure éducative, réparatrice ou de responsabilisation;
 - c) retenue ou étude surveillée imposée;
 - d) exclusion temporaire de la classe;
 - e) exclusion temporaire de l'établissement;
 - f) changement de classe ou de groupe;
 - g) transfert dans un autre établissement, lorsque cela est nécessaire.
- ² Les modalités sont précisées par le règlement d'école et l'ordonnance.

Décision de la commission: refusée

202 Artikel 47b Disziplinar massnahmen gegen Schüler (neu)

Antrag der UDC-Fraktion, durch Claudia Bonvin

- ¹ Bei Verletzung der schulischen Pflichten oder des Schulreglements oder bei Verhalten, das den reibungslosen Schulbetrieb beeinträchtigt, können insbesondere folgende Disziplinar massnahmen verhängt werden:
- a) mündliche oder schriftliche Verwarnung;
 - b) erzieherische, wiedergutmachende oder verantwortungsbildende Massnahme;
 - c) Nachsitzen oder Lernen unter Aufsicht;
 - d) zeitweiliger Ausschluss aus der Klasse;
 - e) zeitweiliger Ausschluss aus der Schule;
 - f) Wechsel der Klasse oder Gruppe;
 - g) Transfer in eine andere Schule, sofern erforderlich.
- ² Die Modalitäten sind im Schulreglement und in der Verordnung festgelegt.

Beschluss der Kommission: abgelehnt

203 Article 47c Procédure et garanties (nouveau)

Proposition du groupe UDC, par Claudia Bonvin

- ¹ Avant de prononcer une mesure disciplinaire, l'élève est entendu. Les parents sont entendus lorsqu'ils sont directement concernés ou lorsque la mesure envisagée est de nature à affecter la scolarité de manière significative.
- ² L'exclusion temporaire de l'établissement et le transfert dans un autre établissement font l'objet d'une décision rendue par la direction, selon la procédure fixée par le Conseil d'État.
- ³ Les mesures urgentes nécessaires à la sécurité ou au bon ordre peuvent être prises immédiatement. L'audition et la décision formelle interviennent sans retard.
- ⁴ Le Conseil d'État règle par voie d'ordonnance :
 - a) les conditions et les durées maximales;
 - b) la prise en charge pédagogique durant une exclusion;
 - c) les compétences respectives de l'enseignant, de la direction et des autorités;
 - d) les modalités de collaboration avec les parents et, au besoin, les services spécialisés.

Décision de la commission: refusée

203 Artikel 47c Verfahren und Gewährleistungen (neu)

Antrag der UDC-Fraktion, durch Claudia Bonvin

- ¹ Vor Verhängung einer Disziplinar massnahme ist der Schüler anzuhören. Die Eltern werden angehört, wenn sie direkt betroffen sind oder wenn die geplante Massnahme die schulische Laufbahn erheblich beeinträchtigen könnte.
- ² Über einen zeitweiligen Ausschluss aus der Schule oder einen Transfer in eine andere Schule entscheidet die Direktion gemäss dem vom Staatsrat festgelegten Vorgehen.
- ³ Dringend erforderliche Massnahmen zur Wahrung der Sicherheit oder Ordnung können umgehend ergriffen werden. Die Anhörung und der formelle Entscheid sind unverzüglich nachzuholen.
- ⁴ Der Staatsrat regelt auf dem Verordnungsweg:
 - a) die Bedingungen und die Höchstdauern;
 - b) die pädagogische Betreuung während eines Ausschlusses;
 - c) die jeweiligen Zuständigkeiten der Lehrperson, der Direktion und der Behörden;
 - d) die Modalitäten der Zusammenarbeit mit den Eltern und, bei Bedarf, mit den spezialisierten Diensten.

Beschluss der Kommission: abgelehnt

204 Article 47d Sanctions à l'égard des autorités et organes d'exécution (nouveau) <i>Proposition du groupe UDC, par Claudia Bonvin</i> ¹ <u>Les membres des autorités scolaires au sens de l'art. 20 de la présente loi, ainsi que les membres des autorités communales compétentes et de leur administration, qui, intentionnellement ou par négligence grave, manquent gravement aux obligations que leur impose la présente loi peuvent être sanctionnés d'une amende administrative.</u> ² <u>Le Conseil d'État fixe par voie d'ordonnance:</u> a) <u>le montant maximal;</u> b) <u>la procédure;</u> c) <u>l'autorité compétente;</u> d) <u>l'affectation du produit de l'amende.</u> ³ <u>Les dispositions pénales demeurent réservées.</u> Décision de la commission: refusée	204 Artikel 47d Behörden und Vollzugsorgane (neu) <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Claudia Bonvin</i> ¹ <u>Die Mitglieder der Schulbehörde im Sinne von Artikel 20 des vorliegenden Gesetzes sowie die Mitglieder der zuständigen Gemeindebehörden und deren Verwaltung, welche die ihnen durch das vorliegende Gesetz übertragenen Aufgaben vorsätzlich oder grobfahrlässig schwer vernachlässigen, können mit einer Verwaltungsbusse bestraft werden.</u> ² <u>Der Staatsrat bestimmt auf dem Verordnungsweg:</u> a) <u>den Höchstbetrag;</u> b) <u>das Verfahren;</u> c) <u>die zuständige Behörde;</u> d) <u>die Verwendung der Bussen.</u> ³ <u>Strafrechtliche Bestimmungen bleiben vorbehalten.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
205 Article 47e Devoir d'annonce (nouveau) <i>Proposition du groupe UDC, par Claudia Bonvin</i> ¹ <u>Les autorités scolaires et les organes d'exécution communiquent sans retard au département les faits susceptibles de constituer un manquement grave aux obligations découlant de la présente loi ou une situation nécessitant des mesures urgentes.</u> ² <u>Les autres autorités administratives cantonales ou communales concernées collaborent et lui transmettent, dans le respect du droit applicable, les informations nécessaires à l'exécution de la présente loi.</u> Décision de la commission: refusée	205 Artikel 47e Meldepflicht (neu) <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Claudia Bonvin</i> ¹ <u>Die Schulbehörden und die Vollzugsorgane melden dem Departement unverzüglich Verdachtsfälle von schweren Vernachlässigungen der sich aus dem vorliegenden Gesetz ergebenden Aufgaben sowie Situationen, die dringliche Massnahmen erfordern.</u> ² <u>Die anderen betroffenen kantonalen oder kommunalen Verwaltungsbehörden kooperieren und übermitteln dem Departement, unter Beachtung des anwendbaren Rechts, die für den Vollzug des vorliegenden Gesetzes notwendigen Informationen.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt

206 Article 47f Réclamation et voies de droit (nouveau) <i>Proposition du groupe UDC, par Claudia Bonvin</i> ¹ <u>Les décisions des directions d'école rendues en application de l'art. 49 al. 2 de la présente loi peuvent faire l'objet d'une réclamation, au sens des art. 34a et suivants de la LPJA, dans les 30 jours dès leur notification, auprès de la direction d'école concernée.</u> ² <u>Les décisions rendues sur réclamation, ainsi que les autres décisions fondées sur la présente loi, sont susceptibles de recours conformément à la LPJA.</u> Décision de la commission: refusée	206 Artikel 47f Einsprache und Rechtsmittel (neu) <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Claudia Bonvin</i> ¹ <u>Gegen Entscheide, die von Schuldirektionen in Anwendung von Artikel 49 Absatz 2 des vorliegenden Gesetzes gefällt wurden, kann im Sinne der Artikel 34a und folgende VVRG innert 30 Tagen seit deren Eröffnung bei der betreffenden Schuldirektion Einsprache erhoben werden.</u> ² <u>Einspracheentscheide sowie andere Entscheide, die auf dem vorliegenden Gesetz beruhen, sind gemäss den Bestimmungen des VVRG anfechtbar.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
207 LEV, art. 48 al. 3 <i>Proposition du groupe SVPO, par Romano Amacker</i> Supprimer l'alinéa 3 Décision de la commission: refusée	207 GWS, Art. 48 Abs. 3 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Romano Amacker</i> Absatz 3 Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt
208 LPSO, art. 6 al. 2 <i>Proposition du groupe SVPO, par Romano Amacker</i> ² L'autorité communale ou intercommunale en charge des écoles définit périodiquement, <u>en accord avec le</u>~~après approbation du~~ Département, les tâches qu'elle entend confier à la direction, soit notamment celles liées à l'organisation de la journée scolaire, à l'organisation des études, à la mise en place de la logistique ainsi qu'aux questions liées aux équipements et bâtiments.<u>Dans ces domaines, la direction est placée sous l'autorité communale ou intercommunale.</u> Décision de la commission: refusée	208 GPOS, Art. 6 Abs. 2 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Romano Amacker</i> ² Die kommunale oder interkommunale Behörde definiert <u>in Absprache mit dem</u>~~nach Genehmigung durch das~~ Departement periodisch die Aufgaben, mit denen sie die Schuldirektion betrauen will, namentlich die Organisation des Schulunterrichts, die Organisation des Studiums, das Sicherstellen der Logistik sowie die Instandhaltung der Ausstattung und der Gebäude. <u>In diesen Bereichen untersteht die Schuldirektion der kommunalen oder interkommunalen Behörde.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt

209 LPSO, art. 6 al. 2 <i>Proposition du groupe Die Mitte Oberwallis, par Aurel Schmid</i> ² L'autorité communale ou intercommunale en charge des écoles définit périodiquement, ~~en accord avec le~~^{après approbation du} Département, les tâches qu'elle entend confier à la direction, soit notamment celles liées à l'organisation de la journée scolaire, à l'organisation des études, à la mise en place de la logistique ainsi qu'aux questions liées aux équipements et bâtiments. Décision de la commission: refusée	209 GPOS, Art. 6 Abs. 2 <i>Antrag der Die Mitte Oberwallis-Fraktion, durch Aurel Schmid</i> ² Die kommunale oder interkommunale Behörde definiert <u>in Absprache mit dem</u>~~nach Genehmigung durch das~~ Departement periodisch die Aufgaben, mit denen sie die Schuldirektion betrauen will, namentlich die Organisation des Schulunterrichts, die Organisation des Studiums, das Sicherstellen der Logistik sowie die Instandhaltung der Ausstattung und der Gebäude. Beschluss der Kommission: abgelehnt
210 LPSO, art. 14a al. 1 <i>Proposition du groupe Die Mitte Oberwallis, par Aurel Schmid</i> Supprimer l'alinéa 1 Décision de la commission: refusée	210 GPOS, Art. 14a Abs. 1 <i>Antrag der Die Mitte Oberwallis-Fraktion, durch Aurel Schmid</i> Absatz 1 Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt
211 LPSO, art. 14a al. 1 <i>Proposition du groupe UDC, par Claudia Bonvin</i> Supprimer Décision de la commission: refusée	211 GPOS, Art. 14a Abs. 1 <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Claudia Bonvin</i> Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt
212 LPSO, art. 14a al. 1 <i>Proposition du groupe SVPO, par Diego Schmid</i> Supprimer Décision de la commission: refusée	212 GPOS, Art. 14a Abs. 1 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Diego Schmid</i> Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt

213 LPSO, art. 46 al. 1 <i>Proposition du groupe UDC, par Claudia Bonvin</i> f) le retrait de l'autorisation d'enseigner <u>pour l'ensemble des établissements scolaires du canton, publics et privés.</u> Décision de la commission: refusée	213 GPOS, Art. 46 Abs. 1 <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Claudia Bonvin</i> f) der Entzug der Unterrichtsbewilligung <u>für sämtliche öffentliche und private Schulen des Kantons.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
214 LPSO, art. 46h al. 1 <i>Proposition du groupe PLR/FDP, par Natacha Albrecht</i> ¹ L'autorisation d'enseigner peut être retirée temporairement ou définitivement par la Département lorsque l'enseignant a commis des actes graves incompatibles avec sa fonction ou susceptibles de porter gravement atteinte à la sécurité ou à la considération de l'école ou ~~lorsque l'enseignant n'est plus en mesure de remplir sa fonction en raison notamment de dépendances ou de troubles de la santé mentale~~ <u>lorsque l'enseignant n'est durablement plus apte à remplir sa fonction pour des motifs objectivement établis, notamment pour des raisons de santé.</u> Décision de la commission: refusée	214 GPOS, Art. 46h Abs. 1 <i>Antrag der PLR/FDP-Fraktion, durch Natacha Albrecht</i> ¹ Die Unterrichtsbewilligung kann vom Departement vorübergehend oder endgültig entzogen werden, wenn die Lehrperson gravierende Handlungen begangen hat, die mit ihrer Funktion unvereinbar sind oder die geeignet sind, die Sicherheit oder das Ansehen der Schule ernsthaft zu beeinträchtigen, oder ~~wenn die Lehrperson insbesondere aufgrund von Abhängigkeiten oder Beeinträchtigungen der geistigen Gesundheit nicht mehr in der Lage ist, ihre Funktion zu erfüllen~~ <u>wenn die Lehrperson aus nachweislichen, insbesondere gesundheitlichen Gründen nicht mehr dauerhaft fähig ist, ihre Funktion zu erfüllen.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
215 LPSO, art. 71 al. 1 <i>Proposition du groupe SVPO, par Diego Schmid</i> ¹ L'autorité ~~cantonale~~ communale ou intercommunale engage, respectivement licencie, le directeur ou le responsable de centre. Décision de la commission: refusée	215 GPOS, Art. 71 Abs. 1 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Diego Schmid</i> ¹ Die ~~kantonale~~ kommunale oder interkommunale Behörde ist für die Anstellung beziehungsweise Entlassung des Schuldirektors oder des Schulverantwortlichen zuständig. Beschluss der Kommission: abgelehnt

216 LPSO, art. 71 al. 1 <i>Proposition du groupe Die Mitte Oberwallis, par Aurel Schmid</i> ¹ L'autorité <u>communale ou intercommunale</u>~~cantonale~~ engage, respectivement licencie, le directeur ou le responsable de centre. Décision de la commission: refusée	216 GPOS, Art. 71 Abs. 1 <i>Antrag der Die Mitte Oberwallis-Fraktion, durch Aurel Schmid</i> ¹ Die <u>kommunale oder interkommunale</u>~~kantonale~~ Behörde ist für die Anstellung beziehungsweise Entlassung des Schuldirektors oder des Schulverantwortlichen zuständig. Beschluss der Kommission: abgelehnt
217 LPSO, art. 71 <i>Proposition du groupe UDC, par Claudia Bonvin</i> Supprimer Décision de la commission: refusée	217 GPOS, Art. 71 <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Claudia Bonvin</i> Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt
218 LPSO, art. T2-2 <i>Proposition du groupe SVPO, par Diego Schmid</i> Supprimer Décision de la commission: refusée	218 GPOS, Art. T2-2 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Diego Schmid</i> Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt

219 L'acte législatif intitulé Loi sur la contribution des communes au traitement du personnel de la scolarité obligatoire et aux charges d'exploitation des institutions spécialisées, art. 1 al. 1 <i>Proposition du groupe SVPO, par Diego Schmid</i> ¹ Le canton est responsable des missions d'enseignement. À ce titre, il prend en charge <u>les traitements du personnel exerçant – dans les écoles publiques de l'école obligatoire et dans les proportions prévues dans la présente loi, – les traitements et les indemnités (ci-après: le traitement) du/de la du personnel enseignant des institutions d'enseignement et d'éducation spécialisées reconnues (ci-après les institutions spécialisées) dans les proportions prévues par la présente loi.:</u> a) ~~personnel exerçant dans les écoles publiques de la scolarité obligatoire;~~ b) ~~direction des écoles publiques de la scolarité obligatoire;~~ c) ~~personnel enseignant des institutions d'enseignement des éducations spécialisées reconnues (ci-après: les institutions spécialisées).~~ Décision de la commission: refusée	219 Der Erlass Gesetz über den Gemeindeanteil an den Gehältern des Personals der obligatorischen Schulzeit und an den Betriebsausgaben der spezialisierten Institutionen, Art. 1 Abs. 1 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Diego Schmid</i> ¹ Der Kanton ist für das Unterrichtswesen verantwortlich. In ~~dieser Eigenschaft diesem Sinn~~ übernimmt er <u>die Gehälter des Personals, das in dem in den öffentlichen Schulen der obligatorischen Schulzeit unterrichtet, und diesem Gesetz vorgesehenen Umfang</u> die Gehälter des Lehrpersonals der anerkannten Institutionen für <u>sonderpädagogische Erziehung und Unterricht (nachstehend: spezialisierte Institutionen)</u>, wie im Rahmen des vorliegenden Gesetzes vorgesehen ist. ~~Entschädigungen (nachfolgend: das Gehalt) des/der:~~ a) ~~Personals, das an öffentlichen Schulen im Rahmen der obligatorischen Schulzeit tätig ist;~~ b) ~~Direktion der öffentlichen Schulen der obligatorischen Schulzeit;~~ c) ~~Lehrpersonals der anerkannten Institutionen für Sonderpädagogik (nachfolgend: spezialisierte Einrichtungen).~~ Beschluss der Kommission: abgelehnt
220 L'acte législatif intitulé Loi sur la contribution des communes au traitement du personnel de la scolarité obligatoire et aux charges d'exploitation des institutions spécialisées, art. 1 al. 1 <i>Proposition du groupe Die Mitte Oberwallis, par Aurel Schmid</i> b) ~~direction des écoles publiques de la scolarité obligatoire;~~ Décision de la commission: refusée	220 Der Erlass Gesetz über den Gemeindeanteil an den Gehältern des Personals der obligatorischen Schulzeit und an den Betriebsausgaben der spezialisierten Institutionen, Art. 1 Abs. 1 <i>Antrag der Die Mitte Oberwallis-Fraktion, durch Aurel Schmid</i> b) ~~Direktion der öffentlichen Schulen der obligatorischen Schulzeit;~~ Beschluss der Kommission: abgelehnt

221 LTSO, art. 42 al. 1 <i>Proposition de Aferdita Bogiqi</i> ¹ Le droit au traitement des directions des écoles de la scolarité obligatoire est réglé conformément au plan de classement. <u>Les droits acquis en lien avec les salaires et les régimes LPP sont garantis.</u> Décision de la commission: refusée	221 GBOS, Art. 42 Abs. 1 <i>Antrag von Aferdita Bogiqi</i> ¹ Der Besoldungsanspruch der Schuldirektionen der obligatorischen Schulzeit richtet sich nach der Besoldungstabelle. <u>Die wohlerworbenen Rechte im Zusammenhang mit den Gehältern und der BVG-Regelung sind gewährleistet.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
222 LTSO, art. 42 al. 1 <i>Proposition du groupe SVPO, par Diego Schmid</i> ¹ ~~Le droit au traitement des~~ <u>Les directions des écoles sont rémunérées par les communes pour les tâches de direction et conformément à l'ordonnance du Conseil d'Etat pour leurs tâches pédagogiques de la</u> ~~seolarité obligatoire est réglé conformément au plan de classement.~~ Décision de la commission: refusée	222 GBOS, Art. 42 Abs. 1 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Diego Schmid</i> ¹ ~~Der Besoldungsanspruch~~ <u>Für ihre Direktionsaufgaben wird der die Schuldirektionen der von den Gemeinden entschädigt und für ihre pädagogischen Aufgaben gemäss</u> ~~obligatorischen Schulzeit richtet sich nach der Verordnung des Staatsrates subventioniert der~~ <u>Besoldungstabelle.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt

COMMISSION EFCS
Loi sur l'enseignement privé (LEPriv)

KOMMISSION EBKS
Gesetz über den Privatunterricht (GPrivU)

Propositions de modification Abänderungsanträge

Président de la commission / Kommissionspräsident : Swen Luyet
Rapporteur / Berichterstatter : Périne Vouillamoz / Pascal Praz
Version: Grand Conseil

1 LEPriv, art. 1 al. 1 <u>Proposition du groupe UDC, par François Quennoz</u> ¹ La présente loi a pour but de fixer les principes généraux lorsque des personnes physiques ou morales souhaitent dispenser un enseignement privé aux élèves du degré primaire, du secondaire I, ~~du secondaire II général et/ou professionnel et aux étudiants du degré tertiaire sur le territoire du canton du Valais.~~ Décision de la commission: refusée	1 GPrivU, Art. 1 Abs. 1 <u>Antrag der UDC-Fraktion, durch François Quennoz</u> ¹ Mit diesem Gesetz werden die allgemeinen Grundsätze festgelegt für den Fall, dass natürliche oder juristische Personen Schülern der Primarstufe, <u>und</u> der Sekundarstufe I ~~und der allgemein- und/oder berufsbildenden Sekundarstufe II sowie Studierenden der Tertiärstufe auf dem Gebiet des Kantons Wallis~~ Privatunterricht erteilen möchten. Beschluss der Kommission: abgelehnt

2 LEPriv, art. 1 al. 1 <i>Proposition du groupe neo - Die sozialliberale Mitte, par Pascal Amacker</i> ¹ La présente loi a pour but de fixer les principes généraux lorsque des personnes physiques ou morales souhaitent dispenser un enseignement privé aux <u>élèves apprenants</u> du degré primaire, du secondaire I, du secondaire II général et/ou professionnel et aux étudiants du degré tertiaire sur le territoire du canton du Valais. Décision de la commission: refusée	2 GPrivU, Art. 1 Abs. 1 <i>Antrag der neo - Die sozialliberale Mitte-Fraktion, durch Pascal Amacker</i> ¹ Mit diesem Gesetz werden die allgemeinen Grundsätze festgelegt für den Fall, dass natürliche oder juristische Personen ~~Schülern~~ <u>Lernenden</u> der Primarstufe, der Sekundarstufe I und der allgemein- und/oder berufsbildenden Sekundarstufe II sowie Studierenden der Tertiärstufe auf dem Gebiet des Kantons Wallis Privatunterricht erteilen möchten. Beschluss der Kommission: abgelehnt
3 LEPriv, art. 1 al. 2 <i>Proposition du groupe UDC, par François Quennoz</i> ² Dans la présente loi, sont ~~également~~ assimilées au secondaire II les filières qui ~~ne~~ relèvent ~~ni~~ de la scolarité obligatoire, ~~ni du degré tertiaire~~, et qui permettent d'obtenir un certificat ou diplôme qui n'est pas délivré par le canton. Décision de la commission: refusée	3 GPrivU, Art. 1 Abs. 2 <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch François Quennoz</i> ² In diesem Gesetz werden Bildungsgänge, ~~die weder zur der~~ obligatorischen Schulzeit ~~noch zur Tertiärstufe gehören~~, ~~die~~ und den Erwerb eines Zeugnisses oder Diploms ermöglichen, das nicht vom Kanton ausgestellt wird, mit der Sekundarstufe II gleichgestellt. Beschluss der Kommission: abgelehnt
4 LEPriv, art. 1 al. 2bis (nouveau) <i>Proposition du groupe Die Mitte Oberwallis, par Olivier Imboden</i> ^{2bis} <u>Les écoles privées font partie de l'univers éducatif du canton du Valais.</u> Décision de la commission: refusée	4 GPrivU, Art. 1 Abs. 2bis (neu) <i>Antrag der Die Mitte Oberwallis-Fraktion, durch Olivier Imboden</i> ^{2bis} <u>Privatschulen sind Teil der Bildungslandschaft des Kanton Wallis.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt

5 LEPriv, art. 1 al. 4bis (nouveau) <i>Proposition du groupe UDC, par François Quennoz</i> ^{4bis} <u>L'enseignement privé contribue, de manière complémentaire à l'enseignement public, à la diversité de l'offre de formation, à l'innovation pédagogique et à la prise en compte des besoins spécifiques des élèves. L'enseignement privé bénéficie dans le respect de la présente loi, d'une liberté pédagogique et organisationnelle.</u> Décision de la commission: refusée	5 GPrivU, Art. 1 Abs. 4bis (neu) <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch François Quennoz</i> ^{4bis} <u>Der Privatunterricht leistet einen ergänzenden Beitrag zum öffentlichen Unterricht, zur Vielfalt des Bildungsangebots, zur pädagogischen Innovation und zur Berücksichtigung der spezifischen Bedürfnisse der Schüler. Der Privatunterricht geniesst unter Einhaltung dieses Gesetzes pädagogische und organisatorische Freiheit.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
6 LEPriv, art. 2 al. 1 <i>Proposition du groupe neo - Die sozialliberale Mitte, par Pascal Amacker</i> ¹ Les services de l'Etat en charge de l'exécution de la présente loi (ci-après: les services compétents) peuvent, dans le cadre de leurs tâches légales, collaborer et échanger des informations entre eux, avec les autres services de l'Etat ou des communes, avec les cantons, la Confédération et les organes nationaux concernés, ~~sans qu'un déliement du secret de fonction ne soit nécessaire.~~ <u>Le secret de fonction ainsi que les dispositions applicables en matière de protection des données s'appliquent.</u> Décision de la commission: refusée	6 GPrivU, Art. 2 Abs. 1 <i>Antrag der neo - Die sozialliberale Mitte-Fraktion, durch Pascal Amacker</i> ¹ Die für den Vollzug dieses Gesetzes zuständigen kantonalen Dienststellen (nachfolgend: zuständige Dienststellen) können, im Rahmen ihrer gesetzlichen Aufgaben, untereinander, mit den anderen kantonalen Dienststellen oder den Gemeinden, mit den Kantonen, dem Bund und den betroffenen nationalen Organen zusammenarbeiten und Informationen austauschen, ~~ohne dass eine Entbindung vom Amtsgeheimnis erforderlich ist.~~ <u>Dabei gelten das Amtsgeheimnis sowie die anwendbaren Datenschutzbestimmungen.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
7 LEPriv, art. 2 al. 3bis (nouveau) <i>Proposition du groupe UDC, par François Quennoz</i> ^{3bis} <u>Les demandes de documents, de renseignements et de données personnelles adressées aux écoles privées doivent respecter les principes de proportionnalité, de nécessité et de finalité.</u> Décision de la commission: refusée	7 GPrivU, Art. 2 Abs. 3bis (neu) <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch François Quennoz</i> ^{3bis} <u>Bei Anträgen auf Dokumente, Auskünfte und Personendaten an Privatschulen müssen die Grundsätze der Verhältnismässigkeit, der Notwendigkeit und der Zweckbindung eingehalten werden.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt

8 LEPriv, art. 3 al. 1 <u>Proposition du groupe SVPO, par Ralph Kummer</u> ¹ Le Conseil d'Etat exerce la haute surveillance de l'enseignement privé, ~~par l'intermédiaire du département en charge de la formation (ci après: le département).~~ Décision de la commission: refusée	8 GPrivU, Art. 3 Abs. 1 <u>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Ralph Kummer</u> ¹ Der Staatsrat übt ~~über das für die Bildung zuständige Departement (nachfolgend: Departement)~~ die Oberaufsicht über den Privatunterricht aus. Beschluss der Kommission: abgelehnt
9 LEPriv, art. 4 al. 1 <u>Proposition du groupe neo - Die sozialliberale Mitte, par Pascal Amacker</u> a) <u>délivrer, après consultation des communes d'implantation,</u> les autorisations aux écoles privées; Décision de la commission: refusée	9 GPrivU, Art. 4 Abs. 1 <u>Antrag der neo - Die sozialliberale Mitte-Fraktion, durch Pascal Amacker</u> a) stellt <u>nach Rücksprache mit den Standortgemeinden</u> die Bewilligungen für Privatschulen aus; Beschluss der Kommission: abgelehnt
10 LEPriv, art. 6 al. 1 <u>Proposition du groupe UDC, par François Quennoz</u> b) organiser des rencontres avec ~~les enseignants et~~ les membres des directions; Décision de la commission: refusée	10 GPrivU, Art. 6 Abs. 1 <u>Antrag der UDC-Fraktion, durch François Quennoz</u> b) organisiert Treffen mit ~~den Lehrpersonen und~~ den Direktionsmitgliedern; Beschluss der Kommission: abgelehnt
11 LEPriv, art. 6 <u>Proposition du groupe SVPO, par Ralph Kummer</u> Supprimer Décision de la commission: refusée	11 GPrivU, Art. 6 <u>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Ralph Kummer</u> Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt

12 LEPriv, art. 8 al. 1 <i>Proposition du groupe SVPO, par Ralph Kummer</i> ¹ Sur la base de l'analyse de l'ensemble du dossier complet déposé avant le ~~31 décembre~~<u>30 avril</u> précédant le début de l'enseignement privé et répondant aux conditions, ~~le chef du département peut délivrer l'autorisation~~<u>doit être délivrée par le Conseil d'Etat.</u> Décision de la commission: refusée	12 GPrivU, Art. 8 Abs. 1 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Ralph Kummer</i> ¹ Gestützt auf die Analyse des vollständigen Dossiers, das vor dem ~~31. Dezember~~<u>30. April</u> vor Beginn des Privatunterrichts eingereicht wurde und die Bedingungen erfüllt, ~~kann ist der~~<u>Departementsvorsteher die Bewilligung durch den Staatsrat zu erteilen.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
13 LEPriv, art. 8 al. 1 <i>Proposition du groupe Die Mitte Oberwallis, par Olivier Imboden</i> ¹ Sur la base de l'analyse de l'ensemble du dossier complet déposé avant le 31 décembre précédant le début de l'enseignement privé et répondant aux conditions, le chef du département peut délivrer <u>la première 'autorisation. L'autorisation d'exploitation est accordée pour une durée indéterminée. Elle reste valable tant que les conditions légales sont remplies. Le retrait de l'autorisation demeure réservé.</u> Décision de la commission: refusée au profit de la proposition de la commission	13 GPrivU, Art. 8 Abs. 1 <i>Antrag der Die Mitte Oberwallis-Fraktion, durch Olivier Imboden</i> ¹ Gestützt auf die Analyse des vollständigen Dossiers, das vor dem 31. Dezember vor Beginn des Privatunterrichts eingereicht wurde und die Bedingungen erfüllt, kann der Departementsvorsteher die <u>erstmalige Bewilligung erteilen. Die Bewilligung zum Betrieb wird unbefristet erteilt. Sie bleibt gültig, solange die gesetzlichen Voraussetzungen erfüllt sind. Der Entzug der Bewilligung bleibt vorbehalten.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt zugunsten des Antrags der Kommission

13.1 LEPriv, art. 8 al. 1 <i>Proposition de la Commission</i> ¹ Sur la base de l'analyse de l'ensemble du dossier complet déposé avant le 31 décembre précédant le début de l'enseignement privé et répondant aux conditions, le chef du département peut délivrer l'autorisation. <u>L'autorisation d'exploitation est accordée pour une durée indéterminée. Elle reste valable tant que les conditions légales sont remplies. Le retrait de l'autorisation demeure réservé.</u> Décision de la commission: acceptée	13.1 GPrivU, Art. 8 Abs. 1 <i>Antrag der Kommission</i> ¹ Gestützt auf die Analyse des vollständigen Dossiers, das vor dem 31. Dezember vor Beginn des Privatunterrichts eingereicht wurde und die Bedingungen erfüllt, kann der Departementsvorsteher die Bewilligung erteilen. <u>Die Bewilligung zum Betrieb wird unbefristet erteilt. Sie bleibt gültig, solange die gesetzlichen Voraussetzungen erfüllt sind. Der Entzug der Bewilligung bleibt vorbehalten.</u> Beschluss der Kommission: angenommen
14 LEPriv, art. 8 al. 2 <i>Proposition du groupe neo - Die sozialliberale Mitte, par Pascal Amacker</i> ² ~~L'autorisation ne constitue ni une reconnaissance de qualité de l'enseignement, ni une reconnaissance des titres décernés.~~ <u>L'autorisation confirme que les exigences minimales sont remplies conformément à la présente loi. Elle ne représente aucune garantie de réussite individuelle.</u> Décision de la commission: refusée	14 GPrivU, Art. 8 Abs. 2 <i>Antrag der neo - Die sozialliberale Mitte-Fraktion, durch Pascal Amacker</i> ² ~~Die Bewilligung stellt weder eine Anerkennung der Unterrichtsqualität noch eine Anerkennung der ausgestellten Titel dar.~~ <u>Die Bewilligung bestätigt, dass die gesetzlichen Mindestanforderungen gemäss diesem Gesetz erfüllt sind. Sie stellt keine Garantie für den individuellen Lernerfolg dar.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
15 LEPriv, art. 8 al. 4 <i>Proposition du groupe SVPO, par Ralph Kummer</i> ⁴ L'autorisation ~~peut être~~ <u>est</u> délivrée pour autant que l'ensemble des conditions sont remplies. Décision de la commission: acceptée	15 GPrivU, Art. 8 Abs. 4 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Ralph Kummer</i> ⁴ Die Bewilligung ~~kann~~ <u>wird</u> ausgestellt ~~werden~~, wenn sämtliche Bedingungen erfüllt sind. Beschluss der Kommission: angenommen

16 LEPriv, art. 8 al. 5 <i>Proposition du groupe SVPO, par Ralph Kummer</i> Supprimer l'alinéa 5 Décision de la commission: refusée	16 GPrivU, Art. 8 Abs. 5 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Ralph Kummer</i> Absatz 5 Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt
17 LEPriv, art. 8 al. 6 <i>Proposition du groupe SVPO, par Ralph Kummer</i> Supprimer l'alinéa 6 Décision de la commission: refusée	17 GPrivU, Art. 8 Abs. 6 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Ralph Kummer</i> Absatz 6 Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt
18 LEPriv, art. 8 al. 6bis (nouveau) <i>Proposition du groupe UDC, par François Quennoz</i> ^{6bis} <u>L'autorisation atteste que l'établissement remplit les conditions légales et organisationnelles prévues par la présente loi.</u> Décision de la commission: refusée	18 GPrivU, Art. 8 Abs. 6bis (neu) <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch François Quennoz</i> ^{6bis} <u>Die Bewilligung bestätigt, dass die Einrichtung die in diesem Gesetz vorgesehenen rechtlichen und organisatorischen Anforderungen erfüllt.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
19 LEPriv, art. 10 al. 2 <i>Proposition du groupe SVPO, par Ralph Kummer</i> ² Une demande d'autorisation pour cet établissement doit être déposée directement auprès de l'autorité concernée au plus tard le ~~31 décembre~~<u>30 avril</u> de l'année précédant l'année scolaire pour laquelle les ouvertures de l'école privée et de l'internat sont envisagées. Décision de la commission: refusée	19 GPrivU, Art. 10 Abs. 2 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Ralph Kummer</i> ² Ein Bewilligungsgesuch für eine solche Einrichtung muss bis spätestens ~~31. Dezember~~<u>30. April</u> des Jahres, ~~das dem Schuljahr vorausgeht, für das die Privatschule und das Internat eröffnet werden sollen,~~ direkt bei der betreffenden Behörde eingereicht werden. Beschluss der Kommission: abgelehnt

20 LEPriv, art. 11 al. 1 <i>Proposition du groupe UDC, par François Quennoz</i> a) <u>être équivalente à celle des écoles publiques offrir une formation globalement équivalente quant aux objectifs de formation, tout en respectant les spécificités pédagogiques de l'enseignement privé;</u> Décision de la commission: refusée	20 GPrivU, Art. 11 Abs. 1 <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch François Quennoz</i> a) <u>derjenigen an den öffentlichen Schulen entsprechen in Bezug auf die Bildungsziele und unter Berücksichtigung der pädagogischen Besonderheiten des Privatunterrichts insgesamt gleichwertig sein;</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
21 LEPriv, art. 11 al. 1bis (nouveau) <i>Proposition de Sebastian Werlen</i> ^{1bis} <u>La formation ne doit pas être orientée vers des valeurs religieuses ou idéologiques.</u> Décision de la commission: refusée	21 GPrivU, Art. 11 Abs. 1bis (neu) <i>Antrag von Sebastian Werlen</i> ^{1bis} <u>Die Ausbildung darf sich an keinen religiösen oder weltanschaulichen Werten orientieren.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
22 LEPriv, art. 11 al. 1ter (nouveau) <i>Proposition de Sebastian Werlen</i> ^{1ter} <u>Les élèves doivent être issus de différentes classes sociales.</u> Décision de la commission: refusée	22 GPrivU, Art. 11 abs. 1ter (neu) <i>Antrag von Sebastian Werlen</i> ^{1ter} <u>Die Schüler müssen aus verschiedenen gesellschaftlichen Schichten stammen.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
23 LEPriv, art. 11 al. 1quater (nouveau) <i>Proposition de Sebastian Werlen</i> ^{1quater} <u>Le responsable de l'école ne doit pas être motivé par la recherche de profit.</u> Décision de la commission: refusée	23 GPrivU, Art. 11 Abs. 1quater (neu) <i>Antrag von Sebastian Werlen</i> ^{1quater} <u>Die Trägerschaft der Schule darf nicht gewinnorientiert sein.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt

24 LEPriv, art. 11 al. 2 <i>Proposition du groupe SVPO, par Ralph Kummer</i> Supprimer l'alinéa 2 Décision de la commission: refusée	24 GPrivU, Art. 11 Abs. 2 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Ralph Kummer</i> Absatz 2 Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt
25 LEPriv, art. 11 al. 3 <i>Proposition du groupe Le Centre, par Romaine Duc-Bonvin</i> ³ ~~Les écoles privées s'assurent que les personnes chargées de l'enseignement disposent en principe des titres reconnus ou jugés équivalents et des compétences pédagogiques ou professionnelles requises. Les personnes en charge de l'enseignement doivent en principe disposer des titres reconnus ou jugés équivalents pour les degrés dans lesquels elles exercent, ou à tout le moins être partiellement diplômées. L'école privée contrôle périodiquement cela.~~ Décision de la commission: refusée	25 GPrivU, Art. 11 Abs. 3 <i>Antrag der Le Centre-Fraktion, durch Romaine Duc-Bonvin</i> ³ ~~Privatschulen stellen sicher, dass die für den Unterricht zuständigen Personen grundsätzlich über anerkannte oder als gleichwertig erachtete Diplome und über die erforderlichen pädagogischen oder beruflichen Kompetenzen verfügen. Die für den Unterricht zuständigen Personen müssen grundsätzlich über anerkannte oder als gleichwertig erachtete Diplome für die Stufen verfügen, in denen sie unterrichten, oder zumindest teilweise diplomiert sein. Die Privatschule kontrolliert dies periodisch.~~ Beschluss der Kommission: abgelehnt
26 LEPriv, art. 11 al. 5 <i>Proposition du groupe UDC, par François Quennoz</i> ⁵ ~~L'autorisation peut être octroyée dès 7 élèves pour un cycle pour un enseignement dans une école privée. L'autorisation peut être octroyée pour un nombre inférieur lorsque le projet pédagogique le justifie.~~ Décision de la commission: refusée	26 GPrivU, Art. 11 Abs. 5 <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch François Quennoz</i> ⁵ ~~Die Bewilligung kann ab 7 Schülern pro Zyklus für den Unterricht in einer Privatschule erteilt werden. Wenn das pädagogische Projekt es rechtfertigt, kann die Bewilligung für eine kleinere Schülerzahl erteilt werden.~~ Beschluss der Kommission: abgelehnt

27 LEPriv, art. 12 al. 1 <i>Proposition du groupe UDC, par François Quennoz</i> ¹ Les responsables de l'enseignement privé veillent, <u>dans le cadre de la scolarité obligatoire</u>, à ce que les modalités de passage entre le cursus proposé et une formation subséquente prennent en compte l'intérêt des élèves concernés, sous réserve de la réussite des tests, examens ou concours d'admission. Décision de la commission: refusée	27 GPrivU, Art. 12 Abs. 1 <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch François Quennoz</i> ¹ <u>Im Rahmen der obligatorischen Schulzeit sorgen die für den Privatunterricht verantwortlichen Personen</u> ~~sorgen~~ dafür, dass die Modalitäten für den Übergang zwischen der angebotenen und einer anschliessenden Ausbildung die Interessen der betreffenden Schüler berücksichtigen, sofern sie die entsprechenden Aufnahmetests, -prüfungen oder -wettbewerbe bestehen. Beschluss der Kommission: abgelehnt
28 LEPriv, art. 13 al. 2 <i>Proposition du groupe SVPO, par Ralph Kummer</i> ² La réussite des épreuves cantonales de fin de cycle 3 (11CO) permet d'obtenir un diplôme, avec mention de la scolarisation suivie, ~~certifié par l'inspecteur~~. Décision de la commission: refusée	28 GPrivU, Art. 13 Abs. 2 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Ralph Kummer</i> ² Das Bestehen der kantonalen Prüfungen am Ende des 3. Zyklus (11OS) berechtigt zum Erhalt eines Diploms mit einem Vermerk zum besuchten Unterricht, ~~das vom Schulinspektor beglaubigt wird.~~ Beschluss der Kommission: abgelehnt
29 LEPriv, art. 14 al. 1 <i>Proposition du groupe SVPO, par Ralph Kummer</i> Supprimer l'alinéa 1 Décision de la commission: refusée	29 GPrivU, Art. 14 Abs. 1 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Ralph Kummer</i> Absatz 1 Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt

30 LEPriv, art. 14 al. 1bis (nouveau) <i>Proposition du groupe UDC, par François Quennoz</i> ^{1bis} <u>Des formes limitées d'enseignement hybride peuvent être autorisées à titre exceptionnel notamment pour des raisons pédagogiques, de santé, de sports d'élites ou de parcours spécifiques sous réserve d'un encadrement approprié.</u> Décision de la commission: refusée	30 GPrivU, Art. 14 Abs. 1bis (neu) <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch François Quennoz</i> ^{1bis} <u>Eingeschränkte Formen von hybridem Unterricht können ausnahmsweise bewilligt werden, insbesondere aus pädagogischen oder gesundheitlichen Gründen, für den Spitzensport oder spezifische Laufbahnen, vorbehaltlich einer angemessenen Betreuung.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
31 LEPriv, art. 17 al. 1 <i>Proposition du groupe SVPO, par Ralph Kummer</i> ¹ Pour scolariser leur enfant à domicile, les parents déposent avant le ~~31 décembre~~ <u>30 avril</u> une requête écrite, motivée, auprès de la direction de l'école primaire ou du cycle d'orientation de leur commune de domicile. Décision de la commission: refusée	31 GPrivU, Art. 17 Abs. 1 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Ralph Kummer</i> ¹ Um ihr Kind zu Hause zu unterrichten, reichen die Eltern bei der Direktion der Primar- oder Orientierungsschule ihrer Wohngemeinde vor dem ~~31. Dezember~~ <u>30. April</u> ein begründetes schriftliches Gesuch ein. Beschluss der Kommission: abgelehnt
32 LEPriv, art. 18 al. 3 <i>Proposition du groupe SVPO, par Ralph Kummer</i> ³ Les familles allophones ~~peuvent déposer~~ <u>peuvent déposer</u> une requête en précisant la langue d'enseignement. ~~Il peut leur être demandé d'introduire l'enseignement de la langue de leur lieu de séjour (français ou allemand)~~ <u>La langue d'enseignement primaire est le français ou l'allemand.</u> Décision de la commission: refusée	32 GPrivU, Art. 18 Abs. 3 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Ralph Kummer</i> ³ Fremdsprachige Familien ~~können reichen ein~~ <u>reichenein</u> ein Gesuch mit Angabe der Unterrichtssprache ~~einreichen ein~~ <u>einreichen ein</u>. ~~Von ihnen kann verlangt werden, dass sie die Sprache ihres Aufenthaltsortes (Deutsch oder Französisch) unterrichten. Die primäre Unterrichtssprache ist Deutsch oder Französisch.~~ Beschluss der Kommission: abgelehnt

33 LEPriv, art. 18 al. 5 <u>Proposition du groupe SVPO, par Ralph Kummer</u> ⁵ L'inscription à des activités développant des compétences sociales, culturelles ~~et~~ ou sportives est requise pour garantir la socialisation de l'enfant. Décision de la commission: acceptée	33 GPrivU, Art. 18 Abs. 5 <u>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Ralph Kummer</u> ⁵ Um die Sozialisierung des Kindes zu gewährleisten, wird verlangt, dass es für Aktivitäten angemeldet wird, die seine sozialen, kulturellen ~~und~~ oder sportlichen Kompetenzen fördern. Beschluss der Kommission: angenommen
34 LEPriv, art. 18 al. 5 <u>Proposition du groupe UDC, par François Quennoz</u> Supprimer l'alinéa 5 Décision de la commission: refusée	34 GPrivU, Art. 18 Abs. 5 <u>Antrag der UDC-Fraktion, durch François Quennoz</u> Absatz 5 Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt
35 LEPriv, art. 18 al. 6 <u>Proposition du groupe SVPO, par Ralph Kummer</u> Supprimer l'alinéa 6 Décision de la commission: refusée	35 GPrivU, Art. 18 Abs. 6 <u>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Ralph Kummer</u> Absatz 6 Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt
36 LEPriv, art. 19 <u>Proposition du groupe SVPO, par Ralph Kummer</u> Supprimer Décision de la commission: refusée	36 GPrivU, Art. 19 <u>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Ralph Kummer</u> Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt

37 LEPriv, art. 20 al. 1 <u>Proposition du groupe neo - Die sozialliberale Mitte, par Pascal Amacker</u> ¹ Les élèves au bénéfice d'un enseignement à domicile sont soumis aux épreuves cantonales de fin de cycles (4H, 8H et 11CO) <u>dans une école publique située à proximité.</u> Décision de la commission: acceptée	37 GPrivU, Art. 20 Abs. 1 <u>Antrag der neo - Die sozialliberale Mitte-Fraktion, durch Pascal Amacker</u> ¹ Schüler, die zu Hause unterrichtet werden, müssen am Ende jedes Zyklus (4H, 8H und 11OS) die kantonalen Prüfungen <u>in einer nahegelegenen öffentlichen Schule</u> absolvieren. Beschluss der Kommission: angenommen
38 LEPriv, art. 20 al. 2 <u>Proposition du groupe SVPO, par Ralph Kummer</u> Supprimer l'alinéa 2 Décision de la commission: refusée	38 GPrivU, Art. 20 Abs. 2 <u>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Ralph Kummer</u> Absatz 2 Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt
39 LEPriv, art. 20 al. 3 <u>Proposition du groupe SVPO, par Ralph Kummer</u> Supprimer l'alinéa 3 Décision de la commission: refusée	39 GPrivU, Art. 20 Abs. 3 <u>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Ralph Kummer</u> Absatz 3 Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt
40 LEPriv, art. 21 al. 2 <u>Proposition du groupe SVPO, par Ralph Kummer</u> Supprimer l'alinéa 2 Décision de la commission: refusée	40 GPrivU, Art. 21 Abs. 2 <u>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Ralph Kummer</u> Absatz 2 Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt

41 LEPriv, art. 22 al. 2bis (nouveau) <u>Proposition du groupe UDC, par François Quennoz</u> ^{2bis} <u>La surveillance s'exerce selon le principe de proportionnalité, en tenant compte de la taille de l'établissement, de son ancienneté, de son historique de conformité et de la nature de l'enseignement dispensé.</u> Décision de la commission: refusée	41 GPrivU, Art. 22 Abs. 2bis (neu) <u>Antrag der UDC-Fraktion, durch François Quennoz</u> ^{2bis} <u>Die Aufsicht richtet sich nach dem Grundsatz der Verhältnismässigkeit, unter Berücksichtigung der Grösse der Einrichtung, der Dauer ihres Bestehens, ihrer bisherigen Konformität und der Art des erteilten Unterrichts.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
42 LEPriv, art. 23 al. 2 <u>Proposition du groupe Le Centre, par Romaine Duc-Bonvin</u> ² Les directions de <u>l'école publique</u> de la scolarité obligatoire fournissent la liste des élèves scolarisés en école privée et à domicile au plus tard pour le 1^{er} juin de chaque année. Décision de la commission: acceptée	42 GPrivU, Art. 23 Abs. 2 <u>Antrag der Le Centre-Fraktion, durch Romaine Duc-Bonvin</u> ² Die Schuldirektionen der <u>öffentlichen Schule der</u> obligatorischen Schulzeit legen spätestens bis 1. Juni jedes Jahres eine Liste mit den in Privatschulen und zu Hause unterrichteten Schülern vor. Beschluss der Kommission: angenommen
43 LEPriv, art. 23 al. 4 <u>Proposition du groupe UDC, par François Quennoz</u> ⁴ En cas d'enseignement dans une autre langue que les langues officielles du canton ou d'un système de formation étranger, l'inspecteur du degré scolaire concerné peut mandater des experts dont les frais sont refacturés aux écoles privées, respectivement aux parents pour l'enseignement à domicile. <u>Le recours à des experts externes doit respecter les principes de nécessité et de proportionnalité.</u> Décision de la commission: refusée	43 GPrivU, Art. 23 Abs. 4 <u>Antrag der UDC-Fraktion, durch François Quennoz</u> ⁴ Wird in einer anderen Sprache als in den Amtssprachen des Kantons oder gemäss einem ausländischen System unterrichtet, kann der Inspektor der betreffenden Schulstufe Experten beauftragen, deren Kosten an die Privatschule, beziehungsweise die Eltern für den Unterricht zu Hause, weiterverrechnet werden. <u>Der Beizug externer Experten richtet sich nach den Grundsätzen der Notwendigkeit und der Verhältnismässigkeit.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt

44 LEPriv, art. 23 <i>Proposition du groupe SVPO, par Ralph Kummer</i> Supprimer Décision de la commission: refusée	44 GPrivU, Art. 23 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Ralph Kummer</i> Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt
45 LEPriv, art. 24 al. 1bis (nouveau) <i>Proposition du groupe UDC, par François Quennoz</i> ^{1bis} <u>Avant toute décision de retrait d'autorisation, l'autorité compétente privilégie des mesures correctives proportionnées, accompagnées d'un délai raisonnable permettant à l'établissement de se conformer aux exigences légales, sauf en cas de danger grave ou immédiat pour les élèves.</u> Décision de la commission: refusée	45 GPrivU, Art. 24 Abs. 1bis (neu) <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch François Quennoz</i> ^{1bis} <u>Vor dem Entzug einer Bewilligung ordnet die zuständige Behörde innerhalb einer angemessenen Frist umzusetzende Korrekturmassnahmen an, die es der Einrichtung ermöglichen, den gesetzlichen Anforderungen zu entsprechen, es sei denn, es bestehe eine grosse oder unmittelbare Gefahr für die Schüler.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
46 LEPriv, art. 26 al. 1 <i>Proposition du groupe UDC, par François Quennoz</i> ¹ Tous les frais inhérents à l'enseignement privé sont pris en charge par les requérants. <u>Les frais d'écologie peuvent être déduit fiscalement.</u> Décision de la commission: refusée	46 GPrivU, Art. 26 Abs. 1 <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch François Quennoz</i> ¹ Alle Kosten im Zusammenhang mit dem Privatunterricht gehen zulasten der Gesuchsteller. <u>Das Schulgeld ist steuerlich abzugsfähig.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt

47 LEPriv, art. 26 al. 3 <i>Proposition du groupe SVPO, par Ralph Kummer</i> ³ Aucune subvention n'est allouée par l'Etat, à l'exception du montant forfaitaire accordé par le canton pour des activités culturelles et sportives.- Décision de la commission: refusée	47 GPrivU, Art. 26 Abs. 3 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Ralph Kummer</i> ³ Der Kanton leistet keine Subventionen, mit der Ausnahme des Pauschalbetrags des Kantons für kulturelle und sportliche Aktivitäten. Beschluss der Kommission: abgelehnt
48 LEPriv, art. 26 al. 3bis (nouveau) <i>Proposition du groupe UDC, par François Quennoz</i> ^{3bis} L'absence de subvention n'exclut pas la possibilité pour l'Etat de soutenir, à titre non financier, des projets d'innovation pédagogique ou de collaboration présentant un intérêt public. Décision de la commission: refusée	48 GPrivU, Art. 26 Abs. 3bis (neu) <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch François Quennoz</i> ^{3bis} Die Tatsache, dass der Kanton keine Subventionen leistet, schliesst die Möglichkeit nicht aus, dass er innovative pädagogische Projekte oder Kooperationen von öffentlichem Interesse mit nicht finanziellen Mitteln unterstützt. Beschluss der Kommission: abgelehnt

PROJET DE LA COMMISSION EFCS DU 23.01.2026
Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général (LEDeS)

ENTWURF DER KOMMISSION EBKS VOM 23.01.2026
Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II (GabS)

Propositions de modification

Abänderungsanträge

Président de la commission / Kommissionspräsident : Swen Luyet
Rapporteur / Berichterstatter : Périne Vouillamoz / Pascal Praz
Version: Grand Conseil

1 Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général (LEDeS), art. 2 al. 2 <i><u>Proposition du groupe SVPO, par Romano Amacker</u></i> ² Le Conseil d'Etat peut adapter l'offre de formation <u>avec l'approbation du Grand Conseil</u> lorsque les circonstances le justifient. Décision de la commission: refusée	1 Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II (GabS), Art. 2 Abs. 2 <i><u>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Romano Amacker</u></i> ² Der Staatsrat kann das Bildungsangebot <u>mit Zustimmung des Grossen Rates</u> anpassen, sofern die Umstände es erfordern. Beschluss der Kommission: abgelehnt

2 Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général (LEDeS), art. 3 al. 1 <i>Proposition du groupe Le Centre, par Chloé Bertholet</i> ¹ Les écoles ont pour tâche de préparer les élèves et les apprentis des écoles de commerce (ci-après: les élèves) aux formations subséquentes à la vie professionnelle ~~et de favoriser l'accès à la technologie et à l'innovation~~. Dans le cadre scolaire, elles participent à leur éducation et les préparent à assumer des responsabilités au sein de la société. Décision de la commission: refusée	2 Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II (GabS), Art. 3 Abs. 1 <i>Antrag der Le Centre-Fraktion, durch Chloé Bertholet</i> ¹ Die Aufgabe der Schulen ist es, die Schüler und die Lernenden der Handelsmittelschulen (nachfolgend: Schüler) auf die weiterführenden Ausbildungen und das Berufsleben vorzubereiten ~~und den Zugang zu Technologie und Innovation zu fördern~~. Sie tragen im schulischen Rahmen zu ihrer Erziehungs- und Bildungsfähigkeit bei und bereiten sie darauf vor, in der Gesellschaft Verantwortung zu übernehmen. Beschluss der Kommission: abgelehnt
3 Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général (LEDeS), art. 3 al. 2 <i>Proposition du groupe Le Centre, par Chloé Bertholet</i> ² Pour s'inscrire dans la continuité du cycle d'orientation et permettre à l'élève de développer ses potentialités, elles oeuvrent ~~dans l'objectif~~ <u>aux objectifs</u> de: Décision de la commission: acceptée	3 Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II (GabS), Art. 3 Abs. 2 <i>Antrag der Le Centre-Fraktion, durch Chloé Bertholet</i> ² <u>Änderung nur im französischen Text.</u> Beschluss der Kommission: angenommen
4 Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général (LEDeS), art. 3 al. 2 <i>Proposition du groupe Le Centre, par Chloé Bertholet</i> a) assurer aux élèves une formation générale approfondie pour développer leur esprit critique, leurs compétences émotionnelles, leur indépendance de jugement, <u>leur spiritualité</u>, leur motivation et leur créativité dans une perspective humaniste; Décision de la commission: acceptée	4 Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II (GabS), Art. 3 Abs. 2 <i>Antrag der Le Centre-Fraktion, durch Chloé Bertholet</i> a) den Schülern eine vertiefte Allgemeinbildung zu vermitteln, um ihr kritisches Denken, ihre emotionalen Kompetenzen, ihr unabhängiges Urteilsvermögen, <u>ihre Spiritualität</u>, ihre Motivation und ihre Kreativität aus einer humanistischen Sicht sicherzustellen; Beschluss der Kommission: angenommen

5 Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général (LEDeS), art. 3 al. 2 <i>Proposition du groupe SVPO, par Romano Amacker</i> a) assurer aux élèves une formation générale approfondie pour développer leur esprit critique, ~~leurs compétences émotionnelles~~, leur indépendance de jugement, leur motivation et leur créativité dans une perspective humaniste; Décision de la commission: refusée	5 Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II (GabS), Art. 3 Abs. 2 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Romano Amacker</i> a) den Schülern eine vertiefte Allgemeinbildung zu vermitteln, um ihr kritisches Denken, ~~ihre emotionalen Kompetenzen~~, ihr unabhängiges Urteilsvermögen, ihre Motivation und ihre Kreativität aus einer humanistischen Sicht sicherzustellen; Beschluss der Kommission: abgelehnt
6 Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général (LEDeS), art. 3 al. 2 <i>Proposition du groupe SVPO, par Romano Amacker</i> c) les familiariser avec les réflexions, les approches et méthodes scientifiques; d) ~~renforcer la citoyenneté, la capacité d'engagement et le sens des responsabilités de l'élève;~~ e) ~~promouvoir la diversité culturelle et favoriser la cohésion sociale.~~ Décision de la commission: refusée	6 Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II (GabS), Art. 3 Abs. 2 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Romano Amacker</i> c) sie mit wissenschaftlichen Überlegungen, Ansätzen und Methoden vertraut zu machen; d) ~~den Bürgersinn, die Fähigkeit zum Engagement und das Verantwortungsbewusstsein des Schülers zu stärken;~~ e) ~~die kulturelle Vielfalt zu fördern und den sozialen Zusammenhalt zu begünstigen.~~ Beschluss der Kommission: abgelehnt
7 Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général (LEDeS), art. 3 al. 2 <i>Proposition du groupe Le Centre, par Chloé Bertholet</i> <u>d^{bis}) favoriser l'accès à la technologie et à l'innovation;</u> Décision de la commission: refusée	7 Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II (GabS), Art. 3 Abs. 2 <i>Antrag der Le Centre-Fraktion, durch Chloé Bertholet</i> <u>d^{bis}) den Zugang zu Technologie und Innovation zu fördern;</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt

8 Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général (LEDeS), art. 3 al. 3 <i>Proposition du groupe SVPO, par Romano Amacker</i> Supprimer l'alinéa 3 Décision de la commission: refusée	8 Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II (GabS), Art. 3 Abs. 3 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Romano Amacker</i> Absatz 3 Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt
9 Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général (LEDeS), art. 3 al. 4 <i>Proposition du groupe SVPO, par Romano Amacker</i> Supprimer l'alinéa 4 Décision de la commission: refusée	9 Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II (GabS), Art. 3 Abs. 4 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Romano Amacker</i> Absatz 4 Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt
10 Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général (LEDeS), art. 3 al. 6 <i>Proposition du groupe SVPO, par Romano Amacker</i> Supprimer l'alinéa 6 Décision de la commission: refusée	10 Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II (GabS), Art. 3 Abs. 6 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Romano Amacker</i> Absatz 6 Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt
11 Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général (LEDeS), art. 3 al. 7 <i>Proposition du groupe SVPO, par Romano Amacker</i> Supprimer l'alinéa 7 Décision de la commission: refusée	11 Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II (GabS), Art. 3 Abs. 7 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Romano Amacker</i> Absatz 7 Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt

12 Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général (LEDeS), art. 4 al. 1 <i>Proposition du groupe neo - Die sozialliberale Mitte, par Pascal Amacker</i> ¹ La formation gymnasiale <u>dure 4 ans</u>, offre un enseignement général approfondi préparant au degré tertiaire, en particulier aux hautes écoles universitaires et aux hautes écoles pédagogiques (ci-après: HEP). Décision de la commission: refusée	12 Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II (GabS), Art. 4 Abs. 1 <i>Antrag der neo - Die sozialliberale Mitte-Fraktion, durch Pascal Amacker</i> ¹ Die gymnasiale Ausbildung <u>dauert 4 Jahre</u>, bietet eine vertiefte Allgemeinbildung und bereitet auf die Tertiärstufe, insbesondere universitäre Hochschulen und Pädagogische Hochschulen (nachfolgend: PH), vor. Beschluss der Kommission: abgelehnt
13 Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général (LEDeS), art. 4 al. 3 <i>Proposition du groupe neo - Die sozialliberale Mitte, par Pascal Amacker</i> ³ La première année associe enseignement général et objectifs propres aux études gymnasiales. Durant les <u>43</u> années qui suivent, les réflexions, les approches et les méthodes scientifiques sont progressivement intégrées, notamment grâce aux options spécifiques et complémentaires. Décision de la commission: refusée	13 Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II (GabS), Art. 4 Abs. 3 <i>Antrag der neo - Die sozialliberale Mitte-Fraktion, durch Pascal Amacker</i> ³ Das erste Jahr kombiniert Allgemeinbildung mit spezifischen Zielen der gymnasialen Bildung. In den anschliessenden <u>4-3</u> Jahren werden unter anderem mit den Schwerpunkt- und Ergänzungsfächern schrittweise wissenschaftliche Überlegungen, Ansätze und Methoden eingeführt. Beschluss der Kommission: abgelehnt
14 Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général (LEDeS), art. 4 al. 3 <i>Proposition du groupe UDC, par Bruno Perroud</i> ³ La première année associe enseignement général et objectifs propres aux études gymnasiales. Durant les <u>3-4</u> années qui suivent, les réflexions, les approches et les méthodes scientifiques sont progressivement intégrées, notamment grâce aux options spécifiques et complémentaires. Décision de la commission: refusée	14 Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II (GabS), Art. 4 Abs. 3 <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Bruno Perroud</i> ³ Das erste Jahr kombiniert Allgemeinbildung mit spezifischen Zielen der gymnasialen Bildung. In den anschliessenden <u>3-4</u> Jahren werden unter anderem mit den Schwerpunkt- und Ergänzungsfächern schrittweise wissenschaftliche Überlegungen, Ansätze und Methoden eingeführt. Beschluss der Kommission: abgelehnt

15 Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général (LEDeS), art. 9 al. 1 <i>Proposition du groupe Le Centre, par Chloé Bertholet</i> ¹ Des filières bilingues peuvent être organisées dans les <u>lycées</u>-collèges, les écoles des métiers du commerce et les ECG. Décision de la commission: acceptée	15 Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II (GabS), Art. 9 Abs. 1 <i>Antrag der Le Centre-Fraktion, durch Chloé Bertholet</i> ¹ <u>Änderung nur im französischen Text.</u> Beschluss der Kommission: angenommen
16 Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général (LEDeS), art. 12 al. 1 <i>Proposition du groupe Le Centre, par Chloé Bertholet</i> ¹ Le département assure la conduite générale du degré secondaire II général ~~et délègue la conduite pédagogique au service.~~ Décision de la commission: refusée	16 Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II (GabS), Art. 12 Abs. 1 <i>Antrag der Le Centre-Fraktion, durch Chloé Bertholet</i> ¹ Das Departement übernimmt die allgemeine Leitung der allgemeinbildenden Sekundarstufe II ~~und überträgt der Dienststelle die pädagogische Leitung.~~ Beschluss der Kommission: abgelehnt
17 Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général (LEDeS), art. 12 al. 3 <i>Proposition du groupe SVPO, par Romano Amacker</i> ³ Le département ~~encourage et soutient~~ <u>peut soutenir</u> la mise en place d'offres de restauration saine et équilibrée à destination des élèves, notamment en privilégiant les circuits courts. Décision de la commission: refusée	17 Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II (GabS), Art. 12 Abs. 3 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Romano Amacker</i> ³ Das Departement ~~fördert und unterstützt~~ <u>kann</u> gesunde und ausgewogene Verpflegungsangebote für Schüler, insbesondere durch Bevorzugung kurzer Transportwege, <u>unterstützen</u>. Beschluss der Kommission: abgelehnt

18 Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général (LEDeS), art. 13 al. 1 <i>Proposition du groupe UDC, par Bruno Perroud</i> d) <u>soutien les mesures pédagogiques adaptées aux besoins des élèves avec des difficultés spécifiques.</u> Décision de la commission: retirée au profit de la proposition de la commission	18 Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II (GabS), Art. 13 Abs. 1 <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Bruno Perroud</i> d) <u>unterstützt den Bedürfnissen von Schülern mit spezifischen Schwierigkeiten angepasste pädagogische Massnahmen.</u> Beschluss der Kommission: zurückgezogen zugunsten des Antrags der Kommission
18.1 Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général (LEDeS), art. 13 al. 1 <i>Proposition de la Commission</i> d) <u>soutien les mesures pédagogiques adaptées aux besoins éducatifs particuliers.</u> Décision de la commission: acceptée	18.1 Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II (GabS), Art. 13 Abs. 1 <i>Antrag der Kommission</i> d) <u>unterstützt den besonderen Bildungsbedürfnissen angepasste pädagogische Massnahmen.</u> Beschluss der Kommission: angenommen
19 Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général (LEDeS), art. 14 <i>Proposition du groupe SVPO, par Romano Amacker</i> Supprimer Décision de la commission: refusée	19 Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II (GabS), Art. 14 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Romano Amacker</i> Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt

20 Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général (LEDeS), art. 15 al. 1 <i>Proposition du groupe UDC, par Bruno Perroud</i> ¹ La commission cantonale de l'enseignement du secondaire II général est un organe de consultation et de préavis du département pour les questions relatives à l'enseignement du degré secondaire II général. <u>Elle est composée notamment d'élèves, d'enseignants et de parents.</u> Décision de la commission: refusée	20 Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II (GabS), Art. 15 Abs. 1 <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Bruno Perroud</i> ¹ Die kantonale Mittelschulkommission ist ein beratendes Organ des Departements für Fragen zur allgemeinbildenden Sekundarstufe II und gibt dem Departement seine Vormeinung ab. <u>Sie setzt sich insbesondere aus Schülern, Lehrpersonen und Eltern zusammen.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
21 Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général (LEDeS), art. 15 al. 2 <i>Proposition du groupe UDC, par Bruno Perroud</i> ² Sa composition <u>spécifique</u> et ses compétences sont définies dans un règlement du Conseil d'Etat. Décision de la commission: refusée	21 Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II (GabS), Art. 15 Abs. 2 <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Bruno Perroud</i> ² Ihre <u>spezifische</u> Zusammensetzung und Zuständigkeiten werden in einem Reglement des Staatsrats festgelegt. Beschluss der Kommission: abgelehnt
22 Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général (LEDeS), art. 15 <i>Proposition du groupe SVPO, par Romano Amacker</i> Supprimer Décision de la commission: refusée	22 Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II (GabS), Art. 15 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Romano Amacker</i> Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt

23 Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général (LEDeS), art. 16 al. 3 <i>Proposition du groupe SVPO, par Romano Amacker</i> f) ~~favoriser un climat scolaire propice à la formation des élèves;~~ Décision de la commission: refusée	23 Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II (GabS), Art. 16 Abs. 3 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Romano Amacker</i> f) ~~die Förderung eines Schulklimas, das der Ausbildung der Schüler zuträglich ist;~~ Beschluss der Kommission: abgelehnt
24 Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général (LEDeS), art. 16 al. 3 <i>Proposition de Cyrille Fauchère</i> <u>f^{bis}) encourager les groupes de branches à collaborer dans la création et la diffusion de moyens d'enseignement cantonaux;</u> Décision de la commission: refusée	24 Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II (GabS), Art. 16 Abs. 3 <i>Antrag von Cyrille Fauchère</i> <u>f^{bis}) die Anregung der Fachschaften zur Zusammenarbeit bei der Erstellung und Verbreitung von kantonalen Lehrmitteln;</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
25 Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général (LEDeS), art. 17 al. 2 <i>Proposition du groupe neo - Die sozialliberale Mitte, par Pascal Amacker</i> ² Les enseignants respectent les plans d'études cadre. Ils transmettent des connaissances et des compétences. Ils accompagnent les <u>élèves apprenants</u> dans leur cursus de manière progressive, en visant notamment l'autonomie. Ils contribuent à une formation humaniste qui vise ~~leur~~ <u>l'intégration des apprenants</u> dans la société et le monde professionnel. Décision de la commission: refusée	25 Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II (GabS), Art. 17 Abs. 2 <i>Antrag der neo - Die sozialliberale Mitte-Fraktion, durch Pascal Amacker</i> ² Die Lehrpersonen halten sich an die Rahmenlehrpläne. Sie vermitteln Kenntnisse und Kompetenzen. Sie begleiten die ~~Schüler~~ <u>Lernenden</u> kontinuierlich in ihrer Schullaufbahn und stärken insbesondere ihre Selbstständigkeit. Sie tragen zu einer humanistischen Ausbildung bei, die auf ~~ihre~~ <u>die</u> Integration der <u>Lernenden</u> in die Gesellschaft und die Berufswelt ausgerichtet ist. Beschluss der Kommission: abgelehnt

26 Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général (LEDeS), art. 17 al. 2 <i>Proposition du groupe Le Centre, par Chloé Bertholet</i> ² Les enseignants respectent les plans d'études cadre. Ils transmettent des connaissances et des compétences. Ils accompagnent les élèves dans leur cursus de manière progressive, en visant notamment l'autonomie. Ils contribuent à une formation humaniste ~~qui vise leur intégration dans la société et le monde professionnel~~ <u>et à l'intégration des élèves dans la société et le monde professionnel.</u> Décision de la commission: acceptée	26 Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II (GabS), Art. 17 Abs. 2 <i>Antrag der Le Centre-Fraktion, durch Chloé Bertholet</i> ² Die Lehrpersonen halten sich an die Rahmenlehrpläne. Sie vermitteln Kenntnisse und Kompetenzen. Sie begleiten die Schüler kontinuierlich in ihrer Schullaufbahn und stärken insbesondere ihre Selbstständigkeit. Sie tragen zu einer humanistischen Ausbildung ~~bei, die auf ihre Integration in die Gesellschaft und die Berufswelt ausgerichtet ist und zur Integration der Schüler in die Gesellschaft und die Berufswelt bei.~~ Beschluss der Kommission: angenommen
27 Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général (LEDeS), art. 17 al. 5 <i>Proposition du groupe PLR/FDP, par Thomas Birbaum</i> ⁵ Ils participent à la conférence des maîtres, aux conseils de classes, aux groupes de branches et peuvent être appelés à exercer d'autres fonctions, notamment membre du conseil de direction, titulaire de classe, médiateur scolaire, chef de branche, responsable d'activités spécifiques, maître formateur, membre de commissions cantonales ou intercantionales, <u>en fonction des besoins de l'établissement.</u> Décision de la commission: refusée	27 Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II (GabS), Art. 17 Abs. 5 <i>Antrag der PLR/FDP-Fraktion, durch Thomas Birbaum</i> ⁵ Sie beteiligen sich an der Lehrerkonferenz, an den Klassenräten sowie den Fachschaften und können dazu angehalten werden, andere Funktionen wahrzunehmen, unter anderem Mitglied des Direktionsrats, Klassenlehrperson, schulischer Mediator, Fachleiter, Verantwortlicher für spezifische Aktivitäten, Praktikumslehrperson, Mitglied kantonaler oder interkantionaler Kommissionen, <u>je nach den Bedürfnissen der betreffenden Schule.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
28 Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général (LEDeS), art. 17 al. 5 <i>Proposition du groupe SVPO, par Romano Amacker</i> Supprimer l'alinéa 5 Décision de la commission: refusée	28 Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II (GabS), Art. 17 Abs. 5 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Romano Amacker</i> Absatz 5 Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt

29 Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général (LEDeS), art. 17 al. 5bis <i>Proposition du groupe Le Centre, par Chloé Bertholet</i> ^{5bis} Dans le cadre de la conférence des maîtres, ils peuvent ~~questionner,~~ ~~proposer~~ <u>formuler des questions, des propositions</u>, participer et contribuer ainsi au bon fonctionnement de l'établissement. Décision de la commission: acceptée	29 Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II (GabS), Art. 17 Abs. 5bis <i>Antrag der Le Centre-Fraktion, durch Chloé Bertholet</i> ^{5bis} <u>Änderung nur im französischen Text.</u> Beschluss der Kommission: angenommen
30 Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général (LEDeS), art. 17 al. 5bis <i>Proposition du groupe SVPO, par Romano Amacker</i> Supprimer l'alinéa 5bis Décision de la commission: refusée	30 Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II (GabS), Art. 17 Abs. 5bis <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Romano Amacker</i> Absatz 5bis Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt

31 Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général (LEDeS), art. 17 (nouveau) <i>Proposition du groupe UDC, par Bruno Perroud</i> 5^{ter} 4 Les membres du personnel enseignant sont soumis au secret de fonction pour toutes les informations dont ils ont connaissance dans l'exercice de leurs fonctions 5 L'obligation de garder le secret subsiste après la cessation des rapports de service. 6 La violation du secret de fonction est sanctionnée par le code pénal suisse, sans préjudice du prononcé de sanctions disciplinaires. 7 L'autorité supérieure habilitée à lever le secret de fonction est le Conseil d'Etat. Décision de la commission: refusée	31 Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II (GabS), Art. 17 (neu) <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Bruno Perroud</i> 5^{ter} 4 Die Mitglieder des Lehrpersonals unterstehen für alle Informationen, von denen sie in Ausübung ihrer Funktionen Kenntnis erhalten, dem Amtsgeheimnis. 5 Dieses bleibt auch nach Beendigung des Dienstverhältnisses bestehen. 6 Eine Verletzung des Amtsgeheimnisses wird gemäss Schweizerischem Strafgesetzbuch geahndet, unbeschadet der Verhängung von Disziplinarstrafen. 7 Vorgesetzte Behörde für eine Aufhebung des Amtsgeheimnisses ist der Staatsrat. Beschluss der Kommission: abgelehnt
32 Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général (LEDeS), art. 18 al. 2 <i>Proposition du groupe PLR/FDP, par Thomas Birbaum</i> 2 ~~Dans certains cas, l~~La compétence du choix des moyens d'enseignement peut relever d'un autre partenaire de la formation ou être déléguée à une autre instance par le département. Décision de la commission: acceptée	32 Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II (GabS), Art. 18 Abs. 2 <i>Antrag der PLR/FDP-Fraktion, durch Thomas Birbaum</i> 2 ~~In gewissen Fällen kann d~~Die Wahl der Lehrmittel <u>kann</u> einem anderen Bildungspartner zukommen oder vom Departement einer anderen Instanz übertragen werden. Beschluss der Kommission: angenommen

33 Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général (LEDeS), art. 18 al. 2 <i>Proposition du groupe SVPO, par Romano Amacker</i> Supprimer l'alinéa 2 Décision de la commission: refusée	33 Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II (GabS), Art. 18 Abs. 2 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Romano Amacker</i> Absatz 2 Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt
34 Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général (LEDeS), art. 20 al. 7 <i>Proposition du groupe UDC, par Bruno Perroud</i> ⁷ <u>Les modes de sanction envers les élèves sont fixées dans un règlement.</u> Pour toute mesure administrative, le droit d'être entendu s'applique. Décision de la commission: refusée	34 Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II (GabS), Art. 20 Abs. 7 <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Bruno Perroud</i> ⁷ <u>Die Verfahren zur Sanktionierung von Schülern werden in einem Reglement festgelegt.</u> Bei jeglichen Administrativmassnahmen ist das rechtliche Gehör zu wahren. Beschluss der Kommission: abgelehnt
35 Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général (LEDeS), art. 20 al. 7 <i>Proposition du groupe Le Centre, par Chloé Bertholet</i> ⁷ Pour toute mesure administrative, ~~le droit d'être entendu s'applique~~ <u>la personne concernée bénéficie du droit d'être entendue par l'autorité compétente pour statuer, respectivement par celle qui a prononcé la mesure..</u> Décision de la commission: refusée	35 Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II (GabS), Art. 20 Abs. 7 <i>Antrag der Le Centre-Fraktion, durch Chloé Bertholet</i> ⁷ Bei jeglichen Administrativmassnahmen ~~ist das rechtliche Gehör zu wahren~~ <u>hat die betroffene Person das Recht, von der entscheidungsbefugten Behörde beziehungsweise derjenigen, welche die Massnahme verhängt hat, angehört zu werden.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt

36 Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général (LEDeS), art. 21 al. 1 <i>Proposition du groupe Le Centre, par Chloé Bertholet</i> ¹ Les écoles soutiennent les élèves présentant des besoins éducatifs particuliers par des mesures appropriées, individuelles ou collectives. Décision de la commission: refusée	36 Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II (GabS), Art. 21 Abs. 1 <i>Antrag der Le Centre-Fraktion, durch Chloé Bertholet</i> ¹ Die Schulen unterstützen Schüler mit besonderem ~~an~~ <u>Bildungsbedarf</u> <u>Bedürfnissen</u> mit geeigneten individuellen oder kollektiven Massnahmen. Beschluss der Kommission: abgelehnt
37 Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général (LEDeS), art. 21 al. 1 <i>Proposition du groupe SVPO, par Romano Amacker</i> Supprimer l'alinéa 1 Décision de la commission: refusée	37 Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II (GabS), Art. 21 Abs. 1 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Romano Amacker</i> Absatz 1 Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt
38 Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général (LEDeS), art. 23 (titre) <i>Proposition du groupe SVPO, par Romano Amacker</i> Art. 23 ~~Parents~~ <u>Représentants légaux</u> Décision de la commission: refusée	38 Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II (GabS), Art. 23 (Überschrift) <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Romano Amacker</i> Art. 23 <u>Eltern</u> ~~Gesetzliche Vertreter~~ Beschluss der Kommission: abgelehnt

39 Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général (LEDeS), art. 23 al. 1 <i>Proposition du groupe Le Centre, par Chloé Bertholet</i> ¹ Les représentants légaux des élèves mineurs ~~ont droit à~~ <u>reçoivent</u> une information régulière relative à la scolarité de leur enfant. Décision de la commission: refusée	39 Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II (GabS), Art. 23 Abs. 1 <i>Antrag der Le Centre-Fraktion, durch Chloé Bertholet</i> ¹ Die gesetzlichen Vertreter minderjähriger Schüler ~~haben Anspruch auf erhalten~~ regelmässige Informationen über die Schullaufbahn ihrer Kinder. Beschluss der Kommission: abgelehnt
40 Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général (LEDeS), art. 23 al. 1 <i>Proposition du groupe SVPO, par Romano Amacker</i> ¹ Les ~~représentants légaux~~ <u>parents</u> des élèves mineurs ont droit à une information régulière relative à la scolarité de leur enfant. Décision de la commission: refusée	40 Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II (GabS), Art. 23 Abs. 1 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Romano Amacker</i> ¹ Die ~~gesetzlichen Vertreter~~ <u>Eltern</u> minderjähriger Schüler haben Anspruch auf regelmässige Informationen über die Schullaufbahn ihrer Kinder. Beschluss der Kommission: abgelehnt
41 Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général (LEDeS), art. 23 al. 1 <i>Proposition du groupe PLR/FDP, par Thomas Birbaum</i> ¹ Les représentants légaux des élèves mineurs ont droit à une information régulière relative à la scolarité de leur enfant. <u>Les parents qui n'exercent pas l'autorité parentale ont également droit à cette information, à moins que l'autorité de protection n'en dispose autrement.</u> Décision de la commission: refusée	41 Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II (GabS), Art. 23 Abs. 1 <i>Antrag der PLR/FDP-Fraktion, durch Thomas Birbaum</i> ¹ Die gesetzlichen Vertreter minderjähriger Schüler haben Anspruch auf regelmässige Informationen über die Schullaufbahn ihrer Kinder. <u>Nicht sorgeberechtigte Elternteile haben, vorbehaltlich anderweitiger Bestimmungen der Schutzbehörde, ebenfalls Anspruch auf diese Informationen.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt

42 Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général (LEDeS), art. 23 al. 2 <i>Proposition du groupe Le Centre, par Chloé Bertholet</i> ² Les parents des élèves majeurs sont informés de manière appropriée sur la scolarité de leur enfant ~~pour autant que celui-ci donne son accord.~~ Les parents des élèves majeurs demeurent destinataires des <u>informations relatives à la scolarité tant qu'ils sont tenus à une obligation légale d'entretien, sauf opposition expresse de l'élève majeur.</u> Décision de la commission: refusée	42 Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II (GabS), Art. 23 Abs. 2 <i>Antrag der Le Centre-Fraktion, durch Chloé Bertholet</i> ² Die Eltern volljähriger Schüler werden in angemessener Weise über die Schullaufbahn ihrer Kinder informiert, ~~sofern der Schüler sein Einverständnis dazu gegeben hat.~~ <u>Die Eltern volljähriger Schüler erhalten, vorbehaltlich deren ausdrücklichen Widerspruchs, Informationen über die Schullaufbahn, solange sie gesetzlich unterstützungspflichtig sind.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
43 Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général (LEDeS), art. 23 al. 3 <i>Proposition du groupe SVPO, par Romano Amacker</i> ³ Les ~~représentants légaux~~ parents collaborent avec les enseignants, les titulaires et la direction pour toute question relative à la formation et à la vie scolaire. Décision de la commission: refusée	43 Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II (GabS), Art. 23 Abs. 3 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Romano Amacker</i> ³ Die ~~gesetzlichen Vertreter~~ Eltern arbeiten in sämtlichen die Ausbildung und den Schulalltag betreffenden Belangen mit den Lehrpersonen, den Klassenlehrpersonen und der Schuldirektion zusammen. Beschluss der Kommission: abgelehnt

44 Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général (LEDeS), art. 23 al. 4 <i>Proposition du groupe SVPO, par Romano Amacker</i> 4 Les parents, ~~respectivement les représentants légaux~~, assument les coûts des moyens d'enseignement, du matériel scolaire, des effets personnels, des inscriptions aux examens ainsi que ceux liés aux manifestations et excursions scolaires. Les dépenses pour les repas et le logement sont également à leur charge. Dans les situations des élèves domiciliés hors canton qui ne sont pas réglés par des accords intercantonaux, les ~~représentants légaux~~<u>parents</u> assument en outre les frais d'écolage. Décision de la commission: refusée	44 Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II (GabS), Art. 23 Abs. 4 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Romano Amacker</i> 4 Die Eltern, ~~respektive die gesetzlichen Vertreter~~, übernehmen die Kosten für Lehrmittel, Schulmaterial, persönliche Gegenstände, Prüfungsanmeldungen sowie Kosten im Zusammenhang mit Schulanlässen und -ausflügen. Die Ausgaben für Mahlzeiten und Unterkunft gehen ebenfalls zu ihren Lasten. Bei Schülern mit ausserkantonalem Wohnsitz, deren Situation nicht in interkantonalen Vereinbarungen geregelt ist, kommen die ~~gesetzlichen Vertreter~~ <u>Eltern</u> überdies für das Schulgeld auf. Beschluss der Kommission: abgelehnt
45 Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général (LEDeS), art. 23 al. 5 <i>Proposition du groupe SVPO, par Romano Amacker</i> Supprimer l'alinéa 5 Décision de la commission: refusée	45 Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II (GabS), Art. 23 Abs. 5 <i>Antrag der SVPO-Fraktion, durch Romano Amacker</i> Absatz 5 Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt

46 Article 24bis Sanctions (nouveau) <i>Proposition du groupe UDC, par Bruno Perroud</i> ¹ <u>Les membres du personnel enseignant qui enfreignent leurs devoirs de service ou de fonction, soit intentionnellement, soit par négligence, en manquant aux obligations leur incombant en vertu de la présente loi, sont passibles de sanctions proportionnées ou d'amendes prévues par l'ordonnance.</u> ² <u>Les sanctions proportionnées ou les amendes sont prononcées par le Département sous réserve de recours au Conseil d'Etat. Une ordonnance prévoit la procédure applicable en matière de sanctions disciplinaires et pénales; elle organise les voies de recours et décide de l'affectation des amendes, dans les limites de la loi.</u> Décision de la commission: refusée	46 Artikel 24bis Sanktionen (neu) <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Bruno Perroud</i> ¹ <u>Mitglieder des Lehrpersonals, die ihre Dienst- oder Amtspflicht vorsätzlich oder fahrlässig verletzen, indem sie die ihnen durch das vorliegende Gesetz übertragenen Aufgaben nicht erfüllen, werden mit angemessenen Sanktionen oder mit in der Verordnung vorgesehenen Bussen bestraft.</u> ² <u>Die Sanktionen oder Bussen werden, unter Vorbehalt einer Beschwerde an den Staatsrat, vom Departement verhängt. Eine Verordnung legt das Verfahren bei Disziplinar- und Strafmassnahmen fest; sie regelt in den Grenzen des Gesetzes den Rechtsweg und bestimmt über die Verwendung der Bussen.</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt
47 Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général (LEDeS), art. 25 (titre) <i>Proposition du groupe UDC, par Bruno Perroud</i> Art. 25 <u>sanctions et recours</u> ~~Recours~~ Décision de la commission: refusée	47 Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II (GabS), Art. 25 (Überschrift) <i>Antrag der UDC-Fraktion, durch Bruno Perroud</i> Art. 25 <u>Sanktionen und Beschwerde</u> Beschluss der Kommission: abgelehnt

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Description	Séance du Grand Conseil
Début de la réunion	05.05.2026 08:48:48
Fin de la réunion	05.05.2026 11:59:06
Durée de la réunion	3h 10m

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Présence:

Le Centre

Mariève BALLESTRAZ BLANC	Le Centre	2h59m
Dominique BARRAS	Le Centre	2h43m
Nathan BENDER	Le Centre	3h3m
Chloé BERTHOLET	Le Centre	3h0m
Emmanuel CHASSOT	Le Centre	2h54m
Sarah DÉLÈZE	Le Centre	2h56m
Delphine DEPREZ-FAVRE	Le Centre	3h10m
Romaine DUC-BONVIN	Le Centre	3h8m
Sandro FONTANA	Le Centre	3h9m
Nicolas GABIOUD	Le Centre	3h9m
Alexia HÉRITIER	Le Centre	3h1m
Sandy HUG	Le Centre	2h55m
Anthony LAMON	Le Centre	3h9m
Alain LÉGER	Le Centre	3h0m
Blaise LOVISA	Le Centre	3h3m
Janique LUYET	Le Centre	3h1m
Alexandre MARET	Le Centre	2h59m
Carole MELLY-BASILI	Le Centre	2h45m
Delphine MICHAUD	Le Centre	3h6m
Fabienne MORET-ROTH	Le Centre	3h6m
Olivier MOSER	Le Centre	3h1m
Pascal PRAZ	Le Centre	2h46m
Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	Le Centre	2h59m
Frédéric REY-BELLET	Le Centre	2h57m
Virginie ROSSIER	Le Centre	3h5m
Charlotte THÉTAZ	Le Centre	3h9m
François VAUDAN	Le Centre	3h9m
Périne VOUILLAMOZ	Le Centre	2h43m
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	Le Centre	3h8m

PLR/FDP

Natacha ALBRECHT	PLR/FDP	2h59m
Florent AYMON	PLR/FDP	3h9m
Sébastien BERGUERAND	PLR/FDP	3h8m
Joël BESSARD	PLR/FDP	3h7m
Jordy BONVIN	PLR/FDP	3h4m
Raphaël BORNET	PLR/FDP	3h7m
Nicole CARRUPT	PLR/FDP	3h6m
Adeline CRETENAND	PLR/FDP	2h57m
Leyla Solène DARAGON	PLR/FDP	2h57m
Andrea DUCHOUD	PLR/FDP	3h9m
Christian FLOREY	PLR/FDP	3h0m
Géraldine GIANADDA	PLR/FDP	3h7m
Patrick GIROUD	PLR/FDP	3h4m
Valériane GRICHTING	PLR/FDP	3h7m
Sylvie LUGINBÜHL	PLR/FDP	3h9m
Swen LUYET	PLR/FDP	3h9m
Yvan MAISTRE	PLR/FDP	3h4m
Sylvie MASSEREY ANSELIN	PLR/FDP	2h56m
Didier MORARD	PLR/FDP	3h10m
Sébastien MORISOD	PLR/FDP	3h8m
Nadine PARDO	PLR/FDP	3h9m
Florian PIASENTA	PLR/FDP	2h59m
Charles-Albert PUTALLAZ	PLR/FDP	3h1m
Evelyne SCALETTA	PLR/FDP	3h9m
Sandra SCHENKEL	PLR/FDP	3h8m
Sonia TAUSS-CORNUT	PLR/FDP	3h1m
Alwin VENETZ	PLR/FDP	3h6m

PS

Claudia ALPIGER	PS	2h58m

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Marine BARRAS	PS	3h4m
Aferdita BOGIQI	PS	2h46m
Clément BORGEAUD	PS	3h2m
Pascal CLIVAZ	PS	2h45m
Patricia CONSTANTIN	PS	3h8m
Sarah CONSTANTIN	PS	2h57m
Joachim Felix CORREIA	PS	3h10m
Silvia EYER	PS	3h4m
Julien GIROD	PS	3h3m
Samuel JACQUIER	PS	3h3m
Benoît MORET	PS	3h2m
Marie OREILLER	PS	3h1m
Olivier OSTRINI	PS	3h2m
Adrien PINHO	PS	3h1m
Paola RIVA GAPANY	PS	3h8m
Marie Soline ROUVINEZ	PS	3h3m
Anne-Laure SECCO	PS	3h2m
Emilie TEIXEIRA	PS	3h9m
Maud THELER	PS	3h10m

UDC

Vincent BOAND	UDC	3h8m
Claudia BONVIN	UDC	3h8m
Thierry BONVIN	UDC	3h9m
Patrick BRIGANTE	UDC	3h8m
Alexandre CIPOLLA	UDC	3h9m
Benjamin COCHRANE	UDC	3h10m
Mathias DELALOYE	UDC	3h3m
Jérôme DESMEULES	UDC	3h9m
Grégoire EMONET	UDC	2h58m
Guillaume FROSSARD	UDC	3h9m
Damien FUMEAUX	UDC	3h9m
Rémy IN-ALBON	UDC	2h47m
Grégory LOGEAN	UDC	2h59m
Brian NEUKOM	UDC	3h3m
Kevin PELLOUCHOUD	UDC	3h8m
Bruno PERROUD	UDC	3h10m
Nadine REICHEN	UDC	3h5m
Valentin REYNARD	UDC	3h5m

Die Mitte Oberwallis

Markus AMMANN	Die Mitte Oberwallis	3h5m
Stefanie AUFDENBLATTEN	Die Mitte Oberwallis	3h9m
Gilles FLOREY	Die Mitte Oberwallis	3h5m
Matthias HILDBRAND	Die Mitte Oberwallis	2h59m
Olivier IMBODEN	Die Mitte Oberwallis	3h4m
Urs JUON	Die Mitte Oberwallis	2h21m
Bernd KALBERMATTEN	Die Mitte Oberwallis	3h4m
Karl KUMMER	Die Mitte Oberwallis	3h3m
Claudia NOTI	Die Mitte Oberwallis	3h8m
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	Die Mitte Oberwallis	3h0m
Charlotte SALZMANN-BRIAND	Die Mitte Oberwallis	3h3m
Aurel SCHMID	Die Mitte Oberwallis	2h40m
Diego WYSSEN	Die Mitte Oberwallis	3h3m

Les Vert.e.s

Sylvain AMOS	Les Vert.e.s	3h4m
Ariane COURTINE MUDRY	Les Vert.e.s	3h6m
Serge DARBELLAY	Les Vert.e.s	2h41m
Céline DESSIMOZ	Les Vert.e.s	3h4m
Léonard DORSAZ	Les Vert.e.s	3h2m
Alexandre DUBUIS	Les Vert.e.s	2h53m
Laurent GOLAY	Les Vert.e.s	3h3m
Elodie PRAZ	Les Vert.e.s	3h4m

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

SVPO

Romano AMACKER	SVPO	3h5m
Christian GASSER	SVPO	3h9m
Martin GIACHINO	SVPO	3h2m
Renato KARLEN	SVPO	3h9m
Ralph KUMMER	SVPO	3h7m
Daniela POLLINGER	SVPO	3h10m
Marco SCHNYDRIG	SVPO	3h5m
Patric ZIMMERMANN	SVPO	3h8m

neo - Die sozialliberale Mitte

Pascal AMACKER	neo - Die sozialliberale Mitte	3h3m
Graziella COLLENBERG	neo - Die sozialliberale Mitte	3h7m
Urban FURRER	neo - Die sozialliberale Mitte	3h5m
Martin KALBERMATTER	neo - Die sozialliberale Mitte	2h56m
Gerhard KIECHLER	neo - Die sozialliberale Mitte	3h0m
Philipp LORETAN	neo - Die sozialliberale Mitte	3h8m
Thomas MATTER	neo - Die sozialliberale Mitte	3h9m

Conseil d'etat / Staatsrat

Christophe DARBELLAY	Conseil d'etat / Staatsrat	3h0m

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Éléments à l'ordre du jour

05.05.2026		1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule		
09:11		33222681-8c88-495a-9b43-0feb73c33569		
Temps	Sujet	Oui/Ja	Non/Nein	Abst./Enth.
09:17	1	100	28	0
09:21	5	109	19	0
09:24	7	92	35	0
09:29	8	102	26	0
09:31	12,1	105	21	0
09:33	13	109	18	0
09:35	15	83	45	0
09:42	(16;17;18)	78	50	0
09:45	22	101	27	0
09:47	24	100	27	1
09:54	(25;27)	79	50	0
09:57	28 <> 29	20	105	2
09:58	29	95	33	0
09:59	30	46	81	0
10:01	31	102	25	0
10:02	32	108	19	0
10:07	33	74	53	0
10:08	34	102	24	1
10:10	35	99	26	0
10:12	38	102	24	0
10:14	39	99	26	0
10:33	42	92	14	0
10:36	44	98	26	0
10:40	49	102	23	0
10:43	51	82	43	0
10:49	53	109	18	1
10:56	56 <> 57	93	33	1
10:56	56	82	45	0
10:58	58	109	18	0
11:06	60	104	19	3
11:09	63	105	19	1
11:13	65	79	44	2
11:15	66	98	25	0
11:16	67	66	57	0
11:19	71	98	27	0
11:23	74	91	35	0
11:25	76	99	26	0
11:29	79	109	17	0
11:34	80	77	48	0
11:36	82	101	26	0
11:43	84	95	32	0
11:44	85	102	27	0

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Temps	Sujet	Oui/Ja	Non/Nein	Abst./Enth.
11:47	88	121	8	0
11:50	92	106	20	0
11:57	96	87	39	3

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	1
Sujet du vote:	33222681-8c88-495a-9b43-0feb73c33569
Début du Vote:	05.05.2026 09:17:26
Fin du vote:	05.05.2026 09:17:42

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	128	
Votes:	Oui/Ja	100	78,1%
	Non/Nein	28	21,9%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Markus AMMANN	1	Stefanie AUFDENBLATTEN	1
Gilles FLOREY	1	Olivier IMBODEN	1
Bernd KALBERMATTEN	1	Karl KUMMER	1
Claudia NOTI	1	Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1
Aurel SCHMID	1	Diego WYSSEN	1

Non/Nein

Matthias HILDBRAND	1	Charlotte SALZMANN-BRIAND	1

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Dominique BARRAS	1
Nathan BENDER	1	Chloé BERTHOLET	1
Emmanuel CHASSOT	1	Sarah DÉLÈZE	1
Delphine DEPREZ-FAVRE	1	Romaine DUC-BONVIN	1
Sandro FONTANA	1	Nicolas GABIOUD	1
Alexia HÉRITIER	1	Sandy HUG	1
Anthony LAMON	1	Alain LÉGER	1
Blaise LOVISA	1	Janique LUYET	1
Alexandre MARET	1	Carole MELLY-BASILI	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Olivier MOSER	1	Pascal PRAZ	1
Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1	Frédéric REY-BELLET	1
Virginie ROSSIER	1	Charlotte THÉTAZ	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Ariane COURTINE MUDRY	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Léonard DORSAZ	1	Alexandre DUBUIS	1
Laurent GOLAY	1	Elodie PRAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Philipp LORETAN	1
Thomas MATTER	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Florent AYMONT	1
Sébastien BERGUERAND	1	Joël BESSARD	1
Jordy BONVIN	1	Raphaël BORNET	1
Nicole CARRUPT	1	Adeline CRETTEANAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Christian FLOREY	1	Géraldine GIANADDA	1
Patrick GIROUD	1	Valériane GRICHTING	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Swen LUYET	1
Yvan MAISTRE	1	Sylvie MASSEREY ANSELIN	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1
Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Charles-Albert PUTALLAZ	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

PS

Oui/Ja

Claudia ALPIGER	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Samuel JACQUIER	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Paola RIVA GAPANY	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Anne-Laure SECCO	1	Emilie TEIXEIRA	1
Maud THELER	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Christian GASSER	1
Martin GIACHINO	1	Renato KARLEN	1
Ralph KUMMER	1	Daniela POLLINGER	1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Alexandre CIPOLLA	1	Benjamin COCHRANE	1
Mathias DELALOYE	1	Jérôme DESMEULES	1
Grégoire EMONET	1	Guillaume FROSSARD	1
Damien FUMEAUX	1	Rémy IN-ALBON	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Bruno PERROUD	1
Nadine REICHEN	1	Valentin REYNARD	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	5
Sujet du vote:	33222681-8c88-495a-9b43-0feb73c33569
Début du Vote:	05.05.2026 09:21:17
Fin du vote:	05.05.2026 09:21:33

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	128	
Votes:	Oui/Ja	109	85,2%
	Non/Nein	19	14,8%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Markus AMMANN	1	Stefanie AUFDENBLATTEN	1
Gilles FLOREY	1	Matthias HILDBRAND	1
Olivier IMBODEN	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Claudia NOTI	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Charlotte SALZMANN-BRIAND	1
Aurel SCHMID	1	Diego WYSSEN	1

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Dominique BARRAS	1
Nathan BENDER	1	Chloé BERTHOLET	1
Emmanuel CHASSOT	1	Sarah DÉLÈZE	1
Delphine DEPRez-FAVRE	1	Romaine DUC-BONVIN	1
Sandro FONTANA	1	Nicolas GABIOUD	1
Alexia HÉRITIER	1	Sandy HUG	1
Anthony LAMON	1	Alain LÉGER	1
Blaise LOVISA	1	Janique LUYET	1
Alexandre MARET	1	Carole MELLY-BASILI	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Olivier MOSER	1	Pascal PRAZ	1
Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1	Frédéric REY-BELLET	1
Virginie ROSSIER	1	Charlotte THÉTAZ	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Ariane COURTINE MUDRY	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Léonard DORSAZ	1	Alexandre DUBUIS	1
Laurent GOLAY	1	Elodie PRAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Philipp LORETAN	1
Thomas MATTER	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Florent AYMONT	1
Sébastien BERGUERAND	1	Joël BESSARD	1
Jordy BONVIN	1	Raphaël BORNET	1
Nicole CARRUPT	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Christian FLOREY	1	Géraldine GIANADDA	1
Patrick GIROUD	1	Valérie GRICHTING	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Sven LUYET	1
Yvan MAISTRE	1	Sylvie MASSEREY ANSELIN	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1
Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Alwin VENETZ

1

PS

Oui/Ja

Claudia ALPIGER	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Samuel JACQUIER	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Paola RIVA GAPANY	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Anne-Laure SECCO	1	Emilie TEIXEIRA	1
Maud THELER	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Christian GASSER	1
Martin GIACHINO	1	Renato KARLEN	1
Ralph KUMMER	1	Daniela POLLINGER	1
Patric ZIMMERMANN	1		

Non/Nein

Marco SCHNYDRIG	1

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Alexandre CIPOLLA	1	Benjamin COCHRANE	1
Mathias DELALOYE	1	Jérôme DESMEULES	1
Grégoire EMONET	1	Guillaume FROSSARD	1
Damien FUMEAUX	1	Rémy IN-ALBON	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Bruno PERROUD	1
Nadine REICHEN	1	Valentin REYNARD	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	7
Sujet du vote:	33222681-8c88-495a-9b43-0feb73c33569
Début du Vote:	05.05.2026 09:24:44
Fin du vote:	05.05.2026 09:25:00

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	127	
Votes:	Oui/Ja	92	72,4%
	Non/Nein	35	27,6%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Markus AMMANN	1	Gilles FLOREY	1

Non/Nein

Stefanie AUFDENBLATTEN	1	Matthias HILDBRAND	1
Olivier IMBODEN	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Claudia NOTI	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Charlotte SALZMANN-BRIAND	1
Aurel SCHMID	1	Diego WYSSEN	1

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Dominique BARRAS	1
Nathan BENDER	1	Chloé BERTHOLET	1
Emmanuel CHASSOT	1	Sarah DÉLÈZE	1
Delphine DEPREZ-FAVRE	1	Romaine DUC-BONVIN	1
Sandro FONTANA	1	Nicolas GABIOUD	1
Alexia HÉRITIER	1	Sandy HUG	1
Anthony LAMON	1	Alain LÉGER	1
Blaise LOVISA	1	Janique LUYET	1
Alexandre MARET	1	Carole MELLY-BASILI	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Olivier MOSER	1	Pascal PRAZ	1
Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1	Frédéric REY-BELLET	1
Virginie ROSSIER	1	Charlotte THÉTAZ	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Ariane COURTINE MUDRY	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Léonard DORSAZ	1	Alexandre DUBUIS	1
Laurent GOLAY	1	Elodie PRAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Philipp LORETAN	1
Thomas MATTER	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Florent AYMONT	1
Sébastien BERGUERAND	1	Joël BESSARD	1
Jordy BONVIN	1	Raphaël BORNET	1
Nicole CARRUPT	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Christian FLOREY	1	Géraldine GIANADDA	1
Patrick GIROUD	1	Valériane GRICHTING	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Swen LUYET	1
Yvan MAISTRE	1	Sylvie MASSEREY ANSELIN	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1
Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Charles-Albert PUTALLAZ	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

PS

Oui/Ja

Claudia ALPIGER	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Samuel JACQUIER	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Paola RIVA GAPANY	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Anne-Laure SECCO	1	Emilie TEIXEIRA	1
Maud THELER	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Christian GASSER	1
Martin GIACHINO	1	Renato KARLEN	1
Ralph KUMMER	1	Daniela POLLINGER	1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Alexandre CIPOLLA	1	Benjamin COCHRANE	1
Mathias DELALOYE	1	Jérôme DESMEULES	1
Grégoire EMONET	1	Guillaume FROSSARD	1
Damien FUMEUX	1	Rémy IN-ALBON	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Bruno PERROUD	1
Nadine REICHEN	1		

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	8
Sujet du vote:	33222681-8c88-495a-9b43-0feb73c33569
Début du Vote:	05.05.2026 09:29:02
Fin du vote:	05.05.2026 09:29:18

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	128	
Votes:	Oui/Ja	102	79,7%
	Non/Nein	26	20,3%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Markus AMMANN	1	Stefanie AUFDENBLATTEN	1
Gilles FLOREY	1	Matthias HILDBRAND	1
Olivier IMBODEN	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Claudia NOTI	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Charlotte SALZMANN-BRIAND	1
Aurel SCHMID	1	Diego WYSSEN	1

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Dominique BARRAS	1
Nathan BENDER	1	Chloé BERTHOLET	1
Emmanuel CHASSOT	1	Sarah DÉLÈZE	1
Delphine DEPREZ-FAVRE	1	Romaine DUC-BONVIN	1
Sandro FONTANA	1	Nicolas GABIOUD	1
Alexia HÉRITIER	1	Sandy HUG	1
Anthony LAMON	1	Alain LÉGER	1
Blaise LOVISA	1	Janique LUYET	1
Alexandre MARET	1	Carole MELLY-BASIL	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Olivier MOSER	1	Pascal PRAZ	1
Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1	Frédéric REY-BELLET	1
Virginie ROSSIER	1	Charlotte THÉTAZ	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Ariane COURTINE MUDRY	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Léonard DORSAZ	1	Alexandre DUBUIS	1
Laurent GOLAY	1	Elodie PRAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Philipp LORETAN	1
Thomas MATTER	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Florent AYMONT	1
Sébastien BERGUERAND	1	Joël BESSARD	1
Jordy BONVIN	1	Raphaël BORNET	1
Nicole CARRUPT	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Christian FLOREY	1	Géraldine GIANADDA	1
Patrick GIROUD	1	Valérie GRICHTING	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Sven LUYET	1
Yvan MAISTRE	1	Sylvie MASSEREY ANSELIN	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1
Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Alwin VENETZ

1

PS

Oui/Ja

Claudia ALPIGER	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Samuel JACQUIER	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Paola RIVA GAPANY	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Anne-Laure SECCO	1	Emilie TEIXEIRA	1
Maud THELER	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Christian GASSER	1
Martin GIACHINO	1	Renato KARLEN	1
Ralph KUMMER	1	Daniela POLLINGER	1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Alexandre CIPOLLA	1	Benjamin COCHRANE	1
Mathias DELALOYE	1	Jérôme DESMEULES	1
Grégoire EMONET	1	Guillaume FROSSARD	1
Damien FUMEAUX	1	Rémy IN-ALBON	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Bruno PERROUD	1
Nadine REICHEN	1	Valentin REYNARD	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	12,1
Sujet du vote:	33222681-8c88-495a-9b43-0feb73c33569
Début du Vote:	05.05.2026 09:31:34
Fin du vote:	05.05.2026 09:31:50

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	126	
Votes:	Oui/Ja	105	83,3%
	Non/Nein	21	16,7%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Markus AMMANN	1	Stefanie AUFDENBLATTEN	1
Gilles FLOREY	1	Matthias HILDBRAND	1
Olivier IMBODEN	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Claudia NOTI	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Charlotte SALZMANN-BRIAND	1
Aurel SCHMID	1	Diego WYSSEN	1

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Dominique BARRAS	1
Nathan BENDER	1	Chloé BERTHOLET	1
Emmanuel CHASSOT	1	Sarah DÉLÈZE	1
Delphine DEPREZ-FAVRE	1	Romaine DUC-BONVIN	1
Sandro FONTANA	1	Nicolas GABIOUD	1
Alexia HÉRITIER	1	Sandy HUG	1
Anthony LAMON	1	Alain LÉGER	1
Blaise LOVISA	1	Janique LUYET	1
Alexandre MARET	1	Carole MELLY-BASILI	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Olivier MOSER	1	Pascal PRAZ	1
Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1	Frédéric REY-BELLET	1
Virginie ROSSIER	1	Charlotte THÉTAZ	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Ariane COURTINE MUDRY	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Léonard DORSAZ	1	Alexandre DUBUIS	1
Laurent GOLAY	1		

Non/Nein

Elodie PRAZ	1		

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Philipp LORETAN	1
Thomas MATTER	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Florent AYMONT	1
Sébastien BERGUERAND	1	Joël BESSARD	1
Jordy BONVIN	1	Raphaël BORNET	1
Nicole CARRUPT	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Christian FLOREY	1	Patrick GIROUD	1
Valérie GRICHTING	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Swen LUYET	1	Yvan MAISTRE	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1
Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Charles-Albert PUTALLAZ	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

Non/Nein

Géraldine GIANADDA	1		

PS

Non/Nein

Claudia ALPIGER	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Samuel JACQUIER	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Paola RIVA GAPANY	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Anne-Laure SECCO	1	Emilie TEIXEIRA	1
Maud THELER	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Christian GASSER	1
Martin GIACHINO	1	Renato KARLEN	1
Ralph KUMMER	1	Daniela POLLINGER	1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Alexandre CIPOLLA	1	Mathias DELALOYE	1
Jérôme DESMEULES	1	Grégoire EMONET	1
Guillaume FROSSARD	1	Damien FUMEAUX	1
Rémy IN-ALBON	1	Grégory LOGEAN	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Bruno PERROUD	1	Nadine REICHEN	1
Valentin REYNARD	1		

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	13
Sujet du vote:	33222681-8c88-495a-9b43-0feb73c33569
Début du Vote:	05.05.2026 09:33:19
Fin du vote:	05.05.2026 09:33:35

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	127	
Votes:	Oui/Ja	109	85,8%
	Non/Nein	18	14,2%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Markus AMMANN	1	Stefanie AUFDENBLATTEN	1
Gilles FLOREY	1	Matthias HILDBRAND	1
Olivier IMBODEN	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Claudia NOTI	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Charlotte SALZMANN-BRIAND	1
Aurel SCHMID	1	Diego WYSSEN	1

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Dominique BARRAS	1
Nathan BENDER	1	Chloé BERTHOLET	1
Emmanuel CHASSOT	1	Sarah DÉLÈZE	1
Delphine DEPREZ-FAVRE	1	Romaine DUC-BONVIN	1
Sandro FONTANA	1	Nicolas GABIOUD	1
Alexia HÉRITIER	1	Sandy HUG	1
Anthony LAMON	1	Alain LÉGER	1
Blaise LOVISA	1	Janique LUYET	1
Alexandre MARET	1	Carole MELLY-BASIL	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Olivier MOSER	1	Pascal PRAZ	1
Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1	Frédéric REY-BELLET	1
Virginie ROSSIER	1	Charlotte THÉTAZ	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Ariane COURTINE MUDRY	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Léonard DORSAZ	1	Alexandre DUBUIS	1
Laurent GOLAY	1	Elodie PRAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Philipp LORETAN	1
Thomas MATTER	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Florent AYMONT	1
Sébastien BERGUERAND	1	Joël BESSARD	1
Jordy BONVIN	1	Raphaël BORNET	1
Nicole CARRUPT	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Christian FLOREY	1	Géraldine GIANADDA	1
Patrick GIROUD	1	Valérie GRICHTING	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Sven LUYET	1
Yvan MAISTRE	1	Sylvie MASSEREY ANSELIN	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1
Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Alwin VENETZ

1 |

PS

Oui/Ja

Claudia ALPIGER	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Samuel JACQUIER	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Paola RIVA GAPANY	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Anne-Laure SECCO	1	Emilie TEIXEIRA	1
Maud THELER	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Christian GASSER	1
Martin GIACHINO	1	Renato KARLEN	1
Ralph KUMMER	1	Daniela POLLINGER	1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Claudia BONVIN	1	Alexandre CIPOLLA	1
Grégoire EMONET	1	Damien FUMEUX	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Bruno PERROUD	1
Nadine REICHEN	1		

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Benjamin COCHRANE	1	Mathias DELALOYE	1
Jérôme DESMEULES	1	Guillaume FROSSARD	1
Rémy IN-ALBON	1	Grégory LOGEAN	1
Brian NEUKOM	1	Valentin REYNARD	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	15
Sujet du vote:	33222681-8c88-495a-9b43-0feb73c33569
Début du Vote:	05.05.2026 09:35:35
Fin du vote:	05.05.2026 09:35:51

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	128	
Votes:			
	Oui/Ja	83	64,8%
	Non/Nein	45	35,2%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Non/Nein

Markus AMMANN	1	Stefanie AUFDENBLATTEN	1
Gilles FLOREY	1	Matthias HILDBRAND	1
Olivier IMBODEN	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Claudia NOTI	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Charlotte SALZMANN-BRIAND	1
Aurel SCHMID	1	Diego WYSSEN	1

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Dominique BARRAS	1
Nathan BENDER	1	Chloé BERTHOLET	1
Emmanuel CHASSOT	1	Sarah DÉLÈZE	1
Delphine DEPREZ-FAVRE	1	Romaine DUC-BONVIN	1
Sandro FONTANA	1	Nicolas GABIOUD	1
Alexia HÉRITIER	1	Sandy HUG	1
Anthony LAMON	1	Alain LÉGER	1
Blaise LOVISA	1	Janique LUYET	1
Alexandre MARET	1	Carole MELLY-BASILI	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Olivier MOSER	1	Pascal PRAZ	1
Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1	Frédéric REY-BELLET	1
Virginie ROSSIER	1	Charlotte THÉTAZ	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Ariane COURTINE MUDRY	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Léonard DORSAZ	1	Alexandre DUBUIS	1
Laurent GOLAY	1	Elodie PRAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Non/Nein

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Philipp LORETAN	1
Thomas MATTER	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Florent AYMONT	1
Sébastien BERGUERAND	1	Joël BESSARD	1
Jordy BONVIN	1	Raphaël BORNET	1
Nicole CARRUPT	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Christian FLOREY	1	Géraldine GIANADDA	1
Patrick GIROUD	1	Valérie GRICHTING	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Sven LUYET	1
Yvan MAISTRE	1	Sylvie MASSEREY ANSELIN	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1
Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Alwin VENETZ

1 |

PS

Oui/Ja

Claudia ALPIGER	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Samuel JACQUIER	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Paola RIVA GAPANY	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Anne-Laure SECCO	1	Emilie TEIXEIRA	1
Maud THELER	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Christian GASSER	1
Martin GIACHINO	1	Renato KARLEN	1
Ralph KUMMER	1	Daniela POLLINGER	1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Alexandre CIPOLLA	1	Benjamin COCHRANE	1
Mathias DELALOYE	1	Jérôme DESMEULES	1
Grégoire EMONET	1	Guillaume FROSSARD	1
Damien FUMEAUX	1	Rémy IN-ALBON	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Bruno PERROUD	1
Nadine REICHEN	1	Valentin REYNARD	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	(16;17;18)
Sujet du vote:	33222681-8c88-495a-9b43-0feb73c33569
Début du Vote:	05.05.2026 09:42:24
Fin du vote:	05.05.2026 09:42:40

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	128	
Votes:	Oui/Ja	78	60,9%
	Non/Nein	50	39,1%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Non/Nein

Markus AMMANN	1	Stefanie AUFDENBLATTEN	1
Gilles FLOREY	1	Matthias HILDBRAND	1
Olivier IMBODEN	1	Urs JUON	1
Bernd KALBERMATTEN	1	Karl KUMMER	1
Claudia NOTI	1	Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1
Charlotte SALZMANN-BRIAND	1	Aurel SCHMID	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Non/Nein

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Dominique BARRAS	1
Nathan BENDER	1	Chloé BERTHOLET	1
Emmanuel CHASSOT	1	Sarah DÉLÈZE	1
Delphine DEPREZ-FAVRE	1	Romaine DUC-BONVIN	1
Sandro FONTANA	1	Nicolas GABIOUD	1
Alexia HÉRITIER	1	Sandy HUG	1
Anthony LAMON	1	Alain LÉGER	1
Blaise LOVISA	1	Janique LUYET	1
Alexandre MARET	1	Carole MELLY-BASILI	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Olivier MOSER	1	Pascal PRAZ	1
Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1	Frédéric REY-BELLET	1
Virginie ROSSIER	1	Charlotte THÉTAZ	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Les Vert.e.s

Non/Nein

Sylvain AMOS	1	Ariane COURTINE MUDRY	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Léonard DORSAZ	1	Alexandre DUBUIS	1
Laurent GOLAY	1	Elodie PRAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Philipp LORETAN	1
Thomas MATTER	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Florent AYMONT	1
Sébastien BERGUERAND	1	Joël BESSARD	1
Jordy BONVIN	1	Raphaël BORNET	1
Nicole CARRUPT	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Christian FLOREY	1	Géraldine GIANADDA	1
Patrick GIROUD	1	Valérie GRICHTING	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Yvan MAISTRE	1
Sylvie MASSEREY ANSELIN	1	Didier MORARD	1
Sébastien MORISOD	1	Nadine PARDO	1
Florian PIASENTA	1	Charles-Albert PUTALLAZ	1
Evelyne SCALETTA	1	Sandra SCHENKEL	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Sonia TAUSS-CORNUT

1 | Alwin VENETZ

1

PS

Oui/Ja

Claudia ALPIGER	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Samuel JACQUIER	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Paola RIVA GAPANY	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Anne-Laure SECCO	1	Emilie TEIXEIRA	1
Maud THELER	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Christian GASSER	1
Martin GIACHINO	1	Renato KARLEN	1
Ralph KUMMER	1	Daniela POLLINGER	1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Alexandre CIPOLLA	1	Benjamin COCHRANE	1
Mathias DELALOYE	1	Jérôme DESMEULES	1
Grégoire EMONET	1	Guillaume FROSSARD	1
Damien FUMEAUX	1	Rémy IN-ALBON	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Bruno PERROUD	1
Nadine REICHEN	1	Valentin REYNARD	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	22
Sujet du vote:	33222681-8c88-495a-9b43-0feb73c33569
Début du Vote:	05.05.2026 09:45:59
Fin du vote:	05.05.2026 09:46:15

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	128	
Votes:			
	Oui/Ja	101	78,9%
	Non/Nein	27	21,1%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Markus AMMANN	1	Stefanie AUFDENBLATTEN	1
Gilles FLOREY	1	Matthias HILDBRAND	1
Olivier IMBODEN	1	Urs JUON	1
Bernd KALBERMATTEN	1	Karl KUMMER	1
Claudia NOTI	1	Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1
Charlotte SALZMANN-BRIAND	1	Aurel SCHMID	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Dominique BARRAS	1
Nathan BENDER	1	Chloé BERTHOLET	1
Emmanuel CHASSOT	1	Sarah DÉLÈZE	1
Delphine DEPREZ-FAVRE	1	Romaine DUC-BONVIN	1
Sandro FONTANA	1	Nicolas GABIOUD	1
Alexia HÉRITIER	1	Sandy HUG	1
Anthony LAMON	1	Alain LÉGER	1
Blaise LOVISA	1	Janique LUYET	1
Alexandre MARET	1	Carole MELLY-BASILI	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Olivier MOSER	1	Pascal PRAZ	1
Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1	Frédéric REY-BELLET	1
Virginie ROSSIER	1	Charlotte THÉTAZ	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Ariane COURTINE MUDRY	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Léonard DORSAZ	1	Alexandre DUBUIS	1
Laurent GOLAY	1	Elodie PRAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Philipp LORETAN	1
Thomas MATTER	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Florent AYMON	1
Sébastien BERGUERAND	1	Joël BESSARD	1
Jordy BONVIN	1	Raphaël BORNET	1
Nicole CARRUPT	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Christian FLOREY	1	Géraldine GIANADDA	1
Patrick GIROUD	1	Valériane GRICHTING	1
Swen LUYET	1	Yvan MAISTRE	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1
Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Alwin VENETZ

1

Non/Nein

Sylvie LUGINBÜHL

1

PS**Oui/Ja**

Claudia ALPIGER	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Samuel JACQUIER	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Paola RIVA GAPANY	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Anne-Laure SECCO	1	Emilie TEIXEIRA	1
Maud THELER	1		

SVPO**Non/Nein**

Romano AMACKER	1	Christian GASSER	1
Martin GIACHINO	1	Renato KARLEN	1
Ralph KUMMER	1	Daniela POLLINGER	1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC**Non/Nein**

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Alexandre CIPOLLA	1	Benjamin COCHRANE	1
Mathias DELALOYE	1	Jérôme DESMEULES	1
Grégoire EMONET	1	Guillaume FROSSARD	1
Damien FUMEAUX	1	Rémy IN-ALBON	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Bruno PERROUD	1
Nadine REICHEN	1	Valentin REYNARD	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	24
Sujet du vote:	33222681-8c88-495a-9b43-0feb73c33569
Début du Vote:	05.05.2026 09:47:52
Fin du vote:	05.05.2026 09:48:08

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	128	
Votes:			
	Oui/Ja	100	78,1%
	Non/Nein	27	21,1%
	Abst./Enth.	1	,8%

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Markus AMMANN	1	Stefanie AUFDENBLATTEN	1
Gilles FLOREY	1	Matthias HILDBRAND	1
Olivier IMBODEN	1	Urs JUON	1
Karl KUMMER	1	Claudia NOTI	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Charlotte SALZMANN-BRIAND	1
Aurel SCHMID	1	Diego WYSSEN	1

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Dominique BARRAS	1
Nathan BENDER	1	Chloé BERTHOLET	1
Emmanuel CHASSOT	1	Sarah DÉLÈZE	1
Delphine DEPREZ-FAVRE	1	Romaine DUC-BONVIN	1
Sandro FONTANA	1	Nicolas GABIOUD	1
Alexia HÉRITIER	1	Sandy HUG	1
Anthony LAMON	1	Alain LÉGER	1
Blaise LOVISA	1	Janique LUYET	1
Alexandre MARET	1	Delphine MICHAUD	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Olivier MOSER	1
Pascal PRAZ	1	Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1
Frédéric REY-BELLET	1	Virginie ROSSIER	1
Charlotte THÉTAZ	1	François VAUDAN	1
Périne VOUILLAMOZ	1	Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1

Non/Nein

Carole MELLY-BASILI	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Ariane COURTINE MUDRY	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Léonard DORSAZ	1	Alexandre DUBUIS	1
Laurent GOLAY	1	Elodie PRAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Philipp LORETAN	1
Thomas MATTER	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Florent AYMONT	1
Sébastien BERGUERAND	1	Joël BESSARD	1
Jordy BONVIN	1	Raphaël BORNET	1
Nicole CARRUPT	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Christian FLOREY	1	Géraldine GIANADDA	1
Patrick GIROUD	1	Valériane GRICHTING	1
Swen LUYET	1	Yvan MAISTRE	1
Sylvie MASSEREY ANSELIN	1	Didier MORARD	1
Sébastien MORISOD	1	Nadine PARDO	1
Florian PIASENTA	1	Charles-Albert PUTALLAZ	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Evelyne SCALETTA	1	Sandra SCHENKEL	1
Sonia TAUSS-CORNUT	1	Alwin VENETZ	1

Abst./Enth.

Sylvie LUGINBÜHL	1

PS

Oui/Ja

Claudia ALPIGER	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Samuel JACQUIER	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Paola RIVA GAPANY	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Anne-Laure SECCO	1	Emilie TEIXEIRA	1
Maud THELER	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Christian GASSER	1
Martin GIACHINO	1	Renato KARLEN	1
Ralph KUMMER	1	Daniela POLLINGER	1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Alexandre CIPOLLA	1	Benjamin COCHRANE	1
Mathias DELALOYE	1	Jérôme DESMEULES	1
Grégoire EMONET	1	Guillaume FROSSARD	1
Damien FUMEAUX	1	Rémy IN-ALBON	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Bruno PERROUD	1
Nadine REICHEN	1	Valentin REYNARD	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	(25;27)
Sujet du vote:	33222681-8c88-495a-9b43-0feb73c33569
Début du Vote:	05.05.2026 09:54:15
Fin du vote:	05.05.2026 09:54:31

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	129	
Votes:	Oui/Ja	79	61,2%
	Non/Nein	50	38,8%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Markus AMMANN	1	Stefanie AUFDENBLATTEN	1
Gilles FLOREY	1	Matthias HILDBRAND	1
Olivier IMBODEN	1	Urs JUON	1
Bernd KALBERMATTEN	1	Karl KUMMER	1
Claudia NOTI	1	Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1
Charlotte SALZMANN-BRIAND	1	Aurel SCHMID	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Dominique BARRAS	1
Nathan BENDER	1	Chloé BERTHOLET	1
Emmanuel CHASSOT	1	Sarah DÉLÈZE	1
Delphine DEPREZ-FAVRE	1	Romaine DUC-BONVIN	1
Sandro FONTANA	1	Nicolas GABIOUD	1
Alexia HÉRITIER	1	Sandy HUG	1
Anthony LAMON	1	Alain LÉGER	1
Blaise LOVISA	1	Janique LUYET	1
Alexandre MARET	1	Carole MELLY-BASILI	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Olivier MOSER	1	Pascal PRAZ	1
Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1	Frédéric REY-BELLET	1
Virginie ROSSIER	1	Charlotte THÉTAZ	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Ariane COURTINE MUDRY	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Léonard DORSAZ	1	Alexandre DUBUIS	1
Laurent GOLAY	1	Elodie PRAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Philipp LORETAN	1
Thomas MATTER	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Nicole CARRUPT	1		

Non/Nein

Natacha ALBRECHT	1	Florent AYMON	1
Sébastien BERGUERAND	1	Joël BESSARD	1
Jordy BONVIN	1	Raphaël BORNET	1
Adeline CRETENAND	1	Leyla Solène DARAGON	1
Andrea DUCHOUD	1	Christian FLOREY	1
Géraldine GIANADDA	1	Patrick GIROUD	1
Valérie GRICHTING	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Swen LUYET	1	Yvan MAISTRE	1
Sylvie MASSEREY ANSELIN	1	Didier MORARD	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Sébastien MORISOD	1	Nadine PARDO	1
Florian PIASENTA	1	Charles-Albert PUTALLAZ	1
Evelyne SCALETTA	1	Sandra SCHENKEL	1
Sonia TAUSS-CORNUT	1	Alwin VENETZ	1

PS

Oui/Ja

Claudia ALPIGER	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Samuel JACQUIER	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Paola RIVA GAPANY	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Anne-Laure SECCO	1	Emilie TEIXEIRA	1
Maud THELER	1		

SVPO

Oui/Ja

Ralph KUMMER	1		

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Christian GASSER	1
Martin GIACHINO	1	Renato KARLEN	1
Daniela POLLINGER	1	Marco SCHNYDRIG	1
Patric ZIMMERMANN	1		

UDC

Oui/Ja

Rémy IN-ALBON	1		

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Alexandre CIPOLLA	1	Benjamin COCHRANE	1
Mathias DELALOYE	1	Jérôme DESMEULES	1
Grégoire EMONET	1	Guillaume FROSSARD	1
Damien FUMEAUX	1	Grégory LOGEAN	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Bruno PERROUD	1	Nadine REICHEN	1
Valentin REYNARD	1		

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	28 <> 29
Sujet du vote:	33222681-8c88-495a-9b43-0feb73c33569
Début du Vote:	05.05.2026 09:57:48
Fin du vote:	05.05.2026 09:58:04

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	127	
Votes:			
	Oui/Ja	20	15,7%
	Non/Nein	105	82,7%
	Abst./Enth.	2	1,6%

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Non/Nein

Markus AMMANN	1	Stefanie AUFDENBLATTEN	1
Gilles FLOREY	1	Matthias HILDBRAND	1
Olivier IMBODEN	1	Urs JUON	1
Bernd KALBERMATTEN	1	Karl KUMMER	1
Claudia NOTI	1	Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1
Charlotte SALZMANN-BRIAND	1	Aurel SCHMID	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Non/Nein

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Dominique BARRAS	1
Nathan BENDER	1	Chloé BERTHOLET	1
Emmanuel CHASSOT	1	Sarah DÉLÈZE	1
Delphine DEPREZ-FAVRE	1	Romaine DUC-BONVIN	1
Nicolas GABIOUD	1	Alexia HÉRITIER	1
Sandy HUG	1	Anthony LAMON	1
Alain LÉGER	1	Blaise LOVISA	1
Janique LUYET	1	Alexandre MARET	1
Carole MELLÉ-BASIL	1	Delphine MICHAUD	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Olivier MOSER	1
Pascal PRAZ	1	Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1
Frédéric REY-BELLET	1	Virginie ROSSIER	1
Charlotte THÉTAZ	1	François VAUDAN	1
Périne VOUILLAMOZ	1	Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1

Abst./Enth.

Sandro FONTANA	1		

Les Vert.e.s

Non/Nein

Sylvain AMOS	1	Ariane COURTINE MUDRY	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Léonard DORSAZ	1	Alexandre DUBUIS	1
Laurent GOLAY	1	Elodie PRAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Non/Nein

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Philipp LORETAN	1
Thomas MATTER	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Jordy BONVIN	1	Didier MORARD	1
Sonia TAUSS-CORNUT	1		

Non/Nein

Natacha ALBRECHT	1	Florent AYMON	1
Sébastien BERGUERAND	1	Joël BESSARD	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Adeline CRETENAND	1	Leyla Solène DARAGON	1
Andrea DUCHOUD	1	Christian FLOREY	1
Patrick GIROUD	1	Valériane GRICHTING	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Sylvie LUGINBÜHL	1	Sven LUYET	1
Yvan MAISTRE	1	Sylvie MASSEREY ANSELIN	1
Sébastien MORISOD	1	Nadine PARDO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Alwin VENETZ	1

Abst./Enth.

Géraldine GIANADDA	1

PS

Non/Nein

Claudia ALPIGER	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Samuel JACQUIER	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Paola RIVA GAPANY	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Anne-Laure SECCO	1	Emilie TEIXEIRA	1
Maud THELER	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Christian GASSER	1
Martin GIACHINO	1	Renato KARLEN	1
Ralph KUMMER	1	Daniela POLLINGER	1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Alexandre CIPOLLA	1	Mathias DELALOYE	1
Jérôme DESMEULES	1	Grégoire EMONET	1
Guillaume FROSSARD	1	Damien FUMEAUX	1
Rémy IN-ALBON	1	Grégory LOGEAN	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Bruno PERROUD	1	Nadine REICHEN	1
Valentin REYNARD	1		

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	29
Sujet du vote:	33222681-8c88-495a-9b43-0feb73c33569
Début du Vote:	05.05.2026 09:58:23
Fin du vote:	05.05.2026 09:58:39

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	128	
Votes:	Oui/Ja	95	74,2%
	Non/Nein	33	25,8%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Markus AMMANN	1	Stefanie AUFDENBLATTEN	1
Gilles FLOREY	1	Matthias HILDBRAND	1
Olivier IMBODEN	1	Urs JUON	1
Bernd KALBERMATTEN	1	Karl KUMMER	1
Claudia NOTI	1	Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1
Charlotte SALZMANN-BRIAND	1	Aurel SCHMID	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Dominique BARRAS	1
Nathan BENDER	1	Chloé BERTHOLET	1
Emmanuel CHASSOT	1	Sarah DÉLÈZE	1
Delphine DEPREZ-FAVRE	1	Romaine DUC-BONVIN	1
Sandro FONTANA	1	Nicolas GABIOUD	1
Alexia HÉRITIER	1	Sandy HUG	1
Anthony LAMON	1	Blaise LOVISA	1
Janique LUYET	1	Alexandre MARET	1
Carole MELLÉ-BASIL	1	Delphine MICHAUD	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Olivier MOSER	1
Pascal PRAZ	1	Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1
Frédéric REY-BELLET	1	Virginie ROSSIER	1
Charlotte THÉTAZ	1	François VAUDAN	1
Périne VOUILLAMOZ	1	Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Ariane COURTINE MUDRY	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Léonard DORSAZ	1	Alexandre DUBUIS	1
Laurent GOLAY	1	Elodie PRAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Non/Nein

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Philipp LORETAN	1
Thomas MATTER	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Florent AYMON	1
Sébastien BERGUERAND	1	Joël BESSARD	1
Jordy BONVIN	1	Raphaël BORNET	1
Nicole CARRUPT	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Christian FLOREY	1	Géraldine GIANADDA	1
Patrick GIROUD	1	Valérie GRICHTING	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Sven LUYET	1
Yvan MAISTRE	1	Sylvie MASSEREY ANSELIN	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1
Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Alwin VENETZ

1 |

PS

Oui/Ja

Claudia ALPIGER	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Samuel JACQUIER	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Paola RIVA GAPANY	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Anne-Laure SECCO	1	Emilie TEIXEIRA	1
Maud THELER	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Christian GASSER	1
Martin GIACHINO	1	Renato KARLEN	1
Ralph KUMMER	1	Daniela POLLINGER	1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Alexandre CIPOLLA	1	Benjamin COCHRANE	1
Mathias DELALOYE	1	Jérôme DESMEULES	1
Grégoire EMONET	1	Guillaume FROSSARD	1
Damien FUMEAUX	1	Rémy IN-ALBON	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Bruno PERROUD	1
Nadine REICHEN	1	Valentin REYNARD	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	30
Sujet du vote:	33222681-8c88-495a-9b43-0feb73c33569
Début du Vote:	05.05.2026 09:59:40
Fin du vote:	05.05.2026 09:59:56

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	127	
Votes:			
	Oui/Ja	46	36,2%
	Non/Nein	81	63,8%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Markus AMMANN	1	Stefanie AUFDENBLATTEN	1
Gilles FLOREY	1	Matthias HILDBRAND	1
Olivier IMBODEN	1	Urs JUON	1
Bernd KALBERMATTEN	1	Karl KUMMER	1
Claudia NOTI	1	Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1
Charlotte SALZMANN-BRIAND	1	Aurel SCHMID	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Non/Nein

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Dominique BARRAS	1
Nathan BENDER	1	Chloé BERTHOLET	1
Emmanuel CHASSOT	1	Sarah DÉLÈZE	1
Delphine DEPREZ-FAVRE	1	Romaine DUC-BONVIN	1
Sandro FONTANA	1	Nicolas GABIOUD	1
Alexia HÉRITIER	1	Sandy HUG	1
Anthony LAMON	1	Alain LÉGER	1
Blaise LOVISA	1	Janique LUYET	1
Alexandre MARET	1	Carole MELLY-BASILI	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Olivier MOSER	1	Pascal PRAZ	1
Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1	Frédéric REY-BELLET	1
Virginie ROSSIER	1	Charlotte THÉTAZ	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Ariane COURTINE MUDRY	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Léonard DORSAZ	1	Alexandre DUBUIS	1
Laurent GOLAY	1	Elodie PRAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Philipp LORETAN	1
Thomas MATTER	1		

PLR/FDP

Non/Nein

Natacha ALBRECHT	1	Florent AYMONT	1
Sébastien BERGUERAND	1	Joël BESSARD	1
Jordy BONVIN	1	Raphaël BORNET	1
Nicole CARRUPT	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Christian FLOREY	1	Géraldine GIANADDA	1
Patrick GIROUD	1	Valériane GRICHTING	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Swen LUYET	1
Yvan MAISTRE	1	Sylvie MASSEREY ANSELIN	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1
Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Evelyne SCALETTA	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		
PS			
Oui/Ja			
Olivier OSTRINI	1		
Non/Nein			
Claudia ALPIGER	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Samuel JACQUIER	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Adrien PINHO	1	Paola RIVA GAPANY	1
Marie Soline ROUVINEZ	1	Anne-Laure SECCO	1
Emilie TEIXEIRA	1	Maud THELER	1
SVPO			
Oui/Ja			
Romano AMACKER	1	Christian GASSER	1
Martin GIACHINO	1	Renato KARLEN	1
Ralph KUMMER	1	Daniela POLLINGER	1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN	1
UDC			
Oui/Ja			
Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Alexandre CIPOLLA	1	Mathias DELALOYE	1
Grégoire EMONET	1	Rémy IN-ALBON	1
Brian NEUKOM	1	Nadine REICHEN	1
Valentin REYNARD	1		
Non/Nein			
Claudia BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Jérôme DESMEULES	1	Guillaume FROSSARD	1
Grégory LOGEAN	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Bruno PERROUD	1		

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	31
Sujet du vote:	33222681-8c88-495a-9b43-0feb73c33569
Début du Vote:	05.05.2026 10:01:22
Fin du vote:	05.05.2026 10:01:38

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	127	
Votes:	Oui/Ja	102	80,3%
	Non/Nein	25	19,7%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Markus AMMANN	1	Stefanie AUFDENBLATTEN	1
Gilles FLOREY	1	Matthias HILDBRAND	1
Olivier IMBODEN	1	Urs JUON	1
Bernd KALBERMATTEN	1	Karl KUMMER	1
Claudia NOTI	1	Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1
Charlotte SALZMANN-BRIAND	1	Aurel SCHMID	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Dominique BARRAS	1
Nathan BENDER	1	Chloé BERTHOLET	1
Emmanuel CHASSOT	1	Sarah DÉLÈZE	1
Delphine DEPREZ-FAVRE	1	Romaine DUC-BONVIN	1
Sandro FONTANA	1	Nicolas GABIOUD	1
Alexia HÉRITIER	1	Sandy HUG	1
Anthony LAMON	1	Alain LÉGER	1
Blaise LOVISA	1	Janique LUYET	1
Alexandre MARET	1	Carole MELLY-BASILI	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Olivier MOSER	1	Pascal PRAZ	1
Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1	Frédéric REY-BELLET	1
Virginie ROSSIER	1	Charlotte THÉTAZ	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Ariane COURTINE MUDRY	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Léonard DORSAZ	1	Alexandre DUBUIS	1
Laurent GOLAY	1	Elodie PRAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Philipp LORETAN	1
Thomas MATTER	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Florent AYMONT	1
Sébastien BERGUERAND	1	Joël BESSARD	1
Jordy BONVIN	1	Raphaël BORNET	1
Adeline CRETENAND	1	Leyla Solène DARAGON	1
Andrea DUCHOUD	1	Christian FLOREY	1
Géraldine GIANADDA	1	Patrick GIROUD	1
Valérie GRICHTING	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Sven LUYET	1	Yvan MAISTRE	1
Sylvie MASSEREY ANSELIN	1	Didier MORARD	1
Sébastien MORISOD	1	Nadine PARDO	1
Florian PIASENTA	1	Charles-Albert PUTALLAZ	1
Evelyne SCALETTA	1	Sandra SCHENKEL	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Sonia TAUSS-CORNUT		1	Alwin VENETZ	1
PS				
Oui/Ja				
Claudia ALPIGER	1	Marine BARRAS		1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD		1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN		1
Joachim Felix CORREIA	1	Silvia EYER		1
Julien GIROD	1	Samuel JACQUIER		1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER		1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO		1
Paola RIVA GAPANY	1	Marie Soline ROUVINEZ		1
Anne-Laure SECCO	1	Emilie TEIXEIRA		1
Maud THELER	1			
SVPO				
Non/Nein				
Romano AMACKER	1	Christian GASSER		1
Martin GIACHINO	1	Renato KARLEN		1
Ralph KUMMER	1	Daniela POLLINGER		1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN		1
UDC				
Non/Nein				
Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN		1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE		1
Alexandre CIPOLLA	1	Benjamin COCHRANE		1
Mathias DELALOYE	1	Jérôme DESMEULES		1
Grégoire EMONET	1	Guillaume FROSSARD		1
Rémy IN-ALBON	1	Grégory LOGEAN		1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD		1
Bruno PERROUD	1	Nadine REICHEN		1
Valentin REYNARD	1			

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	32
Sujet du vote:	33222681-8c88-495a-9b43-0feb73c33569
Début du Vote:	05.05.2026 10:02:39
Fin du vote:	05.05.2026 10:02:55

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	127	
Votes:			
	Oui/Ja	108	85%
	Non/Nein	19	15%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Markus AMMANN	1	Stefanie AUFDENBLATTEN	1
Gilles FLOREY	1	Matthias HILDBRAND	1
Olivier IMBODEN	1	Urs JUON	1
Bernd KALBERMATTEN	1	Karl KUMMER	1
Claudia NOTI	1	Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1
Charlotte SALZMANN-BRIAND	1	Aurel SCHMID	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Dominique BARRAS	1
Nathan BENDER	1	Chloé BERTHOLET	1
Emmanuel CHASSOT	1	Sarah DÉLÈZE	1
Delphine DEPREZ-FAVRE	1	Romaine DUC-BONVIN	1
Sandro FONTANA	1	Nicolas GABIOUD	1
Alexia HÉRITIER	1	Sandy HUG	1
Anthony LAMON	1	Alain LÉGER	1
Blaise LOVISA	1	Janique LUYET	1
Alexandre MARET	1	Carole MELLY-BASILI	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Olivier MOSER	1	Pascal PRAZ	1
Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1	Frédéric REY-BELLET	1
Virginie ROSSIER	1	Charlotte THÉTAZ	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Ariane COURTINE MUDRY	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Léonard DORSAZ	1	Alexandre DUBUIS	1
Laurent GOLAY	1	Elodie PRAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Philipp LORETAN	1
Thomas MATTER	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Florent AYMONT	1
Sébastien BERGUERAND	1	Joël BESSARD	1
Jordy BONVIN	1	Raphaël BORNET	1
Adeline CRETENAND	1	Leyla Solène DARAGON	1
Andrea DUCHOUD	1	Christian FLOREY	1
Géraldine GIANADDA	1	Patrick GIROUD	1
Valérie GRICHTING	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Sven LUYET	1	Yvan MAISTRE	1
Sylvie MASSEREY ANSELIN	1	Didier MORARD	1
Sébastien MORISOD	1	Nadine PARDO	1
Florian PIASENTA	1	Charles-Albert PUTALLAZ	1
Evelyne SCALETTA	1	Sandra SCHENKEL	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Sonia TAUSS-CORNUT

1 | Alwin VENETZ

1

PS

Non/Nein

Claudia ALPIGER	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Samuel JACQUIER	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Paola RIVA GAPANY	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Anne-Laure SECCO	1	Emilie TEIXEIRA	1
Maud THELER	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Christian GASSER	1
Martin GIACHINO	1	Renato KARLEN	1
Ralph KUMMER	1	Daniela POLLINGER	1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Alexandre CIPOLLA	1	Benjamin COCHRANE	1
Mathias DELALOYE	1	Jérôme DESMEULES	1
Grégoire EMONET	1	Guillaume FROSSARD	1
Rémy IN-ALBON	1	Grégory LOGEAN	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Bruno PERROUD	1	Nadine REICHEN	1
Valentin REYNARD	1		

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	33
Sujet du vote:	33222681-8c88-495a-9b43-0feb73c33569
Début du Vote:	05.05.2026 10:07:15
Fin du vote:	05.05.2026 10:07:31

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	127	
Votes:			
	Oui/Ja	74	58,3%
	Non/Nein	53	41,7%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Non/Nein

Markus AMMANN	1	Stefanie AUFDENBLATTEN	1
Gilles FLOREY	1	Matthias HILDBRAND	1
Olivier IMBODEN	1	Urs JUON	1
Bernd KALBERMATTEN	1	Karl KUMMER	1
Claudia NOTI	1	Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1
Charlotte SALZMANN-BRIAND	1	Aurel SCHMID	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Dominique BARRAS	1
Nathan BENDER	1	Chloé BERTHOLET	1
Emmanuel CHASSOT	1	Sarah DÉLÈZE	1
Delphine DEPREZ-FAVRE	1	Romaine DUC-BONVIN	1
Sandro FONTANA	1	Nicolas GABIOUD	1
Alexia HÉRITIER	1	Sandy HUG	1
Anthony LAMON	1	Alain LÉGER	1
Blaise LOVISA	1	Janique LUYET	1
Alexandre MARET	1	Carole MELLY-BASILI	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Olivier MOSER	1	Pascal PRAZ	1
Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1	Frédéric REY-BELLET	1
Virginie ROSSIER	1	Charlotte THÉTAZ	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Elodie PRAZ	1

Non/Nein

Ariane COURTINE MUDRY	1	Serge DARBELLAY	1
Céline DESSIMOZ	1	Léonard DORSAZ	1
Alexandre DUBUIS	1	Laurent GOLAY	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Non/Nein

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Philipp LORETAN	1
Thomas MATTER	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Florent AYMONT	1
Sébastien BERGUERAND	1	Joël BESSARD	1
Jordy BONVIN	1	Raphaël BORNET	1
Nicole CARRUPT	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Christian FLOREY	1	Géraldine GIANADDA	1
Patrick GIROUD	1	Valérie GRICHTING	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Sven LUYET	1
Yvan MAISTRE	1	Sylvie MASSEREY ANSELIN	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

PS

Non/Nein

Claudia ALPIGER	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Samuel JACQUIER	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Paola RIVA GAPANY	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Anne-Laure SECCO	1	Emilie TEIXEIRA	1
Maud THELER	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Christian GASSER	1
Martin GIACHINO	1	Renato KARLEN	1
Ralph KUMMER	1	Daniela POLLINGER	1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Alexandre CIPOLLA	1	Benjamin COCHRANE	1
Mathias DELALOYE	1	Jérôme DESMEULES	1
Grégoire EMONET	1	Guillaume FROSSARD	1
Rémy IN-ALBON	1	Grégory LOGEAN	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Bruno PERROUD	1	Nadine REICHEN	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	34
Sujet du vote:	33222681-8c88-495a-9b43-0feb73c33569
Début du Vote:	05.05.2026 10:08:31
Fin du vote:	05.05.2026 10:08:47

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	127	
Votes:	Oui/Ja	102	80,3%
	Non/Nein	24	18,9%
	Abst./Enth.	1	,8%

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Markus AMMANN	1	Stefanie AUFDENBLATTEN	1
Gilles FLOREY	1	Matthias HILDBRAND	1
Olivier IMBODEN	1	Urs JUON	1
Bernd KALBERMATTEN	1	Karl KUMMER	1
Claudia NOTI	1	Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1
Charlotte SALZMANN-BRIAND	1	Aurel SCHMID	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Dominique BARRAS	1
Nathan BENDER	1	Chloé BERTHOLET	1
Emmanuel CHASSOT	1	Sarah DÉLÈZE	1
Delphine DEPREZ-FAVRE	1	Romaine DUC-BONVIN	1
Sandro FONTANA	1	Nicolas GABIOUD	1
Alexia HÉRITIER	1	Sandy HUG	1
Anthony LAMON	1	Alain LÉGER	1
Blaise LOVISA	1	Janique LUYET	1
Alexandre MARET	1	Carole MELLY-BASILI	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Olivier MOSER	1	Pascal PRAZ	1
Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1	Frédéric REY-BELLET	1
Virginie ROSSIER	1	Charlotte THÉTAZ	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Ariane COURTINE MUDRY	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Léonard DORSAZ	1	Alexandre DUBUIS	1
Laurent GOLAY	1	Elodie PRAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Philipp LORETAN	1
Thomas MATTER	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Florent AYMONT	1
Sébastien BERGUERAND	1	Joël BESSARD	1
Jordy BONVIN	1	Raphaël BORNET	1
Nicole CARRUPT	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Christian FLOREY	1	Géraldine GIANADDA	1
Patrick GIROUD	1	Valérie GRICHTING	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Sven LUYET	1
Yvan MAISTRE	1	Sylvie MASSEREY ANSELIN	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1
Nadine PARDO	1	Charles-Albert PUTALLAZ	1
Evelyne SCALETTA	1	Sandra SCHENKEL	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Sonia TAUSS-CORNUT		1	Alwin VENETZ	1
Abst./Enth.				
Florian PIASENTA		1		
PS				
Oui/Ja				
Claudia ALPIGER	1	Marine BARRAS		1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD		1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN		1
Joachim Felix CORREIA	1	Silvia EYER		1
Julien GIROD	1	Samuel JACQUIER		1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER		1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO		1
Paola RIVA GAPANY	1	Marie Soline ROUVINEZ		1
Anne-Laure SECCO	1	Emilie TEIXEIRA		1
Maud THELER	1			
SVPO				
Non/Nein				
Romano AMACKER	1	Christian GASSER		1
Martin GIACHINO	1	Renato KARLEN		1
Ralph KUMMER	1	Daniela POLLINGER		1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN		1
UDC				
Non/Nein				
Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN		1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE		1
Alexandre CIPOLLA	1	Benjamin COCHRANE		1
Mathias DELALOYE	1	Jérôme DESMEULES		1
Grégoire EMONET	1	Guillaume FROSSARD		1
Rémy IN-ALBON	1	Grégory LOGEAN		1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD		1
Bruno PERROUD	1	Nadine REICHEN		1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	35
Sujet du vote:	33222681-8c88-495a-9b43-0feb73c33569
Début du Vote:	05.05.2026 10:10:48
Fin du vote:	05.05.2026 10:11:04

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	125	
Votes:			
	Oui/Ja	99	79,2%
	Non/Nein	26	20,8%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Markus AMMANN	1	Stefanie AUFDENBLATTEN	1
Gilles FLOREY	1	Matthias HILDBRAND	1
Olivier IMBODEN	1	Urs JUON	1
Bernd KALBERMATTEN	1	Karl KUMMER	1
Claudia NOTI	1	Charlotte SALZMANN-BRIAND	1
Aurel SCHMID	1	Diego WYSSEN	1

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Dominique BARRAS	1
Nathan BENDER	1	Chloé BERTHOLET	1
Emmanuel CHASSOT	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Nicolas GABIOUD	1	Alexia HÉRITIER	1
Sandy HUG	1	Anthony LAMON	1
Alain LÉGER	1	Blaise LOVISA	1
Janique LUYET	1	Alexandre MARET	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Olivier MOSER	1	Pascal PRAZ	1
Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1	Frédéric REY-BELLET	1
Virginie ROSSIER	1	Charlotte THÉTAZ	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Non/Nein

Carole MELLY-BASIL	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Ariane COURTINE MUDRY	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Léonard DORSAZ	1	Alexandre DUBUIS	1
Laurent GOLAY	1	Elodie PRAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Philipp LORETAN	1
Thomas MATTER	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Florent AYMONT	1
Sébastien BERGUERAND	1	Joël BESSARD	1
Jordy BONVIN	1	Nicole CARRUPT	1
Adeline CRETENAND	1	Leyla Solène DARAGON	1
Andrea DUCHOUD	1	Christian FLOREY	1
Géraldine GIANADDA	1	Patrick GIROUD	1
Valérie GRICHTING	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Sven LUYET	1	Yvan MAISTRE	1
Sylvie MASSEREY ANSELIN	1	Didier MORARD	1
Sébastien MORISOD	1	Nadine PARDO	1
Florian PIASENTA	1	Charles-Albert PUTALLAZ	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Evelyne SCALETTA	1	Sandra SCHENKEL	1
Sonia TAUSS-CORNUT	1	Alwin VENETZ	1

Non/Nein

Raphaël BORNET	1

PS

Oui/Ja

Claudia ALPIGER	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Samuel JACQUIER	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Paola RIVA GAPANY	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Anne-Laure SECCO	1	Emilie TEIXEIRA	1
Maud THELER	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Christian GASSER	1
Martin GIACHINO	1	Renato KARLEN	1
Ralph KUMMER	1	Daniela POLLINGER	1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Alexandre CIPOLLA	1	Benjamin COCHRANE	1
Mathias DELALOYE	1	Jérôme DESMEULES	1
Grégoire EMONET	1	Guillaume FROSSARD	1
Rémy IN-ALBON	1	Grégory LOGEAN	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Bruno PERROUD	1	Nadine REICHEN	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	38
Sujet du vote:	33222681-8c88-495a-9b43-0feb73c33569
Début du Vote:	05.05.2026 10:12:58
Fin du vote:	05.05.2026 10:13:14

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	126	
Votes:			
	Oui/Ja	102	81%
	Non/Nein	24	19%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Markus AMMANN	1	Stefanie AUFDENBLATTEN	1
Gilles FLOREY	1	Matthias HILDBRAND	1
Olivier IMBODEN	1	Urs JUON	1
Bernd KALBERMATTEN	1	Karl KUMMER	1
Claudia NOTI	1	Charlotte SALZMANN-BRIAND	1
Aurel SCHMID	1	Diego WYSSEN	1

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Dominique BARRAS	1
Nathan BENDER	1	Chloé BERTHOLET	1
Emmanuel CHASSOT	1	Sarah DÉLÈZE	1
Delphine DEPREZ-FAVRE	1	Romaine DUC-BONVIN	1
Sandro FONTANA	1	Nicolas GABIOUD	1
Alexia HÉRITIER	1	Sandy HUG	1
Anthony LAMON	1	Alain LÉGER	1
Blaise LOVISA	1	Janique LUYET	1
Alexandre MARET	1	Carole MELLY-BASIL	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Olivier MOSER	1	Pascal PRAZ	1
Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1	Frédéric REY-BELLET	1
Virginie ROSSIER	1	Charlotte THÉTAZ	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Ariane COURTINE MUDRY	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Léonard DORSAZ	1	Alexandre DUBUIS	1
Laurent GOLAY	1	Elodie PRAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Philipp LORETAN	1
Thomas MATTER	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Florent AYMONT	1
Sébastien BERGUERAND	1	Joël BESSARD	1
Jordy BONVIN	1	Raphaël BORNET	1
Nicole CARRUPT	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Christian FLOREY	1	Géraldine GIANADDA	1
Patrick GIROUD	1	Valérie GRICHTING	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Sven LUYET	1
Yvan MAISTRE	1	Sylvie MASSEREY ANSELIN	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1
Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Alwin VENETZ

1 |

PS

Oui/Ja

Claudia ALPIGER	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Samuel JACQUIER	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Paola RIVA GAPANY	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Anne-Laure SECCO	1	Emilie TEIXEIRA	1
Maud THELER	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Christian GASSER	1
Martin GIACHINO	1	Renato KARLEN	1
Ralph KUMMER	1	Daniela POLLINGER	1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Alexandre CIPOLLA	1	Benjamin COCHRANE	1
Mathias DELALOYE	1	Jérôme DESMEULES	1
Grégoire EMONET	1	Guillaume FROSSARD	1
Rémy IN-ALBON	1	Grégory LOGEAN	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Bruno PERROUD	1	Nadine REICHEN	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	39
Sujet du vote:	33222681-8c88-495a-9b43-0feb73c33569
Début du Vote:	05.05.2026 10:14:52
Fin du vote:	05.05.2026 10:15:07

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	125	
Votes:			
	Oui/Ja	99	79,2%
	Non/Nein	26	20,8%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Markus AMMANN	1	Stefanie AUFDENBLATTEN	1
Gilles FLOREY	1	Matthias HILDBRAND	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Claudia NOTI	1
Charlotte SALZMANN-BRIAND	1	Aurel SCHMID	1
Diego WYSSEN	1		

Non/Nein

Olivier IMBODEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Dominique BARRAS	1
Nathan BENDER	1	Chloé BERTHOLET	1
Emmanuel CHASSOT	1	Sarah DÉLÈZE	1
Delphine DEPREZ-FAVRE	1	Romaine DUC-BONVIN	1
Sandro FONTANA	1	Nicolas GABIOUD	1
Alexia HÉRITIER	1	Sandy HUG	1
Anthony LAMON	1	Alain LÉGER	1
Blaise LOVISA	1	Janique LUYET	1
Alexandre MARET	1	Carole MELLY-BASILI	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Olivier MOSER	1	Pascal PRAZ	1
Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1	Frédéric REY-BELLET	1
Virginie ROSSIER	1	Charlotte THÉTAZ	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Serge DARBELLAY	1
Céline DESSIMOZ	1	Léonard DORSAZ	1
Alexandre DUBUIS	1	Laurent GOLAY	1
Elodie PRAZ	1		

Non/Nein

Ariane COURTINE MUDRY	1		

neo - Die sozialliberale Mitte

Non/Nein

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Philipp LORETAN	1
Thomas MATTER	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Florent AYMONT	1
Sébastien BERGUERAND	1	Joël BESSARD	1
Jordy BONVIN	1	Raphaël BORNET	1
Nicole CARRUPT	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Christian FLOREY	1	Géraldine GIANADDA	1
Patrick GIROUD	1	Sylvie LUGINBÜHL	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Swen LUYET	1	Yvan MAISTRE	1
Sylvie MASSEREY ANSELIN	1	Didier MORARD	1
Sébastien MORISOD	1	Nadine PARDO	1
Florian PIASENTA	1	Charles-Albert PUTALLAZ	1
Evelyne SCALETTA	1	Sandra SCHENKEL	1
Sonia TAUSS-CORNUT	1	Alwin VENETZ	1

PS

Oui/Ja

Olivier OSTRINI	1	Emilie TEIXEIRA	1

Non/Nein

Claudia ALPIGER	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Samuel JACQUIER	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Adrien PINHO	1	Paola RIVA GAPANY	1
Marie Soline ROUVINEZ	1	Anne-Laure SECCO	1
Maud THELER	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Christian GASSER	1
Martin GIACHINO	1	Renato KARLEN	1
Ralph KUMMER	1	Daniela POLLINGER	1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Alexandre CIPOLLA	1	Benjamin COCHRANE	1
Mathias DELALOYE	1	Jérôme DESMEULES	1
Grégoire EMONET	1	Guillaume FROSSARD	1
Rémy IN-ALBON	1	Grégory LOGEAN	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Bruno PERROUD	1	Nadine REICHEN	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	42
Sujet du vote:	33222681-8c88-495a-9b43-0feb73c33569
Début du Vote:	05.05.2026 10:33:26
Fin du vote:	05.05.2026 10:33:42

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	106

Votes:

Oui/Ja	92	86,8%
Non/Nein	14	13,2%
Abst./Enth.	0	0%

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Markus AMMANN	1	Stefanie AUFDENBLATTEN	1
Gilles FLOREY	1	Matthias HILDBRAND	1
Olivier IMBODEN	1	Urs JUON	1
Bernd KALBERMATTEN	1	Karl KUMMER	1
Claudia NOTI	1	Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1
Aurel SCHMID	1	Diego WYSSEN	1

Non/Nein

Charlotte SALZMANN-BRIAND	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Dominique BARRAS	1
Nathan BENDER	1	Chloé BERTHOLET	1
Sarah DÉLÈZE	1	Sandro FONTANA	1
Alexia HÉRITIER	1	Sandy HUG	1
Anthony LAMON	1	Blaise LOVISA	1
Janique LUYET	1	Alexandre MARET	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Olivier MOSER	1
Pascal PRAZ	1	Frédéric REY-BELLET	1
Virginie ROSSIER	1	Charlotte THÉTAZ	1
François VAUDAN	1	Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Ariane COURTINE MUDRY	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Léonard DORSAZ	1	Alexandre DUBUIS	1
Laurent GOLAY	1	Elodie PRAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Philipp LORETAN	1
Thomas MATTER	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Florent AYMON	1
Sébastien BERGUERAND	1	Joël BESSARD	1
Jordy BONVIN	1	Raphaël BORNET	1
Nicole CARRUPT	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Christian FLOREY	1	Géraldine GIANADDA	1
Patrick GIROUD	1	Valérie GRICTING	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Swen LUYET	1
Yvan MAISTRE	1	Sylvie MASSEREY ANSELIN	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1
Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

PS

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Oui/Ja

Claudia ALPIGER	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Samuel JACQUIER	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Paola RIVA GAPANY	1
Marie Soline ROUVINEZ	1	Anne-Laure SECCO	1
Emilie TEIXEIRA	1	Maud THELER	1

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Martin GIACHINO	1
Ralph KUMMER	1	Daniela POLLINGER	1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Grégory LOGEAN	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Bruno PERROUD	1
Nadine REICHEN	1		

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	44
Sujet du vote:	33222681-8c88-495a-9b43-0feb73c33569
Début du Vote:	05.05.2026 10:36:28
Fin du vote:	05.05.2026 10:36:44

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	124	
Votes:			
	Oui/Ja	98	79%
	Non/Nein	26	21%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Markus AMMANN	1	Stefanie AUFDENBLATTEN	1
Gilles FLOREY	1	Matthias HILDBRAND	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Claudia NOTI	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Charlotte SALZMANN-BRIAND	1
Aurel SCHMID	1	Diego WYSSEN	1

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Dominique BARRAS	1
Nathan BENDER	1	Chloé BERTHOLET	1
Emmanuel CHASSOT	1	Sarah DÉLÈZE	1
Delphine DEPREZ-FAVRE	1	Romaine DUC-BONVIN	1
Sandro FONTANA	1	Nicolas GABIOUD	1
Alexia HÉRITIER	1	Sandy HUG	1
Anthony LAMON	1	Alain LÉGER	1
Blaise LOVISA	1	Janique LUYET	1
Alexandre MARET	1	Carole MELLY-BASILI	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Olivier MOSER	1	Pascal PRAZ	1
Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1	Frédéric REY-BELLET	1
Virginie ROSSIER	1	Charlotte THÉTAZ	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Les Vert.e.s

Non/Nein

Sylvain AMOS	1	Ariane COURTINE MUDRY	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Léonard DORSAZ	1	Alexandre DUBUIS	1
Laurent GOLAY	1	Elodie PRAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Philipp LORETAN	1
Thomas MATTER	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Florent AYMONT	1
Sébastien BERGUERAND	1	Joël BESSARD	1
Jordy BONVIN	1	Raphaël BORNET	1
Nicole CARRUPT	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Christian FLOREY	1	Géraldine GIANADDA	1
Patrick GIROUD	1	Valérie GRICHTING	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Sven LUYET	1
Yvan MAISTRE	1	Sylvie MASSEREY ANSELIN	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1
Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Alwin VENETZ

1 |

PS

Oui/Ja

Aferdita BOGIQI

1

Non/Nein

Claudia ALPIGER	1	Marine BARRAS	1
Clément BORGEAUD	1	Pascal CLIVAZ	1
Sarah CONSTANTIN	1	Joachim Felix CORREIA	1
Silvia EYER	1	Julien GIROD	1
Samuel JACQUIER	1	Benoît MORET	1
Marie OREILLER	1	Olivier OSTRINI	1
Adrien PINHO	1	Paola RIVA GAPANY	1
Marie Soline ROUVINEZ	1	Anne-Laure SECCO	1
Emilie TEIXEIRA	1	Maud THELER	1

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Christian GASSER	1
Martin GIACHINO	1	Renato KARLEN	1
Ralph KUMMER	1	Daniela POLLINGER	1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Alexandre CIPOLLA	1	Benjamin COCHRANE	1
Jérôme DESMEULES	1	Grégoire EMONET	1
Guillaume FROSSARD	1	Rémy IN-ALBON	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Bruno PERROUD	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	49
Sujet du vote:	33222681-8c88-495a-9b43-0feb73c33569
Début du Vote:	05.05.2026 10:40:47
Fin du vote:	05.05.2026 10:41:03

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	125	
Votes:	Oui/Ja	102	81,6%
	Non/Nein	23	18,4%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Markus AMMANN	1	Stefanie AUFDENBLATTEN	1
Gilles FLOREY	1	Matthias HILDBRAND	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Claudia NOTI	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Charlotte SALZMANN-BRIAND	1
Aurel SCHMID	1	Diego WYSSEN	1

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Dominique BARRAS	1
Nathan BENDER	1	Chloé BERTHOLET	1
Emmanuel CHASSOT	1	Sarah DÉLÈZE	1
Delphine DEPRez-FAVRE	1	Romaine DUC-BONVIN	1
Sandro FONTANA	1	Nicolas GABIOUD	1
Alexia HÉRITIER	1	Sandy HUG	1
Anthony LAMON	1	Alain LÉGER	1
Blaise LOVISA	1	Janique LUYET	1
Alexandre MARET	1	Carole MELLY-BASILI	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Olivier MOSER	1	Pascal PRAZ	1
Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1	Frédéric REY-BELLET	1
Virginie ROSSIER	1	Charlotte THÉTAZ	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Ariane COURTINE MUDRY	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Léonard DORSAZ	1	Alexandre DUBUIS	1
Laurent GOLAY	1	Elodie PRAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Philipp LORETAN	1
Thomas MATTER	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Florent AYMONT	1
Sébastien BERGUERAND	1	Joël BESSARD	1
Jordy BONVIN	1	Raphaël BORNET	1
Nicole CARRUPT	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Christian FLOREY	1	Géraldine GIANADDA	1
Patrick GIROUD	1	Valérie GRICHTING	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Sven LUYET	1
Yvan MAISTRE	1	Sylvie MASSEREY ANSELIN	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1
Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Alwin VENETZ

1 |

PS

Oui/Ja

Claudia ALPIGER	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Samuel JACQUIER	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Paola RIVA GAPANY	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Anne-Laure SECCO	1	Emilie TEIXEIRA	1
Maud THELER	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Christian GASSER	1
Martin GIACHINO	1	Renato KARLEN	1
Ralph KUMMER	1	Daniela POLLINGER	1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Alexandre CIPOLLA	1	Benjamin COCHRANE	1
Jérôme DESMEULES	1	Grégoire EMONET	1
Guillaume FROSSARD	1	Rémy IN-ALBON	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Bruno PERROUD	1
Nadine REICHEN	1		

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	51
Sujet du vote:	33222681-8c88-495a-9b43-0feb73c33569
Début du Vote:	05.05.2026 10:43:43
Fin du vote:	05.05.2026 10:43:59

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	125	
Votes:			
	Oui/Ja	82	65,6%
	Non/Nein	43	34,4%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Markus AMMANN	1	Stefanie AUFDENBLATTEN	1
Gilles FLOREY	1	Matthias HILDBRAND	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Claudia NOTI	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Charlotte SALZMANN-BRIAND	1
Aurel SCHMID	1	Diego WYSSEN	1

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Dominique BARRAS	1
Nathan BENDER	1	Chloé BERTHOLET	1
Emmanuel CHASSOT	1	Sarah DÉLÈZE	1
Delphine DEPREZ-FAVRE	1	Romaine DUC-BONVIN	1
Sandro FONTANA	1	Nicolas GABIOUD	1
Alexia HÉRITIER	1	Sandy HUG	1
Anthony LAMON	1	Alain LÉGER	1
Blaise LOVISA	1	Janique LUYET	1
Alexandre MARET	1	Carole MELLY-BASILI	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Olivier MOSER	1	Pascal PRAZ	1
Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1	Frédéric REY-BELLET	1
Virginie ROSSIER	1	Charlotte THÉTAZ	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Serge DARBELLAY	1	Alexandre DUBUIS	1
Laurent GOLAY	1	Elodie PRAZ	1

Non/Nein

Sylvain AMOS	1	Ariane COURTINE MUDRY	1
Céline DESSIMOZ	1	Léonard DORSAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Philipp LORETAN	1
Thomas MATTER	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Florent AYMONT	1
Sébastien BERGUERAND	1	Joël BESSARD	1
Jordy BONVIN	1	Raphaël BORNET	1
Nicole CARRUPT	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Christian FLOREY	1	Géraldine GIANADDA	1
Patrick GIROUD	1	Valériane GRICHTING	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Swen LUYET	1
Yvan MAISTRE	1	Sylvie MASSEREY ANSELIN	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1
Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Charles-Albert PUTALLAZ	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

PS

Oui/Ja

Aferdita BOGIQI	1	Olivier OSTRINI	1

Non/Nein

Claudia ALPIGER	1	Marine BARRAS	1
Clément BORGEAUD	1	Pascal CLIVAZ	1
Sarah CONSTANTIN	1	Joachim Felix CORREIA	1
Silvia EYER	1	Julien GIROD	1
Samuel JACQUIER	1	Benoît MORET	1
Marie OREILLER	1	Adrien PINHO	1
Paola RIVA GAPANY	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Anne-Laure SECCO	1	Emilie TEIXEIRA	1
Maud THELER	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Christian GASSER	1
Martin GIACHINO	1	Renato KARLEN	1
Ralph KUMMER	1	Daniela POLLINGER	1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Alexandre CIPOLLA	1		

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Benjamin COCHRANE	1	Jérôme DESMEULES	1
Grégoire EMONET	1	Guillaume FROSSARD	1
Rémy IN-ALBON	1	Grégory LOGEAN	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Bruno PERROUD	1	Nadine REICHEN	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	53
Sujet du vote:	33222681-8c88-495a-9b43-0feb73c33569
Début du Vote:	05.05.2026 10:49:56
Fin du vote:	05.05.2026 10:50:12

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	128	
Votes:	Oui/Ja	109	85,2%
	Non/Nein	18	14,1%
	Abst./Enth.	1	,8%

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Markus AMMANN	1	Stefanie AUFDENBLATTEN	1
Gilles FLOREY	1	Matthias HILDBRAND	1
Olivier IMBODEN	1	Urs JUON	1
Bernd KALBERMATTEN	1	Karl KUMMER	1
Claudia NOTI	1	Charlotte SALZMANN-BRIAND	1
Aurel SCHMID	1	Diego WYSSEN	1

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Dominique BARRAS	1
Nathan BENDER	1	Chloé BERTHOLET	1
Emmanuel CHASSOT	1	Sarah DÉLÈZE	1
Delphine DEPRez-FAVRE	1	Romaine DUC-BONVIN	1
Sandro FONTANA	1	Nicolas GABIOUD	1
Alexia HÉRITIER	1	Sandy HUG	1
Anthony LAMON	1	Alain LÉGER	1
Blaise LOVISA	1	Janique LUYET	1
Alexandre MARET	1	Carole MELLY-BASILI	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Olivier MOSER	1	Pascal PRAZ	1
Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1	Frédéric REY-BELLET	1
Virginie ROSSIER	1	Charlotte THÉTAZ	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Ariane COURTINE MUDRY	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Léonard DORSAZ	1	Alexandre DUBUIS	1
Laurent GOLAY	1	Elodie PRAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Philipp LORETAN	1
Thomas MATTER	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Florent AYMONT	1
Sébastien BERGUERAND	1	Joël BESSARD	1
Jordy BONVIN	1	Raphaël BORNET	1
Nicole CARRUPT	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Christian FLOREY	1	Géraldine GIANADDA	1
Patrick GIROUD	1	Valérie GRICHTING	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Sven LUYET	1
Yvan MAISTRE	1	Sylvie MASSEREY ANSELIN	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1
Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Alwin VENETZ

1

PS

Non/Nein

Claudia ALPIGER	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Samuel JACQUIER	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Adrien PINHO	1	Paola RIVA GAPANY	1
Marie Soline ROUVINEZ	1	Anne-Laure SECCO	1
Emilie TEIXEIRA	1	Maud THELER	1

Abst./Enth.

Olivier OSTRINI 1

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Christian GASSER	1
Martin GIACHINO	1	Renato KARLEN	1
Ralph KUMMER	1	Daniela POLLINGER	1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Alexandre CIPOLLA	1	Benjamin COCHRANE	1
Mathias DELALOYE	1	Jérôme DESMEULES	1
Grégoire EMONET	1	Guillaume FROSSARD	1
Damien FUMEAUX	1	Rémy IN-ALBON	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Bruno PERROUD	1
Nadine REICHEN	1	Valentin REYNARD	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	56 <> 57
Sujet du vote:	33222681-8c88-495a-9b43-0feb73c33569
Début du Vote:	05.05.2026 10:56:07
Fin du vote:	05.05.2026 10:56:23

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	127	
Votes:			
	Oui/Ja	93	73,2%
	Non/Nein	33	26%
	Abst./Enth.	1	,8%

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Markus AMMANN	1	Stefanie AUFDENBLATTEN	1
Gilles FLOREY	1	Matthias HILDBRAND	1
Olivier IMBODEN	1	Urs JUON	1
Bernd KALBERMATTEN	1	Karl KUMMER	1
Claudia NOTI	1	Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1
Charlotte SALZMANN-BRIAND	1	Aurel SCHMID	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Dominique BARRAS	1
Nathan BENDER	1	Chloé BERTHOLET	1
Emmanuel CHASSOT	1	Sarah DÉLÈZE	1
Delphine DEPREZ-FAVRE	1	Romaine DUC-BONVIN	1
Nicolas GABIOUD	1	Alexia HÉRITIER	1
Sandy HUG	1	Anthony LAMON	1
Alain LÉGER	1	Blaise LOVISA	1
Janique LUYET	1	Alexandre MARET	1
Carole MELLÉ-BASIL	1	Delphine MICHAUD	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Olivier MOSER	1
Pascal PRAZ	1	Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1
Frédéric REY-BELLET	1	Virginie ROSSIER	1
Charlotte THÉTAZ	1	François VAUDAN	1
Périne VOUILAMOZ	1	Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1

Abst./Enth.

Sandro FONTANA	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Ariane COURTINE MUDRY	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Léonard DORSAZ	1	Alexandre DUBUIS	1
Laurent GOLAY	1	Elodie PRAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Philipp LORETAN	1
Thomas MATTER	1		

PLR/FDP

Non/Nein

Natacha ALBRECHT	1	Sébastien BERGUERAND	1
Joël BESSARD	1	Jordy BONVIN	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Adeline CRETENAND	1	Leyla Solène DARAGON	1
Andrea DUCHOUD	1	Christian FLOREY	1
Géraldine GIANADDA	1	Patrick GIROUD	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Sven LUYET	1
Yvan MAISTRE	1	Sylvie MASSEREY ANSELIN	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1
Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Charles-Albert PUTALLAZ	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

PS

Oui/Ja

Claudia ALPIGER	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Samuel JACQUIER	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Paola RIVA GAPANY	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Anne-Laure SECCO	1	Emilie TEIXEIRA	1
Maud THELER	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Christian GASSER	1
Martin GIACHINO	1	Renato KARLEN	1
Ralph KUMMER	1	Daniela POLLINGER	1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Alexandre CIPOLLA	1	Benjamin COCHRANE	1
Mathias DELALOYE	1	Jérôme DESMEULES	1
Grégoire EMONET	1	Guillaume FROSSARD	1
Damien FUMEUX	1	Rémy IN-ALBON	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Bruno PERROUD	1
Nadine REICHEN	1	Valentin REYNARD	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	56
Sujet du vote:	33222681-8c88-495a-9b43-0feb73c33569
Début du Vote:	05.05.2026 10:56:46
Fin du vote:	05.05.2026 10:57:02

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	127	
Votes:			
	Oui/Ja	82	64,6%
	Non/Nein	45	35,4%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Markus AMMANN	1	Stefanie AUFDENBLATTEN	1
Gilles FLOREY	1	Matthias HILDBRAND	1
Olivier IMBODEN	1	Urs JUON	1
Bernd KALBERMATTEN	1	Karl KUMMER	1
Claudia NOTI	1	Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1
Charlotte SALZMANN-BRIAND	1	Aurel SCHMID	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Dominique BARRAS	1
Nathan BENDER	1	Chloé BERTHOLET	1
Emmanuel CHASSOT	1	Sarah DÉLÈZE	1
Delphine DEPREZ-FAVRE	1	Romaine DUC-BONVIN	1
Sandro FONTANA	1	Nicolas GABIOUD	1
Sandy HUG	1	Anthony LAMON	1
Alain LÉGER	1	Blaise LOVISA	1
Janique LUYET	1	Alexandre MARET	1
Carole MELLÉ-BASIL	1	Delphine MICHAUD	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Olivier MOSER	1
Pascal PRAZ	1	Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1
Frédéric REY-BELLET	1	Virginie ROSSIER	1
Charlotte THÉTAZ	1	François VAUDAN	1
Périne VOUILLAMOZ	1	Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1

Non/Nein

Alexia HÉRITIER	1		

Les Vert.e.s

Non/Nein

Sylvain AMOS	1	Ariane COURTINE MUDRY	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Léonard DORSAZ	1	Alexandre DUBUIS	1
Laurent GOLAY	1	Elodie PRAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Philipp LORETAN	1
Thomas MATTER	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Sébastien BERGUERAND	1
Joël BESSARD	1	Jordy BONVIN	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Adeline CRETENAND	1	Leyla Solène DARAGON	1
Andrea DUCHOUD	1	Christian FLOREY	1
Patrick GIROUD	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Swen LUYET	1	Yvan MAISTRE	1
Sylvie MASSEREY ANSELIN	1	Didier MORARD	1
Sébastien MORISOD	1	Nadine PARDO	1
Florian PIASENTA	1	Charles-Albert PUTALLAZ	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Evelyne SCALETTA	1	Sandra SCHENKEL	1
Sonia TAUSS-CORNUT	1	Alwin VENETZ	1

Non/Nein

Géraldine GIANADDA	1		

PS

Non/Nein

Claudia ALPIGER	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Samuel JACQUIER	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Paola RIVA GAPANY	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Anne-Laure SECCO	1	Emilie TEIXEIRA	1
Maud THELER	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Christian GASSER	1
Martin GIACHINO	1	Renato KARLEN	1
Ralph KUMMER	1	Daniela POLLINGER	1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Patrick BRIGANTE	1	Alexandre CIPOLLA	1

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Benjamin COCHRANE	1
Mathias DELALOYE	1	Jérôme DESMEULES	1
Grégoire EMONET	1	Guillaume FROSSARD	1
Damien FUMEAUX	1	Rémy IN-ALBON	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Bruno PERROUD	1
Nadine REICHEN	1	Valentin REYNARD	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	58
Sujet du vote:	33222681-8c88-495a-9b43-0feb73c33569
Début du Vote:	05.05.2026 10:58:47
Fin du vote:	05.05.2026 10:59:03

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	127	
Votes:			
	Oui/Ja	109	85,8%
	Non/Nein	18	14,2%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Markus AMMANN	1	Stefanie AUFDENBLATTEN	1
Gilles FLOREY	1	Matthias HILDBRAND	1
Olivier IMBODEN	1	Urs JUON	1
Bernd KALBERMATTEN	1	Karl KUMMER	1
Claudia NOTI	1	Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1
Charlotte SALZMANN-BRIAND	1	Aurel SCHMID	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Dominique BARRAS	1
Nathan BENDER	1	Chloé BERTHOLET	1
Emmanuel CHASSOT	1	Sarah DÉLÈZE	1
Delphine DEPREZ-FAVRE	1	Romaine DUC-BONVIN	1
Sandro FONTANA	1	Nicolas GABIOUD	1
Alexia HÉRITIER	1	Sandy HUG	1
Anthony LAMON	1	Alain LÉGER	1
Blaise LOVISA	1	Janique LUYET	1
Alexandre MARET	1	Carole MELLY-BASILI	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Olivier MOSER	1	Pascal PRAZ	1
Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1	Frédéric REY-BELLET	1
Virginie ROSSIER	1	Charlotte THÉTAZ	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Ariane COURTINE MUDRY	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Léonard DORSAZ	1	Alexandre DUBUIS	1
Laurent GOLAY	1	Elodie PRAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Philipp LORETAN	1
Thomas MATTER	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Sébastien BERGUERAND	1
Joël BESSARD	1	Jordy BONVIN	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Adeline CRETENAND	1	Leyla Solène DARAGON	1
Andrea DUCHOUD	1	Christian FLOREY	1
Géraldine GIANADDA	1	Patrick GIROUD	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Sven LUYET	1
Yvan MAISTRE	1	Sylvie MASSEREY ANSELIN	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1
Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Alwin VENETZ

1 |

PS

Oui/Ja

Claudia ALPIGER	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Samuel JACQUIER	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Paola RIVA GAPANY	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Anne-Laure SECCO	1	Emilie TEIXEIRA	1
Maud THELER	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Christian GASSER	1
Martin GIACHINO	1	Renato KARLEN	1
Ralph KUMMER	1	Daniela POLLINGER	1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Alexandre CIPOLLA	1	Benjamin COCHRANE	1
Mathias DELALOYE	1	Jérôme DESMEULES	1
Grégoire EMONET	1	Guillaume FROSSARD	1
Damien FUMEAUX	1	Rémy IN-ALBON	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Bruno PERROUD	1
Nadine REICHEN	1	Valentin REYNARD	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	60
Sujet du vote:	33222681-8c88-495a-9b43-0feb73c33569
Début du Vote:	05.05.2026 11:06:24
Fin du vote:	05.05.2026 11:06:40

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	126	
Votes:			
	Oui/Ja	104	82,5%
	Non/Nein	19	15,1%
	Abst./Enth.	3	2,4%

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Markus AMMANN	1	Stefanie AUFDENBLATTEN	1
Gilles FLOREY	1	Matthias HILDBRAND	1
Olivier IMBODEN	1	Urs JUON	1
Bernd KALBERMATTEN	1	Karl KUMMER	1
Claudia NOTI	1	Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1
Charlotte SALZMANN-BRIAND	1	Aurel SCHMID	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Dominique BARRAS	1
Nathan BENDER	1	Chloé BERTHOLET	1
Emmanuel CHASSOT	1	Sarah DÉLÈZE	1
Delphine DEPREZ-FAVRE	1	Romaine DUC-BONVIN	1
Sandro FONTANA	1	Nicolas GABIOUD	1
Alexia HÉRITIER	1	Sandy HUG	1
Anthony LAMON	1	Alain LÉGER	1
Blaise LOVISA	1	Janique LUYET	1
Alexandre MARET	1	Delphine MICHAUD	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Olivier MOSER	1
Pascal PRAZ	1	Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1
Frédéric REY-BELLET	1	Virginie ROSSIER	1
Charlotte THÉTAZ	1	François VAUDAN	1
Périne VOUILLAMOZ	1	Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1

Non/Nein

Carole MELLY-BASILI	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Ariane COURTINE MUDRY	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Léonard DORSAZ	1	Alexandre DUBUIS	1
Laurent GOLAY	1	Elodie PRAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Non/Nein

Pascal AMACKER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Thomas MATTER	1

Abst./Enth.

Graziella COLLEBERG	1	Urban FURRER	1

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Sébastien BERGUERAND	1
Joël BESSARD	1	Jordy BONVIN	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Adeline CRETENAND	1	Leyla Solène DARAGON	1
Andrea DUCHOUD	1	Christian FLOREY	1
Géraldine GIANADDA	1	Patrick GIROUD	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Swen LUYET	1
Yvan MAISTRE	1	Sylvie MASSEREY ANSELIN	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Nadine PARDO	1	Charles-Albert PUTALLAZ	1
Evelyne SCALETTA	1	Sandra SCHENKEL	1
Sonia TAUSS-CORNUT	1	Alwin VENETZ	1

Abst./Enth.

Florian PIASENTA	1

PS

Oui/Ja

Claudia ALPIGER	1	Marine BARRAS	1
Pascal CLIVAZ	1	Joachim Felix CORREIA	1
Marie OREILLER	1		

Non/Nein

Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Sarah CONSTANTIN	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Samuel JACQUIER	1
Benoît MORET	1	Olivier OSTRINI	1
Adrien PINHO	1	Paola RIVA GAPANY	1
Marie Soline ROUVINEZ	1	Anne-Laure SECCO	1
Emilie TEIXEIRA	1	Maud THELER	1

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Christian GASSER	1
Martin GIACHINO	1	Renato KARLEN	1
Ralph KUMMER	1	Daniela POLLINGER	1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Alexandre CIPOLLA	1	Benjamin COCHRANE	1
Mathias DELALOYE	1	Jérôme DESMEULES	1
Grégoire EMONET	1	Guillaume FROSSARD	1
Damien FUMEAUX	1	Rémy IN-ALBON	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Bruno PERROUD	1
Nadine REICHEN	1	Valentin REYNARD	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	63
Sujet du vote:	33222681-8c88-495a-9b43-0feb73c33569
Début du Vote:	05.05.2026 11:09:34
Fin du vote:	05.05.2026 11:09:50

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	125	
Votes:	Oui/Ja	105	84%
	Non/Nein	19	15,2%
	Abst./Enth.	1	,8%

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Markus AMMANN	1	Stefanie AUFDENBLATTEN	1
Gilles FLOREY	1	Matthias HILDBRAND	1
Olivier IMBODEN	1	Urs JUON	1
Bernd KALBERMATTEN	1	Karl KUMMER	1
Claudia NOTI	1	Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1
Charlotte SALZMANN-BRIAND	1	Aurel SCHMID	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Dominique BARRAS	1
Nathan BENDER	1	Chloé BERTHOLET	1
Emmanuel CHASSOT	1	Sarah DÉLÈZE	1
Delphine DEPREZ-FAVRE	1	Romaine DUC-BONVIN	1
Sandro FONTANA	1	Nicolas GABIOUD	1
Alexia HÉRITIER	1	Sandy HUG	1
Anthony LAMON	1	Alain LÉGER	1
Blaise LOVISA	1	Janique LUYET	1
Alexandre MARET	1	Carole MELLY-BASILI	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Olivier MOSER	1	Pascal PRAZ	1
Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1	Frédéric REY-BELLET	1
Virginie ROSSIER	1	Charlotte THÉTAZ	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Les Vert.e.s

Non/Nein

Sylvain AMOS	1	Ariane COURTINE MUDRY	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Léonard DORSAZ	1	Alexandre DUBUIS	1
Laurent GOLAY	1	Elodie PRAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Philipp LORETAN	1

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Sébastien BERGUERAND	1
Joël BESSARD	1	Jordy BONVIN	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Adeline CRETENAND	1	Leyla Solène DARAGON	1
Andrea DUCHOUD	1	Christian FLOREY	1
Patrick GIROUD	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Swen LUYET	1	Yvan MAISTRE	1
Sylvie MASSEREY ANSELIN	1	Didier MORARD	1
Sébastien MORISOD	1	Nadine PARDO	1
Florian PIASENTA	1	Charles-Albert PUTALLAZ	1
Evelyne SCALETTA	1	Sandra SCHENKEL	1
Sonia TAUSS-CORNUT	1	Alwin VENETZ	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Non/Nein

Géraldine GIANADDA

1

PS

Oui/Ja

Claudia ALPIGER

1

Marine BARRAS

1

Aferdita BOGIQI

1

Clément BORGEAUD

1

Pascal CLIVAZ

1

Sarah CONSTANTIN

1

Joachim Felix CORREIA

1

Silvia EYER

1

Julien GIROD

1

Samuel JACQUIER

1

Benoît MORET

1

Marie OREILLER

1

Olivier OSTRINI

1

Adrien PINHO

1

Paola RIVA GAPANY

1

Marie Soline ROUVINEZ

1

Anne-Laure SECCO

1

Emilie TEIXEIRA

1

Maud THELER

1

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER

1

Christian GASSER

1

Martin GIACHINO

1

Renato KARLEN

1

Ralph KUMMER

1

Daniela POLLINGER

1

Marco SCHNYDRIG

1

Patric ZIMMERMANN

1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND

1

Thierry BONVIN

1

Grégoire EMONET

1

Rémy IN-ALBON

1

Brian NEUKOM

1

Valentin REYNARD

1

Non/Nein

Claudia BONVIN

1

Patrick BRIGANTE

1

Benjamin COCHRANE

1

Mathias DELALOYE

1

Jérôme DESMEULES

1

Guillaume FROSSARD

1

Damien FUMEAUX

1

Kevin PELLOUCHOUD

1

Bruno PERROUD

1

Nadine REICHEN

1

Abst./Enth.

Grégory LOGEAN

1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	65
Sujet du vote:	33222681-8c88-495a-9b43-0feb73c33569
Début du Vote:	05.05.2026 11:13:04
Fin du vote:	05.05.2026 11:13:20

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	125

Votes:

Oui/Ja	79	63,2%
Non/Nein	44	35,2%
Abst./Enth.	2	1,6%

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Non/Nein

Markus AMMANN	1	Stefanie AUFDENBLATTEN	1
Gilles FLOREY	1	Matthias HILDBRAND	1
Olivier IMBODEN	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Claudia NOTI	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Charlotte SALZMANN-BRIAND	1
Aurel SCHMID	1	Diego WYSSEN	1

Abst./Enth.

Urs JUON	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Dominique BARRAS	1
Nathan BENDER	1	Chloé BERTHOLET	1
Emmanuel CHASSOT	1	Sarah DÉLÈZE	1
Delphine DEPREZ-FAVRE	1	Sandro FONTANA	1
Nicolas GABIOUD	1	Alexia HÉRITIER	1
Sandy HUG	1	Anthony LAMON	1
Alain LÉGER	1	Blaise LOVISA	1
Janique LUYET	1	Alexandre MARET	1
Carole MELLY-BASILI	1	Delphine MICHAUD	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Olivier MOSER	1
Pascal PRAZ	1	Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1
Frédéric REY-BELLET	1	Virginie ROSSIER	1
Charlotte THÉTAZ	1	François VAUDAN	1
Périne VOUILLAMOZ	1	Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Ariane COURTINE MUDRY	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Léonard DORSAZ	1	Alexandre DUBUIS	1
Laurent GOLAY	1	Elodie PRAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Non/Nein

Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Martin KALBERMATTER	1	Gerhard KIECHLER	1
Philipp LORETAN	1		

Abst./Enth.

Pascal AMACKER	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Sébastien BERGUERAND	1
Joël BESSARD	1	Jordy BONVIN	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Adeline CRETENAND	1	Leyla Solène DARAGON	1
Andrea DUCHOUD	1	Christian FLOREY	1
Géraldine GIANADDA	1	Patrick GIROUD	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Swen LUYET	1
Yvan MAISTRE	1	Sylvie MASSEREY ANSELIN	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1

Non/Nein

Alwin VENETZ	1

PS

Oui/Ja

Claudia ALPIGER	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Samuel JACQUIER	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Paola RIVA GAPANY	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Anne-Laure SECCO	1	Emilie TEIXEIRA	1
Maud THELER	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Christian GASSER	1
Martin GIACHINO	1	Renato KARLEN	1
Ralph KUMMER	1	Daniela POLLINGER	1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Alexandre CIPOLLA	1	Benjamin COCHRANE	1
Mathias DELALOYE	1	Jérôme DESMEULES	1
Grégoire EMONET	1	Guillaume FROSSARD	1
Damien FUMEAUX	1	Rémy IN-ALBON	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Bruno PERROUD	1
Nadine REICHEN	1	Valentin REYNARD	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	66
Sujet du vote:	33222681-8c88-495a-9b43-0feb73c33569
Début du Vote:	05.05.2026 11:15:06
Fin du vote:	05.05.2026 11:15:22

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	123

Votes:

Oui/Ja	98	79,7%
Non/Nein	25	20,3%
Abst./Enth.	0	0%

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Markus AMMANN	1	Stefanie AUFDENBLATTEN	1
Gilles FLOREY	1	Matthias HILDBRAND	1
Olivier IMBODEN	1	Urs JUON	1
Bernd KALBERMATTEN	1	Claudia NOTI	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Charlotte SALZMANN-BRIAND	1
Aurel SCHMID	1	Diego WYSSEN	1

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Dominique BARRAS	1
Nathan BENDER	1	Chloé BERTHOLET	1
Emmanuel CHASSOT	1	Sarah DÉLÈZE	1
Delphine DEPREZ-FAVRE	1	Sandro FONTANA	1
Nicolas GABIOUD	1	Alexia HÉRITIER	1
Sandy HUG	1	Anthony LAMON	1
Alain LÉGER	1	Blaise LOVISA	1
Janique LUYET	1	Alexandre MARET	1
Carole MELLY-BASIL	1	Delphine MICHAUD	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Olivier MOSER	1
Pascal PRAZ	1	Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1
Frédéric REY-BELLET	1	Virginie ROSSIER	1
Charlotte THÉTAZ	1	François VAUDAN	1
Périne VOUILLAMOZ	1	Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Ariane COURTINE MUDRY	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Léonard DORSAZ	1	Alexandre DUBUIS	1
Laurent GOLAY	1	Elodie PRAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Philipp LORETAN	1

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Sébastien BERGUERAND	1
Joël BESSARD	1	Jordy BONVIN	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Adeline CRETENAND	1	Leyla Solène DARAGON	1
Andrea DUCHOUD	1	Christian FLOREY	1
Géraldine GIANADDA	1	Patrick GIROUD	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Swen LUYET	1
Yvan MAISTRE	1	Sylvie MASSEREY ANSELIN	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1
Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

PS

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Oui/Ja

Claudia ALPIGER	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Silvia EYER	1	Julien GIROD	1
Samuel JACQUIER	1	Benoît MORET	1
Marie OREILLER	1	Olivier OSTRINI	1
Adrien PINHO	1	Paola RIVA GAPANY	1
Marie Soline ROUVINEZ	1	Anne-Laure SECCO	1
Emilie TEIXEIRA	1	Maud THELER	1

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Christian GASSER	1
Martin GIACHINO	1	Renato KARLEN	1
Ralph KUMMER	1	Daniela POLLINGER	1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Alexandre CIPOLLA	1

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Benjamin COCHRANE	1	Mathias DELALOYE	1
Jérôme DESMEULES	1	Grégoire EMONET	1
Guillaume FROSSARD	1	Damien FUMEAUX	1
Rémy IN-ALBON	1	Grégory LOGEAN	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Bruno PERROUD	1	Nadine REICHEN	1
Valentin REYNARD	1		

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	67
Sujet du vote:	33222681-8c88-495a-9b43-0feb73c33569
Début du Vote:	05.05.2026 11:16:17
Fin du vote:	05.05.2026 11:16:32

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	123	
Votes:			
	Oui/Ja	66	53,7%
	Non/Nein	57	46,3%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Non/Nein

Markus AMMANN	1	Stefanie AUFDENBLATTEN	1
Gilles FLOREY	1	Matthias HILDBRAND	1
Olivier IMBODEN	1	Urs JUON	1
Bernd KALBERMATTEN	1	Claudia NOTI	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Charlotte SALZMANN-BRIAND	1
Aurel SCHMID	1	Diego WYSSEN	1

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Dominique BARRAS	1
Nathan BENDER	1	Chloé BERTHOLET	1
Emmanuel CHASSOT	1	Sarah DÉLÈZE	1
Delphine DEPREZ-FAVRE	1	Sandro FONTANA	1
Nicolas GABIOUD	1	Alexia HÉRITIER	1
Sandy HUG	1	Anthony LAMON	1
Alain LÉGER	1	Blaise LOVISA	1
Janique LUYET	1	Alexandre MARET	1
Carole MELLY-BASIL	1	Delphine MICHAUD	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Olivier MOSER	1
Pascal PRAZ	1	Frédéric REY-BELLET	1
Virginie ROSSIER	1	Charlotte THÉTAZ	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Les Vert.e.s

Non/Nein

Sylvain AMOS	1	Ariane COURTINE MUDRY	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Léonard DORSAZ	1	Alexandre DUBUIS	1
Laurent GOLAY	1	Elodie PRAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Non/Nein

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Philipp LORETAN	1
Thomas MATTER	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Joël BESSARD	1
Jordy BONVIN	1	Raphaël BORNET	1
Nicole CARRUPT	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Christian FLOREY	1	Patrick GIROUD	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Swen LUYET	1
Yvan MAISTRE	1	Sylvie MASSEREY ANSELIN	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1
Nadine PARDO	1	Charles-Albert PUTALLAZ	1
Evelyne SCALETTA	1	Sandra SCHENKEL	1
Sonia TAUSS-CORNUT	1		

Non/Nein

Sébastien BERGUERAND	1	Géraldine GIANADDA	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Florian PIASENTA	1	Alwin VENETZ	1

PS

Oui/Ja

Claudia ALPIGER	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Silvia EYER	1	Julien GIROD	1
Samuel JACQUIER	1	Benoît MORET	1
Marie OREILLER	1	Olivier OSTRINI	1
Adrien PINHO	1	Paola RIVA GAPANY	1
Marie Soline ROUVINEZ	1	Emilie TEIXEIRA	1
Maud THELER	1		

Non/Nein

Anne-Laure SECCO	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Christian GASSER	1
Martin GIACHINO	1	Renato KARLEN	1
Ralph KUMMER	1	Daniela POLLINGER	1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Alexandre CIPOLLA	1		

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Benjamin COCHRANE	1	Mathias DELALOYE	1
Jérôme DESMEULES	1	Grégoire EMONET	1
Guillaume FROSSARD	1	Damien FUMEUX	1
Rémy IN-ALBON	1	Grégory LOGEAN	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Bruno PERROUD	1	Nadine REICHEN	1
Valentin REYNARD	1		

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	71
Sujet du vote:	33222681-8c88-495a-9b43-0feb73c33569
Début du Vote:	05.05.2026 11:19:14
Fin du vote:	05.05.2026 11:19:30

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	125

Votes:

Oui/Ja	98	78,4%
Non/Nein	27	21,6%
Abst./Enth.	0	0%

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Markus AMMANN	1	Stefanie AUFDENBLATTEN	1
Gilles FLOREY	1	Matthias HILDBRAND	1
Olivier IMBODEN	1	Urs JUON	1
Bernd KALBERMATTEN	1	Claudia NOTI	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Charlotte SALZMANN-BRIAND	1
Aurel SCHMID	1	Diego WYSSEN	1

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Dominique BARRAS	1
Nathan BENDER	1	Chloé BERTHOLET	1
Emmanuel CHASSOT	1	Sarah DÉLÈZE	1
Delphine DEPREZ-FAVRE	1	Romaine DUC-BONVIN	1
Sandro FONTANA	1	Nicolas GABIOUD	1
Alexia HÉRITIER	1	Sandy HUG	1
Anthony LAMON	1	Alain LÉGER	1
Blaise LOVISA	1	Janique LUYET	1
Alexandre MARET	1	Carole MELLY-BASIL	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Olivier MOSER	1	Pascal PRAZ	1
Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1	Frédéric REY-BELLET	1
Virginie ROSSIER	1	Charlotte THÉTAZ	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Ariane COURTINE MUDRY	1
Céline DESSIMOZ	1	Léonard DORSAZ	1
Alexandre DUBUIS	1	Laurent GOLAY	1

Non/Nein

Serge DARBELLAY	1	Elodie PRAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Philipp LORETAN	1
Thomas MATTER	1		

PLR/FDP

Non/Nein

Natacha ALBRECHT	1	Sébastien BERGUERAND	1
Joël BESSARD	1	Jordy BONVIN	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Adeline CRETENAND	1	Leyla Solène DARAGON	1
Andrea DUCHOUD	1	Christian FLOREY	1
Géraldine GIANADDA	1	Patrick GIROUD	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Swen LUYET	1
Yvan MAISTRE	1	Sylvie MASSEREY ANSELIN	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1
Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Evelynne SCALETTA	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

PS

Oui/Ja

Claudia ALPIGER	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Silvia EYER	1	Julien GIROD	1
Samuel JACQUIER	1	Benoît MORET	1
Marie OREILLER	1	Olivier OSTRINI	1
Adrien PINHO	1	Paola RIVA GAPANY	1
Marie Soline ROUVINEZ	1	Anne-Laure SECCO	1
Emilie TEIXEIRA	1	Maud THELER	1

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Christian GASSER	1
Martin GIACHINO	1	Renato KARLEN	1
Ralph KUMMER	1	Daniela POLLINGER	1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Alexandre CIPOLLA	1	Benjamin COCHRANE	1
Mathias DELALOYE	1	Jérôme DESMEULES	1
Grégoire EMONET	1	Guillaume FROSSARD	1
Damien FUMEAUX	1	Rémy IN-ALBON	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Bruno PERROUD	1
Nadine REICHEN	1	Valentin REYNARD	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	74
Sujet du vote:	33222681-8c88-495a-9b43-0feb73c33569
Début du Vote:	05.05.2026 11:23:04
Fin du vote:	05.05.2026 11:23:20

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	126	
Votes:	Oui/Ja	91	72,2%
	Non/Nein	35	27,8%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Non/Nein

Markus AMMANN	1	Stefanie AUFDENBLATTEN	1
Gilles FLOREY	1	Matthias HILDBRAND	1
Olivier IMBODEN	1	Urs JUON	1
Bernd KALBERMATTEN	1	Claudia NOTI	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Charlotte SALZMANN-BRIAND	1
Aurel SCHMID	1	Diego WYSSEN	1

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Dominique BARRAS	1
Nathan BENDER	1	Chloé BERTHOLET	1
Emmanuel CHASSOT	1	Sarah DÉLÈZE	1
Delphine DEPREZ-FAVRE	1	Romaine DUC-BONVIN	1
Sandro FONTANA	1	Nicolas GABIOUD	1
Alexia HÉRITIER	1	Sandy HUG	1
Anthony LAMON	1	Alain LÉGER	1
Blaise LOVISA	1	Janique LUYET	1
Alexandre MARET	1	Carole MELLY-BASILI	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Olivier MOSER	1	Pascal PRAZ	1
Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1	Frédéric REY-BELLET	1
Virginie ROSSIER	1	Charlotte THÉTAZ	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Les Vert.e.s

Non/Nein

Sylvain AMOS	1	Ariane COURTINE MUDRY	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Léonard DORSAZ	1	Alexandre DUBUIS	1
Laurent GOLAY	1	Elodie PRAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Non/Nein

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Philipp LORETAN	1
Thomas MATTER	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Sébastien BERGUERAND	1
Joël BESSARD	1	Jordy BONVIN	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Adeline CRETENAND	1	Leyla Solène DARAGON	1
Andrea DUCHOUD	1	Christian FLOREY	1
Géraldine GIANADDA	1	Patrick GIROUD	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Swen LUYET	1
Yvan MAISTRE	1	Sylvie MASSEREY ANSELIN	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1
Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

PS

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Oui/Ja

Claudia ALPIGER	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Samuel JACQUIER	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Paola RIVA GAPANY	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Anne-Laure SECCO	1	Emilie TEIXEIRA	1
Maud THELER	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Christian GASSER	1
Martin GIACHINO	1	Renato KARLEN	1
Ralph KUMMER	1	Daniela POLLINGER	1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Alexandre CIPOLLA	1	Benjamin COCHRANE	1
Mathias DELALOYE	1	Jérôme DESMEULES	1
Grégoire EMONET	1	Guillaume FROSSARD	1
Damien FUMEAUX	1	Rémy IN-ALBON	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Bruno PERROUD	1
Nadine REICHEN	1	Valentin REYNARD	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	76
Sujet du vote:	33222681-8c88-495a-9b43-0feb73c33569
Début du Vote:	05.05.2026 11:25:10
Fin du vote:	05.05.2026 11:25:26

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	125	
Votes:	Oui/Ja	99	79,2%
	Non/Nein	26	20,8%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Markus AMMANN	1	Stefanie AUFDENBLATTEN	1
Gilles FLOREY	1	Matthias HILDBRAND	1
Olivier IMBODEN	1	Urs JUON	1
Bernd KALBERMATTEN	1	Claudia NOTI	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Charlotte SALZMANN-BRIAND	1
Aurel SCHMID	1	Diego WYSSEN	1

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Dominique BARRAS	1
Nathan BENDER	1	Chloé BERTHOLET	1
Emmanuel CHASSOT	1	Sarah DÉLÈZE	1
Delphine DEPREZ-FAVRE	1	Romaine DUC-BONVIN	1
Sandro FONTANA	1	Nicolas GABIOUD	1
Alexia HÉRITIER	1	Sandy HUG	1
Anthony LAMON	1	Alain LÉGER	1
Blaise LOVISA	1	Janique LUYET	1
Alexandre MARET	1	Carole MELLY-BASILI	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Olivier MOSER	1	Pascal PRAZ	1
Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1	Frédéric REY-BELLET	1
Virginie ROSSIER	1	Charlotte THÉTAZ	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Ariane COURTINE MUDRY	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Léonard DORSAZ	1	Alexandre DUBUIS	1
Laurent GOLAY	1	Elodie PRAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Martin KALBERMATTER	1	Gerhard KIECHLER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Sébastien BERGUERAND	1
Joël BESSARD	1	Jordy BONVIN	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Adeline CRETENAND	1	Leyla Solène DARAGON	1
Andrea DUCHOUD	1	Christian FLOREY	1
Géraldine GIANADDA	1	Patrick GIROUD	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Swen LUYET	1
Yvan MAISTRE	1	Sylvie MASSEREY ANSELIN	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1
Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

PS

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Oui/Ja

Claudia ALPIGER	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Samuel JACQUIER	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Paola RIVA GAPANY	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Anne-Laure SECCO	1	Emilie TEIXEIRA	1
Maud THELER	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Christian GASSER	1
Martin GIACHINO	1	Renato KARLEN	1
Ralph KUMMER	1	Daniela POLLINGER	1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Alexandre CIPOLLA	1	Benjamin COCHRANE	1
Mathias DELALOYE	1	Jérôme DESMEULES	1
Grégoire EMONET	1	Guillaume FROSSARD	1
Damien FUMEAUX	1	Rémy IN-ALBON	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Bruno PERROUD	1
Nadine REICHEN	1	Valentin REYNARD	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	79
Sujet du vote:	33222681-8c88-495a-9b43-0feb73c33569
Début du Vote:	05.05.2026 11:29:21
Fin du vote:	05.05.2026 11:29:37

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	126	
Votes:	Oui/Ja	109	86,5%
	Non/Nein	17	13,5%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Markus AMMANN	1	Stefanie AUFDENBLATTEN	1
Gilles FLOREY	1	Matthias HILDBRAND	1
Olivier IMBODEN	1	Urs JUON	1
Bernd KALBERMATTEN	1	Karl KUMMER	1
Claudia NOTI	1	Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1
Charlotte SALZMANN-BRIAND	1	Aurel SCHMID	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Dominique BARRAS	1
Nathan BENDER	1	Chloé BERTHOLET	1
Emmanuel CHASSOT	1	Sarah DÉLÈZE	1
Delphine DEPREZ-FAVRE	1	Romaine DUC-BONVIN	1
Sandro FONTANA	1	Nicolas GABIOUD	1
Alexia HÉRITIER	1	Sandy HUG	1
Anthony LAMON	1	Alain LÉGER	1
Blaise LOVISA	1	Janique LUYET	1
Alexandre MARET	1	Carole MELLY-BASILI	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Olivier MOSER	1	Pascal PRAZ	1
Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1	Frédéric REY-BELLET	1
Virginie ROSSIER	1	Charlotte THÉTAZ	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Ariane COURTINE MUDRY	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Léonard DORSAZ	1	Alexandre DUBUIS	1
Laurent GOLAY	1	Elodie PRAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Martin KALBERMATTER	1	Gerhard KIECHLER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Sébastien BERGUERAND	1
Joël BESSARD	1	Jordy BONVIN	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Adeline CRETENAND	1	Leyla Solène DARAGON	1
Andrea DUCHOUD	1	Christian FLOREY	1
Géraldine GIANADDA	1	Patrick GIROUD	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Sven LUYET	1
Yvan MAISTRE	1	Sylvie MASSEREY ANSELIN	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1
Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

PS

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Oui/Ja

Claudia ALPIGER	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Samuel JACQUIER	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Paola RIVA GAPANY	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Anne-Laure SECCO	1	Emilie TEIXEIRA	1
Maud THELER	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Christian GASSER	1
Martin GIACHINO	1	Renato KARLEN	1
Ralph KUMMER	1	Daniela POLLINGER	1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Alexandre CIPOLLA	1		

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Benjamin COCHRANE	1	Mathias DELALOYE	1
Jérôme DESMEULES	1	Grégoire EMONET	1
Guillaume FROSSARD	1	Damien FUMEAUX	1
Rémy IN-ALBON	1	Grégory LOGEAN	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Bruno PERROUD	1	Nadine REICHEN	1
Valentin REYNARD	1		

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	80
Sujet du vote:	33222681-8c88-495a-9b43-0feb73c33569
Début du Vote:	05.05.2026 11:34:28
Fin du vote:	05.05.2026 11:34:44

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	125

Votes:

Oui/Ja	77	61,6%
Non/Nein	48	38,4%
Abst./Enth.	0	0%

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Charlotte SALZMANN-BRIAND

1

Non/Nein

Markus AMMANN

1

Stefanie AUFDENBLATTEN

1

Gilles FLOREY

1

Matthias HILDBRAND

1

Olivier IMBODEN

1

Bernd KALBERMATTEN

1

Karl KUMMER

1

Claudia NOTI

1

Rahel PIROVINO-INDERMITTE

1

Aurel SCHMID

1

Diego WYSSEN

1

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC

1

Dominique BARRAS

1

Nathan BENDER

1

Chloé BERTHOLET

1

Emmanuel CHASSOT

1

Sarah DÉLÈZE

1

Sandro FONTANA

1

Nicolas GABIOUD

1

Alexia HÉRITIER

1

Sandy HUG

1

Anthony LAMON

1

Alain LÉGER

1

Blaise LOVISA

1

Janique LUYET

1

Alexandre MARET

1

Delphine MICHAUD

1

Fabienne MORET-ROTH

1

Olivier MOSER

1

Pascal PRAZ

1

Stéphanie REVAZ MARTIGNONI

1

Frédéric REY-BELLET

1

Virginie ROSSIER

1

Charlotte THÉTAZ

1

François VAUDAN

1

Périne VOUILLAMOZ

1

Fabienne ZUFFEREY CARDONA

1

Non/Nein

Delphine DEPREZ-FAVRE

1

Carole MELLÉ-BASILI

1

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS

1

Ariane COURTINE MUDRY

1

Serge DARBELLAY

1

Céline DESSIMOZ

1

Léonard DORSAZ

1

Alexandre DUBUIS

1

Laurent GOLAY

1

Elodie PRAZ

1

neo - Die sozialliberale Mitte

Non/Nein

Pascal AMACKER

1

Graziella COLLENBERG

1

Urban FURRER

1

Martin KALBERMATTER

1

Gerhard KIECHLER

1

Philipp LORETAN

1

Thomas MATTER

1

PLR/FDP

Oui/Ja

Sébastien BERGUERAND

1

Joël BESSARD

1

Jordy BONVIN

1

Raphaël BORNET

1

Nicole CARRUPT

1

Adeline CRETENAND

1

Leyla Solène DARAGON

1

Andrea DUCHOUD

1

Christian FLOREY

1

Géraldine GIANADDA

1

Patrick GIROUD

1

Valérie GRICHTING

1

Sylvie LUGINBÜHL

1

Sven LUYET

1

Yvan MAISTRE

1

Sylvie MASSEREY ANSELIN

1

Didier MORARD

1

Sébastien MORISOD

1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1

Non/Nein

Florent AYMON	1	Alwin VENETZ	1

PS

Oui/Ja

Claudia ALPIGER	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Silvia EYER	1	Julien GIROD	1
Samuel JACQUIER	1	Benoît MORET	1
Marie OREILLER	1	Olivier OSTRINI	1
Adrien PINHO	1	Paola RIVA GAPANY	1
Marie Soline ROUVINEZ	1	Anne-Laure SECCO	1
Emilie TEIXEIRA	1	Maud THELER	1

Non/Nein

Joachim Felix CORREIA	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Christian GASSER	1
Martin GIACHINO	1	Renato KARLEN	1
Ralph KUMMER	1	Daniela POLLINGER	1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Alexandre CIPOLLA	1	Benjamin COCHRANE	1
Mathias DELALOYE	1	Jérôme DESMEULES	1
Grégoire EMONET	1	Guillaume FROSSARD	1
Damien FUMEAUX	1	Rémy IN-ALBON	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Nadine REICHEN	1
Valentin REYNARD	1		

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	82
Sujet du vote:	33222681-8c88-495a-9b43-0feb73c33569
Début du Vote:	05.05.2026 11:36:04
Fin du vote:	05.05.2026 11:36:20

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	127	
Votes:	Oui/Ja	101	79,5%
	Non/Nein	26	20,5%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Markus AMMANN	1	Stefanie AUFDENBLATTEN	1
Gilles FLOREY	1	Matthias HILDBRAND	1
Olivier IMBODEN	1	Urs JUON	1
Bernd KALBERMATTEN	1	Karl KUMMER	1
Claudia NOTI	1	Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1
Charlotte SALZMANN-BRIAND	1	Aurel SCHMID	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Dominique BARRAS	1
Nathan BENDER	1	Chloé BERTHOLET	1
Emmanuel CHASSOT	1	Sarah DÉLÈZE	1
Delphine DEPREZ-FAVRE	1	Romaine DUC-BONVIN	1
Sandro FONTANA	1	Nicolas GABIOUD	1
Alexia HÉRITIER	1	Sandy HUG	1
Anthony LAMON	1	Alain LÉGER	1
Blaise LOVISA	1	Janique LUYET	1
Alexandre MARET	1	Carole MELLY-BASIL	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Olivier MOSER	1
Pascal PRAZ	1	Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1
Frédéric REY-BELLET	1	Virginie ROSSIER	1
Charlotte THÉTAZ	1	François VAUDAN	1
Périne VOUILLAMOZ	1	Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Ariane COURTINE MUDRY	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Léonard DORSAZ	1	Alexandre DUBUIS	1
Laurent GOLAY	1	Elodie PRAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Philipp LORETAN	1
Thomas MATTER	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Florent AYMON	1	Sébastien BERGUERAND	1
Joël BESSARD	1	Jordy BONVIN	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Adeline CRETENAND	1	Leyla Solène DARAGON	1
Andrea DUCHOUD	1	Christian FLOREY	1
Géraldine GIANADDA	1	Patrick GIROUD	1
Valériane GRICHTING	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Swen LUYET	1	Yvan MAISTRE	1
Sylvie MASSEREY ANSELIN	1	Didier MORARD	1
Sébastien MORISOD	1	Nadine PARDO	1
Florian PIASENTA	1	Charles-Albert PUTALLAZ	1
Evelyne SCALETTA	1	Sandra SCHENKEL	1
Sonia TAUSS-CORNUT	1	Alwin VENETZ	1

PS

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Oui/Ja

Claudia ALPIGER	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Samuel JACQUIER	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Paola RIVA GAPANY	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Anne-Laure SECCO	1	Emilie TEIXEIRA	1
Maud THELER	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Christian GASSER	1
Martin GIACHINO	1	Renato KARLEN	1
Ralph KUMMER	1	Daniela POLLINGER	1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Alexandre CIPOLLA	1	Benjamin COCHRANE	1
Mathias DELALOYE	1	Jérôme DESMEULES	1
Grégoire EMONET	1	Guillaume FROSSARD	1
Damien FUMEAUX	1	Rémy IN-ALBON	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Bruno PERROUD	1
Nadine REICHEN	1	Valentin REYNARD	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	84
Sujet du vote:	33222681-8c88-495a-9b43-0feb73c33569
Début du Vote:	05.05.2026 11:43:00
Fin du vote:	05.05.2026 11:43:16

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	127	
Votes:	Oui/Ja	95	74,8%
	Non/Nein	32	25,2%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Markus AMMANN	1	Stefanie AUFDENBLATTEN	1
Gilles FLOREY	1	Matthias HILDBRAND	1
Olivier IMBODEN	1	Urs JUON	1
Bernd KALBERMATTEN	1	Karl KUMMER	1
Claudia NOTI	1	Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1
Charlotte SALZMANN-BRIAND	1	Aurel SCHMID	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Non/Nein

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Dominique BARRAS	1
Nathan BENDER	1	Chloé BERTHOLET	1
Emmanuel CHASSOT	1	Sarah DÉLÈZE	1
Delphine DEPREZ-FAVRE	1	Romaine DUC-BONVIN	1
Sandro FONTANA	1	Nicolas GABIOUD	1
Alexia HÉRITIER	1	Sandy HUG	1
Anthony LAMON	1	Alain LÉGER	1
Blaise LOVISA	1	Janique LUYET	1
Alexandre MARET	1	Carole MELLY-BASILI	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Olivier MOSER	1	Pascal PRAZ	1
Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1	Frédéric REY-BELLET	1
Virginie ROSSIER	1	Charlotte THÉTAZ	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Céline DESSIMOZ	1
Léonard DORSAZ	1	Alexandre DUBUIS	1
Laurent GOLAY	1		

Non/Nein

Ariane COURTINE MUDRY	1	Serge DARBELLAY	1
Elodie PRAZ	1		

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Philipp LORETAN	1
Thomas MATTER	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Florent AYMON	1
Sébastien BERGUERAND	1	Joël BESSARD	1
Jordy BONVIN	1	Raphaël BORNET	1
Nicole CARRUPT	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Christian FLOREY	1	Géraldine GIANADDA	1
Patrick GIROUD	1	Valérie GRICHTING	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Swen LUYET	1
Yvan MAISTRE	1	Sylvie MASSEREY ANSELIN	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1
Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

PS

Oui/Ja

Claudia ALPIGER	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Samuel JACQUIER	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Paola RIVA GAPANY	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Anne-Laure SECCO	1	Emilie TEIXEIRA	1
Maud THELER	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Christian GASSER	1
Martin GIACHINO	1	Renato KARLEN	1
Ralph KUMMER	1	Daniela POLLINGER	1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Patrick BRIGANTE	1	Benjamin COCHRANE	1
Mathias DELALOYE	1	Jérôme DESMEULES	1
Grégoire EMONET	1	Guillaume FROSSARD	1
Damien FUMEAUX	1	Rémy IN-ALBON	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Bruno PERROUD	1
Nadine REICHEN	1	Valentin REYNARD	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	85
Sujet du vote:	33222681-8c88-495a-9b43-0feb73c33569
Début du Vote:	05.05.2026 11:44:43
Fin du vote:	05.05.2026 11:44:59

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	129

Votes:

Oui/Ja	102	79,1%
Non/Nein	27	20,9%
Abst./Enth.	0	0%

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Markus AMMANN	1	Stefanie AUFDENBLATTEN	1
Gilles FLOREY	1	Matthias HILDBRAND	1
Olivier IMBODEN	1	Urs JUON	1
Bernd KALBERMATTEN	1	Karl KUMMER	1
Claudia NOTI	1	Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1
Charlotte SALZMANN-BRIAND	1	Aurel SCHMID	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Dominique BARRAS	1
Nathan BENDER	1	Chloé BERTHOLET	1
Emmanuel CHASSOT	1	Sarah DÉLÈZE	1
Delphine DEPREZ-FAVRE	1	Romaine DUC-BONVIN	1
Sandro FONTANA	1	Nicolas GABIOUD	1
Alexia HÉRITIER	1	Sandy HUG	1
Anthony LAMON	1	Alain LÉGER	1
Blaise LOVISA	1	Janique LUYET	1
Alexandre MARET	1	Carole MELLY-BASILI	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Olivier MOSER	1	Pascal PRAZ	1
Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1	Frédéric REY-BELLET	1
Virginie ROSSIER	1	Charlotte THÉTAZ	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Ariane COURTINE MUDRY	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Léonard DORSAZ	1	Alexandre DUBUIS	1
Laurent GOLAY	1	Elodie PRAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Philipp LORETAN	1
Thomas MATTER	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Florent AYMONT	1
Sébastien BERGUERAND	1	Joël BESSARD	1
Jordy BONVIN	1	Nicole CARRUPT	1
Adeline CRETENAND	1	Leyla Solène DARAGON	1
Andrea DUCHOUD	1	Christian FLOREY	1
Géraldine GIANADDA	1	Patrick GIROUD	1
Valérie GRICHTING	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Sven LUYET	1	Yvan MAISTRE	1
Sylvie MASSEREY ANSELIN	1	Didier MORARD	1
Sébastien MORISOD	1	Nadine PARDO	1
Florian PIASENTA	1	Charles-Albert PUTALLAZ	1
Evelyne SCALETTA	1	Sandra SCHENKEL	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Sonia TAUSS-CORNUT		1	Alwin VENETZ	1
Non/Nein				
Raphaël BORNET		1		
PS				
Oui/Ja				
Claudia ALPIGER	1	Marine BARRAS		1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD		1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN		1
Joachim Felix CORREIA	1	Silvia EYER		1
Julien GIROD	1	Samuel JACQUIER		1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER		1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO		1
Paola RIVA GAPANY	1	Marie Soline ROUVINEZ		1
Anne-Laure SECCO	1	Emilie TEIXEIRA		1
Maud THELER	1			
SVPO				
Non/Nein				
Romano AMACKER	1	Christian GASSER		1
Martin GIACHINO	1	Renato KARLEN		1
Ralph KUMMER	1	Daniela POLLINGER		1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN		1
UDC				
Non/Nein				
Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN		1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE		1
Alexandre CIPOLLA	1	Benjamin COCHRANE		1
Mathias DELALOYE	1	Jérôme DESMEULES		1
Grégoire EMONET	1	Guillaume FROSSARD		1
Damien FUMEAUX	1	Rémy IN-ALBON		1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM		1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Bruno PERROUD		1
Nadine REICHEN	1	Valentin REYNARD		1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	88
Sujet du vote:	33222681-8c88-495a-9b43-0feb73c33569
Début du Vote:	05.05.2026 11:47:12
Fin du vote:	05.05.2026 11:47:28

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	129	
Votes:			
	Oui/Ja	121	93,8%
	Non/Nein	8	6,2%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Markus AMMANN	1	Stefanie AUFDENBLATTEN	1
Gilles FLOREY	1	Matthias HILDBRAND	1
Olivier IMBODEN	1	Urs JUON	1
Bernd KALBERMATTEN	1	Karl KUMMER	1
Claudia NOTI	1	Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1
Charlotte SALZMANN-BRIAND	1	Aurel SCHMID	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Dominique BARRAS	1
Nathan BENDER	1	Chloé BERTHOLET	1
Emmanuel CHASSOT	1	Sarah DÉLÈZE	1
Delphine DEPREZ-FAVRE	1	Romaine DUC-BONVIN	1
Sandro FONTANA	1	Nicolas GABIOUD	1
Alexia HÉRITIER	1	Sandy HUG	1
Anthony LAMON	1	Alain LÉGER	1
Blaise LOVISA	1	Janique LUYET	1
Alexandre MARET	1	Carole MELLY-BASILI	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Olivier MOSER	1	Pascal PRAZ	1
Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1	Frédéric REY-BELLET	1
Virginie ROSSIER	1	Charlotte THÉTAZ	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Ariane COURTINE MUDRY	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Léonard DORSAZ	1	Alexandre DUBUIS	1
Laurent GOLAY	1	Elodie PRAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Philipp LORETAN	1
Thomas MATTER	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Florent AYMONT	1
Sébastien BERGUERAND	1	Joël BESSARD	1
Jordy BONVIN	1	Raphaël BORNET	1
Nicole CARRUPT	1	Adeline CRETTEENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Christian FLOREY	1	Géraldine GIANADDA	1
Patrick GIROUD	1	Valériane GRICHTING	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Sven LUYET	1
Yvan MAISTRE	1	Sylvie MASSEREY ANSELIN	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1
Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Evelyne SCALETTA	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

PS

Oui/Ja

Claudia ALPIGER	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Samuel JACQUIER	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Paola RIVA GAPANY	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Anne-Laure SECCO	1	Emilie TEIXEIRA	1
Maud THELER	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Christian GASSER	1
Martin GIACHINO	1	Renato KARLEN	1
Ralph KUMMER	1	Daniela POLLINGER	1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Alexandre CIPOLLA	1	Benjamin COCHRANE	1
Mathias DELALOYE	1	Jérôme DESMEULES	1
Grégoire EMONET	1	Guillaume FROSSARD	1
Damien FUMEAUX	1	Rémy IN-ALBON	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Bruno PERROUD	1
Nadine REICHEN	1	Valentin REYNARD	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	92
Sujet du vote:	33222681-8c88-495a-9b43-0feb73c33569
Début du Vote:	05.05.2026 11:50:42
Fin du vote:	05.05.2026 11:50:58

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	126	
Votes:	Oui/Ja	106	84,1%
	Non/Nein	20	15,9%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Markus AMMANN	1	Stefanie AUFDENBLATTEN	1
Gilles FLOREY	1	Matthias HILDBRAND	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Claudia NOTI	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Charlotte SALZMANN-BRIAND	1
Aurel SCHMID	1	Diego WYSSEN	1

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Dominique BARRAS	1
Nathan BENDER	1	Chloé BERTHOLET	1
Emmanuel CHASSOT	1	Sarah DÉLÈZE	1
Delphine DEPREZ-FAVRE	1	Romaine DUC-BONVIN	1
Sandro FONTANA	1	Nicolas GABIOUD	1
Alexia HÉRITIER	1	Sandy HUG	1
Anthony LAMON	1	Alain LÉGER	1
Blaise LOVISA	1	Janique LUYET	1
Alexandre MARET	1	Carole MELLY-BASILI	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Olivier MOSER	1	Pascal PRAZ	1
Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1	Frédéric REY-BELLET	1
Virginie ROSSIER	1	Charlotte THÉTAZ	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Ariane COURTINE MUDRY	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Léonard DORSAZ	1	Alexandre DUBUIS	1
Laurent GOLAY	1	Elodie PRAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Philipp LORETAN	1
Thomas MATTER	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Florent AYMON	1
Sébastien BERGUERAND	1	Joël BESSARD	1
Jordy BONVIN	1	Raphaël BORNET	1
Nicole CARRUPT	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Christian FLOREY	1	Patrick GIROUD	1
Valériane GRICHTING	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Swen LUYET	1	Yvan MAISTRE	1
Sylvie MASSEREY ANSELIN	1	Didier MORARD	1
Sébastien MORISOD	1	Nadine PARDO	1
Florian PIASENTA	1	Charles-Albert PUTALLAZ	1
Evelyne SCALETTA	1	Sandra SCHENKEL	1
Sonia TAUSS-CORNUT	1	Alwin VENETZ	1

PS

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Oui/Ja

Claudia ALPIGER	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Samuel JACQUIER	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Paola RIVA GAPANY	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Anne-Laure SECCO	1	Emilie TEIXEIRA	1
Maud THELER	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Christian GASSER	1
Martin GIACHINO	1	Renato KARLEN	1
Ralph KUMMER	1	Daniela POLLINGER	1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Claudia BONVIN	1	Damien FUMEAUX	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Bruno PERROUD	1
Nadine REICHEN	1		

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Patrick BRIGANTE	1	Alexandre CIPOLLA	1
Benjamin COCHRANE	1	Mathias DELALOYE	1
Jérôme DESMEULES	1	Grégoire EMONET	1
Guillaume FROSSARD	1	Rémy IN-ALBON	1
Brian NEUKOM	1	Valentin REYNARD	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	96
Sujet du vote:	33222681-8c88-495a-9b43-0feb73c33569
Début du Vote:	05.05.2026 11:57:12
Fin du vote:	05.05.2026 11:57:28

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	129	
Votes:	Oui/Ja	87	67,4%
	Non/Nein	39	30,2%
	Abst./Enth.	3	2,3%

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Markus AMMANN	1	Stefanie AUFDENBLATTEN	1
Gilles FLOREY	1	Matthias HILDBRAND	1
Olivier IMBODEN	1	Urs JUON	1
Bernd KALBERMATTEN	1	Karl KUMMER	1
Claudia NOTI	1	Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1
Charlotte SALZMANN-BRIAND	1	Aurel SCHMID	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Dominique BARRAS	1
Nathan BENDER	1	Chloé BERTHOLET	1
Emmanuel CHASSOT	1	Sarah DÉLÈZE	1
Delphine DEPREZ-FAVRE	1	Romaine DUC-BONVIN	1
Sandro FONTANA	1	Nicolas GABIOUD	1
Alexia HÉRITIER	1	Sandy HUG	1
Anthony LAMON	1	Alain LÉGER	1
Blaise LOVISA	1	Janique LUYET	1
Alexandre MARET	1	Carole MELLY-BASILI	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Olivier MOSER	1	Pascal PRAZ	1
Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1	Virginie ROSSIER	1
Charlotte THÉTAZ	1	François VAUDAN	1
Périne VOUILLAMOZ	1	Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1

Abst./Enth.

Frédéric REY-BELLET	1		

Les Vert.e.s

Non/Nein

Sylvain AMOS	1	Ariane COURTINE MUDRY	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Léonard DORSAZ	1	Alexandre DUBUIS	1
Laurent GOLAY	1	Elodie PRAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Philipp LORETAN	1
Thomas MATTER	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Florent AYMONT	1
Sébastien BERGUERAND	1	Joël BESSARD	1
Jordy BONVIN	1	Nicole CARRUPT	1
Adeline CRETENAND	1	Leyla Solène DARAGON	1
Andrea DUCHOUD	1	Christian FLOREY	1
Géraldine GIANADDA	1	Patrick GIROUD	1
Valérie GRICHTING	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Swen LUYET	1	Yvan MAISTRE	1
Sylvie MASSEREY ANSELIN	1	Didier MORARD	1
Sébastien MORISOD	1	Nadine PARDO	1

Séance du mardi matin 5 mai 2026 / Sitzung vom Dienstagmorgen 5. Mai 2026

Florian PIASENTA	1	Charles-Albert PUTALLAZ	1
Evelyne SCALETTA	1	Sandra SCHENKEL	1
Sonia TAUSS-CORNUT	1	Alwin VENETZ	1

Non/Nein

Raphaël BORNET	1		

PS

Non/Nein

Claudia ALPIGER	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Samuel JACQUIER	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Paola RIVA GAPANY	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Anne-Laure SECCO	1	Emilie TEIXEIRA	1
Maud THELER	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Christian GASSER	1
Martin GIACHINO	1	Renato KARLEN	1
Ralph KUMMER	1	Daniela POLLINGER	1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Thierry BONVIN	1	Alexandre CIPOLLA	1
Mathias DELALOYE	1	Grégoire EMONET	1
Guillaume FROSSARD	1		

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Patrick BRIGANTE	1	Jérôme DESMEULES	1
Damien FUMEAUX	1	Grégory LOGEAN	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Bruno PERROUD	1	Nadine REICHEN	1
Valentin REYNARD	1		

Abst./Enth.

Benjamin COCHRANE	1	Rémy IN-ALBON	1

La séance en quelques mots

05.05.2026, Matin

Sitzung in Kürze

05.05.2026, Vormittag

Salutations et communications

Begrüßung und Mitteilungen

Première lecture (1ère partie): Loi sur l'École valaisanne

La lecture se poursuivra le mercredi 6 mai 2026.

Erste Lesung (1. Teil): Gesetz über die Walliser Schule

Die Lesung wird am Mittwoch, 6. Mai 2026 fortgesetzt.

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Description	Séance du Grand Conseil
Début de la réunion	06.05.2026 08:12:07
Fin de la réunion	06.05.2026 12:10:19
Durée de la réunion	3h 58m

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Présence:

Le Centre

Mariève BALLESTRAZ BLANC	Le Centre	3h2m
Nathan BENDER	Le Centre	3h19m
Chloé BERTHOLET	Le Centre	3h10m
Claire-Lise BONVIN	Le Centre	3h10m
Nicolas BONVIN	Le Centre	3h29m
Emmanuel CHASSOT	Le Centre	3h7m
Christian DAVID	Le Centre	2h56m
Delphine DEPREZ-FAVRE	Le Centre	3h12m
Romaine DUC-BONVIN	Le Centre	3h13m
Sandro FONTANA	Le Centre	3h47m
Nicolas GABIOUD	Le Centre	3h5m
Alexia HÉRITIER	Le Centre	3h12m
Marie JORDAN	Le Centre	3h12m
Anthony LAMON	Le Centre	2h56m
Janique LUYET	Le Centre	3h14m
Françoise MÉTRAILLER	Le Centre	3h35m
Delphine MICHAUD	Le Centre	3h13m
Maxime MOIX	Le Centre	3h15m
Fabienne MORET-ROTH	Le Centre	3h17m
Olivier MOSER	Le Centre	3h27m
Malvine MOULIN	Le Centre	3h13m
Pascal PRAZ	Le Centre	3h14m
Laurent REY	Le Centre	3h13m
Frédéric REY-BELLET	Le Centre	3h0m
Myriam RODUIT	Le Centre	3h15m
Virginie ROSSIER	Le Centre	3h19m
Charlotte THÉTAZ	Le Centre	3h21m
Périne VOUILLAMOZ	Le Centre	3h12m
Corentin ZUBER	Le Centre	3h44m

PLR/FDP

Natacha ALBRECHT	PLR/FDP	3h18m
Kevin BARRAS	PLR/FDP	3h3m
Sébastien BERGUERAND	PLR/FDP	3h26m
Thomas BIRBAUM	PLR/FDP	3h23m
Jordy BONVIN	PLR/FDP	3h20m
Nicole CARRUPT	PLR/FDP	3h15m
Mathieu COUTURIER	PLR/FDP	3h9m
Adeline CRETENAND	PLR/FDP	3h6m
Leyla Solène DARAGON	PLR/FDP	3h10m
Andrea DUCHOUD	PLR/FDP	3h38m
Christian FLOREY	PLR/FDP	3h8m
Géraldine GIANADDA	PLR/FDP	3h24m
Patrick GIROUD	PLR/FDP	3h20m
Michaël HUGON	PLR/FDP	3h23m
Sylvie LUGINBÜHL	PLR/FDP	3h22m
Alexandre LUY	PLR/FDP	3h15m
Swen LUYET	PLR/FDP	3h28m
Didier MORARD	PLR/FDP	3h22m
Nadine PARDO	PLR/FDP	3h26m
Florian PIASENTA	PLR/FDP	0h3m
Vincent PRAVATO	PLR/FDP	3h12m
Charles-Albert PUTALLAZ	PLR/FDP	3h12m
Fabienne RIME	PLR/FDP	3h13m
Kathleen ROSSIER MOLL	PLR/FDP	3h9m
Evelyne SCALETTA	PLR/FDP	3h33m
Sandra SCHENKEL	PLR/FDP	3h10m
Sonia TAUSS-CORNUT	PLR/FDP	3h18m
Alwin VENETZ	PLR/FDP	3h13m

PS

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Aline BAERISWYL	PS	3h7m
Marine BARRAS	PS	3h9m
Aferdita BOGIQI	PS	3h13m
Véronique CHERVAZ	PS	3h11m
Noémie CONSTANTIN	PS	3h14m
Patricia CONSTANTIN	PS	3h53m
Sarah CONSTANTIN	PS	3h13m
Joachim Felix CORREIA	PS	3h9m
Emma CRETENAND	PS	3h15m
Laura DÉCAILLET	PS	3h15m
Johanne GUEX	PS	3h15m
Benoît MORET	PS	3h18m
Marie OREILLER	PS	3h8m
Olivier OSTRINI	PS	3h8m
Adrien PINHO	PS	3h7m
Marie Soline ROUVINEZ	PS	3h19m
Lisa SALAMIN	PS	3h15m
Maud THELER	PS	3h17m
Sebastian WERLEN	PS	3h12m
Rahel ZIMMERMANN	PS	3h10m

UDC

Vincent BOAND	UDC	3h10m
Claudia BONVIN	UDC	3h51m
Thierry BONVIN	UDC	3h30m
Gwendoline BOURBAN	UDC	3h18m
Patrick BRIGANTE	UDC	3h54m
Grégoire EMONET	UDC	3h1m
Cyrille FAUCHÈRE	UDC	3h30m
Guillaume FROSSARD	UDC	3h58m
Damien FUMEAUX	UDC	2h59m
Pierre GABIOUD	UDC	3h3m
Grégory LOGEAN	UDC	3h31m
Brian NEUKOM	UDC	3h15m
Kevin PELLOUCHOUD	UDC	3h56m
Bruno PERROUD	UDC	3h52m
Damien RABOUD	UDC	3h11m
Nadine REICHEN	UDC	3h33m
Serge REY	UDC	2h47m
Valentin REYNARD	UDC	3h12m

Die Mitte Oberwallis

Andrea AMHERD-BURGENER	Die Mitte Oberwallis	3h13m
Markus AMMANN	Die Mitte Oberwallis	3h13m
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	Die Mitte Oberwallis	3h16m
Olivier IMBODEN	Die Mitte Oberwallis	3h17m
Urs JUON	Die Mitte Oberwallis	3h8m
Bernd KALBERMATTEN	Die Mitte Oberwallis	3h11m
Karl KUMMER	Die Mitte Oberwallis	3h15m
Pascal MARTIG	Die Mitte Oberwallis	3h32m
Claudia NOTI	Die Mitte Oberwallis	3h25m
Evelyne PFAMMATTER	Die Mitte Oberwallis	3h28m
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	Die Mitte Oberwallis	3h8m
Pascal SCHALLER	Die Mitte Oberwallis	3h13m
Diego WYSSEN	Die Mitte Oberwallis	3h15m

Les Vert.e.s

Sylvain AMOS	Les Vert.e.s	3h7m
Céline DESSIMOZ	Les Vert.e.s	3h17m
Alexandre DUBUIS	Les Vert.e.s	3h12m
Carole MORISOD	Les Vert.e.s	3h14m
Sophie PIGNAT DELAVY	Les Vert.e.s	3h21m
Elodie PRAZ	Les Vert.e.s	3h9m
Emmanuel REVAZ	Les Vert.e.s	3h14m
Jérémy SAVIOZ	Les Vert.e.s	3h6m

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

SVPO

Romano AMACKER	SVPO	3h9m
Barbara ANTHAMATTEN	SVPO	3h14m
Andreas BRIGGELER	SVPO	2h39m
Christian GASSER	SVPO	3h27m
Ralph KUMMER	SVPO	3h29m
Diego SCHMID	SVPO	3h16m
Marco SCHNYDRIG	SVPO	3h16m
Patric ZIMMERMANN	SVPO	3h27m

neo - Die sozialliberale Mitte

Pascal AMACKER	neo - Die sozialliberale Mitte	3h2m
Graziella COLLENBERG	neo - Die sozialliberale Mitte	3h31m
Urban FURRER	neo - Die sozialliberale Mitte	3h26m
Martin KALBERMATTER	neo - Die sozialliberale Mitte	2h59m
Philipp LORETAN	neo - Die sozialliberale Mitte	3h25m
Thomas MATTER	neo - Die sozialliberale Mitte	3h25m
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	neo - Die sozialliberale Mitte	3h13m

Conseil d'etat / Staatsrat

Christophe DARBELLAY	Conseil d'etat / Staatsrat	3h16m

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Éléments à l'ordre du jour

06.05.2026	1. Lecture: Initiative populaire cantonale pour un salaire minimum légal / Lesung: Kantonale Volksinitiative für einen gesetzlichen Mindestlohn			
09:00	9ca78992-f84b-4c6d-8153-4e7ad4be5704			
Temps	Sujet	Oui/Ja	Non/Nein	Abst./Enth.
09:08	(1-2)	90	34	0
09:08	(3-4)	90	34	0
09:29	Vote final / Schlussabstimmung	93	33	0

06.05.2026	2. Première lecture: Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle / Erste Lesung: Kantonaler Berufsbildungsfonds			
09:29	ed63c7ca-b78a-4095-90e8-aade1cd487c9			
Temps	Sujet	Oui/Ja	Non/Nein	Abst./Enth.
09:31	Vote final / Schlussabstimmung	126	0	0
09:31	Lecture unique / Einzige Lesung	127	0	0

06.05.2026	3. Première lecture: Loi sur l'École valaisanne / Erste Lesung: Gesetz über die Walliser Schule			
09:32	014e3476-70e4-4fdf-b9a1-aec427b7036a			
Temps	Sujet	Oui/Ja	Non/Nein	Abst./Enth.
10:01	(97; 98; 99)	82	44	3
10:12	103 <> 104	40	81	5
10:12	104	93	34	0
10:15	106	107	21	0
10:19	107	120	8	0
10:20	110	120	8	0
10:36	111	85	6	0
10:40	118	107	10	0
10:42	120	94	28	0
10:51	127 <> 128	57	66	4
10:52	128	88	39	0
10:55	129	108	18	1
10:57	130	68	59	1
11:04	132	112	16	1
11:07	133	45	84	0
11:09	135	108	20	0
11:11	136	101	26	0
11:22	138 <> 139	17	67	41
11:23	139 <> 140	35	72	18
11:24	140	106	21	0
11:25	143	48	78	0
11:28	144	57	67	1
11:30	145	71	55	0
11:32	146	113	15	0
11:38	149 <> 150	58	69	1
11:38	150	46	80	2
11:47	158	91	34	1

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Temps	Sujet	Oui/Ja	Non/Nein	Abst./Enth.
11:51	163	78	49	1
11:53	164	66	61	0
12:04	167	81	46	0

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Initiative populaire cantonale pour un salaire minimum légal / Lesung: Kantonale Volksinitiative für einen gesetzlichen Mindestlohn
Nom du vote:	(1-2)
Sujet du vote:	9ca78992-f84b-4c6d-8153-4e7ad4be5704
Début du Vote:	06.05.2026 09:08:10
Fin du vote:	06.05.2026 09:08:26

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	124	
Votes:	Oui/Ja	90	72,6%
	Non/Nein	34	27,4%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Emmanuel CHASSOT	1
Delphine DEPREZ-FAVRE	1	Romaine DUC-BONVIN	1
Sandro FONTANA	1	Nicolas GABIOUD	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Maxime MOIX	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Olivier MOSER	1
Malvine MOULIN	1	Pascal PRAZ	1
Laurent REY	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Charlotte THÉTAZ	1
Périne VOUILLAMOZ	1	Corentin ZUBER	1

Les Vert.e.s

Non/Nein

Sylvain AMOS	1	Céline DESSIMOZ	1
Alexandre DUBUIS	1	Carole MORISOD	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Elodie PRAZ	1
Emmanuel REVAZ	1	Jérémy SAVIOZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Non/Nein

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Jordy BONVIN	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Christian FLOREY	1	Géraldine GIANADDA	1
Patrick GIROUD	1	Michaël HUGON	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Alexandre LUY	1
Swen LUYET	1	Didier MORARD	1
Nadine PARDO	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Fabienne RIME	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

PS

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Non/Nein

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Véronique CHERVAZ	1
Noémie CONSTANTIN	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Emma CRETTEHAND	1
Laura DÉCAILLET	1	Johanne GUEX	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Marie Soline ROUVINEZ	1	Lisa SALAMIN	1
Maud THELER	1	Sebastian WERLEN	1
Rahel ZIMMERMANN	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Christian GASSER	1	Ralph KUMMER	1
Diego SCHMID	1	Marco SCHNYDRIG	1
Patric ZIMMERMANN	1		

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Gwendoline BOURBAN	1
Patrick BRIGANTE	1	Cyrille FAUCHÈRE	1
Guillaume FROSSARD	1	Damien FUMEAUX	1
Pierre GABIOUD	1	Grégory LOGEAN	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Bruno PERROUD	1	Damien RABOUD	1
Nadine REICHEN	1	Serge REY	1
Valentin REYNARD	1		

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Initiative populaire cantonale pour un salaire minimum légal / Lesung: Kantonale Volksinitiative für einen gesetzlichen Mindestlohn
Nom du vote:	(3-4)
Sujet du vote:	9ca78992-f84b-4c6d-8153-4e7ad4be5704
Début du Vote:	06.05.2026 09:08:41
Fin du vote:	06.05.2026 09:08:57

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	124	
Votes:	Oui/Ja	90	72,6%
	Non/Nein	34	27,4%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Emmanuel CHASSOT	1
Delphine DEPREZ-FAVRE	1	Romaine DUC-BONVIN	1
Sandro FONTANA	1	Nicolas GABIOUD	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Maxime MOIX	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Olivier MOSER	1
Malvine MOULIN	1	Pascal PRAZ	1
Laurent REY	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Charlotte THÉTAZ	1
Périne VOUILLAMOZ	1	Corentin ZUBER	1

Les Vert.e.s

Non/Nein

Sylvain AMOS	1	Céline DESSIMOZ	1
Alexandre DUBUIS	1	Carole MORISOD	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Elodie PRAZ	1
Emmanuel REVAZ	1	Jérémy SAVIOZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Non/Nein

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Jordy BONVIN	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Christian FLOREY	1	Géraldine GIANADDA	1
Patrick GIROUD	1	Michaël HUGON	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Alexandre LUY	1
Swen LUYET	1	Didier MORARD	1
Nadine PARDO	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Fabienne RIME	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

PS

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Non/Nein

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Véronique CHERVAZ	1
Noémie CONSTANTIN	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Emma CRETTEENAND	1
Laura DÉCAILLET	1	Johanne GUEX	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Marie Soline ROUVINEZ	1	Lisa SALAMIN	1
Maud THELER	1	Sebastian WERLEN	1
Rahel ZIMMERMANN	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Christian GASSER	1	Ralph KUMMER	1
Diego SCHMID	1	Marco SCHNYDRIG	1
Patric ZIMMERMANN	1		

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Gwendoline BOURBAN	1
Patrick BRIGANTE	1	Cyrille FAUCHÈRE	1
Guillaume FROSSARD	1	Damien FUMEAUX	1
Pierre GABIOUD	1	Grégory LOGEAN	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Bruno PERROUD	1	Damien RABOUD	1
Nadine REICHEN	1	Serge REY	1
Valentin REYNARD	1		

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Initiative populaire cantonale pour un salaire minimum légal / Lesung: Kantonale Volksinitiative für einen gesetzlichen Mindestlohn
Nom du vote:	Vote final / Schlussabstimmung
Sujet du vote:	9ca78992-f84b-4c6d-8153-4e7ad4be5704
Début du Vote:	06.05.2026 09:29:04
Fin du vote:	06.05.2026 09:29:20

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	126	
Votes:	Oui/Ja	93	73,8%
	Non/Nein	33	26,2%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Emmanuel CHASSOT	1
Christian DAVID	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Nicolas GABIOUD	1	Alexia HÉRITIER	1
Marie JORDAN	1	Anthony LAMON	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Maxime MOIX	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Olivier MOSER	1
Malvine MOULIN	1	Pascal PRAZ	1
Laurent REY	1	Frédéric REY-BELLET	1
Myriam RODUIT	1	Virginie ROSSIER	1
Charlotte THÉTAZ	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Non/Nein

Sylvain AMOS	1	Céline DESSIMOZ	1
Alexandre DUBUIS	1	Carole MORISOD	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Elodie PRAZ	1
Emmanuel REVAZ	1	Jérémy SAVIOZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Non/Nein

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Jordy BONVIN	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Christian FLOREY	1	Géraldine GIANADDA	1
Patrick GIROUD	1	Michaël HUGON	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Alexandre LUY	1
Swen LUYET	1	Didier MORARD	1
Nadine PARDO	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Fabienne RIME	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Alwin VENETZ

1

PS

Non/Nein

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Véronique CHERVAZ	1
Noémie CONSTANTIN	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Emma CRETENAND	1
Laura DÉCAILLET	1	Johanne GUEX	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Marie Soline ROUVINEZ	1	Lisa SALAMIN	1
Maud THELER	1	Sebastian WERLEN	1
Rahel ZIMMERMANN	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Christian GASSER	1	Ralph KUMMER	1
Diego SCHMID	1	Marco SCHNYDRIG	1
Patric ZIMMERMANN	1		

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Gwendoline BOURBAN	1
Patrick BRIGANTE	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Guillaume FROSSARD	1
Damien FUMEAUX	1	Pierre GABIOUD	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Bruno PERROUD	1
Damien RABOUD	1	Nadine REICHEN	1
Serge REY	1		

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026
Nom agenda:	2. Première lecture: Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle / Erste Lesung: Kantonaler Berufsbildungsfonds
Nom du vote:	Vote final / Schlussabstimmung
Sujet du vote:	ed63c7ca-b78a-4095-90e8-aade1cd487c9
Début du Vote:	06.05.2026 09:31:17
Fin du vote:	06.05.2026 09:31:32

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	126	
Votes:	Oui/Ja	126	100%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Chloé BERTHOLET	1
Claire-Lise BONVIN	1	Nicolas BONVIN	1
Emmanuel CHASSOT	1	Christian DAVID	1
Delphine DEPREZ-FAVRE	1	Romaine DUC-BONVIN	1
Sandro FONTANA	1	Nicolas GABIOUD	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMON	1	Janique LUYET	1
Françoise MÉTRAILLER	1	Delphine MICHAUD	1
Maxime MOIX	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Olivier MOSER	1	Malvine MOULIN	1
Pascal PRAZ	1	Laurent REY	1
Frédéric REY-BELLET	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Charlotte THÉTAZ	1
Périne VOUILLAMOZ	1	Corentin ZUBER	1

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Céline DESSIMOZ	1
Alexandre DUBUIS	1	Carole MORISOD	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Elodie PRAZ	1
Emmanuel REVAZ	1	Jérémy SAVIOZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Jordy BONVIN	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Christian FLOREY	1	Géraldine GIANADDA	1
Patrick GIROUD	1	Michaël HUGON	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Alexandre LUY	1
Swen LUYET	1	Didier MORARD	1
Nadine PARDO	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Fabienne RIME	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Alwin VENETZ

1

PS

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Véronique CHERVAZ	1
Noémie CONSTANTIN	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Emma CRETENAND	1
Laura DÉCAILLET	1	Johanne GUEX	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Marie Soline ROUVINEZ	1	Lisa SALAMIN	1
Maud THELER	1	Sebastian WERLEN	1
Rahel ZIMMERMANN	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Christian GASSER	1	Ralph KUMMER	1
Diego SCHMID	1	Marco SCHNYDRIG	1
Patric ZIMMERMANN	1		

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Gwendoline BOURBAN	1
Patrick BRIGANTE	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Guillaume FROSSARD	1
Damien FUMEAUX	1	Pierre GABIOUD	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Bruno PERROUD	1
Damien RABOUD	1	Nadine REICHEN	1
Serge REY	1		

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026
Nom agenda:	2. Première lecture: Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle / Erste Lesung: Kantonaler Berufsbildungsfonds
Nom du vote:	Lecture unique / Einzige Lesung
Sujet du vote:	ed63c7ca-b78a-4095-90e8-aade1cd487c9
Début du Vote:	06.05.2026 09:31:51
Fin du vote:	06.05.2026 09:32:07

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	127	
Votes:	Oui/Ja	127	100%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Chloé BERTHOLET	1
Claire-Lise BONVIN	1	Nicolas BONVIN	1
Emmanuel CHASSOT	1	Christian DAVID	1
Delphine DEPREZ-FAVRE	1	Romaine DUC-BONVIN	1
Sandro FONTANA	1	Nicolas GABIOUD	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMON	1	Janique LUYET	1
Françoise MÉTRAILLER	1	Delphine MICHAUD	1
Maxime MOIX	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Olivier MOSER	1	Malvine MOULIN	1
Pascal PRAZ	1	Laurent REY	1
Frédéric REY-BELLET	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Charlotte THÉTAZ	1
Périne VOUILLAMOZ	1	Corentin ZUBER	1

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Céline DESSIMOZ	1
Alexandre DUBUIS	1	Carole MORISOD	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Elodie PRAZ	1
Emmanuel REVAZ	1	Jérémy SAVIOZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Jordy BONVIN	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Christian FLOREY	1	Géraldine GIANADDA	1
Patrick GIROUD	1	Michaël HUGON	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Alexandre LUY	1
Swen LUYET	1	Didier MORARD	1
Nadine PARDO	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Fabienne RIME	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Alwin VENETZ

1

PS

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Véronique CHERVAZ	1
Noémie CONSTANTIN	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Emma CRETENAND	1
Laura DÉCAILLET	1	Johanne GUEX	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Marie Soline ROUVINEZ	1	Lisa SALAMIN	1
Maud THELER	1	Sebastian WERLEN	1
Rahel ZIMMERMANN	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Ralph KUMMER	1	Diego SCHMID	1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Gwendoline BOURBAN	1
Patrick BRIGANTE	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Guillaume FROSSARD	1
Damien FUMEAUX	1	Pierre GABIOUD	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Bruno PERROUD	1
Damien RABOUD	1	Nadine REICHEN	1
Serge REY	1		

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026
Nom agenda:	3. Première lecture: Loi sur l'École valaisanne / Erste Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	(97; 98; 99)
Sujet du vote:	014e3476-70e4-4fdf-b9a1-aec427b7036a
Début du Vote:	06.05.2026 10:01:45
Fin du vote:	06.05.2026 10:02:01

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	129	
Votes:	Oui/Ja	82	63,6%
	Non/Nein	44	34,1%
	Abst./Enth.	3	2,3%

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Olivier IMBODEN	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Evelyne PFAMMATTER	1

Non/Nein

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Urs JUON	1
Pascal MARTIG	1	Claudia NOTI	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Emmanuel CHASSOT	1
Christian DAVID	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Nicolas GABIOUD	1	Alexia HÉRITIER	1
Marie JORDAN	1	Anthony LAMON	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Maxime MOIX	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Olivier MOSER	1
Malvine MOULIN	1	Pascal PRAZ	1
Laurent REY	1	Frédéric REY-BELLET	1
Myriam RODUIT	1	Virginie ROSSIER	1
Charlotte THÉTAZ	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Céline DESSIMOZ	1
Alexandre DUBUIS	1	Carole MORISOD	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Elodie PRAZ	1
Emmanuel REVAZ	1	Jérémy SAVIOZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Non/Nein

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Philipp LORETAN	1	Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1

Abst./Enth.

Thomas MATTER	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Jordy BONVIN	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Christian FLOREY	1	Géraldine GIANADDA	1
Patrick GIROUD	1	Michaël HUGON	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Alexandre LUY	1

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Swen LUYET	1	Didier MORARD	1
Nadine PARDO	1	Charles-Albert PUTALLAZ	1
Fabienne RIME	1	Kathleen ROSSIER MOLL	1
Evelyne SCALETTA	1	Sandra SCHENKEL	1
Sonia TAUSS-CORNUT	1		

Non/Nein

Alwin VENETZ	1		

Abst./Enth.

Vincent PRAVATO	1		

PS

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Véronique CHERVAZ	1
Noémie CONSTANTIN	1	Sarah CONSTANTIN	1
Emma CRETENAND	1	Laura DÉCAILLET	1
Johanne GUEX	1	Benoît MORET	1
Marie OREILLER	1	Olivier OSTRINI	1
Adrien PINHO	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Lisa SALAMIN	1	Maud THELER	1

Non/Nein

Joachim Felix CORREIA	1	Sebastian WERLEN	1
Rahel ZIMMERMANN	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Ralph KUMMER	1	Diego SCHMID	1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Gwendoline BOURBAN	1
Patrick BRIGANTE	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Guillaume FROSSARD	1
Pierre GABIOUD	1	Grégory LOGEAN	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Bruno PERROUD	1	Damien RABOUD	1
Nadine REICHEN	1	Serge REY	1
Valentin REYNARD	1		

Abst./Enth.

Damien FUMEAUX	1		

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026
Nom agenda:	3. Première lecture: Loi sur l'École valaisanne / Erste Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	103 <> 104
Sujet du vote:	014e3476-70e4-4fdf-b9a1-aec427b7036a
Début du Vote:	06.05.2026 10:12:07
Fin du vote:	06.05.2026 10:12:23

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	126	
Votes:	Oui/Ja	40	31,7%
	Non/Nein	81	64,3%
	Abst./Enth.	5	4%

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Urs JUON	1
Bernd KALBERMATTEN	1	Karl KUMMER	1
Pascal MARTIG	1	Claudia NOTI	1
Evelyne PFAMMATTER	1	Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1
Pascal SCHALLER	1	Diego WYSSEN	1

Le Centre

Oui/Ja

Nathan BENDER	1	Alexia HÉRITIER	1
Malvine MOULIN	1		

Non/Nein

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Chloé BERTHOLET	1
Claire-Lise BONVIN	1	Nicolas BONVIN	1
Emmanuel CHASSOT	1	Christian DAVID	1
Delphine DEPREZ-FAVRE	1	Romaine DUC-BONVIN	1
Nicolas GABIOUD	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMON	1	Janique LUYET	1
Françoise MÉTRAILLER	1	Delphine MICHAUD	1
Maxime MOIX	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Olivier MOSER	1	Pascal PRAZ	1
Frédéric REY-BELLET	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Charlotte THÉTAZ	1
Périne VOUILLAMOZ	1	Corentin ZUBER	1

Abst./Enth.

Sandro FONTANA	1		

Les Vert.e.s

Non/Nein

Sylvain AMOS	1	Céline DESSIMOZ	1
Alexandre DUBUIS	1	Carole MORISOD	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Elodie PRAZ	1
Emmanuel REVAZ	1	Jérémy SAVIOZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Non/Nein

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Non/Nein

Natacha ALBRECHT	1	Kevin BARRAS	1
Thomas BIRBAUM	1	Jordy BONVIN	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Christian FLOREY	1	Patrick GIROUD	1
Michaël HUGON	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Alexandre LUY	1	Didier MORARD	1
Nadine PARDO	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Fabienne RIME	1

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

Abst./Enth.

Sébastien BERGUERAND	1	Nicole CARRUPT	1
Géraldine GIANADDA	1	Swen LUYET	1

PS

Non/Nein

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Véronique CHERVAZ	1
Noémie CONSTANTIN	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Emma CRETENAND	1
Laura DÉCAILLET	1	Johanne GUEX	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Marie Soline ROUVINEZ	1	Lisa SALAMIN	1
Maud THELER	1	Sebastian WERLEN	1
Rahel ZIMMERMANN	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Ralph KUMMER	1	Diego SCHMID	1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Gwendoline BOURBAN	1
Patrick BRIGANTE	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Guillaume FROSSARD	1
Damien FUMEAUX	1	Pierre GABIOUD	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Bruno PERROUD	1
Damien RABOUD	1	Nadine REICHEN	1
Serge REY	1		

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026
Nom agenda:	3. Première lecture: Loi sur l'École valaisanne / Erste Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	104
Sujet du vote:	014e3476-70e4-4fdf-b9a1-aec427b7036a
Début du Vote:	06.05.2026 10:12:44
Fin du vote:	06.05.2026 10:13:00

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	127	
Votes:	Oui/Ja	93	73,2%
	Non/Nein	34	26,8%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Emmanuel CHASSOT	1
Christian DAVID	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Nicolas GABIOUD	1	Alexia HÉRITIER	1
Marie JORDAN	1	Anthony LAMON	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Maxime MOIX	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Olivier MOSER	1
Malvine MOULIN	1	Pascal PRAZ	1
Frédéric REY-BELLET	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Charlotte THÉTAZ	1
Périne VOUILLAMOZ	1	Corentin ZUBER	1

Les Vert.e.s

Non/Nein

Sylvain AMOS	1	Céline DESSIMOZ	1
Alexandre DUBUIS	1	Carole MORISOD	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Elodie PRAZ	1
Emmanuel REVAZ	1	Jérémy SAVIOZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Non/Nein

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Jordy BONVIN	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Christian FLOREY	1	Géraldine GIANADDA	1
Patrick GIROUD	1	Michaël HUGON	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Alexandre LUY	1
Swen LUYET	1	Didier MORARD	1
Nadine PARDO	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Fabienne RIME	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Alwin VENETZ

1

PS

Non/Nein

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Véronique CHERVAZ	1
Noémie CONSTANTIN	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Emma CRETENAND	1
Laura DÉCAILLET	1	Johanne GUEX	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Marie Soline ROUVINEZ	1	Lisa SALAMIN	1
Maud THELER	1	Sebastian WERLEN	1
Rahel ZIMMERMANN	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Ralph KUMMER	1	Diego SCHMID	1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Gwendoline BOURBAN	1
Patrick BRIGANTE	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Guillaume FROSSARD	1
Damien FUMEAUX	1	Pierre GABIOUD	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Bruno PERROUD	1
Damien RABOUD	1	Nadine REICHEN	1
Serge REY	1		

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026
Nom agenda:	3. Première lecture: Loi sur l'École valaisanne / Erste Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	106
Sujet du vote:	014e3476-70e4-4fdf-b9a1-aec427b7036a
Début du Vote:	06.05.2026 10:15:40
Fin du vote:	06.05.2026 10:15:56

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	128

Votes:

Oui/Ja	107	83,6%
Non/Nein	21	16,4%
Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Emmanuel CHASSOT	1
Christian DAVID	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Nicolas GABIOUD	1	Alexia HÉRITIER	1
Marie JORDAN	1	Anthony LAMON	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Maxime MOIX	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Olivier MOSER	1
Malvine MOULIN	1	Pascal PRAZ	1
Laurent REY	1	Frédéric REY-BELLET	1
Myriam RODUIT	1	Virginie ROSSIER	1
Charlotte THÉTAZ	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Céline DESSIMOZ	1
Alexandre DUBUIS	1	Carole MORISOD	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Elodie PRAZ	1
Emmanuel REVAZ	1	Jérémy SAVIOZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Jordy BONVIN	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Christian FLOREY	1	Géraldine GIANADDA	1
Patrick GIROUD	1	Michaël HUGON	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Alexandre LUY	1
Swen LUYET	1	Didier MORARD	1
Nadine PARDO	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Fabienne RIME	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

PS

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Véronique CHERVAZ	1
Noémie CONSTANTIN	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Emma CRETENAND	1
Laura DÉCAILLET	1	Johanne GUEX	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Marie Soline ROUVINEZ	1	Lisa SALAMIN	1
Maud THELER	1	Sebastian WERLEN	1
Rahel ZIMMERMANN	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Ralph KUMMER	1	Diego SCHMID	1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Claudia BONVIN	1	Grégory LOGEAN	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Bruno PERROUD	1

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Gwendoline BOURBAN	1	Patrick BRIGANTE	1
Grégoire EMONET	1	Cyrille FAUCHÈRE	1
Guillaume FROSSARD	1	Damien FUMEAUX	1
Pierre GABIOUD	1	Brian NEUKOM	1
Damien RABOUD	1	Nadine REICHEN	1
Serge REY	1		

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026
Nom agenda:	3. Première lecture: Loi sur l'École valaisanne / Erste Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	107
Sujet du vote:	014e3476-70e4-4fdf-b9a1-aec427b7036a
Début du Vote:	06.05.2026 10:19:16
Fin du vote:	06.05.2026 10:19:32

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	128	
Votes:	Oui/Ja	120	93,8%
	Non/Nein	8	6,2%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Emmanuel CHASSOT	1
Christian DAVID	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Nicolas GABIOUD	1	Alexia HÉRITIER	1
Marie JORDAN	1	Anthony LAMON	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Maxime MOIX	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Olivier MOSER	1
Malvine MOULIN	1	Pascal PRAZ	1
Laurent REY	1	Frédéric REY-BELLET	1
Myriam RODUIT	1	Virginie ROSSIER	1
Charlotte THÉTAZ	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Céline DESSIMOZ	1
Alexandre DUBUIS	1	Carole MORISOD	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Elodie PRAZ	1
Emmanuel REVAZ	1	Jérémy SAVIOZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Jordy BONVIN	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Christian FLOREY	1	Géraldine GIANADDA	1
Patrick GIROUD	1	Michaël HUGON	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Alexandre LUY	1
Swen LUYET	1	Didier MORARD	1
Nadine PARDO	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Fabienne RIME	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

PS

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Véronique CHERVAZ	1
Noémie CONSTANTIN	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Emma CRETENAND	1
Laura DÉCAILLET	1	Johanne GUEX	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Marie Soline ROUVINEZ	1	Lisa SALAMIN	1
Maud THELER	1	Sebastian WERLEN	1
Rahel ZIMMERMANN	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Ralph KUMMER	1	Diego SCHMID	1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Gwendoline BOURBAN	1
Patrick BRIGANTE	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Guillaume FROSSARD	1
Damien FUMEAUX	1	Pierre GABIOUD	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Bruno PERROUD	1
Damien RABOUD	1	Nadine REICHEN	1
Serge REY	1		

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026
Nom agenda:	3. Première lecture: Loi sur l'École valaisanne / Erste Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	110
Sujet du vote:	014e3476-70e4-4fdf-b9a1-aec427b7036a
Début du Vote:	06.05.2026 10:20:21
Fin du vote:	06.05.2026 10:20:36

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	128	
Votes:	Oui/Ja	120	93,8%
	Non/Nein	8	6,2%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Emmanuel CHASSOT	1
Christian DAVID	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Nicolas GABIOUD	1	Alexia HÉRITIER	1
Marie JORDAN	1	Anthony LAMON	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Maxime MOIX	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Olivier MOSER	1
Malvine MOULIN	1	Pascal PRAZ	1
Laurent REY	1	Frédéric REY-BELLET	1
Myriam RODUIT	1	Virginie ROSSIER	1
Charlotte THÉTAZ	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Céline DESSIMOZ	1
Alexandre DUBUIS	1	Carole MORISOD	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Elodie PRAZ	1
Emmanuel REVAZ	1	Jérémy SAVIOZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Jordy BONVIN	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Christian FLOREY	1	Géraldine GIANADDA	1
Patrick GIROUD	1	Michaël HUGON	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Alexandre LUY	1
Swen LUYET	1	Didier MORARD	1
Nadine PARDO	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Fabienne RIME	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

PS

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Véronique CHERVAZ	1
Noémie CONSTANTIN	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Emma CRETENAND	1
Laura DÉCAILLET	1	Johanne GUEX	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Marie Soline ROUVINEZ	1	Lisa SALAMIN	1
Maud THELER	1	Sebastian WERLEN	1
Rahel ZIMMERMANN	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Ralph KUMMER	1	Diego SCHMID	1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Gwendoline BOURBAN	1
Patrick BRIGANTE	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Guillaume FROSSARD	1
Damien FUMEAUX	1	Pierre GABIOUD	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Bruno PERROUD	1
Damien RABOUD	1	Nadine REICHEN	1
Serge REY	1		

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026
Nom agenda:	3. Première lecture: Loi sur l'École valaisanne / Erste Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	111
Sujet du vote:	014e3476-70e4-4fdf-b9a1-aec427b7036a
Début du Vote:	06.05.2026 10:36:44
Fin du vote:	06.05.2026 10:37:00

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	91	
Votes:	Oui/Ja	85	93,4%
	Non/Nein	6	6,6%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Urs JUON	1
Pascal MARTIG	1	Evelyne PFAMMATTER	1

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Chloé BERTHOLET	1
Claire-Lise BONVIN	1	Nicolas BONVIN	1
Christian DAVID	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Maxime MOIX	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Olivier MOSER	1	Malvine MOULIN	1
Pascal PRAZ	1	Frédéric REY-BELLET	1
Myriam RODUIT	1	Virginie ROSSIER	1
Charlotte THÉTAZ	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Céline DESSIMOZ	1
Alexandre DUBUIS	1	Carole MORISOD	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Elodie PRAZ	1
Emmanuel REVAZ	1	Jérémy SAVIOZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Urban FURRER	1
Martin KALBERMATTER	1	Philipp LORETAN	1

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Jordy BONVIN	1
Nicole CARRUPT	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Christian FLOREY	1	Géraldine GIANADDA	1
Patrick GIROUD	1	Michaël HUGON	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Alexandre LUY	1
Swen LUYET	1	Didier MORARD	1
Nadine PARDO	1	Charles-Albert PUTALLAZ	1
Fabienne RIME	1	Kathleen ROSSIER MOLL	1
Evelyne SCALETTA	1	Sandra SCHENKEL	1
Sonia TAUSS-CORNUT	1	Alwin VENETZ	1

PS

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Noémie CONSTANTIN	1
Sarah CONSTANTIN	1	Joachim Felix CORREIA	1
Emma CRETENAND	1	Laura DÉCAILLET	1
Johanne GUEx	1	Benoît MORET	1
Marie OREILLER	1	Olivier OSTRINI	1

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Adrien PINHO	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Lisa SALAMIN	1	Maud THELER	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Ralph KUMMER	1	Diego SCHMID	1
Patric ZIMMERMANN	1		

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Gwendoline BOURBAN	1	Grégory LOGEAN	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Bruno PERROUD	1

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026
Nom agenda:	3. Première lecture: Loi sur l'École valaisanne / Erste Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	118
Sujet du vote:	014e3476-70e4-4fdf-b9a1-aec427b7036a
Début du Vote:	06.05.2026 10:40:21
Fin du vote:	06.05.2026 10:40:37

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	117	
Votes:			
	Oui/Ja	107	91,5%
	Non/Nein	10	8,5%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Pascal MARTIG	1	Claudia NOTI	1
Evelyne PFAMMATTER	1	Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1
Pascal SCHALLER	1	Diego WYSSEN	1

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Christian DAVID	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Nicolas GABIOUD	1	Alexia HÉRITIER	1
Marie JORDAN	1	Janique LUYET	1
Françoise MÉTRAILLER	1	Delphine MICHAUD	1
Maxime MOIX	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Olivier MOSER	1	Malvine MOULIN	1
Pascal PRAZ	1	Frédéric REY-BELLET	1
Myriam RODUIT	1	Virginie ROSSIER	1
Charlotte THÉTAZ	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Alexandre DUBUIS	1
Carole MORISOD	1	Sophie PIGNAT DELAVY	1
Elodie PRAZ	1	Jérémy SAVIOZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Martin KALBERMATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

Non/Nein

Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Jordy BONVIN	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Christian FLOREY	1	Géraldine GIANADDA	1
Patrick GIROUD	1	Michaël HUGON	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Alexandre LUY	1
Swen LUYET	1	Didier MORARD	1
Nadine PARDO	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Fabienne RIME	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

PS

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Véronique CHERVAZ	1
Noémie CONSTANTIN	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Emma CRETENAND	1
Laura DÉCAILLET	1	Johanne GUEX	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Marie Soline ROUVINEZ	1	Lisa SALAMIN	1
Maud THELER	1	Sebastian WERLEN	1
Rahel ZIMMERMANN	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Andreas BRIGGELER	1	Ralph KUMMER	1
Diego SCHMID	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Gwendoline BOURBAN	1
Patrick BRIGANTE	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Guillaume FROSSARD	1
Damien FUMEAUX	1	Pierre GABIOUD	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Bruno PERROUD	1
Nadine REICHEN	1	Serge REY	1
Valentin REYNARD	1		

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026
Nom agenda:	3. Première lecture: Loi sur l'École valaisanne / Erste Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	120
Sujet du vote:	014e3476-70e4-4fdf-b9a1-aec427b7036a
Début du Vote:	06.05.2026 10:42:30
Fin du vote:	06.05.2026 10:42:46

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	122

Votes:

Oui/Ja	94	77%
Non/Nein	28	23%
Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Nicolas BONVIN	1
Christian DAVID	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Nicolas GABIOUD	1	Alexia HÉRITIER	1
Marie JORDAN	1	Janique LUYET	1
Françoise MÉTRAILLER	1	Delphine MICHAUD	1
Maxime MOIX	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Olivier MOSER	1	Malvine MOULIN	1
Pascal PRAZ	1	Frédéric REY-BELLET	1
Myriam RODUIT	1	Virginie ROSSIER	1
Charlotte THÉTAZ	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Non/Nein

Sylvain AMOS	1	Céline DESSIMOZ	1
Alexandre DUBUIS	1	Carole MORISOD	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Elodie PRAZ	1
Emmanuel REVAZ	1	Jérémy SAVIOZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Martin KALBERMATTER	1	Philipp LORETAN	1
Thomas MATTER	1	Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1

Non/Nein

Pascal AMACKER	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Jordy BONVIN	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Christian FLOREY	1	Géraldine GIANADDA	1
Patrick GIROUD	1	Michaël HUGON	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Alexandre LUY	1
Swen LUYET	1	Didier MORARD	1
Nadine PARDO	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Fabienne RIME	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

PS

Non/Nein

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Véronique CHERVAZ	1
Noémie CONSTANTIN	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Emma CRETENAND	1
Laura DÉCAILLET	1	Johanne GUEX	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Marie Soline ROUVINEZ	1	Lisa SALAMIN	1
Maud THELER	1	Sebastian WERLEN	1
Rahel ZIMMERMANN	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Andreas BRIGGELER	1	Ralph KUMMER	1
Diego SCHMID	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Gwendoline BOURBAN	1
Patrick BRIGANTE	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Guillaume FROSSARD	1
Damien FUMEAUX	1	Pierre GABIOUD	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Bruno PERROUD	1
Nadine REICHEN	1	Serge REY	1
Valentin REYNARD	1		

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026
Nom agenda:	3. Première lecture: Loi sur l'École valaisanne / Erste Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	127 <> 128
Sujet du vote:	014e3476-70e4-4fdf-b9a1-aec427b7036a
Début du Vote:	06.05.2026 10:51:31
Fin du vote:	06.05.2026 10:51:47

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	127

Votes:

Oui/Ja	57	44,9%
Non/Nein	66	52%
Abst./Enth.	4	3,1%

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Non/Nein

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Romaine DUC-BONVIN	1	Delphine MICHAUD	1

Non/Nein

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Emmanuel CHASSOT	1
Christian DAVID	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Nicolas GABIOUD	1	Alexia HÉRITIER	1
Marie JORDAN	1	Anthony LAMON	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Olivier MOSER	1
Malvine MOULIN	1	Pascal PRAZ	1
Laurent REY	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Charlotte THÉTAZ	1
Périne VOUILLAMOZ	1	Corentin ZUBER	1

Abst./Enth.

Sandro FONTANA	1	Maxime MOIX	1
Frédéric REY-BELLET	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Carole MORISOD	1	Sophie PIGNAT DELAVY	1
Elodie PRAZ	1		

Non/Nein

Sylvain AMOS	1	Céline DESSIMOZ	1
Alexandre DUBUIS	1	Emmanuel REVAZ	1
Jérémy SAVIOZ	1		

neo - Die sozialliberale Mitte

Non/Nein

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Kevin BARRAS	1
Thomas BIRBAUM	1	Jordy BONVIN	1
Nicole CARRUPT	1	Mathieu COUTURIER	1
Adeline CRETENAND	1	Leyla Solène DARAGON	1
Andrea DUCHOUD	1	Christian FLOREY	1

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Géraldine GIANADDA	1	Patrick GIROUD	1
Michaël HUGON	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Alexandre LUY	1	Swen LUYET	1
Didier MORARD	1	Nadine PARDO	1
Vincent PRAVATO	1	Charles-Albert PUTALLAZ	1
Fabienne RIME	1	Kathleen ROSSIER MOLL	1
Evelyne SCALETTA	1	Sandra SCHENKEL	1
Sonia TAUSS-CORNUT	1	Alwin VENETZ	1

Abst./Enth.

Sébastien BERGUERAND	1

PS

Oui/Ja

Véronique CHERVAZ	1

Non/Nein

Aline BAERISWYL	1	Aferdita BOGIQI	1
Noémie CONSTANTIN	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Emma CRETENAND	1
Laura DÉCAILLET	1	Johanne GUEX	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Marie Soline ROUVINEZ	1	Lisa SALAMIN	1
Maud THELER	1	Sebastian WERLEN	1
Rahel ZIMMERMANN	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Ralph KUMMER	1	Diego SCHMID	1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Gwendoline BOURBAN	1
Patrick BRIGANTE	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Guillaume FROSSARD	1
Damien FUMEAUX	1	Pierre GABIOUD	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Bruno PERROUD	1
Nadine REICHEN	1	Serge REY	1
Valentin REYNARD	1		

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026
Nom agenda:	3. Première lecture: Loi sur l'École valaisanne / Erste Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	128
Sujet du vote:	014e3476-70e4-4fdf-b9a1-aec427b7036a
Début du Vote:	06.05.2026 10:52:10
Fin du vote:	06.05.2026 10:52:26

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	127	
Votes:	Oui/Ja	88	69,3%
	Non/Nein	39	30,7%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Non/Nein

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Emmanuel CHASSOT	1
Christian DAVID	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Sandro FONTANA	1	Nicolas GABIOUD	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMON	1	Janique LUYET	1
Françoise MÉTRAILLER	1	Delphine MICHAUD	1
Maxime MOIX	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Olivier MOSER	1	Malvine MOULIN	1
Pascal PRAZ	1	Laurent REY	1
Frédéric REY-BELLET	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Charlotte THÉTAZ	1
Périne VOUILLAMOZ	1	Corentin ZUBER	1

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Céline DESSIMOZ	1
Alexandre DUBUIS	1	Carole MORISOD	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Elodie PRAZ	1
Emmanuel REVAZ	1	Jérémy SAVIOZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Non/Nein

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Jordy BONVIN	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Christian FLOREY	1	Patrick GIROUD	1
Michaël HUGON	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Alexandre LUY	1	Sven LUYET	1
Didier MORARD	1	Nadine PARDO	1
Vincent PRAVATO	1	Charles-Albert PUTALLAZ	1
Fabienne RIME	1	Kathleen ROSSIER MOLL	1
Evelyne SCALETTA	1	Sandra SCHENKEL	1
Sonia TAUSS-CORNUT	1	Alwin VENETZ	1

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Non/Nein

Géraldine GIANADDA

1

PS

Oui/Ja

Aline BAERISWYL

1

Marine BARRAS

1

Aferdita BOGIQI

1

Véronique CHERVAZ

1

Noémie CONSTANTIN

1

Sarah CONSTANTIN

1

Joachim Felix CORREIA

1

Emma CRETENAND

1

Laura DÉCAILLET

1

Johanne GUEX

1

Benoît MORET

1

Marie OREILLER

1

Olivier OSTRINI

1

Adrien PINHO

1

Marie Soline ROUVINEZ

1

Lisa SALAMIN

1

Maud THELER

1

Sebastian WERLEN

1

Rahel ZIMMERMANN

1

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER

1

Barbara ANTHAMATTEN

1

Andreas BRIGGELER

1

Christian GASSER

1

Ralph KUMMER

1

Diego SCHMID

1

Marco SCHNYDRIG

1

Patric ZIMMERMANN

1

UDC

Oui/Ja

Claudia BONVIN

1

Guillaume FROSSARD

1

Grégory LOGEAN

1

Kevin PELLOUCHOUD

1

Bruno PERROUD

1

Nadine REICHEN

1

Serge REY

1

Non/Nein

Vincent BOAND

1

Thierry BONVIN

1

Gwendoline BOURBAN

1

Patrick BRIGANTE

1

Grégoire EMONET

1

Cyrille FAUCHÈRE

1

Damien FUMEAUX

1

Pierre GABIOUD

1

Brian NEUKOM

1

Valentin REYNARD

1

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026
Nom agenda:	3. Première lecture: Loi sur l'École valaisanne / Erste Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	129
Sujet du vote:	014e3476-70e4-4fdf-b9a1-aec427b7036a
Début du Vote:	06.05.2026 10:55:12
Fin du vote:	06.05.2026 10:55:28

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	127	
Votes:	Oui/Ja	108	85%
	Non/Nein	18	14,2%
	Abst./Enth.	1	,8%

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Emmanuel CHASSOT	1
Christian DAVID	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Nicolas GABIOUD	1	Alexia HÉRITIER	1
Marie JORDAN	1	Anthony LAMON	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Maxime MOIX	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Olivier MOSER	1
Malvine MOULIN	1	Pascal PRAZ	1
Laurent REY	1	Frédéric REY-BELLET	1
Myriam RODUIT	1	Virginie ROSSIER	1
Charlotte THÉTAZ	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Céline DESSIMOZ	1
Alexandre DUBUIS	1	Carole MORISOD	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Elodie PRAZ	1
Emmanuel REVAZ	1	Jérémy SAVIOZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Jordy BONVIN	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Christian FLOREY	1	Géraldine GIANADDA	1
Patrick GIROUD	1	Michaël HUGON	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Alexandre LUY	1
Swen LUYET	1	Didier MORARD	1
Nadine PARDO	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Fabienne RIME	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

PS

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Véronique CHERVAZ	1
Noémie CONSTANTIN	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Emma CRETENAND	1
Johanne GUX	1	Benoît MORET	1
Marie OREILLER	1	Olivier OSTRINI	1
Adrien PINHO	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Lisa SALAMIN	1	Maud THELER	1
Sebastian WERLEN	1	Rahel ZIMMERMANN	1

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Ralph KUMMER	1	Diego SCHMID	1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Claudia BONVIN	1	Thierry BONVIN	1
Grégory LOGEAN	1	Bruno PERROUD	1
Serge REY	1	Valentin REYNARD	1

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Gwendoline BOURBAN	1
Patrick BRIGANTE	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Guillaume FROSSARD	1
Pierre GABIOUD	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Nadine REICHEN	1

Abst./Enth.

Damien FUMEAUX	1		

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026
Nom agenda:	3. Première lecture: Loi sur l'École valaisanne / Erste Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	130
Sujet du vote:	014e3476-70e4-4fdf-b9a1-aec427b7036a
Début du Vote:	06.05.2026 10:57:59
Fin du vote:	06.05.2026 10:58:15

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	128	
Votes:	Oui/Ja	68	53,1%
	Non/Nein	59	46,1%
	Abst./Enth.	1	,8%

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Non/Nein

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Emmanuel CHASSOT	1
Christian DAVID	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Nicolas GABIOUD	1	Alexia HÉRITIER	1
Marie JORDAN	1	Anthony LAMON	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Maxime MOIX	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Olivier MOSER	1
Malvine MOULIN	1	Pascal PRAZ	1
Laurent REY	1	Frédéric REY-BELLET	1
Myriam RODUIT	1	Virginie ROSSIER	1
Charlotte THÉTAZ	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Céline DESSIMOZ	1
Alexandre DUBUIS	1	Carole MORISOD	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Elodie PRAZ	1
Emmanuel REVAZ	1	Jérémy SAVIOZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Non/Nein

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Jordy BONVIN	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Christian FLOREY	1	Géraldine GIANADDA	1
Patrick GIROUD	1	Michaël HUGON	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Alexandre LUY	1
Swen LUYET	1	Didier MORARD	1
Nadine PARDO	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Fabienne RIME	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		
PS			
Oui/Ja			
Aferdita BOGIQI	1	Véronique CHERVAZ	1
Olivier OSTRINI	1		
Non/Nein			
Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Noémie CONSTANTIN	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Emma CRETENAND	1
Laura DÉCAILLET	1	Johanne GUEX	1
Benoît MORET	1	Adrien PINHO	1
Marie Soline ROUVINEZ	1	Lisa SALAMIN	1
Maud THELER	1	Sebastian WERLEN	1
Rahel ZIMMERMANN	1		
Abst./Enth.			
Marie OREILLER	1		
SVPO			
Non/Nein			
Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Ralph KUMMER	1	Diego SCHMID	1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN	1
UDC			
Oui/Ja			
Serge REY	1		
Non/Nein			
Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Gwendoline BOURBAN	1
Patrick BRIGANTE	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Guillaume FROSSARD	1
Damien FUMEAUX	1	Pierre GABIOUD	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Bruno PERROUD	1
Nadine REICHEN	1	Valentin REYNARD	1

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026
Nom agenda:	3. Première lecture: Loi sur l'École valaisanne / Erste Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	132
Sujet du vote:	014e3476-70e4-4fdf-b9a1-aec427b7036a
Début du Vote:	06.05.2026 11:04:38
Fin du vote:	06.05.2026 11:04:54

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	129	
Votes:			
	Oui/Ja	112	86,8%
	Non/Nein	16	12,4%
	Abst./Enth.	1	,8%

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Emmanuel CHASSOT	1
Christian DAVID	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Nicolas GABIOUD	1	Alexia HÉRITIER	1
Marie JORDAN	1	Anthony LAMON	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Maxime MOIX	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Olivier MOSER	1
Malvine MOULIN	1	Pascal PRAZ	1
Laurent REY	1	Frédéric REY-BELLET	1
Myriam RODUIT	1	Virginie ROSSIER	1
Charlotte THÉTAZ	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Céline DESSIMOZ	1
Alexandre DUBUIS	1	Carole MORISOD	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Elodie PRAZ	1
Emmanuel REVAZ	1	Jérémy SAVIOZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Jordy BONVIN	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Christian FLOREY	1	Géraldine GIANADDA	1
Patrick GIROUD	1	Michaël HUGON	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Alexandre LUY	1
Swen LUYET	1	Didier MORARD	1
Nadine PARDO	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Fabienne RIME	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

PS

Oui/Ja

Véronique CHERVAZ	1	Olivier OSTRINI	1

Non/Nein

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Noémie CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Emma CRETENAND	1
Laura DÉCAILLET	1	Johanne GUEX	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Adrien PINHO	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Lisa SALAMIN	1	Maud THELER	1
Sebastian WERLEN	1	Rahel ZIMMERMANN	1

Abst./Enth.

Sarah CONSTANTIN	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Ralph KUMMER	1	Diego SCHMID	1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Gwendoline BOURBAN	1
Patrick BRIGANTE	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Guillaume FROSSARD	1
Damien FUMEAUX	1	Pierre GABIOUD	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Bruno PERROUD	1
Damien RABOUD	1	Nadine REICHEN	1
Serge REY	1	Valentin REYNARD	1

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026
Nom agenda:	3. Première lecture: Loi sur l'École valaisanne / Erste Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	133
Sujet du vote:	014e3476-70e4-4fdf-b9a1-aec427b7036a
Début du Vote:	06.05.2026 11:07:37
Fin du vote:	06.05.2026 11:07:53

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	129	
Votes:	Oui/Ja	45	34,9%
	Non/Nein	84	65,1%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Non/Nein

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Emmanuel CHASSOT	1
Christian DAVID	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Nicolas GABIOUD	1	Alexia HÉRITIER	1
Marie JORDAN	1	Anthony LAMON	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Maxime MOIX	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Olivier MOSER	1
Malvine MOULIN	1	Pascal PRAZ	1
Laurent REY	1	Frédéric REY-BELLET	1
Myriam RODUIT	1	Virginie ROSSIER	1
Charlotte THÉTAZ	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Céline DESSIMOZ	1
Alexandre DUBUIS	1	Carole MORISOD	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Elodie PRAZ	1
Emmanuel REVAZ	1	Jérémy SAVIOZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Non/Nein

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Non/Nein

Natacha ALBRECHT	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Jordy BONVIN	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Christian FLOREY	1	Géraldine GIANADDA	1
Patrick GIROUD	1	Michaël HUGON	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Alexandre LUY	1
Swen LUYET	1	Didier MORARD	1
Nadine PARDO	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Fabienne RIME	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

PS

Oui/Ja

Véronique CHERVAZ	1	Olivier OSTRINI	1

Non/Nein

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Noémie CONSTANTIN	1
Sarah CONSTANTIN	1	Joachim Felix CORREIA	1
Emma CRETENAND	1	Laura DÉCAILLET	1
Johanne GUEX	1	Benoît MORET	1
Marie OREILLER	1	Adrien PINHO	1
Marie Soline ROUVINEZ	1	Lisa SALAMIN	1
Maud THELER	1	Sebastian WERLEN	1
Rahel ZIMMERMANN	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Ralph KUMMER	1	Diego SCHMID	1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Claudia BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Grégory LOGEAN	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Bruno PERROUD	1	Nadine REICHEN	1

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Gwendoline BOURBAN	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Guillaume FROSSARD	1
Damien FUMEAUX	1	Pierre GABIOUD	1
Brian NEUKOM	1	Damien RABOUD	1
Serge REY	1	Valentin REYNARD	1

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026
Nom agenda:	3. Première lecture: Loi sur l'École valaisanne / Erste Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	135
Sujet du vote:	014e3476-70e4-4fdf-b9a1-aec427b7036a
Début du Vote:	06.05.2026 11:09:13
Fin du vote:	06.05.2026 11:09:29

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	128

Votes:

Oui/Ja	108	84,4%
Non/Nein	20	15,6%
Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Emmanuel CHASSOT	1
Christian DAVID	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Sandro FONTANA	1	Nicolas GABIOUD	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMON	1	Janique LUYET	1
Françoise MÉTRAILLER	1	Delphine MICHAUD	1
Maxime MOIX	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Olivier MOSER	1	Malvine MOULIN	1
Pascal PRAZ	1	Laurent REY	1
Frédéric REY-BELLET	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Charlotte THÉTAZ	1
Périne VOUILLAMOZ	1	Corentin ZUBER	1

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Céline DESSIMOZ	1
Alexandre DUBUIS	1	Carole MORISOD	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Elodie PRAZ	1
Emmanuel REVAZ	1	Jérémy SAVIOZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Jordy BONVIN	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Christian FLOREY	1	Patrick GIROUD	1
Michaël HUGON	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Alexandre LUY	1	Sven LUYET	1
Didier MORARD	1	Nadine PARDO	1
Vincent PRAVATO	1	Charles-Albert PUTALLAZ	1
Fabienne RIME	1	Kathleen ROSSIER MOLL	1
Evelyne SCALETTA	1	Sandra SCHENKEL	1
Sonia TAUSS-CORNUT	1	Alwin VENETZ	1

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Non/Nein

Géraldine GIANADDA

1

PS

Non/Nein

Aline BAERISWYL

1

Marine BARRAS

1

Aferdita BOGIQI

1

Véronique CHERVAZ

1

Noémie CONSTANTIN

1

Sarah CONSTANTIN

1

Joachim Felix CORREIA

1

Emma CRETENAND

1

Laura DÉCAILLET

1

Johanne GUEX

1

Benoît MORET

1

Marie OREILLER

1

Olivier OSTRINI

1

Adrien PINHO

1

Marie Soline ROUVINEZ

1

Lisa SALAMIN

1

Maud THELER

1

Sebastian WERLEN

1

Rahel ZIMMERMANN

1

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER

1

Barbara ANTHAMATTEN

1

Andreas BRIGGELER

1

Christian GASSER

1

Ralph KUMMER

1

Diego SCHMID

1

Marco SCHNYDRIG

1

Patric ZIMMERMANN

1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND

1

Claudia BONVIN

1

Thierry BONVIN

1

Gwendoline BOURBAN

1

Patrick BRIGANTE

1

Grégoire EMONET

1

Cyrille FAUCHÈRE

1

Guillaume FROSSARD

1

Damien FUMEUX

1

Pierre GABIOUD

1

Grégory LOGEAN

1

Brian NEUKOM

1

Kevin PELLOUCHOUD

1

Bruno PERROUD

1

Damien RABOUD

1

Nadine REICHEN

1

Serge REY

1

Valentin REYNARD

1

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026
Nom agenda:	3. Première lecture: Loi sur l'École valaisanne / Erste Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	136
Sujet du vote:	014e3476-70e4-4fdf-b9a1-aec427b7036a
Début du Vote:	06.05.2026 11:11:23
Fin du vote:	06.05.2026 11:11:38

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	127	
Votes:	Oui/Ja	101	79,5%
	Non/Nein	26	20,5%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Emmanuel CHASSOT	1
Christian DAVID	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Sandro FONTANA	1	Nicolas GABIOUD	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMON	1	Janique LUYET	1
Françoise MÉTRAILLER	1	Delphine MICHAUD	1
Maxime MOIX	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Olivier MOSER	1	Malvine MOULIN	1
Pascal PRAZ	1	Laurent REY	1
Frédéric REY-BELLET	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Charlotte THÉTAZ	1
Périne VOUILLAMOZ	1	Corentin ZUBER	1

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Céline DESSIMOZ	1
Alexandre DUBUIS	1	Carole MORISOD	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Elodie PRAZ	1
Emmanuel REVAZ	1	Jérémy SAVIOZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Martin KALBERMATTER	1	Philipp LORETAN	1
Thomas MATTER	1	Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Jordy BONVIN	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Christian FLOREY	1	Géraldine GIANADDA	1
Patrick GIROUD	1	Michaël HUGON	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Alexandre LUY	1
Swen LUYET	1	Didier MORARD	1
Nadine PARDO	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Fabienne RIME	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

PS

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Véronique CHERVAZ	1
Noémie CONSTANTIN	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Emma CRETTEENAND	1
Laura DÉCAILLET	1	Johanne GUEX	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Marie Soline ROUVINEZ	1	Lisa SALAMIN	1
Maud THELER	1	Sebastian WERLEN	1
Rahel ZIMMERMANN	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Ralph KUMMER	1	Diego SCHMID	1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Gwendoline BOURBAN	1
Patrick BRIGANTE	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Guillaume FROSSARD	1
Damien FUMEAUX	1	Pierre GABIOUD	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Bruno PERROUD	1
Damien RABOUD	1	Nadine REICHEN	1
Serge REY	1	Valentin REYNARD	1

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026
Nom agenda:	3. Première lecture: Loi sur l'École valaisanne / Erste Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	138 <> 139
Sujet du vote:	014e3476-70e4-4fdf-b9a1-aec427b7036a
Début du Vote:	06.05.2026 11:22:49
Fin du vote:	06.05.2026 11:23:05

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	125	
Votes:	Oui/Ja	17	13,6%
	Non/Nein	67	53,6%
	Abst./Enth.	41	32,8%

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Non/Nein

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Urs JUON	1
Bernd KALBERMATTEN	1	Karl KUMMER	1
Pascal MARTIG	1	Claudia NOTI	1
Evelyne PFAMMATTER	1	Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1
Pascal SCHALLER	1	Diego WYSSEN	1

Abst./Enth.

Olivier IMBODEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Emmanuel CHASSOT	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Janique LUYET	1
Delphine MICHAUD	1	Malvine MOULIN	1
Pascal PRAZ	1	Myriam RODUIT	1
Charlotte THÉTAZ	1	Périne VOUILLAMOZ	1

Non/Nein

Nathan BENDER	1	Nicolas BONVIN	1
Christian DAVID	1	Alexia HÉRITIER	1
Anthony LAMON	1	Maxime MOIX	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Virginie ROSSIER	1
Corentin ZUBER	1		

Abst./Enth.

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Chloé BERTHOLET	1
Claire-Lise BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Marie JORDAN	1	Olivier MOSER	1
Laurent REY	1	Frédéric REY-BELLET	1

Les Vert.e.s

Non/Nein

Sylvain AMOS	1	Alexandre DUBUIS	1
Carole MORISOD	1	Sophie PIGNAT DELAVY	1
Jérémy SAVIOZ	1		

Abst./Enth.

Céline DESSIMOZ	1	Elodie PRAZ	1
Emmanuel REVAZ	1		

neo - Die sozialliberale Mitte

Non/Nein

Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Martin KALBERMATTER	1	Philipp LORETAN	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

Abst./Enth.

Thomas MATTER	1		

PLR/FDP

Non/Nein

Natacha ALBRECHT	1	Kevin BARRAS	1
Jordy BONVIN	1	Mathieu COUTURIER	1
Andrea DUCHOUD	1	Christian FLOREY	1

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Patrick GIROUD	1	Didier MORARD	1
Nadine PARDO	1	Charles-Albert PUTALLAZ	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

Abst./Enth.

Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Nicole CARRUPT	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Géraldine GIANADDA	1
Michaël HUGON	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Alexandre LUY	1	Swen LUYET	1
Vincent PRAVATO	1	Fabienne RIME	1

PS

Oui/Ja

Aferdita BOGIQI	1	Marie Soline ROUVINEZ	1

Abst./Enth.

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Véronique CHERVAZ	1	Noémie CONSTANTIN	1
Sarah CONSTANTIN	1	Joachim Felix CORREIA	1
Laura DÉCAILLET	1	Johanne GUEX	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Lisa SALAMIN	1	Maud THELER	1
Sebastian WERLEN	1	Rahel ZIMMERMANN	1

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Ralph KUMMER	1	Diego SCHMID	1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Claudia BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Grégoire EMONET	1	Bruno PERROUD	1
Serge REY	1		

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Gwendoline BOURBAN	1	Cyrille FAUCHÈRE	1
Guillaume FROSSARD	1	Damien FUMEAUX	1
Pierre GABIOUD	1	Grégory LOGEAN	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Damien RABOUD	1	Nadine REICHEN	1
Valentin REYNARD	1		

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026
Nom agenda:	3. Première lecture: Loi sur l'École valaisanne / Erste Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	139 <> 140
Sujet du vote:	014e3476-70e4-4fdf-b9a1-aec427b7036a
Début du Vote:	06.05.2026 11:23:38
Fin du vote:	06.05.2026 11:23:54

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	125	
Votes:	Oui/Ja	35	28%
	Non/Nein	72	57,6%
	Abst./Enth.	18	14,4%

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Non/Nein

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Urs JUON	1
Bernd KALBERMATTEN	1	Karl KUMMER	1
Pascal MARTIG	1	Claudia NOTI	1
Evelyne PFAMMATTER	1	Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1
Pascal SCHALLER	1	Diego WYSSEN	1

Abst./Enth.

Olivier IMBODEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Nathan BENDER	1	Nicolas BONVIN	1
Delphine DEPREZ-FAVRE	1	Romaine DUC-BONVIN	1
Anthony LAMON	1	Maxime MOIX	1
Malvine MOULIN	1	Virginie ROSSIER	1
Corentin ZUBER	1		

Non/Nein

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Christian DAVID	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Laurent REY	1	Frédéric REY-BELLET	1
Myriam RODUIT	1	Charlotte THÉTAZ	1
Périne VOUILLAMOZ	1		

Abst./Enth.

Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Emmanuel CHASSOT	1	Sandro FONTANA	1
Nicolas GABIOUD	1	Alexia HÉRITIER	1
Marie JORDAN	1	Janique LUYET	1
Olivier MOSER	1	Pascal PRAZ	1

Les Vert.e.s

Non/Nein

Sylvain AMOS	1	Céline DESSIMOZ	1
Alexandre DUBUIS	1	Carole MORISOD	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Elodie PRAZ	1
Emmanuel REVAZ	1	Jérémy SAVIOZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Non/Nein

Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Martin KALBERMATTER	1	Philipp LORETAN	1
Thomas MATTER	1	Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1

PLR/FDP

Oui/Ja

Jordy BONVIN	1		

Non/Nein

Natacha ALBRECHT	1	Kevin BARRAS	1
Thomas BIRBAUM	1	Mathieu COUTURIER	1
Andrea DUCHOUD	1	Christian FLOREY	1
Géraldine GIANADDA	1	Patrick GIROUD	1
Alexandre LUY	1	Sven LUYET	1

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Didier MORARD	1	Charles-Albert PUTALLAZ	1
Fabienne RIME	1	Kathleen ROSSIER MOLL	1
Evelyne SCALETTA	1	Sandra SCHENKEL	1
Sonia TAUSS-CORNUT	1	Alwin VENETZ	1

Abst./Enth.

Sébastien BERGUERAND	1	Nicole CARRUPT	1
Adeline CRETENAND	1	Leyla Solène DARAGON	1
Michaël HUGON	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Vincent PRAVATO	1		

PS

Non/Nein

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Véronique CHERVAZ	1
Noémie CONSTANTIN	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Emma CRETENAND	1
Laura DÉCAILLET	1	Johanne GUEX	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Marie Soline ROUVINEZ	1	Lisa SALAMIN	1
Maud THELER	1	Sebastian WERLEN	1
Rahel ZIMMERMANN	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Andreas BRIGGELER	1
Christian GASSER	1	Ralph KUMMER	1
Diego SCHMID	1	Marco SCHNYDRIG	1
Patric ZIMMERMANN	1		

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Gwendoline BOURBAN	1
Patrick BRIGANTE	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Guillaume FROSSARD	1
Damien FUMEAUX	1	Pierre GABIOUD	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Bruno PERROUD	1
Damien RABOUD	1	Nadine REICHEN	1
Serge REY	1	Valentin REYNARD	1

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026
Nom agenda:	3. Première lecture: Loi sur l'École valaisanne / Erste Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	140
Sujet du vote:	014e3476-70e4-4fdf-b9a1-aec427b7036a
Début du Vote:	06.05.2026 11:24:10
Fin du vote:	06.05.2026 11:24:26

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	127	
Votes:	Oui/Ja	106	83,5%
	Non/Nein	21	16,5%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Emmanuel CHASSOT	1
Christian DAVID	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Nicolas GABIOUD	1	Alexia HÉRITIER	1
Marie JORDAN	1	Anthony LAMON	1
Janique LUYET	1	Delphine MICHAUD	1
Maxime MOIX	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Olivier MOSER	1	Malvine MOULIN	1
Pascal PRAZ	1	Laurent REY	1
Frédéric REY-BELLET	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Charlotte THÉTAZ	1
Périne VOUILLAMOZ	1	Corentin ZUBER	1

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Céline DESSIMOZ	1	Alexandre DUBUIS	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Elodie PRAZ	1
Emmanuel REVAZ	1	Jérémy SAVIOZ	1

Non/Nein

Sylvain AMOS	1	Carole MORISOD	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Martin KALBERMATTER	1	Philipp LORETAN	1
Thomas MATTER	1	Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Jordy BONVIN	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Christian FLOREY	1	Géraldine GIANADDA	1
Patrick GIROUD	1	Michaël HUGON	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Alexandre LUY	1
Swen LUYET	1	Didier MORARD	1
Nadine PARDO	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Fabienne RIME	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

PS

Non/Nein

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Véronique CHERVAZ	1
Noémie CONSTANTIN	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Emma CRETENAND	1
Laura DÉCAILLET	1	Johanne GUEX	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Marie Soline ROUVINEZ	1	Lisa SALAMIN	1
Maud THELER	1	Sebastian WERLEN	1
Rahel ZIMMERMANN	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Ralph KUMMER	1	Diego SCHMID	1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Gwendoline BOURBAN	1
Patrick BRIGANTE	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Guillaume FROSSARD	1
Damien FUMEAUX	1	Pierre GABIOUD	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Bruno PERROUD	1
Damien RABOUD	1	Nadine REICHEN	1
Serge REY	1	Valentin REYNARD	1

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026
Nom agenda:	3. Première lecture: Loi sur l'École valaisanne / Erste Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	143
Sujet du vote:	014e3476-70e4-4fdf-b9a1-aec427b7036a
Début du Vote:	06.05.2026 11:25:52
Fin du vote:	06.05.2026 11:26:08

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	126	
Votes:	Oui/Ja	48	38,1%
	Non/Nein	78	61,9%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Non/Nein

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Emmanuel CHASSOT	1
Christian DAVID	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Nicolas GABIOUD	1	Alexia HÉRITIER	1
Marie JORDAN	1	Anthony LAMON	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Maxime MOIX	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Olivier MOSER	1
Malvine MOULIN	1	Pascal PRAZ	1
Laurent REY	1	Frédéric REY-BELLET	1
Myriam RODUIT	1	Virginie ROSSIER	1
Charlotte THÉTAZ	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1		

Non/Nein

Céline DESSIMOZ	1	Alexandre DUBUIS	1
Carole MORISOD	1	Sophie PIGNAT DELAVY	1
Elodie PRAZ	1	Emmanuel REVAZ	1
Jérémy SAVIOZ	1		

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Martin KALBERMATTER	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Mathieu COUTURIER	1	Leyla Solène DARAGON	1
Andrea DUCHOUD	1	Swen LUYET	1
Nadine PARDO	1	Fabienne RIME	1
Sandra SCHENKEL	1		

Non/Nein

Natacha ALBRECHT	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Jordy BONVIN	1	Nicole CARRUPT	1
Adeline CRETENAND	1	Christian FLOREY	1

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Géraldine GIANADDA	1	Patrick GIROUD	1
Michaël HUGON	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Alexandre LUY	1	Didier MORARD	1
Vincent PRAVATO	1	Charles-Albert PUTALLAZ	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1
Sonia TAUSS-CORNUT	1	Alwin VENETZ	1

PS

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Véronique CHERVAZ	1	Noémie CONSTANTIN	1
Sarah CONSTANTIN	1	Joachim Felix CORREIA	1
Laura DÉCAILLET	1	Johanne GUEX	1
Marie OREILLER	1	Olivier OSTRINI	1
Adrien PINHO	1	Lisa SALAMIN	1
Maud THELER	1	Sebastian WERLEN	1
Rahel ZIMMERMANN	1		

Non/Nein

Aferdita BOGIQI	1	Emma CRETENAND	1
Benoît MORET	1	Marie Soline ROUVINEZ	1

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Christian GASSER	1	Ralph KUMMER	1
Diego SCHMID	1	Marco SCHNYDRIG	1
Patric ZIMMERMANN	1		

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Gwendoline BOURBAN	1
Patrick BRIGANTE	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Guillaume FROSSARD	1
Damien FUMEAUX	1	Pierre GABIOUD	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Bruno PERROUD	1
Damien RABOUD	1	Nadine REICHEN	1
Serge REY	1	Valentin REYNARD	1

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026
Nom agenda:	3. Première lecture: Loi sur l'École valaisanne / Erste Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	144
Sujet du vote:	014e3476-70e4-4fdf-b9a1-aec427b7036a
Début du Vote:	06.05.2026 11:28:50
Fin du vote:	06.05.2026 11:29:06

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	125	
Votes:	Oui/Ja	57	45,6%
	Non/Nein	67	53,6%
	Abst./Enth.	1	,8%

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Non/Nein

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Emmanuel CHASSOT	1
Christian DAVID	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Nicolas GABIOUD	1	Alexia HÉRITIER	1
Marie JORDAN	1	Anthony LAMON	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Maxime MOIX	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Olivier MOSER	1
Malvine MOULIN	1	Pascal PRAZ	1
Frédéric REY-BELLET	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Charlotte THÉTAZ	1
Périne VOUILLAMOZ	1	Corentin ZUBER	1

Les Vert.e.s

Non/Nein

Sylvain AMOS	1	Céline DESSIMOZ	1
Alexandre DUBUIS	1	Carole MORISOD	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Elodie PRAZ	1
Emmanuel REVAZ	1	Jérémy SAVIOZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Non/Nein

Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Martin KALBERMATTER	1	Philipp LORETAN	1
Thomas MATTER	1	Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Jordy BONVIN	1	Mathieu COUTURIER	1
Adeline CRETENAND	1	Leyla Solène DARAGON	1
Andrea DUCHOUD	1	Christian FLOREY	1
Patrick GIROUD	1	Michaël HUGON	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Swen LUYET	1
Didier MORARD	1	Nadine PARDO	1
Vincent PRAVATO	1	Fabienne RIME	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

Non/Nein

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Nicole CARRUPT 1 | Géraldine GIANADDA 1

Abst./Enth.

Alexandre LUY 1

PS

Non/Nein

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Véronique CHERVAZ	1
Noémie CONSTANTIN	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Emma CRETENAND	1
Laura DÉCAILLET	1	Johanne GUEX	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Marie Soline ROUVINEZ	1	Lisa SALAMIN	1
Maud THELER	1	Sebastian WERLEN	1
Rahel ZIMMERMANN	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Christian GASSER	1	Diego SCHMID	1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN	1

Non/Nein

Ralph KUMMER 1

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Gwendoline BOURBAN	1
Patrick BRIGANTE	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Guillaume FROSSARD	1
Damien FUMEAUX	1	Pierre GABIOUD	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Bruno PERROUD	1
Damien RABOUD	1	Nadine REICHEN	1
Serge REY	1	Valentin REYNARD	1

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026
Nom agenda:	3. Première lecture: Loi sur l'École valaisanne / Erste Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	145
Sujet du vote:	014e3476-70e4-4fdf-b9a1-aec427b7036a
Début du Vote:	06.05.2026 11:30:30
Fin du vote:	06.05.2026 11:30:46

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	126

Votes:

Oui/Ja	71	56,3%
Non/Nein	55	43,7%
Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Non/Nein

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Emmanuel CHASSOT	1
Christian DAVID	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Nicolas GABIOUD	1	Alexia HÉRITIER	1
Marie JORDAN	1	Anthony LAMON	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Maxime MOIX	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Olivier MOSER	1
Malvine MOULIN	1	Pascal PRAZ	1
Laurent REY	1	Frédéric REY-BELLET	1
Myriam RODUIT	1	Virginie ROSSIER	1
Charlotte THÉTAZ	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1		

Non/Nein

Céline DESSIMOZ	1	Alexandre DUBUIS	1
Carole MORISOD	1	Sophie PIGNAT DELAVY	1
Elodie PRAZ	1	Emmanuel REVAZ	1
Jérémy SAVIOZ	1		

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Martin KALBERMATTER	1	Philipp LORETAN	1
Thomas MATTER	1	Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Jordy BONVIN	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Christian FLOREY	1	Géraldine GIANADDA	1
Patrick GIROUD	1	Michaël HUGON	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Alexandre LUY	1
Swen LUYET	1	Didier MORARD	1
Nadine PARDO	1	Vincent PRAVATO	1

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Fabienne RIME	1	Kathleen ROSSIER MOLL	1
Evelyne SCALETTA	1	Sandra SCHENKEL	1
Sonia TAUSS-CORNUT	1	Alwin VENETZ	1

PS

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Véronique CHERVAZ	1	Noémie CONSTANTIN	1
Sarah CONSTANTIN	1	Joachim Felix CORREIA	1
Emma CRETENAND	1	Laura DÉCAILLET	1
Johanne GUEX	1	Benoît MORET	1
Marie OREILLER	1	Olivier OSTRINI	1
Adrien PINHO	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Lisa SALAMIN	1	Maud THELER	1
Sebastian WERLEN	1	Rahel ZIMMERMANN	1

Non/Nein

Aferdita BOGIQI	1

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Christian GASSER	1	Ralph KUMMER	1
Diego SCHMID	1	Marco SCHNYDRIG	1
Patric ZIMMERMANN	1		

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Gwendoline BOURBAN	1
Patrick BRIGANTE	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Guillaume FROSSARD	1
Damien FUMEUX	1	Pierre GABIOUD	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Bruno PERROUD	1
Damien RABOUD	1	Nadine REICHEN	1
Serge REY	1	Valentin REYNARD	1

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026
Nom agenda:	3. Première lecture: Loi sur l'École valaisanne / Erste Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	146
Sujet du vote:	014e3476-70e4-4fdf-b9a1-aec427b7036a
Début du Vote:	06.05.2026 11:32:24
Fin du vote:	06.05.2026 11:32:40

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	128	
Votes:	Oui/Ja	113	88,3%
	Non/Nein	15	11,7%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Emmanuel CHASSOT	1
Christian DAVID	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Nicolas GABIOUD	1	Alexia HÉRITIER	1
Marie JORDAN	1	Anthony LAMON	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Maxime MOIX	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Olivier MOSER	1
Malvine MOULIN	1	Pascal PRAZ	1
Laurent REY	1	Frédéric REY-BELLET	1
Myriam RODUIT	1	Virginie ROSSIER	1
Charlotte THÉTAZ	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Céline DESSIMOZ	1
Alexandre DUBUIS	1	Carole MORISOD	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Elodie PRAZ	1
Emmanuel REVAZ	1	Jérémy SAVIOZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Jordy BONVIN	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Christian FLOREY	1	Géraldine GIANADDA	1
Patrick GIROUD	1	Michaël HUGON	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Alexandre LUY	1
Swen LUYET	1	Didier MORARD	1
Nadine PARDO	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Fabienne RIME	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

PS

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Véronique CHERVAZ	1
Noémie CONSTANTIN	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Emma CRETENAND	1
Laura DÉCAILLET	1	Johanne GUEX	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Marie Soline ROUVINEZ	1	Lisa SALAMIN	1
Maud THELER	1	Sebastian WERLEN	1
Rahel ZIMMERMANN	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Christian GASSER	1	Ralph KUMMER	1
Diego SCHMID	1	Marco SCHNYDRIG	1
Patric ZIMMERMANN	1		

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Patrick BRIGANTE	1	Damien FUMEAUX	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Bruno PERROUD	1
Nadine REICHEN	1	Serge REY	1

Non/Nein

Thierry BONVIN	1	Gwendoline BOURBAN	1
Grégoire EMONET	1	Cyrille FAUCHÈRE	1
Guillaume FROSSARD	1	Pierre GABIOUD	1
Damien RABOUD	1	Valentin REYNARD	1

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026
Nom agenda:	3. Première lecture: Loi sur l'École valaisanne / Erste Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	149 <> 150
Sujet du vote:	014e3476-70e4-4fdf-b9a1-aec427b7036a
Début du Vote:	06.05.2026 11:38:01
Fin du vote:	06.05.2026 11:38:17

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	128	
Votes:	Oui/Ja	58	45,3%
	Non/Nein	69	53,9%
	Abst./Enth.	1	,8%

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Olivier IMBODEN	1	

Non/Nein

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Urs JUON	1
Bernd KALBERMATTEN	1	Karl KUMMER	1
Pascal MARTIG	1	Claudia NOTI	1
Evelyne PFAMMATTER	1	Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1
Pascal SCHALLER	1	Diego WYSSEN	1

Le Centre

Non/Nein

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Emmanuel CHASSOT	1
Christian DAVID	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Nicolas GABIOUD	1	Alexia HÉRITIER	1
Marie JORDAN	1	Anthony LAMON	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Maxime MOIX	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Olivier MOSER	1
Malvine MOULIN	1	Pascal PRAZ	1
Laurent REY	1	Frédéric REY-BELLET	1
Myriam RODUIT	1	Virginie ROSSIER	1
Charlotte THÉTAZ	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Non/Nein

Sylvain AMOS	1	Céline DESSIMOZ	1
Alexandre DUBUIS	1	Carole MORISOD	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Elodie PRAZ	1
Emmanuel REVAZ	1	Jérémy SAVIOZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Jordy BONVIN	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Christian FLOREY	1	Géraldine GIANADDA	1
Patrick GIROUD	1	Michaël HUGON	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Alexandre LUY	1
Didier MORARD	1	Nadine PARDO	1
Vincent PRAVATO	1	Charles-Albert PUTALLAZ	1

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Fabienne RIME	1	Kathleen ROSSIER MOLL	1
Evelyne SCALETTA	1	Sandra SCHENKEL	1
Sonia TAUSS-CORNUT	1	Alwin VENETZ	1

Abst./Enth.

Swen LUYET	1

PS

Oui/Ja

Aferdita BOGIQI	1

Non/Nein

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Véronique CHERVAZ	1	Noémie CONSTANTIN	1
Sarah CONSTANTIN	1	Joachim Felix CORREIA	1
Emma CRETENAND	1	Laura DÉCAILLET	1
Johanne GUEX	1	Benoît MORET	1
Marie OREILLER	1	Olivier OSTRINI	1
Adrien PINHO	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Lisa SALAMIN	1	Maud THELER	1
Sebastian WERLEN	1	Rahel ZIMMERMANN	1

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Christian GASSER	1	Ralph KUMMER	1
Diego SCHMID	1	Marco SCHNYDRIG	1
Patric ZIMMERMANN	1		

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Gwendoline BOURBAN	1
Patrick BRIGANTE	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Guillaume FROSSARD	1
Damien FUMEAUX	1	Grégory LOGEAN	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Bruno PERROUD	1
Damien RABOUD	1	Nadine REICHEN	1
Serge REY	1	Valentin REYNARD	1

Non/Nein

Pierre GABIOUD	1	Brian NEUKOM	1

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026
Nom agenda:	3. Première lecture: Loi sur l'École valaisanne / Erste Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	150
Sujet du vote:	014e3476-70e4-4fdf-b9a1-aec427b7036a
Début du Vote:	06.05.2026 11:38:36
Fin du vote:	06.05.2026 11:38:52

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	128	
Votes:	Oui/Ja	46	35,9%
	Non/Nein	80	62,5%
	Abst./Enth.	2	1,6%

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Non/Nein

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Non/Nein

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Emmanuel CHASSOT	1
Christian DAVID	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Nicolas GABIOUD	1	Alexia HÉRITIER	1
Marie JORDAN	1	Anthony LAMON	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Maxime MOIX	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Olivier MOSER	1
Malvine MOULIN	1	Pascal PRAZ	1
Laurent REY	1	Frédéric REY-BELLET	1
Myriam RODUIT	1	Virginie ROSSIER	1
Charlotte THÉTAZ	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Céline DESSIMOZ	1
Alexandre DUBUIS	1	Emmanuel REVAZ	1
Jérémy SAVIOZ	1		

Non/Nein

Carole MORISOD	1	Sophie PIGNAT DELAVY	1
Elodie PRAZ	1		

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Nicole CARRUPT	1	Mathieu COUTURIER	1
Leyla Solène DARAGON	1	Géraldine GIANADDA	1
Michaël HUGON	1	Nadine PARDO	1
Vincent PRAVATO	1	Sandra SCHENKEL	1

Non/Nein

Natacha ALBRECHT	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Jordy BONVIN	1	Adeline CRETENAND	1

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Andrea DUCHOUD	1	Christian FLOREY	1
Patrick GIROUD	1	Alexandre LUY	1
Didier MORARD	1	Charles-Albert PUTALLAZ	1
Fabienne RIME	1	Kathleen ROSSIER MOLL	1
Evelyne SCALETTA	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

Abst./Enth.

Sylvie LUGINBÜHL	1	Sven LUYET	1

PS

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Véronique CHERVAZ	1
Noémie CONSTANTIN	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Emma CRETENAND	1
Laura DÉCAILLET	1	Johanne GUEX	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Marie Soline ROUVINEZ	1	Lisa SALAMIN	1
Maud THELER	1	Sebastian WERLEN	1
Rahel ZIMMERMANN	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Christian GASSER	1	Ralph KUMMER	1
Diego SCHMID	1	Marco SCHNYDRIG	1
Patric ZIMMERMANN	1		

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Gwendoline BOURBAN	1
Patrick BRIGANTE	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Guillaume FROSSARD	1
Damien FUMEAUX	1	Pierre GABIOUD	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Bruno PERROUD	1
Damien RABOUD	1	Nadine REICHEN	1
Serge REY	1	Valentin REYNARD	1

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026
Nom agenda:	3. Première lecture: Loi sur l'École valaisanne / Erste Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	158
Sujet du vote:	014e3476-70e4-4fdf-b9a1-aec427b7036a
Début du Vote:	06.05.2026 11:47:10
Fin du vote:	06.05.2026 11:47:26

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	126

Votes:

Oui/Ja	91	72,2%
Non/Nein	34	27%
Abst./Enth.	1	,8%

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Pascal MARTIG	1	Claudia NOTI	1
Evelyne PFAMMATTER	1	Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1
Pascal SCHALLER	1	Diego WYSSEN	1

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Emmanuel CHASSOT	1
Christian DAVID	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Nicolas GABIOUD	1	Alexia HÉRITIER	1
Marie JORDAN	1	Anthony LAMON	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Maxime MOIX	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Olivier MOSER	1	Malvine MOULIN	1
Pascal PRAZ	1	Laurent REY	1
Myriam RODUIT	1	Virginie ROSSIER	1
Charlotte THÉTAZ	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Abst./Enth.

Frédéric REY-BELLET	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Carole MORISOD	1	Sophie PIGNAT DELAVY	1

Non/Nein

Sylvain AMOS	1	Céline DESSIMOZ	1
Alexandre DUBUIS	1	Elodie PRAZ	1
Emmanuel REVAZ	1	Jérémy SAVIOZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Non/Nein

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Jordy BONVIN	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Christian FLOREY	1	Géraldine GIANADDA	1
Patrick GIROUD	1	Michaël HUGON	1
Alexandre LUY	1	Swen LUYET	1
Didier MORARD	1	Nadine PARDO	1

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Vincent PRAVATO	1	Charles-Albert PUTALLAZ	1
Fabienne RIME	1	Kathleen ROSSIER MOLL	1
Evelyne SCALETTA	1	Sandra SCHENKEL	1
Sonia TAUSS-CORNUT	1	Alwin VENETZ	1

Non/Nein

Sylvie LUGINBÜHL	1

PS

Non/Nein

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Véronique CHERVAZ	1
Noémie CONSTANTIN	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Emma CRETENAND	1
Laura DÉCAILLET	1	Johanne GUEX	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Marie Soline ROUVINEZ	1	Lisa SALAMIN	1
Maud THELER	1	Sebastian WERLEN	1
Rahel ZIMMERMANN	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Ralph KUMMER	1	Diego SCHMID	1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Gwendoline BOURBAN	1
Grégoire EMONET	1	Cyrille FAUCHÈRE	1
Guillaume FROSSARD	1	Damien FUMEUX	1
Pierre GABIOUD	1	Grégory LOGEAN	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Bruno PERROUD	1	Damien RABOUD	1
Nadine REICHEN	1	Valentin REYNARD	1

Non/Nein

Patrick BRIGANTE	1

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026
Nom agenda:	3. Première lecture: Loi sur l'École valaisanne / Erste Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	163
Sujet du vote:	014e3476-70e4-4fdf-b9a1-aec427b7036a
Début du Vote:	06.05.2026 11:51:11
Fin du vote:	06.05.2026 11:51:27

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	128	
Votes:	Oui/Ja	78	60,9%
	Non/Nein	49	38,3%
	Abst./Enth.	1	,8%

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Emmanuel CHASSOT	1
Christian DAVID	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Nicolas GABIOUD	1	Alexia HÉRITIER	1
Marie JORDAN	1	Anthony LAMON	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Maxime MOIX	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Olivier MOSER	1
Malvine MOULIN	1	Pascal PRAZ	1
Laurent REY	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Charlotte THÉTAZ	1
Périne VOUILLAMOZ	1	Corentin ZUBER	1

Non/Nein

Frédéric REY-BELLET	1		

Les Vert.e.s

Non/Nein

Sylvain AMOS	1	Céline DESSIMOZ	1
Alexandre DUBUIS	1	Carole MORISOD	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Elodie PRAZ	1
Emmanuel REVAZ	1	Jérémy SAVIOZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Non/Nein

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Jordy BONVIN	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Christian FLOREY	1	Géraldine GIANADDA	1
Patrick GIROUD	1	Michaël HUGON	1
Alexandre LUY	1	Swen LUYET	1
Didier MORARD	1	Nadine PARDO	1
Vincent PRAVATO	1	Charles-Albert PUTALLAZ	1

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Fabienne RIME	1	Kathleen ROSSIER MOLL	1
Evelyne SCALETTA	1	Sandra SCHENKEL	1
Sonia TAUSS-CORNUT	1	Alwin VENETZ	1

Abst./Enth.

Sylvie LUGINBÜHL	1

PS

Non/Nein

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Véronique CHERVAZ	1
Noémie CONSTANTIN	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Emma CRETENAND	1
Laura DÉCAILLET	1	Johanne GUEX	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Marie Soline ROUVINEZ	1	Lisa SALAMIN	1
Maud THELER	1	Sebastian WERLEN	1
Rahel ZIMMERMANN	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Ralph KUMMER	1	Diego SCHMID	1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Grégoire EMONET	1
Damien FUMEAUX	1		

Non/Nein

Claudia BONVIN	1	Thierry BONVIN	1
Gwendoline BOURBAN	1	Patrick BRIGANTE	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Guillaume FROSSARD	1
Pierre GABIOUD	1	Grégory LOGEAN	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Bruno PERROUD	1	Damien RABOUD	1
Nadine REICHEN	1	Valentin REYNARD	1

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026
Nom agenda:	3. Première lecture: Loi sur l'École valaisanne / Erste Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	164
Sujet du vote:	014e3476-70e4-4fdf-b9a1-aec427b7036a
Début du Vote:	06.05.2026 11:53:51
Fin du vote:	06.05.2026 11:54:07

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	127

Votes:

Oui/Ja	66	52%
Non/Nein	61	48%
Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Non/Nein

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Non/Nein

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Emmanuel CHASSOT	1
Christian DAVID	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Nicolas GABIOUD	1	Alexia HÉRITIER	1
Marie JORDAN	1	Anthony LAMON	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Maxime MOIX	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Olivier MOSER	1
Malvine MOULIN	1	Pascal PRAZ	1
Laurent REY	1	Frédéric REY-BELLET	1
Myriam RODUIT	1	Virginie ROSSIER	1
Charlotte THÉTAZ	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Céline DESSIMOZ	1
Carole MORISOD	1	Sophie PIGNAT DELAVY	1
Elodie PRAZ	1	Emmanuel REVAZ	1
Jérémy SAVIOZ	1		

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Martin KALBERMATTER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Jordy BONVIN	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Christian FLOREY	1	Patrick GIROUD	1
Michaël HUGON	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Alexandre LUY	1	Swen LUYET	1
Didier MORARD	1	Nadine PARDO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Fabienne RIME	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Alwin VENETZ

1

Non/Nein

Géraldine GIANADDA

1

Vincent PRAVATO

1

PS**Oui/Ja**

Aline BAERISWYL

1

Marine BARRAS

1

Aferdita BOGIQI

1

Véronique CHERVAZ

1

Noémie CONSTANTIN

1

Sarah CONSTANTIN

1

Joachim Felix CORREIA

1

Emma CRETENAND

1

Laura DÉCAILLET

1

Johanne GUEX

1

Benoît MORET

1

Marie OREILLER

1

Olivier OSTRINI

1

Adrien PINHO

1

Marie Soline ROUVINEZ

1

Lisa SALAMIN

1

Maud THELER

1

Sebastian WERLEN

1

Rahel ZIMMERMANN

1

SVPO**Oui/Ja**

Romano AMACKER

1

Barbara ANTHAMATTEN

1

Andreas BRIGGELER

1

Christian GASSER

1

Ralph KUMMER

1

Diego SCHMID

1

Marco SCHNYDRIG

1

Patric ZIMMERMANN

1

UDC**Non/Nein**

Vincent BOAND

1

Claudia BONVIN

1

Thierry BONVIN

1

Gwendoline BOURBAN

1

Patrick BRIGANTE

1

Grégoire EMONET

1

Cyrille FAUCHÈRE

1

Guillaume FROSSARD

1

Damien FUMEAUX

1

Pierre GABIOUD

1

Grégory LOGEAN

1

Brian NEUKOM

1

Kevin PELLOUCHOUD

1

Bruno PERROUD

1

Damien RABOUD

1

Nadine REICHEN

1

Valentin REYNARD

1

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026
Nom agenda:	3. Première lecture: Loi sur l'École valaisanne / Erste Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	167
Sujet du vote:	014e3476-70e4-4fdf-b9a1-aec427b7036a
Début du Vote:	06.05.2026 12:04:08
Fin du vote:	06.05.2026 12:04:24

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	127

Votes:

Oui/Ja	81	63,8%
Non/Nein	46	36,2%
Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Emmanuel CHASSOT	1
Christian DAVID	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Nicolas GABIOUD	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMON	1	Janique LUYET	1
Françoise MÉTRAILLER	1	Delphine MICHAUD	1
Maxime MOIX	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Olivier MOSER	1	Malvine MOULIN	1
Pascal PRAZ	1	Laurent REY	1
Frédéric REY-BELLET	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Charlotte THÉTAZ	1
Périne VOUILLAMOZ	1	Corentin ZUBER	1

Non/Nein

Sandro FONTANA	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Céline DESSIMOZ	1
Alexandre DUBUIS	1	Carole MORISOD	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Elodie PRAZ	1
Emmanuel REVAZ	1	Jérémy SAVIOZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Philipp LORETAN	1
Thomas MATTER	1	Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1

PLR/FDP

Oui/Ja

Nicole CARRUPT	1	Adeline CRETENAND	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Alexandre LUY	1
Swen LUYET	1	Nadine PARDO	1

Non/Nein

Natacha ALBRECHT	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Jordy BONVIN	1	Mathieu COUTURIER	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Christian FLOREY	1	Géraldine GIANADDA	1
Patrick GIROUD	1	Michaël HUGON	1

Séance du mercredi matin 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochmorgen 6. Mai 2026

Didier MORARD	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Fabienne RIME	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

PS

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Véronique CHERVAZ	1
Noémie CONSTANTIN	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Emma CRETENAND	1
Laura DÉCAILLET	1	Johanne GUEX	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Marie Soline ROUVINEZ	1	Lisa SALAMIN	1
Maud THELER	1	Sebastian WERLEN	1
Rahel ZIMMERMANN	1		

SVPO

Oui/Ja

Andreas BRIGGELER	1		

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Christian GASSER	1	Ralph KUMMER	1
Diego SCHMID	1	Marco SCHNYDRIG	1
Patric ZIMMERMANN	1		

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Gwendoline BOURBAN	1
Patrick BRIGANTE	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Guillaume FROSSARD	1
Damien FUMEAUX	1	Pierre GABIOUD	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Bruno PERROUD	1
Damien RABOUD	1	Nadine REICHEN	1
Valentin REYNARD	1		

La séance en quelques mots

06.05.2026, Matin

Sitzung in Kürze

06.05.2026, Vormittag

Salutations et communications

Begrüssung und Mitteilungen

Lecture: Décision concernant l'initiative populaire cantonale pour un salaire minimum légal

Décidé par le Grand Conseil par 93 Oui contre 33 Non et 0 abstention.

L'initiative populaire sera donc soumise au peuple avec une recommandation de refus de la part du Grand Conseil.

Lesung: Beschluss über die kantonale Volksinitiative für einen gesetzlichen Mindestlohn

Vom Grossen Rat beschlossen mit 93 Ja zu 33 Nein bei 0 Enthaltungen.

Die Volksinitiative wird dem Volk somit mit einer Ablehnungsempfehlung des Grossen Rates zur Abstimmung vorgelegt.

Première lecture: Modification de la loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle

Le Grand Conseil accepte cette loi en lecture unique par 126 voix contre 0 et 0 abstention. Avec 127 voix pour, 0 contre et 0 abstention il renonce à une deuxième lecture avec la majorité requise de 2/3.

Erste Lesung: Änderung des Gesetzes über den kantonalen Berufsbildungsfonds

Der Grosse Rat nimmt dieses Gesetz in einziger Lesung mit 126 gegen 0 Stimmen bei 0 Enthaltungen an. Mit 127 Ja gegen 0 Nein bei 0 Enthaltungen verzichtet er mit der erforderlichen 2/3-Mehrheit auf eine zweite Lesung

Première lecture (2e partie): Loi sur l'École valaisanne

La lecture se poursuivra le mercredi après-midi 6 mai 2026.

Erste Lesung (2. Teil): Gesetz über die Walliser Schule

Die Lesung wird am Mittwochnachmittag, 6. Mai 2026 fortgesetzt.

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Description	Séance du Grand Conseil
Début de la réunion	06.05.2026 12:58:39
Fin de la réunion	06.05.2026 18:45:53
Durée de la réunion	5h 47m

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Présence:

Le Centre

Mariève BALLESTRAZ BLANC	Le Centre	5h45m
Nathan BENDER	Le Centre	5h44m
Chloé BERTHOLET	Le Centre	5h45m
Claire-Lise BONVIN	Le Centre	5h45m
Nicolas BONVIN	Le Centre	5h43m
Christian DAVID	Le Centre	5h44m
Sarah DÉLÈZE	Le Centre	4h49m
Delphine DEPREZ-FAVRE	Le Centre	5h44m
Romaine DUC-BONVIN	Le Centre	5h44m
Sandro FONTANA	Le Centre	5h45m
Alexia HÉRITIER	Le Centre	5h44m
Marie JORDAN	Le Centre	5h44m
Anthony LAMBIEL	Le Centre	4h42m
Alain LÉGER	Le Centre	4h44m
Janique LUYET	Le Centre	5h45m
Françoise MÉTRAILLER	Le Centre	5h45m
Delphine MICHAUD	Le Centre	5h44m
Fabienne MORET-ROTH	Le Centre	5h44m
Renaud PITTELOUD	Le Centre	4h44m
Pascal PRAZ	Le Centre	4h47m
Laurence RAUSIS	Le Centre	4h49m
Laurent REY	Le Centre	5h44m
Frédéric REY-BELLET	Le Centre	5h44m
Myriam RODUIT	Le Centre	5h44m
Virginie ROSSIER	Le Centre	5h44m
Mirca SIGRIST	Le Centre	4h48m
Charlotte THÉTAZ	Le Centre	0h46m
François VAUDAN	Le Centre	4h48m
Périne VOUILLAMOZ	Le Centre	4h57m
Corentin ZUBER	Le Centre	5h44m

PLR/FDP

Florent AYMON	PLR/FDP	4h6m
Kevin BARRAS	PLR/FDP	4h42m
Sébastien BERGUERAND	PLR/FDP	5h44m
Thomas BIRBAUM	PLR/FDP	5h45m
Raphaël BORNET	PLR/FDP	4h53m
Nicole CARRUPT	PLR/FDP	5h44m
Mathieu COUTURIER	PLR/FDP	5h44m
Adeline CRETENAND	PLR/FDP	4h43m
Leyla Solène DARAGON	PLR/FDP	5h44m
Andrea DUCHOUD	PLR/FDP	5h44m
Géraldine GIANADDA	PLR/FDP	5h13m
Valérie GRICHTING	PLR/FDP	4h52m
Michaël HUGON	PLR/FDP	5h45m
Sylvie LUGINBÜHL	PLR/FDP	5h44m
Alexandre LUY	PLR/FDP	5h45m
Swen LUYET	PLR/FDP	5h44m
Didier MORARD	PLR/FDP	5h44m
Nadine PARDO	PLR/FDP	5h45m
Florian PIASENTA	PLR/FDP	5h44m
Vincent PRAVATO	PLR/FDP	5h45m
Charles-Albert PUTALLAZ	PLR/FDP	5h44m
Monique ROH-RODUIT	PLR/FDP	4h55m
Kathleen ROSSIER MOLL	PLR/FDP	5h44m
Evelyne SCALETTA	PLR/FDP	4h59m
Sandra SCHENKEL	PLR/FDP	5h44m
Sonia TAUSS-CORNUT	PLR/FDP	4h50m
Alwin VENETZ	PLR/FDP	5h44m

PS

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aline BAERISWYL	PS	4h55m
Marine BARRAS	PS	4h47m
Aferdita BOGIQI	PS	5h44m
Clément BORGEAUD	PS	4h46m
Véronique CHERVAZ	PS	5h44m
Noémie CONSTANTIN	PS	4h41m
Patricia CONSTANTIN	PS	5h44m
Sarah CONSTANTIN	PS	5h45m
Joachim Felix CORREIA	PS	4h41m
Emma CRETENAND	PS	5h44m
Laura DÉCAILLET	PS	5h44m
Johanne GUEX	PS	5h44m
Benoît MORET	PS	5h45m
Marie OREILLER	PS	4h41m
Olivier OSTRINI	PS	5h1m
Adrien PINHO	PS	4h38m
Marie Soline ROUVINEZ	PS	4h49m
Lisa SALAMIN	PS	5h45m
Maud THELER	PS	5h44m
Sebastian WERLEN	PS	4h41m

UDC

Vincent BOAND	UDC	4h44m
Claudia BONVIN	UDC	4h45m
Thierry BONVIN	UDC	5h44m
Patrick BRIGANTE	UDC	5h44m
Benjamin COCHRANE	UDC	2h18m
Grégoire EMONET	UDC	5h45m
Cyrille FAUCHÈRE	UDC	5h45m
Guillaume FROSSARD	UDC	5h44m
Pierre GABIOUD	UDC	5h44m
Rémy IN-ALBON	UDC	4h52m
Grégory LOGEAN	UDC	5h45m
Brian NEUKOM	UDC	5h44m
Kevin PELLOUCHOUD	UDC	5h44m
Bruno PERROUD	UDC	3h29m
François QUENNOZ	UDC	4h54m
Damien RABOUD	UDC	4h55m
Nadine REICHEN	UDC	5h44m
Valentin REYNARD	UDC	5h20m
Blaise VOUELLAMOZ	UDC	5h9m

Die Mitte Oberwallis

Andrea AMHERD-BURGENER	Die Mitte Oberwallis	4h43m
Markus AMMANN	Die Mitte Oberwallis	5h44m
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	Die Mitte Oberwallis	4h49m
Olivier IMBODEN	Die Mitte Oberwallis	5h43m
Urs JUON	Die Mitte Oberwallis	4h44m
Bernd KALBERMATTEN	Die Mitte Oberwallis	5h44m
Karl KUMMER	Die Mitte Oberwallis	5h44m
Pascal MARTIG	Die Mitte Oberwallis	3h50m
Claudia NOTI	Die Mitte Oberwallis	5h44m
Evelyne PFAMMATTER	Die Mitte Oberwallis	4h59m
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	Die Mitte Oberwallis	4h43m
Pascal SCHALLER	Die Mitte Oberwallis	4h41m
Diego WYSSEN	Die Mitte Oberwallis	4h59m

Les Vert.e.s

Sylvain AMOS	Les Vert.e.s	5h1m
Claudine BERTHOD	Les Vert.e.s	5h1m
Serge DARBELLAY	Les Vert.e.s	4h52m
Céline DESSIMOZ	Les Vert.e.s	5h44m
Angela ESCHER	Les Vert.e.s	4h47m
Carole MORISOD	Les Vert.e.s	5h45m
Sophie PIGNAT DELAVY	Les Vert.e.s	0h34m

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Elodie PRAZ	Les Vert.e.s	5h44m
Emmanuel REVAZ	Les Vert.e.s	5h44m

SVPO

Romano AMACKER	SVPO	5h44m
Daniel BRECHBÜHL	SVPO	2h32m
Andreas BRIGGELER	SVPO	5h45m
Christian GASSER	SVPO	5h44m
Ralph KUMMER	SVPO	5h44m
Diego SCHMID	SVPO	5h45m
Marco SCHNYDRIG	SVPO	3h10m
Daiana SQUARATTI	SVPO	4h44m
Patric ZIMMERMANN	SVPO	4h51m

neo - Die sozialliberale Mitte

Pascal AMACKER	neo - Die sozialliberale Mitte	5h44m
Melanie BURGNER	neo - Die sozialliberale Mitte	4h48m
Graziella COLLEBERG	neo - Die sozialliberale Mitte	5h44m
Urban FURRER	neo - Die sozialliberale Mitte	5h45m
Philipp LORETAN	neo - Die sozialliberale Mitte	5h44m
Thomas MATTER	neo - Die sozialliberale Mitte	5h44m
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	neo - Die sozialliberale Mitte	5h44m

Conseil d'etat / Staatsrat

Christophe DARBELLAY	Conseil d'etat / Staatsrat	5h43m

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Éléments à l'ordre du jour

06.05.2026 1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule

13:59 15d623a3-0b73-49e1-ba65-37521f0215ac

Temps	Sujet	Oui/Ja	Non/Nein	Abst./Enth.
14:02	170	91	28	0
14:05	171	102	21	0
14:08	173	77	51	0
14:25	176	79	48	0
14:28	181	99	23	2
14:37	182 <> 183	58	67	3
14:38	183	106	22	0
14:43	200	102	25	0
14:50	Réouverture de la discussion / Wiedereröffnung der Diskussion	69	60	0
14:52	164 (2e vote)	61	65	1
14:53	Réouverture de la discussion 2	54	75	0
14:54	Réouverture de la discussion 3	25	103	1
15:26	Vote final / Schlussabstimmung	103	25	1
15:31	Lecture unique / Einzige Lesung	42	85	1

06.05.2026 4. Première lecture: Loi sur l'enseignement privé / Erste Lesung: Gesetz über den Privatunterricht

15:47 225a7ea9-bee8-4cc7-bf85-e2880ad616a2

Temps	Sujet	Oui/Ja	Non/Nein	Abst./Enth.
15:48	1	71	49	0
15:50	3	76	50	0
15:55	5	102	24	0
15:57	7	80	46	0
16:00	11	102	25	0
16:02	12	102	25	0
16:06	16	114	13	1
16:08	17	103	25	0
16:09	18	103	25	0
16:11	20	103	23	0
16:14	21	103	25	0
16:15	22	105	19	4
16:16	23	107	19	2
16:17	24	112	15	0
16:19	26	77	50	0
16:21	28	103	24	0
16:23	30	99	25	1
16:25	32	114	11	0
16:29	33	94	33	0
16:31	35	103	24	0
16:33	38	101	25	0
16:35	39	103	25	0
16:37	41	102	24	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Temps	Sujet	Oui/Ja	Non/Nein	Abst./Enth.
16:41	47	97	27	1
16:44	48	86	41	1
17:09	Vote final / Schlussabstimmung	102	25	1
17:10	Lecture unique / Einzige Lesung	76	51	1

06.05.2026

5. Première lecture: Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général / Erste Lesung: Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II

dbf48c6d-439b-4a2b-ad30-50db55caf1e1

Temps	Sujet	Oui/Ja	Non/Nein	Abst./Enth.
17:12	1	96	23	0
17:16	2	44	80	0
17:18	7	16	109	0
17:19	8	98	23	0
17:20	9	108	12	0
17:21	10	113	9	0
17:22	11	112	9	0
17:37	12	101	23	5
17:38	13	101	24	2
17:40	17	113	10	0
17:43	19	109	13	0
17:44	20	103	18	0
17:50	26	88	38	0
17:54	29	93	28	4
17:56	31	106	17	0
18:11	34	101	18	1
18:13	38	112	11	0
18:17	39	64	59	0
18:19	41	89	35	0
18:21	42	78	46	0
18:23	46	107	17	0
18:43	Vote final / Schlussabstimmung	106	15	1
18:43	Lecture unique / Einzige Lesung	72	51	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	170
Sujet du vote:	15d623a3-0b73-49e1-ba65-37521f0215ac
Début du Vote:	06.05.2026 14:02:51
Fin du vote:	06.05.2026 14:03:07

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	119	
Votes:	Oui/Ja	91	76,5%
	Non/Nein	28	23,5%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Claudia NOTI	1
Evelyne PFAMMATTER	1	Diego WYSSEN	1

Non/Nein

Markus AMMANN	1	Olivier IMBODEN	1

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Christian DAVID	1
Sarah DÉLÈZE	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMBIEL	1	Alain LÉGER	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Renaud PITTELOUD	1	Pascal PRAZ	1
Laurence RAUSIS	1	Laurent REY	1
Frédéric REY-BELLET	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Mirca SIGRIST	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Claudine BERTHOD	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Carole MORISOD	1
Elodie PRAZ	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGNER	1
Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Kevin BARRAS	1	Sébastien BERGUERAND	1
Thomas BIRBAUM	1	Raphaël BORNET	1
Nicole CARRUPT	1	Mathieu COUTURIER	1
Adeline CRETENAND	1	Leyla Solène DARAGON	1
Andrea DUCHOUD	1	Géraldine GIANADDA	1
Valérie GRICHTING	1	Michaël HUGON	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Alexandre LUY	1
Swen LUYET	1	Didier MORARD	1
Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1
Vincent PRAVATO	1	Charles-Albert PUTALLAZ	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

PS

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Véronique CHERVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Emma CRETTEENAND	1
Laura DÉCAILLET	1	Johanne GUEx	1
Benoît MORET	1	Olivier OSTRINI	1
Marie Soline ROUVINEZ	1	Lisa SALAMIN	1
Maud THELER	1	Sebastian WERLEN	1

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Andreas BRIGGELER	1
Christian GASSER	1	Ralph KUMMER	1
Diego SCHMID	1	Marco SCHNYDRIG	1
Daiana SQUARATTI	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Grégoire EMONET	1	Cyrille FAUCHÈRE	1
Guillaume FROSSARD	1	Pierre GABIOUD	1
Rémy IN-ALBON	1	Grégory LOGEAN	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Bruno PERROUD	1	François QUENNOZ	1
Damien RABOUD	1	Nadine REICHEN	1
Valentin REYNARD	1	Blaise VOUILLAMOZ	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	171
Sujet du vote:	15d623a3-0b73-49e1-ba65-37521f0215ac
Début du Vote:	06.05.2026 14:05:27
Fin du vote:	06.05.2026 14:05:43

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	123	
Votes:			
	Oui/Ja	102	82,9%
	Non/Nein	21	17,1%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Markus AMMANN	1	Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1
Olivier IMBODEN	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Claudia NOTI	1
Evelyne PFAMMATTER	1	Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1
Pascal SCHALLER	1	Diego WYSSEN	1

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Christian DAVID	1
Sarah DÉLÈZE	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMBIEL	1	Alain LÉGER	1
Janique LUYET	1	Delphine MICHAUD	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Renaud PITTELOUD	1
Pascal PRAZ	1	Laurence RAUSIS	1
Laurent REY	1	Frédéric REY-BELLET	1
Myriam RODUIT	1	Virginie ROSSIER	1
Mirca SIGRIST	1	François VAUDAN	1
Périne VOUILLAMOZ	1	Corentin ZUBER	1

Non/Nein

Françoise MÉTRAILLER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Serge DARBELLAY	1
Céline DESSIMOZ	1	Angela ESCHER	1
Elodie PRAZ	1	Emmanuel REVAZ	1

Non/Nein

Claudine BERTHOD	1	Carole MORISOD	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGNER	1
Graziella COLLEMBERG	1	Urban FURRER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Kevin BARRAS	1	Sébastien BERGUERAND	1
Thomas BIRBAUM	1	Raphaël BORNET	1
Nicole CARRUPT	1	Mathieu COUTURIER	1
Adeline CRETENAND	1	Leyla Solène DARAGON	1
Andrea DUCHOUD	1	Géraldine GIANADDA	1
Valériane GRICHTING	1	Michaël HUGON	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Alexandre LUY	1
Swen LUYET	1	Didier MORARD	1
Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1
Vincent PRAVATO	1	Charles-Albert PUTALLAZ	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Monique ROH-RODUI	1	Kathleen ROSSIER MOLL	1
Evelyne SCALETTA	1	Sandra SCHENKEL	1
Sonia TAUSS-CORNUT	1	Alwin VENETZ	1

PS

Non/Nein

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Véronique CHERVAZ	1	Noémie CONSTANTIN	1
Sarah CONSTANTIN	1	Joachim Felix CORREIA	1
Emma CRETENAND	1	Laura DÉCAILLET	1
Johanne GUX	1	Benoît MORET	1
Marie OREILLER	1	Olivier OSTRINI	1
Marie Soline ROUVINEZ	1	Lisa SALAMIN	1
Maud THELER	1	Sebastian WERLEN	1

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Andreas BRIGGELER	1
Christian GASSER	1	Ralph KUMMER	1
Diego SCHMID	1	Marco SCHNYDRIG	1
Daiana SQUARATTI	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Grégoire EMONET	1	Cyrille FAUCHÈRE	1
Guillaume FROSSARD	1	Pierre GABIOUD	1
Rémy IN-ALBON	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Bruno PERROUD	1
François QUENNOZ	1	Damien RABOUD	1
Nadine REICHEN	1	Valentin REYNARD	1
Blaise VOUILAMOZ	1		

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	173
Sujet du vote:	15d623a3-0b73-49e1-ba65-37521f0215ac
Début du Vote:	06.05.2026 14:08:50
Fin du vote:	06.05.2026 14:09:06

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	128	
Votes:	Oui/Ja	77	60,2%
	Non/Nein	51	39,8%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Christian DAVID	1
Sarah DÉLÈZE	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMBIEL	1	Alain LÉGER	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Renaud PITTELOUD	1	Pascal PRAZ	1
Laurence RAUSIS	1	Laurent REY	1
Frédéric REY-BELLET	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Mirca SIGRIST	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Claudine BERTHOD	1	Serge DARBELLAY	1

Non/Nein

Sylvain AMOS	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Carole MORISOD	1
Elodie PRAZ	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGENER	1
Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Non/Nein

Kevin BARRAS	1	Sébastien BERGUERAND	1
Thomas BIRBAUM	1	Raphaël BORNET	1
Nicole CARRUPT	1	Mathieu COUTURIER	1
Adeline CRETENAND	1	Leyla Solène DARAGON	1
Andrea DUCHOUD	1	Géraldine GIANADDA	1
Valérie GRICHTING	1	Michaël HUGON	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Alexandre LUY	1
Swen LUYET	1	Didier MORARD	1
Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1
Vincent PRAVATO	1	Charles-Albert PUTALLAZ	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Monique ROH-RODUIT	1	Kathleen ROSSIER MOLL	1
Evelyne SCALETTA	1	Sandra SCHENKEL	1
Sonia TAUSS-CORNUT	1	Alwin VENETZ	1

PS

Non/Nein

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Véronique CHERVAZ	1	Noémie CONSTANTIN	1
Sarah CONSTANTIN	1	Joachim Felix CORREIA	1
Emma CRETENAND	1	Laura DÉCAILLET	1
Johanne GUX	1	Benoît MORET	1
Marie OREILLER	1	Olivier OSTRINI	1
Adrien PINHO	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Lisa SALAMIN	1	Maud THELER	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Andreas BRIGGELER	1
Christian GASSER	1	Ralph KUMMER	1
Diego SCHMID	1	Marco SCHNYDRIG	1
Daiana SQUARATTI	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Grégoire EMONET	1	Cyrille FAUCHÈRE	1
Guillaume FROSSARD	1	Pierre GABIOUD	1
Rémy IN-ALBON	1	Grégory LOGEAN	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Bruno PERROUD	1	François QUENNOZ	1
Damien RABOUD	1	Nadine REICHEN	1
Valentin REYNARD	1	Blaise VOUILLAMOZ	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	176
Sujet du vote:	15d623a3-0b73-49e1-ba65-37521f0215ac
Début du Vote:	06.05.2026 14:25:09
Fin du vote:	06.05.2026 14:25:25

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	127	
Votes:			
	Oui/Ja	79	62,2%
	Non/Nein	48	37,8%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Non/Nein

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Christian DAVID	1
Sarah DÉLÈZE	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMBIEL	1	Alain LÉGER	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Renaud PITTELOUD	1	Pascal PRAZ	1
Laurence RAUSIS	1	Laurent REY	1
Frédéric REY-BELLET	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Mirca SIGRIST	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Non/Nein

Sylvain AMOS	1	Claudine BERTHOD	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Carole MORISOD	1
Elodie PRAZ	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Non/Nein

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGENER	1
Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Kevin BARRAS	1	Sébastien BERGUERAND	1
Thomas BIRBAUM	1	Raphaël BORNET	1
Nicole CARRUPT	1	Mathieu COUTURIER	1
Adeline CRETENAND	1	Leyla Solène DARAGON	1
Andrea DUCHOUD	1	Géraldine GIANADDA	1
Valérie GRICHTING	1	Michaël HUGON	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Alexandre LUY	1
Swen LUYET	1	Didier MORARD	1
Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1
Vincent PRAVATO	1	Charles-Albert PUTALLAZ	1
Monique ROH-RODUIT	1	Kathleen ROSSIER MOLL	1
Evelyne SCALETTA	1	Sandra SCHENKEL	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Sonia TAUSS-CORNUT

1

Non/Nein

Alwin VENETZ

1

PS**Non/Nein**

Aline BAERISWYL

1

Marine BARRAS

1

Aferdita BOGIQI

1

Clément BORGEAUD

1

Véronique CHERVAZ

1

Noémie CONSTANTIN

1

Sarah CONSTANTIN

1

Joachim Felix CORREIA

1

Emma CRETENAND

1

Laura DÉCAILLET

1

Johanne GUEX

1

Benoît MORET

1

Marie OREILLER

1

Olivier OSTRINI

1

Adrien PINHO

1

Marie Soline ROUVINEZ

1

Lisa SALAMIN

1

Maud THELER

1

Sebastian WERLEN

1

SVPO**Oui/Ja**

Romano AMACKER

1

Christian GASSER

1

Ralph KUMMER

1

Diego SCHMID

1

Marco SCHNYDRIG

1

Daiana SQUARATTI

1

Patric ZIMMERMANN

1

UDC**Oui/Ja**

Vincent BOAND

1

Claudia BONVIN

1

Thierry BONVIN

1

Patrick BRIGANTE

1

Grégoire EMONET

1

Cyrille FAUCHÈRE

1

Guillaume FROSSARD

1

Pierre GABIOUD

1

Rémy IN-ALBON

1

Grégory LOGEAN

1

Brian NEUKOM

1

Kevin PELLOUCHOUD

1

Bruno PERROUD

1

François QUENNOZ

1

Damien RABOUD

1

Nadine REICHEN

1

Valentin REYNARD

1

Blaise VOUILLAMOZ

1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	181
Sujet du vote:	15d623a3-0b73-49e1-ba65-37521f0215ac
Début du Vote:	06.05.2026 14:28:25
Fin du vote:	06.05.2026 14:28:41

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	124	
Votes:			
	Oui/Ja	99	79,8%
	Non/Nein	23	18,5%
	Abst./Enth.	2	1,6%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Olivier IMBODEN	1	Urs JUON	1
Bernd KALBERMATTEN	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Abst./Enth.

Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Karl KUMMER	1

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Christian DAVID	1
Sarah DÉLÈZE	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMBIEL	1	Alain LÉGER	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Renaud PITTELOUD	1	Pascal PRAZ	1
Laurence RAUSIS	1	Laurent REY	1
Frédéric REY-BELLET	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Mirca SIGRIST	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Claudine BERTHOD	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Carole MORISOD	1
Elodie PRAZ	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGENER	1
Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Kevin BARRAS	1	Sébastien BERGUERAND	1
Thomas BIRBAUM	1	Raphaël BORNET	1
Nicole CARRUPT	1	Mathieu COUTURIER	1
Adeline CRETENAND	1	Leyla Solène DARAGON	1
Andrea DUCHOUD	1	Géraldine GIANADDA	1
Valérie GRICHTING	1	Michaël HUGON	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Alexandre LUY	1
Swen LUYET	1	Didier MORARD	1
Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1
Vincent PRAVATO	1	Charles-Albert PUTALLAZ	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Monique ROH-RODUIT	1	Kathleen ROSSIER MOLL	1
Evelyne SCALETTA	1	Sandra SCHENKEL	1
Sonia TAUSS-CORNUT	1	Alwin VENETZ	1

PS

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Véronique CHERVAZ	1	Noémie CONSTANTIN	1
Sarah CONSTANTIN	1	Joachim Felix CORREIA	1
Laura DÉCAILLET	1	Johanne GUEX	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Marie Soline ROUVINEZ	1	Lisa SALAMIN	1
Maud THELER	1	Sebastian WERLEN	1

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Christian GASSER	1
Ralph KUMMER	1	Diego SCHMID	1
Marco SCHNYDRIG	1	Daiana SQUARATTI	1
Patric ZIMMERMANN	1		

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Grégoire EMONET	1	Guillaume FROSSARD	1
Pierre GABIOUD	1	Rémy IN-ALBON	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Bruno PERROUD	1	François QUENNOZ	1
Damien RABOUD	1	Nadine REICHEN	1
Valentin REYNARD	1	Blaise VOUILLAMOZ	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	182 <> 183
Sujet du vote:	15d623a3-0b73-49e1-ba65-37521f0215ac
Début du Vote:	06.05.2026 14:37:51
Fin du vote:	06.05.2026 14:38:07

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	128	
Votes:	Oui/Ja	58	45,3%
	Non/Nein	67	52,3%
	Abst./Enth.	3	2,3%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Urs JUON	1
Bernd KALBERMATTEN	1	Karl KUMMER	1
Pascal MARTIG	1	Claudia NOTI	1
Evelyne PFAMMATTER	1	Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1
Pascal SCHALLER	1	Diego WYSSEN	1

Non/Nein

Olivier IMBODEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Nathan BENDER	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Alexia HÉRITIER	1	Anthony LAMBIEL	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Pascal PRAZ	1
Laurence RAUSIS	1	Mirca SIGRIST	1
Périne VOUILLAMOZ	1	Corentin ZUBER	1

Non/Nein

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Chloé BERTHOLET	1
Christian DAVID	1	Sarah DÉLÈZE	1
Marie JORDAN	1	Alain LÉGER	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Renaud PITTELOUD	1
Laurent REY	1	Frédéric REY-BELLET	1
Myriam RODUIT	1	Virginie ROSSIER	1
François VAUDAN	1		

Les Vert.e.s

Non/Nein

Sylvain AMOS	1	Claudine BERTHOD	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Carole MORISOD	1
Elodie PRAZ	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGENER	1
Urban FURRER	1	Philipp LORETAN	1
Thomas MATTER	1	Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1

Non/Nein

Graziella COLLENBERG	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Vincent PRAVATO	1		

Non/Nein

Florent AYMON	1	Kevin BARRAS	1
Thomas BIRBAUM	1	Raphaël BORNET	1
Nicole CARRUPT	1	Mathieu COUTURIER	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Géraldine GIANADDA	1	Valérie GRICHTING	1
Michaël HUGON	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Alexandre LUY	1	Swen LUYET	1
Didier MORARD	1	Nadine PARDO	1
Florian PIASENTA	1	Charles-Albert PUTALLAZ	1
Monique ROH-RODUIT	1	Kathleen ROSSIER MOLL	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

Abst./Enth.

Sébastien BERGUERAND	1	Adeline CRETENAND	1
Evelyne SCALETTA	1		

PS

Non/Nein

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Véronique CHERVAZ	1	Noémie CONSTANTIN	1
Sarah CONSTANTIN	1	Joachim Felix CORREIA	1
Emma CRETENAND	1	Laura DÉCAILLET	1
Johanne GUEX	1	Benoît MORET	1
Marie OREILLER	1	Olivier OSTRINI	1
Adrien PINHO	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Lisa SALAMIN	1	Maud THELER	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Christian GASSER	1
Ralph KUMMER	1	Diego SCHMID	1
Marco SCHNYDRIG	1	Daiana SQUARATTI	1
Patric ZIMMERMANN	1		

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Grégoire EMONET	1	Cyrille FAUCHÈRE	1
Guillaume FROSSARD	1	Pierre GABIOUD	1
Rémy IN-ALBON	1	Grégory LOGEAN	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Bruno PERROUD	1	François QUENNOZ	1
Damien RABOUD	1	Nadine REICHEN	1
Valentin REYNARD	1	Blaise VOUILLAMOZ	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	183
Sujet du vote:	15d623a3-0b73-49e1-ba65-37521f0215ac
Début du Vote:	06.05.2026 14:38:24
Fin du vote:	06.05.2026 14:38:40

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	128

Votes:

Oui/Ja	106	82,8%
Non/Nein	22	17,2%
Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Christian DAVID	1
Sarah DÉLÈZE	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMBIEL	1	Alain LÉGER	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Renaud PITTELOUD	1	Pascal PRAZ	1
Laurence RAUSIS	1	Laurent REY	1
Frédéric REY-BELLET	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Mirca SIGRIST	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Claudine BERTHOD	1	Serge DARBELLAY	1
Céline DESSIMOZ	1	Elodie PRAZ	1
Emmanuel REVAZ	1		

Non/Nein

Sylvain AMOS	1	Angela ESCHER	1
Carole MORISOD	1		

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGENER	1
Graziella COLLEBERG	1	Urban FURRER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Florent AYMON	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Géraldine GIANADDA	1	Valérie GRICHTING	1
Michaël HUGON	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Swen LUYET	1	Didier MORARD	1
Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Vincent PRAVATO	1	Charles-Albert PUTALLAZ	1
Monique ROH-RODUIT	1	Kathleen ROSSIER MOLL	1
Evelyne SCALETTA	1	Sandra SCHENKEL	1
Sonia TAUSS-CORNUT	1	Alwin VENETZ	1

Non/Nein

Alexandre LUY	1

PS

Oui/Ja

Aferdita BOGIQI	1

Non/Nein

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Clément BORGEAUD	1	Véronique CHERVAZ	1
Noémie CONSTANTIN	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Emma CRETENAND	1
Laura DÉCAILLET	1	Johanne GUEX	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Marie Soline ROUVINEZ	1	Lisa SALAMIN	1
Maud THELER	1	Sebastian WERLEN	1

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Christian GASSER	1
Ralph KUMMER	1	Diego SCHMID	1
Marco SCHNYDRIG	1	Daiana SQUARATTI	1
Patric ZIMMERMANN	1		

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Grégoire EMONET	1	Cyrille FAUCHÈRE	1
Guillaume FROSSARD	1	Pierre GABIOUD	1
Rémy IN-ALBON	1	Grégory LOGEAN	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Bruno PERROUD	1	François QUENNOZ	1
Damien RABOUD	1	Nadine REICHEN	1
Valentin REYNARD	1	Blaise VOUILAMOZ	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	200
Sujet du vote:	15d623a3-0b73-49e1-ba65-37521f0215ac
Début du Vote:	06.05.2026 14:43:06
Fin du vote:	06.05.2026 14:43:22

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	127	
Votes:			
	Oui/Ja	102	80,3%
	Non/Nein	25	19,7%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Christian DAVID	1
Sarah DÉLÈZE	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMBIEL	1	Alain LÉGER	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Renaud PITTELOUD	1	Pascal PRAZ	1
Laurence RAUSIS	1	Laurent REY	1
Frédéric REY-BELLET	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Mirca SIGRIST	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Claudine BERTHOD	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Carole MORISOD	1
Elodie PRAZ	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGENER	1
Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Florent AYMON	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Géraldine GIANADDA	1	Valérie GRICHTING	1
Michaël HUGON	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Alexandre LUY	1	Sven LUYET	1
Didier MORARD	1	Nadine PARDO	1
Florian PIASENTA	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Kathleen ROSSIER MOLL	1
Evelyne SCALETTA	1	Sandra SCHENKEL	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Sonia TAUSS-CORNUT

1 | Alwin VENETZ

1

PS

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Véronique CHERVAZ	1	Noémie CONSTANTIN	1
Sarah CONSTANTIN	1	Joachim Felix CORREIA	1
Emma CRETENAND	1	Laura DÉCAILLET	1
Johanne GUEX	1	Benoît MORET	1
Marie OREILLER	1	Olivier OSTRINI	1
Adrien PINHO	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Lisa SALAMIN	1	Maud THELER	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Christian GASSER	1
Ralph KUMMER	1	Diego SCHMID	1
Marco SCHNYDRIG	1	Daiana SQUARATTI	1
Patric ZIMMERMANN	1		

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Grégoire EMONET	1	Cyrille FAUCHÈRE	1
Guillaume FROSSARD	1	Pierre GABIOUD	1
Rémy IN-ALBON	1	Grégory LOGEAN	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Bruno PERROUD	1	François QUENNOZ	1
Damien RABOUD	1	Nadine REICHEN	1
Valentin REYNARD	1	Blaise VOUILLAMOZ	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	Réouverture de la discussion / Wiedereröffnung der Diskussion
Sujet du vote:	15d623a3-0b73-49e1-ba65-37521f0215ac
Début du Vote:	06.05.2026 14:50:12
Fin du vote:	06.05.2026 14:50:28

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	129	
Votes:	Oui/Ja	69	53,5%
	Non/Nein	60	46,5%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Christian DAVID	1
Sarah DÉLÈZE	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMBIEL	1	Alain LÉGER	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Renaud PITTELOUD	1	Pascal PRAZ	1
Laurence RAUSIS	1	Laurent REY	1
Frédéric REY-BELLET	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Mirca SIGRIST	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Céline DESSIMOZ	1

Non/Nein

Sylvain AMOS	1	Claudine BERTHOD	1
Serge DARBELLAY	1	Angela ESCHER	1
Carole MORISOD	1	Elodie PRAZ	1
Emmanuel REVAZ	1		

neo - Die sozialliberale Mitte

Non/Nein

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGENER	1
Graziella COLLEBERG	1	Urban FURRER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Non/Nein

Florent AYMON	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Géraldine GIANADDA	1	Valérie GRICHTING	1
Michaël HUGON	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Alexandre LUY	1	Sven LUYET	1
Didier MORARD	1	Nadine PARDO	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Florian PIASENTA	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Monique ROH-RODUIT	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

PS

Non/Nein

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Véronique CHERVAZ	1	Noémie CONSTANTIN	1
Sarah CONSTANTIN	1	Joachim Felix CORREIA	1
Emma CRETTEHAND	1	Laura DÉCAILLET	1
Johanne GUEX	1	Benoît MORET	1
Marie OREILLER	1	Olivier OSTRINI	1
Adrien PINHO	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Lisa SALAMIN	1	Maud THELER	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Andreas BRIGGELER	1
Christian GASSER	1	Ralph KUMMER	1
Diego SCHMID	1	Marco SCHNYDRIG	1
Daiana SQUARATTI	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Grégoire EMONET	1	Cyrille FAUCHÈRE	1
Guillaume FROSSARD	1	Pierre GABIOUD	1
Rémy IN-ALBON	1	Grégory LOGEAN	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Bruno PERROUD	1	François QUENNOZ	1
Damien RABOUD	1	Nadine REICHEN	1
Valentin REYNARD	1	Blaise VOUILLAMOZ	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	164 (2e vote)
Sujet du vote:	
Début du Vote:	06.05.2026 14:52:00
Fin du vote:	06.05.2026 14:52:16

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	127	
Votes:			
	Oui/Ja	61	48%
	Non/Nein	65	51,2%
	Abst./Enth.	1	,8%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Non/Nein

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Urs JUON	1
Bernd KALBERMATTEN	1	Karl KUMMER	1
Pascal MARTIG	1	Claudia NOTI	1
Evelyne PFAMMATTER	1	Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1
Pascal SCHALLER	1	Diego WYSSEN	1

Le Centre

Non/Nein

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Christian DAVID	1
Sarah DÉLÈZE	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMBIEL	1	Alain LÉGER	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Renaud PITTELOUD	1	Pascal PRAZ	1
Laurence RAUSIS	1	Laurent REY	1
Frédéric REY-BELLET	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Mirca SIGRIST	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Claudine BERTHOD	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Carole MORISOD	1
Elodie PRAZ	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGNER	1
Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Florent AYMON	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Géraldine GIANADDA	1	Valériane GRICHTING	1
Michaël HUGON	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Alexandre LUY	1	Sven LUYET	1
Didier MORARD	1	Nadine PARDO	1
Florian PIASENTA	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Monique ROH-RODUIT	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Alwin VENETZ

1

PS

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Véronique CHERVAZ	1	Noémie CONSTANTIN	1
Sarah CONSTANTIN	1	Joachim Felix CORREIA	1
Emma CRETTEAND	1	Laura DÉCAILLET	1
Johanne GUEX	1	Benoît MORET	1
Marie OREILLER	1	Olivier OSTRINI	1
Adrien PINHO	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Lisa SALAMIN	1	Maud THELER	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Non/Nein

Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Ralph KUMMER	1	Diego SCHMID	1
Marco SCHNYDRIG	1	Daiana SQUARATTI	1
Patric ZIMMERMANN	1		

Abst./Enth.

Romano AMACKER	1

UDC

Non/Nein

Claudia BONVIN	1	Thierry BONVIN	1
Patrick BRIGANTE	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Guillaume FROSSARD	1
Pierre GABIOUD	1	Rémy IN-ALBON	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Bruno PERROUD	1
François QUENNOZ	1	Damien RABOUD	1
Nadine REICHEN	1	Valentin REYNARD	1
Blaise VOUILLAMOZ	1		

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	Réouverture de la discussion 2
Sujet du vote:	
Début du Vote:	06.05.2026 14:53:04
Fin du vote:	06.05.2026 14:53:20

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	129	
Votes:			
	Oui/Ja	54	41,9%
	Non/Nein	75	58,1%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Non/Nein

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Françoise MÉTRAILLER	1	Delphine MICHAUD	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Renaud PITTELOUD	1
Laurent REY	1	Mirca SIGRIST	1
François VAUDAN	1		

Non/Nein

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Christian DAVID	1
Sarah DÉLÈZE	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMBIEL	1	Alain LÉGER	1
Janique LUYET	1	Pascal PRAZ	1
Laurence RAUSIS	1	Frédéric REY-BELLET	1
Myriam RODUIT	1	Virginie ROSSIER	1
Périne VOUILLAMOZ	1	Corentin ZUBER	1

Les Vert.e.s

Non/Nein

Sylvain AMOS	1	Claudine BERTHOD	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Carole MORISOD	1
Elodie PRAZ	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Non/Nein

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGENER	1
Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Kevin BARRAS	1	Sébastien BERGUERAND	1
Thomas BIRBAUM	1	Raphaël BORNET	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETTEHAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Valérie GRICHTING	1	Michaël HUGON	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Alexandre LUY	1
Didier MORARD	1	Nadine PARDO	1
Florian PIASENTA	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Monique ROH-RODUIT	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

Non/Nein

Florent AYMON	1	Nicole CARRUPT	1
Géraldine GIANADDA	1	Swen LUYET	1

PS

Non/Nein

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Véronique CHERVAZ	1	Noémie CONSTANTIN	1
Sarah CONSTANTIN	1	Joachim Felix CORREIA	1
Emma CRETENAND	1	Laura DÉCAILLET	1
Johanne GUX	1	Benoît MORET	1
Marie OREILLER	1	Olivier OSTRINI	1
Adrien PINHO	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Lisa SALAMIN	1	Maud THELER	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Christian GASSER	1
Ralph KUMMER	1	Diego SCHMID	1
Marco SCHNYDRIG	1	Patric ZIMMERMANN	1

Non/Nein

Andreas BRIGGELER	1	Daiana SQUARATTI	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Grégoire EMONET	1	Cyrille FAUCHÈRE	1
Guillaume FROSSARD	1	Pierre GABIOUD	1
Rémy IN-ALBON	1	Grégory LOGEAN	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Bruno PERROUD	1	François QUENNOZ	1
Damien RABOUD	1	Nadine REICHEN	1
Valentin REYNARD	1	Blaise VOUILLAMOZ	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	Réouverture de la discussion 3
Sujet du vote:	
Début du Vote:	06.05.2026 14:54:28
Fin du vote:	06.05.2026 14:54:44

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	129	
Votes:			
	Oui/Ja	25	19,4%
	Non/Nein	103	79,8%
	Abst./Enth.	1	,8%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Non/Nein

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Non/Nein

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Christian DAVID	1
Sarah DÉLÈZE	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMBIEL	1	Alain LÉGER	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Renaud PITTELOUD	1	Pascal PRAZ	1
Laurence RAUSIS	1	Laurent REY	1
Frédéric REY-BELLET	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Mirca SIGRIST	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Non/Nein

Sylvain AMOS	1	Claudine BERTHOD	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Carole MORISOD	1
Elodie PRAZ	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Non/Nein

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGENER	1
Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Non/Nein

Florent AYMON	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Géraldine GIANADDA	1	Valérie GRICHTING	1
Michaël HUGON	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Alexandre LUY	1	Sven LUYET	1
Didier MORARD	1	Nadine PARDO	1
Florian PIASENTA	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Monique ROH-RODUIT	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

PS

Non/Nein

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Véronique CHERVAZ	1	Noémie CONSTANTIN	1
Sarah CONSTANTIN	1	Joachim Felix CORREIA	1
Emma CRETENAND	1	Laura DÉCAILLET	1
Johanne GUEX	1	Benoît MORET	1
Marie OREILLER	1	Olivier OSTRINI	1
Adrien PINHO	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Lisa SALAMIN	1	Maud THELER	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Christian GASSER	1
Ralph KUMMER	1	Diego SCHMID	1
Marco SCHNYDRIG	1	Daiana SQUARATTI	1
Patric ZIMMERMANN	1		

Abst./Enth.

Andreas BRIGGELER	1		

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Grégoire EMONET	1	Cyrille FAUCHÈRE	1
Guillaume FROSSARD	1	Pierre GABIOUD	1
Rémy IN-ALBON	1	Grégory LOGEAN	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Bruno PERROUD	1	François QUENNOZ	1
Damien RABOUD	1	Nadine REICHEN	1
Valentin REYNARD	1	Blaise VOUILLAMOZ	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	Vote final / Schlussabstimmung
Sujet du vote:	15d623a3-0b73-49e1-ba65-37521f0215ac
Début du Vote:	06.05.2026 15:26:40
Fin du vote:	06.05.2026 15:26:56

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	129	
Votes:	Oui/Ja	103	79,8%
	Non/Nein	25	19,4%
	Abst./Enth.	1	,8%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Christian DAVID	1
Sarah DÉLÈZE	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMBIEL	1	Alain LÉGER	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Renaud PITTELOUD	1	Pascal PRAZ	1
Laurence RAUSIS	1	Laurent REY	1
Frédéric REY-BELLET	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Mirca SIGRIST	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Claudine BERTHOD	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Carole MORISOD	1
Elodie PRAZ	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGENER	1
Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Florent AYMON	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Géraldine GIANADDA	1	Valérie GRICHTING	1
Michaël HUGON	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Alexandre LUY	1	Sven LUYET	1
Didier MORARD	1	Nadine PARDO	1
Florian PIASENTA	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Monique ROH-RODUIT	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

PS

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Véronique CHERVAZ	1	Noémie CONSTANTIN	1
Sarah CONSTANTIN	1	Joachim Felix CORREIA	1
Emma CRETENAND	1	Laura DÉCAILLET	1
Johanne GUEX	1	Benoît MORET	1
Marie OREILLER	1	Olivier OSTRINI	1
Adrien PINHO	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Lisa SALAMIN	1	Maud THELER	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Andreas BRIGGELER	1
Christian GASSER	1	Ralph KUMMER	1
Diego SCHMID	1	Marco SCHNYDRIG	1
Daiana SQUARATTI	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Grégoire EMONET	1	Cyrille FAUCHÈRE	1
Guillaume FROSSARD	1	Pierre GABIOUD	1
Rémy IN-ALBON	1	Grégory LOGEAN	1
Brian NEUKOM	1	Bruno PERROUD	1
François QUENNOZ	1	Damien RABOUD	1
Nadine REICHEN	1	Valentin REYNARD	1
Blaise VOUILLAMOZ	1		

Abst./Enth.

Kevin PELLOUCHOUD	1		

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	1. Lecture: Loi sur l'École valaisanne / Lesung: Gesetz über die Walliser Schule
Nom du vote:	Lecture unique / Einzige Lesung
Sujet du vote:	15d623a3-0b73-49e1-ba65-37521f0215ac
Début du Vote:	06.05.2026 15:31:01
Fin du vote:	06.05.2026 15:31:17

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	128	
Votes:	Oui/Ja	42	32,8%
	Non/Nein	85	66,4%
	Abst./Enth.	1	,8%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Christian DAVID	1
Sarah DÉLÈZE	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMBIEL	1	Alain LÉGER	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Renaud PITTELOUD	1	Pascal PRAZ	1
Laurence RAUSIS	1	Laurent REY	1
Frédéric REY-BELLET	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Mirca SIGRIST	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Non/Nein

Sylvain AMOS	1	Claudine BERTHOD	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Carole MORISOD	1
Elodie PRAZ	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Non/Nein

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGENER	1
Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Non/Nein

Florent AYMON	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Géraldine GIANADDA	1	Valérie GRICHTING	1
Michaël HUGON	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Alexandre LUY	1	Didier MORARD	1
Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1
Vincent PRAVATO	1	Charles-Albert PUTALLAZ	1
Monique ROH-RODUIT	1	Kathleen ROSSIER MOLL	1
Evelyne SCALETTA	1	Sandra SCHENKEL	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Sonia TAUSS-CORNUT

1 | Alwin VENETZ

1

Abst./Enth.

Sven LUYET

1

PS**Non/Nein**

Aline BAERISWYL

1

Marine BARRAS

1

Aferdita BOGIQI

1

Clément BORGEAUD

1

Véronique CHERVAZ

1

Noémie CONSTANTIN

1

Sarah CONSTANTIN

1

Joachim Felix CORREIA

1

Emma CRETTEAND

1

Laura DÉCAILLET

1

Johanne GUEX

1

Benoît MORET

1

Marie OREILLER

1

Olivier OSTRINI

1

Adrien PINHO

1

Marie Soline ROUVINEZ

1

Lisa SALAMIN

1

Maud THELER

1

Sebastian WERLEN

1

SVPO**Non/Nein**

Romano AMACKER

1

Andreas BRIGGELER

1

Christian GASSER

1

Diego SCHMID

1

Marco SCHNYDRIG

1

Daiana SQUARATTI

1

Patric ZIMMERMANN

1

UDC**Non/Nein**

Vincent BOAND

1

Claudia BONVIN

1

Thierry BONVIN

1

Patrick BRIGANTE

1

Grégoire EMONET

1

Cyrille FAUCHÈRE

1

Guillaume FROSSARD

1

Pierre GABIOUD

1

Rémy IN-ALBON

1

Grégory LOGEAN

1

Brian NEUKOM

1

Kevin PELLOUCHOUD

1

Bruno PERROUD

1

François QUENNOZ

1

Damien RABOUD

1

Nadine REICHEN

1

Valentin REYNARD

1

Blaise VOUILLAMOZ

1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	4. Première lecture: Loi sur l'enseignement privé / Erste Lesung: Gesetz über den Privatunterricht
Nom du vote:	1
Sujet du vote:	225a7ea9-bee8-4cc7-bf85-e2880ad616a2
Début du Vote:	06.05.2026 15:48:51
Fin du vote:	06.05.2026 15:49:07

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	120	
Votes:			
	Oui/Ja	71	59,2%
	Non/Nein	49	40,8%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Pascal MARTIG	1	Claudia NOTI	1
Evelyne PFAMMATTER	1	Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1
Pascal SCHALLER	1	Diego WYSSEN	1

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Chloé BERTHOLET	1
Claire-Lise BONVIN	1	Nicolas BONVIN	1
Christian DAVID	1	Sarah DÉLÈZE	1
Delphine DEPREZ-FAVRE	1	Romaine DUC-BONVIN	1
Sandro FONTANA	1	Alexia HÉRITIER	1
Marie JORDAN	1	Anthony LAMBIEL	1
Alain LÉGER	1	Janique LUYET	1
Françoise MÉTRAILLER	1	Delphine MICHAUD	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Renaud PITTELOUD	1
Pascal PRAZ	1	Laurence RAUSIS	1
Frédéric REY-BELLET	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Mirca SIGRIST	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Claudine BERTHOD	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Carole MORISOD	1
Elodie PRAZ	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGNER	1
Urban FURRER	1	Philipp LORETAN	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Sven LUYET	1		

Non/Nein

Florent AYMON	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Leyla Solène DARAGON	1
Andrea DUCHOUD	1	Géraldine GIANADDA	1
Valérie GRICHTING	1	Michaël HUGON	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Alexandre LUY	1
Didier MORARD	1	Nadine PARDO	1
Florian PIASENTA	1	Vincent PRAYATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Monique ROH-RODUIT	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Alwin VENETZ

1

PS

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Véronique CHERVAZ	1	Noémie CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Emma CRETENAND	1
Laura DÉCAILLET	1	Johanne GUEX	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Marie Soline ROUVINEZ	1	Lisa SALAMIN	1
Maud THELER	1	Sebastian WERLEN	1

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Andreas BRIGGELER	1
Christian GASSER	1	Ralph KUMMER	1
Diego SCHMID	1	Marco SCHNYDRIG	1
Daiana SQUARATTI	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Grégoire EMONET	1	Cyrille FAUCHÈRE	1
Guillaume FROSSARD	1	Pierre GABIOUD	1
Rémy IN-ALBON	1	Grégory LOGEAN	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Bruno PERROUD	1	François QUENNOZ	1
Nadine REICHEN	1	Blaise VOUILLAMOZ	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	4. Première lecture: Loi sur l'enseignement privé / Erste Lesung: Gesetz über den Privatunterricht
Nom du vote:	3
Sujet du vote:	225a7ea9-bee8-4cc7-bf85-e2880ad616a2
Début du Vote:	06.05.2026 15:50:22
Fin du vote:	06.05.2026 15:50:38

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	126

Votes:

Oui/Ja	76	60,3%
Non/Nein	50	39,7%
Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Christian DAVID	1
Sarah DÉLÈZE	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMBIEL	1	Alain LÉGER	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Renaud PITTELOUD	1	Pascal PRAZ	1
Laurence RAUSIS	1	Laurent REY	1
Frédéric REY-BELLET	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Mirca SIGRIST	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Claudine BERTHOD	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Carole MORISOD	1
Elodie PRAZ	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGENER	1
Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Sven LUYET	1		

Non/Nein

Florent AYMON	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Géraldine GIANADDA	1	Valérie GRICHTING	1
Michaël HUGON	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Alexandre LUY	1	Didier MORARD	1
Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Vincent PRAVATO	1	Charles-Albert PUTALLAZ	1
Monique ROH-RODUIT	1	Kathleen ROSSIER MOLL	1
Evelyne SCALETTA	1	Sandra SCHENKEL	1
Sonia TAUSS-CORNUT	1	Alwin VENETZ	1

PS

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Véronique CHERVAZ	1	Noémie CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Emma CRETENAND	1
Laura DÉCAILLET	1	Johanne GUEX	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Marie Soline ROUVINEZ	1	Lisa SALAMIN	1
Maud THELER	1	Sebastian WERLEN	1

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Andreas BRIGGELER	1
Christian GASSER	1	Ralph KUMMER	1
Diego SCHMID	1	Marco SCHNYDRIG	1
Daiana SQUARATTI	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Grégoire EMONET	1	Cyrille FAUCHÈRE	1
Guillaume FROSSARD	1	Pierre GABIOUD	1
Rémy IN-ALBON	1	Grégory LOGEAN	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Bruno PERROUD	1	François QUENNOZ	1
Nadine REICHEN	1	Blaise VOUILLAMOZ	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	4. Première lecture: Loi sur l'enseignement privé / Erste Lesung: Gesetz über den Privatunterricht
Nom du vote:	5
Sujet du vote:	225a7ea9-bee8-4cc7-bf85-e2880ad616a2
Début du Vote:	06.05.2026 15:55:18
Fin du vote:	06.05.2026 15:55:34

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	126

Votes:

Oui/Ja	102	81%
Non/Nein	24	19%
Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Bernd KALBERMATTEN	1	Karl KUMMER	1
Pascal MARTIG	1	Claudia NOTI	1
Evelyne PFAMMATTER	1	Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1
Pascal SCHALLER	1	Diego WYSSEN	1

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Christian DAVID	1
Sarah DÉLÈZE	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMBIEL	1	Alain LÉGER	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Renaud PITTELOUD	1	Pascal PRAZ	1
Laurence RAUSIS	1	Laurent REY	1
Frédéric REY-BELLET	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Mirca SIGRIST	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Claudine BERTHOD	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Carole MORISOD	1
Elodie PRAZ	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGNER	1
Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Florent AYMON	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Géraldine GIANADDA	1	Valériane GRICHTING	1
Michaël HUGON	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Alexandre LUY	1	Sven LUYET	1
Didier MORARD	1	Nadine PARDO	1
Florian PIASENTA	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Monique ROH-RODUIT	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Alwin VENETZ

1

PS

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Véronique CHERVAZ	1	Noémie CONSTANTIN	1
Sarah CONSTANTIN	1	Joachim Felix CORREIA	1
Emma CRETENAND	1	Laura DÉCAILLET	1
Johanne GUEX	1	Benoît MORET	1
Marie OREILLER	1	Olivier OSTRINI	1
Adrien PINHO	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Lisa SALAMIN	1	Maud THELER	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Andreas BRIGGELER	1
Christian GASSER	1	Diego SCHMID	1
Marco SCHNYDRIG	1	Daiana SQUARATTI	1
Patric ZIMMERMANN	1		

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Grégoire EMONET	1	Cyrille FAUCHÈRE	1
Guillaume FROSSARD	1	Pierre GABIOUD	1
Rémy IN-ALBON	1	Grégory LOGEAN	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Bruno PERROUD	1	François QUENNOZ	1
Damien RABOUD	1	Nadine REICHEN	1
Blaise VOUILLAMOZ	1		

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	4. Première lecture: Loi sur l'enseignement privé / Erste Lesung: Gesetz über den Privatunterricht
Nom du vote:	7
Sujet du vote:	225a7ea9-bee8-4cc7-bf85-e2880ad616a2
Début du Vote:	06.05.2026 15:57:16
Fin du vote:	06.05.2026 15:57:32

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	126

Votes:

Oui/Ja	80	63,5%
Non/Nein	46	36,5%
Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Bernd KALBERMATTEN	1	Karl KUMMER	1
Pascal MARTIG	1	Claudia NOTI	1
Evelyne PFAMMATTER	1	Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1
Pascal SCHALLER	1	Diego WYSSEN	1

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Christian DAVID	1
Sarah DÉLÈZE	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMBIEL	1	Alain LÉGER	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Renaud PITTELOUD	1	Pascal PRAZ	1
Laurence RAUSIS	1	Laurent REY	1
Frédéric REY-BELLET	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Mirca SIGRIST	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Claudine BERTHOD	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Carole MORISOD	1
Elodie PRAZ	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGENER	1
Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Leyla Solène DARAGON	1	Valériane GRICHTING	1
Michaël HUGON	1	Alexandre LUY	1
Swen LUYET	1		

Non/Nein

Florent AYMON	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Andrea DUCHOUD	1	Géraldine GIANADDA	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Didier MORARD	1
Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1
Vincent PRAVATO	1	Charles-Albert PUTALLAZ	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Monique ROH-RODUIT	1	Kathleen ROSSIER MOLL	1
Evelyne SCALETTA	1	Sandra SCHENKEL	1
Sonia TAUSS-CORNUT	1	Alwin VENETZ	1

PS

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Véronique CHERVAZ	1	Noémie CONSTANTIN	1
Sarah CONSTANTIN	1	Joachim Felix CORREIA	1
Emma CRETENAND	1	Laura DÉCAILLET	1
Johanne GUX	1	Benoît MORET	1
Marie OREILLER	1	Olivier OSTRINI	1
Adrien PINHO	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Lisa SALAMIN	1	Maud THELER	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Andreas BRIGGELER	1
Ralph KUMMER	1	Diego SCHMID	1
Marco SCHNYDRIG	1	Daiana SQUARATTI	1
Patric ZIMMERMANN	1		

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Grégoire EMONET	1	Cyrille FAUCHÈRE	1
Guillaume FROSSARD	1	Pierre GABIOUD	1
Rémy IN-ALBON	1	Grégory LOGEAN	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Bruno PERROUD	1	François QUENNOZ	1
Damien RABOUD	1	Nadine REICHEN	1
Blaise VOUILAMOZ	1		

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	4. Première lecture: Loi sur l'enseignement privé / Erste Lesung: Gesetz über den Privatunterricht
Nom du vote:	11
Sujet du vote:	225a7ea9-bee8-4cc7-bf85-e2880ad616a2
Début du Vote:	06.05.2026 16:00:40
Fin du vote:	06.05.2026 16:00:56

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	127	
Votes:	Oui/Ja	102	80,3%
	Non/Nein	25	19,7%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Christian DAVID	1
Sarah DÉLÈZE	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMBIEL	1	Alain LÉGER	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Renaud PITTELOUD	1	Pascal PRAZ	1
Laurence RAUSIS	1	Laurent REY	1
Frédéric REY-BELLET	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Mirca SIGRIST	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Claudine BERTHOD	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Carole MORISOD	1
Elodie PRAZ	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGENER	1
Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Florent AYMON	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Géraldine GIANADDA	1	Valérie GRICHTING	1
Michaël HUGON	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Alexandre LUY	1	Sven LUYET	1
Didier MORARD	1	Nadine PARDO	1
Florian PIASENTA	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Monique ROH-RODUIT	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Sandra SCHENKEL

1 | Alwin VENETZ

1

PS

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Véronique CHERVAZ	1	Noémie CONSTANTIN	1
Sarah CONSTANTIN	1	Joachim Felix CORREIA	1
Emma CRETENAND	1	Laura DÉCAILLET	1
Johanne GUEX	1	Benoît MORET	1
Marie OREILLER	1	Olivier OSTRINI	1
Adrien PINHO	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Lisa SALAMIN	1	Maud THELER	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Andreas BRIGGELER	1
Christian GASSER	1	Ralph KUMMER	1
Diego SCHMID	1	Marco SCHNYDRIG	1
Daiana SQUARATTI	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Grégoire EMONET	1	Cyrille FAUCHÈRE	1
Guillaume FROSSARD	1	Pierre GABIOUD	1
Rémy IN-ALBON	1	Grégory LOGEAN	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Bruno PERROUD	1	François QUENNOZ	1
Damien RABOUD	1	Nadine REICHEN	1
Blaise VOUILLAMOZ	1		

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	4. Première lecture: Loi sur l'enseignement privé / Erste Lesung: Gesetz über den Privatunterricht
Nom du vote:	12
Sujet du vote:	225a7ea9-bee8-4cc7-bf85-e2880ad616a2
Début du Vote:	06.05.2026 16:02:30
Fin du vote:	06.05.2026 16:02:46

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	127

Votes:

Oui/Ja	102	80,3%
Non/Nein	25	19,7%
Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Nicolas BONVIN	1
Christian DAVID	1	Sarah DÉLÈZE	1
Delphine DEPREZ-FAVRE	1	Romaine DUC-BONVIN	1
Sandro FONTANA	1	Alexia HÉRITIER	1
Marie JORDAN	1	Anthony LAMBIEL	1
Alain LÉGER	1	Janique LUYET	1
Françoise MÉTRAILLER	1	Delphine MICHAUD	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Renaud PITTELOUD	1
Pascal PRAZ	1	Laurence RAUSIS	1
Laurent REY	1	Frédéric REY-BELLET	1
Myriam RODUIT	1	Virginie ROSSIER	1
Mirca SIGRIST	1	François VAUDAN	1
Périne VOUILLAMOZ	1	Corentin ZUBER	1

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Claudine BERTHOD	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Carole MORISOD	1
Elodie PRAZ	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGENER	1
Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Florent AYMON	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Géraldine GIANADDA	1	Valériane GRICHTING	1
Michaël HUGON	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Alexandre LUY	1	Sven LUYET	1
Didier MORARD	1	Nadine PARDO	1
Florian PIASENTA	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Monique ROH-RODUIT	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Alwin VENETZ

1

PS

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Véronique CHERVAZ	1	Noémie CONSTANTIN	1
Sarah CONSTANTIN	1	Joachim Felix CORREIA	1
Emma CRETENAND	1	Laura DÉCAILLET	1
Johanne GUEX	1	Benoît MORET	1
Marie OREILLER	1	Olivier OSTRINI	1
Adrien PINHO	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Lisa SALAMIN	1	Maud THELER	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Andreas BRIGGELER	1
Christian GASSER	1	Ralph KUMMER	1
Diego SCHMID	1	Marco SCHNYDRIG	1
Daiana SQUARATTI	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Grégoire EMONET	1	Cyrille FAUCHÈRE	1
Guillaume FROSSARD	1	Pierre GABIOUD	1
Rémy IN-ALBON	1	Grégory LOGEAN	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Bruno PERROUD	1	François QUENNOZ	1
Damien RABOUD	1	Nadine REICHEN	1
Blaise VOUILLAMOZ	1		

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	4. Première lecture: Loi sur l'enseignement privé / Erste Lesung: Gesetz über den Privatunterricht
Nom du vote:	16
Sujet du vote:	225a7ea9-bee8-4cc7-bf85-e2880ad616a2
Début du Vote:	06.05.2026 16:06:39
Fin du vote:	06.05.2026 16:06:55

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	128

Votes:

Oui/Ja	114	89,1%
Non/Nein	13	10,2%
Abst./Enth.	1	,8%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Christian DAVID	1
Sarah DÉLÈZE	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMBIEL	1	Alain LÉGER	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Renaud PITTELOUD	1	Pascal PRAZ	1
Laurence RAUSIS	1	Laurent REY	1
Frédéric REY-BELLET	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Mirca SIGRIST	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Claudine BERTHOD	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Carole MORISOD	1
Elodie PRAZ	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGENER	1
Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Florent AYMON	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Géraldine GIANADDA	1	Valérie GRICHTING	1
Michaël HUGON	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Alexandre LUY	1	Sven LUYET	1
Didier MORARD	1	Nadine PARDO	1
Florian PIASENTA	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Monique ROH-RODUIT	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

PS

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Véronique CHERVAZ	1	Noémie CONSTANTIN	1
Sarah CONSTANTIN	1	Joachim Felix CORREIA	1
Emma CRETENAND	1	Laura DÉCAILLET	1
Johanne GUEX	1	Benoît MORET	1
Marie OREILLER	1	Olivier OSTRINI	1
Adrien PINHO	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Lisa SALAMIN	1	Maud THELER	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Andreas BRIGGELER	1
Christian GASSER	1	Ralph KUMMER	1
Diego SCHMID	1	Marco SCHNYDRIG	1
Daiana SQUARATTI	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Patrick BRIGANTE	1	Guillaume FROSSARD	1
Pierre GABIOUD	1	Rémy IN-ALBON	1
Grégory LOGEAN	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Bruno PERROUD	1	François QUENNOZ	1
Nadine REICHEN	1		

Non/Nein

Thierry BONVIN	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Brian NEUKOM	1
Blaise VOUILLAMOZ	1		

Abst./Enth.

Damien RABOUD	1		

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	4. Première lecture: Loi sur l'enseignement privé / Erste Lesung: Gesetz über den Privatunterricht
Nom du vote:	17
Sujet du vote:	225a7ea9-bee8-4cc7-bf85-e2880ad616a2
Début du Vote:	06.05.2026 16:08:07
Fin du vote:	06.05.2026 16:08:23

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	128

Votes:

Oui/Ja	103	80,5%
Non/Nein	25	19,5%
Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Christian DAVID	1
Sarah DÉLÈZE	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMBIEL	1	Alain LÉGER	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Renaud PITTELOUD	1	Pascal PRAZ	1
Laurence RAUSIS	1	Laurent REY	1
Frédéric REY-BELLET	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Mirca SIGRIST	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Claudine BERTHOD	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Carole MORISOD	1
Elodie PRAZ	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGENER	1
Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Florent AYMON	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Géraldine GIANADDA	1	Valérie GRICHTING	1
Michaël HUGON	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Alexandre LUY	1	Sven LUYET	1
Didier MORARD	1	Nadine PARDO	1
Florian PIASENTA	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Monique ROH-RODUIT	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

PS

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Véronique CHERVAZ	1	Noémie CONSTANTIN	1
Sarah CONSTANTIN	1	Joachim Felix CORREIA	1
Emma CRETENAND	1	Laura DÉCAILLET	1
Johanne GUEX	1	Benoît MORET	1
Marie OREILLER	1	Olivier OSTRINI	1
Adrien PINHO	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Lisa SALAMIN	1	Maud THELER	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Andreas BRIGGELER	1
Christian GASSER	1	Ralph KUMMER	1
Diego SCHMID	1	Marco SCHNYDRIG	1
Daiana SQUARATTI	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Grégoire EMONET	1	Cyrille FAUCHÈRE	1
Guillaume FROSSARD	1	Pierre GABIOUD	1
Rémy IN-ALBON	1	Grégory LOGEAN	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Bruno PERROUD	1	François QUENNOZ	1
Damien RABOUD	1	Nadine REICHEN	1
Blaise VOUILLAMOZ	1		

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	4. Première lecture: Loi sur l'enseignement privé / Erste Lesung: Gesetz über den Privatunterricht
Nom du vote:	18
Sujet du vote:	225a7ea9-bee8-4cc7-bf85-e2880ad616a2
Début du Vote:	06.05.2026 16:09:16
Fin du vote:	06.05.2026 16:09:32

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	128	
Votes:			
	Oui/Ja	103	80,5%
	Non/Nein	25	19,5%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Christian DAVID	1
Sarah DÉLÈZE	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMBIEL	1	Alain LÉGER	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Renaud PITTELOUD	1	Pascal PRAZ	1
Laurence RAUSIS	1	Laurent REY	1
Frédéric REY-BELLET	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Mirca SIGRIST	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Claudine BERTHOD	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Carole MORISOD	1
Elodie PRAZ	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGENER	1
Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Florent AYMON	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Géraldine GIANADDA	1	Valérie GRICHTING	1
Michaël HUGON	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Alexandre LUY	1	Sven LUYET	1
Didier MORARD	1	Nadine PARDO	1
Florian PIASENTA	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Monique ROH-RODUIT	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

PS

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Véronique CHERVAZ	1	Noémie CONSTANTIN	1
Sarah CONSTANTIN	1	Joachim Felix CORREIA	1
Emma CRETENAND	1	Laura DÉCAILLET	1
Johanne GUEX	1	Benoît MORET	1
Marie OREILLER	1	Olivier OSTRINI	1
Adrien PINHO	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Lisa SALAMIN	1	Maud THELER	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Andreas BRIGGELER	1
Christian GASSER	1	Ralph KUMMER	1
Diego SCHMID	1	Marco SCHNYDRIG	1
Daiana SQUARATTI	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Grégoire EMONET	1	Cyrille FAUCHÈRE	1
Guillaume FROSSARD	1	Pierre GABIOUD	1
Rémy IN-ALBON	1	Grégory LOGEAN	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Bruno PERROUD	1	François QUENNOZ	1
Damien RABOUD	1	Nadine REICHEN	1
Blaise VOUILLAMOZ	1		

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	4. Première lecture: Loi sur l'enseignement privé / Erste Lesung: Gesetz über den Privatunterricht
Nom du vote:	20
Sujet du vote:	225a7ea9-bee8-4cc7-bf85-e2880ad616a2
Début du Vote:	06.05.2026 16:11:35
Fin du vote:	06.05.2026 16:11:51

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	126

Votes:

Oui/Ja	103	81,7%
Non/Nein	23	18,3%
Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Christian DAVID	1
Sarah DÉLÈZE	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMBIEL	1	Alain LÉGER	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Renaud PITTELOUD	1	Pascal PRAZ	1
Laurence RAUSIS	1	Laurent REY	1
Frédéric REY-BELLET	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Mirca SIGRIST	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Claudine BERTHOD	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Carole MORISOD	1
Elodie PRAZ	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGENER	1
Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Florent AYMON	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Géraldine GIANADDA	1	Valérie GRICHTING	1
Michaël HUGON	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Alexandre LUY	1	Sven LUYET	1
Didier MORARD	1	Nadine PARDO	1
Florian PIASENTA	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Monique ROH-RODUIT	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

PS

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Véronique CHERVAZ	1	Noémie CONSTANTIN	1
Sarah CONSTANTIN	1	Joachim Felix CORREIA	1
Emma CRETENAND	1	Laura DÉCAILLET	1
Johanne GUX	1	Benoît MORET	1
Marie OREILLER	1	Olivier OSTRINI	1
Adrien PINHO	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Lisa SALAMIN	1	Maud THELER	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Andreas BRIGGELER	1
Christian GASSER	1	Diego SCHMID	1
Daiana SQUARATTI	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Grégoire EMONET	1	Cyrille FAUCHÈRE	1
Guillaume FROSSARD	1	Pierre GABIOUD	1
Rémy IN-ALBON	1	Grégory LOGEAN	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Bruno PERROUD	1	François QUENNOZ	1
Damien RABOUD	1	Nadine REICHEN	1
Blaise VOUILLAMOZ	1		

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	4. Première lecture: Loi sur l'enseignement privé / Erste Lesung: Gesetz über den Privatunterricht
Nom du vote:	21
Sujet du vote:	225a7ea9-bee8-4cc7-bf85-e2880ad616a2
Début du Vote:	06.05.2026 16:14:44
Fin du vote:	06.05.2026 16:15:00

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	128

Votes:

Oui/Ja	103	80,5%
Non/Nein	25	19,5%
Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Christian DAVID	1
Sarah DÉLÈZE	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMBIEL	1	Alain LÉGER	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Renaud PITTELOUD	1	Pascal PRAZ	1
Laurence RAUSIS	1	Laurent REY	1
Frédéric REY-BELLET	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Mirca SIGRIST	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Céline DESSIMOZ	1	Elodie PRAZ	1

Non/Nein

Sylvain AMOS	1	Claudine BERTHOD	1
Serge DARBELLAY	1	Angela ESCHER	1
Carole MORISOD	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGENER	1
Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Florent AYMON	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Géraldine GIANADDA	1	Valériane GRICHTING	1
Michaël HUGON	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Alexandre LUY	1	Swen LUYET	1
Didier MORARD	1	Nadine PARDO	1
Florian PIASENTA	1	Vincent PRAVATO	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Charles-Albert PUTALLAZ	1	Monique ROH-RODUIT	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

PS

Non/Nein

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Véronique CHERVAZ	1	Noémie CONSTANTIN	1
Sarah CONSTANTIN	1	Joachim Felix CORREIA	1
Emma CRETENAND	1	Laura DÉCAILLET	1
Johanne GUEX	1	Benoît MORET	1
Marie OREILLER	1	Olivier OSTRINI	1
Adrien PINHO	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Lisa SALAMIN	1	Maud THELER	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Daniel BRECHBÜHL	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Ralph KUMMER	1	Diego SCHMID	1
Daiana SQUARATTI	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Grégoire EMONET	1	Cyrille FAUCHÈRE	1
Guillaume FROSSARD	1	Pierre GABIOUD	1
Rémy IN-ALBON	1	Grégory LOGEAN	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Bruno PERROUD	1	François QUENNOZ	1
Damien RABOUD	1	Nadine REICHEN	1
Blaise VOUILLAMOZ	1		

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	4. Première lecture: Loi sur l'enseignement privé / Erste Lesung: Gesetz über den Privatunterricht
Nom du vote:	22
Sujet du vote:	225a7ea9-bee8-4cc7-bf85-e2880ad616a2
Début du Vote:	06.05.2026 16:15:30
Fin du vote:	06.05.2026 16:15:46

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	128

Votes:

Oui/Ja	105	82%
Non/Nein	19	14,8%
Abst./Enth.	4	3,1%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Christian DAVID	1
Sarah DÉLÈZE	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMBIEL	1	Alain LÉGER	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Renaud PITTELOUD	1	Pascal PRAZ	1
Laurence RAUSIS	1	Laurent REY	1
Frédéric REY-BELLET	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Mirca SIGRIST	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Serge DARBELLAY	1
Elodie PRAZ	1	Emmanuel REVAZ	1

Non/Nein

Claudine BERTHOD	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Carole MORISOD	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGENER	1
Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Florent AYMON	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Géraldine GIANADDA	1	Valériane GRICHTING	1
Michaël HUGON	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Alexandre LUY	1	Sven LUYET	1
Didier MORARD	1	Nadine PARDO	1
Florian PIASENTA	1	Vincent PRAVATO	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Charles-Albert PUTALLAZ	1	Monique ROH-RODUI	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

PS

Non/Nein

Aline BAERISWYL	1	Aferdita BOGIQI	1
Clément BORGEAUD	1	Véronique CHERVAZ	1
Noémie CONSTANTIN	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Emma CRETENAND	1
Laura DÉCAILLET	1	Johanne GUEx	1
Benoît MORET	1	Adrien PINHO	1
Marie Soline ROUVINEZ	1	Maud THELER	1
Sebastian WERLEN	1		

Abst./Enth.

Marine BARRAS	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Lisa SALAMIN	1

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Daniel BRECHBÜHL	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Ralph KUMMER	1	Diego SCHMID	1
Daiana SQUARATTI	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Grégoire EMONET	1	Cyrille FAUCHÈRE	1
Guillaume FROSSARD	1	Pierre GABIOUD	1
Rémy IN-ALBON	1	Grégory LOGEAN	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Bruno PERROUD	1	François QUENNOZ	1
Damien RABOUD	1	Nadine REICHEN	1
Blaise VOUILAMOZ	1		

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	4. Première lecture: Loi sur l'enseignement privé / Erste Lesung: Gesetz über den Privatunterricht
Nom du vote:	23
Sujet du vote:	225a7ea9-bee8-4cc7-bf85-e2880ad616a2
Début du Vote:	06.05.2026 16:16:16
Fin du vote:	06.05.2026 16:16:32

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	128

Votes:

Oui/Ja	107	83,6%
Non/Nein	19	14,8%
Abst./Enth.	2	1,6%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Christian DAVID	1
Sarah DÉLÈZE	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMBIEL	1	Alain LÉGER	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Renaud PITTELOUD	1	Pascal PRAZ	1
Laurence RAUSIS	1	Laurent REY	1
Frédéric REY-BELLET	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Mirca SIGRIST	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Serge DARBELLAY	1
Céline DESSIMOZ	1	Elodie PRAZ	1
Emmanuel REVAZ	1		

Non/Nein

Claudine BERTHOD	1	Angela ESCHER	1
Carole MORISOD	1		

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGENER	1
Graziella COLLEBERG	1	Urban FURRER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Florent AYMON	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Géraldine GIANADDA	1	Valérie GRICHTING	1
Michaël HUGON	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Alexandre LUY	1	Swen LUYET	1
Didier MORARD	1	Nadine PARDO	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Florian PIASENTA	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Monique ROH-RODUIT	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

PS

Oui/Ja

Marie OREILLER	1		

Non/Nein

Aline BAERISWYL	1	Aferdita BOGIQI	1
Clément BORGEAUD	1	Véronique CHERVAZ	1
Noémie CONSTANTIN	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Emma CRETENAND	1
Laura DÉCAILLET	1	Johanne GUEX	1
Benoît MORET	1	Adrien PINHO	1
Marie Soline ROUVINEZ	1	Lisa SALAMIN	1
Maud THELER	1	Sebastian WERLEN	1

Abst./Enth.

Marine BARRAS	1	Olivier OSTRINI	1

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Daniel BRECHBÜHL	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Ralph KUMMER	1	Diego SCHMID	1
Daiana SQUARATTI	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Grégoire EMONET	1	Cyrille FAUCHÈRE	1
Guillaume FROSSARD	1	Pierre GABIOUD	1
Rémy IN-ALBON	1	Grégory LOGEAN	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Bruno PERROUD	1	François QUENNOZ	1
Damien RABOUD	1	Nadine REICHEN	1
Blaise VOUILLAMOZ	1		

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	4. Première lecture: Loi sur l'enseignement privé / Erste Lesung: Gesetz über den Privatunterricht
Nom du vote:	24
Sujet du vote:	225a7ea9-bee8-4cc7-bf85-e2880ad616a2
Début du Vote:	06.05.2026 16:17:47
Fin du vote:	06.05.2026 16:18:03

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	127

Votes:

Oui/Ja	112	88,2%
Non/Nein	15	11,8%
Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Christian DAVID	1
Sarah DÉLÈZE	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMBIEL	1	Alain LÉGER	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Renaud PITTELOUD	1	Pascal PRAZ	1
Laurence RAUSIS	1	Laurent REY	1
Frédéric REY-BELLET	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Mirca SIGRIST	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Claudine BERTHOD	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Carole MORISOD	1
Elodie PRAZ	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGENER	1
Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Florent AYMON	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Géraldine GIANADDA	1	Valérie GRICHTING	1
Michaël HUGON	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Alexandre LUY	1	Sven LUYET	1
Didier MORARD	1	Nadine PARDO	1
Florian PIASENTA	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Monique ROH-RODUIT	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

PS

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Véronique CHERVAZ	1	Noémie CONSTANTIN	1
Sarah CONSTANTIN	1	Joachim Felix CORREIA	1
Emma CRETENAND	1	Laura DÉCAILLET	1
Johanne GUEX	1	Benoît MORET	1
Marie OREILLER	1	Olivier OSTRINI	1
Adrien PINHO	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Lisa SALAMIN	1	Maud THELER	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Daniel BRECHBÜHL	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Ralph KUMMER	1	Diego SCHMID	1
Daiana SQUARATTI	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Bruno PERROUD	1	François QUENNOZ	1
Nadine REICHEN	1		

Non/Nein

Grégoire EMONET	1	Guillaume FROSSARD	1
Pierre GABIOUD	1	Grégory LOGEAN	1
Brian NEUKOM	1	Damien RABOUD	1
Blaise VOUILLAMOZ	1		

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	4. Première lecture: Loi sur l'enseignement privé / Erste Lesung: Gesetz über den Privatunterricht
Nom du vote:	26
Sujet du vote:	225a7ea9-bee8-4cc7-bf85-e2880ad616a2
Début du Vote:	06.05.2026 16:19:15
Fin du vote:	06.05.2026 16:19:31

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	127	
Votes:	Oui/Ja	77	60,6%
	Non/Nein	50	39,4%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Christian DAVID	1
Sarah DÉLÈZE	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMBIEL	1	Alain LÉGER	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Renaud PITTELOUD	1	Pascal PRAZ	1
Laurence RAUSIS	1	Laurent REY	1
Frédéric REY-BELLET	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Mirca SIGRIST	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Claudine BERTHOD	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Carole MORISOD	1
Elodie PRAZ	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGENER	1
Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Sven LUYET	1		

Non/Nein

Florent AYMON	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Géraldine GIANADDA	1	Valérie GRICHTING	1
Michaël HUGON	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Alexandre LUY	1	Didier MORARD	1
Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Vincent PRAVATO	1	Charles-Albert PUTALLAZ	1
Monique ROH-RODUI	1	Kathleen ROSSIER MOLL	1
Evelyne SCALETTA	1	Sandra SCHENKEL	1
Sonia TAUSS-CORNUT	1	Alwin VENETZ	1

PS

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Véronique CHERVAZ	1	Noémie CONSTANTIN	1
Sarah CONSTANTIN	1	Joachim Felix CORREIA	1
Emma CRETENAND	1	Laura DÉCAILLET	1
Johanne GUEX	1	Benoît MORET	1
Marie OREILLER	1	Olivier OSTRINI	1
Adrien PINHO	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Lisa SALAMIN	1	Maud THELER	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Daniel BRECHBÜHL	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Ralph KUMMER	1	Diego SCHMID	1
Daiana SQUARATTI	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Grégoire EMONET	1	Cyrille FAUCHÈRE	1
Guillaume FROSSARD	1	Pierre GABIOUD	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Bruno PERROUD	1
François QUENNOZ	1	Damien RABOUD	1
Nadine REICHEN	1	Blaise VOUILLAMOZ	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	4. Première lecture: Loi sur l'enseignement privé / Erste Lesung: Gesetz über den Privatunterricht
Nom du vote:	28
Sujet du vote:	225a7ea9-bee8-4cc7-bf85-e2880ad616a2
Début du Vote:	06.05.2026 16:21:04
Fin du vote:	06.05.2026 16:21:20

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	127	
Votes:			
	Oui/Ja	103	81,1%
	Non/Nein	24	18,9%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Christian DAVID	1
Sarah DÉLÈZE	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMBIEL	1	Alain LÉGER	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Renaud PITTELOUD	1	Pascal PRAZ	1
Laurence RAUSIS	1	Laurent REY	1
Frédéric REY-BELLET	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Mirca SIGRIST	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Claudine BERTHOD	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Carole MORISOD	1
Elodie PRAZ	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGENER	1
Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Florent AYMON	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Géraldine GIANADDA	1	Valérie GRICHTING	1
Michaël HUGON	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Alexandre LUY	1	Sven LUYET	1
Didier MORARD	1	Nadine PARDO	1
Florian PIASENTA	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Monique ROH-RODUIT	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

PS

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Véronique CHERVAZ	1	Noémie CONSTANTIN	1
Sarah CONSTANTIN	1	Joachim Felix CORREIA	1
Emma CRETENAND	1	Laura DÉCAILLET	1
Johanne GUEX	1	Benoît MORET	1
Marie OREILLER	1	Olivier OSTRINI	1
Adrien PINHO	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Lisa SALAMIN	1	Maud THELER	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Daniel BRECHBÜHL	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Ralph KUMMER	1	Diego SCHMID	1
Daiana SQUARATTI	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Grégoire EMONET	1	Cyrille FAUCHÈRE	1
Guillaume FROSSARD	1	Pierre GABIOUD	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Bruno PERROUD	1
François QUENNOZ	1	Damien RABOUD	1
Nadine REICHEN	1	Blaise VOUILLAMOZ	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	4. Première lecture: Loi sur l'enseignement privé / Erste Lesung: Gesetz über den Privatunterricht
Nom du vote:	30
Sujet du vote:	225a7ea9-bee8-4cc7-bf85-e2880ad616a2
Début du Vote:	06.05.2026 16:23:05
Fin du vote:	06.05.2026 16:23:21

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	125	
Votes:	Oui/Ja	99	79,2%
	Non/Nein	25	20%
	Abst./Enth.	1	,8%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Claire-Lise BONVIN	1	Nicolas BONVIN	1
Christian DAVID	1	Sarah DÉLÈZE	1
Delphine DEPREZ-FAVRE	1	Romaine DUC-BONVIN	1
Sandro FONTANA	1	Alexia HÉRITIER	1
Marie JORDAN	1	Anthony LAMBIEL	1
Alain LÉGER	1	Janique LUYET	1
Françoise MÉTRAILLER	1	Delphine MICHAUD	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Renaud PITTELOUD	1
Pascal PRAZ	1	Laurence RAUSIS	1
Laurent REY	1	Frédéric REY-BELLET	1
Myriam RODUIT	1	Virginie ROSSIER	1
Mirca SIGRIST	1	François VAUDAN	1
Périne VOUILLAMOZ	1	Corentin ZUBER	1

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Claudine BERTHOD	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Carole MORISOD	1
Elodie PRAZ	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Philipp LORETAN	1
Thomas MATTER	1	Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1

PLR/FDP

Oui/Ja

Florent AYMON	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Valérie GRICHTING	1	Michaël HUGON	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Alexandre LUY	1
Swen LUYET	1	Didier MORARD	1
Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Monique ROH-RODUIT	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Non/Nein

Géraldine GIANADDA	1	Vincent PRAVATO	1

PS

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Véronique CHERVAZ	1	Noémie CONSTANTIN	1
Sarah CONSTANTIN	1	Joachim Felix CORREIA	1
Emma CRETENAND	1	Laura DÉCAILLET	1
Johanne GUEX	1	Benoît MORET	1
Marie OREILLER	1	Olivier OSTRINI	1
Adrien PINHO	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Lisa SALAMIN	1	Maud THELER	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Daniel BRECHBÜHL	1
Christian GASSER	1	Ralph KUMMER	1
Diego SCHMID	1	Daiana SQUARATTI	1
Patric ZIMMERMANN	1		

Abst./Enth.

Andreas BRIGGELER	1		

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Grégoire EMONET	1	Cyrille FAUCHÈRE	1
Guillaume FROSSARD	1	Pierre GABIOUD	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Bruno PERROUD	1
François QUENNOZ	1	Damien RABOUD	1
Nadine REICHEN	1	Blaise VOUILLAMOZ	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	4. Première lecture: Loi sur l'enseignement privé / Erste Lesung: Gesetz über den Privatunterricht
Nom du vote:	32
Sujet du vote:	225a7ea9-bee8-4cc7-bf85-e2880ad616a2
Début du Vote:	06.05.2026 16:25:25
Fin du vote:	06.05.2026 16:25:41

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	125

Votes:

Oui/Ja	114	91,2%
Non/Nein	11	8,8%
Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Christian DAVID	1
Sarah DÉLÈZE	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMBIEL	1	Alain LÉGER	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Renaud PITTELOUD	1	Pascal PRAZ	1
Laurence RAUSIS	1	Laurent REY	1
Frédéric REY-BELLET	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Mirca SIGRIST	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Claudine BERTHOD	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Carole MORISOD	1
Elodie PRAZ	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGENER	1
Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Florent AYMON	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Géraldine GIANADDA	1	Valérie GRICHTING	1
Michaël HUGON	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Swen LUYET	1	Didier MORARD	1
Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1
Vincent PRAVATO	1	Charles-Albert PUTALLAZ	1
Monique ROH-RODUIT	1	Kathleen ROSSIER MOLL	1
Evelyne SCALETTA	1	Sandra SCHENKEL	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Sonia TAUSS-CORNUT

1 | Alwin VENETZ

1

PS

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Véronique CHERVAZ	1	Noémie CONSTANTIN	1
Sarah CONSTANTIN	1	Joachim Felix CORREIA	1
Emma CRETENAND	1	Laura DÉCAILLET	1
Johanne GUEX	1	Benoît MORET	1
Marie OREILLER	1	Olivier OSTRINI	1
Adrien PINHO	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Lisa SALAMIN	1	Maud THELER	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Daniel BRECHBÜHL	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Ralph KUMMER	1	Diego SCHMID	1
Daiana SQUARATTI	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Guillaume FROSSARD	1	Pierre GABIOUD	1
Grégory LOGEAN	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Bruno PERROUD	1	François QUENNOZ	1
Damien RABOUD	1	Nadine REICHEN	1

Non/Nein

Grégoire EMONET	1	Brian NEUKOM	1
Blaise VOUILLAMOZ	1		

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	4. Première lecture: Loi sur l'enseignement privé / Erste Lesung: Gesetz über den Privatunterricht
Nom du vote:	33
Sujet du vote:	225a7ea9-bee8-4cc7-bf85-e2880ad616a2
Début du Vote:	06.05.2026 16:29:38
Fin du vote:	06.05.2026 16:29:54

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	127

Votes:

Oui/Ja	94	74%
Non/Nein	33	26%
Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Sarah DÉLÈZE	1
Delphine DEPREZ-FAVRE	1	Romaine DUC-BONVIN	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMBIEL	1	Alain LÉGER	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Renaud PITTELOUD	1	Pascal PRAZ	1
Laurence RAUSIS	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Mirca SIGRIST	1
Périne VOUILLAMOZ	1	Corentin ZUBER	1

Non/Nein

Christian DAVID	1	Sandro FONTANA	1
Laurent REY	1	Frédéric REY-BELLET	1
François VAUDAN	1		

Les Vert.e.s

Non/Nein

Sylvain AMOS	1	Claudine BERTHOD	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Carole MORISOD	1
Elodie PRAZ	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGENER	1
Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Florent AYMON	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Géraldine GIANADDA	1	Valériane GRICHTING	1
Michaël HUGON	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Swen LUYET	1	Didier MORARD	1
Nadine PARDO	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Monique ROH-RODUIT	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

Non/Nein

Florian PIASENTA	1

PS

Non/Nein

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Véronique CHERVAZ	1	Noémie CONSTANTIN	1
Sarah CONSTANTIN	1	Joachim Felix CORREIA	1
Emma CRETENAND	1	Laura DÉCAILLET	1
Johanne GUX	1	Benoît MORET	1
Marie OREILLER	1	Olivier OSTRINI	1
Adrien PINHO	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Lisa SALAMIN	1	Maud THELER	1

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Daniel BRECHBÜHL	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Ralph KUMMER	1	Diego SCHMID	1
Daiana SQUARATTI	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Benjamin COCHRANE	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Guillaume FROSSARD	1
Pierre GABIOUD	1	Rémy IN-ALBON	1
Grégory LOGEAN	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Bruno PERROUD	1	François QUENNOZ	1
Damien RABOUD	1	Nadine REICHEN	1
Blaise VOUILLAMOZ	1		

Non/Nein

Brian NEUKOM	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	4. Première lecture: Loi sur l'enseignement privé / Erste Lesung: Gesetz über den Privatunterricht
Nom du vote:	35
Sujet du vote:	225a7ea9-bee8-4cc7-bf85-e2880ad616a2
Début du Vote:	06.05.2026 16:31:22
Fin du vote:	06.05.2026 16:31:38

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	127

Votes:

Oui/Ja	103	81,1%
Non/Nein	24	18,9%
Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Christian DAVID	1
Sarah DÉLÈZE	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMBIEL	1	Alain LÉGER	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Renaud PITTELOUD	1	Pascal PRAZ	1
Laurence RAUSIS	1	Laurent REY	1
Frédéric REY-BELLET	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Mirca SIGRIST	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Claudine BERTHOD	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Carole MORISOD	1
Elodie PRAZ	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGENER	1
Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Florent AYMON	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Géraldine GIANADDA	1	Valérie GRICHTING	1
Michaël HUGON	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Alexandre LUY	1	Sven LUYET	1
Didier MORARD	1	Nadine PARDO	1
Florian PIASENTA	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Monique ROH-RODUIT	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

PS

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Véronique CHERVAZ	1	Noémie CONSTANTIN	1
Sarah CONSTANTIN	1	Joachim Felix CORREIA	1
Emma CRETENAND	1	Laura DÉCAILLET	1
Johanne GUEX	1	Benoît MORET	1
Marie OREILLER	1	Olivier OSTRINI	1
Adrien PINHO	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Lisa SALAMIN	1	Maud THELER	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Daniel BRECHBÜHL	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Ralph KUMMER	1	Diego SCHMID	1
Daiana SQUARATTI	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Benjamin COCHRANE	1	Grégoire EMONET	1
Guillaume FROSSARD	1	Pierre GABIOUD	1
Rémy IN-ALBON	1	Grégory LOGEAN	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
François QUENNOZ	1	Damien RABOUD	1
Nadine REICHEN	1	Blaise VOUILLAMOZ	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	4. Première lecture: Loi sur l'enseignement privé / Erste Lesung: Gesetz über den Privatunterricht
Nom du vote:	38
Sujet du vote:	225a7ea9-bee8-4cc7-bf85-e2880ad616a2
Début du Vote:	06.05.2026 16:33:27
Fin du vote:	06.05.2026 16:33:43

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	126	
Votes:			
	Oui/Ja	101	80,2%
	Non/Nein	25	19,8%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Sarah DÉLÈZE	1
Delphine DEPREZ-FAVRE	1	Romaine DUC-BONVIN	1
Sandro FONTANA	1	Alexia HÉRITIER	1
Marie JORDAN	1	Anthony LAMBIEL	1
Alain LÉGER	1	Janique LUYET	1
Françoise MÉTRAILLER	1	Delphine MICHAUD	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Renaud PITTELOUD	1
Pascal PRAZ	1	Laurence RAUSIS	1
Laurent REY	1	Frédéric REY-BELLET	1
Myriam RODUIT	1	Virginie ROSSIER	1
Mirca SIGRIST	1	François VAUDAN	1
Périne VOUILLAMOZ	1	Corentin ZUBER	1

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Claudine BERTHOD	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Carole MORISOD	1
Elodie PRAZ	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGENER	1
Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Florent AYMON	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Géraldine GIANADDA	1	Valériane GRICHTING	1
Michaël HUGON	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Alexandre LUY	1	Sven LUYET	1
Didier MORARD	1	Nadine PARDO	1
Florian PIASENTA	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Kathleen ROSSIER MOLL	1
Evelyne SCALETTA	1	Sandra SCHENKEL	1
Sonia TAUSS-CORNUT	1	Alwin VENETZ	1

PS

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Véronique CHERVAZ	1	Noémie CONSTANTIN	1
Sarah CONSTANTIN	1	Joachim Felix CORREIA	1
Emma CRETENAND	1	Laura DÉCAILLET	1
Johanne GUX	1	Benoît MORET	1
Marie OREILLER	1	Olivier OSTRINI	1
Adrien PINHO	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Lisa SALAMIN	1	Maud THELER	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Daniel BRECHBÜHL	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Ralph KUMMER	1	Diego SCHMID	1
Daiana SQUARATTI	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Benjamin COCHRANE	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Guillaume FROSSARD	1
Pierre GABIOUD	1	Rémy IN-ALBON	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	François QUENNOZ	1
Damien RABOUD	1	Nadine REICHEN	1
Blaise VOUILAMOZ	1		

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	4. Première lecture: Loi sur l'enseignement privé / Erste Lesung: Gesetz über den Privatunterricht
Nom du vote:	39
Sujet du vote:	225a7ea9-bee8-4cc7-bf85-e2880ad616a2
Début du Vote:	06.05.2026 16:35:11
Fin du vote:	06.05.2026 16:35:27

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	128

Votes:

Oui/Ja	103	80,5%
Non/Nein	25	19,5%
Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Christian DAVID	1
Sarah DÉLÈZE	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMBIEL	1	Alain LÉGER	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Renaud PITTELOUD	1	Pascal PRAZ	1
Laurence RAUSIS	1	Laurent REY	1
Frédéric REY-BELLET	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Mirca SIGRIST	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Claudine BERTHOD	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Carole MORISOD	1
Elodie PRAZ	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGENER	1
Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Florent AYMON	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Géraldine GIANADDA	1	Valérie GRICHTING	1
Michaël HUGON	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Alexandre LUY	1	Sven LUYET	1
Didier MORARD	1	Nadine PARDO	1
Florian PIASENTA	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Monique ROH-RODUIT	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

PS

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Véronique CHERVAZ	1	Noémie CONSTANTIN	1
Sarah CONSTANTIN	1	Joachim Felix CORREIA	1
Emma CRETENAND	1	Laura DÉCAILLET	1
Johanne GUEX	1	Benoît MORET	1
Marie OREILLER	1	Olivier OSTRINI	1
Adrien PINHO	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Lisa SALAMIN	1	Maud THELER	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Daniel BRECHBÜHL	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Ralph KUMMER	1	Diego SCHMID	1
Daiana SQUARATTI	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Benjamin COCHRANE	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Guillaume FROSSARD	1
Pierre GABIOUD	1	Rémy IN-ALBON	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	François QUENNOZ	1
Damien RABOUD	1	Nadine REICHEN	1
Blaise VOUILLAMOZ	1		

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	4. Première lecture: Loi sur l'enseignement privé / Erste Lesung: Gesetz über den Privatunterricht
Nom du vote:	41
Sujet du vote:	225a7ea9-bee8-4cc7-bf85-e2880ad616a2
Début du Vote:	06.05.2026 16:37:04
Fin du vote:	06.05.2026 16:37:20

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	127	
Votes:	Oui/Ja	102	80,3%
	Non/Nein	24	18,9%
	Abst./Enth.	1	,8%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Christian DAVID	1
Sarah DÉLÈZE	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMBIEL	1	Alain LÉGER	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Renaud PITTELOUD	1	Pascal PRAZ	1
Laurence RAUSIS	1	Laurent REY	1
Frédéric REY-BELLET	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Mirca SIGRIST	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Claudine BERTHOD	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Carole MORISOD	1
Elodie PRAZ	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGENER	1
Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Florent AYMON	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Adeline CRETENAND	1	Leyla Solène DARAGON	1
Andrea DUCHOUD	1	Géraldine GIANADDA	1
Valérie GRICHTING	1	Michaël HUGON	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Alexandre LUY	1
Swen LUYET	1	Didier MORARD	1
Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1
Vincent PRAVATO	1	Charles-Albert PUTALLAZ	1
Monique ROH-RODUIT	1	Kathleen ROSSIER MOLL	1
Evelyne SCALETTA	1	Sandra SCHENKEL	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Sonia TAUSS-CORNUT

1 | Alwin VENETZ

1

PS

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Véronique CHERVAZ	1	Noémie CONSTANTIN	1
Sarah CONSTANTIN	1	Joachim Felix CORREIA	1
Emma CRETENAND	1	Laura DÉCAILLET	1
Johanne GUEX	1	Benoît MORET	1
Marie OREILLER	1	Olivier OSTRINI	1
Adrien PINHO	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Lisa SALAMIN	1	Maud THELER	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Daniel BRECHBÜHL	1
Christian GASSER	1	Ralph KUMMER	1
Diego SCHMID	1	Daiana SQUARATTI	1
Patric ZIMMERMANN	1		

Abst./Enth.

Andreas BRIGGELER	1		

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Benjamin COCHRANE	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Guillaume FROSSARD	1
Pierre GABIOUD	1	Rémy IN-ALBON	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	François QUENNOZ	1
Damien RABOUD	1	Nadine REICHEN	1
Blaise VOUILLAMOZ	1		

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	4. Première lecture: Loi sur l'enseignement privé / Erste Lesung: Gesetz über den Privatunterricht
Nom du vote:	47
Sujet du vote:	225a7ea9-bee8-4cc7-bf85-e2880ad616a2
Début du Vote:	06.05.2026 16:41:50
Fin du vote:	06.05.2026 16:42:06

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	125	
Votes:	Oui/Ja	97	77,6%
	Non/Nein	27	21,6%
	Abst./Enth.	1	,8%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Markus AMMANN	1	Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Diego WYSSEN	1

Non/Nein

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Olivier IMBODEN	1
Pascal SCHALLER	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Christian DAVID	1
Sarah DÉLÈZE	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMBIEL	1	Alain LÉGER	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Renaud PITTELOUD	1
Pascal PRAZ	1	Laurence RAUSIS	1
Laurent REY	1	Frédéric REY-BELLET	1
Myriam RODUIT	1	Virginie ROSSIER	1
Mirca SIGRIST	1	François VAUDAN	1
Périne VOUILLAMOZ	1	Corentin ZUBER	1

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Claudine BERTHOD	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Carole MORISOD	1
Elodie PRAZ	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGENER	1
Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Florent AYMON	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Adeline CRETENAND	1	Leyla Solène DARAGON	1
Andrea DUCHOUD	1	Géraldine GIANADDA	1
Michaël HUGON	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Alexandre LUY	1	Swen LUYET	1
Didier MORARD	1	Nadine PARDO	1
Florian PIASENTA	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Kathleen ROSSIER MOLL	1
Evelyne SCALETTA	1	Sandra SCHENKEL	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Sonia TAUSS-CORNUT

1 | Alwin VENETZ

1

PS

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Véronique CHERVAZ	1	Noémie CONSTANTIN	1
Sarah CONSTANTIN	1	Joachim Felix CORREIA	1
Emma CRETENAND	1	Laura DÉCAILLET	1
Johanne GUEX	1	Benoît MORET	1
Marie OREILLER	1	Olivier OSTRINI	1
Adrien PINHO	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Lisa SALAMIN	1	Maud THELER	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Daniel BRECHBÜHL	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Ralph KUMMER	1	Diego SCHMID	1
Daiana SQUARATTI	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1		

Non/Nein

Claudia BONVIN	1	Thierry BONVIN	1
Benjamin COCHRANE	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Guillaume FROSSARD	1
Pierre GABIOUD	1	Rémy IN-ALBON	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	François QUENNOZ	1
Damien RABOUD	1	Nadine REICHEN	1
Valentin REYNARD	1	Blaise VOUILLAMOZ	1

Abst./Enth.

Patrick BRIGANTE	1		

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	4. Première lecture: Loi sur l'enseignement privé / Erste Lesung: Gesetz über den Privatunterricht
Nom du vote:	48
Sujet du vote:	225a7ea9-bee8-4cc7-bf85-e2880ad616a2
Début du Vote:	06.05.2026 16:44:19
Fin du vote:	06.05.2026 16:44:35

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	128

Votes:

Oui/Ja	86	67,2%
Non/Nein	41	32%
Abst./Enth.	1	,8%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Non/Nein

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Christian DAVID	1
Sarah DÉLÈZE	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMBIEL	1	Alain LÉGER	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Renaud PITTELOUD	1	Pascal PRAZ	1
Laurence RAUSIS	1	Laurent REY	1
Frédéric REY-BELLET	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Mirca SIGRIST	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Claudine BERTHOD	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Carole MORISOD	1
Elodie PRAZ	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGENER	1
Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Florent AYMON	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Adeline CRETENAND	1	Leyla Solène DARAGON	1
Andrea DUCHOUD	1	Valériane GRICHTING	1
Michaël HUGON	1	Alexandre LUY	1
Swen LUYET	1	Didier MORARD	1
Nadine PARDO	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Monique ROH-RODUIT	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Non/Nein

Géraldine GIANADDA	1	Florian PIASENTA	1

Abst./Enth.

Sylvie LUGINBÜHL	1		

PS

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Véronique CHERVAZ	1	Noémie CONSTANTIN	1
Sarah CONSTANTIN	1	Joachim Felix CORREIA	1
Emma CRETENAND	1	Laura DÉCAILLET	1
Johanne GUEx	1	Benoît MORET	1
Marie OREILLER	1	Olivier OSTRINI	1
Adrien PINHO	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Lisa SALAMIN	1	Maud THELER	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Daniel BRECHBÜHL	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Ralph KUMMER	1	Diego SCHMID	1
Daiana SQUARATTI	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Benjamin COCHRANE	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Guillaume FROSSARD	1
Pierre GABIOUD	1	Rémy IN-ALBON	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	François QUENNOZ	1
Damien RABOUD	1	Nadine REICHEN	1
Valentin REYNARD	1	Blaise VOUILLAMOZ	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	4. Première lecture: Loi sur l'enseignement privé / Erste Lesung: Gesetz über den Privatunterricht
Nom du vote:	Vote final / Schlussabstimmung
Sujet du vote:	225a7ea9-bee8-4cc7-bf85-e2880ad616a2
Début du Vote:	06.05.2026 17:09:45
Fin du vote:	06.05.2026 17:10:01

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	128

Votes:

Oui/Ja	102	79,7%
Non/Nein	25	19,5%
Abst./Enth.	1	,8%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Christian DAVID	1
Sarah DÉLÈZE	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMBIEL	1	Alain LÉGER	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Renaud PITTELOUD	1	Pascal PRAZ	1
Laurence RAUSIS	1	Laurent REY	1
Frédéric REY-BELLET	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Mirca SIGRIST	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Claudine BERTHOD	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Carole MORISOD	1
Elodie PRAZ	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGENER	1
Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Florent AYMON	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Géraldine GIANADDA	1	Valérie GRICHTING	1
Michaël HUGON	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Alexandre LUY	1	Sven LUYET	1
Didier MORARD	1	Nadine PARDO	1
Florian PIASENTA	1	Vincent PRAVATO	1
Monique ROH-RODUIT	1	Kathleen ROSSIER MOLL	1
Evelyne SCALETTA	1	Sandra SCHENKEL	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Sonia TAUSS-CORNUT

1 | Alwin VENETZ

1

PS

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Véronique CHERVAZ	1	Noémie CONSTANTIN	1
Sarah CONSTANTIN	1	Joachim Felix CORREIA	1
Emma CRETENAND	1	Laura DÉCAILLET	1
Johanne GUX	1	Benoît MORET	1
Marie OREILLER	1	Olivier OSTRINI	1
Adrien PINHO	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Lisa SALAMIN	1	Maud THELER	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Daniel BRECHBÜHL	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Ralph KUMMER	1	Diego SCHMID	1
Daiana SQUARATTI	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Benjamin COCHRANE	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Guillaume FROSSARD	1
Pierre GABIOUD	1	Rémy IN-ALBON	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
François QUENNOZ	1	Damien RABOUD	1
Nadine REICHEN	1	Valentin REYNARD	1
Blaise VOUILLAMOZ	1		

Abst./Enth.

Kevin PELLOUCHOUD	1		

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	4. Première lecture: Loi sur l'enseignement privé / Erste Lesung: Gesetz über den Privatunterricht
Nom du vote:	Lecture unique / Einzige Lesung
Sujet du vote:	225a7ea9-bee8-4cc7-bf85-e2880ad616a2
Début du Vote:	06.05.2026 17:10:20
Fin du vote:	06.05.2026 17:10:36

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	128

Votes:

Oui/Ja	76	59,4%
Non/Nein	51	39,8%
Abst./Enth.	1	,8%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Christian DAVID	1
Sarah DÉLÈZE	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMBIEL	1	Alain LÉGER	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Renaud PITTELOUD	1	Pascal PRAZ	1
Laurence RAUSIS	1	Laurent REY	1
Frédéric REY-BELLET	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Mirca SIGRIST	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Claudine BERTHOD	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Carole MORISOD	1
Elodie PRAZ	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGENER	1
Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Non/Nein

Florent AYMON	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Géraldine GIANADDA	1	Valérie GRICHTING	1
Michaël HUGON	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Alexandre LUY	1	Didier MORARD	1
Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1
Vincent PRAVATO	1	Monique ROH-RODUIT	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Alwin VENETZ

1

Abst./Enth.

Sven LUYET

1

PS**Oui/Ja**

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Véronique CHERVAZ	1	Noémie CONSTANTIN	1
Sarah CONSTANTIN	1	Joachim Felix CORREIA	1
Emma CRETTEANAND	1	Laura DÉCAILLET	1
Johanne GUEX	1	Benoît MORET	1
Marie OREILLER	1	Olivier OSTRINI	1
Adrien PINHO	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Lisa SALAMIN	1	Maud THELER	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO**Non/Nein**

Romano AMACKER	1	Daniel BRECHBÜHL	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Ralph KUMMER	1	Diego SCHMID	1
Daiana SQUARATTI	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC**Non/Nein**

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Benjamin COCHRANE	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Guillaume FROSSARD	1
Pierre GABIOUD	1	Rémy IN-ALBON	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	François QUENNOZ	1
Damien RABOUD	1	Nadine REICHEN	1
Valentin REYNARD	1	Blaise VOUILLAMOZ	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	5. Première lecture: Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général / Erste Lesung: Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II
Nom du vote:	1
Sujet du vote:	dbf48c6d-439b-4a2b-ad30-50db55caf1e1
Début du Vote:	06.05.2026 17:12:43
Fin du vote:	06.05.2026 17:12:59

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	119

Votes:

Oui/Ja	96	80,7%
Non/Nein	23	19,3%
Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Urs JUON	1
Bernd KALBERMATTEN	1	Karl KUMMER	1
Pascal MARTIG	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Christian DAVID	1
Sarah DÉLÈZE	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMBIEL	1	Alain LÉGER	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Renaud PITTELOUD	1	Pascal PRAZ	1
Laurence RAUSIS	1	Laurent REY	1
Frédéric REY-BELLET	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Mirca SIGRIST	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Claudine BERTHOD	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Carole MORISOD	1
Elodie PRAZ	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGENER	1
Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Philipp LORETAN	1	Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1

PLR/FDP

Oui/Ja

Florent AYMON	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Géraldine GIANADDA	1	Valériane GRICHTING	1
Michaël HUGON	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Alexandre LUY	1	Sven LUYET	1
Didier MORARD	1	Nadine PARDO	1
Florian PIASENTA	1	Vincent PRAVATO	1
Monique ROH-RODUIT	1	Kathleen ROSSIER MOLL	1
Evelyne SCALETTA	1	Sandra SCHENKEL	1
Sonia TAUSS-CORNUT	1	Alwin VENETZ	1

PS

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Clément BORGEAUD	1	Véronique CHERVAZ	1
Noémie CONSTANTIN	1	Sarah CONSTANTIN	1
Emma CRETENAND	1	Laura DÉCAILLET	1
Johanne GUEX	1	Benoît MORET	1
Marie OREILLER	1	Olivier OSTRINI	1
Adrien PINHO	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Lisa SALAMIN	1	Maud THELER	1

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Daniel BRECHBÜHL	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Ralph KUMMER	1	Diego SCHMID	1
Daiana SQUARATTI	1		

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Patrick BRIGANTE	1	Benjamin COCHRANE	1
Grégoire EMONET	1	Cyrille FAUCHÈRE	1
Guillaume FROSSARD	1	Pierre GABIOUD	1
Rémy IN-ALBON	1	Grégory LOGEAN	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
François QUENNOZ	1	Damien RABOUD	1
Nadine REICHEN	1	Valentin REYNARD	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	5. Première lecture: Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général / Erste Lesung: Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II
Nom du vote:	2
Sujet du vote:	dbf48c6d-439b-4a2b-ad30-50db55caf1e1
Début du Vote:	06.05.2026 17:16:08
Fin du vote:	06.05.2026 17:16:24

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	124	
Votes:	Oui/Ja	44	35,5%
	Non/Nein	80	64,5%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Evelyne PFAMMATTER	1	Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1
Pascal SCHALLER	1	Diego WYSSEN	1

Le Centre

Non/Nein

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Christian DAVID	1
Sarah DÉLÈZE	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMBIEL	1	Alain LÉGER	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Renaud PITTELOUD	1	Pascal PRAZ	1
Laurence RAUSIS	1	Laurent REY	1
Frédéric REY-BELLET	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Mirca SIGRIST	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Non/Nein

Sylvain AMOS	1	Claudine BERTHOD	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Carole MORISOD	1
Elodie PRAZ	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGENER	1
Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Sven LUYET	1		

Non/Nein

Florent AYMON	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Géraldine GIANADDA	1	Valériane GRICHTING	1
Michaël HUGON	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Alexandre LUY	1	Didier MORARD	1
Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1
Vincent PRAVATO	1	Monique ROH-RODUIT	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

PS

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Noémie CONSTANTIN	1	Sarah CONSTANTIN	1
Emma CRETENAND	1	Laura DÉCAILLET	1
Johanne GUX	1	Benoît MORET	1
Marie OREILLER	1	Adrien PINHO	1
Marie Soline ROUVINEZ	1	Lisa SALAMIN	1
Maud THELER	1	Sebastian WERLEN	1

Non/Nein

Véronique CHERVAZ	1	Olivier OSTRINI	1

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Daniel BRECHBÜHL	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Diego SCHMID	1	Daiana SQUARATTI	1
Patric ZIMMERMANN	1		

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Grégoire EMONET	1
Guillaume FROSSARD	1	Pierre GABIOUD	1
Rémy IN-ALBON	1	Brian NEUKOM	1

Non/Nein

Patrick BRIGANTE	1	Benjamin COCHRANE	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Grégory LOGEAN	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	François QUENNOZ	1
Damien RABOUD	1	Nadine REICHEN	1
Valentin REYNARD	1		

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	5. Première lecture: Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général / Erste Lesung: Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II
Nom du vote:	7
Sujet du vote:	dbf48c6d-439b-4a2b-ad30-50db55caf1e1
Début du Vote:	06.05.2026 17:18:10
Fin du vote:	06.05.2026 17:18:26

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	125

Votes:

Oui/Ja	16	12,8%
Non/Nein	109	87,2%
Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Non/Nein

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Non/Nein

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Christian DAVID	1
Sarah DÉLÈZE	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMBIEL	1	Alain LÉGER	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Renaud PITTELOUD	1	Pascal PRAZ	1
Laurence RAUSIS	1	Laurent REY	1
Frédéric REY-BELLET	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Mirca SIGRIST	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Non/Nein

Sylvain AMOS	1	Claudine BERTHOD	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Carole MORISOD	1
Elodie PRAZ	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGENER	1
Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Non/Nein

Florent AYMON	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Géraldine GIANADDA	1	Valérie GRICHTING	1
Michaël HUGON	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Alexandre LUY	1	Sven LUYET	1
Didier MORARD	1	Nadine PARDO	1
Florian PIASENTA	1	Vincent PRAVATO	1
Monique ROH-RODUIT	1	Kathleen ROSSIER MOLL	1
Evelyne SCALETTA	1	Sandra SCHENKEL	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Sonia TAUSS-CORNUT

1 | Alwin VENETZ

1

PS

Non/Nein

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Véronique CHERVAZ	1	Noémie CONSTANTIN	1
Sarah CONSTANTIN	1	Emma CRETENAND	1
Laura DÉCAILLET	1	Johanne GUEX	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Marie Soline ROUVINEZ	1	Lisa SALAMIN	1
Maud THELER	1	Sebastian WERLEN	1

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Daniel BRECHBÜHL	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Diego SCHMID	1	Daiana SQUARATTI	1
Patric ZIMMERMANN	1		

UDC

Oui/Ja

Claudia BONVIN	1	Grégoire EMONET	1

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Patrick BRIGANTE	1	Benjamin COCHRANE	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Guillaume FROSSARD	1
Pierre GABIOUD	1	Rémy IN-ALBON	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	François QUENNOZ	1
Damien RABOUD	1	Nadine REICHEN	1
Valentin REYNARD	1		

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	5. Première lecture: Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général / Erste Lesung: Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II
Nom du vote:	8
Sujet du vote:	dbf48c6d-439b-4a2b-ad30-50db55caf1e1
Début du Vote:	06.05.2026 17:19:53
Fin du vote:	06.05.2026 17:20:09

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	121

Votes:

Oui/Ja	98	81%
Non/Nein	23	19%
Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Christian DAVID	1
Sarah DÉLÈZE	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMBIEL	1	Alain LÉGER	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Renaud PITTELOUD	1
Pascal PRAZ	1	Laurence RAUSIS	1
Laurent REY	1	Frédéric REY-BELLET	1
Myriam RODUIT	1	Virginie ROSSIER	1
Mirca SIGRIST	1	François VAUDAN	1
Périne VOUILLAMOZ	1	Corentin ZUBER	1

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Claudine BERTHOD	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Carole MORISOD	1
Elodie PRAZ	1		

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGENER	1
Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Florent AYMON	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Nicole CARRUPT	1	Mathieu COUTURIER	1
Adeline CRETENAND	1	Leyla Solène DARAGON	1
Andrea DUCHOUD	1	Géraldine GIANADDA	1
Valériane GRICHTING	1	Michaël HUGON	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Alexandre LUY	1
Swen LUYET	1	Didier MORARD	1
Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1
Vincent PRAVATO	1	Monique ROH-RODUIT	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

PS

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Véronique CHERVAZ	1	Noémie CONSTANTIN	1
Sarah CONSTANTIN	1	Emma CRETENAND	1
Laura DÉCAILLET	1	Johanne GUEX	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Marie Soline ROUVINEZ	1	Lisa SALAMIN	1
Maud THELER	1	Sebastian WERLEN	1

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Daniel BRECHBÜHL	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Diego SCHMID	1	Daiana SQUARATTI	1
Patric ZIMMERMANN	1		

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Benjamin COCHRANE	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Guillaume FROSSARD	1
Pierre GABIOUD	1	Rémy IN-ALBON	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Damien RABOUD	1
Nadine REICHEN	1	Valentin REYNARD	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	5. Première lecture: Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général / Erste Lesung: Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II
Nom du vote:	9
Sujet du vote:	dbf48c6d-439b-4a2b-ad30-50db55caf1e1
Début du Vote:	06.05.2026 17:20:44
Fin du vote:	06.05.2026 17:20:59

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	120

Votes:

Oui/Ja	108	90%
Non/Nein	12	10%
Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Christian DAVID	1
Sarah DÉLÈZE	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMBIEL	1	Alain LÉGER	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Renaud PITTELOUD	1
Pascal PRAZ	1	Laurence RAUSIS	1
Laurent REY	1	Frédéric REY-BELLET	1
Myriam RODUIT	1	Virginie ROSSIER	1
Mirca SIGRIST	1	François VAUDAN	1
Périne VOUILLAMOZ	1	Corentin ZUBER	1

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Claudine BERTHOD	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Carole MORISOD	1	Elodie PRAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGENER	1
Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Florent AYMON	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Nicole CARRUPT	1	Mathieu COUTURIER	1
Adeline CRETENAND	1	Leyla Solène DARAGON	1
Andrea DUCHOUD	1	Géraldine GIANADDA	1
Valériane GRICHTING	1	Michaël HUGON	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Alexandre LUY	1
Swen LUYET	1	Didier MORARD	1
Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1
Vincent PRAVATO	1	Monique ROH-RODUIT	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

PS

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Véronique CHERVAZ	1	Noémie CONSTANTIN	1
Sarah CONSTANTIN	1	Emma CRETTEHAND	1
Laura DÉCAILLET	1	Johanne GUEX	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Marie Soline ROUVINEZ	1	Lisa SALAMIN	1
Maud THELER	1	Sebastian WERLEN	1

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Daniel BRECHBÜHL	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Diego SCHMID	1	Daiana SQUARATTI	1
Patric ZIMMERMANN	1		

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Patrick BRIGANTE	1	Benjamin COCHRANE	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Guillaume FROSSARD	1
Rémy IN-ALBON	1	Grégory LOGEAN	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Nadine REICHEN	1
Valentin REYNARD	1		

Non/Nein

Thierry BONVIN	1	Grégoire EMONET	1
Pierre GABIOUD	1	Brian NEUKOM	1
Damien RABOUD	1		

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	5. Première lecture: Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général / Erste Lesung: Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II
Nom du vote:	10
Sujet du vote:	dbf48c6d-439b-4a2b-ad30-50db55caf1e1
Début du Vote:	06.05.2026 17:21:34
Fin du vote:	06.05.2026 17:21:50

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	122

Votes:

Oui/Ja	113	92,6%
Non/Nein	9	7,4%
Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Christian DAVID	1
Sarah DÉLÈZE	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMBIEL	1	Alain LÉGER	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Renaud PITTELOUD	1
Pascal PRAZ	1	Laurence RAUSIS	1
Laurent REY	1	Frédéric REY-BELLET	1
Myriam RODUIT	1	Virginie ROSSIER	1
Mirca SIGRIST	1	François VAUDAN	1
Périne VOUILLAMOZ	1	Corentin ZUBER	1

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Claudine BERTHOD	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Carole MORISOD	1
Elodie PRAZ	1		

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGENER	1
Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Florent AYMON	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Nicole CARRUPT	1	Mathieu COUTURIER	1
Adeline CRETENAND	1	Leyla Solène DARAGON	1
Andrea DUCHOUD	1	Géraldine GIANADDA	1
Valériane GRICHTING	1	Michaël HUGON	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Alexandre LUY	1
Swen LUYET	1	Didier MORARD	1
Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1
Vincent PRAVATO	1	Monique ROH-RODUIT	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

PS

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Véronique CHERVAZ	1	Noémie CONSTANTIN	1
Sarah CONSTANTIN	1	Emma CRETENAND	1
Laura DÉCAILLET	1	Johanne GUEX	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Marie Soline ROUVINEZ	1	Lisa SALAMIN	1
Maud THELER	1	Sebastian WERLEN	1

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Daniel BRECHBÜHL	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Diego SCHMID	1	Daiana SQUARATTI	1
Patric ZIMMERMANN	1		

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Patrick BRIGANTE	1	Benjamin COCHRANE	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Guillaume FROSSARD	1
Pierre GABIOUD	1	Rémy IN-ALBON	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Damien RABOUD	1
Nadine REICHEN	1	Valentin REYNARD	1
Blaise VOUILLAMOZ	1		

Non/Nein

Claudia BONVIN	1	Grégoire EMONET	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	5. Première lecture: Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général / Erste Lesung: Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II
Nom du vote:	11
Sujet du vote:	dbf48c6d-439b-4a2b-ad30-50db55caf1e1
Début du Vote:	06.05.2026 17:22:19
Fin du vote:	06.05.2026 17:22:35

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	121

Votes:

Oui/Ja	112	92,6%
Non/Nein	9	7,4%
Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Christian DAVID	1
Sarah DÉLÈZE	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMBIEL	1	Alain LÉGER	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Renaud PITTELOUD	1
Pascal PRAZ	1	Laurence RAUSIS	1
Laurent REY	1	Frédéric REY-BELLET	1
Myriam RODUIT	1	Virginie ROSSIER	1
Mirca SIGRIST	1	François VAUDAN	1
Périne VOUILLAMOZ	1	Corentin ZUBER	1

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Claudine BERTHOD	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Carole MORISOD	1
Elodie PRAZ	1		

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGENER	1
Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Florent AYMON	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Nicole CARRUPT	1	Mathieu COUTURIER	1
Adeline CRETENAND	1	Leyla Solène DARAGON	1
Andrea DUCHOUD	1	Géraldine GIANADDA	1
Valériane GRICHTING	1	Michaël HUGON	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Alexandre LUY	1
Swen LUYET	1	Didier MORARD	1
Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1
Vincent PRAVATO	1	Monique ROH-RODUIT	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

PS

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Véronique CHERVAZ	1	Noémie CONSTANTIN	1
Sarah CONSTANTIN	1	Emma CRETENAND	1
Laura DÉCAILLET	1	Johanne GUEX	1
Marie OREILLER	1	Olivier OSTRINI	1
Adrien PINHO	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Lisa SALAMIN	1	Maud THELER	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Daniel BRECHBÜHL	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Diego SCHMID	1	Daiana SQUARATTI	1
Patric ZIMMERMANN	1		

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Patrick BRIGANTE	1	Benjamin COCHRANE	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Guillaume FROSSARD	1
Pierre GABIOUD	1	Rémy IN-ALBON	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Damien RABOUD	1
Nadine REICHEN	1	Valentin REYNARD	1
Blaise VOUILLAMOZ	1		

Non/Nein

Claudia BONVIN	1	Grégoire EMONET	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	5. Première lecture: Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général / Erste Lesung: Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II
Nom du vote:	12
Sujet du vote:	dbf48c6d-439b-4a2b-ad30-50db55caf1e1
Début du Vote:	06.05.2026 17:37:40
Fin du vote:	06.05.2026 17:37:56

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	129	
Votes:	Oui/Ja	101	78,3%
	Non/Nein	23	17,8%
	Abst./Enth.	5	3,9%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Christian DAVID	1
Sarah DÉLÈZE	1	Romaine DUC-BONVIN	1
Sandro FONTANA	1	Alexia HÉRITIER	1
Marie JORDAN	1	Anthony LAMBIEL	1
Alain LÉGER	1	Janique LUYET	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Renaud PITTELOUD	1	Pascal PRAZ	1
Laurence RAUSIS	1	Laurent REY	1
Frédéric REY-BELLET	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Mirca SIGRIST	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Non/Nein

Delphine DEPREZ-FAVRE	1	Françoise MÉTRAILLER	1

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Claudine BERTHOD	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Elodie PRAZ	1
Emmanuel REVAZ	1		

Non/Nein

Carole MORISOD	1		

neo - Die sozialliberale Mitte

Non/Nein

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGENER	1
Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Florent AYMON	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Raphaël BORNET	1
Nicole CARRUPT	1	Mathieu COUTURIER	1
Adeline CRETENAND	1	Andrea DUCHOUD	1
Géraldine GIANADDA	1	Valérie GRICHTING	1
Michaël HUGON	1	Alexandre LUY	1
Swen LUYET	1	Didier MORARD	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1
Vincent PRAVATO	1	Charles-Albert PUTALLAZ	1
Monique ROH-RODUIT	1	Kathleen ROSSIER MOLL	1
Evelyne SCALETTA	1	Sandra SCHENKEL	1
Sonia TAUSS-CORNUT	1	Alwin VENETZ	1

Abst./Enth.

Thomas BIRBAUM	1	Leyla Solène DARAGON	1
Sylvie LUGINBÜHL	1		

PS

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Véronique CHERVAZ	1	Noémie CONSTANTIN	1
Sarah CONSTANTIN	1	Joachim Felix CORREIA	1
Emma CRETENAND	1	Laura DÉCAILLET	1
Johanne GUEX	1	Benoît MORET	1
Olivier OSTRINI	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Maud THELER	1	Sebastian WERLEN	1

Non/Nein

Marie OREILLER	1		

Abst./Enth.

Adrien PINHO	1	Lisa SALAMIN	1

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Daniel BRECHBÜHL	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Ralph KUMMER	1	Diego SCHMID	1
Daiana SQUARATTI	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Claudia BONVIN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Damien RABOUD	1
Nadine REICHEN	1	Blaise VOUILLAMOZ	1

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Patrick BRIGANTE	1	Benjamin COCHRANE	1
Grégoire EMONET	1	Cyrille FAUCHÈRE	1
Guillaume FROSSARD	1	Pierre GABIOUD	1
Rémy IN-ALBON	1	Grégory LOGEAN	1
François QUENNOZ	1	Valentin REYNARD	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	5. Première lecture: Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général / Erste Lesung: Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II
Nom du vote:	13
Sujet du vote:	dbf48c6d-439b-4a2b-ad30-50db55caf1e1
Début du Vote:	06.05.2026 17:38:19
Fin du vote:	06.05.2026 17:38:35

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	127

Votes:

Oui/Ja	101	79,5%
Non/Nein	24	18,9%
Abst./Enth.	2	1,6%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Christian DAVID	1
Sarah DÉLÈZE	1	Romaine DUC-BONVIN	1
Sandro FONTANA	1	Alexia HÉRITIER	1
Marie JORDAN	1	Anthony LAMBIEL	1
Alain LÉGER	1	Janique LUYET	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Renaud PITTELOUD	1	Pascal PRAZ	1
Laurence RAUSIS	1	Laurent REY	1
Frédéric REY-BELLET	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Mirca SIGRIST	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Non/Nein

Delphine DEPREZ-FAVRE	1	Françoise MÉTRAILLER	1

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Claudine BERTHOD	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Carole MORISOD	1
Elodie PRAZ	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Non/Nein

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGENER	1
Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Florent AYMON	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Raphaël BORNET	1
Nicole CARRUPT	1	Mathieu COUTURIER	1
Adeline CRETENAND	1	Leyla Solène DARAGON	1
Andrea DUCHOUD	1	Géraldine GIANADDA	1
Valérie GRICHTING	1	Michaël HUGON	1
Alexandre LUY	1	Sven LUYET	1
Didier MORARD	1	Nadine PARDO	1
Florian PIASENTA	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Monique ROH-RODUIT	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

Abst./Enth.

Thomas BIRBAUM	1	Sylvie LUGINBÜHL	1

PS

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Véronique CHERVAZ	1	Noémie CONSTANTIN	1
Sarah CONSTANTIN	1	Joachim Felix CORREIA	1
Emma CRETENAND	1	Johanne GUEX	1
Marie OREILLER	1	Olivier OSTRINI	1
Adrien PINHO	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Lisa SALAMIN	1	Maud THELER	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Daniel BRECHBÜHL	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Ralph KUMMER	1	Diego SCHMID	1
Daiana SQUARATTI	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Claudia BONVIN	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Nadine REICHEN	1		

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Patrick BRIGANTE	1	Benjamin COCHRANE	1
Grégoire EMONET	1	Cyrille FAUCHÈRE	1
Guillaume FROSSARD	1	Pierre GABIOUD	1
Rémy IN-ALBON	1	Grégory LOGEAN	1
Brian NEUKOM	1	François QUENNOZ	1
Damien RABOUD	1	Valentin REYNARD	1
Blaise VOUILLAMOZ	1		

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	5. Première lecture: Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général / Erste Lesung: Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II
Nom du vote:	17
Sujet du vote:	dbf48c6d-439b-4a2b-ad30-50db55caf1e1
Début du Vote:	06.05.2026 17:40:03
Fin du vote:	06.05.2026 17:40:19

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	123

Votes:

Oui/Ja	113	91,9%
Non/Nein	10	8,1%
Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Olivier IMBODEN	1
Urs JUON	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Christian DAVID	1
Sarah DÉLÈZE	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMBIEL	1	Alain LÉGER	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Renaud PITTELOUD	1
Pascal PRAZ	1	Laurence RAUSIS	1
Laurent REY	1	Frédéric REY-BELLET	1
Virginie ROSSIER	1	Mirca SIGRIST	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Claudine BERTHOD	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Carole MORISOD	1	Elodie PRAZ	1
Emmanuel REVAZ	1		

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Melanie BURGENER	1	Graziella COLLENBERG	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Florent AYMON	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Géraldine GIANADDA	1	Valériane GRICHTING	1
Michaël HUGON	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Alexandre LUY	1	Sven LUYET	1
Didier MORARD	1	Nadine PARDO	1
Florian PIASENTA	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Monique ROH-RODUIT	1
Evelyne SCALETTA	1	Sandra SCHENKEL	1
Sonia TAUSS-CORNUT	1	Alwin VENETZ	1

PS

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Véronique CHERVAZ	1	Noémie CONSTANTIN	1
Sarah CONSTANTIN	1	Joachim Felix CORREIA	1
Emma CRETENAND	1	Laura DÉCAILLET	1
Johanne GUEx	1	Benoît MORET	1
Marie OREILLER	1	Olivier OSTRINI	1
Adrien PINHO	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Lisa SALAMIN	1	Maud THELER	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Daniel BRECHBÜHL	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Ralph KUMMER	1	Diego SCHMID	1
Daiana SQUARATTI	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Patrick BRIGANTE	1	Benjamin COCHRANE	1
Grégoire EMONET	1	Cyrille FAUCHÈRE	1
Guillaume FROSSARD	1	Pierre GABIOUD	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	François QUENNOZ	1
Damien RABOUD	1	Nadine REICHEN	1
Valentin REYNARD	1	Blaise VOUILLAMOZ	1

Non/Nein

Claudia BONVIN	1	Rémy IN-ALBON	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	5. Première lecture: Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général / Erste Lesung: Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II
Nom du vote:	19
Sujet du vote:	dbf48c6d-439b-4a2b-ad30-50db55caf1e1
Début du Vote:	06.05.2026 17:43:01
Fin du vote:	06.05.2026 17:43:17

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	122	
Votes:	Oui/Ja	109	89,3%
	Non/Nein	13	10,7%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Urs JUON	1
Bernd KALBERMATTEN	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Christian DAVID	1
Sarah DÉLÈZE	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Alain LÉGER	1	Janique LUYET	1
Françoise MÉTRAILLER	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Renaud PITTELOUD	1	Pascal PRAZ	1
Laurence RAUSIS	1	Laurent REY	1
Frédéric REY-BELLET	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Mirca SIGRIST	1
François VAUDAN	1	Périne VOUILLAMOZ	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Claudine BERTHOD	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Carole MORISOD	1
Emmanuel REVAZ	1		

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGNER	1
Graziella COLLEBERG	1	Philipp LORETAN	1
Thomas MATTER	1	Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1

PLR/FDP

Oui/Ja

Florent AYMON	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Géraldine GIANADDA	1	Valérie GRICHTING	1
Michaël HUGON	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Alexandre LUY	1	Sven LUYET	1
Didier MORARD	1	Nadine PARDO	1
Florian PIASENTA	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Monique ROH-RODUIT	1
Evelyne SCALETTA	1	Sandra SCHENKEL	1
Sonia TAUSS-CORNUT	1	Alwin VENETZ	1

PS

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Véronique CHERVAZ	1	Noémie CONSTANTIN	1
Sarah CONSTANTIN	1	Joachim Felix CORREIA	1
Emma CRETENAND	1	Laura DÉCAILLET	1
Johanne GUX	1	Benoît MORET	1
Marie OREILLER	1	Olivier OSTRINI	1
Adrien PINHO	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Lisa SALAMIN	1	Maud THELER	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Daniel BRECHBÜHL	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Ralph KUMMER	1	Diego SCHMID	1
Daiana SQUARATTI	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Patrick BRIGANTE	1	Benjamin COCHRANE	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Rémy IN-ALBON	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	François QUENNOZ	1
Damien RABOUD	1	Valentin REYNARD	1
Blaise VOUILLAMOZ	1		

Non/Nein

Claudia BONVIN	1	Grégoire EMONET	1
Guillaume FROSSARD	1	Pierre GABIOUD	1
Nadine REICHEN	1		

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	5. Première lecture: Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général / Erste Lesung: Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II
Nom du vote:	20
Sujet du vote:	dbf48c6d-439b-4a2b-ad30-50db55caf1e1
Début du Vote:	06.05.2026 17:44:26
Fin du vote:	06.05.2026 17:44:42

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	121	
Votes:	Oui/Ja	103	85,1%
	Non/Nein	18	14,9%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Urs JUON	1
Bernd KALBERMATTEN	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Christian DAVID	1
Sarah DÉLÈZE	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMBIEL	1	Alain LÉGER	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Renaud PITTELOUD	1
Pascal PRAZ	1	Laurence RAUSIS	1
Laurent REY	1	Frédéric REY-BELLET	1
Myriam RODUIT	1	Virginie ROSSIER	1
Mirca SIGRIST	1	François VAUDAN	1
Périne VOUILLAMOZ	1	Corentin ZUBER	1

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Claudine BERTHOD	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Carole MORISOD	1
Emmanuel REVAZ	1		

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGNER	1
Graziella COLLENBERG	1	Philipp LORETAN	1
Thomas MATTER	1	Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1

PLR/FDP

Oui/Ja

Florent AYMON	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Géraldine GIANADDA	1	Michaël HUGON	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Alexandre LUY	1
Sven LUYET	1	Didier MORARD	1
Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1
Vincent PRAVATO	1	Charles-Albert PUTALLAZ	1
Monique ROH-RODUIT	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

PS

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Véronique CHERVAZ	1	Noémie CONSTANTIN	1
Sarah CONSTANTIN	1	Joachim Felix CORREIA	1
Emma CRETENAND	1	Laura DÉCAILLET	1
Johanne GUEx	1	Benoît MORET	1
Marie OREILLER	1	Olivier OSTRINI	1
Adrien PINHO	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Lisa SALAMIN	1	Maud THELER	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Daniel BRECHBÜHL	1
Christian GASSER	1	Ralph KUMMER	1
Diego SCHMID	1	Daiana SQUARATTI	1
Patric ZIMMERMANN	1		

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Benjamin COCHRANE	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Guillaume FROSSARD	1
Pierre GABIOUD	1	Rémy IN-ALBON	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	François QUENNOZ	1
Damien RABOUD	1	Nadine REICHEN	1
Valentin REYNARD	1	Blaise VOUILAMOZ	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	5. Première lecture: Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général / Erste Lesung: Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II
Nom du vote:	26
Sujet du vote:	dbf48c6d-439b-4a2b-ad30-50db55caf1e1
Début du Vote:	06.05.2026 17:50:18
Fin du vote:	06.05.2026 17:50:34

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	126

Votes:

Oui/Ja	88	69,8%
Non/Nein	38	30,2%
Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Olivier IMBODEN	1	Urs JUON	1
Bernd KALBERMATTEN	1	Karl KUMMER	1
Pascal MARTIG	1	Claudia NOTI	1
Evelyne PFAMMATTER	1	Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1
Pascal SCHALLER	1	Diego WYSSEN	1

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Christian DAVID	1
Sarah DÉLÈZE	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Alain LÉGER	1	Janique LUYET	1
Françoise MÉTRAILLER	1	Delphine MICHAUD	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Renaud PITTELOUD	1
Pascal PRAZ	1	Laurence RAUSIS	1
Laurent REY	1	Frédéric REY-BELLET	1
Myriam RODUIT	1	Virginie ROSSIER	1
Mirca SIGRIST	1	François VAUDAN	1
Périne VOUILLAMOZ	1	Corentin ZUBER	1

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Claudine BERTHOD	1
Serge DARBELLAY	1	Angela ESCHER	1
Carole MORISOD	1	Elodie PRAZ	1

Non/Nein

Céline DESSIMOZ	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Non/Nein

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGNER	1
Graziella COLLENBERG	1	Philipp LORETAN	1
Thomas MATTER	1	Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1

PLR/FDP

Non/Nein

Florent AYMON	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Géraldine GIANADDA	1	Valérie GRICHTING	1
Michaël HUGON	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Alexandre LUY	1	Sven LUYET	1
Didier MORARD	1	Nadine PARDO	1
Florian PIASENTA	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Monique ROH-RODUIT	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Alwin VENETZ

1

PS

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Véronique CHERVAZ	1	Noémie CONSTANTIN	1
Sarah CONSTANTIN	1	Joachim Felix CORREIA	1
Emma CRETTEAND	1	Laura DÉCAILLET	1
Johanne GUEX	1	Benoît MORET	1
Marie OREILLER	1	Olivier OSTRINI	1
Adrien PINHO	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Lisa SALAMIN	1	Maud THELER	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Daniel BRECHBÜHL	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Ralph KUMMER	1	Diego SCHMID	1
Daiana SQUARATTI	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Benjamin COCHRANE	1	Cyrille FAUCHÈRE	1
Pierre GABIOUD	1	Grégory LOGEAN	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
François QUENNOZ	1	Damien RABOUD	1
Nadine REICHEN	1	Valentin REYNARD	1
Blaise VOUILLAMOZ	1		

Non/Nein

Grégoire EMONET	1	Guillaume FROSSARD	1
Rémy IN-ALBON	1		

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	5. Première lecture: Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général / Erste Lesung: Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II
Nom du vote:	29
Sujet du vote:	dbf48c6d-439b-4a2b-ad30-50db55caf1e1
Début du Vote:	06.05.2026 17:54:56
Fin du vote:	06.05.2026 17:55:12

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	125	
Votes:	Oui/Ja	93	74,4%
	Non/Nein	28	22,4%
	Abst./Enth.	4	3,2%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Olivier IMBODEN	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Christian DAVID	1
Sarah DÉLÈZE	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Alain LÉGER	1	Janique LUYET	1
Françoise MÉTRAILLER	1	Delphine MICHAUD	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Renaud PITTELOUD	1
Pascal PRAZ	1	Laurence RAUSIS	1
Laurent REY	1	Frédéric REY-BELLET	1
Myriam RODUIT	1	Virginie ROSSIER	1
Mirca SIGRIST	1	François VAUDAN	1
Périne VOUILLAMOZ	1	Corentin ZUBER	1

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Carole MORISOD	1		

Non/Nein

Sylvain AMOS	1	Claudine BERTHOD	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Elodie PRAZ	1
Emmanuel REVAZ	1		

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGENER	1
Graziella COLLENBERG	1	Philipp LORETAN	1
Thomas MATTER	1	Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1

PLR/FDP

Oui/Ja

Florent AYMON	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETTEHAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Géraldine GIANADDA	1	Valérie GRICHTING	1
Michaël HUGON	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Alexandre LUY	1	Sven LUYET	1
Didier MORARD	1	Nadine PARDO	1
Florian PIASENTA	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Monique ROH-RODUIT	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

PS

Non/Nein

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Véronique CHERVAZ	1	Noémie CONSTANTIN	1
Sarah CONSTANTIN	1	Joachim Felix CORREIA	1
Emma CRETENAND	1	Laura DÉCAILLET	1
Johanne GUEX	1	Benoît MORET	1
Marie OREILLER	1	Olivier OSTRINI	1
Adrien PINHO	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Lisa SALAMIN	1	Maud THELER	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Daniel BRECHBÜHL	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Ralph KUMMER	1	Diego SCHMID	1
Patric ZIMMERMANN	1		

Abst./Enth.

Daiana SQUARATTI	1		

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Benjamin COCHRANE	1	Cyrille FAUCHÈRE	1
Grégory LOGEAN	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
François QUENNOZ	1	Damien RABOUD	1
Nadine REICHEN	1	Valentin REYNARD	1
Blaise VOUILLAMOZ	1		

Non/Nein

Grégoire EMONET	1	Brian NEUKOM	1

Abst./Enth.

Guillaume FROSSARD	1	Pierre GABIOUD	1
Rémy IN-ALBON	1		

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	5. Première lecture: Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général / Erste Lesung: Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II
Nom du vote:	31
Sujet du vote:	dbf48c6d-439b-4a2b-ad30-50db55caf1e1
Début du Vote:	06.05.2026 17:56:24
Fin du vote:	06.05.2026 17:56:40

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	123

Votes:

Oui/Ja	106	86,2%
Non/Nein	17	13,8%
Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Olivier IMBODEN	1	Bernd KALBERMATTEN	1
Karl KUMMER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Evelyne PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Pascal SCHALLER	1
Diego WYSSEN	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Christian DAVID	1
Sarah DÉLÈZE	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Alain LÉGER	1	Janique LUYET	1
Françoise MÉTRAILLER	1	Delphine MICHAUD	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Renaud PITTELOUD	1
Pascal PRAZ	1	Laurence RAUSIS	1
Laurent REY	1	Frédéric REY-BELLET	1
Myriam RODUIT	1	Virginie ROSSIER	1
Mirca SIGRIST	1	François VAUDAN	1
Périne VOUILLAMOZ	1	Corentin ZUBER	1

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Claudine BERTHOD	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Carole MORISOD	1
Elodie PRAZ	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGENER	1
Graziella COLLENBERG	1	Philipp LORETAN	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Florent AYMON	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Géraldine GIANADDA	1	Valérie GRICHTING	1
Michaël HUGON	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Alexandre LUY	1	Sven LUYET	1
Didier MORARD	1	Nadine PARDO	1
Florian PIASENTA	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Monique ROH-RODUIT	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

PS

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Véronique CHERVAZ	1	Noémie CONSTANTIN	1
Sarah CONSTANTIN	1	Joachim Felix CORREIA	1
Emma CRETENAND	1	Laura DÉCAILLET	1
Johanne GUEx	1	Benoît MORET	1
Marie OREILLER	1	Olivier OSTRINI	1
Adrien PINHO	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Lisa SALAMIN	1	Maud THELER	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Daniel BRECHBÜHL	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Ralph KUMMER	1	Diego SCHMID	1
Daiana SQUARATTI	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Benjamin COCHRANE	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Guillaume FROSSARD	1
Pierre GABIOUD	1	Rémy IN-ALBON	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	François QUENNOZ	1
Nadine REICHEN	1	Valentin REYNARD	1
Blaise VOULLAMOZ	1		

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	5. Première lecture: Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général / Erste Lesung: Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II
Nom du vote:	34
Sujet du vote:	dbf48c6d-439b-4a2b-ad30-50db55caf1e1
Début du Vote:	06.05.2026 18:11:34
Fin du vote:	06.05.2026 18:11:49

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	120

Votes:

Oui/Ja	101	84,2%
Non/Nein	18	15%
Abst./Enth.	1	,8%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Olivier IMBODEN	1	Urs JUON	1
Bernd KALBERMATTEN	1	Karl KUMMER	1
Claudia NOTI	1	Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1
Pascal SCHALLER	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Christian DAVID	1	Sarah DÉLÈZE	1
Delphine DEPREZ-FAVRE	1	Romaine DUC-BONVIN	1
Sandro FONTANA	1	Alexia HÉRITIER	1
Marie JORDAN	1	Anthony LAMBIEL	1
Alain LÉGER	1	Janique LUYET	1
Françoise MÉTRAILLER	1	Delphine MICHAUD	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Renaud PITTELOUD	1
Pascal PRAZ	1	Laurence RAUSIS	1
Laurent REY	1	Frédéric REY-BELLET	1
Myriam RODUIT	1	Virginie ROSSIER	1
Mirca SIGRIST	1	Charlotte THÉTAZ	1
François VAUDAN	1	Corentin ZUBER	1

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Claudine BERTHOD	1	Serge DARBELLAY	1
Céline DESSIMOZ	1	Angela ESCHER	1
Carole MORISOD	1	Elodie PRAZ	1
Emmanuel REVAZ	1		

Abst./Enth.

Sylvain AMOS	1		

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGENER	1
Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1

PLR/FDP

Oui/Ja

Florent AYMON	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Valériane GRICHTING	1	Michaël HUGON	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Alexandre LUY	1
Swen LUYET	1	Didier MORARD	1
Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1
Vincent PRAVATO	1	Kathleen ROSSIER MOLL	1
Evelyne SCALETTA	1	Sandra SCHENKEL	1
Sonia TAUSS-CORNUT	1	Alwin VENETZ	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Non/Nein

Géraldine GIANADDA

1

PS

Oui/Ja

Aline BAERISWYL

1

Marine BARRAS

1

Aferdita BOGIQI

1

Clément BORGEAUD

1

Véronique CHERVAZ

1

Noémie CONSTANTIN

1

Sarah CONSTANTIN

1

Joachim Felix CORREIA

1

Emma CRETENAND

1

Laura DÉCAILLET

1

Johanne GUEX

1

Benoît MORET

1

Marie OREILLER

1

Olivier OSTRINI

1

Adrien PINHO

1

Marie Soline ROUVINEZ

1

Lisa SALAMIN

1

Maud THELER

1

Sebastian WERLEN

1

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER

1

Daniel BRECHBÜHL

1

Andreas BRIGGELER

1

Christian GASSER

1

Ralph KUMMER

1

Diego SCHMID

1

Daiana SQUARATTI

1

Patric ZIMMERMANN

1

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND

1

Claudia BONVIN

1

Thierry BONVIN

1

Patrick BRIGANTE

1

Benjamin COCHRANE

1

Grégoire EMONET

1

Cyrille FAUCHÈRE

1

Guillaume FROSSARD

1

Pierre GABIOUD

1

Rémy IN-ALBON

1

Grégory LOGEAN

1

Brian NEUKOM

1

Kevin PELLOUCHOUD

1

François QUENNOZ

1

Nadine REICHEN

1

Valentin REYNARD

1

Blaise VOUILLAMOZ

1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	5. Première lecture: Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général / Erste Lesung: Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II
Nom du vote:	38
Sujet du vote:	dbf48c6d-439b-4a2b-ad30-50db55caf1e1
Début du Vote:	06.05.2026 18:13:58
Fin du vote:	06.05.2026 18:14:14

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	123	
Votes:	Oui/Ja	112	91,1%
	Non/Nein	11	8,9%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Olivier IMBODEN	1	Urs JUON	1
Bernd KALBERMATTEN	1	Karl KUMMER	1
Claudia NOTI	1	Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1
Pascal SCHALLER	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Christian DAVID	1
Sarah DÉLÈZE	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMBIEL	1	Alain LÉGER	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Renaud PITTELOUD	1	Pascal PRAZ	1
Laurence RAUSIS	1	Laurent REY	1
Frédéric REY-BELLET	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Mirca SIGRIST	1
Charlotte THÉTAZ	1	François VAUDAN	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Claudine BERTHOD	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Carole MORISOD	1
Elodie PRAZ	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Melanie BURGENER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Philipp LORETAN	1
Thomas MATTER	1	Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1

Non/Nein

Pascal AMACKER	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Florent AYMON	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Géraldine GIANADDA	1	Valérie GRICHTING	1
Michaël HUGON	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Alexandre LUY	1	Sven LUYET	1
Didier MORARD	1	Nadine PARDO	1
Florian PIASSENTA	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Kathleen ROSSIER MOLL	1
Evelyne SCALETTA	1	Sandra SCHENKEL	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Sonia TAUSS-CORNUT

1 | Alwin VENETZ

1

PS

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Véronique CHERVAZ	1	Noémie CONSTANTIN	1
Sarah CONSTANTIN	1	Joachim Felix CORREIA	1
Emma CRETENAND	1	Laura DÉCAILLET	1
Johanne GUEX	1	Benoît MORET	1
Marie OREILLER	1	Olivier OSTRINI	1
Adrien PINHO	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Lisa SALAMIN	1	Maud THELER	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Daniel BRECHBÜHL	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Ralph KUMMER	1	Diego SCHMID	1
Daiana SQUARATTI	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Benjamin COCHRANE	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Guillaume FROSSARD	1
Pierre GABIOUD	1	Rémy IN-ALBON	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	François QUENNOZ	1
Nadine REICHEN	1	Valentin REYNARD	1
Blaise VOUILLAMOZ	1		

Non/Nein

Patrick BRIGANTE	1	Grégoire EMONET	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	5. Première lecture: Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général / Erste Lesung: Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II
Nom du vote:	39
Sujet du vote:	dbf48c6d-439b-4a2b-ad30-50db55caf1e1
Début du Vote:	06.05.2026 18:17:42
Fin du vote:	06.05.2026 18:17:58

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	123	
Votes:	Oui/Ja	64	52%
	Non/Nein	59	48%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Olivier IMBODEN	1	Urs JUON	1
Bernd KALBERMATTEN	1	Karl KUMMER	1
Claudia NOTI	1	Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1
Pascal SCHALLER	1		

Le Centre

Non/Nein

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Christian DAVID	1
Sarah DÉLÈZE	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMBIEL	1	Alain LÉGER	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Renaud PITTELOUD	1	Pascal PRAZ	1
Laurence RAUSIS	1	Laurent REY	1
Frédéric REY-BELLET	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Mirca SIGRIST	1
Charlotte THÉTAZ	1	François VAUDAN	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Non/Nein

Sylvain AMOS	1	Claudine BERTHOD	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Carole MORISOD	1
Elodie PRAZ	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Graziella COLLENBERG	1
Urban FURRER	1	Philipp LORETAN	1
Thomas MATTER	1	Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1

Non/Nein

Melanie BURGENER	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Florent AYMON	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Raphaël BORNET	1	Mathieu COUTURIER	1
Adeline CRETENAND	1	Leyla Solène DARAGON	1
Andrea DUCHOUD	1	Valérian GRICHTING	1
Michaël HUGON	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Swen LUYET	1	Didier MORARD	1
Nadine PARDO	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Monique ROH-RODUIT	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Non/Nein

Nicole CARRUPT	1	Géraldine GIANADDA	1
Alexandre LUY	1	Florian PIASENTA	1

PS

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Clément BORGEAUD	1	Véronique CHERVAZ	1
Noémie CONSTANTIN	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Emma CRETENAND	1
Laura DÉCAILLET	1	Johanne GUEX	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Olivier OSTRINI	1	Adrien PINHO	1
Marie Soline ROUVINEZ	1	Lisa SALAMIN	1
Maud THELER	1	Sebastian WERLEN	1

Non/Nein

Aferdita BOGIQI	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Daniel BRECHBÜHL	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Ralph KUMMER	1	Diego SCHMID	1
Daiana SQUARATTI	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Patrick BRIGANTE	1	Benjamin COCHRANE	1
Grégoire EMONET	1	Cyrille FAUCHÈRE	1
Guillaume FROSSARD	1	Pierre GABIOUD	1
Rémy IN-ALBON	1	Grégory LOGEAN	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
François QUENNOZ	1	Nadine REICHEN	1
Valentin REYNARD	1	Blaise VOUILLAMOZ	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	5. Première lecture: Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général / Erste Lesung: Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II
Nom du vote:	41
Sujet du vote:	dbf48c6d-439b-4a2b-ad30-50db55caf1e1
Début du Vote:	06.05.2026 18:19:08
Fin du vote:	06.05.2026 18:19:24

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	124	
Votes:			
	Oui/Ja	89	71,8%
	Non/Nein	35	28,2%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Olivier IMBODEN	1	Urs JUON	1
Bernd KALBERMATTEN	1	Karl KUMMER	1
Claudia NOTI	1	Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1
Pascal SCHALLER	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Christian DAVID	1
Sarah DÉLÈZE	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMBIEL	1	Alain LÉGER	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Renaud PITTELOUD	1	Pascal PRAZ	1
Laurence RAUSIS	1	Laurent REY	1
Frédéric REY-BELLET	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Mirca SIGRIST	1
Charlotte THÉTAZ	1	François VAUDAN	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Non/Nein

Sylvain AMOS	1	Claudine BERTHOD	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Carole MORISOD	1
Elodie PRAZ	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGNER	1
Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Non/Nein

Florent AYMON	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Géraldine GIANADDA	1	Valériane GRICHTING	1
Michaël HUGON	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Alexandre LUY	1	Sven LUYET	1
Didier MORARD	1	Nadine PARDO	1
Florian PIASENTA	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Monique ROH-RODUIT	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

PS

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Véronique CHERVAZ	1	Noémie CONSTANTIN	1
Sarah CONSTANTIN	1	Joachim Felix CORREIA	1
Emma CRETENAND	1	Laura DÉCAILLET	1
Johanne GUEx	1	Benoît MORET	1
Marie OREILLER	1	Olivier OSTRINI	1
Adrien PINHO	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Lisa SALAMIN	1	Maud THELER	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Daniel BRECHBÜHL	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Ralph KUMMER	1	Diego SCHMID	1
Daiana SQUARATTI	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Benjamin COCHRANE	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Guillaume FROSSARD	1
Pierre GABIOUD	1	Rémy IN-ALBON	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	François QUENNOZ	1
Nadine REICHEN	1	Valentin REYNARD	1
Blaise VOUELLAMOZ	1		

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	5. Première lecture: Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général / Erste Lesung: Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II
Nom du vote:	42
Sujet du vote:	dbf48c6d-439b-4a2b-ad30-50db55caf1e1
Début du Vote:	06.05.2026 18:21:21
Fin du vote:	06.05.2026 18:21:37

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	124	
Votes:	Oui/Ja	78	62,9%
	Non/Nein	46	37,1%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Olivier IMBODEN	1	Urs JUON	1
Bernd KALBERMATTEN	1	Karl KUMMER	1
Claudia NOTI	1	Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1
Pascal SCHALLER	1		

Le Centre

Non/Nein

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Christian DAVID	1
Sarah DÉLÈZE	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMBIEL	1	Alain LÉGER	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Renaud PITTELOUD	1	Pascal PRAZ	1
Laurence RAUSIS	1	Laurent REY	1
Frédéric REY-BELLET	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Mirca SIGRIST	1
Charlotte THÉTAZ	1	François VAUDAN	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Claudine BERTHOD	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Carole MORISOD	1
Elodie PRAZ	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGENER	1
Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Florent AYMON	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Géraldine GIANADDA	1	Valériane GRICHTING	1
Michaël HUGON	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Swen LUYET	1	Didier MORARD	1
Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1
Vincent PRAVATO	1	Charles-Albert PUTALLAZ	1
Monique ROH-RODUIT	1	Kathleen ROSSIER MOLL	1
Evelyne SCALETTA	1	Sandra SCHENKEL	1
Sonia TAUSS-CORNUT	1	Alwin VENETZ	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Non/Nein

Alexandre LUY

1

PS**Oui/Ja**

Aline BAERISWYL

1

Marine BARRAS

1

Clément BORGEAUD

1

Véronique CHERVAZ

1

Noémie CONSTANTIN

1

Sarah CONSTANTIN

1

Joachim Felix CORREIA

1

Emma CRETENAND

1

Laura DÉCAILLET

1

Johanne GUEX

1

Benoît MORET

1

Marie OREILLER

1

Olivier OSTRINI

1

Adrien PINHO

1

Lisa SALAMIN

1

Maud THELER

1

Sebastian WERLEN

1

Non/Nein

Aferdita BOGIQI

1

Marie Soline ROUVINEZ

1

SVPO**Oui/Ja**

Romano AMACKER

1

Daniel BRECHBÜHL

1

Christian GASSER

1

Ralph KUMMER

1

Diego SCHMID

1

Daiana SQUARATTI

1

Patric ZIMMERMANN

1

Non/Nein

Andreas BRIGGELER

1

UDC**Oui/Ja**

Grégoire EMONET

1

Guillaume FROSSARD

1

Pierre GABIOUD

1

Brian NEUKOM

1

Non/Nein

Vincent BOAND

1

Claudia BONVIN

1

Thierry BONVIN

1

Patrick BRIGANTE

1

Benjamin COCHRANE

1

Cyrille FAUCHÈRE

1

Rémy IN-ALBON

1

Grégory LOGEAN

1

Kevin PELLOUCHOUD

1

François QUENNOZ

1

Nadine REICHEN

1

Valentin REYNARD

1

Blaise VOUILLAMOZ

1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	5. Première lecture: Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général / Erste Lesung: Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II
Nom du vote:	46
Sujet du vote:	dbf48c6d-439b-4a2b-ad30-50db55caf1e1
Début du Vote:	06.05.2026 18:23:02
Fin du vote:	06.05.2026 18:23:18

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	124

Votes:

Oui/Ja	107	86,3%
Non/Nein	17	13,7%
Abst./Enth.	0	0%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Olivier IMBODEN	1	Urs JUON	1
Bernd KALBERMATTEN	1	Karl KUMMER	1
Claudia NOTI	1	Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1
Pascal SCHALLER	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Christian DAVID	1
Sarah DÉLÈZE	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMBIEL	1	Alain LÉGER	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Renaud PITTELOUD	1	Pascal PRAZ	1
Laurence RAUSIS	1	Laurent REY	1
Frédéric REY-BELLET	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Mirca SIGRIST	1
Charlotte THÉTAZ	1	François VAUDAN	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Claudine BERTHOD	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Carole MORISOD	1
Elodie PRAZ	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGENER	1
Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Florent AYMON	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Géraldine GIANADDA	1	Valériane GRICHTING	1
Michaël HUGON	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Alexandre LUY	1	Swen LUYET	1
Didier MORARD	1	Nadine PARDO	1
Florian PIASENTA	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Monique ROH-RODUIT	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Evelyne SCALETTA	1
Sandra SCHENKEL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Alwin VENETZ	1		

PS

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Véronique CHERVAZ	1	Noémie CONSTANTIN	1
Sarah CONSTANTIN	1	Joachim Felix CORREIA	1
Emma CRETENAND	1	Laura DÉCAILLET	1
Johanne GUX	1	Benoît MORET	1
Marie OREILLER	1	Olivier OSTRINI	1
Adrien PINHO	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Lisa SALAMIN	1	Maud THELER	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Daniel BRECHBÜHL	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Ralph KUMMER	1	Diego SCHMID	1
Daiana SQUARATTI	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Claudia BONVIN	1
Thierry BONVIN	1	Patrick BRIGANTE	1
Benjamin COCHRANE	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Guillaume FROSSARD	1
Pierre GABIOUD	1	Rémy IN-ALBON	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	François QUENNOZ	1
Nadine REICHEN	1	Valentin REYNARD	1
Blaise VOUILLAMOZ	1		

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	5. Première lecture: Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général / Erste Lesung: Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II
Nom du vote:	Vote final / Schlussabstimmung
Sujet du vote:	dbf48c6d-439b-4a2b-ad30-50db55caf1e1
Début du Vote:	06.05.2026 18:43:09
Fin du vote:	06.05.2026 18:43:25

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	122

Votes:

Oui/Ja	106	86,9%
Non/Nein	15	12,3%
Abst./Enth.	1	,8%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Olivier IMBODEN	1	Urs JUON	1
Bernd KALBERMATTEN	1	Karl KUMMER	1
Claudia NOTI	1	Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1
Pascal SCHALLER	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Christian DAVID	1
Sarah DÉLÈZE	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMBIEL	1	Alain LÉGER	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Renaud PITTELOUD	1	Pascal PRAZ	1
Laurence RAUSIS	1	Laurent REY	1
Frédéric REY-BELLET	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Mirca SIGRIST	1
Charlotte THÉTAZ	1	François VAUDAN	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Claudine BERTHOD	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Carole MORISOD	1
Elodie PRAZ	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGNER	1
Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Florent AYMON	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Géraldine GIANADDA	1
Valérie GRICHTING	1	Michaël HUGON	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Alexandre LUY	1
Swen LUYET	1	Didier MORARD	1
Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1
Vincent PRAVATO	1	Charles-Albert PUTALLAZ	1
Monique ROH-RODUIT	1	Kathleen ROSSIER MOLL	1
Evelyne SCALETTA	1	Sandra SCHENKEL	1
Sonia TAUSS-CORNUT	1	Alwin VENETZ	1

PS

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Marine BARRAS	1
Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Véronique CHERVAZ	1	Noémie CONSTANTIN	1
Sarah CONSTANTIN	1	Joachim Felix CORREIA	1
Emma CRETENAND	1	Laura DÉCAILLET	1
Johanne GUX	1	Benoît MORET	1
Marie OREILLER	1	Olivier OSTRINI	1
Adrien PINHO	1	Marie Soline ROUVINEZ	1
Lisa SALAMIN	1	Maud THELER	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Daniel BRECHBÜHL	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Ralph KUMMER	1	Diego SCHMID	1
Daiana SQUARATTI	1	Patric ZIMMERMANN	1

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Patrick BRIGANTE	1	Benjamin COCHRANE	1
Grégoire EMONET	1	Cyrille FAUCHÈRE	1
Guillaume FROSSARD	1	Pierre GABIOUD	1
Rémy IN-ALBON	1	Grégory LOGEAN	1
Brian NEUKOM	1	François QUENNOZ	1
Nadine REICHEN	1	Valentin REYNARD	1
Blaise VOUILLAMOZ	1		

Abst./Enth.

Kevin PELLOUCHOUD	1		

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026
Nom agenda:	5. Première lecture: Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général / Erste Lesung: Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II
Nom du vote:	Lecture unique / Einzige Lesung
Sujet du vote:	dbf48c6d-439b-4a2b-ad30-50db55caf1e1
Début du Vote:	06.05.2026 18:43:43
Fin du vote:	06.05.2026 18:43:59

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	124

Votes:

Oui/Ja	72	58,1%
Non/Nein	51	41,1%
Abst./Enth.	1	,8%

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Olivier IMBODEN	1	Urs JUON	1
Bernd KALBERMATTEN	1	Karl KUMMER	1
Claudia NOTI	1	Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1
Pascal SCHALLER	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Chloé BERTHOLET	1	Claire-Lise BONVIN	1
Nicolas BONVIN	1	Christian DAVID	1
Sarah DÉLÈZE	1	Delphine DEPREZ-FAVRE	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Sandro FONTANA	1
Alexia HÉRITIER	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMBIEL	1	Alain LÉGER	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Renaud PITTELOUD	1	Pascal PRAZ	1
Laurence RAUSIS	1	Laurent REY	1
Frédéric REY-BELLET	1	Myriam RODUIT	1
Virginie ROSSIER	1	Mirca SIGRIST	1
Charlotte THÉTAZ	1	François VAUDAN	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Sylvain AMOS	1	Claudine BERTHOD	1
Serge DARBELLAY	1	Céline DESSIMOZ	1
Angela ESCHER	1	Carole MORISOD	1
Elodie PRAZ	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Pascal AMACKER	1	Melanie BURGENER	1
Graziella COLLENBERG	1	Urban FURRER	1
Philipp LORETAN	1	Thomas MATTER	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Non/Nein

Florent AYMON	1	Kevin BARRAS	1
Sébastien BERGUERAND	1	Thomas BIRBAUM	1
Raphaël BORNET	1	Nicole CARRUPT	1
Mathieu COUTURIER	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Andrea DUCHOUD	1
Géraldine GIANADDA	1	Valériane GRICHTING	1
Michaël HUGON	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Alexandre LUY	1	Didier MORARD	1
Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1
Vincent PRAVATO	1	Charles-Albert PUTALLAZ	1
Monique ROH-RODUIT	1	Kathleen ROSSIER MOLL	1
Evelyne SCALETTA	1	Sandra SCHENKEL	1
Sonia TAUSS-CORNUT	1	Alwin VENETZ	1

Séance du mercredi après-midi 6 mai 2026 / Sitzung vom Mittwochnachmittag 6. Mai 2026

Abst./Enth.

Sven LUYET

1

PS**Oui/Ja**

Aline BAERISWYL

1

Marine BARRAS

1

Aferdita BOGIQI

1

Clément BORGEAUD

1

Véronique CHERVAZ

1

Noémie CONSTANTIN

1

Sarah CONSTANTIN

1

Joachim Felix CORREIA

1

Emma CRETENAND

1

Laura DÉCAILLET

1

Johanne GUEX

1

Benoît MORET

1

Marie OREILLER

1

Olivier OSTRINI

1

Adrien PINHO

1

Marie Soline ROUVINEZ

1

Lisa SALAMIN

1

Maud THELER

1

Sebastian WERLEN

1

SVPO**Non/Nein**

Romano AMACKER

1

Daniel BRECHBÜHL

1

Andreas BRIGGELER

1

Christian GASSER

1

Ralph KUMMER

1

Diego SCHMID

1

Daiana SQUARATTI

1

Patric ZIMMERMANN

1

UDC**Non/Nein**

Vincent BOAND

1

Claudia BONVIN

1

Thierry BONVIN

1

Patrick BRIGANTE

1

Benjamin COCHRANE

1

Grégoire EMONET

1

Cyrille FAUCHÈRE

1

Guillaume FROSSARD

1

Pierre GABIOUD

1

Rémy IN-ALBON

1

Grégory LOGEAN

1

Brian NEUKOM

1

Kevin PELLOUCHOUD

1

François QUENNOZ

1

Nadine REICHEN

1

Valentin REYNARD

1

Blaise VOUILLAMOZ

1

La séance en quelques mots

06.05.2026, Après-midi

Sitzung in Kürze

06.05.2026, Nachmittag

Salutations et communications

Begrüssung und Mitteilungen

Première lecture (fin): Loi sur l'École valaisanne

Le Grand Conseil accepte cette loi en première lecture par 103 voix contre 25 et 1 abstention. Avec 42 Oui contre 85 Non et 1 abstention la majorité des 2/3 requise pour renoncer à une deuxième lecture n'est pas atteinte.

Erste Lesung (Schluss): Gesetz über die Walliser Schule

Der Grosse Rat nimmt dieses Gesetz in erster Lesung mit 103 gegen 25 Stimmen bei 1 Enthaltung an. Mit 42 Ja gegen 85 Nein bei 1 Enthaltungen wird die erforderliche 2/3-Mehrheit für den Verzicht auf eine zweite Lesung nicht erreicht.

Première lecture: Loi sur l'enseignement privé

Le Grand Conseil accepte cette loi en première lecture par 102 voix contre 25 et 1 abstention. Avec 76 Oui contre 51 Non et 1 abstention la majorité des 2/3 requise pour renoncer à une deuxième lecture n'est pas atteinte.

Erste Lesung: Gesetz über den Privatunterricht

Der Grosse Rat nimmt dieses Gesetz in erster Lesung mit 102 gegen 25 Stimmen bei 1 Enthaltung an. Mit 76 Ja gegen 51 Nein bei 1 Enthaltungen wird die erforderliche 2/3-Mehrheit für den Verzicht auf eine zweite Lesung nicht erreicht.

Première lecture: Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général

Le Grand Conseil accepte cette loi en première lecture par 106 voix contre 15 et 1 abstention. Avec 72 Oui contre 51 Non et 1 abstention la majorité des 2/3 requise pour renoncer à une deuxième lecture n'est pas atteinte.

Erste Lesung: Gesetz über die allgemeinbildende Sekundarstufe II

Der Grosse Rat nimmt dieses Gesetz in erster Lesung mit 106 gegen 15 Stimmen bei 1 Enthaltung an. Mit 72 Ja gegen 51 Nein bei 1 Enthaltung wird die erforderliche 2/3-Mehrheit für den Verzicht auf eine zweite Lesung nicht erreicht.

Levée de secret de fonction

Le Grand Conseil du canton du Valais

vu l'article 320 alinéa 2 du code pénal suisse du 21 décembre 1937 (CP; RS 311.0);
vu l'article 170 du code de procédure pénale suisse du 5 octobre 2007 (CPP; RS 312.0);

considérant la plainte pénale contre inconnu pour violation du secret de fonction déposée par la Présidence du Grand Conseil le 26 février 2026 ;

considérant l'enquête menée par le Ministère public du canton du Valais et la demande de la police judiciaire d'entendre des membres de la Commission des finances;

considérant la demande de levée du secret de fonction du président de la Commission des finances du 8 avril 2026 ;

sur la proposition du Bureau du Grand Conseil :

décide:

d'autoriser la levée du secret de fonction des membres de la Commission des finances du Grand Conseil valaisan afin qu'ils puissent être entendus dans le cadre strict et limité de la procédure « PGE 26 30 Grand Conseil <> Inconnu ».

Sion, le 7 mai 2026

.....
La présidente du Grand Conseil : Patricia Constantin

.....
Le chef du Service parlementaire : Nicolas Sierro

MOTION

Auteur	Robert Burri, PS/GC, Françoise Métrailler, Le Centre, Pierre Contat, UDC et Carole Morisod, Les Vert.e.s
Objet	Election du Conseil des Etats aussi par les Valaisan(ne)s domiciliés à l'étranger
Date	10/02/2025
Numéro	2025.02.023

L'élection du Conseil des Etats est une élection cantonale organisée par les cantons, selon des règles qui varient d'un canton à l'autre. Dans certains cantons comme, par exemple, GE, FR, BE, les Suisses de l'étranger peuvent participer à ce scrutin.

Ce n'est pas le cas pour le canton du Valais.

Le projet de nouvelle Constitution du Canton du Valais du 25 avril 2023 prévoyait un article pour modifier cette situation, pour le moins discriminatoire à l'égard des valaisannes et valaisans domiciliés à l'étranger.

Il y a lieu de relever que l'art. 45 al. 4 de l'avant-projet de Constitution avait la teneur suivante :

«Les personnes de nationalité suisse domiciliées à l'étranger qui exercent leurs droits politiques au plan fédéral dans le canton peuvent élire la députation au Conseil des Etats».

Le projet de Constitution ayant été refusé par le peuple valaisan le 3 mars 2024, il convient de modifier la Constitution cantonale en vigueur afin de permettre à ces concitoyennes et concitoyens d'exprimer leur volonté non seulement sur l'ensemble des autres scrutins comme c'est déjà le cas actuellement, mais aussi sur l'élection du Conseil des Etats.

Conclusion

Le Conseil d'Etat est invité à proposer une modification de la Constitution valaisanne de 1907 prévoyant l'élargissement du droit de vote des valaisannes et valaisans de l'étranger aussi pour l'élection du Conseil des Etats.

Il peut s'inspirer de la proposition formulée dans l'avant-projet de la Constitution mentionnée plus haut.



RÉPONSE À LA MOTION

Auteur	Robert Buri, PS/GC, Françoise Métrailler, Le Centre, Pierre Contat, UDC et Carole Morisod, Les Vert.e.s
Objet	Election du Conseil d'Etat aussi pour les Valaisan(ne)s domiciliés à l'étranger
Date	10.02.2025
Numéro	2025.02.023

La motion demande au Conseil d'Etat de proposer une modification de la Constitution cantonale afin de permettre aux personnes inscrites dans le registre électoral central des Suisses de l'étranger de pouvoir voter lors de l'élection du Conseil des Etats.

A cet égard, rappelons que, dans notre canton, les Suisses de l'étranger peuvent voter uniquement en matière fédérale (art. 3a LALDP). Ainsi, ils peuvent voter lors des votations fédérales et élire les membres du Conseil national, puisqu'il s'agit de scrutins fédéraux. Par contre, les Suisses de l'étranger ne peuvent pas s'exprimer lors des votations cantonales, ni élire les membres du Conseil des Etats (cette élection est une élection cantonale : selon l'art. 150 al. 3 Cst. fédérale, les cantons édictent les règles applicables à l'élection de leurs députés au Conseil des Etats, ce que notre canton a fait aux art. 114 à 134 LcDP).

La motion ne dit pas pourquoi autoriser les Suisses de l'étranger à voter pour l'élection du Conseil des Etats, mais pas pour toutes les autres élections et votations cantonales. On peut penser que l'idée derrière la motion est de permettre aux Suisses de l'étranger d'élire leurs représentants aux Chambres fédérales. Cette solution est d'ailleurs retenue dans trois cantons (AG, BS et ZH).

Le Conseil d'Etat peut se rallier à la motion.

Ceci dit, il faut être conscient qu'en cas de second tour, nombre de Suisses de l'étranger – notamment ceux qui habitent hors d'Europe – n'auront pas la possibilité de voter, compte tenu du délai de trois semaines entre les deux tours de scrutin. Ce délai risque d'être insuffisant pour de nombreux Suisses de l'étranger (envoi et réception du matériel de vote; vote; renvoi et réception de l'enveloppe de transmission avant le second tour).

Sur le principe, le Conseil d'Etat est favorable à une révision de la Constitution cantonale par étapes, chapitre par chapitre. De fait, procéder à des révisions partielles de la Constitution cantonale, article par article, n'est pas judicieux : avec ce mode de faire, on va multiplier les révisions partielles sur une seule question, sans vue d'ensemble de la Constitution, sans coordination et, surtout, sans fin (toute révision constitutionnelle doit faire l'objet d'un débat sur l'opportunité, puis de deux débats sur le texte avant le vote du peuple).

Réviser la Constitution cantonale sur un seul point, une seule disposition, comme le demande la motion, fait peu de sens et ne s'accorde pas avec le principe d'une révision de notre Constitution par étapes, chapitre par chapitre. Dans ce sens, le Conseil d'Etat s'engage à donner suite à la motion dans le cadre de la révision de la Constitution cantonale concernant le chapitre des droits politiques.

Il est proposé l'acceptation de la motion dans le sens de la réponse.

Conséquences sur la bureaucratie : faibles

Conséquences financières : faibles

Conséquences équivalent plein temps (EPT) : aucune

Conséquences RPT : aucune

Sion, le 7 octobre 2025

POSTULAT

Auteur	Die Mitte Oberwallis, par Charlotte Salzmann-Briand, Bernd Kalbermatten et Marceline Gemmet
Objet	Introduction d'une journée de formation pour les juges lors de leur entrée en fonction
Date	10/02/2025
Numéro	2025.02.028

Les juges élus par la population assument un rôle central en matière de justice locale. Ils sont souvent le premier point de contact pour les questions juridiques et contribuent largement à la résolution de litiges avant que ces derniers ne soient portés devant des instances supérieures. Leurs activités vont de la production d'actes administratifs, tels que des certificats d'héritier, à l'arbitrage de conflits.

Afin d'assurer que les juges puissent s'acquitter de leurs tâches correctement et efficacement, il est important qu'au début de leur mandat, ils reçoivent une solide introduction sur les responsabilités qui leur incombent et les fondements juridiques essentiels. En offrant aux juges une solide préparation, on leur permet de prendre des décisions avec clarté et assurance, contribuant au maintien de la paix juridique et de la confiance de la population dans la justice locale.

Un cours d'introduction d'une journée donnerait l'occasion aux juges nouvellement élus de se familiariser avec les aspects essentiels de leur fonction, d'acquérir l'assurance nécessaire dans leur travail et de se préparer concrètement aux grands défis qui les attendent.

Conclusion

Nous demandons au Conseil d'État d'examiner l'opportunité de mettre en place un cours d'introduction d'une journée pour les nouveaux juges. Ce cours a pour but de permettre aux juges nouvellement élus d'exercer leurs fonctions avec plus de clarté et d'assurance et de renforcer au passage la confiance de la population dans la justice locale.



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE AU POSTULAT

Auteur	Die Mitte Oberwallis, par Charlotte Salzmann-Briand, Bernd Kalbermatten et Marceline Gemmet
Objet	Introduction d'une journée de formation pour les juges lors de leur entrée en fonction
Date	10/02/2025
Numéro	2025.02.028

Le postulat demande au Conseil d'Etat d'examiner l'opportunité d'instaurer une journée de formation, sous la forme d'un cours d'introduction, destinées aux juges de commune nouvellement élus.

Les juges et vices-juges de commune peuvent accéder à une grande variété de formations cantonales et intercantionales. Il leur incombe de s'informer en permanence sur l'évolution de la législation et de la jurisprudence ainsi que sur les domaines spécifiques de leur activité quotidienne.

Cela dit, la formation continue des juges de commune relève actuellement de l'autorité de surveillance, c'est-à-dire le juge de district du siège dont ils dépendent (art. 8 al. 3 et 6 de la loi du 11 février 2009 sur l'organisation de la Justice [LOJ ; RS/VS 173.1]). Pratiquement, les juges de district disposent, vu leur surcharge actuelle, de peu de temps et de moyens pour organiser des formations et des conférences. C'est pourquoi l'Association des juges et vices-juges de commune du canton du Valais a pris le relais afin d'offrir une formation de base ainsi qu'une formation continue à ses membres. L'adhésion à cette association n'est toutefois pas contraignante.

La formation des juges de commune joue un rôle essentiel dans le bon fonctionnement des autorités judiciaires. Or, la législation valaisanne prévoit que les frais d'installation et de fonctionnement ainsi que la rémunération du juge de commune sont à la charge de la commune dont il relève (art. 1 al. 2 let. b du règlement du 21 décembre 2011 fixant la contribution des communes aux frais d'installation et de fonctionnement des tribunaux et des offices du ministère public [ReCC ; RS/VS 173.105] et 1 al. 4 de la loi du 10 septembre 2010 concernant le traitement des autorités judiciaire et des représentants du ministère public [RS/VS 173.12]). Dans ces conditions, il semblerait plus pertinent que la formation initiale et continue des juges de commune soit à la charge des communes, dans son organisation et dans son coût. Les communes et les cercles de commune seraient libres d'organiser des journées de formations collectivement.

Vu ce qui précède, le Conseil d'Etat propose d'accepter le postulat, dans le sens de sa réponse.

Conséquences sur la bureaucratie :	aucune
Conséquences financières :	pour les communes
Conséquences équivalent plein temps (EPT) :	aucune
Conséquences RPT :	aucune

Sion, le 7 octobre 2025

Auteur Clément Borgeaud, PS/GC et Françoise Métrailler, Le Centre
Objet La démocratie a besoin de temps... Pas d'un contre-la-montre
Date 14/02/2025
Numéro 2025.02.062

Le rythme électoral en Valais a ceci de particulier que les élections cantonales ont lieu quelques mois à peine après la fin des élections communales. Pour les partis politiques et mouvements présentant des candidatures, le défi est de taille. Le temps nécessaire à la recherche de candidatures ainsi qu'aux travaux préparatoires de la campagne est particulièrement restreint -- sans compter le fait que les fêtes de fin d'année ont lieu durant cette période.

Bien souvent, les personnes engagées dans la campagne des élections communales sont les mêmes que celles qui devront gérer la campagne des élections cantonales. Toutes et tous les responsables politiques s'accordent sur le fait que les délais actuels rendent l'exercice particulièrement difficile. Souvent, les candidatures aux élections cantonales sont décidées après les résultats des élections communales, car ces candidatures sont liées à ces résultats.

Cette situation est une conséquence implacable de l'article 86 de notre Constitution cantonale, alinéa 1: « La nomination des membres et des suppléants du Grand Conseil a lieu le premier dimanche de mars, pour chaque renouvellement de législature. » Le modifier en y enlevant la mention précise d'une date, en l'occurrence le premier dimanche de mars, permettrait d'adapter ensuite l'appareil légal cantonal afin de garantir une marge temporelle quelque peu plus conséquente, garantissant une recherche de candidates et candidats et une préparation de campagne plus sereines pour les actrices et acteurs politiques de ce canton. En supprimant simplement la date fixe de la Constitution, nous permettrions ainsi aux partis représentés au Grand Conseil de débattre sereinement d'un autre calendrier possible, qui serait ainsi fixé ailleurs que dans la Constitution et, donc, adaptable plus facilement en cas de besoin.

Certes, la modification de la Constitution entraînerait de facto une votation cantonale. Mais en s'appuyant sur une date de votation fédérale ou cantonale déjà prévue, les coûts administratifs pourraient être limités, et revoir le calendrier électoral permettrait potentiellement un renforcement de la démocratie directe et donc, à terme, de la participation.

Conclusion

Les motionnaires demandent donc au Conseil d'État de modifier l'article 86 alinéa 1 de la Constitution cantonale afin de ne plus lier les élections cantonales à une date fixe, et de proposer les adaptations législatives nécessaires des suites de cette modification afin que le calendrier électoral ne dépende plus de dispositions constitutionnelles.



RÉPONSE À LA MOTION

Auteur	Clément Borgeaud, PS/GC, Mathieu Couturier, PLR/FDP et Françoise Métrailler, le Centre
Objet	La démocratie a besoin de temps... Pas d'un contre-la-montre
Date	14.02.2025
Numéro	2025.02.062

La motion demande au Conseil d'Etat de proposer une modification de l'art. 86 al. 1 de la Constitution cantonale, qui fixe l'élection du Grand Conseil au premier dimanche de mars. De fait, les motionnaires souhaitent supprimer cette date dans la Constitution cantonale et fixer celle-ci dans la loi afin de prévoir un délai plus long entre les élections communales et cantonales.

Pour mémoire : aujourd'hui, les élections communales ont lieu à l'automne (art. 164 al. 1 LcDP) alors que les élections cantonales (Grand Conseil, Conseil d'Etat) ont lieu le printemps suivant (art. 86 al. 1 et 52 al. 4 Cst. cant.). Quelques mois séparent donc les élections communales des élections cantonales.

Cette question a déjà été examinée par les autorités cantonales.

Dans le cadre de la révision de la Constitution cantonale du 12 mars 2015, il était notamment prévu que les élections cantonales se déroulent à l'automne (plutôt qu'en mars). Le 15 juin 2015, les citoyens ont refusé cette révision constitutionnelle.

Le message explicatif du Conseil d'Etat relatif à cette votation précisait ceci au sujet de la date des élections cantonales (p. 24) :

« Les élections cantonales se dérouleront à l'automne

Actuellement, les élections cantonales ont lieu le premier dimanche de mars suivant les élections communales (qui débutent au mois d'octobre pour parfois se terminer à la fin novembre voire au début décembre). Moins de trois mois séparent les élections communales des élections cantonales. Ce court délai n'est pas adéquat, notamment pour les partis politiques qui doivent solliciter des candidats, préparer la campagne, etc.

Le projet prévoit de fixer les élections cantonales à l'automne. On donne ainsi plus de temps aux partis politiques pour préparer les échéances électorales (p. ex. choix des candidats, rédaction d'un programme, recherche d'un financement, etc.). Un délai d'une année entre les élections communales et cantonales semble judicieux. De cette manière, on uniformise aussi le calendrier électoral puisque toutes les élections, qu'elles soient fédérales, cantonales ou communales, se dérouleront désormais en automne.

Surtout, un délai d'une année entre les scrutins donnera plus de visibilité aux élections communales. Actuellement, la proximité entre ces élections tend à faire passer au second plan voire à négliger les élections locales, ce qui n'encourage pas les citoyens à se présenter à une fonction électorale communale.

Il résulte de cette modification que la session constitutive du Grand Conseil aura lieu durant le mois de décembre qui suit les élections et que le Conseil d'Etat nouvellement élu prendra ses fonctions le 1er janvier suivant l'élection. Ainsi, l'année politique, en particulier celle des présidences du Grand Conseil et du Conseil d'Etat, correspondra à l'année civile. »

Le Conseil d'Etat est toujours convaincu par le contenu de son message explicatif, de sorte qu'il peut se rallier pleinement aux arguments de la motion.

Sur le principe, le Conseil d'Etat est favorable à une révision de la Constitution cantonale par étapes, chapitre par chapitre. De fait, procéder à des révisions partielles de la Constitution cantonale, article par article, n'est pas judicieux : avec ce mode de faire, on va multiplier les révisions partielles sur une seule question, sans vue d'ensemble de la Constitution, sans coordination et, surtout, sans fin (toute révision constitutionnelle doit faire l'objet d'un débat sur l'opportunité, puis de deux débats sur le texte avant le vote du peuple).

Réviser la Constitution cantonale sur un seul point, une seule disposition, comme le demande la motion, fait peu de sens et ne s'accorde pas avec le principe d'une révision de notre Constitution par étapes, chapitre par chapitre. Dans ce sens, le Conseil d'Etat s'engage à donner suite à la motion dans le cadre de la révision de la Constitution cantonale concernant le chapitre des droits politiques.

Il est proposé l'acceptation de la motion dans le sens de la réponse.

Conséquences sur la bureaucratie : aucune

Conséquences financières : aucune

Conséquences équivalent plein temps (EPT) : aucune

Conséquences RPT : aucune

Sion, le 7 octobre 2025

INTERPELLATION

Auteur Julien Bagnoud, Les Vert.e.s, Stéphanie Revaz Martignoni, Le Centre et Valentin Aymon, PS
Objet Manque de candidats et démotivation des élus communaux
Date 08/09/2025
Numéro 2025.09.320

Lors des dernières élections communales, de nombreuses communes ont peiné à trouver des candidats motivés et rien que dans le Valais romand, 12'000 habitants n'ont pas pu voter pour leurs représentants. À Collonges aussi, lorsqu'un citoyen fut élu contre son gré, le canton n'a trouvé aucune solution depuis près d'un an. Ce moment est révélateur d'un problème plus large de démotivation des citoyens à s'impliquer et des élus à continuer leur engagement menant aussi à un manque de représentativité.

De nombreux facteurs peuvent expliquer cette situation comme la complexité toujours croissante des tâches notamment dans les plus petites communes, la conciliation difficile entre vie privée et professionnelle, une compensation financière insuffisante ou encore un délitement du tissu social.

Nous souhaitons que le Canton expose les mesures qu'il compte mettre en oeuvre pour sauver notre système politique communal de milice.

Conclusion

Par conséquent, il est demandé au Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

- Est-ce que cette problématique interpelle le Canton et le cas échéant quelles réformes compte-il proposer en conséquence ?
- Si le Gouvernement compte créer une formation générale et gratuite à destination des nouveaux élus, en collaboration avec la fédération des communes valaisannes (FCV) ?
- La création d'un statut officiel de politicien milicien a-t-il été envisagé (obligation pour l'employeur de libérer leur travailleur, certificat de travail) ? Le cas contraire, qu'en pense le Gouvernement ?
- L'administration cantonale à travers son Service des affaires communales, pourrait-il prendre en charge certaines des tâches purement administratives, notamment par l'instauration d'un service de conseils juridiques ? Une réforme du Service pour simplifier les procédures et les recherches dans le but d'éviter les errances administratives des élus communaux est-il envisageable (Guichet unique pour les communes) ?
- Le canton compte-t-il promulguer une grille salariale des élus ou proposer une indemnisation minimale ?



RÉPONSE À L'INTERPELLATION

Auteur	Julien Bagnoud, Les Vert.e.s, Stéphanie Revaz Martignoni, Le Centre et Valentin Aymon, PS
Objet	Manque de candidats et démotivation des élus communaux
Date	08.09.2025
Numéro	2025.09.320

De manière générale, l'interpellation soulève la difficulté à trouver des candidatures pour les élections communales et souhaite savoir les mesures que le canton « compte mettre en œuvre pour sauver notre système politique communal de milice. »

Deux remarques en préambule concernant le contenu de l'interpellation :

D'une part, nombre d'élections communales se font de manière tacite; tel que voulu par le législateur. Est-il préférable de permettre des élections tacites ou de procéder à une élection en connaissant par avance le nom des élus ?

D'autre part, le cas de Collonges cité dans l'interpellation est une exception : il s'agit d'un cas isolé sur 122 communes. Il semble hasardeux de vouloir tirer des conséquences d'un seul cas particulier.

Ceci dit, les questions appellent les réponses suivantes :

1. Est-ce que cette problématique interpelle le Canton et le cas échéant quelles réformes compte-t-il proposer en conséquence ?

Le Conseil d'Etat est attentif à la question des candidatures aux élections communales. Selon les développements futurs, des propositions pourront être formulées. Une piste serait le renforcement de la fusion des communes. Sur ce point, il faut rappeler la teneur de l'art. 135 al. 1 let. c LCo (Fusion obligatoire) :

« Le Grand Conseil peut contraindre deux ou plusieurs communes à fusionner dans l'une des hypothèses suivantes : une commune n'est plus en mesure d'assurer le fonctionnement des institutions, notamment quand elle ne peut repourvoir les postes devenus vacants à cause du nombre restreint d'habitants. »

Le cadre légal existe; le cas échéant, le Parlement devra avoir la volonté d'appliquer la loi.

2. Si le Gouvernement compte créer une formation générale et gratuite à destination des nouveaux élus, en collaboration avec la fédération des communes valaisannes (FCV) ?

Une large formation existe déjà pour les membres des conseils communaux. Dans le Valais romand, cette formation est mise en place par le Centre valaisan de perfectionnement des cadres (CVPC), en collaboration avec la Fédération des communes valaisannes (FCV), le Service des affaires intérieures et communales et les services cantonaux. Dans le Haut-Valais, le RWO organise cette formation, également en collaboration avec la FCV et les services cantonaux concernés. Le programme complet des cours est disponible sur le site internet de la FCV ([Broschüre_Ausbildung_Gemeinden_fr.pdf](#)).

Cette formation n'est pas gratuite, mais les frais d'inscription sont modiques et pris en charge par la commune de l'intéressé.

3. La création d'un statut officiel de politicien milicien a-t-il été envisagé (obligation pour l'employeur de libérer leur travailleur, certificat de travail) ? Le cas contraire, qu'en pense le Gouvernement ?

Le Conseil d'Etat n'a pas examiné cette option, qui suscite des réserves. On voit mal en quoi accorder un statut particulier à un élu communal pourrait obliger ou contraindre son employeur. On peine à voir la protection qu'un statut officiel pourrait donner à un élu, notamment pour s'écarter de son contrat de travail ou déroger aux règles du Code des obligations ou d'une convention collective de travail (CCT).

4. L'administration cantonale, à travers son Service des affaires communales, pourrait-il prendre en charge certaines des tâches purement administratives, notamment par l'instauration d'un service de conseils juridiques ? Une réforme du Service pour simplifier les procédures et les recherches dans le but d'éviter les errances administratives des élus communaux est-il envisageable (Guichet unique pour les communes) ?

Le Service des affaires intérieures et communales (SAIC) est chargé d'instruire les recours déposés auprès du Conseil d'Etat contre les décisions communales et de préparer les projets de décision y relatifs dans divers domaines (p. ex. constructions, taxes, aménagement du territoire, plus-value, droits politiques, etc.). Dans ces conditions, il n'est pas envisageable que le SAIC donne des conseils juridiques aux communes sur des dossiers pouvant faire l'objet d'un recours au Conseil d'Etat, recours qu'il instruit et traite.

Par contre, le SAIC est en charge de plusieurs lois et ordonnances cantonales (LCo, LcDP, LREE, OFus, OGFinco, OVC) et répond fréquemment aux questions des communes relatives à leur application. Le conseil aux communes est d'ailleurs une tâche très importante de la Section des finances communales (SFC), qui est rattachée au SAIC. Selon nos retours, ces services sont appréciés par les communes.

Le SAIC ne bénéficie pas de compétences dans les domaines relevant d'autres services cantonaux, quand bien même ils concernent les communes. On peut citer, à titre d'exemples, les marchés publics (service juridique des affaires économiques); les impôts (service cantonal des contributions); la protection de l'environnement (service de l'environnement); les écoles (service de l'enseignement); les routes (service de la mobilité); l'approvisionnement en énergie (service de l'énergie et des forces hydrauliques); etc.

Ceci rappelé, il n'est pas réaliste de vouloir confier à un service cantonal la tâche de « conseil juridique des communes » dans tous les domaines où les communes ont des compétences. Cette mesure exigerait de doter ce service de spécialistes couvrant toutes les activités de l'administration.

Si les communes sont confrontées à une question ou un problème particulier, elles ont le réflexe de s'adresser au service métier, qui est en mesure de leur répondre. Les communes savent interpellier directement le service cantonal compétent à raison de la matière (marchés publics, impôts, protection de l'environnement, écoles, routes, etc.). Le cas échéant, le service interpellé peut, si nécessaire, aiguiller la commune vers le service cantonal compétent.

Le canton a mis en place un « Portail des communes » (www.vs.ch/web/portail-communes), qui vise à faciliter l'accès des communes aux informations utiles. Le portail regroupe et classe l'ensemble des liens vers les contenus et documents mis à disposition des communes par les services cantonaux. La structure du portail correspond à celle du recueil systématique du droit valaisan. Le portail ne crée aucun contenu parallèle mais renvoie aux ressources publiées par les services cantonaux. Chaque service est responsable du contenu qu'il met à disposition

(exactitude et mise à jour des informations). Le portail est l'accès centralisé à ces informations. A noter que le canton a aussi mis en place un site de prestations des autorités valaisannes (www.online.vs.ch). Ce site devrait à terme être étoffé et proposer des prestations également aux communes.

5. Le canton compte-t-il promulguer une grille salariale des élus ou proposer une indemnisation minimale ?

Non. Sur ce point, le Conseil d'Etat se réfère à sa réponse à l'interpellation urgente 2024.06.126 « Quelles recommandations pour les rétributions des exécutif communaux » :

« Les communes valaisannes présentent une grande diversité, que ce soit au niveau de la taille (nombre d'habitants), de la géographie ou de la capacité financière. Il en va de même quant à l'organisation ou à la structure de la commune : le nombre de dicastères et de commissions communales, le nombre et la dotation des services communaux, les diverses collaborations intercommunales existantes, la fréquence des séances de l'exécutif, etc.; tous ces éléments varient fortement d'une commune à l'autre. En outre, les exécutifs communaux sont composés d'un nombre différent de conseillers : sous l'angle de la charge de travail, la situation n'est pas la même selon que le conseil compte 5, 7, 9 ou 11 membres. Le rôle et les tâches du président et du vice-président peuvent aussi varier selon les communes et les pratiques locales. Enfin, dans les communes sans conseil bourgeoisial, le conseil municipal en remplit les fonctions.

Ces éléments montrent la grande diversité des communes valaisannes ou, plutôt, les grandes disparités qui distinguent nos 122 communes municipales. Ceci précisé, il serait délicat voire illusoire de vouloir fixer des recommandations concernant la rémunération des membres des conseils communaux. Les différences entre les communes rendent l'établissement de recommandations hautement complexe. Sauf à établir une casuistique détaillée qui reviendrait, pratiquement, à fixer la rémunération des membres de l'exécutif dans toutes les communes valaisannes ou alors à établir des fourchettes tellement larges qu'elles ne seraient réellement pas utiles. Tel n'est certainement pas le but visé par les auteurs de l'interpellation urgente.

*Un dernier élément : la rémunération des élus locaux relève de **l'autonomie communale**, principe dont on sait l'importance qu'il revêt dans notre canton. Ce principe constitutionnel renforce le Conseil d'Etat dans sa volonté de ne pas s'immiscer dans ce domaine sensible où les différences entre les communes sont grandes. Il y a d'autant moins lieu d'hésiter sur ce point que le Conseil d'Etat ignore les circonstances historiques, locales ou institutionnelles qui peuvent parfois présider à ces rémunérations. »*

Conséquences sur la bureaucratie : --

Conséquences financières : --

Conséquences équivalent plein temps (EPT) : --

Conséquences RPT : --

Sion, le 26 novembre 2025

INTERPELLATION

Auteur UDC, par Damien Fumeaux et Kevin Pellouchoud
Objet Rodéos urbains : Que fait la police ?
Date 09/09/2025
Numéro 2025.09.337

Ces dernières années, les rodéos urbains et les nuisances liées aux véhicules s'adonnant à des accélérations ou des courses sauvages dans les rues de nos villes et villages ont fortement augmenté. Nombreux sont nos concitoyens qui se plaignent de cette situation. Nous pouvons, entre autres, citer en exemple la plaine contheysanne, à qui le Nouvelliste avait déjà consacré un article en septembre 2021, ou encore la région montheysanne. Force est de constater que, depuis, malgré les mesures mises en place, la situation n'a guère évolué. Cette problématique, qui semble tourner en rond, excède les riverains, ces derniers ne comprenant pas l'impunité dont bénéficient ces auteurs de troubles. Ces comportements dangereux nuisent au bien-être des riverains, pour qui une simple soirée en terrasse se transforme en un brouhaha général, les obligeant à se réfugier à l'intérieur pour pouvoir échanger deux mots. De plus, ces chauffards mettent en danger des personnes pouvant se promener à proximité et les autres automobilistes pouvant être victimes de la perte de maîtrise du véhicule de ces individus imprudents.

Conclusion

Nous posons les questions suivantes au Conseil d'État :

- Quelles sont les mesures mises en place afin de faire cesser ces rodéos urbains ?
- Quels sont les effets observés depuis la mise en place de ces mesures ?
- Quelle a été l'évolution de la situation depuis 2021 ?
- Des mesures plus restrictives sont-elles à l'étude ?



RÉPONSE À L'INTERPELLATION

Auteur	UDC, par Damien Fumeaux et Kevin Pellouchoud
Objet	Rodéos urbains : Que fait la police ?
Date	09/09/2025
Numéro	2025.09.337

La Police cantonale valaisanne a fait de la sécurité routière une de ses priorités. Depuis plusieurs années, la stratégie mise en œuvre repose essentiellement sur la prévention et une répression ciblée contre les délits de chauffard, la conduite sous l'influence abusive de l'alcool ou des stupéfiants. Ces actions ont permis de réduire drastiquement le nombre de victimes et d'accidents sur nos routes. Dans le domaine de la lutte contre le bruit, la Police cantonale s'est également montrée très active.

A dessein de lutter contre les rodéos urbains et les nuisances sonores, la Police cantonale et les polices municipales mènent des contrôles routiers ciblés, actions répressives mises en œuvre en particulier ensuite de comportements dénoncés par des riverains. Pour ce qui concerne en particulier le bruit à éviter, la police cantonale et les polices municipales réalisent des contrôles de concert avec le Service de la circulation routière et de la navigation (SCN) au moyen notamment de sonomètres. Les comportements constatés, que ce soit les dépassements de vitesse et/ou les infractions relevant du bruit à éviter au volant d'un véhicule, sont systématiquement dénoncés à l'autorité compétente.

Ainsi, pour l'année en cours, hors procédure d'amende d'ordre, la Police cantonale a dénoncé au Ministère public en particulier 25 conducteurs pour des cas de délits de chauffard. Pour ce qui concerne le bruit à éviter, il s'agit de 32 dénonciations portées à la connaissance du SCN.

Depuis la mise en œuvre de ces mesures, il est constaté une baisse des comportements dénoncés par les riverains. En outre, depuis 2021, nous constatons une baisse significative des excès de vitesse et des modifications illicites apportées sur les véhicules.

A ce stade, la Police cantonale n'entend pas mettre en œuvre de mesure plus restrictives si ce n'est accentuer les contrôles ciblés afin de lutter contre les délits de chauffard et les rodéos routiers.

Sion, le 13 novembre 2025

INTERPELLATION

Auteur Silvia Eyer, Milaim Rexhepi, Joachim Felix Correia et Claudia Alpiger, PS
Objet Rapport de la CIP «détention pénale»
Date 10/09/2025
Numéro 2025.09.370

Dans son rapport annuel, la CIP «détention pénale» relève plusieurs faits extrêmement alarmants. Elle écrit notamment:

1. «La situation est d'autant plus dramatique que la Statistique policière de la criminalité 2024 relève que les infractions au Code pénal continuent d'augmenter, notamment les infractions de violence grave, qui ont progressé de 19,4% par rapport à l'année précédente ; les lésions corporelles graves (+16,9%) et les viols (+29,4%) ont enregistré une hausse particulièrement forte.»

2. «Le principe de célérité – qui revêt une importance particulière lorsqu'une personne est emprisonnée – est régulièrement violé par des autorités surchargées. Il est de la responsabilité des cantons d'octroyer au Pouvoir judiciaire les moyens matériels et humains de juger les personnes prévenues dans un délai raisonnable, ainsi que l'exige la Constitution fédérale. La Commission exhorte dès lors les Gouvernements à consacrer les ressources indispensables à la bonne administration de la justice.»

3. «La CIP ne peut encore une fois que constater que le Centre éducatif de Pramont (VS), destiné à l'exécution de mesures en milieu fermé prononcées à l'encontre de garçons mineurs et de jeunes adultes, reste surchargé. Pour mémoire, Pramont – seule structure de ce type en Suisse romande – offre 24 places, ce qui est largement insuffisant. La Commission ne peut, là encore, que demander une réalisation dans les meilleurs délais de l'agrandissement du Centre éducatif, porté l'an passé par le canton du Valais au rang de projet de première priorité sur la liste d'attente Fonds de financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'État (Fonds FIGI).»

La CIP «détention pénale» constate également dans son rapport que des personnes mineures sont détenues avec de jeunes adultes, ce qui, à notre sens, est contre-productif. Le rapport relève par ailleurs que le nombre de jours de détention de personnes mineures n'a jamais été aussi élevé.

Conclusion

C'est pourquoi nous demandons au Conseil d'État de répondre aux questions suivantes en lien avec le rapport annuel 2024 de la CIP «détention pénale»:

1. Concrètement, quelles sont les statistiques relatives aux infractions violentes graves dans le canton du Valais?
2. Quelles sont les statistiques concernant le principe de célérité dans le canton du Valais?

3. Où en est actuellement le projet «Pramont»?
4. Pourquoi les personnes mineures sont-elles détenues avec les jeunes adultes ?
5. Quelles sont les statistiques concernant le nombre de jours de détention des personnes mineures résidant de facto dans le canton du Valais?
6. Pour quels délits ces personnes mineures ont-elles été incarcérées?
7. Que fait le canton du Valais dans le domaine de la prévention de la délinquance chez les personnes mineures?
8. Les jeunes germanophones sont-ils également incarcérés dans le Valais francophone ou dans d'autres cantons romands et, si oui, comment le problème de la langue est-il traité?



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE À L'INTERPELLATION

Auteurs	Silvia Eyer, Milaim Rexhepi, Joachim Felix Correia et Claudia Alpiger, PS
Objet	Interpellation Rapport CIP « détention pénale »
Date	10.09.2025
Numéro	2025.09.370
	En collaboration avec la Police Cantonale, le Service cantonale pour la jeunesse et les tribunaux valaisans.

1. Quelles sont les statistiques concrètes concernant les infractions violentes graves dans le canton du Valais ?

Les infractions dont il est question sont répertoriées dans le catalogue de la statistique policière de la criminalité (SPC), selon le lien ci-après, sur le site Internet de la Police cantonale valaisanne (<https://www.policevalais.ch/statistiques/>). Pour l'année en cours, elles sont tenues à jour, mais ne sont pas diffusées publiquement avant le mois de mars de l'année suivante.

2. Quelles sont les statistiques concrètes concernant le principe de célérité dans le canton du Valais ?

Le Tribunal cantonal ne dispose pas de statistiques concrètes relatives à ce principe de célérité. L'application métier utilisée pour gérer les dossiers, à savoir *Tribuna*, ne permet malheureusement pas d'extraire des données permettant la création de telles statistiques. La seule possibilité de savoir, sur une période donnée, à combien de reprises les juges pénaux ont, lors de la fixation de la quotité d'une peine (art. 47 CP), été contraints d'appliquer une réduction au regard d'une violation du principe de célérité impliquerait de sortir un à un les nombreux jugements rendus pour lire le considérant traitant cette question. Ceci représente un travail fort long et fastidieux qu'il est impensable d'effectuer.

3. Où en est le projet « Pramont » à ce jour ?

La construction du futur établissement « Pramont+ » est intégré dans la planification budgétaire du fond FIGI pour un montant net de 30 millions de francs, hors subvention de l'Office fédéral de la justice (OFJ). Ce dernier exige une infrastructure répondant à une classe de résistance de niveau 3, ce qui rend la rénovation du bâtiment actuel de Pramont impossible et impose la réalisation d'une nouvelle construction.

Le site retenu pour ce projet se situe à l'est de l'établissement pénitentiaire de Crêtelongue. Avant le dépôt de la demande de permis de construire, il sera nécessaire de reclasser ce terrain en zone constructible.

Parallèlement, le concept institutionnel du futur centre « Pramont+ » est en cours d'élaboration et devrait être finalisé à l'été 2026. Ce concept institutionnel sera par la suite traduit en concept architectural (prévu pour la fin de l'été 2026). Enfin, le cahier des charges pour une mise au concours selon la loi des marchés publics sera rédigé et les étapes inhérentes à l'attribution du marché public pour les architectes pourront débuter.

4. Pourquoi les mineurs sont-ils incarcérés avec les jeunes adultes ?

Les deux populations sont mélangées sur la base des articles 16b al. 3 du Droit pénal des mineurs et 61 al. 5 du Code pénal.

Art. 16b al. 3 DPMIn

³Si le mineur a 17 ans, la mesure peut être exécutée ou poursuivie dans un établissement pour jeunes adultes (art. 61 CP).

Art. 61 al. 5 CP

⁵Si l'auteur est également condamné pour un acte qu'il a accompli avant l'âge de 18 ans, il peut exécuter la mesure dans un établissement pour mineurs.

5. Quelles sont les statistiques concernant le nombre de jours de détention des mineurs résidant concrètement dans le canton du Valais ?

Le tribunal des mineurs ne tient pas ce genre de statistiques. Il est renvoyé au rapport de la justice valaisanne s'agissant des statistiques à disposition.

En outre, il conviendrait de distinguer : les mineurs en détention provisoire (soit au Centre éducatif fermé de Pramont (CEP), soit à l'Etablissement de détentions pour mineurs des Léchaïres), les mineurs condamnés à une peine privative de liberté (aux Léchaïres) et les placements de mineurs en milieu fermé (art. 15 al. 2 DPMIn, au CEP, seul établissement de suisse romande pour les garçons).

Concernant le CEP en 2024, nous pouvons vous communiquer les données suivantes concernant uniquement les mineurs placés sous autorité valaisanne :

- Dans le secteur concordataire, il y a eu 413 journées selon l'article 15 DPMIn et 709 journées en garde provisionnelle.
- Dans le secteur non concordataire, il y a eu 20 journées selon les articles 16 et 25 DPMIn, 158 journées de garde provisionnelle de courte durée et 596 journées de détention avant jugement.

Au total, il y a eu 60 mineurs valaisans qui ont passé au moins une journée au CEP en 2024 pour un total de 1896 jours.

6. Pour quels délits ces mineurs ont-ils été incarcérés ?

Il n'est pas possible de répondre de manière précise à cette question. S'agissant des placements en milieu fermé au CEP, les mineurs sont la plupart du temps placés en milieu fermé car ils représentent « une grave menace pour des tiers » (art. 15 al. 2 let. b DPMIn), ce qui implique que de graves infractions leur sont reprochées (souvent impliquant une atteinte à l'intégrité corporelle).

7. Que fait le canton du Valais dans le domaine de la prévention de la délinquance chez les mineurs ?

Vous trouvez ci-dessous quelques mesures de prévention en faveur des mineurs en crise, pouvant être confrontés à des situations conflictuelles et issus de milieux fragiles, reposant sur une collaboration entre le service cantonal de la jeunesse et les milieux scolaires, les autres services cantonaux ou des institutions partenaires :

- Guide cantonal pour une éducation numérique responsable : Conscient des nouveaux risques liés à l'usage du numérique, le canton a fait appel à Promotion Santé Valais pour élaborer un guide visant le développement de compétences numériques des élèves tout en les sensibilisant à un usage responsable et respectueux des technologies. Cette démarche permet d'aborder des thématiques telles que le cyberharcèlement, la protection des données, la désinformation et le respect des

autres dans l'espace virtuel — autant d'enjeux essentiels et d'actualité pour prévenir des comportements problématiques, susceptibles de faire basculer certains jeunes vers la délinquance juvénile.

- La médiation scolaire : Le réseau cantonal de médiation scolaire joue un rôle central au sein des établissements et auprès des jeunes dans la prévention et le traitement des conflits et des violences. Par l'écoute, le dialogue et la médiation, ces professionnels interviennent en amont des situations de tension ou de crise, et contribuent à restaurer le lien social, scolaire et professionnel, évitant ainsi que certaines situations ne dégénèrent en comportements délictueux.
 - Le site REGLO.CH : Le canton a mis sur pied une nouvelle plateforme interactive conçue spécifiquement pour les jeunes. Reglo.ch informe, recense et met en relation les différents soutiens/conseils à leur disposition, et propose des réponses claires sur leurs droits et devoirs, les comportements à adopter en société, et les conséquences possibles de certains actes. Cet outil encourage une citoyenneté active et responsable.
 - De leur côté, l'office pour la protection de l'enfance (OPE) et les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) jouent un rôle essentiel dans la prévention des débordements. Par des mesures de soutien éducatif, d'accompagnement familial et de protection, ces entités contribuent quotidiennement à stabiliser des situations tendues et fragiles, et à contenir les possibles risques de passage à l'acte, pouvant amener le mineur devant les tribunaux.
- 8. Les jeunes germanophones sont-ils également incarcérés dans le canton francophone du Valais ou dans d'autres cantons francophones et, si oui, comment la question linguistique est-elle traitée ?**

Pour les détentions provisoires et l'exécution des peines privative de liberté, les jeunes germanophones sont incarcérés au CEP ou aux Léchaïres. La question linguistique n'est pas traitée de manière particulière. S'agissant des placements en milieu fermé, les germanophones sont placés en Suisse allemande, faute de places au CEP.

Sion, le 02.12.2025

INTERPELLATION

Auteur Anne-Laure Secco et Emma Crettenand, PS, Valériane Grichting, PLR/FDP et Malvine Moulin, Le Centre

Objet Quel soutien cantonal auprès des mouvements sportifs féminins ?

Date 11/09/2025

Numéro 2025.09.379

Alors que la Suisse entière a vibré cet été, lors de l'Euro féminin de football, au rythme des exploits des joueuses de notre équipe nationale, le sport féminin continue d'évoluer dans l'ombre d'un soutien financier insuffisant. Pourtant, le soutien public au sport féminin s'avère toujours plus nécessaire.

L'Euro féminin, qui a justement bénéficié de certains soutiens publics, aura - et a déjà - un impact conséquent sur la visibilité des femmes dans le sport. Il influencera probablement aussi l'engagement des jeunes filles dans le sport. Tout comme le font des sportives de talent dans notre Canton, qu'elles soient footballeuses, hockeyeuses, patineuses, athlètes, skieuses, ... elles représentent des modèles pour de nombreuses jeunes filles et jouent un rôle essentiel dans la promotion du sport féminin.

Cependant, au-delà de ces figures inspirantes, un levier reste décisif dans la promotion du sport féminin : le soutien financier. Qu'il soit professionnel ou amateur, le sport féminin a besoin de moyens financiers ainsi que de soutiens cantonaux pour pouvoir se développer. Or, alors même que les ressources destinées au sport en général sont limitées, elles se révèlent encore plus restreintes lorsqu'il s'agit du sport féminin. Il est donc temps d'agir pour rétablir une forme d'équité et permettre au sport féminin de se développer et aux femmes de s'épanouir pleinement dans leur pratique sportive.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous avons les questions suivantes :

1. Quelle part des contributions du Fonds du sport est dédiée au sport féminin ?
2. Quelles mesures concrètes l'État met-il en place pour promouvoir le sport féminin ? Ces actions sont-elles jugées suffisantes ?
3. À l'instar d'autres cantons, l'État envisage-t-il de mettre sur pied un concept cantonal du sport et de l'activité physique permettant d'offrir au sport et à l'activité physique une place prépondérante au cœur de l'action de l'État, tant leurs impacts sont primordiaux pour le Valais ?
4. Quelle part des bénéficiaires d'un cursus « sport-études » sont des femmes ?
5. Quels sont les soutiens apportés par le canton aux entités sportives valaisannes pour lutter contre toutes les

formes de violences et de discriminations pouvant avoir cours dans le milieu sportif ? Ces soutiens sont-ils suffisants ?

6. De manière générale, quel rôle joue l'État dans le développement d'infrastructures sur le territoire cantonal afin qu'elles soient adaptées aux besoins des sociétés sportives ?



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE À L'INTERPELLATION

Auteur	Anne-Laure Secco et Emma Crettenand, PS Valais Romand, Valériane Grichting, PLR/FDP et Malvine Moulin, Le Centre
Objet	Quel soutien cantonal auprès des mouvements sportifs féminins ?
Date	11.09.2025
Numéro	2025.09.379

1. Quelle part des contributions du Fonds du sport est dédiée au sport féminin ?

L'Office cantonal du sport (OCS) et le Fonds du sport n'attribuent pas leurs contributions selon le genre des bénéficiaires. L'application du règlement du 1er décembre 2023, neutre en matière de genre, constitue leur seule référence. Pour les cas non prévus par le règlement, la Commission du Fonds du sport, nommée par le Conseil d'État, statue de manière autonome et à la majorité des membres présents. Toutes ses décisions font jurisprudence, garantissant ainsi une égalité de traitement entre tous les requérants.

S'agissant des bourses sportives octroyées aux jeunes talents remplissant les conditions fixées par le règlement, la répartition entre les genres est suivie chaque année :

En 2024, 14 filles (39%) et 22 garçons ont pu obtenir une bourse sportive de la part du Fonds du sport.

Le suivi statistique genré des bourses sportives sera poursuivi afin d'identifier d'éventuels écarts et d'adopter, si nécessaire, des mesures particulières pour tendre vers l'équilibre entre athlètes féminins et masculins.

2. Quelles mesures concrètes l'État met-il en place pour promouvoir le sport féminin ? Ces actions sont-elles jugées suffisantes ?

L'État soutient activement les manifestations sportives d'envergure nationale et internationale qui, par l'exemple de championnes et de champions, encouragent la pratique sportive des jeunes filles comme des jeunes garçons. Le Fonds du sport apporte chaque année son soutien à 42 associations/fédérations sportives cantonales et à 13 groupements à caractère sportif, en les incitant à intégrer la promotion du sport féminin dans leurs activités quotidiennes et programmes annuels.

Parmi les mesures et soutiens concrets en faveur du sport féminin, on peut citer :

- Une contribution de CHF 150'000.- pour l'organisation et CHF 50'000.- pour les actions « héritage » octroyée aux organisateurs de l'Euro Foot Féminin à Sion.
- Un versement annuel de CHF 70'000.- pendant trois saisons pour le lancement de la structure SAF Foot féminin et le renforcement des équipes cantonales juniors féminines de football.
- La possibilité d'intégrer une classe entièrement féminine lors des cours de formation pour monitrices Jeunesse+Sport (J+S).
- La demande expresse du Département de la sécurité, des Institutions et du sport (DSIS) d'intégrer des équipes féminines dans les futures académies cantonales de football et de hockey sur glace.

L'évolution de la participation féminine aux offres J+S mises sur pied par les 917 clubs valaisans affilié aux 55 associations/fédérations sportives cantonales est suivie régulièrement :

En 2024, 22'405 filles (42%) et 31'169 garçons ont participé au programme fédéral J+S via 4'260 cours et camps autorisés et comptabilisés par l'Office cantonal du sport.

Ces chiffres témoignent d'un engagement croissant en faveur de la pratique féminine. L'OCS demeure à l'écoute des associations/fédérations pour renforcer encore la visibilité et la participation des femmes dans le sport valaisan, notamment dans les disciplines où elles demeurent minoritaires.

3. L'État envisage-t-il un concept cantonal du sport et de l'activité physique ?

Le sport valaisan s'appuie sur une loi cantonale sur le sport et une ordonnance d'application, votée en 2012 et mise en œuvre en 2018. Ces bases légales définissent clairement les missions de l'OCS et lui confèrent la souplesse nécessaire pour traiter les dossiers innovants.

Plusieurs instruments stratégiques récents encadrent déjà l'action cantonale :

- Le Concept des infrastructures sportives cantonales (CISC VS), validé par le Conseil d'État en 2023.
- Le règlement du Fonds du sport, adopté en 2014 et adapté à deux reprises, la dernière en 2023.
- Le concept relatif aux Événements Sportifs Internationaux Majeurs (ESIM), actuellement en cours d'élaboration.

Ces instruments remplissent pleinement les objectifs d'un concept cantonal global du sport. L'OCS privilégie aujourd'hui la mise en œuvre concrète des politiques existantes plutôt que la création d'un nouveau cadre stratégique redondant.

4. Quelle part des bénéficiaires d'un cursus « sport-études » sont des femmes ?

La structure SPORT-ART-FORMATION (SAF), gérée par le Service de l'enseignement, évalue les dossiers sur la valeur sportive ou artistique des candidates et candidats, indépendamment du genre. Les conditions d'admission et de suivi sont identiques pour toutes et tous.

Pour l'année scolaire 2025/26, 483 filles (43%) et 660 garçons ont pu être admis au sein des structures SAF cantonales.

Par ailleurs, les chiffres des dernières années montrent une participation féminine stable et en progression dans certaines disciplines. Le canton continuera à encourager la participation des jeunes sportives à ces cursus d'excellence.

5. Quels soutiens le canton apporte-t-il pour lutter contre les violences et discriminations dans le milieu sportif ? Ces soutiens sont-ils suffisants ?

Le Fonds du sport accorde chaque année des contributions aux associations/fédérations sportives cantonales et aux groupements à caractère sportif. La prévention des violences, du racisme, des incivilités et des discriminations relève de la responsabilité première de ces entités dans leur sphère de compétences.

Le Conseil d'État et le DSIS rappellent régulièrement cette mission, en particulier à la suite de faits médiatisés. Conformément à la loi cantonale sur le sport, l'État agit comme partenaire et facilitateur, sans s'immiscer dans la gestion interne des associations/fédérations sportives.

L'OCS encourage activement les associations/fédérations à mettre en œuvre des plans internes de prévention et de sensibilisation. Lorsqu'une association/fédération propose un projet novateur pour lutter contre les discriminations ou prévenir les violences, la Commission du Fonds du sport peut lui accorder une aide financière proportionnée exceptionnelle.

Un exemple concret

Le canton du Valais et l'Association Valaisanne de Football (AVF) ont opté pour la tolérance zéro face aux incivilités dans le football amateur. Après plusieurs incidents violents et racistes, les autorités sportives concernées décident de renforcer les contrôles, les sanctions (interdictions de stade, dénonciations pénales, exclusions de compétitions) et la prévention. Des inspections cibleront les clubs « problématiques ». Certains parents sont de plus en plus impliqués dans les débordements et l'usage de fumigènes entraîne désormais

l'arrêt du match avec, à la clef, des sanctions sévères. De nouveaux éléments sont introduits : observateurs fair-play, surveillance des entraîneurs et futur système disciplinaire pouvant retirer des points de classement aux équipes fautives. Une initiative positive complète le tout : le projet « Parents fair-play » pour encourager et favoriser, un climat respectueux autour du jeu des juniors.

6. Quel rôle joue l'État dans le développement d'infrastructures adaptées aux besoins des sociétés sportives ?

La plupart des infrastructures sportives appartiennent aux communes ou, plus rarement, aux clubs sportifs, qui en assurent la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien. Les besoins locaux sont déterminés par les autorités communales locales.

L'État du Valais, via le Service immobilier et patrimoine (SIP), n'est propriétaire que du Centre sportif cantonal "Estelle Balet" à Ovronnaz, mis à disposition de l'OCS, entre autre pour la formation initiale et continue des moniteurs J+S. Ce centre, entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite, est également loué – selon disponibilités – à des fédérations, associations, clubs, écoles ou communes.

Concernant le soutien financier :

- Les infrastructures d'importance nationale, cantonale ou régional de portée cantonale peuvent être subventionnées jusqu'à 30%, respectivement 25%, des dépenses admises, à condition de figurer dans le CISC VS validé par le Conseil d'État.
- Les installations communales ou intercommunales peuvent bénéficier d'une contribution du Fonds du sport allant jusqu'à 20% des dépenses admises, selon les plafonds précisés à l'annexe 3 du règlement.
- Les besoins scolaires sont, pour leur part, gérés par le Service de l'enseignement dans le cadre de la législation spécifique applicable.

Le Concept des infrastructures sportives cantonales (CISC VS) constitue ainsi un outil de planification stratégique essentiel pour garantir des équipements adaptés aux besoins des sociétés sportives et accessibles à toutes et tous pour les compétitions féminines et masculines.

Conclusion

Le canton du Valais poursuit une politique sportive inclusive, équitable et durable, fondée sur la complémentarité entre l'État, les communes et les associations/fédérations sportives. La promotion du sport féminin, la prévention des discriminations et la planification cohérente des infrastructures demeurent des priorités constantes du Conseil d'État et de l'Office cantonal du sport.

Sion, le 2 décembre 2025

INTERPELLATION

Auteur SVPO, par Daiana Squaratti, Barbara Anthamatten, Christian Gasser et Patric Zimmermann
Objet Logiciel pour les teneurs de registres
Date 12/09/2025
Numéro 2025.09.389

Les responsables des registres de toutes les communes du Haut-Valais et d'un tiers des communes du Valais romand saisissent leurs données à l'aide du programme privé Valreg. Deux autres logiciels sont utilisés dans les communes du Valais romand, mais ils sont exclusivement destinés à la saisie des données fiscales. Le programme Valreg fonctionne sans difficulté depuis 1993. Il y a dix ans, les exploitants annonçaient la fermeture du site et leur départ à la retraite. Cinq ans plus tard, le canton informait de la création de sa propre base de données centralisée, qui permettrait également d'éviter les doublons. Cette annonce a eu pour conséquence que les exploitants des trois plateformes en place ont cessé d'investir dans leurs logiciels. Par ailleurs, aucune autre entreprise privée n'a créé de plateforme identique ou similaire.

L'exploitant de la plateforme Valreg s'est engagé à maintenir son site jusqu'en 2028, en cessant toutefois d'apporter des améliorations à son logiciel.

Conclusion

Quel est le calendrier prévu par le canton pour mettre à la disposition des communes sa propre solution d'ici 2028? Quels sont les coûts prévisibles? Comment les coûts seront-ils répartis? Les responsables de registres au sein des communes, qui connaissent bien leur territoire communal, doivent-ils être supprimés? Est-il réaliste de penser que la plateforme cantonale sera opérationnelle d'ici 2028?



RÉPONSE À L'INTERPELLATION

Auteur	SVPO, par Daiana Squaratti, Barbara Anthamatten, Christian Gasser et Patrik Zimmermann
Objet	Programme pour les teneurs de registres
Date	12.09.2025
Numéro	2025.09.389

Fin 2024, la FCV et les deux départements concernés par la problématique (DSIS et DFE) ont décidé d'unir leurs efforts pour mettre en place une solution de gestion des données cadastrales unique, utilisée par le Canton et les Communes. D'un commun accord entre les partenaires, la FCV assume la direction politique du projet, alors que le Canton se charge de la direction opérationnelle. Les travaux ont immédiatement commencé et pendant le printemps 2025, les principaux éléments du projet ont été identifiés et clarifiés, notamment le budget nécessaire au projet, la répartition du financement, la planification et la gouvernance. Pendant l'automne, plusieurs séances de présentation se sont tenues lors des assemblées de teneurs de registres dans le canton.

L'objectif de ce projet est de mettre en place un outil informatique unique et pérenne, utilisé par le Canton et les Communes pour la gestion des données cadastrales. Cette solution permettra de supprimer les tâches redondantes entre partenaires, d'automatiser les échanges, de reprendre les données directement à la source et d'en améliorer la qualité. Les responsabilités actuelles demeurent inchangées. La fonction du teneur de registres sera maintenue, mais ses tâches seront amenées à évoluer.

Les informations à disposition montrent qu'environ deux années seront nécessaires pour mettre en place une solution informatique pérenne, et que deux années supplémentaires seront nécessaires pour migrer graduellement l'ensemble des Communes vers ce nouvel outil. Le planning comprend la phase d'initialisation, engagée au début de l'année 2025, avec une clôture du projet prévue au début de l'année 2029. Dans l'intervalle, il est nécessaire que la continuité opérationnelle des services fournis par les Communes et le Canton soit assurée. Des travaux ont été engagés conjointement avec les prestataires informatiques concernés afin d'assurer le fonctionnement des solutions actuelles jusqu'à la mise en œuvre de la solution unique.

Le 30 juillet 2025, le Conseil d'État a octroyé un crédit d'engagement pour les travaux préparatoires, permettant de débiter les travaux immédiatement. À ce stade, le coût estimé pour une solution unique et centralisée s'élève à environ CHF 6 millions pour la période 2026-2029, y compris les travaux pour les solutions transitoires. Une demande de crédit global sera soumise au Grand Conseil au printemps 2026.

Les coûts de prolongation des solutions actuelles (solution transitoires) estimés à hauteur de CHF 1'180'000.- seront absorbés par les Communes actuellement utilisatrices desdites solutions.

Les coûts du projet et de fonctionnement de la solution centralisée, estimés à CHF 4,75 millions seront assumés conjointement entre le Canton et les Communes, selon la clé de répartition fixée par le comité de pilotage (composé de la FCV, du DSIS et du DFE), à savoir 50 % à charge du Canton et 50 % à charge des Communes. Cette répartition se justifie par le fait que le Canton est le propriétaire des données, tandis que les Communes assument la responsabilité de l'estimation des taxes cadastrales. Les intérêts étant équitablement partagés entre les deux parties, la répartition des coûts reflète cette symétrie.

La répartition détaillée des coûts entre le Canton et les Communes, selon la clé définie par le comité de pilotage, est présentée dans le tableau ci-dessous :

Description	À charge du Canton	À charge des Communes
Solutions transitoires	CHF 0.-	CHF 1'180'000.-
Projet total de la solution centralisée	CHF 2'375'000.-	CHF 2'375'000.-
Coûts totaux	CHF 2'375'000.-	CHF 3'555'000.-

Cette clé de répartition s'applique tant aux coûts d'acquisition et de projet qu'aux frais de maintenance subséquents à sa mise en œuvre.

Les données cadastrales génèrent annuellement des recettes d'environ CHF 100 millions en matière d'impôts fonciers pour le Canton et les Communes. Sur la durée du projet, ces données devraient générer des recettes d'environ CHF 400 millions, réparties approximativement à 20 % pour le Canton et à 80 % pour les Communes. L'investissement reste donc minime au regard de l'importance de ces recettes.

La Fédération des communes valaisannes coordonnera la répartition des coûts entre les 122 communes afin de fournir une estimation individualisée au printemps 2026.

Le Canton anticipe les besoins financiers du projet en assurant le financement par le biais du crédit d'engagement demandé. Le canton refacturera ensuite les coûts aux communes valaisanne.

En parallèle, la procédure d'appel d'offres a été lancée afin de sélectionner, d'ici l'été 2026, la solution informatique de gestion des données cadastrales. Les résultats permettront d'affiner les coûts et la planification du projet.

Sion, le 5.12.2025

Auteur Patricia Constantin, PS, Céline Dessimoz, Les Vert.e.s et Didier Morard, PLR/FDP
Objet Renforcer la transparence dans le cadre des procédures de naturalisation
Date 18/12/2025
Numéro 2025.12.582

1. Objet de l'initiative

La présente initiative parlementaire vise à créer une base légale formelle explicite permettant la publication de certaines données personnelles des personnes ayant déposé une demande de naturalisation, dans un cadre clairement défini par la loi.

2. Contexte juridique et intérêt public prépondérant

Selon l'interprétation actuelle du Préposé à la protection des données et à la transparence, la publication des données relatives aux personnes candidates à la naturalisation n'est pas admissible au regard du droit en vigueur sur la protection des données.

Cette interprétation conduit à l'abandon d'une pratique établie et soulève des questions fondamentales quant à l'équilibre entre la protection des données personnelles et le principe de la transparence de l'action publique.

Le Bureau considère que la naturalisation touche à un intérêt public particulier, dans la mesure où elle confère la qualité de citoyen ou de citoyenne suisse, avec les droits et devoirs qui en découlent, notamment l'exercice des droits politiques. Il existe dès lors un intérêt public prépondérant à ce que la population puisse savoir quelles personnes sollicitent l'acquisition de la nationalité suisse.

Le Bureau relève en outre que, dans un cadre légal clairement défini, cette visibilité est généralement bien acceptée et peut contribuer à reconnaître et à valoriser le parcours et les efforts entrepris par les candidates et candidats en vue de l'acquisition de la nationalité suisse.

3. Conclusion

Par la présente initiative parlementaire, le Bureau demande une base légale claire permettant la publication des données des personnes souhaitant être naturalisées, dans le respect des principes de proportionnalité et de protection des données.

Conclusion

Loi sur le droit de cité valaisan

Art. 2bis - Publication des données personnelles

1. Le Grand Conseil publie, dans le cadre de ses publications officielles, les données personnelles suivantes de la personne ayant déposé une demande de naturalisation : nom, prénom, commune de domicile, État d'origine et année de naissance.

2. La publication a pour but d'assurer la transparence de la procédure de naturalisation ainsi que la compréhension publique du processus décisionnel parlementaire.

3. Le Bureau du Grand Conseil règle les modalités d'application, en particulier la forme de la publication, la durée d'accessibilité, les modalités techniques ainsi que les mesures de protection des données.

Dispositions transitoires

Art. 2bis s'applique à toutes les demandes de naturalisation déposées depuis le 1er janvier 2024.

Rapport de la Commission SP sur l'examen de l'opportunité de l'initiative parlementaire 2025.12.582 « Renforcer la transparence dans le cadre des procédures de naturalisation »

1. Déroulement des travaux

La Commission SP s'est réunie le jeudi 5 mars 2026, de 9h00 à 10h00, dans la salle de conférence 4 du bâtiment du Grand Conseil.

Commission SP

Membres	05.03.2026
CHERVAZ Véronique, PS, Présidente	X
REICHEN Nadine, UDC, Vice-présidente	X
GEORGES Alexandre, PLR/FDP, Rapporteur	X
CHASSOT Emmanuel, Le Centre	X
EYER Silvia, PS	X
FUMEAUX Damien, UDC	X
HUGON Michaël, PLR/FDP	X
KUMMER Ralph, SVPO	-
LORENZ Stefan, neo – Die sozialliberale Mitte	Excusé
MARET Alexandre, Le Centre	X
MARIÉTAN David, Le Centre	X
SCHENKEL Sandra, PLR/FDP	X
WYSSEN Diego, Die Mitte Oberwallis	-

Service parlementaire

GASSER Diane, collaboratrice scientifique

Invitée

CONSTANTIN Patricia, Présidente du Grand Conseil

Administration cantonale

GANZER Stéphane, Conseiller d'Etat, Chef du DSIS

TIANO Sandra, Cheffe du Service de la population et de la migration (SPM)

2. Rappel de la procédure de traitement d'une initiative parlementaire

L'initiative parlementaire « Renforcer la transparence dans le cadre des procédures de naturalisation », a été déposée le 18 décembre 2025 par le Bureau du Grand Conseil. En séance du 10 février 2026, le Bureau du Grand Conseil a décidé de transmettre cette initiative parlementaire à la Commission de la sécurité publique, conformément à l'article 131 RGC. La prise de position du Préposé cantonal à la protection des données et à la transparence a été sollicitée. Le 2 mars 2026, le préposé a transmis par courrier son analyse. Pour lui, il n'y a pas d'intérêt public à la publication des données personnelles des candidats à la naturalisation ; l'intérêt à la protection des données personnelles des candidats à la naturalisation devrait primer. L'adoption d'une base légale ayant pour objet la publication des données personnelles des candidats à la naturalisation violerait certains principes de protection des données personnelles.

Le traitement de l'initiative parlementaire se déroule en deux phases : le débat d'opportunité et le traitement à proprement parler, si l'opportunité est admise.

1^{ère} phase : l'examen de l'opportunité selon l'article 131 al. 1 RGC :

La Commission SP est chargée d'entendre le Conseil d'Etat et de donner son **préavis sur l'opportunité de la prendre en considération**. L'évaluation de l'opportunité se fera selon les critères suivants :

- **Le critère du bien-fondé:** Est-il judicieux et raisonnable d'ouvrir un débat sur cette question ? En d'autres termes : L'idée vaut-elle la peine d'être examinée ?
- **Le critère temporel:** Est-ce le bon moment pour ouvrir une discussion sur le thème soulevé par l'initiative parlementaire?
- **Le critère de la forme :** La commission doit également examiner si la forme de l'initiative parlementaire est appropriée pour atteindre l'objectif voulu par les initiants.

2^e phase : examen approfondi selon l'article 131 al. 3 RGC :

Si l'opportunité est préavisée positivement puis acceptée par le Grand Conseil, l'initiative est renvoyée à la commission pour un examen approfondi.

La commission compétente examine en particulier:

- a) l'état des travaux du Grand Conseil ou de l'administration sur un même objet;
- b) les concordances éventuelles de l'initiative avec la planification intégrée pluriannuelle ou avec une initiative populaire annoncée ou déposée;
- c) la possibilité de transformer l'initiative en motion, postulat ou interpellation.

Dans ce cadre, la commission peut:

- a) refuser l'initiative;
- b) modifier le but et la portée ainsi que le texte de l'initiative avec l'accord de son auteur;
- c) présenter un contre-projet.

Pour l'élaboration de ses propositions, la commission peut:

- a) demander à un expert ou au département compétent de la seconder dans ses travaux, le Conseil d'Etat n'étant cependant pas lié à l'avis du département;
- b) demander au Conseil d'Etat d'ouvrir une procédure de consultation.

La commission présente le résultat de ses travaux au Conseil d'Etat pour prise de position avant de clore ses délibérations.

Après l'achèvement de ses travaux, la commission présente au Grand Conseil et au Conseil d'Etat, au plus tard dans les deux ans, ses propositions accompagnées d'un rapport. Celui-ci doit satisfaire aux mêmes exigences qu'un message accompagnant un projet d'acte législatif.

Le Grand Conseil délibère et décide sur le projet et les propositions de la commission de la même manière que sur un projet émanant du Conseil d'Etat. Lors des débats, le Conseil d'Etat prend position au sujet de l'initiative et des propositions de la commission.

3. Présentation de l'initiative parlementaire par son auteur

Mme Patricia Constantin présente l'initiative parlementaire et la position au nom du Bureau du Grand Conseil.

En juillet 2023, le Préposé cantonal à la protection des données et à la transparence a signalé au Bureau du Grand Conseil la problématique de la publication des données personnelles de candidats à la naturalisation sur le site internet du parlement. L'article 22 al. 1 let. c de la Loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (LIPDA) en vigueur jusqu'au 31.12.2023 permettait leur publication à des tiers lorsque la communication était indispensable à la sauvegarde d'un intérêt public ou privé prépondérant. Cette disposition ne figurant plus dans la version révisée de la LIPDA entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024, le préposé a notifié en septembre 2025 au Bureau du Grand Conseil qu'il n'était plus autorisé à les publier. Par conséquent, la publication de ces données a été suspendue. La majorité du Bureau du Grand Conseil souhaite, par le biais de cette initiative parlementaire, créer une base légale explicite permettant la publication de certaines données personnelles des candidats à la naturalisation et rétablir un équilibre entre la protection des données et le principe de transparence de l'action publique.

Le Bureau du Grand Conseil estime que la naturalisation revêt un intérêt public particulier. La naturalisation confère la qualité de citoyen avec les droits et les devoirs qui en découlent, notamment l'exercice des droits politiques. Dès lors, il existerait un intérêt public prépondérant d'informer la population sur les personnes sollicitant la nationalité suisse. De plus, il relève que cette pratique n'a pas posé de problème à ce jour.

4. Position du Conseil d'Etat

Le département ne soutient pas l'opportunité de cette initiative parlementaire. La législation fédérale et cantonale¹ ne permettent la communication des données personnelles des candidats à la procédure de naturalisation qu'aux électeurs, ici le Grand Conseil. La publication de ces données sur le site du parlement pose des problèmes en matière de protection des données et de la sphère privée. Leur publication rend entre autres ces données accessibles à l'ensemble de la population. Cela peut notamment créer des difficultés pour des situations familiales sensibles ou pour des personnes provenant de pays ne reconnaissant pas la double nationalité. De plus, pour le

¹ Art. 17 Loi sur la nationalité suisse (LN) et Loi sur le droit de cité valaisan.

département, la révision en cours de la Loi cantonale sur le droit de cité justifie de différer toute modification préalable.

5. Discussion

Dans le cadre de la révision de la Loi sur le droit de cité valaisan, il n'est pas prévu d'examiner la question de la publication des données personnelles des candidats à la naturalisation. En revanche, l'élaboration et la publication de données statistiques, notamment sur les pays d'origine, actuellement communiquées aux médias, pourrait se poursuivre et être publiées sur le site du parlement sans nécessité de modification législative, indique le service.

Un commissaire questionne l'intérêt de publier le nom des candidats à la naturalisation sur le site du parlement. Pour la majorité du Bureau du Grand Conseil, il existe un intérêt prépondérant à la publication de ces données, celles-ci relevant de la vie publique et politique. Cette pratique, n'ayant jusqu'ici posé aucun problème, elle pourrait se poursuivre en reposant sur une base légale spécifique.

Pour un député, l'évolution de la législation sur la protection des données doit justifier une réévaluation de cette pratique.

Pour un membre de la commission, la publication de ces données sur le site constitue le seul moyen pour les citoyens de connaître l'identité des personnes sollicitant la naturalisation. Un député estime que la publication des données sur le site du parlement pourrait être perçue par le candidat à la naturalisation, comme une source de fierté et permettrait de valoriser sa démarche. Toutefois, la majorité de la commission est d'avis qu'il s'agit d'un choix personnel qui ne peut être généralisé.

6. Délibération de la commission et vote sur l'opportunité

6.1 Délibération

Critère du bien-fondé

Plusieurs commissaires ne voient pas l'intérêt de publier ces données. De plus, cette pratique ne respecte ni le droit supérieur, ni la LIPDA. Si pour un commissaire, la pratique permet d'informer les citoyens sur les demandes de naturalisation, pour un député, elle relève plutôt du voyeurisme que d'un intérêt public prépondérant.

Critère de la temporalité

La révision de la Loi cantonale sur le droit de cité étant en cours, la commission demande au département que cette question soit examinée dans ce cadre. Un député relève que la pratique est suspendue depuis environ 1 an et demi sans qu'il n'y ait eu de réaction par rapport à l'arrêt de la pratique.

6.2 Vote sur l'opportunité

La Commission de la sécurité publique propose au Grand Conseil de **refuser l'opportunité** de prendre en considération l'initiative parlementaire, à l'unanimité des 10 membres présents de la commission.

Sion, le 16 avril 2026

La présidente
Véronique Chervaz

Le rapporteur
Alexandre Georges

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Description	Séance du Grand Conseil
Début de la réunion	07.05.2026 07:44:56
Fin de la réunion	07.05.2026 11:59:02
Durée de la réunion	4h 14m

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Présence:

Le Centre

Jacques BERRA	Le Centre	3h7m
Claire-Lise BONVIN	Le Centre	3h1m
Patrick COQUOZ	Le Centre	3h5m
Baptiste DARBELLAY	Le Centre	3h0m
Romaine DUC-BONVIN	Le Centre	2h58m
Benoît FOURNIER	Le Centre	3h9m
Nicolas GABIOUD	Le Centre	3h9m
Stéphane HAEFLIGER	Le Centre	3h1m
Alexia HÉRITIER	Le Centre	3h1m
Sandy HUG	Le Centre	2h57m
Anthony LAMON	Le Centre	3h35m
Alain LÉGER	Le Centre	3h0m
Blaise LOVISA	Le Centre	3h11m
Ludivine LUY	Le Centre	3h16m
Janique LUYET	Le Centre	2h55m
David MARIÉTAN	Le Centre	2h57m
Carole MELLY-BASILI	Le Centre	3h6m
Françoise MÉTRAILLER	Le Centre	3h30m
Delphine MICHAUD	Le Centre	3h18m
Fabienne MORET-ROTH	Le Centre	3h0m
Frédéric PITTELOUD	Le Centre	3h0m
Renaud PITTELOUD	Le Centre	2h57m
Pascal PRAZ	Le Centre	3h12m
Laurence RAUSIS	Le Centre	3h12m
Laurent REY	Le Centre	2h57m
Virginie ROSSIER	Le Centre	3h38m
Vincent ROTEN	Le Centre	2h58m
Corentin ZUBER	Le Centre	3h27m
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	Le Centre	3h27m

PLR/FDP

Natacha ALBRECHT	PLR/FDP	3h9m
Yvan ARLETTAZ	PLR/FDP	3h5m
Florent AYMON	PLR/FDP	2h59m
Thomas BIRBAUM	PLR/FDP	3h1m
Nicole CARRUPT	PLR/FDP	2h55m
Adeline CRETENAND	PLR/FDP	3h11m
Stève DELASOIE	PLR/FDP	2h57m
Christel DUC	PLR/FDP	3h11m
Andrea DUCHOUD	PLR/FDP	3h19m
Alexandre GEORGES	PLR/FDP	3h3m
Géraldine GIANADDA	PLR/FDP	3h3m
Patrick GIROUD	PLR/FDP	3h4m
Valérie GRICHTING	PLR/FDP	3h6m
Niklaus HEINZMANN	PLR/FDP	3h3m
Sylvie LUGINBÜHL	PLR/FDP	3h23m
Sylvie MASSEREY ANSELIN	PLR/FDP	3h0m
Jessica MÉTRAILLER	PLR/FDP	3h5m
Julien MORAND	PLR/FDP	3h7m
Didier MORARD	PLR/FDP	3h17m
Sébastien MORISOD	PLR/FDP	3h5m
Nadine PARDO	PLR/FDP	3h11m
Vincent PRAVATO	PLR/FDP	2h58m
Charles-Albert PUTALLAZ	PLR/FDP	3h6m
Fabienne RIME	PLR/FDP	2h59m
Kathleen ROSSIER MOLL	PLR/FDP	2h57m
Sonia TAUSS-CORNUT	PLR/FDP	3h9m
Frédéric WUEST	PLR/FDP	2h56m

PS

Claudia ALPIGER	PS	2h58m

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Aferdita BOGIQI	PS	3h1m
Clément BORGEAUD	PS	3h5m
Véronique CHERVAZ	PS	2h57m
Pascal CLIVAZ	PS	3h7m
Patricia CONSTANTIN	PS	3h16m
Sarah CONSTANTIN	PS	2h59m
Laura DÉCAILLET	PS	3h4m
Silvia EYER	PS	3h9m
Julien GIROD	PS	3h7m
Samuel JACQUIER	PS	2h34m
Sébastien NENDAZ	PS	3h10m
Marie OREILLER	PS	3h0m
Milaim REXHEPI	PS	2h58m
Paola RIVA GAPANY	PS	3h16m
Christian RODUIT	PS	2h58m
Lisa SALAMIN	PS	3h7m
Anne-Laure SECCO	PS	3h2m
Elda WEISSBRODT	PS	3h30m
Sebastian WERLEN	PS	2h57m

UDC

Vincent BOAND	UDC	3h2m
Thierry BONVIN	UDC	3h26m
Gwendoline BOURBAN	UDC	3h18m
Patrick BRIGANTE	UDC	3h53m
Jérôme DESMEULES	UDC	3h17m
Grégoire EMONET	UDC	2h59m
Cyrille FAUCHÈRE	UDC	3h17m
Damien FUMEAUX	UDC	3h21m
Pierre GABIOUD	UDC	2h58m
Romain GEX-FABRY	UDC	3h3m
Rémy IN-ALBON	UDC	3h1m
Aïda LIPS	UDC	3h7m
Grégory LOGEAN	UDC	2h57m
André-Marcel MALBOIS	UDC	2h57m
Brian NEUKOM	UDC	3h3m
Kevin PELLOUCHOUD	UDC	3h44m
Nadine REICHEN	UDC	3h26m
Valentin REYNARD	UDC	0h6m
Alexis UDRESSY	UDC	2h59m

Die Mitte Oberwallis

Andrea AMHERD-BURGENER	Die Mitte Oberwallis	3h9m
Markus AMMANN	Die Mitte Oberwallis	3h7m
Diego ANDENMATTEN	Die Mitte Oberwallis	3h8m
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	Die Mitte Oberwallis	3h8m
Iwan EYHOLZER	Die Mitte Oberwallis	3h8m
Joël FISCHER	Die Mitte Oberwallis	3h12m
Gilles FLOREY	Die Mitte Oberwallis	3h12m
Pascal MARTIG	Die Mitte Oberwallis	3h29m
Claudia NOTI	Die Mitte Oberwallis	3h13m
Aron PFAMMATTER	Die Mitte Oberwallis	2h49m
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	Die Mitte Oberwallis	2h55m
Charlotte SALZMANN-BRIAND	Die Mitte Oberwallis	3h7m
Aurel SCHMID	Die Mitte Oberwallis	3h9m

Les Vert.e.s

Julien BAGNOUD	Les Vert.e.s	3h10m
Mathieu CLERC	Les Vert.e.s	3h0m
Céline DESSIMOZ	Les Vert.e.s	3h7m
Léonard DORSAZ	Les Vert.e.s	3h9m
Laurent GOLAY	Les Vert.e.s	2h57m
Carole MORISOD	Les Vert.e.s	3h8m
Sophie PIGNAT DELAVY	Les Vert.e.s	3h8m
Emmanuel REVAZ	Les Vert.e.s	3h9m

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

SVPO

Romano AMACKER	SVPO	2h58m
Barbara ANTHAMATTEN	SVPO	2h59m
Daniel BRECHBÜHL	SVPO	3h5m
Andreas BRIGGELER	SVPO	3h4m
Christian GASSER	SVPO	3h7m
Daniela POLLINGER	SVPO	3h11m
Marco SCHNYDRIG	SVPO	3h12m
Daiana SQUARATTI	SVPO	3h2m

neo - Die sozialliberale Mitte

Melanie BURGNER	neo - Die sozialliberale Mitte	3h6m
Martin KALBERMATTER	neo - Die sozialliberale Mitte	2h59m
Gerhard KIECHLER	neo - Die sozialliberale Mitte	3h6m
Caroline KREUZER-PFAMMATTER	neo - Die sozialliberale Mitte	2h57m
Philipp LORETAN	neo - Die sozialliberale Mitte	3h3m
Jonas REGOTZ	neo - Die sozialliberale Mitte	3h5m
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	neo - Die sozialliberale Mitte	3h7m

Conseil d'etat / Staatsrat

Stéphane GANZER	Conseil d'etat / Staatsrat	3h2m

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Éléments à l'ordre du jour

07.05.2026 **1. Requête de la Commission des finances pour levée du secret de fonction / Gesuch der Finanzkommission um Entbindung vom Amtsgeheimnis**

09:00 777b4f0b-477d-41bc-80ae-377b129c577d

Temps	Sujet	Oui/Ja	Non/Nein	Abst./Enth.
09:01	Vote final / Schlussabstimmung	122	0	0

07.05.2026 **2. Lecture: Loi d'application du code civil suisse / Lesung: Einführungsgesetz zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch**

09:01 2be4b56b-5d87-418f-bc00-d48ed354d321

Temps	Sujet	Oui/Ja	Non/Nein	Abst./Enth.
09:08	2	81	46	0
09:09	3	63	64	0
09:13	6	83	45	0
09:16	7	115	13	0
09:18	8	101	26	1
09:22	14	98	29	0
09:24	Réouverture de la discussion	80	48	0
09:25	3 2e vote	75	54	0
09:42	Vote final / Schlussabstimmung	129	0	0
09:43	Lecture unique / Einzige Lesung	129	0	0

07.05.2026 **3. Lecture: Tarif des frais et dépens devant les autorités judiciaires ou administratives / Lesung: Tarif der Kosten und Entschädigungen vor Gerichts- oder Verwaltungsbehörden**

09:43 21c25ff6-8846-4fb9-85e5-034375c860a1

Temps	Sujet	Oui/Ja	Non/Nein	Abst./Enth.
09:47	1	101	27	0
09:54	4	62	66	1
09:58	5,1	100	27	1
09:59	6	101	27	0
10:02	9	98	28	1
10:03	10	99	27	2
10:04	11	99	27	2
10:05	12	96	28	4
10:07	14	97	27	2
10:29	Vote final / Schlussabstimmung	96	27	3
10:29	Lecture unique / Einzige Lesung	70	56	0

07.05.2026 **4. Lecture: Crédit d'engagement gestion des données cadastrales / Lesung: Verpflichtungskredit Verwaltung der Katasterdaten**

10:45 716a86d6-4ee3-4906-8977-098b6b5a1778

Temps	Sujet	Oui/Ja	Non/Nein	Abst./Enth.
10:54	Vote final / Schlussabstimmung	120	0	0

07.05.2026 **5. M2025.02.023**

10:55 57ee9d30-4cce-4483-886a-4a58d4d3f28d

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Temps	Sujet	Oui/Ja	Non/Nein	Abst./Enth.
10:59	M2025.02.023	106	20	0

07.05.2026 **6. P2025.02.028**
10:59 b4e20642-9d36-4af2-b067-818c25738b27

Temps	Sujet	Oui/Ja	Non/Nein	Abst./Enth.
11:03	P2025.02.028	70	53	3

07.05.2026 **7. M2025.02.062**
11:03 071fbdd5-abe8-4dfa-a7e3-fb60ca48d134

07.05.2026 **8. I2025.09.320**
11:03 2731627c-d04d-4553-926b-6c1e353ca72d

07.05.2026 **9. I2025.09.337**
11:05 8af258cc-6719-4227-b87d-50698f5d105e

07.05.2026 **10. I2025.09.370**
11:09 78668ff6-48eb-4ec9-9a02-6548e28e9472

07.05.2026 **11. I2025.09.379**
11:09 6c9e8977-1ada-41ca-934c-265ff74e2d35

07.05.2026 **13. Opportunité IP 2025.12.582 «procédures de naturalisation» / Zweckmässigkeit: PI 2025.12.582 «Einbürgerungsverfahren»**
11:14 52fce69c-ca33-4cca-a385-4cdbc5f6f6a2

Temps	Sujet	Oui/Ja	Non/Nein	Abst./Enth.
11:35	Vote final / Schlussabstimmung	26	97	4

07.05.2026 **14. Naturalisations / Einbürgerungen**
11:36 53fe6573-5565-41e6-8f8a-8e8bc822d161

Temps	Sujet	Oui/Ja	Non/Nein	Abst./Enth.
11:39	Vote final / Schlussabstimmung	123	0	5

07.05.2026 **15. Recours en grâce (huis clos) / Begnadigungsgesuch (geheime Beratung)**
11:42 274b07a5-f339-4553-b5d8-3ea247b8d0f5

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026
Nom agenda:	1. Requête de la Commission des finances pour levée du secret de fonction / Gesuch der Finanzkommission um Entbindung vom Amtsgeheimnis
Nom du vote:	Vote final / Schlussabstimmung
Sujet du vote:	777b4f0b-477d-41bc-80ae-377b129c577d
Début du Vote:	07.05.2026 09:01:21
Fin du vote:	07.05.2026 09:01:37

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	122	
Votes:	Oui/Ja	122	100%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Diego ANDENMATTEN	1	Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1
Iwan EYHOLZER	1	Joël FISCHER	1
Gilles FLOREY	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Charlotte SALZMANN-BRIAND	1
Aurel SCHMID	1		

Le Centre

Oui/Ja

Jacques BERRA	1	Claire-Lise BONVIN	1
Patrick COQUOZ	1	Baptiste DARBELLAY	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Benoît FOURNIER	1
Nicolas GABIOUD	1	Stéphane HAEFLIGER	1
Alexia HÉRITIER	1	Sandy HUG	1
Anthony LAMON	1	Alain LÉGER	1
Blaise LOVISA	1	Ludivine LUY	1
Carole MELLY-BASILI	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Frédéric PITTELOUD	1	Renaud PITTELOUD	1
Pascal PRAZ	1	Laurence RAUSIS	1
Laurent REY	1	Virginie ROSSIER	1
Vincent ROTEN	1	Corentin ZUBER	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Julien BAGNOUD	1	Mathieu CLERC	1
Céline DESSIMOZ	1	Léonard DORSAZ	1
Laurent GOLAY	1	Carole MORISOD	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Melanie BURGENER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Philipp LORETAN	1
Jonas REGOTZ	1	Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Yvan ARLETTAZ	1
Florent AYMONT	1	Thomas BIRBAUM	1
Nicole CARRUPT	1	Adeline CRETENAND	1
Stève DELASOIE	1	Christel DUC	1
Andrea DUCHOUD	1	Alexandre GEORGES	1
Géraldine GIANADDA	1	Patrick GIROUD	1
Valérie GRICHTING	1	Niklaus HEINZMANN	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Sylvie MASSEREY ANSELIN	1
Jessica MÉTRAILLER	1	Julien MORAND	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1
Nadine PARDO	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Fabienne RIME	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1

PS

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Oui/Ja

Claudia ALPIGER	1	Aferdita BOGIQI	1
Clément BORGEAUD	1	Véronique CHERVAZ	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Laura DÉCAILLET	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Sébastien NENDAZ	1
Marie OREILLER	1	Milaim REXHEPI	1
Paola RIVA GAPANY	1	Christian RODUIT	1
Lisa SALAMIN	1	Anne-Laure SECCO	1
Elda WEISSBRODT	1	Sebastian WERLEN	1

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Daniel BRECHBÜHL	1	Andreas BRIGGELER	1
Christian GASSER	1	Daniela POLLINGER	1
Marco SCHNYDRIG	1	Daiana SQUARATTI	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Gwendoline BOURBAN	1	Patrick BRIGANTE	1
Jérôme DESMEULES	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Damien FUMEAUX	1
Pierre GABIOUD	1	Romain GEX-FABRY	1
Rémy IN-ALBON	1	Aïda LIPS	1
Grégory LOGEAN	1	André-Marcel MALBOIS	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Nadine REICHEN	1	Alexis UDRESSY	1

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026
Nom agenda:	2. Lecture: Loi d'application du code civil suisse / Lesung: Einführungsgesetz zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch
Nom du vote:	2
Sujet du vote:	2be4b56b-5d87-418f-bc00-d48ed354d321
Début du Vote:	07.05.2026 09:08:26
Fin du vote:	07.05.2026 09:08:42

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	127	
Votes:	Oui/Ja	81	63,8%
	Non/Nein	46	36,2%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Diego ANDENMATTEN	1	Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1
Iwan EYHOLZER	1	Joël FISCHER	1
Gilles FLOREY	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1
Charlotte SALZMANN-BRIAND	1	Aurel SCHMID	1

Le Centre

Non/Nein

Jacques BERRA	1	Claire-Lise BONVIN	1
Patrick COQUOZ	1	Baptiste DARBELLAY	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Benoît FOURNIER	1
Nicolas GABIOUD	1	Stéphane HAEFLIGER	1
Alexia HÉRITIER	1	Sandy HUG	1
Anthony LAMON	1	Alain LÉGER	1
Blaise LOVISA	1	Ludivine LUY	1
Janique LUYET	1	David MARIÉTAN	1
Carole MELLÉ-BASIL	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Frédéric PITTELOUD	1	Renaud PITTELOUD	1
Pascal PRAZ	1	Laurence RAUSIS	1
Laurent REY	1	Virginie ROSSIER	1
Vincent ROTEN	1	Corentin ZUBER	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Julien BAGNOUD	1	Mathieu CLERC	1
Céline DESSIMOZ	1	Léonard DORSAZ	1
Laurent GOLAY	1	Carole MORISOD	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Non/Nein

Melanie BURGENER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Caroline KREUZER-PFAMMATTER	1
Philipp LORETAN	1	Jonas REGOTZ	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Yvan ARLETTAZ	1
Florent AYMONT	1	Thomas BIRBAUM	1
Nicole CARRUPT	1	Adeline CRETENAND	1
Stève DELASOIE	1	Christel DUC	1
Andrea DUCHOUD	1	Alexandre GEORGES	1
Géraldine GIANADDA	1	Patrick GIROUD	1
Valérie GRICHTING	1	Niklaus HEINZMANN	1
Sylvie MASSEREY ANSELIN	1	Jessica MÉTRAILLER	1
Julien MORAND	1	Didier MORARD	1
Sébastien MORISOD	1	Nadine PARDO	1
Vincent PRAVATO	1	Charles-Albert PUTALLAZ	1
Fabienne RIME	1	Kathleen ROSSIER MOLL	1
Sonia TAUSS-CORNUT	1	Frédéric WUEST	1

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Non/Nein

Sylvie LUGINBÜHL	1

PS

Oui/Ja

Claudia ALPIGER	1	Aferdita BOGIQI	1
Clément BORGEAUD	1	Véronique CHERVAZ	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Laura DÉCAILLET	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Sébastien NENDAZ	1
Marie OREILLER	1	Milaim REXHEPI	1
Paola RIVA GAPANY	1	Christian RODUIT	1
Lisa SALAMIN	1	Anne-Laure SECCO	1
Elda WEISSBRODT	1	Sebastian WERLEN	1

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Daniel BRECHBÜHL	1	Andreas BRIGGELER	1
Christian GASSER	1	Daniela POLLINGER	1
Marco SCHNYDRIG	1	Daiana SQUARATTI	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Gwendoline BOURBAN	1	Patrick BRIGANTE	1
Jérôme DESMEULES	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Damien FUMEAUX	1
Pierre GABIOUD	1	Romain GEX-FABRY	1
Rémy IN-ALBON	1	Aïda LIPS	1
Grégory LOGEAN	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Nadine REICHEN	1
Alexis UDRESSY	1		

Non/Nein

André-Marcel MALBOIS	1

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026
Nom agenda:	2. Lecture: Loi d'application du code civil suisse / Lesung: Einführungsgesetz zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch
Nom du vote:	3
Sujet du vote:	2be4b56b-5d87-418f-bc00-d48ed354d321
Début du Vote:	07.05.2026 09:09:30
Fin du vote:	07.05.2026 09:09:49

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	127	
Votes:	Oui/Ja	63	49,6%
	Non/Nein	64	50,4%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Markus AMMANN	1	Diego ANDENMATTEN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Iwan EYHOLZER	1
Gilles FLOREY	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Aron PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Aurel SCHMID	1

Non/Nein

Charlotte SALZMANN-BRIAND	1		

Le Centre

Non/Nein

Jacques BERRA	1	Claire-Lise BONVIN	1
Patrick COQUOZ	1	Baptiste DARBELLAY	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Benoît FOURNIER	1
Nicolas GABIOUD	1	Stéphane HAEFLIGER	1
Alexia HÉRITIER	1	Sandy HUG	1
Anthony LAMON	1	Alain LÉGER	1
Blaise LOVISA	1	Ludivine LUY	1
Janique LUYET	1	David MARIÉTAN	1
Carole MELLÉ-BASIL	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Frédéric PITTELOUD	1	Renaud PITTELOUD	1
Pascal PRAZ	1	Laurence RAUSIS	1
Laurent REY	1	Virginie ROSSIER	1
Vincent ROTEN	1	Corentin ZUBER	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Julien BAGNOUD	1	Mathieu CLERC	1
Céline DESSIMOZ	1	Léonard DORSAZ	1
Laurent GOLAY	1	Carole MORISOD	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Non/Nein

Melanie BURGNER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Caroline KREUZER-PFAMMATTER	1
Philipp LORETAN	1	Jonas REGOTZ	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Yvan ARLETTAZ	1
Florent AYMON	1	Thomas BIRBAUM	1
Nicole CARRUPT	1	Adeline CRETENAND	1
Stève DELASOIE	1	Christel DUC	1
Andrea DUCHOUD	1	Alexandre GEORGES	1
Géraldine GIANADDA	1	Patrick GIROUD	1
Valérie GRICHTING	1	Niklaus HEINZMANN	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Sylvie MASSEREY ANSELIN	1
Jessica MÉTRAILLER	1	Julien MORAND	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1
Nadine PARDO	1	Vincent PRAVATO	1

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Charles-Albert PUTALLAZ	1	Fabienne RIME	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Frédéric WUEST	1		

PS

Non/Nein

Claudia ALPIGER	1	Aferdita BOGIQI	1
Clément BORGEAUD	1	Véronique CHERVAZ	1
Pascal CLIVAZ	1	Patricia CONSTANTIN	1
Sarah CONSTANTIN	1	Laura DÉCAILLET	1
Silvia EYER	1	Julien GIROD	1
Sébastien NENDAZ	1	Marie OREILLER	1
Milaim REXHEPI	1	Paola RIVA GAPANY	1
Christian RODUIT	1	Lisa SALAMIN	1
Anne-Laure SECCO	1	Elda WEISSBRODT	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Daniel BRECHBÜHL	1	Andreas BRIGGELER	1
Christian GASSER	1	Daniela POLLINGER	1
Marco SCHNYDRIG	1	Daiana SQUARATTI	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Gwendoline BOURBAN	1	Patrick BRIGANTE	1
Jérôme DESMEULES	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Damien FUMEAUX	1
Pierre GABIOUD	1	Romain GEX-FABRY	1
Rémy IN-ALBON	1	Aïda LIPS	1
Grégory LOGEAN	1	André-Marcel MALBOIS	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Nadine REICHEN	1	Alexis UDRESSY	1

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026
Nom agenda:	2. Lecture: Loi d'application du code civil suisse / Lesung: Einführungsgesetz zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch
Nom du vote:	6
Sujet du vote:	2be4b56b-5d87-418f-bc00-d48ed354d321
Début du Vote:	07.05.2026 09:13:35
Fin du vote:	07.05.2026 09:13:51

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	128	
Votes:	Oui/Ja	83	64,8%
	Non/Nein	45	35,2%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Diego ANDENMATTEN	1	Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1
Iwan EYHOLZER	1	Joël FISCHER	1
Gilles FLOREY	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Aron PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Aurel SCHMID	1

Non/Nein

Charlotte SALZMANN-BRIAND	1		

Le Centre

Non/Nein

Jacques BERRA	1	Claire-Lise BONVIN	1
Patrick COQUOZ	1	Baptiste DARBELLAY	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Benoît FOURNIER	1
Nicolas GABIOUD	1	Stéphane HAEFLIGER	1
Alexia HÉRITIER	1	Sandy HUG	1
Anthony LAMON	1	Alain LÉGER	1
Blaise LOVISA	1	Ludivine LUY	1
Janique LUYET	1	David MARIÉTAN	1
Carole MELLY-BASIL	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Frédéric PITTELOUD	1	Renaud PITTELOUD	1
Pascal PRAZ	1	Laurence RAUSIS	1
Laurent REY	1	Virginie ROSSIER	1
Vincent ROTEN	1	Corentin ZUBER	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Julien BAGNOUD	1	Mathieu CLERC	1
Céline DESSIMOZ	1	Léonard DORSAZ	1
Laurent GOLAY	1	Carole MORISOD	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Non/Nein

Melanie BURGENER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Caroline KREUZER-PFAMMATTER	1
Philipp LORETAN	1	Jonas REGOTZ	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Yvan ARLETTAZ	1
Florent AYMON	1	Thomas BIRBAUM	1
Nicole CARRUPT	1	Adeline CRETENAND	1
Stève DELASOIE	1	Christel DUC	1
Andrea DUCHOUD	1	Alexandre GEORGES	1
Géraldine GIANADDA	1	Patrick GIROUD	1
Valériane GRICHTING	1	Niklaus HEINZMANN	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Sylvie MASSEREY ANSELIN	1
Jessica MÉTRAILLER	1	Julien MORAND	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Nadine PARDO	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Fabienne RIME	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Frédéric WUEST	1		

PS

Oui/Ja

Claudia ALPIGER	1	Aferdita BOGIQI	1
Clément BORGEAUD	1	Véronique CHERVAZ	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Laura DÉCAILLET	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Sébastien NENDAZ	1
Marie OREILLER	1	Milaim REXHEPI	1
Paola RIVA GAPANY	1	Christian RODUIT	1
Lisa SALAMIN	1	Anne-Laure SECCO	1
Elda WEISSBRODT	1	Sebastian WERLEN	1

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Daniel BRECHBÜHL	1	Andreas BRIGGELER	1
Christian GASSER	1	Daniela POLLINGER	1
Marco SCHNYDRIG	1	Daiana SQUARATTI	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Gwendoline BOURBAN	1	Patrick BRIGANTE	1
Jérôme DESMEULES	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Damien FUMEAUX	1
Pierre GABIOUD	1	Romain GEX-FABRY	1
Rémy IN-ALBON	1	Aïda LIPS	1
Grégory LOGEAN	1	André-Marcel MALBOIS	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Nadine REICHEN	1	Alexis UDRESSY	1

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026
Nom agenda:	2. Lecture: Loi d'application du code civil suisse / Lesung: Einführungsgesetz zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch
Nom du vote:	7
Sujet du vote:	2be4b56b-5d87-418f-bc00-d48ed354d321
Début du Vote:	07.05.2026 09:16:01
Fin du vote:	07.05.2026 09:16:17

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	128	
Votes:	Oui/Ja	115	89,8%
	Non/Nein	13	10,2%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Diego ANDENMATTEN	1
Iwan EYHOLZER	1	Gilles FLOREY	1
Pascal MARTIG	1	Claudia NOTI	1
Aron PFAMMATTER	1	Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1
Aurel SCHMID	1		

Non/Nein

Markus AMMANN	1	Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1
Joël FISCHER	1	Charlotte SALZMANN-BRIAND	1

Le Centre

Oui/Ja

Jacques BERRA	1	Claire-Lise BONVIN	1
Patrick COQUOZ	1	Baptiste DARBELLAY	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Benoît FOURNIER	1
Nicolas GABIOUD	1	Stéphane HAEFLIGER	1
Alexia HÉRITIER	1	Sandy HUG	1
Anthony LAMON	1	Alain LÉGER	1
Blaise LOVISA	1	Ludivine LUY	1
Janique LUYET	1	David MARIÉTAN	1
Carole MELLY-BASIL	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Frédéric PITTELOUD	1	Renaud PITTELOUD	1
Pascal PRAZ	1	Laurence RAUSIS	1
Laurent REY	1	Virginie ROSSIER	1
Vincent ROTEN	1	Corentin ZUBER	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Julien BAGNOUD	1	Mathieu CLERC	1
Céline DESSIMOZ	1	Léonard DORSAZ	1
Laurent GOLAY	1	Carole MORISOD	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Melanie BURGENER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Caroline KREUZER-PFAMMATTER	1
Philipp LORETAN	1	Jonas REGOTZ	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Yvan ARLETTAZ	1
Florent AYMON	1	Thomas BIRBAUM	1
Nicole CARRUPT	1	Adeline CRETENAND	1
Stève DELASOIE	1	Christel DUC	1
Andrea DUCHOUD	1	Alexandre GEORGES	1
Géraldine GIANADDA	1	Patrick GIROUD	1
Valériane GRICHTING	1	Niklaus HEINZMANN	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Sylvie MASSEREY ANSELIN	1
Jessica MÉTRAILLER	1	Julien MORAND	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Nadine PARDO	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Fabienne RIME	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Frédéric WUEST	1		

PS

Oui/Ja

Claudia ALPIGER	1	Aferdita BOGIQI	1
Clément BORGEAUD	1	Véronique CHERVAZ	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Laura DÉCAILLET	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Sébastien NENDAZ	1
Marie OREILLER	1	Milaim REXHEPI	1
Paola RIVA GAPANY	1	Christian RODUIT	1
Lisa SALAMIN	1	Anne-Laure SECCO	1
Elda WEISSBRODT	1	Sebastian WERLEN	1

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Daniel BRECHBÜHL	1	Andreas BRIGGELER	1
Christian GASSER	1	Daniela POLLINGER	1
Marco SCHNYDRIG	1	Daiana SQUARATTI	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Gwendoline BOURBAN	1	Patrick BRIGANTE	1
Jérôme DESMEULES	1	Cyrille FAUCHÈRE	1
Damien FUMEAUX	1	Pierre GABIOUD	1
Romain GEX-FABRY	1	Rémy IN-ALBON	1
Aïda LIPS	1	Grégory LOGEAN	1
André-Marcel MALBOIS	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Nadine REICHEN	1
Alexis UDRESSY	1		

Non/Nein

Grégoire EMONET	1		

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026
Nom agenda:	2. Lecture: Loi d'application du code civil suisse / Lesung: Einführungsgesetz zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch
Nom du vote:	8
Sujet du vote:	2be4b56b-5d87-418f-bc00-d48ed354d321
Début du Vote:	07.05.2026 09:18:09
Fin du vote:	07.05.2026 09:18:25

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	128	
Votes:	Oui/Ja	101	78,9%
	Non/Nein	26	20,3%
	Abst./Enth.	1	,8%

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Diego ANDENMATTEN	1	Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1
Iwan EYHOLZER	1	Joël FISCHER	1
Gilles FLOREY	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Aron PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Charlotte SALZMANN-BRIAND	1
Aurel SCHMID	1		

Le Centre

Oui/Ja

Claire-Lise BONVIN	1	Patrick COQUOZ	1
Baptiste DARBELLAY	1	Romaine DUC-BONVIN	1
Benoît FOURNIER	1	Nicolas GABIOUD	1
Stéphane HAEFLIGER	1	Alexia HÉRITIER	1
Sandy HUG	1	Anthony LAMON	1
Alain LÉGER	1	Blaise LOVISA	1
Ludivine LUY	1	Janique LUYET	1
David MARIÉTAN	1	Carole MELLY-BASILI	1
Françoise MÉTRAILLER	1	Delphine MICHAUD	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Frédéric PITTELOUD	1
Renaud PITTELOUD	1	Pascal PRAZ	1
Laurence RAUSIS	1	Laurent REY	1
Virginie ROSSIER	1	Vincent ROTEN	1
Corentin ZUBER	1	Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1

Abst./Enth.

Jacques BERRA	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Julien BAGNOUD	1	Mathieu CLERC	1
Céline DESSIMOZ	1	Léonard DORSAZ	1
Laurent GOLAY	1	Carole MORISOD	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Melanie BURGENER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Caroline KREUZER-PFAMMATTER	1
Philipp LORETAN	1	Jonas REGOTZ	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Yvan ARLETTAZ	1
Florent AYMON	1	Thomas BIRBAUM	1
Nicole CARRUPT	1	Adeline CRETENAND	1
Stève DELASOIE	1	Christel DUC	1
Andrea DUCHOUD	1	Alexandre GEORGES	1
Géraldine GIANADDA	1	Patrick GIROUD	1
Valérie GRICHTING	1	Niklaus HEINZMANN	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Sylvie MASSEREY ANSELIN	1
Jessica MÉTRAILLER	1	Julien MORAND	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Nadine PARDO	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Fabienne RIME	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Frédéric WUEST	1		

PS

Oui/Ja

Claudia ALPIGER	1	Aferdita BOGIQI	1
Clément BORGEAUD	1	Véronique CHERVAZ	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Laura DÉCAILLET	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Sébastien NENDAZ	1
Marie OREILLER	1	Milaim REXHEPI	1
Paola RIVA GAPANY	1	Christian RODUIT	1
Lisa SALAMIN	1	Anne-Laure SECCO	1
Elda WEISSBRODT	1	Sebastian WERLEN	1

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Daniel BRECHBÜHL	1	Andreas BRIGGELER	1
Christian GASSER	1	Daniela POLLINGER	1
Marco SCHNYDRIG	1	Daiana SQUARATTI	1

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Gwendoline BOURBAN	1	Patrick BRIGANTE	1
Jérôme DESMEULES	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Damien FUMEAUX	1
Pierre GABIOUD	1	Romain GEX-FABRY	1
Rémy IN-ALBON	1	Aïda LIPS	1
Grégory LOGEAN	1	André-Marcel MALBOIS	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Nadine REICHEN	1	Alexis UDRESSY	1

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026
Nom agenda:	2. Lecture: Loi d'application du code civil suisse / Lesung: Einführungsgesetz zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch
Nom du vote:	14
Sujet du vote:	2be4b56b-5d87-418f-bc00-d48ed354d321
Début du Vote:	07.05.2026 09:22:55
Fin du vote:	07.05.2026 09:23:11

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	127	
Votes:	Oui/Ja	98	77,2%
	Non/Nein	29	22,8%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Diego ANDENMATTEN	1	Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1
Iwan EYHOLZER	1	Joël FISCHER	1
Gilles FLOREY	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Aron PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Charlotte SALZMANN-BRIAND	1
Aurel SCHMID	1		

Le Centre

Non/Nein

Jacques BERRA	1	Claire-Lise BONVIN	1
Patrick COQUOZ	1	Baptiste DARBELLAY	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Benoît FOURNIER	1
Nicolas GABIOUD	1	Stéphane HAEFLIGER	1
Alexia HÉRITIER	1	Sandy HUG	1
Anthony LAMON	1	Alain LÉGER	1
Blaise LOVISA	1	Ludivine LUY	1
Janique LUYET	1	David MARIÉTAN	1
Carole MELLY-BASIL	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Frédéric PITTELOUD	1	Renaud PITTELOUD	1
Pascal PRAZ	1	Laurence RAUSIS	1
Laurent REY	1	Virginie ROSSIER	1
Vincent ROTEN	1	Corentin ZUBER	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Julien BAGNOUD	1	Mathieu CLERC	1
Céline DESSIMOZ	1	Léonard DORSAZ	1
Laurent GOLAY	1	Carole MORISOD	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Melanie BURGENER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Caroline KREUZER-PFAMMATTER	1
Philipp LORETAN	1	Jonas REGOTZ	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Yvan ARLETTAZ	1
Florent AYMONT	1	Thomas BIRBAUM	1
Nicole CARRUPT	1	Adeline CRETENAND	1
Stève DELASOIE	1	Christel DUC	1
Andrea DUCHOUD	1	Alexandre GEORGES	1
Géraldine GIANADDA	1	Patrick GIROUD	1
Valérie GRICHTING	1	Niklaus HEINZMANN	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Sylvie MASSEREY ANSELIN	1
Jessica MÉTRAILLER	1	Julien MORAND	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1
Nadine PARDO	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Fabienne RIME	1

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Kathleen ROSSIER MOLL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Frédéric WUEST	1		

PS

Oui/Ja

Claudia ALPIGER	1	Aferdita BOGIQI	1
Clément BORGEAUD	1	Véronique CHERVAZ	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Laura DÉCAILLET	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Sébastien NENDAZ	1
Marie OREILLER	1	Milaim REXHEPI	1
Paola RIVA GAPANY	1	Christian RODUIT	1
Lisa SALAMIN	1	Anne-Laure SECCO	1
Elda WEISSBRODT	1	Sebastian WERLEN	1

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Daniel BRECHBÜHL	1	Andreas BRIGGELER	1
Christian GASSER	1	Daniela POLLINGER	1
Marco SCHNYDRIG	1	Daiana SQUARATTI	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Gwendoline BOURBAN	1	Patrick BRIGANTE	1
Jérôme DESMEULES	1	Grégoire EMONET	1
Damien FUMEAUX	1	Pierre GABIOUD	1
Romain GEX-FABRY	1	Rémy IN-ALBON	1
Aïda LIPS	1	Grégory LOGEAN	1
André-Marcel MALBOIS	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Nadine REICHEN	1
Alexis UDRESSY	1		

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026
Nom agenda:	2. Lecture: Loi d'application du code civil suisse / Lesung: Einführungsgesetz zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch
Nom du vote:	Réouverture de la discussion
Sujet du vote:	2be4b56b-5d87-418f-bc00-d48ed354d321
Début du Vote:	07.05.2026 09:24:07
Fin du vote:	07.05.2026 09:24:23

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	128	
Votes:	Oui/Ja	80	62,5%
	Non/Nein	48	37,5%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Diego ANDENMATTEN	1	Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1
Iwan EYHOLZER	1	Joël FISCHER	1
Gilles FLOREY	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Aron PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Aurel SCHMID	1

Non/Nein

Charlotte SALZMANN-BRIAND	1		

Le Centre

Oui/Ja

Jacques BERRA	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1		

Non/Nein

Claire-Lise BONVIN	1	Patrick COQUOZ	1
Baptiste DARBELLAY	1	Romaine DUC-BONVIN	1
Benoît FOURNIER	1	Nicolas GABIOUD	1
Stéphane HAEFLIGER	1	Alexia HÉRITIER	1
Sandy HUG	1	Anthony LAMON	1
Alain LÉGER	1	Blaise LOVISA	1
Ludivine LUY	1	Janique LUYET	1
David MARIÉTAN	1	Carole MELLY-BASILI	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Frédéric PITTELOUD	1
Renaud PITTELOUD	1	Pascal PRAZ	1
Laurence RAUSIS	1	Laurent REY	1
Virginie ROSSIER	1	Vincent ROTEN	1
Corentin ZUBER	1	Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Julien BAGNOUD	1	Mathieu CLERC	1
Céline DESSIMOZ	1	Léonard DORSAZ	1
Laurent GOLAY	1	Carole MORISOD	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Non/Nein

Melanie BURGENER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Caroline KREUZER-PFAMMATTER	1
Philipp LORETAN	1	Jonas REGOTZ	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Yvan ARLETTAZ	1
Florent AYMONT	1	Thomas BIRBAUM	1
Nicole CARRUPT	1	Adeline CRETENAND	1
Stève DELASOIE	1	Christel DUC	1
Andrea DUCHOUD	1	Alexandre GEORGES	1
Géraldine GIANADDA	1	Patrick GIROUD	1
Valérie GRICHTING	1	Niklaus HEINZMANN	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Sylvie MASSEREY ANSELIN	1

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Jessica MÉTRAILLER	1	Julien MORAND	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1
Nadine PARDO	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Fabienne RIME	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Frédéric WUEST	1		

PS

Oui/Ja

Claudia ALPIGER	1	Aferdita BOGIQI	1
Clément BORGEAUD	1	Véronique CHERVAZ	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Laura DÉCAILLET	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Sébastien NENDAZ	1
Marie OREILLER	1	Milaim REXHEPI	1
Paola RIVA GAPANY	1	Christian RODUIT	1
Lisa SALAMIN	1	Anne-Laure SECCO	1
Elda WEISSBRODT	1	Sebastian WERLEN	1

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Daniel BRECHBÜHL	1	Andreas BRIGGELER	1
Christian GASSER	1	Daniela POLLINGER	1
Marco SCHNYDRIG	1	Daiana SQUARATTI	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Gwendoline BOURBAN	1	Jérôme DESMEULES	1
Damien FUMEAUX	1	Pierre GABIOUD	1
Aïda LIPS	1	Grégory LOGEAN	1
André-Marcel MALBOIS	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Nadine REICHEN	1

Non/Nein

Patrick BRIGANTE	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Romain GEX-FABRY	1
Rémy IN-ALBON	1	Alexis UDRESSY	1

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026
Nom agenda:	2. Lecture: Loi d'application du code civil suisse / Lesung: Einführungsgesetz zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch
Nom du vote:	3 2e vote
Sujet du vote:	
Début du Vote:	07.05.2026 09:25:40
Fin du vote:	07.05.2026 09:25:56

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	129

Votes:

Oui/Ja	75	58,1%
Non/Nein	54	41,9%
Abst./Enth.	0	0%

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Diego ANDENMATTEN	1	Gilles FLOREY	1
Aurel SCHMID	1		

Non/Nein

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Iwan EYHOLZER	1
Joël FISCHER	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Aron PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Charlotte SALZMANN-BRIAND	1

Le Centre

Non/Nein

Jacques BERRA	1	Claire-Lise BONVIN	1
Patrick COQUOZ	1	Baptiste DARBELLAY	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Benoît FOURNIER	1
Nicolas GABIOUD	1	Stéphane HAEFLIGER	1
Alexia HÉRITIER	1	Sandy HUG	1
Anthony LAMON	1	Alain LÉGER	1
Blaise LOVISA	1	Ludivine LUY	1
Janique LUYET	1	David MARIÉTAN	1
Carole MELLÉ-BASIL	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Frédéric PITTELOUD	1	Renaud PITTELOUD	1
Pascal PRAZ	1	Laurence RAUSIS	1
Laurent REY	1	Virginie ROSSIER	1
Vincent ROTEN	1	Corentin ZUBER	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Julien BAGNOUD	1	Mathieu CLERC	1
Céline DESSIMOZ	1	Léonard DORSAZ	1
Laurent GOLAY	1	Carole MORISOD	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Non/Nein

Melanie BURGENER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Caroline KREUZER-PFAMMATTER	1
Philipp LORETAN	1	Jonas REGOTZ	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Yvan ARLETTAZ	1
Florent AYMON	1	Thomas BIRBAUM	1
Nicole CARRUPT	1	Adeline CRETENAND	1
Stève DELASOIE	1	Christel DUC	1
Andrea DUCHOUD	1	Alexandre GEORGES	1
Géraldine GIANADDA	1	Patrick GIROUD	1
Valériane GRICHTING	1	Niklaus HEINZMANN	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Sylvie MASSEREY ANSELIN	1
Jessica MÉTRAILLER	1	Julien MORAND	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Nadine PARDO	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Fabienne RIME	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Frédéric WUEST	1		

PS

Oui/Ja

Claudia ALPIGER	1	Aferdita BOGIQI	1
Clément BORGEAUD	1	Véronique CHERVAZ	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Laura DÉCAILLET	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Samuel JACQUIER	1
Sébastien NENDAZ	1	Marie OREILLER	1
Milaim REXHEPI	1	Paola RIVA GAPANY	1
Christian RODUIT	1	Lisa SALAMIN	1
Anne-Laure SECCO	1	Elda WEISSBRODT	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Daniel BRECHBÜHL	1	Andreas BRIGGELER	1
Christian GASSER	1	Daniela POLLINGER	1
Marco SCHNYDRIG	1	Daiana SQUARATTI	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Gwendoline BOURBAN	1	Patrick BRIGANTE	1
Jérôme DESMEULES	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Damien FUMEAUX	1
Pierre GABIOUD	1	Romain GEX-FABRY	1
Rémy IN-ALBON	1	Aïda LIPS	1
Grégory LOGEAN	1	André-Marcel MALBOIS	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Nadine REICHEN	1	Alexis UDRESSY	1

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026
Nom agenda:	2. Lecture: Loi d'application du code civil suisse / Lesung: Einführungsgesetz zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch
Nom du vote:	Vote final / Schlussabstimmung
Sujet du vote:	2be4b56b-5d87-418f-bc00-d48ed354d321
Début du Vote:	07.05.2026 09:42:36
Fin du vote:	07.05.2026 09:42:52

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	129

Votes:

Oui/Ja	129	100%
Non/Nein	0	0%
Abst./Enth.	0	0%

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Diego ANDENMATTEN	1	Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1
Iwan EYHOLZER	1	Joël FISCHER	1
Gilles FLOREY	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Aron PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Charlotte SALZMANN-BRIAND	1
Aurel SCHMID	1		

Le Centre

Oui/Ja

Jacques BERRA	1	Claire-Lise BONVIN	1
Patrick COQUOZ	1	Baptiste DARBELLAY	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Benoît FOURNIER	1
Nicolas GABIOUD	1	Stéphane HAEFLIGER	1
Alexia HÉRITIER	1	Sandy HUG	1
Anthony LAMON	1	Alain LÉGER	1
Blaise LOVISA	1	Ludivine LUY	1
Janique LUYET	1	David MARIÉTAN	1
Carole MELLÉ-BASIL	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Frédéric PITTELOUD	1	Renaud PITTELOUD	1
Pascal PRAZ	1	Laurence RAUSIS	1
Laurent REY	1	Virginie ROSSIER	1
Vincent ROTEN	1	Corentin ZUBER	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Julien BAGNOUD	1	Mathieu CLERC	1
Céline DESSIMOZ	1	Léonard DORSAZ	1
Laurent GOLAY	1	Carole MORISOD	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Melanie BURGENER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Caroline KREUZER-PFAMMATTER	1
Philipp LORETAN	1	Jonas REGOTZ	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Yvan ARLETTAZ	1
Florent AYMONT	1	Thomas BIRBAUM	1
Nicole CARRUPT	1	Adeline CRETENAND	1
Stève DELASOIE	1	Christel DUC	1
Andrea DUCHOUD	1	Alexandre GEORGES	1
Géraldine GIANADDA	1	Patrick GIROUD	1
Valérie GRICHTING	1	Niklaus HEINZMANN	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Sylvie MASSEREY ANSELIN	1
Jessica MÉTRAILLER	1	Julien MORAND	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1
Nadine PARDO	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Fabienne RIME	1

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Kathleen ROSSIER MOLL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Frédéric WUEST	1		

PS

Oui/Ja

Claudia ALPIGER	1	Aferdita BOGIQI	1
Clément BORGEAUD	1	Véronique CHERVAZ	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Laura DÉCAILLET	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Samuel JACQUIER	1
Sébastien NENDAZ	1	Marie OREILLER	1
Milaim REXHEPI	1	Paola RIVA GAPANY	1
Christian RODUIT	1	Lisa SALAMIN	1
Anne-Laure SECCO	1	Elda WEISSBRODT	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Daniel BRECHBÜHL	1	Andreas BRIGGELER	1
Christian GASSER	1	Daniela POLLINGER	1
Marco SCHNYDRIG	1	Daiana SQUARATTI	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Gwendoline BOURBAN	1	Patrick BRIGANTE	1
Jérôme DESMEULES	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Damien FUMEAUX	1
Pierre GABIOUD	1	Romain GEX-FABRY	1
Rémy IN-ALBON	1	Aïda LIPS	1
Grégory LOGEAN	1	André-Marcel MALBOIS	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Nadine REICHEN	1	Alexis UDRESSY	1

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026
Nom agenda:	2. Lecture: Loi d'application du code civil suisse / Lesung: Einführungsgesetz zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch
Nom du vote:	Lecture unique / Einzige Lesung
Sujet du vote:	2be4b56b-5d87-418f-bc00-d48ed354d321
Début du Vote:	07.05.2026 09:43:08
Fin du vote:	07.05.2026 09:43:24

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	129	
Votes:	Oui/Ja	129	100%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Diego ANDENMATTEN	1	Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1
Iwan EYHOLZER	1	Joël FISCHER	1
Gilles FLOREY	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Aron PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Charlotte SALZMANN-BRIAND	1
Aurel SCHMID	1		

Le Centre

Oui/Ja

Jacques BERRA	1	Claire-Lise BONVIN	1
Patrick COQUOZ	1	Baptiste DARBELLAY	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Benoît FOURNIER	1
Nicolas GABIOUD	1	Stéphane HAEFLIGER	1
Alexia HÉRITIER	1	Sandy HUG	1
Anthony LAMON	1	Alain LÉGER	1
Blaise LOVISA	1	Ludivine LUY	1
Janique LUYET	1	David MARIÉTAN	1
Carole MELLY-BASIL	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Frédéric PITTELOUD	1	Renaud PITTELOUD	1
Pascal PRAZ	1	Laurence RAUSIS	1
Laurent REY	1	Virginie ROSSIER	1
Vincent ROTEN	1	Corentin ZUBER	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Julien BAGNOUD	1	Mathieu CLERC	1
Céline DESSIMOZ	1	Léonard DORSAZ	1
Laurent GOLAY	1	Carole MORISOD	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Melanie BURGENER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Caroline KREUZER-PFAMMATTER	1
Philipp LORETAN	1	Jonas REGOTZ	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Yvan ARLETTAZ	1
Florent AYMONT	1	Thomas BIRBAUM	1
Nicole CARRUPT	1	Adeline CRETENAND	1
Stève DELASOIE	1	Christel DUC	1
Andrea DUCHOUD	1	Alexandre GEORGES	1
Géraldine GIANADDA	1	Patrick GIROUD	1
Valérie GRICHTING	1	Niklaus HEINZMANN	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Sylvie MASSEREY ANSELIN	1
Jessica MÉTRAILLER	1	Julien MORAND	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1
Nadine PARDO	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Fabienne RIME	1

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Kathleen ROSSIER MOLL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Frédéric WUEST	1		

PS

Oui/Ja

Claudia ALPIGER	1	Aferdita BOGIQI	1
Clément BORGEAUD	1	Véronique CHERVAZ	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Laura DÉCAILLET	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Samuel JACQUIER	1
Sébastien NENDAZ	1	Marie OREILLER	1
Milaim REXHEPI	1	Paola RIVA GAPANY	1
Christian RODUIT	1	Lisa SALAMIN	1
Anne-Laure SECCO	1	Elda WEISSBRODT	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Daniel BRECHBÜHL	1	Andreas BRIGGELER	1
Christian GASSER	1	Daniela POLLINGER	1
Marco SCHNYDRIG	1	Daiana SQUARATTI	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Gwendoline BOURBAN	1	Patrick BRIGANTE	1
Jérôme DESMEULES	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Damien FUMEAUX	1
Pierre GABIOUD	1	Romain GEX-FABRY	1
Rémy IN-ALBON	1	Aïda LIPS	1
Grégory LOGEAN	1	André-Marcel MALBOIS	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Nadine REICHEN	1	Alexis UDRESSY	1

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026
Nom agenda:	3. Lecture: Tarif des frais et dépens devant les autorités judiciaires ou administratives / Lesung: Tarif der Kosten und Entschädigungen vor Gerichts- oder Verwaltungsbehörden
Nom du vote:	1
Sujet du vote:	21c25ff6-8846-4fb9-85e5-034375c860a1
Début du Vote:	07.05.2026 09:47:17
Fin du vote:	07.05.2026 09:47:32

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	128	
Votes:	Oui/Ja	101	78,9%
	Non/Nein	27	21,1%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Diego ANDENMATTEN	1	Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1
Iwan EYHOLZER	1	Joël FISCHER	1
Gilles FLOREY	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Aron PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Charlotte SALZMANN-BRIAND	1
Aurel SCHMID	1		

Le Centre

Oui/Ja

Jacques BERRA	1	Claire-Lise BONVIN	1
Patrick COQUOZ	1	Baptiste DARBELLAY	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Benoît FOURNIER	1
Nicolas GABIOUD	1	Stéphane HAEFLIGER	1
Alexia HÉRITIER	1	Sandy HUG	1
Anthony LAMON	1	Alain LÉGER	1
Blaise LOVISA	1	Ludivine LUY	1
Janique LUYET	1	David MARIÉTAN	1
Carole MELLY-BASIL	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Frédéric PITTELOUD	1	Renaud PITTELOUD	1
Pascal PRAZ	1	Laurence RAUSIS	1
Laurent REY	1	Virginie ROSSIER	1
Vincent ROTEN	1	Corentin ZUBER	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Les Vert.e.s

Non/Nein

Julien BAGNOUD	1	Mathieu CLERC	1
Céline DESSIMOZ	1	Léonard DORSAZ	1
Laurent GOLAY	1	Carole MORISOD	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Melanie BURGENER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Caroline KREUZER-PFAMMATTER	1
Philipp LORETAN	1	Jonas REGOTZ	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Yvan ARLETTAZ	1
Florent AYMONT	1	Thomas BIRBAUM	1
Nicole CARRUPT	1	Adeline CRETENAND	1
Stève DELASOIE	1	Christel DUC	1
Andrea DUCHOUD	1	Alexandre GEORGES	1
Géraldine GIANADDA	1	Patrick GIROUD	1
Valérie GRICHTING	1	Niklaus HEINZMANN	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Sylvie MASSEREY ANSELIN	1
Jessica MÉTRAILLER	1	Julien MORAND	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1
Nadine PARDO	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Kathleen ROSSIER MOLL	1

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Sonia TAUSS-CORNUT

1 | Frédéric WUEST

1

PS

Non/Nein

Claudia ALPIGER	1	Aferdita BOGIQI	1
Clément BORGEAUD	1	Véronique CHERVAZ	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Laura DÉCAILLET	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Samuel JACQUIER	1
Sébastien NENDAZ	1	Marie OREILLER	1
Milaim REXHEPI	1	Paola RIVA GAPANY	1
Christian RODUIT	1	Lisa SALAMIN	1
Anne-Laure SECCO	1	Elda WEISSBRODT	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Daniel BRECHBÜHL	1	Andreas BRIGGELER	1
Christian GASSER	1	Daniela POLLINGER	1
Marco SCHNYDRIG	1	Daiana SQUARATTI	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Gwendoline BOURBAN	1	Patrick BRIGANTE	1
Jérôme DESMEULES	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Damien FUMEAUX	1
Pierre GABIOUD	1	Romain GEX-FABRY	1
Rémy IN-ALBON	1	Aïda LIPS	1
Grégory LOGEAN	1	André-Marcel MALBOIS	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Nadine REICHEN	1	Alexis UDRESSY	1

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026
Nom agenda:	3. Lecture: Tarif des frais et dépens devant les autorités judiciaires ou administratives / Lesung: Tarif der Kosten und Entschädigungen vor Gerichts- oder Verwaltungsbehörden
Nom du vote:	4
Sujet du vote:	21c25ff6-8846-4fb9-85e5-034375c860a1
Début du Vote:	07.05.2026 09:54:12
Fin du vote:	07.05.2026 09:54:28

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	129

Votes:

Oui/Ja	62	48,1%
Non/Nein	66	51,2%
Abst./Enth.	1	,8%

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Non/Nein

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Diego ANDENMATTEN	1	Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1
Iwan EYHOLZER	1	Joël FISCHER	1
Gilles FLOREY	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Aron PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Charlotte SALZMANN-BRIAND	1
Aurel SCHMID	1		

Le Centre

Oui/Ja

Jacques BERRA	1	Claire-Lise BONVIN	1
Patrick COQUOZ	1	Baptiste DARBELLAY	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Benoît FOURNIER	1
Nicolas GABIOUD	1	Alexia HÉRITIER	1
Sandy HUG	1	Anthony LAMON	1
Alain LÉGER	1	Blaise LOVISA	1
Ludivine LUY	1	Janique LUYET	1
David MARIÉTAN	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Frédéric PITTELOUD	1	Renaud PITTELOUD	1
Pascal PRAZ	1	Laurence RAUSIS	1
Laurent REY	1	Virginie ROSSIER	1
Vincent ROTEN	1	Corentin ZUBER	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Non/Nein

Carole MELLY-BASILI	1		

Abst./Enth.

Stéphane HAEFLIGER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Julien BAGNOUD	1	Mathieu CLERC	1
Céline DESSIMOZ	1	Léonard DORSAZ	1
Laurent GOLAY	1	Carole MORISOD	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Non/Nein

Melanie BURGENER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Caroline KREUZER-PFAMMATTER	1
Philipp LORETAN	1	Jonas REGOTZ	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Non/Nein

Natacha ALBRECHT	1	Yvan ARLETTAZ	1
Florent AYMONT	1	Thomas BIRBAUM	1
Nicole CARRUPT	1	Adeline CRETTEHAND	1
Stève DELASOIE	1	Christel DUC	1
Andrea DUCHOUD	1	Alexandre GEORGES	1
Géraldine GIANADDA	1	Patrick GIROUD	1
Valérie GRIECHTING	1	Niklaus HEINZMANN	1

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Sylvie LUGINBÜHL	1	Sylvie MASSEREY ANSELIN	1
Jessica MÉTRAILLER	1	Julien MORAND	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1
Nadine PARDO	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Fabienne RIME	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Frédéric WUEST	1		

PS

Oui/Ja

Claudia ALPIGER	1	Aferdita BOGIQI	1
Clément BORGEAUD	1	Véronique CHERVAZ	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Laura DÉCAILLET	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Samuel JACQUIER	1
Sébastien NENDAZ	1	Marie OREILLER	1
Milaim REXHEPI	1	Paola RIVA GAPANY	1
Christian RODUIT	1	Lisa SALAMIN	1
Anne-Laure SECCO	1	Elda WEISSBRODT	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Daniel BRECHBÜHL	1	Andreas BRIGGELER	1
Christian GASSER	1	Daniela POLLINGER	1
Marco SCHNYDRIG	1	Daiana SQUARATTI	1

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Gwendoline BOURBAN	1	Patrick BRIGANTE	1
Jérôme DESMEULES	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Damien FUMEAUX	1
Pierre GABIOUD	1	Romain GEX-FABRY	1
Rémy IN-ALBON	1	Aïda LIPS	1
Grégory LOGEAN	1	André-Marcel MALBOIS	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Nadine REICHEN	1	Alexis UDRESSY	1

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026
Nom agenda:	3. Lecture: Tarif des frais et dépens devant les autorités judiciaires ou administratives / Lesung: Tarif der Kosten und Entschädigungen vor Gerichts- oder Verwaltungsbehörden
Nom du vote:	5,1
Sujet du vote:	21c25ff6-8846-4fb9-85e5-034375c860a1
Début du Vote:	07.05.2026 09:58:31
Fin du vote:	07.05.2026 09:58:47

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	128

Votes:

Oui/Ja	100	78,1%
Non/Nein	27	21,1%
Abst./Enth.	1	,8%

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Diego ANDENMATTEN	1	Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1
Iwan EYHOLZER	1	Joël FISCHER	1
Gilles FLOREY	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Aron PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Charlotte SALZMANN-BRIAND	1
Aurel SCHMID	1		

Le Centre

Oui/Ja

Jacques BERRA	1	Claire-Lise BONVIN	1
Patrick COQUOZ	1	Baptiste DARBELLAY	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Nicolas GABIOUD	1
Stéphane HAEFLIGER	1	Alexia HÉRITIER	1
Sandy HUG	1	Anthony LAMON	1
Alain LÉGER	1	Blaise LOVISA	1
Ludivine LUY	1	Janique LUYET	1
David MARIÉTAN	1	Carole MELLY-BASIL	1
Françoise MÉTRAILLER	1	Delphine MICHAUD	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Frédéric PITTELOUD	1
Renaud PITTELOUD	1	Pascal PRAZ	1
Laurence RAUSIS	1	Laurent REY	1
Virginie ROSSIER	1	Vincent ROTEN	1
Corentin ZUBER	1	Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1

Abst./Enth.

Benoît FOURNIER	1		

Les Vert.e.s

Non/Nein

Julien BAGNOUD	1	Mathieu CLERC	1
Céline DESSIMOZ	1	Léonard DORSAZ	1
Laurent GOLAY	1	Carole MORISOD	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Melanie BURGENER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Caroline KREUZER-PFAMMATTER	1
Philipp LORETAN	1	Jonas REGOTZ	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Yvan ARLETTAZ	1
Florent AYMON	1	Thomas BIRBAUM	1
Nicole CARRUPT	1	Adeline CRETENAND	1
Stève DELASOIE	1	Christel DUC	1
Andrea DUCHOUD	1	Alexandre GEORGES	1
Géraldine GIANADDA	1	Patrick GIROUD	1
Valériane GRICHTING	1	Niklaus HEINZMANN	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Sylvie MASSEREY ANSELIN	1
Jessica MÉTRAILLER	1	Julien MORAND	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Nadine PARDO	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Fabienne RIME	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Frédéric WUEST	1		

PS

Non/Nein

Claudia ALPIGER	1	Aferdita BOGIQI	1
Clément BORGEAUD	1	Véronique CHERVAZ	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Laura DÉCAILLET	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Samuel JACQUIER	1
Sébastien NENDAZ	1	Marie OREILLER	1
Milaim REXHEPI	1	Paola RIVA GAPANY	1
Christian RODUIT	1	Lisa SALAMIN	1
Anne-Laure SECCO	1	Elda WEISSBRODT	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Daniel BRECHBÜHL	1	Christian GASSER	1
Daniela POLLINGER	1	Marco SCHNYDRIG	1
Daiana SQUARATTI	1		

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Gwendoline BOURBAN	1	Patrick BRIGANTE	1
Jérôme DESMEULES	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Damien FUMEAUX	1
Pierre GABIOUD	1	Romain GEX-FABRY	1
Rémy IN-ALBON	1	Aïda LIPS	1
Grégory LOGEAN	1	André-Marcel MALBOIS	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Nadine REICHEN	1	Alexis UDRESSY	1

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026
Nom agenda:	3. Lecture: Tarif des frais et dépens devant les autorités judiciaires ou administratives / Lesung: Tarif der Kosten und Entschädigungen vor Gerichts- oder Verwaltungsbehörden
Nom du vote:	6
Sujet du vote:	21c25ff6-8846-4fb9-85e5-034375c860a1
Début du Vote:	07.05.2026 09:59:34
Fin du vote:	07.05.2026 09:59:49

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	128	
Votes:			
	Oui/Ja	101	78,9%
	Non/Nein	27	21,1%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Diego ANDENMATTEN	1	Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1
Iwan EYHOLZER	1	Joël FISCHER	1
Gilles FLOREY	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Aron PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Charlotte SALZMANN-BRIAND	1
Aurel SCHMID	1		

Le Centre

Oui/Ja

Jacques BERRA	1	Claire-Lise BONVIN	1
Patrick COQUOZ	1	Baptiste DARBELLAY	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Benoît FOURNIER	1
Nicolas GABIOUD	1	Stéphane HAEFLIGER	1
Alexia HÉRITIER	1	Sandy HUG	1
Anthony LAMON	1	Alain LÉGER	1
Blaise LOVISA	1	Ludivine LUY	1
Janique LUYET	1	David MARIÉTAN	1
Carole MELLÉ-BASIL	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Frédéric PITTELOUD	1	Renaud PITTELOUD	1
Pascal PRAZ	1	Laurence RAUSIS	1
Laurent REY	1	Virginie ROSSIER	1
Vincent ROTEN	1	Corentin ZUBER	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Les Vert.e.s

Non/Nein

Julien BAGNOUD	1	Mathieu CLERC	1
Céline DESSIMOZ	1	Léonard DORSAZ	1
Laurent GOLAY	1	Carole MORISOD	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Melanie BURGENER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Caroline KREUZER-PFAMMATTER	1
Philipp LORETAN	1	Jonas REGOTZ	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Yvan ARLETTAZ	1
Florent AYMONT	1	Thomas BIRBAUM	1
Nicole CARRUPT	1	Adeline CRETENAND	1
Stève DELASOIE	1	Christel DUC	1
Andrea DUCHOUD	1	Alexandre GEORGES	1
Géraldine GIANADDA	1	Patrick GIROUD	1
Valérie GRICHTING	1	Niklaus HEINZMANN	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Sylvie MASSEREY ANSELIN	1
Jessica MÉTRAILLER	1	Julien MORAND	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1
Nadine PARDO	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Fabienne RIME	1

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Kathleen ROSSIER MOLL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Frédéric WUEST	1		

PS

Non/Nein

Claudia ALPIGER	1	Aferdita BOGIQI	1
Clément BORGEAUD	1	Véronique CHERVAZ	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Laura DÉCAILLET	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Samuel JACQUIER	1
Sébastien NENDAZ	1	Marie OREILLER	1
Milaim REXHEPI	1	Paola RIVA GAPANY	1
Christian RODUIT	1	Lisa SALAMIN	1
Anne-Laure SECCO	1	Elda WEISSBRODT	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Daniel BRECHBÜHL	1	Christian GASSER	1
Daniela POLLINGER	1	Marco SCHNYDRIG	1
Daiana SQUARATTI	1		

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Gwendoline BOURBAN	1	Patrick BRIGANTE	1
Jérôme DESMEULES	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Damien FUMEAUX	1
Pierre GABIOUD	1	Romain GEX-FABRY	1
Rémy IN-ALBON	1	Aïda LIPS	1
Grégory LOGEAN	1	André-Marcel MALBOIS	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Nadine REICHEN	1	Alexis UDRESSY	1

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026
Nom agenda:	3. Lecture: Tarif des frais et dépens devant les autorités judiciaires ou administratives / Lesung: Tarif der Kosten und Entschädigungen vor Gerichts- oder Verwaltungsbehörden
Nom du vote:	9
Sujet du vote:	21c25ff6-8846-4fb9-85e5-034375c860a1
Début du Vote:	07.05.2026 10:02:10
Fin du vote:	07.05.2026 10:02:26

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	127	
Votes:	Oui/Ja	98	77,2%
	Non/Nein	28	22%
	Abst./Enth.	1	,8%

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Diego ANDENMATTEN	1	Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1
Iwan EYHOLZER	1	Joël FISCHER	1
Gilles FLOREY	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Aron PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Charlotte SALZMANN-BRIAND	1
Aurel SCHMID	1		

Le Centre

Oui/Ja

Jacques BERRA	1	Claire-Lise BONVIN	1
Patrick COQUOZ	1	Baptiste DARBELLAY	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Nicolas GABIOUD	1
Stéphane HAEFLIGER	1	Alexia HÉRITIER	1
Sandy HUG	1	Alain LÉGER	1
Blaise LOVISA	1	Ludivine LUY	1
David MARIÉTAN	1	Carole MELLY-BASILI	1
Françoise MÉTRAILLER	1	Delphine MICHAUD	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Frédéric PITTELOUD	1
Renaud PITTELOUD	1	Pascal PRAZ	1
Laurence RAUSIS	1	Laurent REY	1
Virginie ROSSIER	1	Vincent ROTEN	1
Corentin ZUBER	1	Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1

Non/Nein

Janique LUYET	1		

Abst./Enth.

Benoît FOURNIER	1		

Les Vert.e.s

Non/Nein

Julien BAGNOUD	1	Mathieu CLERC	1
Céline DESSIMOZ	1	Léonard DORSAZ	1
Laurent GOLAY	1	Carole MORISOD	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Melanie BURGENER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Caroline KREUZER-PFAMMATTER	1
Philipp LORETAN	1	Jonas REGOTZ	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Yvan ARLETTAZ	1
Florent AYMONT	1	Thomas BIRBAUM	1
Nicole CARRUPT	1	Adeline CRETENAND	1
Stève DELASOIE	1	Christel DUC	1
Andrea DUCHOUD	1	Alexandre GEORGES	1
Géraldine GIANADDA	1	Patrick GIROUD	1
Valérie GRIECHTING	1	Niklaus HEINZMANN	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Sylvie MASSEREY ANSELIN	1

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Jessica MÉTRAILLER	1	Julien MORAND	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1
Nadine PARDO	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Fabienne RIME	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Frédéric WUEST	1		

PS

Non/Nein

Claudia ALPIGER	1	Aferdita BOGIQI	1
Clément BORGEAUD	1	Véronique CHERVAZ	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Laura DÉCAILLET	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Samuel JACQUIER	1
Sébastien NENDAZ	1	Marie OREILLER	1
Milaim REXHEPI	1	Paola RIVA GAPANY	1
Christian RODUIT	1	Lisa SALAMIN	1
Anne-Laure SECCO	1	Elda WEISSBRODT	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Daniel BRECHBÜHL	1	Christian GASSER	1
Daniela POLLINGER	1	Marco SCHNYDRIG	1
Daiana SQUARATTI	1		

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Gwendoline BOURBAN	1	Patrick BRIGANTE	1
Jérôme DESMEULES	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Damien FUMEAUX	1
Pierre GABIOUD	1	Romain GEX-FABRY	1
Rémy IN-ALBON	1	Aïda LIPS	1
Grégory LOGEAN	1	André-Marcel MALBOIS	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Nadine REICHEN	1	Alexis UDRESSY	1

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026
Nom agenda:	3. Lecture: Tarif des frais et dépens devant les autorités judiciaires ou administratives / Lesung: Tarif der Kosten und Entschädigungen vor Gerichts- oder Verwaltungsbehörden
Nom du vote:	10
Sujet du vote:	
Début du Vote:	07.05.2026 10:03:31
Fin du vote:	07.05.2026 10:03:47

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	128	
Votes:			
	Oui/Ja	99	77,3%
	Non/Nein	27	21,1%
	Abst./Enth.	2	1,6%

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Diego ANDENMATTEN	1	Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1
Iwan EYHOLZER	1	Joël FISCHER	1
Gilles FLOREY	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Aron PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Charlotte SALZMANN-BRIAND	1
Aurel SCHMID	1		

Le Centre

Oui/Ja

Jacques BERRA	1	Claire-Lise BONVIN	1
Patrick COQUOZ	1	Baptiste DARBELLAY	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Nicolas GABIOUD	1
Stéphane HAEFLIGER	1	Alexia HÉRITIER	1
Sandy HUG	1	Anthony LAMON	1
Alain LÉGER	1	Blaise LOVISA	1
Ludivine LUY	1	Janique LUYET	1
David MARIÉTAN	1	Carole MELLY-BASIL	1
Françoise MÉTRAILLER	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Frédéric PITTELOUD	1	Renaud PITTELOUD	1
Pascal PRAZ	1	Laurence RAUSIS	1
Laurent REY	1	Virginie ROSSIER	1
Vincent ROTEN	1	Corentin ZUBER	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Abst./Enth.

Benoît FOURNIER	1	Delphine MICHAUD	1

Les Vert.e.s

Non/Nein

Julien BAGNOUD	1	Mathieu CLERC	1
Céline DESSIMOZ	1	Léonard DORSAZ	1
Laurent GOLAY	1	Carole MORISOD	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Melanie BURGENER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Caroline KREUZER-PFAMMATTER	1
Philipp LORETAN	1	Jonas REGOTZ	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Yvan ARLETTAZ	1
Florent AYMON	1	Thomas BIRBAUM	1
Nicole CARRUPT	1	Adeline CRETENAND	1
Stève DELASOIE	1	Christel DUC	1
Andrea DUCHOUD	1	Alexandre GEORGES	1
Géraldine GIANADDA	1	Patrick GIROUD	1
Valérie GRICHTING	1	Niklaus HEINZMANN	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Sylvie MASSEREY ANSELIN	1
Jessica MÉTRAILLER	1	Julien MORAND	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Nadine PARDO	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Fabienne RIME	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Frédéric WUEST	1		

PS

Non/Nein

Claudia ALPIGER	1	Aferdita BOGIQI	1
Clément BORGEAUD	1	Véronique CHERVAZ	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Laura DÉCAILLET	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Samuel JACQUIER	1
Sébastien NENDAZ	1	Marie OREILLER	1
Milaim REXHEPI	1	Paola RIVA GAPANY	1
Christian RODUIT	1	Lisa SALAMIN	1
Anne-Laure SECCO	1	Elda WEISSBRODT	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Daniel BRECHBÜHL	1	Christian GASSER	1
Daniela POLLINGER	1	Marco SCHNYDRIG	1
Daiana SQUARATTI	1		

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Gwendoline BOURBAN	1	Patrick BRIGANTE	1
Jérôme DESMEULES	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Damien FUMEAUX	1
Pierre GABIOUD	1	Romain GEX-FABRY	1
Rémy IN-ALBON	1	Aïda LIPS	1
Grégory LOGEAN	1	André-Marcel MALBOIS	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Nadine REICHEN	1	Alexis UDRESSY	1

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026
Nom agenda:	3. Lecture: Tarif des frais et dépens devant les autorités judiciaires ou administratives / Lesung: Tarif der Kosten und Entschädigungen vor Gerichts- oder Verwaltungsbehörden
Nom du vote:	11
Sujet du vote:	21c25ff6-8846-4fb9-85e5-034375c860a1
Début du Vote:	07.05.2026 10:04:59
Fin du vote:	07.05.2026 10:05:15

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	128

Votes:

Oui/Ja	99	77,3%
Non/Nein	27	21,1%
Abst./Enth.	2	1,6%

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Diego ANDENMATTEN	1	Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1
Iwan EYHOLZER	1	Joël FISCHER	1
Gilles FLOREY	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Aron PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Charlotte SALZMANN-BRIAND	1
Aurel SCHMID	1		

Le Centre

Oui/Ja

Jacques BERRA	1	Claire-Lise BONVIN	1
Patrick COQUOZ	1	Baptiste DARBELLAY	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Nicolas GABIOUD	1
Stéphane HAEFLIGER	1	Alexia HÉRITIER	1
Sandy HUG	1	Anthony LAMON	1
Alain LÉGER	1	Blaise LOVISA	1
Ludivine LUY	1	Janique LUYET	1
David MARIÉTAN	1	Carole MELLY-BASIL	1
Françoise MÉTRAILLER	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Frédéric PITTELOUD	1	Renaud PITTELOUD	1
Pascal PRAZ	1	Laurence RAUSIS	1
Laurent REY	1	Virginie ROSSIER	1
Vincent ROTEN	1	Corentin ZUBER	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Abst./Enth.

Benoît FOURNIER	1	Delphine MICHAUD	1

Les Vert.e.s

Non/Nein

Julien BAGNOUD	1	Mathieu CLERC	1
Céline DESSIMOZ	1	Léonard DORSAZ	1
Laurent GOLAY	1	Carole MORISOD	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Melanie BURGENER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Caroline KREUZER-PFAMMATTER	1
Philipp LORETAN	1	Jonas REGOTZ	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Yvan ARLETTAZ	1
Florent AYMON	1	Thomas BIRBAUM	1
Nicole CARRUPT	1	Adeline CRETENAND	1
Stève DELASOIE	1	Christel DUC	1
Andrea DUCHOUD	1	Alexandre GEORGES	1
Géraldine GIANADDA	1	Patrick GIROUD	1
Valérie GRICHTING	1	Niklaus HEINZMANN	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Sylvie MASSEREY ANSELIN	1
Jessica MÉTRAILLER	1	Julien MORAND	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Nadine PARDO	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Fabienne RIME	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Frédéric WUEST	1		

PS

Non/Nein

Claudia ALPIGER	1	Aferdita BOGIQI	1
Clément BORGEAUD	1	Véronique CHERVAZ	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Laura DÉCAILLET	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Samuel JACQUIER	1
Sébastien NENDAZ	1	Marie OREILLER	1
Milaim REXHEPI	1	Paola RIVA GAPANY	1
Christian RODUIT	1	Lisa SALAMIN	1
Anne-Laure SECCO	1	Elda WEISSBRODT	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Daniel BRECHBÜHL	1	Christian GASSER	1
Daniela POLLINGER	1	Marco SCHNYDRIG	1
Daiana SQUARATTI	1		

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Gwendoline BOURBAN	1	Patrick BRIGANTE	1
Jérôme DESMEULES	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Damien FUMEAUX	1
Pierre GABIOUD	1	Romain GEX-FABRY	1
Rémy IN-ALBON	1	Aïda LIPS	1
Grégory LOGEAN	1	André-Marcel MALBOIS	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Nadine REICHEN	1	Alexis UDRESSY	1

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026
Nom agenda:	3. Lecture: Tarif des frais et dépens devant les autorités judiciaires ou administratives / Lesung: Tarif der Kosten und Entschädigungen vor Gerichts- oder Verwaltungsbehörden
Nom du vote:	12
Sujet du vote:	21c25ff6-8846-4fb9-85e5-034375c860a1
Début du Vote:	07.05.2026 10:05:54
Fin du vote:	07.05.2026 10:06:10

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	128	
Votes:	Oui/Ja	96	75%
	Non/Nein	28	21,9%
	Abst./Enth.	4	3,1%

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Diego ANDENMATTEN	1	Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1
Iwan EYHOLZER	1	Joël FISCHER	1
Gilles FLOREY	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Aron PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Charlotte SALZMANN-BRIAND	1
Aurel SCHMID	1		

Le Centre

Oui/Ja

Jacques BERRA	1	Claire-Lise BONVIN	1
Patrick COQUOZ	1	Baptiste DARBELLAY	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Nicolas GABIOUD	1
Stéphane HAEFLIGER	1	Sandy HUG	1
Anthony LAMON	1	Alain LÉGER	1
Blaise LOVISA	1	Ludivine LUY	1
Janique LUYET	1	David MARIÉTAN	1
Carole MELLY-BASILI	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Renaud PITTELOUD	1
Pascal PRAZ	1	Laurence RAUSIS	1
Laurent REY	1	Virginie ROSSIER	1
Vincent ROTEN	1	Corentin ZUBER	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Abst./Enth.

Benoît FOURNIER	1	Alexia HÉRITIER	1
Delphine MICHAUD	1	Frédéric PITTELOUD	1

Les Vert.e.s

Non/Nein

Julien BAGNOUD	1	Mathieu CLERC	1
Céline DESSIMOZ	1	Léonard DORSAZ	1
Laurent GOLAY	1	Carole MORISOD	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Melanie BURGENER	1	Martin KALBERMATTER	1
Caroline KREUZER-PFAMMATTER	1	Philipp LORETAN	1
Jonas REGOTZ	1	Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1

Non/Nein

Gerhard KIECHLER	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Yvan ARLETTAZ	1
Florent AYMONT	1	Thomas BIRBAUM	1
Nicole CARRUPT	1	Adeline CRETENAND	1
Stève DELASOIE	1	Christel DUC	1
Andrea DUCHOUD	1	Alexandre GEORGES	1
Géraldine GIANADDA	1	Patrick GIROUD	1
Valérie GRIECHTING	1	Niklaus HEINZMANN	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Sylvie MASSEREY ANSELIN	1

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Jessica MÉTRAILLER	1	Julien MORAND	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1
Nadine PARDO	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Fabienne RIME	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Frédéric WUEST	1		

PS

Non/Nein

Claudia ALPIGER	1	Aferdita BOGIQI	1
Clément BORGEAUD	1	Véronique CHERVAZ	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Laura DÉCAILLET	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Samuel JACQUIER	1
Sébastien NENDAZ	1	Marie OREILLER	1
Milaim REXHEPI	1	Paola RIVA GAPANY	1
Christian RODUIT	1	Lisa SALAMIN	1
Anne-Laure SECCO	1	Elda WEISSBRODT	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Daniel BRECHBÜHL	1	Christian GASSER	1
Daniela POLLINGER	1	Marco SCHNYDRIG	1
Daiana SQUARATTI	1		

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Gwendoline BOURBAN	1	Patrick BRIGANTE	1
Jérôme DESMEULES	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Damien FUMEAUX	1
Pierre GABIOUD	1	Romain GEX-FABRY	1
Rémy IN-ALBON	1	Aïda LIPS	1
Grégory LOGEAN	1	André-Marcel MALBOIS	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Nadine REICHEN	1	Alexis UDRESSY	1

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026
Nom agenda:	3. Lecture: Tarif des frais et dépens devant les autorités judiciaires ou administratives / Lesung: Tarif der Kosten und Entschädigungen vor Gerichts- oder Verwaltungsbehörden
Nom du vote:	14
Sujet du vote:	21c25ff6-8846-4fb9-85e5-034375c860a1
Début du Vote:	07.05.2026 10:07:25
Fin du vote:	07.05.2026 10:07:41

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	126

Votes:

Oui/Ja	97	77%
Non/Nein	27	21,4%
Abst./Enth.	2	1,6%

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Diego ANDENMATTEN	1	Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1
Iwan EYHOLZER	1	Joël FISCHER	1
Gilles FLOREY	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1
Charlotte SALZMANN-BRIAND	1	Aurel SCHMID	1

Le Centre

Oui/Ja

Jacques BERRA	1	Claire-Lise BONVIN	1
Patrick COQUOZ	1	Baptiste DARBELLAY	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Nicolas GABIOUD	1
Stéphane HAEFLIGER	1	Sandy HUG	1
Anthony LAMON	1	Alain LÉGER	1
Blaise LOVISA	1	Ludivine LUY	1
Janique LUYET	1	David MARIÉTAN	1
Carole MELLY-BASIL	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Frédéric PITTELOUD	1
Renaud PITTELOUD	1	Pascal PRAZ	1
Laurence RAUSIS	1	Laurent REY	1
Virginie ROSSIER	1	Vincent ROTEN	1
Corentin ZUBER	1	Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1

Abst./Enth.

Benoît FOURNIER	1	Alexia HÉRITIER	1

Les Vert.e.s

Non/Nein

Julien BAGNOUD	1	Mathieu CLERC	1
Céline DESSIMOZ	1	Léonard DORSAZ	1
Laurent GOLAY	1	Carole MORISOD	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Melanie BURGENER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Caroline KREUZER-PFAMMATTER	1
Philipp LORETAN	1	Jonas REGOTZ	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Yvan ARLETTAZ	1
Florent AYMONT	1	Thomas BIRBAUM	1
Nicole CARRUPT	1	Adeline CRETENAND	1
Stève DELASOIE	1	Christel DUC	1
Andrea DUCHOUD	1	Alexandre GEORGES	1
Géraldine GIANADDA	1	Patrick GIROUD	1
Valérie GRICHTING	1	Niklaus HEINZMANN	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Sylvie MASSEREY ANSELIN	1
Jessica MÉTRAILLER	1	Julien MORAND	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1
Nadine PARDO	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Fabienne RIME	1

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Kathleen ROSSIER MOLL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Frédéric WUEST	1		

PS

Non/Nein

Claudia ALPIGER	1	Aferdita BOGIQI	1
Clément BORGEAUD	1	Véronique CHERVAZ	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Laura DÉCAILLET	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Samuel JACQUIER	1
Sébastien NENDAZ	1	Marie OREILLER	1
Milaim REXHEPI	1	Paola RIVA GAPANY	1
Christian RODUIT	1	Lisa SALAMIN	1
Anne-Laure SECCO	1	Elda WEISSBRODT	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Daniel BRECHBÜHL	1	Christian GASSER	1
Daniela POLLINGER	1	Marco SCHNYDRIG	1
Daiana SQUARATTI	1		

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Gwendoline BOURBAN	1	Patrick BRIGANTE	1
Jérôme DESMEULES	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Damien FUMEAUX	1
Pierre GABIOUD	1	Romain GEX-FABRY	1
Rémy IN-ALBON	1	Aïda LIPS	1
Grégory LOGEAN	1	André-Marcel MALBOIS	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Nadine REICHEN	1	Alexis UDRESSY	1

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026
Nom agenda:	3. Lecture: Tarif des frais et dépens devant les autorités judiciaires ou administratives / Lesung: Tarif der Kosten und Entschädigungen vor Gerichts- oder Verwaltungsbehörden
Nom du vote:	Vote final / Schlussabstimmung
Sujet du vote:	21c25ff6-8846-4fb9-85e5-034375c860a1
Début du Vote:	07.05.2026 10:29:10
Fin du vote:	07.05.2026 10:29:26

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	126	
Votes:	Oui/Ja	96	76,2%
	Non/Nein	27	21,4%
	Abst./Enth.	3	2,4%

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Diego ANDENMATTEN	1	Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1
Iwan EYHOLZER	1	Joël FISCHER	1
Gilles FLOREY	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Aron PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Charlotte SALZMANN-BRIAND	1
Aurel SCHMID	1		

Le Centre

Oui/Ja

Jacques BERRA	1	Claire-Lise BONVIN	1
Patrick COQUOZ	1	Baptiste DARBELLAY	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Nicolas GABIOUD	1
Stéphane HAEFLIGER	1	Sandy HUG	1
Anthony LAMON	1	Alain LÉGER	1
Blaise LOVISA	1	Ludivine LUY	1
Janique LUYET	1	David MARIÉTAN	1
Carole MELLY-BASIL	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Renaud PITTELOUD	1
Pascal PRAZ	1	Laurence RAUSIS	1
Laurent REY	1	Virginie ROSSIER	1
Vincent ROTEN	1	Corentin ZUBER	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Abst./Enth.

Benoît FOURNIER	1	Alexia HÉRITIER	1
Frédéric PITTELOUD	1		

Les Vert.e.s

Non/Nein

Julien BAGNOUD	1	Mathieu CLERC	1
Céline DESSIMOZ	1	Léonard DORSAZ	1
Laurent GOLAY	1	Carole MORISOD	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Melanie BURGENER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Caroline KREUZER-PFAMMATTER	1
Philipp LORETAN	1	Jonas REGOTZ	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Yvan ARLETTAZ	1
Florent AYMON	1	Thomas BIRBAUM	1
Nicole CARRUPT	1	Adeline CRETENAND	1
Stève DELASOIE	1	Christel DUC	1
Andrea DUCHOUD	1	Alexandre GEORGES	1
Géraldine GIANADDA	1	Patrick GIROUD	1
Valériane GRICHTING	1	Niklaus HEINZMANN	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Sylvie MASSEREY ANSELIN	1
Jessica MÉTRAILLER	1	Julien MORAND	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Nadine PARDO	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Fabienne RIME	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Frédéric WUEST	1		

PS

Non/Nein

Claudia ALPIGER	1	Aferdita BOGIQI	1
Clément BORGEAUD	1	Véronique CHERVAZ	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Laura DÉCAILLET	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Samuel JACQUIER	1
Sébastien NENDAZ	1	Marie OREILLER	1
Milaim REXHEPI	1	Paola RIVA GAPANY	1
Christian RODUIT	1	Lisa SALAMIN	1
Anne-Laure SECCO	1	Elda WEISSBRODT	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Daniel BRECHBÜHL	1	Christian GASSER	1
Daniela POLLINGER	1	Marco SCHNYDRIG	1
Daiana SQUARATTI	1		

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Gwendoline BOURBAN	1	Patrick BRIGANTE	1
Grégoire EMONET	1	Cyrille FAUCHÈRE	1
Damien FUMEAUX	1	Pierre GABIOUD	1
Romain GEX-FABRY	1	Rémy IN-ALBON	1
Aïda LIPS	1	Grégory LOGEAN	1
André-Marcel MALBOIS	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Nadine REICHEN	1
Alexis UDRESSY	1		

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026
Nom agenda:	3. Lecture: Tarif des frais et dépens devant les autorités judiciaires ou administratives / Lesung: Tarif der Kosten und Entschädigungen vor Gerichts- oder Verwaltungsbehörden
Nom du vote:	Lecture unique / Einzige Lesung
Sujet du vote:	21c25ff6-8846-4fb9-85e5-034375c860a1
Début du Vote:	07.05.2026 10:29:44
Fin du vote:	07.05.2026 10:30:00

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	126

Votes:

Oui/Ja	70	55,6%
Non/Nein	56	44,4%
Abst./Enth.	0	0%

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Diego ANDENMATTEN	1	Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1
Iwan EYHOLZER	1	Joël FISCHER	1
Gilles FLOREY	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Aron PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Charlotte SALZMANN-BRIAND	1
Aurel SCHMID	1		

Le Centre

Non/Nein

Jacques BERRA	1	Claire-Lise BONVIN	1
Patrick COQUOZ	1	Baptiste DARBELLAY	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Benoît FOURNIER	1
Nicolas GABIOUD	1	Stéphane HAEFLIGER	1
Alexia HÉRITIER	1	Sandy HUG	1
Anthony LAMON	1	Alain LÉGER	1
Blaise LOVISA	1	Ludivine LUY	1
Janique LUYET	1	David MARIÉTAN	1
Carole MELLÉ-BASIL	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Frédéric PITTELOUD	1
Renaud PITTELOUD	1	Pascal PRAZ	1
Laurence RAUSIS	1	Laurent REY	1
Virginie ROSSIER	1	Vincent ROTEN	1
Corentin ZUBER	1	Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1

Les Vert.e.s

Non/Nein

Julien BAGNOUD	1	Mathieu CLERC	1
Céline DESSIMOZ	1	Léonard DORSAZ	1
Laurent GOLAY	1	Carole MORISOD	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Melanie BURGENER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Caroline KREUZER-PFAMMATTER	1
Philipp LORETAN	1	Jonas REGOTZ	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Yvan ARLETTAZ	1
Florent AYMONT	1	Thomas BIRBAUM	1
Adeline CRETENAND	1	Stève DELASOIE	1
Christel DUC	1	Andrea DUCHOUD	1
Alexandre GEORGES	1	Géraldine GIANADDA	1
Patrick GIROUD	1	Valériane GRICHTING	1
Niklaus HEINZMANN	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Sylvie MASSEREY ANSELIN	1	Jessica MÉTRAILLER	1
Julien MORAND	1	Didier MORARD	1
Sébastien MORISOD	1	Nadine PARDO	1
Vincent PRAVATO	1	Charles-Albert PUTALLAZ	1
Fabienne RIME	1	Kathleen ROSSIER MOLL	1
Sonia TAUSS-CORNUT	1	Frédéric WUEST	1

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Non/Nein

Nicole CARRUPT

1

PS

Non/Nein

Claudia ALPIGER

1

Aferdita BOGIQI

1

Clément BORGEAUD

1

Véronique CHERVAZ

1

Pascal CLIVAZ

1

Sarah CONSTANTIN

1

Laura DÉCAILLET

1

Silvia EYER

1

Julien GIROD

1

Samuel JACQUIER

1

Sébastien NENDAZ

1

Marie OREILLER

1

Milaim REXHEPI

1

Paola RIVA GAPANY

1

Christian RODUIT

1

Lisa SALAMIN

1

Anne-Laure SECCO

1

Elda WEISSBRODT

1

Sebastian WERLEN

1

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER

1

Barbara ANTHAMATTEN

1

Daniel BRECHBÜHL

1

Christian GASSER

1

Daniela POLLINGER

1

Marco SCHNYDRIG

1

Daiana SQUARATTI

1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND

1

Thierry BONVIN

1

Gwendoline BOURBAN

1

Patrick BRIGANTE

1

Grégoire EMONET

1

Cyrille FAUCHÈRE

1

Damien FUMEAUX

1

Pierre GABIOUD

1

Romain GEX-FABRY

1

Rémy IN-ALBON

1

Aïda LIPS

1

Grégory LOGEAN

1

André-Marcel MALBOIS

1

Brian NEUKOM

1

Kevin PELLOUCHOUD

1

Nadine REICHEN

1

Alexis UDRESSY

1

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026
Nom agenda:	4. Lecture: Crédit d'engagement gestion des données cadastrales / Lesung: Verpflichtungskredit Verwaltung der Katasterdaten
Nom du vote:	Vote final / Schlussabstimmung
Sujet du vote:	716a86d6-4ee3-4906-8977-098b6b5a1778
Début du Vote:	07.05.2026 10:54:52
Fin du vote:	07.05.2026 10:55:08

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	120

Votes:

Oui/Ja	120	100%
Non/Nein	0	0%
Abst./Enth.	0	0%

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Diego ANDENMATTEN	1	Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1
Iwan EYHOLZER	1	Joël FISCHER	1
Gilles FLOREY	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Charlotte SALZMANN-BRIAND	1
Aurel SCHMID	1		

Le Centre

Oui/Ja

Jacques BERRA	1	Claire-Lise BONVIN	1
Patrick COQUOZ	1	Baptiste DARBELLAY	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Benoît FOURNIER	1
Nicolas GABIOUD	1	Alexia HÉRITIER	1
Sandy HUG	1	Anthony LAMON	1
Alain LÉGER	1	Blaise LOVISA	1
Ludivine LUY	1	Janique LUYET	1
David MARIÉTAN	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Frédéric PITTELOUD	1	Renaud PITTELOUD	1
Pascal PRAZ	1	Laurence RAUSIS	1
Laurent REY	1	Virginie ROSSIER	1
Vincent ROTEN	1	Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Julien BAGNOUD	1	Céline DESSIMOZ	1
Léonard DORSAZ	1	Laurent GOLAY	1
Carole MORISOD	1	Sophie PIGNAT DELAVY	1
Emmanuel REVAZ	1		

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Melanie BURGENER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Caroline KREUZER-PFAMMATTER	1
Philipp LORETAN	1	Jonas REGOTZ	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Yvan ARLETTAZ	1
Florent AYMON	1	Nicole CARRUPT	1
Adeline CRETENAND	1	Stève DELASOIE	1
Christel DUC	1	Andrea DUCHOUD	1
Alexandre GEORGES	1	Géraldine GIANADDA	1
Patrick GIROUD	1	Valériane GRICHTING	1
Niklaus HEINZMANN	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Sylvie MASSEREY ANSELIN	1	Jessica MÉTRAILLER	1
Julien MORAND	1	Didier MORARD	1
Sébastien MORISOD	1	Nadine PARDO	1
Vincent PRAVATO	1	Charles-Albert PUTALLAZ	1
Fabienne RIME	1	Kathleen ROSSIER MOLL	1
Sonia TAUSS-CORNUT	1	Frédéric WUEST	1

PS

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Oui/Ja

Claudia ALPIGER	1	Aferdita BOGIQI	1
Clément BORGEAUD	1	Véronique CHERVAZ	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Laura DÉCAILLET	1	Julien GIROD	1
Samuel JACQUIER	1	Sébastien NENDAZ	1
Marie OREILLER	1	Milaim REXHEPI	1
Paola RIVA GAPANY	1	Christian RODUIT	1
Lisa SALAMIN	1	Anne-Laure SECCO	1
Elda WEISSBRODT	1	Sebastian WERLEN	1

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Daniel BRECHBÜHL	1	Andreas BRIGGELER	1
Daniela POLLINGER	1	Marco SCHNYDRIG	1
Daiana SQUARATTI	1		

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Gwendoline BOURBAN	1	Patrick BRIGANTE	1
Jérôme DESMEULES	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Damien FUMEAUX	1
Pierre GABIOUD	1	Romain GEX-FABRY	1
Rémy IN-ALBON	1	Aïda LIPS	1
Grégory LOGEAN	1	André-Marcel MALBOIS	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Nadine REICHEN	1	Alexis UDRESSY	1

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026
Nom agenda:	5. M2025.02.023
Nom du vote:	M2025.02.023
Sujet du vote:	57ee9d30-4cce-4483-886a-4a58d4d3f28d
Début du Vote:	07.05.2026 10:59:00
Fin du vote:	07.05.2026 10:59:16

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	126

Votes:

Oui/Ja	106	84,1%
Non/Nein	20	15,9%
Abst./Enth.	0	0%

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Non/Nein

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Diego ANDENMATTEN	1	Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1
Iwan EYHOLZER	1	Joël FISCHER	1
Gilles FLOREY	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1
Charlotte SALZMANN-BRIAND	1	Aurel SCHMID	1

Le Centre

Oui/Ja

Jacques BERRA	1	Claire-Lise BONVIN	1
Patrick COQUOZ	1	Baptiste DARBELLAY	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Benoît FOURNIER	1
Nicolas GABIOUD	1	Stéphane HAEFLIGER	1
Alexia HÉRITIER	1	Sandy HUG	1
Anthony LAMON	1	Alain LÉGER	1
Blaise LOVISA	1	Ludivine LUY	1
Janique LUYET	1	David MARIÉTAN	1
Françoise MÉTRAILLER	1	Delphine MICHAUD	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Frédéric PITTELOUD	1
Renaud PITTELOUD	1	Pascal PRAZ	1
Laurence RAUSIS	1	Laurent REY	1
Virginie ROSSIER	1	Vincent ROTEN	1
Corentin ZUBER	1	Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Julien BAGNOUD	1	Mathieu CLERC	1
Céline DESSIMOZ	1	Léonard DORSAZ	1
Laurent GOLAY	1	Carole MORISOD	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Melanie BURGENER	1	Martin KALBERMATTER	1
Caroline KREUZER-PFAMMATTER	1	Philipp LORETAN	1
Jonas REGOTZ	1	Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Yvan ARLETTAZ	1
Florent AYMONT	1	Thomas BIRBAUM	1
Nicole CARRUPT	1	Adeline CRETENAND	1
Stève DELASOIE	1	Christel DUC	1
Andrea DUCHOUD	1	Alexandre GEORGES	1
Géraldine GIANADDA	1	Patrick GIROUD	1
Valérie GRICHTING	1	Niklaus HEINZMANN	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Sylvie MASSEREY ANSELIN	1
Jessica MÉTRAILLER	1	Julien MORAND	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1
Nadine PARDO	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Fabienne RIME	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Frédéric WUEST	1		

PS

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Oui/Ja

Claudia ALPIGER	1	Aferdita BOGIQI	1
Clément BORGEAUD	1	Véronique CHERVAZ	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Laura DÉCAILLET	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Samuel JACQUIER	1
Sébastien NENDAZ	1	Marie OREILLER	1
Milaim REXHEPI	1	Paola RIVA GAPANY	1
Christian RODUIT	1	Lisa SALAMIN	1
Anne-Laure SECCO	1	Elda WEISSBRODT	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Daniel BRECHBÜHL	1	Andreas BRIGGELER	1
Christian GASSER	1	Daniela POLLINGER	1
Marco SCHNYDRIG	1	Daiana SQUARATTI	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Gwendoline BOURBAN	1	Patrick BRIGANTE	1
Jérôme DESMEULES	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Damien FUMEAUX	1
Pierre GABIOUD	1	Romain GEX-FABRY	1
Rémy IN-ALBON	1	Aïda LIPS	1
Grégory LOGEAN	1	André-Marcel MALBOIS	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Nadine REICHEN	1	Alexis UDRESSY	1

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026
Nom agenda:	6. P2025.02.028
Nom du vote:	P2025.02.028
Sujet du vote:	b4e20642-9d36-4af2-b067-818c25738b27
Début du Vote:	07.05.2026 11:03:06
Fin du vote:	07.05.2026 11:03:22

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	126

Votes:

Oui/Ja	70	55,6%
Non/Nein	53	42,1%
Abst./Enth.	3	2,4%

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Non/Nein

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Diego ANDENMATTEN	1	Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1
Iwan EYHOLZER	1	Joël FISCHER	1
Gilles FLOREY	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1
Charlotte SALZMANN-BRIAND	1	Aurel SCHMID	1

Le Centre

Oui/Ja

Jacques BERRA	1	Claire-Lise BONVIN	1
Patrick COQUOZ	1	Baptiste DARBELLAY	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Benoît FOURNIER	1
Nicolas GABIOUD	1	Stéphane HAEFLIGER	1
Alexia HÉRITIER	1	Sandy HUG	1
Alain LÉGER	1	Blaise LOVISA	1
Ludivine LUY	1	Janique LUYET	1
David MARIÉTAN	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Frédéric PITTELOUD	1	Renaud PITTELOUD	1
Pascal PRAZ	1	Laurence RAUSIS	1
Laurent REY	1	Virginie ROSSIER	1
Corentin ZUBER	1	Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1

Non/Nein

Anthony LAMON	1		

Abst./Enth.

Vincent ROTEN	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Julien BAGNOUD	1	Céline DESSIMOZ	1
Léonard DORSAZ	1	Laurent GOLAY	1
Carole MORISOD	1	Sophie PIGNAT DELAVY	1
Emmanuel REVAZ	1		

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Melanie BURGENER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Caroline KREUZER-PFAMMATTER	1
Jonas REGOTZ	1	Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1

Non/Nein

Philipp LORETAN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Nicole CARRUPT	1	Stève DELASOIE	1

Non/Nein

Natacha ALBRECHT	1	Yvan ARLETTAZ	1
Florent AYMON	1	Thomas BIRBAUM	1
Adeline CRETENAND	1	Christel DUC	1
Andrea DUCHOUD	1	Alexandre GEORGES	1
Géraldine GIANADDA	1	Patrick GIROUD	1

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Valérieane GRICHTING	1	Niklaus HEINZMANN	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Sylvie MASSEREY ANSELIN	1
Jessica MÉTRAILLER	1	Julien MORAND	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1
Nadine PARDO	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Fabienne RIME	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Frédéric WUEST	1		

PS

Oui/Ja

Sébastien NENDAZ	1	Elda WEISSBRODT	1
Sebastian WERLEN	1		

Non/Nein

Aferdita BOGIQI	1	Clément BORGEAUD	1
Véronique CHERVAZ	1	Pascal CLIVAZ	1
Sarah CONSTANTIN	1	Laura DÉCAILLET	1
Julien GIROD	1	Samuel JACQUIER	1
Marie OREILLER	1	Milaim REXHEPI	1
Paola RIVA GAPANY	1	Christian RODUIT	1
Lisa SALAMIN	1	Anne-Laure SECCO	1

Abst./Enth.

Claudia ALPIGER	1	Silvia EYER	1

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Daniel BRECHBÜHL	1	Andreas BRIGGELER	1
Christian GASSER	1	Daniela POLLINGER	1
Marco SCHNYDRIG	1	Daiana SQUARATTI	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Gwendoline BOURBAN	1	Patrick BRIGANTE	1
Jérôme DESMEULES	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Damien FUMEAUX	1
Pierre GABIOUD	1	Romain GEX-FABRY	1
Rémy IN-ALBON	1	Aïda LIPS	1
Grégory LOGEAN	1	André-Marcel MALBOIS	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Nadine REICHEN	1	Alexis UDRESSY	1

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026
Nom agenda:	13. Opportunité IP 2025.12.582 «procédures de naturalisation» / Zweckmässigkeit: PI 2025.12.582 «Einbürgerungsverfahren»
Nom du vote:	Vote final / Schlussabstimmung
Sujet du vote:	52fce69c-ca33-4cca-a385-4cd5c5f6f6a2
Début du Vote:	07.05.2026 11:35:43
Fin du vote:	07.05.2026 11:35:59

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	127

Votes:

Oui/Ja	26	20,5%
Non/Nein	97	76,4%
Abst./Enth.	4	3,1%

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Non/Nein

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Diego ANDENMATTEN	1	Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1
Iwan EYHOLZER	1	Joël FISCHER	1
Gilles FLOREY	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1
Charlotte SALZMANN-BRIAND	1	Aurel SCHMID	1

Le Centre

Oui/Ja

Jacques BERRA	1	David MARIÉTAN	1

Non/Nein

Claire-Lise BONVIN	1	Patrick COQUOZ	1
Baptiste DARBELLAY	1	Romaine DUC-BONVIN	1
Benoît FOURNIER	1	Nicolas GABIOUD	1
Stéphane HAEFLIGER	1	Alexia HÉRITIER	1
Sandy HUG	1	Anthony LAMON	1
Alain LÉGER	1	Blaise LOVISA	1
Ludivine LUY	1	Janique LUYET	1
Carole MELLÉ-BASIL	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Frédéric PITTELOUD	1	Renaud PITTELOUD	1
Pascal PRAZ	1	Laurence RAUSIS	1
Laurent REY	1	Virginie ROSSIER	1
Vincent ROTEN	1	Corentin ZUBER	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Mathieu CLERC	1	Léonard DORSAZ	1
Laurent GOLAY	1	Carole MORISOD	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1		

Non/Nein

Julien BAGNOUD	1	Emmanuel REVAZ	1

Abst./Enth.

Céline DESSIMOZ	1		

neo - Die sozialliberale Mitte

Non/Nein

Melanie BURGENER	1	Gerhard KIECHLER	1
Caroline KREUZER-PFAMMATTER	1	Jonas REGOTZ	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

Abst./Enth.

Martin KALBERMATTER	1		

PLR/FDP

Non/Nein

Natacha ALBRECHT	1	Yvan ARLETTAZ	1
Florent AYMONT	1	Thomas BIRBAUM	1
Nicole CARRUPT	1	Adeline CRETENAND	1
Stève DELASOIE	1	Christel DUC	1
Andrea DUCHOUD	1	Géraldine GIANADDA	1

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Patrick GIROUD	1	Valérie GRICHTING	1
Niklaus HEINZMANN	1	Sylvie LUGINBÜHL	1
Sylvie MASSEREY ANSELIN	1	Jessica MÉTRAILLER	1
Julien MORAND	1	Didier MORARD	1
Sébastien MORISOD	1	Nadine PARDO	1
Vincent PRAVATO	1	Charles-Albert PUTALLAZ	1
Fabienne RIME	1	Kathleen ROSSIER MOLL	1
Sonia TAUSS-CORNUT	1	Frédéric WUEST	1

Abst./Enth.

Alexandre GEORGES	1

PS

Oui/Ja

Claudia ALPIGER	1	Aferdita BOGIQI	1
Clément BORGEAUD	1	Véronique CHERVAZ	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Laura DÉCAILLET	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Samuel JACQUIER	1
Sébastien NENDAZ	1	Marie OREILLER	1
Milaim REXHEPI	1	Paola RIVA GAPANY	1
Christian RODUIT	1	Lisa SALAMIN	1
Anne-Laure SECCO	1	Elda WEISSBRODT	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Daniel BRECHBÜHL	1	Andreas BRIGGELER	1
Christian GASSER	1	Daniela POLLINGER	1
Marco SCHNYDRIG	1	Daiana SQUARATTI	1

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Gwendoline BOURBAN	1	Patrick BRIGANTE	1
Jérôme DESMEULES	1	Grégoire EMONET	1
Cyrille FAUCHÈRE	1	Damien FUMEAUX	1
Pierre GABIOUD	1	Romain GEX-FABRY	1
Rémy IN-ALBON	1	Aïda LIPS	1
Grégory LOGEAN	1	André-Marcel MALBOIS	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Alexis UDRESSY	1		

Abst./Enth.

Nadine REICHEN	1

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026
Nom agenda:	14. Naturalisations / Einbürgerungen
Nom du vote:	Vote final / Schlussabstimmung
Sujet du vote:	53fe6573-5565-41e6-8f8a-8e8bc822d161
Début du Vote:	07.05.2026 11:39:00
Fin du vote:	07.05.2026 11:39:16

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	128	
Votes:			
	Oui/Ja	123	96,1%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	5	3,9%

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Markus AMMANN	1
Diego ANDENMATTEN	1	Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1
Iwan EYHOLZER	1	Joël FISCHER	1
Gilles FLOREY	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Aron PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Charlotte SALZMANN-BRIAND	1
Aurel SCHMID	1		

Le Centre

Oui/Ja

Jacques BERRA	1	Claire-Lise BONVIN	1
Patrick COQUOZ	1	Baptiste DARBELLAY	1
Romaine DUC-BONVIN	1	Benoît FOURNIER	1
Nicolas GABIOUD	1	Stéphane HAEFLIGER	1
Alexia HÉRITIER	1	Sandy HUG	1
Anthony LAMON	1	Alain LÉGER	1
Blaise LOVISA	1	Ludivine LUY	1
Janique LUYET	1	David MARIÉTAN	1
Carole MELLÉ-BASIL	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Delphine MICHAUD	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Frédéric PITTELOUD	1	Renaud PITTELOUD	1
Pascal PRAZ	1	Laurence RAUSIS	1
Laurent REY	1	Virginie ROSSIER	1
Vincent ROTEN	1	Corentin ZUBER	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Julien BAGNOUD	1	Mathieu CLERC	1
Céline DESSIMOZ	1	Léonard DORSAZ	1
Laurent GOLAY	1	Carole MORISOD	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Emmanuel REVAZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Melanie BURGENER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Caroline KREUZER-PFAMMATTER	1
Philipp LORETAN	1	Jonas REGOTZ	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Yvan ARLETTAZ	1
Florent AYMONT	1	Thomas BIRBAUM	1
Nicole CARRUPT	1	Adeline CRETENAND	1
Stève DELASOIE	1	Christel DUC	1
Andrea DUCHOUD	1	Alexandre GEORGES	1
Géraldine GIANADDA	1	Patrick GIROUD	1
Valérie GRICHTING	1	Niklaus HEINZMANN	1
Sylvie LUGINBÜHL	1	Sylvie MASSEREY ANSELIN	1
Jessica MÉTRAILLER	1	Julien MORAND	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1
Nadine PARDO	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Fabienne RIME	1

Séance du jeudi matin 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagmorgen 7. Mai 2026

Kathleen ROSSIER MOLL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Frédéric WUEST	1		

PS

Oui/Ja

Claudia ALPIGER	1	Aferdita BOGIQI	1
Clément BORGEAUD	1	Véronique CHERVAZ	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Laura DÉCAILLET	1	Silvia EYER	1
Julien GIROD	1	Samuel JACQUIER	1
Sébastien NENDAZ	1	Marie OREILLER	1
Milaim REXHEPI	1	Paola RIVA GAPANY	1
Christian RODUIT	1	Lisa SALAMIN	1
Anne-Laure SECCO	1	Elda WEISSBRODT	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Barbara ANTHAMATTEN	1
Daniel BRECHBÜHL	1	Daniela POLLINGER	1

Abst./Enth.

Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Marco SCHNYDRIG	1	Daiana SQUARATTI	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Gwendoline BOURBAN	1	Patrick BRIGANTE	1
Jérôme DESMEULES	1	Damien FUMEAUX	1
Pierre GABIOUD	1	Romain GEX-FABRY	1
Rémy IN-ALBON	1	Aïda LIPS	1
Grégory LOGEAN	1	André-Marcel MALBOIS	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Nadine REICHEN	1	Alexis UDRESSY	1

Abst./Enth.

Grégoire EMONET	1		

La séance en quelques mots

07.05.2026, Matin

Sitzung in Kürze

07.05.2026, Vormittag

Salutations et communications

Begrüssung und Mitteilungen

Requête de la Commission des finances pour levée du secret de fonction

Décidé par le Grand Conseil par 122 Oui contre 0 Non et 0 abstention.

Gesuch der Finanzkommission um Entbindung vom Amtsgeheimnis

Vom Grossen Rat beschlossen mit 122 Ja zu 0 Nein bei 0 Enthaltungen.

Première lecture: Modification de la loi d'application du code civil suisse

Le Grand Conseil accepte cette loi en lecture unique par 129 voix contre 0 et 0 abstention. Avec 129 voix pour, 0 contre et 0 abstention il renonce à une deuxième lecture avec la majorité requise de 2/3.

Erste Lesung: Änderung des Einführungsgesetzes zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch

Der Grosse Rat nimmt dieses Gesetz in einziger Lesung mit 129 gegen 0 Stimmen bei 0 Enthaltungen an. Mit 129 Ja gegen 0 Nein bei 0 Enthaltungen verzichtet er mit der erforderlichen 2/3-Mehrheit auf eine zweite Lesung

Première lecture: Modification de la loi fixant le tarif des frais et dépens devant les autorités judiciaires ou administratives

Le Grand Conseil accepte cette loi en première lecture par 96 voix contre 27 et 3 abstention. Avec 70 Oui contre 56 Non et 0 abstention la majorité des 2/3 requise pour renoncer à une deuxième lecture n'est pas atteinte.

Erste Lesung: Änderung des Gesetzes betreffend den Tarif der Kosten und Entschädigungen vor Gerichts- oder Verwaltungsbehörden

Der Grosse Rat nimmt dieses Gesetz in erster Lesung mit 96 gegen 27 Stimmen bei 3 Enthaltungen an. Mit 70 Ja gegen 56 Nein bei 0 Enthaltungen wird die erforderliche 2/3-Mehrheit für den Verzicht auf eine zweite Lesung nicht erreicht.

Lecture: Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en place d'une solution unique entre le canton et les communes pour la gestion des données cadastrales

Décidé par le Grand Conseil par 120 Oui contre 0 Non et 0 abstention.

Lesung: Beschluss über die Gewährung eines Verpflichtungskredits für die Einführung einer einheitlichen Lösung zwischen dem Kanton und den Gemeinden für die Verwaltung der Katasterdaten

Vom Grossen Rat beschlossen mit 120 Ja zu 0 Nein bei 0 Enthaltungen.

Motion Robert Burri, PS, Françoise Métrailler, Le Centre, Pierre Contat, UDC et Carole Morisod, Les Vert.e.s : Election du Conseil des Etats aussi par les Valaisan(ne)s domiciliés à l'étranger 2025.02.023

Par 106 voix contre 20 et 0 abstention, le Grand Conseil accepte cette motion. Celle-ci est donc transmise au Conseil d'Etat pour exécution.

Motion Robert Burri, PS, Françoise Métrailler, Le Centre, Pierre Contat, UDC und Carole Morisod, Les Vert.e.s: Ständeratswahlen auch für Walliserinnen und Walliser mit Wohnsitz im Ausland 2025.02.023

Mit 106 gegen 20 Stimmen bei 0 Enthaltungen nimmt der Grosse Rat diese Motion an. Diese wird mithin an den Staatsrat zum Vollzug überwiesen.

Postulat Die Mitte Oberwallis, par Charlotte Salzmann-Briand, Bernd Kalbermatten et Marceline Gemmet : Introduction d'une journée de formation pour les juges lors de leur entrée en fonction 2025.02.028

Par 70 voix contre 53 et 3 abstentions, le Grand Conseil accepte ce postulat ; il est donc transmis au Conseil d'Etat pour exécution.

Postulat Die Mitte Oberwallis, durch Charlotte Salzmann-Briand, Bernd Kalbermatten und Marceline Gemmet: Einführung eines eintägigen Kurses für Richterinnen und Richter bei Amtsantritt 2025.02.028

Mit 70 gegen 53 Stimmen bei 3 Enthaltungen nimmt der Grosse Rat dieses Postulat an und überweist es zum Vollzug an den Staatsrat.

Motion Clément Borgeaud, PS, et Françoise Métrailler, Le Centre : La démocratie a besoin de temps... Pas d'un contre-la-montre 2025.02.062

Cette motion n'est pas combattue; elle est donc transmise au Conseil d'Etat pour exécution.

Motion Clément Borgeaud, PS, und Françoise Métrailler, Le Centre: Demokratie braucht Zeit, keinen Wettlauf gegen die Zeit! 2025.02.062

Diese Motion wird nicht bekämpft und mithin an den Staatsrat zum Vollzug überwiesen.

Interpellation Julien Bagnoud, Les Vert.e.s, Stéphanie Revaz Martignoni, Le Centre, et Valentin Aymon, PS : Manque de candidats et démotivation des élus communaux 2025.09.320

Le Conseiller d'Etat Stéphane Ganzer répond à cette interpellation.

[Interpellation Julien Bagnoud, Les Vert.e.s, Stéphanie Revaz Martignoni, Le Centre, und Valentin Aymon, PS: Kandidatenmangel und demotivierte Gemeindevertreter/-innen 2025.09.320](#)

[Staatsrat Stéphane Ganzer antwortet auf diese Interpellation.](#)

Interpellation UDC, par Damien Fumeaux et Kevin Pellouchoud : Rodéos urbains: Que fait la police? 2025.09.337

Le Conseiller d'Etat Stéphane Ganzer répond à cette interpellation.

[Interpellation UDC, durch Damien Fumeaux und Kevin Pellouchoud: Strassenrodeos: Was unternimmt die Polizei? 2025.09.337](#)

[Staatsrat Stéphane Ganzer antwortet auf diese Interpellation.](#)

Interpellation Silvia Eyer, PS, Milaim Rexhepi, PS, Joachim Felix Correia, PS, et Claudia Alpiger, PS : Rapport de la CIP «détention pénale» 2025.09.370

Le Conseiller d'Etat Stéphane Ganzer répond à cette interpellation.

[Interpellation Silvia Eyer, PS, Milaim Rexhepi, PS, Joachim Felix Correia, PS, und Claudia Alpiger, PS: Bericht IPK «Strafrechtlicher Freiheitsentzug» 2025.09.370](#)

[Staatsrat Stéphane Ganzer antwortet auf diese Interpellation.](#)

Interpellation Anne-Laure Secco, PS, Emma Crettenand, PS, Valériane Grichting, PLR/FDP, et Malvine Moulin, Le Centre : Quel soutien cantonal auprès des mouvements sportifs féminins? 2025.09.379

Le Conseiller d'Etat Stéphane Ganzer répond à cette interpellation.

[Interpellation Anne-Laure Secco, PS, Emma Crettenand, PS, Valériane Grichting, PLR/FDP, und Malvine Moulin, Le Centre: Wie wird der Frauensport vom Kanton unterstützt? 2025.09.379](#)

[Staatsrat Stéphane Ganzer antwortet auf diese Interpellation.](#)

Interpellation SVPO, par Daiana Squaratti, Barbara Anthamatten, Christian Gasser et Patric Zimmermann : Logiciel pour les teneurs de registres 2025.09.389

Le Conseiller d'Etat Stéphane Ganzer répond à cette interpellation.

[Interpellation SVPO, durch Daiana Squaratti, Barbara Anthamatten, Christian Gasser und Patric Zimmermann: Programm für Steuerregisterhalter 2025.09.389](#)

[Staatsrat Stéphane Ganzer antwortet auf diese Interpellation.](#)

Débat et décision sur l'opportunité: Initiative parlementaire 2025.12.582 «Renforcer la transparence dans le cadre des procédures de naturalisation»

Le Grand Conseil accepte l'opportunité par 97 Oui contre 26 Non et 4 abstentions.

Debatte und Beschluss über die Zweckmässigkeit: Parlamentarische Initiative 2025.12.582 «Transparentere Einbürgerungsverfahren»

Der Grosse Rat erkennt die Zweckmässigkeit mit 97 Ja zu 26 Nein bei 4 Enthaltungen.

Naturalisations

Les 565 demandes de naturalisation, telles que présentées par la commission de justice, sont acceptées par 123 voix contre 0 et 5 abstentions.

Einbürgerungen

Die 565 Einbürgerungsgesuche werden gemäss Vorschlag der Justizkommission mit 123 zu 0 Stimmen bei 5 Enthaltungen genehmigt.

Recours en grâce (huis clos)

Begnadigungsgesuch (geheime Beratung)



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Présidence du Conseil d'Etat
Präsidium des Staatsrates

Rapport

Destinataire Bureau du Grand Conseil

Auteur DMTE

Date 25 février 2026

Rapport spécial portant sur la mise en œuvre d'une intervention parlementaire pour laquelle le classement est contesté

Postulat 2024.03.006

**UDC, par Grégory Logean, PLR/FDP, par Sylvie
Masserey Anselin, Die Mitte Oberwallis, par Aron
Pfammatter et Le Centre, par Nathan Bender
Réseau routier cantonal : pour une vision à long
terme et un financement pérenne**

1 Objection de classement du postulat 2024.03.006

Le Grand Conseil a accepté, le 14 mars 2024, le postulat urgent 2024.03.006 intitulé « Réseau routier cantonal : pour une vision à long terme et un financement pérenne ».

Dans le cadre de l'état des lieux des interventions parlementaires présenté en octobre 2025, le Conseil d'Etat a indiqué que ce postulat pouvait être considéré comme réalisé.

Cette appréciation a toutefois été contestée par les groupes UDC, par Grégory Logean, PLR/FDP, par Sylvie Masserey Anselin, Die Mitte Oberwallis, par Aron Pfammatter et Le Centre, par Nathan Bender au motif que le texte n'aurait été que partiellement mis en œuvre.

Pour rappel, voici la conclusion du texte accepté par le Grand Conseil :

- de planifier sur une vision à moyen/long terme les travaux d'entretien et d'investissements du réseau cantonal (construction, adaptation, correction, sécurisation, etc.) et de chiffrer les besoins y relatifs des différents tronçons, également du point de vue des ressources humaines et de la priorisation de celles-ci au sein l'administration ;
- de déterminer précisément les besoins financiers qui seront nécessaires pour maintenir en état le réseau routier cantonal et ainsi éviter sa détérioration ;
- d'étudier les possibilités d'alimenter de manière pérenne le fonds en faveur des routes cantonales (RTEC) et ainsi d'éviter des coupes budgétaires irresponsables

dans l'entretien du réseau routier cantonal. Plusieurs pistes peuvent être analysées : affectation d'une partie de la part du canton au revenu de l'impôt sur les huiles minérales, prélèvement partiel sur certains fonds (par exemple fonds d'infrastructure du 21ème siècle et/ou d'autres fonds à disposition), etc.

Le présent rapport a pour objectif de présenter de manière détaillée l'état d'avancement de la mise en œuvre du postulat, d'identifier les éléments encore manquants et de préciser les démarches complémentaires prévues.

2 Mise en œuvre du postulat

2.1 Planification à moyen et long terme des travaux et des ressources

Une planification crédible à moyen et long terme suppose en premier lieu de disposer d'une connaissance objectivée et homogène de l'état du patrimoine routier cantonal. Dans le cadre de l'actualisation en cours du « Concept Cantonal de la Mobilité 2040 » (CCM 2040) et dans un contexte de baisse attendue des moyens financiers ces prochaines années, il apparaît pertinent de mandater une expertise externe permettant de déterminer objectivement la valeur réelle du patrimoine par grands domaines (chaussées, ouvrages d'art, murs, électromécanique, etc.). Cette expertise devra permettre d'identifier :

- la valeur patrimoniale par type d'infrastructure ;
- les coûts nécessaires à la stabilisation de la dégradation ;
- les coûts de rattrapage pour atteindre un état cible « moyen à bon ».

Il est important de noter que la construction de nouveaux ouvrages (tunnels, galeries, ponts, etc.) ne prévoit aucun budget dédié à un entretien régulier, préventif des dégradations au fil du temps. Aujourd'hui, l'approche adoptée est essentiellement attentiste, ce qui contrevient aux principes de durabilité, tant sur le plan technique qu'économique. En parallèle, la planification opérationnelle de l'entretien doit être renforcée. Aujourd'hui, l'absence de planification consolidée par les arrondissements du Service de la mobilité (SDM) et les écarts parfois constatés entre les travaux réalisés et les résultats des campagnes de relevés d'état ne permettent pas une priorisation optimale. Il est donc proposé de :

- standardiser les outils de planification pluriannuelle par arrondissement ;
- relier systématiquement les programmes de travaux aux indicateurs d'état issus des campagnes de relevés du réseau routier cantonal ;
- instaurer une priorisation d'intervention fondée notamment sur le risque, la sécurité et la valeur patrimoniale.

Les enjeux environnementaux (gestion des eaux, assainissement des réseaux anciens, éclairage public, réduction de la pollution lumineuse, etc.) doivent également être intégrés comme volet à part entière de la planification, avec des enveloppes dédiées.

S'agissant des ressources humaines, les besoins sont connus mais se heurtent au « personal stop ». Or, l'augmentation des exigences techniques (ouvrages d'art, tunnels et galeries, gestion post-intempéries, ...) nécessite des compétences spécialisées. Une approche possible consiste à :

- lier formellement toute nouvelle stratégie de maintenance à une estimation chiffrée des EPT nécessaires et du budget nécessaire ;
- prioriser les postes ayant un effet direct sur la préservation de valeur (ingénieurs, collaborateurs techniques, directeurs des travaux) ;
- démontrer que l'insuffisance de ressources engendre des surcoûts à moyen terme.

Enfin, il convient de reconnaître que les dégâts liés aux intempéries, en forte augmentation, entrent en concurrence directe avec l'entretien planifié, tant sur le plan financier que sur celui des ressources humaines. Une séparation plus claire entre budgets « intempéries » et budgets « entretien structurel » devrait être étudiée.

2.2 Détermination des besoins financiers pour éviter la détérioration du réseau

Une première estimation sommaire des besoins financiers annuels liés à l'entretien du réseau routier cantonal peut être établie sur la base des valeurs patrimoniales suivantes :

- Chaussées et équipements (sans ouvrages d'art et murs) :

1670 km × 3.4 mios CHF/km ≈ 5.7 milliards CHF de valeur patrimoniale.

Avec un taux de conservation compris entre 1.8 % et 2.6 %, cela représente un besoin annuel compris entre 103 et 150 mios CHF, une valeur médiane de 125 mios CHF/an étant admise.

- Ouvrages d'art et électromécanique (sans murs) :

Valeur patrimoniale estimée à environ 5 milliards CHF.

Selon le guide de l'Institut des routes, des rues et des infrastructures de la mobilité 2021 (IDRRIM 2021), un taux de conservation de 1.5 % de la valeur à neuf conduit à un besoin d'environ 75 mios CHF/an.

Ainsi, les besoins annuels minimaux de conservation pour chaussées, équipements, ouvrages d'art et électromécanique atteignent environ 200 mios CHF/an, pour une valeur patrimoniale totale d'environ 11 milliards CHF (sans les murs de soutènement et de revêtement qui longent les routes)

Ces montants ne prennent pas encore en compte :

- les murs amont et aval, qui feront l'objet d'un projet pilote de géoréférencement et d'analyse de risques dès 2026 ;
- les coûts de rattrapage nécessaires alors que plus de 38 % du réseau est actuellement en état critique ou mauvais.

Il est donc probable que les besoins réels à moyen terme soient supérieurs à cette estimation basse.

À titre comparatif, le service dispose actuellement d'une enveloppe annuelle brute d'environ 80 millions de francs pour les investissements. Ces derniers ne contribuent toutefois que partiellement à l'amélioration de l'état du réseau routier, une part estimée à environ 50 % pouvant être considérée comme ayant un impact direct sur la qualité structurelle du réseau.

Par ailleurs, environ 30 millions de francs sont consacrés chaque année à l'entretien de la chaussée.

Ainsi, le volume financier effectivement affecté annuellement à l'amélioration et à la conservation du réseau routier peut être estimé à environ 70 millions de francs.

Au regard des besoins de conservation évalués à près de 200 millions de francs par année, il en résulte un déficit d'environ 130 millions de francs par an.

Ces ordres de grandeur indicatifs devront être affinés et consolidés dans le cadre de l'expertise externe proposée.

2.3 Alimentation pérenne

Dès l'exercice 2025, grâce aux discussions menées entre le SDM et l'Administration cantonale des finances (ACF), il a été possible de prévoir l'affectation d'une partie de la part cantonale au revenu de l'impôt sur les huiles minérales au Fonds RTEC, et non plus à la caisse générale de l'État au titre des « mesures autres que techniques » (environ 23 millions de francs par an). Cette décision permet, dès cet exercice, de garantir une alimentation pérenne du Fonds RTEC et de renforcer ainsi sa stabilité financière.

Il s'agit d'une première mesure concrète qui va clairement dans le sens du postulat. Afin d'aller plus loin, concernant l'alimentation des différents fonds mobilisés par le SDM, une discussion a été menée avec l'ACF afin d'identifier d'autres pistes permettant d'en améliorer le financement.

Il s'agit de chercher des solutions par des apports externes aux moyens actuels de l'Etat du Valais. Les marges de manœuvre internes, via la comptabilité de l'État, apparaissent en effet limitées au regard des contraintes budgétaires croissantes et des perspectives de restrictions pour les prochaines années.

Pour ce qui concerne la sollicitation de contributions fédérales, la Confédération fait elle-même face à un contexte financier plus contraint et à des mesures d'économie.

Au niveau cantonal, cela pourrait passer par une augmentation des recettes, notamment au travers d'adaptations fiscales, de la création de taxes et d'émoluments en lien avec les routes et leur utilisation qui pourraient être affectés directement au fonds RTEC. L'attribution d'une partie non budgétisée du bénéfice de la banque nationale au fonds RTEC pourrait également être une possibilité intéressante. Parallèlement, une révision ciblée à la hausse de certaines taxes ou impôts (véhicules à moteur) permettrait également d'augmenter les ressources de l'État et d'affecter une part de ces recettes au financement des fonds concernés. L'utilisation du domaine public routier pour le passage de conduite de tiers (communes, consortages, services, chauffage à distance (CAD) ...) pourraient également faire l'objet d'une taxe annuelle basée sur le diamètre et le nombre de mètre linéaire. De même, les tarifs liés aux autorisations spéciales n'ont plus été réévalués depuis 2010. Une réflexion dans ce sens a débuté en 2025.

Enfin, au niveau communal, l'entrée en vigueur de la loi sur les routes au 1^{er} janvier, avec la nouvelle clé de répartition 25-75, entraîne une diminution d'environ 10 millions de francs par année pour le canton en matière de financement routier. Compte tenu de la bonne santé financière de pas mal de communes, il pourrait être pertinent d'examiner un ajustement de ce ratio, en revenant vers une clé 70-30, afin de dégager des moyens supplémentaires.

Afin d'éviter des coupes budgétaires dommageables et de péjorer encore plus l'entretien du réseau, il est indispensable d'assurer une alimentation stable et prévisible du fonds RTEC. Il faut donc continuer les réflexions entamées avec l'ACF.

S'agissant du fonds du réseau des routes principales suisses (RPS), une option en cours d'analyse consiste à envisager un mécanisme de postposition, autrement dit la possibilité d'accepter temporairement un solde négatif sur quelques années. Cette approche serait rendue possible par la visibilité dont nous disposons quant à la régularité des recettes, notamment via les contributions annuelles de la Confédération. Elle permettrait ainsi de financer, dans un premier temps, des projets plus importants comme les tunnels des Evouettes et de Deibfels ou le passage inférieur du Fenalet au Bouveret, avant de réduire temporairement le volume de réalisations afin de reconstituer progressivement le fonds.

Il convient également de mettre en avant que le maintien de l'ensemble du réseau routier cantonal dans sa configuration actuelle ne soit plus compatible avec les finances publiques à disposition. Face au sous-investissement accumulé et à des ressources structurellement insuffisantes, le Canton doit opérer des choix clairs. Le redimensionnement ciblé du réseau, fondé sur des critères objectifs de fonctionnalité et d'intérêt cantonal, pourrait constituer un levier essentiel pour garantir un financement pérenne des routes, préserver la qualité et la sécurité des axes structurants et maîtriser durablement les coûts d'entretien et d'investissement.

3 Conclusion

Le Conseil d'État constate que ;

- des réflexions et travaux importants ont été engagés,
- mais que les trois axes de la conclusion du postulat ne sont effectivement pas encore entièrement réalisés.
- Le postulat 2024.03.006 doit dès lors être justement considéré comme partiellement réalisé.

Le Conseil d'État propose de poursuivre les démarches décrites dans le présent rapport et de présenter ultérieurement un rapport de synthèse intégrant :

- les résultats de l'expertise patrimoniale,
- une planification consolidée à moyen et long terme,
- et des propositions concrètes d'alimentation pérenne du fonds RTEC et de possibles rentrées/économies connexes.



Postulat 2024.03.006 vom 09.03.2024

UDC, durch Grégory Logean, PLR/FDP, durch Sylvie Masserey Anselin, Die Mitte Oberwallis, durch Aron Pfammatter und Le Centre, durch Nathan Bender

1 Einwand gegen die Abschreibung des Postulats 2024.03.006

Der Grosse Rat hat am 14. März 2024 das dringliche Postulat 2024.03.006 mit dem Titel «Kantonales Strassennetz: für eine langfristige Vision und eine nachhaltige Finanzierung» angenommen.

Im Rahmen des im Oktober 2025 vorgelegten Überblicks über den Stand der parlamentarischen Vorstösse hielt der Staatsrat fest, dass dieses Postulat als erfüllt betrachtet werden könne.

Diese Einschätzung wurde jedoch von den Fraktionen SVP (durch Grégory Logean), PLR/FDP (durch Sylvie Masserey Anselin), Die Mitte Oberwallis (durch Aron Pfammatter) und Le Centre (durch Nathan Bender) mit der Begründung angefochten, der Text sei nur teilweise umgesetzt worden.

Zur Erinnerung, untenstehend die vom Grossen Rat angenommene Schlussfolgerung:

- die Unterhalts- und Investitionsarbeiten am kantonalen Netz (Neubau, Anpassung, Korrektur, Sicherung usw.) mit einer mittel- bis langfristigen Perspektive zu planen und die entsprechenden Bedürfnisse der verschiedenen Streckenabschnitte zu beziffern, auch im Hinblick auf die personellen Ressourcen und deren Priorisierung innerhalb der Verwaltung;
- die finanziellen Mittel, die erforderlich sind, um das kantonale Strassennetz in gutem Zustand zu erhalten und eine Verschlechterung zu vermeiden, präzise zu bestimmen;
- die Möglichkeiten zu prüfen, den Fonds zugunsten der Kantonsstrassen (RTEC) nachhaltig zu speisen und so unverantwortliche Budgetkürzungen beim Unterhalt des kantonalen Strassennetzes zu vermeiden. Dabei können verschiedene Ansätze analysiert werden: Zweckbindung eines Teils des kantonalen Anteils am Ertrag der Mineralölsteuer, teilweise Entnahme aus bestimmten Fonds (z.B. Fonds für die Finanzierung der Infrastrukturprojekte des 21. Jahrhunderts und/oder andere verfügbare Fonds), usw.

Der vorliegende Bericht hat zum Ziel, den Stand der Umsetzung des Postulats detailliert darzustellen, die noch fehlenden Elemente zu identifizieren und die vorgesehenen weiteren Schritte zu präzisieren.

2 Umsetzung des Postulats

2.1 Mittel- und langfristige Planung der Arbeiten und Ressourcen

Eine glaubwürdige mittel- und langfristige Planung setzt in erster Linie eine objektiviert und einheitliche Kenntnis des Zustands des kantonalen Strassenvermögens voraus. Im Rahmen der laufenden Aktualisierung des «Kantonalen Mobilitätskonzepts 2040» (KMK 2040) und vor dem Hintergrund der in den kommenden Jahren erwarteten finanziellen Mittelknappheit erscheint es zweckmässig, eine externe Expertise in Auftrag zu geben, um den effektiven

Wert des Vermögens nach Hauptbereichen (Fahrbahnen, Kunstbauten, Mauern, Elektromechanik, usw.) objektiv zu bestimmen. Diese Expertise soll insbesondere aufzeigen:

- den Vermögenswert nach Infrastrukturtyp;
- die zur Stabilisierung des Substanzverzehr erforderlichen Kosten;
- die Nachholkosten, um einen Zielzustand «mittel bis gut» zu erreichen.

Es ist festzuhalten, dass beim Bau neuer Bauwerke (Tunnel, Galerien, Brücken, usw.) kein spezifisches Budget für einen regelmässigen, präventiven Unterhalt vorgesehen wird. Derzeit ist der Ansatz weitgehend reaktiv, was den Grundsätzen der Nachhaltigkeit – sowohl technisch als auch wirtschaftlich – widerspricht.

Parallel dazu ist die operative Unterhaltsplanung zu stärken. Das Fehlen einer konsolidierten Planung durch die Kreise der Dienststelle für Mobilität (DFM) sowie teilweise festgestellte Abweichungen zwischen ausgeführten Arbeiten und den Ergebnissen der Zustandserhebungen erlauben keine optimale Priorisierung. Es wird daher vorgeschlagen:

- die Instrumente der mehrjährigen Planung pro Kreis zu standardisieren;
- die Arbeitsprogramme systematisch mit den Zustandsindikatoren aus den Erhebungskampagnen des kantonalen Strassennetzes zu verknüpfen;
- eine Priorisierung der Interventionen insbesondere auf der Grundlage von Risiko, Sicherheit und Vermögenswert einzuführen.

Auch Umweltaspekte (Wasserbewirtschaftung, Sanierung alter Netze, öffentliche Beleuchtung, Reduktion der Lichtverschmutzung, usw.) sind als eigenständiger Bestandteil der Planung mit entsprechenden Finanzrahmen zu integrieren.

Bezüglich der personellen Ressourcen sind die Bedürfnisse bekannt, stossen jedoch auf den «Personalstopp». Die steigenden technischen Anforderungen (Kunstbauten, Tunnel und Galerien, Bewältigung von Unwetterschäden, usw.) erfordern spezialisierte Kompetenzen. Mögliche Ansätze sind:

- jede neue Unterhaltsstrategie formell mit einer quantifizierten Schätzung der erforderlichen Vollzeitäquivalente (VZÄ) und des notwendigen Budgets zu verknüpfen;
- Stellen mit direktem Einfluss auf den Werterhalt (Ingenieure, technische Mitarbeitende, Bauleiter) zu priorisieren;
- aufzuzeigen, dass unzureichende Ressourcen mittelfristig Mehrkosten verursachen.

Zudem ist festzuhalten, dass die stark zunehmenden Unwetterschäden sowohl finanziell als auch personell in direkter Konkurrenz zum geplanten Unterhalt stehen. Eine klarere Trennung zwischen «Unwetterbudgets» und «strukturellem Unterhalt» sollte geprüft werden.

2.2 Bestimmung des Finanzbedarfs zur Vermeidung einer Netzverschlechterung

Eine erste grobe Schätzung des jährlichen Finanzbedarfs für den Unterhalt des kantonalen Strassennetzes kann auf folgender Vermögensbasis vorgenommen werden:

- Fahrbahnen und Ausrüstungen (ohne Kunstbauten und Mauern):

1'670 km × 3,4 Mio. CHF/km ≈ 5,7 Mrd. CHF Vermögenswert.

Bei einer Erhaltungsquote von 1,8 % bis 2,6 % ergibt dies einen jährlichen Bedarf zwischen 103 und 150 Mio. CHF; ein Medianwert von 125 Mio. CHF/Jahr wird angenommen.

- Kunstbauten und Elektromechanik (ohne Mauern):

Geschätzter Vermögenswert von rund 5 Mrd. CHF.

Gemäss Leitfaden des «Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité» (IDRRIM 2021) führt eine Erhaltungsquote von 1,5 % des Neuwerts zu einem Bedarf von rund 75 Mio. CHF/Jahr.

Damit belaufen sich die minimalen jährlichen Erhaltungsbedürfnisse für Fahrbahnen, Ausrüstungen, Kunstbauten und Elektromechanik auf rund 200 Mio. CHF/Jahr bei einem Gesamtvermögenswert von etwa 11 Mrd. CHF (ohne Stütz- und Verkleidungsmauern).

Nicht berücksichtigt sind in diesen Beträgen:

- die talseitigen und bergseitigen Mauern, für die ab 2026 ein Pilotprojekt zur Georeferenzierung und Risikoanalyse vorgesehen ist;
- die Nachholkosten, da sich derzeit über 38 % des Netzes in kritischem oder schlechtem Zustand befinden.

Es ist daher wahrscheinlich, dass der effektive mittelfristige Bedarf über dieser Mindestschätzung liegt.

Zum Vergleich verfügt die DFM derzeit über ein jährliches Brutto-Investitionsbudget von rund 80 Mio. CHF. Diese Investitionen tragen jedoch nur teilweise zur Verbesserung des Netzzustands bei; rund 50 % können als direkt qualitätsrelevant betrachtet werden.

Zudem werden jährlich etwa 30 Mio. CHF für den Fahrbahnunterhalt aufgewendet.

Das effektiv jährlich für Verbesserung und Erhalt eingesetzte Finanzvolumen kann somit auf rund 70 Mio. CHF geschätzt werden.

Angesichts eines Erhaltungsbedarfs von nahezu 200 Mio. CHF pro Jahr ergibt sich ein Defizit von rund 130 Mio. CHF jährlich.

Diese Richtwerte sind im Rahmen der vorgesehenen externen Expertise zu präzisieren und zu konsolidieren.

2.3 Nachhaltige Finanzierung

Ab dem Rechnungsjahr 2025 konnte dank Gesprächen zwischen der DFM und der Kantonalen Finanzverwaltung (KFV) ein Teil des kantonalen Anteils am Ertrag der Mineralölsteuer dem Fonds RTEC zugewiesen werden, anstatt ihn wie bisher der allgemeinen Staatskasse unter «nichttechnische Massnahmen» gutzuschreiben (rund 23 Mio. CHF pro Jahr). Diese Entscheidung gewährleistet ab diesem Jahr eine nachhaltige Speisung des RTEC-Fonds und stärkt dessen finanzielle Stabilität.

Dies stellt eine erste konkrete Massnahme im Sinne des Postulats dar. Um weiterzugehen, wurden mit der KFV Gespräche geführt, um weitere Finanzierungsoptionen für die von der DFM beanspruchten Fonds zu identifizieren.

Es gilt, Lösungen durch zusätzliche externe Mittel zu finden, da die internen Spielräume angesichts zunehmender Budgetrestriktionen begrenzt sind.

Bezüglich Bundesbeiträgen ist festzuhalten, dass auch der Bund mit einem angespannten finanziellen Umfeld und Sparmassnahmen konfrontiert ist.

Auf kantonaler Ebene könnten Mehreinnahmen insbesondere durch steuerliche Anpassungen, die Einführung von Abgaben und Gebühren im Zusammenhang mit Strassen und deren Nutzung erzielt werden, die direkt dem RTEC-Fonds zugewiesen würden. Auch die Zuweisung eines nicht budgetierten Teils des Gewinns der Schweizerischen Nationalbank an den RTEC-Fonds könnte geprüft werden. Ebenso könnte eine gezielte Erhöhung bestimmter Steuern oder Abgaben (Motorfahrzeuge) zusätzliche Mittel generieren, von denen ein Teil den betreffenden Fonds zufließen würde. Die Nutzung des öffentlichen Strassenraums für Leitungen Dritter (Gemeinden, Konsortien, Werke, Fernwärme, usw.) könnte zudem mit einer jährlichen Abgabe pro Durchmesser und Laufmeter belegt werden. Auch die Tarife für Sonderbewilligungen wurden seit 2010 nicht mehr angepasst; entsprechende Überlegungen wurden 2025 aufgenommen.

Auf kommunaler Ebene führt das Inkrafttreten des Strassengesetzes per 1. Januar 2025 mit dem neuen Verteilschlüssel 25–75 zu einer Reduktion der kantonalen Mittel von rund 10 Mio. CHF pro Jahr. Angesichts der soliden Finanzlage zahlreicher Gemeinden könnte eine Anpassung dieses Schlüssels in Richtung 70–30 geprüft werden, um zusätzliche Mittel zu generieren.

Um schädliche Budgetkürzungen und eine weitere Verschlechterung des Unterhalts zu vermeiden, ist eine stabile und vorhersehbare Speisung des RTEC-Fonds unerlässlich. Die mit der KfV begonnenen Überlegungen sind daher fortzusetzen.

Bezüglich des Fonds für das Netz der Schweizer Hauptstrassen (SHS) wird derzeit die Möglichkeit einer Nachrangigkeit geprüft, das heisst die vorübergehende Inkaufnahme eines negativen Saldo über einige Jahre. Dank der planbaren Einnahmen – insbesondere der jährlichen Bundesbeiträge – könnte so zunächst die Finanzierung grösserer Projekte wie die Tunnel Les Evouettes und Deibfels oder die Unterführung Fenalet in Le Bouveret ermöglicht werden, bevor das Realisierungsvolumen vorübergehend reduziert würde, um den Fonds schrittweise wieder auszugleichen.

Schliesslich ist festzuhalten, dass der Erhalt des gesamten kantonalen Strassennetzes in seiner heutigen Ausgestaltung mit den verfügbaren öffentlichen Mitteln nicht mehr vereinbar ist. Angesichts der kumulierten Unterinvestitionen und strukturell unzureichender Ressourcen muss der Kanton klare Prioritäten setzen. Eine gezielte Redimensionierung des Netzes auf der Grundlage objektiver Kriterien der Funktionalität und des kantonalen Interesses könnte ein wesentlicher Hebel sein, um eine nachhaltige Finanzierung sicherzustellen, die Qualität und Sicherheit der Hauptachsen zu erhalten und die Unterhalts- und Investitionskosten dauerhaft zu beherrschen.

3 Schlussfolgerung

Der Staatsrat stellt fest, dass:

- wesentliche Überlegungen und Arbeiten eingeleitet wurden;
- die drei Achsen der Schlussfolgerung des Postulats jedoch noch nicht vollständig umgesetzt sind;
- das Postulat 2024.03.006 daher als teilweise erfüllt zu betrachten ist.

Der Staatsrat schlägt vor, die im vorliegenden Bericht beschriebenen Schritte weiterzuführen und zu einem späteren Zeitpunkt einen Synthesebericht vorzulegen, der Folgendes beinhaltet:

- die Ergebnisse der Vermögensexpertise;
- eine konsolidierte mittel- und langfristige Planung;
- konkrete Vorschläge zur nachhaltigen Speisung des RTEC-Fonds sowie mögliche zusätzliche Einnahmen bzw. Einsparungen.



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Présidence du Conseil d'Etat
Präsidium des Staatsrates

Rapport

Destinataire Bureau du Grand Conseil

Auteur DSSC

Date 25 février 2026

Rapport spécial portant sur la mise en œuvre d'une intervention parlementaire pour laquelle le classement est contesté

Intervention 2024.05.116 « Un steak est un steak ! »

1. Introduction et rappel des éléments de réponse initiaux

Dans la réponse initiale à la motion, élaborée conjointement avec les juristes de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, il est précisé que la loi sur les denrées alimentaires (LDAI, RS 817.0) ne prévoit aucune disposition permettant la réglementation par les cantons de l'information sur les denrées alimentaires, y compris la publicité.

Dans sa contestation, le motionnaire suggère que la gestion de la publicité dans l'espace public hors radio et télévision pourrait échapper à cette réglementation. Cet argument sera examiné ci-après, en tenant compte des principes constitutionnels de proportionnalité et d'égalité de traitement, ainsi que de la liberté de publicité.

2. De la protection du consommateur contre la tromperie

La législation alimentaire prévoit déjà la protection du consommateur contre la tromperie (art. 18 LDAI, RS 817.0). Le Conseil fédéral est habilité à fixer les exigences et les désignations afin de protéger le consommateur. Récemment le Tribunal fédéral, dans son arrêt du 2 mai 2025 (2C_26/2023), a précisé certains éléments liés à l'utilisation de dénominations d'origine animale lors de la désignation de produits d'origine végétale. Ainsi les désignations se référant à une espèce animale ne sont pas admissibles pour des produits de substitution à la viande d'origine végétale. Par exemple, la dénomination « planted chicken ». Les produits de substitution végétans de la viande ne peuvent pas être désignés par des noms d'espèces animales, même si ceux-ci sont complémentaires à une indication précisant l'origine végétale du produit.

3. De la légalité d'une restriction d'usage commercial

Une restriction de terme imposée par la création d'une « liste de dénominations » dont l'utilisation serait interdite à un certain groupe de commerçants et pas à un autre viole le principe d'égalité de traitement prévu à l'art. 8 al. 1, de la Constitution fédérale (RS 101).

Il est également nécessaire concernant une interdiction d'affichage à des fins commerciales de certains produits sur la base d'une « liste de dénominations » de rappeler un des principes de l'activité de l'État régi par le droit, celui de proportionnalité en vue d'un intérêt public (art. 5 al. 2, Constitution fédérale, RS 101). Ainsi la protection d'une branche d'activité commerciale au détriment d'une autre ne constitue pas un intérêt public au sens de la loi. Pour l'illustrer, nous rappellerons une récente jurisprudence en matière de restriction de la publicité sur le domaine public, où le Tribunal Fédéral dans son arrêt (arrêt 2C_36/2023, 2C_38/2023) précise qu'il faut des buts propres à être d'intérêt public. Dans la ville de Vernier, qui a édicté certaines interdictions en matière de publicité dans l'espace public, il s'agit par exemple d'objectifs de politique environnementale et sociale (« qualité du paysage communal, préservation du cadre de vie, combattre la pollution visuelle, soustraire la population à une exposition non désirée à de la publicité et éviter ainsi les conséquences induites de cette exposition telles que la surconsommation, l'obsolescence programmée et le surendettement »). Un autre intérêt public propre à justifier une interdiction d'usage est celui de la garantie...de l'égalité entre les sexes (art. 8 al.3, Constitution fédérale, RS 101). C'est sur cette base que s'appuient les interdictions de publicité sexiste dans l'espace public dans les cantons de Vaud, Genève, Neuchâtel, Bâle-Ville, et Fribourg.

La dévalorisation du travail de la filière animale suggérée par le motionnaire ne constitue pas un intérêt public, l'État se devant de respecter la liberté économique de ses citoyens et la libre concurrence (art. 27 et 94, Constitution fédérale, RS 101).

4. De la légalité de légiférer sur la publicité dans l'espace public

Afin de répondre à la question de la légalité d'une législation cantonale concernant la gestion de la publicité dans l'espace public, nous nous référons à la réponse du Conseil fédéral à l'interpellation de la conseillère nationale Valentine Python (20.4560).

Selon le Conseil fédéral dans sa réponse du 24.02.2021 :

« La liberté publicitaire fait partie du principe de liberté économique garanti par l'art. 27 de la Constitution (RS 101). Une dérogation n'est possible que si elle se fonde sur une base légale suffisante, revêt un intérêt public et est proportionnée. Ces conditions sont remplies dans le cas des restrictions publicitaires relatives à la consommation de tabac et d'alcool : les conséquences sanitaires et les coûts engendrés pour la collectivité justifient une dérogation. »

Toujours selon la même logique que celle avancée par le Conseil fédéral dans la suite de sa réponse, il faudrait disposer d'une base légale permettant de restreindre la publicité dans l'espace public ancrée dans la loi sur les denrées alimentaires (RS 817.0), ce qui n'est pas le cas. De plus, même s'il existait une base juridique suffisante pour réglementer la publicité dans l'espace public, il faudrait respecter les principes de proportionnalité et d'égalité de traitement. Tous deux feraient défaut dans la formulation avancée par la motion comme explicité au point 3.

5. Conclusion

Contrairement aux cantons qui ont déjà adopté des lois dans le domaine de la publicité ou qui comptent des communes ayant interdit certaines pratiques, le canton du Valais ne dispose actuellement d'aucune base légale pour réglementer la publicité dans l'espace public. De plus, les interdictions publicitaires exigées violeraient les principes de proportionnalité, d'égalité de traitement et de liberté de la publicité commerciale.

Nous demeurons à disposition pour tout complément d'information.



Intervention 2024.05.116 «Ein Steak ist ein Steak!»

1. Einleitung und Zusammenfassung der ursprünglichen Antwort

Die ursprüngliche Antwort auf die Motion wurde gemeinsam mit den Juristen des Bundesamtes für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen ausgearbeitet. Darin wurde aufgezeigt, dass das Lebensmittelgesetz (LMG, SR 817.0) keine Bestimmung enthält, die den Kantonen eine Regulierung der Informationen über Lebensmittel, einschliesslich der Werbung, ermöglicht.

In seiner Gegenargumentation weist der Motionär darauf hin, dass die Werbung im öffentlichen Raum ausserhalb von Radio und Fernsehen von dieser Regelung ausgenommen sein könnte. Auf dieses Argument wird im Folgenden eingegangen, unter Berücksichtigung der verfassungsrechtlichen Grundsätze der Verhältnismässigkeit und der Gleichbehandlung, sowie der Werbefreiheit.

2. Schutz der Konsumentinnen und Konsumenten vor Täuschung

Das Lebensmittelrecht sieht bereits den Schutz der Konsumentinnen und Konsumenten vor Täuschung vor (Art. 18 LMG, SR 817.0). Der Bundesrat ist befugt, zum Schutz der Konsumentinnen und Konsumenten Anforderungen und Bezeichnungen festzulegen. Kürzlich hat das Bundesgericht in seinem Urteil vom 2. Mai 2025 (2C_26/2023) bestimmte Aspekte im Zusammenhang mit der Verwendung tierischer Bezeichnungen für pflanzliche Produkte präzisiert. So sind Bezeichnungen, die sich auf eine Tierart beziehen nicht zulässig für pflanzliche Fleischersatzprodukte. Zum Beispiel die Bezeichnung «planted chicken». Vegane Fleischersatzprodukte dürfen nicht mit Namen von Tierarten bezeichnet werden, auch wenn diese eine Angabe ergänzen, die den pflanzlichen Ursprung des Produkts präzisiert.

3. Rechtmässigkeit einer Beschränkung der kommerziellen Nutzung

Begriffsbeschränkungen durch die Erstellung einer „Bezeichnungsliste“, deren Verwendung nur einer bestimmten Gruppe von Händlern untersagt wäre, verstossen gegen den Grundsatz der Gleichbehandlung gemäss Art. 8 Abs. 1 der Bundesverfassung (SR 101).

Auch ein Verbot von Plakatwerbungen für bestimmte Produkte auf der Grundlage einer „Bezeichnungsliste“ würde gegen den Grundsatz der Verhältnismässigkeit im Hinblick auf ein öffentliches Interesse verstossen (Art. 5 Abs. 2 BV, SR 101). Die Begünstigung eines Wirtschaftszweigs zum Nachteil eines anderen stellt kein öffentliches Interesse im Sinne des Gesetzes dar. Das Bundesgericht präzisiert in einer aktuellen Rechtsprechung zur Einschränkung der Werbung im öffentlichen Raum, dass es Ziele geben muss, die von öffentlichem Interesse sind (Urteil 2C_36/2023, 2C_38/2023). In der Stadt Vernier, welche gewisse Werbeverbote im öffentlichen Raum erlassen hat, sind dies zum Beispiel Ziele der Umwelt- und Sozialpolitik («Qualität der kommunalen Landschaft, Erhaltung des Lebensraums, Bekämpfung der visuellen Verschmutzung, Schutz der Bevölkerung vor unerwünschter Werbung und damit Vermeidung der Folgen dieser Werbung wie übermässiger Konsum, geplante Obsoleszenz und Überschuldung»). Ein weiteres öffentliches Interesse, das ein Verbot rechtfertigt, ist die Gewährleistung der Gleichstellung der Geschlechter (Art. 8 Abs. 3 BV, SR 101). Darauf basieren die Verbote sexistischer Werbung im öffentlichen Raum in den Kantonen Waadt, Genf, Neuenburg und Basel-Stadt und Freiburg.

Die vom Antragsteller angedeutete Abwertung der Arbeit in der Tierbranche stellt kein solches öffentliches Interesse dar, zumal der Staat die wirtschaftliche Freiheit seiner Bürger und den freien Wettbewerb zu respektieren hat (Art. 27 und 94, BV, SR 101).

4. Rechtmässigkeit der Regulierung von Werbung im öffentlichen Raum

Um die Frage der Rechtmässigkeit einer kantonalen Gesetzgebung zur Regelung der Werbung im öffentlichen Raum zu beantworten, beziehen wir uns auf die Antwort des Bundesrats auf die Interpellation von Nationalrätin Valentine Python (20.4560).

In seiner Antwort vom 24.02.2021 erklärt der Bundesrat:

«Die Werbefreiheit ist Teil des Grundsatzes der Wirtschaftsfreiheit, der durch Art. 27 der Bundesverfassung (SR 101) garantiert ist. Eine Ausnahme ist nur möglich, wenn sie auf einer ausreichenden Rechtsgrundlage beruht, im öffentlichen Interesse liegt und verhältnismässig ist. Diese Voraussetzungen sind bei den Werbebeschränkungen für Tabak und Alkohol erfüllt: Die gesundheitlichen Folgen und die Kosten für die Allgemeinheit rechtfertigen eine Ausnahme.»

Gemäss der gleichen Logik, die der Bundesrat im weiteren Verlauf seiner Antwort vorbringt, müsste es eine gesetzliche Grundlage geben, die es ermöglicht, die Werbung im öffentlichen Raum im Lebensmittelgesetz (SR 817.0) zu beschränken. Dies ist nicht der Fall. Selbst wenn eine ausreichende Rechtsgrundlage für die Regulierung der Werbung im öffentlichen Raum vorhanden wäre, müssten die Verhältnismässigkeit und die Gleichbehandlung gewahrt werden. Beides würde in der Formulierung der Motion fehlen, wie unter Punkt 3 dargelegt.

5. Schlussfolgerung

Im Gegensatz zu Kantonen, die bereits Gesetze im Bereich der Werbung erlassen haben oder Gemeinden beherbergen, die bestimmte Praktiken verboten haben, verfügt der Kanton Wallis derzeit über keine Rechtsgrundlage für die Regulierung von Werbung im öffentlichen Raum. Zudem würden die geforderten Werbeverbote gegen die Grundsätze der Verhältnismässigkeit, der Gleichbehandlung und der Werbefreiheit verstossen.

Für weitere Informationen stehen wir Ihnen gerne zur Verfügung.

INTERPELLATION

Auteur Adrien Pinho et Clément Borgeaud, PS, Mirca Sigrist, Le Centre et Léonard Dorsaz, Les Vert.e.s

Objet Démantèlement des installations de remontées mécaniques désaffectées en Valais - quelle vision ?

Date 10/09/2025

Numéro 2025.09.372

Le canton du Valais, riche de son patrimoine alpin et de son histoire touristique, a vu se développer de nombreuses stations de ski au fil du XXe siècle. Toutefois, les mutations climatiques, la baisse de l'enneigement naturel, la concurrence internationale et les changements dans les habitudes de consommation touristique ont conduit à la fermeture progressive de plusieurs domaines skiables, notamment en moyenne montagne. Ces fermetures laissent derrière elles des infrastructures techniques abandonnées (pylônes, câbles, gares de départ et d'arrivée...) qui dégradent le paysage, posent des risques environnementaux et nuisent à l'image du canton. À l'aube d'un changement climatique plus fort et oppressant que jamais, le démantèlement de ces installations désaffectées devient donc un enjeu majeur, tant pour la préservation du paysage que pour le respect des obligations légales et environnementales.

En Valais, plusieurs cas emblématiques illustrent cette problématique. Au Super Saint-Bernard, la télécabine fermée depuis 2010 reste en place, avec ses 20 pylônes rouillant dans le talus. La gare de départ est dans un état de délabrement avancé, et le coût du démantèlement est estimé entre 2 et 5 millions de francs selon Gilbert Tornare, président de Bourg-Saint-Pierre. La société exploitante ayant fait faillite, la responsabilité juridique du démantèlement demeure incertaine. À Torgon, plusieurs installations sont désaffectées depuis 2015, notamment le télésiège de la Jorette, toujours visible bien qu'hors service. La commune a provisionné 600'000 francs pour le démantèlement, mais les coûts pourraient augmenter en cas de pollution du site. Selon l'organisation Mountain Wilderness Suisse, plus de 55 remontées mécaniques sont actuellement à l'abandon en Suisse, dont une part significative en Valais. Ces installations sont souvent situées à des altitudes inférieures à 1500 mètres, là où l'enneigement naturel est devenu trop incertain pour garantir une exploitation viable.

Sur le plan légal, la Loi fédérale sur les installations à câbles (RS 743.01) précise à son article 19 que le propriétaire est responsable du démantèlement des installations mises définitivement hors service. En cas de faillite, comme dans le cas du Super Saint-Bernard, la responsabilité peut être transférée à la commune ou au canton, selon les circonstances. Il apparaît cependant que ces procédures tendent à s'étaler sur des durées parfois questionnables et ce, au détriment de la nature et du paysage qui font la fierté de notre canton.

Conclusion

Forts de ces constats, les dépositaires chargent le Conseil d'État de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil d'État dispose-t-il d'un inventaire cantonal des installations de remontées mécaniques désaffectées ou abandonnées ? Si oui, où est-il disponible ? Si non, a-t-il l'intention d'en réaliser un ?
2. Existe-t-il une stratégie cantonale pour garantir le démantèlement de ces infrastructures dans des délais raisonnables ?

3. Quelles sont les responsabilités juridiques du canton en cas de faillite de l'exploitant d'une remontée mécanique ?
4. Des subventions ou aides financières sont-elles prévues pour les communes souhaitant démonter des installations désaffectées ?
5. Le Conseil d'État a-t-il envisagé des partenariats avec des ONG ou des entreprises spécialisées pour faciliter ces démantèlements ?



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE À L'INTERPELLATION

Auteur	Adrien Pinho et Clément Borgeaud, PS, Mirca Sigrist, Le Centre et Léonard Dorsaz, Les Vert.e.s
Objet	Démantèlement des installations de remontées mécaniques désaffectées en Valais – quelle vision ?
Date	10.09.2025
Numéro	2025.09.372 <i>En collaboration avec le DEF</i>

Le Valais compte plus de 40 exploitants de domaines skiables et plus de 600 remontées mécaniques. La Loi fédérale sur les installations à câbles (LICa) impose le démantèlement des installations qui ne sont définitivement plus utilisées. Il n'y a généralement pas de problème pour ces démantèlements qui se font dans le cadre de renouvellements ou de remplacements d'installations par des entreprises en activité.

Cependant, lors de faillites, la question du démantèlement peut devenir problématique si la masse en faillite ne comporte pas les moyens financiers nécessaires pour procéder aux démantèlements, ce qui fut le cas au Super St-Bernard, et/ou s'il n'y a pas de repreneur. Dans ces cas, les avis de droit à disposition semblent imposer aux propriétaires fonciers l'obligation de démonter. Actuellement il n'y a pas de jurisprudence à ce sujet.

Il peut arriver également que certains éléments soient situés sur des parcelles sans propriétaire. Cette situation est rare mais elle existe actuellement aussi au Super - St-Bernard pour la moitié des éléments à démonter.

Réponses aux questions :

1) Le Conseil d'État dispose-t-il d'un inventaire cantonal des installations de remontées mécaniques désaffectées ou abandonnées ? Si oui, où est-il disponible ? Si non, a-t-il l'intention d'en réaliser un ?

En préambule, il convient de rappeler que le Canton n'est compétent que pour le démantèlement des installations soumises à autorisation cantonale, soit en substance les téléphériques ne servant pas au transport professionnel de personnes, les téléskis et les petits téléphériques, sans fonction de desserte. Les installations plus conséquentes sont quant à elle soumises à concession fédérale et leur démantèlement est du ressort de la Confédération par le biais de l'Office fédéral des transports (OFT).

Le Service de la mobilité (SDM) dispose d'une liste des remontées mécaniques en activité, annoncées en stand-by, et démontées.

2) Existe-t-il une stratégie cantonale pour garantir le démantèlement de ces infrastructures dans des délais raisonnables ?

Pour les installations de compétences cantonale, le Canton exige systématiquement le démantèlement conformément à l'Ordonnance cantonale concernant la construction et l'exploitation de téléphériques et de téléskis sans concession fédérale.

Pour les installations de compétence fédérale, le SDM soutient l'OFT pour obtenir et suivre les différents démantèlements.

Dans ce contexte, il convient de souligner que lorsqu'un propriétaire existe encore juridiquement, ce qui constitue la grande majorité des cas, le démantèlement des remontées mécaniques, qui relèvent de la compétence de la Confédération ou du Canton, se passe sans problème notoire.

En revanche, les cas dans lesquels l'exploitant des remontées mécaniques fait faillite posent effectivement un problème tant pour l'OFT que pour les cantons concernés. En effet, la situation dans laquelle le propriétaire n'a plus les moyens d'assumer les paiements, ou n'existe tout simplement plus, n'est réglée ni par la LICa ni par le droit cantonal. Par ailleurs, aucune jurisprudence n'a, à ce jour, été rendue sur cette question

3) Quelles sont les responsabilités juridiques du canton en cas de faillite de l'exploitant d'une remontée mécanique ?

La responsabilité du démantèlement d'une remontée mécanique incombe au propriétaire pour les installations soumises à concession fédérale (art. 19 LICa), respectivement au titulaire de l'autorisation cantonale pour les installations qui y sont soumises (art. 19 de l'Ordonnance cantonale concernant la construction et l'exploitation de téléphériques et de téléskis sans concession fédérale).

Pour ce qui est du démantèlement d'installations soumises à concession fédérale, la LICa ne prévoit aucune obligation à charge du Canton. La procédure y relative est du seul ressort de l'OFT.

Dans les cas où l'exploitant a disparu, le SDM soutient activement les entités concernées, telles que les communes ou la Confédération, afin que les mesures utiles soient prises. Tel est notamment le cas des câbles qui peuvent représenter un danger pour les aéronefs et qui ont été retirés dans tous les dossiers encore en cours.

4) Des subventions ou aides financières sont-elles prévues pour les communes souhaitant démonter des installations désaffectées ?

A ce jour, aucune base légale ne permet expressément au Canton de participer au financement de tels démantèlements.

5) Le Conseil d'État a-t-il envisagé des partenariats avec des ONG ou des entreprises spécialisées pour faciliter ces démantèlements ?

Toutes les options sont évaluées par les services afin de résoudre les cas encore pendants.

Lieu, date Sion, le 17 décembre 2025

INTERPELLATION

Auteur Clément Borgeaud, Olivier Ostrini, Véronique Chervaz et Esther Posse, PS
Objet Rapport Weidmann -- le Bas-Valais, grand oublié de la mobilité ?
Date 14/11/2025
Numéro 2025.11.517

La population suisse a rejeté l'étape 2023 d'aménagement des routes nationales le 24 novembre 2024. Parallèlement, des problèmes de financement et de mise en oeuvre sont intervenus dans le projet d'offre 2035 dans le domaine du rail. Le DETEC a donc chargé l'EPFZ de prioriser les projets d'augmentation de la capacité et de l'offre pour la route et le rail. Les résultats ont été publiés en octobre dans le rapport « Transports 2045 » sous l'égide du professeur Weidmann.

Le Bas-Valais y figure parmi les grands absents, et ne bénéficiera d'aucune amélioration. Carrefour entre l'arc lémanique, le Valais et la région savoyarde, région à forte activité touristique et économique, les défis en matière de mobilité sont pourtant nombreux dans le Bas-Valais. Les transports publics doivent y être impérativement renforcés et développés.

Conclusion

Les signataires ont les questions suivantes pour le Conseil d'État :

1. Comment le Conseil d'État se positionne-t-il vis-à-vis du rapport Weidmann ?
2. Comment compte-t-il s'engager pour que le Bas-Valais ne soit pas le parent pauvre de la mobilité dans les prochaines décennies ?
3. Quelles conséquences ces nouvelles priorisations fédérales pourraient avoir sur le RER Sud-Léman, pour lequel le Grand Conseil avait voté un crédit de 22,8 millions de francs (à l'unanimité) en mars 2024 ?
4. Quelles conséquences ces nouvelles priorisations fédérales pourraient avoir sur la cadence à la demi-heure entre Monthey et St-Gingolph ?
5. Des contacts ont-ils été pris avec les autorités des régions voisines (canton de Vaud, France voisine) afin de développer et défendre une vision commune de la mobilité dans la région, et de faire avancer les dossiers en cours ?



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE À L'INTERPELLATION

Auteur	Clément Borgeaud, Olivier Ostrini, Véronique Chervaz et Esther Posse, PS
Objet	Rapport Weidmann -- le Bas-Valais, grand oublié de la mobilité ?
Date	14.11.2025
Numéro	2025.11.517

À la suite de problèmes de financement des différents projets d'infrastructures ferroviaires et routières, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a mandaté l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ) pour effectuer une analyse sur la priorisation de ceux-ci. Les résultats ont été publiés en octobre 2025 dans un rapport « Transports 45 » réalisé sous l'égide du Professeur Weidmann.

Le Conseil d'Etat a pris acte des conclusions de ce rapport qui seront traitées par la Confédération et dont la décision finale incombera à l'Assemblée fédérale qui décidera du budget global à accorder (14 ou 24 milliards) et de la priorisation de chaque projet. Le Conseil d'Etat a fait part de sa surprise quant à la priorisation de certains projets dans le cadre de la Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO) qui a réagi publiquement le 9 octobre 2025.

Le Conseil d'Etat s'engage fortement pour la mobilité dans le Bas-Valais, tout comme dans les autres régions du canton. Ces prochaines années d'importants investissements de l'ordre de 450 millions de francs sont prévus sur les infrastructures routières et ferroviaires du Chablais valaisan.

Les nouvelles priorisations fédérales n'ont pas de conséquence directe sur le projet de réouverture de la ligne Sud-Léman. Le dossier de ce projet, intégré dans le projet franco-genevois de développement de la région Sud-Léman, sera déposé d'ici mi-2026 auprès des autorités françaises. La suite à donner incombera à ces dernières qui sont seules compétentes en la matière.

La volonté du Conseil d'Etat de développer l'offre sur la ligne Monthey – St-Gingolph avec un horaire cadencé chaque 30 minutes reste prioritaire. Dans un premier temps et sans nouveau point de croisement à Vouvry, une amélioration de l'offre sera possible après la réalisation des travaux en gare de Monthey prévus en 2029. Moyennant une politique d'arrêts différenciée, l'offre actuelle pourra tout de même être doublée. L'objectif du Conseil d'Etat reste la mise en place d'une cadence à la demi-heure intégrale.

Le Conseil d'Etat reste constamment en contact avec les cantons romands dans le cadre de la CTSO, avec la région française Auvergne-Rhône-Alpes et avec la députation valaisanne à Berne.

Lieu, date Sion, le 6 février 2026

RESOLUTION

Auteur	Die Mitte Oberwallis, par Karl Kummer, Aron Pfammatter et Leo Ruppen
Objet	Avancer la date de fauche des prairies extensives et peu intensives (SPB) en Valais
Date	10/06/2025
Numéro	2025.06.245

Le Conseil d'État est chargé de demander à la Confédération d'adapter l'annexe 4 de l'ordonnance sur les paiements directs (OPD) dans le but de:

1. permettre de fixer la première date de fauche des prairies extensives et peu intensives (SPB) dans le canton du Valais jusqu'à deux semaines plus tôt, et
2. intégrer explicitement le territoire du canton du Valais au point A 1.1.2 de l'annexe 4 de l'OPD, afin de tenir compte des évolutions engendrées par le climat dans les zones de montagne I à IV.

Justification:

Les conséquences du changement climatique sont de plus en plus perceptibles dans les régions du canton utilisées à des fins d'exploitation agricole. Ces dernières années, la période de végétation s'est nettement allongée, avec un développement plus précoce, parfois jusqu'à deux semaines, en particulier dans les régions de montagne I à IV. Ce développement altère fortement la qualité du fourrage à la date de fauche prévue actuellement dans l'OPD.

Dans ce contexte, les exploitations concernées sont contraintes de recourir davantage à des aliments concentrés, avec les désavantages écologiques et économiques que cela comprend. Cette manière de procéder va à l'encontre des principes d'une agriculture durable et économe en ressources.

En outre, les expériences réalisées ainsi que des études scientifiques montrent qu'avancer de quelques jours la date de fauche, en tenant compte des particularités régionales et en étroite concertation avec les services cantonaux, n'entraîne pas de préjudice significatif pour la biodiversité.

Afin de tenir compte des réalités climatiques actuelles, d'améliorer simultanément la qualité du fourrage et de diminuer l'empreinte écologique de l'agriculture, il semble nécessaire et judicieux d'adapter les prescriptions nationales définies dans l'OPD.

Cela constitue une réaction appropriée au changement climatique, renforce l'approvisionnement en fourrage de base de haute qualité et favorise une agriculture pratique et écologique dans les zones de montagne.

Conclusion

Le canton doit donc intervenir auprès de la Confédération de manière à:

- élargir la marge de manœuvre pour ce qui est de fixer la date de la première fauche;
- intégrer explicitement le territoire cantonal valaisan dans les dispositions de l'annexe 4 (point A 1.1.2);
- préparer une mise en œuvre coordonnée au niveau du canton, en collaboration avec les services compétents.

RESOLUTION

Auteur	Noémie Constantin, PS, Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen, neo - Die sozialliberale Mitte et Françoise Métrailler, Le Centre
Objet	Pour l'introduction de la notion de féminicide au code pénal
Date	12/06/2025
Numéro	2025.06.277

Conformément à l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, le Grand Conseil est invité à faire usage du droit d'initiative du canton en matière fédérale et demande aux Chambres fédérales de procéder à une modification du Code pénal suisse afin d'y intégrer la notion de féminicide, en tant que circonstance aggravante spécifique de l'homicide.

Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), 26 homicides ont été enregistrés dans la sphère domestique en 2024, ce qui représente 57,8 % de tous les homicides en Suisse. Parmi les 19 personnes tuées dans une relation de couple actuelle ou passée, 17 étaient des femmes. Ces chiffres alarmants révèlent un déséquilibre manifeste : les femmes sont les principales victimes de violences dans la sphère privée, souvent avec des conséquences mortelles. Depuis le début de l'année 2025, 14 féminicides présumés ont déjà été recensés dans notre pays, faisant de cette année l'une des plus meurtrières pour les femmes. Le canton du Valais n'est pas épargné par ce type de drame et plusieurs cas y ont été recensés ces dernières années.

Actuellement, le terme de féminicide n'apparaît pas dans le Code pénal suisse, ce qui empêche un recensement précis et rend difficile la mise en place de politiques de prévention efficaces. L'absence de base légale claire limite également la reconnaissance publique de la spécificité de ces actes.

Il convient de définir le féminicide comme le meurtre d'une femme en raison de son genre, souvent au terme d'un continuum de violences (psychologiques, physiques, économiques ou sexuelles) exercées par un partenaire ou un ex-partenaire. Ce schéma s'inscrit dans une logique de domination, de contrôle coercitif, dont la victime ne parvient pas à se libérer, même lorsqu'elle tente de fuir ou de résister. Nommer le féminicide, c'est reconnaître une réalité, donner de la visibilité à une violence typique, et favoriser sa prévention.

Conclusion

Nommer c'est reconnaître, reconnaître c'est mieux agir. Ainsi, face à la multiplication de ces drames, à la récurrence des violences mortelles contre les femmes, et à la spécificité du mécanisme qui les sous-tend, les auteurs de la présente résolution demandent que les Chambres fédérales se penchent sur l'introduction du féminicide dans le code pénal, en précisant qu'il s'agit d'une circonstance aggravante par rapport à l'homicide car occasionnée dans un contexte de relations inégales et discriminantes de pouvoir entre hommes et femmes.

Sources:

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/criminalite-droit-penal/police>

/violence-domestique.html

<https://www.stopfemizid.ch/deutsch#de1>

RESOLUTION

Auteur UDC, par Damien Raboud
Objet Accords avec l'UE
Date 13/06/2025
Numéro 2025.06.290

Le Grand Conseil du Canton du Valais,

invite l'Assemblée fédérale (Conseil national et Conseil des États) :

À veiller à ce que tout accord-cadre institutionnel entre la Suisse et l'Union européenne -- impliquant notamment la reprise dynamique du droit européen, une juridiction européenne ou tout autre engagement modifiant substantiellement le fonctionnement de notre démocratie directe et de notre fédéralisme -- soit soumis obligatoirement à la double majorité du peuple et des cantons, conformément à l'esprit de l'article premier de la Constitution fédérale et aux principes de notre système politique.

À défendre avec fermeté les droits démocratiques du peuple suisse et des cantons et à préserver la souveraineté cantonale dans toute décision engageant l'avenir institutionnel et juridique de notre pays.

À garantir la transparence et un large débat démocratique avant la ratification d'un tel accord, afin que chaque citoyen ainsi que chaque canton puisse se prononcer de manière éclairée.

Conclusion

Cette résolution vise à renforcer la cohésion démocratique et fédéraliste du pays, à éviter toute dérive institutionnelle et à s'assurer que le peuple et les cantons restent pleinement associés à toute décision engageant l'avenir des relations entre la Suisse et l'Union européenne.

MOTION

Auteur	Clément Borgeaud, PS, David Mariétan, Le Centre, Mathieu Clerc, Les Vert.e.s et Mathieu Couturier, PLR/FDP
Objet	Déplafonner le nombre de coauteurs des interventions parlementaires
Date	11/06/2025
Numéro	2025.06.254

Les interventions parlementaires peuvent actuellement être déposées par 1 auteur et jusqu'à trois coauteurs, dont les noms apparaissent publiquement sur le site du Parlement. Il est ensuite possible d'ajouter des cosignataires, mais ces derniers ne sont pas visibles dans la version officielle de l'intervention.

Cette limitation est essentiellement tributaire de la mise en oeuvre du bureau virtuel dans les années 2010 et des contraintes liées à son cahier des charges.

Si, à l'interne d'un même groupe politique, le dépôt au nom du groupe permet de signaler clairement qu'une intervention est portée collectivement, le système actuel empêche cependant plus de quatre groupes distincts de s'associer de manière visible à une même intervention. Or, il n'est pas rare que des parlementaires issus de plus de quatre partis souhaitent s'unir autour d'un même texte. La contrainte technique actuelle limite donc artificiellement la visibilité de ces convergences.

Permettre un nombre élargi de coauteurs visibles -- au minimum équivalent au nombre de groupes constitués au Grand Conseil -- offrirait une représentation plus fidèle des dynamiques transpartisanes et des alliances ponctuelles qui s'y forment. Une telle adaptation semble techniquement réalisable dans le cadre du système en place, et contribuerait à une meilleure lisibilité démocratique du travail parlementaire.

Conclusion

Par cette motion, il est demandé de procéder à une adaptation des procédures de dépôt des interventions parlementaires, afin qu'il soit possible que le nombre de coauteurs visibles soit au minimum équivalent au nombre de groupes parlementaires au Grand Conseil.

MOTION

Auteur Emmanuel Revaz, Les Vert.e.s, Emilie Teixeira, PS, Mathieu Couturier, PLR/FDP et Blaise Lovisa, Le Centre

Objet Pour un Parlement plus efficient

Date 12/06/2025

Numéro 2025.06.271

Le nombre d'interventions parlementaires déposées est en constante augmentation: 2037 pour la seule législature 2021-2025, soit une moyenne de 85 interventions par session; 112 (dont 37 urgences) pour la 1ère session de la présente législature. Le débat réduit a déjà dû être appliqué à cette occasion, comme à plusieurs reprises en 2021-2025.

Cette profusion traduit une vitalité politique réjouissante, mais présente des risques pour le bon fonctionnement de notre institution, notamment un engorgement de l'activité parlementaire. Des pistes ont déjà été envisagées par le passé, comme la limitation du nombre d'urgences déposées par session, mais ont été rejetées en plénum, pour diverses raisons.

Exigée par notre époque, et attendue de notre administration cantonale, l'efficacité doit cependant aussi s'appliquer à notre mandat de parlementaire.

Pour améliorer le traitement des interventions, sans restreindre l'action politique, une solution simple existe: instaurer une limite à la longueur des textes ou au nombre de questions dans la conclusion d'une interpellation.

Le "principe de la charge cognitive" rappelle par ailleurs qu'un message trop long peut noyer l'essentiel, tandis qu'une parole concise et ciblée est plus facilement comprise et retenue.

Une telle limitation existe déjà pour l'heure des questions. Elle encourage un effort de synthèse, de concision et de priorisation - bénéfique pour le Grand Conseil, le Service parlementaire (traduction), et pour une administration cantonale de plus en plus sollicitée.

Conclusion

Nous demandons au Bureau du Grand Conseil de proposer, dans le cadre d'une révision partielle du Règlement du Grand Conseil, des limites relatives à la longueur des interventions parlementaires. Ces plafonds pourraient concerner par exemple le nombre de caractères, ou le nombre de questions posées dans une interpellation.

POSTULAT

Auteur	Kevin Pellouchoud et Alexandre Cipolla, UDC, Raphaël Bornet, PLR/FDP et Stéphane Haefliger, Le Centre
Objet	Valoriser le comportement et l'application à l'école obligatoire: enfin une note !
Date	09/06/2025
Numéro	2025.06.207

Autrefois les bulletins scolaires de fin d'année faisaient mention du comportement de l'élève et de son application dans le travail scolaire. Si aujourd'hui il est possible de mettre des commentaires dans les évaluations ponctuelles de mi- semestre, il n'existe aucune mention de ces deux éléments dans le livret scolaire de fin d'année. Les notions du respect, de la qualité du « métier d'élève» sont pourtant largement citées dans les objectifs transversaux du PER. En outre, les milieux professionnels ont besoin de toutes les informations utiles lors du choix d'un apprenti. Il est important de valoriser les comportements positifs et l'investissement des jeunes. Ainsi un étudiant ayant de la peine et de la difficulté dans ses apprentissages scolaires, pourrait faire valoir une attitude et un comportement exemplaire lui permettant de décrocher une place d'apprentissage plus facilement.

Conclusion

Nous demandons au conseil d'Etat de réintroduire ces notes de comportement et de soin dans les bulletins d'évaluation à la fin de chaque semestre et de mettre en place un cadre d'évaluation clair et cela afin de valoriser ces compétences sociales importantes dans la vie professionnelle.

Auteur Silvia Eyer, PS, Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen, neo - Die sozialliberale Mitte, Ralph Kummer, SVPO et Matthias Hildbrand, Die Mitte Oberwallis

Objet Renforcer la prévention des addictions dans les écoles valaisannes

Date 09/06/2025

Numéro 2025.06.210

Les enfants et les jeunes d'aujourd'hui grandissent dans un monde où des substances et des technologies numériques potentiellement addictives sont faciles d'accès et dont la consommation est souvent banalisée. L'école est un lieu essentiel pour réaliser un travail de prévention en la matière, en fournissant des informations, des possibilités de dialogue, des modèles et des offres d'aide concrètes. Bien qu'elle soit ancrée tant dans le Lehrplan 21 que dans le Plan d'études romand (PER), la prévention des addictions n'est pas obligatoire dans les écoles du canton du Valais. L'offre de promotion de la santé n'est disponible que sur demande des écoles, sur une base volontaire, par exemple dans le cadre de journées dédiées à la santé. Par conséquent, les directions scolaires et le corps enseignant décident eux-mêmes s'il est nécessaire ou non de transmettre à leurs élèves des connaissances sur ce thème important et omniprésent. C'est dire qu'il n'existe pas de stratégie cantonale globale qui réponde à des standards de qualité clairs. Au vu de cette lacune, les offres disponibles sont souvent ponctuelles et dépendent de l'engagement de certains enseignants ou directeurs d'école. Mettre en place une prévention des addictions solide et bien ancrée dans les établissements secondaires et professionnels peut contribuer à favoriser la santé psychique, à identifier en amont les comportements à risques et à empêcher que des dépendances s'installent ultérieurement. Le canton doit en assumer la responsabilité et offrir aux écoles un soutien ciblé. D'autres cantons, comme celui de Bâle-Ville, offrent un bon exemple: la prévention des addictions y est même inscrite dans la législation. La base légale est définie dans la loi sur la santé, qui régit l'organisation de la promotion de la santé et de la prévention dans les établissements scolaires (300.100 - Gesundheitsgesetz, section VII.9., consacrée à la promotion de la santé et à la prévention auprès des enfants et des jeunes, art. 58). En vertu de cette loi, le Conseil d'État définit l'organisation de la prévention. En pratique, cela signifie qu'au cours de leur scolarité obligatoire, tous les élèves doivent participer une fois à un atelier animé par des spécialistes. Notre canton ne doit pas considérer le thème de la prévention des addictions et, partant, l'avenir de notre jeunesse comme accessoires. Il doit en assumer la responsabilité plutôt que de laisser la main aux directions des écoles.

Conclusion

Le Conseil d'État est chargé d'exposer dans un rapport comment la prévention des addictions peut être systématiquement renforcée et étendue dans les écoles valaisannes. L'objectif est de permettre aux jeunes d'avoir accès – suffisamment tôt, durablement et d'une manière adaptée à leur âge – aux connaissances, réflexions et offres de soutien en matière de prévention des dépendances. Le rapport doit aborder en particulier les points suivants:

1. Fournir un état des lieux des offres et programmes en matière de prévention des addictions dans les écoles secondaires et professionnelles du canton du Valais, en précisant dans quels établissements ils sont

effectivement utilisés.

2. Évaluer l'efficacité de ces mesures ainsi que les ressources humaines et financières à disposition.
3. Analyser si les mesures actuelles couvrent toutes les formes d'addiction pertinentes (p. ex. à des substances comme l'alcool, la nicotine, le cannabis, les médicaments tels que les benzodiazépines, les opiacés, la cocaïne, le crack, la free base, la MDMA et l'héroïne, ainsi que les dépendances comportementales aux jeux vidéo, aux réseaux sociaux et aux jeux de hasard et d'argent).
4. Formuler des propositions pour mieux coordonner et intégrer la prévention des addictions dans le quotidien scolaire (p. ex. grâce à des semaines de projet, à l'intervention de spécialistes externes ou à des mesures de travail social en milieu scolaire).
5. Évaluer la pertinence d'introduire dans les écoles un concept-cadre cantonal pour une prévention des addictions efficace et adaptée à l'âge des destinataires dans les écoles.

Auteur PLR/FDP, par Joël Bessard
Objet Valoriser les circuits courts : pour une reconnaissance des self-services agricoles
Date 10/06/2025
Numéro 2025.06.227

Ces dernières années, nous constatons une augmentation significative de la vente directe de produits agricoles dans notre canton. Cette pratique profite tant aux agriculteurs qu'aux consommateurs, en favorisant les circuits courts, en soutenant l'économie locale et en encourageant une production respectueuse de l'environnement. Lorsque les agriculteurs ne vendent pas eux-mêmes leurs produits, deux modes principaux de vente directe sont utilisés : les distributeurs automatiques et les self-services (libre-service sans personnel de vente).

Actuellement, la Loi concernant l'ouverture des magasins (822.20) encadre uniquement la vente par distributeur automatique à l'article 8, alinéa 1, qui dispose : « La fourniture de prestations au moyen d'appareils automatiques n'est pas limitée dans le temps, sous réserve d'un règlement communal régissant ce genre d'activités. »

Afin d'assurer une égalité de traitement entre les différentes formes de vente directe - notamment entre une salade vendue dans un automate et une autre proposée en libre-service -, il apparaît justifié d'élargir cette disposition aux self-services. Cette adaptation garantirait la cohérence de la loi.

Conclusion

Il est demandé de modifier l'article 8, alinéa 1 de la Loi concernant l'ouverture des magasins (822.20) comme suit :

Article 8 - Ouverture permanente, Alinéa 1 (modifié) : « La fourniture de prestations au moyen d'appareils automatiques ou la vente de produits dans un self-service sans personnel de vente n'est pas limitée dans le temps, sous réserve d'un règlement communal régissant ce type d'activités.

Auteur	Die Mitte Oberwallis, par Karl Kummer et Aron Pfammatter
Objet	Une mesure efficace pour lutter contre l'embroussaillage et l'embuissonnement des pâturages
Date	10/06/2025
Numéro	2025.06.246

Le Conseil d'État est chargé d'abolir l'obligation d'obtenir une autorisation pour brûler des déchets naturels en plein air sur les pâturages des codes OFAG 616 et 617 pendant les mois de février et de mars.

Justification:

Dans l'agriculture de montagne valaisanne, les pâturages (code 616) et les pâturages extensifs (code 617) se trouvent presque exclusivement dans des zones inaccessibles aux machines.

De ce fait, lors du nettoyage annuel de ces prés au printemps, le bois mort, les mauvaises herbes et autres déchets ne peuvent qu'être rassemblés en tas et doivent être laissés sur place. Ensuite, lorsque des animaux y pâturent, ils répandent souvent dans un large rayon les déchets qui avaient été entassés, réduisant ainsi le travail fourni à néant.

Les produits phytosanitaires s'imposent de plus en plus comme le seul moyen de lutter contre les mauvaises herbes, ce qui n'est assurément pas souhaitable d'un point de vue écologique. On sait par expérience que ces tas favorisent la présence de tiques, par exemple. Or dans les pâturages concernés, le problème posé par ces parasites est devenu insupportable pour les animaux de rente. De plus en plus de surfaces agricoles utiles sont perdues chaque année à cause de l'embroussaillage et de l'embuissonnement. Pourtant, ce sont précisément ces surfaces utiles qui sont nécessaires pour sauvegarder nos beaux paysages et assurer la stabilité de l'agriculture.

Par conséquent, le Conseil d'État est prié de supprimer l'obligation d'obtenir une autorisation pour brûler des déchets naturels sur les pâturages des codes 616 et 617 pendant les mois de février et de mars. À cette période de l'année, il n'y a pas de risque d'incendie de forêt. Cette mesure apporte beaucoup de valeur ajoutée pour l'agriculture, le paysage et la lutte contre l'embroussaillage et l'embuissonnement, et ce sans que le canton soit financièrement sollicité.

Les conditions d'octroi d'une dérogation prévues à l'art. 3, al. 2, 3 et 4 de la décision 814.102 sont toujours remplies à cette période de l'année.

Nous proposons que les branches et autres déchets soient brûlés sur une surface maximale de 4 à 5 m², avec annonce par téléphone aux pompiers locaux. Font exception les surfaces répertoriées dans l'Inventaire paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale ainsi que celles qui se trouvent dans la zone à bâtir.

Conclusion

Abolir cette obligation de demander une autorisation constitue un moyen efficace de lutter contre l'embroussaillage et l'embuissonnement, sans nécessiter de participation du canton aux coûts. Cette mesure protège efficacement et durablement les animaux et les êtres humains contre des parasites tels que les tiques.

Elle permet un embellissement durable du paysage. L'environnement nous pardonnera la fumée produite et nous remerciera de l'aider à lutter contre les mauvaises herbes. Cela permet aux acteurs agricoles de préserver leurs terrains sans bureaucratie.

POSTULAT

Auteur Die Mitte Oberwallis, par Matthias Hildbrand, Claudia Noti et Markus Ammann
Objet Préparer les jeunes à remplir leur déclaration d'impôts
Date 10/06/2025
Numéro 2025.06.251

En Suisse, et donc en Valais aussi, la remise de la déclaration fiscale fait partie des obligations légales de toute personne majeure. Pourtant, force est de constater que, dans les faits, de nombreux jeunes adultes ne savent pas comment remplir leur déclaration d'impôts.

Ces lacunes ont des conséquences concrètes: échéances manquées, augmentation de la charge pour l'administration fiscale, sans oublier une insécurité croissante en termes de responsabilité financière individuelle. Si certaines écoles enseignent déjà des bases à leurs élèves dans le cadre des cours de culture générale ou d'économie, le système de formation cantonal n'offre toutefois pas de solution globale et obligatoire.

À une époque où nous attendons de plus en plus des jeunes qu'ils fassent preuve de responsabilité individuelle, il devrait aller de soi que le cadre protégé de l'école leur offre au moins une fois la possibilité de mettre en pratique leurs devoirs citoyens fondamentaux, comme le remplissage de la déclaration d'impôts. Un seul exercice pratique pendant la scolarité peut déjà contribuer grandement à les rendre plus à l'aise, à leur transmettre un savoir-faire et à empêcher des erreurs évitables.

Conclusion

Le Conseil d'État est chargé d'examiner comment on pourrait garantir que tous les élèves du canton du Valais aient rempli à titre d'exercice au moins une fois une déclaration d'impôts avant leur majorité.

MOTION

Auteur Serge Rey, UDC, Corentin Zuber, Le Centre et Sylvie Masserey Anselin, PLR/FDP
Objet Lacs affermés en péril
Date 11/06/2025
Numéro 2025.06.256

L'affermage des lacs dans le canton du Valais a engendré de nombreux problèmes. Lors de la dernière mise en location des lacs, cette problématique est devenue particulièrement sensible et a provoqué de vives tensions au sein des pêcheurs du canton.

Certaines sociétés locales ont perdu l'accès à leur plan d'eau et ont été contraintes de s'intégrer à d'autres sociétés voisines. D'autres, pourtant actives depuis plus de 40 ans, ont dû être dissoutes en raison de la perte de leur lac.

Par ailleurs, des sociétés extérieures, parfois situées hors des communes, des districts, voire du canton, se sont vues attribuer les droits de location pour une période de 10 ans, au détriment des sociétés locales historiquement présentes.

Enfin, les taxes de pêche, prélevées sous forme de timbres, représentent une part significative du chiffre d'affaires des sociétés de pêche. Leur niveau élevé menace directement la viabilité de ces structures locales.

Conclusion

La motion demande donc d'adapter la loi cantonale sur la pêche en ce qui concerne les affermages des lacs valaisans afin de prioriser les sociétés locales et de rendre obligatoire l'accord du propriétaire du bien-fonds.

POSTULAT

Auteur	Kevin Pellouchoud, UDC, Raphaël Bornet, PLR/FDP, Stéphane Haefliger, Le Centre et Laura Décaillet, PS
Objet	Civisme à l'école : il est urgent de donner des moyens aux enseignants
Date	12/06/2025
Numéro	2025.06.262

La grille horaire de l'école obligatoire prévoit d'enseigner le civisme dans le cadre des cours d'histoire. Malheureusement il n'existe aucun moyen pédagogique à disposition comme cela se fait pour la géographie ou l'histoire. L'enseignement du civisme est donc fortement lié au bon vouloir de l'enseignant. De ce fait force est de constater que peu d'enseignants travaillent ce thème en classe. A l'heure de la baisse de participation lors des votations et élections, au moment où la défiance à l'égard des institutions et du monde politique augmente, il devient urgent de trouver des moyens d'action pour valoriser notre système démocratique dès le plus jeune âge.

Cela permettrait aussi de favoriser l'intégration des enfants et des familles issues de la migration en leur permettant d'avoir des bases solides dans un potentiel processus futur de naturalisation. Renforcer l'enseignement du civisme c'est redonner du sens à la cohésion nationale, valoriser nos institutions et permettre aux différentes cultures de s'intégrer.

Conclusion

Nous demandons au conseil d'Etat d'élaborer un programme d'enseignement du civisme avec une ouvrage ou des fiches pédagogiques à disposition des enseignants. Il est essentiel de se concentrer sur la présentation du fonctionnement de nos institutions et de présenter le système politique tout en garantissant la neutralité d'un enseignement non partisan. Il faut des mesures fortes et ne pas laisser ce cours devenir une option liée à la motivation et l'intérêt de l'enseignant, mais bien le rendre obligatoire en conformité avec le PER dont l'application est de la responsabilité des cantons.

Auteur	neo - Die sozialliberale Mitte, par Graziella Collenberg, Melanie Burgener, Philipp Loretan et Marco Wenger
Objet	Garantir l'existence des exploitations touristiques et agricoles après une catastrophe naturelle
Date	13/06/2025
Numéro	2025.06.283

Le dramatique éboulement qui s'est produit dans le Lötschental a mis en lumière la vulnérabilité de nos régions de montagne face au changement climatique. En un instant, d'énormes quantités de pierres, de glace et d'éboulis ont quasiment rayé de la carte tout un village. Une intervention rapide a permis de mettre en sécurité à temps les quelque 300 habitants ainsi que le bétail. L'ensemble de la région doit maintenant supporter des dommages matériels et économiques considérables. La communauté et les familles concernées sont confrontées à des défis de taille. La destruction de toutes les voies d'accès complique l'accessibilité de la région et affectera longtemps la vie économique, sociale et culturelle de la vallée.

Comme c'est souvent le cas lors de catastrophes naturelles en montagne, les petites exploitations familiales actives dans l'agriculture et le tourisme, qui sont indispensables à la création de valeur, à la sauvegarde du paysage culturel et à l'équilibre social, s'avèrent particulièrement touchées. Pour beaucoup d'entre elles, le fonctionnement s'en trouve restreint ou s'arrête pour une durée prolongée, plaçant ainsi de nombreuses familles face à des défis existentiels, impossibles à surmonter sans un soutien durable et coordonné.

Au-delà des mesures d'aide immédiates, il s'agit, dans ce contexte, de mettre en place des stratégies viables à long terme et axées sur l'avenir, afin de renforcer la résilience de la région face aux dangers naturels, d'assurer la diversité économique et de préserver l'héritage culturel. Cela passe par le développement de concepts tournés vers l'avenir, de solutions de remplacement solides et de modèles d'offre et de coopération innovants, ainsi que par l'implantation de nouvelles exploitations jouissant d'un ancrage régional et de perspectives durables.

Le canton devrait donc examiner et mettre en œuvre les mesures suivantes à moyen et à long termes, en étroite collaboration avec les personnes concernées et les services spécialisés:

Développement rural et durabilité

- * Renaturaliser des surfaces agricoles afin de stabiliser les sols et de favoriser la diversité écologique.
- * Encourager la collaboration régionale et le partage d'expériences pour utiliser efficacement les ressources et mettre sur pied des modèles innovants en termes d'exploitation et de commercialisation.
- * Soutenir la vente et la distribution de produits agricoles, notamment dans l'optique de créer de nouveaux débouchés et de mettre en exploitation des terrains et des zones d'alpage non utilisés jusqu'ici.
- * Mettre en place des partenariats et des contrats de vente à long terme afin de garantir une stabilité économique aux exploitations.
- * Intégrer des surfaces intactes dans des concepts d'exploitation pertinents sur les plans écologique et économique.

Innovations touristiques et développement régional

- * Instaurer de nouvelles offres touristiques qui misent sur les atouts de la région et augmentent son attrait même pendant les phases de transition.
- * Aménager des infrastructures et mener des campagnes de marketing ciblées afin d'intégrer efficacement les résidences secondaires et les quartiers de transition dans la stratégie touristique régionale.
- * Définir des stratégies de communication qui renforcent le sentiment de sécurité des hôtes et soulignent le caractère exceptionnel des vallées alpines.
- * Élaborer des modèles touristiques durables qui protègent les valeurs écologiques et socioculturelles.
- * Lancer des projets communs qui consolident les partenariats régionaux et privilégient l'innovation, la durabilité et la résilience.

Conclusion

Le Conseil d'État est prié d'établir un catalogue de mesures stratégiques en collaboration avec les services spécialisés compétents, les communes concernées et les partenaires économiques. L'objectif est d'assurer un développement axé sur l'avenir, qui soit un vecteur de stabilité et ouvre des perspectives à long terme. Il faut établir un catalogue de mesures stratégiques qui, à la fois, répondent aux besoins urgents et proposent des approches préventives pour l'avenir.

Il est particulièrement important d'accorder un soutien ciblé pour mettre sur pied de nouvelles formes d'entreprises durables, qui renforcent la diversité de la région. En outre, il faut élaborer des programmes visant à motiver la jeune génération à s'engager dans les secteurs du tourisme et de l'agriculture et à assurer la viabilité de la chaîne de valeur régionale.

Il est indispensable de créer un cadre légal, financier et organisationnel qui favorise les solutions créatives et communes en faveur du développement régional. L'objectif consiste non seulement à renforcer les régions concernées sur le long terme, mais aussi à assurer durablement leur valeur culturelle et économique, et à accroître leur résilience et leur résistance face aux dangers naturels actuels et futurs.

Auteur SVPO, par Martin Giachino, Christian Gasser, Romano Amacker et Diego Schmid
Objet Simplifier l'aide au logement
Date 13/06/2025
Numéro 2025.06.284

L'article 15 de l'ordonnance sur la loi sur la politique régionale prévoit une aide au logement dans des zones spécifiques. Apportant un soutien aux zones de montagne, cette mesure doit impérativement être maintenue. Le Conseil d'État en a défini les conditions financières à l'article 1 de son arrêté du 3 mars 2010. L'art. 1, al. 2 stipule que la part de fonds propres ne doit pas dépasser 33% des coûts d'investissement.

Les conditions d'obtention de cette aide au logement doivent être globalement saluées. Toutefois, limiter la part de fonds propres à 33% est absurde. Selon l'arrêté, la condition relative aux fonds propres doit être respectée lors de l'achèvement de la construction. Cette disposition ne tient pas compte de la situation qui prévaut juste avant ou juste après le versement de cette aide au logement. Aujourd'hui en effet, la question des amortissements extraordinaires est réglée avec les banques directement au moment de la conclusion du contrat. Il est aussi possible de contracter des hypothèques à court terme qui, dans un deuxième temps, peuvent servir à réduire fortement les engagements. La condition énoncée n'empêche donc en rien que des aides au logement soient versées à des emprunteurs à plus grande capacité financière.

L'arrêté incite les personnes qui demandent des aides à planifier précisément leur financement. Le service chargé de la question doit examiner le dossier et ledit financement dans les moindres détails une première fois avant la construction, puis de nouveau à la fin de la procédure, avant que l'aide au logement soit payée. Cela implique une charge supplémentaire pour tous les organes qui interviennent. Or si une clause prévoyant un amortissement extraordinaire a été négociée avec la banque ou si une hypothèque à court terme a été contractée, il y a moyen de réduire le crédit directement après le versement et, ainsi, de faire passer la part de fonds propres largement au-delà de 33%.

Dans ce contexte, l'alinéa 2 de l'article 1 de l'arrêté relatif à l'octroi de l'aide au logement s'avère inutile.

Conclusion

Étant donné que l'art. 1, al. 2 de l'arrêté relatif à l'octroi de l'aide au logement peut être facilement contourné, il convient de simplifier la procédure. Nous demandons donc au Conseil d'État de supprimer la condition financière portant sur la part de fonds propres.

POSTULAT

Auteur	Die Mitte Oberwallis, par Iwan Eyholzer, Urs Juon et Karl Kummer et neo - Die sozialliberale Mitte, par Jonas Regotz
Objet	Distinguer les alpages «non protégeables»
Date	13/06/2025
Numéro	2025.06.291

En Valais, les alpages à moutons sont répartis en deux catégories, selon qu'ils peuvent être protégés ou non. Cette distinction se fonde sur la liste de critères de l'OFEV pour désigner les alpages ne pouvant pas être protégés raisonnablement. Près de la moitié des alpages valaisans entrent dans cette catégorie.

Sur de nombreux alpages «non protégeables», les responsables, les bergers et les moutonniers prennent de plus en plus de mesures supplémentaires pour lutter contre le loup. Ces mesures destinées à empêcher les attaques du prédateur ne donnent toutefois pas lieu à un dédommagement suffisant.

En principe, sur un alpage «non protégeable», la distinction suivante devrait être opérée: des mesures peuvent-elles raisonnablement être prises (installation judicieuse et réalisable de clôtures, surveillance permanente par un berger), ou faut-il renoncer à toute mesure sur l'alpage?

La formulation «Pâture libre avec surveillance permanente» serait la meilleure façon de qualifier ce niveau de protection supplémentaire. Par «permanent», on entend qu'un berger loge sur place et procède à des contrôles réguliers.

S'agissant des contributions d'estivage pour les alpages non protégeables, deux catégories se profileraient:

Alpages non protégeables:

- pâture libre, traditionnelle;
- pâture libre avec surveillance permanente.

Ce faisant, les mesures supplémentaires pourraient donner lieu à un dédommagement.

Conclusion

Nous prions le Conseil d'État d'introduire une catégorie supplémentaire pour les alpages non protégeables afin que les dédommagements versés sous forme de contributions d'estivage puissent couvrir les coûts des mesures supplémentaires mises en œuvre.

URGENCES
session de mai 2026

DRINGLICHKEITEN
Maisession 2026

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)
Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

- 2026.05.122 INTERPELLATION URGENTE PS, par Sebastian Werlen, Rahel Zimmermann et Claudia Alpiger: Camping de Bella-Tola: déficits d'exécution et capacité de l'État à agir
DRINGLICHE INTERPELLATION PS, durch Sebastian Werlen, Rahel Zimmermann und Claudia Alpiger: Bella Tola, Vollzugsdefizite und die Handlungsfähigkeit des Staates
- 2026.05.125 INTERPELLATION URGENTE Les Vert.e.s, par Jérémy Savioz: Camping Bella Tola: la partie émergée de l'iceberg
DRINGLICHE INTERPELLATION Les Vert.e.s, par Jérémy Savioz: Campingplatz Bella Tola: die Spitze des Eisbergs

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)
Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)

- 2026.05.109 INTERPELLATION URGENTE SVPO, par Christian Gasser, Ralph Kummer, Barbara Anthamatten et Martin Giachino: La guerre en Iran menace la sécurité de l'approvisionnement en Valais
DRINGLICHE INTERPELLATION SVPO, durch Christian Gasser, Ralph Kummer, Barbara Anthamatten und Martin Giachino: Akute Gefährdung der Versorgungssicherheit im Wallis infolge des Irankriegs
- 2026.05.118 INTERPELLATION URGENTE Le Centre, par Nathan Bender, Corentin Zuber, Carole Melly-Basili et Pascal Praz: Quelles perspectives court terme pour nos sociétés locales?
DRINGLICHE INTERPELLATION Le Centre, durch Nathan Bender, Corentin Zuber, Carole Melly-Basili und Pascal Praz: Welche kurzfristigen Perspektiven für unsere lokalen Vereine?
- 2026.05.132 INTERPELLATION URGENTE neo - Die sozialliberale Mitte, par Philipp Loretan, Gerhard Kiechler, Thomas Matter et Melanie Burgener: Contrôles de protection incendie en dehors de la zone à bâtir: responsabilité sans compétences ni données fiables?
DRINGLICHE INTERPELLATION neo - Die sozialliberale Mitte, durch Philipp Loretan, Gerhard Kiechler, Thomas Matter und Melanie Burgener: Brandschutzkontrollen ausserhalb der Bauzonen: Verantwortung ohne Kompetenzen und Daten?

2026.05.135 INTERPELLATION URGENTE UDC, par Grégory Logean et Cyrille Fauchère: Quid des directives de l'OCF?
DRINGLICHE INTERPELLATION UDC, durch Grégory Logean und Cyrille Fauchère: Was sollen die neuen Weisungen des KAF?

DRINGLICHE INTERPELLATION

Urheber PS, durch Sebastian Werlen, Rahel Zimmermann und Claudia Alpiger
Gegenstand Bella Tola, Vollzugsdefizite und die Handlungsfähigkeit des Staates
Datum 04/05/2026
Nummer 2026.05.122

Aktualität des Ereignisses

Am 28. März 2026 wurde öffentlich bekannt, dass beim Camping Bella Tola in Susten im Gebiet des Pfynwalds - einem Landschaftsraum von nationaler Bedeutung (BLN) - umfangreiche Terrainveränderungen ohne die erforderlichen Baubewilligungen vorgenommen wurden. Dabei wurden auf mehreren Tausend Quadratmetern Erdaufschüttungen, Terrassierungen sowie Rodungen von Bäumen und Hecken festgestellt. Gleichzeitig erklärte die kantonale Baukommission, dass sie aufgrund erheblicher Kapazitätsengpässe derzeit nur noch Dossiers mit unmittelbarer Gefährdung von Personen prioritär bearbeiten könne und andere mutmasslich widerrechtliche Bautätigkeiten entsprechend verzögert oder nicht systematisch verfolgt würden. Diese Vorgänge wurden in den letzten Wochen öffentlich und zeigen ein akutes Vollzugsproblem im Bau-, Raumplanungs- und Umweltrecht. Sie werfen unmittelbare Fragen zur Rechtsdurchsetzung, zur Gleichbehandlung und zur Handlungsfähigkeit des Staates auf.

Unvorhersehbarkeit

Dass die zuständige kantonale Behörde aufgrund von Kapazitätsengpässen zentrale Vollzugsaufgaben nicht mehr systematisch wahrnehmen kann, war in dieser Form nicht absehbar. Insbesondere in sensiblen Schutzgebieten stellt dies eine neue Qualität des Problems dar.

Notwendigkeit einer umgehenden Reaktion oder Massnahme

Eine rasche Klärung ist erforderlich, da ein ungenügender Vollzug unmittelbare Folgen hat: illegale Bautätigkeiten können sich ausbreiten, der Schutz von Natur- und Landschaftsräumen wird geschwächt und das Vertrauen in den Rechtsstaat wird untergraben.

Medienberichten zufolge wurden im Gebiet des Pfynwalds - einem Landschaftsraum von nationaler Bedeutung (BLN) - umfangreiche Terrainveränderungen ohne Baubewilligung vorgenommen.

Gleichzeitig wurde darauf hingewiesen, dass die kantonale Baukommission aufgrund von Kapazitätsengpässen nur noch prioritäre Fälle bearbeitet. Andere mutmasslich widerrechtliche Bautätigkeiten werden entsprechend verzögert oder nicht systematisch verfolgt.

Ein solcher Zustand ist problematisch. Wenn der Staat seine Regeln nicht konsequent durchsetzt, entsteht der Eindruck, dass diese nicht für alle gleich gelten.

Der Schutz von Landschaften und Naturräumen von nationaler Bedeutung ist zentral. Ebenso zentral ist jedoch, dass der Staat seine eigenen Regeln durchsetzt.

Wenn offensichtliche Verstösse nicht mehr konsequent verfolgt werden, entsteht ein Vollzugsdefizit mit direkten Folgen für die Gleichbehandlung und das Vertrauen in die staatlichen Institutionen.

Ein funktionierender Rechtsstaat setzt voraus, dass der Staat seine Aufgaben tatsächlich erfüllen kann. Entscheidend ist dabei zunächst die Effektivität des staatlichen Handelns: Nur wenn der Vollzug sichergestellt

ist, kann sinnvoll über Effizienz gesprochen werden. Diese Interpellation soll klären, wie ein solcher effektiver Vollzug im Bereich des Bau- und Umweltrechts wieder sichergestellt werden kann.

Schlussfolgerung

1. Welche Erkenntnisse liegen dem Staatsrat zu den vorgenommenen Terrainveränderungen beim Camping Bella Tola in Susten vor?
2. Wie beurteilt der Staatsrat die Vorkommnisse aus Sicht des geltenden Bau-, Raumplanungs- und Umweltrechts?
3. Mit welchen konkreten rechtlichen und finanziellen Konsequenzen ist im vorliegenden Fall für die Verursacher zu rechnen?
4. Gab es im Zusammenhang mit den Terrainveränderungen Kontakte zwischen dem zuständigen Departementsvorsteher, Mitarbeitenden der kantonalen Verwaltung und der ausführenden Firma beziehungsweise den Auftraggebern?
5. Bestätigt der Staatsrat die Angaben der kantonalen Baukommission bezüglich ihrer Überlastung? Wie viele baupolizeiliche Dossiers sind derzeit hängig?
6. Wie stellt der Staatsrat sicher, dass illegale Bautätigkeiten auf kantonaler Ebene konsequent verfolgt werden?
7. Teilt der Staatsrat die Einschätzung, dass ein eingeschränkter Vollzug das Risiko erhöht, dass sich illegale Bautätigkeiten ausbreiten?
8. Wie erklärt der Staatsrat diese Situation den Bürgerinnen und Bürgern, die sich tagtäglich an baurechtliche Vorgaben halten und bei eigenen Bauvorhaben selbst kleinste Auflagen erfüllen müssen, wenn gleichzeitig offensichtliche Verstösse über längere Zeit nicht konsequent verfolgt werden?

INTERPELLATION URGENTE

Auteur PS, par Sebastian Werlen, Rahel Zimmermann et Claudia Alpiger
Objet Camping de Bella-Tola: déficits d'exécution et capacité de l'État à agir
Date 04/05/2026
Numéro 2026.05.122

Actualité de l'événement

Le 28 mars 2026, les médias ont révélé que d'importants réaménagements de terrain avaient été effectués au camping Bella-Tola, à La Souste, sur le territoire du Bois de Finges (site d'importance nationale inscrit à l'IFP), sans que les autorisations de construire nécessaires aient été obtenues. Des remblais, des terrassements et l'arrachage d'arbres et de haies ont été constatés sur plusieurs milliers de mètres carrés. En parallèle, la Commission cantonale des constructions a fait savoir que, faute de capacités suffisantes, elle était actuellement contrainte de traiter en priorité les dossiers dans lesquels la sécurité de personnes était directement en jeu et que d'autres constructions présumées illicites ne feraient pas systématiquement l'objet de poursuites, ou seulement avec du retard.

Ces faits ont été rendus publics au cours des dernières semaines et témoignent d'un sérieux problème d'exécution du droit en matière de constructions, d'aménagement du territoire et d'environnement. Ils soulèvent des questions directes sur l'application de la loi, sur l'égalité de traitement et sur la capacité de l'État à agir.

Imprévisibilité

On ne pouvait pas prévoir que des contraintes de capacités empêcheraient l'autorité cantonale compétente d'assumer de manière systématique des tâches d'exécution essentielles. Le problème prend ici une nouvelle dimension, notamment dans les zones de protection sensibles.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Il est nécessaire de clarifier rapidement la situation, car des manquements dans l'exécution entraînent de conséquences directes: multiplication des activités de construction illégales, affaiblissement de la protection des sites naturels et des paysages, et érosion de la confiance envers l'État de droit.

Selon des articles parus dans les médias, de gros réaménagements de terrain ont été effectués dans la zone du Bois de Finges, un site d'importance nationale inscrit à l'IFP, et ce sans autorisation de construire.

En parallèle, on apprend que la Commission cantonale des constructions fait face à des problèmes de capacités et se voit contrainte de concentrer son action sur les affaires prioritaires. Par conséquent, les poursuites d'autres constructions présumées illicites n'ont pas lieu systématiquement ou se voient retardées.

Cette situation pose problème: si l'État n'impose pas ses règles de manière cohérente, cela donne l'impression que le droit n'est pas appliqué de la même manière pour tout le monde.

La protection de paysages et de sites naturels d'importance nationale est cruciale. Il est tout aussi important que l'État fasse respecter ses règles.

Si des infractions manifestes ne sont plus systématiquement poursuivies, il en résulte des déficits dans l'exécution du droit, ce qui a un impact direct au plan de l'égalité de traitement et de la confiance placée dans les institutions.

Un État de droit qui fonctionne suppose que l'État puisse effectivement accomplir ses tâches. Ce qui est déterminant, c'est en premier lieu l'efficacité de l'action étatique: ce n'est que si l'exécution est garantie qu'il est pertinent de parler d'efficacité. La présente interprétation vise à clarifier comment garantir l'efficacité de l'exécution dans le domaine du droit des constructions et de l'environnement.

Conclusion

1. Que sait le Conseil d'État des réaménagements de terrain effectués au camping Bella-Tola, à La Souste?
2. Comment le Conseil d'État évalue-t-il ces faits au regard de la législation en matière de construction, d'aménagement du territoire et d'environnement?
3. À quelles conséquences juridiques et financières concrètes les responsables de ces actes sont-ils exposés dans le cas présent?
4. Y a-t-il eu des contacts entre le chef du Département compétent, le personnel de l'administration cantonale et l'entreprise qui a réalisé les travaux de réaménagement ou leurs clients?
5. Le Conseil d'État confirme-t-il que la Commission cantonale des constructions fait face à une surcharge de travail? Actuellement, combien compte-t-on de dossiers de police des constructions en suspens?
6. Comment le Conseil d'État garantit-il que les activités de construction illégales soient poursuivies systématiquement au niveau cantonal?
7. Le Conseil d'État estime-t-il lui aussi qu'une exécution restreinte renforce le risque de multiplication des constructions illégales?
8. Comment le Conseil d'État explique-t-il cette situation aux citoyens qui, chaque jour, respectent les prescriptions en matière de construction et doivent remplir les moindres obligations dans le cadre de leurs projets de construction, alors que des infractions manifestes ne sont pas systématiquement poursuivies sur une période prolongée?

INTERPELLATION URGENTE

Auteur Les Vert.e.s, par Jérémy Savioz
Objet Camping Bella Tola : la partie émergée de l'iceberg
Date 04/05/2026
Numéro 2026.05.125

Actualité de l'événement

Depuis janvier, d'importants travaux sans autorisation ont été menés au camping Bella Tola à La Souste, dans un site pourtant protégé. Ceux-ci ont été portés à la connaissance du grand public par un article du WB daté du 28 mars. Cette situation a révélé, en outre, de graves problèmes de respect des lois et d'application des procédures par la Commission cantonale des constructions.

Imprévisibilité

L'occurrence de travaux illicites n'est, par définition, pas prévisible - précisément en raison de l'absence d'une mise à l'enquête publique. Le fait que l'autorité compétente ne soit pas (ou plus) en mesure de traiter les cas dans des zones pourtant protégées n'est pas prévisible non plus.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

L'incapacité de réagir de l'autorité compétente face à une situation délictueuse peut constituer, du point de vue juridique, une forme de déni de justice et une violation du principe de célérité. Face à la gravité de cette situation, une réaction de l'autorité supérieure, en l'occurrence le Conseil d'Etat, s'avère nécessaire.

D'importants travaux sans autorisation ont été menés pendant plusieurs mois au début de l'année 2026 au camping Bella Tola à Susten : remblais et terrassements massifs sur plusieurs milliers de mètres carrés, pistes d'accès, coupes d'arbres et de haies, etc. De tels aménagements doivent être soumis à autorisation, à plus forte raison dans ce secteur inscrit à l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP). Le secteur se trouve également dans le Parc Naturel Pfyn-Finges et en limite du site protégé cantonal de la forêt de Finges. Malgré la gravité des faits, la Commission cantonale des constructions a indiqué, pour des raisons de priorisation des dossiers, ne pas être en mesure de traiter ce cas dans un délai raisonnable.

En matière d'impunité face à des constructions ou des aménagements illicites, cette situation constitue la pointe émergée de l'iceberg. Si elle a pu être portée à la connaissance du grand public grâce aux médias, tel n'est pas le cas de centaines d'autres situations délictueuses similaires, que la CCC n'est pas en mesure de traiter. Ce dysfonctionnement chronique engage la crédibilité et la probité de nos institutions et de notre état de droit. Il a aussi valeur d'encouragement vis-à-vis des promoteurs : vu le faible risque d'être inquiétés, ceux-ci sont davantage incités à contourner les lois plutôt qu'à déposer une demande d'autorisation de construire qui risquerait de se solder par un refus.

Conclusion

Nous demandons au Canton de répondre aux questions suivantes :

- 1) Le CE confirme-t-il l'illicéité des travaux menés au camping Bella Tola ainsi que l'ouverture d'une procédure de police des constructions ?
- 2) Si oui, où en est l'instruction du dossier ? En particulier, un ordre de remise en état des lieux conforme au droit est-il envisagé ?
- 3) Le CE confirme-t-il que la CCC n'est pas en mesure de traiter les cas de constructions et d'aménagements illicites, même dans des sites protégés ?
- 4) Si oui, quelles mesures concrètes entend-il prendre pour pallier ce problème ?
- 5) Le Grand Conseil a été informé lors de la session de mars 2026 que 1873 dossiers de police des constructions étaient en cours de traitement à la CCC à la fin du mois de janvier 2026. Qu'en est-il actuellement ?

DRINGLICHE INTERPELLATION

Urheber Les Vert.e.s, durch Jérémy Savioz
Gegenstand Campingplatz Bella Tola: die Spitze des Eisbergs
Datum 04/05/2026
Nummer 2026.05.125

Aktualität des Ereignisses

Seit Januar wurden beim Campingplatz Bella Tola in Susten umfangreiche Arbeiten ohne Bewilligung durchgeführt und dies in geschützter Landwirtschaftszone. Die Öffentlichkeit wurde durch einen Artikel im Walliser Boten vom 28. März auf diese Arbeiten aufmerksam gemacht. Diese Situation offenbarte zudem schwerwiegende Probleme in Sachen Einhaltung der Gesetze und Anwendung der Verfahren durch die kantonale Baukommission (KBK).

Unvorhersehbarkeit

Illegale Arbeiten sind per Definition nicht vorhersehbar – gerade weil sie nicht öffentlich aufgelegt werden. Die Tatsache, dass die zuständige Behörde nicht (mehr) in der Lage ist, Fälle in – wohlgemerkt geschützten – Zonen zu behandeln, kam ebenfalls überraschend.

Notwendigkeit einer umgehenden Reaktion oder Massnahme

Das Unvermögen der zuständigen Behörde, angesichts illegaler Arbeiten zu reagieren, kann aus rechtlicher Sicht als eine Form von Rechtsverweigerung und eine Verletzung des Beschleunigungsgebots betrachtet werden. Der Ernst der Lage erfordert eine Reaktion der übergeordneten Behörde, also des Staatsrates.

Anfang 2026 wurden beim Campingplatz Bella Tola in Susten während mehrerer Monate umfangreiche Arbeiten ohne Bewilligung durchgeführt: massive Erdaufschüttungen und Terrainveränderungen auf einer Fläche von mehreren tausend Quadratmetern, Bau von Zufahrtswegen, Fällen von Bäumen und Zurückschneiden von Hecken usw. Solche Arbeiten sind bewilligungspflichtig, zumal dieses Gebiet im Bundesinventar der Landschaften und Naturdenkmäler von nationaler Bedeutung (BLN) aufgeführt ist. Ausserdem befindet sich dieses Gebiet im Naturpark Pfyn-Finges und grenzt an das kantonale Schutzgebiet Pfynwald an. Trotz der Schwere des Sachverhalts liess die KBK verlauten, dass sie aus Gründen der Dossierpriorisierung nicht in der Lage sei, diesen Fall innert nützlicher Frist zu behandeln.

In Bezug auf die Straflosigkeit illegaler Bauten oder Erschliessungen stellt diese Situation lediglich die Spitze des Eisbergs dar. Nur dank der Medien hat die Öffentlichkeit überhaupt davon erfahren, doch Hunderte anderer illegaler Situationen, mit denen sich die KBK nicht befassen kann, bleiben im Verborgenen. Diese chronischen Probleme untergraben die Glaubwürdigkeit und Redlichkeit unserer Institutionen und unseres Rechtsstaates. Sie sind auch Anreiz für Bauherren: Angesichts des geringen Risikos, erwischt zu werden, könnten sie versucht sein, die Gesetze zu umgehen, anstatt ein Baugesuch einzureichen, das abgelehnt werden könnte.

Schlussfolgerung

Vor diesem Hintergrund wollen wir vom Staatsrat Folgendes wissen:

- 1) Kann der Staatsrat die Rechtswidrigkeit der beim Campingplatz Bella Tola durchgeführten Arbeiten sowie die Eröffnung eines baupolizeilichen Verfahrens bestätigen?
- 2) Falls ja, wie weit ist die Instruktion des Falls fortgeschritten? Wird insbesondere eine Wiederherstellungsverfügung ins Auge gefasst?
- 3) Kann der Staatsrat bestätigen, dass die KBK nicht in der Lage ist, Fälle von illegalen Bauten oder Erschliessungen selbst in geschützten Zonen zu behandeln?
- 4) Falls ja, welche konkreten Massnahmen gedenkt er zu ergreifen, um hier Abhilfe zu schaffen?
- 5) Der Grosse Rat wurde in der Märzsession 2026 darüber informiert, dass Ende Januar 2026 insgesamt 1'873 Baupolizeidossiers bei der KBK in Bearbeitung waren. Wie sieht es zum heutigen Zeitpunkt aus?

DRINGLICHE INTERPELLATION

Urheber SVPO, durch Christian Gasser, Ralph Kummer, Barbara Anthamatten und Martin Giachino
Gegenstand Akute Gefährdung der Versorgungssicherheit im Wallis infolge des Irankriegs
Datum 03/05/2026
Nummer 2026.05.109

Aktualität des Ereignisses

Die aktuelle geopolitische Lage und der eskalierende Irankrieg haben zu einer beispiellosen globalen Energiekrise geführt

Unvorhersehbarkeit

Dieser Konflikt insbesondere die weltweite Auswirkung der Kriegshandlungen der verschiedenen Parteien waren nicht vorhersehbar. Es ist in nächster Zeit auch nicht mit einer Entspannung zu rechnen.

Notwendigkeit einer umgehenden Reaktion oder Massnahme

Obwohl der Steuerungsausschuss Versorgungssicherheit Energie des Bundes die Lage Mitte März noch als "stabil mit Restrisiken" einstufte zwingt uns die immense Dynamik und Härte dieser globalen Krise dazu, die Bereitschaft und Notfallplanung unseres Kantons umgehend und kritisch zu hinterfragen.

Die aktuelle geopolitische Lage und der eskalierende Irankrieg haben zu einer beispiellosen globalen Energiekrise geführt, welche die Dimensionen historischer Ölschocks bei Weitem übersteigt. Während in der Ölkrise von 1973/1974, die verheerende Auswirkungen auf die Weltwirtschaft hatte, rund 4 bis 5 Millionen Barrel Rohöl pro Tag auf dem Weltmarkt fehlten, verzeichnen wir heute einen massiven Ausfall von über 13 Millionen Barrel pro Tag. Die Auswirkungen dieser drastischen Verknappung sind bereits weltweit und insbesondere in Europa gravierend spürbar. In Südostasien wird Treibstoff bereits streng rationiert; so dürfen beispielsweise in Sri Lanka Autofahrer nur noch 15 Liter Benzin pro Woche beziehen, und in Kambodscha musste ein Drittel der Tankstellen schliessen. Auch in Europa spitzt sich die Lage dramatisch zu. Die Lufthansa-Gruppe sah sich gezwungen, bis Oktober 2026 rund 20'000 Kurzstreckenflüge aufgrund von akutem Kerosinmangel und exorbitanten Preissteigerungen zu streichen. Die Preise für Heizöl und Diesel haben in Europa Rekordhöhen erreicht, und die Europäische Union bereitet Notfallpläne zur Umverteilung von Kerosinbeständen vor, da rund 20 Prozent des europäischen Bedarfs ausfallen.

Die Internationale Energieagentur (IEA) warnt vor den weitreichenden Konsequenzen dieses grössten Versorgungsausfalls der Geschichte und empfiehlt Notfallmassnahmen wie abwechselnde Fahrtage und Tempolimits. Obwohl der Steuerungsausschuss Versorgungssicherheit Energie des Bundes die Lage Mitte März noch als "stabil mit Restrisiken" einstufte, zwingt uns die immense Dynamik und Härte dieser globalen Krise dazu, die Bereitschaft und Notfallplanung unseres Kantons umgehend und kritisch zu hinterfragen.

Das Wallis mit seiner alpinen Topografie, den dezentralen Siedlungsstrukturen und der starken Abhängigkeit vom Individualverkehr sowie von funktionierenden Lieferketten für die Tourismus- und Industriebranche ist besonders verletzlich gegenüber langanhaltenden Treibstoff- und Energieengpässen. Ein proaktives und

vorausschauendes Handeln der Kantonsregierung ist daher unabdingbar, um die Sicherheit und Grundversorgung der Walliser Bevölkerung in den kommenden Monaten zu gewährleisten.

Schlussfolgerung

1.

Strategie für öffentliche Infrastrukturen: Wie sieht die konkrete Strategie und Notfallplanung des Kantons Wallis aus, um die Versorgungssicherheit und den Betrieb der öffentlichen Infrastrukturen (wie Spitäler, Rettungsdienste, Polizei und öffentlicher Verkehr) bei einer akuten Treibstoff- und Energieknappheit lückenlos aufrechtzuerhalten?

2.

Resilienz kritischer Infrastrukturen bei einem Energie-Lockdown: Wie ist der Kanton auf das Szenario eines sogenannten "Energie-Lockdowns" vorbereitet? Sind die kritischen Infrastrukturen (insbesondere Telekommunikation, Wasserversorgung und Abwasserentsorgung) ausreichend mit Notstromaggregaten und den dafür notwendigen Treibstoffreserven ausgestattet, um längere Ausfälle überbrücken zu können?

3.

Kantonale Notfallmassnahmen zur Treibstoffreduktion: Sind auf kantonaler Ebene spezifische Massnahmen geplant, um den Treibstoffverbrauch proaktiv zu senken, wie beispielsweise die Einführung von autofreien Tagen, die Anordnung von Homeoffice-Pflichten für die kantonale Verwaltung oder die Reduktion von nicht zwingend notwendigen Transporten?

4.

Auswirkungen auf die Stromversorgung: Inwiefern wird sich die globale Öl- und Gasknappheit auf die Stromversorgung im Kanton Wallis im kommenden Winter auswirken, insbesondere im Hinblick auf den Betrieb von thermischen Kraftwerken und Notstromgruppen, die auf fossile Brennstoffe angewiesen sind?

5.

Schutz der vulnerablen Wirtschaftssektoren: Welche Unterstützungsmassnahmen plant der Kanton für die besonders betroffenen Sektoren wie das Transportgewerbe, die Landwirtschaft und den Tourismus, falls die Treibstoffpreise weiter explodieren oder physische Rationierungen unumgänglich werden?

INTERPELLATION URGENTE

Auteur SVPO, par Christian Gasser, Ralph Kummer, Barbara Anthamatten et Martin Giachino
Objet La guerre en Iran menace la sécurité de l'approvisionnement en Valais
Date 03/05/2026
Numéro 2026.05.109

Actualité de l'événement

La situation géopolitique actuelle et l'escalade du conflit en Iran ont engendré une crise énergétique mondiale sans précédent.

Imprévisibilité

On ne pouvait pas prévoir ce conflit ni les répercussions que les frappes menées par les différentes parties entraîneraient dans le monde entier. En outre, il est peu probable que les tensions s'apaisent dans un avenir proche.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Même si, mi-mars, le comité de pilotage de la Confédération Sécurité de l'approvisionnement énergétique qualifiait encore la situation de «stable avec des risques résiduels», l'ampleur et la brutalité de cette crise mondiale nous forcent à réévaluer d'un œil critique et sans tarder les dispositifs et la planification d'urgence de notre canton.

La situation géopolitique actuelle et l'escalade du conflit en Iran ont mené à une crise énergétique mondiale sans précédent, dont l'envergure dépasse largement celles de différents chocs pétroliers historiques. La crise pétrolière de 1973-1974 avait secoué l'économie mondiale en amputant la production de brut de près de 4 à 5 millions de barils par jour; aujourd'hui, ce déficit est de plus 13 millions de barils par jour. Les graves conséquences de cette pénurie se font déjà sentir dans le monde entier, et en Europe en particulier. En Asie du Sud-Est, le carburant est désormais soumis à un rationnement strict: au Sri Lanka, par exemple, les automobilistes ne peuvent acheter plus que 15 litres de benzine par semaine, tandis qu'au Cambodge, un tiers des stations-service ont dû fermer.

En Europe aussi, la situation ne fait qu'empirer. Le groupe Lufthansa s'est vu contraint de supprimer quelque 20 000 vols de courte distance d'ici à octobre 2026 en raison du manque de kérosène et de l'augmentation exorbitante des prix. Les prix du mazout et du diesel ont atteint des niveaux record, et l'Union européenne prépare des plans d'urgence pour la redistribution des stocks de kérosène, puisqu'environ 20% de la demande européenne ne pourra pas être satisfaite.

L'Agence internationale de l'énergie (AIE) met en garde contre les lourdes conséquences de cette rupture d'approvisionnement historique et recommande d'instaurer des mesures d'urgence telles que des jours de conduite alternés et des limitations de vitesse. Même si, mi-mars, le comité de pilotage de la Confédération Sécurité de l'approvisionnement énergétique qualifiait encore la situation de «stable avec des risques résiduels», l'ampleur et la brutalité de cette crise mondiale nous forcent à réévaluer sans tarder d'un œil critique les dispositifs et la planification d'urgence de notre canton.

Du fait de sa topographie alpine, de ses structures d'habitat décentralisées ainsi que de sa forte dépendance à la mobilité individuelle et au bon fonctionnement des chaînes de distribution pour les branches du tourisme et de l'industrie, le Valais s'avère particulièrement vulnérable en cas de pénuries prolongées de carburant et d'énergie. Il est donc impératif que le gouvernement cantonal agisse de manière proactive et prévoyante afin de garantir la sécurité et l'approvisionnement de base de la population valaisanne dans les mois à venir.

Conclusion

1.

Stratégie pour les infrastructures publiques: que prévoit concrètement la stratégie et la planification d'urgence du canton du Valais pour garantir intégralement la sécurité en matière d'approvisionnement et le fonctionnement des infrastructures publiques (telles que les hôpitaux, les services de secours, la police et les transports publics) en cas de pénurie aiguë de carburant et d'énergie?

2.

Résilience des infrastructures critiques en cas de pénurie d'énergie: comment le canton est-il préparé au scénario d'un «confinement énergétique»? Les infrastructures critiques (en particulier les télécommunications, l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées) sont-elles dotées de suffisamment de groupes électrogènes de secours et disposent-elles des réserves de carburant nécessaires à leur fonctionnement pour pouvoir surmonter des pénuries prolongées?

3.

Mesures d'urgence cantonales visant à réduire la consommation de carburant: des mesures spécifiques proactives sont-elles prévues au niveau cantonal afin de diminuer la consommation de carburant, comme l'introduction de jours sans voitures, l'obligation de travailler à domicile pour le personnel de l'administration cantonale ou encore la suppression de certains transports non essentiels?

4.

Répercussions sur l'approvisionnement en électricité: dans quelle mesure la pénurie mondiale de pétrole et de gaz se répercutera-t-elle sur l'approvisionnement électrique du canton du Valais l'hiver prochain, en particulier en ce qui concerne l'exploitation de centrales thermiques et de groupes électrogènes de secours, qui dépendent de combustibles fossiles?

5.

Protection des secteurs économiques vulnérables: quelles mesures de soutien le canton prévoit-il pour des secteurs particulièrement affectés, tels que l'industrie du transport, l'agriculture et le tourisme, au cas où les prix du carburant continuent à flamber ou que des rationnements physiques s'avèrent inévitables?

INTERPELLATION URGENTE

Auteur Le Centre, par Nathan Bender, Corentin Zuber, Carole Melly-Basili et Pascal Praz
Objet Quelles perspectives court terme pour nos sociétés locales ?
Date 04/05/2026
Numéro 2026.05.118

Actualité de l'événement

Vendredi 24 avril, le chef du département DSIS donnait une interview à Rhône FM sur les intentions et la temporalité des révisions législatives de protection incendie.

Imprévisibilité

Alors que le Parlement demandait une simplification de l'ordonnance concernant les mesures préventives contre les incendies en mars, l'introduction récente de nouvelles exigences dans les formulaires-types de l'Office Cantonal du Feu (OCF) a surpris les exécutifs communaux par leur complexité technique accrue.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

De nombreuses sociétés sont forcées d'annuler ou reporter la mise en oeuvre de leur manifestation pour des raisons d'application des exigences légales.

Le tragique drame survenu le 1er janvier à Crans-Montana nous a profondément marqué et nous marquera à jamais. Cette tragédie doit toutefois conduire à une réflexion lucide sur la prévention et sur l'adéquation de notre cadre légal. Notre groupe a appelé à tirer les enseignements nécessaires afin revoir les exigences légales pour qu'elles soient applicables et appliquées, mais surtout compréhensibles et ciblées, dans l'objectif de ne plus vivre un tel drame, tout en exigeant un niveau de sécurité approprié aux risques en fonction de la situation.

Le 6 mars 2026, le Grand Conseil et le Conseil d'Etat ont accepté deux postulats demandant une adaptation transitoire et ciblée du cadre légal en matière de sécurité incendie à l'unanimité. Des adaptations, dans le cadre de l'ordonnance et des règlements, ont été demandées concernant les contrôles et responsabilités pour une action plus ciblée et proportionnée aux risques. Par ailleurs, ces textes demandaient également l'application du principe de proportionnalité et la prise en compte des possibilités de mesures complémentaires ou compensatoires, conformément à la norme de protection incendie AEAI, pour des locaux et activités non considérés comme hautement sensibles ou prioritaires.

Néanmoins, à l'heure actuelle et en attente de lignes directrices unifiées, ciblées, efficaces et proportionnées de la part du canton, bon nombre de nos manifestations locales sont annulées, ce qui menace le tissu socio-associatif valaisan. Le niveau de risque varie sensiblement lorsque l'on parle d'une boîte de nuit, d'une fête patronale, d'une assemblée générale, d'un événement sportif, d'un concert de musique ou d'une fête de chant.

De plus, la mise en oeuvre opérationnelle des bases légales existantes par l'administration semble prendre une direction autre que celle impulsée par le parlement, à savoir prioriser de nouvelles contraintes avant de mettre en place les allègements promis. Les nouveaux formulaires de l'Office Cantonal du Feu (OCF) introduisent des

exigences particulièrement lourdes, telle que l'attestation formelle que la sécurité des personnes est garantie. Cette responsabilité dépasse largement le cadre d'un contrôle de routine d'un chargé de sécurité. Une responsabilité large et supplémentaire est mise sur les employés communaux alors que les textes adoptés invitent à l'inverse, en ciblant et en pesant les intérêts.

Conclusion

- Qu'est-ce qui justifie une révision de l'ordonnance en fin d'année uniquement ?
- Est-ce qu'une consultation auprès des communes et associations professionnelles de la révision est-elle prévue ?
- Sur quels éléments principaux la révision de l'ordonnance se concentre-t-elle ? Quels autres directives, formulaires ou processus administratifs seront modifiés d'ici la fin de l'année ?
- Est-il envisagé d'introduire des catégories distinctes de lieux et d'activités avec des exigences différenciées et proportionnées au risque ?
- Comment les nouvelles exigences des formulaires de l'OCF s'articulent-elles avec la volonté de simplification administrative exprimée par le Parlement en mars dernier ?
- Peut-on vraiment exiger d'un chargé de sécurité qu'il garantisse la sécurité des personnes par ses contrôles ? Les révisions de bases légales en cours permettront-elles de clarifier et alléger la charge des chargés de sécurité ?
- Est-ce qu'une interprétation uniforme et praticable du principe de proportionnalité au risque réel, possible avec les bases légales actuelles, a déjà été proposée aux exploitants et sociétés ?
- Quelles mesures transitoires sont en place pour soutenir les sociétés locales dans l'organisation de leurs événements ainsi que les restaurateurs et hôteliers pour le maintien de leur activité ?

DRINGLICHE INTERPELLATION

Urheber Le Centre, durch Nathan Bender, Corentin Zuber, Carole Melly-Basili und Pascal Praz
Gegenstand Welche kurzfristigen Perspektiven für unsere lokalen Vereine?
Datum 04/05/2026
Nummer 2026.05.118

Aktualität des Ereignisses

Am Freitag, 24. April 2026 äusserte sich der Vorsteher des Departements für Sicherheit, Institutionen und Sport auf Rhône FM über die Absichten und den Zeitplan im Zusammenhang mit der Revision der Gesetzesgrundlagen in Sachen Brandschutz.

Unvorhersehbarkeit

Während das Parlament im März eine Vereinfachung der Verordnung betreffend Brandverhütungsmassnahmen forderte, haben die neuen Anforderungen, die unlängst in die Musterformulare des Kantonalen Amtes für Feuerwesen (KAF) aufgenommen wurden, die Gemeindeexekutiven durch ihre zusätzliche technische Komplexität überrascht.

Notwendigkeit einer umgehenden Reaktion oder Massnahme

Aufgrund der hohen gesetzlichen Anforderungen sehen sich zahlreiche Vereine gezwungen, ihre Veranstaltungen abzusagen oder zu verschieben.

Die tragische Brandkatastrophe vom 1. Januar in Crans-Montana hat uns tief erschüttert und wird bleibende Spuren hinterlassen. Sie muss allerdings auch Anlass für objektive Überlegungen zur Prävention und zur Angemessenheit unseres rechtlichen Rahmens sein. Unsere Fraktion hat dazu aufgerufen, die erforderlichen Lehren zu ziehen und die gesetzlichen Bestimmungen so zu revidieren, dass sie nicht nur anwendbar, sondern vor allem auch verständlich und zielführend sind. Wir müssen alles daransetzen, damit sich ein solches Drama nicht wiederholt und ein der jeweiligen Situation angemessenes Sicherheitsniveau gewährleistet werden kann.

Am 6. März 2026 haben der Grosse Rat und der Staatsrat zwei Postulate angenommen, mit denen eine vorübergehende und gezielte Anpassung des rechtlichen Rahmens im Bereich des Brandschutzes gefordert wurde. Es wurden Anpassungen der Verordnung und der Reglemente im Bereich der Kontrollen und Verantwortlichkeiten gefordert, um ein gezielteres und risikobasierteres Handeln zu ermöglichen. Im Übrigen forderten die Urheber dieser Postulate auch die Anwendung des Grundsatzes der Verhältnismässigkeit und die Berücksichtigung von Zusatz- oder Ausgleichsmassnahmen im Einklang mit den VKF-Brandschutzvorschriften für die Räumlichkeiten und Tätigkeiten, die nicht als sensibel oder prioritär eingestuft werden.

Allerdings müssen gegenwärtig in Erwartung von einheitlichen, gezielten, wirksamen und verhältnismässigen Richtlinien seitens des Kantons zahlreiche lokale Veranstaltungen abgesagt werden, was dem Walliser Gesellschafts- und Vereinsleben zweifelsohne schadet. Das Risikoniveau variiert je nach Einrichtung oder Veranstaltung deutlich (Nachtclub, Patronatsfest, Generalversammlung, Sportanlass, Konzert oder Gesangsfest).

Zudem scheint die operative Umsetzung der bestehenden Rechtsgrundlagen durch die Verwaltung nicht dem Willen des Parlaments zu entsprechen: Anstelle der versprochenen Vereinfachungen werden neue Anforderungen eingeführt. Die neuen Formulare des KAF stellen besonders strenge Anforderungen, wie die formelle Bestätigung, dass die Sicherheit der Menschen gewährleistet ist. Eine solche Verantwortung geht weit über den Rahmen der Routinekontrolle durch einen Sicherheitsbeauftragten hinaus. Damit wird den Gemeindeangestellten eine grosse zusätzliche Verantwortung aufgebürdet, obwohl mit den vom Grossen Rat angenommenen Vorstössen im Gegenteil eine gezielte Interessenabwägung gefordert wird.

Schlussfolgerung

- Was rechtfertigt die Tatsache, dass die fragliche Verordnung erst Ende Jahr revidiert wird?
- Ist eine Vernehmlassung der Revision bei den Gemeinden und Berufsverbänden vorgesehen ?
- Auf welche Kernelemente wird sich die Revision der Verordnung konzentrieren? Welche weiteren Richtlinien, Formulare oder administrativen Prozesse werden bis Ende Jahr revidiert?
- Ist die Einführung verschiedener Kategorien von Räumlichkeiten und Tätigkeiten mit unterschiedlichen und risikobasierten Anforderungen vorgesehen?
- Wie lassen sich die neuen Anforderungen der Formulare des KAF mit dem vom Parlament im März 2026 geäusserten Willen zur administrativen Vereinfachung vereinbaren?
- Kann von einem Sicherheitsbeauftragten wirklich verlangt werden, dass er durch seine Kontrollen die Sicherheit der Menschen gewährleistet? Wird die laufende Revision der besagten Rechtsgrundlagen eine Klärung der Aufgaben und eine Entlastung der Sicherheitsbeauftragten ermöglichen?
- Wurde den Betreibern von öffentlichen Einrichtungen und den Vereinen bereits eine einheitliche, anwendbare, mit den geltenden Rechtsgrundlagen vereinbare und risikobasierte Auslegung des Grundsatzes der Verhältnismässigkeit vorgeschlagen?
- Welche Übergangsmassnahmen bestehen gegenwärtig, um lokale Vereine bei der Organisation ihrer Veranstaltungen sowie Gastwirte und Hoteliers bei der Aufrechterhaltung ihrer Tätigkeit zu unterstützen?

DRINGLICHE INTERPELLATION

Urheber	neo - Die sozialliberale Mitte, durch Philipp Loretan, Gerhard Kiechler, Thomas Matter und Melanie Burgener
Gegenstand	Brandschutzkontrollen ausserhalb der Bauzonen: Verantwortung ohne Kompetenzen und Daten?
Datum	04/05/2026
Nummer	2026.05.132

Aktualität des Ereignisses

Am 23. März 2026 fand in Sierre eine zentrale Informationsveranstaltung für die Gemeinden statt. Ursprünglich für raumplanerische Themen vorgesehen, wurde die Agenda aufgrund der Brisanz kurzfristig um die Thematik des Brandschutzes und die Aufgaben der Gemeinden erweitert. Die dort geführten Diskussionen haben deutlich aufgezeigt, dass grundlegende Antworten seitens des Kantons fehlen und bei den kommunalen Behörden massive Unklarheiten sowie grosse Besorgnis herrschen. Dass ein Fachanlass zur Raumplanung faktisch von der Brandschutzthematik dominiert wurde, unterstreicht die enorme Aktualität und den unmittelbaren Handlungsbedarf.

Unvorhersehbarkeit

Wäre die Rolle der Gemeinden und die Abgrenzung zum Kanton klar definiert, bestünde heute kein Klärungsbedarf. Die aktuelle Dynamik sowie die am 23.03.2026 präsentierten Anforderungen haben jedoch eine Situation geschaffen, die in dieser Form nicht absehbar war.

Notwendigkeit einer umgehenden Reaktion oder Massnahme

Die Gemeinden stehen bei der Sicherheitsverantwortung an vorderster Front, doch die operativen Rahmenbedingungen sind höchst lückenhaft. Es herrscht eine unhaltbare Unsicherheit bezüglich der Zuständigkeiten und der praktischen Umsetzung. Die Gemeinden benötigen jetzt - und nicht erst in ferner Zukunft - klare Antworten und rechtssichere Richtlinien. Nur so können sie ihren gesetzlichen Auftrag zur Brandprävention ohne unkalkulierbare Haftungsrisiken erfüllen. Ein weiteres Zuwarten würde die Sicherheit der Bevölkerung sowie der Einsatzkräfte gefährden.

Die Umsetzung der Brandschutzkontrollen stösst insbesondere bei Objekten ausserhalb der Bauzonen auf massive Hindernisse:

- Bekanntlich liegt die Hoheit für Baubewilligungen ausserhalb der Bauzonen beim Kanton, nicht bei den Gemeinden. Dies führt zu einem systematischen Informationsgefälle.

- Für effektive Kontrollen fehlen den Gemeinden die Grundlagen.

Brandschutzberichte liegen beim Kanton vor. Zudem verfügen die Gemeinden über keine verlässlichen Register bezüglich der tatsächlich vom Kanton bewilligten Nutzeinheiten ausserhalb der Bauzone.

- Es ist paradox, den Gemeinden die Kontrollpflicht und das damit verbundenen Risiken zu übertragen, wenn

diese gleichzeitig keinen Zugriff auf die genehmigten Pläne, Brandschutzkonzepte oder Nutzungsänderungen haben.

- Das oft genannte Argument, es handle sich ausserhalb der Bauzone primär um einfache Objekte wie Einfamilien- oder Reihenhäuser, greift zu kurz. Auf dem Kantonsgebiet existieren zahlreiche komplexe Gebäude (landwirtschaftliche Grossbetriebe, Gewerbebetriebe, touristische Infrastrukturen) ausserhalb der Bauzone, in denen die Gemeinden kontrollieren müssen, ohne die brandschutztechnische Historie dieser Bauten im Detail zu kennen.

Schlussfolgerung

Fragen an den Staatsrat

1. Wie rechtfertigt der Staatsrat die Übertragung der Kontrollverantwortung an die Gemeinden für Gebiete ausserhalb der Bauzonen, in denen die Gemeinden weder Planungshoheit noch Einsicht in die vollständigen Dossiers haben?
2. Welche Massnahmen plant der Staatsrat, um den Gemeinden den sofortigen und digitalen Zugriff auf alle relevanten Brandschutzberichte und bewilligten Pläne für Objekte ausserhalb der Bauzonen zu ermöglichen?
3. Wie gedenkt der Staatsrat die Datengrundlage bezüglich der Nutzeinheiten zu bereinigen und zu verifizieren, damit die Gemeinden eine rechtssichere Basis für ihre Kontrollgänge erhalten?
4. Wie und in welchem Zeithorizont wird sichergestellt, dass die Gemeinden bei Kontrollen in komplexen Gebäuden ausserhalb der Bauzone fachlich und personell durch kantonale Experten unterstützt werden, falls die geforderten Daten nicht lückenlos vorliegen?

INTERPELLATION URGENTE

Auteur	neo - Die sozialliberale Mitte, par Philipp Loretan, Gerhard Kiechler, Thomas Matter et Melanie Burgener
Objet	Contrôles de protection incendie en dehors de la zone à bâtir: responsabilité sans compétences ni données fiables?
Date	04/05/2026
Numéro	2026.05.132

Actualité de l'événement

Le 23 mars 2026, une séance d'information centralisée pour les communes a été organisée à Sierre. Consacré à l'origine à des questions d'aménagement du territoire, l'ordre du jour a été étendu en dernière minute à la thématique, malheureusement d'actualité, de la protection contre les incendies et aux tâches des communes en la matière. Les discussions qui ont eu lieu ont clairement montré qu'il manque des réponses de fond de la part du canton et que les autorités communales sont plongées dans la perplexité et l'inquiétude. Le fait qu'une réunion consacrée à l'aménagement du territoire ait été pratiquement dominée par le sujet de la protection incendie souligne le caractère éminemment actuel et la nécessité d'agir sans tarder.

Imprévisibilité

Si le rôle des communes était clairement délimité par rapport à celui du canton, il n'y aurait pas besoin de clarifier les choses aujourd'hui. La dynamique actuelle ainsi que les demandes formulées le 23 mars 2026 ont toutefois donné lieu à une situation qui, sous cette forme, n'était pas prévisible.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Les communes sont en première ligne pour ce qui est de la responsabilité en matière de sécurité, mais les conditions-cadres opérationnelles sont plus que lacunaires. L'incertitude l'emporte ainsi au niveau des responsabilités respectives et de la mise en œuvre pratique. Les communes ont besoin maintenant, et non pas dans un futur lointain, de réponses claires et de directives juridiquement fiables. C'est le seul moyen pour qu'elles puissent remplir leur mandat légal en matière de protection incendie sans risque de responsabilité non calculables. Attendre plus encore, ce serait mettre en danger la population et les forces d'intervention.

La mise en œuvre des contrôles en matière de protection incendie bute contre des obstacles considérables, en particulier pour les objets situés en dehors de la zone à bâtir:

- Comme on le sait, la compétence en matière d'autorisations de construire hors de la zone à bâtir revient au canton et non pas aux communes. Cela entraîne une asymétrie systématique de l'information.

- Les communes ne disposent pas des bases nécessaires pour effectuer des contrôles efficaces.

C'est le canton qui a accès aux rapports en matière de protection incendie. En outre, les communes ne possèdent pas de registre fiable sur les unités d'occupation effectivement approuvées par le canton en dehors de la zone à bâtir.

- Il est paradoxal de déléguer aux communes l'obligation d'effectuer des contrôles, et donc les risques qui y sont liés, alors qu'en même temps, celles-ci n'ont pas accès aux plans approuvés, aux concepts de protection incendie ni aux changements d'affectation.

- L'argument souvent cité selon lequel les terrains hors zone à bâtir comprennent en premier lieu des objets simples tels que des maisons individuelles ou mitoyennes est simpliste. Sur le territoire cantonal, nombre de bâtiments complexes (grandes exploitations agricoles, entreprises commerciales, infrastructures touristiques) ne sont pas situés en zone à bâtir. Les communes doivent contrôler ces bâtiments sans connaître en détail leur historique en matière de protection incendie.

Conclusion

Nous adressons les questions suivantes au Conseil d'État:

1. Comment le Conseil d'État justifie-t-il le transfert aux communes de la responsabilité des contrôles dans les espaces situés hors de la zone à bâtir, où celles-ci ne disposent ni de la souveraineté en matière de planification ni de l'accès aux dossiers complets?
2. Quelles mesures le Conseil d'État prévoit-il afin d'octroyer immédiatement aux communes l'accès numérique à tous les rapports pertinents en matière de protection incendie et aux plans approuvés concernant les objets situés hors de la zone à bâtir?
3. Comment le Conseil d'État entend-il vérifier et corriger la base de données concernant les unités d'occupation afin que les communes puissent bénéficier d'une base juridiquement fiable pour procéder aux contrôles?
4. Comment et à quel horizon temporel garantit-on aux communes un soutien technique et en personnel par des experts cantonaux pour le contrôle des bâtiments complexes sis hors de la zone à bâtir, dans le cas où les données demandées ne sont pas intégralement disponibles?

INTERPELLATION URGENTE

Auteur UDC, par Grégory Logean et Cyrille Fauchère
Objet Quid des directives de l'OCF ?
Date 04/05/2026
Numéro 2026.05.135

Actualité de l'événement

Le courrier de l'OCF aux chargés de sécurité communaux est daté du 26 mars 2026. Quant à certaines directives, elles ont été communiquées le 29 mars.

Imprévisibilité

Il n'était pas prévisible que l'OCF modifie une nouvelle fois le formulaire du rapport d'inspection. Il en va de même pour les directives édictées dans l'urgence pour les églises.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Le canton agit dans l'urgence et se décharge de sa responsabilité sur les chargés de sécurité communaux ainsi que sur les communes ou organisateurs. Ces réponses sont très attendues par les intéressés en raison des responsabilités qui pèsent sur eux.

Si la sécurité des personnes doit demeurer une priorité de l'action publique, il sied de rappeler que le cadre en vigueur ne permet pas toujours une action suffisamment ciblée, efficiente et proportionnée aux risques spécifiques de certains établissements. Il est essentiel d'édicter des règles mieux ciblées tenant compte du degré de risque et du type d'établissement dans la gestion des contrôles.

C'est précisément dans cet esprit que le Grand Conseil a accepté deux postulats urgents lors de la session de mars dernier. Le Conseil d'Etat s'est engagé à modifier l'ordonnance y relative d'ici au 1er janvier au plus tard.

Or, les récentes informations transmises par l'OCF aux chargés de sécurité et/ou aux communes tranchent avec l'engagement pris par le Gouvernement. En conséquence, certaines manifestations sportives ou sociales sont ajournées et parfois annulées. Les recommandations communiquées aux communes quelques jours avant Pâques questionnent également.

Enfin, le 24 mars dernier, l'OCF a transmis aux chargés de sécurité communaux une mise à jour des documents de contrôle incendie. Une modification apportée au formulaire du rapport d'inspection interpelle. Au chapitre 4, une nouvelle rubrique est apparue avec une coche OUI ou NON et son contenu est le suivant : « la sécurité des personnes est garantie ».

Il sied de rappeler que la sécurité ne peut être garantie de manière absolue et que celle-ci incombe au propriétaire du bâtiment conformément aux articles 7 et 10 de Loi sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels.

Conclusion

Ces éléments donnent l'impression que le canton agit dans l'urgence et se décharge de sa responsabilité sur les chargés de sécurité. Dans ce contexte, nous demandons au Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

- Concrètement, qu'en est-il du principe de proportionnalité qui prévoit que les bâtiments et les autres ouvrages existants seront rendus conformes aux prescriptions de protection incendie lors de transformation, d'agrandissement ou de changement d'affectation importants de la construction (ou de l'exploitation) ainsi que lorsque le danger est particulièrement important pour les personnes ?
- Qu'en est-il du principe de proportionnalité lors des manifestations sportives et sociales ? Quels sont les engagements du Conseil d'Etat afin de permettre la poursuite d'une vie associative ?
- Le Conseil d'Etat peut-il expliquer les raisons de la dernière modification du chapitre 4 du formulaire de rapport d'inspection ?
- Est-il envisageable que la modification de l'ordonnance entre en vigueur avant le 1er janvier 2027 ? Pour rappel, cette révision tant attendue a pour objectif d'édicter des règles mieux ciblées tenant compte du degré de risque et du type d'établissement dans la gestion des contrôles.

DRINGLICHE INTERPELLATION

Urheber UDC, durch Grégory Logean und Cyrille Fauchère
Gegenstand Was sollen die neuen Weisungen des KAF?
Datum 04/05/2026
Nummer 2026.05.135

Aktualität des Ereignisses

Das Schreiben des Kantonalen Amtes für Feuerwesen (KAF) an die kommunalen Sicherheitsbeauftragten in der vorliegenden Angelegenheit datiert vom 26. März 2026. Bestimmte Weisungen wurden am 29. März kommuniziert.

Unvorhersehbarkeit

Es war nicht vorhersehbar, dass das KAF einmal mehr das Formular des Inspektionsrapports ändern würde. Dasselbe gilt für die in Eile erlassenen Weisungen für die Kirchen.

Notwendigkeit einer umgehenden Reaktion oder Massnahme

Der Kanton handelt überhastet und schiebt seine Verantwortung auf die kommunalen Sicherheitsbeauftragten sowie die Gemeinden und Veranstalter ab. Seine Antworten werden von den Betroffenen aufgrund der Verantwortlichkeiten, die auf ihnen lasten, dringend erwartet.

Die Sicherheit der Menschen muss eine Priorität des öffentlichen Handelns bleiben, doch der geltende Rahmen ermöglicht nicht immer ein ausreichend gezieltes, effizientes und den spezifischen Risiken bestimmter Einrichtungen angemessenes Vorgehen. Es müssen unbedingt gezieltere Regeln für die Kontrollen erlassen werden, die den Risikograd und die Einrichtungsart berücksichtigen.

Dies ist denn auch die Stossrichtung zweier dringlicher Postulate, die vom Grossen Rat in der Märzsession dieses Jahres angenommen wurden. Der Staatsrat hat sich verpflichtet, die entsprechende Verordnung bis spätestens zum kommenden 1. Januar anzupassen.

Die jüngsten Informationen des KAF zuhanden der Sicherheitsbeauftragten und/oder der Gemeinden stehen jedoch im Widerspruch zu dieser von der Regierung eingegangenen Verpflichtung. In der Folge mussten verschiedene Sport- und Kulturveranstaltungen verschoben oder sogar abgesagt werden. Auch die den Gemeinden wenige Tage vor Ostern kommunizierten Empfehlungen werfen Fragen auf.

Am 24. März dieses Jahres schliesslich stellte das KAF den kommunalen Sicherheitsbeauftragten eine Aktualisierung der Brandschutzdokumente zu. Darin fällt insbesondere eine Änderung am Formular des Inspektionsrapports auf: Kapitel 4 enthält neu eine Zeile mit der Frage «Ist die Personensicherheit gewährleistet?», die durch Ankreuzen von JA oder NEIN zu beantworten ist.

Hierbei sei daran erinnert, dass Sicherheit nie absolut garantiert werden kann und deren Gewährleistung gemäss den Artikeln 7 und 10 des Gesetzes zum Schutz gegen Feuer und Naturelemente dem Eigentümer des betreffenden Gebäudes obliegt.

Schlussfolgerung

Die geschilderten Ereignisse erwecken den Eindruck, dass der Kanton überhastet handelt und seine Verantwortung auf die kommunalen Sicherheitsbeauftragten abschiebt. Vor diesem Hintergrund verlangen wir vom Staatsrat Antworten auf folgende Fragen:

- Wie steht es um den Grundsatz der Verhältnismässigkeit, der besagt, dass bestehende Bauten und Anlagen an die Brandschutzvorschriften anzupassen sind, wenn wesentliche bauliche oder betriebliche Veränderungen, Erweiterungen oder Nutzungsänderungen vorgenommen werden oder die Gefahr für Personen besonders gross ist?
- Wie sieht es mit dem Grundsatz der Verhältnismässigkeit bei Sport- und Kulturveranstaltungen aus? Welche Schritte unternimmt der Staatsrat, um Vereinen die Fortführung von Aktivitäten zu ermöglichen?
- Kann der Staatsrat die Gründe für die jüngste Änderung am Formular des Inspektionsrapports erläutern?
- Besteht die Aussicht, dass die Anpassung der Verordnung noch vor dem 1. Januar 2027 in Kraft tritt? Zur Erinnerung: Im Zuge dieser dringend erwarteten Revision sollen gezieltere Regeln für die Kontrollen erlassen werden, die den Risikograd und die Einrichtungsart berücksichtigen.

Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026

Description	Séance du Grand Conseil
Début de la réunion	07.05.2026 12:03:24
Fin de la réunion	07.05.2026 17:31:55
Durée de la réunion	5h 28m

Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026

Présence:

Le Centre

Mariève BALLESTRAZ BLANC	Le Centre	3h25m
Nathan BENDER	Le Centre	3h37m
Jacques BERRA	Le Centre	5h19m
Claire-Lise BONVIN	Le Centre	5h16m
Patrick COQUOZ	Le Centre	5h13m
Benoît FOURNIER	Le Centre	3h40m
Nicolas GABIOUD	Le Centre	5h14m
Alexia HÉRITIER	Le Centre	5h16m
Sandy HUG	Le Centre	5h18m
Marie JORDAN	Le Centre	3h30m
Anthony LAMBIEL	Le Centre	3h21m
Anthony LAMON	Le Centre	4h42m
Ludivine LUY	Le Centre	5h17m
Janique LUYET	Le Centre	5h8m
David MARIÉTAN	Le Centre	5h15m
Carole MELLÉ-BASILI	Le Centre	5h5m
Françoise MÉTRAILLER	Le Centre	5h12m
Maxime MOIX	Le Centre	3h37m
Fabienne MORET-ROTH	Le Centre	5h14m
Malvine MOULIN	Le Centre	3h26m
Frédéric PITTELOUD	Le Centre	5h16m
Renaud PITTELOUD	Le Centre	5h17m
Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	Le Centre	3h27m
Laurent REY	Le Centre	5h14m
Vincent ROTEN	Le Centre	5h15m
Mirca SIGRIST	Le Centre	3h22m
Charlotte THÉTAZ	Le Centre	3h35m
Corentin ZUBER	Le Centre	5h16m
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	Le Centre	3h33m

PLR/FDP

Natacha ALBRECHT	PLR/FDP	5h14m
Yvan ARLETTAZ	PLR/FDP	5h15m
Joël BESSARD	PLR/FDP	3h38m
Raphaël BORNET	PLR/FDP	3h29m
Adeline CRETENAND	PLR/FDP	3h28m
Leyla Solène DARAGON	PLR/FDP	3h23m
Stève DELASOIE	PLR/FDP	5h18m
Christel DUC	PLR/FDP	5h10m
Andrea DUCHOUD	PLR/FDP	5h15m
Alexandre GEORGES	PLR/FDP	5h16m
Géraldine GIANADDA	PLR/FDP	4h3m
Valérie GRICHTING	PLR/FDP	5h15m
Niklaus HEINZMANN	PLR/FDP	5h17m
Sven LUYET	PLR/FDP	3h24m
Sylvie MASSEREY ANSELIN	PLR/FDP	5h15m
Jessica MÉTRAILLER	PLR/FDP	5h14m
Didier MORARD	PLR/FDP	5h16m
Sébastien MORISOD	PLR/FDP	5h14m
Nadine PARDO	PLR/FDP	5h15m
Florian PIASENTA	PLR/FDP	3h42m
Vincent PRAVATO	PLR/FDP	5h15m
Charles-Albert PUTALLAZ	PLR/FDP	5h15m
Fabienne RIME	PLR/FDP	5h15m
Monique ROH-RODUIT	PLR/FDP	3h19m
Kathleen ROSSIER MOLL	PLR/FDP	5h15m
Sonia TAUSS-CORNUT	PLR/FDP	5h15m
Frédéric WUEST	PLR/FDP	5h14m

PS

Clément BORGEAUD	PS	5h20m

Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026

Véronique CHERVAZ	PS	5h15m
Pascal CLIVAZ	PS	3h27m
Patricia CONSTANTIN	PS	5h15m
Sarah CONSTANTIN	PS	4h40m
Joachim Felix CORREIA	PS	4h22m
Emma CRETENAND	PS	3h24m
Laura DÉCAILLET	PS	5h14m
Silvia EYER	PS	5h14m
Benoît MORET	PS	3h23m
Sébastien NENDAZ	PS	3h23m
Marie OREILLER	PS	3h25m
Adrien PINHO	PS	3h25m
Esther POSSE	PS	3h45m
Marie-Josée REUSE	PS	3h33m
Milaim REXHEPI	PS	5h15m
Lisa SALAMIN	PS	5h14m
Maud THELER	PS	3h27m
Elda WEISSBRODT	PS	5h15m
Sebastian WERLEN	PS	5h14m

UDC

Vincent BOAND	UDC	3h25m
Thierry BONVIN	UDC	5h15m
Patrick BRIGANTE	UDC	1h39m
Jérôme DESMEULES	UDC	5h15m
Marie-Bertrande DUAY	UDC	3h27m
Grégoire EMONET	UDC	5h17m
Guillaume FROSSARD	UDC	3h27m
Damien FUMEAUX	UDC	3h23m
Pierre GABIOUD	UDC	5h15m
Romain GEX-FABRY	UDC	3h22m
Rémy IN-ALBON	UDC	3h28m
Aïda LIPS	UDC	5h16m
Grégory LOGEAN	UDC	5h18m
André-Marcel MALBOIS	UDC	5h15m
Blaise MELLY	UDC	3h35m
Brian NEUKOM	UDC	5h14m
Kevin PELLOUCHOUD	UDC	5h15m
Nadine REICHEN	UDC	5h15m
Alexis UDRESSY	UDC	5h15m
Blaise VOUILLAMOZ	UDC	3h53m

Die Mitte Oberwallis

Andrea AMHERD-BURGENER	Die Mitte Oberwallis	3h23m
Diego ANDENMATTEN	Die Mitte Oberwallis	3h24m
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	Die Mitte Oberwallis	5h15m
Iwan EYHOLZER	Die Mitte Oberwallis	5h18m
Joël FISCHER	Die Mitte Oberwallis	5h18m
Gilles FLOREY	Die Mitte Oberwallis	4h43m
Matthias HILDBRAND	Die Mitte Oberwallis	3h25m
Pascal MARTIG	Die Mitte Oberwallis	3h26m
Claudia NOTI	Die Mitte Oberwallis	5h15m
Aron PFAMMATTER	Die Mitte Oberwallis	4h47m
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	Die Mitte Oberwallis	3h13m
Charlotte SALZMANN-BRIAND	Die Mitte Oberwallis	5h15m
Aurel SCHMID	Die Mitte Oberwallis	5h15m

Les Vert.e.s

Julien BAGNOUD	Les Vert.e.s	5h16m
Céline DESSIMOZ	Les Vert.e.s	5h15m
Léonard DORSAZ	Les Vert.e.s	5h15m
Laurent GOLAY	Les Vert.e.s	1h47m
Carole MORISOD	Les Vert.e.s	5h11m
Sophie PIGNAT DELAVY	Les Vert.e.s	5h15m
Elodie PRAZ	Les Vert.e.s	3h31m

Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026

Emmanuel REVAZ	Les Vert.e.s	5h17m
Jérémy SAVIOZ	Les Vert.e.s	3h13m
SVPO		
Romano AMACKER	SVPO	5h16m
Daniel BRECHBÜHL	SVPO	5h16m
Andreas BRIGGELER	SVPO	5h17m
Christian GASSER	SVPO	5h16m
Daniela POLLINGER	SVPO	5h15m
Marco SCHNYDRIG	SVPO	5h17m
Daiana SQUARATTI	SVPO	5h15m
neo - Die sozialliberale Mitte		
Melanie BURGNER	neo - Die sozialliberale Mitte	5h15m
Martin KALBERMATTER	neo - Die sozialliberale Mitte	5h15m
Gerhard KIECHLER	neo - Die sozialliberale Mitte	5h15m
Caroline KREUZER-PFAMMATTER	neo - Die sozialliberale Mitte	5h14m
Philipp LORETAN	neo - Die sozialliberale Mitte	5h15m
Jonas REGOTZ	neo - Die sozialliberale Mitte	5h16m
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	neo - Die sozialliberale Mitte	5h15m
Conseil d'etat / Staatsrat		
Stéphane GANZER	Conseil d'etat / Staatsrat	5h15m
Mathias REYNARD	Conseil d'etat / Staatsrat	0h59m
Staatsrat / Conseil d'etat		
Franz RUPPEN	Staatsrat / Conseil d'etat	3h3m

Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026

Éléments à l'ordre du jour

07.05.2026	1. Rapports spéciaux mise en œuvre: P2024.03.006, P2024.05.116 / Sonderberichte Umsetzung: P2024.03.006, P2024.05.116			
14:00	57a43f1b-463d-4296-b506-424bf6aff1f2			
Temps	Sujet	Oui/Ja	Non/Nein	Abst./Enth.
14:10	P2024.05.116	87	42	0
07.05.2026	2. I2025.09.372			
14:10	0a8c5e48-72de-4b8e-bea0-bfefb545919a			
07.05.2026	3. I2025.11.517			
14:11	1827c8e6-42c2-4de3-8089-399e462f819e			
07.05.2026	4. R2025.06.245			
14:11	a9886ae9-c101-4c5d-9712-6089352fcfcb			
Temps	Sujet	Oui/Ja	Non/Nein	Abst./Enth.
14:26	R2025.06.245	98	29	2
07.05.2026	5. R2025.06.277			
14:26	a9615645-30f6-4893-b577-b9fda700061c			
Temps	Sujet	Oui/Ja	Non/Nein	Abst./Enth.
14:48	R2025.06.277	47	78	2
07.05.2026	6. R2025.06.290			
14:49	60a23759-8747-48a1-b4e4-e6441284c0fa			
Temps	Sujet	Oui/Ja	Non/Nein	Abst./Enth.
15:03	R2025.06.290	46	80	0
07.05.2026	7. M2025.06.254			
15:04	5bd6bb8f-eaf3-4c6e-a9a8-628c3e31735a			
Temps	Sujet	Oui/Ja	Non/Nein	Abst./Enth.
15:10	M2025.06.254	91	30	2
07.05.2026	8. M2025.06.271			
15:10	ba083068-53d1-47f6-b5d5-f50168f05c70			
Temps	Sujet	Oui/Ja	Non/Nein	Abst./Enth.
15:17	M2025.06.271	73	51	1
07.05.2026	9. P2025.06.207			
15:18	40182906-6d8b-4f5f-9b18-3aef6e9f5df7			
Temps	Sujet	Oui/Ja	Non/Nein	Abst./Enth.

Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026

Temps	Sujet	Oui/Ja	Non/Nein	Abst./Enth.
15:25	P2025.06.207	28	93	1

07.05.2026 **10. P2025.06.210**
15:45 2e3c8700-2800-49f5-bea8-267816a709c6

Temps	Sujet	Oui/Ja	Non/Nein	Abst./Enth.
15:53	P2025.06.210	68	56	1

07.05.2026 **11. M2025.06.227**
15:54 fbd7836a-74cb-42ca-92c2-a7cdbc8f541

07.05.2026 **12. P2025.06.246**
15:54 e3790cfb-4e6a-46c8-80c8-8b35d0601c5f

Temps	Sujet	Oui/Ja	Non/Nein	Abst./Enth.
16:08	P2025.06.246	70	52	4

07.05.2026 **13. P2025.06.251**
16:08 5e1736a1-1cc6-48df-b3aa-54647da180ed

Temps	Sujet	Oui/Ja	Non/Nein	Abst./Enth.
16:17	P2025.06.251	56	70	1

07.05.2026 **14. M2025.06.256**
16:17 9eb06bea-4018-4fe3-b14e-3129279f0186

07.05.2026 **15. P2025.06.262**
16:18 5d2773b3-92e1-4d6a-a981-c2230e47358d

Temps	Sujet	Oui/Ja	Non/Nein	Abst./Enth.
16:24	P2025.06.262	97	29	1

07.05.2026 **16. P2025.06.283**
16:25 7fe2c1e8-384d-4c51-86b6-e9efb4afdee8

Temps	Sujet	Oui/Ja	Non/Nein	Abst./Enth.
16:37	P2025.06.283	8	118	0

07.05.2026 **17. P2025.06.284**
16:37 8eab6e92-dc61-4738-be61-47f32634e34a

Temps	Sujet	Oui/Ja	Non/Nein	Abst./Enth.
16:47	P2025.06.284	68	60	1

07.05.2026 **18. P2025.06.291**
16:48 7d13b7c4-8905-4f71-9205-61a06d80627d

Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026

07.05.2026 **19. I2026.05.122**
16:48 b922f091-dbd8-48b8-a470-49f43ea34902

07.05.2026 **20. I2026.05.125**
16:55 3d0920d3-df85-4a37-bd01-2f6cde5c7894

07.05.2026 **21. I2026.05.109**
17:00 c83fefa3-ebef-4a7a-a921-539b73772fa9

07.05.2026 **22. I2026.05.118**
17:06 8cd1d279-558a-40ad-833b-5da2dd49d89c

07.05.2026 **23. I2026.05.132**
17:13 cca95940-c3c0-4e50-8dc4-b559d9331ecf

07.05.2026 **24. I2026.05.135**
17:18 08fd834c-0b79-40e7-9202-064995d58554

Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026
Nom agenda:	1. Rapports spéciaux mise en œuvre: P2024.03.006, P2024.05.116 / Sonderberichte Umsetzung: P2024.03.006, P2024.05.116
Nom du vote:	P2024.05.116
Sujet du vote:	57a43f1b-463d-4296-b506-424bf6aff1f2
Début du Vote:	07.05.2026 14:10:21
Fin du vote:	07.05.2026 14:10:37

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	129

Votes:

Oui/Ja	87	67,4%
Non/Nein	42	32,6%
Abst./Enth.	0	0%

Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Diego ANDENMATTEN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Iwan EYHOLZER	1
Joël FISCHER	1	Gilles FLOREY	1
Matthias HILDBRAND	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Aron PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Charlotte SALZMANN-BRIAND	1
Aurel SCHMID	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Claire-Lise BONVIN	1	Patrick COQUOZ	1
Benoît FOURNIER	1	Nicolas GABIOUD	1
Alexia HÉRITIER	1	Sandy HUG	1
Marie JORDAN	1	Anthony LAMBIEL	1
Anthony LAMON	1	Ludivine LUY	1
Janique LUYET	1	David MARIÉTAN	1
Carole MELLÉ-BASIL	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Maxime MOIX	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Malvine MOULIN	1	Frédéric PITTELOUD	1
Renaud PITTELOUD	1	Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1
Laurent REY	1	Vincent ROTEN	1
Mirca SIGRIST	1	Charlotte THÉTAZ	1
Corentin ZUBER	1	Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1

Non/Nein

Jacques BERRA	1		

Les Vert.e.s

Non/Nein

Julien BAGNOUD	1	Céline DESSIMOZ	1
Léonard DORSAZ	1	Carole MORISOD	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Elodie PRAZ	1
Emmanuel REVAZ	1	Jérémy SAVIOZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Melanie BURGENER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Philipp LORETAN	1
Jonas REGOTZ	1	Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1

Non/Nein

Caroline KREUZER-PFAMMATTER	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Yvan ARLETTAZ	1	Joël BESSARD	1
Adeline CRETENAND	1	Stève DELASOIE	1
Christel DUC	1	Andrea DUCHOUD	1
Géraldine GIANADDA	1	Sven LUYET	1
Sylvie MASSEREY ANSELIN	1	Sébastien MORISOD	1
Florian PIASENTA	1	Vincent PRAVATO	1
Fabienne RIME	1	Monique ROH-RODUIT	1

Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026

Non/Nein

Natacha ALBRECHT	1	Raphaël BORNET	1
Leyla Solène DARAGON	1	Alexandre GEORGES	1
Valériane GRICHTING	1	Niklaus HEINZMANN	1
Jessica MÉTRAILLER	1	Didier MORARD	1
Nadine PARDO	1	Charles-Albert PUTALLAZ	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Frédéric WUEST	1		

PS

Non/Nein

Clément BORGEAUD	1	Véronique CHERVAZ	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Emma CRETENAND	1
Laura DÉCAILLET	1	Silvia EYER	1
Benoît MORET	1	Sébastien NENDAZ	1
Marie OREILLER	1	Adrien PINHO	1
Esther POSSE	1	Marie-Josée REUSE	1
Milaim REXHEPI	1	Lisa SALAMIN	1
Maud THELER	1	Elda WEISSBRODT	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Daniel BRECHBÜHL	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Daniela POLLINGER	1	Marco SCHNYDRIG	1
Daiana SQUARATTI	1		

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Jérôme DESMEULES	1	Marie-Bertrande DUAY	1
Grégoire EMONET	1	Guillaume FROSSARD	1
Damien FUMEAUX	1	Pierre GABIOUD	1
Romain GEX-FABRY	1	Rémy IN-ALBON	1
Aïda LIPS	1	Grégory LOGEAN	1
André-Marcel MALBOIS	1	Blaise MELLY	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Nadine REICHEN	1	Alexis UDRESSY	1
Blaise VOUILLAMOZ	1		

Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026
Nom agenda:	4. R2025.06.245
Nom du vote:	R2025.06.245
Sujet du vote:	a9886ae9-c101-4c5d-9712-6089352fcfb
Début du Vote:	07.05.2026 14:26:12
Fin du vote:	07.05.2026 14:26:28

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	129	
Votes:			
	Oui/Ja	98	76%
	Non/Nein	29	22,5%
	Abst./Enth.	2	1,6%

Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Diego ANDENMATTEN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Iwan EYHOLZER	1
Joël FISCHER	1	Gilles FLOREY	1
Matthias HILDBRAND	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Aron PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Charlotte SALZMANN-BRIAND	1
Aurel SCHMID	1		

Le Centre

Oui/Ja

Claire-Lise BONVIN	1	Benoît FOURNIER	1
Nicolas GABIOUD	1	Sandy HUG	1
Marie JORDAN	1	Anthony LAMBIEL	1
Ludivine LUY	1	Janique LUYET	1
David MARIÉTAN	1	Carole MELLY-BASILI	1
Françoise MÉTRAILLER	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Frédéric PITTELOUD	1	Renaud PITTELOUD	1
Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1	Laurent REY	1
Vincent ROTEN	1	Mirca SIGRIST	1
Charlotte THÉTAZ	1	Corentin ZUBER	1

Non/Nein

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Jacques BERRA	1	Patrick COQUOZ	1
Alexia HÉRITIER	1	Anthony LAMON	1
Maxime MOIX	1	Malvine MOULIN	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Léonard DORSAZ	1		

Non/Nein

Julien BAGNOUD	1	Céline DESSIMOZ	1
Carole MORISOD	1	Sophie PIGNAT DELAVY	1
Elodie PRAZ	1	Emmanuel REVAZ	1
Jérémy SAVIOZ	1		

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Melanie BURGENER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Caroline KREUZER-PFAMMATTER	1
Philipp LORETAN	1	Jonas REGOTZ	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Yvan ARLETTAZ	1
Joël BESSARD	1	Raphaël BORNET	1
Adeline CRETTEHAND	1	Leyla Solène DARAGON	1
Stève DELASOIE	1	Christel DUC	1
Andrea DUCHOUD	1	Alexandre GEORGES	1
Géraldine GIANADDA	1	Valériane GRICHTING	1
Niklaus HEINZMANN	1	Swen LUYET	1

Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026

Sylvie MASSEREY ANSELIN	1	Jessica MÉTRAILLER	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1
Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1
Vincent PRAVATO	1	Charles-Albert PUTALLAZ	1
Fabienne RIME	1	Monique ROH-RODUI	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Frédéric WUEST	1		

PS

Oui/Ja

Pascal CLIVAZ	1	Joachim Felix CORREIA	1
Silvia EYER	1	Sebastian WERLEN	1

Non/Nein

Clément BORGEAUD	1	Véronique CHERVAZ	1
Sarah CONSTANTIN	1	Laura DÉCAILLET	1
Benoît MORET	1	Sébastien NENDAZ	1
Adrien PINHO	1	Esther POSSE	1
Marie-Josée REUSE	1	Milaim REXHEPI	1
Lisa SALAMIN	1	Maud THELER	1
Elda WEISSBRODT	1		

Abst./Enth.

Emma CRETENAND	1	Marie OREILLER	1

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Daniel BRECHBÜHL	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Daniela POLLINGER	1	Marco SCHNYDRIG	1
Daiana SQUARATTI	1		

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Jérôme DESMEULES	1	Marie-Bertrande DUAY	1
Grégoire EMONET	1	Guillaume FROSSARD	1
Damien FUMEAUX	1	Pierre GABIOUD	1
Romain GEX-FABRY	1	Rémy IN-ALBON	1
Aïda LIPS	1	Grégory LOGEAN	1
André-Marcel MALBOIS	1	Blaise MELLÉ	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Nadine REICHEN	1	Alexis UDRESSY	1
Blaise VOUILLAMOZ	1		

Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026
Nom agenda:	5. R2025.06.277
Nom du vote:	R2025.06.277
Sujet du vote:	a9615645-30f6-4893-b577-b9fda700061c
Début du Vote:	07.05.2026 14:48:43
Fin du vote:	07.05.2026 14:48:59

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	127	
Votes:	Oui/Ja	47	37%
	Non/Nein	78	61,4%
	Abst./Enth.	2	1,6%

Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Gilles FLOREY	1
Claudia NOTI	1	Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1

Non/Nein

Diego ANDENMATTEN	1	Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1
Iwan EYHOLZER	1	Joël FISCHER	1
Matthias HILDBRAND	1	Pascal MARTIG	1
Aron PFAMMATTER	1	Charlotte SALZMANN-BRIAND	1
Aurel SCHMID	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Jacques BERRA	1
Marie JORDAN	1	Carole MELLY-BASILI	1
Françoise MÉTRAILLER	1	Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1
Laurent REY	1	Mirca SIGRIST	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Non/Nein

Nathan BENDER	1	Claire-Lise BONVIN	1
Patrick COQUOZ	1	Benoît FOURNIER	1
Nicolas GABIOUD	1	Alexia HÉRITIER	1
Sandy HUG	1	Anthony LAMBIEL	1
Anthony LAMON	1	Janique LUYET	1
David MARIÉTAN	1	Maxime MOIX	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Malvine MOULIN	1
Frédéric PITTELOUD	1	Renaud PITTELOUD	1
Vincent ROTEN	1	Charlotte THÉTAZ	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Julien BAGNOUD	1	Céline DESSIMOZ	1
Léonard DORSAZ	1	Carole MORISOD	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Elodie PRAZ	1
Emmanuel REVAZ	1	Jérémy SAVIOZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Melanie BURGENER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Caroline KREUZER-PFAMMATTER	1
Philipp LORETAN	1	Jonas REGOTZ	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Monique ROH-RODUIT	1		

Non/Nein

Natacha ALBRECHT	1	Yvan ARLETTAZ	1
Joël BESSARD	1	Raphaël BORNET	1
Adeline CRETENAND	1	Leyla Solène DARAGON	1
Stève DELASOIE	1	Christel DUC	1
Andrea DUCHOUD	1	Alexandre GEORGES	1

Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026

Géraldine GIANADDA	1	Valérie GRICHTING	1
Niklaus HEINZMANN	1	Sven LUYET	1
Sylvie MASSEREY ANSELIN	1	Jessica MÉTRAILLER	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1
Florian PIASENTA	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Fabienne RIME	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Frédéric WUEST	1		

Abst./Enth.

Nadine PARDO	1

PS

Oui/Ja

Clément BORGEAUD	1	Véronique CHERVAZ	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Emma CRETENAND	1
Laura DÉCAILLET	1	Silvia EYER	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Adrien PINHO	1	Esther POSSE	1
Marie-Josée REUSE	1	Milaim REXHEPI	1
Lisa SALAMIN	1	Maud THELER	1
Elda WEISSBRODT	1	Sebastian WERLEN	1

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Daniel BRECHBÜHL	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Daniela POLLINGER	1	Marco SCHNYDRIG	1
Daiana SQUARATTI	1		

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Jérôme DESMEULES	1	Marie-Bertrande DUAY	1
Grégoire EMONET	1	Guillaume FROSSARD	1
Damien FUMEAUX	1	Pierre GABIOUD	1
Romain GEX-FABRY	1	Rémy IN-ALBON	1
Aïda LIPS	1	Grégory LOGEAN	1
André-Marcel MALBOIS	1	Blaise MELLÉ	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Alexis UDRESSY	1	Blaise VOUILLAMOZ	1

Abst./Enth.

Nadine REICHEN	1

Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026
Nom agenda:	6. R2025.06.290
Nom du vote:	R2025.06.290
Sujet du vote:	60a23759-8747-48a1-b4e4-e6441284c0fa
Début du Vote:	07.05.2026 15:03:55
Fin du vote:	07.05.2026 15:04:11

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	126	
Votes:	Oui/Ja	46	36,5%
	Non/Nein	80	63,5%
	Abst./Enth.	0	0%

Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Diego ANDENMATTEN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Iwan EYHOLZER	1
Joël FISCHER	1	Gilles FLOREY	1
Matthias HILDBRAND	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Aron PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Charlotte SALZMANN-BRIAND	1
Aurel SCHMID	1		

Le Centre

Non/Nein

Nathan BENDER	1	Jacques BERRA	1
Claire-Lise BONVIN	1	Patrick COQUOZ	1
Benoît FOURNIER	1	Nicolas GABIOUD	1
Alexia HÉRITIER	1	Sandy HUG	1
Marie JORDAN	1	Anthony LAMBIEL	1
Anthony LAMON	1	Ludivine LUY	1
Janique LUYET	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Maxime MOIX	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Malvine MOULIN	1	Frédéric PITTELOUD	1
Renaud PITTELOUD	1	Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1
Laurent REY	1	Vincent ROTEN	1
Mirca SIGRIST	1	Charlotte THÉTAZ	1
Corentin ZUBER	1	Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1

Les Vert.e.s

Non/Nein

Julien BAGNOUD	1	Céline DESSIMOZ	1
Léonard DORSAZ	1	Carole MORISOD	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Elodie PRAZ	1
Emmanuel REVAZ	1	Jérémy SAVIOZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Melanie BURGENER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Caroline KREUZER-PFAMMATTER	1
Philipp LORETAN	1	Jonas REGOTZ	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Non/Nein

Natacha ALBRECHT	1	Yvan ARLETTAZ	1
Joël BESSARD	1	Raphaël BORNET	1
Adeline CRETENAND	1	Leyla Solène DARAGON	1
Stève DELASOIE	1	Christel DUC	1
Andrea DUCHOUD	1	Alexandre GEORGES	1
Géraldine GIANADDA	1	Valériane GRICHTING	1
Niklaus HEINZMANN	1	Swen LUYET	1
Sylvie MASSEREY ANSELIN	1	Jessica MÉTRAILLER	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1
Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1
Vincent PRAVATO	1	Charles-Albert PUTALLAZ	1
Fabienne RIME	1	Monique ROH-RODUIT	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Frédéric WUEST	1		

PS

Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026

Non/Nein

Clément BORGEAUD	1	Véronique CHERVAZ	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Emma CRETENAND	1
Laura DÉCAILLET	1	Silvia EYER	1
Benoît MORET	1	Sébastien NENDAZ	1
Marie OREILLER	1	Adrien PINHO	1
Esther POSSE	1	Marie-Josée REUSE	1
Milaim REXHEPI	1	Lisa SALAMIN	1
Maud THELER	1	Elda WEISSBRODT	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Daniel BRECHBÜHL	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Daniela POLLINGER	1	Marco SCHNYDRIG	1
Daiana SQUARATTI	1		

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Jérôme DESMEULES	1	Marie-Bertrande DUAY	1
Grégoire EMONET	1	Guillaume FROSSARD	1
Damien FUMEAUX	1	Pierre GABIOUD	1
Romain GEX-FABRY	1	Rémy IN-ALBON	1
Aïda LIPS	1	Grégory LOGEAN	1
André-Marcel MALBOIS	1	Blaise MELLÉ	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Nadine REICHEN	1	Alexis UDRESSY	1
Blaise VOUILLAMOZ	1		

Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026
Nom agenda:	7. M2025.06.254
Nom du vote:	M2025.06.254
Sujet du vote:	5bd6bb8f-eaf3-4c6e-a9a8-628c3e31735a
Début du Vote:	07.05.2026 15:10:02
Fin du vote:	07.05.2026 15:10:18

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	123	
Votes:			
	Oui/Ja	91	74%
	Non/Nein	30	24,4%
	Abst./Enth.	2	1,6%

Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Non/Nein

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Diego ANDENMATTEN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Iwan EYHOLZER	1
Joël FISCHER	1	Gilles FLOREY	1
Matthias HILDBRAND	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Aron PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Charlotte SALZMANN-BRIAND	1
Aurel SCHMID	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Jacques BERRA	1
Claire-Lise BONVIN	1	Patrick COQUOZ	1
Benoît FOURNIER	1	Nicolas GABIOUD	1
Marie JORDAN	1	Anthony LAMBIEL	1
Anthony LAMON	1	Ludivine LUY	1
David MARIÉTAN	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Maxime MOIX	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Frédéric PITTELOUD	1	Renaud PITTELOUD	1
Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1	Mirca SIGRIST	1
Charlotte THÉTAZ	1		

Non/Nein

Nathan BENDER	1	Sandy HUG	1
Janique LUYET	1	Malvine MOULIN	1
Laurent REY	1	Vincent ROTEN	1
Corentin ZUBER	1	Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1

Abst./Enth.

Alexia HÉRITIER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Céline DESSIMOZ	1	Léonard DORSAZ	1
Carole MORISOD	1	Sophie PIGNAT DELAVY	1
Elodie PRAZ	1	Emmanuel REVAZ	1
Jérémy SAVIOZ	1		

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Melanie BURGENER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Caroline KREUZER-PFAMMATTER	1
Jonas REGOTZ	1	Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1

Non/Nein

Philipp LORETAN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Yvan ARLETTAZ	1
Joël BESSARD	1	Raphaël BORNET	1
Adeline CRETENAND	1	Leyla Solène DARAGON	1
Stève DELASOIE	1	Christel DUC	1
Andrea DUCHOUD	1	Alexandre GEORGES	1
Valérie GRICTING	1	Niklaus HEINZMANN	1

Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026

Swen LUYET	1	Jessica MÉTRAILLER	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1
Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1
Vincent PRAVATO	1	Charles-Albert PUTALLAZ	1
Fabienne RIME	1	Monique ROH-RODUI	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Frédéric WUEST	1		

PS

Oui/Ja

Clément BORGEAUD	1	Véronique CHERVAZ	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Emma CRETENAND	1
Laura DÉCAILLET	1	Silvia EYER	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Adrien PINHO	1	Esther POSSE	1
Marie-Josée REUSE	1	Milaim REXHEPI	1
Lisa SALAMIN	1	Maud THELER	1
Elda WEISSBRODT	1	Sebastian WERLEN	1

Abst./Enth.

Sébastien NENDAZ	1		

SVPO

Oui/Ja

Daniela POLLINGER	1	Marco SCHNYDRIG	1

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Daniel BRECHBÜHL	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Daiana SQUARATTI	1		

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Marie-Bertrande DUAY	1	Damien FUMEAUX	1
Pierre GABIOUD	1	Romain GEX-FABRY	1
Aïda LIPS	1	André-Marcel MALBOIS	1
Blaise MELLÉ	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Nadine REICHEN	1
Alexis UDRESSY	1	Blaise VOUILLAMOZ	1

Non/Nein

Grégoire EMONET	1	Guillaume FROSSARD	1
Rémy IN-ALBON	1		

Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026
Nom agenda:	8. M2025.06.271
Nom du vote:	M2025.06.271
Sujet du vote:	ba083068-53d1-47f6-b5d5-f50168f05c70
Début du Vote:	07.05.2026 15:17:37
Fin du vote:	07.05.2026 15:17:53

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	125	
Votes:	Oui/Ja	73	58,4%
	Non/Nein	51	40,8%
	Abst./Enth.	1	,8%

Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Non/Nein

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Diego ANDENMATTEN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Iwan EYHOLZER	1
Joël FISCHER	1	Gilles FLOREY	1
Matthias HILDBRAND	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Aron PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Charlotte SALZMANN-BRIAND	1
Aurel SCHMID	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Jacques BERRA	1	Claire-Lise BONVIN	1
Patrick COQUOZ	1	Benoît FOURNIER	1
Nicolas GABIOUD	1	Alexia HÉRITIER	1
Sandy HUG	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMON	1	Ludivine LUY	1
Janique LUYET	1	David MARIÉTAN	1
Carole MELLÉ-BASIL	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Maxime MOIX	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Malvine MOULIN	1	Frédéric PITTELOUD	1
Renaud PITTELOUD	1	Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1
Laurent REY	1	Mirca SIGRIST	1
Charlotte THÉTAZ	1	Corentin ZUBER	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Non/Nein

Anthony LAMBIEL	1	Vincent ROTEN	1

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Céline DESSIMOZ	1	Léonard DORSAZ	1
Carole MORISOD	1	Sophie PIGNAT DELAVY	1
Elodie PRAZ	1	Emmanuel REVAZ	1
Jérémy SAVIOZ	1		

neo - Die sozialliberale Mitte

Non/Nein

Melanie BURGENER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Caroline KREUZER-PFAMMATTER	1
Philipp LORETAN	1	Jonas REGOTZ	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Yvan ARLETTAZ	1
Joël BESSARD	1	Raphaël BORNET	1
Adeline CRETENAND	1	Leyla Solène DARAGON	1
Stève DELASOIE	1	Christel DUC	1
Andrea DUCHOUD	1	Alexandre GEORGES	1
Valérie GRICHTING	1	Niklaus HEINZMANN	1
Jessica MÉTRAILLER	1	Didier MORARD	1
Sébastien MORISOD	1	Nadine PARDO	1
Florian PIASENTA	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Fabienne RIME	1

Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026

Monique ROH-RODUIT	1	Kathleen ROSSIER MOLL	1
Sonia TAUSS-CORNUT	1	Frédéric WUEST	1

Non/Nein

Swen LUYET	1		

PS

Oui/Ja

Clément BORGEAUD	1	Véronique CHERVAZ	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Emma CRETENAND	1	Laura DÉCAILLET	1
Silvia EYER	1	Benoît MORET	1
Marie OREILLER	1	Esther POSSE	1
Marie-Josée REUSE	1	Milaim REXHEPI	1
Lisa SALAMIN	1	Maud THELER	1
Elda WEISSBRODT	1		

Non/Nein

Joachim Felix CORREIA	1	Sébastien NENDAZ	1
Sebastian WERLEN	1		

Abst./Enth.

Adrien PINHO	1		

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER	1	Daniel BRECHBÜHL	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Daniela POLLINGER	1	Marco SCHNYDRIG	1
Daiana SQUARATTI	1		

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Marie-Bertrande DUAY	1	Grégoire EMONET	1
Guillaume FROSSARD	1	Damien FUMEAUX	1
Pierre GABIOUD	1	Romain GEX-FABRY	1
Rémy IN-ALBON	1	Aïda LIPS	1
Grégory LOGEAN	1	André-Marcel MALBOIS	1
Blaise MELLÉ	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Nadine REICHEN	1
Alexis UDRESSY	1	Blaise VOUILLAMOZ	1

Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026
Nom agenda:	9. P2025.06.207
Nom du vote:	P2025.06.207
Sujet du vote:	40182906-6d8b-4f5f-9b18-3aef6e9f5df7
Début du Vote:	07.05.2026 15:25:30
Fin du vote:	07.05.2026 15:25:46

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	122	
Votes:			
	Oui/Ja	28	23%
	Non/Nein	93	76,2%
	Abst./Enth.	1	,8%

Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Non/Nein

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Diego ANDENMATTEN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Iwan EYHOLZER	1
Joël FISCHER	1	Gilles FLOREY	1
Matthias HILDBRAND	1	Claudia NOTI	1
Aron PFAMMATTER	1	Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1
Charlotte SALZMANN-BRIAND	1	Aurel SCHMID	1

Le Centre

Oui/Ja

Frédéric PITTELOUD	1	Renaud PITTELOUD	1

Non/Nein

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Jacques BERRA	1	Claire-Lise BONVIN	1
Patrick COQUOZ	1	Benoît FOURNIER	1
Nicolas GABIOUD	1	Alexia HÉRITIER	1
Sandy HUG	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMBIEL	1	Anthony LAMON	1
Ludivine LUY	1	Janique LUYET	1
David MARIÉTAN	1	Carole MELLY-BASIL	1
Françoise MÉTRAILLER	1	Maxime MOIX	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Malvine MOULIN	1
Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1	Laurent REY	1
Vincent ROTEN	1	Mirca SIGRIST	1
Charlotte THÉTAZ	1	Corentin ZUBER	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Les Vert.e.s

Non/Nein

Céline DESSIMOZ	1	Léonard DORSAZ	1
Carole MORISOD	1	Sophie PIGNAT DELAVY	1
Elodie PRAZ	1	Emmanuel REVAZ	1
Jérémy SAVIOZ	1		

neo - Die sozialliberale Mitte

Non/Nein

Melanie BURGENER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Caroline KREUZER-PFAMMATTER	1
Philipp LORETAN	1	Jonas REGOTZ	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Raphaël BORNET	1	Stève DELASOIE	1
Monique ROH-RODUIT	1		

Non/Nein

Natacha ALBRECHT	1	Yvan ARLETTAZ	1
Joël BESSARD	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Christel DUC	1
Andrea DUCHOUD	1	Alexandre GEORGES	1
Valérieane GRICHTING	1	Niklaus HEINZMANN	1
Swen LUYET	1	Jessica MÉTRAILLER	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1

Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026

Florian PIASENTA	1	Vincent PRAVATO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Fabienne RIME	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Frédéric WUEST	1		

PS

Non/Nein

Clément BORGEAUD	1	Véronique CHERVAZ	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Emma CRETENAND	1
Laura DÉCAILLET	1	Silvia EYER	1
Benoît MORET	1	Sébastien NENDAZ	1
Marie OREILLER	1	Adrien PINHO	1
Esther POSSE	1	Marie-Josée REUSE	1
Milaim REXHEPI	1	Lisa SALAMIN	1
Maud THELER	1	Elda WEISSBRODT	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Daniel BRECHBÜHL	1
Andreas BRIGGELER	1	Daniela POLLINGER	1
Marco SCHNYDRIG	1	Daiana SQUARATTI	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Marie-Bertrande DUAY	1	Grégoire EMONET	1
Guillaume FROSSARD	1	Damien FUMEAUX	1
Pierre GABIOUD	1	Romain GEX-FABRY	1
Rémy IN-ALBON	1	Aïda LIPS	1
Grégory LOGEAN	1	André-Marcel MALBOIS	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Nadine REICHEN	1	Alexis UDRESSY	1
Blaise VOUILAMOZ	1		

Abst./Enth.

Blaise MELLÉ	1		

Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026
Nom agenda:	10. P2025.06.210
Nom du vote:	P2025.06.210
Sujet du vote:	2e3c8700-2800-49f5-bea8-267816a709c6
Début du Vote:	07.05.2026 15:53:38
Fin du vote:	07.05.2026 15:53:54

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	125	
Votes:			
	Oui/Ja	68	54,4%
	Non/Nein	56	44,8%
	Abst./Enth.	1	,8%

Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Joël FISCHER	1	Matthias HILDBRAND	1
Claudia NOTI	1		

Non/Nein

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Diego ANDENMATTEN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Iwan EYHOLZER	1
Gilles FLOREY	1	Pascal MARTIG	1
Aron PFAMMATTER	1	Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1
Aurel SCHMID	1		

Le Centre

Oui/Ja

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Jacques BERRA	1
Benoît FOURNIER	1	Nicolas GABIOUD	1
Alexia HÉRITIER	1	Sandy HUG	1
Marie JORDAN	1	Anthony LAMON	1
Janique LUYET	1	David MARIÉTAN	1
Françoise MÉTRAILLER	1	Maxime MOIX	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Frédéric PITTELOUD	1
Renaud PITTELOUD	1	Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1
Laurent REY	1	Charlotte THÉTAZ	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Non/Nein

Nathan BENDER	1	Patrick COQUOZ	1
Anthony LAMBIEL	1	Ludivine LUY	1
Carole MELLÉ-BASIL	1	Malvine MOULIN	1
Vincent ROTEN	1	Mirca SIGRIST	1
Corentin ZUBER	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Julien BAGNOUD	1	Céline DESSIMOZ	1
Léonard DORSAZ	1	Carole MORISOD	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Elodie PRAZ	1
Emmanuel REVAZ	1	Jérémy SAVIOZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Melanie BURGENER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Caroline KREUZER-PFAMMATTER	1
Philipp LORETAN	1	Jonas REGOTZ	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Raphaël BORNET	1	Géraldine GIANADDA	1
Niklaus HEINZMANN	1	Florian PIASENTA	1
Vincent PRAVATO	1		

Non/Nein

Natacha ALBRECHT	1	Yvan ARLETTAZ	1
Joël BESSARD	1	Adeline CRETENAND	1
Leyla Solène DARAGON	1	Stève DELASOIE	1

Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026

Christel DUC	1	Andrea DUCHOUD	1
Alexandre GEORGES	1	Valérie GRICHTING	1
Swen LUYET	1	Sylvie MASSEREY ANSELIN	1
Jessica MÉTRAILLER	1	Didier MORARD	1
Sébastien MORISOD	1	Nadine PARDO	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Fabienne RIME	1
Monique ROH-RODUIT	1	Kathleen ROSSIER MOLL	1
Sonia TAUSS-CORNUT	1		

PS

Oui/Ja

Clément BORGEAUD	1	Véronique CHERVAZ	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Emma CRETENAND	1
Laura DÉCAILLET	1	Silvia EYER	1
Benoît MORET	1	Sébastien NENDAZ	1
Marie OREILLER	1	Adrien PINHO	1
Esther POSSE	1	Marie-Josée REUSE	1
Milaim REXHEPI	1	Lisa SALAMIN	1
Maud THELER	1	Elda WEISSBRODT	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Oui/Ja

Daniel BRECHBÜHL	1	Andreas BRIGGELER	1
Christian GASSER	1	Daniela POLLINGER	1
Marco SCHNYDRIG	1	Daiana SQUARATTI	1

UDC

Oui/Ja

Rémy IN-ALBON	1		

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Jérôme DESMEULES	1	Marie-Bertrande DUAY	1
Grégoire EMONET	1	Guillaume FROSSARD	1
Damien FUMEAUX	1	Pierre GABIOUD	1
Romain GEX-FABRY	1	Aïda LIPS	1
Grégory LOGEAN	1	André-Marcel MALBOIS	1
Blaise MELLÉ	1	Brian NEUKOM	1
Nadine REICHEN	1	Alexis UDRESSY	1
Blaise VOUILLAMOZ	1		

Abst./Enth.

Kevin PELLOUCHOUD	1		

Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026
Nom agenda:	12. P2025.06.246
Nom du vote:	P2025.06.246
Sujet du vote:	e3790cfb-4e6a-46c8-80c8-8b35d0601c5f
Début du Vote:	07.05.2026 16:08:20
Fin du vote:	07.05.2026 16:08:36

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	126

Votes:

Oui/Ja	70	55,6%
Non/Nein	52	41,3%
Abst./Enth.	4	3,2%

Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Diego ANDENMATTEN	1	Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1
Iwan EYHOLZER	1	Joël FISCHER	1
Gilles FLOREY	1	Matthias HILDBRAND	1
Pascal MARTIG	1	Claudia NOTI	1
Aron PFAMMATTER	1	Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1
Charlotte SALZMANN-BRIAND	1	Aurel SCHMID	1

Abst./Enth.

Andrea AMHERD-BURGENER	1		

Le Centre

Oui/Ja

Renaud PITTELOUD	1		

Non/Nein

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Jacques BERRA	1	Claire-Lise BONVIN	1
Patrick COQUOZ	1	Benoît FOURNIER	1
Nicolas GABIOUD	1	Alexia HÉRITIER	1
Sandy HUG	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMON	1	Ludivine LUY	1
Janique LUYET	1	David MARIÉTAN	1
Carole MELLY-BASIL	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Maxime MOIX	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Malvine MOULIN	1	Frédéric PITTELOUD	1
Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1	Laurent REY	1
Vincent ROTEN	1	Mirca SIGRIST	1
Charlotte THÉTAZ	1	Corentin ZUBER	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Léonard DORSAZ	1		

Non/Nein

Julien BAGNOUD	1	Céline DESSIMOZ	1
Carole MORISOD	1	Sophie PIGNAT DELAVY	1
Elodie PRAZ	1	Emmanuel REVAZ	1
Jérémy SAVIOZ	1		

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Gerhard KIECHLER	1	Caroline KREUZER-PFAMMATTER	1
Philipp LORETAN	1		

Abst./Enth.

Melanie BURGENER	1	Martin KALBERMATTER	1
Jonas REGOTZ	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Yvan ARLETTAZ	1
Joël BESSARD	1	Raphaël BORNET	1
Adeline CRETENAND	1	Leyla Solène DARAGON	1
Stève DELASOIE	1	Christel DUC	1

Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026

Andrea DUCHOUD	1	Alexandre GEORGES	1
Géraldine GIANADDA	1	Valérie GRICHTING	1
Niklaus HEINZMANN	1	Swen LUYET	1
Sylvie MASSEREY ANSELIN	1	Jessica MÉTRAILLER	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1
Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1
Vincent PRAVATO	1	Fabienne RIME	1
Monique ROH-RODUIT	1	Kathleen ROSSIER MOLL	1
Sonia TAUSS-CORNUT	1	Frédéric WUEST	1

PS

Oui/Ja

Joachim Felix CORREIA	1

Non/Nein

Clément BORGEAUD	1	Véronique CHERVAZ	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Emma CRETENAND	1	Laura DÉCAILLET	1
Silvia EYER	1	Benoît MORET	1
Sébastien NENDAZ	1	Marie OREILLER	1
Adrien PINHO	1	Esther POSSE	1
Marie-Josée REUSE	1	Milaim REXHEPI	1
Lisa SALAMIN	1	Maud THELER	1
Elda WEISSBRODT	1	Sebastian WERLEN	1

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Daniel BRECHBÜHL	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Daniela POLLINGER	1	Marco SCHNYDRIG	1
Daiana SQUARATTI	1		

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Jérôme DESMEULES	1	Marie-Bertrande DUAY	1
Grégoire EMONET	1	Guillaume FROSSARD	1
Damien FUMEAUX	1	Pierre GABIOUD	1
Romain GEX-FABRY	1	Rémy IN-ALBON	1
Aïda LIPS	1	Grégory LOGEAN	1
André-Marcel MALBOIS	1	Blaise MELLÉ	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Nadine REICHEN	1	Alexis UDRESSY	1
Blaise VOUILLAMOZ	1		

Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026
Nom agenda:	13. P2025.06.251
Nom du vote:	P2025.06.251
Sujet du vote:	5e1736a1-1cc6-48df-b3aa-54647da180ed
Début du Vote:	07.05.2026 16:17:25
Fin du vote:	07.05.2026 16:17:41

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	127	
Votes:	Oui/Ja	56	44,1%
	Non/Nein	70	55,1%
	Abst./Enth.	1	,8%

Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Diego ANDENMATTEN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Iwan EYHOLZER	1
Joël FISCHER	1	Gilles FLOREY	1
Matthias HILDBRAND	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Aron PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Charlotte SALZMANN-BRIAND	1
Aurel SCHMID	1		

Le Centre

Oui/Ja

Claire-Lise BONVIN	1		

Non/Nein

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Jacques BERRA	1	Patrick COQUOZ	1
Benoît FOURNIER	1	Nicolas GABIOUD	1
Alexia HÉRITIER	1	Sandy HUG	1
Marie JORDAN	1	Anthony LAMBIEL	1
Anthony LAMON	1	Ludivine LUY	1
Janique LUYET	1	David MARIÉTAN	1
Carole MELLY-BASIL	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Maxime MOIX	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Malvine MOULIN	1	Frédéric PITTELOUD	1
Renaud PITTELOUD	1	Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1
Laurent REY	1	Vincent ROTEN	1
Mirca SIGRIST	1	Charlotte THÉTAZ	1
Corentin ZUBER	1	Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1

Les Vert.e.s

Non/Nein

Julien BAGNOUD	1	Céline DESSIMOZ	1
Léonard DORSAZ	1	Carole MORISOD	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Elodie PRAZ	1
Emmanuel REVAZ	1	Jérémy SAVIOZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Melanie BURGENER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Philipp LORETAN	1
Jonas REGOTZ	1		

Non/Nein

Caroline KREUZER-PFAMMATTER	1	Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1

PLR/FDP

Non/Nein

Natacha ALBRECHT	1	Yvan ARLETTAZ	1
Joël BESSARD	1	Raphaël BORNET	1
Adeline CRETENAND	1	Leyla Solène DARAGON	1
Stève DELASOIE	1	Christel DUC	1
Andrea DUCHOUD	1	Alexandre GEORGES	1
Géraldine GIANADDA	1	Valériane GRICHTING	1
Niklaus HEINZMANN	1	Swen LUYET	1
Sylvie MASSEREY ANSELIN	1	Jessica MÉTRAILLER	1

Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026

Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1
Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1
Vincent PRAVATO	1	Fabienne RIME	1
Monique ROH-RODUIT	1	Kathleen ROSSIER MOLL	1
Sonia TAUSS-CORNUT	1	Frédéric WUEST	1

PS

Oui/Ja

Clément BORGEAUD	1	Joachim Felix CORREIA	1
Laura DÉCAILLET	1	Silvia EYER	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Adrien PINHO	1	Esther POSSE	1
Marie-Josée REUSE	1	Lisa SALAMIN	1
Maud THELER	1	Elda WEISSBRODT	1

Non/Nein

Véronique CHERVAZ	1	Pascal CLIVAZ	1
Emma CRETENAND	1	Sébastien NENDAZ	1
Milaim REXHEPI	1	Sebastian WERLEN	1

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Daniel BRECHBÜHL	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Daniela POLLINGER	1	Marco SCHNYDRIG	1
Daiana SQUARATTI	1		

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Jérôme DESMEULES	1	Marie-Bertrande DUAY	1
Grégoire EMONET	1	Guillaume FROSSARD	1
Damien FUMEAUX	1	Pierre GABIOUD	1
Romain GEX-FABRY	1	Aïda LIPS	1
Grégory LOGEAN	1	André-Marcel MALBOIS	1
Blaise MELLY	1	Brian NEUKOM	1
Kevin PELLOUCHOUD	1	Nadine REICHEN	1
Alexis UDRESSY	1	Blaise VOUILLAMOZ	1

Abst./Enth.

Rémy IN-ALBON	1		

Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026
Nom agenda:	15. P2025.06.262
Nom du vote:	P2025.06.262
Sujet du vote:	5d2773b3-92e1-4d6a-a981-c2230e47358d
Début du Vote:	07.05.2026 16:24:52
Fin du vote:	07.05.2026 16:25:08

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	127	
Votes:	Oui/Ja	97	76,4%
	Non/Nein	29	22,8%
	Abst./Enth.	1	,8%

Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Diego ANDENMATTEN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Iwan EYHOLZER	1
Joël FISCHER	1	Gilles FLOREY	1
Matthias HILDBRAND	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Aron PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Charlotte SALZMANN-BRIAND	1
Aurel SCHMID	1		

Le Centre

Oui/Ja

Maxime MOIX	1		

Non/Nein

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Jacques BERRA	1	Claire-Lise BONVIN	1
Patrick COQUOZ	1	Benoît FOURNIER	1
Nicolas GABIOUD	1	Alexia HÉRITIER	1
Sandy HUG	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMBIEL	1	Anthony LAMON	1
Ludivine LUY	1	Janique LUYET	1
David MARIÉTAN	1	Carole MELLY-BASILI	1
Françoise MÉTRAILLER	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Malvine MOULIN	1	Renaud PITTELOUD	1
Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1	Laurent REY	1
Vincent ROTEN	1	Mirca SIGRIST	1
Charlotte THÉTAZ	1	Corentin ZUBER	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Abst./Enth.

Frédéric PITTELOUD	1		

Les Vert.e.s

Oui/Ja

Julien BAGNOUD	1	Céline DESSIMOZ	1
Léonard DORSAZ	1	Sophie PIGNAT DELAVY	1
Elodie PRAZ	1	Emmanuel REVAZ	1
Jérémy SAVIOZ	1		

Non/Nein

Carole MORISOD	1		

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Melanie BURGENER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Caroline KREUZER-PFAMMATTER	1
Philipp LORETAN	1	Jonas REGOTZ	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Yvan ARLETTAZ	1
Joël BESSARD	1	Raphaël BORNET	1
Leyla Solène DARAGON	1	Stève DELASOIE	1
Christel DUC	1	Andrea DUCHOUD	1

Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026

Alexandre GEORGES	1	Géraldine GIANADDA	1
Valériane GRICHTING	1	Niklaus HEINZMANN	1
Swen LUYET	1	Sylvie MASSEREY ANSELIN	1
Jessica MÉTRAILLER	1	Didier MORARD	1
Sébastien MORISOD	1	Nadine PARDO	1
Florian PIASENTA	1	Vincent PRAVATO	1
Fabienne RIME	1	Monique ROH-RODUIT	1
Kathleen ROSSIER MOLL	1	Sonia TAUSS-CORNUT	1
Frédéric WUEST	1		

PS

Oui/Ja

Clément BORGEAUD	1	Véronique CHERVAZ	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Emma CRETENAND	1
Laura DÉCAILLET	1	Silvia EYER	1
Benoît MORET	1	Marie OREILLER	1
Adrien PINHO	1	Esther POSSE	1
Marie-Josée REUSE	1	Milaim REXHEPI	1
Lisa SALAMIN	1	Maud THELER	1
Elda WEISSBRODT	1	Sebastian WERLEN	1

Non/Nein

Sébastien NENDAZ	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Daniel BRECHBÜHL	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Daniela POLLINGER	1	Marco SCHNYDRIG	1
Daiana SQUARATTI	1		

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Jérôme DESMEULES	1	Marie-Bertrande DUAY	1
Grégoire EMONET	1	Guillaume FROSSARD	1
Damien FUMEAUX	1	Pierre GABIOUD	1
Romain GEX-FABRY	1	Rémy IN-ALBON	1
Aïda LIPS	1	Grégory LOGEAN	1
André-Marcel MALBOIS	1	Blaise MELLÉ	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Nadine REICHEN	1	Alexis UDRESSY	1
Blaise VOUILLAMOZ	1		

Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026
Nom agenda:	16. P2025.06.283
Nom du vote:	P2025.06.283
Sujet du vote:	7fe2c1e8-384d-4c51-86b6-e9efb4afdee8
Début du Vote:	07.05.2026 16:37:12
Fin du vote:	07.05.2026 16:37:28

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	126

Votes:

Oui/Ja	8	6,3%
Non/Nein	118	93,7%
Abst./Enth.	0	0%

Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Non/Nein

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Diego ANDENMATTEN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Iwan EYHOLZER	1
Joël FISCHER	1	Gilles FLOREY	1
Matthias HILDBRAND	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Aron PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Charlotte SALZMANN-BRIAND	1
Aurel SCHMID	1		

Le Centre

Non/Nein

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Jacques BERRA	1	Claire-Lise BONVIN	1
Patrick COQUOZ	1	Benoît FOURNIER	1
Nicolas GABIOUD	1	Alexia HÉRITIER	1
Sandy HUG	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMBIEL	1	Anthony LAMON	1
Ludivine LUY	1	Janique LUYET	1
David MARIÉTAN	1	Françoise MÉTRAILLER	1
Maxime MOIX	1	Fabienne MORET-ROTH	1
Malvine MOULIN	1	Frédéric PITTELOUD	1
Renaud PITTELOUD	1	Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1
Laurent REY	1	Vincent ROTEN	1
Mirca SIGRIST	1	Charlotte THÉTAZ	1
Corentin ZUBER	1	Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1

Les Vert.e.s

Non/Nein

Julien BAGNOUD	1	Céline DESSIMOZ	1
Léonard DORSAZ	1	Carole MORISOD	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Elodie PRAZ	1
Emmanuel REVAZ	1	Jérémy SAVIOZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Melanie BURGENER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Caroline KREUZER-PFAMMATTER	1
Philipp LORETAN	1	Jonas REGOTZ	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Non/Nein

Natacha ALBRECHT	1	Yvan ARLETTAZ	1
Joël BESSARD	1	Raphaël BORNET	1
Adeline CRETENAND	1	Leyla Solène DARAGON	1
Stève DELASOIE	1	Christel DUC	1
Andrea DUCHOUD	1	Alexandre GEORGES	1
Géraldine GIANADDA	1	Valérianne GRICHTING	1
Niklaus HEINZMANN	1	Swen LUYET	1
Sylvie MASSEREY ANSELIN	1	Jessica MÉTRAILLER	1
Didier MORARD	1	Sébastien MORISOD	1
Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1
Vincent PRAVATO	1	Fabienne RIME	1
Monique ROH-RODUIT	1	Kathleen ROSSIER MOLL	1
Sonia TAUSS-CORNUT	1	Frédéric WUEST	1

PS

Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026

Oui/Ja

Marie OREILLER

1

Non/Nein

Clément BORGEAUD

1

Véronique CHERVAZ

1

Pascal CLIVAZ

1

Sarah CONSTANTIN

1

Emma CRETENAND

1

Laura DÉCAILLET

1

Silvia EYER

1

Benoît MORET

1

Sébastien NENDAZ

1

Adrien PINHO

1

Esther POSSE

1

Marie-Josée REUSE

1

Milaim REXHEPI

1

Lisa SALAMIN

1

Maud THELER

1

Elda WEISSBRODT

1

Sebastian WERLEN

1

SVPO

Non/Nein

Romano AMACKER

1

Daniel BRECHBÜHL

1

Andreas BRIGGELER

1

Christian GASSER

1

Daniela POLLINGER

1

Marco SCHNYDRIG

1

Daiana SQUARATTI

1

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND

1

Thierry BONVIN

1

Jérôme DESMEULES

1

Marie-Bertrande DUAY

1

Grégoire EMONET

1

Guillaume FROSSARD

1

Damien FUMEAUX

1

Pierre GABIOUD

1

Romain GEX-FABRY

1

Rémy IN-ALBON

1

Aïda LIPS

1

Grégory LOGEAN

1

André-Marcel MALBOIS

1

Blaise MELLÉ

1

Brian NEUKOM

1

Kevin PELLOUCHOUD

1

Nadine REICHEN

1

Alexis UDRESSY

1

Blaise VOUILLAMOZ

1

Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026
Nom agenda:	17. P2025.06.284
Nom du vote:	P2025.06.284
Sujet du vote:	8eab6e92-dc61-4738-be61-47f32634e34a
Début du Vote:	07.05.2026 16:47:56
Fin du vote:	07.05.2026 16:48:12

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	129	
Votes:	Oui/Ja	68	52,7%
	Non/Nein	60	46,5%
	Abst./Enth.	1	,8%

Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026

Résultats individuels du vote

Die Mitte Oberwallis

Oui/Ja

Andrea AMHERD-BURGENER	1	Diego ANDENMATTEN	1
Sophie BIFFIGER-RUPPEN	1	Iwan EYHOLZER	1
Joël FISCHER	1	Gilles FLOREY	1
Matthias HILDBRAND	1	Pascal MARTIG	1
Claudia NOTI	1	Aron PFAMMATTER	1
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	1	Charlotte SALZMANN-BRIAND	1
Aurel SCHMID	1		

Le Centre

Non/Nein

Mariève BALLESTRAZ BLANC	1	Nathan BENDER	1
Jacques BERRA	1	Claire-Lise BONVIN	1
Patrick COQUOZ	1	Benoît FOURNIER	1
Nicolas GABIOUD	1	Alexia HÉRITIER	1
Sandy HUG	1	Marie JORDAN	1
Anthony LAMBIEL	1	Anthony LAMON	1
Ludivine LUY	1	Janique LUYET	1
David MARIÉTAN	1	Carole MELLY-BASIL	1
Françoise MÉTRAILLER	1	Maxime MOIX	1
Fabienne MORET-ROTH	1	Malvine MOULIN	1
Frédéric PITTELOUD	1	Renaud PITTELOUD	1
Stéphanie REVAZ MARTIGNONI	1	Laurent REY	1
Vincent ROTEN	1	Mirca SIGRIST	1
Charlotte THÉTAZ	1	Corentin ZUBER	1
Fabienne ZUFFEREY CARDONA	1		

Les Vert.e.s

Non/Nein

Julien BAGNOUD	1	Céline DESSIMOZ	1
Léonard DORSAZ	1	Carole MORISOD	1
Sophie PIGNAT DELAVY	1	Elodie PRAZ	1
Emmanuel REVAZ	1	Jérémy SAVIOZ	1

neo - Die sozialliberale Mitte

Oui/Ja

Melanie BURGENER	1	Martin KALBERMATTER	1
Gerhard KIECHLER	1	Caroline KREUZER-PFAMMATTER	1
Philipp LORETAN	1	Jonas REGOTZ	1
Marie-Claude SCHÖPFER-PFAFFEN	1		

PLR/FDP

Oui/Ja

Natacha ALBRECHT	1	Raphaël BORNET	1
Adeline CRETENAND	1	Leyla Solène DARAGON	1
Stève DELASOIE	1	Christel DUC	1
Andrea DUCHOUD	1	Alexandre GEORGES	1
Valérie GRICHTING	1	Niklaus HEINZMANN	1
Swen LUYET	1	Sylvie MASSEREY ANSELIN	1
Jessica MÉTRAILLER	1	Didier MORARD	1
Nadine PARDO	1	Florian PIASENTA	1
Charles-Albert PUTALLAZ	1	Fabienne RIME	1
Monique ROH-RODUI	1	Kathleen ROSSIER MOLL	1
Sonia TAUSS-CORNUT	1	Frédéric WUEST	1

Séance du jeudi après-midi 7 mai 2026 / Sitzung vom Donnerstagnachmittag 7. Mai 2026

Non/Nein

Joël BESSARD	1	Géraldine GIANADDA	1
Sébastien MORISOD	1	Vincent PRAVATO	1

Abst./Enth.

Yvan ARLETTAZ	1

PS

Non/Nein

Clément BORGEAUD	1	Véronique CHERVAZ	1
Pascal CLIVAZ	1	Sarah CONSTANTIN	1
Joachim Felix CORREIA	1	Emma CRETENAND	1
Laura DÉCAILLET	1	Silvia EYER	1
Benoît MORET	1	Sébastien NENDAZ	1
Marie OREILLER	1	Adrien PINHO	1
Esther POSSE	1	Marie-Josée REUSE	1
Milaim REXHEPI	1	Lisa SALAMIN	1
Maud THELER	1	Elda WEISSBRODT	1
Sebastian WERLEN	1		

SVPO

Oui/Ja

Romano AMACKER	1	Daniel BRECHBÜHL	1
Andreas BRIGGELER	1	Christian GASSER	1
Daniela POLLINGER	1	Marco SCHNYDRIG	1
Daiana SQUARATTI	1		

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Thierry BONVIN	1
Jérôme DESMEULES	1	Marie-Bertrande DUAY	1
Grégoire EMONET	1	Guillaume FROSSARD	1
Damien FUMEAUX	1	Pierre GABIOUD	1
Romain GEX-FABRY	1	Rémy IN-ALBON	1
Aïda LIPS	1	Grégory LOGEAN	1
André-Marcel MALBOIS	1	Blaise MELLÉ	1
Brian NEUKOM	1	Kevin PELLOUCHOUD	1
Nadine REICHEN	1	Alexis UDRESSY	1
Blaise VOUILLAMOZ	1		

La séance en quelques mots

07.05.2026, Après-midi

Sitzung in Kürze

07.05.2026, Nachmittag

Salutations et communications

Begrüssung und Mitteilungen

Rapports spéciaux portant sur la mise en œuvre de deux interventions parlementaires pour lesquelles le classement est contesté: P2024.03.006, P2024.05.116

P2024.03.006

Ce postulat reste dans la liste des interventions en cours de réalisation.

P2024.05.116

Par 87 voix contre 42 et 0 abstention le Grand Conseil renvoie ce postulat au Conseil d'Etat avec un nouveau mandat.

Sonderberichte über die Umsetzung von zwei parlamentarischen Vorstössen, bei denen die Abschreibung umstritten ist: P2024.03.006, P2024.05.116

P2024.03.006

Dieses Postulat verbleibt auf der Liste der in Umsetzung befindlichen Vorstösse.

P2024.05.116

Mit 87 gegen 42 Stimmen bei 0 Enthaltungen weist der Grosse Rat dieses Postulat mit einem neuen Auftrag an den Staatsrat zurück.

Interpellation Adrien Pinho, PS, Clément Borgeaud, PS, Mirca Sigrist, Le Centre, et Léonard Dorsaz, Les Vert.e.s : Démantèlement des installations de remontées mécaniques désaffectées en Valais – quelle vision? 2025.09.372

Le Conseiller d'Etat Franz Ruppen répond à cette interpellation.

Interpellation Adrien Pinho, PS, Clément Borgeaud, PS, Mirca Sigrist, Le Centre, und Léonard Dorsaz, Les Vert.e.s: Entfernung stillgelegter Bergbahnen im Wallis – wie weiter? 2025.09.372

Staatsrat Franz Ruppen antwortet auf diese Interpellation.

Interpellation Clément Borgeaud, PS, Olivier Ostrini, PS, Véronique Chervaz, PS, et Esther Posse, PS : Rapport Weidmann – le Bas-Valais, grand oublié de la mobilité? 2025.11.517

Le Conseiller d'Etat Franz Ruppen répond à cette interpellation.

Interpellation Clément Borgeaud, PS, Olivier Ostrini, PS, Véronique Chervaz, PS, und Esther Posse, PS: Weidmann-Bericht: Wird das Unterwallis bei der Mobilität übergangen? 2025.11.517

Staatsrat Franz Ruppen antwortet auf diese Interpellation.

Résolution Die Mitte Oberwallis, par Karl Kummer, Aron Pfammatter et Leo Ruppen : Avancer la date de fauche des prairies extensives et peu intensives (SPB) en Valais 2025.06.245

Par 98 voix contre 29 et 2 abstentions, le Grand Conseil accepte cette résolution.

Resolution Die Mitte Oberwallis, durch Karl Kummer, Aron Pfammatter und Leo Ruppen: Vorverschiebung des Schnittzeitpunkts für extensive und wenig intensive Wiesen(BFF) im Kanton Wallis 2025.06.245

Mit 98 gegen 29 Stimmen bei 2 Enthaltungen nimmt der Grosse Rat diese Resolution an.

Résolution Noémie Constantin, PS, Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen, neo - Die sozialliberale Mitte, et Françoise Métrailler, Le Centre : Pour l'introduction de la notion de féminicide au code pénal 2025.06.277

Par 78 voix contre 47 et 2 abstentions, le Grand Conseil refuse cette résolution.

Resolution Noémie Constantin, PS, Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen, neo - Die sozialliberale Mitte, und Françoise Métrailler, Le Centre: Aufnahme des Begriffs «Femizid» ins Strafgesetzbuch 2025.06.277

Mit 78 gegen 47 Stimmen bei 2 Enthaltungen lehnt der Grosse Rat diese Resolution ab.

Résolution UDC, par Damien Raboud : Accords avec l'UE 2025.06.290

Par 80 voix contre 46 et 0 abstention, le Grand Conseil refuse cette résolution.

Resolution UDC, durch Damien Raboud: Abkommen mit der EU 2025.06.290

Mit 80 gegen 46 Stimmen bei 0 Enthaltungen lehnt der Grosse Rat diese Resolution ab.

Motion Clément Borgeaud, PS, David Mariétan, Le Centre, Mathieu Clerc, Les Vert.e.s, et Mathieu Couturier, PLR/FDP : Déplafonner le nombre de coauteurs des interventions parlementaires 2025.06.254

Par 91 voix contre 30 et 2 abstentions, le Grand Conseil accepte cette motion. Celle-ci est donc transmise au Bureau du Grand Conseil pour réponse.

Motion Clément Borgeaud, PS, David Mariétan, Le Centre, Mathieu Clerc, Les Vert.e.s, und Mathieu Couturier, PLR/FDP: Aufhebung der Obergrenze für die Anzahl Miturheber/-innen von parlamentarischen Vorstössen 2025.06.254

Mit 91 gegen 30 Stimmen bei 2 Enthaltungen nimmt der Grosse Rat diese Motion an. Diese wird mithin dem Büro zur Beantwortung überwiesen.

Motion Emmanuel Revaz, Les Vert.e.s, Emilie Teixeira, PS, Mathieu Couturier, PLR/FDP, et Blaise Lovisa, Le Centre : Pour un Parlement plus efficient 2025.06.271

Par 73 voix contre 51 et 1 abstention, le Grand Conseil accepte cette motion. Celle-ci est donc transmise au Bureau du Grand Conseil pour réponse.

Motion Emmanuel Revaz, Les Vert.e.s, Emilie Teixeira, PS, Mathieu Couturier, PLR/FDP, und Blaise Lovisa, Le Centre: Für ein effizienteres Parlament 2025.06.271

Mit 73 gegen 51 Stimmen bei 1 Enthaltung nimmt der Grosse Rat diese Motion an. Diese wird mithin dem Büro zur Beantwortung überwiesen.

Postulat Kevin Pellouchoud, UDC, Alexandre Cipolla, UDC, Raphaël Bornet, PLR/FDP, et Stéphane Haefliger, Le Centre : Valoriser le comportement et l'application à l'école obligatoire: enfin une note! 2025.06.207

Par 93 voix contre 28 et 1 abstention, le Grand Conseil refuse ce postulat.

Postulat Kevin Pellouchoud, UDC, Alexandre Cipolla, UDC, Raphaël Bornet, PLR/FDP, und Stéphane Haefliger, Le Centre: Benotung von Verhalten und Fleiss in der obligatorischen Schule 2025.06.207

Mit 93 gegen 28 Stimmen bei 1 Enthaltung lehnt der Grosse Rat dieses Postulat ab.

Postulat Silvia Eyer, PS, Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen, neo - Die sozialliberale Mitte, Ralph Kummer, SVPO, et Matthias Hildbrand, Die Mitte Oberwallis : Renforcer la prévention des addictions dans les écoles valaisannes 2025.06.210

Par 68 voix contre 56 et 1 abstention, le Grand Conseil accepte ce postulat ; il est donc transmis au Conseil d'Etat pour réponse.

Postulat Silvia Eyer, PS, Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen, neo - Die sozialliberale Mitte, Ralph Kummer, SVPO, und Matthias Hildbrand, Die Mitte Oberwallis: Stärkung der Suchtprävention an Schulen im Kanton Wallis 2025.06.210

Mit 68 gegen 56 Stimmen bei 1 Enthaltung nimmt der Grosse Rat dieses Postulat an und überweist es zur Beantwortung an den Staatsrat.

Motion PLR/FDP, par Joël Bessard : Valoriser les circuits courts: pour une reconnaissance des self-services agricoles 2025.06.227

Cette motion n'est pas combattue; elle est donc transmise au Conseil d'Etat pour réponse.

Motion PLR/FDP, durch Joël Bessard: Kurze Wege aufwerten: für eine Anerkennung der Selbstbedienungsläden in der Landwirtschaft 2025.06.227

Diese Motion wird nicht bekämpft und mithin an den Staatsrat zur Beantwortung überwiesen.

Postulat Die Mitte Oberwallis, par Karl Kummer et Aron Pfammatter : Une mesure efficace pour lutter contre l'embroussaillage et l'embuissonnement des pâturages 2025.06.246

Par 70 voix contre 52 et 4 abstentions, le Grand Conseil accepte ce postulat ; il est donc transmis au Conseil d'Etat pour réponse.

Postulat Die Mitte Oberwallis, durch Karl Kummer und Aron Pfammatter: Effektive Offenhaltung von Weideflächen gegen die Vergandung und Verbuschung 2025.06.246

Mit 70 gegen 52 Stimmen bei 4 Enthaltungen nimmt der Grosse Rat dieses Postulat an und überweist es zur Beantwortung an den Staatsrat.

Postulat Die Mitte Oberwallis, par Matthias Hildbrand, Claudia Noti et Markus Ammann : Préparer les jeunes à remplir leur déclaration d'impôts 2025.06.251

Par 70 voix contre 56 et 1 abstention, le Grand Conseil refuse ce postulat.

Postulat Die Mitte Oberwallis, durch Matthias Hildbrand, Claudia Noti und Markus Ammann: Fit für die Steuererklärung 2025.06.251

Mit 70 gegen 56 Stimmen bei 1 Enthaltung lehnt der Grosse Rat dieses Postulat ab.

Motion Serge Rey, UDC, Corentin Zuber, Le Centre, et Sylvie Masserey Anselin, PLR/FDP : Lacs affermés en péril 2025.06.256

Cette motion n'est pas combattue; elle est donc transmise au Conseil d'Etat pour réponse.

Motion Serge Rey, UDC, Corentin Zuber, Le Centre, und Sylvie Masserey Anselin, PLR/FDP: Problematische Verpachtung von Gewässern 2025.06.256

Diese Motion wird nicht bekämpft und mithin an den Staatsrat zur Beantwortung überwiesen.

Postulat Kevin Pellouchoud, UDC, Raphaël Bornet, PLR/FDP, Stéphane Haefliger, Le Centre, et Laura Décaillet, PS : Civisme à l'école: il est urgent de donner des moyens aux enseignants 2025.06.262

Par 97 voix contre 29 et 1 abstention, le Grand Conseil accepte ce postulat ; il est donc transmis au Conseil d'Etat pour réponse.

Postulat Kevin Pellouchoud, UDC, Raphaël Bornet, PLR/FDP, Stéphane Haefliger, Le Centre, und Laura Décaillet, PS: Staatskundeunterricht in der Schule: ein Lehrmittel ist dringend nötig 2025.06.262

Mit 97 gegen 29 Stimmen bei 1 Enthaltung nimmt der Grosse Rat dieses Postulat an und überweist es zur Beantwortung an den Staatsrat.

Postulat neo - Die sozialliberale Mitte, par Graziella Collenberg, Melanie Burgener, Philipp Loretan et Marco Wenger : Garantir l'existence des exploitations touristiques et agricoles après une catastrophe naturelle 2025.06.283

Par 118 voix contre 8 et 0 abstention, le Grand Conseil refuse ce postulat.

Postulat neo - Die sozialliberale Mitte, durch Graziella Collenberg, Melanie Burgener, Philipp Loretan und Marco Wenger: Existenzsicherung für Tourismus-und Landwirtschaftsbetriebe nach Naturkatastrophen 2025.06.283

Mit 118 gegen 8 Stimmen bei 0 Enthaltungen lehnt der Grosse Rat dieses Postulat ab.

Postulat SVPO, par Martin Giachino, Christian Gasser, Romano Amacker et Diego Schmid : Simplifier l'aide au logement 2025.06.284

Par 68 voix contre 60 et 1 abstention, le Grand Conseil accepte ce postulat ; il est donc transmis au Conseil d'Etat pour réponse.

Postulat SVPO, durch Martin Giachino, Christian Gasser, Romano Amacker und Diego Schmid: Vereinfachung bei der Wohnbauhilfe 2025.06.284

Mit 68 gegen 60 Stimmen bei 1 Enthaltung nimmt der Grosse Rat dieses Postulat an und überweist es zur Beantwortung an den Staatsrat.

Postulat Die Mitte Oberwallis, par Iwan Eyholzer, Urs Juon, Karl Kummer et Jonas Regotz : Distinguer les alpages «non protégéables» 2025.06.291

Ce postulat n'est pas combattu; il est donc transmis au Conseil d'Etat pour réponse.

Postulat Die Mitte Oberwallis, durch Iwan Eyholzer, Urs Juon, Karl Kummer und Jonas Regotz: Unterscheidung von «nicht schützbaaren» Alpen 2025.06.291

Dieses Postulat wird nicht bekämpft und mithin an den Staatsrat zur Beantwortung überwiesen.

Urgences

Dringlichkeiten

Interpellation urgente PS, par Sebastian Werlen, Rahel Zimmermann et Claudia Alpiger : Camping de Bella-Tola: déficits d'exécution et capacité de l'État à agir 2026.05.122

Le Conseiller d'Etat Franz Ruppen répond à cette interpellation.

[Dringliche Interpellation PS, durch Sebastian Werlen, Rahel Zimmermann und Claudia Alpiger: Bella Tola, Vollzugsdefizite und die Handlungsfähigkeit des Staates 2026.05.122](#)

[Staatsrat Franz Ruppen antwortet auf diese Interpellation.](#)

Interpellation urgente Les Vert.e.s, par Jérémy Savioz : Camping Bella Tola: la partie émergée de l'iceberg 2026.05.125

Le Conseiller d'Etat Franz Ruppen répond à cette interpellation.

[Dringliche Interpellation Les Vert.e.s, durch Jérémy Savioz: Campingplatz Bella Tola: die Spitze des Eisbergs 2026.05.125](#)

[Staatsrat Franz Ruppen antwortet auf diese Interpellation.](#)

Interpellation urgente SVPO, par Christian Gasser, Ralph Kummer, Barbara Anthamatten et Martin Giachino : La guerre en Iran menace la sécurité de l'approvisionnement en Valais 2026.05.109

Le Conseiller d'Etat Stéphane Ganzer répond à cette interpellation.

[Dringliche Interpellation SVPO, durch Christian Gasser, Ralph Kummer, Barbara Anthamatten und Martin Giachino: Akute Gefährdung der Versorgungssicherheit im Wallis infolge des Irankriegs 2026.05.109](#)

[Staatsrat Stéphane Ganzer antwortet auf diese Interpellation.](#)

Interpellation urgente Le Centre, par Nathan Bender, Corentin Zuber, Carole Melly-Basili et Pascal Praz : Quelles perspectives court terme pour nos sociétés locales? 2026.05.118

Le Conseiller d'Etat Stéphane Ganzer répond à cette interpellation.

[Dringliche Interpellation Le Centre, durch Nathan Bender, Corentin Zuber, Carole Melly-Basili und Pascal Praz: Welche kurzfristigen Perspektiven für unsere lokalen Vereine? 2026.05.118](#)

[Staatsrat Stéphane Ganzer antwortet auf diese Interpellation.](#)

Interpellation urgente neo - Die sozialliberale Mitte, par Philipp Loretan, Gerhard Kiechler, Thomas Matter et Melanie Burgener : Contrôles de protection incendie en dehors de la zone à bâtir: responsabilité sans compétences ni données fiables? 2026.05.132

Le Conseiller d'Etat Stéphane Ganzer répond à cette interpellation.

[Dringliche Interpellation neo - Die sozialliberale Mitte, durch Philipp Loretan, Gerhard Kiechler, Thomas Matter und Melanie Burgener: Brandschutzkontrollen ausserhalb der Bauzonen: Verantwortung ohne Kompetenzen und Daten? 2026.05.132](#)

[Staatsrat Stéphane Ganzer antwortet auf diese Interpellation.](#)

Interpellation urgente UDC, par Grégory Logean et Cyrille Fauchère : Quid des directives de l'OCF? 2026.05.135

Le Conseiller d'Etat Stéphane Ganzer répond à cette interpellation.

[Dringliche Interpellation UDC, durch Grégory Logean und Cyrille Fauchère: Was sollen die neuen Weisungen des KAF? 2026.05.135](#)

[Staatsrat Stéphane Ganzer antwortet auf diese Interpellation.](#)

HEURE DES QUESTIONS
session de mai 2026

FRAGESTUNDE
Maisession 2026

Présidence
Präsidium

2026.05.099 Question PLR/FDP, par Thomas Birbaum: L'initiative du chaos
Frage PLR/FDP, durch Thomas Birbaum: Chaos-Initiative

Département de l'économie et de la formation (DEF)
Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)

2026.05.098 Question SVPO, par Martin Giachino: Risque de récession dans le canton
du Valais
Frage SVPO, durch Martin Giachino: Rezessionswahrscheinlichkeit Kanton
Wallis

2026.05.100 Question Les Vert.e.s, par Emmanuel Revaz: Difficultés du complexe
hôtelier LôDzè à Martigny: et l'argent public?
Frage Les Vert.e.s, durch Emmanuel Revaz: Schwierigkeiten des
Hotelkomplexes LôDzè in Martinach: Was ist mit den öffentlichen Geldern?

2026.05.110 Question PS, par Joachim Felix Correia: Garantir l'enseignement de la
natation dans le canton
Frage PS, durch Joachim Felix Correia: Sicherstellung des
Schwimmunterrichts im Kanton

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)
Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

2026.05.105 Question Le Centre, par Vincent Roten: Clause générale de police, quid des
gardes fous?
Frage Le Centre, durch Vincent Roten: Allgemeine Polizeiklausel: Wie sieht
es mit den Kontrollen aus?

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)
Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

2026.05.101 Question Le Centre, par Sandy Hug et Françoise Métrailler: Violences
domestiques – logement d'urgence en Valais?
Frage Le Centre, durch Sandy Hug und Françoise Métrailler: Häusliche
Gewalt – Notunterkünfte im Wallis?

- 2026.05.126 Question PLR/FDP, par Joël Bessard: Protoxyde d'azote: comment protéger les mineurs?
Frage PLR/FDP, durch Joël Bessard: Lachgasmissbrauch: Wie können wir Minderjährige schützen?

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)
Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)

- 2026.05.107 Question Die Mitte Oberwallis, par Aurel Schmid: Un bureau pour la forme?
Frage Die Mitte Oberwallis, durch Aurel Schmid: Büro um des Büros Willen?
- 2026.05.114 Question Le Centre, par Nathan Bender: Des perspectives pour nos sociétés locales
Frage Le Centre, durch Nathan Bender: Perspektiven für unsere lokalen Vereine
- 2026.05.115 Question PS, par Olivier Ostrini: G7 à Evian: quelles stratégies?
Frage PS, durch Olivier Ostrini: G7-Gipfel in Evian: welche Strategien?
- 2026.05.134 Question UDC, par Cyrille Fauchère: Origine des détenus? un symptôme d'une immigration incontrôlée
Frage UDC, durch Cyrille Fauchère: Herkunft der Häftlinge und Auswüchse einer unkontrollierten Einwanderung

Département des finances et de l'énergie (DFE)
Departement für Finanzen und Energie (DFE)

- 2026.05.112 Question UDC, par Grégory Logean: Le retour des concessions menacé par l'accord sur l'électricité avec l'UE?
Frage UDC, durch Grégory Logean: Werden die Konzessionsheimfälle durch das Stromabkommen mit der EU gefährdet?
- 2026.05.116 Question neo – Die sozialliberale Mitte, par Philipp Loretan: Logiciel fiscal cantonal: sécurité en matière de planification et de coûts pour les communes
Frage neo – Die sozialliberale Mitte, durch Philipp Loretan: Kantonale Steuersoftware: Kosten- und Planungssicherheit für die Gemeinden

HEURE DES QUESTIONS

Auteur PLR/FDP, par Thomas Birbaum

Objet L'initiative du chaos

Date 01/05/2026

Numéro 2026.05.099

Le 14 juin 2026, le peuple suisse votera sur l'initiative "Pas de Suisse à 10 millions". Comment le Conseil d'Etat évalue-t-il les conséquences en cas d'acceptation de cette initiative pour le canton du Valais dans les domaines de la sécurité, de l'économie et de la santé ?

FRAGESTUNDE

Urheber	SVPO, durch Martin Giachino
Gegenstand	Rezessionswahrscheinlichkeit Kanton Wallis
Datum	01/05/2026
Nummer	2026.05.098

Während in praktisch allen Schweizer Kantonen die Rezessionswahrscheinlichkeit laut aktueller Créa Analyse unter 10% liegt, weist das Wallis als einziger Kanton einen extremen Wert von 99% auf. Gleichzeitig zeigt der Konjunkturindikator Ende Februar und auch Ende März weiterhin eine deutlich unterdurchschnittliche Entwicklung, wobei das Wallis mit rund 18 Punkten klar abgeschlagen am Ende steht.

Wie erklärt der Staatsrat diese anhaltend negative Sonderentwicklung des Wallis im interkantonalen Vergleich?

HEURE DES QUESTIONS

Auteur	Les Vert.e.s, par Emmanuel Revaz
Objet	Difficultés du complexe hôtelier Lô Dzè à Martigny: et l'argent public?
Date	01/05/2026
Numéro	2026.05.100

Seulement un an après son ouverture, le complexe hôtelier Lô Dzè à Martigny, projet d'environ 30 millions de francs, fait face à de graves difficultés financières, avec factures impayées, poursuites et risque de faillite de sa société exploitante. Ce chantier colossal a bénéficié du soutien du centre de cautionnement financier et de prêts NPR du canton pour plus de 2 millions de francs. Dans un contexte présentant de tels risques financiers et opérationnels, quelles garanties concrètes le Conseil d'État exige-t-il en amont pour sécuriser la bonne utilisation de fonds publics?

FRAGESTUNDE

Urheber	PS, durch Joachim Felix Correia
Gegenstand	Sicherstellung des Schwimmunterrichts im Kanton
Datum	03/05/2026
Nummer	2026.05.110

Die Finanzierung & der Erhalt von Hallenbad-Infrastrukturen stellen für die Gemeinden eine grosse Herausforderung dar. Einige bestehende Anlagen sind in die Jahre gekommen & verursachen steigende Kosten. Gleichzeitig ist der Schwimmunterricht gemäss Lehrplan 21 Teil des Bildungsauftrags & setzt entsprechende Infrastruktur voraus.

Wie beurteilt der Staatsrat die langfristige Sicherstellung des Schwimmunterrichts in allen Regionen des Kantons, insbesondere im Oberwallis, vor dem Hintergrund der sich verändernden Hallenbad-Infrastruktur & der finanziellen Belastung für die Standortgemeinden?

HEURE DES QUESTIONS

Auteur	Le Centre, par Vincent Roten
Objet	Clause générale de police, quid des gardes fous ?
Date	03/05/2026
Numéro	2026.05.105

Plusieurs chantiers d'envergure en Valais sont engagés sous le régime de la clause générale de police et les entreprises n'ont, par définition, pas de concurrence dans l'établissement des devis.

Quelle est la stratégie du Conseil d'État pour garantir une gestion efficiente des ressources financières limitées du canton ?

HEURE DES QUESTIONS

Auteur Le Centre, par Sandy Hug et Françoise Métrailler
Objet Violences domestiques - logement d'urgence en Valais ?
Date 01/05/2026
Numéro 2026.05.101

L'actualité fédérale a récemment mis en lumière des refus de logement d'urgence, dans certains cantons, pour les victimes de violences domestiques. Est-ce que notre canton dispose, à ce jour, de suffisamment de places d'accueil pour ces victimes ?

HEURE DES QUESTIONS

Auteur PLR/FDP, par Joël Bessard
Objet Protoxyde d'azote : comment protéger les mineurs ?
Date 04/05/2026
Numéro 2026.05.126

Quelles mesures le Conseil d'État compte-t-il prendre pour protéger les mineurs contre l'usage du protoxyde d'azote ?

FRAGESTUNDE

Urheber Die Mitte Oberwallis, durch Aurel Schmid
Gegenstand Büro um des Büros Willen?
Datum 03/05/2026
Nummer 2026.05.107

Das «Bureau d'ecoute contre le racisme» war ab April 2025 für fast ein Jahr geschlossen. Gemäss Aussage von Staatsrat Ganzer im Nouvelliste sei dies keine Katastrophe gewesen, da andere Institutionen die Nachfrage auffangen konnten. So erstaunt es doch sehr, dass nun das Büro trotzdem wieder eröffnet und das Mandat sogar um 0.2 VZÄ ausgebaut werden soll.

Staatsausgaben müssen stets auf ihre Notwendigkeit geprüft werden. Sollte der Staatsrat unter dieser Prämisse nicht zum Schluss kommen, dass ein Mandat nicht mehr benötigt wird, wenn es ein Jahr lang problemlos ausgesetzt werden konnte?

HEURE DES QUESTIONS

Auteur	Le Centre, par Nathan Bender
Objet	Des perspectives pour nos sociétés locales
Date	04/05/2026
Numéro	2026.05.114

Bon nombre de nos sociétés locales peinent à organiser, voire doivent annuler, leur manifestation pour des questions exigences incendie sans que des perspectives claires ne leur soient données. Quand est-ce que l'ordonnance révisée concernant les mesures préventives contre les incendies entrera-t-elle en vigueur ?

HEURE DES QUESTIONS

Auteur	PS, par Olivier Ostrini
Objet	G7 à Evian: quelles stratégies?
Date	04/05/2026
Numéro	2026.05.115

Le sommet du G7 est prévu à Évian-les-Bains du 15 au 17 juin 2026. Les incidents et dégradations survenus lors de l'édition de 2003 restent dans les mémoires. Alors que le Canton de Genève mène des négociations avec la France, celles-ci semblent pour l'instant peu concluantes. Dans ce contexte, comment le Canton du Valais et la Police cantonale se préparent-ils à cet événement, notamment en ce qui concerne les enjeux (mobilité, sécurité...) à la frontière avec notre canton?

HEURE DES QUESTIONS

Auteur UDC, par Cyrille Fauchère
Objet Origine des détenus? un symptôme d'une immigration incontrôlée
Date 04/05/2026
Numéro 2026.05.134

La violence et les délits augmentent. La récente actualité des agressions de Sion et St-Maurice, le braquage de Bramois et la mise en garde de police cantonale contre la diversité des escroqueries en attestent. Cette augmentation est intimement liée à la pression démographique et à la perméabilité de nos frontières, tristes fruits de la non-application de l'initiative populaire contre l'immigration de masse pourtant acceptée en 2014.

Dès lors, selon le genre de détention, quels sont les effectifs de personnes détenues dans les prisons valaisannes par catégorie de nationalité?

HEURE DES QUESTIONS

Auteur	UDC, par Grégory Logean
Objet	Le retour des concessions menacé par l'accord sur l'électricité avec l'UE ?
Date	04/05/2026
Numéro	2026.05.112

L'accord sur l'électricité avec l'UE pourrait saper et compromettre le développement de l'hydroélectricité valaisanne, en particulier les projets de la table ronde sur l'énergie hydraulique, les redevances hydrauliques et la stratégie de retour des concessions. Dans sa réponse à la question 2025.11.444, le Conseil d'Etat a rappelé qu'il avait exigé de la Confédération la garantie que l'accord sur l'électricité n'aura aucune incidence sur ces domaines, faute de quoi "il s'opposerait en conséquence à sa ratification".

A ce jour, le Conseil d'Etat a-t-il obtenu des garanties pour ces domaines ?

FRAGESTUNDE

Urheber	neo - Die sozialliberale Mitte, durch Philipp Loretan
Gegenstand	Kantonale Steuersoftware: Kosten- und Planungssicherheit für die Gemeinden
Datum	04/05/2026
Nummer	2026.05.116

Inwiefern garantiert der Staatsrat durch einen verbindlich fixierten Einführungstermin der neuen Steuersoftware die vollständige Übernahme der bei den Gemeinden anfallenden Kosten, welche infolge der kantonalen Verzögerungen und des dadurch erzwungenen Wechsels auf teure Übergangslösungen entstehen?



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE À LA QUESTION

Auteur	PLR/FDP, par Thomas Birbaum
Objet	L'initiative du chaos
Date	01/05/2026
Numéro	2026.05.099

L'initiative « Pas de Suisse à 10 millions ! (initiative pour la durabilité) » vise à limiter l'immigration en prenant des mesures à partir d'une population de 9,5 millions et en stoppant l'immigration au plus tard à 10 millions. Ces mesures comprennent notamment des interventions dans les accords internationaux tels que l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP). Une acceptation de l'initiative aurait des conséquences importantes pour le canton du Valais dans plusieurs domaines.

Le canton du Valais est particulièrement dépendant de la main-d'œuvre étrangère, notamment dans le tourisme, l'agriculture et la construction et, en partie, le secteur public. En même temps, en raison de sa situation périphérique et de sa structure démographique, le canton est davantage touché par l'émigration de professionnels et le vieillissement que les centres urbains. Une limitation de l'immigration aggraverait nettement la pénurie de main-d'œuvre qualifiée déjà existante et s'étendrait à une pénurie générale de main-d'œuvre. Les secteurs saisonniers comme le tourisme, qui dépendent d'une main-d'œuvre étrangère disponible à court terme, seraient particulièrement touchés. De plus, une éventuelle fin de la libre circulation des personnes signifierait la réintroduction de contingents. Cela entraînerait un surcroît de travail administratif et financier disproportionné pour les entreprises valaisannes - qui sont souvent de petite ou moyenne taille - et pourrait nuire à leur compétitivité.

Le système de santé valaisan est lui aussi fortement tributaire du personnel qualifié étranger, notamment dans les hôpitaux, les établissements médico-sociaux et les soins de longue durée. Compte tenu du vieillissement de la population, les besoins en soins et en prestations de santé continueront d'augmenter. Une limitation de l'immigration rendrait encore plus difficile le recrutement de personnel qualifié et pourrait influencer négativement la garantie des soins de santé, en particulier dans les régions isolées du canton. Cela pourrait se traduire par des temps d'attente plus longs, une charge de travail plus importante pour le personnel existant et une pression accrue sur les coûts.

La coopération de la Suisse en matière de politique de sécurité dans le cadre de Schengen/Dublin revêt également une grande importance pour le canton du Valais, notamment en raison de sa situation frontalière. Une suppression ou un affaiblissement de ces accords rendrait plus difficile l'échange d'informations ainsi que la collaboration avec les Etats voisins dans les domaines de la police et de la justice. De plus, des contrôles systématiques aux frontières réintroduits pourraient entraver la circulation transfrontalière des personnes et des marchandises. Cela aurait des conséquences directes sur le trafic pendulaire (notamment les frontaliers) et sur le tourisme. Dans le domaine de l'asile, l'abandon du système de Dublin pourrait entraîner une augmentation des demandes d'asile, ce qui poserait des défis organisationnels et financiers supplémentaires pour le canton. En effet, en raison de sa position géographique au centre de l'Europe, la Suisse bénéficie largement du système Dublin, puisqu'elle peut bien plus souvent renvoyer des migrants vers d'autres États européens dans lesquels ces personnes ont déjà déposé une demande d'asile qu'elle n'en reçoit en retour.

Sion, le 6 mai 2026



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

ANTWORT AUF DIE FRAGESTUNDE

Auteur	PLR/FDP, durch Thomas Birbaum
Gegenstand	Chaos-Initiative
Datum	01/05/2026
Nummer	2026.05.099

Die Initiative «Keine 10-Millionen-Schweiz (Nachhaltigkeits-Initiative)» will die Zuwanderung begrenzen, indem ab einer Bevölkerung von 9,5 Millionen Massnahmen ergriffen und spätestens bei 10 Millionen die Zuwanderung gestoppt wird. Dazu gehören insbesondere Eingriffe in internationale Abkommen wie das Personenfreizügigkeitsabkommen (FZA). Eine Annahme der Initiative hätte für den Kanton Wallis in mehreren Bereichen erhebliche Auswirkungen.

Der Kanton Wallis ist in besonderem Masse auf ausländische Arbeitskräfte angewiesen, insbesondere im Tourismus, in der Landwirtschaft, im Baugewerbe sowie teilweise im öffentlichen Sektor. Gleichzeitig ist der Kanton aufgrund seiner peripheren Lage und seiner demografischen Struktur stärker von Abwanderung von Fachkräften und Überalterung betroffen als urbane Zentren. Eine Einschränkung der Zuwanderung würde den bereits bestehenden Fachkräftemangel deutlich verschärfen und sich zu einem generellen Arbeitskräftemangel ausweiten. Besonders betroffen wären saisonabhängige Branchen wie der Tourismus, die auf kurzfristig verfügbare Arbeitskräfte aus dem Ausland angewiesen sind. Zudem würde ein mögliches Ende der Personenfreizügigkeit die Wiedereinführung von Kontingenten bedeuten. Dies hätte für die Walliser Unternehmen – die oft klein- und mittelgross strukturiert sind – einen überproportional hohen administrativen und finanziellen Mehraufwand zur Folge und könnte ihre Wettbewerbsfähigkeit beeinträchtigen.

Auch das Walliser Gesundheitswesen ist stark auf ausländisches Fachpersonal angewiesen, insbesondere in Spitälern, Pflegeheimen und der Langzeitpflege. Angesichts der alternden Bevölkerung wird der Bedarf an Pflege- und Gesundheitsleistungen weiter steigen. Eine Einschränkung der Zuwanderung würde die Rekrutierung von qualifiziertem Personal zusätzlich erschweren und könnte die Sicherstellung der Gesundheitsversorgung, insbesondere in abgelegenen Regionen des Kantons, negativ beeinflussen. Dies könnte sich in längeren Wartezeiten, einer höheren Belastung des bestehenden Personals sowie einem erhöhten Kostendruck niederschlagen.

Die sicherheitspolitische Zusammenarbeit der Schweiz im Rahmen von Schengen/Dublin ist auch für den Kanton Wallis von grosser Bedeutung, insbesondere aufgrund seiner Grenzlage. Ein Wegfall oder eine Schwächung dieser Abkommen würde den Informationsaustausch sowie die Zusammenarbeit mit den Nachbarstaaten im Polizei- und Justizbereich erschweren. Zudem könnten wieder eingeführte systematische Grenzkontrollen den grenzüberschreitenden Personen- und Warenverkehr beeinträchtigen. Dies hätte direkte Auswirkungen auf den Pendlerverkehr (insbesondere Grenzgängerinnen und Grenzgänger) sowie auf den Tourismus. Im Asylbereich könnte ein Wegfall des Dublin-Systems zu einem Anstieg der Asylgesuche führen, was zusätzliche organisatorische und finanzielle Herausforderungen für den Kanton mit sich bringen würde. Aufgrund ihrer geografischen Lage im Zentrum Europas profitiert die Schweiz in hohem Masse vom Dublin-System, da sie Migranten viel häufiger in andere europäische Staaten, in denen diese Personen bereits einen Asylantrag gestellt haben, zurückschicken kann, als sie selbst welche zurückerhält.

Sion, 6. Mai 2026



Conseil d'État
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

ANTWORT AUF DIE FRAGESTUNDE

Urheber	SVPO, durch Grossrat Martin Giachino	
Gegenstand	Rezessionswahrscheinlichkeit Kanton Wallis	
Datum	01.05.2026	
Nummer	2026.05.098	<i>in Zusammenarbeit mit dem DFE</i>

Der Staatsrat verfolgt regelmässig die verfügbaren Konjunkturindikatoren für den Kanton Wallis, darunter auch den vom CREA veröffentlichten Index.

Er weist jedoch darauf hin, dass andere Analysequellen zu differenzierteren Einschätzungen führen. So prognostiziert der Wirtschaftsindikator der Walliser Kantonalbank (WKB), der von BAK Economics in Zusammenarbeit mit der Walliser Industrie- und Handelskammer erstellt und am 1. Mai 2026 veröffentlicht wurde, für das Jahr 2026 ein Wachstum des Walliser Bruttoinlandprodukts (BIP) von 1,1 %, bei einer im ersten Quartal auf 3,8 % sinkenden kantonalen Arbeitslosenquote. Diese Signale sind deutlich weniger besorgniserregend als jene, die aus dem CREA-Indikator hervorgehen.

Zum CREA-Indikator ist zu bemerken, dass die Variable der offenen Stellen einen besonders starken Einfluss auf die Positionierung des Wallis ausübt. Diese Entwicklung erklärt sich zum Teil durch einen Normalisierungseffekt nach mehreren Jahren aussergewöhnlich dynamischer Rekrutierungen, insbesondere im Zusammenhang mit dem bemerkenswerten industriellen Aufschwung in der Region Visp rund um Lonza. Der beobachtete Rückgang bei den Stellenangeboten spiegelt somit eher eine konjunkturelle Anpassung wider als ein Zeichen für eine strukturelle Schwächung der kantonalen Wirtschaft.

Die Beurteilung der Konjunktur muss gesamthaft erfolgen. Andere Indikatoren wie die Entwicklung der Beschäftigung, die Investitionen oder auch der Tourismus vermitteln ein entsprechend differenzierteres Bild. Zudem bleibt die demografische Entwicklung des Kantons sehr positiv, was mittelfristig einen unterstützenden Faktor für die wirtschaftliche Tätigkeit darstellt.

In diesem Zusammenhang stuft der Staatsrat die Lage nicht als besorgniserregend ein und wird weiterhin eine aufmerksame Überwachung sämtlicher verfügbaren Indikatoren sicherstellen.

Sitten, 7. Mai 2026



Conseil d'État
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE À LA QUESTION

Auteur	Groupe Les Vert.e.s, par le député Emmanuel Revaz
Objet	Difficultés du complexe hôtelier Lò Dzè à Martigny : et l'argent public ?
Date	01.05.2026
Numéro	2026.05.100 <i>en collaboration avec le DFE</i>

Dans le contexte des difficultés financières relayées par la presse que le complexe hôtelier Lò Dzè à Martigny rencontrerait, l'auteur de la question s'interroge à propos de la participation cantonale au financement du projet sous la forme de prêts et des garanties exigées en amont par le Conseil d'Etat pour sécuriser la bonne utilisation de fonds publics.

Les projets financés par des fonds publics sous la forme de prêts sont soumis à un examen approfondi afin de vérifier la pertinence des hypothèses et des modèles d'affaires établis. En cela, l'examen a pour but de vérifier la capacité du projet, ou de l'entité qui le réalise, à supporter les charges financières générées et ainsi à minimiser le risque pour les créanciers, et plus spécifiquement pour l'Etat. Malgré une approche rigoureuse et prudente, l'examen peut difficilement anticiper les aléas de réalisation de projets, ou toutes autres perturbations qui pourraient générer des difficultés et un accroissement des coûts de construction. Dans ce cas, il est spécifié dans le document de décision que les surcoûts doivent être financés autrement, notamment par l'augmentation des fonds propres. Quoi qu'il en soit, les prêts ne sont octroyés que contre la remise de garanties.

A ce propos, l'ordonnance sur la loi sur la politique régionale du 9 décembre 2009 mentionne à l'article 7 alinéa 4 que « Lors de prêts accordés à des personnes morales ou à des particuliers, ces derniers fournissent préalablement des garanties ». Dans la pratique, cette garantie est réalisée le plus souvent par la remise d'une hypothèque sur le bien concerné, dont le rang est négocié entre les créanciers.

Sion, le 6 mai 2026



Conseil d'État
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

ANTWORT AUF DIE FRAGESTUNDE

Urheber	PS, durch Grossrat (Suppl.) Joachim Felix Correia	
Gegenstand	Sicherstellung des Schwimmunterrichts im Kanton	
Datum	03.05.2026	
Nummer	2026.05.110	<i>in Zusammenarbeit mit dem DSIS</i>

Der Staatsrat ist sich der Herausforderungen bewusst, welche die Finanzierung und die Instandhaltung von Schwimmbädern für die Gemeinden mit sich bringen. In diesem Zusammenhang möchten wir daran erinnern, dass Schwimmbäder in erster Linie für die Bevölkerung und Sportvereine bestimmt sind und dass der Sportfonds ihren Bau finanziell unterstützt.

Obwohl der Schwimmunterricht integraler Bestandteil der Lehrpläne ist und am Ende des Zyklus bestimmte Kompetenzen erreicht werden müssen, müssen die Schülerinnen und Schüler nicht unbedingt in jedem Schuljahr Schwimmunterricht erhalten oder während ihrer gesamten Schulzeit eine Mindestlektionenzahl absolvieren. Die Modalitäten hängen von den örtlichen Gegebenheiten ab.

Zudem verfügen viele Schulen nicht über einen direkten Zugang zu einem Schwimmbad. In diesem Zusammenhang ist es notwendig, vielfältige und an die regionalen Gegebenheiten angepasste Lösungen in Betracht zu ziehen. Dazu gehören insbesondere die gemeinsame Nutzung bestehender Infrastrukturen bei einer koordinierten Bedarfsplanung, die gezielte Ausrichtung auf bestimmte Schulstufen, die Konzentration des Unterrichts auf bestimmte Zeiträume, die Organisation von Lagern sowie der Einsatz von mobilen Schwimmbädern oder Freibädern.

Ein pragmatischer und flexibler Ansatz soll den Zugang zu den erforderlichen Grundkompetenzen gewährleisten. Dabei sind strukturelle Einschränkungen zu berücksichtigen und die Tatsache, dass sich der Staat nicht an den Betriebskosten der Schwimmbäder beteiligen kann, wie dies bei anderen kommunalen Infrastrukturen wie Eishallen der Fall ist.

Sitten, 7. Mai 2026



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE À LA QUESTION

Auteurs	Le Centre, par Vincent Roten
Objet	Clause générale de police, quid des gardes fous ?
Date	03/05/2026
Numéro	2026.05.105 <i>en collaboration avec le DFE</i>

A la suite de divers événements naturels de grande ampleur survenus dans notre canton ces dernières années, des mesures d'urgence ont dû être prises afin de sécuriser la population et le tissu industriel cantonal et protéger l'ordre public.

Afin de mettre en œuvre ces mesures urgentes, il est rappelé que des conditions strictes quant à leur application doivent être remplies. En effet, la gravité des différents troubles à l'ordre public nécessitait une intervention immédiate, ce qui empêchait par conséquent le respect des procédures ordinaires sans compromettre davantage la situation.

Pour ce faire, le législateur fédéral et cantonal a notamment prévu différentes bases légales autorisant dans ces situations urgentes l'autorité à surseoir ainsi qu'à être exonérée de certaines procédures, ce qui est le cas pour la législation sur les marchés publics. Dès lors, le canton est légitimé à conclure directement un contrat avec une entreprise afin de réaliser les travaux sans publier un appel d'offre. Une telle solution est justifiée puisque l'ordre public prime sur le principe de la concurrence au motif que les clauses générales de police rendues ont pour objectif la préservation d'intérêts publics supérieurs et ne sont pas émises dans le but de créer une discrimination arbitraire.

Toutefois, et bien que dispensé de suivre une procédure à l'aune de la législation sur les marchés publics, le canton a agi comme tout bon gestionnaire des deniers publics répondant ainsi aux interrogations des auteurs de la question. En effet, il ne s'est pas limité à traiter et conclure un contrat avec la première entreprise venue sans négocier les prix pratiqués. Bien au contraire, il a instauré une mise en concurrence réelle, à l'instar d'un acteur privé soucieux de défendre ses intérêts financiers personnels. Ainsi, tant pour Blatten que pour Sarreyer, par exemple, le service de la mobilité (SDM) a pris l'initiative de solliciter plusieurs entreprises afin de garantir un accès routier le plus durable au meilleur prix.

Enfin, il est aussi important de souligner que ces clauses générales de police ont un réel impact sur le budget des services et qu'elles impactent par conséquent la réalisation d'autres projets.

Fort de ce qui précède, nous pouvons donc conclure que l'administration cantonale met en œuvre ces décisions en appliquant les principes clés que toute administration se doit de respecter : une utilisation parcimonieuse des deniers publics.

Lieu, date Sion, le 6 mai 2026



RÉPONSE À LA QUESTION

Auteur	Le Centre, par Sandy Hug et Françoise Métrailler
Objet	Violences domestiques - logement d'urgence en Valais ?
Date	01.05.2026
Numéro	2026.05.101 <i>en collaboration avec l'OCEF</i>

Le canton du Valais dispose, à ce jour, d'une capacité d'accueil d'urgence qui apparaît comme suffisante pour les victimes de violences domestiques. Il reste cependant difficile de comparer le nombre de places d'hébergement disponibles aux recommandations internationales en la matière.

En Valais romand, la Fondation FAVA, créée par le canton en 2023, dispose de plusieurs sites d'hébergement répartis sur le territoire. Ces structures offrent de manière pérenne 16 chambres pouvant accueillir chacune environ deux personnes, soit approximativement 32 places pour autant qu'il s'agisse d'un parent et de ses enfants mineurs. À cela s'ajoutent un appartement de transition pouvant accueillir trois personnes, ainsi qu'un studio pour une personne supplémentaire, mobilisable en cas de besoin. Jusqu'à la fin de l'année 2026, l'ancien accueil Aurore reste également disponible et peut héberger trois personnes supplémentaires.

Depuis l'ouverture de la nouvelle structure de la FAVA à Sion, le 1^{er} mars 2026, la fondation n'a pas rencontré de difficulté d'hébergement. À ce jour, six chambres sont encore disponibles pour de l'accueil d'urgence.

Dans le Haut-Valais, la structure Unterschlupf gère deux appartements de 4,5 pièces, permettant d'accueillir jusqu'à quatre situations différentes. Elle peut également compter, lorsque cela est possible, sur la mise à disposition de résidences secondaires par des privés. Cette solution a permis jusqu'ici de couvrir les besoins. Toutefois, la disponibilité plus limitée de ces résidences secondaires et l'augmentation récente des demandes ont conduit Unterschlupf à recourir, ces derniers mois, à des solutions alternatives, telles que des placements intercantonaux, ou, ponctuellement, des hébergements à l'hôtel.

Toutes les victimes ont donc été prises en charge, même si ces solutions alternatives ne sont pas idéales, tant pour les victimes que pour les professionnels, car elles ne permettent pas toujours d'assurer un accompagnement dans des conditions optimales. Elles ont néanmoins permis de garantir une réponse à chaque situation.

À noter encore que la situation peut évoluer rapidement, notamment au vu de l'augmentation du nombre d'infractions en matière de violences domestiques que connaît la Suisse (plus de 22 000 en 2025, +4,4 %).

En conclusion, le canton du Valais dispose actuellement d'un dispositif d'hébergement d'urgence suffisant pour les victimes de violences domestiques. L'actuelle situation est notamment due aux investissements financiers importants menés par le Département ces dernières années. Ainsi, le budget lié à l'hébergement des victimes de violences domestiques est passé de CHF 700 000. — environ en 2021 à plus de 2 millions en 2025. Le dispositif dans son ensemble fait toutefois l'objet d'une attention constante, en particulier dans le Haut-Valais, afin de garantir une prise en charge adaptée et de qualité, en tout temps, sur l'ensemble du territoire cantonal.

Lieu, date Sion, le 5 mai 2026



RÉPONSE À LA QUESTION

Auteur	PLR/FDP, par Joël Bessard
Objet	Protoxyde d'azote : comment protéger les mineurs ?
Date	04/05/2026
Numéro	2026.05.126 <i>en collaboration avec le DEF</i>

Le protoxyde d'azote, appelé «Gaz hilarant» ou «Proto», est un gaz incolore (composition chimique : N_2O) à odeur et goût légèrement sucrés. Il est utilisé légalement dans plusieurs domaines, notamment en médecine (anesthésiant/antalgique) et en cuisine (siphons à chantilly).

De nombreux médias ont alerté sur une utilisation détournée d'un tel gaz : l'inhalation afin de provoquer des effets psychoactifs. Or cette utilisation n'est pas sans danger. En cas d'absorption par le corps, des risques aigus pour la santé (évanouissement, vertiges, gelures locales, chutes) et des risques chroniques (atteintes neurologiques, hématologiques et psychiques) sont connus. Le Conseil d'Etat suit avec attention l'évolution de ce phénomène.

En Suisse, selon la loi, les produits potentiellement dangereux ne peuvent être mis sur le marché que si, dans des conditions d'utilisation normales, ils ne présentent pas de risque pour la santé et la sécurité. Lorsque des cartouches contenant du protoxyde d'azote sont utilisés en dehors des canaux habituels de distribution de produits chimiques ou pour des additifs alimentaires industriels, ces conditions ne sont précisément pas remplies.

Les cas préoccupants semblent plutôt liés à des importations illégales par des privés de bonbonnes de gros volume de 1 à 2 litres. Les mesures de prévention et de surveillance reposent donc principalement sur le travail effectué par les douanes (OFDF) et sur la surveillance des annonces d'importation.

S'agissant de la protection des jeunes et des mineurs, les mesures doivent être abordées de manière globale, notamment dans le cadre de la prévention des addictions, en mettant l'accent sur l'information et la sensibilisation. Dans un contexte plus large de poly-consommation et de vulnérabilités chez les jeunes, il devient également indispensable d'adapter les pratiques de prévention et de repérage.

Ainsi, la prévention sur cette thématique doit être incluse dans les actions déjà existantes, comme par exemple l'outil « Escape Addict 2.0 » au sein des écoles.

Lieu, date Sion, le 05.05.2026



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

ANTWORT AUF DIE FRAGESTUNDE

Urheber Die Mitte Oberwallis, durch Aurel Schmid
Gegenstand Büro um des Büros Willen?
Datum 03/05/2026
Nummer 2026.05.107

Die Leitung einer Anlauf- und Beratungsstelle gegen Rassismus stellt eine zentrale Aufgabe im Kampf gegen Diskriminierung dar. Im Rahmen des kantonalen Integrationsprogramms (KIP) verpflichtet sich der Kanton durch die mit dem Bund unterzeichnete Vereinbarung, über eine spezialisierte Beratungsstelle bzw. Anlaufstelle zu verfügen. Diese Massnahme mit Gesamtkosten von CHF 85'000 pro Jahr wird zudem zu 50 % vom Bund mitfinanziert.

Der Kampf gegen Diskriminierung ist ebenfalls in den Zielen des Regierungsprogramms des Staatsrats verankert, insbesondere im Schwerpunkt zur Wahrung des sozialen Zusammenhalts und des Wohlbefindens der Bevölkerung. Zu den prioritären Massnahmen gehört die Verstärkung des Engagements gegen jegliche Form von Diskriminierung, insbesondere durch die Tätigkeit der Anlaufstelle gegen Rassismus im Rahmen der Umsetzung des KIP.

Während der Unterbrechungsphase konnten bestimmte Fälle vorübergehend und auf freiwilliger Basis an zuständige Strukturen entsprechend der jeweiligen Situation weitergeleitet werden. Diese Übergangslösung gewährleistete eine minimale Kontinuität, stellte jedoch keine nachhaltige Antwort dar, da die Behandlung rassistischer Diskriminierung einen spezifischen Rahmen und entsprechende Fachkompetenzen erfordert. Der Kanton hat im Übrigen nie in Betracht gezogen, diese Aufgabe aufzugeben.

Diese Unterbrechung ermöglichte es, die Bedürfnisse sowie die neuen Herausforderungen, denen sich die Stelle angesichts der steigenden Fallzahlen und deren zunehmender Komplexität stellen muss, neu zu bewerten. Diese Feststellung führte dazu, die notwendigen Ressourcen zu verstärken, um eine angemessene und nachhaltige Betreuung sicherzustellen.

Der Kanton beabsichtigt daher, dieses Engagement vollumfänglich fortzuführen und begrüßt die neue Partnerschaft mit Caritas Valais-Wallis.

Sitten, den 5.5.2026



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE À L'HEURE DES QUESTIONS

Auteur	Die Mitte Oberwallis, par Aurel Schmid
Objet	Un bureau pour le plaisir d'un bureau ?
Date	03/05/2026
Numéro	2026.05.107

La gestion d'un Bureau d'écoute contre le racisme constitue une mission essentielle dans la lutte contre les discriminations. Dans le cadre du Programme d'intégration cantonal (PIC), le canton s'engage, par la convention signée avec la Confédération, à disposer d'un centre de conseil ou bureau d'écoute spécialisé. Cette mesure, d'un coût total de CHF 85'000/an, est par ailleurs cofinancée par la Confédération à hauteur de 50%.

La lutte contre les discriminations s'inscrit également dans les objectifs du programme gouvernemental du Conseil d'Etat, en particulier dans l'axe visant à préserver la cohésion sociale et le bien-être de la population. Parmi les mesures prioritaires figure le renforcement de la lutte contre toute forme de discrimination, notamment à travers l'action du Bureau d'écoute contre le racisme dans le cadre de la mise en œuvre du PIC.

Durant la période d'interruption, certaines situations ont pu être orientées, à titre provisoire et volontaire, vers des structures compétentes selon la nature des cas. Cette solution transitoire a permis d'assurer une continuité minimale, sans toutefois constituer une réponse durable, le traitement des discriminations raciales requérant un cadre et des compétences spécifiques. Le canton n'a d'ailleurs jamais envisagé d'abandonner cette mission.

Cette pause a permis de réévaluer les besoins et les nouveaux défis auxquels le bureau doit répondre, au regard de l'augmentation du nombre de cas et de leur complexité croissante. Ce constat a conduit à renforcer les ressources nécessaires afin d'assurer une prise en charge adaptée et durable.

Le canton entend ainsi poursuivre pleinement cet engagement et se félicite du nouveau partenariat établi avec Caritas Valais-Wallis.

Sion, le 05.05.2026



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE À L'HEURE DES QUESTIONS

Auteur	Le Centre, par Nathan Bender
Objet	Des perspectives pour nos sociétés locales
Date	04.05.2026
Numéro	2026.05.114

Le dossier de la révision de l'ordonnance concernant les mesures préventives contre les incendies est en cours de finalisation. Il tiendra compte des préoccupations exprimées par les communes ainsi que des demandes formulées par le Parlement lors de la session de mars.

Dans cette perspective, le projet devrait être soumis au Conseil d'État en vue de sa transmission à la Commission de la sécurité publique dans le courant du deuxième trimestre 2026.

Sous réserve du bon déroulement des procédures institutionnelles et des éventuels ajustements qui pourraient intervenir dans le cadre des travaux parlementaires, l'entrée en vigueur de l'ordonnance révisée est en principe prévue dans le courant du second semestre 2026.

Sion, le 6 mai 2026



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE À L'HEURE DES QUESTIONS

Auteur	PS, par Olivier Ostrini
Objet	G7 à Evian : quelles stratégies ?
Date	04/05/2026
Numéro	2026.05.115

La Police cantonale valaisanne prépare le Sommet du G7 depuis le mois d'octobre dernier, en étroite coordination avec les cantons de Genève et de Vaud, la préfecture de Haute-Savoie ainsi que les différentes instances de la Confédération suisse.

Cette préparation s'inscrit dans une approche intercantonale et transfrontalière visant à garantir une réponse cohérente et efficace aux enjeux sécuritaires liés à cet événement d'envergure internationale.

Le sommet du G7, de même que le week-end qui le précède, impliquera la mobilisation d'un dispositif policier conséquent. Celui-ci vise à assurer un haut niveau de sécurité publique tout en préservant, dans la mesure du possible, la fluidité du trafic, en particulier au niveau du poste frontalier de Saint-Gingolph. Ce dispositif s'appuie également sur un renforcement du socle sécuritaire de base à l'échelle de l'ensemble du canton.

La collaboration avec l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF) sera intensifiée durant cette période. Une attention particulière sera portée à la surveillance des frontières valaisannes, dans un objectif de maîtrise des flux et de prévention des risques.

Enfin, une stratégie de communication coordonnée a été mise en place entre les partenaires concernés ainsi qu'au sein du canton du Valais. Elle vise à assurer une information claire, cohérente et anticipée des autorités politiques et de la population, notamment des riverains susceptibles d'être impactés par d'éventuelles perturbations du trafic.

Sion, le 5 mai 2026



RÉPONSE À L'HEURE DES QUESTIONS

Auteur	Cyrille Fauchère, UDC
Objet	Origine des détenus ? un symptôme d'une immigration incontrôlée
Date	04.05.2026
Numéro	2026.05.134

En Valais, dans nos établissements de détention :

1. Sur les 140 personnes détenues sous le régime de la détention avant jugement, les nationalités sont réparties comme suit :

20% sont des Suisses, 18% des Français, 9% des Portugais, 6% ex aequo des Italiens, Marocains ou Roumains. Les 35% des personnes détenues restantes sont réparties sur 27 nationalités différentes.

2. Sur les 83 personnes détenues sous le régime de l'exécution des peines, les nationalités sont réparties comme suit :

27% sont des Suisses, 12% des Portugais, 8% des Algériens, 7% des Français et 6% des Afghans. Les 40% des personnes détenues restantes sont réparties sur 22 nationalités différentes.

3. Sur les 22 personnes détenues sous le régime des courtes peines fermes, les nationalités sont réparties comme suit :

55% sont des Suisses, 9% ex aequo sont des Algériens ou des Roumains. Les 27% des personnes détenues restantes sont réparties sur 6 nationalités différentes.

4. Sur les 13 personnes retenues sous le régime de la détention administrative en vue de leur renvoi, les nationalités sont réparties comme suit :

46% sont des Algériens et 15% des Turcs. Les 39% des personnes détenues restantes sont réparties sur 5 nationalités différentes.

D'autres régimes minoritaires, comme les mesures par exemple, s'additionnent aux présents détenus qui sont majoritairement suisses.

Les données sont issues du système informatique Gina® au 3 mai 2026.

Sion, le 6 mai 2026



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE À LA QUESTION

Auteur	UDC, par Grégory Logean
Objet	Le retour des concessions menacé par l'accord sur l'électricité avec l'UE ?
Date	04/05/2026
Numéro	2026.05.112

Dans sa réponse à la consultation sur l'accord sur l'électricité, le Conseil d'Etat a précisé que son champ d'application devait être fixé de manière contraignante et confirmé expressément par l'UE. Entre-temps, le Conseil fédéral a adopté le message sur les Bilatérales III. Il y précise (à la page 726) que l'accord sur l'électricité ne contient aucune obligation de réglementer ou de restreindre la procédure d'octroi ou le contenu des concessions, la redevance hydraulique ou le droit de retour pour l'énergie hydraulique. En conséquence, la procédure actuelle d'attribution des concessions n'est pas affectée. En outre, ni la directive sur les concessions ni la directive-cadre sur l'eau ne font partie du champ d'application de l'accord. La reprise dynamique du droit se limite exclusivement à ce champ d'application. Selon le Conseil fédéral, cette interprétation est également partagée par l'UE ; elle s'appuie sur une « entente commune » des négociateurs en chef de la Suisse et de l'UE. Le Conseil fédéral confirme en outre qu'il n'approuverait pas un futur développement de l'accord qui s'écarterait de cette interprétation.

Après analyse du message et en concertation avec les autres cantons alpins, des réserves subsistent toutefois de la part du canton du Valais, notamment en ce qui concerne le champ d'application, la propriété publique des installations de production d'énergie, les réserves d'électricité ainsi que les aides d'Etat.

Du point de vue du Conseil d'Etat, les déclarations contenues dans le message ainsi que l'« entente commune » obtenue au niveau technique ne satisfont actuellement pas aux exigences d'une clarification et d'une confirmation contraignantes par l'UE. Le Conseil d'Etat attend une confirmation de cette entente au niveau politique qui corresponde au niveau du Conseil fédéral.

En ce qui concerne la propriété publique, le Conseil fédéral maintient certes son point de vue, mais se contente de renvoyer, sans engagement, au fait que la propriété publique - notamment des installations hydroélectriques - est également autorisée et répandue dans le droit de l'UE.

En ce qui concerne les réserves d'électricité, le message ne contient aucune information sur les effets potentiels de la règle dite des 70 %, notamment en ce qui concerne les éventuelles augmentations du prix de l'électricité, ni sur les instruments qui permettraient de prévenir ou d'atténuer les effets négatifs.

Dans le domaine des aides d'Etat, l'une des principales préoccupations des cantons alpins était que le Conseil fédéral indique quels instruments sont disponibles de manière contraignante et à long terme pour le développement des énergies renouvelables indigènes et comment la capacité d'investissement dans la production d'électricité indigène peut être garantie en cas de prix de l'électricité durablement bas.

Sur tous ces points, le Conseil d'Etat estime qu'il manque toujours le caractère contraignant nécessaire. Ces questions devront désormais être examinées de manière approfondie par les commissions parlementaires compétentes. La cheffe du DFE s'est également exprimée dans ce sens lors de l'audition devant la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats en tant que membre de la délégation des cantons alpins.

Lieu, date Sion, le 7 mai 2026



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

ANTWORT AUF DIE FRAGESTUNDE

Auteur	UDC, durch Grégory Logean
Gegenstand	Werden die Konzessionsheimfälle durch das Stromabkommen mit der EU gefährdet?
Datum	04/05/2026
Nummer	2026.05.112

Der Staatsrat hat in seiner Vernehmlassungsantwort zum Stromabkommen festgehalten, dass dessen Geltungsbereich verbindlich festgelegt und von der EU ausdrücklich bestätigt werden muss. Inzwischen hat der Bundesrat die Botschaft zu den Bilateralen III verabschiedet. Darin hält er fest (vgl. S. 725), dass das Stromabkommen keine Verpflichtung enthält, das Verfahren zur Vergabe oder den Inhalt von Konzessionen, die Wasserzinsen oder den Heimfall bei Wasserkraft zu regeln oder einzuschränken. Entsprechend werde das bestehende Konzessionsvergabeverfahren nicht beeinträchtigt. Zudem seien weder die Richtlinie zur Konzessionsvergabe noch die Wasserrahmenrichtlinie Teil des Geltungsbereichs des Abkommens. Die dynamische Rechtsübernahme beschränke sich ausschliesslich auf diesen Geltungsbereich. Gemäss Bundesrat wird diese Auslegung auch von der EU geteilt; sie stützt sich auf eine gemeinsame Verständigung («entente commune») der Chefunterhändler der Schweiz und der EU. Der Bundesrat bekräftigt zudem, dass er einer künftigen Weiterentwicklung des Abkommens, die von dieser Auslegung abweichen würde, nicht zustimmen würde.

Nach Analyse der Botschaft und in Abstimmung mit den anderen Gebirgskantonen bestehen seitens des Kantons Wallis jedoch weiterhin Vorbehalte, insbesondere hinsichtlich des Geltungsbereichs, des öffentlichen Eigentums an Energieerzeugungsanlagen, der Stromreserven sowie der staatlichen Beihilfen.

Aus Sicht des Staatsrates genügen die Aussagen in der Botschaft sowie die auf technischer Ebene erzielte «entente commune» den Anforderungen an eine verbindliche Klärung und Bestätigung durch die EU derzeit nicht. Der Staatsrat erwartet eine Bestätigung dieser Verständigung auf politischer Ebene, die dem Niveau des Bundesrates entspricht.

Bezüglich des öffentlichen Eigentums an Stromerzeugungsanlagen hält der Bundesrat zwar an seiner Auffassung fest, verweist jedoch lediglich unverbindlich darauf, dass öffentliches Eigentum – insbesondere an Wasserkraftanlagen – auch im EU-Recht zulässig und verbreitet sei.

Hinsichtlich der Stromreserven enthält die Botschaft keine Angaben zu den potenziellen Auswirkungen der sogenannten «70 %-Regel», insbesondere im Hinblick auf mögliche Strompreissteigerungen, noch zu den Instrumenten, mit denen negative Effekte verhindert oder abgefedert werden könnten.

Im Bereich der staatlichen Beihilfen war es ein zentrales Anliegen der Gebirgskantone, dass der Bundesrat aufzeigt, welche Instrumente für den Ausbau der inländischen erneuerbaren Energien verbindlich und langfristig zur Verfügung stehen und wie bei anhaltend tiefen Strompreisen die Investitionsfähigkeit in die einheimische Stromproduktion gesichert werden kann.

In all diesen Punkten fehlt es aus Sicht des Staatsrates weiterhin an der erforderlichen Verbindlichkeit. Diese Fragen werden nun von den zuständigen parlamentarischen Kommissionen vertieft zu prüfen sein. In diesem Sinne hat sich auch die Vorsteherin des DFE anlässlich der Anhörung vor der Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Ständerates als Mitglied der Delegation der Gebirgskantone geäussert.

Datum, Ort Sitten, 7. Mai 2026



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

ANTWORT AUF DIE FRAGESTUNDE

Urheber	neo – Die sozialliberale Mitte, durch Philipp Loretan
Gegenstand	Kantonale Steuersoftware: Kosten- und Planungssicherheit für die Gemeinden
Datum	04/05/2026
Nummer	2026.05.116

Die Walliser Gemeinden sind autonom und verfügen jeweils über ein eigenes Steuer-ERP-System. Die Gemeindeverwaltung ist für das Inkasso der Gemeindesteuern ihrer Einwohner sowie für die Erhebung anderer Abgaben und Gebühren zuständig. Die Nachhaltigkeit der Steuersoftware für die Gemeindeverwaltung muss auf eigene Kosten gewährleistet werden.

Am 8. März 2026 wurde das Bundesgesetz über die Individualbesteuerung von 54,25 % der Stimmberechtigten angenommen. Mit der Einführung der Individualbesteuerung steht fest, dass die KSV ihre Steuerveranlagungssoftware strukturell anpassen muss.

Im Sinne eines angemessenen Einsatzes von personellen und finanziellen Ressourcen erscheint es unbegründet, das ICOM-Projekt (Projekt Delegation Gemeinde Inkasso) autonom voranzutreiben, da dieses direkte Auswirkungen auf das Projekt zur Umsetzung der Individualbesteuerung hat.

Aus diesem Grund schlägt die KSV vor, das Datum des Inkrafttretens von Artikel 219 Absatz 1 Buchstabe b des Steuergesetzes auf den 1. Januar 2032 festzulegen, damit es mit dem Inkrafttreten der Individualbesteuerung übereinstimmt.

Folglich können die Gemeinden frühestens ab dem 1. Januar 2032 die Aufgaben der Rechnungsstellung und des Bezugs der Gemeindesteuern an den Kanton übertragen. Die Umsetzung von Übergangslösungen liegt in der Zuständigkeit der Gemeinden, die auf eigene Kosten ihre IT-Infrastruktur aufrechterhalten und für deren strategische Weiterentwicklung sorgen müssen.

Ort, Datum Sitten, 7. Mai 2026



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE À LA QUESTION

Auteur	neo – Die sozialliberale Mitte, par Philipp Loretan
Objet	Logiciel fiscal cantonal : sécurité en matière de coûts et de planification pour la commune
Date	4 mai 2026
Numéro	2026.05.116

Les communes valaisannes sont autonomes et chacune est dotée d'un ERP fiscal propre. L'administration communale est compétente pour la facturation des impôts communaux à ses résidents ainsi que les autres taxes et émoluments. La pérennité de son système ERP de gestion communale doit être assurée à ses propres frais.

Le 8 mars 2026, la loi fédérale sur l'imposition individuelle a été acceptée par 54,25 % des votants. Avec l'introduction de la taxation individuelle, il est certain que le SCC devra faire évoluer structurellement son logiciel de taxation.

Dès lors, dans le cadre d'une utilisation rationnelle des moyens, il apparaît stratégiquement et économiquement infondé de conduire le projet ICOM de manière autonome avec un impact direct sur le projet de mise en œuvre de l'imposition individuelle. C'est pourquoi le SCC propose d'aligner la date de mise en vigueur de l'article 219 alinéa 1 lettre b de la loi fiscale au 1^{er} janvier 2032 afin qu'elle corresponde avec celle de l'entrée en force de l'imposition individuelle.

L'Administration fiscale cantonale (SCC) dans le contexte des différentes évolutions techniques, légales et politiques est en cours de d'élaboration d'une stratégie de développement de son écosystème fiscal, afin de limiter le risque systémique lié à une potentielle perte de la capacité d'imposer et de percevoir l'ensemble des impôts, ce qui mettrait en péril la viabilité financière du canton.

Par conséquent, les communes pourront au plus tôt à partir du 1^{er} janvier 2032 déléguer les tâches de facturation et de recouvrement des impôts communaux au canton. La mise en œuvre de solutions transitoires est du ressort des communes, lesquelles doivent, à leur propre charge, maintenir leur infrastructure informatique et pourvoir à son évolution stratégique.

Lieu, date Sion, le 7 mai 2026

Séance du vendredi 8 mai 2026 / Sitzung vom Freitag 8. Mai 2026

Description	Séance du Grand Conseil
Début de la réunion	08.05.2026 07:21:12
Fin de la réunion	08.05.2026 11:29:53
Durée de la réunion	4h 8m

Séance du vendredi 8 mai 2026 / Sitzung vom Freitag 8. Mai 2026

Présence:

Le Centre

Mariève BALLESTRAZ BLANC	Le Centre	3h28m
Dominique BARRAS	Le Centre	3h27m
Nathan BENDER	Le Centre	3h25m
Jacques BERRA	Le Centre	3h17m
Claire-Lise BONVIN	Le Centre	3h24m
Nicolas BONVIN	Le Centre	1h36m
Emmanuel CHASSOT	Le Centre	2h18m
Baptiste DARBELLAY	Le Centre	3h25m
Sarah DÉLÈZE	Le Centre	3h34m
Delphine DEPREZ-FAVRE	Le Centre	1h57m
Romaine DUC-BONVIN	Le Centre	3h34m
Benoît FOURNIER	Le Centre	3h34m
Nicolas GABIOUD	Le Centre	3h16m
Alexia HÉRITIER	Le Centre	3h40m
Anthony LAMON	Le Centre	2h43m
Blaise LOVISA	Le Centre	3h22m
Ludivine LUY	Le Centre	3h50m
David MARIÉTAN	Le Centre	1h58m
Carole MELLY-BASILI	Le Centre	3h34m
Françoise MÉTRAILLER	Le Centre	3h31m
Delphine MICHAUD	Le Centre	3h25m
Maxime MOIX	Le Centre	3h18m
Fabienne MORET-ROTH	Le Centre	3h30m
Malvine MOULIN	Le Centre	1h57m
Frédéric PITTELOUD	Le Centre	1h29m
Laurent REY	Le Centre	3h34m
Frédéric REY-BELLET	Le Centre	3h16m
Myriam RODUIT	Le Centre	3h32m
Vincent ROTEN	Le Centre	1h31m

PLR/FDP

Natacha ALBRECHT	PLR/FDP	1h59m
Joël BESSARD	PLR/FDP	3h25m
Thomas BIRBAUM	PLR/FDP	2h3m
Jordy BONVIN	PLR/FDP	2h33m
Raphaël BORNET	PLR/FDP	2h0m
Adeline CRETTEHAND	PLR/FDP	3h15m
Leyla Solène DARAGON	PLR/FDP	3h36m
Andrea DUCHOUD	PLR/FDP	1h50m
Christian FLOREY	PLR/FDP	2h0m
Patrick GIROUD	PLR/FDP	1h56m
Niklaus HEINZMANN	PLR/FDP	2h33m
Sylvie LUGINBÜHL	PLR/FDP	2h0m
Alexandre LUY	PLR/FDP	2h9m
Swen LUYET	PLR/FDP	2h1m
Sylvie MASSEREY ANSELIN	PLR/FDP	2h3m
Julien MORAND	PLR/FDP	2h0m
Didier MORARD	PLR/FDP	3h32m
Sébastien MORISOD	PLR/FDP	2h21m
Nadine PARDO	PLR/FDP	2h8m
Vincent PRAVATO	PLR/FDP	1h49m
Charles-Albert PUTALLAZ	PLR/FDP	1h58m
Damien REVAZ	PLR/FDP	2h7m
Fabienne RIME	PLR/FDP	3h22m
Monique ROH-RODUIT	PLR/FDP	2h28m
Kathleen ROSSIER MOLL	PLR/FDP	2h5m
Sonia TAUSS-CORNUT	PLR/FDP	2h16m
Frédéric WUEST	PLR/FDP	2h9m

PS

Valentin AYMONT	PS	3h10m

Séance du vendredi 8 mai 2026 / Sitzung vom Freitag 8. Mai 2026

Aferdita BOGIQI	PS	1h2m
Blaise CARRON	PS	2h0m
Florian CHAPPOT	PS	3h22m
Véronique CHERVAZ	PS	3h20m
Pascal CLIVAZ	PS	2h0m
Noémie CONSTANTIN	PS	2h3m
Patricia CONSTANTIN	PS	3h24m
Sarah CONSTANTIN	PS	2h9m
Joachim Felix CORREIA	PS	3h31m
Marie OREILLER	PS	3h28m
Esther POSSE	PS	3h30m
Marie-Josée REUSE	PS	3h19m
Paola RIVA GAPANY	PS	3h23m
Christian RODUIT	PS	3h21m
Anne-Laure SECCO	PS	3h27m
Emilie TEIXEIRA	PS	3h26m
Maud THELER	PS	3h51m
Sebastian WERLEN	PS	3h29m
Rahel ZIMMERMANN	PS	3h26m

UDC

Vincent BOAND	UDC	2h9m
Gwendoline BOURBAN	UDC	3h39m
Patrick BRIGANTE	UDC	3h38m
Alexandre CIPOLLA	UDC	3h21m
Benjamin COCHRANE	UDC	1h52m
Mathias DELALOYE	UDC	2h24m
Jérôme DESMEULES	UDC	3h33m
Grégoire EMONET	UDC	2h6m
Cyrille FAUCHÈRE	UDC	3h4m
Damien FUMEAUX	UDC	3h23m
Arnaud GENOLET	UDC	1h53m
Romain GEX-FABRY	UDC	3h35m
Grégory LOGEAN	UDC	3h23m
Brian NEUKOM	UDC	3h30m
François QUENNOZ	UDC	2h7m
Nadine REICHEN	UDC	2h1m
Serge REY	UDC	3h20m
Alexis UDRESSY	UDC	3h29m

Die Mitte Oberwallis

Andrea AMHERD-BURGENER	Die Mitte Oberwallis	2h5m
Iwan EYHOLZER	Die Mitte Oberwallis	1h38m
Joël FISCHER	Die Mitte Oberwallis	3h27m
Gilles FLOREY	Die Mitte Oberwallis	3h20m
Jenny FUX ZENKLUSEN	Die Mitte Oberwallis	1h54m
Marceline GEMMET	Die Mitte Oberwallis	2h10m
Matthias HILDBRAND	Die Mitte Oberwallis	3h28m
Aron PFAMMATTER	Die Mitte Oberwallis	2h9m
Rahel PIROVINO-INDERMITTE	Die Mitte Oberwallis	1h33m
Leo RUPPEN	Die Mitte Oberwallis	1h52m
Pascal SCHALLER	Die Mitte Oberwallis	2h13m
Diego WYSSEN	Die Mitte Oberwallis	3h15m

Les Vert.e.s

Mathieu CLERC	Les Vert.e.s	1h56m
Serge DARBELLAY	Les Vert.e.s	3h39m
Céline DESSIMOZ	Les Vert.e.s	3h32m
Léonard DORSAZ	Les Vert.e.s	3h19m
Alexandre DUBUIS	Les Vert.e.s	2h0m
Carole MORISOD	Les Vert.e.s	3h30m
Emmanuel REVAZ	Les Vert.e.s	3h29m
Jérémy SAVIOZ	Les Vert.e.s	3h18m

SVPO

Séance du vendredi 8 mai 2026 / Sitzung vom Freitag 8. Mai 2026

Romano AMACKER	SVPO	1h58m
Barbara ANTHAMATTEN	SVPO	1h54m
Christian GASSER	SVPO	3h24m
Martin GIACHINO	SVPO	1h52m
Ralph KUMMER	SVPO	2h14m
Marco SCHNYDRIG	SVPO	1h58m
Daiana SQUARATTI	SVPO	2h8m
Patric ZIMMERMANN	SVPO	1h42m

neo - Die sozialliberale Mitte

Melanie BURGENER	neo - Die sozialliberale Mitte	2h9m
Martin KALBERMATTER	neo - Die sozialliberale Mitte	3h20m
Gerhard KIECHLER	neo - Die sozialliberale Mitte	1h42m
Stefan LORENZ	neo - Die sozialliberale Mitte	2h2m
Philipp LORETAN	neo - Die sozialliberale Mitte	2h10m
Thomas MATTER	neo - Die sozialliberale Mitte	2h4m
Jonas REGOTZ	neo - Die sozialliberale Mitte	2h2m

Conseil d'etat / Staatsrat

Christophe DARBELLAY	Conseil d'etat / Staatsrat	2h9m
Stéphane GANZER	Conseil d'etat / Staatsrat	2h9m
Mathias REYNARD	Conseil d'etat / Staatsrat	2h3m

Staatsrat / Conseil d'etat

Franziska BINER	Staatsrat / Conseil d'etat	2h2m
Franz RUPPEN	Staatsrat / Conseil d'etat	1h44m

Séance du vendredi 8 mai 2026 / Sitzung vom Freitag 8. Mai 2026

Éléments à l'ordre du jour

08.05.2026 09:21	1. Élection de la Présidente du Grand Conseil / Wahl der Präsidentin des Grossen Rates f6aa7f3e-97fc-4c96-a1b4-5487b083054b
08.05.2026 10:01	2. Élection du 1er vice-président du Grand Conseil / Wahl des 1. Vizepräsidenten des Grossen Rates b580df80-d483-4d61-80c2-214712cde217
08.05.2026 10:12	5. HQ2026.05.099 614263ff-189d-4df7-9fee-1dbd77aa51e7
08.05.2026 10:16	6. FS2026.05.098 5cd15346-b5d6-4008-81f5-aea056bd0299
08.05.2026 10:27	3. Élection du 2e vice-président du Grand Conseil / Wahl des 2. Vizepräsidenten des Grossen Rates d828b761-09d0-46b7-8721-1bc2102632c4
08.05.2026 10:37	7. HQ2026.05.100 631b48e4-c910-4926-9ea2-a7fb82ebe5fd
08.05.2026 10:39	8. FS2026.05.110 de062abe-c35e-4936-8322-f38b2790915d
08.05.2026 10:41	9. HQ2026.05.105 f946274f-1df4-4053-a597-03649387fe9a
08.05.2026 10:44	10. HQ2026.05.101 cdb1c142-8253-4007-bb5e-0ba0f0611b58
08.05.2026 10:48	11. HQ2026.05.126 2dcbb2bb-50a9-429d-87f2-bce21bd2e1e1
08.05.2026 10:50	12. FS2026.05.107 b9581f8b-d431-48c9-af79-9aed087822ef
08.05.2026 10:53	3. Élection du 2e vice-président du Grand Conseil / Wahl des 2. Vizepräsidenten des Grossen Rates d828b761-09d0-46b7-8721-1bc2102632c4
08.05.2026 11:01	13. HQ2026.05.114 9f8ad42a-4ef3-4c4e-9e86-f56b45ff071e
08.05.2026 11:02	14. HQ2026.05.115 e0827817-8467-4739-ade4-b9c99acb374a
08.05.2026 11:04	15. HQ2026.05.134 e4e4b349-f182-4ade-ba1c-e3ac404967c2

Séance du vendredi 8 mai 2026 / Sitzung vom Freitag 8. Mai 2026

08.05.2026 **16. HQ2026.05.112**
11:06 f030375e-1b0e-4fd7-aa94-c12643914912

08.05.2026 **17. FS2026.05.116**
11:11 2b337892-d07f-4ebd-82dc-b3fe2b210750

08.05.2026 **4. Élection d'un membre de la commission de gestion / Wahl eines Mitglieds der
Geschäftsprüfungskommission**
11:13 75857485-2369-40b5-9f85-40754900c8c7

La séance en quelques mots

08.05.2026, Matin

Sitzung in Kürze

08.05.2026, Vormittag

Salutations et communications

Begrüßung und Mitteilungen

Élection de la Présidente du Grand Conseil

Bulletins délivrés : 130

Bulletins rentrés : 130

Bulletins blancs : 14

Bulletins nuls : 11

Bulletins valables : 105

Majorité absolue : 53

Est élue avec 105 voix : Céline Dessimoz, Les Vert.e.s

Wahl der Präsidentin des Grossen Rates

Ausgeteilte Stimmzettel: 130

Eingegangene Stimmzettel: 130

Leer: 14

Ungültig: 11

Gültig: 105

Absolute Mehrheit: 53

Gewählt ist mit 105 Stimmen: Céline Dessimoz, Les Vert.e.s

Élection du 1er vice-président du Grand Conseil

Bulletins délivrés : 130

Bulletins rentrés : 130

Bulletins blancs : 5

Bulletins nuls : 6

Bulletins valables : 119

Majorité absolue : 60

Est élu avec 119 voix : Didier Morad, PLR/FDP

Wahl des 1. Vizepräsidenten des Grossen Rates

Ausgeteilte Stimmzettel: 130

Eingegangene Stimmzettel: 130

Leer: 5

Ungültig: 6

Gültig: 119

Absolute Mehrheit: 60

Gewählt ist mit 119 Stimmen: Didier Morad, PLR/FDP

Élection du 2e vice-président du Grand Conseil

Bulletins délivrés : 130

Bulletins rentrés : 130

Bulletins blancs : 20

Bulletins nuls : 9

Bulletins valables : 101

Majorité absolue : 51

Est élu avec 101 voix : Patric Zimmermann, SVPO

Wahl des 2. Vizepräsidenten des Grossen Rates

Ausgeteilte Stimmzettel: 130

Eingegangene Stimmzettel: 130

Leer: 20

Ungültig: 9

Gültig: 101

Absolute Mehrheit: 51

Gewählt ist mit 101 Stimmen: Patric Zimmermann, SVPO

Élection d'un membre de la commission de gestion

Est élu tacitement: Marco Schnydrig, SVPO

[Wahl eines Mitglieds der Geschäftsprüfungskommission](#)

[In stiller Wahl gewählt ist: Marco Schnydrig, SVPO](#)

Heure des questions

[Fragestunde](#)

Question PLR/FDP, par Thomas Birbaum : L'initiative du chaos 2026.05.099

Le Conseiller d'Etat Christophe Darbellay répond à cette question.

[Frage PLR/FDP, durch Thomas Birbaum: Chaos-Initiative 2026.05.099](#)

[Staatsrat Christophe Darbellay antwortet auf diese Frage.](#)

Question SVPO, par Martin Giachino : Risque de récession dans le canton du Valais 2026.05.098

Le Conseiller d'Etat Christophe Darbellay répond à cette question.

[Frage SVPO, durch Martin Giachino: Rezessionswahrscheinlichkeit Kanton Wallis 2026.05.098](#)

[Staatsrat Christophe Darbellay antwortet auf diese Frage.](#)

Question Les Vert.e.s, par Emmanuel Revaz : Difficultés du complexe hôtelier LôDzè à Martigny: et l'argent public? 2026.05.100

Le Conseiller d'Etat Christophe Darbellay répond à cette question.

[Frage Les Vert.e.s, durch Emmanuel Revaz: Schwierigkeiten des Hotelkomplexes LôDzè in Martinach: Was ist mit den öffentlichen Geldern? 2026.05.100](#)

[Staatsrat Christophe Darbellay antwortet auf diese Frage.](#)

Question PS, par Joachim Felix Correia : Garantir l'enseignement de la natation dans le canton 2026.05.110

Le Conseiller d'Etat Christophe Darbellay répond à cette question.

[Frage PS, durch Joachim Felix Correia: Sicherstellung des Schwimmunterrichts im Kanton 2026.05.110](#)

[Staatsrat Christophe Darbellay antwortet auf diese Frage.](#)

Question Le Centre, par Vincent Roten : Clause générale de police, quid des gardes fous?
2026.05.105

Le Conseiller d'Etat Franz Ruppen répond à cette question.

Frage Le Centre, durch Vincent Roten: Allgemeine Polizeiklausel: Wie sieht es mit den Kontrollen aus? 2026.05.105

Staatsrat Franz Ruppen antwortet auf diese Frage.

Question Le Centre, par Sandy Hug et Françoise Métrailler : Violences domestiques – logement d'urgence en Valais? 2026.05.101

Le Conseiller d'Etat Mathias Reynard répond à cette question.

Frage Le Centre, durch Sandy Hug und Françoise Métrailler: Häusliche Gewalt – Notunterkünfte im Wallis? 2026.05.101

Staatsrat Mathias Reynard antwortet auf diese Frage.

Question PLR/FDP, par Joël Bessard : Protoxyde d'azote: comment protéger les mineurs?
2026.05.126

Le Conseiller d'Etat Mathias Reynard répond à cette question.

Frage PLR/FDP, durch Joël Bessard: Lachgasmissbrauch: Wie können wir Minderjährige schützen?
2026.05.126

Staatsrat Mathias Reynard antwortet auf diese Frage.

Question Die Mitte Oberwallis, par Aurel Schmid : Un bureau pour la forme? 2026.05.107

Le Conseiller d'Etat Stéphane Ganzer répond à cette question.

Frage Die Mitte Oberwallis, durch Aurel Schmid: Büro um des Büros Willen? 2026.05.107

Staatsrat Stéphane Ganzer antwortet auf diese Frage.

Question Le Centre, par Nathan Bender : Des perspectives pour nos sociétés locales 2026.05.114

Le Conseiller d'Etat Stéphane Ganzer répond à cette question.

Frage Le Centre, durch Nathan Bender: Perspektiven für unsere lokalen Vereine 2026.05.114

Staatsrat Stéphane Ganzer antwortet auf diese Frage.

Question PS, par Olivier Ostrini : G7 à Evian: quelles stratégies? 2026.05.115

Le Conseiller d'Etat Stéphane Ganzer répond à cette question.

Frage PS, durch Olivier Ostrini: G7-Gipfel in Evian: welche Strategien? 2026.05.115

Staatsrat Stéphane Ganzer antwortet auf diese Frage.

Question UDC, par Cyrille Fauchère : Origine des détenus? un symptôme d'une immigration incontrôlée 2026.05.134

Le Conseiller d'Etat Stéphane Ganzer répond à cette question.

Frage UDC, durch Cyrille Fauchère: Herkunft der Häftlinge und Auswüchse einer unkontrollierten Einwanderung 2026.05.134

Staatsrat Stéphane Ganzer antwortet auf diese Frage.

Question UDC, par Grégory Logean : Le retour des concessions menacé par l'accord sur l'électricité avec l'UE? 2026.05.112

La Conseillère d'Etat Franziska Biner répond à cette question.

Frage UDC, durch Grégory Logean: Werden die Konzessionsheimfälle durch das Stromabkommen mit der EU gefährdet? 2026.05.112

Staatsrätin Franziska Biner antwortet auf diese Frage.

Question neo - Die sozialliberale Mitte, par Philipp Loretan : Logiciel fiscal cantonal: sécurité en matière de planification et de coûts pour les communes 2026.05.116

La Conseillère d'Etat Franziska Biner répond à cette question.

Frage neo - Die sozialliberale Mitte, durch Philipp Loretan: Kantonale Steuersoftware: Kosten- und Planungssicherheit für die Gemeinden 2026.05.116

Staatsrätin Franziska Biner antwortet auf diese Frage.